BX
1528
.A1
A6
v.63
SMR

TRANSFERRED

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER-MARS

1888

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annalescatholiqu63pari

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME PREMIER

JANVIER-MARS
1888

—

(TOME LXIII DE LA COLLECTION)

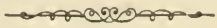

PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

Très Saint Père,

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les rédacteurs des Annales Catholiques s'unissent avec bonheur à la presse catholique du monde entier pour célébrer le cinquantième anniversaire d'une des dates les plus mémorables de Votre sacerdoce.

Au concert de louanges qui retentit en Votre honneur partout où a pénétré la renommée de Votre sagesse et de Vos vertus, aux prières qui montent vers Dieu pour qu'Il lui plaise de conserver longtemps à son Église une existence si précieuse, aux démonstrations de respect et d'amour, qui Vous sont données par l'univers chrétien tout entier, nous joignons nos louanges, nos prières et l'hommage de notre filiale et respectueuse affection.

Vicaire de Jésus-Christ, Pontife suprême, Successeur de Pierre, Vous êtes le représentant de Dieu sur la terre ; en Vous nous voyons l'Église elle-même ; en Votre personne nous trouvons le Chef, le Guide et le Docteur : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Fondées par l'écrivain qui se plut à être l'historien et l'apologiste de la Papauté, les Annales Catholiques, sous la direction de ses fils, n'ont d'autre ambition et d'autre but que la défense de l'Église.

Observer en tout les enseignements du Pontife infaillible, travailler à leur propagation, telle doit donc être et telle est notre incessante préoccupation. Et plus les temps sont difficiles, plus les

ennemis de Votre Sainteté sont audacieux, plus Votre droit royal est méconnu, plus la liberté de Votre parole est enchaînée, plus aussi nous tenons à proclamer notre fidélité à ce Siège apostolique que Vous occupez, à cette Église Catholique, Apostolique et Romaine contre laquelle les portes de l'Enfer ne sauront prévaloir : « *non prævalebunt* ».

Puissent, Très Saint Père, les efforts de tous Vos fils, puisse l'empressement universel qui nous console et nous ravit en ce jour, aboutir bientôt à faire consacrer à nouveau les droits imprescriptibles de Votre Sainteté !

Veuille enfin Notre Seigneur Jésus-Christ, dont Vous êtes le Vicaire, accorder à nos prières, à nos supplications, à nos travaux, le rétablissement de Votre souveraineté temporelle qui est à la fois le soutien de tous les pouvoirs légitimes, l'appui de tous les droits, la garantie nécessaire de Votre indépendance et de la liberté des consciences catholiques.

Tels sont, Très Saint Père, nos vœux et notre espoir en ce jour béni.

Daigne Votre Sainteté, en les acceptant favorablement, répandre sur nous et sur notre œuvre cette paternelle bénédiction qui fortifie les cœurs, éclaire les intelligences et multiplie les dévouements.

De votre Sainteté,

Les très respectueux, obéissants et dévoués fils.

Pour la rédaction des Annales catholiques,

P. Chantrel.

Paris, le 31 décembre 1887.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII

C'est fête dans la chrétienté tout entière. D'un pôle à l'autre, les cœurs s'unissent dans un même battement d'allégresse, les âmes envoient aux cieux la même prière, les lèvres poussent la même acclamation : Vive Léon XIII !

Est-ce à l'homme seulement qu'on décerne tant d'hommages ? Certes, l'insigne piété de Léon XIII nous est un sûr garant de son humilité profonde, et lui-même n'eût pas permis que tant de manifestations pussent éclater en son honneur, s'il eût pensé que sa personne en dût être l'unique objet.

Non ! ces fêtes, ces prières solennelles, ces sonneries de cloches, ces joyeuses illuminations, puis ces offrandes, ces dons princiers, ces riches aumônes, puis encore ces adresses de dévouement, ces protestations de fidélité, toutes ces marques de vénération et d'amour, empruntent leur signification triomphante à la grandeur surhumaine du principe en l'honneur duquel on les multiplie.

Si l'on songe, en effet, que la Papauté poursuit visiblement sur terre l'œuvre trois fois bénie du Dieu-Rédempteur, et qu'elle est la manifestation continuée de l'alliance qu'il plut à la miséricorde divine de conclure avec l'humanité pécheresse et régénérée; si l'on observe qu'ainsi la Papauté,

forte incessamment du secours de son Fondateur, conduit à leurs destinées éternelles, les individus, les familles et les peuples ; si l'on remarque enfin qu'à raison même de cette mission sublime, la Papauté fut et sera toujours en butte aux représailles des portes de l'enfer, l'on en doit conclure que l'universel hommage qui courbe aujourd'hui le monde devant Léon XIII, est rendu à l'institution la plus haute, la plus bienfaisante, la plus persécutée qui se puisse concevoir.

Et parce qu'en nos jours si profondément troublés, l'enfer a porté sur cette puissance invincible une main sacrilège ; parce que les séides de l'enfer, révolutionnaires et maçons, se sont plus que jamais glorifiés d'avoir terrassé pour toujours la puissance papale, il y a comme une protestation vengeresse, comme un redressement vainqueur, dans le spectacle de ces foules qui, cherchant une orientation dans les ténèbres actuelles, la trouvent dans cette Papauté dix-huit fois séculaire, et poussent vers elle en ce jour leur retentissant hosanna.

A ce titre, la date du 1er janvier 1888 marquera dans l'histoire de l'Eglise comme le signal du retour des peuples, trop longtemps prodigues, vers leur Père, leur Pasteur, leur Pacificateur, le Roi de leurs âmes, le Maître de leurs esprits, le Législateur de leurs consciences, l'Arbitre de leurs différends, le Gardien de leurs libertés. Car le Pape est tout cela. Et comme Léon XIII, parmi tous les Papes, est éminemment tout cela, sa personne sacrée n'est pas distinguée de sa fonction sublime dans les hommages que décernent au glorieux Jubilaire tous ceux qui s'associent au magnifique retour dont nous venons de parler.

*
* *

Pie IX avait préparé ce retour. Par l'énergie de ses revendications, par sa vigilance à marquer le droit de l'Eglise et le devoir des peuples, par l'invincible attrait qu'exerçait enfin la paternelle douceur de son regard, Pie IX a jeté dans le monde une semence qui devait germer.

Et elle germe. Et Léon XIII en recueille les fruits savoureux. Après le Pape qui avait été, littéralement, le martyr du droit chrétien, est venu le Pape qui devait commencer la réconciliation du monde avec l'Eglise dont il s'est détourné. Par l'immensité de cette œuvre, on peut juger de la grandeur de l'homme qui, fort de sa mission, et secondé par des dons manifestement supérieurs, n'a pas hésité à l'entreprendre, n'a pas cessé de la conduire avec une merveilleuse patience, et ne désespère pas de la mener à bonne fin.

Léon XIII est la tête qui conçoit, il est le bras qui exécute, il est l'œil qui voit de très loin, il est le cœur qui veille quand dort tout le reste du corps, il est la voix enfin qui parle haut et fort, toujours à bon escient.

Justitiam colui; certamina longa, labores,
Ludibria, insidias, aspera quæque tuli;
At, fidei vindex non flectar : pro grege Christi
Dulce pati, ipsoque in carcere dulce mori.

Ce quatrain qu'a composé Léon XIII est le vigoureux résumé de son œuvre déjà décennale. Le grand Pape y a déposé ses peines, retracé ses alarmes, marqué les nombreux obstacles auxquels se heurte sa charité de Père : mais il y a déclaré sa résignation souveraine, fondée sur sa foi et son profond amour de la justice.

*
* *

L'œuvre de Léon XIII est belle autant que grande, en effet, et l'ennemi, qui détournait les yeux, feignant de ne la point voir, a dû finir par confesser qu'elle le déconcertait. Jamais Léon XIII n'a élevé la voix, jamais il n'a publié une de ces lumineuses Encycliques qui font resplendir son règne d'un si vif éclat, sans que le monde devînt attentif, au moins à écouter, souvent à obéir. Soit qu'il signalât les maux de la société humaine comme dans la première (*Inscrutabili*), soit qu'il définît les vraies bases de la constitution chrétienne des États, comme dans la plus marquante de toutes (*Immortale Dei*), toujours il a fait preuve d'une clairvoyance supérieure, d'une logique irréfutable, d'une sollicitude pleine de charité. Les dangers du socialisme (*Quod apostolici*), les erreurs contre le mariage chrétien (*Arcanum*), les erreurs contre l'Église et l'État (*Diuturnum illud*), la franc-maçonnerie (*Humanum genus*), ont tour à tour été souverainement dénoncés et flétris.

Puis, on a vu le Saint-Père s'adresser successivement à chacune des nations chrétiennes, pour lui enseigner les vérités nécessaires et opportunes. A l'Italie (*Etsi nos*), il montre combien la guerre à l'Église est inique et maladroite; à la France (*Nobilissima Gallorum gens*), il rappelle les traditions chrétiennes qui furent le fondement de sa gloire antique; à l'Espagne (*Cum multa*), il indique les bienfaits de l'union entre catholiques; et cette union, il la recommande, par d'autres documents encore, aux Belges, aux Irlandais, aux Hongrois, et, pas plus tard qu'hier, aux catholiques de Bavière.

Non content d'enseigner lui-même les vérités dont il a la garde, Léon XIII se préoccupe incessamment de promouvoir dans toute l'Église l'avancement des sciences sacrées ou profanes. Après avoir désigné hautement saint Thomas comme le Docteur des docteurs (*Æterni Patris*), il stimule les études historiques dans sa lettre aux cardinaux Pitra et Hergenrœther, et les études littéraires dans sa lettre au cardinal Parocchi. Joignant l'exemple au précepte, il ouvre les archives du Vatican, fonde cent cinquante écoles primaires dans Rome, suscite une université catholique à Washington, et recommande sans cesse aux évêques la formation doctrinale et scientifique des clercs.

Que de progrès n'a-t-il pas fait faire à la hiérarchie de l'Église? Il la rétablit en Écosse, en Bosnie, en Herzégovine, il l'établit aux Indes, il ressuscite l'église de Carthage, il fonde un nombre considérable de vicariats et de préfectures apostoliques dans les pays de mission, il panse les plaies ouvertes par le schisme arménien, il donne, par l'Encyclique *Grande munus* sur les saints Cyrille et Méthode, un puissant essor aux négociations destinées à réunir l'Église séparée de l'Orient à la véritable Église ; enfin, il crée pour la première fois un cardinal en Australie, et recule indéfiniment les limites du champ du Seigneur. En même temps, il donne aux ordres religieux, avec de nouveaux labeurs, de nouveaux privilèges, encourageant et défendant contre les persécutions ces familles religieuses dont il proclame les services et dont il étend les bienfaits, comme lorsqu'il relève les ruines de l'ordre basilien chez les Ruthènes, ou lorsqu'il confirme toutes les faveurs concédées par ses prédécesseurs à la Compagnie de Jésus.

*
* *

C'est là l'œuvre de Léon XIII au sein même de l'Église. Mais son action n'est ni moins considérable, ni moins efficace, sur les rapports de l'Église avec les gouvernements. Il traite avec la Suisse, avec le Portugal, avec le Montenegro, pour un temps avec la Russie ; il renoue les relations rompues avec la Belgique, la Perse, la Chine et le Japon, et déjà il a des relations officieuses avec l'Allemagne et l'Angleterre ; à la veille même de son Jubilé, il conclut un concordat avec les États chrétiens de Colombie. Mais c'est surtout avec l'Allemagne qu'il a obtenu le plus de consolants succès, puisque la lutte mémorable contre le Kulturkampf a été couronnée naguère par une trêve qui permet d'augurer l'avènement d'une paix définitive, et que, sur la proposition inattendue de l'auteur même du Kulturkampf, il a été donné à Léon XIII, lors de l'affaire des Carolines, de renouveler du moyen-âge cette précieuse institution de l'arbitrage international.

Et le Pape qui se montre si supérieurement « politique », « diplomate », « homme d'État », se trouve être en même temps le plus pieux des prêtres, celui qui prêche, avec le plus d'instances, la prière, la pénitence, la féconde association des forces humaines et des grâces divines. Par l'Encyclique *Auspicato*, il fait du tiers-ordre de Saint-François une apologie admirable. Par les constitutions *Supremi Apostolatûs* et *Superiore anno*, il célèbre l'efficacité de l'usage du Rosaire, et il fait du mois d'octobre un second « mois de Marie ». Enfin par l'Encyclique *Militans Jesu Christi Ecclesia*, il ouvre la série de ces Jubilés extraordinaires, qui, répétés jusqu'à trois fois, en 1878, en 1881, en

1886, appellent sur le monde tant de grâces plus que jamais nécessaires.

A côté des œuvres de foi et de prières, quel puissant stimulant Léon XIII n'a-t-il pas donné aux œuvres sociales et charitables? A la propagation de la Foi, à la Sainte-Enfance, aux Écoles d'Orient, il a consacré une Encyclique spéciale (*Sancta Dei civitas*); aux conférences de Saint-Vincent de Paul, il a donné les plus touchants encouragements lors de la cinquantaine de cette œuvre; enfin, à l'œuvre admirable des Cercles catholiques d'ouvriers, il a tellement prodigué les témoignages d'une sollicitude éclairée, qu'on peut saluer en lui le restaurateur attendu de l'ordre chrétien dans le monde du travail.

*
* *

Voilà comment Léon XIII s'est montré Pape. Comment il se montrerait Roi, on le peut conjecturer à plus d'un indice, et on le saurait pleinement si l'ingrate obstination des sectaires italianissimes reculait enfin devant les protestations énergiques et les supplications touchantes de ce Souverain qui réclame son trône, non pour la méprisable ambition de ceindre une couronne terrestre, mais parce que le principat civil est la condition même de l'indépendance que requiert sa mission de Pontife, c'est-à-dire de Médiateur entre le ciel et la terre.

A cet égard, quels titres le glorieux Jubilaire n'a-t-il pas conquis à l'admiration des catholiques, depuis cette mémorable note qu'il adressa aux puissances de l'Europe à la veille d'être élu Pape, et alors que, camerlingue de la sainte Église, il avait la lourde responsabilité d'un interrègne plein de périls, jusqu'à cette Lettre du 15 juin dernier à l'Em. cardinal Rampolla, où il

prend la peine d'énumérer par le détail, et avec une vigueur d'argumentation indiscutable, toutes les raisons qui militent en faveur d'une solution de la question romaine, demeurée entière, et rendue plus urgente, pour ainsi dire, à mesure que dure la spoliation? Et entre ces deux documents, que d'actes posés, que d'occasions saisies, pour revendiquer un domaine iniquement et lâchement ravi à son légitime détenteur! Toute autre constance se lasserait devant l'apparente inutilité de tant d'efforts; mais Léon XIII a une confiance invincible dans la justice de sa cause et dans les revanches de Dieu, et il n'était pas téméraire lorsque, prenant des mains du brave Kanzler la plume d'or que lui offraient ses zouaves, il disait, il y a quelques jours : « C'est avec cette plume que je signerai le décret de réorganisation de mes troupes fidèles! »

*
* *

Pour nous, journalistes chrétiens, qui avons reçu de Léon XIII, avec ses avertissements paternels, tant de puissants encouragements et de bénédictions augustes, c'est dans les sentiments d'une foi vive, d'une confiance inaltérable, d'une fidélité invincible, qu'au jour de ses noces d'or sacerdotales, nous unissant au concert des rois et des peuples, nous redisons le cri : VIVE LÉON XIII! VIVE LE PAPE-ROI!

Paul TAILLIEZ. (1)

(1) *Pas-de-Calais.*

BIOGRAPHIE DE LÉON XIII (1)

LA NAISSANCE, LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION

C'est en 1810, le 2 mars, que naquit à Carpineto, ville de la province de Rome, l'enfant destiné à s'asseoir le deux cent soixante-troisième Pape sur la chaire du Prince des Apôtres. Il était l'avant-dernier des sept enfants du colonel comte Pecci et de dame Prosperi Buzi, descendante d'une illustre famille de Corvi, l'antique Cora des Volsques (2). A peine âgé de huit ans, il fut envoyé avec son frère Joseph à Viterbe, dans le collège nouvellement ouvert par les Jésuites, rétablis par la magnanimité de Pie VII, et dès lors, nous dit un confident de ses premières années, il s'appliqua de tout son cœur à se pénétrer des principes de religion et de piété qui devaient imprimer à toute sa vie une si forte direction. Il y avait été, du reste, admirablement préparé par l'éducation maternelle, la comtesse Pecci étant dévouée tout entière à cette tâche incomparable des premiers enseignements donnés à l'enfance. « C'était, disait naguère le cardinal Pecci, une femme dévouée aux pauvres et aux bonnes œuvres, que notre mère. Elle

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux une notice biographique et historique sur Léon XIII, esquisse dont les éléments sont puisés dans des publications de divers auteurs autorisés, notamment le magnifique ouvrage de M. Bernard O'Reilly, docteur en théologie et lettres, intitulé : *Vie de Léon XIII, son siècle, son pontificat, son influence, composée d'après des documents authentiques.*

Nous avons emprunté aussi des renseignements précieux et anecdotiques à une biographie du Pape écrite par Mgr de t'Serclaes, à une autre publiée dans l'*Univers* par M. Auguste Roussel et à d'autres publications d'auteurs français ou étrangers.

(2) De ces sept enfants, il ne survit que le Souverain-Pontife, S. Em. le cardinal Joseph Pecci, son aîné de trois ans, et le comte Jean-Baptiste, né en 1802. L'aîné, Charles, né en 1793, est mort à Rome en 1879 ; Anna-Maria, née en 1798, est morte en 1870 ; Catherine, née en 1800, est morte en 1867 ; le dernier, Ferdinand, né en 1816, est mort en 1830.

travaillait toujours pour les nécessiteux. Dans les années où les récoltes avaient manqué, elle faisait cuire du pain qui se distribuait à sa porte ou qu'elle envoyait aux infirmes et aux malades. Elle était l'âme de toutes les œuvres de zèle et de charité, dans la ville et les environs. Mais cette activité intérieure ne lui faisait rien négliger de ce qui regardait le soin de sa famille et l'éducation de ses enfants. »

Avec de tels exemples et sous la direction de maîtres aussi accomplis que les Pères Jésuites, l'éducation des frères Pecci ne pouvait manquer d'être féconde. Le jeune Vincent (1) surtout se faisait remarquer par sa tenue parfaite, comme par son goût précoce pour les belles-lettres. Faut-il s'étonner que, dès l'âge de douze ans, il ait été à même de complimenter en vers latins, aux applaudissements de son auditoire, le P. Vincent Pavani, l'un des plus célèbres Jésuites de ce temps, venu chez ses frères de Viterbe pour constater le grand succès de leur enseignement! Hélas! ces premières joies de sa jeunesse studieuse devaient être promptement remplacées par des émotions douloureuses. En 1824, la comtesse Pecci mourait, emportée en quelques jours par la fièvre; ensevelie dans l'habit du tiers-ordre franciscain qu'elle avait en grande dévotion, elle laissait après elle, avec d'impérissables souvenirs, des leçons qui ne furent pas perdues.

Presque au même moment, Léon XII succédait sur le trône pontifical à Pie VII, et l'un de ses premiers actes fut de transporter à Rome le collège florissant de Viterbe. Vincent Pecci y suivit ses maîtres, et bientôt il terminait sa rhétorique, ayant remporté le prix d'excellence en prose latine, les premiers prix de grec et le prix de poésie latine obtenu par une brillante composition sur le *Festin de Balthazar;* en six heures, le jeune rhétoricien avait dressé sur pieds 120 hexamètres d'une belle facture, où l'orgie assyrienne était décrite et flétrie avec une véritable éloquence. Du reste, il montrait une facilité vraiment extraordinaire pour son âge dans ses écrits scolaires, et un de ses compagnons de classe en témoignait dans une lettre adressée il y a neuf ans au directeur de la *Civiltà Cattolica :* « Durant le cours des études à Rome, dit-il, Vincent Pecci n'aima jamais ni les réunions, ni les entretiens, ni les amusements, ni les jeux. Sa petite table d'étude était son monde à lui; ses délices étaient d'approfondir les scènes qu'on lui

(1) Le Pape ne prit que plus tard le nom de Joachim.

proposait. A douze et treize ans, il écrivait le latin, soit en prose, soit en vers, avec une facilité et une élégance vraiment merveilleuses pour son âge (1). »

C'est ce qui lui valut, en 1825, l'honneur de paraître devant le Pape, à la tête des douze ou quinze cents élèves du collège Romain, et d'adresser à Léon XII, qui les avait réunis dans la grande cour du Belvédère, un discours latin où était exprimés les vœux de la jeunesse des écoles, tout entière subjuguée d'admiration après avoir vu le Pape, parcourant pieds nus les rues de Rome et les principales églises, afin de gagner l'indulgence du jubilé accordé cette année-là au monde catholique, pour la première fois depuis vingt-cinq ans. Quatre ans plus tard, ses études philosophiques achevées, le jeune élève du collège Romain se trouvait de nouveau appelé par son mérite à soutenir, dans un acte public, deux cents thèses sur les diverses matières enseignées dans les trois années du cours; mais, sa santé, cédant à un labeur excessif, ne le lui permit pas. Il tomba malade et dut aller prendre du repos à la campagne emportant une attestation du Père Manera, préfet des études, qui, au nom de tous ses maîtres, faisait foi de sa capacité, de ses succès et de la maladie qui avait empêché la soutenance. Ce glorieux papier est conservé dans les archives de la famille Pecci.

L'air des montagnes, le régime de la maison paternelle, l'équitation et la chasse, à laquelle se livrait ardemment le jeune lauréat, eurent bientôt fait de lui rendre la vigueur nécessaire à la reprise de ses études. Entre temps, le souvenir de sa pieuse mère et la dévotion qu'elle lui avait communiquée pour le grand saint d'Assise avaient opéré sur son âme, y faisant naître la vocation du sacerdoce.

PRÉPARATION AU SACERDOCE.

Sur les bancs du collège Romain, pendant ses études théologiques, sa valeur intellectuelle et sa puissance de travail se manifestèrent de plus en plus, sous la direction de ses savants professeurs, parmi lesquels on notait un Belge, le P. Corneille Van Everbroeck, exégète de mérite, et les PP. Perrone et Patrizi. Ce dernier, après plus de cinquante ans de professorat, eut la grande consolation de voir son disciple s'asseoir sur la

(1) Lettre adressée en février 1878 au P. Ballerini, directeur de la *Civilta cattolica*, et citée dans les *Cenni storici* de Bologne.

chaire de saint Pierre et de lui être présenté avec ses collègues les professeurs de l'Université Grégorienne : ce fut un moment touchant que celui où le nouveau Pape pressa entre ses mains, la main tremblante du religieux octogénaire, son maître d'autrefois !

A l'Académie des Nobles, il suivit les cours de droit canon et de droit civil, ce qui lui fournit l'occasion de nouveaux triomphes. En effet, en 1835, il remporta un prix de 60 sequins d'or, destiné à celui qui ferait la meilleure thèse sur un sujet tiré au sort. Voici le sujet qui lui échut : « De l'appel immédiat à la personne du Pontife romain. » Sa thèse, reconnue la plus remarquable, attira l'attention des hauts personnages et des principaux dignitaires de l'Église.

Pour clôturer ces détails sur les études du futur Pape à l'Académie des nobles ecclésiastiques, citons un intéressant passage de la notice publiée en 1885 dans l'Annuaire de l'Université de Louvain sur Mgr Beelen par Mgr Lamy : Beelen et son ami Bernard Hafkonscheid « eurent, dit-il, à Rome pour condisciple et pour émule ce grand promoteur des hautes études qui est aujourd'hui Léon XIII. Au concours de 1829, Pecci obtint le 1er prix pour la classe du matin et Bernard l'accessit. Bernard au contraire fut premier pour la classe du soir et le Pape actuel second; dans un autre concours nous trouvons Bernard Hafkenscheid premier, Beelen second et Pecci troisième. Léon XIII n'oublia pas son ancien condisciple. La preuve en est donnée dans la lettre suivante qu'écrivit à Beelen, le 2 mai 1878, Son Em. le cardinal Dechamps : « Enfin je suis exaucé, et ce que j'ai demandé à Léon XIII dernièrement à Rome, m'est officiellement accordé. Le Pape, qui a très bien retenu votre nom, se souvient parfaitement de vous et de vos travaux, il n'est donc pas étonnant qu'il tienne à vous nommer prélat de sa maison. »

Cependant, les cours de l'Académie des nobles ecclésiastiques étaient terminés. Nommé prélat domestique, à la recommandation du cardinal Pacca, introduit ensuite dans l'administration par le cardinal Sala, Mgr Pecci, qui n'avait pas encore reçu les ordres, eut presque aussitôt l'occasion de montrer que, chez lui, la vertu du dévouement était à l'égal de la science. Le choléra venait, en effet, de se déclarer à Rome où il sévissait avec une rare violence. Son Em. le cardinal Sala, chargé par Grégoire XVI de la surintendance des hôpitaux, avait besoin d'un collabora-

teur actif, intelligent, sachant aller droit au fléau pour secourir les malheureux. Dans cet apostolat héroïque, Mgr Pecci se surpassa et son zèle obtint aussitôt la plus douce récompense qui pût être offerte à son cœur voué au service de Dieu. Il put se préparer à recevoir les ordres sacrés. On était en l'année 1837.

L'ORDINATION.

A la date du Jubilé sacerdotal de Léon XIII, il est naturel que nous nous arrêtions un moment sur cette époque de sa vie où il fut fait prêtre pour l'éternité. Pour l'Eglise, en effet, n'est-ce pas une période mémorable que celle qui, du 13 novembre 1837, jour où Mgr Pecci reçut le sous-diaconat et le diaconat, va au 31 décembre, où il reçut la prêtrise ?

C'est dans la chapelle où mourut saint Stanislas Kostka, près du Quirinal, que le jeune ordinand reçut les deux premiers ordres majeurs des mains du cardinal Odescaldhi, vicaire de Sa Sainteté.

PREMIÈRES MISSIONS.

Bénévent, Pérouse.

Deux mois à peine avaient passé depuis ce jour mémorable lorsque Grégoire XVI, ayant à nommer un gouverneur civil pour la province de Bénévent, jeta les yeux sur Mgr Pecci. C'était un poste particulièrement difficile, et, à première vue, la jeunesse du délégué pontifical semblait peu propre à écarter ces difficultés. Il réussit pourtant au-delà de toute attente, montrant dans ces fonctions délicates autant d'énergie que de tact, en un temps où la province, enclavée dans le royaume de Naples et en recevant un afflux de perturbateurs, semblait presque impossible à pacifier ou à contenir. A vingt-huit ans, le nouveau gouverneur montra bientôt qu'il était à la fois homme d'Etat et homme de guerre, n'hésitant pas à diriger lui-même les expéditions les plus périlleuses contre les brigands dont il avait résolu de purger la province. Administrateur économe et prévoyant, sachant dépenser à propos pour faciliter les échanges et le commerce, il ne craignait pas de se faire, au besoin, justicier.

Ce qu'il avait été à Bénévent, Mgr Pecci le fut à Pérouse, quand trois ans plus tard, en 1841, Grégoire XVI qui venait de le désigner comme gouverneur de Spolète, l'envoya soudain dans la capitale de l'Ombrie, menacée et troublée par les sectaires qui rêvaient une Italie sans roi, sans pape, sans

prêtres et sans religion. Le mouvement qui devait se développer vingt ans plus tard en pleine liberté avec la complicité du roi de Sardaigne, commençait dès lors, et les esprits clairvoyants devinaient aisément à quel point extrême il se porterait, si l'on ne prenait énergiquement les mesures propres à entraver sa marche. Grâce à l'esprit de décision et à la prodigieuse activité du nouveau gouverneur, Pérouse changea si promptement de dispositions que le Pape put y entrer en grande pompe aux acclamations de tout un peuple. Grégoire XVI en témoigna sa haute satisfaction d'une façon très pittoresque : « Monseigneur le délégué, dit-il, au cours de mon voyage dans les provinces, j'ai été quelquefois reçu en moine ; en certaines villes, on m'a fait un accueil convenable, comme si j'étais un cardinal ; à Ancône et à Pérouse, j'ai été vraiment reçu en souverain. » Bref, en moins de deux ans, Pérouse comme Bénévent était rendue à la paix, à la culture de l'enseignement, à la prospérité.

Désormais, les preuves étaient abondamment faites des capacités administratives de Mgr Pecci ; d'autres qualités allaient lui devenir nécessaires. Grégoire XVI, en effet, considérant les mérites du jeune prélat, voulut les récompenser en même temps qu'en tirer profit pour l'Eglise.

NONCE EN BELGIQUE.

La nonciature de Belgique venait de vaquer par la nomination de Mgr Fornari appelé comme nonce à Paris. Mgr Pecci fut désigné pour le remplacer à Bruxelles. Ainsi, après la carrière administrative, c'est la carrière diplomatique qui s'ouvrait à trente-trois ans pour l'ancien délégué de Bénévent et de Pérouse.

C'est au commencement de 1843 que Mgr Pecci reçut l'annonce de sa nomination à la nonciature de Belgique. Il fut préconisé archevêque de Damiette i. p. i. dans le consistoire du 27 janvier de la même année.

Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, voulut consacrer lui-même le nouveau Nonce et la cérémonie eut lieu en présence de toute la légation belge auprès du Saint-Siège ayant à sa tête le comte d'Oultremont de Warfusée. La duchesse d'Arenberg et d'autres Belges de distinction y assistaient également.

C'est le 19 mars, fête de saint Joseph, que Mgr Pecci s'embarqua à Civitá-Vecchia sur le vapeur français le « Sésostris ». Le 21 il débarquait à Marseille, et par la route de Reims et Mézières il entrait en Belgique, le 7 avril, à Namur, où il a été

logé chez M. le chanoine de Montpellier, son ancien condisciple au Collège Romain.

En Belgique tout était dans une période d'effervescence et de reconstitution. Fière de son indépendance reconquise, la Belgique s'engageait avec une sorte d'exubérance juvénile dans cette voie d'activité inouïe où elle a marché depuis lors.

Les Loges s'agitaient déjà dans l'ombre; sous un masque d'hypocrite respect pour la religion des Belges, leurs chefs séduisaient déjà les imprévoyants et affaiblissaient le tempérament catholique du pays.

L'esprit dont étaient animés certains chefs libéraux, pouvait déjà faire prévoir le programme sectaire du Congrès de 1846, programme que le parti mit une rare persévérance à réaliser de point en point jusqu'en 1879 où il crut y mettre le couronnement par la loi que l'on sait. Mais il n'en est pas moins vrai que ces graves sujets de crainte disparaissaient en quelque sorte dans l'aspect consolant qu'offrait l'ensemble de la Belgique, même sous le rapport politique; surtout après le vote par les deux partis de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, loi qui faisait espérer les plus heureux résultats pour l'avenir religieux du pays.

On voit sans peine quel vaste champ d'observation cette situation intérieure de la Belgique offrait au jeune nonce et combien devait être fructueuse l'étude à laquelle il put se livrer sur l'action catholique au sein des sociétés modernes, sur les dangers dont le libéralisme menaçait ces mêmes sociétés, sur les besoins, les illusions, les maux et les espérances du monde nouveau qui semblait vouloir s'élever sur les débris de l'ancien. Nulle part cette sorte de fermentation, ce mélange d'éléments divers qui tantôt cherchaient à s'exclure et tantôt à se concilier avec plus ou moins de raison et de bonne foi n'était aussi visible ni aussi actif qu'en Belgique et, si l'on nous permet une comparaison un peu vulgaire, c'est en Belgique qu'il fallait tâter le pouls à la société moderne pour s'édifier sur ce que son tempérament pouvait offrir de ressource, aussi bien que sur le malaise qui la travaillait intérieurement.

Quand Mgr Pecci fut désigné par le Pape Grégoire XVI pour occuper l'évêché de Pérouse, l'annonce de ce rappel causa en Belgique de grands regrets et l'on peut dire que les regrets furent réciproques.

Les témoignages de sympathie et de regrets affluèrent à la

Nonciature. Clergé, noblesse, peuple et gouvernement rivalisèrent dans ces manifestations. Mais il en est une qui fut particulièrement significative : nous voulons parler des marques extraordinaires d'estime et d'affection que Léopold Ier donna au Nonce qui allait quitter la cour de Bruxelles. En premier lieu, il lui conféra le grand cordon de son ordre, ce qui constituait la plus grande distinction qu'il pût lui donner; et non content de cette marque si flatteuse d'estime, il écrivit de sa propre main une lettre destinée à être remise par le Nonce au Pape Grégoire XVI. « Je dois recommander à la bienveillante protection de Votre Sainteté l'archevêque Pecci ; car j'ai rarement vu un dévouement plus sincère à ses devoirs, des intentions plus pures et des agissements plus droits ; son séjour dans ce pays-ci lui aura été très utile pour pouvoir rendre de bons services à Votre Sainteté. Je La supplie de lui demander un compte exact des impressions qu'il emporte sur les affaires de l'Eglise en Belgique. Il juge toutes ces choses très sainement; et Votre Sainteté peut lui accorder toute confiance. »

Voilà sur Léon XIII le jugement d'un prince qui, pour être protestant, n'en avait pas moins des idées justes sur la situation de l'Eglise en Belgique, et, qui, en outre, était un grand connaisseur d'hommes.

ÉVÊQUE DE PÉROUSE.

L'incontestable succès remporté par Mgr Pecci pendant sa nonciature en Belgique semblait le désigner pour les postes les plus élevés de la diplomatie pontificale. Mais il entrait dans les vues de Dieu, qu'après cette courte et décisive expérience où il avait donné la mesure des qualités qui font l'homme d'Etat, l'ancien délégué à Pérouse rentrât comme évêque dans son gouvernement.

A peine put-il prendre un repos de quelques mois, dont il usa pour visiter Londres et les principales villes d'Angleterre, et cela beaucoup plus dans un intérêt d'études que de curiosité. De bonne heure, en effet, Mgr Pecci avait été préoccupé par la question sociale, que le paupérisme pose en Angleterre non moins terriblement qu'ailleurs, et dont il traitera bientôt dans des lettres remarquables. De même, la question irlandaise, un peu moins pressante peut-être alors qu'elle apparaît aujourd'hui, était néanmoins à l'ordre du jour. O'Connell, qui avait si

glorieusement travaillé à l'affranchissement de ses frères, vivait encore, et Mgr Pecci put l'entretenir à Londres de ce grave problème, où est intéressé le sort d'une nation catholique. Enfin, l'on était au lendemain de la conversion des docteurs d'Oxford, dont le bruit emplissait l'Angleterre, et l'avenir religieux de l'ancienne Ile des Saints s'offrait naturellement aux méditations du jeune diplomate.

En France, à la même époque, il ne manquait pas non plus de sujets d'études, et pendant plusieurs semaines qu'il demeura chez son ami, Mgr le nonce Fornari, Mgr Pecci put faire sur notre pays des observations personnelles qui n'ont pas peu accru ce trésor de souvenirs qui donne tant de charme à sa conversation quand il reçoit des pèlerins étrangers.

Cependant, à la sollicitation des habitants de Pérouse, qui, eux aussi, avaient bon souvenir des qualités de leur ancien gouverneur, Grégoire XVI venait de désigner Mgr Pecci pour cet évêché. Avant de se rendre à son poste, le nouvel évêque voulut revoir le Pape et s'arrêta quelque temps à Rome. Mais la maladie ne devait pas tarder à enlever Grégoire XVI. Mgr Pecci se trouva donc dans la Ville Eternelle pour le Conclave. Il vit Pie IX avant et après son élection, et, libre désormais de tous ses devoirs de carrière, il prit possession de son siège épiscopal le 26 juillet, jour de sainte Anne, en souvenir de sa pieuse mère.

Quel accueil lui fut fait, et comment il répondit aux acclamations du peuple qui saluait joyeusement son retour, c'est ce que nous n'essaierons pas de dire. Nous devons également renoncer à faire l'histoire de ce fécond épiscopat de trente ans, traversé par tant de crises politiques, et pendant lequel Mgr Pecci fut vraiment tout à tous. Attentif à maintenir et à proclamer la doctrine, soucieux de promouvoir et de fortifier l'enseignement théologique, ardent à développer, à maintenir ou même à créer des œuvres de charité, il lui semblait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire. De pair avec la réforme de son séminaire, il s'occupait d'une édition nouvelle du catéchisme diocésain, remettait en honneur l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin, ne dédaignant pas de s'asseoir lui-même, parfois, dans la chaire du professeur et formant à son exemple des prêtres éminents comme Mgr Rotelli, le nonce actuel du Saint-Siège à Paris. La Révolution dispersait-elle les ordres monastiques : il fondait l'union des Prédicateurs de la

Parole Divine, pour la plus grande édification des fidèles, et le meilleur apostolat des prêtres.

D'autre part, il faisait face à l'invasion du torrent révolutionnaire, multipliant, à l'encontre des mesures d'iniquité qui s'attaquaient à l'Eglise et au Pape, les protestations les plus vigoureuses et les plus lumineuses, et aussi l'action la plus efficace, comme en témoigne l'association créée pour le rachat des séminaristes conscrits. Au besoin il savait, comme en 1864, s'adresser au roi Victor-Emmanuel pour lui dénoncer avec force le caractère odieux de la loi de conscription, en ce qui concerne les clercs. Enfin, si la famine, les tremblements de terre ou d'autres fléaux s'abattaient sur son peuple, ces épreuves le trouvaient prêt à consoler, à aider, à secourir de toutes manières les malheureux.

Poursuivi devant les tribunaux pour avoir repris, selon son devoir, de malheureux prêtres qui s'étaient associés à l'apostasie de Passaglia, il n'en continua pas moins de protester avec énergie contre les mesures qui, depuis l'occupation violente de Pérouse par les Piémontais, étendaient de jour en jour la persécution en son diocèse.

Parmi les actes qui honorent le plus l'évêque de Pérouse, on relève neuf remontrances au roi Victor-Emmanuel ou à ses subalternes en vue de défendre les intérêts religieux menacés par les prétendues réformes piémontaises. Parallèlement, ses instructions et mandements ou ses homélies à son peuple disaient à celui-ci ce qu'était la vraie civilisation; comment elle fut de tout temps le souci de l'Église et de la Papauté; par quels motifs d'ordre général il est nécessaire que le Pape soit pourvu d'un domaine temporel et quels anathèmes par suite encourent ses spoliateurs.

Hélas! en dépit des protestations qui, pendant vingt ans, se renouvelèrent dans l'Église entière, faisant écho de toutes les parties du monde à l'admirable énergie de Pie IX, la révolution italienne poursuivait sa marche et elle en vint bientôt à n'avoir presque plus rien à détruire.

Mais Dieu est éternel, et il attend ses ennemis au jour fixé par sa justice. Comme la Papauté peut invoquer, elle aussi, des promesses d'éternité, les plus longues épreuves ne sauraient amoindrir la foi des fidèles en ce pouvoir toujours debout malgré l'orage. C'est ce qui explique comment l'angoisse qui étreignit soudain les cœurs, en 1878, à la nouvelle de la mort de Pie IX,

se changea presque aussitôt en un sentiment nouveau de confiance, quand on apprit la rapide élection de son successeur, camerlingue de la sainte Eglise depuis quelques mois seulement, le cardinal Pecci.

LÉON XIII PAPE

C'est le 20 février 1878 qu'eut lieu cette élection mémorable. Elle donnait au cardinal Pecci quarante-quatre suffrages, après les deux scrutins du 18 et du 19, qui lui avaient respectivement donné vingt-trois et trente-huit voix, nombre considérable, mais inférieur aux deux tiers des votants exigés par les Constitutions pontificales. Effrayé d'abord de la charge qui lui incombait, le nouveau Pape prit résolûment en mains le gouvernement de l'Église, qu'il dirigera désormais sous le nom de Léon XIII. Est-il besoin de raconter ici les actes, présents à tous les esprits, de ce pontificat qui, en moins de dix ans, a pris une si grande place dans l'histoire de l'Eglise ?

L'apparence frêle de sa santé a pu faire craindre que Léon XIII ne s'épuise dans l'activité qu'il apporte à traiter les questions les plus graves comme à s'enquérir personnellement des moindres détails de telle affaire qui, par quelque côté, peut intéresser l'Eglise. Mais non ; il semble, au contraire, que le travail alimente ce corps diaphane, où la matière n'apparaît que comme la servante de l'âme immortelle ! Et pourtant n'est-on pas comme effrayé à la seule énumération de tout ce qui s'est fait à Rome depuis moins de dix ans par l'impulsion et sous l'action directe du Souverain Pontife ?

C'est d'abord le programme du gouvernement pontifical exposé dans une lettre au cardinal Nina, après la mort subite du cardinal Franchi ; c'est l'exposé de la triste situation de l'Eglise en Italie où la Révolution cherche à détruire la Rome chrétienne pour y substituer une Rome nouvelle ; c'est la sollicitude pour les études historiques, manifestée dans sa lettre aux cardinaux Pitra et Hergenroether ; c'est un ensemble d'actes délibérés pour les progrès du catholicisme en Orient et amenant la cessation du schisme arménien ; c'est la Perse, la Chine et le Japon s'ouvrant aux envoyés du Saint-Père ; c'est le rétablissement de la hiérarchie en Ecosse ; c'est l'action modératrice et protectrice du Saint-Siège s'exerçant en faveur de ses chers fils d'Irlande ; c'est la revendication répétée du pouvoir temporel dont la nécessité est rendue plus manifeste encore par l'odieux outrage fait aux cendres de Pie IX lors de

leur translation; c'est l'extension aux Etats-Unis de l'influence pontificale dont témoigne le concile de Baltimore; c'est la lutte mémorable entreprise en Allemagne contre le Kulturkampf, et qui a été couronnée naguère par une trêve qui permet d'augurer la conquête définitive de l'état de paix; c'est l'arbitrage de la Papauté renouvelé du moyen âge sur la proposition inattendue de l'auteur même du Kulturkampf; c'est à l'égard de la France, une constante sollicitude dont une Encyclique mémorable et de nombreuses lettres rendent un émouvant témoignage; c'est la préoccupation d'assurer au clergé une éducation littéraire et scientifique, amenant, à la suite d'une lettre qui la recommande à l'éminent cardinal Parocchi, la création à Rome d'un nouvel Institut pour la culture des lettres, sans parler de la glorification de saint Thomas d'Aquin et de la scholastique; c'est la solennelle revendication, devant les cours européennes, des biens de la Propagande destinés à la prédication de l'Evangile et dont un gouvernement usurpateur s'est emparé par un vol véritablement sacrilège; c'est l'intervention du Saint-Siège en Espagne, à diverses reprises, en vue d'apaiser des conflits sans cesse renaissants; pour tout dire, c'est la lumière, *lumen in cœlo,* répandue à flots, sur le monde et jaillissant du Vatican comme d'une source merveilleusement inépuisable.

Ah ! vienne le jour où les peuples, illuminés par ces clartés d'en haut, s'écarteront des abîmes où ils courent; où les chefs d'Etat désabusés des mensonges révolutionnaires se tourneront vers le Pape comme vers le soleil de justice; où la terre, ébranlée tout entière, tressaillera d'allégresse à la nouvelle que le successeur de Pierre, illuminateur des âmes, est redevenu le Roi temporel de ses Etats reconquis, et nos cœurs, acclamant le Pape Roi, se dilateront mieux encore qu'au moment solennel où le cardinal Caterini apparaissant, il y a bientôt dix ans, sur la galerie du Vatican et se tournant vers la foule immense qui, sur la vaste place Saint-Pierre, représentait l'anxieuse attente de l'univers catholique, lui criait : « Je vous annonce une grande joie : nous avons un Pape, — *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus.* » Vive donc, au jour de son Jubilé sacerdotal; Vive, *ad multos annos,* Sa Sainteté Léon XIII, Pape et Roi ! C'est le cri de nos cœurs, c'est le programme de nos espérances, c'est, nous en avons la ferme confiance, l'annonce de ce qui sera, de par Dieu, le fait d'un prochain avenir !

VIE HABITUELLE DE LÉON XIII

Le Saint-Père occupe, au Vatican, le second étage du bâtiment situé au nord-ouest de la cour San-Damaso, juste en face des loges de Raphaël.

Son appartement proprement dit, comprend cinq pièces : un petit salon d'attente, un cabinet de travail, une chambre à coucher, une bibliothèque et un oratoire.

On y parvient, en traversant deux salles où se trouvent, dans la première, les gardes-suisses, dans la seconde, les camériers secrets participants.

Ces pièces, ainsi que celles qui composent l'appartement du Saint-Père, sont meublées fort simplement et, depuis près de quarante ans, rien n'y a été touché, si ce n'est le lit, où est mort Pie IX, et qu'on a remplacé par un autre, et une partie des livres de la bibliothèque.

La chambre du Pape est toute petite, tendue de rouge du haut en bas. Un lit, deux fauteuils, deux chaises, une table de nuit, un petit secrétaire, un prie-Dieu et différentes images de piété, voilà tout ce qu'elle comporte.

La bibliothèque n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'elle sert en même temps de salle à manger ; c'est là où Léon XIII prend ses repas.

Quant à l'oratoire, il est également très simple, les objets précieux que le Saint-Père aurait pu y renfermer ayant été presque tous réservés pour le cabinet de travail, la plus grande et la seule bien meublée des cinq pièces de l'appartement.

A six heures en été, six heures et demie en hiver, le Pape se lève et fait aussitôt ses exercices de piété, puis, environ une heure après, il se rend dans son oratoire où il dit la messe.

Parfois, le dimanche généralement, il donne la communion à quelques personnes privilégiées, qui sont tantôt de la noblesse romaine, tantôt des pèlerins de distinction ; il assiste ensuite à une seconde messe, une messe d'actions de grâces, et rentre dans son appartement.

Il fait alors un léger déjeuner. Quand il déjeune ou quand il dîne, Léon XIII est toujours seul ; jamais il n'admet quelqu'un à sa table. Il lui arrive quelquefois de recevoir pendant un repas, quelque membre de sa famille ou quelque personnage à qui il

veut témoigner sa bienveillance. De temps en temps il fait mander le cardinal Giuseppe Pecci ; plus souvent, c'est son neveu, le comte Camille Pecci, capitaine dans la garde noble, qui vient assister à son repas.

Cette collation terminée, le Pape rentre dans son cabinet et se met immédiatement au travail.

Il commence par dépouiller sa correspondance particulière, aidé en cette besogne, non — comme cela devrait être — par le camérier secret participant de service, mais par un autre dont il a fait, en quelque sorte, son secrétaire intime, Mgr Boccali.

Bientôt neuf heures et demie sonnent; le cardinal secrétaire d'Etat se présente pour travailler avec le Saint-Père : c'est alors que Mgr Boccali se retire.

L'entretien entre Léon XIII et le secrétaire d'Etat dure parfois plus d'une heure, rarement moins. Quand ce dernier a terminé, c'est au tour des cardinaux préfets de congrégations de venir entretenir le Souverain-Pontife de différentes questions d'administration relatives à leur département.

Ces congrégations sont au nombre de vingt.

Comme on le comprend bien, le Saint-Père ne peut les recevoir tous chaque jour; mais il les voit au moins une fois par semaine, et la réception du matin n'en comporte guère que quatre ou cinq au plus.

C'est à la suite des préfets des congrégations que viennent les ambassadeurs, quand ils désirent avoir audience du Pape, et, après les ambassadeurs, le secrétaire des Mémoriaux, puis celui des Brefs aux princes.

Après ces différentes réceptions, le Saint-Père admet en sa présence quelques pèlerins de distinction ou certaines personnes qui lui ont été recommandées d'une façon toute spéciale. Le lundi, et parfois le jeudi, il accorde des audiences publiques ; mais il les abrège autant que possible, cela le fatigue, et surtout lui fait perdre du temps. Il a grande hâte de retourner à son travail.

Quand le Saint-Père est malade, ceux qui ont seuls le droit d'entrée dans la chambre pontificale sont : le camérier secret, participant de service ; Mgr Boccali ; le cardinal secrétaire d'Etat; le majordome du palais, les deux médecins, les docteurs Ceccarelli et Valentini, le confesseur et le valet de chambre.

Ce n'est point une raison parce que le Pape s'est retiré dans sa chambre pour qu'il se couche aussitôt; au contraire, ses familiers prétendent qu'il travaille souvent une partie de la nuit

ou bien encore qu'il se relève pour terminer une besogne qui le préoccupe vivement.

On raconte qu'un jour le cardinal Jacobini, ayant reçu l'ordre formel de faire passer au Saint-Père, n'importe à quelle heure de la soirée, une note des plus importantes, apporta cette note vers minuit. Le camérier entra dans la chambre, et comme Léon XIII dormait, plaça la note sur la table. Le lendemain matin, à peine levé, le Pape fit venir le même camérier et lui remit la note qu'il avait déposée la veille dans la chambre, lui ordonnant de la faire parvenir sans retard au cardinal. Cette note, écrite sur papier de grand format, avait environ seize pages; chacune de ces pages était annotée, portant en marge des paragraphes d'observations, des corrections, des surcharges, puis à la fin se trouvaient deux nouvelles pages d'instructions, entièrement de la main du Saint-Père. Ce long travail avait été fait la nuit. Le Pape s'était levé, avait trouvé la note et l'avait aussi rectifiée et complétée.

Léon XIII est en effet très laborieux; il aime le travail, et, quand il a un instant de repos, ou bien encore pendant ses repas, il parcourt ou lit toujours quelque ouvrage de théologie ou de philosophie dont on lui a fait hommage.

C'est un latiniste admirable; il vit d'ailleurs au milieu des auteurs classiques. Parmi les classiques italiens, il n'en est point pour lui d'autre que le Dante. Il lui est arrivé cent fois de dire : « Je puis réciter d'un bout à l'autre la *Divine Comédie*, l'*Enéide*, ou les *Géorgiques*. » Et, si l'on s'était enhardi au point de lui indiquer un passage de l'un de ces poèmes, le Saint-Père, sans hésitation aucune, disait d'un bout à l'autre le passage, ne s'arrêtant que pour faire remarquer la beauté de certains vers.

Léon XIII n'aime guère, nous l'avons dit, recevoir en audiences publiques. Pourtant, le Saint-Père a des attentions particulières pour ceux des pèlerins qui, d'après leur mine et leurs façons, paraissent d'une condition humble et peu favorisés de la fortune. Pour ceux-là, il fera ce qu'il ne ferait jamais pour aucun autre.

A l'une de ses audiences, on lui présenta, dans la foule des pèlerins, un groupe d'ouvriers typographes, membres des cercles catholiques de Paris. L'audience terminée il laissa partir tout le monde, mais retint les ouvriers français, s'entretint avec eux assez longuement, puis, leur souriant, il les amena visiter son appartement particulier, leur montrant chaque chose, leur en faisant l'historique, leur parlant toujours avec la plus grande

bonté; puis il les congédia en leur remettant de lui-même et sans qu'ils l'eussent demandé, des objets de piété comme souvenir.

On pourra peut-être s'étonner de cette longue conversation du Saint-Père avec des ouvriers français, qui sûrement ignoraient le latin. C'est que Léon XIII sait trois langues : l'Italien, sa langue maternelle, le latin et le français, qu'il parle d'une manière rès expressive, mais avec des inversions et des tournures qui ne manquent point d'une certaine saveur étrangère.

Les audiences terminées, il entre alors dans sa bibliothèque et se met à table; cette fois, ce n'est plus une collation, mais un repas qu'il va prendre, c'est-à-dire un œuf, un plat de viande, avec quelques légumes, accompagné de vin de Bordeaux, puis une tasse de café noir.

Ce repas terminé, la première partie de la journée est finie et le Saint-Père rentre dans sa chambre pour se reposer quelques instants. On sait que tous les romains font la sieste.

La sieste du Saint-Père est généralement courte; un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, voilà tout ce que Léon XIII s'accorde de repos au milieu d'une journée si remplie. Puis il récite l'office divin, fait sa lecture spirituelle et se remet au travail.

Il fait alors appeler Mgr Boccali, qui lui sert, comme nous l'avons dit, de secrétaire intime.

C'est à ce moment de la journée que le Pape s'occupe des travaux qui lui sont personnels, tels que les lettres encycliques par exemple. Il examine souvent aussi les notes que son Secrétaire d'Etat prépare pour les gouvernements étrangers, et les instructions que ce même secrétaire doit envoyer aux divers représentants du Saint-Siège. Léon XIII travaille toujours avec le plus grand soin; c'est un écrivain dans toute l'acception du mot. Il revoit vingt fois une lettre ou une note, y trouvant toujours quelque retouche à faire. Une expression impropre le fait tressaillir, et souvent, pendant qu'il confère avec eux, il relit et corrige les différents rapports ou les diverses pièces que les Secrétaires de congrégations lui ont présentés.

Vers quatre heures ou quatre heures et demie, selon qu'il a fini plus ou moins tôt, le Saint-Père quitte son appartement et va faire sa promenade quotidienne, accompagné du camérier secret participant de service, et escorté de deux gardes-nobles.

Depuis le 20 septembre 1870, c'est-à-dire depuis que le Pape ne sort plus du Vatican, on a élargi les allées des jardins du palais,

de façon qu'un carosse puisse le promener sans encombre, et en faisant de nombreux détours, sur les flancs de la colline. Pendant que la voiture roule, le Saint-Père dit son bréviaire s'il ne l'a point dit encore, puis il ouvre les dépêches qu'on lui a transmises ou cause de différentes affaires avec le prélat qui l'accompagne.

En été, quand il fait très beau, et que le Souverain Pontife ne se sent point trop fatigué, au bout de quelques minutes, il descend de voiture et se promène à pied pendant quelque temps.

Durant l'hiver, ce n'est point à quatre heures, mais à midi que le Pape fait sa promenade quotidienne; pendant cette saison, il va toujours en voiture. Parfois, le soir, quand il fait mauvais, Léon XIII aime à passer quelques instants dans les Loges de Raphaël, que, dans les premières années de son pontificat, Pie IX fit vitrer pour en conserver les peintures.

La promenade terminée, Léon XIII rentre dans son cabinet de travail, où il reçoit alors les secrétaires des mêmes congrégations dont nous avons déjà donné l'énumération.

C'est ici surtout qu'il serait vraiment curieux et intéressant de voir le Saint-Père. Comme il y a des catholiques dans le monde entier, dans les contrées les plus petites ou les moins connues du globe, le Pape a les renseignements les plus détaillés et les plus certains sur les mœurs, la politique, l'instruction, les arts, les sciences, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la religion des moindres peuplades de l'univers, aussi bien que des pays les plus étendus et les plus civilisés

Ces diverses audiences le mènent jusqu'à huit heures environ; le Saint-Père lit encore un peu, ou se met à écrire, ou annote quelque rapport; puis, à neuf heures, il va souper. Ce souper est aussi simple que le déjeuner et le dîner.

A neuf heures et demie, le Pape rentre dans sa chambre, où l'on n'entre que fort rarement, une fois qu'il s'y est retiré.

LA MESSE DU PAPE

Puisque nous célébrons le cinquantenaire de la première messe de S. S. Léon XIII, nous croyons ne pouvoir mieux débuter qu'en citant, d'après le R. M. O'Reilly, une page émouvante sur la messe du Pape:

A peine avions-nous, en arrivant à la chapelle, fait notre acte

d'adoration, qu'un tressaillement soudain nous fit lever les yeux. Tous les assistants étaient tombés à genoux.

Devant l'autel, dans l'ouverture de la porte, un auguste vieillard apparaît tout à coup, un aspersoir à la main. C'est Léon XIII. Il jette de l'eau bénite sur l'assistance en prononçant des paroles que nous n'entendons point. C'est bien véritablement une apparition surnaturelle. On dirait une de ces figures de Fra Angelico se détachant de la toile pour bénir. Non-seulement la soutane est blanche, mais le visage semble d'une blancheur transparente comme l'albâtre sur lequel le temps a laissé des reflets dorés; une couronne de cheveux blancs comme la neige encadre cette figure aux traits antiques. Le Pape a la tête couverte de la calotte blanche, marque distinctive de sa dignité. Il y a dans toute sa physionomie une expression de paternelle bonté qui charme et attire.

Un instant Léon XIII se tourna vers nous; il fit ensuite une génuflexion à l'autel et se retira. Un moment après nous entendions une voix douce, grave et mesurée, récitant les prières préparatoires de la sainte messe. Léon XIII prononce le latin avec une intonation et un rythme qui font comprendre et goûter les cantiques du roi-prophète. Chacun de nous fut vivement touché de la pieuse ferveur avec laquelle le Pape prisonnier récitait les prières de David, composées au milieu de l'exil et des persécutions :

Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum!
Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.

Et aujourd'hui, c'est dans un étroit oratoire que le Souverain Pontife se réfugie afin d'offrir le sacrifice divin pour son nombreux troupeau, et déverser son âme dans le cœur du Dieu vivant, au lieu de traverser la ville que ses prédécesseurs ont créée et de célébrer les saints mystères dans cette basilique qu'il vient de restaurer avec tant de munificence.

Protector noster, aspice, Deus! Et respice in faciem Christi tui! Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te!

Puis il y avait quelque chose comme des larmes dans la voix tremblante qui disait avec tant d'onction : *Numquid in œternum irasceris nobis aut extendes iram tuam a generatione in generationem?*

Et le Pontife était encore une fois à genoux devant l'autel.

Le Saint Père s'habille lentement; ses deux chapelains l'as-

sistent avec un respect plein de tendresse. Tout se fait sans bruit... Enfin le saint sacrifice commence.

Pour tout catholique qui assiste une première fois à la messe du Pape dans l'oratoire privé, il y a quelque chose de très touchant dans la vie de ce vénérable vieillard, de ce grand-prêtre de la religion chrétienne offrant la Victime sainte avec la ferveur des premiers pontifes successeurs de saint Pierre.

Léon XIII est vivement pénétré par la pensée de la présence réelle, lui que son rang sublime, à l'autel surtout, place si près de Dieu.

Sa contenance, ses paroles, le ton de sa voix, ses mouvements si pleins de respect et de recueillement, tout montre qu'il est bien là le prêtre et le père de toute la famille chrétienne, sacrifiant, priant, plaidant pour l'humanité tout entière auprès de la Majesté divine.

Lorsque Léon XIII donne une audience, sa tête est droite, dans son attitude il y a quelque chose de fier. A l'autel, au contraire, il incline la tête ; il semble tout accablé sous le sentiment de la présence de Dieu. Séparé seulement de la Victime adorable par les voiles du sacrement, il se penche pour mieux parler au Seigneur, et s'humilie comme s'il le voyait face à face.

Au moment le plus solennel du saint sacrifice, il prononce avec tant de ferveur les sublimes prières de la liturgie que toute la partie supérieure de son corps semble se soulever comme pour s'approcher plus près du Dieu de l'Eucharistie.

En voyant Léon XIII dire la sainte Messe, nous avons senti notre âme profondément émue; jamais nous n'avions éprouvé à un tel point, en voyant célébrer les divins mystères, cet indéfinissable sentiment qui fait dire : Oh ! vraiment, cet homme est près de Dieu !

Plusieurs fois durant le Canon, le Pape semblait très faible. Il se soulevait avec peine, comme s'il eût voulu secouer un fardeau devenu trop pesant. Chacun se demandait s'il n'allait pas tomber dans les bras de ses chapelains.

Quelquefois plusieurs centaines de personnes se pressent à la table sainte. Les pèlerins ne seraient pas heureux en quittant la Ville Eternelle s'ils n'avaient communié de la main du Pape. Aussi, malgré son extrême fatigue et son âge, Léon XIII distribue à tous le pain de la vie, et c'est avec une piété touchante qu'il dépose sur les lèvres de ses enfants ce gage ineffable de la vie éternelle.

Enfin la messe du Pape et la messe d'action de grâces, célébrée par un de ses chapelains, sont terminées.

On met un fauteuil près de l'autel, au coin de l'épître. Le Saint Père donne alors à tous ceux qu'il vient de communier la consolation de lui être présentés par Mgr Macchi, de s'agenouiller successivement à ses pieds et de recevoir avec sa bénédiction quelques paroles de paternelle affection.

ARMOIRIES DE LÉON XIII

On sait comment les armes de Léon XIII doivent être dessinées et peintes. Voici comment elles se lisent en termes de blason.

D'azur, au peuplier de sinople posé sur une terrasse du même, adextré au chef d'une étoile chevelée ou comète d'or, et accosté en pointe de deux fleurs de lys du même; à la face arqué d'argent brochant sur le tout.

L'on se rappelle que lors de l'avènement de Léon XIII au trône pontifical, on a été vivement ému, à Rome et dans le monde catholique, en apprenant que les armoiries de la famille patricienne des Pecci portaient une étoile blanche sur champ d'azur. Immédiatement on a rapproché de ce fait la prophétie de saint Malachie, qui désigne le nouveau pape sous le nom de *Lumen in cœlo*. Un publiciste distingué, fit à cette époque les ingénieuses observations qui suivent :

Les armoiries du nouveau Pape Léon XIII nous semblent être significatives et renfermer dans leur symbolisme quelques leçons. Sur champ d'*azur* se dresse un peuplier de *sinople*, lequel paraît fixé au champ de l'écu par une banderole d'argent posée *en bande*, c'est-à-dire en travers, comme pour indiquer que le peuple, dont cet arbre est l'emblême, a besoin d'être maintenu par les liens de la religion et des lois.

La religion est symbolisée par une étoile posée *en chef* et *à dextre*, c'est-à-dire en haut et du côté droit de l'écu lui-même, et par conséquent à la gauche de qui le regarde. N'est-ce pas le *lumen in cœlo* annoncé par la prédiction célèbre du prêtre Malachie? Ce qui figure l'empire des lois, ce sont deux fleurs de lis, emblême de tout ce qui est juste et légitime , dont le peuplier est *accosté en pointe*, c'est-à-dire qui sont placées en bas de l'écu, des deux côtés de l'arbre, un peu au-dessus de la *champagne* ou terrain qui supporte ce peuplier. La lumière de la foi éclairant les peuples du haut du

ciel, et les fleurs de lis, emblême des lois, régnant sur la terre : les armes des Pecci ne sont pas pour nous déplaire.

Obtiendrons-nous, sous le pontificat de Léon XIII, tout ce qui semble ainsi présagé? Ce serait trop heureux : les peuples de ce temps ne le méritent guère. Ils sont trop de l'espèce, qui figure sur les armes que nous avons décrites, des peupliers d'Italie, à l'aspect grêle et raide. Ces arbres, dont la vie est courte, dont le bois a peu de valeur, dont le cœur est trop souvent rongé par les vers, semblent vouloir menacer le ciel follement de leur pointe aiguë. Mais celui de la maison Pecci est lié d'un lien d'argent et sans aucun nœud; ce qui signifierait, non une servitude, mais une discipline librement acceptée, noble et point gênante, infiniment préférable à l'esclavage des passions révolutionnaires, qui raidissent les peuples contre toute justice et toute vérité, sans leur donner aucune force ni aucune vigueur?

Permis à chacun de ne voir en ceci qu'un simple jeu d'esprit. Nous ne pouvons nous défendre de la pensée qu'il y a peut-être quelque chose de providentiel dans cette symbolique. Toujours est-il que dès le premier moment, nous en avons été frappé.

Après dix ans bientôt de pontificat, ne pouvons-nous pas dire qu'il y avait dans ces lignes autre chose qu'un jeu d'esprit.

Léon XIII porte en main le flambeau de la science, Lui, le restaurateur de la vrai philosophie et de la sûre théologie catholique; Il porte en main le flambeau de la piété, Lui qui appelle sans cesse à l'aide de l'Eglise militante, les légions invincibles de l'Eglise triomphante, la Vierge Immaculée du Rosaire, les Saints et les Bienheureux dont il proclame les vertus; Il porte en main le flambeau de l'avenir, le profond politique qui instruit les rois et les peuples sur leurs vrais intérêts, et qui comprend en sa charité évangélique, les grands et les petits, les conducteurs des nations et les déshérités de la fortune, les chefs d'Etat et les humbles enfants des écoles, les artisans de l'atelier.

LE PLÉBISCITE DU MONDE CATHOLIQUE (1)

C'est ainsi que nous définissons, au point de vue politique, le Jubilé de Léon XIII.

(1) Cet article suivant publié dans la *Défense* par M. l'abbé Lagrange, ancien vicaire général de Mgr Dupanloup, est fort remarqué; c'est d'ailleurs à bon droit qu'il fait ressortir la portée nécessairement politique du mouvement qui se produit dans le monde catholique à l'occasion du Jubilé de S. S. Léon XIII.

Au point de vue religieux, c'est le triomphe de l'unité catholique, représentée par une grande institution, la Papauté, et par un grand homme, Léon XIII. Mais ce triomphe a aussi, et ne peut pas ne pas avoir, une signification politique, car ici les deux questions sont connexes ; il signifie la Souveraineté pontificale. Ce caractère, le Jubilé de Léon XIII l'a par la force des choses, par le saisissant contraste étalé à tous les yeux, entre une immense puissance morale et une situation extérieure manifestement disproportionnée, anormale, impossible ; c'est comme un plébiscite, ce mot doit bien sonner aux oreilles romaines, du monde catholique tout entier, redemandant pour le Pontife une Souveraineté.

Et il n'y a pas plus à se méprendre sur le sens de cette manifestation qu'à essayer de lui créer des entraves ; à cette tentative, s'ils continuent à s'y risquer, les ministres italiens et leur presse ne peuvent recueillir que le ridicule dans l'impuissance ; que MM. Zanardelli et Crispi se le tiennent pour dit.

Cette manifestation, impliquant d'elle-même cette revendication, est inévitable non moins qu'invincible : la voilà qui monte et grandit tous les jours ; voilà que tout s'ébranle, les simples fidèles comme les évêques, les assemblées politiques elles-mêmes et les gouvernements. Et pas seulement les gouvernements catholiques, comme l'Espagne et l'Autriche, mais les grandes nations protestantes, comme l'Allemagne et l'Angleterre ; à son tour, bon gré, mal gré, le gouvernement français y viendra, car son abstention ici serait une faiblesse, une abdication, une flétrissure. Et le nouveau monde fait écho à l'ancien, la jeune Amérique à la vieille Europe. Il y a plus, les gouvernements, non pas seulement catholiques, mais même non chrétiens, la Turquie, la Chine, le Japon, etc., envoient leurs présents à Rome. Ainsi, à la lettre, c'est le monde tout entier qui s'incline devant le Pontificat romain.

Une nation seul s'efface et se tait ; celle dont la voix aurait dû s'élever la première, l'Italie ; mais, entendons-nous, l'Italie officielle ; et il ne nous déplaît pas, du reste, quant à présent, de voir l'Italie officielle se mettre en contradiction avec l'Italie véritable et avec le monde entier : cet isolement est sa condamnation.

Oui, et l'impossibilité de maintenir le *statu quo* actuel est telle et si manifeste qu'elle arrachait, ces jours-ci même, à M. le sénateur Jacini l'aveu suivant ; il s'écriait : « La situation

où nous sommes est une cause de graves embarras pour la nouvelle Italie, pour la Papauté et pour le monde catholique. » C'est, selon lui, « une impasse » dont il faut absolument trouver moyen de sortir. Et il propose ce qu'il croit une solution.

Oui, il faut enfin une solution. On a déjà assez et trop attendu. Ce qui est nécessaire ne peut pas être ainsi ajourné, et sur ce point, M. Jacini a raison ; pour l'Italie, pour la Papauté, comme pour le monde catholique, il faut une solution ; mais une solution qui en soit une, qui soit acceptable pour la Papauté et pour le monde catholique, une solution qui ne soit pas un expédient. Cette solution, le Pape en a indiqué la condition essentielle. Il faut que l'Italie en comprenne la sagesse et la nécessité, et se résigne enfin à s'y prêter.

Et qu'on ne dise pas que, cette condition, l'Italie ne l'acceptera jamais. Quelle Italie! L'Italie officielle, et voilà tout; l'Italie officielle et les sectes qui la dominent, mais qui ne peuvent être prises en considération ici que pour être réfrénées et écartées.

Et qu'on ne cherche pas à effrayer en parlant de moyens violents. Non, tout se peut terminer sans guerre et sans violence aucune.

Que faut-il pour cela ? Il faut que la vraie Italie, l'Italie catholique et conservatrice, pèse sur l'Italie officielle et lui fasse entendre raison ; il faut qu'à ce que nous appelons le plébiscite du monde catholique vienne s'ajouter le plébiscite italien, et que les deux manifestations, les deux revendications se répondent l'une à l'autre : comment l'Italie officielle résisterait-elle à cette double pression ?

Depuis quand l'opinion n'est-elle plus la reine d'un peuple libre ? De quel droit un gouvernement voudrait-il étouffer la voix d'un grand pays, et refuser de lui obéir, si elle se fait entendre avec l'unanimité et la clarté qu'il appartient aux catholiques et aux conservateurs italiens de mettre, avec la prudence et la fermeté nécessaires, dans les revendications de l'heure présente ?

Si on a pu égarer un moment l'opinion de l'Italie, le moment est venu d'éclairer et de ramener cette opinion. Est-ce là chose impossible ? Ce serait faire injure au bon sens italien que de le croire.

Est-ce que la question est aujourd'hui obscure ou douteuse? Est-ce que l'expérience n'a pas été faite ? Est-ce que le souve-

rain spirituel, non d'un peuple, mais du monde, a dans sa position dépendante et précaire la situation qui lui convient ? Est-ce qu'il s'agit de défaire l'Italie ? Est-ce que Rome capitale est nécessaire à son unité? Est-ce que ses plus grands patriotes l'ont pensé ? Est-ce que sa rupture avec la Papauté n'est pas pour elle un malheur manifeste et une entrave permanente ? Est-ce que le refus de rendre Rome au Pape n'éternise pas le conflit? Est-ce que cette réconciliation si désirée ne serait pas pour l'Italie la source d'avantages, politiques et autres, de premier ordre? Et de tels avantages ne valent-ils pas que l'Italie — le Pape, par sa modération, lui en a donné l'exemple — fasse à ce magnifique avenir quelque concession, quelque sacrifice patriotique ?

Non, l'Italie ne cesserait pas d'être une grande nation unifiée, quand même son Parlement siégerait ailleurs qu'à Monte-Citorio, et quand le roi Humbert ne trônerait pas au Quirinal.

C'est ce que les plus grands patriotes italiens avaient compris.

« Des raisons *suprêmes* nous commandent de respecter la ville où siège le Souverain-Pontife. La question de Rome n'est pas de celles qui peuvent être réglées *par l'épée.* » Qui a dit cela? Cavour lui-même : et vous parlez de conquête intangible !

« Envahir Rome par la force... une telle politique aurait deux grands inconvénients : celui de nous mettre en contradiction avec notre programme dans la question romaine, et celle de soulever contre nous l'opinion de toute l'Europe. » Qui a dit ces paroles? M. Visconti-Venosta, le 20 août 1870, un mois avant la brèche de la Porta-Pia.

On sait sur ce point l'opinion invariable de Gino Capponi, de Massimo d'Azeglio, de tant d'autres, même parmi ceux qui ont fait l'unité italienne.

L'Italie a donc dévié, c'est manifeste. Et il lui serait interdit par ses gouvernants d'aujourd'hui de reconnaître sa faute et de réparer son erreur ! Et parce que des politiciens de second ou de troisième ordre, les Crispi, les Zanardelli, les Bonghi, liés par un passé coupable, et sous la pression des sectes, ne veulent rien voir, rien entendre, il faudra que les revendications de toute une nation, que dis-je? de la catholicité tout entière, s'en aillent en fumée !

Non, ce qu'il faudra, c'est que cet irrésistible mouvement d'opinion balaye par les voies légales de la scène politique, les hommes aveugles et obstinés qui sont en ce moment l'obstacle

aux vœux de l'Italie et du monde. Après cela, la question se résoudra comme d'elle-même : on n'a pas affaire, avec Léon XIII, à un pape que l'on ne connaît pas encore ; on sait bien qu'il porte l'Italie dans son cœur, et que nul mieux que lui ne saurait trouver, à l'heure opportune, une grande pensée dans son esprit, et un généreux mouvement dans son âme.

Nous pensons que le grand devoir de la presse catholique en ce moment, c'est de reprendre infatigablement la thèse des patriotes italiens que nous rappelions tout à l'heure, Cavour, d'Azeglio, Gino Capponi, et les autres ; la question ne sera résolue, et on ne sortira de « l'impasse », que quand on aura donné satisfaction à la fois au sentiment patriotique et au sentiment religieux : c'est la démonstration qu'il nous faut recommencer sans cesse sans nous lasser jamais.

Et qui ne voit combien ce plébiscite du monde catholique, si irrésistiblement provoqué par le Jubilé de Léon XIII, vient puissamment en aide à la politique de réconciliation et de réparation qui s'impose à l'Italie ?

Il est donc des points qui paraissent définitivement acquis, et ne doivent plus être remis en question..

L'impossibilité de maintenir le *statu quo*, la nécessité de trouver une solution ;

Les embarras graves, pour l'Italie, pour la Papauté, pour le monde catholique, de la situation actuelle ;

Les avantages de premier ordre, surtout pour l'Italie, d'une réconciliation avec le Pontife ;

Le caractère manifestement international, universel, catholique, de la question romaine.

Sur ce dernier point, à ceux qui contesteraient encore, nous n'aurons qu'une chose à dire : Mais ouvrez donc les yeux et les oreilles ; regardez et écoutez. Le fait est là, irrécusable. Le monde catholique s'occupe de la question. Et à bon droit. Car le Pape est notre Pape, et la situation qui lui est faite, certes, nous regarde.

Et quand vous nous dites : « Sa liberté, mais ce concours même du monde entier auprès de lui la proclame, » nous vous répondons : Cet argument se retourne contre vous et vous écrase ; car peut-on penser sans frémir, qu'en définitive, tout cela dépend de vous, qui ne dépendez même pas de vous-mêmes ! qui êtes, vous aussi, à la merci des hasards et des révolutions ! Il pourrait donc dépendre d'un parlement italien ou d'une assemblée de

démagogues, d'un Mazzini quelconque, d'empêcher ce concours auprès du Pontife, et ces grands battements du cœur catholique! Ce n'est donc pas là une situation réglée, stable, normale ; c'est quelque chose d'incertain et de précaire, que le monde catholique ne peut pas supporter plus longtemps. M. Visconti-Venosta avait raison : vous avez soulevé contre vous l'opinion de l'Europe et du monde !

Le point le plus controversé encore et le plus obscurci, et, disons-le, le plus délicat, c'est Rome capitale. Là, nous l'avouons, est, pour le patriotisme italien, après les faits accomplis, l'épreuve la plus sensible. Outre qu'il en coûte toujours de dire : Nous nous sommes trompés, ici les apparences les plus spécieuses viennent en aide à l'amour-propre national et aux susceptibilités, à première vue, les plus légitimes. Mais à regarder au fond des choses, ce ne sont là, nous le répétons, que des apparences. Que l'Italie écoute enfin la voix de ses sages, de ses politiques les plus autorisés, de ses patriotes les moins suspects ; de ceux qui, parlant avant les événements, voyaient le plus clair dans la question. Il est toujours honorable, pour les peuples comme pour les individus, d'avoir assez de force contre soi-même pour se retirer d'un mauvais pas, d'une « impasse, » et assez de clairvoyance et d'énergie morale pour laisser enfin dans les grandes affaires la raison avoir raison.

Que l'Italie écoute surtout la voix du monde catholique : le Jubilé de Léon XIII va lui en faire arriver de tous côtés les formidables échos. Car enfin, on l'a dit et il est vrai, il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que le plus homme d'esprit : c'est tout le monde. Et ici le monde tout entier condamne l'Italie. Comment l'Italie pourrait-elle conserver la prétention de maintenir une situation contre laquelle tout le monde proteste?

Que le mouvement réparateur, après l'initiative du Pontife, parte maintenant de l'Italie, ce serait le mieux assurément. Mais si l'Italie tarde trop à se réveiller, que le monde catholique, après avoir parlé, agisse; que la diplomatie se mette à l'œuvre ; jamais le moment ne pourra être plus favorable.

Déjà ces grandes manifestations ont porté des fruits inattendus : On prévoit que l'Angleterre (quel chemin parcouru, le *Temps* lui-même en faisait la remarque, depuis l'époque où un simple décret du Pontife, sur le rétablissement de la hiérarchie catholique dans le Royaume-Uni, y soulevait de si violents orages!) on prévoit, disions-nous, que l'Angleterre, après avoir

envoyé au Pape un de ses premiers lords, ne s'arrêtera pas là, et ira jusqu'au rétablissement officiel des relations diplomatiques avec ce souverain. Mais ce souverain est en même temps sujet; sujet, quant à présent, du roi d'Italie, et de qui plus tard? Qui le peut savoir? Cette sujétion du Pape, n'est-elle pas un contre-sens criant?

Il faut donc à ce souverain une souveraineté; à ce souverain spirituel, mais en rapport avec toutes les souverainetés de la terre, il faut une souveraineté visible et tangible, inviolable, entraînant une réelle indépendance.

Et qu'on veuille bien aussi le remarquer, ce n'est pas assez que le Pape ait une liberté, il lui faut une neutralité. A la veille peut-être des grandes commotions qui menaçent l'Europe, il faut, la paix des consciences exige, les relations universelles du Pape réclament, pour le Pontife, une situation qui lui permette de demeurer absolument neutre entre les belligérants et de conserver aux yeux du monde ce caractère de pacificateur et de médiateur, qui est à lui et qui n'est qu'à lui. Sinon, un pareil état de choses pourrait entraîner les conséquences les plus lamentables.

Et il appartient aux politiques qui savent prévoir, de ne pas statuer seulement pour un moment passager, mais de songer à l'avenir et de faire, autant qu'il se peut ici-bas, quand il s'agit du règlement de la plus grande des questions, une chose définitive.

Des vues d'un tel ordre méritent assurément d'être prises en considération par les hommes d'État à qui sont confiées les destinées du monde. Et du moment où les conseils de l'Europe seront amenés à s'occuper sérieusement de ces immenses intérêts, — et avec quelle éloquence les revendications du monde catholique les y convient en ce moment! — nous ne craignons pas les solutions incomplètes, insuffisantes et inefficaces auxquelles s'arrêtent, dans l'horizon étroit qui les borne, — M. le sénateur Jacini en est un exemple — même les hommes de bonne volonté, que les préjugés régnant autour d'eux n'empêchent pas d'apercevoir cette nécessité d'une solution, et par conséquent d'une intervention internationale.

Que M. le sénateur Jacini et les autres en prennent donc leur parti, et tirent résolument les conséquences du principe qu'ils admettent. La loi des garanties n'a pas seulement le tort essentiel de n'être pas une convention, mais un simple acte unilatéral, tou-

jours révocable par le pouvoir qui l'a posé. Fût-elle d'ailleurs un contrat, qu'en réalité elle ne garantirait rien ; car, quel recours aurait le Pape contre la violation d'une telle loi ? Mais elle a aussi cet inconvénient majeur de laisser le Pape dans une situation des plus pénibles et des plus amoindries, témoin impuissant, — ce serait toujours possible, — de mille choses affligeantes et humiliantes pour le chef d'une grande Eglise.

Il faut donc que le Pape soit chez lui, non chez un autre : la nécessité d'un territoire neutralisé, indépendant, placé sous la garantie collective de l'Europe, voilà la solution. Et bien que ce territoire, — autrement, ce ne serait pas chose sérieuse, — doive avoir une certaine étendue, son importance, à proprement parler, doit se tirer moins de ce qu'il serait en lui-même, que de la garantie internationale : Voilà ce qui le rendrait, lui, véritablement intangible.

Mais se peut-il que ce territoire (quel rêve a fait là M. Jacini !) soit hors de Rome et de l'Italie ? Est-ce que, vraiment, de telles chimères peuvent entrer dans une tête raisonnable, et dans une tête italienne ? Est-ce que l'Italie pourrait accepter une telle rupture avec tout son passé, un tel démenti à toute son histoire, un tel abandon de tout ce que le choix de Rome pour le siège de saint Pierre assure à la Ville éternelle et à l'Italie d'inestimables avantages ? Et faut-il donc que nous, étrangers à l'Italie, nous soyons ici plus Italiens que les Italiens eux-mêmes ? Quelle naïveté d'ailleurs de croire qu'on aurait simplifié et délivré la politique générale, parce qu'aux difficultés non encore résolues d'une question dont la solution approche, on aurait substitué pour le monde catholique des hasards et des complications bien autrement redoutables !

Non, cela ne sera pas ; la question romaine sera résolue, mais pas de cette manière ; elle le sera avec le concours nécessaire des puissances, mais d'une façon plus conforme à l'ordre providentiel : la Providence adapte les conditions extérieures de l'immortelle Église aux conditions changeantes du monde, mais elle ne rompt pas elle-même sa trame, elle ne s'inflige pas de ces contradictions. Pour son bonheur, Rome, réconciliée enfin, dans des conditions équitables, avec son Pontife, restera dans l'Italie unifiée, la capitale du monde catholique, et l'on pourra redire encore et toujours :

Roma, caput mundi, quidquid non possidet armis, Religione tenet.

L'abbé Lagrange.

LA MESSE DE JUBILÉ

1er *janvier* 1888.

Comment décrire l'imposant, magnifique, émouvant et sublime spectacle de la fête de ce jour, qui nous a reportés aux plus belles années du pontificat de Pie IX, à ces jours merveilleux et inoubliables d'avant 1870, au centenaire de saint Pierre, à l'ouverture du concile et à la proclamation du dogme de l'infaillibilité? Où trouver des mots assez touchants et expressifs pour rendre l'émotion, l'enthousiasme et l'amour ardent de ces milliers de chrétiens réunis dans la splendide basilique de Saint-Pierre, pleurant de bonheur, tressaillant d'allégresse et acclamant leur Père, leur Pontife et leur Roi?

C'était le Thabor du Pontificat actuel, la véritable apothéose de la Papauté, et pour peindre ce spectacle sans pareil, il faudrait vraiment la poésie de Dante ou la parole de Bossuet. Dans l'impuissance de peindre ces splendeurs et cette émotion, qui ont remué jusqu'au fond de l'âme une assistance immense agenouillée, bornons-nous à en retracer les traits les plus saisissants.

Depuis trois jours, la vaste basilique était fermée, afin de permettre aux ouvriers d'organiser et d'orner tout l'intérieur. Les murs sont couverts jusqu'en haut de magnifiques tentures de soie rouge brodée d'or; l'autel du tombeau des Apôtres est paré en gala avec des festons de fleurs décorant la balustrade de marbre et les soixante-dix lampes d'or qui brûlent éternellement. Six tribunes sont élevées pour le corps diplomatique, les chevaliers de Malte, la noblesse romaine, les étrangers de distinction et la famille du Souverain-Pontife.

Le Pape seul peut dire la messe à l'autel du tombeau des Apôtres, autel orné de candélabres en or massif, de trois mètres de hauteur, sous le dôme imposant que supportent quatre colossales colonnes de bronze doré.

—

Depuis la veille, il était absolument impossible de se procurer des billets. Un certain nombre de personnages, des notabilités et même des dignitaires ecclésiastiques en ont manqué, tant était considérable l'affluence des étrangers de tous pays.

Dès le matin, la ville est réveillée à l'Angelus par les cloches

des 400 églises de Rome, et, peu après, de longues files de voitures et de piétons se dirigent vers la basilique. Les hommes sont en habit noir et cravate blanche, les dames en toilette noire avec mantille noire attachée sur la tête et retombant à l'espagnole : c'est la tenue de rigueur des solennités religieuses et des audiences pontificales.

Le ciel bleu clair et léger présage une belle journée : sur le parcours, on constate un énorme déploiement de police et de gendarmerie italienne, et, en arrivant devant Saint-Pierre, nous trouvons la place occupée militairement.

On dit qu'un accord est intervenu entre le Vatican et la Préfecture pour assurer le complet maintien de l'ordre.

Un bataillon d'infanterie empêche l'accès par la façade de la basilique et dirige la foule vers les entrées latérales où la haie est faite par les bersagliers.

Dès huit heures, plus de quarante mille personnes emplissaient l'église de Saint-Pierre, bien que la messe pontificale ne dût pas commencer avant neuf heures et demie. On se place, on regarde, on admire. Le coup d'œil est éblouissant.

—

Le service d'honneur est fait par les camériers de cape et d'épée, en costume Renaissance: pourpoint de velours noir avec crevés à l'espagnole, toque à plume, fraise blanche ou bleue, et épée; de véritables portraits d'autrefois, qu'on dirait descendus de leurs cadres pour la circonstance ; un d'eux, un Français, ressemble absolument dans ce costume au Sully d'Henri IV. A côté, deux gardes suisses, superbes dans leur casaque moyen âge jaune, rouge et noire avec la fraise, la hallebarde et le panache blanc retombant sur le casque ; puis la garde palatine aux épaulettes d'or.

Bientôt commence un interminable défilé d'évêques, de patriarches, de cardinaux de toutes les nations. On les regarde beaucoup au passage sous la « cappa magna » ou le manteau d'hermine ; on nomme les célèbres : le Hongrois Mgr Haynald, l'Allemand Mgr Hohenlohe, l'Anglais Mgr Howard, l'Italien le cardinal Bonaparte, Mgr di Rende, l'ancien nonce de France, Mgr Stumpf, l'évêque de Strasbourg, qu'on reconnaît à sa haute taille.

Un incident touchant se produit : deux prélats conduisent un vieux cardinal malade qui marche avec peine et tous s'écartent pour lui livrer passage : c'est le cardinal Pecci, âgé de plus de

quatre-vingts ans, déjà frappé de plusieurs attaques, mais qui a voulu, malgré tout, venir assister à la gloire de son frère.

La tribune diplomatique s'emplit dès les premières heures. Les ambassadeurs et les ministres près le Saint-Siège, sont tous en uniformes bleus, rouges ou blancs couverts de colliers, de plaques et de cordons.

On distingue les ambassadeurs de France, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Belgique, d'Allemagne, de Bavière, du Brésil; les ministres de Colombie, du Pérou, de Costa-Rica, du Chili, de l'Équateur, etc., et de nombreuses dames du corps diplomatique.

Peu après arrivent les membres du Parlement allemand en tunique rouge à revers de velours noir, sur lequel se détachent les décorations; ils portent les épaulettes d'or, avec la ceinture en drap d'or et un sabre luxueux. Tout est militaire chez nos voisins, même le Parlement.

A côté d'eux se placent les chevaliers de Malte, en costume splendide: culotte blanche, pourpoint amaranthe avec large croix blanche sur la poitrine, manteau de velours noir avec la croix de Malte en drap d'argent sur le côté, et la toque noire à plume blanche; encore une évocation d'un passé glorieux et qu'on croit généralement disparu. C'est un prince Allemand qui est actuellement grand-maître de l'Ordre.

A neuf heures un quart, les gardes-nobles débouchent par la chapelle latérale et un frémissement parcourt l'immense assemblée. C'est, comme on sait, la garde personnelle du Pape, recrutée dans la plus haute aristocratie romaine, et ne faisant d'ailleurs qu'un service volontaire. Ils s'avancent militairement, coiffés d'un casque d'or à panache, avec culotte blanche collante et un large baudrier de drap d'or sur la tunique.

Ils se rangent autour de l'autel de la Confession et s'y tiennent immobiles, magnifiques dans leur étincelant uniforme.

La foule anxieuse ondoie comme un océan et toutes les têtes se tournent vers la chapelle du Saint-Sacrement, par laquelle doit arriver le Souverain Pontife.

Enfin voici Léon XIII. Voici le Pape. Porté sur sa *sedia gestatoria* par ses *parafranieri*, vêtus de velours rouge frappé, il s'avance plus grand que les hommes, détaché de la terre. Il semble glisser sur un tapis humain, revêtu de la chasuble et ceint de la mitre.

Il s'avance entre deux haies mouvantes de suisses, dans le

chemin déjà bordé par la garde palatine, par les massiers multicolores et le chapitre de Saint-Pierre, salué par des chants auxquels répondent les trompettes d'argent, installées dans la coupole, et des cris enthousiastes enivrants, et mille fois répétés de : « Vive Léon XIII! Vive le Pape! » les chapeaux et les mouchoirs agités en l'air, des applaudissements sans nombre et sans fin, tout le cortège de la Foi et de l'Amour.

Sa main est tendue pour bénir. Sa tête est penchée vers son peuple, dans une attitude inexprimable de tendresse. Il est plus que beau, il est céleste, il est diaphane, il est immatériel, entre ses deux éventails de plumes blanches, les *flabelli*, qu'on porte à ses côtés, et qui paraissent des ailes immenses planant entre le ciel et la terre.

Il ne voit personne, et il semble regarder chacun en particulier. Et dans les âmes un apaisement s'établit, une détente se crée qui fait monter dans les yeux des larmes de joie et d'attendrissement.

A mesure qu'il s'approche, il semble grandir encore, et on ne voit plus, au milieu de cette pompe extraordinaire, que lui, l'Homme Blanc, le Vicaire du Christ.

Lorsqu'il est arrivé au côté de l'autel, en face de la cabine pontificale, la *sedia gestatoria* ou trône sur lequel il est porté, s'abaisse. Le Pape descend. Il entre dans la cabine, dont les rideaux se referment sur lui et sur les officiers chargés de le vêtir.

Quelques minutes plus tard, il sort habillé en prêtre officiant. Il monte à l'autel, la messe commence.

Sa chapelle entonne un motet et, au milieu de ces harmonies célestes où toutes les richesses du clavier humain se mêlent et se confondent, nous voyons trembler les mains du Pontife qui célèbre le divin sacrifice, qu'il offrit pour la première fois à son Dieu il y a cinquante ans.

Il dit une messe basse, avec la calotte blanche sur la tête, et ne ceint la mitre que pour le *Lavabo*, qui est offert par le cardinal vicaire, l'Eminence Parocchi. Pour dire les oraisons, il met des lunettes.

Le Pape est penché sur l'autel devant l'hostie qui va devenir Dieu; la petite hostie de pur froment oscille entre ses doigts secoués par l'émotion. Il pleure. Il pleure à chaudes larmes, et ces larmes de vieillard, de Pontife et de Père tombent silencieusement sur les linges sacrés, autour de la victime divine

qui descend à sa voix, sur le pied du calice où il nous paraît que va bouillonner le sang du Christ.

« Ceci est mon corps, ceci est mon sang. »

Et le Pape s'agenouille. Puis il se relève et, transfiguré, les yeux vers la voûte, il élève l'hostie blanche devant le peuple qui lui fait face, car l'autel est tourné vers l'entrée de la basilique.

Des sons de trompette éclatent sur les têtes, comme si le dôme immense venait d'être soulevé par la main de Dieu, comme si descendaient par cette ouverture les échos rapprochés des marches triomphales du ciel. Il faut renoncer à décrire les effets saisissants de ces fanfares, exécutées, en haut de la coupole, par des musiciens qui soufflent dans de grandes trompettes d'argent.

Léon XIII a terminé le sacrifice divin. Il redescend de l'autel, soutenu par ses prélats assistants ; il dit ses prières à la Vierge, auxquelles répond l'assistance, puis il entonne le *Te Deum*, que chantent alternativement la maîtrise et le peuple, et enfin il rentre dans la cabine papale.

Il en sort bientôt, mais maintenant, au lieu de la mitre, le Saint-Père porte la tiare. Le cortège s'est reformé, comme à l'arrivée ; seulement, il défile par le côté de la Confession, opposé à celui par où il est venu.

A l'extrémité de la grande nef, en face de la Confession, une petite estrade avait été élevée. C'est là que la *sedia* sera placée, c'est de là que le Pape donnera la bénédiction solennelle *Urbi et Orbi*, d'après le rite employé autrefois le jour de Pâques, quand le Souverain Pontife bénissait du haut de la loge de la basilique l'immense foule assemblée sur la place de Saint-Pierre.

La première partie du cortège ayant défilé au delà de l'estrade, les cardinaux se sont rangés autour de celle-ci, et la *sedia* est déposée sur l'estrade. Le cardinal Ricci, diacre, ôte alors la tiare au Souverain Pontife, qui, s'étant levé debout sur la *sedia*, récite à haute et très intelligible voix les prières suivantes, tandis que Mgr Samminiatelli tient devant lui le rituel :

Sancti Apostoli Petrus et Paulus, de quorum potestate et auctoritate confidimus, ipsi intercedant pro nobis ad Dominum.

Precibus et meritis Beatæ Mariæ semper Virginis, Beati Michaelis Archangeli, Beati Joannis-Baptistæ, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum, misereatur vestri omnipotens Deus et, dimissis peccatis vestris, perducat vos Jesus Christus ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem omnium peccatorum, spatium veræ et fructuosæ pœnitentiæ, cor semper pœnitens et emendationem vitæ, gratiam et consolationem Sancti Spiritus et finalem perseverantiam in bonis operibus tribuat vobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Tandis que Sa Sainteté récite ces prières, un silence solennel règne dans la vaste basilique. Le Saint-Père ouvre ensuite ses bras et, d'une voix solennelle et plus forte, bénit l'immense auditoire prosterné : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus sancti.*

Trente-trois mille être humains retiennent leur souffle, et la voix presque insaisissable du Pontife se répand sur ce peuple prosterné.

Un *Amen* formidable jaillit de toutes ces poitrines et va frapper les voûtes de la basilique.

A ce moment, pas une bouche ne reste fermée, pas un œil ne reste sec, pas un corps n'est sans frisson.

Le Pape reprend la tiare, et le cortège se remet en marche au milieu de nouvelles acclamations, où tous les idiomes de la terre se confondent en une tempête inexprimable, que saluent les cloches, et le groupe prodigieux et lumineux s'enfonce dans les profondeurs du Vatican, comme un soleil d'été au fond des insondables horizons.

Tout le monde est debout, agitant son chapeau ou son mouchoir, se pressant pour voir une dernière fois le Pontife : mais aucun accident ne se produit.

Il est midi. Le canon du fort Saint-Ange annonce à Rome l'heure du dîner.

Les assistants quittent Saint-Pierre bouleversés, épuisés, enthousiasmés.

Hélas ! on retombe alors dans la triste réalité. On voit en effet, les troupes italiennes, massées sur la place de Saint-Pierre, rentrer dans leurs casernes, par un temps froid, mais par un beau soleil.

—

Par l'attention la plus délicate et la plus affectueuse, le Pape a tenu à porter sur lui, dans cette circonstance, des objets offerts par toutes les nations. Il est entré dans Saint-Pierre avec la mitre donnée par l'Empereur d'Allemagne et il en est sorti avec la tiare envoyée par la Ville de Paris.

Il a dit la messe avec la chasuble brodée par les dames romaines, et pour la bénédiction il a revêtu la chasuble brodée par l'impératrice d'Autriche. Il n'est pas jusqu'à ses mules de satin blanc et sa calotte blanche qui ne fussent des dons de peuples chrétiens.

Saint-Pierre n'avait plus vu de grande cérémonie depuis 1870. C'était la première fois que ses portes s'ouvraient toutes grandes depuis le Concile, et la première fois aussi que le Pape y reparaît en public depuis sa captivité du Vatican.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le duc Torlonia, syndic de Rome, a été révoqué de ses fonctions par décret royal, pour avoir présenté au pape les félicitations de la municipalité romaine à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII. Cette révocation a causé une grande émotion dans Rome et a donné lieu à de nombreux commentaires. Le conseil municipal de Rome a d'abord voulu donner sa démission.

Cette démission n'aura pas lieu.

—

Voici la traduction, d'après le *Moniteur de Rome*, du discours que S. Exc. M. le marquis de la Veja de Armijo, l'ambassadeur extraordinaire de S. M. la Reine-Régente d'Espagne, a prononcé à l'audience solennelle du Souverain Pontife :

Très Saint-Père,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté les lettres qui m'accréditent comme ambassadeur extraordinaire de S. M. la Reine-Régente d'Espagne pour la représenter personnellement au jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, qui va être célébré par tout le monde catholique avec un si religieux enthousiasme. En me conférant une représentation aussi élevée, ma souveraine a voulu renouveler l'expression de la respectueuse et sincère affection qu'elle professe envers Votre Sainteté, en même temps que la gratitude dont elle est animée pour tout ce que Votre Sainteté a fait à l'égard de notre roi, l'auguste fils de la reine-régente, et à l'égard de la reine elle-même, de toute son auguste famille et du peuple espagnol, en exerçant paternellement la pacifique intervention qui est la gloire du Pontificat.

Sa Majesté la Reine-Régente m'ordonne aussi de remettre dans les mains augustes de Votre Sainteté une lettre autographe qui, comme

le don uni à cette lettre, est le symbole des sentiments de son attachement filial à Votre Sainteté.

Ce serait pour moi une grande satisfaction d'avoir interprété fidèlement les intentions que mon auguste souveraine m'a manifestées en me confiant une honorable mission auprès d'un Pontife si illustre qui, par ses qualités et ses vertus éminentes, remplit sa mission aux applaudissements universels.

Le Souverain Pontife a répondu :

Nous accueillons avec la plus grande satisfaction les souhaits et les vœux que vous, Monsieur l'Ambassadeur, chargé d'une mission spéciale, venez de Nous exprimer au nom de Sa Majesté la Reine-Régente, votre auguste Souveraine. — Nous connaissions déjà les nobles et pieux sentiments de Sa Majesté envers Nous, et Votre Collègue, ici présent, qui dignement représente l'Espagne auprès du Saint-Siège, a eu souvent l'occasion de nous les témoigner.

Monsieur l'Ambassadeur, les liens et les rapports qui unissent le peuple espagnol au Saint-Siège Apostolique et à Notre Personne, sont si intimes, et sa foi si vive et profonde, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si, dans les solennelles démonstrations qui, dans tous les pays Nous sont faites, l'Espagne ne veut pas céder à nulle autre nation. Il est bien consolant pour Nous de voir le merveilleux élan, si spontané et unanime, avec lequel le peuple espagnol, uni à ses évêques et à son clergé, s'apprête à célébrer avec éclat Notre Jubilé.

Mais Sa Majesté la Reine-Régente a bien voulu rehausser cette démonstration, y prendre une noble et belle part, par la haute mission qu'Elle a confiée à votre illustre personne, et que vous venez d'accomplir si noblement.

Après les belles paroles que vous avez prononcées, avec lesquelles vous avez si bien interprété les sentiments de Sa Majesté, il ne Nous reste qu'à vous prier, Monsieur l'Ambassadeur, d'exprimer à Sa Majesté toute Notre gratitude ; de la remercier aussi des précieux dons qu'elle Nous offre, et de lui faire parvenir, comme gage de Notre paternelle affection, la bénédiction apostolique que Nous donnons avec

effusion de cœur à elle, à son royal enfant, et à tous les membres de son auguste famille.

—

Le 30 décembre, le pape a reçu les membres de la commission internationale du jubilé. En leur nom, le commandeur Acquaderni a lu une adresse et remis au pape les dons envoyés de tous les points du globe pour les honoraires de la messe pontificale du jubilé (chaque offrande étant de cinquante centimes). Le total se monte au chiffre de deux millions soixante-dix-huit mille francs, quoique beaucoup d'offrandes attendues ne soient pas inscrites encore.

Le Saint-Père, très ému, a prononcé quelques mots sur le touchant spectacle que donne l'union de toutes les nations pour honorer le pape. Puis, le cardinal Schiaffino, qui en était chargé par le Saint-Père, a lu, en réponse à l'adresse, un superbe discours pour remercier les députations.

Enfin, les représentants de chaque nation ont défilé devant le pape, qui a eu un mot gracieux pour chacun.

—

Ainsi, que tout le faisait prévoir, le pape a reçu du czar le télégramme suivant, daté de Gatschina, le 31 décembre.

Je vous prie d'agréer mes sincères félicitations pour le cinquantième anniversaire de l'entrée de Votre Sainteté dans le sacerdoce de l'Eglise à laquelle votre glorieux pontificat sut rendre de si éclatants services.

Désireux d'assurer les intérêts religieux de mes sujets catholiques romains, je ne doute pas que la haute sagesse dont vous donnâtes tant de preuves, me permettra de concilier les besoins de l'Eglise romaine, en Russie, avec les principes fondamentaux de mon empire.

Signé : ALEXANDRE.

Ont télégraphié aussi leurs félicitations : le roi de Portugal, le roi de Danemarck, M. le comte de Paris et les ministres russes, MM. de Giers et le comte de Tolstoï.

—

Le 3 janvier, le Pape a reçu, dans la salle Ducale, les comités italiens, et, en réponse à leur adresse, a prononcé un discours des plus remarquables.

Après avoir dit qu'il était particulièrement touché des vœux que lui offraient les représentants de cette Italie que Dieu aime au point d'en faire le siège du Vicaire de Jésus-Christ et sur

laquelle les Souverains Pontifes ont versé, à toutes les époques de l'histoire, des trésors de sagesse, de gloire et d'honneur, le Pape a ajouté :

Vous êtes de ceux qui veulent voir la Papauté rétablie dans cette condition de vraie souveraineté et d'indépendance qui lui est due à tous les titres. Nous savons que vous serez, pour ce fait, accusés de ne pas aimer votre pays, de le vouloir avili, ruiné. Mais n'en soyez pas émus, car c'est là une folle accusation.

La vérité est que le Pape forme la plus pure et la plus splendide gloire de l'Italie (Applaudissements); que l'Italie unie à la Papauté ressentirait la première sa vertu salutaire et qu'elle serait partout aimée et respectée.

Au contraire, si l'Italie demeure en guerre avec la Papauté, elle sera affaiblie par des discordes et des divisions intérieures, verra son prestige diminuer au dehors et rencontrera partout un surcroît de difficultés et des obstacles sans nombre.

Les Italiens qui sont avec le Pape, a continué le Saint-Père, pourvoient mieux aux vrais intérêts de la patrie. Observez que le simple jubilé sacerdotal du Souverain Pontife a suffi pour émouvoir le monde entier, non-seulement les catholiques et les personnes privées, mais les souverains, les princes, les gouvernements. Partout aussi les assemblées publiques ont rivalisé de zèle.

Certes, ce fait est dû à la divine Providence, mais il trouve sa vraie explication dans la grande importance du Souverain Pontificat, phare lumineux, pouvoir mondial qui est de tous les temps, qui survit quand tout croule et qui sort des persécutions plus fort et plus grand.

Quelle nation ne serait pas honorée de posséder cette institution? Et quelle folie de vouloir la rapetisser en faisant du mode de son existence une question d'ordre intérieur? Quelle indignité, explicable seulement par la perfidie de la haine sectaire, de vouloir mettre obstacle à son libre exercice, de la vouloir opprimée, humiliée, soumise à la merci d'une assemblée ou d'un gouvernement!

Sûrement tous les catholiques et tous ceux qui ont à cœur l'ordre et le salut de la société humaine, ne le permettront jamais.

Ce discours, qui a produit une sensation profonde, a été fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes.

(*Univers*).

LIVRES A L'INDEX

La S. Congrégation de l'Index, par décret du 7 septembre, auquel le Saint-Père a donné son approbation le 20 décembre et dont il a ordonné la publication, a inscrit au catalogue des livres à l'index les ouvrages dont l'énumération suit :

Ledrain E. *Histoire d'Israël.* Première et deuxième partie. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1879-1882.

Lenormant François. *Les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux.* — De la création de l'homme au déluge. Vol. 1. — L'humanité nouvelle et la dispersion des peuples. Vol. 2. Paris, 1880-1882-1884. (*L'auteur, avant sa mort, a louablement déclaré qu'il réprouvait tout ce qui, dans ses ouvrages, aurait été par l'Église jugé digne de censure.*)

Les saints Évangiles, traduction nouvelle, par Henri Lasserre, Paris, 1887 (1).

Los secretos de la confession, Madrid. Establecimiento de G. Osler, 1886. — El Sacramento Espureo. Madrid, Imprenta de Ramon, 1887. Pseudonimo auctore presbytero Constantio Miralta.

En outre, par décret du Saint-Office du 24 août 1887, on a effacé du catalogue des livres à l'index :

La dévotion au Sacré-Cœur de N. S. Jésus-Christ, par un père de la Compagnie de Jésus, attribuée au P. Jean Croizet, de la Compagnie de Jésus.

Ce livre avait été condamné par un décret du 11 mars 1704.

L'ENCYCLIQUE « *OFFICIO SANCTISSIMO* »

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient d'adresser aux Évêques de Bavière une Encyclique très importante par

(1) Une note de l'*Univers* déclare que la nouvelle édition illustrée, malgré les retouches qu'avait faites l'auteur, doit être considérée comme également prohibée.

laquelle il proteste énergiquement contre les entraves mises à la liberté de l'Église dans ce royaume.

Nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections sénatoriales. — Démission de M. de Mahy. — La laïcisation. — Etranger.

5 Janvier 1888.

Au lendemain des splendides manifestations du Jubilé pontifical, la politique paraît bien misérable et l'on s'en détourne avec lassitude. Il ne faut pas oublier cependant qu'aujourd'hui ont lieu les élections pour le renouvellement triennal du Sénat. Pour la première fois depuis l'établissement de la République, des élections se font un jour autre qu'un dimanche. Les trois renouvellements partiels que le Sénat a déjà subis depuis 1876 ont eu lieu : le premier, le dimanche 5 janvier 1879; le deuxième, le dimanche 8 janvier 1882, et le troisième, le dimanche 25 janvier 1885.

On s'est trouvé cette année acculé à la date du 1er janvier par l'expiration des délais légaux et, pour ne pas faire coïncider le jour de l'An avec les élections, on a préféré fixer celles-ci au jeudi 5 janvier. On ne pouvait, d'ailleurs, dépasser cette date, le mandat des sénateurs sortants expirant précisément ce jour-là.

Le renouvellement d'aujourd'hui est le premier d'une nouvelle série qui portera successivement sur les autres tiers du Sénat — abstraction faite des inamovibles.

Par les trois scrutins de 1879, 1882 et 1885, le Sénat a été renouvelé en entier au cours de l'espace de neuf années, prévu par la Constitution. C'est donc un nouveau cycle de neuf années qui commence.

Sur 300 membres dont se compose le Sénat, il n'en reste plus que 98 qui datent de l'origine même du Sénat, c'est-à-dire du 30 janvier 1876 pour les sénateurs des départements, et de décembre 1875 pour les inamovibles. Ces 98 membres se partagent en 60 sénateurs des départements et 38 inamovibles.

Le scrutin du 5 janvier va en faire disparaître une vingtaine au moins, comme conséquence de l'éviction prononcée par les électeurs ou par suite de renonciation personnelle au mandat sénatorial.

De sorte qu'à l'ouverture de la session prochaine, le Sénat comptera au plus de 75 à 80 membres datant de l'origine même de son fonctionnement.

—

M. de Mahy, ministre de la marine et des colonies, a donné sa démission. La cause de son départ est, dit-on, l'obstination dans laquelle il se tient de ne pas vouloir admettre à côté de lui un sous-secrétaire d'Etat. D'après les radicaux, M. de Mahy serait la victime d'une intrigue nouée par les opportunistes. Ceux-ci ne veulent le maintien d'un sous-secrétaire d'Etat aux colonies que pour en faire profiter M. Etienne, qui est un des favoris de M. Jules Ferry et un des plus acharnés partisans de la politique coloniale. Dès le retour de la Chambre, cette question va mettre de nouveau en présence les opportunistes et les radicaux.

Quoi qu'il en soit, on cherche un successeur à M. de Mahy : l'amiral Jaurès et le contre-amiral Gervais n'acceptent pas. On donne comme prétexte de ce dernier refus que M. Tirard hésiterait à confier le portefeuille de la marine à un contre-amiral. Le capitaine de vaisseau Gougeard a cependant fait partie du Grand-Ministère.

—

Sur la proposition de M. Monteil, le conseil municipal de Paris a décidé la laïcisation de toutes les maisons de secours de la capitale.

En vertu de cette décision, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul du XIVme arrondissement ont été « expulsées ». D'un autre côté, depuis le 1er janvier, la « laïcisation » des hôpitaux Saint-Louis et de la Charité est un fait accompli.

Un grand nombre des religieuses expulsées partent pour Constantinople ; les autres resteront à la maison mère rue du Bac.

En opposition radicale avec ces agissements, le président de la République, M. Sadi Carnot, s'est rendu, à la Salpêtrière et a remis la croix de la Légion d'honneur à Mlle Nicol, qui dirige l'infirmerie depuis trente-cinq ans et qui soigne les épileptiques.

De là M. Carnot a passé à l'hôpital du Val-de-Grâce et il a décoré, également, la supérieure, la sœur Marie de Moissac, âgée de quatre-vingt-quatre ans, et qui soigne depuis cinquante-quatre ans les blessés et les malades.

—

Rien de particulièrement important cette semaine à l'étranger. Disons seulement que les craintes de guerre entre la Russie et l'Autriche ont beaucoup diminué.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Vie de Mgr Bruté de Rémur,** premier évêque de Vincennes (Etats-Unis), par M. l'abbé Charles Bruté de Rémur. — Un vol. in-8° de x-340 pages. — Paris, 1887, chez Haton. — Prix, *franco :* 3 fr. 50.

Le nom de Mgr Bruté est resté dans l'Eglise de France le synonyme de la piété la plus sacerdotale et du zèle le plus évangélique. L'évêque de Vincennes fut, dans toute l'acception du mot, un saint évêque. Il appartient à cette phalange d'apôtres, dont plusieurs étaient nés dans le diocèse de Rennes, qui s'en allèrent, au commencement de ce siècle, semer sur la terre américaine la bonne semence qui porte aujourd'hui tant de fruits. Une pensée filiale et pieuse a guidé l'auteur de cet ouvrage. Il cite, à la première page, cette parole de Montaigne : « J'ai seulement fait icy un amas de fleurs estrangères, n'y ayant fourni du mien que le mince filet à les lier. » Disons tout de suite que le bouquet est fait de main de maître.

Mgr Bruté, né en 1779, d'une des plus honorables familles de la vieille bourgeoisie rennaise, a laissé lui-même sur l'époque révolutionnaire à Rennes des pages du plus vif intérêt que l'auteur a eu l'heureuse pensée d'insérer tout entières : on les lit avec un charme qui ne se dément point.

Une partie non moins curieuse du livre, ce sont les rapports intimes de Mgr Bruté avec les deux frères La Mennais, et ses lettres au pauvre *Féli*, au moment de sa chute. On y trouve l'accent même des saints. L'apostolat en Amérique de Mgr Bruté nous fait entrer dans les détails de la vie du missionnaire, vie d'abnégation, d'héroïsme continu et de travaux incessants. Mgr Bruté mourut à Vincennes, sa ville épiscopale, le 26 juin 1839.

Une lettre des plus élogieuses de S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, félicite l'auteur d'avoir entrepris ce travail, et d'avoir su, au milieu des labeurs du ministère paroissial, le mener à bonne fin. Tous ceux qui liront ce livre y trouveront une source d'édification, « une leçon et un exemple. » Ecrit par un ami dévoué de la jeunesse, il aura surtout sa place au foyer chrétien, dans nos collèges et dans nos écoles.

(*Semaine religieuse.*)

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PAPE ET LE SACRÉ-COLLÈGE

Voici le texte du discours de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII au Sacré-Collège, dans l'audience du 29 décembre 1887 :

Les années précédentes, à l'approche de la Noël, Nous avions l'habitude de recevoir les souhaits du Sacré-Collège et, en retour, Nous en prenions occasion pour parler de la situation de l'Église dans le monde, et surtout de celle qui Nous touche de plus près en Italie et à Rome. Cette année, Nous ne suivrons pas le même usage, non qu'il manque de justes motifs de plaintes, qui plutôt, hélas ! se multiplient, mais parce que la circonstance de Notre jubilé sacerdotal et le caractère même de cette fête Nous conseillent d'en agir autrement.

Parmi toutes les manifestations de filial dévouement et de respectueuses félicitations que Nous recevons en ces jours, Nous avons pour souverainement agréable celle qui Nous vient du Sacré-Collège, appelé à partager de plus près avec Nous les joies, les douleurs et les travaux. Dans une noble et digne pensée, le Sacré-Collège a voulu perpétuer le souvenir de Notre cinquantenaire de sacerdoce par une œuvre d'art très précieuse à beaucoup de titres (1), et, vivement touché de cette pensée, Nous lui en témoignons Notre pleine satisfaction.

Si Nous Nous reportons par la pensée à ce jour où, des mains de l'un des membres les plus vénérés de votre Collège, le saint cardinal Odescalchi, Nous reçûmes, dans la chapelle consacrée à l'angélique jeune homme Stanislas Kostka, le sacerdoce du Christ, quels doux et touchants souvenirs, d'un côté, et de l'autre quel douloureux contraste avec le

(1) La médaille commémorative frappée en or, en argent et en bronze.

présent? Pour ne parler que de ce qui nous concerne personnellement, tout était alors pour Nous calme et tranquillité; aujourd'hui, Nous sommes placé au gouvernement de la nef mystique de Pierre, ballotée en pleine mer par la plus furieuse tempête.

Cependant la bonté divine qui, sans aucun mérite de Notre part, a voulu nous conserver jusqu'à ce jour, s'est plue à faire de cette simple circonstance de Notre vie un sujet de gloire pour l'Église et pour le Pontificat suprême. Certes, c'est à la dignité dont nous sommes revêtu, plus encore qu'à Notre personne, que sont adressés les innombrables témoignages de dévouement qui Nous viennent de toutes les parties du monde catholique et qui font resplendir admirablement l'union très étroite de tous les membres avec leur Chef, l'amour et la vénération dont ils l'entourent, l'intérêt qu'ils ont tous à le voir rétabli dans une condition qni ne soit pas indigne de sa très haute dignité.

Qu'il Nous soit permis d'en tirer quelque heureux présage pour l'avenir. Les prières incessantes qui se font dans toute la catholicité et qui se multiplient plus que jamais en cette occasion Nous donnent motif d'espérer que finalement elles obtiendront l'effet de celles que la primitive Église faisait unanimement pour Pierre, prisonnier d'Hérode. Nous avons aussi la confiance que tant de preuves éclatantes de respect et de considération, que le Pontificat romain reçoit si universellement, feront pénétrer dans beaucoup d'esprits la persuasion que Dieu n'a pas placé en vain au milieu de la famille humaine ce pouvoir modérateur, dont l'influence, sous le coup du bouleversement de l'heure présente et des appréhensions de l'avenir, ne peut être que souverainement bienfaisante et salutaire.

Dans cette confiance, Nous échangeons avec le Sacré-Collège les souhaits de pleine prospérité pour la nouvelle année, et Nous invoquons sur lui les faveurs les plus insignes du Ciel. Comme gage de ces faveurs et en témoignage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons à tous les membres du Sacré-Collège la bénédiction apostolique.

LE PAPE ET L'ITALIE

L'*Osservatore Romano* publie le texte italien du discours prononcé par le Souverain Pontife, le 3 janvier, en réponse à l'adresse des députations du pèlerinage italien. En voici la traduction :

Les hommages et les vœux de Nos fils, dispersés dans les diverses parties du monde, nous sont hautement agréables en cette circonstance du jubilé; mais vos hommages et vos sentiments, fils très chers, Nous sont encore plus agréables et Nous émeuvent plus profondément encore. Nous vous voyons ici, rassemblés en grand nombre, de toutes les parties de l'Italie, de cette Italie que Dieu a aimée d'un amour de prédilection au point d'établir chez elle le siège de son Vicaire ; de cette Italie sur laquelle les Pontifes Romains ont versé de tout temps d'immenses trésors de sagesse, de grandeur et de gloire.

Il n'a jamais manqué de fils ingrats, même nés au sein de l'Eglise catholique, qui, méconnaissant les insignes bienfaits de la Papauté, se sont donnés à la combattre ; et, pour ne parler que de notre âge, une vraie conjuration s'est faite, ourdie avec l'art le plus perfide, pour dénigrer la Papauté et la représenter comme l'éternelle ennemie de l'Italie. Mais vous, très chers fils, bien loin d'accueillir cette sotte accusation, solennellement démentie par tous les siècles, vous voulez donner une preuve de respect et d'attachement à la Papauté en vous rangeant courageusement parmi ceux qui en reconnaissent la bienfaisante influence, qui se glorifient de lui être fidèlement dévoués, et qui désirent la voir rétablie dans cette condition de véritable et souveraine indépendance et de pleine liberté, qui lui est due à tant de titres. C'est avec ces heureuses dispositions que vous êtes venus aujourd'hui devant Nous. Or, ces dispositions, en même temps qu'elles donnent une singulière valeur à votre présence en ce lieu, à vos vœux et à vos souhaits pour Nous, accroissent aussi en Nous la reconnaissance.

Nous savons bien qu'à cause de ces sentiments qui sont pour vous un devoir, vous êtes accusés de ne pas aimer votre pays, d'en vouloir l'avilissement et la ruine. — Que cette parole insensée, très chers fils, ne vous émeuve pas. La vérité, c'est que la Papauté forme pour l'Italie sa gloire la plus splendide et la plus pure. La vérité, c'est qu'en union avec la Papauté l'Italie sera la première, comme étant la plus proche, à en éprouver la vertu salutaire, et qu'en tous les endroits du monde où il y a des populations catholiques, elle sera par elles respectée et aimée : — au contraire, si elle est en guerre avec la Papauté, il s'ensuivra des divisions et des scissions à l'inte-

rieur, une diminution de prestige au dehors, et de toutes parts des obstacles et des difficultés sans nombre. La vérité, c'est que les Italiens qui se tiennent avec le Pape et réclament son indépendance, outre qu'ils accomplissent leur devoir comme catholiques, pourvoient aussi plus et mieux qu'aucun autre aux vrais intérêts de leur patrie.

Observez ce qui arrive présentement. La simple occurence de Notre jubilé sacerdotal a ému le monde. Ce ne sont pas seulement les catholiques, ce ne sont pas seulement les personnes privées, mais ce sont encore les souverains, les princes, les gouvernements et les assemblées publiques qui ont voulu rivaliser pour prendre part à cette fête jubilaire, et Nous témoigner leurs sentiments de respectueuse affection et de haute considération. Assurément, ce fait est dû à l'action de la divine Providence, qui fait servir à la gloire de l'Église les circonstances les plus ordinaires et les instruments les moins précieux.

Mais ce fait trouve sa vraie raison dans l'importance souveraine de la Papauté; de ce phare lumineux que Dieu a posé au milieu des peuples pour les guider vers le salut; de ce pouvoir mondial qui est de tous les temps et de tous les lieux; qui survit et reste debout, même quand tout croule à l'entour et qui, des persécutions mêmes, surgit plus glorieux et plus fort. Quelle nation ne s'estimerait heureuse et honorée d'avoir en son sein cette institution divine? Et, par contre, quelle folie de vouloir comme la rapetisser en faisant, du mode et des conditions de son existence, une question d'ordre intérieur pour un pays ou une nation? Quelle indignité de la vouloir abaissée et humiliée au siège même de sa vie, de vouloir mettre des empêchements à sa libre et bienfaisante action, de la placer dans des conditions de dépendance, et de la faire dépendre de la volonté d'une assemblée ou d'un gouvernement! A coup sûr les catholiques du monde entier, jaloux de la liberté de leur chef et qui ont à cœur la cause de l'ordre et du salut de la société humaine, les catholiques ne pourront jamais le tolérer.

Que ces considérations, fils très chers, vous servent à vous confirmer dans les sentiments que vous avez professés et vous fortifient dans la résolution d'y demeurer fidèles. Consolé par une démonstration si splendide de votre foi et de votre inébranlable attachement au Vicaire de Jésus-Christ, Notre cœur vous embrasse avec la plus tendre affection de père; il demande au Ciel pour vous tout bien et, réserve faite, comme il est juste, des droits du Siège apostolique et de l'Église, il ne cesse d'implorer pour l'Italie les bienfaits de la concorde et de la paix.

Cependant, comme présage de grâces si signalées et comme gage de Notre spéciale bienveillance, Nous donnons à vous tous ici présents, à ceux que vous représentez et à vos familles la Bénédiction apostolique.

ENCYCLIQUE AUX ÉVÊQUES DE BAVIÈRE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES
LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE BAVIÈRE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Sous l'impulsion du devoir très saint de la charge apostolique, Nous Nous sommes efforcé, grandement et pendant longtemps, vous le savez, d'obtenir que la situation de l'Eglise catholique en Prusse fût un peu améliorée et que, rétablie en son rang de dignité, elle pût voir refleurir, et au delà, son ancien honneur. Par l'inspiration et avec le secours de Dieu, Nos conseils et Nos travaux ont eu cet effet que Nous avons adouci le conflit antérieur et que Nous gardons l'espérance de voir les catholiques jouir tranquillement en ce pays d'une pleine liberté. — Mais aujourd'hui Notre esprit se porte à tourner avec un soin tout particulier Nos pensées et Nos sollicitudes vers la Bavière; non pas certes que Nous estimions que la question religieuse est en Bavière dans le même état qu'en Prusse; mais Nous souhaitons et désirons vivement que, dans ce royaume aussi qui se glorifie, depuis ses ancêtres les plus reculés de professer la religion catholique, tous les empêchements qui s'opposent à la liberté de l'Eglise catholique soient opportunément supprimés. — Pour arriver à la réalisation de ce dessein salutaire, Nous voulons employer tous les moyens qui Nous sont laissés et appliquer sans retard tout ce que Nous pouvons avoir de force et d'autorité. En outre, Nous vous faisons appel, comme il convient, Vénérables frères et, par vos soins, Nous faisons appel à Nos fils très chers de Bavière pour qu'avec vous, selon Notre pouvoir, Nous passions en revue tout ce qui concerne l'extension du domaine de la foi, que Nous vous donnions des conseils à ce sujet, et qu'à ce sujet Nous fassions aussi avec confiance des instances même auprès des chefs de l'Etat.

Dans les annales sacrées de la Bavière — Nous rappelons des faits qui ne vous sont pas inconnus — il est nombre d'événe-

ments dont l'Eglise et l'Etat ont sujet de se réjouir ensemble, car du jour où, par les soins et le zèle souverain du saint abbé *Séverin*, qui fut l'apôtre de la Norique, et des autres prédicateurs de l'Evangile, les divines semences de la foi furent répandues au sein de votre contrée, elle y prit et y fixa de si profondes racines qu'elle n'a jamais pu dès lors être entièrement arrachée, ni par aucune barbarie de la superstition ni par le trouble et le changement des affaires publiques. C'est pourquoi, vers la fin du septième siècle, lorsque Rupert, le saint évêque de Worms, entreprit, à l'invitation du duc de Bavière Théodon, de réveiller et d'accroître la foi chrétienne dans ces régions, il trouva jusqu'au milieu de la superstition nombre de gens, ou bien voués au culte de la foi, ou bien désireux de l'embrasser. Quant à Théodon lui-même, cet excellent prince, dans l'ardeur de foi qui le pressait, entreprit le voyage de Rome et, prosterné aux tombeaux des Saints Apôtres et aux pieds de l'Auguste Vicaire de Jésus-Christ, il donna le premier ce très noble exemple de piété et d'alliance avec ce Siège apostolique, exemple que d'autres excellents princes ont religieusement imité depuis. — Vers le même temps, le cardinal Martinien, évêque de Sabine, était envoyé en Bavière par le Saint Pontife Grégoire II, pour apporter aide et accroissement aux affaires catholiques, et il lui était adjoint pour compagnons *Georges* et *Dorothée*, tous deux cardinaux de la sainte Eglise romaine. Et peu de temps après on voyait venir à Rome, près du Souverain Pontife, *Corbinien*, évêque de Frisinge, homme remarquable par la sainteté de sa vie et le mépris de soi, qui, par des travaux et un zèle pareils aux travaux apostoliques de Rupert, les affermit et les accrut. Mais celui à qui l'on doit des éloges au-dessus de tous les autres pour avoir nourri et propagé la foi en Bavière, c'est sans contredit saint *Boniface*, archevêque de Mayence, lui qui, père, apôtre et martyr de l'Allemagne chrétienne, est célébré en toute vérité par des éloges immortels. C'est lui qui exerça des légations de la part des Pontifes romains Grégoire II et III et Zacharie, de la grande faveur desquels il jouit toujours ; en leur nom et par leur autorité, il divisa les pays de Bavière en diocèses, et de la sorte, ayant établi les rangs de la hiérarchie, il assura pour toujours la foi déjà assise. Selon que l'écrivait saint Grégoire II à Boniface lui-même, *le champ du Seigneur, qui demeurait inculte et qui, en raison de l'infidélité, se hérissait de pointes d'épines, grâce au sillon tracé par le soc de ta doctrine*, a reçu

la semence du *Verbe et a produit une fertile moisson de fidélité* (1).

Depuis lors, la religion des Bavarois, quoique cruellement assaillie dans le cours des âges, est restée constamment intacte au milieu de toutes les traverses des évènements civils. Car, lors même qu'on vit arriver ensuite ces troubles et ces combats de l'empire contre le sacerdoce, combats si âpres, longs et calamiteux, alors même il y eut plus pour l'Église à se réjouir qu'à se plaindre de ce qui se passait en Bavière. Par une souveraine résolution, ils se tinrent du côté de Grégoire XI, Pontife légitime, sans se laisser émouvoir par l'audace effrénée des dissidents, non plus que par leurs menaces; et, ce qui était très difficile, longtemps après, ils gardèrent toujours religieusement l'intégrité de la foi et leur vieille alliance avec l'Eglise romaine, sans se laisser effrayer par la violence et l'attaque des novateurs. Or, cette vertu, cette fermeté de vos pères, doit être d'autant plus célébrée que la nouvelle secte s'était malheureusement soumis presque tous les peuples voisins. Assurément les Bavarois, qui vivaient dans ces temps douloureux, méritaient bien ce que, par un juste éloge, dans une lettre écrite aux grands, le même Grégoire II, avait dit, longtemps auparavant, des catholiques de Thuringe, instruits de la foi chrétienne par saint Boniface : « Reconnaissant la constance, que Nous avons enseignée, de votre foi magnifique en Jésus-Christ, dans ce fait qu'aux païens, qui voulaient vous contraindre à adorer les idoles, vous avez répondu avec une foi entière que vous aimez mieux mourir heureusement que de violer en quoi que ce soit la foi en Jésus-Christ après l'avoir une fois reçue ; tout rempli d'une grande joie, Nous rendons les grâces qui sont dues à Notre Dieu et Rédempteur, dispensateur de tout bien. Nous souhaitons que vous arriviez à une condition meilleure encore, et que vous vous confirmiez dans les desseins de votre foi d'adhérer de toutes vos âmes religieuses au Saint-Siège Apostolique, et, autant que le réclamera le besoin de notre sainte religion, de chercher votre consolation auprès de cette Chaire Apostolique, mère spirituelle de tous les fidèles, comme il convient aux fils cohéritiers du royaume, par rapport à leur père royal (2). »

(1) Ep. XIII à Boniface. — Cf. Labbe. Collection des conciles. V. VIII.

(2) Ep. V aux grands de Thuringe. — Cf. Labbe, ib.

Or, bien que la grâce du Dieu de miséricorde, qui dans le passé a protégé et bienveillamment embrassé votre nation, Nous ordonne d'espérer et d'augurer les meilleures choses pour l'avenir, néanmoins, pour la part qui incombe à chacun, Nous devons montrer ce qui a le plus d'efficacité, soit pour réparer les dommages déjà faits à la religion, soit pour empêcher ceux qui la menacent; afin que la doctrine chrétienne et les plus saintes institutions des mœurs puissent être chaque jour mises à la portée d'un plus grand nombre et produire plus au loin des fruits de grande joie. Nous ne disons pas cela parce qu'il manquerait à la cause catholique chez vous des défenseurs plus aptes et nullement timides ; car Nous savons à merveille, Vénérables Frères, que vous et avec vous la plus grande et la plus saine partie du clergé et des fidèles laïcs n'êtes nullement froids et oisifs en face des combats et des périls qui environnent et qui pressent votre Église. Aussi, de même que Notre Prédécesseur Pie IX, dans des lettres très tendres aux évêques de Bavière (1), donna de grands éloges aux efforts consacrés par eux avec éclat à la défense des droits sacrés de l'Eglise, de même Nous donnons spontanément et publiquement de justes éloges à chacun des Bavarois qui ont entrepris vaillamment et soutenu la défense de la religion des ancêtres. Mais, dans les temps où la providence de Dieu permet que son Eglise soit agitée par de cruelles tempêtes, en ces temps-là Il réclame de nous à bon droit des cœurs plus ardents et des forces mieux préparées pour venir au secours de son Eglise. Vous êtes unanimes, Vénérables Frères, à voir douloureusement avec Nous en quels temps hostiles et mauvais l'Eglise se trouve ; vous voyez surtout où en sont vos affaires, et avec quelles difficultés vous-mêmes êtes aux prises. Vous comprenez donc par expérience que vos devoirs sont plus grands maintenant que par le passé, et que pour les remplir vous devez y apporter avec plus de soins la vigilance, l'activité, la force et la prudence chrétienne.

Avant toutes choses, nous vous demandons et vous exhortons de préparer et d'orner votre clergé. Car le clergé est pareil à une armée, et, comme ses règlements et la nature de ses fonctions demandent que, sous l'autorité des évêques, il soit presque assidûment en rapport avec le peuple chrétien, il apportera d'autant plus d'honneur et de force à la société qu'il l'emportera par le nombre et la discipline. C'est pourquoi ce fut

(1) Lettre *Nihil nobis gratius*, du 20 février 1851.

toujours le plus grand souci de l'Eglise de choisir et d'élever au sacerdoce les jeunes gens « dont le caractère et la volonté donnent l'espoir qu'ils serviront perpétuellement aux ministères ecclésiastiques (1) »; et aussi « de former ces jeunes gens dès les plus tendres années à la piété et à la religion, avant que l'habitude des vices possède tous les hommes (2) ». Elle a établi pour eux des établissements spéciaux et des collèges et elle a prescrit des règles très sages, surtout dans le saint concile de Trente (3), afin que ce collège des ministres de Dieu soit perpétuellement un séminaire (4 . » Or, en certains endroits, des lois ont été portées et sont en vigueur, que, si elles n'empêchent pas absolument, apportent des troubles à ce que partout le clergé s'élève lui-même et se forme d'après sa discipline. En cette affaire, qui est du plus grand intérêt qu'il soit possible, Nous estimons qu'il faut maintenant, comme Nous l'avons fait ailleurs, proclamer publiquement Notre jugement et, par tous les moyens en Notre pouvoir, garder saint et inviolé le droit de l'Église. L'Église, en effet, comme société parfaite en son genre, a le droit inné de rassembler et de former ses troupes, qui ne nuisent à personne, qui sont pour beaucoup un secours, dans le royaume pacifique que Jésus-Christ a fondé sur la terre pour le salut du genre humain.

Mais le clergé remplira intégralement et complètement les devoirs qui lui sont confiés lorsque, grâce au soin des évêques, il aura, dans les séminaires, acquis la discipline d'esprit et de cœur que réclame, avec la dignité du sacerdoce chrétien, le cours des temps et des mœurs; c'est-à-dire qu'il lui faut exceller dans la science de la doctrine et, chose capitale, dans la perfection de la vertu, afin qu'il se concilie les esprits des hommes et les amène au respect.

Il est nécessaire de faire éclater aux yeux de tous quelle magnifique lumière abonde en la science chrétienne, afin que les ténèbres de l'ignorance, qui est très ennemie de la religion, étant chassées, la vérité se répande au loin et au large et établisse heureusement sa domination.

Il faut aussi repousser et écarter les multiples erreurs, produit de l'ignorance, de la mauvaise foi ou des préjugés, qui

(1) Concile de Trente. Sess. XXIII. De la Réforme. C. XVIII.
(2) Concile de Trente, Id. ib.
(3) Ib.
(4) Ib.

détournent vilainement les esprits de la vérité catholique et lui inspirent à son égard comme un sentiment de dégoût. Cette charge très importante, qui consiste à *exhorter selon la sainte doctrine* et *à confondre ceux qui contredisent* (1), appartient à l'ordre des prêtres, qui l'ont reçu légitimement de Dieu lorsque, par sa divine puissance, il les envoya pour enseigner toutes les nations : *Allez dans le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature* (2) ; de telle sorte que les évêques choisis à la place des apôtres soient à la tête comme maîtres dans l'Église de Dieu et que les prêtres leur servent d'auxiliaires.

A ces saints devoirs il a été pleinement et parfaitement satisfait, plus que jamais dans les premiers siècles de notre religion et les suivants, lorsque fut si vif pendant si longtemps le combat contre la tyrannie de la superstition ; c'est alors que l'armée sacerdotale moissonna une si grande gloire, ainsi que l'ordre très saint des Pères et des docteurs dont la sagesse et l'éloquence fleuriront à jamais dans la mémoire et l'admiration de tous. Par eux, en effet, la doctrine chrétienne, plus habilement traitée, plus abondamment expliquée, défendue avec une vaillance sans égale, apparut d'autant plus avec la vérité et l'excellence de son caractère divin : au contraire, on vit tomber la doctrine des païens, combattue et méprisée même par les ignorants comme illogique, absurde et inepte au suprême degré. Et c'est vainement que les adversaires se coalisèrent pour retarder ou arrêter ce cours de la sagesse catholique; c'est en vain que les philosophies grecques opposèrent dans un langage vraiment magnifique leurs écoles, surtout la platonicienne et l'aristotélicienne. Car les nôtres, ne déclinant pas même ce genre de combat, appliquèrent aux philosophes païens leurs talents et leurs études ; scrutant avec une diligence presque incroyable ce qu'avait professé chacun d'eux, ils examinèrent chaque chose, pesèrent, comparèrent ; beaucoup d'idées furent par eux rejetées ou corrigées ; beaucoup approuvées et acceptées comme il était juste ; et il fut par eux découvert et proclamé que ce qui est repoussé comme faux par la raison même et l'intelligence de l'homme, cela seulement est opposé à la doctrine chrétienne, de telle sorte que qui veut s'opposer à cette doctrine et y résister, s'oppose et résiste nécessairement à sa propre raison. Voilà quelles furent les luttes soutenues par nos pères; voilà quelles

(1) Tit., I, 9.
(2) Marc, XVI, 55.

illustres victoires ils remportèrent, et cela non pas seulement par la vertu et les armes de la foi, mais aussi avec l'aide de la raison humaine ; celle-ci en effet, guidée par la lumière de la sagesse céleste, était entrée à pleine voie, de l'ignorance d'un grand nombre de choses et comme d'une forêt d'erreurs, dans le chemin de la vérité.

Cet admirable accord et concert de la foi avec la raison a été mis en honneur par les féconds travaux d'un grand nombre; mais il brille surtout, condensé pour ainsi dire et exposé à tous les regards en un seul édifice, à savoir dans l'ouvrage de saint Augustin sur la *Cité de Dieu,* et, semblablement, dans l'une et l'autre *Somme* de saint Thomas, livres dans lesquels est renfermé tout ce qui a fait l'objet des plus ingénieuses pensées et des disputes de tous les sages, et où l'on peut chercher l'essence et la source de cette doctrine éminente qu'on nomme la théologie chrétienne. — Le souvenir de si éclatants exemples doit assurément être rappelé au clergé et entretenu par lui aujourd'hui que, de toutes parts, les ennemis fourbissent leurs vieilles armes, et qu'on renouvelle presque les anciens combats. Seulement, tandis qu'autrefois les païens combattaient la religion chrétienne pour n'être pas détournés des rites et des institutions du culte invétéré de leurs divinités, aujourd'hui l'œuvre détestable des hommes les plus méchants vise à arracher entièrement des peuples chrétiens toutes les idées divines et nécessaires qui leur ont été communiquées avec la foi; et ainsi à les rendre pires que les païens et à les amener au dernier degré de la misère, à savoir au mépris et au renversement complet de toute foi et de toute religion.

Ceux qui ont donné naissance à cette peste impure, plus détestable qu'aucune autre, ce sont ceux qui ont accordé à l'homme, en vertu de sa seule nature, de pouvoir connaître et décider de la doctrine révélée, par sa raison et son jugement, sans devoir être soumis le moins du monde à l'autorité de l'Église et du Pontife Romain auxquels seuls il appartient, de par le mandat et le bienfait de Dieu, de garder cette doctrine, de la distribuer, et d'en juger en toute vérité. Dès lors, la voie s'ouvrait, et elle s'est ouverte pour eux misérablement, les entraînant à vicier et à écarter toutes les vérités qui sont placées au-dessus de la nature des choses et de l'entendement de l'homme; c'est alors qu'ils ont nié qu'il y eût aucune autorité venant de Dieu, et qu'avec plus d'impudence encore, ils ont nié

Dieu même, et enfin ils en sont venus aux théories d'un absurde *idéalisme* ou d'un *matérialisme* abject. Et cependant, cet avilissement des plus grandes choses, ceux qui s'appellent *rationalistes* comme ceux qui s'appellent *naturalistes* n'hésitent pas à l'appeler mensongèrement le progrès de la science et le progrès de la société humaine, quand c'est en réalité la perte et la ruine de l'une et de l'autre. (*A suivre.*)

LE JUBILÉ DE S. S. LÉON XIII

ET LA QUESTION ROMAINE (1)

Rome et la Papauté présentent, en ce moment, un grand, un incomparable spectacle au monde : sur tous les chemins qui conduisent à la Ville éternelle se pressent les députations, les pélerinages, les dons de l'univers ; et ce ne sont pas seulement les peuples de tous les climats qui portent leurs hommages au vieillard auguste du Vatican, mais aussi les gouvernements et les princes, et, à côté des souverains catholiques, les monarques dissidents eux-mêmes. Les vœux et les présents de l'empereur d'Autriche et de la reine d'Espagne, du roi de Saxe et de l'empereur du Brésil, de la princesse Clémentine et de la reine des Belges, des archiducs et des archiduchesses, de la Hongrie chevaleresque et de la fidèle Bavière, des Diètes autrichiennes et des Républiques du nouveau monde, s'y rencontrent avec ceux de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne, du roi de Grèce et du Sultan, de l'impératrice de Chine et du président des États-Unis, du Shah de Perse et de l'empereur du Japon, de la Patagonie et du roi de Choha. Il n'est pas jusqu'au grand rabbin d'Allemagne, surnommé le pape des juifs, qui n'ait tenu à envoyer, en cette circonstance, à Léon XIII une bible ancienne ornée de pierres précieuses.

Toutes les richesses de la nature, les diamants, les perles, l'or, l'argent, le marbre, l'ivoire, la nacre, les bois et les tissus précieux ont revêtu, pour cette occasion solennelle, les formes les plus variées du travail humain en offrant le spécimen de

(1) Tel est le titre d'un remarquable article que le *Correspondant* publie dans sa dernière livraison. Nous reproduisons presque en entier ces pages éloquentes.

tous les produits du globe et le type achevé de l'art et de l'industrie de tous les peuples, depuis les chasubles étincelantes brodées par la main des impératrices et les tiares couvertes de rubis, d'émeraudes et de saphirs, jusqu'aux nattes primitives des Indiens et aux pelleteries des tribus sauvages du Rio Negro. — *Omnes de Saba venient aurum et thus deferentes.*

C'est une manifestation sans exemple, un éblouissement sans pareil, et le Saint-Père le proclamait lui-même avec attendrissement il y a peu de jours devant l'assemblée des cardinaux, en faisant monter vers Dieu l'expression de sa reconnaissance : « Toutes les classes sociales, sur tous les points de la terre, disait-il d'une voix émue, rivalisent de zèle pour Nous combler de toutes sortes d'hommages : par des députations, par des lettres, par des pèlerinages, venant des plus lointaines contrées et par l'envoi d'un nombre immense de présents dont il est très vrai de croire que la richesse et le travail artistique sont encore dépassés par l'élan des cœurs (1)..... »

Il semble que plus la Papauté est dépouillée et humainement réduite à rien, plus les peuples aient voulu l'entourer d'hommages exceptionnels et donner au témoignage éclatant de leur fidélité le caractère d'une protestation universelle contre l'atteinte portée à la souveraine indépendance dont tous ont également besoin.

Devant cette apothéose de la Papauté et ces rayonnements du Thabor, la dynastie de Savoie paraît bien chétive, et le roitelet du Quirinal, oublié dans son palais, doit se trouver lui-même bien petit auprès du vieillard à trois couronnes du Vatican.

« Il n'y a pas de question romaine! » s'évertuaient à clamer les politiciens de la péninsule, comme d'autres, de présomption égale et d'égale mauvaise foi, disaient chez nous : « Il n'y a pas de question sociale! » Mais le spectre importun se dresse et vient troubler ceux qui voudraient l'écarter du festin.

Il n'y a pas de question romaine! Ecoutez et regardez! Tendez l'oreille à l'acclamation des peuples; ouvrez les yeux au spectacle extraordinaire qui saisit le monde!

Vous avez beau la nier, cette question romaine : *e pur si muove!* Elle agite les âmes, elle soulève les nations, elle domine, elle s'impose! Comme elle déborde d'Italie à cette heure! Comme elle rejette dans l'ombre les petites préoccupations du traité de commerce et de l'expédition de Massouah !

(1) Allocution prononcée dans le Consistoire du 25 novembre.

Comme elle dépasse l'Europe elle-même pour planer sur les deux hémisphères !

Vainement M. Crispi a-t-il affecté de la passer sous silence dans le dernier discours de la couronne; l'univers entier la lui crie; et cette revendication imposante, universelle, restitue solennellement au problème sacré le caractère supérieur qu'on lui conteste...

On a dit du Jubilé de Léon XIII qu'il était « la fête de famille de la Chrétienté ». L'expression est heureuse, mais ne serait-il pas étrange que, de tous les gouvernements ce fût précisément celui qui, seul, s'abstient d'y participer et la supporte même avec impatience, qui demeurât investi de l'étonnant privilège de confisquer à son profit et de régir à sa convenance l'intérêt commun de la famille entière ?

Un des principaux organes de la péninsule s'écriait récemment : « Nous ne pouvons pas admettre qu'à cause de la Papauté, l'Italie demeure l'esclave de l'étranger. »

Personne ne demande que l'Italie devienne l'esclave de l'étranger, et la France, qui a si généreusement versé son sang pour l'affranchir de la domination tudesque, ne saurait être accusée d'une pareille tendance. Mais personne ne peut admettre davantage que la papauté reste l'esclave de l'Italie et que les nations catholiques demeurent étrangères aux conditions et aux garanties de son existence.

Quoi ! l'Europe est intervenue pour la neutralité de la Belgique, et l'indépendance de la Papauté, gage de la sécurité des consciences, ne constituerait pas un intérêt au moins égal?

Quoi ! l'Europe est intervenue pour la neutralité du Luxembourg, et la liberté du Saint-Siège, nécessaire à tous les temps et à tous les lieux aurait moins de titres à la sollicitude de la diplomatie ?

Quoi ! l'Europe est intervenue pour les petits peuples malheureux et tyrannisés de la presqu'île des Balkans, et il lui serait interdit d'intervenir pour les populations innombrables dont la foi souffre et proteste ?

Quoi ! l'Europe interviendrait pour assurer, à cause de son importance commerciale, la sécurité du canal de Suez, et la Papauté, dont l'importance semble un peu plus haute que celle des transports maritimes, ne pourrait exciter la même vigilance ?

Le libre transit de mille bâtiments provoquerait plus de

soucis et de précautions que la liberté d'âme de 250 millions d'êtres humains.

Quoi! l'Europe défend jalousement la neutralité des Dardanelles; elle ne permet à aucune puissance de mettre la main sur Constantinople; elle prendrait au besoin les armes pour sauvegarder ce qu'on ne peut plus appeler l'intégrité de l'empire ottoman, mais du moins les lambeaux qui en subsistent; et le christianisme, dont vit le monde, la laisserait plus indifférente et plus désarmée que l'islamisme, dont meurt une race abâtardie?...

Mais il n'est pas nécessaire d'invoquer des témoignages extérieurs pour la constatation d'une vérité que les Italiens eux-mêmes ont, en maintes circonstances, été forcés de reconnaître.

Dès 1871, dans la discussion de l'hypocrite Loi des Garanties, M. Minghetti se voyait contraint de dire : « A quoi bon se le dissimuler? La question est nécessairement internationale. On n'évite pas les périls en les niant. »

M. Bonghi faisait le même aveu, et l'un des plus éminents politiques et jurisconsultes de la péninsule, le sénateur Cadorna, président du conseil d'Etat, proclamait à son tour d'une façon explicite que « la nécessité absolue de la liberté effective du Pape crée un droit pour les catholiques et pour les gouvernements. »

Peuples et gouvernements ont-ils réclamé ce droit, qu'on essaie de leur dénier de nouveau! L'histoire contemporaine est pleine de leurs revendications.

Dès 1870, après l'invasion de l'Etat pontifical et la prise de possession de Rome par les Piémontais, l'Europe entière s'émeut de la situation faite à la Papauté, et les ambassadeurs du nouveau royaume italien sont obligés de constater cette préoccupation, non seulement dans les Etats catholiques, mais chez les dissidents eux-mêmes.

M. Minghetti, alors ambassadeur à Vienne, écrit au ministre des affaires étrangères à Rome que « tous, catholiques et non catholiques, s'inquiètent de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège », et il estime opportun « de s'entendre sur ce point avec les autres puissances ».

M. Melegari, ministre d'Italie à Berne, fait savoir que « le conseil fédéral a pris acte de *la promesse faite* par le gouvernement du roi *de se concerter avec la diplomatie européenne* pour assurer les conditions essentielles de la liberté du Saint-Père. »

D'autre part, M. de Bismarck écrit de Versailles même, en pleine guerre, le 8 octobre 1870, au ministre de Prusse à Florence : « Sa Majesté se croit obligée, vis-à-vis de ses sujets catholiques, d'aider à sauvegarder la dignité et l'indépendance du chef de l'Eglise catholique. »

Le chancelier d'Autriche faisait des réserves analogues; la France refusait, par l'organe non suspect de M. Jules Favre, de ratifier la violation flagrante de la Convention de septembre ; et quelques mois plus tard, M. Thiers disait solennellement à la tribune de l'Assemblée nationale : « L'expérience peut seule décider si l'indépendance du Pape est réelle et si elle deviendra un fait auquel l'*Europe* puisse avoir confiance. »

Eh bien, après quinze années de spoliations multiples, d'incessantes entraves et de mesures oppressives qui ont resserré de plus en plus la captivité du Souverain Pontife; après les scandales du transfert des cendres de Pie IX et les insultes prodiguées hier encore, dans Rome, à des pèlerinages français, on peut dire que l'expérience est faite et que ni l'Europe ni le monde catholique ne peut trouver les garanties nécessaires dans un régime qui aboutit à faire de l'hôte auguste du Vatican le prisonnier de plus en plus étroit du Quirinal.

Ce n'est pas tout : est-ce que les puissances catholiques, notamment la France, l'Autriche, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, en maintenant, depuis l'occupation de Rome, leurs ambassadeurs auprès du Saint-Siège; est-ce que l'Allemagne, en accréditant auprès du Pape un négociateur extraordinaire; est-ce que le prince de Bismarck, en sollicitant la médiation du chef de l'Eglise dans un différend tout politique avec l'Espagne et en lui décernant publiquement le titre de *Sire* qui, dans le formulaire des chancelleries comme dans la langue de la civilisation, exprime l'idée la plus haute de la souveraineté complète; est-ce que tous ces faits et tous ces témoignages n'établissent pas avec une évidence irréfragable que les gouvernements sont loin de se détacher de la question romaine et, traitant le Pape en roi, continuent de regarder les intérêts supérieurs qu'il représente comme touchant à leurs intérêts propres et appelant leur plus active sollicitude?

Rappelons-le : des républicains eux-mêmes, dans une heure d'impartialité, déclaraient naguère intolérable la situation faite au Saint-Siège par la violente occupation de Rome. M. Arnaud (de l'Ariège), invoquant « le droit international », réclamait la

liberté effective des Souverains Pontifes (1) et M. Eugène Pelletan, le père du député radical actuel, se prononçait avec vigueur pour l'entière et tranquille possession de Rome par le Saint-Père.

Je cite pour être cru : « Le Pape et le roi de Piémont peuvent-ils cohabiter la même capitale ? — Rien de plus facile, dites-vous. — Rien de plus impossible au contraire. Autant vaudrait imaginer qu'après la révolution de Juillet, Charles X aurait pu accepter de la magnificence de Louis-Philippe un entre-sol au Palais-Royal ou bien à l'Elysée-Bourbon (2). »

Mais toutes ces considérations prennent une force autrement irrésistible, si l'on s'élève plus haut pour jeter un regard d'ensemble sur le développement du catholicisme dans le monde et sur la prodigieuse extension des églises, soit dans les contrées où, il y a quarante ans, l'on en rencontrait quelques-unes, soit dans les régions longtemps fermées et ouvertes seulement d'hier à la civilisation.

L'Amérique, par exemple, ne comptait au début du siècle qu'un seul évêque, avec quelques prêtres et quatre-vingt-dix mille fidèles, perdus, noyés dans des multitudes dissidentes. Bientôt, ils sont devenus légion. En 1870, les catholiques formaient presque le cinquième de la population totale; en 1900, ils en constitueront le tiers.

Magnifique extension, qui a parallèlement suivi le développement industriel et commercial, en plaçant toujours l'idée avant le fait et le culte avant la matière. Ainsi que l'a très bien observé M. Claudio Jannet dans son beau livre, le christianisme aux États-Unis est véritablement devenu la religion nationale (3).

On compte aujourd'hui, sur le territoire de la Confédération : 2 cardinaux, 12 archevêques, 62 évêques, 7,296 prêtres, 6,755 églises, 1,701 chapelles, 1,733 stations de mission, 36 séminaires diocésains ou scolasticats religieux, 85 collèges ecclésiastiques, 2,621 écoles paroissiales fréquentées par 492,949 enfants, 618 académies de jeunes filles, 449 institutions de bienfaisance; en tout, 67 diocèses, 7 vicariats apostoliques et 1 préfecture, c'est-à-dire 75 centres catholiques étroitement unis au Pontife romain (4).

(1) *L'indépendance des Papes et le droit des peuples*, par Arnaud (de l'Ariège).

(2) *La Tragédie italienne*, par Eugène Pelletan.

(3) *Les États-Unis contemporains*.

(4) Voir l'intéressant volume de l'abbé Vigneron : *De Montréal à Washington*, chez Plon, 1887.

Il y a quarante ans, le haut Canada n'avait qu'un seul vicaire apostolique, aidé de deux auxiliaires. Aujourd'hui, le Dominion renferme 2,000 prêtres sous la direction de 30 évêques!

Merveilleuse floraison, épanouie en un quart de siècle, et qui témoigne avec éclat de la vitalité féconde du catholicisme dans la liberté!

Le même étonnant spectacle se présente en Afrique, en Asie, au Japon, sur les plages les plus lointaines, et cette rapide et extraordinaire diffusion du catholicisme dans toutes les parties du monde connu constitue certainement l'un des plus grands faits de notre époque.

Avant 1822, l'Afrique avait à peine quelques églises éparses sur le littoral méditerranéen. Aujourd'hui, elle montre avec orgueil, sur le siége d'Augustin glorieusement relevé, un vaillant cardinal entouré de prêtres actifs, de missionnaires intrépides, d'écoles où se presse la population indigène, de nombreuses institutions charitables. De la détresse religieuse, elle est passée à 2 archevêchés, 12 évêchés, 17 vicariats et 16 préfectures apostoliques.

Nous ne parlons pas du Congo et de ce centre mystérieux que les premières explorations de Stanley et de Brazza permettent d'entrevoir comme un vaste réservoir d'hommes et comme le futur champ de fertiles moissons.

En 1822, l'Extrême-Orient tout entier, Inde, Chine, et Indo-Chine, ne comprenait que 12 évêques. Aujourd'hui, l'Inde seule offre 28 archevêques et évêques, avec 1,200 prêtres; l'Indo-Chine, la Chine et le Japon renferment près de deux millions de fidèles, relevant de 50 vicariats apostoliques desservis par une armée de 1,400 missionnaires!

Enfin l'Océanie, qui, jusqu'en 1879, ne connaissait pas le culte catholique, a tellement grandi en quinze années qu'elle ne possède pas à cette heure moins de 23 évêques avec 592 prêtres et une population de 710,000 âmes!

Quelle transformation rapide! Quelles nobles et pacifiques conquêtes! Quelles admirables germinations promises à l'avenir! Et tous ces peuples, tous ces fidèles, tous ces clergés indigènes, variés de costume, de couleur, de mœurs, d'idiome, mais confondus dans la même aspiration, sont actuellement en marche vers Rome, chargés des présents de l'univers, afin de déposer aux pieds du Père commun l'hommage de la même foi et du même dévouement!

Quel tableau! Quelle scène à la fois majestueuse et touchante!

Et la religion qui suscite de pareilles manifestations de l'âme humaine laisserait sans aucun droit les peuples et les gouvernements qu'elle anime! Tous, de l'un à l'autre pôle, resteraient à la merci des passions et des sectes de l'Italie! C'est de la seule et infime péninsule, de ses fluctuations et de ses caprices, que dépendrait le chef auguste de ces croyances, le régulateur suprême de cette voix civilisatrice! Ni l'ascendante Amérique, réservée peut-être à jouer bientôt le rôle principal dans le monde; ni l'Afrique, dont la noire fourmilière s'avance en saluant dans la Croix le symbole de l'affranchisssment et du progrès; ni la Chine, avec ces chrétientés populeuses; ni le Japon, avide aujourd'hui de l'Évangile qu'il proscrivait naguère; ni ces vastes empires et ces jeunes républiques qui montent sous le soleil en menaçant de submerger la vieille Europe n'auraient voix dans le règlement de la question capitale qui les domine tous, et c'est la petite Italie qui resterait maîtresse de la conscience de l'univers!

C'est impossible! Qu'elle le veuille ou non, l'Italie nouvelle devra compter avec toutes ces églises, toutes ces forces, avec toutes ces races, grandissantes sous toutes les latitudes, et qui déjà réclament leur part légitime de décision et de garantie (1).

(1) Les derniers courriers du nouveau monde apportent le document suivant:

Art. 1er. — Le Congrès de la République de l'Equateur présente respectueusement ses félicitations à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa première messe. Le Congrès fait des vœux pour que la liberté du Souverain Pontife soit entière *et qu'on lui restitue les droits sacrés qui lui reviennent comme successeur de saint Pierre et comme chef de l'Eglise catholique.*

Art. 2. — Le Congrès de l'Equateur, en son nom *et au nom du peuple dont il est le représentant*, renouvelle la protestation, faite par la nation, de rester fidèle aux enseignements du Saint-Siège, et spécialement à ceux contenus dans les encycliques *Diuturnum* et *Immortale Dei.*

Art. 3. — Une somme de 10,000 sucres (soit 50,000 francs), est votée pour contribuer à l'honoraire que le monde catholique offrira au Saint-Père le jour de ses noces d'or, pour la messe que Sa Sainteté célébrera en cet anniversaire.

D'autre part, on apprend que Ménélick II, roi de Choha, envoie un ambassadeur à Rome avec de riches présents et une lettre pour le Pape. Le royaume de Choha, dans l'Afrique orientale, fait partie de l'Abyssinie, en formant avec cet Etat une sorte de confédération. Le roi Ménélick appartient, ainsi qu'une partie de son peuple, à l'Eglise

Contemplez, à l'heure actuelle et à l'éblouissante lumière du Jubilé, l'action de la Papauté dans le monde : en dehors des États catholiques, elle entretient des relations affectueuses avec la plupart des gouvernements; elle a conclu la paix avec l'Allemagne, signé une trêve avec la Russie, et négocie avec la reine Victoria la création à Londres d'une nonciature qui renouerait le lien brisé depuis trois cent cinquante ans; elle a réorganisé la hiérarchie catholique en Angleterre, en Écosse, en Grèce, au Monténégro, dans les pays slaves, de même qu'en Asie centrale et dans les Indes; elle est en rapports amicaux avec le chef du mahométisme à Constantinople, comme avec le chef du bouddhisme à Pékin ; partout, jusque dans les cidatelles du protestantisme et l'hérésie, elle exerce une influence profonde et respectée.

Mais si l'irradiation du Jubilé fait éclater à tous les yeux les progrès et les grandeurs du catholicisme ; si, en face du monde déchiré par d'intraitables factions et divisé par des credos philosophiques ou sociaux, elle met en puissant relief la majestueuse unité catholique autour de son chef vénéré, elle éclaire aussi d'un jour nouveau le mouvement concentrique qui, des extrémités du globe, se dessine avec une force croissante autour de la Papauté et dans lequel l'Europe n'apparaîtra bientôt plus que comme une petite province de la grande patrie religieuse !

Comment, dès lors, une seule motte de terre, un seul point minuscule de cette petite Europe, pourraient-ils élever la prétention d'accaparer le bien de tous? Pas plus que l'autre soleil, l'Italie ne peut confisquer le soleil moral de l'univers.

Devant la manifestation sans précédent dont Rome offre en ce moment l'imposant spectacle, on s'est demandé si le Jubilé de Léon XIII n'allait pas marquer une date exceptionnelle dans

schismatique copte, mais beaucoup de ses sujets sont catholiques, et les missionnaires catholiques reçoivent chez lui l'hospitalité la plus honorée. Déjà, en 1841, des députés du Choha étaient venus à Rome, avec ceux du Tigré et de l'Amhara, rendre hommage à Grégoire XVI ; et Léon XIII, au début de son pontificat, ayant été l'objet d'une démarche semblable, y a répondu en envoyant à Ménélick une couronne royale ornée de pierres précieuses. De sorte que, par une rencontre singulière et expressive, la Papauté se trouve en relations amicales et en intime communauté de foi avec une partie de cette Abyssinie dont l'autre portion tient en échec les ambitions et les soldats de l'Italie nouvelle ! De ce côté encore, quel puissant secours ne recevrait pas l'Italie d'un accord avec le Saint-Siège pour l'apaisement de ses difficultés et l'élargissement de son action dans le monde !

l'histoire de l'Église et réserver peut-être quelque grande surprise au monde? C'est le secret de Dieu ; mais ce qui est acquis désormais, c'est qu'en raison du caractère international et universel de la Papauté, la solution à intervenir doit être indiscutablement l'œuvre commune de toutes les puissances; que, débattue, acceptée, sanctionnée par toutes, elle doit demeurer sous la protection collective du droit public des deux mondes ; qu'à aucun degré le Pape ne peut devenir le « Sergent » du roi d'Italie, pas plus qu'Henri IV n'admettait qu'il fût « le chapelain de Philippe II »; que, pour un intérêt de cette hauteur, il faut l'assentiment du temps et de l'espace, et que tous les gouvernements, tous les peuples et tous les siècles doivent demeurer les gardiens d'une liberté nécessaire à la conscience du genre humain.

Léon LAVEDAN.

REVUE POLITIQUE DE L'ANNÉE 1887.

La fin de l'année 1887 et le commencement de l'année 1888, ont offert au monde entier un spectacle unique dans l'histoire. Dix-sept ans après le jour où, les Piémontais entrant à Rome, la franc-maçonnerie cosmopolite croyait avoir remporté sur la Papauté une victoire qui devait être le prélude de sa décadence finale, les nations et les chefs des nations ont célébré, avec une splendeur incomparable, le cinquantenaire de l'ordination sacerdotale du 258e successeur de Saint Pierre, que les journaux du roi Humbert affectent d'appeler *il signor Pecci*. Non seulement les gouvernements des pays, en majorité catholiques, sont au poste de l'honneur et du devoir, mais il est venu de Londres, de Berlin, de Washington, de Tokio, de Pékin, de Téhéran, de Constantinople, des hommages et des présents, révélant aux esprits les plus prévenus, la grande place que la Papauté occupe dans le monde. Celui que les peuples et les rois vont saluer et féliciter dans sa Rome volée pour un temps, c'est le Vicaire du Prince de la paix, l'arbitre entrevu des nations pour de meilleurs jours espérés, le juge écouté et obéi qui a condamné l'anarchie d'en haut, menée par les Loges, et l'anarchie d'en bas, le socialisme. Peuples et princes ont un sentiment plus ou moins défini de l'action puissante, qu'exerce le Pape dans l'intérêt de la paix du monde, et de l'action bien plus puissante encore qu'il exercera

dans un avenir peut-être prochain. Un mouvement évidemment providentiel, plein de leçons qui ne seront pas perdues, entraîne tout le monde civilisé et surtout l'Europe, fatiguée de luttes intérieures et épouvantée des perspectives d'une conflagration de plus en plus à redouter, aux pieds de ce vieillard dont toute la politique se résume dans ce mot de saint Jean résumant lui-même le côté social de l'Evangile : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres. »

*
* *

Pendant que ces fêtes de la fraternité catholique réunissent à Rome des fidèles parlant pour ainsi dire toutes les langues du monde civilisé, des bruits de guerre préoccupent plus que jamais l'opinion publique en Europe et remplissent tous les journaux. De grands empires, pouvant mettre sur pied des millions de soldats, voisins mais séparés par des haines de races exaspérées encore par des ressentiments politiques et des ambitions qui se heurtent, en sont venus à se suspecter et à prendre l'un contre l'autre de ces mesures de précaution d'où peuvent sortir des hostilités. Et ces empires ont des alliés que leur entrée en campagne peut entraîner dans la mêlée, de sorte que l'on en est encore une fois à se demander, avec plus de motifs que jamais, si nous ne sommes pas à la veille de ce choc formidable, depuis longtemps redouté, dont le perfectionnement actuel des moyens de destruction et le nombre immense des hommes mis en ligne feraient un drame militaire qui ne serait comparable à rien dans les annales de l'humanité. Et au moment où les peuples qui devraient constituer la « chrétienté », portant la peine des fautes, des lâchetés et des trahisons d'une longue suite de siècles, peuvent du jour au lendemain en venir aux mains dans une lutte gigantesque, la juiverie internationale, souriant à la pensée des bénéfices que cela peut lui rapporter, accorde ses violons pour accompagner la danse sanglante.

Tel est le contraste saisissant que nous offrent les fêtes de Rome et les préparatifs militaires de la frontière austro-russe.

*
* *

Au début de 1887, le cabinet Goblet était sur pied pour quelques mois encore. Il venait de faire voter la loi scolaire élaborée par la Franc-maçonnerie, préparée par Paul Bert et qui vise à extirper le christianisme et jusqu'à la croyance en Dieu de la nation française. Le cabinet Goblet est tombé misérablement, dans un débat financier, sur le tas de cabinets déjà

usés par le régime républicain. M. Rouvier et ses collègues ont vivoté pendant sept mois, combattus par les radicaux qu'ils cherchaient à satisfaire, soutenus sous main par la droite dont ils répudiaient superbement l'alliance. Au moment où cette politique équivoque allait aboutir à sa conséquence naturelle, les incidents d'un scandaleux procès ont culbuté honteusement du pouvoir au milieu de circonstances révélant la décadence du régime et l'indignité des hommes qui le personnifient, le Ponce-Pilate présidentiel en qui s'incarnait depuis un demi-siècle l'austérité républicaine. Les développements inattendus d'une affaire qu'on ne peut plus étouffer menacent de faire plus de mal à la République que tous les discours de ses adversaires. Wilson n'a pas seulement tué politiquement son beau-père, il a porté au régime pourri, dont l'un et l'autre s'engraissaient, un coup mortel. Dans la journée du 3 décembre, les braillards de la rue et les revenants de la Commune, siégeant à l'Hôtel de Ville de Paris, ont imposé au Congrès de Versailles le choix d'un nouveau président qui n'avait pas cent partisans. C'est en vain que M. Carnot, honnête homme, croit-on, autant qu'un franc-maçon peut l'être (la réserve est essentielle), a entrepris de ramener la concorde entre les frères ennemis. La composition si laborieuse du cabinet Tirard a démontré l'inanité de cette entreprise. A ce cabinet, qui vient de naître, ses amis et ses adversaires ne présagent pas trois mois de vie.

L'idée d'une dissolution de la Chambre fait son chemin, même parmi ceux qui la redoutent le plus. Depuis qu'on parle de « fonder » la République, jamais elle ne fut plus « en l'air ». Bien téméraire serait celui qui entreprendrait de prédire comment cela finira. Il est une chose du moins dont on peut être sûr : C'est que ce régime ne prendra jamais, en France, la forme d'un gouvernement sérieux et honnête. A moins que des élections conservatrices ne remettent toutes choses en place en dépit des menaces d'une guerre civile, il y a lieu de craindre une série de crises se suivant à courts intervalles et aboutissant à une nouvelle Terreur plus ou moins mitigée. Nous considérerions la première solution — celle des élections — comme possible et même probable et prochaine, si le parti conservateur, s'inspirant davantage des grands intérêts religieux et sociaux n'était pas divisé en trois ou quatre tronçons, poursuivant des projets dynastiques différents, et si le gouvernement n'avaient pas montré en cent occasions qu'il ne recule devant aucune manœuvre, aucune illé-

galité, pour atteler à son char la prétendue souveraineté du suffrage universel.

*
* *

Au moment même où la persécution anti-religieuse, prenant les formes les plus odieuses et souvent les plus brutales, achevait de creuser un abîme entre les deux portions du peuple français, le gouvernement allemand, après s'être entendu avec le Pape, renonçait à l'usage de la plus grande partie des armes législatives qu'il s'était forgées pour combattre l'influence de l'Église catholique. Ce nouveau pas en avant dans la voie de la pacification religieuse ne peut pas être le dernier. Peu à peu disparaîtront les traces d'un « kulturkampf » impuissant contre l'Église et dont l'État lui-même a fini par constater, dans le domaine social, les pernicieux effets. Déjà les petits États qui gravitent autour du gouvernement de Berlin, ont suivi son exemple.

Sans parler des terribles éventualités d'une guerre européenne toujours possible, il était grand temps que l'empire d'Allemagne entrât dans la voie des réparations en cette matière. Avec un empereur arrivé aux dernières limites de la vieillesse et un prince héritier atteint d'un mal peut-être incurable, cet empire peut se croire à la veille d'entrer bientôt, sous la conduite d'un jeune prince, dans une nouvelle phase de son existence où il devra compter sur le dévouement de tous ses citoyens. Et ces dévouements sont découragés plus qu'on ne pense par les atteintes portées aux droits les plus sacrés des consciences humaines. La République française n'est pas de force à s'en apercevoir; l'empire d'Allemagne, mieux inspiré, a reconnu cette loi de l'histoire; puisse-t-il s'en souvenir enfin dans ses rapports avec ses sujets polonais !

*
* *

Presque toute la politique intérieure de l'Angleterre continue à se résumer dans la question irlandaise. La dernière session du Parlement de Westminster n'a pour ainsi dire pas eu d'autre objet à son ordre du jour. Et la question n'a guère avancé pour cela. Car on ne peut pas considérer comme une solution définitive la nouvelle loi draconienne qui est entrée en vigueur, pour l'Irlande, il y a quelques semaines. Une douzaine de députés irlandais sont déjà en prison, où des journalistes vont les rejoindre. La ligue nationale est censée dissoute, mais elle n'a perdu ni un membre, ni un centre d'action. La nation irlandaise,

confiante dans une victoire définitive et prochaine de la cause souverainement juste du *home rule*, se maintient en masse dans un calme qui déconcerte ses adversaires. Plusieurs élections partielles, en Angleterre et en Écosse, ont infligé des échecs très sensibles aux partisans de lord Salisbury et à leurs alliés les libéraux scissionistes. Ceux-ci ne seront bientôt plus que des généraux sans soldats. Il est avéré que des élections générales, si elles avaient lieu demain, donneraient le pouvoir à M. Gladstone et aux partisans du *home rule*, c'est-à-dire de l'autonomie irlandaise en matières administrative et judiciaire.

Nous souhaitons que le rétablissement des relations officielles entre l'Angleterre et le Saint-Siège — événement que de récentes informations nous font entrevoir comme certain — soit pour le gouvernement de la reine Victoria le point de départ d'une nouvelle politique envers la catholique Irlande, qui ne demande que justice.

* * *

L'avènement de M. Crispi à la présidence du cabinet italien, après la mort de M. Depretis, a été un important pas en avant du radicalisme et une nouvelle concession du roi Humbert aux exigences des Loges. Avec un pareil gouvernement, la situation de l'Église catholique en Italie et de la Papauté à Rome ne pouvaient manquer d'empirer encore. Aussi, la liberté de l'outrage au Pape n'a-t-elle jamais été plus grande dans la ville même des Papes, pendant que le Parlement se dispose à voter des lois destinées soit à achever la spoliation de l'Eglise, soit à comminer des peines terribles contre la plus légitime revendication des droits du Saint-Siège. Mais si le crime est grand, le châtiment ne se fera peut-être pas longtemps attendre. Admise comme alliée « à la suite » des deux empires de l'Europe centrale, la « jeune » Italie, déjà décrépite, a été prise d'une ambition démesurée. Elle a rêvé d'un grand empire africain et a voulu se le tailler dans les domaines d'un roi chrétien, nullement sauvage, très bien armé, qui ne tardera peut-être guère à jeter les Italiens dans la mer Rouge (figure de style, bien entendu). Ce ne serait pas un malheur pour la civilisation que cette ressemblance du roi Humbert avec l'antique Pharaon, persécuteur du peuple de Dieu.

Voilà, dit le *Courrier de Bruxelles*, quelques grandes lignes d'une situation générale dont l'année prochaine verra les développements ou le dénouement.

LA TACTIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

La Comité de défense religieuse a communiqué aux journaux catholiques l'article suivant qui sera lu avec fruit.

L'histoire a établi d'une façon définitive que la Révolution du siècle dernier a été surtout l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Francs-Maçons s'intéressent si vivement à la célébration du centenaire de 1789 et qu'ils prennent la direction de ses préparatifs. Mais le centenaire n'est pas pour eux un simple souvenir commémoratif, ils ont encore la prétention d'en faire le point de départ d'une « ère nouvelle », et ils annoncent, avec cette ambiguité de termes qui a toujours dissimulé les desseins de la secte, qu'il sera le signal d'un « mouvement philosophique » dont il importe de rechercher la nature et la portée. Les échos de ce qui se passe à cet égard dans les loges fournissent d'utiles renseignements.

Et d'abord, le centenaire est présenté par les chefs de la Franc-Maçonnerie comme un excellent moyen de concentrer ses forces, qui, malgré tout, sont demeurées jusqu'à ce jour un peu désunies et dispersées. Est-ce que le royaume de Satan n'est pas irrémédiablement condamné à la division ? Ils espèrent cependant réaliser cette union, qui n'était jusqu'alors qu'un « rêve ». Dans le banquet qui a clôturé l'assemblée générale du Grand-Orient de France en 1886, le F.·. Chassaing, représentant les loges dissidentes du rite écossais, réunies sous la direction de la Grande Loge symbolique, portait un toast à l'union et disait :

Respectueux de la liberté du maçon et de la liberté de la Loge, nous voulons l'autonomie de tous les ateliers avec leur fédération ; nous voulons au-dessus la fusion de toutes les puissances maçonniques dans une fédération générale, qui mieux que nos efforts actuellement disséminés, pourra combattre et pourra vaincre le cléricalisme et la réaction. »

Ces vœux ne sont pas restés platoniques. Le convent de 1887 a donné son approbation à deux projets de traité du Grand-Orient avec des puissances maçonniques françaises, et, dans le banquet final, les espérances qu'inspirent ces débuts ont été

célébrées avec enthousiasme par le F.·. Chailloux, du rite de Misraïm, et par le F.·. Mesureur, député représentant de la Grande Loge symbolique écossaise.

Si l'unification de la Franc-Maçonnerie n'est pas « une chose mûre », comme dit le F.·. Chassaing, on va certainement avec beaucoup d'activité « travailler pour la mûrir », et l'idée que l'assaut qu'on se prépare à livrer au catholicisme en 1789 pourrait, par une coalition générale, devenir décisif, ne manquera pas de faire accueillir avec enthousiasme par toutes les Loges ces propositions de fédération.

Cette confiance rend plus audacieux et plus impatients les chefs de la Maçonnerie. On n'a pas oublié le langage du F.·. Colfavru, président du conseil de l'ordre du Grand-Orient, dans l'assemblée du 18 septembre 1886; les catholiques ne sauraient trop méditer ces paroles pleines de défi :

J'ai dit à mes amis, à mes collègues : il faut sortir de l'obscurité, il faut sortir du silence, il faut enfin nous reformer aujourd'hui; nous sommes près de 1889; que serait donc la Franc-Maçonnerie française, qui a tant fait, tant parlé, tant réussi sous l'ancienne Révolution, si aujourd'hui nous nous contentions de ce rôle passif qui nous était imposé par le pouvoir despotique, puisque nous pouvons vivre aujourd'hui sous le régime de la liberté?

Alors, mes frères, cette pensée fut comprise de tous, et tous nous avons compris qu'il fallait faire appel à toutes les bonnes volontés maçonniques, à la force maçonnique tout entière.

Nos institutions sont aujourd'hui, d'une façon toute naturelle, entre les mains de ceux qui ont lutté depuis quatre-vingts ans pour la conquête de la liberté étouffée au 18 Brumaire : elles sont entre les mains des francs-maçons de France, dont la plupart sont les représentants du Parlement de la République.

Nous avons fait appel à tous ces représentants de l'idée maçonnique, de l'idée politique républicaine de la France, et nous leur avons dit : le moment d'agir est venu. Tous se sont rendus à cet appel : alors a commencé cette propagande nouvelle que nous allons continuer d'une manière plus énergique cette année, la propagande des idées maçonniques, représentées par les hommes qui représentent la République française...

Nous avons dit : il faut entrer sur le terrain de la lutte d'une manière plus résolue, et nous avons demandé le concours de tous les francs-maçons de France...

Eh bien, nous nous sommes dit : notre propagande doit se faire par la parole; nous avons la parole, nous avons nos délégués de la Chambre et du Sénat, nos frères maçons qui comprennent leur devoir,

et, je dois le dire à leur honneur, tous ont répondu à notre appel.

Nous avons mieux à faire : la parole est fugitive, il faut laisser des traces de l'enseignement maçonnique, cet enseignement doit se trouver dans les livres. Nous avons conçu l'idée d'élaborer un ouvrage qui doit être celui de la maçonnerie française au XIXe siècle... Avec ce livre nous dirons ce que nous sommes, nous répondrons ainsi avec les arguments durables. Il est nécessaire de dire partout ce que nous voulons, ce que nous désirons, et c'est ainsi que nous répondrons à toutes les accusations des évêques et des papes.

Le F.·. Colfavru a été promptement obéi. Une foule de conférenciers maçons ont surgi de toutes parts pour célébrer le centenaire de 1789 et pour réclamer la séparation de l'Église et de l'État, qu'ils représentent comme la conclusion nécessaire du cycle qui va se terminer et comme la base indispensable de la nouvelle phase révolutionnaire.

De plus, la Maçonnerie, qui se vante aujourd'hui d'avoir préparé et rédigé en grande partie dans ses ateliers les cahiers des communes en 1789, demande aux Loges de préparer *les cahiers de la Franc-Maçonnerie en* 1889. Ces cahiers, dans sa pensée, devront être la glorification de cette action philanthropique dont elle prétend faire l'unique but de ses efforts, afin de mieux tromper le « profane » et de lui donner le change sur la nature réelle de l'œuvre qu'elle poursuit dans ses ténébreuses assemblées.

On s'y occupera surtout *des devoirs de la société envers l'enfant et envers la femme, du travail*, et l'on essaiera d'y présenter une solution de la question sociale, et donner à la société égalitaire et démocratique née de la Révolution « la formule et l'organisation qu'elle attend encore ».

Il faut conclure de tout ceci que la Franc-maçonnerie, profondément atteinte par les condamnations du Saint-Siège, par les encycliques de S. S. Léon XIII, par la lumière que tant d'auteurs catholiques ont répandue sur son organisation, sur son but et sur sa domination tyrannique, veut tenter à l'occasion du centenaire de 1789 un suprême effort pour tâcher de ressaisir la faveur de l'opinion publique. Elle sent bien qu'il ne lui suffit pas d'avoir réussi à s'emparer des rênes du gouvernement de la France, d'avoir rempli de ses créatures les emplois publics; mais elle veut user de cette force immense que le malheur des temps, l'imprudence et la mollesse des honnêtes gens ont laissé tomber entre ses mains pour écraser définitivement son adver-

saire, l'Église catholique, pour anéantir la société chrétienne et la remplacer par une société conforme à son idéal insensé et criminel.

Et qu'on ne se fasse pas d'illusion ; elle y réussirait, si nous devions nous borner à demeurer, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les spectateurs inertes de son entreprise. Ses alliances avec la juiverie ne mettent-elles pas à sa disposition la puissance formidable de la presse ? Maîtresse du pouvoir, dont l'influence reste prépondérante dans ce pays toujours attaché aux principes d'autorité, n'a-t-elle pas tous les moyens de conduire et de pervertir à son gré l'opinion publique ? Que sont nos petites combinaisons, nos résistances localisées, les efforts que font tant de gens de bonne volonté, plus préoccupés peut-être de ne pas agir comme le voisin que de lutter contre l'ennemi commun, auprès de cette effroyable coalition qui tourne contre nous toutes les forces publiques et sociales ?

Comprenons donc que, si nous voulons combattre efficacement et détourner de la société et de la religion les effroyables fléaux qui les menacent, il faut que, nous aussi, nous soyons unis, disciplinés, que nos sacrifices acquièrent la puissance de la concentration au lieu de se disperser sans profit ; comprenons surtout que les œuvres de presse sont désormais placées au premier rang, et que c'est sur elles que doivent se porter toute notre attention, toute notre activité et toute notre générosité.

NÉCROLOGIE

Le général Kanzler vient de mourir à Rome, à la suite d'une soudaine maladie.

Hermann Kanzler était né à Bade, en 1822. Entré comme sous-lieutenant dans l'armée pontificale, à l'âge de vingt-cinq ans, il y eut un avancement rapide. Capitaine d'état-major après Gaëte, il fut promu, en 1859, colonel du 1er régiment indigène. En 1860, Lamoricière le nomma général, dans Ancône, après la retraite qu'il avait accomplie de Fossombrone sur cette ville, opérée par une marche forcée de dix-sept lieues, entre les deux corps d'armée des généraux Fanti et Cialdini, et en repoussant toute une division avec 1,200 hommes.

Après la capitulation d'Ancône, Lamoricière fit donner le com-

mandement des débris de l'armée pontificale au général Kanzler par Mgr de Mérode, qui fut merveilleusement secondé par le nouveau chef dans son travail de réorganisation de cette armée. On sait comment le général Kanzler sut repousser l'invasion garibaldienne de 1867. Il commandait en chef les troupes pontificales et françaises qui battirent Garibaldi à Mentana. Après l'invasion de Rome, en 1870, Pie IX, prisonnier au Vatican, voulut que le général Kanzler eût son habitation dans ce palais. En 1886, le pape Léon XIII l'avait créé baron.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

M. Eugène Veuillot a fait dire le 3 janvier au matin une messe à laquelle il avait invité quelques amis à Saint-André-della-Fratte, où Louis, son frère, avait fait sa première communion. Au second autel de droite, en entrant, en face la chapelle de M. de Ratisbonne, on a placé le buste de Louis Veuillot en relief avec l'inscription ci-jointe. On l'a découverte le 3 janvier :

LUDOVICUS VEUILLOT
CUJUS NOMEN POSTERITAS ADMIRATUR
IMPROBI REFORMIDANT
NON SIBI SE SOLUM NATUM DUXIT
SED REI CHRISTIANÆ ET PUBLICÆ.
MENTEM ACREM CELERITER MULTA ARRIPIENTEM
ELOQUENTIÆ ARMIS INSTRUXIT
ROMANÆ SEDIS JURA OBTERENTES PROTRIVIT
EJUS ELOQUI PRESSI VEHEMENTIS UBERTAS
NEC POTENTIUM MINIS NEC PLEBIS CLAMORE
NEC TEMPORUM ACERBITATE EXARUIT
OPES, VOLUPTATES, DIGNITATES, HUMANA OMNIA
INFRA SE CENSUIT.
PIETATIS QUAM COLUIT, LABORUM
QUOS INVICTO ANIMO EXHAUSIT,
PRÆMIUM A DEO TULIT VII IDUS APRILIS
A. MDCCCLXXXIII A. N. P. M. LXX
NATALE ILLI SOLUM VASTINIUM
LUTETIUS DOMUS ET SEPULCHRUM
QUI RELIGIONI TUENDÆ SE IN GALLIA DEVOVERUNT
CIVI SUO ET MAGISTRO P.

ANTONIUS ANGELINUS.

Louis Veuillot, dont le nom fait l'admiration de la postérité et la terreur des méchants, ne se crut pas né pour lui seul, mais pour la religion et la patrie. Esprit pénétrant, prompt, étendu, l'éloquence lui fournit aussi des armes. Il terrassa ceux qui s'attaquèrent aux droits du siège romain. Ni les menaces des puissants, ni les clameurs de la populace, ni la dureté des temps, n'épuisèrent la fécondité de sa parole serrée, véhémente. Richesses, plaisirs, honneurs, il foula aux pieds toutes les choses humaines. La piété qu'il pratiqua, les travaux qu'il poursuivit avec un courage indomptable, reçurent de Dieu leur récompense, le sept des Ides d'Avril, de l'an mil huit cent quatre-vingt-trois. Il était âgé d'environ soixante-dix ans.

Le Gatinais fut sa terre natale, Paris, sa demeure et son tombeau. Les Français qui se sont consacrés à la défense de la religion, ont placé cette inscription en souvenir de leur concitoyen et de leur maître.

France.

Paris. — Quelques notes sur les travaux de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Les murs sont arrivés partout jusqu'à la corniche, le chœur est complètement couvert, le déambulatoire est aussi complètement achevé, et les chapelles carrées sont voûtées ; presque toute la crypte est terminée.

Pour arriver au pied des dômes, il reste à voûter un tiers de la crypte, à construire les quatre grandes voûtes du berceau qui porte le grand dôme, en formant avec lui la plus grande partie des voûtes de la basilique, enfin à monter les façades latérales et la façade principale jusqu'à la hauteur des pendentifs de la coupole.

Alors toute la basilique, arrivée à la même hauteur, sera couverte, sauf le péristyle et les cinq dômes.

On ferait un toit provisoire en ces endroits et on livrerait entièrement l'église au culte, la construction des dômes pouvant aisément se faire au-dessus de ces toitures provisoires.

Deux périodes restent donc : la construction générale jusqu'aux dômes et celle des dômes eux-mêmes.

Il faut à peine trois millions et deux ans pour tout cela.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 10 *janvier.* — C'est M. Carnot père, doyen d'âge, qui préside, et son premier soin est de déclarer que son fils était, qu'il est encore, le meilleur président de la République : « Si le congrès a voulu, par son choix, manifester un vœu de paix intérieure et extérieure, s'il a voulu faire entendre que les lois constitutionnelles doivent être respectées et le drapeau républicain tenu d'une main ferme, il ne s'est pas trompé. » C'est d'un bon père.

Ce bon père, après avoir loué son fils, célèbre les mérites du programme tracé par ce même fils : « Quel catalogue attrayant par les sujets qu'il indique, effrayant par leur abondance ! »

Après avoir déclaré que « l'unité morale et l'honneur national sont nos ancres de salut », M. Carnot père entretient le Sénat de la crise économique et du centenaire de 1789. Ce sont deux sujets qu'il traite avec abondance ; après lui, il ne reste rien à glaner.

Le Sénat élira jeudi son bureau définitif.

Chambre des Députés.

Mardi 10 *janvier.* — Avant de procéder à l'élection de son bureau, la Chambre entend un long discours de M. Blanc, président d'âge.

Ce doyen est un optimiste; il est convaincu que la session « sera sereine et féconde », que tous les citoyens jouiront « de l'égalité absolue devant la loi »; il salue « avec joie la politique d'apaisement et de conciliation inaugurée par le message présidentiel », il s'applaudit également du triomphe « de la concentration républicaine ». C'est le président Pangloss.

Cette concentration s'est, du reste, immédiatement affirmée. Lorsqu'il s'est agi d'élire le président, M. Floquet n'a obtenu que 258 voix sur 351 votants. 93 députés ont volontairement perdu leurs voix. 8 fantaisistes ont déposé dans l'urne des bulletins où brillait le nom de M. Wilson ; 11 ont donné leurs voix à M. Brisson; 19 autres ont choisi des candidats divers, et 55 ont préféré le bulletin blanc.

En somme, M. Floquet n'a pas obtenu les voix de la moitié de la Chambre. Il voit maintenant ce qu'il en coûte de se mettre à dos les opportunistes, gens très rancuniers et qui trouvent que la vengeance peut se déguster froide. Ils lui ont fait payer son coup droit à M. Ferry.

Les radicaux, d'ailleurs, ont immédiatement pris leur revanche. Leurs deux vice-présidents, MM. Anatole de La Forge et Lefèvre ont obtenu 70 voix de plus que les deux vice-présidents opportunistes, MM. Casimir-Périer et Develle.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections sénatoriales. — Les nouveaux élus. — Rentrée des Chambres. — Le nouveau ministre de la marine. — M. Wilson inculpé. — Le maire de Bois-le-Roi.

12 janvier 1888.

Dix-huit conservateurs sont sortis du Sénat; vingt et un y rentrent : voilà le résultat du scrutin du 5 janvier brièvement résumé en chiffres.

Les républicains affectent de s'en montrer satisfaits. Ils ne sont pas difficiles. Se réjouir du peu de terrain que l'on a perdu dans une bataille, ne dénote ni une grande ambition, ni beaucoup de confiance en son étoile. Les conquérants sont d'ordinaire plus exigeants; ils ne s'écrient pas : « Quel succès, on ne nous a repris que trois forteresses ! »

Donc, en admettant que la lutte se fût engagée exactement dans les mêmes conditions qu'au mois de janvier 1879, lors de la nomination des sénateurs appartenant à la série qui vient d'être renouvelée, la République serait en recul. Or, la lutte ne s'est pas engagée exactement dans les mêmes conditions qu'en 1879. Depuis lors, les républicains ont fait la loi du 9 décembre 1884 dont le but avoué était de fausser les cartes en leur faveur.

Nous ne discutons pas cette loi en ce moment ; nous constatons. Le 5 janvier 1879, les élections sénatoriales se sont faites sous le régime de l'égalité des communes entre elles, les communes n'ayant toutes également qu'un délégué. Le 5 janvier 1888, les élections sénatoriales se sont faites, dans les mêmes départements, sous le régime de l'inégalité des communes, les conseils municipaux urbains élisant beaucoup plus de délégués que les conseils municipaux ruraux. Cela seul, toute autre considération mise à part, devait donner aux républicains un avantage considérable.

Il n'est pas douteux que si le régime de l'inégalité des communes avait été en vigueur déjà le 5 janvier 1879, les conservateurs au lieu d'entrer dix-huit au Sénat, n'y seraient guère entrés que dix ou douze. Il n'est pas douteux non plus que si le régime de l'égalité des communes était encore en vigueur aujourd'hui, les conservateurs élus le 5 janvier seraient au moins trente-huit ou quarante. En conséquence, lorsqu'ils se

réjouissent de n'avoir perdu que trois sièges — ce qui est déjà, on en conviendra, une singulière victoire — les républicains ne comptent que leur perte matérielle. La perte morale est beaucoup plus considérable.

Le succès des conservateurs, et il est considérable, n'est point, en effet, caractérisé par les trois sièges qu'ils conquièrent; il est dans le chiffre imposant des suffrages qu'ils ont recueillis.

Dans maints départements où les républicains avaient établi leur siège, où ils se croyaient inexpugnables, ils triomphent encore, mais il n'y a pas pour eux de quoi chanter victoire, car s'ils ne sont pas battus, les conservateurs les suivent de si près, qu'un déplacement de quelques voix eût pu suffire à changer la face de l'élection et transformer leur mince avantage en échec.

Ainsi pour ne citer que quelques chiffres, dans la Haute-Loire, département républicain, un déplacement d'une vingtaine de voix attribuait la majorité aux conservateurs.

Dans le Nord, où tous les républicains sont réélus, le républicain le plus favorisé obtient 1,170 voix, son adversaire, M. Alfred Thirieza, réalise 1,115 suffrages. L'écart total est de 55 voix sur 2,297 votants. Déplacez 28 voix républicaines, et la liste conservatrice acquiert la majorité.

Les chiffres de la Loire donnent à réfléchir à la *Justice* elle-même. En 1879, les candidats républicains y obtenaient plus du double de voix conservatrices : 260 à 280 contre 100 à 120, — En 1885, avec le nouveau mode de scrutin, la proportion était changée : 549 contre 340. Elle tombait encore en 1887 : elle était encore de plus de cent voix. Aujourd'hui on se talonne : les républicains l'emportent, mais à 40 voix de majorité.

Partout, les conservateurs ont défendu les intérêts de leur cause avec une intrépidité, avec une vaillance qui leur font le plus grand honneur, et s'ils ont succombé, ils sortent de la lutte avec dignité et avec la certitude morale de se sentir soutenus par des forces qui s'accroissent, par des encouragements, par des sympathies, par des dévouements qui sont d'un bon augure.

Il y a eu, dans le département de la Nièvre acquis aux républicains, deux tours de scrutin qui attestent que la lutte a été acharnée, opiniâtre, puisque nos adversaires n'ont pu réussir à entamer la liste conservatrice qui, au second tour, détachait de leur contingent dix suffrages. Au troisième tour de scrutin,

les conservateurs atteignaient 355 voix, tandis que le plus favorisé des républicains n'en obtenait que 250.

Ainsi, les républicains n'ont pu réussir qu'à nous enlever les Landes, tandis que nous leur enlevons trois départements importants : la Mayenne, la Nièvre et l'Ille-et-Vilaine, et que dans les citadelles électorales où ils se croyaient inexpugnables, un faible écart de suffrages sépare les deux camps ennemis.

—

Voici, par départements, les noms des élus : les noms des sénateurs conservateurs sont en italique :

Hautes-Alpes. — M. Chaix.

Haute-Garonne. — MM. de Rémusat, Féral, Hébrard, Camparan.

Gers. — MM. *Lacave-Laplagne, de Montesquiou-Fezensac.*

Gironde. — MM. Caduc, de Lur-Saluces, Dupouy, Lavertujon, Travieux.

Hérault. — MM. Combescure, Griffe, Lisbonne.

Ille-et-Vilaine. — MM. l'amiral *Véron, de la Villegontier, de Callac.*

Indre. — MM. *Clément, de Bondy.*

Indre-et-Loire. — MM. Guinot, Nioche.

Isère. — MM. Rey, Couturier, Marion.

Jura. — MM. le général Grévy, Lelièvre, Thurel.

Landes. — MM. Pazat, de Cès-Caupenne, Lourties.

Loir-et-Cher. — MM. Bozérian, Dufay.

Haute-Loire. — MM. Vessaguer, de Lafayette.

Loire. — MM. Reymond, Brossard, Madignier, Brunon.

Loire-Inférieure. — MM. *de Lareinty, Decroix, Guibourd de Luzinais*, général *Espivent de la Villeboisnet.*

Loiret. — MM. Fousset, Cochery.

Lot. — MM. de Verninac, Béral.

Lot-et-Garonne. — MM. Faye, Laporte, Durand.

Lozère. — MM. Roussel, de Rozières.

Maine-et-Loire. — MM. d'*Andigné, Le Guay, Blavier.*

Manche. — MM. Lenoël, Sébire, Labiche.

Marne. — MM. Diancourt, Margaine.

Haute-Marne. — MM. Danelle-Bernardin, Bizot de Fontenay.

Mayenne. — MM. *Lebreton, Dutreuil.*

Meurthe-et-Moselle. — MM. Marquis, Volland.

Meuse. — MM. Develle, Boulanger.
Morbihan. — MM. *de Kerdrel, de la Monneraye, Fresneau.*
Nièvre. — MM. *de Laubespin*, *Decray.*
Nord. — MM. Merlin, Girard, Cirier.
Oise. — MM. Cuvinot, Franck-Chauveau, Chovet.
Constantine. — M. Lesueur.

En résumé ont été élus :

Républicains.....	61
Conservateurs.....	21

Les conservateurs gagnent six sièges : 2 dans l'Ille-et-Vilaine, 2 dans la Mayenne et 2 dans la Nièvre.

Les républicains en gagnent 1 dans le Nord et 2 dans les Landes.

Le résultat de la Martinique est encore inconnu.

—

Voici les Chambres rentrées en session. Elles retrouvent les choses dans l'état où elles les ont laissées, et ce n'est point un fort bel état. Le gouvernement, les ministres ont désiré un petit congé pour se remettre de leurs émotions, et les Chambres leur ont accordé sans difficulté ce don de joyeux avènement; mais après? Le congé expire ; il faut revenir au point de départ et se regarder encore une fois « dans le blanc des yeux » comme disait un jour M. Ribot. Ce n'est pas un très rassurant spectacle.

Le premier objet important que nous rencontrons en face de nous, c'est le budget de 1888, budget en retard, budget escompté et écorné par trois douzièmes provisoires. Il est entamé, mais il n'est voté, ni discuté, ni même entièrement préparé. Malgré le caractère un peu rétrospectif que lui impriment, à cette heure, les anticipations qu'on lui a fait subir, malgré cette coupure d'un trimestre qu'on a pratiquée sur lui sans savoir au juste ce qu'il serait, on n'échappera pas aux débats qu'il soulève.

La droite, attentive, et pour cause, à la gestion de nos finances nationales, voudra s'assurer du plus ou moins de réalité des économies qu'on propose ; la gauche demandera ce qu'elle appelle des réformes, c'est-à-dire la transformation de certains impôts. On verra se produire toutes les théories, et spécialement celles qui sont en faveur au conseil municipal de Paris. Plusieurs de ses membres, aujourd'hui députés, ne manqueront pas de les développer devant la Chambre. Impôt sur le revenu, impôt sur le capital, impôt sur les successions, *nationa-*

lisation progressive de la propriété, on étudiera toutes les doctrines, on apportera toutes les formules; économistes et socialistes rivaliseront de zèle et d'éloquence pour passer en revue les divers systèmes et même les diverses fantaisies qui ont leur préférence. N'oublions pas que le rapporteur-général, M. Yves Guyot, est un théoricien, ce qui est bien dangereux pour un budget. On se paiera beaucoup de mots, monnaie insuffisante, surtout en matière de finances ; de toutes façons, nous voilà dans la philosophie économique pour deux mois, et, sur ce terrain vague, on se livrera de grandes batailles.

La politique ne chômera point pour cela. C'est là qu'on attend les ministres. Ils ne peuvent pas se dissimuler que tous les ressorts du gouvernement sont un peu relâchés depuis quelques mois, que les dernières crises, présidentielle et ministérielle, les ont encore détendus, et que les conservateurs ne sont pas les seuls à s'en apercevoir. Nous retrouvons là le conseil municipal de Paris, avec ses prétentions et ses violences encore impunies. Elles ont apparu au grand jour, mais l'histoire quotidienne n'en a pas encore été racontée. On la racontera devant la Chambre, avec la légitime curiosité de savoir comment les ministres l'apprécieront. Essaieront-ils d'atténuer, d'excuser ces usurpations toujours croissantes, et de n'y opposer, jusqu'à nouvel ordre, qu'une obséquieuse diplomatie. Estimeront-ils, au contraire, que le moment est venu de les arrêter par un *veto* catégorique, et que l'État doit en finir une bonne fois avec ce concurrent, avec ce prétendant qui le tient depuis si longtemps en échec ? Dans tous les cas, la question se pose ; elle est même posée, sans échappatoire possible, par l'interpellation de M. de Lamarzelle, et par l'adhésion plus ou moins explicite que tout un groupe républicain y a donnée.

Il est probable que les ministres s'efforceront d'éluder, d'ajourner, suivant la coutume ministérielle, une solution nécessaire.

Mais un gouvernement qui remporte de pareilles victoires, et qui donne ainsi sa mesure, est un gouvernement condamné. La Chambre ne lui pardonne pas longtemps la complicité humiliante à laquelle il l'a réduite, et elle ne tarde pas à lui faire payer l'appui compromettant qu'elle lui a prêté. Au reste, le cabinet Tirard ne se fait pas d'illusions sur son sort. C'est, suivant l'expression du *Soleil*, un cabinet de vacances. Pour le faire durer, le journal le *Siècle*, qui est l'organe de M. Tirard et de

M. Sadi Carnot, n'a trouvé qu'un argument, celui de la peur. Il commence un article par ces mots qui ne peuvent laisser aucun doute : « Ou une majorité, ou la dissolution, » et conclut ainsi :

« Hors d'un programme d'affaires, pas de majorité.

« Pas de majorité, c'est la dissolution qui s'impose.

« La question est posée. A la Chambre de la résoudre. »

Ce qui veut dire, en bon français : le cabinet Tirard est seul possible ; si on le renverse, on procèdera à la dissolution.

Mais le résultat des élections du 5 janvier a rendu d'autres républicains très peu désireux de se représenter devant le suffrage universel. La *Justice* ne le dissimule pas : « S'il y a un sentiment que devait faire naître la lecture des résultats des élections sénatoriales c'est, dit M. Millerand, celui d'une prudente sagesse. » La peur de la dissolution a fait trouver au député de la Seine un autre argument : « Faire des élections générales d'ici trois ou quatre mois, au printemps! s'écrie la *Justice*. Certes, nous espérons que la paix ne sera pas troublée, que le chancelier de fer ne déchaînera pas, cette année encore, cette effroyable tempête dont il semble se faire un jeu de soulever et d'apaiser à son gré les grondements sinistres. Mais nos espérances, nos sentiments ne pèseront pas un fétu dans la balance. Et c'est quand l'horizon est si noir, lorsque nous avons besoin de donner tout ce que nous avons de force et d'énergie aux préoccupations extérieures que l'on viendrait nous en distraire pour jeter la France dans les inquiétudes et les incertitudes d'élections générales. Cela ne supporte pas l'examen. »

Ainsi donc, à la rentrée des Chambres, une partie des républicains veut conserver le cabinet Tirard et, pour y réussir, agite le spectre de la dissolution ; l'autre partie veut renverser M. Tirard, le remplacer par un ministre radical, et, pour ne pas qu'on l'en empêche, agite le spectre allemand.

Moralité : L'existence du cabinet est, cette fois encore, entre les mains de la droite.

—

Le *Journal officiel* a publié les deux décrets suivants qui pourvoient au remplacement de M. de Mahy dont nous annoncions, il y a huit jours, la démission :

M. le vice-amiral Krantz est nommé ministre de la marine et des

colonies, en remplacement de M. de Mahy, dont la démission est acceptée.

M. Félix Faure, député, est nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies.

—

La justice s'est enfin décidée à prendre contre M. Wilson les mesures que depuis longtemps réclamait en vain l'opinion publique.

Devant l'accablante démonstration des faits qui pèsent sur ce personnage, elle s'est arrêtée, quoique tardivement, au parti de l'impliquer dans les poursuites, qu'au mépris de toute équité, elle n'avait exercées jusqu'ici que contre ses complices.

Nous verrons si elle osera aller jusqu'au bout.

—

Chateaubriand a dit quelque part : « C'est par la mort que la morale est entrée dans la vie. » Le maire de Bois-le-Roi cherche à y introduire la politique par la même porte. Nous avons pourtant assez de motifs de nous combattre les uns les autres, et la haine est cependant un fardeau bien lourd à porter ! Mais M. le maire de Bois-le-Roi n'est pas de cet avis. Sans doute, il trouve que ses administrés donnent un trop touchant exemple d'union ; sans doute encore, il ne verdit sur ces confins de la forêt de Fontainebleau que des rameaux d'olivier, on y vit de la vie des temps heureux où les hommes ne se détestaient pas parce qu'ils différaient d'opinion sur le mot « opportuniste. » On a donc établi au secrétariat de la mairie un registre coté et paraphé, destiné à contenir les dispositions particulières que tout habitant de la commune aurait l'intention de prendre à ses funérailles. On comprend ce que cela veut dire : c'est une réquisition de cadavres pour enterrements civils.

Le maire s'est inscrit le premier sur la liste, il va falloir suivre son exemple. Malheur au cantonnier, au débitant, au citoyen, qui ne prendra pas le macabre engagement de livrer sa dépouille aux libre-penseurs du village ! Sa place sera compromise, son établissement désert, son opinion suspectée. Le plus grand nombre des gens qui se disent républicains sont de bons pères de famille qui se sont mariés à l'église ; y font baptiser leurs enfants et comptent bien y recevoir eux-mêmes la dernière prière. Cette catégorie devra disparaître dans la commune de Bois-le-Roi. Nul ne sera réputé bon républicain qui n'aura pas paraphé le registre de M. le maire. C'est

un recrutement d'un nouveau genre. On peut le trouver attentatoire à la liberté de penser; mais on a des tendresses pour ceux qui l'oppriment dans ce sens. Gageons que M. Sadi Carnot, à qui la révocation d'un maire conservateur ne paraît pas coûter beaucoup, trouvera des trésors d'indulgence pour celui de Bois-le-Roi!

AVIS

Nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement a expiré le 31 décembre dernier et qui, en ne nous retournant pas le premier numéro de la nouvelle année, nous ont ainsi manifesté leur intention de le continuer, de vouloir bien nous en envoyer le montant, ou nous indiquer au moins à quelle époque ils désirent le faire. Joindre autant que possible l'une des dernières bandes des annales.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes et de 60 centimes en timbres-poste.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le Pape a dit le 5 janvier au matin la messe à l'autel de la Confession, dans la basilique vaticane, pour les pèlerins italiens. On comptait dans l'assistance environ vingt mille personnes.

Dans les tribunes se trouvaient la grande duchesse de Toscane, la noblesse romaine, avec les princes assistants Colonna et Orsini, vingt cardinaux, environ cent cinquante évêques.

Le Pape a fait à neuf heures son entrée dans la basilique par la chapelle du Saint-Sacrement. Il était à pied, revêtu du rochet, du camail en velours rouge et de l'étole, et portait la calotte. Sa Sainteté avait très bonne figure et ne paraissait nullement fatiguée; elle se tenait très droite.

Après la préparation au bas de l'autel, la messe a commencé. Le Pape était assisté par les mêmes prélats que le dimanche précédent.

Les chantres de Saint-Pierre ont exécuté trois motets.

Après son action de grâces au pied de l'autel, le Pape est remonté à l'autel pour donner la bénédiction solennelle.

Il s'est rendu ensuite dans la sacristie, où le chapitre lui a présenté un magnifique reliquaire pour le chef de saint Jean-Baptiste.

Sur le passage du Pape, devant l'autel de la Transfiguration, étaient rangées vingt-cinq bannières.

Le Pape a dit la messe avec le magnifique calice offert par le roi de Portugal; il portait au doigt un énorme saphir.

En arrivant, en se rendant à la sacristie, en revenant de la basilique pour rentrer dans ses appartements, le Pape a été salué par d'innombrables applaudissements; des *hourrah* formidables, des vivats enthousiastes éclataient partout sur son passage.

—

Le 6 janvier a eu lieu l'inauguration de l'exposition du Vatican dans la salle de réception, aménagée pour la circonstance. Cette salle est carrée. Le trône du Pape, en velours rouge et or, occupe un des côtés; les trois autres côtés sont réservés aux cardinaux, aux évêques, à l'aristocratie et au corps diplomatique.

A cette cérémonie assistaient environ un millier de personnes, parmi lesquelles trois cents archevêques et évêques, notamment ceux de Paris, de Prague et de Genève.

Le service d'ordre était fait par les Suisses et les gardes palatins.

L'exposition est de toute beauté et surpasse en magnificence celle du jubilé de Pie IX.

Les nombreux invités avaient peine à pénétrer dans la salle d'inauguration.

Le pape avait à sa gauche l'archiduchesse de Toscane.

Léon XIII a fait son entrée à pied, à midi et demi, accompagné des cardinaux et de toute sa cour. Tous les assistants se sont alors levés, et le motet *Tu es Petrus* a été entonné.

Le cardinal Schiaffino a prononcé un discours qu'il a terminé par le cri de : Vive Léon XIII! cri répété aussitôt par toute l'assistance.

Le pape a répondu par le discours suivant :

Les éloquentes paroles que vous venez de prononcer,

monsieur le cardinal, mettent en évidence le véritable caractère de l'exposition vaticane, laquelle rassemble les dons variés et multiples qui, de toutes les parties du monde, ont été envoyés ici pour cette heureuse circonstance.

Il est doux, pour Notre cœur de Père, de voir que la grande famille catholique tout entière a voulu prendre part à la joie de Notre fête jubilaire par les productions en tout genre, du génie, de l'art, de la nature et de l'industrie. C'est une chose tout à la fois consolante et émouvante de penser que la générosité du riche et du pauvre, des princes et des peuples, des pays les plus civilisés et les plus sauvages, a préparé cette grande exposition de présents dont un grand nombre sont le prix de sacrifices non petits supportés du cœur le plus joyeux et le plus empressé.

C'est une chose plus consolante encore de savoir que chacun des objets qui Nous ont été ainsi offerts par Nos fils est une protestation d'attachement au siège apostolique, de dévouement à l'autorité dont Nous sommes revêtu, d'amour agissant envers Nous.

En outre, dans leur ensemble, l'infinie variété et la multitude de ces dons, proclame et atteste hautement la concorde des sentiments de ceux qui les offrent ; on y voit le signe de cette admirable unité qui est un des plus beaux privilèges de l'Eglise catholique.

Ainsi, par ce qu'elle est comme par ce qu'elle signifie, cette exposition, aux yeux de quiconque sait voir, a un caractère absolument propre et une très haute valeur. C'est pourquoi, en même temps que Nous professons Notre gratitude et Notre satisfaction envers tous ceux qui ont contribué au bon succès de cette démonstration, laquelle embrasse et résume toutes les autres, à l'honneur du Souverain Pontife, Nous sommes très heureux de déclarer ouverte, en votre présence, au jour qui rappelle la piété et la générosité des Rois-Mages, l'Exposition Vaticane.

—

Dimanche, 8 janvier, Léon XIII a reçu, à neuf heures du matin, les représentants du clergé de Paris, de l'Université

catholique de Paris et les nombreux catholiques de divers diocèses de France, qui lui ont été présentés par l'archevêque de Paris et par leurs évêques respectifs au nombre de 23. Le pape était entouré de sa cour et assisté de quatre cardinaux français : les archevêques de Toulouse, de Rennes, de Sens et de Reims. Cette réception a causé aux pèlerins une impression profonde.

A une heure, le pape a reçu en audience solennelle, dans la salle du Trône, l'ambassadeur de France, accrédité pour la circonstance en qualité d'envoyé extraordinaire.

M. le comte Lefebvre de Béhaine, en grand uniforme et portant le grand cordon de Saint-Grégoire, était accompagné des conseillers d'ambassade, MM. Baylin de Mombel et de Pont, et des secrétaires, MM. d'Avril et Frisch de Fels.

En remettant à Sa Sainteté la lettre du président Carnot, l'ambassadeur a prononcé le discours suivant, dont l'importance n'échappera à personne.

Très Saint Père,

M. le président Carnot, en me remettant cette lettre pour Votre Sainteté, m'a chargé de vous offrir les félicitations du gouvernement de la République française pour le 50e anniversaire de Votre consécration sacerdotale.

Votre Sainteté connaît mon pays ; Elle sait avec quel amour et quelle piété filiale les fidèles s'y appliquent à prodiguer au Pape les témoignages de leur vénération.

Votre Sainteté ne saurait donc douter de l'étendue des sentiments dont je vous apporte l'expression par ordre du chef de l'Etat.

La mission extraordinaire, dont je m'acquitte avec le concours des membres de l'ambassade spécialement désignés pour m'assister en ces jours mémorables, est pour moi un grand honneur ; elle relève encore l'éclat de la haute charge que depuis plusieurs années déjà je remplis auprès de Votre Sainteté.

Les hommes d'Etat de la République, Très Saint Père, savent apprécier la sagesse sereine, la haute prudence dont le Pape ne cesse de s'inspirer, et qui aident si puissamment au maintien de nos bons rapports avec le Saint-Siège, sur la base du Concordat.

Aussi le président Carnot, observateur scrupuleux des traités qui portent la signature de la France, fait-il des vœux sincères pour que la Providence conserve de longues années encore Votre Sainteté au gouvernement de l'Eglise.

Sa Sainteté a répondu :

La mission extraordinaire, Monsieur l'Ambassadeur, dont vous avez été chargé auprès de Nous par Monsieur le Prési-

dent de la République Française, et les nombreux témoignages de respect et de dévouement que Nous recevons de la France à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal remplissent Notre âme de joie et de consolation.

Nous y constatons avec bonheur que votre noble patrie veut rester fidèle à sa vocation et aux glorieuses traditions de ses ancêtres. Elle est la fille aînée de l'Eglise; elle lui est étroitement liée par ses plus impérissables souvenirs. A ce titre, la France catholique se devait à elle-même et devait à son passé de prendre sa belle part à Nos fêtes jubilaires, et sa grande voix ne pouvait demeurer muette dans ce concert unanime des peuples chrétiens. Aussi Nous a-t-elle prodigué, avec cet élan et cette générosité qui la caractérisent, les marques de sa piété filiale et de son inaltérable attachement.

De son côté, Monsieur le Président de la République Nous donne aujourd'hui un témoignage bien précieux de ses sentiments personnels et de ceux de son gouvernement. En unissant ainsi ses félicitations et ses vœux à ceux de ses concitoyens catholiques, et en vous députant vers Nous pour Nous les exprimer solennellement en son nom, il rehausse le prix de la manifestation qui nous vient de la France.

Veuillez donc, Monsieur l'Ambassadeur, être l'interprète auprès de Monsieur le Président de Nos remerciments les plus vifs; veuillez aussi lui redire que Nous aimons la France et que Nous la désirons toujours heureuse et prospère.

En attendant, du plus profond de Notre cœur, Nous lui accordons, à lui et à sa famille et à la France entière la Bénédiction Apostolique.

—

Un consistoire semi-public a eu lieu le 9 comme acte préparatoire de la canonisation.

Le Souverain-Pontife a ouvert la cérémonie par une allocution rappelant sommairement les actes de la vie des Bienheureux et demandant à ce sujet le vote librement exprimé des pasteurs de l'Église.

Les cardinaux, les archevêques et les évêques ont lu ensuite

leur vote écrit; les évêques orientaux ont écrit leur vote dans leur propre langue en l'accompagnant d'une traduction latine.

Les suffrages ayant été recueillis, le doyen des protonotaires apostoliques, prosterné devant le trône pontifical, a déclaré que procès-verbal de la cérémonie serait rédigé, ajoutant en s'adressant aux camériers secrets qui entouraient le Souverain-Pontife : *Conficiemus vobis testibus.*

Le Pape a donné ensuite sa bénédiction à l'assistance.

—

Enfin, le Souverain-Pontife a reçu, le 10 janvier, 450 pèlerins anglais ; six évêques anglais étaient présents.

Le duc de Norfolk a présenté à Léon XIII une adresse à laquelle il a ajouté quelques mots en l'honneur du Souverain-Pontife, l'assurant de la soumission et du respect des catholiques anglais pour sa personne.

Le pape a pris connaissance de l'Adresse et, dans sa réponse, il a insisté sur la grande foi des catholiques anglais et sur la protection que leur accorde le gouvernement anglais. Il a conclu en constatant que la situation actuelle de l'Eglise en Angleterre tend à devenir de plus en plus florissante.

Léon XIII a fait don à chaque pèlerin d'une médaille d'argent.

Le pèlerinage avait apporté au Saint-Père 14,000 livres sterling.

—

Voici le discours adressé au Saint-Père par l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très Fidèle le roi de Portugal :

Très Saint-Père,

Sa Majesté Très Fidèle le roi de Portugal, mon auguste souverain, par mission spéciale et extraordinaire, m'a fait le grand honneur de me charger de présenter à Votre Sainteté la lettre par laquelle Sa Majesté s'unit joyeuse à la célébration du glorieux jubilé de Votre Sainteté.

En remplissant cette haute mission spéciale, je suis également chargé d'être, devant l'auguste et sacrée personne de Votre Sainteté, l'interprète des sentiments de profond et filial attachement et respect de Sa Majesté le roi, de Sa Majesté la reine et de toute la famille royale portugaise, exprimant la part que Leurs Majestés et Leurs Altesses prennent à la célébration de cette grandiose solennité, à tant de titres mémorables.

La paix donnée et maintenue à l'Église presque dans tout le monde et dans tous ses rapports;

Le catholicisme répandant son influence grandiose et bienfaisante

en toutes les relations de la vie privée et de la vie sociale, par le moyen des idées supérieures de la justice, de l'ordre et de la liberté du bien ;

L'autorité morale que l'enseignement de cette doctrine répandu dans toutes les classes, a obtenue, et son influence vigoureuse pour arrêter les effets délétères des mauvaises idées, subversives de la société, sont des faits éclatants qui illustrent une époque, et qui marquent un des plus grands triomphes de l'Église depuis des siècles le triomphe obtenu uniquement par la force de la persuasion.

A l'autorité suprême du Chef de l'Église universelle vient se joindre ainsi l'autorité qui ressort de l'éclat de la sagesse.

C'est vraiment cela, le grand fait moral célébré aujourd'hui. Le monde le connaît, et le monde entier lui rend cet hommage respectueux.

Renouvelant devant l'auguste et sacrée personne de Votre Sainteté, les protestations d'attachement et de respect de la nation portugaise, à tant de titres reconnaissante, j'ai l'honneur de déposer avec le plus profond respect dans les mains de Votre Sainteté, Très Saint-Père, la lettre de créance de mon auguste souverain me chargeant de cette haute mission et sa lettre de félicitation filiale pour le grand Jubilé de Votre Sainteté.

Le Saint-Père a répondu :

C'est avec une satisfaction bien grande, Monsieur l'ambassadeur, que Nous accueillons les éloquentes paroles que vous venez de Nous adresser. Elles Nous montrent avec quelle noblesse et quelle élévation de sentiments vous avez su comprendre et vous remplissez, en ce moment, la haute mission spéciale et extraordinaire que vous a confiée auprès de Nous votre auguste souverain.

Vous avez discerné le véritable motif pour lequel tous les cœurs catholiques tressaillent de joie à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal. Oui, c'est à juste titre que vous attribuez cette joie et cet élan religieux aux bienfaits que l'Église catholique a répandus dans le monde et aux triomphes récents de son autorité morale. Spectacle grandiose et digne d'admiration : l'Église, au milieu de difficultés et d'obstacles, obtient partout les plus heureux succès. Elle exerce son influence salutaire non seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique et sociale des nations. Et cette influence, l'Église la doit à la vitalité qui

lui est essentielle et à la vertu divine qui réside en elle. Notre humble Personne n'est ici qu'un faible instrument entre les mains de la Providence, qui s'en sert pour réaliser ses miséricordieux desseins.

Ce que Nous avons affirmé avec vous, monsieur l'ambassadeur, trouve une application dans nos récentes négociations, dont l'heureux résultat a été de voir accrue l'action bienfaisante de l'Église catholique au profit des populations de l'Inde, sans porter préjudice aux glorieuses traditions de la noble nation portugaise.

Veuillez donc, monsieur l'ambassadeur, faire part de Nos sentiments à votre auguste Souverain, et lui dire Notre profonde gratitude tant pour le magnifique présent qu'il vous a chargé de Nous offrir en cette occasion, que pour les félicitations et les vœux que vous Nous avez exprimés en son nom. Veuillez aussi transmettre à Sa Majesté la bénédiction Apostolique, que Nous lui accordons de tout Notre cœur, ainsi qu'à Son auguste Majesté la reine, à la famille royale et au peuple portugais tout entier.

—

Nous avons dit que S. Em. le cardinal Schiaffino, lors de l'audience donnée aux membres de la commission internationale du jubilé, avait été chargé par Sa Sainteté de répondre, en son nom, à l'adresse de la députation.

Voici la traduction (1) du discours de S. Em. le cardinal Schiaffino :

Messieurs,

C'est sans doute un sort enviable d'être auprès de vous l'interprète des sentiments qui, en ce moment heureux et béni, remplissent le cœur de notre auguste et bien-aimé Père et Seigneur; mais, d'autre part, c'est pour moi une cause de tremblement et de crainte.

Qui pourrait, en effet, pénétrer dans le cœur du Vicaire de Dieu et y recueillir les pensées et les affections qu'y suscite l'esprit du Seigneur, et, après les y avoir recueillies, les exprimer dignement? S'il m'était donné de les retracer au vif, vous tous, qui êtes entrés ici enflammés d'une sainte ardeur, vous en sortiriez l'âme inondée de joie et justement fiers de l'œuvre que vous avez accomplie.

Ce que le Pape, le Maître, le Père de tous les croyants éprouve en

(1) Nous empruntons au *Monde* cette traduction.

cet heureux moment, à l'occasion de votre présence, je vais, mes sieurs, essayer de vous le dire en son auguste nom.

Le Pontife aux pieds duquel vous êtes venus vous prosterner est ému de cet acte grandiose de foi catholique, qui renferme la confession des magnifiques prérogatives que Dieu lui a conférées, acte de foi qui, sur votre invitation, a jailli du cœur et de la bouche de nos frères répandus dans le monde entier.

Pendant que les blasphèmes d'ignobles sectaires blessent ses oreilles et que son cœur est transpercé par l'apostasie de ceux qui, séducteurs ou séduits, renient la loi de leur baptême, voici que de toutes les parties du monde lui arrive ce cri de joie : Vous êtes le Vicaire du Christ, le Maître infaillible, la pierre contre laquelle se brisent les vagues furieuses de l'enfer. Du milieu de cette famille, semblable à celle qui fut promise jadis à Abraham, le Pontife voit surgir, voit apparaître le Rédempteur qui, d'une voix plus forte que le souffle des vents et que la rumeur des flots, lui dit, comme au premier des Papes, qu'il est avec lui et qu'il l'a établi comme la pierre élue dont Lui-même, le Fils de Dieu fait homme, est l'inébranlable soutien, et ce fondement sans lequel tout édifice est destiné à être ruiné par les vents ou entraîné par les flots.

Un autre motif de consolation pour le Pontife, c'est que, en déposant dans ses mains augustes l'obole de la charité chrétienne pour la messe du Jubilé, vous reconnaissez en lui le sacerdoce suprême, ce sacerdoce qu'il recevait il y a cinquante ans, qui est maintenant arrivé en lui à sa plénitude, et qui réside en lui sous une forme qui est unique dans son ordre.

Vous et les innombrables fidèles qui vous ont écoutés, vous vous êtes dit à vous-mêmes que lorsque, par les mains du Pontife, serait élevée et offerte au Ciel la victime sacro-sainte, lorsque le sacrifice du Golgotha serait renouvelé par son ministère, Dieu agréerait le suave parfum de l'holocauste et, touché de la prière de son Vicaire, ouvrirait pour l'Église et pour ses fils le trésor des bénédictions divines.

Vous vous êtes dit aussi, et vos frères avec vous, que, le Pontife accomplissant l'œuvre par excellence, le Dieu des miséricordes accepterait de lui, qu'il a établi le dispensateur des trésors inestimables de la grâce, le prix du rachat et qu'il briserait les chaînes de nos chers défunts condamnés à expier temporairement leurs fautes.

Ces pensées, qui sont les vôtres, se retrouvent dans l'âme de notre bien-aimé Père et Seigneur, et réveillent en lui d'autres pensées d'une douceur que lui seul peut apprécier et que nous sommes tous incapables de redire.

Le cri de foi poussé par ses fils fait courir dans ses veines une vigueur nouvelle pour combattre le saint combat, que couronnera le

triomphe dû à la valeur avec laquelle il a lutté jusqu'ici; et son cœur de Souverain Prêtre goûte d'avance les saintes joies qui l'attendent à l'autel.

Chef suprême plus étroitement attaché que jamais à l'armée hiérarchiquement ordonnée, chef de l'Église uni au corps qui est un dans la variété de ses membres, s'élançant vers Dieu, il entraînera avec lui toute l'Église; il l'offrira au Rédempteur dont il est le Vicaire, et, avec la certitude que sa prière ne sera pas vaine, il le suppliera d'abréger pour lui et pour ses fils le jour de l'épreuve, de conserver dans les familles la foi des aïeux et la vertu de la vie chrétienne, de réjouir le monde par le sourire de la véritable paix, de ramener dans le droit sentier les égarés, d'étendre son règne, qui est pour tous le règne du salut, de l'ordre, de la prospérité, de la civilisation féconde; il lui demandera de rendre notre joie parfaite en envoyant ses anges pour délivrer ceux de nos frères qui ont terminé leur pèlerinage ici-bas; il exprimera tout ce que sait et peut exprimer l'âme du grand Pape Léon XIII, qui depuis bientôt dix ans se sacrifie tout entier pour le bien de l'Église que Dieu a confiée à son bras vigoureux.

Si ces pensées sont pleines de douceur pour le Pontife de nos âmes et le réjouissent, c'est à vous que cela est dû, à vous qui, avec un zèle que la foi seule peut inspirer, avez mis la main à cette œuvre si manifestement bénie de Dieu.

Aussi, la reconnaissance envers vous étant plus fortement ressentie par le Père commun, est-il juste que de ses lèvres descendent sur vous plus ardentes les paroles de la bénédiction.

O Pontife suprême, ô Maître de vérité, ô le plus tendre des Pères, daignez étendre sur nous votre main sacerdotale et nous bénir; la parole de bénédiction qui tombera de vos lèvres, les anges l'emporteront au loin à nos frères, jusqu'aux extrémités du monde, et lorsque ceux de vos fils qui sont en ce moment prosternés devant vous reviendront dans leurs pays et rentreront dans leurs familles, ils annonceront une bonne nouvelle qui redoublera la joie universelle: ils diront que votre jubilé, célébré avec tant de splendeur, sera l'aurore désirée d'un nouvel et plus heureux ordre de choses et le gage que la miséricorde de Dieu est proche.

UN APOTRE DES SOURDS-MUETS.

Bologne pleurait naguère, nous dit la *Civiltà cattolica*, un homme enlevé trop tôt par la mort à son admiration et à son amour, et à qui il n'a manqué, pour entendre son nom résonner dans l'univers, que de ployer le genou devant le Moloch de la

philanthrophie moderne. S'il avait commis cette bassesse, il aurait déjà sa place publique ou sa statue, choses qu'on ne refuse aujourd'hui qu'à ceux qui en sont vraiment dignes parce qu'ils sont vraiment grands.

Mais comment décerner des honneurs publics, aux temps où nous vivons, à un ministre de l'Église, qui, loin de rougir de l'humilliation de la croix, s'en fit une gloire en consumant ses forces dans l'accomplissement d'une mission obscure et n'eut jamais pour devise que ces mots : « *Faire du bien pour l'amour de Dieu seul!* »

Cet homme, à la mémoire duquel la Revue, citée plus haut, consacre un article élogieux, s'appelait le docteur Auguste-César Gualandi. Il consacra sa vie entière à l'apostolat des sourds-muets, fonda plusieurs institutions en faveur de ces déshérités et laissa en mourant son œuvre aujourd'hui florissante aux mains de ses deux frères, héritiers de son zèle : le chanoine D. Joseph et le professeur Jean Gualandi.

Auguste César, issu d'une famille honorable et vraiment chrétienne, reçut une éducation très soignée, il fit de brillantes études et conquit le grade de docteur en théologie et en l'un et l'autre droit. Ordonné prêtre en 1852, il s'associa immédiatement son frère aîné Joseph, pour consacrer sans retard sa belle intelligence et son cœur généreux à l'éducation morale, civile et religieuse des sourds-muets. Ils y manifestèrent tous deux tant d'aptitude, que, un an après, le cardinal archichancelier de l'université, les honora d'un brevet de capacité spéciale dans cette œuvre.

L'art d'instruire les sourds-muets n'était pas alors perfectionné comme il l'est aujourd'hui. Auguste Gualandi n'épargna aucune étude pour faire progresser cette pédagogie particulière. En 1857, il avait déjà fondé pour les deux sexes un institut qui reçut la visite de Pie IX.

Après cela, continue la *Civiltà*, il voulut se rendre familiers les livres de De l'Epée, de Rébian, de Dégérands, de Sicard, de Fabriani. Il voulut visiter en personne tous les Instituts de la Péninsule italienne, conférer longuement avec les maîtres les plus expérimentés, et, au moyen des meilleurs critères philosophiques, pénétrer les secrets de la philologie et de la glottologie. Aussi arriva-t-il bientôt à une telle connaissance de l'état mental des sourds-muets et des moyens pratiques de les dégrossir et de les civiliser, qu'il n'a peut-être été dépassé par

aucun de ses contemporains et que, en tout cas, bien peu l'ont égalé.

Ses élèves se signalèrent par des progrès si merveilleux dans le langage écrit que les experts les plus habiles, en lisant leurs lettres, devaient se dire : « Ces enfants raisonnent; ils s'élèvent à des idées qu'ils savent coordonner et qu'on n'acquiert que par la connaissance des abstraits. »

Il publia peu après divers ouvrages remarquables. Entre autres : les *Données statistiques, biographiques et critiques sur la condition des sourds-muets*. Un second sous le titre de : *Forme analytique du langage*, où il expose aux maîtres les règles à suivre pour enseigner le concept formel, développer les idées et former le jugement beaucoup mieux que par le système mécanique et matériel de la parole. En 1872, il publia les « *Notes sur la langue italienne* », où il explique en quoi consiste la parole chez le sourd-muet comparée à la parole de l'homme parfait, et établit, sous forme de programme, les principes fondamentaux pour faire passer de l'un à l'autre, par l'imitation, le bienfait du langage. Ce petit livre peut être regardé comme classique dans son genre. Le meilleur de ses ouvrages ne parut qu'en 1877, sous le titre de : « *Notes pour l'administration des Sacrements aux sourds-muets.* » Ce chef-d'œuvre lui valut les applaudissements de théologiens remarquables et de toute la presse catholique.

Auguste Gualandi, joignait à une intelligence d'élite, la vertu la plus solide et la plus aimable. Il fuyait la vaine gloire, si recherchée par nos modernes philanthropes et ne songeait qu'à établir son apostolat sur des bases fermes et durables. L'idée qui le poursuivait, le jour et la nuit, était de sauver le plus possible de ces pauvres sourds-muets. Il éprouvait pour eux la plus tendre commisération. A la pensée qu'il y a au monde environ un million de ces malheureux, que l'Italie seule en compte 29,000, dont 3,000 à peine reçoivent l'éducation, son visage s'enflammait, sa voix s'entrecoupait de sanglots, ses paupières se mouillaient de larmes. C'étaient des sentiments de mère que son cœur nourrissait pour ces infortunés. Il n'éprouvait pas de plus doux plaisir que de les grouper autour de lui, de les considérer, de les caresser, de faire passer son âme dans la leur, de façonner leur esprit sur le sien, de les enrichir de la grâce céleste et de les offrir à Dieu, comme des fleurs bien cultivées et répandant au loin le parfum de l'innocence.

Il ne se contentait pas d'écrire des traités et de se dévouer lui-même aux enfants qui l'entouraient, il voulut faire rayonner au loin

son apostolat et assurer la perpétuité de son œuvre. Non content des âmes qu'il avait gagnées à Jésus-Christ durant vingt ans de zèle, il voulut fonder une société ou congrégation de prêtres et de laïques qui n'eussent d'autre but que d'élever les sourds-muets. En 1872, il en parla à son archevêque, le cardinal Charles-Louis Marichini, qui érigea canoniquement l'association projetée, sous l'humble titre choisi par son fondateur, de *Petite Mission, Piccola Missione.* Les membres de cette association s'appelèrent désormais : « *Petits Missionnaires pour les sourds-muets abandonnés.* »

Sur le désir exprès de Sa Sainteté Léon XIII, une branche de cette société vint se transplanter en 1883 à Rome où s'ouvrirent immédiatement deux maisons. L'archevêque de Florence, en 1886, en obtint pour son diocèse une autre qui promet les plus beaux succès pour l'avenir. Le cardinal-archevêque de Naples, Mgr Riario Sforza, aurait voulu le retenir en personne près de lui. Mais Bologne était son champ d'action préféré. C'est là qu'avait commencé son apostolat, c'est là qu'il avait fondé d'abord un premier institut avec cent dix enfants des deux sexes, puis un autre pour les filles seules dont il resta aussi le premier directeur et le père.

Rien ne nous donnera une idée plus exacte de l'esprit qui animait Auguste Gualandi que la préface qu'il plaça en tête du *Règlement* de sa société des *Petits Missionnaires.*

Les pauvres sourds-muets, y est-il dit, répandus sur le globe au nombre de plus d'un million (dont 20,000 pour l'Italie). ignorent généralement les vérités de notre sainte foi. Ils naissent, vivent et meurent, même en pays catholique, sans rien savoir ordinairement de Jésus et de Marie. S'il y a des missionnaires qui traversent l'Océan pour porter dans les contrées les plus reculées la lumière de l'Évangile aux hommes les plus grossiers et les plus sauvages, pourquoi n'y aurait-il pas aussi pour les sourds-muets abandonnés, de *Petits Missionnaires*, qui leur consacrent leurs forces, leur âme et leur vie pour leur procurer le baptême, le catéchisme, les Sacrements et surtout l'aliment divin de la sainte Eucharistie? Rechercher ces pauvres solitaires de la société humaine; pourvoir à leurs besoins, leur fournir l'instruction et l'éducation, soit dans un collège, soit dans un externat, soit en famille; quand ils sont instruits, les assister en les recevant dans des oratoires aux jours de fête, dans des maisons de travail, dans des asiles, de quelque âge, sexe, ou pays que ce soit, afin de les rendre raisonnables pour eux-mêmes, chrétiens pour Dieu et pour l'Eglise, bons citoyens pour la société, tel est le but des *Petits Missionnaires.*

Le soin de ces pauvres âmes comme de toutes les autres appartient à l'Eglise. Mais les Pasteurs, au milieu des occupations sans nombre de leur ministère quotidien, ne pourraient guère exercer par eux-mêmes cet office tout spécial. Il faut donc que l'Eglise elle-même s'en occupe et confie ce soin à une de ces associations dont elle est toujours féconde et qui naissent juste à temps pour répondre à des besoins particuliers.....

Après Pie IX, Léon XIII a accueilli à Rome la société des *Petits missionnaires*, comme un petit ruisseau entre tous ceux qui découlent de cette source première, de cette Mission apostolique par excellence que Jésus-Christ lui a confiée en disant à ses apôtres :

Prædicate Evangelium omni creaturæ. Prêchez l'Evangile à toute créature. (Marc XVI, 15).

Un grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, interrogés sur la condition où se trouve le sourd-muet, par rapport à la foi, d'accord en cela avec tous ceux qui s'occupent de la question, répondirent que, *ordinairement,* le sourd-muet n'arrive pas à la connaissance des vérités de notre sainte Religion, sans une instruction spécialement dirigée vers ce but. Or, il est écrit : *Fides ex auditu* (Rom. X, 17), et « *Quomodo audient sine prædicante* (ib. 14). » Le sourd-muet est donc comme un infidèle par rapport à la foi actuelle. De là, lui venir en aide, c'est une œuvre non seulement de bienfaisance, mais de zèle évangélique. Le docte cardinal Wiseman avait donc raison de dire le 30 novembre 1854 : « *Unde concludo missionem ad surdos mutos, sive Institutum religiosum ipsorum instructioni, ubicumque reperiatur deditum, operis charitatis speciem, præ se ferre, vix minoris meriti iis qui conversionem gentilium quærunt. J'en conclus qu'une mission en faveur des sourds-muets, ou un Institut religieux érigé n'importe où, pour les élever, est une œuvre de charité presque aussi méritoire que l'apostolat établi pour la conversion des païens.* »

Ainsi, l'ignorance des vérités de la foi où se trouve plongé comme dans d'épaisses ténèbres, le sourd-muet, sans pouvoir s'en retirer lui-même, rend son infortune bien plus déplorable que toutes celles qui font l'objet des œuvres de simple bienfaisance. Elle réclame un véritable apostolat dans l'ordre intellectuel, moral et religieux. C'est au prêtre catholique avant tout à exercer cette évangélisation, bien plus qu'aux autorités civiles,

aujourd'hui surtout qu'elles sont si souvent animées d'un esprit antichrétien.

Chez les nations barbares, les pauvres sourds-muets gisent dans l'abrutissement, et chez les nations civilisées l'instruction et l'éducation ne sont le partage que du petit nombre.

Or, la *Petite Mission* 1°) pourvoit aux besoins des sourds-muets en les plaçant dans l'un des instituts déjà existants, où ils reçoivent l'instruction et l'éducation, ou bien en provoquant l'érection de nouveaux instituts, d'ateliers, de refuges, d'oratoires, en quelque pays que ce soit et suivant ses ressources.

2°) Elle n'a d'autres limites à son zèle que celles de ses moyens et ne refuse aucun sourd-muet de quelque âge, sexe ou pays qu'il soit, fût-il même à peine capable de rien comprendre des choses de Dieu ;

3°) Elle est soutenue par la pieuse association des prêtres dits : « *Petits Missionnaires* », lesquels ont pour coadjuteurs d'autres prêtres et des laïques. Elle possède aussi pour les filles une association de religieuses dont la Supérieure est aidée et dirigée par le Supérieur de la *Petite Mission.*

4°) « Elle emploie pour se soutenir tous les moyens légitimes dont elle peut disposer et reçoit des offrandes ou cotisations mensuelles, semestrielles et annuelles, soit par elle-même soit par le moyen de ses correspondants. »

L'organisme de la Société est d'ailleurs très simple. Il y a d'abord les *Pères Missionnaires* dont les uns font des vœux perpétuels et portent le titre d'*anciens*. C'est parmi eux que, à la pluralité des suffrages, est élu à vie le Supérieur Général. Les autres ne font que des vœux temporaires. Viennent ensuite les *frères laïques* qui font également des vœux perpétuels ou temporaires. La Société s'adjoint des *membres correspondants et bienfaiteurs* qui s'occupent à promouvoir l'œuvre ou qui lui fournissent des ressources. La société des religieuses pour les filles est calquée sur ce modèle.

Nous avons voulu, par cet exposé, conclut la *Civiltà Cattolica*, faire voir à nos lecteurs, que l'œuvre ardue de l'éducation des sourds-muets, est une œuvre toute catholique, une pure inspiration du zèle évangélique. — L'art d'instruire ces malheureux était inconnu aux anciens. Aristote et Pline jugeaient impossible d'arriver à les faire parler. Ce que n'a pu trouver la philosophie humaine, la charité chrétienne le possède. Ce fut un moine bénédictin d'Espagne, le célèbre Pierre Ponce, dont

le génie aiguisé par le désir de gagner des âmes à Jésus-Christ, inventa le premier un système en règle pour instruire les sourds-muets. Après lui ce fut l'immortel abbé de l'Epée qui, au siècle dernier, ouvrit à Paris une école chrétienne, regardée alors comme un prodige. Son disciple Sicard, prêtre comme lui, partage avec son maître la gloire d'avoir établi sur des bases solides l'art aussi noble que difficile d'élever les sourds-muets. En Italie également, ce sont des ecclésiastiques qui ont établi les premiers des maisons pour ces infortunés et ont porté le progrès jusqu'à une perfection qui paraissait à peine possible. Témoin, pour ne rien dire des vivants, Pendola et Gualandi.

Concluons donc avec l'illustre abbé Fabriani, qui s'est beaucoup occupé de ces questions et s'y est couvert de gloire :

Ames généreuses qui n'avez écouté que l'inspiration de votre charité pour entreprendre les premiers cette grande œuvre, la Religion, la Société, l'Humanité déposent sur votre front une triple couronne. Vos noms resplendissent de gloire sur terre et seront bénis par la postérité, tandis que vos âmes brilleront de l'éternelle lumière qui émane de Dieu même. Mais, pour arriver à cette récompense, que de vertu il vous a fallu ! Quel sublime courage pour commencer une entreprise jusque là regardée comme impossible! Quelle charité, quelle patience, quelle humilité, devant l'incertitude de la réussite, d'abandonner de brillantes carrières qui souriaient à l'amour-propre, pour vous consumer de longues heures, de longs jours et de longues années, à balbutier avec des enfants les premiers éléments de la parole, à supporter les incroyables soucis nécessaires pour leur donner une éducation civile, littéraire et religieuse ! Sans compter, en même temps, les abstraites et métaphysiques spéculations où vous usiez votre cerveau, jour et nuit, pour trouver les meilleures méthodes !...

Oui, la Religion seule est capable d'enfanter de pareils dévouements. Elle a un baume pour toutes les blessures, une consolation pour toutes les peines, un remède pour tous les maux. Son histoire en fait foi. En dehors de l'Eglise, les sociétés n'ont fait que végéter et mourir, tandis que, à toutes les époques, c'est elle qui a su trouver la solution de tous les problèmes qui ont travaillé la pauvre humanité. Il en est de même de nos jours. Non seulement les sourds-muets, mais encore les malheureux de toute catégorie, par exemple nos ouvriers aux abois, ne trouvent de véritable sollicitude que dans son cœur, de véritable asile que dans son sein, de véritable salut que dans ses bras!

J. M.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est lourde. On parle d'une nouvelle indisposition de l'empereur Guillaume, qui, depuis quelques jours, ne se lève plus, dit-on. Enfin l'éternelle question bulgare revient sur le tapis.

Ajoutons que la Chambre a repris ses séances. On semble craindre à bref délai une crise ministérielle. C'est, du moins, l'opinion de la Bourse.

Comme on le voit, la spéculation ne sait trop ce qu'elle pourrait prétexter pour justifier un relèvement des cours de nos fonds publics. Elle se borne donc à opposer aux vendeurs une résistance suffisante pour empêcher que la réaction se développe. C'est dire que les affaires sont réduites à leur plus simple expression.

Les places étrangères ne nous fournissent, d'ailleurs, aucun encouragement. Berlin et Francfort sont faibles, faiblesse que l'on attribue aux nouvelles relatives à la santé du vieil empereur. Puis le marché du comptant ne se comporte pas comme il conviendrait, surtout dans ce mois où les paiements de coupons créent de grosses disponibilités. Il n'est donc pas étonnant que nos rentes s'alourdissent.

Bourse du 11 *janvier* 1888.

3 0/0		81	»	C. F. foncières 1879		479	»
3 0/0 amortissable		84	25	— commun. 1879		478	»
4 1/2 0/0		107	50	— — 1880		466	50
Crédit foncier..	Actions	1.383	75	— foncières 1883		379	50
Est	—	781	25	Est	Oblig.	389	50
Lyon	—	1.240	»	Lyon	—	395	»
Midi	—	1.151	25	Midi	—	394	»
Nord	—	1.520	»	Nord	—	405	»
Ouest	—	880	»	Ouest	—	395	»
Orléans	—	1.325	»	Orléans	—	398	»
Panama	—	321	25	Panama 4 0/0	—	208	»
Suez	—	2.065	»	— 6 0/0	—	376	»

A dater de ce jour, et pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se chargera de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA CANONISATION DU 15 JANVIER 1888

Dix bienheureux, dont sept de l'ordre des Servites ou Blancs-Manteaux, et trois de la Compagnie de Jésus, sont élevés au rang des saints par la canonisation à laquelle le Saint-Père a procédé dimanche, 15 janvier.

Le monde aura ainsi dix nouveaux saints, dix exemples éclatants des vertus chrétiennes qui manquent tant à notre siècle : l'abnégation, l'obéissance, la charité, le renoncement, le travail, la prière. Le Saint-Père, en les élevant aux honneurs des autels, rappelle indirectement que ces saints ont pratiqué les principaux enseignements, rappelés dans ses admirables encycliques.

Quel touchant exemple de la piété, de la charité, que celui donné par les sept fondateurs de l'ordre des Blancs-Manteaux! Quel amour du prochain chez ce père Claver, l'apôtre des noirs et des esclaves !

Quel admirable exemple de tendre dévotion, d'obéissance chez ce jeune novice jésuite Jean Berchmans, duquel son historien, le père Cepari, dit que chez lui « jamais personne n'avait pu découvrir ni la moindre imperfection, ni le moindre défaut! »

Quel modèle d'humilité et de mortification que cet autre jésuite, frère lai, Alphonse Rodriguez !

Le Saint-Père, en parlant, le jour de la Toussaint, de ces serviteurs de Dieu, a dit que c'était le propre de l'Église de produire ces grandes vertus, et d'élever ensuite ceux qui les ont pratiquées à de tels honneurs qu'on ne puisse en concevoir de plus grands sur la terre (*ne cogitatione quidem fingi majores in terris queant*).

Voici du reste de courtes notices, que nous empruntons à l'*Univers*, sur les héros chrétiens qui ont été exaltés dimanche dernier par le Saint-Père Léon XIII.

I

Les bienheureux sept fondateurs de l'ordre des Servites.

L'ordre des Servites, établi en France encore du vivant de ses bienheureux fondateurs, a pris naissance dans une de ces pieuses confréries du XIIIe siècle, appelée les *Laudesi,* parce que ses membres se consacraient spécialement à chanter les *Laudes* de la sainte Vierge.

Le 15 août 1233, tandis que les *Laudesi* chantaient des hymmes à la Sainte Vierge, sept nobles florentins, Bonfils Monaldi, Buonagiunta, Manetti, Manetto dell' Antella, Amadio Amidei, Hugues Uguccioni, Sostegno Sostegni et Alexis de Falconieri, aperçurent à l'oratoire de leur confrérie un rayon d'une éblouissante clarté et dans ce mystérieux rayon apparut à leurs yeux ravis la sainte Vierge. Ils se communiquèrent leur mystérieuse apparition et trois semaines après, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, après avoir consulté l'autorité ecclésiastique, ils se rendirent dans un lieu solitaire, la Camartia, ferme située aux environs de Florence. Après une préparation suffisante, ils quittèrent ce lieu pour se rendre, le dernier jour du mois de Marie de l'an 1234, sur le sommet du Mont Senario, au-dessus de Patrolino. Ils s'y installèrent en qualité d'ermites, adoptèrent la règle de Saint-Augustin, se revêtirent d'une longue robe noire, d'un scapulaire, et obtinrent, en 1251, l'approbation du Pape Innocent IV, parce qu'il plut au Très-Haut « de placer aux abords des chemins les serviteurs et les servantes de Marie, chargés d'indiquer à tous l'asile assuré de la foi catholique, de détruire le péché et de convertir les âmes. » La société de ces saints hommes s'accrut bientôt et elle obtint une résidence fixe à Florence, où la belle église de l'Annonciade est encore aujourd'hui le principal foyer de l'ordre. Un des fondateurs, Alexis de Falconieri, survécut à la fondation plus de 77 ans. Mort à l'âge de 110 ans, sa Société comptait alors plus de 10,000 membres, sans parler des nombreuses religieuses, appelées les religieuses des Blancs-Manteaux et sans comprendre non plus les nombreux tertiaires des deux sexes agrégés à l'ordre.

En France, les religieux prirent également le nom de Blancs-Manteaux. Encore du vivant d'Alexis de Falconieri, le frère Clément fut nommé, en 1300, prieur du couvent établi à Paris,

dès l'année 1258, dans la rue de la Parcheminerie, depuis dite des Blancs-Manteaux, parce que les religieux portaient des manteaux blancs. L'ordre fut très florissant en France, et le couvent de Paris devint un des principaux foyers du nouvel ordre religieux, bientôt répandu partout.

Mais la province de France se ressentit du schisme d'Occident et se sépara provisoirement des autres provinces, et les religieux prirent le nom de Frères de l'*Ave Maria*.

Sous François 1er, des Servites reparurent dans le Midi de la France. Ils y rendirent de grands services, notamment lors de la peste de Marseille; mais frappés par les décrets de Louis XV, ils disparurent et ne revinrent en France qu'en 1877.

Les fondateurs moururent : Jean ou Buonagiunta Mannetti en 1257, après avoir été deux ans supérieur général; Bonfils Monaldi, en 1262, supérieur général de 1233-1256; Benoît ou Manetto dell'Antella en 1267; Gérard ou Sostegno Sostegni, retour de France en 1282; Ricover Lippi ou Uguccione Uguccioni, retour d'Allemagne, en 1282; et Alexis de Falconieri en 1310.

Ce dernier avait refusé d'être prêtre; en qualité de frère lai, il recueillait pour ses frères les aumônes et remplissait les plus humbles fonctions, quoique appartenant à une des plus illustres familles florentines, qui brille encore aujourd'hui. Un descendant de sa famille, don Horace Falconieri, a assisté le 1er novembre dernier au palais apostolique à la lecture du décret pontifical.

Clément XI approuva le 1er décembre 1717 le culte d'Alexis de Falconieri, et Benoît XIII confirma, le 30 juillet 1725, le décret de la Sacrée Congrégation des Rites approuvant le culte des autres six fondateurs.

II

Pierre Claver, de la Compagnie de Jésus.

Le bienheureux Pierre Claver, de la Compagnie de Jésus, est d'origine catalane. Il est né à Verdre, diocèse de Sulsona, en 1585.

Elevé au collège des Pères Jésuites à Barcelone, il y étudia les modèles de la perfection à laquelle il se sentait appelé. Entré ensuite au noviciat de Tarragone, on dit bientôt de lui que l'esprit qui avait prescrit les règles de la Compagnie était passé dans le corps du jeune Claver pour les lui faire pratiquer. Dès lors il observait la maxime de chercher Dieu en tout, de faire

tout pour lui, d'arriver à une obéissance parfaite, de se sanctifier.

Le noviciat terminé, il fut vers 1602 envoyé à Girone pour y terminer ses études. Là il se trouva avec le bienheureux Alphonse Rodriguez, et ils furent dès lors saisis l'un pour l'autre du même respect, de la même confiance, du même amour. Sur le conseil du frère lai Rodriguez, il demanda à aller en Amérique pour y travailler à la gloire de Dieu. Il quitta sa patrie sans avoir revu ses parents, sachant que sa douleur et la leur deviendraient pour lui et eux un mérite de plus.

Il s'embarqua au mois d'avril 1610. Il fit son séjour d'abord à Santa-Fé et à Tonja, et puis à Carthagène d'Amérique; fut ordonné prêtre en 1616 et fit sa profession en 1622. Sa réputation de sainteté s'étendit au loin dans l'Amérique du Sud et atteignit aux différentes extrémités du monde par les étrangers qu'il convertissait chaque année.

Finalement, son corps étant usé par 44 années de labeurs apostoliques — il avait baptisé plus de 300,000 nègres — il mourut saintement le 8 septembre 1654. Le lendemain de sa mort, il opéra deux miracles en faveur de ceux qu'il avait aimés le plus, ses fils spirituels, ses chers nègres.

En janvier 1657, on ouvrit le cercueil et, malgré l'humidité et la chaux dont on l'avait entouré, on le trouva entièrement sain. M. d'Aurignac, son historien, raconte que la chair avait la fermeté et la fraîcheur de la vie.

Le P. Claver fut déclaré vénérable en 1747 par Benoît XIV; enfin, le 16 juillet 1850, le Souverain-Pontife Pie IX le mit au rang des bienheureux. La cérémonie de la béatification a eu lieu à Saint Pierre du Vatican le 21 septembre 1851. On le peint entouré de nègres qu'il baptise, catéchise, dirige, bénit ou administre. On l'appelle l'apôtre des nègres. Lors de la profession de ses derniers quatre vœux de jésuite, il ajouta un cinquième : celui de rester toute sa vie le plus humble esclave des pauvres nègres.

III

Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus.

Le Bienheureux Jean Berchmans, scolastique de la Compagnie de Jésus, est d'origine flamande. Il est né le 13 mars 1593, à Diest, dans le Brabant, ancienne terre des princes de Nassau Sarrebruck, qui la cédèrent en 1499 au fondateur de la Maison de Nassau-d'Orange. Ses parents étaient dans une situation

modeste; son père, fort pieux, embrassa, après la mort de sa femme en 1617, l'état ecclésiastique. A l'âge de quatorze ans, le jeune Berchmans fut envoyé à Malines dans la maison d'un de ses parents, le chanoine Freyberg, pour s'y préparer à l'état ecclésiastique. Deux ans plus tard, il entra dans le collège que les Pères jésuites venaient d'y ouvrir.

La lecture des lettres de saint Jérôme et de la vie de saint Louis de Gonzague le décida à demander à ses parents d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il y fut admis le 24 septembre 1616, et prononça, deux ans plus tard, des vœux simples. Au commencement de 1619 il fut envoyé au collège romain, où il eut le célèbre cardinal Bellarmin pour professeur. Mais, à peine deux ans après, il y mourut saintement le 13 août 1621. Ses professeurs, ses condisciples, le peuple romain voyaient en lui un nouveau saint Louis de Gonzague, un nouveau Stanislas Kostka.

Le procès de sa béatification commença dès 1745; les vicissitudes des temps l'arrêtèrent, mais il fut repris en 1839 et Pie IX le proclama bienheureux le 28 mai 1865 en prononçant ces mémorables paroles : « Dans nos temps où particulièrement la jeunesse est poussée à mépriser les droits de toute autorité, Dieu tout-puissant voulut démontrer au monde, par l'exemple de cet adolescent si innocent, combien est léger et suave le joug de la profession évangélique. »

IV

Alphonse Rodriguez, frère lai de la Compagnie de Jésus.

Le Bienheureux Alphonse Rodriguez, simple frère lai, est comme le père Claver d'origine espagnole. Il est né à Ségovie, le 27 juillet 1531. Son père y était marchand drapier et avait destiné son fils au négoce. Arrivé à l'âge de se marier, il épousa une pieuse jeune fille. Son mariage fut des plus heureux et les deux époux servaient de modèles à toute la ville. Mais sa femme mourut bientôt, ne lui laissant qu'un petit enfant qui ne survécut pas longtemps à sa mère. Ayant perdu tous les siens et subi des revers de fortune, il ne pensa plus qu'à Dieu et entra, à l'âge de 40 ans, après un veuvage de trois ans, chez les Pères Jésuites, comme frère lai.

Pendant quarante-six ans, il y exerça toutes les vertus. De nombreuses épreuves et maladies, envoyées par Dieu, servaient

puissamment à sa sanctification. Il fut un modèle d'obéissance, de ponctualité, d'abnégation et de renoncement. Il avait la plus tendre dévotion pour le Très Saint-Sacrement et l'amour le plus filial pour la sainte Vierge. Son historien, Hausherr, raconte qu'au milieu des plus grandes souffrances il demandait à Dieu de grandir ses douleurs afin d'augmenter sa patience et son amour pour Dieu. C'est en prononçant les mots : « Mon Jésus, » qu'il rendit, à Majorque, son âme, le 31 octobre 1617.

Ainsi qu'il est dit plus haut, il avait connu, à Girone et à l'île Majorque, le P. Claver et il lui servait de maître dans le perfectionnement et la sanctification.

Le Pape Léon XII plaça en 1824 l'humble frère lai parmi les bienheureux. Alphonse Rodriguez servira comme un des plus brillants exemples de la mortification et du renoncement à soi-même.

Tels sont les saints que le Pape vient de présenter comme exemple au monde.

« Ce n'est pas, croyons-Nous, — a dit le Saint-Père, le jour de la Toussaint — sans un certain conseil de la divine Providence, que tant de fondateurs ou d'élèves d'ordres religieux atteignent ensemble, en ce moment, un si haut faîte de gloire. »

Oui, par ces temps où tout semble menacé, où les bases de la société sont minées et peuvent être bouleversées d'un moment à l'autre, le monde ne saurait être sauvé qu'en se tournant vers l'Eglise.

ENCYCLIQUE AUX ÉVÊQUES DE BAVIÈRE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Ainsi, Vénérables Frères, vous savez et vous comprenez par quels moyens et quelle voie il faut enseigner aux élèves de l'Eglise les grandes doctrines, afin que dans leurs fonctions ils travaillent convenablement et utilement pour ce temps. C'est pourquoi, quand ils seront formés et affinés par les humanités, qu'ils n'abordent pas les éminentes études de la théologie sacrée avant de s'y être diligemment préparés par l'étude de la philosophie. Nous voulons dire cette philosophie profonde et solide,

investigatrice des problèmes les plus élevés, patronne éminente de vérité et dont la vertu, les empêchant de flotter et d'être entraînés à *tout vent de doctrine par la malice des hommes et par l'astuce de ceux qui nous environnent d'erreurs*, leur permettra de fournir à la vérité même l'appui des autres doctrines, par la discussion et la réfutation des théories captieuses ou décevantes. A ce dessein, Nous avons déjà averti de leur mettre en main et de leur exposer assidûment et habilement les œuvres du grand saint Thomas d'Aquin, et à maintes reprises Nous avons fait à ce sujet les recommandations les plus graves. Nous sommes convaincu que le clergé en a déjà recueilli les fruits les meilleurs, et Nous attendons avec un ferme espoir qu'ils seront plus excellents et plus abondants encore.

C'est que la méthode du Docteur Angélique est admirablement propre à former les esprits; c'est qu'elle fournit le moyen de commenter, de philosopher, de disserter d'une façon pressante et invincible; car elle montre lumineusement les choses dérivant chacune les unes des autres par une série non interrompue, et toutes s'enchaînant et s'unissant entre elles, toutes se rapportant à des principes supérieurs; puis elle élève à la contemplation de Dieu, qui est la cause efficiente, la force, le modèle souverain de toutes choses, à qui finalement toute la philosophie de l'homme, pour grand qu'il soit, doit se rapporter. Ainsi vraiment, par saint Thomas, la science des choses divines et humaines, des causes qui contiennent ces choses, cette science est à la fois admirablement éclairée et solidement affermie. Contre cette méthode, les vieilles sectes d'erreurs se sont ruées en vain; et les nouvelles, qui en diffèrent plutôt par le nom et l'apparence que par la chose, après avoir aussi levé la tête, sont tombées sous ses coups, ainsi que l'ont montré beaucoup de nos écrivains. Il est vrai que la raison humaine veut pénétrer avec des armes libres dans la connaissance intérieure et cachée des choses, elle le veut et ne peut pas ne pas le vouloir; mais avec Thomas d'Aquin pour auteur et pour maître, elle le fait plus vite et plus librement, parce qu'elle le fait avec une entière sécurité, à l'abri de tout péril de dépasser les frontières de la vérité. Car on ne peut raisonnablement appeler liberté ce qui conduit et disperse les opinions jusqu'au caprice et à la fantaisie, bien plus à une licence perverse, à une science fausse et menteuse qui est le déshonneur de l'esprit et une vraie servitude.

C'est là vraiment le très sage docteur qui s'avance entre les frontières de la vérité, qui non-seulement ne s'attaque pas à Dieu, principe et terme de toute vérité, mais qui Lui adhère très étroitement et qui Lui rend toujours hommage, toujours, de quelque façon qu'Il lui découvre ses mystères ; qui n'est pas moins saintement obéissant dans son enseignement au Pontife Romain, qui révère en lui l'autorité divine et qui tient qu'il est absolument nécessaire, *de nécessité de salut, d'être soumis au Pontife Romain* (1). — Qu'à son école donc le clergé grandisse et s'exerce dans l'étude de la philosophie et de la théologie ; car de la sorte il sera savant et plus vaillant que personne dans les combats.

Or, on peut à peine dire de quelle grande utilité est la lumière de la doctrine répandue par le clergé dans tous les rangs du peuple, si elle brille comme sur un candélabre de vertu. Car, dans les préceptes qui ont pour but de corriger les mœurs humaines, les exemples des maîtres sont presque plus puissants que leurs enseignements ; il n'est personne, en effet, traitant avec quelqu'un qui lui donne aussi facilement confiance, si ses actes diffèrent de ses paroles et de ses enseignements. Tenons nos yeux et nos esprits fixés sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, parce qu'il est la *vérité*, nous a enseigné ce que nous devons croire, et, parce qu'il est la *vie* et la *voie*, s'est proposé lui-même à nous comme l'exemple le plus parfait de la façon dont nous devons nous conduire honnêtement en cette vie, et nous appliquer à obtenir le bien suprême. Lui-même a voulu que ses disciples fussent instruits et rendus parfaits de la sorte : « *Que votre lumière*, dit-il, c'est-à-dire la doctrine, *luise de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient que vos œuvres sont bonnes*, c'est-à-dire les preuves de la doctrine, *et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux* (2), embrassant ainsi la doctrine et la morale de l'Evangile en un seul précepte qu'il leur confiait le soin de propager.

En effet, ce sont ces règlements divins sur lesquels il faut que la vie sacerdotale se forme et se dirige. Il faut absolument et il est nécessaire que les prêtres se persuadent et gravent pour ainsi dire dans leur esprit qu'ils ne sont plus de la famille du siècle, mais qu'ils ont été choisis par un vrai dessein de Dieu pour vivre de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien qu'ils

(1) Opusc. contre les erreurs des Grecs.
(2) Matth. V., 16.

passent leur temps au milieu du siècle. Or, s'ils vivent vraiment de Jésus-Christ et en lui, ils ne chercheront en rien leurs intérêts, mais ils seront tout aux choses *qui sont de Jésus-Christ* (1); ils ne viseront pas à capter la vaine faveur des hommes, mais ils attendront la grâce solide qui vient de Dieu; ils s'abstiendront des choses basses et de la corruption dont ils auront horreur, et, se faisant riches des biens célestes, ils les répandront largement et joyeusement comme le veut la sainte charité; jamais, non plus, il ne leur arrivera de préférer leur jugement ou leur décision à la décision et au jugement de l'évêque, mais en obéissant aux évêques comme en obéissant à ceux qui représentent la personne de Jésus-Christ, ils travailleront très heureusement à la vigne du Seigneur, amassant pour la vie éternelle une abondance de fruits choisis. Mais quiconque se sépare de son pasteur et du Pasteur des pasteurs, le Souverain Pontife, n'est uni par aucun pacte avec Jésus-Christ. *Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise me méprise* (2). Or qui est éloigné du Christ dissipe plutôt qu'il ne moissonne.

De là ressortent, en outre, le genre et le mode d'obéissance due aux hommes préposés au pouvoir civil. Car, bien loin qu'on veuille méconnaître leurs droits, ils doivent, au contraire, être respectés par les autres citoyens et avec plus de zèle encore par les prêtres : *Rendez à César ce qui est à César*. Elles sont, en effet, très nobles et très hautes les charges que Dieu, le souverain dominateur et maître, a imposées aux hommes revêtus du principat, à cette fin qu'ils gouvernent, conservent et accroissent l'Etat par la sagesse, la raison et l'observation entière de la justice. Que le clergé donc soit diligent à remplir chacun des devoirs du citoyen, non en esclave, mais en sujet respectueux, par religion et non par crainte, de manière que ses membres concilient une juste déférence envers l'autorité avec leur dignité et se montrent à la fois citoyens et prêtres de Dieu. Et s'il arrivait que le pouvoir civil empiétât sur les droits de Dieu et de l'Eglise, que les prêtres soient alors un insigne exemple de la manière dont le chrétien doit persister dans le devoir, dans les temps redoutables pour la religion; qu'il supporte beaucoup de choses en silence, avec un courage inébranlable; qu'il soit prudent dans le mal qu'il aura à endurer et qu'il ne s'entende et ne pactise en rien avec les méchants; et si les choses en viennent

(1) Philipp. II, 21.
(2) Luc, X, 16.

à cette alternative de méconnaître les ordres de Dieu ou de déplaire aux hommes, qu'il refasse, d'une voix indépendante, la mémorable et très digne réponse des apôtres : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

A cette sorte d'esquisse de la manière d'élever la jeunesse ecclésiastique, il Nous plaît et il convient d'ajouter ce qui a trait à la jeunesse en général ; car Nous avons grand souci que son éducation ait de bons et de complets résultats, soit pour la culture de l'esprit, soit pour la formation du cœur. L'Eglise a toujours eu des embrassements maternels pour le jeune âge ; elle n'a cessé de travailler amoureusement à sa protection et elle l'a entouré de nombreux secours ; de là, toutes ces congrégations religieuses établies pour élever l'adolescence dans les arts et la science, et surtout pour la former à la sagesse et à la vertu chrétienne. Et ainsi, grâce à cela, la piété envers Dieu pénétrait facilement ces tendres cœurs ; les devoirs de l'homme envers soi, envers les autres et envers la patrie, qui de bonne heure en étaient déduits s'exerçaient aussi de bonne heure avec les meilleures espérances. L'Eglise a donc juste sujet de gémir en voyant que ses enfants lui sont arrachés dès le premier âge et poussés dans des écoles où, lorsque toute connaissance de Dieu n'est pas supprimée, elle n'est que superficielle et mêlée de faux ; où il n'y a aucune digue contre le déluge des erreurs, aucune foi pour les témoignages divins, aucune place pour la vérité qui lui permette de se défendre elle-même. Or, il est souverainement injuste d'exclure du domicile des lettres et des sciences l'autorité de l'Eglise catholique, car c'est à l'Eglise que Dieu a donné la mission d'enseigner la religion, c'est-à-dire la chose dont tout homme a besoin pour acquérir le salut éternel ; et cette mission n'a été donnée à aucune autre société humaine, et il n'y en a aucune qui puisse la revendiquer ; et c'est pourquoi elle proclame avec raison un droit qui lui appartient en propre et se plaint de le voir détruire. — Il faut prendre garde, au surplus, et avoir le plus grand soin que, dans les écoles qui ont secoué complètement ou en partie le joug de l'Eglise, la jeunesse ne se trouve en péril et qu'elle n'éprouve aucun dommage quant à la foi catholique et à l'honnêteté des mœurs.

A cet effet, le zèle du clergé et des honnêtes gens sera d'un grand secours, soit qu'ils s'efforcent d'empêcher que l'enseignement de la religion, non-seulement ne soit pas chassé de ces

écoles, mais qu'il y occupe la place qu'il mérite et soit confié à des maîtres capables et d'une vertu éprouvée, soit qu'ils trouvent et organisent d'autres moyens de faire donner purement et commodément cet enseignement à la jeunesse. En cela, le concours et la coopération des pères de famille seront de la plus grande utilité. Il faut donc user à leur égard de remontrances et d'exhortations aussi pressantes que possible. Ainsi, qu'ils considèrent quels grands et saints devoirs ils partagent avec Dieu à l'égard de leurs enfants ; qu'ils doivent les élever dans la connaissance de la religion, dans la pratique des bonnes mœurs, dans le service de Dieu ; qu'ils se rendent coupables, en exposant de jeunes êtres naïfs et sans défense au danger de maîtres suspects. Dans ces devoirs qui dérivent de la procréation même des enfants, que les parents sachent qu'il y a, de par la nature et la justice, autant de droits, et que ces droits sont de telle nature qu'on n'en peut rien délaisser soi-même, ni rien en abandonner à quelque puissance humaine que ce soit, attendu qu'il n'est pas permis à l'homme de délier une des obligations dont l'homme est tenu envers Dieu. Que les parents considèrent donc qu'ils ont une grande charge de protection envers leurs enfants, mais bien plus grande encore à l'égard de cette vie supérieure et plus excellente des âmes à laquelle ils doivent les former : et lorsqu'ils ne peuvent la remplir eux-mêmes, il est de leur devoir de donner à leurs enfants des auxiliaires étrangers, en sorte que ceux-ci reçoivent et recueillent de maîtres autorisés l'enseignement religieux nécessaire. Et il n'est pas rare, ce magnifique exemple de piété et de munificence donné, dans les endroits où il n'y avait que des écoles publiques dites *neutres*, par des catholiques qui ont ouvert des écoles à eux, au prix de grands efforts et à grands frais, et qui les entretiennent avec une égale constance. Certes, il est grandement à désirer que ces excellents et sûrs asiles de la jeunesse soient établis en plus grand nombre possible, là où il y en a besoin, selon les nécessités et les ressources locales.

Et on ne peut taire que l'éducation chrétienne de la jeunesse importe grandement au bien de la société civile elle-même. Il est assez manifeste que d'innombrables et graves dangers menacent un Etat où l'enseignement et le système d'études sont constitués en dehors de la religion et, ce qui est pire encore, contre elle.

Car dès qu'on met de côté ou qu'on méprise ce souverain

et divin magistère, qui apprend à révérer l'autorité de Dieu, et sur son fondement à tenir tous les enseignements de Dieu dans une foi absolue, la science humaine s'abîme par une pente naturelle dans les plus pernicieuses erreurs, celles du *naturalisme* et du *rationalisme*. Et comme conséquences, le jugement et l'appréciation des idées, et par cela même, naturellement, des actes, étant remis à chaque homme, l'autorité publique des gouvernants s'en trouve affaiblie et débilitée : car il serait extraordinaire que ceux qui ont été pénétrés de cette opinion, la plus perverse de toutes, qu'ils ne sont assujettis d'aucune manière au gouvernement et à la conduite de Dieu, reconnussent quelque autorité humaine et qu'ils s'y soumissent. Or, les fondements sur lesquels repose toute autorité étant ébranlés, la société civile se dissout et s'évanouit ; il n'y a plus d'Etat, et il ne reste partout que la domination de la force et du crime. Mais la société peut-elle, à l'aide de ses propres forces seulement, conjurer une si manifeste catastrophe ? Le peut-elle en refusant le secours de l'Eglise ? Le peut-elle surtout en combattant l'Eglise ? La réponse est claire et obvie pour tout esprit sage. La sagesse politique elle-même conseille donc de laisser aux évêques et au clergé leur part dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse, et de veiller soigneusement à ce que la très noble fonction de l'enseignement ne soit pas confiée à des hommes d'une religion molle et vide, ou même ouvertement éloignés de l'Eglise. Et ce serait là surtout un abus intolérable si de pareils hommes étaient appelés à enseigner les sciences sacrées, les plus hautes de toutes.

Il importe encore extrêmement, vénérables frères, que vous écartiez et que vous repoussiez les périls qui menacent vos troupeaux par la contagion des francs-maçons. Combien les projets et les artifices de cette secte ténébreuse sont remplis de malice et dangereux pour l'Etat. Nous l'avons montré ailleurs, dans une encyclique particulière, et Nous avons indiqué les moyens de combattre et de détruire son influence. On ne pourra jamais assez avertir les chrétiens de se garder de cette faction scélérate : car, bien que dès le principe elle ait conçu une profonde haine contre l'Eglise catholique et qu'elle n'ait fait depuis que l'augmenter et l'exciter chaque jour, elle n'exerce pas toujours publiquement son inimitié, mais le plus souvent même elle agit subrepticement et hypocritement, surtout à l'égard de la jeunesse, qui, dépourvue d'expérience et de sagesse, se prend

tristement dans des filets, cachés même sous les apparences de la piété et de la charité.

En ce qui concerne les moyens de préservation vis-à-vis d'hommes qui sont séparés des catholiques par la foi, observez loyalement les prescriptions de l'Église, pour que leur fréquentation ou la perversité de leurs opinions ne deviennent pas une source de danger pour le peuple chrétien. Nous voyons, il est vrai, et Nous déplorons extrêmement que ni vous, ni Nous, nous n'avons un pouvoir égal à notre désir et à notre zèle pour détourner entièrement ces dangers; néanmoins Nous ne croyons pas inutile d'exciter votre sollicitude pastorale et de stimuler en même temps l'activité des catholiques, afin que nos communs efforts puissent écarter ou du moins diminuer tous les obstacles élevés contre nos communs vœux. « Concevez donc, dirons-Nous, en vous exhortant avec les paroles mêmes de Notre prédécesseur Léon le Grand, une ardeur pieuse et remplie de sollicitude pour la religion, et que le zèle de tous les fidèles s'élève contre les plus cruels ennemis des âmes. »

C'est pourquoi, après avoir secoué la négligence ou la torpeur qui aurait pu s'établir, que tous les bons embrassent la cause de la religion et de l'Église comme la leur, et qu'ils combattent fidèlement et avec persévérance pour elle. Il arrive trop souvent, en effet, que les méchants se confirment dans leur malice et dans la faculté de nuire, et même qu'ils s'en prévalent par l'inertie et la timidité des bons. Sans doute, les efforts et le zèle des catholiques n'auront pas toujours l'effet qu'ils s'en proposeraient et qu'ils en attendraient : ils serviront, du moins, à la fois à retenir leurs adversaires et à encourager les faibles et les timides, sans compter le grand avantage qu'il y a dans la satisfaction du devoir accompli. Et d'ailleurs, Nous ne voudrions pas admettre que le zèle et l'action des catholiques, avec une bonne direction et de la persévérance, ne puissent pas atteindre leur but. Car il est toujours arrivé et il arrivera toujours que les entreprises les plus hérissées de difficultés finissent par aboutir heureusement, pourvu, comme Nous l'avons observé, qu'elles soient menées courageusement et énergiquement, en prenant pour guide et pour auxiliaire la prudence chrétienne. Et, en effet, il faut bien que la vérité, que tout homme par nature désire avidement, finisse tôt ou tard par vaincre les esprits : elle peut être opprimée et étouffée dans les troubles et les maladies de l'esprit, mais jamais détruite.

Tout ceci paraît s'appliquer plus particulièrement, pour plusieurs raisons, à la Bavière. Car, comme elle a le bonheur, par la grâce de Dieu, d'être comptée au nombre des royaumes catholiques, elle a moins besoin de recevoir la foi divine que de l'entretenir, l'ayant reçue de ses pères, et de la fomenter; d'ailleurs, ceux qui pour le gouvernement de l'Etat font, en vertu de la puissance publique, les lois, sont en grande partie catholiques, et comme la plupart aussi de ses citoyens et de ses habitants sont catholiques, Nous ne doutons aucunement qu'ils ne veuillent venir de toutes leurs forces en aide et au secours de l'Eglise, leur mère, au milieu de ses épreuves. Si tous, donc, mettent en commun leurs efforts aussi énergiquement et aussi activement qu'ils le doivent, il y aura lieu certainement, avec la grâce de Dieu, de se réjouir des heureux résultats de leur zèle. Nous recommandons à tous cette union, car, de même qu'il n'y a rien de plus pernicieux que la discorde, de même il n'y a rien de plus puissant et de plus efficace que l'entente et l'harmonie des esprits lorsqu'ils tendent, dans la conjonction des forces, à un seul et même but. A cet effet, les catholiques ont, par les lois, un moyen facile de demander l'amélioration de la condition et du régime de l'Etat, et de désirer et de vouloir une constitution qui, si elle n'est pas favorable et bienveillante pour l'Église et pour eux, comme ce serait de toute justice, ne leur soit pas du moins durement hostile.

Et il ne sera pas juste d'accuser personne et de blâmer ceux des nôtres qui ont recours à de semblables moyens ; car, de ces mêmes moyens, dont les ennemis du nom catholique ont coutume de se servir pour la licence, c'est-à-dire pour obtenir et presque arracher aux gouvernants des lois contraires à la liberté civile et religieuse, n'est-il pas permis aux catholiques de se servir de la manière la plus honnête, dans l'intérêt de la religion et pour la défense des biens, privilèges et droits qui ont été divinement octroyés à l'Eglise catholique, et qui doivent être respectés en tout honneur par tous, gouvernants et sujets?

De ces biens de l'Eglise que Nous devons partout et toujours conserver et défendre de toute injustice, le premier est certainement pour elle de jouir de toute la liberté d'action dont elle a besoin pour vaquer au salut des hommes. Car cette liberté est divine, elle a pour auteur le Fils unique de Dieu, qui a fait naître l'Église par l'effusion de son sang, qui l'a établie à perpétuité parmi les hommes, et qui a voulu en être lui-même

le chef ; et elle est tellement de l'essence de l'Église, œuvre parfaite et divine, que ceux qui agissent contre cette liberté agissent par là même contre Dieu et contre le devoir. Car, ainsi que Nous l'avons dit ailleurs et plus d'une fois, Dieu a établi son Église pour sauvegarder et répartir les biens suprêmes des âmes, supérieurs par leur nature à tout le reste, et pour apporter aux hommes, par le moyen de la foi et de la grâce, une vie nouvelle en Jésus-Christ, une vie qui assure le salut éternel. Mais, comme le caractère et les droits de toute société se déterminent d'après sa raison d'être et son but, selon les conditions de son existence et conformément à sa tendance, il s'ensuit naturellement que l'Église est une société aussi distincte de la société civile que leur raison d'être et leur but diffèrent entre eux ; qu'elle est une société nécessaire, étendue à tout le genre humain, puisque tous les hommes sont appelés à la vie chrétienne, en sorte que ceux qui refusent d'y entrer ou la quittent, sont séparés à tout jamais et privés de la vie céleste ; qu'elle est une société éminemment indépendante et la première de toutes, en raison même de l'excellence des biens célestes et immortels vers lesquels elle converge tout entière. Mais une institution essentiellement libre requiert, tout le monde le voit, le libre emploi des moyens nécessaires à son fonctionnement. Or, il faut à l'Eglise comme organes idoines et nécessaires, le pouvoir de transmettre la doctrine chrétienne, de procurer les sacrements, d'exercer le culte divin, de régler et de gouverner toute la discipline ecclésiastique : de toutes ces fonctions et de ces faveurs dont Dieu a voulu investir et munir son Eglise, il a voulu avec une admirable providence qu'elle en fût seul dotée. A elle seule il a remis en dépôt toutes les choses qu'il a révélées aux hommes ; il l'a établie comme seule interprète, juge et maîtresse très sage et infaillible de la vérité, dont tous les Etats comme les individus, doivent écouter et suivre les préceptes ; il est également certain qu'il a donné libre mandat à l'Eglise de juger et de décider ce qui conviendrait le mieux à ses fins. — Aussi, est-ce injustement que les pouvoirs civils prennent ombrage et s'offensent de la liberté de l'Eglise, puisque le principe de la puissance civile et de la puissance religieuse est un et le même, à savoir : Dieu. C'est pourquoi il ne peut y avoir entre elles ni désaccord, ni entraves réciproques, ni empiètements, puisque Dieu ne peut être en désunion avec lui-même et qu'il ne peut y avoir conflit dans ses œuvres ; bien plus, il y

a entre elles merveilleux accord de causes et de faits. Il appert aussi que, lorsque l'Eglise catholique, obéissant aux ordres de son auteur, étend de plus en plus son drapeau parmi les nations, elle ne fait pas invasion sur le territoire du pouvoir civil et ne nuit en rien à son action; mais que, au contraire, elle protège et garde ces nations, à l'imitation de ce qui arrive avec la foi chrétienne, qui, loin d'étouffer les lumières de la raison humaine, lui apporte plutôt un surcroît d'éclat, soit en la détournant des opinions erronées où il est facile à la nature humaine de tomber, soit en lui ouvrant plus larges et plus élevés, les horizons de l'intelligence.

Pour ce qui regarde la Bavière, il est intervenu entre ce Siège apostolique et elle, certains arrangements particuliers, et ces arrangements ont été ratifiés et consacrés par des pactes réciproques. Ces arrangements, bien qu'il eût beaucoup concédé, en faisant une convention sur son droit, le Siège apostolique les a toujours gardés intégralement et religieusement, comme il a coutume ; et jamais il n'a rien fait qui pût fournir aucune cause de conflit. C'est pourquoi il faut souhaiter fermement que les conventions soient maintenues et religieusement observées des deux côtés, non seulement quant à la lettre, mais surtout quant à l'esprit selon lequel elles ont été rédigées.

Il fut un temps, il est vrai, où surgit quelque trouble de la concorde et une cause de conflit ; mais, par un décret, Maximilien Ier l'apaisa, et Maximilien II fit de même en tout bien et toute justice, en sanctionnant certains tempéraments opportuns. Or, Nous savons que ces dispositions ont été abrogées plus récemment. Nous, cependant, en raison de la religion et de la prudence du prince qui gouverne le royaume de Bavière, Nous devons avoir confiance que celui qui tient d'un illustre héritage le rang et la religion des Maximilien, voudra lui-même pourvoir mûrement à la défense des intérêts catholiques par la suppression des obstacles qui s'y opposent, et en procurer le développement.

Par suite, les catholiques, qui forment la partie la plus considérable des citoyens et qui sans aucun doute est recommandable par son amour de la patrie et son respect pour ses gouvernants, s'ils voient que dans une affaire aussi importante on répond et on satisfait à leurs désirs, excelleront encore plus dans leur respect et leur fidélité envers leur prince, à peu près comme font des fils pour leur père, et suivant avec une entière volonté

chacun de ses conseils pour le bien et l'honneur du royaume, ils les accompliront pleinement et de toutes leurs forces.

Voilà, Vénérables Frères, ce que le devoir de la charge apostolique Nous a pressé de vous communiquer. Il reste maintenant à implorer tous ensemble et à l'envi le secours de Dieu ; et, pour cela, servons-nous près de Lui, comme intercesseurs, de la très glorieuse Vierge Marie, des célestes patrons du royaume de Bavière, afin qu'Il accède bienveillamment à nos vœux communs ; qu'il accorde à l'Eglise la tranquillité et la liberté, et que la Bavière jouisse, grâce à Lui, d'une gloire et d'une prospérité grandissant de jour en jour.

Comme présage des dons célestes, et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur, Vénérables Frères, à vous, au clergé et à tout le peuple confié votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le vingt-deuxième jour de décembre de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Chaque année, dans son premier numéro de janvier, l'excellente revue illustrée les *Missions catholiques* publie un tableau rapide de la situation de l'Eglise et des missions dans le monde. C'est une véritable histoire de l'Apostolat.

Le premier numéro de janvier de cette année est consacré en grande partie au Jubilé de N.-S. Père le Pape, protecteur suprême des *Missions catholiques*, et suit pas à pas le rôle de Léon XIII dans toutes les contrées qui composent l'héritage donné par Dieu à Jésus-Christ et à son vicaire sur la terre.

Voici les principaux passages de cette magistrale étude :

Léon XIII apparut comme le *Prince de la paix* au milieu des craintes du présent et des menaces de l'avenir. Son premier acte solennel fut un acte de réconciliation, son premier regard

se tourna vers l'île des Saints. Déjà Pie IX, de pieuse mémoire, avait réparé une des ruines du schisme de Henri VIII et avait rendu à l'Angleterre le gouvernement régulier de son Eglise et ses évêques ordinaires. Léon XIII, achevant cette œuvre, donnera à l'Ecosse la hiérarchie sacrée.

A l'autre extrémité de l'Europe, un schisme déplorable avait éclaté. Les Arméniens catholiques, excités par quelques ambitieux, avaient attribué à l'Eglise romaine l'intention de substituer à l'élément oriental l'élément occidental et de détruire les rites sacrés transmis par une vénérable antiquité. Le pouvoir se fit l'exécuteur de leurs vengeances : bientôt le patriarche Hassoun et les pasteurs légitimes étaient dépossédés de leurs églises et de leurs biens ; l'intrus Kupélian régnait en maître et brisait toute relation avec le Saint-Siège. Léon XIII rappela peu à peu les rebelles dans le vrai bercail. En 1879, le Patriarche était rétabli dans ses droits, les populations détrompées rentraient sous la houlette des vrais pasteurs et Kupélian se jetait aux pieds de Léon XIII.

Ce ne sera pas, du reste, un des spectacles les moins intéressants de l'histoire de l'Eglise pendant ce pontificat, que de voir les rapports qui s'établissent entre le Saint-Siège et le Commandeur des croyants. Ce prince, touché par la grandeur morale du Pontife, assurera à ses sujets catholiques une liberté que ne donnent pas les nations autrefois fidèles. Les processions du Saint-Sacrement parcourent librement les rues, escortées par les soldats turcs ; à Stamboul même, les religieux montrent leur habit respecté, et à l'aurore des fêtes du Jubilé sacerdotal, Abdul Hamid, le premier de tous les souverains du monde, envoie des présents à Léon XIII.

*
* *

Nous ne pouvons oublier la lutte entre le Pontife et le puissant chancelier allemand, lutte dans laquelle l'un déploya toute la patience, toute la mansuétude, toutes les exquises délicatesses du cœur, l'autre tout ce que la diplomatie la plus consommée peut offrir de ressources. Aujourd'hui l'Eglise d'Allemagne est pacifiée, le futur souverain est venu saluer au Vatican le vieillard désarmé, choisi la veille comme arbitre entre l'empereur et le roi d'Espagne.

Ah! sans doute, dans notre vieille Europe, des peuples, les premiers dans l'amour du Père, s'éloignent encore de lui ; mais le mal n'est qu'à la surface. Comme les vases étrusques trouvés

dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum conservent encore l'arôme des parfums qu'ils ont contenus, ainsi ces nations restent toujours imprégnées de la bonne odeur de Jésus-Christ, et, au jour de ses noces sacerdotales, Léon XIII recueille les plus touchants témoignages d'amour de ces grands pays chrétiens, demeurés, malgré tous les efforts, les pays de l'honneur, de la foi généreuse et de la charité.

*
* *

L'Asie, on peut l'affirmer, a eu la plus grande part dans la pensée de Léon XIII. Cette contrée, privilégiée entre toutes, qui a vu le berceau du monde et qui lui a donné la crèche et le Calvaire, ces peuples au génie autrefois si brillant, ces villes chantées par les poètes et les prophètes, ces Eglises illustrées par l'éloquence et le martyre de tant de pontifes, ne présentaient presque plus que des ruines et la vérité paraissait proscrite pour toujours de ces pays où le Christ avait vécu et était mort. Mais la sollicitude du Pasteur s'est étendue sur cette terre du miracle; à sa voix et sous l'impulsion des Patriarches et des clergés fidèles, grâce aussi aux efforts héroïques des grandes Congrégations religieuses, des écoles s'élèvent de toutes parts, et, avec le réveil de la science, se prépare la résurrection de la foi. Les fils de François d'Assise ont un collège à Salima; les Lazaristes, à Antoura; les Pères de la Résurrection et de l'Assomption évangélisent les Eglises bulgares, qui ont vu reconstituer leur antique hiérarchie; à Beyrouth, dans cette Université à laquelle ont travaillé de concert et l'Eglise et la France, les Jésuites réunissent plus de sept cents élèves de toutes nationalités, et apportent à ces pays lointains les deux plus grandes forces de ce monde, la foi et la science.

*
* *

Nous voici parvenus dans ces contrées désolées de l'extrême Orient, où les missionnaires sèment dans le sang et dans les larmes. Les lecteurs des *Missions* connaissent les épreuves des Eglises de l'Annam et du Tong-King; ils se souviennent de nos missionnaires massacrés, de nos cinquante mille martyrs, de nos chrétiens bannis et persécutés. Aujourd'hui de retour dans leur patrie et au sein des ruines où furent autrefois leurs maisons et leurs champs, ils tendent vers nous leurs bras suppliants et ils espèrent que leurs prières seront encore une fois écoutées par nos bienfaiteurs. Mais quel fut le rôle de Léon XIII? Il envoyait une offrande royale prélevée sur sa pauvreté à ces

infortunés, immolés en haine de la foi; il bénissait les apôtres; il adressait des félicitations à cette glorieuse maison des Missions étrangères de Paris, si bien appelée *la pourvoyeuse du martyre*. Il écrivait enfin à l'empereur de Chine une lettre admirable qui devait, sinon faire cesser, du moins atténuer les fureurs de la persécution.

Dieu cependant devait placer la consolation à côté de l'épreuve, et les Indes, dont saint François-Xavier avait pris possession au nom de Jésus-Christ, allaient voir l'établissement de la hiérarchie et un nouveau concordat entre le Saint-Siège et le Portugal. Sans doute Léon XIII a fait à la paix certaines concessions; sans doute la maison de Bragance a conservé sur quelques contrées un protectorat qui s'exerçait autrefois sur l'Inde tout entière, mais l'avenir prouvera que le Concordat de 1886 a été un des actes les plus féconds de ce glorieux pontificat.

*
* *

En Afrique, l'action personnelle du Souverain Pontife, pour être moins directe, a été tout aussi active et bienfaisante. C'est Léon XIII qui, trois jours après son élection, signait le décret préparé par Pie IX, décret qui envoyait les missionnaires du cardinal Lavigerie au centre même de l'Afrique, aux grands lacs. C'est le même pontife qui ressuscitait l'antique siège de Carthage, « le plus noble après celui de Rome ». C'est lui qui, profitant des avantages accordés par la conférence de Berlin, fait explorer le continent mystérieux par des légions d'apôtres recrutés dans toutes les congrégations et dans toutes les nations. C'est lui enfin qui, pour glorifier l'Eglise renaissante d'Afrique, a revêtu de la pourpre romaine, et l'humble fils de saint François d'Assise, l'héroïque apôtre des Gallas, et l'illustre successeur de saint Cyprien. Pendant que le cardinal Lavigerie couvre le sol reconquis de la Tunisie de fondations grandioses, le cardinal Massaja bénit, de sa pauvre cellule, les ouvriers et la moisson qui blanchit.

*
* *

Même sollicitude, même tendresse active pour les missions d'Amérique. Nous avons fait connaître, en leur temps, aux lecteurs des *Missions* les conquêtes merveilleuses et la marche rapide de l'Evangile dans le Nouveau Monde. Mais un événement considérable domine tous ces triomphes. Il y a trois ans, les archevêques des Etats-Unis préparaient sous le regard de Léon XIII les constitutions de leur Eglise; l'année suivante, un

concile réuni à Baltimore, composé de cent évêques présidés par le cardinal Gibbons, discutait les mesures les plus propres à étendre le règne de Dieu, à introduire, parmi ces peuples d'origines si diverses, la discipline ecclésiastique, à développer enfin les œuvres d'apostolat et en particulier notre œuvre à nous, l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

*
* *

L'Océanie, qui a causé tant de douleurs aux pontifes précédents, n'a apporté à Léon XIII que des consolations. Le temps n'est plus, en effet, où elle accueillait avec défiance et récompensait par le martyre ses premiers apôtres. Aujourd'hui les Pères Maristes moissonnent dans la joie là où leurs aînés ont semé dans les larmes, et pendant que les missionnaires des Sacrés-Cœurs continuent, non sans succès, leur œuvre laborieuse aux îles Sandwich et à Tahiti, les Pères d'Issoudun fondent des stations dans cette Nouvelle Guinée devenue terre hospitalière ; et hier Mgr Navarre donnait le nom de Port-Léon au rivage sur lequel il a planté la bannière bénite par Léon XIII.

Enfin, comme l'Amérique, l'Australie aura son concile.

Le prélat qui a succédé aux Polding et aux Vaughan sur le siège métropolitain de Sidney, le cardinal Moran, sera reçu en triomphe dans la grande île des antipodes, et convoquera ses frères au nom du Pontife romain. Quel spectacle admirable ! Il y a cinquante ans, quelques prêtres consolant quelques prisonniers, c'était tout le personnel catholique. Aujourd'hui, vingt évêques, quatre archevêques, un cardinal, assistés d'une nombreuse pléiade d'apôtres, forment la hiérarchie sainte, et six cent mille fidèles les entourent de leur vénération.

*
* *

O Père ! ô Pontife ! ô Docteur infaillible, c'est Vous qui êtes le centre de toute cette vie apostolique ; aussi c'est vers Vous que montent en ce jour les vœux et les hommages de l'univers. Vos enfants, en grand nombre, vont, pendant les fêtes de *vos noces d'or*, se prosterner à vos pieds ; ils contemplent vos traits augustes, recueillent vos enseignements sacrés, et ils reviendront dans leurs foyers, préparés aux luttes de l'avenir par votre bénédiction de lumière et de force. Vos fils des régions lointaines n'auront pas, hélas ! le même bonheur ; mais tous prendront part à ce vaste concert d'amour qu'aucune note hostile ne viendra troubler... Entendez, ô Père, ces peuples nouveaux, hier encore barbares, que vos missionnaires ont conquis

à la Foi et que les œuvres apostoliques encouragées par Vous ont aidé à secourir; ils célèbrent dans tous les idiomes vos bienfaits et votre nom vénéré. *Ad multos annos!* répètent à l'envi, dans l'univers entier, et la voix des enfants, et la voix des vierges, et la voix des vieillards, et la voix des pontifes et des prêtres, s'unissant toutes dans la grande harmonie de l'Unité catholique. *Lumen in cœlo!* répondent du ciel les anges protecteurs de l'Eglise, résumant par cette devise de la prophétie populaire l'histoire de votre pontificat!

LE BILAN GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1887

Il y a cinq ou six ans déjà, il nous est venu en pensée d'offrir à nos lecteurs une sorte de revue des faits géographiques accomplis pendant l'année qui venait de s'écouler. Les années suivantes on nous a engagé à continuer cette revue à laquelle nous donnions le nom de *bilan*, et la chose était d'autant plus aisée alors que les faits abondaient. Les puissances européennes étaient saisies d'une sorte de fièvre d'annexions territoriales et se livraient avec ardeur à cette *chasse aux colonies* qui n'a cessé qu'avec l'extinction des forces des concurrents ou le défaut de territoires à conquérir.

L'an dernier, nous avons donné le tableau récapitulatif et raisonné des possessions coloniales des puissances européennes dans les quatre parties du monde.

Cette année donc, bien qu'il y ait relativement pénurie de faits nouveaux à signaler, nous referons rapidement le tour du monde politique et colonial, de façon à établir la situation actuelle, en vue des probabilités à venir.

*
* *

Et d'abord, en EUROPE, aucun fait n'est venu modifier la carte politique de cette partie du monde. Les grandes puissances se maintiennent en paix, quoique armées jusqu'aux dents pour une guerre qui éclatera bien un jour ou l'autre. En ce moment, l'alliance conservatrice de l'Allemagne avec l'Autriche et l'Italie, appuyée moralement par l'Angleterre, maintient les velléités belliqueuses de la Russie, qui voudrait toujours s'ingérer dans les affaires de la Bulgarie et des autres Etats de la péninsule balkanique.

Paris et la France sont tout absorbés par les affaires Wilson, Grévy, Carnot et Cie, plus encore par les préparatifs de l'Exposition de 1889 et l'érection de la fameuse tour Eiffel de 300 mètres. Celle-ci, malgré les sceptiques, en est déjà arrivée à montrer ses quatre pieds babyloniens de 70 mètres de hauteur, base d'un fût immense qui aura les nuages pour chapiteau, s'il n'arrive pas de confusion de langues...

*
* *

En AMÉRIQUE, calme partout. Les Etats-Unis ont en ce moment leurs 60 millions d'habitants ; en l'an de grâce 1900, ils en auront 80 millions : tel est le résultat d'une administration rationnelle. Et dire que cet immense pays n'a pas plus de soldats que notre petite Belgique, 40,000 à peine!

Le *canal de Panama* s'achève plus doucement qu'on ne l'espérait. En dépit des efforts du « Grand Français », qui voulait l'inaugurer à l'anniversaire de 1789, il ne s'ouvrira guère que deux ou trois ans après.

*
* *

En OCÉANIE, un accord survenu entre la France et l'Angleterre maintient la neutralité des *îles Hébrides*, que la première comptait bien annexer à la Nouvelle-Calédonie. En revanche, les Français ont pris les *îles Wallis*, et, du consentement des Anglais, les petites îles *Sous-le-Vent*, annexées au groupe de Taïti.

Les Allemands se consolident dans le *Wilemsland*, partie N.-E. de la Nouvelle-Guinée, dans l'archipel *Bismarck*, la moitié nord des îles Salomon et les îles Marshall, qui décidément leur restent acquises. Ils convoitent toujours les *Samoa*, nonobstant leur neutralité convenue avec les Etats-Unis et l'Angleterre.

Les Anglais développent leurs possessions australiennes bien connues ; ils s'agrandissent dans Bornéo et la Nouvelle-Guinée du Sud-Est ; les Hollandais se maintiennent dans leurs colonies malaises ; les Espagnols s'arrondissent dans les îles Philippines tout en conservant les Carolines et les Mariannes.

*
* *

En ASIE, la rivalité *anglo-russe* est toujours la grosse affaire. Les limites des deux colosses sont les frontières de l'Afghanistan. La célèbre ville d'Hérat est le point de mire : l'influence anglaise est dans ses murs, avec quelques officiers aidant la garnison afghane ; mais les armées russes, cosaques

et turcomanes sont dehors, à quelques dizaines de lieues seulement. Un coup de main, toujours possible, serait vite fait, nonobstant les traités. Grâce au chemin de fer que les Russes font avancer avec eux, qui sait où ils s'arrêteront dans l'approche des Indes ?

D'autre part, la France se consolide dans la péninsule indo-chinoise. Fidèle à ses habitudes de centralisation administrative, elle réunit ses quatre provinces de Cochinchine, Cambodge, Annam et Tonkin sous une seule dénomination d'Indo-Chine et un même gouverneur-général. Les illustres rois d'Annam et de Cambodge ne sont plus que les subalternes d'un chef républicain. Tant pis pour la tradition.

*
* *

Passons en AFRIQUE. C'est là qu'il convient de s'arrêter, car là se trouvent en jeu toutes les influences européennes, et ce pauvre continent, naguère si méprisé, est actuellement le mieux prisé et le mieux convoité.

Faisons-en le tour rapidement et commençons par l'*Égypte* que les Anglais occupent toujours. Il est dans leur intérêt de la conserver, d'autant plus qu'ayant cédé l'Afrique orientale aux Allemands, il ne leur reste guère que la voie du Nil pour pénétrer dans le Soudan où tout le monde veut arriver. Quant au *canal de Suez*, sa neutralisation en cas de guerre est chose faite, grâce à une convention anglo-française à laquelle se rallieront sans doute les autres puissances.

Le *Tripoli* paraît toujours dévolu à l'Italie, et sera peut-être l'un des gages des services qu'elle rend dans l'alliance allemande.

La Tunisie et l'Algérie françaises se développent régulièrement.

Le *Maroc* a été agité par des tentatives d'empoisonnement du Sultan. L'Espagne propose un congrès européen pour régler l'avenir de ce pays sur lequel elle a de justes prétentions. En attendant, elle s'implante sur la côte du Sahara.

Au Sénégal, la France s'agrandit lestement ; on peut dire que toute la Sénégambie est à elle, sauf quelques enclaves anglaises (Gambie) et portugaises (Cacheo) ; de plus, une canonnière française descendant le Niger est arrivée à Kabara, le port de Timbouktou, mais les notables de cette ville célèbre se sont déclarés sujets du Sultan du Maroc et n'ont pas voulu traiter avec les Européens.

De leur côté, les Anglais s'avancent vers Timbouktou en

remontant le Niger, et n'en sont plus guère éloignés ; avant un an peut-être leur influence luttera contre l'influence française dans cette ville considérée comme le centre commercial du Soudan occidental.

Pendant que les Allemands organisent leur grand territoire du *Cameron*, M. P. de Brazza parcourt le *Congo français* qu'il vient d'agrandir encore.

Le Portugal travaille à relier en un vaste empire africain, ses deux territoires de l'*Angola* et du *Mozambique*, en occupant le bassin du Zambèze et en plaçant sous son protectorat l'Etat nègre du Mouata-Yambo, situé au S. E. du Congo belge.

Dans l'Afrique australe et orientale, nous retrouvons encore les Allemands qui agrandissent leur territoire en Hottentotie (Damara) jusqu'au Zambèze central, confinant ainsi les territoires du Capland anglais, de l'Orange et du Transvaal. Du Mozambique au cap Gardafui, toute l'Afrique orientale leur est dévolue, depuis le littoral jusqu'aux grands lacs Nyassa, Tanganika et Victoria, sauf quelques lambeaux de côtes réservées au Sultan de Zanzibar, et un couloir de passage que les Anglais se sont réservé entre la Kénia et le Kilimandjaro pour atteindre par l'est le lac Victoria et les districts du Haut Nil.

A l'entrée de la mer Rouge, nous retrouvons les Anglais à Berbéra et Zéila, les Français à Obock, et Tadjourah, les Italiens à Assab et Massouah ; ceux-ci y soutiennent une guerre longue et dispendieuse contre les troupes de l'Abyssinie qui revendique la possession de ces parages.

*
* *

L'*État indépendant du Congo* mérite une mention spéciale.

Cette œuvre géante, née d'une pensée vraiment royale de philanthropie, continue à prospérer, nonobstant les obstacles de tout genre, les envies et les dénigrements. Un grand affluent du N. E. a été découvert, l'*Ubangi*, que l'on croit être le cours inférieur de l'Ouellé venant du N.-E. Le bassin de cette rivière colossale, plus vaste que celui du Rhin, est riche d'avenir, car il conduit du fleuve Congo vers les régions du Haut-Nil. Le gouvernement de la République française a pu s'en faire attribuer la grosse part, c'est-à-dire toute la rive droite de l'Ubangi, qui devient ainsi la nouvelle limite congolaise-française.

Le Congo belge, de son côté, fait preuve de vitalité. Le chemin de fer de la région des cataractes entre Vivi-Matadi et Léopoldville est à l'étude, sous la conduite du capitaine Albert

Thys. Banana et Boma, les deux ports fluviaux, voient arriver chaque semaine les paquebots belge, anglais, allemand, hollandais, qui les relient aux ports européens. A Léopoldville, prospèrent les cultures de légumes d'Europe et l'élevage d'animaux domestiques nécessaires à l'alimentation des blancs. Six ou sept petits steamers appartenant à l'État libre ou aux missionnaires, remontent le Haut-Congo et ses affluents, et familiarisent ainsi les indigènes avec la vue des Européens. Peu à peu, la civilisation s'introduit et la barbarie recule parmi ces 20 ou 30 millions de nègres qu'il faut, selon la pensée évidente de l'auguste Souverain du Congo, amener au catholicisme, avant que le Mahométisme ne les envahisse et ne les rende pires qu'auparavant. Espérons que les séminaires congolais de Bruxelles et de Louvain seront bientôt en mesure d'envoyer de nombreux missionnaires belges qui rivaliseront avec les missions anglo-américaines.

Un fait encore, d'un intérêt général, se rattache au Congo belge. On sait que *Stanley* est en route pour secourir *Emin Pacha*, gouverneur du Haut-Nil pour les Égyptiens, lequel est depuis cinq ans, bloqué par les révoltés madhistes au N., les Nègres de l'Ouganda et de l'Ounioro, au S. et à l'E. L'Angleterre a pris l'initiative d'une expédition à la tête de laquelle l'opinion publique a mis Stanley, comme le plus capable de réussir dans une tentative aussi périlleuse.

Stanley était en Amérique lorsqu'il fut informé par dépêche télégraphique, qu'on comptait sur son concours. Il revint aussitôt en Angleterre, vit le roi des Belges, et le 21 janvier 1886, partait pour Brindisi et le Caire où il comptait recevoir de Junker des informations précises sur la situation d'Emin à Wadelaï. Pendant ce temps l'expédition faisait voile par l'ouest pour l'embouchure du Congo. Au Caire, à Aden, à Zanzibar, Stanley engageait des soldats et des porteurs; il concluait enfin un traité avec Tippo-Tip, ce riche négociant arabe dont les plantations sont considérables dans le Manyéma, et le nommait chef du district des Stanley-Falls.

Le 18 mars, Stanley ayant fait le tour de l'Afrique par le sud, arrivait à Banana et trouvait à Matadi les officiers anglais et les approvisionnements de tout genre qui l'avaient précédé. C'est ici que commencèrent les difficultés. Trop peu nombreux étaient les steamers que possède l'État libre du Congo pour transporter en une seule fois la nombreuse caravane de Stanley; très difficile était le ravitaillement dans le pays qu'il fallait traverser, etc.

Nonobstant ces difficultés, le 1er mai, ayant définitivement quitté Léopoldville, Stanley gagnait le confluent de l'Arouhouimi, cours d'eau qu'il connaissait déjà. Sur ce confluent, il forma à Yambouya une station de ravitaillement, sorte de place forte destinée à assurer ses communications et où l'on pourrait, en cas de désastre, trouver toujours un refuge. Le 18 juin, Stanley était arrivé aux rapides de l'Arouhouimi avec 4 Anglais et 468 soldats zanzibaristes et porteurs nègres ; les dernières nouvelles qui soient parvenues en Europe portent la date du 28 juin, et, à cette époque, Stanley déclarait que tout allait bien.

Depuis lors, plus de nouvelles véritables ; mais plusieurs faux bruits dus à la jalousie ou à la malveillance, ont circulé sur l'échec et la mort de l'intrépide explorateur. Espérons plutôt le succès de sa mission humanitaire et politique. Stanley doit avoir déjà parcouru les 1,000 kilomètres de régions inconnues qui séparent Yambouya de Wadelaï, et se trouver en ce moment auprès d'Emin-Pacha, prévenu d'ailleurs de son arrivée. L'un des résultats espérés sera d'avoir ouvert une communication entre les possessions belges du Congo et les possessions *Egypto-anglaises* du bassin du Nil.

Terminons par un tableau de statistique générale.

*
* *

Nous groupons ici, sans les commenter, faute d'espace, quelques chiffres qui établissent la comparaison des États du globe :

1° Sous le rapport de la superficie absolue ;

2° De la superficie comparée à celle de la France, prise comme unité ;

3° De la population absolue ;

4° De la densité de la population par kilomètre carré de superficie.

TABLEAU COMPARATIF

des principaux États du globe en 1887.

ÉTATS par ordre de superficie.	SUPERFICIE absolue. k. c.	SUPERFICIE comparée.
Empire britannique,	23,200,000	44
Empire russe,	22,000,000	42
Empire chinois,	12,000,000	22
États-Unis,	9,500,000	18

ÉTATS par ordre de superficie.	SUPERFICIE absolue. k. c.	comparée.
Canada,	9,000,000	17
Brésil,	8,300,000	16
Australie,	8,000,000	15
Russie d'Europe,	5,500,000	10
Empire des Indes,	4,000,000	8
Empire turc,	3,600,000	7
France et colonies,	3,000,000	6
Égypte,	2,500,000	5
Pays-Bas et colonies,	2,000,000	4
Portugal et colonies,	2,500,000	5
Mexique,	1,900,000	3.5
État libre du Congo	2,000,000	5
Empire allemand,	1,600,000	3
Espagne et colonies,	840,000	1.6
Suède-Norvège	762,000	1.4
Autriche-Hongrie,	624,000	1.2
Allemagne,	540,000	1
France,	530,000	1
Espagne,	500,000	1
Japon,	400,000	0.8
Turquie d'Europe,	340,000	0.6
Iles britanniques,	315,000	0.6
Italie,	300,000	0.6
Belgique,	30,000	0.05

ÉTATS par ordre de population.	POPULATION absolue. hab.	relative.
Empire chinois,	400,000,000	33
Empire britannique,	300,000,000	13
Empire des Indes,	260,000,000	65
Empire russe,	110,000,000	5
Russie d'Europe,	92,000,000	17
France et colonies,	70,000,000	23
États-Unis,	60,000,000	6
Allemagne et colonies,	55,000,000	34
Allemagne,	48,000,000	88
Autriche-Hongrie,	40,000,000	64

ÉTATS par ordre de population.	POPULATION absolue. hab.	relative.
France,	38,000,000	72
Japon,	37,000,000	92
Iles britanniques,	36,000,000	114
Pays-Bas et colonies,	31,000,000	16
Empire turc,	30,000,000	8
Italie,	30,000,000	100
Espagne et colonies,	26,000,000	30
État libre du Congo,	25,000,000	12
Espagne,	17,500,000	35
Égypte,	17,000,000	7
Brésil,	12,000,000	1
Mexique,	10,000,000	5
Portugal et colonies,	10,000,000	4
Turquie d'Europe,	9,000,000	26
Suède-Norwège,	6,600,000	9
Belgique,	5,900,000	200
Canada,	5,000,000	0.5
Australie,	2,500,000	0.3

ALEXIS M. G.

LA QUESTION SOCIALE EN 1887

La question sociale agite et trouble le monde moderne ; c'est un fait général, indéniable, qui ne rencontre pas aujourd'hui de contradicteurs sérieux.

Longtemps, cependant, la réalité de la question sociale, en France, a été l'objet de controverses plus intéressées que sincères : les catholiques avaient reconnu le mal qui étreignait la société, ils s'efforçaient de le conjurer, ils faisaient appel aux bonnes volontés, tandis que les républicains et les révolutionnaires de toutes catégories s'obstinaient à dire que tout était pour le mieux dans le monde du travail, et que l'émancipation du prolétaire suffisait à sa fortune ; ils ne voulaient pas absolument reconnaître l'œuvre de leurs mains, et ils se targuaient de l'espoir, ou mieux de la prétention, de faire dépendre de leurs procédés la paix, la sécurité et la prospérité.

C'est ainsi que, bien après l'heure où de courageux catholiques s'étaient levés et associés pour proclamer l'imminence du

péril, l'approche des conflits et des ruines, et la nécessité d'une restauration de l'ordre social chrétien, Gambetta disait encore, aux applaudissements de ses admirateurs : « Il n'y a pas de question sociale ; il n'y a qu'une question politique. » Qu'est-ce que cela voulait dire? Cela voulait dire, dans ce langage présomptueux qui appartient aux temps de révolution, que la République suffirait à tout et qu'une plus longue et plus complète expérience de ce régime nouveau remettrait, en peu d'années, chaque homme à son rang et chaque chose à sa place.

L'expérience a été consommée ; on a fait de la république à outrance, sans aucun égard pour les dissidents, les conseils du tribun ont été strictement suivis, méthodiquement appliqués ; d'autres sont venus après lui ; on a encore surenchéri, et la République a disposé, en maîtresse incontestée, de toutes les forces et de toutes les ressources du pays. Qu'en est-il advenu? Que la question sociale a grandi dans la mesure même où la République s'épanouissait, et que le trouble moral et économique s'est accentué progressivement, selon la marche qu'imprimait à notre pays un système qui consistait à supprimer Dieu des choses humaines, et à considérer le citoyen comme un être dont l'Etat prend charge, et qui dès lors, n'a plus de devoirs à remplir qu'envers l'Etat.

La Révolution incarnée dans le régime républicain avait donc mis en œuvre toutes les habiletés et toutes les audaces ; personne n'avait contrarié son action politique ; elle avait légiféré avec une sorte de furie ; elle avait enlevé une à une toutes les pierres qui demeuraient du vieil édifice ; elle avait contracté généreusement toutes les promesses qu'on avait voulu ; elle avait fait entrevoir aux masses enfiévrées les plus heureuses destinées, et elle n'était arrivée qu'à constituer un état de choses où les agitations étaient plus profondes, les troubles moraux plus intenses, la crise économique plus aigüe, la misère plus générale, les déceptions plus amères.

Que conclure, sinon qu'il y avait autre chose qu'une question politique à traiter et à résoudre, mais qu'il y avait premièrement une question sociale supérieure à la panacée républicaine, et absolument rebelle au régime curatif qui lui avait été appliqué à haute dose par Gambetta et ses successeurs?

Personne n'alla jusque-là dans le camp des intérêts. Les intransigeants, en commençant par la gauche, ne se firent pas faute de protester ; pour eux l'expérience ne comptait pas et

n'avait qu'un mérite relatif, au regard des procédés empiriques qui, à leur gré, eussent seuls été de taille à renouveler la face des choses, par voie de liquidation totale; mais enfin le gros de la bande était opportuniste et n'hésita pas à convenir, devant l'évidence, que la question politique n'était pas tout. On reconnut que le peuple ouvrier souffrait, que ses plaintes méritaient sérieuse considération et que la République devrait appliquer des solutions sociales à une question qui était absolument sociale. C'était quelque chose de gagné en tant que déclaration de fait; pour le surplus, il n'y avait pas de progrès sérieux à attendre, étant donné que les hommes et les choses ne changeraient pas, qu'on ne voudrait pas remonter le cours de l'histoire pour retrouver ces causes, qu'on ne renoncerait nullement à porter les livrées de l'athéisme social, et que tout l'effort des réformateurs consisterait à mettre en honneur un certain mélange de sentimentalisme humanitaire et de socialisme d'État.

Toutefois, sous réserve des lenteurs de la procédure parlementaire, il y avait ceci d'acquis qu'on aborderait certains problèmes et que la lutte s'engagerait, publique, passionnée, véhémente, entre les tenants de l'ordre social chrétien et les sectaires qui entendent tout rapporter à la Révolution.

Entre eux et nous, il y a comme un abîme que rien ne saurait combler ; nous, nous disons avec notre ami et maître Lucien Brun, que le Droit est la conformité à l'ordre divin, et que la loi est la justice écrite; eux soutiennent que la loi est l'expression de la volonté de la majorité, et que le Droit est l'ensemble des prérogatives accordées par la loi à chaque citoyen; d'où il suit que les principes au nom desquelles nous faisons de tout droit la sanction d'un devoir, n'existent pas pour les penseurs républicains, et qu'ils limitent leur horizon à la vie animale de l'homme. Ils ont jeté sur Dieu, comme sur l'âme, un regard de doute et de mépris, et ils ont parlé en secouant la tête, car ils ne veulent pas savoir d'où il viennent ni où ils vont. Peu leur importe que cet être libre et intelligent qui est l'homme, ne fasse que passer sur la terre et s'achemine vers l'éternité; peu leur importe surtout que l'humanité entière soit une société universelle, régie et gouvernée par des lois providentielles, et que l'ordre réside exclusivement dans le respect de ces lois. Ils se contentent de dire au peuple : Attendez, voici bientôt venir la prospérité; si le bonheur est là, vous le trouverez; s'il est

ailleurs, vous chercherez ; quant à nous, nous n'en savons rien. L'État vous donnera ce qu'il peut; notre tâche ne va pas au delà, et la métaphysique n'est pas de notre domaine.

A ces quelques traits nous devons pressentir de quelle façon la question sociale peut être traitée par nos gouvernants; mais ce n'est pas tout encore : il faut bien savoir par quoi ils entendent remplacer les dogmes de la création, de la déchéance originelle et de la rédemption, la foi en Dieu, et les espérances immortelles. Il ne les remplacent pas : ils font mieux, ils s'efforcent de les supprimer par voie de violence et de persécution. Pour eux, il y a une ère de près de soixante siècles qui appartient à la superstition : toute religion à la valeur d'une superstition et la religion catholique est la pire, parce qu'elle est plus définie dans les principes, plus exclusive dans la doctrine. Il y a une autre ère qui date d'un siècle : c'est l'ère de la raison et de l'expérience qui, arrivant ensemble à une pleine maturité, doivent suffire à tout homme et tenir lieu de toute religion.

Partant de là, l'État démocratique est, au point de vue social, le dernier degré du perfectionnement; mais il faut s'entendre sur le mot démocratie : vous croyez peut-être que la démocratie c'est le peuple? Nullement : la démocratie, c'est l'ensemble des couches inférieures de la société, détachées soigneusement des classes supérieures, maintenues dans la condition de masse confuse et désordonnée, constituées en clientèle spéciale des plus en vue de nos politiciens et généralement soumises au traitement républicain de la sécularisation forcée et de l'athéisme obligatoire.

Cela dit, et nous n'avons rien exagéré, il ne saurait y avoir de doute sur la direction officielle que notre gouvernement veut donner aux réformes sociales et sur les solutions qui finiront par être adoptées. N'avons-nous pas d'ailleurs pour premier exemple la loi sur les syndicats? Il y avait à faire une œuvre de pacification ; on a fait une œuvre de guerre, en fractionnant systématiquement le corps social en deux tronçons soigneusement maintenus à distance ; et si la loi produit de meilleurs résultats, c'est aux classes supérieures qu'il faut en savoir gré : c'est aussi dans la lutte qu'elles arrivent à constituer des syndicats mixtes : la crise qu'elles font a pour principal obstacle le mauvais vouloir des pouvoirs publics.

Et maintenant, comment le surplus des problèmes posés pourrait-il être résolu, avec un sentiment exact de la justice

sociale? Nous n'avons pas la témérité d'assurer un succès : nos politiciens entendrons la vérité et la vérité ne les touchera pas ; la plus vive lumière sera répandue sur les ténèbres dont ils enveloppent la question sociale, mais elle ne les dissipera pas ; les sectaires auront pour eux le nombre, qui, suivant leur doctrine, suffit à la confection des lois, mais ils n'auront rien fait de solide et de durable parce qu'ils n'auront tenu nul compte de la nécessité de faire appel au dévoûment, de mettre les textes nouveaux en harmonie avec le droit et le devoir et de faire revivre, du haut en bas de l'échelle sociale, l'esprit de solidarité et d'association.

Ce n'est pas tout que de prescrire l'assurance de tous les ouvriers qui peuvent être victimes d'un risque industriel ; ce n'est pas tout que de garantir des retraites à la vieillesse et des secours à la maladie, de créer des caisses spéciales et de confier à l'Etat le fonctionnement de ces institutions. Non, la création et la mise en œuvre de ces choses ne sauraient, pour être fécondes, avoir rien de commun avec le socialisme d'Etat. Quand l'Etat se substitue aux initiatives privées, quand il habitue le citoyen à ne compter que sur la puissance publique, il porte le poids d'une responsabilité qui, tôt ou tard, finit par l'écraser, il stérilise jusqu'à l'anéantissement les ressorts de la vie nationale ; il supprime les liens hiérarchiques, il excite les passions, il allume les convoitises et le lendemain de ces ivresses inassouvies naît fatalement la révolte.

Nos hommes d'Etat ne prendront pas garde à cela ; ils feront comme pour les syndicats ; ils tendront à isoler les classes supérieures de leur clientèle inférieure à laquelle ils semblent tout sacrifier et qu'ils couronnent vraiment de fer et d'épines : la paix sociale profitera peu ou point parce qu'on aura redouté d'associer le capital et le travail et de rendre un certain hommage à la coutume chrétienne. Finalement, il faudra attendre que le salut émerge de nouvelles recrues.

Quant à nous, nous irons jusqu'au bout, et nous poursuivrons notre œuvre avec une indomptable ténacité : c'est avec regret que nous demandons au régime des lois le rétablissement de rapports que la coutume libre et chrétienne sait autrement établir et cimenter : aussi, quand la coutume a péri et que la justice est en souffrance, c'est aux lois qu'il faut recourir. Nous conviendrons sans peine, avec J. de Maistre, que les lois écrites marquent toujours un abaissement dans le niveau moral, que la

la contrainte accuse inévitablement une dépression de l'esprit public et que, quand l'Etat intervient au nom de la justice sociale, c'est que le dévoûment, la charité, le sentiment du devoir sont en décadence manifeste. Mais encore une fois, dirons-nous, voyez les ruines qu'il faut relever et les brèches qu'il faut réparer; ne pouvant faire le nécessaire, nous nous résignerons au possible.

Qui pourrait d'ailleurs nous faire le reproche d'oublier un seul instant, que la foi est et demeure l'indispensable base de la restauration sociale, de même que la charité en est le puissant levier? Personne assurément. Nous ne sommes pas de ceux qui admirent la législation civile de la France : l'esprit de révolution l'a inspirée et bien des réformes seraient nécessaires. Bien autrement destructives sont les lois spéciales, qui, depuis dix années, ont pris place dans nos codes; elles ont organisé l'athéisme social. Toutes les institutions nouvelles sont orientées pour l'exaltation du rationalisme, et, à tout bien considérer, aucune solution sociale ne pourrait valoir, à l'heure présente, l'abrogation du régime qui pèse sur la religion et sur la liberté des âmes

Il nous est fait en effet une guerre à outrance qui exige une lutte opiniâtre : nous défendons la France contre elle-même, contre ses égarements, contre ses folies, le peuple contre les sectaires et contre le pire des césarismes, et les résistances individuelles ne se lasseront jamais. Mais nous sommes, en fait, des vaincus et nous n'avons pas le choix des moyens publics et légaux qui peuvent, de près ou de loin, concourir à un retour de paix sociale. Quand le parlement est saisi de la question ouvrière, il y a un terrain de lutte défini, comme il y a un moment d'action marqué pour nos institutions et nous marchons. Ce que nous demanderons, c'est que le principe d'association, c'est que le respect de la solidarité soient écrits dans les lois nouvelles. Si cela arrivait, il y aurait une cause à moitié gagnée, et la Révolution aurait signé sa première capitulation.

Nous ne sommes pas au terme des tristesses et les luttes ne font que commencer; mais quelle force ne trouverons-nous pas dans les enseignements du Vatican? Incessamment nous interrogeons Rome et à toute heure le pape Léon XIII témoigne de sa paternelle sollicitude pour le salut des nations et des peuples. Plus la société est en péril, plus la prose du Vicaire de Jésus-Christ multiplie les avertissements, exalte la royauté

sociale de l'Eglise et proclame, devant l'univers, quelles sont les conditions indispensables du salut social.

C'est au jour où Léon XIII a dénoncé les sectes maçonniques, comme les puissances de Satan sur la terre, qu'il nous a remis sous les yeux l'ancienne constitution chrétienne du travail et qu'il nous a invités à lui emprunter la Corporation, en l'appropriant aux temps nouveaux. Et plus tard, n'avons-nous pas appris encore du Souverain-Pontife à quel prix une nation peut avoir une constitution chrétienne, et comment aussi le peuple peut retrouver la paix et la sécurité dans cet état de justice qui est la conformité à l'ordre divin.

Quelle plus vivifiante consolation, quels encouragements plus efficaces pouvaient tomber de plus haut sur des hommes qui ont pris la croix pour drapeau, qui poursuivent courageusement le rétablissement de l'ordre social chrétien et qui, les premiers, ont remis en honneur l'idée corporative ? Ils ont jeté à la Révolution un solennel défi, ils la prennent partout corps à corps, ils la poursuivent sur tous les terrains et, devant le centenaire de 89, ils disent encore et toujours, avec de Maistre et de Bonald : la Révolution, qui a commencé par la Déclaration des droits de l'homme, finira par la proclamation des droits de Dieu.

Sans doute la Révolution dure encore, car elle n'est pas seulement un mot, elle est encore une époque et cette époque est déjà un siècle. Mais comme tout ce qui se dresse contre la vérité, la Révolution s'use par la durée, et se détruit par le mal : elle achève, à l'heure présente, la démonstration de son impuissance. La Révolution passera et en passant, elle marquera vraiment la solution pleine et entière de la question sociale et, ce jour-là, le Sauveur du monde sera encore le divin Crucifié. Alors seulement les mœurs renouvelées pourront restaurer les lois et la plus sûre contrainte pourra être le fors intérieur des consciences rajeunies par la foi, rouvertes à l'espérance, sollicitées dans la charité.

Marquis D'AURAY.

CONSISTOIRE DU 9 JANVIER

En conséquence de l'intimation imprimée envoyée par Mgr le préfet des cérémonies pontificales au moyen des courriers apostoliques, il y a eu le lundi matin 9 janvier, au Vatican, un Consistoire semi-public concernant la prochaine canonisation.

A cet effet, le Sacré-Collège des Emes et Rmes cardinaux et les Illmes et Rmes patriarches, archevêques et évêques présents à Rome, tous revêtus de la grande chape, ainsi que les protonotaires apostoliques, les deux plus anciens auditeurs de Rote, le procureur fiscal, le secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi et les maîtres des cérémonies pontificales se sont réunis, dès neuf heures du matin, dans la salle du Consistoire.

N. T. S.-P. le Pape, ayant revêtu les ornements pontificaux, a fait son entrée, accompagné de sa noble cour, dans la salle du Consistoire, vers les neuf heures et demie. Il est monté au trône et, après avoir récité les prières d'usage, il a ouvert le Consistoire semi-public en prononçant une courte allocution, dans laquelle il a rappelé sommairement les actes des bienheureux confesseurs qu'il s'agit de canoniser, et manifesté le désir de les inscrire au catalogue des saints. Il a ajouté qu'avant d'en venir à une décision aussi solennelle et aussi grave, il voulait entendre le vote librement exprimé des pasteurs de l'Eglise de Dieu qui étaient présents.

Alors les Emes cardinaux et les Rmes archevêques, selon l'ordre de leur dignité et de leur promotion, ont manifesté l'un après l'autre leur sentiment, concluant à ce qu'il fût procédé à l'acte solennel de la canonisation, chacun d'eux donnant lecture de son vote, et les Orientaux le lisant dans leur propre langue, avec une traduction en latin. Ces votes, signés de chacun, ont été ensuite déposés, ceux des Emes cardinaux dans les mains de Mgr le secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, et ceux des autres dans les mains des maîtres des cérémonies pontificales désignés à cet effet.

Tous les suffrages étant ainsi recueillis, Sa Sainteté, continuant son allocution, a déclaré que, bien qu'Elle fût pleinement satisfaite du consentement unanime exprimé par l'auguste assemblée, Elle voulait néanmoins, avant de procéder à la sentence définitive, que l'on continuât à demander par de ferventes prières l'aide et la lumière de Dieu.

Après cela, Mgr le procureur général du fisc et de la rév. Chambre apostolique, agenouillé sur les degrés du trône, a demandé et sollicité qu'il fût dressé du tout un acte solennel et public par les protonotaires apostoliques qui étaient présents.

Alors, le doyen des protonotaires, agenouillé ainsi que ses

collègues, a répondu : *Conficiemus*, et il a ajouté : *Vobis testibus*, en se tournant vers les camériers secrets qui étaient à côté de Sa Sainteté.

Enfin, N. T. S.-P. le Pape, s'étant levé, a béni toute l'assemblée, et, suivi du même cortège qu'auparavant, il est allé quitter les ornements pontificaux dans la salle destinée à cet effet ; puis il est rentré dans ses appartements privés.

LA CÉRÉMONIE DE LA CANONISATION

Voici, d'après les dépêches de Rome au *Gaulois*, un compte-rendu intéressant — et que nous compléterons, s'il y a lieu — de l'imposante cérémonie accomplie à Saint-Pierre.

Rome, 15 janvier.

Le cycle des grandes fêtes jubilaires est aujourd'hui terminé. La cérémonie de la canonisation à laquelle je viens d'assister a été admirable.

La cérémonie de la canonisation a eu lieu dans la grande salle dite de la *Loggia*, qui est située au-dessus du portique de Saint-Pierre. C'est par cette salle que le Pape se rendait autrefois à la *Loggia*, qui domine Saint-Pierre et d'où il donnait la bénédiction *urbi et orbi*. C'est une salle de trente-deux mètres de longueur sur vingt de largeur ; elle peut contenir environ trois mille personnes. Ce qui n'a rien d'étonnant, quand on songe que le portique de Saint-Pierre, sur lequel elle est superposée, ferait à lui seul une vaste et superbe cathédrale.

L'architecture est sur le plan et le goût de celle de la basilique vaticane. Tout le long des parois, de grands pilastres cannelés et dorés, avec piédestaux et entre-colonnements en marbres, soutiennent la corniche, sur laquelle se détachent, en lettres noires sur fond d'or, des passages de l'Ecriture sainte. L'immense voûte est tout ornée de rosaces et de décorations en stuc, entourant la *gloire* centrale et magnifiquement peinte à la détrempe. Dans le fond, au-dessus du baldaquin doré qui couvre l'autel papal, un vaste tableau représente la glorification des saints à canoniser. Les miracles opérés par leur intercession sont représentés sur des bannières disposées de deux côtés de la salle.

A droite de l'autel se dresse le trône pontifical, abrité par un

baldaquin en velours rouge et adossé à une riche tenture de damas. En somme, cette salle de la Loggia, qui est comme le vestibule supérieur de Saint-Pierre, n'est pas indigne de soutenir la comparaison avec le modèle dont l'architecte s'est inspiré.

Il est sept heures du matin. Le temps promet d'être splendide. A l'Est, le soleil qui se lève commence à découper sur la foule qui arrive les vastes proportions du château Saint-Ange. Le froid est piquant, mais moins vif cependant qu'au 1er janvier, lors de la messe pontificale.

La foule est moindre naturellement qu'à cette première solennité, et les troupes italiennes, qui n'auront pas trente cinq mille personnes à contenir, sont restées dans leur caserne. La gendarmerie seule fait le service devant la colonnade.

J'ai pu devenir possesseur d'une excellente place, et dès sept heures et demie, j'étais à mon poste.

Les tribunes sont combles : il y en a dix en tout. Des tribunes spéciales sont réservées aux *postulants* des causes des nouveaux saints, à la Commission de la Congrégation des rites, au corps diplomatique, aux parents du Pape, au secrétaire d'État et aux employés de la secrétairerie.

Je compte à peu près les trois mille spectateurs annoncés. Deux tribunes surtout fixent l'attention générale. La tribune du corps diplomatique, toute scintillante d'uniformes, et la tribune des chevaliers de Malte, qui étalent de superbes costumes rouges brodées d'or et du plus riche effet.

Les vastes fenêtres qui donnent sur la place Saint-Pierre sont fermées, calfeutrées et recouvertes de tentures. Une lumière éblouissante tombe d'une infinité de petits lustres accrochés au plafond et supportant des milliers de bougies.

L'ordre est maintenu, comme à Saint-Pierre, par les suisses en grand costume, les gardes palatins, la gendarmerie pontificale aux vastes bonnets à poil.

Dans le vestibule de la salle, une garde d'honneur permanente est installée.

A huit heures du matin, le Saint-Père, précédé de sa Cour, est descendu dans la salle ducale, où se trouvaient déjà réunis le sacré-collège, les patriarches, archevêques et évêques, les auditeurs de rote ; bref, tous les hauts corps de la prélature. Le Pape est monté sur la *sedia gestatoria*, après avoir ceint la tiare et s'est rendu à la chapelle Sixtine.

Le Pape porte un cierge allumé, ainsi que tous les personnages ecclésiastiques du cortège.

Arrivé à la chapelle Sixtine, où le Saint-Sacrement est exposé, le Pape a déposé la tiare, est descendu de la *sedia* et s'est prosterné pour l'adoration.

Quand j'arrive dans ma tribune de la salle de la *Loggia*, le cortège pontifical n'était pas encore formé et n'était pas encore entré dans la chapelle Sixtine. Tous ces préliminaires de la cérémonie, on le comprend, nous ont échappé. Enfin, après une longue heure d'attente, le silence se fait soudain ; tous les yeux se portent vers l'entrée de la salle. C'est le cortège qui arrive.

Il est neuf heures moins vingt minutes. Par la grande porte de la salle, nous voyons arriver d'abord, entre une haie de suisses et au milieu d'une escorte de gardes nobles, les généraux des ordres religieux, puis les prélats, les avocats consistoriaux, les massiers, les camériers secrets. Voici maintenant les évêques. Il y a là quatre cents archevêques et évêques, portant tous la chape et la grande mitre blanche. Au milieu d'eux se détache le groupe des archevêques et évêques arméniens, grecs, melchites, maronites avec des mitres carrées, assez semblables à celles que les peintres donnent aux grands prêtres Hébreux. Ils portent des costumes très riches, notamment Mgr Azarian, patriarche des Arméniens, qui est couvert d'une chape rouge semée de pierres précieuses.

Derrière eux arrivent les cardinaux accompagnés chacun de cinq personnes. Ils ont le même costume que les évêques et comme eux portent la mitre blanche.

Enfin, au milieu des lueurs des grandes épées à deux mains, encadré par les grands éventails en plumes de paon, assis sur sa *sedia gestatoria* que portent douze valets vêtus de soie rouge, surmonté d'un dais immense en soie blanche porté par six hommes, apparaît le Pape.

Les trompettes d'argent sonnent leurs lentes fanfares, éclatantes et douces. L'effet est prodigieux.

Léon XIII paraît un peu fatigué, mais son œil est toujours vif, brillant, perçant.

Au moment où le Pape paraît, on entonne le *Tu es Petrus*. Léon XIII a la physionomie plus diaphane, plus *translucide* encore que d'habitude ; on lit sur son visage transfiguré qu'il est pénétré de l'acte surnaturel qu'il va accomplir.

Après que la procession a fait le tour de la salle, Sa Sainteté

monte sur le trône, reçoit la mitre d'or — celle de l'empereur d'Allemagne — pendant qu'autour de lui les cardinaux, archevêques et évêques prennent place sur les gradins de l'estrade.

Le cardinal Bianchi, préfet de la Congrégation des rites, demande à trois reprises, *instanter*, *instantius*, *instantissime*, de mettre au rang des saints les sept fondateurs de l'ordre des Servites, et les trois bienheureux, de l'ordre des Jésuites. A la première et à la seconde demande, le Pape répond qu'il faut prier, et toute l'assistance chante d'abord les litanies des saints, puis le *Veni Creator*. L'effet est superbe. Enfin, à la troisième instance, le Souverain Pontife se lève, la mitre en tête, et lit lui-même le décret de cette voix qui impose et qu'on n'oublie plus une fois qu'on l'a entendue.

A ce moment et pendant une heure, la cloche de Saint-Pierre donne le signal, et toutes les cloches des quatre cents églises de Rome sonnent à toute volée.

Une marche triomphale de trompettes et de cors retentit dans la salle ; le Pape entonne le *Te Deum*. La cérémonie de la canonisation est achevée.

Immédiatement après la cérémonie de la canonisation, le cardinal Bianchi, préfet de la Congrégation des rites, revêt les ornements sacerdotaux et dit une grand'messe, en présence du Pape assis sur son trône.

A l'offertoire, une cérémonie symbolique des plus curieuses et des plus intéressantes s'accomplit.

Sur l'invitation des cérémoniaires, les cardinaux se lèvent et, accompagnés des Jésuites et des Servites représentant les ordres auxquels appartiennent les nouveaux saints, se rendent processionnellement à la salle ducale.

Ils reviennent pour l'offrande, apportant les uns des cages qui contiennent des tourterelles vivantes, les autres des gâteaux d'argent, d'autres de petits barillets d'or, qu'ils déposent entre les mains des prélats assistant le célébrant.

Puis les Jésuites et les Servites quittent de nouveau la salle, mais, cette fois, sans les cardinaux qui reprennent leurs places.

Après l'*Ite missa est*, le cortège se reforme dans le même ordre qu'à l'arrivée. Le Pape remonte sur sa *sedia gestatoria*, et il rentre dans le Vatican en bénissant l'assistance prosternée.

A une heure et demie, la cérémonie était terminée.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 12 *janvier.* — M. Le Royer est réélu président.

Vendredi 13 *janvier.* — Les sénateurs ne sont pas superstitieux. Ils ont siégé. M. Le Royer n'a pas craint de monter, pour la première fois de l'année, au siège présidentiel un vendredi 13.

On procède à la nomination de deux secrétaires. MM. Huon de Penanster et Goujon sont élus.

Puis, le bureau étant installé, M. Le Royer prononce un petit discours d'ouverture.

Voici la péroraison de ce discours.

« Puisque je parle de nos travaux, laissez-moi vous exprimer un regret et un espoir. Le regret, c'est de constater que les projets votés par nous restent trop longtemps en suspens et que ceux dont nous sommes saisis soient trop souvent arrêtés au moment où ils vont être discutés, par des changements ministériels incessants qui entraînent de fâcheux ajournements (Vive approbation et applaudissements).

« L'espoir, c'est que le gouvernement utilise le bon vouloir du Sénat pour l'étude approfondie des grandes questions législatives et aussi que cette haute assemblée use de ses droits de contrôle avec prudence, mais avec toute la vigilance et la fermeté qu'elle tient de ses prérogatives constitutionnelles et que le pays attend de son patriotisme.

« Je remercie les membres du bureau provisoire et particulièrement notre cher et vénéré doyen d'âge. Que M. Carnot me permette de lui dire : il a été trop modeste, en faisant allusion au récent événement qui était bien de nature à provoquer sa légitime fierté.

« Le vote du 3 décembre n'a pas été seulement un acte de confiance dans la fermeté des opinions républicaines de l'élu, il a été un hommage rendu à la haute honorabilité de son nom, au sentiment du devoir et à l'ardent patriotisme qui sont l'apanage de sa famille. »

Aussitôt après on valide l'élection de plusieurs des élus du 5 janvier et on s'ajourne à lundi.

Lundi 17 *janvier.* — Les paisibles sénateurs valident quelques élections et votent la loi, revue et corrigée par la Chambre, concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

Puis ils examinent un projet de loi concernant la destruction des insectes, des criptogames et autres végétaux nuisibles à l'agriculture.

Chambre des Députés.

Jeudi 12 *janvier.* — Séance chargée. M. Floquet réélu président prononce l'allocution d'usage. Deux passages y sont à noter.

Le premier est celui où il a souhaité « sereine et féconde » la vie

encore longue qui est promise par la loi à la Chambre actuelle. Cela semblerait indiquer que le président de la Chambre est antidissolutionniste, et les adversaires d'un appel au suffrage universel ne manqueront pas de s'emparer de cette déclaration. Le second est celui où M. Floquet a fait une allusion, que l'actualité rendait piquante, à l'égalité des Français devant la loi. Nous verrons sous peu la valeur qu'il faut y attacher. Mais où M. Floquet a été mal inspiré, c'est quand il a remercié la Chambre avec effusion des suffrages qui l'ont réélu à la présidence. Obtenir 258 voix sur 584 membres, ce n'est pas là une victoire dont il faille se vanter, et M. Floquet a pu trouver dans ce scrutin matière à réflexions sur la majorité qui le soutiendrait au cas où il accepterait la présidence du conseil.

Vient ensuite une interpellation de M. Letellier sur la révocation de M. Vigneau.

M. Fallières a répondu : Il est exact que le juge d'instruction a dîné avec Ribeaudeau, et qu'il l'a fait arrêter au dessert. Il est également exact qu'il a fait « le coup du téléphone. » M. Vigneau rentre dès lors dans la catégorie des juges joyeux et sa conduite jette un jour singulier sur les mœurs de la magistrature après tant d'épurations.

Après quoi, on a refusé la prise en considération à une proposition de M. Michelin tendant à dégager la responsabilité politique des ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, et on a laissé MM. Basly et Clovis Hugues se livrer à des ébats oratoires sur la question de l'amnistie. M. Clovis Hugues a évoqué l'exemple donné jadis par les rois et il a répété — en prose — les vers de Victor Hugo sur la clémence que le poète a mis dans la bouche de Charles-Quint devant le tombeau de Charlemagne. Mais les dieux s'en vont! et sans qu'on sache si la faute en est à M. Clovis Hugues ou à M. Basly, la Chambre a repoussé l'urgence par 265 voix contre 197.

Samedi 14 *janvier*. — M. de la Ferronnays adresse une question au ministre de l'agriculture relativement à la police sanitaire des animaux sur les marchés des petites communes. On observe mal les prescriptions de la loi de 1881.

M. Viette répond qu'on ne pourra améliorer la situation que par une nouvelle loi.

On vote ensuite divers projets d'intérêt local. On prend en considération une proposition de M. Bourgeois tendant à nommer une commission de vingt-deux membres chargée de prendre les mesures utiles à l'industrie, à l'agriculture et au commerce français.

Puis, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. L'affaire Vigneau en fait une actualité. Il y a lieu de réformer l'instruction.

Après quelques observations de M. Deberly, qui attaque le projet

de la commission en soutenant celui du Sénat, de M. Bovier-Lapierre qui attaque le projet du Sénat et soutient celui de la commission, de M. Thévenet qui voudrait un projet intermédiaire et de M. Fallières, ministre de la justice, qui déclare se rallier au projet de la commission, on prononce la clôture de la discussion générale. Jeudi, on commencera la discussion des articles.

Lundi 16 *janvier*. — Interpellation sur les agissements révolutionnaires du Conseil municipal de Paris.

M. de Lamarzelle a ouvert le débat par un réquisitoire aussi fortement motivé contre le Conseil municipal, associé de l'émeute, que contre un gouvernement dont la faiblesse est plus dangereuse encore que les violences de ces insurgés.

M. Sarrien a plaidé, avec modestie, les circonstances atténuantes. Certes, il ne déploie aucune énergie contre les hommes énergiques de l'Hôtel de Ville, mais il promet d'agir. Quand ? il l'ignore; un de ces jours probablement. Que fera-t-il? Pas grand'chose ; il ajoutera une arme inutile à cet arsenal si bien muni, si largement approvisionné, dans lequel aucun ministre de l'intérieur n'a encore eu le courage de prendre un glaive vengeur et protecteur.

M. Waldeck-Rousseau se lève et aussitôt une sorte de frisson secoue les opportunistes et gagne de proche en proche autour d'eux.

C'est la première fois, depuis la chute du cabinet Ferry, que M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune, et cette rentrée a presque tout le piquant et l'attrait d'un début. Dans un discours sec comme un coup de trique, l'ancien ministre de l'intérieur a rappelé, un peu dédaigneusement, à M. Sarrien, qu'il n'avait montré pour sa part ni cette tolérance ni cette inertie dont le ministre actuel fait l'étalage. La question du préfet de la Seine est la question même de la mairie centrale ; il faut avoir le courage de le reconnaître, et, puisque cette question se pose, trouver l'énergie nécessaire pour la résoudre. Ce ne sont pas les lois qui sont faibles; c'est le gouvernement qui les affaiblit en les maniant d'une main trop molle et trop peu assurée.

M. Goblet vient ensuite; lui, est dans le courant; il est dans le train, comme on dit aujourd'hui. Il est même dans le train-éclair, et il se précipite avec une telle ardeur qu'il dépasse l'extrême-gauche, et, d'un seul bond, va s'asseoir auprès de M. Antide Boyer, homme d'Etat méridional, barbu et socialiste.

Oubliant que M. Sarrien s'empare d'un projet de loi signé Goblet, dont il espère se servir comme d'épée et de bouclier, ce radical, qui fut successivement autoritaire, puis libéral, et finit proscripteur, déclare qu'on ne pourrait imposer au Conseil municipal la présence du préfet de la Seine, car il y a entre eux incompatibilité absolue d'humeur.

Lorsqu'il était ministre, M. Goblet considérait cette cohabitation

comme indispensable; il l'exigeait au nom des lois existantes et, pour vaincre les dernières résistances des amateurs de la mairie centrale, il forgeait de ses propres mains une arme nouvelle, celle que M. Sarrien s'essaie à manier d'une main timide. Député de l'opposition, M. Goblet prend résolument parti pour ce Conseil municipal qu'il voulait combattre. Pourquoi s'en étonner? Il est bien naturel qu'un homme, fût-il un politicien, change d'opinion en changeant de banquette. Il a des convictions comme ministre, il en a d'autres comme député; elles sont successives et contradictoires, selon la formule.

Du reste, M. Goblet ne se préoccupe point de ces vétilles. Son seul but est de déchirer les voiles, de montrer ce qui se cache sous cette interpellation, de prouver aux naïfs qui voient tout juste jusqu'au bout de leur nez, que cette machine de guerre est maniée par des mains conservatrices et des mains opportunistes. Il s'agit tout simplement de dissoudre la Chambre et de dresser ensuite des listes où les noms de MM. Jules Ferry, de Mun, Waldeck-Rousseau, Jolibois, etc., etc., seront fraternellement réunis.

Cela, M. Goblet le sait de source certaine; et, le sachant, il le proclame, avec l'espoir peu dissimulé que les radicaux viendront à lui pour le tirer du péril. Il est prêt à partir en guerre, et s'il faut un homme résolu à pratiquer la candidature officielle, avec excès, il est là, il s'offre.

M. Tirard, d'une voix émue, que les sanglots difficilement refoulés rendent chevrotante, prend la parole et s'écrie, la main sur son cœur et les yeux levés au ciel : « Je suis un vieux républicain ! » Et, l'ayant dit, il le répète; c'est presque un refrain. Bilboquet possédait un cornet à piston qui n'émettait qu'une note; l'éloquence de M. Tirard est de tous points semblable à ce mélodieux instrument, elle ne charme que les amateurs de cette note unique. A dire le vrai, ils sont rares, et lorsque le président du conseil regagne sa place, il n'a pas gagné un seul vote.

Après un discours de M. Sigismond-Lacroix, qui peut se résumer en cette courte phrase : « Ne gouvernez pas contre Paris, il vous en cuira ! » nous assistons au défilé des ordres du jour. Ils ne défilent pas comme à la parade, et M. Floquet, à bout de voix et de forces, menace de suspendre la séance s'il n'obtient pas un silence relatif.

On distingue, cependant, au milieu de ce vacarme, que le gouvernement ne veut ni de l'ordre du jour des conservateurs, ni d'un ordre du jour pur et simple; il lui faut, sinon la confiance véritable de la Chambre, au moins quelque chose qui y ressemble, une apparence d'approbation.

On trouve M. Tirard bien exigeant, et lorsque M. Mérillon présente un ordre du jour bienveillant, on s'aperçoit tout de suite que personne n'en veut. Un ordre du jour analogue de M. de la Porte

rencontre un peu plus de faveur. Pourquoi? Nous ne saurions le dire; mais le parlementarisme a de ces mystères.

Les esprits se calment, on échange des regards moins farouches, les voix se font moins menaçantes, et les plus enragés prêtent l'oreille à ce conseil : « Renverser le ministère sur une pareille question, c'est rendre impossible la constitution d'un autre cabinet, à moins qu'on ne se résigne à subir M. Goblet; gardons Tirard pendant quelques jours encore, et prenons, pour le frapper une arme moins dangereuse. »

La peur de la dissolution, le peu de goût des opportunistes pour M. Goblet, font ce que n'avait pu faire l'éloquence de M. Tirard. La Chambre se résigne à le garder, — pas pour longtemps, — comme le Congrès s'est résigné à élire M. Sadi Carnot, crainte de pire, crainte d'un gâchis plus effroyable, crainte de la dissolution.

Par 168 voix contre 390, la Chambre refuse la priorité à l'ordre du jour des droites, et, par 298 voix contre 235, refuse encore la même priorité à l'ordre du jour Mérillon.

L'ordre du jour de M. de la Porte est coupé en deux. La première partie est votée par 342 voix contre 195; la seconde, impliquant la confiance, triomphe par 263 voix contre 178; triomphe modeste uniquement dû à une centaine d'abstentions.

En somme, le ministère Tirard n'est pas mort de son irrésolution, de ses fausses manœuvres; mais il agonise.

Cette séance, de l'aveu de tous, avance sa ruine, et la discussion du budget ne tardera guère à fournir une occasion à tous ceux qui veulent porter le dernier coup de pioche dans cet édifice vermoulu.

Mardi 17 *janvier*. — Accalmie. Cent cinquante députés en séance. Il y a cependant assez de monde dans les tribunes. Ces curieux vont bien s'ennuyer. A deux heures quinze, on apprend qu'on va discuter le projet de loi de M. Lockroy sur les prudhommes commerciaux. Ce sera donc une séance d'affaires. Nous avons déjà dit que celles de ce genre, les plus importantes d'ailleurs, ennuient le public et... les députés.

On commence par valider les élections du Nord. Puis, on vote la prise en considération de la proposition de loi de M. Rondeleux et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de tranformer en un droit proportionnel le timbre de 70 centimes des lettres de voiture et récépissés de petite vitesse des chemins de fer.

Arrive le projet de M. Lockroy; l'urgence étant votée, M. Theillier de Poncheville le combat. M. Lagrange, rapporteur, le défend. Cela dure une heure et demie.

Finalement, les articles du projet ainsi que l'ensemble sont adoptés.

Un projet de loi ayant pour objet l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris et l'assainissement de la Seine, vient ensuite en discussion.

Il s'agit de ne plus faire aboutir le grand égout collecteur, ainsi qu'il se fait actuellement, entre Asnières et Saint-Denis.

On conduirait les eaux d'égout jusqu'à Saint-Germain, dans un réservoir immense que l'on creuserait non loin du village d'Achères.

M. Hubbard repousse ce projet de loi qui empesterait Saint-Germain, Achères e lautres lieux.

M. Montaud qui, lui, est député de Seine-et-Marne, affirme que les agriculteurs de son département recevront avec plaisir « les eaux polluées. »

Le questeur Nadaud, sans doute pour avoir fréquenté M. Madier de Montjau, crie comme un sourd.

On l'entend trop. Il pense que c'est une folie que vouloir utiliser les eaux d'égout pour l'agriculture.

A retenir de son discours cette seule phrase : « Les terrains où l'on a versé de l'eau ont été brûlés. »

On comprend ce que veut dire le député, mais il n'en est pas moins vrai que la phrase a une singulière allure.

M. Frédéric Passy estimant qu'une discussion aussi importante ne peut être close sans que tous les intéressés y prennent part, demande le renvoi à jeudi.

On le lui vote.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'incident Vigneau. — M. Crispi et la France. — Générosité chrétienne, charité haineuse. — Et le budget ? — Etranger.

19 janvier 1888.

Il est écrit que l'affaire Wilson ne cessera jamais de provoquer de nouveaux scandales. Dès que l'intérêt semble faiblir un peu, une révélation se produit, qui replace les embarras du gendre de l'ancien président de la république au premier rang parmi les préoccupations journalières. Nous avons eu, il y a quelque temps, les révélations de la Ratazzi ; puis, pendant plusieurs jours, l'opinion publique a été tenue en suspens par l'arrestation éventuelle de M. Wilson. Elle devenait de plus en plus imminente à mesure qu'on approchait de l'ouverture de la session qui devait lui donner l'immunité parlementaire. M. Wilson n'a pas été arrêté, mais on a appris ces jours derniers avec un certain étonnement qu'une mesure grave venait d'être prise... contre le juge d'instruction chargé d'éclaircir les comptes du député d'Indre-et-Loire. M. Vigneau a en effet été révoqué.

On le comparait, il y peu de temps, à cause de son intégrité, à un magistrat de l'Ambigu-Comique. Une version prétend, c'est vrai, que les sévérités dont M. Vigneau est victime lui ont été attirés par son inflexible intégrité. On annonçait que des saisies de pièces avaient été faites qui auraient pour résultats de compromettre un grand nombre de personnages de la haute administration de la République ; on disait encore que M. Wilson, s'il était arrêté, en raconterait « de belles. » Il faut bien reconnaître que venant en même temps que ces menaces, la révocation de M. Vigneau tombe mal. On remarquera qu'elle est contre-signée par M. Fallières. Or, on n'a pas oublié que le premier détournement de pièces dans cette affaire, de l'aveu de M. Fallières devant la commission d'enquête, a été commis par M. Fallières lui-même, alors ministre de l'intérieur, et aujourd'hui ministre de la justice.

Nous devons ajouter que d'autres renseignements dépeignent M. Vigneau comme un magistrat de théâtre toujours, mais l'Ambigu est remplacé cette fois par le Palais-Royal. Il aurait contrefait au téléphone la voix de M. Wilson et vidé des coupes de champagne avec l'accusé Ribaudeau. Qu'y a-t-il de vrai dans ces racontars ? Nous ne le savons. Les a-t-on inventés pour les besoins de la cause ? Ce n'est pas impossible. La magistrature épurée compte-t-elle dans son sein de pareils magistrats ? Thémis est-elle aujourd'hui à ce point familière avec Bacchus ? Ce n'est pas impossible non plus.

—

Pendant que la France entière se demande avec curiosité si M. Vigneau a arrêté Ribaudeau après avoir accepté un cigare, ou s'il l'a fait avant la première rincette, de l'autre côté des Alpes on se moque de nous. M. Crispi, depuis qu'il a été à Berlin, se croit tout permis. Il a vu M. de Bismarck, et s'est trouvé tout transformé. Le « frère et ami » auquel les républicains serraient la main avec effusion aux obsèques de Gambetta a été pris d'une grande haine contre nous. Bismark l'a plongé dans l'admiration : il veut ressembler à Bismark et il se gonfle d'importance, comme s'il ne connaissait pas la fable de La Fontaine, qui relate la déplorable fin d'une grenouille égarée, elle aussi, par son imagination. Sur les ordres du chancelier d'Allemagne, M. Crispi a fait violer le domicile du consul français à Florence. On ne peut admettre, en effet, que cet incident n'ait pas été prémédité. M. Crispi voulait, comme M. de Bismack, une

affaire Schnœbelé. Depuis, il temporise, toujours comme M. de Bismarck, sans se douter peut-être qu'il lui faudra céder.

Au même instant, il est arrivé à ce bon M. Crispi une mésaventure. A Rome même, des ambassadeurs de toutes les puissances sont venus saluer Léon XIII, et ont rempli le Vatican de leurs louanges et de leurs vœux. Seule, l'Italie — avec le Guatemala — n'était pas représentée au jubilé. A côté du Vatican, le Quirinal était désert, M. Crispi en a éprouvé un violent dépit et il a cru devoir s'en venger sur nous. A la demande de réparation que lui avait adressée le gouvernement français, il a répondu en réclamant de M. Flourens un blâme à notre consul. Il fallait en rire ou s'en fâcher En face de M. Crispi, c'est au premier parti qu'on s'est arrêté. Heureusement, la question est plus haute qu'un conflit entre deux puissances, elle est internationale. Il s'agit, en effet, de savoir si les consuls anglais, allemands, russes, autrichiens, espagnols, etc., sont en sûreté sur le territoire italien. Si oui, si les traditions de courtoisie de nation à nation existent encore, M. Crispi donnera à la France toute satisfaction ; s'il s'y refuse, c'est qu'on ne peut plus avoir de relations diplomatiques avec l'Italie à moins de poster à la porte de chaque consulat deux soldats, le fusil chargé. Mais le résultat ne peut pas faire de doute, M. Crispi cédera : il suffira pour cela d'un peu de fermeté de notre part.

—

Aurons-nous enfin un budget? Peut-être. Si ce n'est pas cette année-ci, ce sera l'année prochaine, ou une autre, car tout arrive. C'est une pensée consolante. Les services publics à la merci du hasard, l'État sans finances, le gouvernement réduit à mendier son pain quotidien à la Chambre, le pouvoir exécutif dans les mains du législatif, voilà la pente que l'on est en train de descendre. « Croyez-vous? » disent les uns. « Tant mieux ! » s'écrient les autres. « Au petit bonheur ! » concluent les philosophes. « Les jours s'écoulent, et le budget ne se fait pas. Bast! il se fera tôt ou tard. » Cet incroyable laisser-aller n'indigne personne. Il ne compte pas parmi les scandales du jour : s'il avait cet honneur, il eût été mis en chanson.

L'ennui, c'est qu'on n'aperçoit pas comment le provisoire actuel prendra fin. Les ténèbres ne font même que s'épaissir. Pauvre France !

—

Jeudi on discutait à la Chambre comme on l'a vu plus haut

l'interpellation Basly à propos de l'amnistie que nos socialistes réclament pour les mineurs de Decazeville et de Monteeau-les-Mines. M. Gaillard, le socialiste de Vaucluse, était à la tribune et apitoyait ses collègues sur la famille d'un mineur de Decazeville, nommé Lescure, dont les enfants étaient, disaient-ils, plongés dans la plus extrême misère. « Donnez-les moi », s'écrie de sa place M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, aujourd'hui duc de Doudeauville, « je les ferai élever. » Devant ces paroles, devant cet acte d'un grand seigneur qui est sur toute chose un homme de cœur, M. Gaillard s'arrête interdit. Puis, cédant à son tour à un bon mouvement et oubliant la question de parti, il remercie le membre de la droite, et continue son discours.

M. Gaillard, pas plus que ses coreligionnaires ne pouvait douter de l'échec réservé au projet d'amnistie. Mais du moins l'amnistie pour la famille Lescure — le coupable à part — est une question réglée. La générosité de M. de La Rochefoucauld est aussi connue que sa fortune. Les petits Lescure sont pour toujours à l'abri du besoin.

L'action de M. le duc de la Rochefoucauld a fait sensation dans la presse républicaine. Il y a des moments comme cela où des choses qui auraient pu passer inaperçues retentissent avec sonorité dans le public. Les journaux radicaux n'ont jamais parlé que pour la maudire de l'œuvre si généreuse, si chrétienne fondée jadis par feu Mgr l'archevêque de Paris pour recueillir et élever les centaines de petits malheureux que la Commune avait laissés sans soutien. Aujourd'hui le mouvement de chrétienne générosité de M. de la Rochefoucauld met à l'envers la tête des journalistes républicains. La citoyenne Sévérine, directrice de l'organe socialiste du *Cri du Peuple*, consacre un article ému à la générosité du député de la droite pour des « enfants du peuple » et elle oppose à cette générosité l'indifférence et l'avarice dont font preuve les nababs de la démocratie libre-penseuse. Ce cri de reconnaissance fait honneur à la citoyenne Sévérine. Il prouve que dans le cœur de la femme — même de la femme pervertie — il reste toujours une part sur laquelle la générosité, la loyauté gardent leur empire et peuvent à un moment donné sauver le reste. Les sectaires du sexe mâle ne connaissent point en général ces entraînements du cœur.

C'est ainsi que M. Gérin, du *National*, n'éprouve que haine et colère en constatant l'accueil sympathique fait par la presse, même par la presse de son parti, à la généreuse initiative de

M. le duc de la Rochefoucauld. Il déclare que c'est intolérable, que le député de la droite est un réactionnaire, qu'il fera élever les enfants du mineur Lescure dans la haine et le mépris de leur père, que des républicains et des libres-penseurs ne peuvent admettre cela, bref qu'il ouvre dans son journal, dans ses journaux : le grand et le petit *National*, une souscription destinée à donner aux enfants du mineur de Decazeville une éducation républicaine et libre-penseuse.

Des personnages comme ce Gérin sont faits pour dégoûter de la nature humaine quand elle se dévoye dans le républicanisme et la libre-pensée. Son attitude révolte jusqu'à un coreligionnaire politique, M. Laurent, le rédacteur en chef du *Paris*, qui dit que M. Gérin ferait bien de laisser à M. de la Rochefoucauld l'honneur de sa générosité, et aux petits Lescure le bénéfice de la sûre protection qu'ils ont trouvée. Il reste à Decazeville et ailleurs bien assez de misères pour laisser à la générosité de M. Gérin et de ses amis l'occasion de s'exercer. Car c'est là le côté instructif de cette histoire. Sans l'intervention d'un député de la droite, les petits Lescure et leurs camarades de misère n'étaient bons qu'à fournir des tirades sur l'amnistie. La générosité tardive des Gérin et consorts n'est qu'une machine de guerre contre la réaction. Les petits malheureux de Decazeville doivent, comme on dit, une fameuse chandelle au député catholique et royaliste de la Sarthe !

—

Le dissentiment s'accroît entre la Russie et l'Autriche à propos des Bulgares. Le Czar exige la déposition du prince Ferdinand, l'empereur François-Joseph accepte en principe cette demande ; mais, appuyé par l'Angleterre et l'Italie, il veut, qu'avant de chasser le prince, on réunisse un Congrès européen pour fixer le choix de son successeur. La Russie refuse d'accepter l'hypothèse même du Congrès, et c'est à peine si elle consent à charger les Turcs de renverser le prince Ferdinand pour le remplacer par un général ou un prince russe.

En attendant, le Czar renforce de deux divisions d'infanterie et d'une de cavalerie l'armée de Pologne, et il envoie l'ordre au 2e corps d'armée du Caucase de se porter sur la frontière roumaine. L'Autriche compte répondre à cette menace par l'envoi d'un corps d'armée en Transylvanie, quand les troupes du Caucase seront en marche.

Les Délégations, qui ne sont d'ordinaire appelés qu'en au-

tomne, sont convoquées pour le printemps prochain ; on annonce même qu'elles se réuniront peut-être en février. Les Délégations étant chargées de voter le budget en Autriche, leur convocation anticipée est un grave symptôme.

On remarque aussi que le général de Schweinitz, l'ambassadeur prussien à Saint-Pétersbourg, n'a pas été décoré à l'occasion du jour de l'an, bien que l'on ait conféré récemment la croix de l'Aigle noir de Prusse à l'ambassadeur russe à Berlin.

Tous ces faits sont de nature à enlever beaucoup de leur importance aux paroles pacifiques qui pourraient être prononcées par les personnages couronnés.

Répondant aux félicitations de la ville de Moscou dans un rescrit adressé au prince Dolgoroukoff, le Czar a exprimé la ferme confiance que la nouvelle année sera *une année de paix et de prospérité.*

Comme si la situation présente, qui n'est ni la paix ni la guerre, n'était pas le plus grand obstacle à la prospérité des nations !

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voici le discours prononcé par l'envoyé extraordinaire de l'empereur d'Allemagne, M. le comte Brühl-Pfœrten, lorsqu'il a été, naguères, admis à l'audience de Sa Sainteté :

Très Saint-Père,

Sa Majesté l'empereur et roi Guillaume mon auguste maître, m'envoie près Votre Sainteté déposer la lettre présente entre ses mains sacrées.

En ayant l'honneur insigne d'obéir à cet ordre, je suis l'interprète fidèle de Sa Majesté qui me charge de renouveler l'expression de son amitié la plus vive et la plus constante, et d'assurer Votre Sainteté de la sincérité des vœux dont son auguste cœur est rempli à l'occasion de la fête solennelle, que toute la chrétienté catholique a le bonheur de célébrer en ces jours.

Que Dieu veuille donner à Votre Sainteté de longues années et lui garder la force d'accomplir son règne en paix, pour le salut des peuples, de Sa Majesté le roi, et du monde entier.

De même que mon auguste souverain, Sa Majesté l'impératrice et reine, m'a chargé d'exprimer à Votre Sainteté ses sentiments d'amitié et de sincère vénération.

Sa Majesté s'unit aux vœux de l'empereur et adresse au Ciel ses

ferventes prières pour la longue durée du règne paisible de Votre Sainteté.

En outre, Son Altesse impériale et royale, le prince héréditaire m'envoie l'ordre exprès de San Remo de joindre ses vœux pour le jubilé de Votre Sainteté à ceux de Leurs Majestés.

Le Saint-Père a répondu :

Nous apprîmes avec une vraie satisfaction que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne vous avait confié la haute Mission de Nous exprimer ses félicitations et ses vœux pour Notre Jubilé Sacerdotal, et Nous Nous réjouissons de vous voir aujourd'hui en Notre présence pour remplir votre noble mandat.

Durant tout Notre Pontificat, Nous avons toujours eu a cœur d'entretenir de bonnes relations avec Sa Majesté l'Empereur, et c'est pour Nous un devoir de reconnaître que souvent Nous avons pu apprécier ses bienveillantes dispositions envers Nous. Sa Majesté Nous en a donné des preuves non équivoques en maintes circonstances, et particulièrement pendant les longues négociations qui ont heureusement abouti à la paix religieuse en Allemagne, et dans lesquelles Elle a secondé Nos efforts et Nos désirs. Nous ne pouvons, dès lors, ne pas avoir pour très agréable cette nouvelle démonstration, qui Nous est un motif d'espérer que Sa Majesté voudra couronner une œuvre à laquelle se rattachent les plus hauts intérêts de la religion et le bonheur de ses sujets catholiques.

Veuillez, en attendant, Monsieur le Comte, être Notre interprète fidèle auprès de Sa Majesté, et lui exprimer Notre vive gratitude et Nos vœux pour la précieuse conservation de son Auguste personne, ainsi que pour Sa Majesté l'impératrice et pour tous les membres de la famille impériale. Veuillez aussi faire parvenir à Son Altesse le prince impérial l'expression du haut intérêt que Nous portons à sa santé et des vœux que Nous formons pour son complet rétablissement. »

—

Dans l'audience qui lui a été accordée par le Saint-Père,

M. Balmaceda, envoyé extraordinaire du président de la République du Chili, a prononcé un discours où il était dit :

Très Saint-Père,

..... L'hommage que mon gouvernement vous rend à ce moment n'est pas seulement un tribut de vénération et de courtoisie que nous devions au Souverain Pontife ; mais c'est une manifestation de sympathie et d'affection sincère pour les éclatantes vertus personnelles de Votre Sainteté, si favorable à la paix intérieure et extérieure des peuples, bases fondamentales du progrès moral et matériel des nations.

Ces sentiments spontanés de mon gouvernement sont également ceux de la nation chrétienne qui a manifesté, par ses organes les plus légitimes, que son accord était unanime, et unanime son désir de s'associer aux félicitations universelles que le Saint-Père reçoit en ce jour solennel et mémorable.

Le Saint-Père a répondu :

Nous accueillons avec la plus vive satisfaction les éloquentes paroles que vous Nous avez adressées ; elles révèlent la noblesse des sentiments dont vous vous êtes inspiré pour accomplir la mission extraordinaire qui vous a été confiée près de Nous, dans l'heureuse circonstance de Notre Jubilé sacerdotal. Nous recevons donc avec les sentiments d'une gratitude spéciale la lettre autographe de M. le Président de la République chilienne et les félicitations que vous Nous présentez au nom du gouvernement et du peuple chilien. Si Nous avons toujours manifesté le singulier intérêt que Nous prenions à ce qui regarde les peuples et les nations d'Amérique où la foi vit et se maintient ardente, il est clair que nous ne pouvons pas ne pas Nous intéresser plus particulièrement encore à l'illustre nation chilienne, avec laquelle Nous désirons vivement avoir de cordiales relations. L'Eglise ne désire rien autre que la paix et la concorde ; c'est pourquoi son action obtient partout des résultats admirables, et partout elle exerce une salutaire influence non seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique et sociale des nations.

Ces sentiments, qui sont les Nôtres, veuillez, monsieur le ministre, les exprimer au Président de la République et

à son gouvernement, sans omettre de leur exprimer Notre gratitude pour les félicitations et les vœux que vous Nous avez présentés en leur nom, gratitude que Nous éprouvons tout spécialement pour le choix qui a été fait de votre personne, si digne à tant de titres, en dehors de celui que vous donne votre étroite parenté avec l'illustre Président.

Veuillez enfin communiquer au gouvernement et à Nos bons fils du Chili la bénédiction apostolique que Nous leur accordons avec la plus grande effusion du cœur.

—

Voici la traduction d'une lettre envoyée au Saint-Père par Monsieur le duc de Madrid :

Très Saint-Père,

L'adhésion absolue que j'ai professée toute ma vie pour la Chaire infaillible de saint Pierre et la vénération que m'inspirent les vertus de Votre Sainteté, me font oublier pour un moment le deuil où je suis depuis la mort récente de mon bien-aimé père, pour m'associer à l'allégresse avec laquelle l'univers catholique fête le Jubilé sacerdotal de Votre Sainteté.

La duchesse de Madrid et moi avons chargé notre fils Jaime de présenter à Votre Sainteté l'expression de notre filial respect, et de nos vœux sincères pour que la Providence prolonge et fasse prospérer votre Pontificat pour le bien de notre mère la sainte Église.

Je prie Votre Sainteté de daigner accepter la croix pectorale que nous lui offrons pour célébrer la solennité de Votre jubilé, et dans laquelle il nous a été agréable de faire entrer quelques joyaux de famille.

Prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, j'implore la bénédiction apostolique pour moi, pour ma famille et pour la catholique Espagne, qui s'unit si profondément de cœur à toutes les joies de l'Église.

De Votre Sainteté.

Le fils très aimant et très respectueux. CARLOS.

Viareggio, le 31 décembre 1887.

—

Nous lisons dans le *Catholic Rewiev* de New-York, que le président Cleveland, désirant se joindre aux chefs d'Etats qui tous envoyaient au Saint-Père leurs félicitations et leurs offrandes, demanda au cardinal Gibbons de lui suggérer le don le plus agréable au Pape. Son Eminence, dit le *Catholic Rewiev*,

« avec ce patriotisme qui recherche en toute occasion la gloire de sa patrie, » pensa qu'un exemplaire de la constitution des Etats-Unis serait un cadeau agréable à Léon XIII. Sur ce, le président fit faire sur vélin une copie magnifiquement illustrée de la Constitution, reliée aux couleurs du Pape, blanc et or, et ornée de son écusson,

Il y écrivit de sa main l'inscription suivante :

« A Sa Sainteté le Pape Léon XIII : De la part de Grover Cleveland, président des Etats-Unis, avec les meilleurs vœux pour sa santé et sa prospérité. »

AVIS

Nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement a expiré le 31 décembre dernier et qui, en ne nous retournant pas le premier numéro de la nouvelle année, nous ont ainsi manifesté leur intention de le continuer, de vouloir bien nous en envoyer le montant, ou nous indiquer au moins à quelle époque ils désirent le faire. Joindre autant que possible l'une des dernières bandes des Annales.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes et de 60 centimes en timbres-poste.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr.	»
Six mois	8	»
Trois mois	4	50

Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.

Un an	16 fr.	»
Six mois	9	»

Union postale universelle.

Un an	18 fr.	»
Six mois	10	»

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr.	»

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 fr. 40.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse se ranime. La meilleure tenue des places étrangères, le relèvement de l'Italien, du Hongrois et des fonds russes ont redonné un coup de fouet à notre marché, l'ont sorti de son apathie. Les causes de ce revirement, il faut les chercher dans les nouvelles du dehors. La réponse du tsar au rescrit du prince Dolgorougki, dans laquelle il exprime la ferme confiance que la nouvelle année sera une année de paix et de prospérité, a produit une bonne impression. Il est vrai que l'allocution du général Gourko aux officiers russes est plus belliqueuse; mais elle n'a pas atténué cependant l'effet des paroles pacifiques de l'empereur Alexandre.

Les marchés allemands ont donc repris aujourd'hui une allure plus confiante. La fermeté des cotes reçues dans la journée en est la preuve. Cette reprise était d'un bon exemple pour notre Bourse qui n'a pas tardé à se mettre à l'unisson de Berlin et de Francfort. Puis le comptant est venu à son tour encourager par ses achats la spéculation haussière. Les demandes se sont produites avec un tel entrain sur le 3 0/0 et l'Amortissable, que les cours n'ont pas tardé à dépasser ceux du marché du terme. Il est peu probable, malheureusement, que ce soit aux capitaux de placement que l'on doit ce résultat. La spéculation y a contribué pour une large part.

Bourse du 18 *janvier* 1888.

3 0/0		81 »	C. F. foncières 1879		480 »
3 0/0 amortissable		84 35	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		107 50	— — 1880		486 75
Crédit foncier	Actions	1.380 »	— foncières 1883		382 »
Est	—	780 »	Est	Oblig.	389 »
Lyon	—	1.248 75	Lyon	—	397 50
Midi	—	1.147 50	Midi	—	396 »
Nord	—	1.520 »	Nord	—	406 50
Ouest	—	880 »	Ouest	—	395 »
Orléans	—	1.325 75	Orléans	—	401 »
Panama	—	306 25	Panama 4 0/0	—	214 »
Suez	—	2.065 »	— 6 0/0	—	374 75

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CANONISATIONS

Voici les décrets, publiés et rapportés dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, au sujet de la canonisation des Bienheureux Pierre Claver, Alphonse Rodriguez et Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus :

DÉCRET

CAUSE DES INDES ET DE CARTHAGÈNE

CANONISATION

du bienheureux PIERRE CLAVER, confesseur,

prêtre profès de la Compagnie de Jésus.

La sagesse ineffable de Dieu, qui dispose tout en ce monde avec force et suavité, n'a jamais cessé de susciter de courageux hérauts de l'Evangile, pour répandre la lumière de la vérité parmi les infidèles assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, en consacrant leur vie à la gloire de son divin nom et au salut du prochain. Au nombre de ces hommes apostoliques il faut compter le bienheureux Pierre Claver, espagnol, né à Verdù, en Catalogne, religieux de l'illustre Compagnie de Jésus. Revêtu du sacerdoce et bientôt envoyé à Carthagène, sur la mer des Antilles, pour évangéliser les nations barbares, il se dévoua, avec une charité indicible, au service d'hommes grossiers emmenés comme de vils esclaves des côtes d'Afrique : il employa dans ces labeurs plus de quarante ans et eut le bonheur de régénérer au Christ dans les eaux salutaires du baptême plusieurs milliers de ces pauvres nègres. Le bienheureux Alphonse Rodriguez, avec lequel il avait vécu autrefois, connut d'avance par une révélation de l'Esprit-Saint les œuvres sublimes de cet homme apostolique, ses immenses travaux et sa gloire future dans les cieux. Pierre fut appelé au ciel le jour de la Nativité de la Mère de Dieu, sa Patronne bien-aimée, en 1654, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Ses vertus ayant été régulièrement prouvées, l'éclat des miracles lui fit décerner les honneurs de la Béatification par le

Pape Pie IX de sainte mémoire. Il plut à Dieu de glorifier son serviteur par de nouveaux prodiges, afin de l'élever dans l'Église à l'honneur de la canonisation. Deux de ces miracles furent donc choisis et soumis à la discussion juridique ordinaire de la congrégation des rites sacrés d'abord, en réunion antépréparatoire en la demeure du cardinal Dominique Bartolini, d'heureuse mémoire, préfet de la même sacrée Congrégation et rapporteur de la cause, le 16 novembre de l'année 1886; ensuite en réunion préparatoire au palais du Vatican, le 10 mai de l'année courante 1887; et enfin en assemblée générale tenue également au Palais du Vatican devant N. S. P. le Pape Léon XIII le 9 août de cette même année. Dans chacune de ces séances, le révérendissime cardinal Louis Scrafini, remplaçant le susdit cardinal rapporteur absent, proposa le doute suivant : « Conste-t-il de « miracles et desquels, dans le cas présent et en vue de la cano- « nisation sollicitée? » Après quoi, chacun des révérendissimes cardinaux et des pères consulteurs ouvrit son avis. Le Saint-Père, ayant tout soigneusement considéré, déclara qu'il fallait, comme de coutume, adresser à Dieu de très humbles prières, et qu'il se réservait de prononcer en temps opportun son suprême jugement touchant ces miracles.

Enfin aujourd'hui, fête de la Toussaint, après avoir immolé la victime de Réparation, il a mandé dans la grande salle du Palais du Vatican les Révérendissimes Cardinaux Ange Bianchi, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et Miecislas Ledochowski, Rapporteur de la Cause, en même temps que le R. P. Augustin Caprara, Promoteur de la Sainte Foi, et moi secrétaire soussigné, et en leur présence il a déclaré solennellement qu' « Il conste de deux miracles opérés par « Dieu, grâces « à l'intercession du Bienheureux Pierre Claver; » premièrement : « Guérison instantanée et parfaite de Barbe Dressen, « octogénaire, d'un cancer épithélial invétéré à la joue droite; » secondement « Guérison subite et complète d'Ignace Streker, « d'une carie du sternum et des côtes du thorax gauche com- « pliquée d'un mal très grave des poumons. »

Il a ordonné que le présent décret fût divulgué et inséré dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites le 1er novembre de l'année 1887.

A. cardinal Bianchi,
Préfet de la S. C. des Rites.

Lieu ✝ du sceau.

Laurent Salvati,
Secr. de la S. C. des Rites.

DÉCRET

—

CAUSE DE MAJORQUE

—

CANONISATION

du bienheureux ALPHONSE RODRIGUEZ, Confesseur,

Coadjuteur Temporel formé de la Compagnie de Jésus.

Après que le Pape Léon XII, de sainte mémoire, eut inscrit, dans les fastes des bienheureux Alphonse Rodriguez, lui aussi disciple de l'illustre Compagnie de Jésus, Dieu se plut à signaler par de nouveaux prodiges la vertu de ce grand homme, afin de la faire consacrer dans l'Église militante par les honneurs décernés aux Saints canonisés. Parmi ces prodiges on en choisit deux qui furent soumis à l'approbation du Siège Apostolique. Mais par une disposition de la divine Providence, il se fit que ces actes ne purent être examinés qu'en ces derniers temps, tandis qu'une cause semblable se traitait pour le Bienheureux Pierre Claver, dont les labeurs héroïques pour l'évangélisation des infidèles, ainsi que l'immense abondance de mérites devant Dieu et la brillante couronne dans le royaume Céleste avait été révélés d'avance par Dieu au Bienheureux Alphonse. En conséquence, on discuta trois fois ces mêmes miracles au sein de la Sacrée Congrégation des Rites, d'après les règles établies des constitutions canoniques : d'abord, en réunion dite antépréparatoire, tenue, le 8 février de l'année 1887, dans la demeure du Révérendissime cardinal Charles Laurenzi, rapporteur de cette cause ; ensuite en assemblée préparatoire, le 12 juillet de la même année, au palais apostolique du Vatican, avec l'intervention des Révérendissimes Cardinaux préposés aux Saints Rites ; enfin, en Congrégation générale, le 6 septembre de la dite année, devant Sa Sainteté Léon XIII, dans le même palais Pontifical du Vatican ; dans chacune de ces séances, après que le Révérendissime cardinal Isidore Verga, en place et lieu du susdit cardinal rapporteur, absent de Rome, eût proposé le doute suivant : « Conste-t-il de miracles et desquels dans le cas présent et en vue de la canonisation sollicitée ? » Tous les Cardinaux et les Pères consulteurs présents émirent leur avis, chacun à son tour. Néanmoins Sa Sainteté différa de porter un jugement définitif, avertissant tous les assistants qu'en une affaire aussi importante il fallait d'abord par des prières et des supplications chercher à connaître la volonté de Dieu.

En ce jour, consacré à la solennité de tous les Saints, après avoir offert le divin sacrifice de la Messe, Sa Sainteté a appelé auprès d'Elle les Révérendissimes Cardinaux Ange Bianchi, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Charles Laurenzi, Rapporteur de la Cause, ainsi que le R. P. Augustin Caprara, Promoteur de la Foi, et moi, secrétaire soussigné, et en leur présence il a prononcé :

« Il conste de deux miracles, opérés à l'invocation du Bien-« heureux Alphonse Rodriguez, à savoir premièrement : « Gué-« rison instantanée et parfaite de Joachima Rocha y Rayo d'une « splénite, suivie d'une gastrite et d'une péritonite diffuse; secondement : « Guérison subite et parfaite de la sœur Marie-« Alphonse Gallis, religieuse professe à Anvers, au monastère « de Sainte-Colette, d'un cancer de l'estomac héréditaire et « invétéré. »

Sa Sainteté a ordonné que le présent décret fût publié et rapporté dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, le 1er novembre de l'année 1887.

A. cardinal Bianchi,
Préfet de la S. C. des Rites.

Lieu † du sceau.

Laurent Salvati,
Secr. de la S. C. des Rites.

DÉCRET

CAUSE DE ROME ET DE MALINES.

CANONISATION

du bienheureux J. BERCHMANS, Confesseur,

Scolastique de la Compagnie de Jésus.

L'âme de Jean Berchmans, ornée des dons merveilleux de la nature et de la grâce, était agréable à Dieu. Aussi le Seigneur se hâta-t-il de l'appeler au repos de la béatitude éternelle, pour laquelle Il le voyait déjà mûr, après le cours d'une vie innocente, qui, si elle ne fut pas de longue durée, fut pleine du mérite de la perfection évangélique, et qui se termina le 13 août de l'année 1621 dans ce même Collège romain, illustré par les exemples en tout semblables de l'angélique Louis de Gonzague.

L'éclat de ses héroïques vertus et des miracles fit que le Pape Pie IX, de sainte mémoire, lui décerna les honneurs de la béa-

tification, le 28 mai 1865. Depuis, comme le bienheureux jeune homme devenait de plus en plus illustre par la renommée de nouveaux prodiges, principalement en Belgique, où il est né, le même Pape, de sainte mémoire, signa la commission pour la reprise de la cause, et on commença, en forme de procès, une enquête sur les miracles. Ensuite, à l'effet de préparer la voie à la canonisation, deux des miracles qui avaient été annoncés, furent discutés dans la Congrégation des Rites sacrés, d'après la marche sévère du droit Pontifical; d'abord chez le cardinal Dominique Bartolini, d'heureuse mémoire, Préfet de la dite Sacrée Congrégation et rapporteur de la Cause, le 27 janvier 1886. La discussion fut reprise au Palais Apostolique du Vatican, le 22 mars de l'année courante 1887, devant les Révérendissimes Cardinaux préposés aux Saints Rites, et achevée le 21 juin de la même année, pareillement au Palais du Vatican, dans l'Assemblée générale, tenue en présence de N. S. P. le Pape Léon XIII. Dans ces réunions, après que le dit cardinal rapporteur, d'heureuse mémoire, eût proposé le doute : « Conste-« t-il de miracles, et desquels, dans le cas présent et en vue de « la Canonisation sollicitée? » les Révérendissimes cardinaux et les Pères consulteurs émirent successivement leur avis.

Les ayant tous entendus avec soin, le Saint-Père crut devoir différer sa suprême sentence, d'après l'usage des Souverains Pontifes, afin qu'en attendant on adressât à ce sujet d'humbles prières à Dieu, qui non-seulement fait naître la vertu dans ses Serviteurs, mais dispose encore avec une singulière providence des honneurs qui doivent leur être rendus dans son Église.

Or, en cette solennité de Tous les Saints, après avoir célébré très pieusement la Messe, le Saint-Père a mandé auprès de lui dans la Grande Salle du Vatican, le Révérendissime Cardinal Ange Bianchi, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et Rapporteur de la Cause, ainsi que le R. P. Augustin Caprara, Promoteur de la Sainte Foi, et moi, Secrétaire soussigné, et en leur présence a prononcé solennellement qu' « Il conste de deux « miracles opérés par Dieu, grâce à l'intercession du Bienheu-« reux Jean Berchmans, » à savoir, premièrement : « Guérison « instantanée et parfaite de Marie Wilson, novice au noviciat « des religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, à Grand-Côteau, au « au diocèse de Nouvelle-Orléans, d'un ulcère chronique de « l'estomac à issue fatale, compliqué d'inflammation aiguë : « comme cette sœur était à la mort, le Bienheureux Jean, dans

« une apparition, lui rendit sur le champ une santé parfaite. » secondement : « Guérison instantanée et parfaite de Marie « Denyse Lyon, religieuse professe à Bruxelles, au monastère « des Clarisses, d'une gastrite chronique, d'un ulcère rongeant « l'estomac, et d'une lésion très grave de la moëlle épinière. »

Sa Sainteté a ordonné que le présent décret fût inséré dans les actes de la dite Sacrée Congrégation et publié le 1er novembre 1887.

A. cardinal Bianchi,
Préfet de la S. C. des Rites.

Lieu ✝ du Sceau.

Laurent Salvati,
Secr. de la S. C. des Rites.

DIX ANNÉES DE PONTIFICAT.

Sous ce titre, le *Messager des Fidèles*, revue bénédictine de Maredsous, publie un article des plus remarquables, digne du sujet traité et tel qu'on pouvait l'attendre de ce recueil si estimé. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire cet aperçu qui présente dans leur magnifique synthèse les enseignements et les actes du grand Léon XIII, successeur du grand Pie IX.

A peine monté sur le Siège de saint Pierre, Léon XIII traçait, en un magnifique langage, le programme de son gouvernement dans l'encyclique *Inscrutabili* du 21 avril 1878 : presque tous les actes, doctrinaux, politiques, administratifs, qui depuis ont éclairé, dirigé et consolé le monde chrétien, y sont annoncés. Peu de temps après, le 27 août, il développait de nouveau ses vues dans sa lettre au cardinal Nina, et plus récemment les exposait encore dans son magistral écrit adressé au cardinal Rampolla.

La préoccupation maîtresse du Pontife c'est le salut de la société moderne par la religion : réparer les maux causés à l'Eglise par la révolution et l'impiété, développer l'influence du catholicisme, en faire comprendre et aimer les bienfaits aux princes et aux peuples, rétablir la paix et la concorde dans les intelligences et dans les cœurs, tel est le but suprême auquel tendent tous les efforts de Léon XIII.

Examinons les moyens qu'il a employés : nous verrons ensuite les résultats qu'il a obtenus.

Avant tout, le Pontife s'attache à utiliser toutes les forces vives que possède l'Eglise; mais pour les rendre vraiment efficaces il veut les discipliner et mettre l'harmonie dans leur action respective. De là son horreur des divisions entre catholiques; de là son insistance à rappeler que, d'après l'institution divine, le gouvernement de la société chrétienne appartient aux pasteurs, que les laïcs et les prêtres sont tenus de suivre la direction de leurs évêques, que tous, laïcs, prêtres, évêques, doivent être unis, dans la doctrine et dans les œuvres, au Pape qui préside aux destinées de l'Eglise. Ces graves avertissements, Léon XIII les a donnés, inculqués, répétés dans sa première encyclique, dans celles aux évêques de France, d'Espagne, de Portugal, dans ses lettres à l'archevêque de Cologne du 24 février 1880 et au cardinal Guibert du 17 juin 1885, et en cent autres circonstances.

Il faut que l'action de l'Eglise se porte principalement vers les intelligences : c'est là qu'est la source du mal, c'est là que le remède doit être d'abord appliqué. Le salut ne peut être obtenu qu'à la condition de ramener le monde aux vérités de l'Evangile et aux principes d'ordre qui ont été si déplorablement abandonnés et négligés. Or, pour travailler avec succès à cette œuvre grandiose et difficile, quatre instruments sont de nos jours surtout nécessaires aux champions de la vérité : la philosophie, l'histoire, les sciences naturelles et la littérature. La philosophie, qui fournit la base sur laquelle les principes chrétiens viennent s'établir et qui donne aux intelligences la force de les comprendre ; l'histoire, qui expose les titres du christianisme, de l'Église et de la Papauté et qui en raconte la bienfaisante influence ; les sciences, qui ont tant de points de contact avec le dogme et la morale, et peuvent, suivant l'esprit dans lequel elles sont cultivées, soit procurer un solide appui à la religion, soit créer contre elle de regrettables préjugés ; enfin les belles-lettres, qui prêtent aux bonnes doctrines des charmes si puissants, et toujours si nécessaires. Voilà la raison des mesures prises par Léon XIII pour l'enseignement de la philosophie de saint Thomas dans les séminaires, dans les universités, dans les académies ; pour le progrès des connaissances historiques, la publication des documents anciens et leur utilisation par des œuvres modernes en rapport avec les nécessités de notre temps ; pour l'étude des sciences naturelles et la création des collections et laboratoires qu'elle exige ; pour le développement

au sein du clergé d'une haute culture littéraire. Grâce à ces mesures, la cause de l'Église aura bientôt des défenseurs puissants et habiles, et le monde bénira le nom du Pontife de l'encyclique *Æterni Patris* et des lettres aux cardinaux Parocchi, De Luca, Pitra, Herfienrœther.

Mais il ne suffit pas de faire pénétrer dans la société moderne les principes chrétiens, il faut encore ramener à la pratique des vertus évangéliques. Pour y arriver, il y a aujourd'hui de grands obstacles à écarter et des moyens spéciaux à employer. Les obstacles viennent surtout du socialisme et de la Maçonnerie ; c'est contre l'action funeste de ces sectes que le Pontife a dirigé ses efforts les plus énergiques ; il a démasqué leurs tendances, réfuté leurs doctrines, condamné leur erreur et leurs agissements ; et il veut que, marchant à sa suite, les catholiques s'opposent vigoureusement à leur funeste propagande. Quant aux moyens, Léon XIII les trouve dans les Instituts religieux, qu'il protège et restaure; dans les associations pieuses et surtout dans le Tiers-Ordre de saint François qu'il recommande solennellement; dans les sociétés et corporations d'ouvriers chrétiens qu'il encourage; dans les écoles qu'il fait ériger; par-dessus tout dans le secours de la Vierge qui a brisé toutes les hérésies, et dans la dévotion à son Rosaire dont il s'est fait l'apôtre.

Par les vérités qu'elle enseigne et les vertus qu'elle inspire, l'Eglise est la mère de la vraie civilisation : Léon XIII s'efforce de le faire comprendre au monde ; il le prouve par les plus hautes considérations et les raisons les plus lumineuses; dans ses discours, dans ses lettres, dans ses encycliques il y revient chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est pour ce motif surtout qu'à tant de reprises et sous tant de formes différentes, il a exposé dans sa majestueuse grandeur, dans son unité et dans son harmonie, le plan des institutions voulues par Dieu pour conduire l'homme à sa fin : à la base, le mariage avec son caractère religieux, la famille avec les droits et les devoirs de ses membres ; au-dessus de la famille, la société civile, le pouvoir toujours sacré malgré les systèmes de gouvernement les plus divers, les inévitables inégalités des conditions, corrigées par les vertus des citoyens ; au sommet, l'Église, chargée de diriger ses enfants vers la félicité éternelle, tout en étant la source la plus féconde de leur félicité temporelle. A ce plan grandiose de l'édifice chrétien, le Pontife oppose les conceptions de l'hérésie et du rationalisme moderne ; il en montre l'inanité,

il en fait saisir les dangers. Et pour corroborer ses enseignements par l'autorité des faits, il rappelle, d'un côté, l'antique splendeur des Églises orientales, les magnificences de l'Europe du moyen-âge, les splendeurs de l'Italie, la puissance merveilleuse du Portugal, les gloires de l'Espagne catholique, les hauts faits de la France chrétienne, les victoires de la Papauté et de l'empire contre l'islamisme ; et d'un autre côté, les malheurs qui ont accablés les peuples dès que ceux-ci ont été rebelles à l'autorité de l'Église ou se sont laissés envahir par l'impiété.

Seule la religion possède le remède aux maux dont souffre le monde moderne. C'est pourquoi, dès le début de son pontificat, Léon XIII a solennellement offert à ceux qui président aux destinées des nations le concours de l'Église et son indispensable coopération au bien-être de la société ; et cette offre il ne cesse de la renouveler, et il conjure ceux à qui elle est faite de l'accepter. En même temps, il prouve sa bonne volonté par des faits de la plus haute importance : aux peuples déchirés par les haines sociales impatients de tout joug, il prêche la paix et la concorde, il leur rappelle le respect de l'autorité, et il recommande aux évêques du monde entier d'inculquer profondément aux fidèles de leurs diocèses les principes chrétiens sur l'obéissance due au pouvoir légitime. Bien plus, au milieu de fiévreuses commotions politiques, il retient en quelque sorte par la main des nations entières de peur que dans leurs plus légitimes revendications, elles ne dépassent les bornes de la justice et de l'équité.

Mais, pour développer pleinement sa bienfaisante influence, l'Église a besoin de liberté : elle en a besoin dans toutes les parties du monde, elle en a besoin surtout au siège de son autorité. Aussi avec quelle sollicitude Léon XIII veille-t-il sur cette liberté là où elle peut être en danger ! avec quelle insistance la demande-t-il complète là où elle est plus ou moins entravée ! avec quelle persévérance et avec quel tact travaille-t-il à l'obtenir là où elle a été supprimée ! Qu'on lise par exemple ses encycliques aux évêques d'Allemagne, de France, de Hongrie, de Portugal, et l'on se convaincra qu'il est impossible de joindre plus de force à plus de modération et de raison. Quant à sa liberté personnelle et à la souveraineté temporelle qui est la condition nécessaire, elles ont été, de la part de Léon XIII, l'objet d'une revendication toute spéciale. A peine assis sur la chaire de Pierre, il se hâte de renouveler les protestations de

son invincible prédécesseur; un peu plus tard, recevant une députation des publicistes catholiques du monde entier, il leur assigne pour tâche principale d'affirmer et de défendre les droits des Pontifes sur Rome; il recommande aux Italiens de recourir à tous les moyens honnêtes, pour assurer au Pape sa pleine indépendance; il profite de chaque attentat qui se commet, pour faire comprendre au monde les difficultés de sa situation; enfin il résume toutes ces protestations, toutes ces revendications dans un document immortel que l'on peut appeler l'exposé définitif, doctrinal, historique et politique des droits du Pontificat romain.

Et maintenant considérons à quels résultats ont abouti ces dix années d'efforts et de luttes de Léon XIII. Sans doute l'impiété n'a pas désarmé; sans doute les sectes ne sont pas encore vaincues; le monde n'est pas redevenu catholique et le Pape est toujours en la puissance de ses ennemis! Mais dans l'Eglise l'union s'est resserrée; des divisions intestines déjà invétérées ont été apaisées; un fort courant d'études solides s'est établi; de nouvelles œuvres surgissent de tous côtés, qui répondent aux nécessités sociales de l'époque où nous sommes. En même temps, il s'opère dans les communions chrétiennes, depuis trop longtemps séparées de l'Église-mère, un mouvement remarquable de rapprochement, et un puissant essor a été donné à la diffusion de l'Évangile. D'anciennes difficultés ont été aplanies; la paix religieuse rétablie dans un grand empire; des concordats heureusement conclus; l'autorité pacificatrice du Pontife romain, de nouveau réclamée par les plus puissants monarques. En ce moment enfin, le grand prêtre jubilaire se voit, plus que jamais Pontife ne l'a peut-être été, l'objet des tendres effusions des peuples et des hommages respectueux des princes.

Tel est le pontificat de Léon XIII. On l'a quelquefois opposé avec des intentions diverses, à celui de son saint prédécesseur. Pour nous, sans méconnaître les différences qui naissent des caractères et qu'imposent les circonstances, nous trouvons entre ces deux pontificats l'harmonie la plus complète, et nous ne voulons les comparer que pour constater l'action du même esprit qui souffle toujours sur l'Église.

Si Léon XIII a imprimé à l'étude de la philosophie chrétienne une si puissante direction, Pie IX avait béni et encouragé les premiers restaurateurs de la scolastique, et il avait flétri la témérité de ceux qui osaient affirmer que la méthode de saint

Thomas n'est plus de notre temps. Si nous devons à Léon XIII la plus complète et la plus lumineuse explication des vérités chrétiennes concernant l'ordre politique et social, nous devons à Pie IX la condamnation des erreurs qui lui sont opposées. Léon XIII a ouvert aux érudits les archives du Vatican, et donné une impulsion nouvelle aux travaux de la haute érudition ecclésiastique. Pie IX avait favorisé si puissamment l'exploration des catacombes et les découvertes de l'archéologie chrétienne qu'il a pu être appelé un second Damase. Léon XIII pousse vivement à l'étude des sciences naturelles : Pie IX avait été le protecteur et le Mécène du P. Secchi. L'un et l'autre ont fondé à Rome des académies, établi des collèges pour les clercs des différentes nations, inspiré et secondé partout la fondation d'écoles et d'universités catholiques. Nous trouvons dans Léon XIII et dans Pie IX le même culte pour la Vierge Marie : l'un est le pape du Rosaire, l'autre a été celui de l'Immaculée Conception ; le même zèle pour les associations pieuses et pour toutes les manifestations de la piété catholique ; les mêmes préoccupations quant à la question sociale ; la même sollicitude pour le développement du christianisme dans le monde et l'affermissement de l'unité catholique. Enfin Léon XIII voit aujourd'hui les pèlerinages jubilaires et les splendeurs inouïes de l'exposition Vaticane, comme Pie IX avait vu les grandes réunions de la définition de l'Immaculée Conception, de la canonisation des martyrs du Japon, du centenaire des saints Apôtres et du concile du Vatican.

Daigne la Providence prolonger le pontificat de Léon XIII comme elle a prolongé celui de Pie IX ! mais qu'elle accorde, ce qu'elle n'a pas accordé à Pie IX, la consolation de recueillir les fruits de ses labeurs, et la joie de voir la fin des épreuves qui, depuis si longtemps affligent l'Église et le Saint-Siège. Et pour donner à l'expression de ces vœux, une forme digne de Celui à qui ils s'adressent, qu'il nous soit permis d'emprunter les paroles des évêques des Gaules à saint Léon le Grand : « Nous bénissons le Seigneur de ce qu'il a donné au Siège apostolique un Pontife d'une si grande sainteté, d'une si grande foi et d'une si grande doctrine. Nous le conjurons de nous conserver pendant bien longtemps le présent qu'il nous a fait. »

SAINT PAUL, VASE D'ÉLECTION

Les hommes, dans la Sainte-Écriture, sont souvent comparés à des vases, et cela pour quatre raisons : 1° à cause de leur nature; 2° à cause de leur aptitude à recevoir; 3° à cause de l'usage auquel Dieu les destine; 4° enfin, eu égard au plus ou moins de profit qu'il en retire.

Et d'abord à *cause de leur nature*. L'artisan est le maître absolu du vase qu'il a façonné, selon ces paroles de Jérémie : « Il façonna ce vase comme il voulut. » Or, comme le vase, l'homme, par nature, dépend absolument de Dieu ; c'est lui qui nous a faits, lisons-nous dans les Psaumes, et, dans Isaïe : « Est-ce que la boue s'avise de dire à celui qui la façonne : Que fais-tu ? » et, dans l'Épître aux Romains : « La terre demande-t-elle à celui qui la travaille : Pourquoi me façonnes-tu ainsi ? » Mais la volonté de Dieu, semblable à l'artisan qui façonne l'argile à son gré, c'est qu'il y ait des vases de plusieurs espèces, selon que nous le rappelle l'Épître à Timothée : « Dans une grande maison se trouvent non-seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi des vases de bois et de terre. »

Quel vase a été saint Paul, que l'Écriture appelle un vase d'élection? ces paroles de l'Ecclésiaste : « Il a été pareil à un vase d'or pur orné de pierres précieuses, » nous le font manifestement connaître.

Oui, saint Paul fut un vase d'or par l'*éclat de sa sagesse*, à laquelle on peut appliquer ces paroles de la Genèse : « L'or de cette terre est excellent; la sagesse est plus précieuse que tous les biens, » et dont saint Pierre a rendu témoignage, en disant : « Vous avez reconnu la sagesse éminente de notre très cher frère Paul dans les lettres qu'il vous a écrites. »

Saint Paul fut un vase d'or, et de l'or le plus pur et le plus solide, car il avait en lui la force que donne la charité, dont il est écrit, dans les Cantiques : *Que l'amour est fort comme la mort*, et qu'il nous manifeste lui-même quand il dit : *Que ni la mort, ni la vie... ne pourront le séparer de l'amour de son Dieu.*

Il fut orné aussi des pierres précieuses les plus magnifiques, c'est-à-dire de toutes les vertus, ce dont nous trouvons la preuve dans son Épître aux Corinthiens : « Si quelqu'un, sur ce fondement, ajoute des matériaux précieux : l'or, l'argent, les pierres les plus magnifiques... Notre gloire, c'est le témoi-

gnage que nous rend notre conscience, que nous avons vécu dans ce monde en toute simplicité, en sincérité aux yeux de Dieu, dans sa grâce et non d'après les préceptes de la sagesse humaine. »

Quel vase fut saint Paul? Ses enseignements nous le montrent encore : car il enseigna d'une manière sublime le mystère de la divinité, mystère plein de sagesse; il enseigna avec une force admirable la charité; il instruisit les hommes sur les vertus qu'ils devaient mettre en pratique, comme nous le voyons dans ces mots de son Épître aux Colosses : « Revêtez-vous, comme les privilégiés et les bien-aimés de Dieu, des entrailles de la charité. »

Il semble que ce soit aussi une exigence de la nature du vase d'être rempli de quelque liqueur. Or, il existe une grande variété parmi les liquides divers qui peuvent ainsi remplir la capacité du vase; on voit, en effet, des vases pleins de vin, d'autres, remplis d'huile ou de liquides d'espèces différentes.

C'est ainsi que les hommes reçoivent intérieurement, par la munificence de Dieu, diverses grâces qui, comme autant de liqueurs différentes, viennent remplir les capacités de leur âme. Saint Paul, vase d'élection, fut rempli d'une précieuse liqueur, c'est-à-dire du nom du Christ, dont il est dit, dans les Cantiques : « Votre nom est comme de l'huile répandue. » C'est de saint Paul qu'il avait été dit : « Je l'ai choisi, afin qu'il porte mon nom. »

Et il a été vraiment plein de ce nom.

Il eut ce nom dans son intelligence, car c'est lui qui disait : « Je n'ai pas jugé savoir autre chose que le Christ. » Il eut ce nom dans son cœur, car il disait aussi : « Qui nous séparera de l'amour de Dieu?... Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème. »

Ce nom remplit toute sa vie, car c'est lui qui répétait : « Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Tout vase est destiné à quelque usage; mais, les uns sont destinés à un usage plus noble, les autres à un usage plus vil, selon ces paroles de l'Épître aux Romains : « La potier n'a-t-il pas le pouvoir, après avoir converti en vases une masse d'argile, de faire que ces vases soient les uns des vases d'honneur, les autres des vases destinés aux plus viles fonctions? »

Il en est ainsi pour les hommes : d'après les dispositions pro-

videntielles, ils sont destinés à des usages différents ; ils suivront des voies diverses. Saint Paul fut un vase d'élection destiné aux plus sublimes fonctions, au plus merveilleux ministère. Rempli du nom du Christ, saint Paul, en effet, devait porter ce nom devant les peuples. Car il était nécessaire que ce nom fût porté aux hommes ; il était, en effet, bien éloigné d'eux, selon que nous le font entendre ces paroles : « Voici que le nom du Seigneur vient de loin. » Le nom du Seigneur peut être bien loin de nous, soit à cause de nos péchés, suivant ces paroles : « Le salut est loin des pécheurs, » soit à cause des ténèbres qui obscurcissent notre intelligence, d'après ces paroles du livre des Nombres : « Je le verrai, mais non pas encore ; je le considérerai, mais de loin. »

Aussi, de même que les Anges nous apportent les illuminations divines que notre éloignement nous empêche de recevoir ; de même, les apôtres nous ont apporté la doctrine évangélique qu'ils avaient reçue du Christ ; et, comme dans l'Ancien Testament, après la loi de Moyse, on lisait les prophètes qui expliquent la loi, ainsi, dans le Nouveau Testament, après l'Evangile, on lit la doctrine des apôtres qui ont transmis aux fidèles ce qu'ils avaient appris de Dieu, comme on le voit dans l'Épître aux Corinthiens, où saint Paul nous dit : « Ce que je vous ai enseigné, je l'ai reçu du Seigneur. » Saint Paul porta le nom du Christ : Il le porta d'abord dans son corps, en imitant la vie et les souffrances de Notre-Seigneur, selon que nous l'apprennent ces paroles : « Je porte les stigmates du Christ Jésus dans mon corps. »

Il le porta dans ses paroles, comme on peut s'en assurer par la fréquente répétition de ce nom dans ses Épîtres ; or, *la bouche parle de l'abondance du cœur.* On peut comparer justement saint Paul à la colombe, dont il est dit : qu'elle revint vers l'arche, portant dans son bec un rameau d'olivier. Mais l'olivier signifie bien la miséricorde, et, dès lors, ne représente-t-il pas, ne rappelle-t-il pas le nom de Jésus-Christ qui signifie si excellemment la miséricorde ?

Et saint Paul porta ce rameau d'olivier, je veux dire le nom du Christ, à l'arche, c'est-à-dire à l'Eglise, lorsqu'il fit ressortir, de différentes manières, la signification et la vertu de ce nom divin, en nous montrant la mansuétude et la miséricordieuse clémence du Seigneur. Aussi, de même que dans l'Ancien Testament, les psaumes de David, qui obtint le pardon après son

péché, sont le plus souvent répétés dans l'Église ; de même, dans le Nouveau Testament, on répète surtout les Epîtres de saint Paul, qui obtint aussi miséricorde, afin de ranimer l'espérance des pécheurs.

Saint Paul ne fit pas seulement connaître le nom de Jésus-Christ aux peuples qu'il évangélisa ; c'est par lui que tous les peuples connaîtront le mieux la sublime vertu du nom du Sauveur jusqu'à la fin des temps.

Le vase façonné par les mains de l'ouvrier peut lui être plus ou moins utile ; les hommes, créatures de Dieu, peuvent répondre d'une manière plus ou moins parfaite aux vues de leur Créateur, selon qu'ils remplissent avec plus ou moins d'exactitude leur mission ici-bas.

Trois considérations font ressortir la manière éminemment noble dont saint Paul remplit sa mission, qui était de porter le nom du Christ devant les peuples. C'est d'abord la grâce admirable de son élection qui l'a fait appeler vase d'élection, au sens le plus sublime de ce mot. C'est ensuite sa rare fidélité à s'effacer complètement devant son divin Maître ; car il ne se rechercha en rien ; il n'eut en vue que le Christ, comme nous le font voir ces paroles : « Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais le Christ Jésus. » Enfin, c'est l'incontestable supériorité de son ministère, selon ces paroles : « Je me suis dépensé pour ceux-là. » N'est-il pas, dès lors, absolument vrai de dire de saint Paul qu'il est bien, et d'une manière incomparable, un vase d'élection ?

Jules D.

(D'après saint Thomas, dans son *Exposition sur les Epîtres de saint Paul.*)

L'EXPOSITION DU VATICAN

C'est le 6 janvier que s'est officiellement ouverte, par le Pape, l'Exposition du Vatican. Elle a été ouverte pour la forme. L'ordre et le classement ne pourront guère s'introduire avant quelques semaines.

C'est qu'on a été absolument débordé. Le nombre des envois a dépassé les prévisions les plus hardies, et c'est une véritable avalanche de dons de toute espèce qui, de tous les points du globe, s'est abattue sur la commission romaine. Il a fallu alors

élargir en hâte l'emplacement préparé, multiplier les galeries, empiéter sur les jardins du Vatican, prendre même une aile du palais pour y créer une salle particulière aux objets les plus précieux et aux cadeaux envoyés par les souverains, les princes et les gouvernements. Admirable élan de la foi et de la générosité catholiques, qui a surpris ceux-là mêmes qui y comptaient le plus.

Les détails que nous donnons ci-après sont empruntés aux correspondances d'une feuille parisienne.

On compte plus de 40,000 chasubles. Un membre de la commission avait proposé d'en tapisser une vaste galerie où l'on eût pu d'un seul coup d'œil en admirer l'infinie variété de formes, de tissus, de broderies ; — il en eût été de même pour les calices, qui se chiffrent par vingt ou trente mille, pour les tableaux, pour les missels et livres religieux, — mais le système différent a prévalu. On a classé par ordre géographique.

Les principales régions qui passent, comme une féerie sous les yeux du visiteur ébloui, sont, en Europe : La France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Belgique, le Portugal, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande, la Pologne, la Grèce.

En dehors du continent, les États-Unis, le Mexique, le Canada, la Colombie, le Brésil, le Pérou, la Chine, le Japon, le royaume de Siam, la Birmanie, Ceylan, les Indes françaises, la Cochinchine, l'Inde anglaise, la Perse, la Syrie, l'Egypte, l'Australie, le Zanzibar, la Patagonie, les Natchez, etc.

Jamais on ne verra, entassés dans une même enceinte, autant de chapes, de chasubles, de calices, de ciboires, de bénitiers, de burettes, d'ostensoirs, d'aubes, de nappes d'autel, d'étoles, de tabernacles, de crucifix, de dentelles, de broderies, de bannières, de lustres, de lampes, de candélabres, de reliquaires, de tableaux, de statues, de cloches, de vases, d'émaux, de faïences, de tapisseries, de prie-Dieu, de croix, de miniatures, d'ornements de toute forme, de tout style, de toute époque, faisant briller les matières les plus précieuses, prodiguant l'or, l'argent, la nacre, l'ivoire, les marbres, le diamant, les perles, les lapis-lazuli, l'agathe, l'améthyste, la turquoise, la chalcédoine, l'opale, le rubis, le saphir, l'émeraude !

Le Japon méridional a envoyé une pagode couverte de symboliques peintures et munie de tous les objets du culte japonais ; — Naples, un trône d'or ; — le patriarche d'Antioche, les

évêques et les églises de Syrie, un triptyque extraordinaire, avec une tiare de splendeur orientale fabriquée à Alep ; — le clergé polonais, un bénitier Renaissance d'une valeur considérable ; — la chrétienté de Shanghaï, une adresse brodée avec arabesques et dessins sur une étoffe de damas jaune et contenue dans un écrin couvert de pierreries ; — Genève, un chronomètre sans pareil, tout orné de diamants, et sonnant les heures, les quarts et les minutes ; — Neuchâtel, une montre entourée de perles et émaillée aux armes de Léon XIII ; — les dames de Séville, une agrafe de manteau pour le Saint-Père composée de 580 pierres précieuses dont la plupart sont des diamants et des émeraudes ; — l'Andalousie, une Vierge de Murillo ; — Grenade, un meuble mauresque, d'un travail exquis, incrusté de nacre, d'argent, d'ivoire et de pierres précieuses ; une reproduction de l'Alhambra en marbre blanc, avec dorure et couleurs ; — les catholiques de Smyrne, un admirable tapis sur lequel sont brodés sept médaillons représentant les sept églises dont parle l'Apocalypse ; — le Pérou, une rose en diamants tout étincelante et contenant, dans sa corolle, une relique de sainte Rose de Lima ; — les catholiques de Bruxelles, un lot de dentelles merveilleuses ; — l'aristocratie hongroise, un calice du quinzième siècle, d'une ciselure incomparable, avec une guirlande gothique autour de la coupe et cent vingt perles enchâssées dans le pied ; — les catholiques de l'Inde, un crucifix d'ivoire de dimension extraordinaire et d'un étonnant travail ; — les dames du Caire, un riche coussin brodé d'or et de perles ; — une seule association belge 100,000 chapelets ; — puis les dentelles de Malines, de Cambrai, du Puy, de Bayeux, d'Alençon ; — les anges d'argent, de bronze, de marbre ; les instruments de musique, les harpes, les harmoniums ; — les vins de tous climats, les bois sculptés de la Chine, l'indigo des Seychelles, la vanille de Bourbon, les porcelaines de Cochinchine, bref, un entassement prodigieux de richesses de toute provenance et de toute nature.

*
* *

La France est magnifiquement représentée par les dons variés de ses quatre-vingt-six diocèses, depuis les glaces de Saint-Gobain et le lustre monumental de Saint-Louis jusqu'à la reproduction de l'horloge de Strasbourg, depuis le retable émaillé de Tours et les vitraux déroulant la vie de saint Martin jusqu'au rosaire en or ciselé de Luçon ; depuis la statue d'Urbain II

donnée par le diocèse de Reims jusqu'à la colossale plaque de faïence où le diocèse de Nevers a représenté sur fond bleu le Pape Léon le Grand, arrêtant Attila devant Rome ; depuis le vaisseau en argent de la ville de Dunkerque jusqu'à l'aiguière ouvragée de Marseille; depuis les tapisseries de Beauvais jusqu'aux féeriques dentelles d'Alençon, du Puy et de Bayeux; depuis la statue en argent de Notre-Dame de France jusqu'aux bougeoirs d'or et aux plumes d'or destinées au Souverain-Pontife ; depuis l'incomparable exemplaire des œuvres de saint Thomas d'Aquin, édition de Venise, 1594, en seize volumes in-folio relié par Cuzin, et offert par le *Correspondant* jusqu'au missel où M. Mame a épuisé tout l'art de la typographie moderne.

Mais le plus opulent cadeau venu de France est certainement la tiare du diocèse de Paris, chef-d'œuvre de Froment-Meurice et pour laquelle l'éminent artiste, aussi haut par le cœur que par le talent, n'a voulu recevoir aucun honoraire. Le Pape a admiré cette belle tiare, d'un goût si pur et si élevé. On rapporte à ce propos une parole du Saint-Père. Il disait à un visiteur illustre, en la lui faisant admirer : « Dimanche, à Saint-« Pierre, en voyant à ma gauche sur l'autel la mitre de l'em-« pereur d'Allemagne, à ma droite la tiare de la capitale de la « France, et entre les deux, devant moi, la croix offerte par « l'empereur d'Autriche, je me demandais s'il n'y avait pas là « un symbole, si ce rapprochement n'était pas l'image et la « promesse d'autres rapprochements, et je priais Dieu d'em-« brasser ces peuples dans les mêmes bénédictions et d'accorder « la paix au monde... »

Il reste à parler de la salle réservée, dite salle des Souverains, où ont été concentrés les cadeaux des gouvernements et des princes et qu'on n'ouvre encore qu'à un petit nombre de privilégiés.

La mitre offerte par l'empereur d'Allemagne est ornée de brillants, de rubis, d'émeraudes et de saphirs.

Elle est un peu trop grande, et il a fallu, pour la cérémonie de dimanche, la garnir intérieurement d'un peu d'ouate.

La reine régente d'Espagne a offert un anneau orné d'un diamant énorme ; c'est cet anneau magnifique que le Pape portait à la messe jubilaire et qui étincelait à son doigt chaque fois qu'il levait la main pour tourner les pages du missel.

L'impératrice d'Allemagne a envoyé une chasuble brodée d'or, et le Saint-Père, qui connaît l'élévation d'âme de la prin-

cesse, s'est montré particulièrement touché de cette attention.

L'anneau du Sultan est splendide, mais le cercle se trouve un peu étroit, et, malgré la maigreur de ses doigts, le Pape n'a pu, à son vif regret, s'en servir encore.

Le crucifix de l'empereur d'Autriche, d'un travail très artistique, est orné de pierres précieuses.

La reine Victoria a envoyé une grande aiguière qui, dimanche, a servi au lavement des mains.

Citons enfin une aube en dentelles de Malines de la reine des Belges ; — une chasuble d'or de l'impératrice d'Autriche ; — un reliquaire du xve siècle au nom des archiducs et archiduchesses ; — une croix ornée de diamants de l'empereur du Brésil ; — un bénitier gothique en or et argent avec grappes de perles de l'Impératrice ; — une croix pectorale ornée de pierreries du prince de Monaco ; — une Bible merveilleuse du roi de Saxe, et, de la part de la reine Caroline, un riche bénitier dans la coquille duquel elle avait déposé 50,000 francs en or; — deux magnifiques vitraux du régent de Bavière; — deux grands vases de Sèvres du Président de la République française ; — un superbe encrier de Sèvres, surmonté d'une Minerve, de l'ambassadeur de France, le comte Lefebvre de Béhaine ; puis des cadeaux de l'aristocratie viennoise, romaine, hongroise, etc., de l'ordre de Malte, de grandes congrégations religieuses, dont le plus beau est certainement celui des Chartreux consistant tout simplement en un don d'un demi-million.

Tous les princes de la maison de France figurent là avec les riches présents que l'on connaît, tous sans exception. Par contre, il n'y a rien de la part des Napoléon, ni du père ni des fils...

Un des cadeaux les plus saisissants est un précieux coffret en cristal de roche, tout orné de pierreries, qu'a envoyé la République de l'Équateur. Ce coffret, fait à Paris, contient les feuillets que le dernier président catholique de l'Equateur, Garcia Moreno, lisait à la tribune, quand il fut assassiné et plusieurs pages sont tachées de son sang. Ses concitoyens le vénèrent comme un martyr, et le dernier témoignage qu'il a donné à sa foi consacre le papier maculé de son sang comme une relique nationale.

*
* *

Et maintenant, que deviendront tous ces objets, tous ces dons, toutes ces merveilles? — Tout ce qui concerne le culte

s'en ira au loin, dans la valise des missionnaires, pourvoir les églises pauvres disséminées sur la surface du globe. Pour le reste, le Pape a résolu d'en enrichir les galeries du Vatican sous une forme qui n'est pas déterminée encore, mais que trouvera sa sagesse. Ce que je sais de la façon la plus certaine, c'est que Léon XIII a dit : « Tous ces trésors ont été donnés à l'Église et doivent appartenir à l'Église; j'ai prévenu mes neveux qu'il ne leur en reviendrait rien après moi. »

Noble décision, tout évangélique, et qui met en pure lumière l'âme vraiment sacerdotale et élevée d'un pontife dont le génie est encore surpassé par la vertu.

ENCYCLIQUE AUX ÉVÊQUES DE BAVIÈRE

VENERABILIBUS FRATRIBUS
ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS BAVARIÆ
LEO PP. XIII

Venerabiles fratres,
Salutem et apostolicam benedictionem.

Officio sanctissimo adducti muneris Apostolici, multum diuque, ipsi nostis, contendimus, ut res Ecclesiæ catholicæ apud Borussos haberent aliquando melius, atque in gradum dignitatis suum restitutæ, ad honorem pristinum amplioremque florescerent. Quæ consilia, qui labores Nostri, aspirante Deo et juvante, sic processere, ut præteritam querimoniam lenierimus, et spe teneamur de libertate catholici nominis plene ibidem tranquilleque fruenda. — Nunc autem animus est cogitationes et curas singulari quodam studio ad Bavaros convertere. Non ea quidem caussa quod rem sacram eodem esse loco in Bavaria atque in Borussia erat, putemus; sed hoc optamus et cupimus, ut isto quoque in regno, quod catholica professione ab avis majoribusque gloriatur, incommoda quotquot insident de libertate detrahentia Ecclesiæ catholicæ, opportune resecentur. — Cujus maxime salutaris propositi ut ad effectum perveniamus, volumus et omnes aditus explorare, qui reliqui dentur, et quantum in Nobis auctoritatis opisque est sine cunctatione conferre. Atque vos opportune appellamus, Venerabiles Fratres, vestraque opera filios Nostros e Bavaria carissimos

appellamus omnes, ut quæcumque ad rationes fidei et provehendas pertinere videantur, ea vobiscum pro potestate communicemus, de iis tribuamus consilia, de iisque ad ipsos civitatis rectores fidenter instemus.

In sacris Bavarorum fastis, res repetimus haud incognitas vobis, bene multa sunt, de quibus Ecclesia et civitas concordem capiant lætitiam. Nam fides christiana, ex quo divina ejus semina, curâ studioque summo sancti abbatis *Severini*, qui Norici apostolus extitit, aliorumque Evangelii præconum, in gremio regionis vestræ sunt sparsa, tam altas egit fixitque radices, nullâ ut deinceps neque superstitionis immanitate, neque rerum publicarum perturbatione et conversione exaruerit penitus. Quare, sub exitum sæculi septimi, factum est ut, quum *Rupertus*, episcopus sanctus Vormatiensis, Theodone invitante Bavariæ duce, christianam fidem per easdem regiones exsuscitandam amplificandamque aggressus esset, sane multos, tum cultores fidei tum ejus amplectandæ studiosos, in media superstitione repererit. Ipse autem eximius princeps, Theodon, quo fidei urgebatur ardore, romanum iter suscepit, et pronus ad Sepulcra SS. Apostolorum, itemque ad augustum Jesu Christi Vicarium, exemplum pietatis et conjunctionis Bavariæ cum hac Apostolica Sede primus edidit nobilissimum, quod alii subinde egregii principes sunt religiose imitati. — Per idem tempus Cardinalis *Martinianus*, episcopus Sabinensis, a sancto Pontifice Gregorio II, in Bavariam legatus est, qui rebus catholicis subsidia ei incrementa afferret, sociique additi *Georgius* et *Dorotheus*, cardinales ambo Ecclesiæ romanæ. Non ita multo post Romam ad summum Pontificem profectus est *Corbinianus* Episcopus Frisingensis, vir sanctimonia vitæ suique despicientia insignis, qui apostolicos Ruperti labores pari laborum industria confirmavit et auxit. Cui vero laus debetur præ ceteris, aluisse et excoluisse fidem in Bavaris, is facile est sanctus *Bonifacius*, archiepiscopus Monguntinus : ipse qui Germaniæ christianæ pater, apostolus, martyr immortali verissimoque præconio celebratur. Hic legationes peregit a romanis Pontificibus Gregoriis II et III, ac Zacharia, quorum maxima semper floruit gratia ; eorumdemque nomine et auctoritate regiones Bavariæ in diœceses descripsit, atque ita hierarchiæ ordinibus constitutis, insitam fidem ad perpetuitatem commendavit. *Ager dominicus* (scribente ad ipsum Bonifacium S. Gregorio II), *qui incultus jacebat, et spinarum aculeis ex infidelitate riguerat,*

vomere tuæ doctrinæ exarante, semen verbi suscepit, et fertilem messem protulit fidelitatis (1). — Illo ex tempore Bavarorum religio, quantumvis ætatum decursu tentata acerrime, ad omnes rerum civilium casus salva et constans permansit. Etenim secutæ sunt quidem turbæ illæ et contentiones imperii adversus sacerdotum, asperæ, diuturnæ, calamitosæ ; in istis tamen plus vere fuit Ecclesiæ quod lætaretur in Bavaris, quam quod doleret. Summa autem consensione, a Gregorio XI, Pontifice legitimo, ipsi steterunt, effrenatâ dissidentium audacia neutiquam dimovente, frustra minitante ; et, quod perarduum erat, longo inde intervallo, nihil vi atque impetu Novatorum absterriti, fidei integritatem et veterem cum romana Ecclesia conjunctionem religiose semper servarunt. Quæ virtus et firmitudo patrum vestrorum eo magis prædicanda est, quod populos fere omnes eorum finitimos nova secta misere subegisset. Sane Bavaris, qui eo erant luctuoso tempore, illa apposito congruebant, quibus Gregorius idem II, catholicos Thuringiæ homines, a S. Bonifacio christiana sapientia imbutos, multo ante affatus erat, meritæ commendationis gratia, in quadam epistola ad optimates : *Insinuatam nobis magnificæ in Christo fidei vestræ constantiam agnoscentes, quod paganis compellantibus vos ad idola colenda, fide plena responderitis, magis velle feliciter mori, quam fidem semel in Christo acceptam aliquatenus violare ; nimia exultatione repleti, gratias debitas persolvimus Deo nostro et redemptori, bonorum omnium largitori, cujus gratia comitante, vos ad meliora et potiora optamus proficere, et ad confirmandum fidei vestræ propositum sanctæ Sedi Apostolicæ religiosis mentibus adhærere, et, prout opus poposcerit sacræ religionis, a memorata sancta Sede Apostolica, spirituali omnium fidelium matre, solatium quærere, sicut decet filios cohæredes regni a regali parente* (2).

Etsi vero Dei miserentis gratia, quæ superiore memoria gentem vestram tutata est benignissimeque complexa, optime in posterum tempus augurari, optime sperare Nos jubet, nihilominus ea omnia, quoad suæ cujusque sunt partes, præstare debemus, quæ plus habeant efficacitatis ad damna religionis sive accepta sarcienda, sive imminentia prohibenda ; ita ut christiana

(1) Ep. XIII. ad Bonifacium. — Cfr. Labbeum Collect. Conc. v. VIII.

(2) Ep. v. Ad optimates Thuring. — Cfr. Labbeum, ib.

doctrina et instituta morum sanctissima ad plures quotidie se possint effundere lætissimisque fructibus latius redundare. Quod non eo dicimus, velut si caussa catholica idoneos magis minimeque timidos propugnatores apud vos desideraret : probe enim novimus vos, Venerabiles Fratres, unâque majorem et saniorem partem tum sacri ordinis tum hominum externorum, haudquaquam frigere otiose ad certamina et pericula quibus cingitur premiturque ecclesia vestra. Quapropter sicut non ab simili caussa decessor Noster Pius IX, amantissimis litteris ad Episcopos Bavariæ datis (1), præclara eorum studia, sacris Ecclesiæ rationibus tuendis impensa summis laudibus extulit; ita perlibenter Nos justam singulis laudem ultro palamque tribuimus, quotquot ex Bavaris defensionem religionis avitæ susceperunt fortiter et egerunt. Verum, quibus temporibus providentissimus Deus Ecclesiam suam sævis procellis agitari permittit, acriores ipse a nobis animos viresque in auxilium paratiores optimo jure deposcit. Vos autem ad unum, Venerabiles Fratres, eaque ut Nos, dolenter videtis quam aliena et quam iniqua in tempora Ecclesia inciderit; videtis cum primis quo se loco habeant res vestræ, et quibus vosmetipsi difficultatibus conflictemini. Ergo intelligitis experiendo, munera vestra majorem quam antehac habere in præsentia amplitudinem, ad eaque vigilantiam et actionem, robur et prudentiam christianam debere vos enixius intendere.

Ac primum omnium ad clerum parandum et ornandum, auctores vobis hortatoresque sumus. — Clerus nimirum instar exercitus est, qui, quoniam instituta sua et suorum perfunctio munerum ita ferunt, ut, sub magisterio episcoporum, cum christiana multitudine assiduo fere usu versetur, decus idcirco præsidiumque tanto amplius est rei publicæ allaturus, quanto et numero præstet et disciplina. Quapropter Ecclesiæ hæc fuit semper antiquissima cura, ut illos deligeret educeretque ad sacerdotium adolescentes, *quorum indoles et voluntas spem afferat eos ecclesiasticis ministeriis perpetuo inservituros* (2); eademque, *ut adolescentium ætas... a teneris annis ad pietatem et religionem informetur, antequam vitiorum habitus totos homines possideat* (3); ipsis proprias sedes et ephebea condidit, atque regulas, in sacro præsertim Concilio Tridentino (4),

(1) Litt. *Nihil Nobis gratius*, die 20 Februarii a. 1851.
(2) Conc. Trid. Sess. XXIII, de reform. c. XVIII.
(3) Conc. Trid. Sess. XXIII, de reform. c. XVIII. — (4) Ib.

sapientiæ plenas præscripsit, *ut hoc collegium Dei ministrorum perpetuum seminarium sit* (1). Alicubi quidem quædam latæ sunt valentque leges, quæ sin minus impediunt, interturbant quominus uterque clerus sua sponte confletur, suaque disciplina instituatur. Nos hac in re, quæ tanti interest quanti interesse maxime potest, sicut alias, ita nunc oportere existimamus, sententiam Nostram aperte eloqui, et omni qua possumus ratione jus Ecclesiæ sanctum inviolatumque retinere. Ecclesiæ nimirum, quippe quæ societas sit genere suo perfecta, jus nativum est cogendi instruendique copias suas, nocentes nemini, plurimis auxiliantes, in pacifico regno quod saluti humani generis Jesus Christus in terris fundavit.

Clerus autem concredita sibi officia integre profecto et cumulate explebit, ubi, curam episcopis adhibentibus, talem e sacris seminariis disciplinam mentis animique sit nactus, qualem dignitas sacerdotii christiani et ipse temporum morumque cursus requirit ; eum scilicet oportet doctrinæ laude, et, quod caput est, summa laude virtutis excellere, ut animos hominum conciliet sibi atque in observantiam adducat.

Christiana sapientia, qua luce mirifica abundat, in omnium oculis niteat necesse est, ut tenebris inscientiæ, quæ est religioni maxime inimica, dispulsis, veritas longe lateque se pandat et feliciter dominetur. — Etiam refellantur oportet et convellantur errores multiplices, qui, vel ignorantia vel improbitate vel præjudicatis opinionibus exorti, mentes hominum perverse avocant a veritate catholica, et quoddam animis fastidium ejus aspergunt. Hoc munus permagnum quod est *exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere* (2) ad ordinem pertinet sacerdotum, qui legitime habuerunt a Christo Domino impositum, quum divinâ ille potestate dimisit ad gentes universas docendas : *Euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni creaturæ* (3) ; ita plane ut episcopi, in Apostolorum locum sublecti, præsint, magistri in Ecclesia Dei, presbyteri adjutores accedant. Sanctioribus hisce partibus plene perfecteque, si alias unquam, satis factum est in primordiis religionis nostræ sæculisque consequentibus, per eam, quæ diu exarsit, maximam dimicationem cum ethnicæ superstitionis tyrannide : unde tam amplam cohors sacerdotalis collegit glo-

(1) Conc. Trid. Sess. XXIII, de reform. c. XVIII.
(2) Tit. I, 9.
(3) Marc. XVI, 15.

riam, amplissimamque sanctissimus ordo Patrum et Doctorum, quorum sapientia et eloquentia in omnem memoriam et admirationem florebunt. Per ipsos nempe doctrina christiana subtilius tractata, uberius explicata, pugnacissime defensa, eo magis veritate et præstantia patuit suâ, prorsus divinâ : contra jacuit doctrina ethnicorum, vel indoctis redarguta et contempta, ut quæ nihil sibi consentanea, perabsurda, inepta. Nequidquam vero connisi sunt adversarii, ut cursum eum sapientiæ catholicæ tardarent et intercluderent ; nequidquam græcæ scholas philosophiæ, platonicam in primis et aristoteleam, magnificentioribus sane verbis objecerunt. Nostri enim neque istud quidem certaminis genus declinantes ad philosophos ethnicos applicuerunt ingenia et studia : quæ quisque eorum professus esset incredibili pæne diligentia scrutati, consideraverunt singula, expenderunt, contulerunt : multa sunt ipsis rejecta aut emendata, non pauca ex æquo probata et accepta : hoc etiam ab ipsis apertum et prolatum est, ea quidem quæ ipsa ratione et intelligentia hominis falsa esse revincantur, ea tantummodo adversari doctrinæ christianæ, adeo ut huic doctrinæ qui obsistere velit et refragari, idem suæ ipsius necessario obsistat et refragetur rationi. Istiusmodi pugnatæ sunt pugnæ a patribus illis nostris, atque illustres partæ victoriæ, eæque non virtute modo armisque fidei partæ, sed auxiliis quoque humanæ rationis : quæ scilicet, lumen præferente sapientia cœlesti, ex rerum ignoratione complurium et quasi ex errorum silva, veritatis iter pleno gradu erat ingressa. — Hæc sane admirabilis fidei cum ratione consensio et conspiratio, quamquam operosis multorum studiis ornata est, tamen, in uno velut constricta ædificio unoque in conspectu exposita, elucet vel maxime in opere S. Augustini quod est *De Civitate Dei*, pariterque in *Summâ* utrâque S. Thomæ Aquinatis : quibus libris conclusa profecto habentur quæcumque erant a quibusque sapientibus acute cogita et disputata, ex iisque licet capita et fontes arcessere ejus eminentis doctrinæ quam nominant theologiam christianam. — Exemplorum tam insignium memoria utique per hos dies replicanda et fovenda est clero, quando ab adversis partibus vetera passim arma exacuuntur, vetera ferme prælia renovantur. Tantum hoc, quod olim repugnabant ethnici christianæ religioni, ne ab inveteratis numinum ritibus institutisque deducerentur ; nunc autem perditissimorum hominum opera pessima in eo certat, ut e christianis populis divina omnia documenta et pernecessaria, quæ sacrâ cum fide sunt indita,

stirpitus evellant, atque eos deterius ethnicis habeant in miseriamque devolvant maximam, in omnis videlicet fidei religionisque contemptum et eversionem. Cujus impuræ pestis, qua nulla est detestabilior, illi initia fecere, qui homini tribuerunt naturâ tantum, ut de doctrina divinitus data posset quisque pro ratione judicioque suo cognoscere et decernere, minime vero auctoritati subesse deberet Ecclesiæ et Pontificis romani, quorum unice est, divino mandato et beneficio, eam doctrinam custodire, eam tradere, de ea verissime judicare. Inde præceps via patebat, patuit autem illis miserrime, ad omnia inficianda et amandanda quæ sunt supra naturam rerum et captum hominis posita : tum auctoritatem esse ullam, quæ a Deo dimanet, ipsumque Deum esse impudentius pernegaverunt; delapsi postremo in commenta et *Idealismi* insulsa et *Materialismi* abjectissima. Hanc tamen maximarum rerum inclinationem, qui *Rationalistæ* vocantur quive *Naturalistæ* progressionem scientiæ progressionem societatis humanæ, mentito nomine, appellare non dubitant quæ revera utriusque pernicies est atque excidium.

Itaque, Venerabiles Fratres, cognitum perspectumque habetis quali ratione et via alumnos Ecclesiæ erudiri oporteat ad majores doctrinas, ut convenienter temporibus utiliterque in muneribus suis versentur. Hi nimirum, ut erunt humanitatis artibus informati et politi, præstantissima sacræ theologiæ studia ne attingant prius quam diligentem adhibuerint præparationem in studio philosophiæ. — Philosophiam eam intelligimus, intimam solidamque, altissimarum indagatricem caussarum, patronam optimam veritatis; cujus virtute neque ipsi fluctuent neve abripiantur *omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris* (1), et queant etiam doctrinis ceteris adjumenta veritatis subministrare, captionibus præstigiisque opinionum discussis et refutatis. Hujus rei gratia, ut opera magni Aquinatis essent in manibus et assidue apteque exponerentur jampridem monuimus, idemque sæpius inculcavimus verbisque gravissimis; et gestit animus optimos inde fructus esse a clero perceptos, perquam optimos uberrimosque spe certa exspectamus. Scilicet disciplina Doctoris Angelici mire facta est ad conformandas mentes, mire usum parit commentandi, philosophandi, disserendi presse invicteque : nam res singulas dilucide monstrat aliam ex alia continua serie pendantes, omnes inter se connexas et cohærentes, omnes ad capita

(1) Ephes. IV, 14.

pertinentes suprema : tum in contemplationem origit Dei, qui rerum omnium et caussa effectrix est et vis et summum exemplar, ad quem demum omnis philosophia et homo quantus est, debent referri. Sic vere por Thomam scientia rerum divinarum et humanarum, caussarumque, quibus hæ res continentur, quum præclarissime illustrata, tum firmissime munita est : cujus conflictione disciplinæ, veteres sectæ errorum penitus corruerunt, itemque novæ, nomine potius et specie, quam re illis dispares, simul emisere caput, et ejusdem ictibus dejectæ interciderunt; quod jam non unus ostendit de scriptoribus nostris. Ratio quidem humana ad cognitionem rerum interiorem reconditamque liberâ vult acie penetrare, nec non velle potest : verum Aquinate auctore et magistro, hoc ipso facit expeditius et liberius, quia tutissime facit, omni procul periculo transiliendi fines veritatis. Neque enim libertatem recte dixeris, quæ ad arbitrium libidinemque opiniones consectatur et spargit, immo vero licentiam nequissimam, mendacem et fallacem scientiam, dedecus animi et servitutem. Ille reapse sapientissimus Doctor intra veritatis fines graditur qui non modo cum Deo, omnis veritatis principio et summa, nunquam decertat, sed ipsi adhæret semper arctissime semperque obsequitur arcana sua quoquo modo patefacienti; qui neque sancte minus Pontifici romano est dicto audiens, et auctoritatem in eo reveretur divinam, et *subesse romano Pontifici* tenet omnino *de necessitate salutis* (1). — Ejus igitur in schola adolescat et exerceatur clerus ad philosophiam ad theologiam : existet enimvero doctus et ad sacra prælia valens quam qui maxime.

(*A suivre.*)

LA SALLE ET LES FRÈRES

« Il a travaillé pour l'honneur du nom chrétien, mais aussi pour le bien de sa patrie... Nous l'exalterons dans l'intérêt de l'Église en général, mais spécialement pour satisfaire la très noble nation française... »

Ces termes sont ceux d'un décret pontifical qui vient de paraître, préparant, par les voies canoniques, la glorification religieuse d'un humble et populaire Français, Jean-Baptiste de la Salle, auquel nous devons l'instruction chrétienne des enfants

(1) Opusc. *Contra errores Græcorum.*

du peuple, la congrégation des Frères voués aux écoles gratuites. Les formalités complémentaires de la méticuleuse procédure romaine seront brèves, désormais : leur issue favorable ne peut plus être douteuse. La Salle sera demain sur les autels.

Ce bienfaiteur du peuple naquit à Reims, au milieu du XVIIIe siècle. A vingt ans, il était docteur en théologie, prêtre et chanoine. Son bénéfice eût suffi à assurer les modestes besoins d'une vie studieuse, consacrée dans l'ombre à l'étude et à la prière. Il se refusa la tranquille carrière qui s'ouvrait devant lui. Les écoles ne manquaient pas à cette époque : de savantes et récentes recherches ont même fait connaître qu'elles étaient très nombreuses partout; mais là où la générosité des monastères ou du clergé ne procurait pas la gratuité en pourvoyant aux émoluments du maître, la redevance scolaire, si minime qu'elle fût, éloignait de l'école une foule d'enfants pauvres.

La Salle, deux siècles avant nos modernes législateurs, voulut généraliser ce bienfait de la gratuité, l'étendre sans distinction à tous les besoigneux ; il ouvrit à Reims deux classes gratuites en 1679. Son zèle et son exemple trouvèrent bientôt des imitateurs. Réthel, Guise, Rouen, Paris, virent bientôt les disciples de La Salle instruire, sans rétribution, les enfants du peuple.

Curieux rapprochement : dès cette époque, les maîtres laïques, surtout dans la capitale, s'effrayèrent tout d'abord de la concurrence qui s'élevait triomphante autour de leurs écoles : eux-mêmes alors faisaient profession ouverte de principes catholiques et de pratique religieuse; mais la gratuité offerte par les Frères les atteignait dans leur gagne-pain : leur profession, comme toutes les autres à cette époque, s'exerçait sous le régime du privilège, et la libre concurrence n'était pas la loi commune : les maîtres laïques, patentés, privilégiés, protestèrent donc contre une institution essentiellement démocratique, qui nuisait à leurs intérêts; ils firent requête au Parlement et obtinrent, par arrêt judiciaire, la suppression de la gratuité, c'est-à-dire le renvoi des Frères.

Les autres villes se montrèrent moins exclusives, et l'Institut nouveau, accueilli avec faveur par les populations, par leurs échevins, par leurs évêques, acquit bientôt droit de cité. Paris céda à son tour : la première maison professe des Frères put

s'installer dans le ressort du Parlement de Paris, à Saint-Yon, près d'Arpajon.

Le pieux fondateur vit son œuvre grandir avec rapidité; il mourut à soixante-huit ans, laissant ses traditions vivaces, dans une corporation qui, jusqu'à nos jours, n'a cessé de s'étendre. Benoît XIII avait approuvé l'Institut; Grégoire XVI a proclamé le fondateur *Vénérable;* Pie IX a fait commencer son procès canonique, poursuivi par Léon XIII, et que la béatification officielle vient de couronner.

Le peuple, en France, a toujours aimé les enfants de La Salle qu'il a appelés familièrement les Frères-Quatre-Bras, à cause du manteau qu'ils portent et dont ils ne passent jamais les manches, quelque froide que soit la température. Presque tous sortent des familles populaires. Leur fondateur a voulu qu'ils fussent étrangers aux études classiques, au latin, au programme de l'enseignement secondaire, pour se consacrer exclusivement à l'étude et à l'enseignement de la langue française et des sciences pratiques. Il a réglé qu'aucun d'eux, pas même le premier supérieur, ne recevrait le sacerdoce. Ils en contractent généreusement les charges, ils s'engagent au célibat, à l'obéissance, à la pauvreté personnelle, mais sans demander, en échange, les pouvoirs religieux, les consolations spéciales du ministère évangélique, ni même la paix du cloître. Ils se contentent modestement d'un rang tout secondaire dans la hiérarchie religieuse, d'un rang qui est au-dessous de tous les ordres sacrés; ils embrassent une mission sans prestige, un service obscur et ingrat, sans compensation.

Notre époque ayant créé un besoin nouveau, le besoin d'une instruction professionnelle, étrangère au programme classique du latin et du grec, le besoin d'une instruction purement française et pratique, les Frères, en certains lieux, à Passy, à Dreux, à Beauvais, par exemple, se sont trouvés à la hauteur de ce programme nouveau; on sait le succès de ces établissements spéciaux; mais partout où les familles aisées leur confient les enfants pour ce degré plus coûteux d'instruction, les Frères annexent au pensionnat payant une école rigoureusement gratuite qui maintient dans l'Institut la tradition de l'enseignement populaire, dont La Salle leur a fait une loi.

La fondation La Salle a été imitée; elle n'a pas été surpassée. D'autres congrégations, moins importantes, plus locales, ont été instituées sur le modèle de la sienne. Il y a notamment,

en Bretagne, les Frères Lamennais, créés par un parent du célèbre polémiste, et qui rendent encore de grands services : on les préfère, en certains endroits, parce que leur règle leur permet de vivre détachés, deux par deux, ou même un par un ; tandis que la règle des Frères-Quatre-Bras ne délègue jamais que trois Frères ensemble. Il en résulte que pour des écoles très peu nombreuses, où il n'y a qu'une seule classe, ceux-ci ne peuvent être utilisés, tandis que les Frères Lamennais, envoyés seuls ou à deux, prenant gîte chez le curé, si c'est possible, peuvent rendre service dans les petites communes. Mais cette disposition spéciale de la règle, qui limite la sphère d'action aux centres plus populeux, n'ôte aux fils de La Salle aucun de leurs mérites.

J'ai entendu parfois plaisanter sur les noms étranges qui sont attribués à certains Frères La Salle. Pourquoi dit-on ce caprice des supérieurs? Pourquoi les Frères ne portent-ils pas les noms courants usuels?

La bizarrerie de certains noms n'est en effet pas niable : mais elle s'explique logiquement, par une mesure d'ordre qui se justifie aisément. Tous les Frères français sont affectés à l'une des circonscriptions régionales qui se divisent l'ordre ; et, pour que chacun porte la marque de son origine monastique, pour que l'on sache dès le premier moment et sans examen, en quelque endroit qu'il aille, la circonscription dont il dépend, on a convenu que tous ceux d'une même circonscription porteraient en religion un nom commençant par telle même lettre déterminée. Dans la circonscription A, par exemple, les Frères s'appelèrent Frère Auguste ou Frère Armand. Mais comme ils sont aujourd'hui fort nombreux quand les noms usuels sont épuisés, force est de recourir à d'autres noms commençant par la même lettre : de là, Frère Abbon, Frère Abbundius, Frère Agathon, etc. Rien n'est plus simple et plus logique.

Quand l'instituteur laïque ne peut plus professer, la loi, — et c'est justice, — assure à ses vieux jours une pension de retraite. Quand le vieux Frère, lui, ne peut plus faire la classe, pas de pension ! On tâche de lui trouver quelque emploi d'utilité dans les maisons de l'ordre, en dehors de l'enseignement, quelque chose comme aide balayeur ou aide de cuisine. C'est de nos jours seulement qu'une bienfaitrice largement inspirée, Mme la duchesse de Galliéra, a eu la pensée d'assurer le repos à ceux d'entre eux qui auraient usé leur vie, leurs forces, au service gratuit du

peuple; et dans le groupe grandiose de ses constructions hospitalières, qui s'achèvent sur les coteaux de Clamart, adossés aux bois de l'Etat, figure, à côté de l'orphelinat, à côté de l'hospice des vieillards, une construction séparée, avec son église et ses services propres, qui recevra cent vieux Frères réduits à l'impuissance, et attendant la mort dans une retraite paisible. C'est la réalisation d'une grande et haute pensée, qui honore singulièrement son auteur.

La justice rendue aux Frères n'est pas heureusement un acte isolé. L'Etat, qui a autorisé et reconnu leur institut, leur a attribué souvent, en des temps moins passionnés que le nôtre, les marques méritées de son estime, et ses récompenses les plus enviées. Un de leurs supérieurs généraux, le Frère Philippe, reçut la croix de la Légion d'honneur. On se rappelle les enthousiastes expressions de la reconnaissance publique lorsqu'en 1870, Paris vit les Frères chercher et rapporter les blessés, avec leurs brancards, sous le feu des Allemands, calmes dans leur héroïsme, et s'étonnant des acclamations que soulevait leur passage. Déjà, précédemment, la Ville avait reconnu leurs éminents services scolaires en leur concédant rue Oudinot le terrain et les premières constructions de leur maison-mère aujourd'hui décuplée, et qu'à la suite de récentes décisions judiciaires leurs adversaires n'osent plus leur contester.

Parmi les manifestations du sentiment public, la plus éclatante assurément est celle qui remonte aux jours les plus funestes de notre histoire, aux actes de la Convention nationale. Lorsqu'elle abolit les corporations religieuses, elle n'épargna pas les Frères, sa proscription étant générale et absolue; mais en les frappant elle ne put s'empêcher de leur rendre un bien éclatant hommage. Son décret mentionne expressément qu'elle abolit toutes les corporations..... « même celles qui, comme l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes ont bien mérité de la Patrie! »

Si vous vous reportez aux premières lignes de cet article, vous retrouverez ce même témoignage des services rendus au pays, témoignage qui figure dans le nouveau décret de Léon XIII! La Convention reconnaissait le service patriotique..... et frappait! La Papauté l'enregistre aussi..... mais c'est pour en faire un rayon de la suprême auréole!

BÉATIFICATION DU V. GRIGNON DE MONTFORT

Le 22 janvier a eu lieu, dans la grande salle de la Canonisation, au-dessus du portique de Saint-Pierre, la béatification solennelle du vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre du tiers ordre de Saint-Dominique, fondateur de la Congrégation des Prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie et de la Congrégation des Filles de la Sagesse.

La salle de la Canonisation était aussi brillamment illuminée que le dimanche des canonisations, et une foule énorme se pressait dans son enceinte. Les pèlerins français étaient en grand nombre, et c'était justice puisque la fête avait lieu en l'honneur d'un de leurs plus illustres compatriotes.

Un peu avant dix heures, les cardinaux qui font partie de la Sacrée Congrégation des Rites, revêtus de la cappa magna violette, ainsi que les prélats officiers de la même Congrégation et les auditeurs de Rote, les uns et les autres en manteletta et rochet, et les consulteurs sont partis processionnellement de la salle des Parements, ont traversé la salle Ducale et la salle Royale et se sont rendus dans la chapelle Sixtine pour y adorer le Saint-Sacrement ; puis s'étant remis en marche, ont traversé de nouveau la salle Royale et ont fait leur entrée dans la salle de la Canonisation, où se trouvaient déjà réunis un grand nombre d'archevêques et évêques. Dans les tribunes on remarquait plusieurs membres du corps diplomatique, dont toute l'ambassade de France au grand complet; des députations du diocèse de Luçon, auquel appartient le bienheureux Grignon de Montfort ; du Canada, où les deux congrégations par lui fondées sont si florissantes, etc. Les cardinaux, les prélats, les auditeurs de Rote et les consulteurs de la Congrégation des Rites ont pris place du côté de l'évangile, tandis que du côté opposé se tenaient les chanoines de Saint-Pierre et le cardinal Monaco-Lavalette, remplissant les fonctions de cardinal-archiprêtre en remplacement du cardinal Howard, encore malade.

Chacun ayant pris place, un maître des cérémonies a invité Mgr Salvati, secrétaire de la Congrégation des Rites, et le R. P. Ligier, dominicain, postulateur de la cause, à se rendre auprès du cardinal Bianchi, préfet des Rites. Arrivé devant Son Eminence, le P. Ligier a prononcé, dans un discours latin, le

panégyrique du vénérable serviteur de Dieu, et a demandé que le bref apostolique de la béatification qu'il avait l'honneur de lui présenter fût rendu public suivant les coutumes et les formes prescrites par les décrets pontificaux. Le cardinal-préfet a alors adressé le P. Ligier au cardinal Monaco-Lavalette, faisant les fonctions d'archiprêtre de la basilique, pour en obtenir la permission de publier le décret. Le cardinal-archiprêtre l'ayant accordée, le secrétaire des Rites, accompagné d'un maître des cérémonies, est monté en chaire et a donné lecture à haute voix du bref de béatification : *Tenore præsentium indulgemus ut idem servus Dei, Ludovicus Maria Grignon Montfort, beati nomine nuncupetur.*

Au même instant les cloches de Saint-Pierre ont sonné à toute volée et le voile qui couvrait le tableau représentant le bienheureux Grignon de Montfort dans la gloire est tombé, et S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris, spécialement invité par le chapitre de Saint-Pierre à pontifier dans la cérémonie de ce jour, a entonné le *Te Deum*. Ayant ensuite exposé à la vénération des fidèles une relique du bienheureux et ayant encensé trois fois son image, Mgr Richard a célébré la messe d'un confesseur non pontife, avec les oraisons propres approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites. Vers la fin de la messe, qui a été exécutée par les chanteurs de la basilique de Saint-Pierre, on a distribué aux fidèles des images et de petits abrégés de la vie du bienheureux Grignon de Montfort.

L'après-midi, vers trois heures, Notre Saint-Père le Pape a quitté ses appartements secrets et, suivi de sa noble antichambre, s'est rendu dans la salle des Parements, où il a été reçu par le Sacré-Collège et le chapitre de Saint-Pierre. Sa Sainteté, revêtue du rochet, de la mosette en velours de soie rouge bordée d'hermine et de l'étole, s'est rendue ensuite processionnellement dans la chapelle Sixtine pour y adorer le Saint-Sacrement, puis dans la salle de la Canonisation pour y vénérer la relique et l'image du bienheureux Grignon de Montfort. Après cela le R. P. Ligier, postulateur de la cause, s'est agenouillé devant le Saint-Père et lui a présenté un précieux reliquaire avec une relique du bienheureux, la vie richement reliée avec plusieurs images du bienheureux et un beau rameau de fleurs artificielles. Sa Sainteté a reçu ensuite l'obédience des supérieurs des deux congrégations fondées par le bienheureux Grignon de Montfort, puis elle est retournée dans ses appartements. Après le départ du Saint-Père,

les chanoines de Saint-Pierre ont chanté les vêpres solennelles du nouveau bienheureux. (*Univers*).

NÉCROLOGIE

Nous avons une douloureuse nouvelle à annoncer au public catholique : l'auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme*, le vénérable M. Auguste Nicolas, est décédé à Versailles. Jusqu'à la fin, son esprit était resté jeune et son corps n'était pas usé. Un coup subit l'a emporté. Il est mort plein de mérites, après une admirable vie de chrétien. Esprit éminent, cœur bon, il a droit à tous les éloges, à ceux de l'écrivain et à ceux de l'homme.

Son action a été grande ; son œuvre est considérable. Dans le mouvement de retour de la classe intelligente au christianisme, M. Auguste Nicolas a eu une part importante. Avec les *Conférences* de Notre-Dame, rien n'a exercé plus d'action sur les esprits, dans les premiers temps de l'Empire, que les *Etudes philosophiques sur le christianisme*.

Après les *Etudes historiques sur le christianisme*, il ne cessa point de produire, et toujours avec la même préoccupation de ramener les hommes de son temps à la foi. Ses ouvrages sont de deux ordres : les écrits religieux et les écrits politiques. A la première classe se rapportent, outre les *Etudes*, dont le titre indique l'objet, l'*Art de croire*, qui est une préparation philosophique à la foi chrétienne, et ces beaux ouvrages nés des besoins du temps et écrits pour les siècles : *La Divinité de Jésus-Christ*, démonstration nouvelle tirée des dernières attaques de l'incrédulité; *Jésus-Christ*, introduction à l'Evangile, expliqué aux hommes modernes; *la Vierge Marie et le plan divin*, qui présente une admirable synthèse du christianisme. Dans la seconde classe d'écrits, où l'auteur s'est proposé de faire à la société une application des principes chrétiens et d'en tirer une démonstration pratique de la divinité et de la nécessité de l'Eglise, rentrent plusieurs ouvrages de haute doctrine, dont les principaux sont : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme: — la Révolution et l'ordre chrétien; — l'Etat sans Dieu; — Rome et la Papauté.*

—

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le comte Anatole de Melun, bien connu du public catholique qui s'occupe des œuvres de charité.

Né le 24 septembre 1807, Anatole-Louis-Joachim-Joseph DE MELUN fit de fortes études à l'Ecole polytechnique et devint officier d'artillerie. Il débuta au siège d'Anvers, où sa brillante conduite lui fit décerner la croix de Léopold.

Il donna sa démission en 1839, après son mariage avec Mlle Van der Cruisse de Waziers; mais, au lieu de se contenter de jouir de sa haute situation dans son hôtel de la rue Royale, à Lille, ou dans son magnifique domaine de Brumetz, près Villers-Cotterets, il se consacra au service de la religion et de la France comme homme public, comme membre des sociétés savantes, comme homme d'œuvres.

En 1849, les électeurs du Nord le chargèrent de les représenter à l'Assemblée législative, et son mandat lui fut renouvelé jusqu'en 1876. Il ne cessa d'être à la Chambre des députés l'un des défenseurs les plus actifs des intérêts de la cause catholique, qu'il défendit avec les membres de l'extrême droite, dont il fit toujours partie, et en même temps des intérêts des pauvres.

Il prit une part notable à la loi sur la liberté de l'Enseignement; il peut être considéré comme l'auteur principal des lois sur les logements insalubres, sur le travail des enfants dans les manufactures et sur les moyens légaux de prévenir les accidents occasionnés par les machines.

—

M. Eugène LABICHE vient de mourir. Il était né à Paris en 1815.

Après avoir fait ses études au collège Bourbon, il suivit les cours de l'école de droit, qu'il abandonna bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Après avoir écrit quelques articles dans divers journaux, il fit paraître un roman : *la Clef des Champs*.

A l'occasion des débuts de l'acteur Grassot, il écrivit sa première pièce : *M. de Coyslin ou l'homme infiniment poli*, en collaboration avec Marc-Michel et Lefranc.

Dès lors, il marcha de succès en succès. Son bagage théâtral se compose d'au moins cent pièces. Citons parmi celles qui lui ont assuré sa célébrité :

Deux Papas très bien (1845), *Frisette* (1846), *Madame Larifla* (1849), *Embrassons-nous, Folleville* (1850), *Un Garçon de*

Véry (1850), *Une Femme qui perd ses jarretières* (1851), *Le Chapeau de paille d'Italie* (1851), *Edgar et sa bonne* (1852), la *Perle de la Cannebière* (1856), l'*Affaire de la rue de l'Ourcine* (1857), le *Voyage de M. Perrichon* (1860), *les Vivacités du capitaine Tic* (1861), la *Poudre aux yeux* (1861), la *Station de Champbaudet* (1861), dont la Renaissance annonce la prochaine reprise; les *Petits Oiseaux* (1862), *Célimare le Bien-Aimé* (1863), *Moi*, trois actes représentés à la Comédie-Française en 1864; la *Cagnotte* (1864), *Un pied dans le Crime* (1866), le *Choix d'un Gendre* (1869), le *Plus heureux des trois* (1870), la *Grammaire*, les *Trente Millions de Gladiator*, etc., etc.

Ses principaux collaborateurs sont MM. Marc-Michel, Lefranc, Delacour, Marlin, Varin, Dumanoir, Clairville, Eugène Nyon, Duru.

Depuis 1870, Eugène Labiche était officier de la Légion d'honneur, et, depuis 1880, il occupait, à l'Académie française, le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Saint-René Taillandier.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Amiens. — Ces jours derniers, sur l'indication d'une petite fille sortie d'une maison de correction, le chef du parquet d'Abbeville a fait cerner l'église du Saint-Sépulcre par quatre agents de police et arrêter, sous une odieuse inculpation, un respectable prêtre, ancien aumônier de la flotte et du fort d'Issy pendant le siège de Paris.

Après un interrogatoire sommaire, où M. l'abbé F... s'est défendu avec l'énergie de l'innocence, le prêtre a subi les formalités les plus dégradantes et une incarcération de dix heures, après laquelle il a été reconnu innocent et mis en liberté.

Ce fait odieux, a révolté la population honnête d'Abbeville, qui ne dissimule pas ses sentiments d'indignation à l'égard du procureur de la République.

Etranger.

Bavière. — A la suite de l'encyclique envoyée aux évêques de Bavière, le Saint-Père avait fait exprimer au baron de Franckenstein le désir d'avoir avec lui une entrevue. Le chef

du centre bavarois, dans une audience que lui a accordée Léon XIII il y a quelques jours, a exposé longuement au Souverain Pontife les difficultés que la Constitution crée aux catholiques et à l'épiscopat en Bavière. Ces difficultés, le baron de Franckenstein et le Pape espèrent pouvoir bientôt les aplanir, grâce au concours que leur prêtera le prince-régent. Celui-ci, paraît-il, a promis de faire tous ses efforts afin de faire réviser la Constitution de manière à améliorer la situation religieuse. En attendant les évêques bavarois vont se réunir en conférence extraordinaire à l'effet de rédiger une adresse collective au prince-régent.

—

Irlande. — Mgr Persico, se trouvant indisposé depuis quelque temps, quittera l'Irlande la semaine prochaine, afin d'aller passer le reste de l'hiver dans le Midi. Ce départ a donné lieu dans la presse anglaise à nombre de conjectures plus ou moins vraisemblables. Certains journaux ont prétendu que Mgr Persico, dans son rapport sur la situation de l'Irlande, était favorable à la cause nationaliste et qu'il préconisait pour l'île-sœur un *home-rule* modéré.

D'autres feuilles, au contraire, ont donné à entendre que l'envoyé du Pape en Irlande se serait laissé influencer par le duc de Norfolk et le cabinet conservateur, et qu'il aurait conseillé au Vatican de ne tenir aucun compte de la plupart des revendications formulées par les *home-rulers*. Toutes ces informations, comme on voit, sont contradictoires et émanent d'une source intéressée, et il est prudent de n'y pas ajouter foi. A l'heure qu'il est, d'ailleurs, Mgr Persico ne doit pas encore avoir terminé son rapport; on ne sait donc pas au juste qu'elle sera la solution qu'il proposera à la question irlandaise. Il peut même se faire qu'il n'en propose aucune et que le Saint-Siège se refuse, vu la situation délicate dans laquelle il se trouve vis-à-vis des nationalistes et du gouvernement anglais, à intervenir dans les affaires d'Irlande.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 19 *janvier*. — Interpellation de M. Volland à M. le ministre de l'agriculture Viette au sujet de l'école forestière de Nancy.

Samedi 20 *janvier*. — M. Baragnon pose une question au ministre

de l'intérieur sur la façon dont les commissions électorales révisent les listes. Les maires attendent pour cette opération, au dernier moment. Or, les gens rayés des listes ne peuvent en appeler à temps pour pouvoir voter. Cette année, M. Baragnon désirerait que les maires eussent terminé les travaux de révision le 9 février.

M. Sarrien a répondu que, voulant s'assurer de la loyauté des électeurs, il a préparé une circulaire invitant les maires à rendre publiques les inscriptions et radiations ordonnées par les commissions, et cela, dès le 10 février.

L'incident est clos.

Lundi 23 *janvier.* — L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi concernant la destruction des insectes, des cryptogames et autres végétaux nuisibles à l'agriculture.

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

Chambre des Députés.

Jeudi 18 *janvier.* — La Chambre renvoie, après déclaration d'urgence, à la commission d'organisation municipale, le projet relatif à l'installation du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville.

Après avoir fixé à lundi la discussion du budget de 1888, elle discute le projet de loi pour l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris et l'assainissement de la Seine.

Cet assainissement d'un nouveau genre consiste, on le sait, à empester Saint-Germain et sa forêt, en transformant les plaines avoisinantes en un immense dépotoir.

Ceux chez qui l'on veut ainsi installer la peste refusent avec énergie ce triste présent. Ils ont trouvé des avocats à la Chambre, ils y ont trouvé aussi des adversaires ; les uns et les autres se lancent à la tête le produit de nos égouts. C'est un débat dont on peut dire qu'il est calme, mais autour duquel flotte une de ces buées chères au naturalisme. On croyait voir les orateurs s'enfouir dans des bottes gigantesques et s'affubler de ces vêtements tout imprégnés d'une odeur spéciale qu'apprécient seuls quelques héros de M. Zola.

Ce tournoi continuera samedi.

Samedi 21 *janvier.* — Suite de la discussion du premier projet d'assainissement de Paris, plus connu sous le nom de : Tout à l'égout.

La Chambre, malgré un long débat, n'a pu épuiser la matière ; elle continuera lundi.

Quant au budget, il attendra.

Lundi 23 *janvier.* — Interpellation sur le trafic des acquits à caution et le convoyage. La lutte a été chaude entre ceux qui veulent que l'on dirige les fontes d'affinage sur l'usine et ceux qui préfèrent les laisser vagabonder.

MM. de Lanessan et Peytral ont attaqué, non sans violence, le convoyage ; MM. Mézières et Dautresme l'ont défendu avec habileté, en donnant des raisons et des arguments qui ont fini par convaincre la Chambre, sur le coup de six heures. Le ministre du commerce et M. Mézières l'ont emporté par 285 voix contre 207.

Après quoi, on est revenu au tout à l'égout.

Mardi 24 janvier. — Le tout à l'égout est devenu le tout à la mer ; puis le tout à la mer s'est transformé à son tour en un ingénieux système de matérialisation des liquides et de liquéfaction des solides. Ensuite on a examiné divers procédés chimiques destinés à faire subir les transformations les plus heureuses à ce dont Saint-Germain ne veut pas, à ces flots empestés devant lesquels l'océan lui-même recule épouvanté.

En fin de compte, la Chambre a été impuissante à prendre une décision ; elle a renvoyé ensuite la suite du débat au lendemain. Beau résultat de six séances. C'est raffiner l'art de perdre son temps.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le budget. — Déclaration des droites. — Incident de frontière. — Le conflit franco-italien. — Troubles de Rouen. — Réception académique. — Étranger.

26 janvier 1888.

La discussion générale du budget va, dit-on, commencer à la Chambre.

Un des points qui seront sans nul doute vivement controversés sera celui-ci : Comment convient-il de faire le budget de 1888 ? Cette interrogation peut paraître singulière. Mais elle répond à la réalité des faits.

La Chambre avait pris, il y a huit mois environ, un parti très sage. Ni impôts nouveaux, ni emprunt, avait-elle dit ; l'équilibre du budget par des réformes et des économies. C'était un programme.

M. Rouvier, quand il est tombé, se déclarait sur le point d'atteindre ce but. Il avait donné des preuves réelles de ses aptitudes et de sa sincérité en matières financières.

La Chambre a un nouveau programme à l'heure qu'il est. Elle propose de créer pour deux cents millions d'impôts nouveaux. On voit qu'elle n'y va pas de main morte. Les droits de succession seront sensiblement relevés ; l'alcool verra sa taxe accrue de 13 à 14 p. c. ; les débitants de boissons seront assu-

jettis à de nouvelles licences ; le privilège des bouilleurs de cru sera supprimé.

En revanche, les boissons dites hygiéniques seront dégrevées ; il n'y aura plus d'impôts sur les vins ; il n'y en aura pas davantage sur la bière.

Deux systèmes sont aux prises : d'une part, doter tous les services publics avec les taxes existantes et s'en tenir là pour l'instant ; d'autre part, entreprendre à propos du budget de 1888 le remaniement de tout le régime fiscal. Rien que cela !

On pense bien que la bataille sera chaude.

—

A la veille de ce tournoi, gros d'orage et d'imprévu, les Droites publient le document suivant dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance.

Le gouvernement et la commission du budget s'épuisent en stériles débats. On touche à la fin de janvier, et la loi des finances de 1888 n'est pas encore venue en discussion. Hier la commission faisait distribuer un rapport supplémentaire modifiant, une fois de plus, les bases de ses propositions.

Cependant les Droites ont travaillé.

Elles ont examiné et discuté, de leur côté le grand problème qui s'impose chaque jour davantage : celui de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et aujourd'hui même, M. d'Aillières vient de déposer, au nom de tous ses collègues, le résultat de ce travail.

C'est une proposition tendant à la nomination d'une commission parlementaire de 22 membres, chargée d'établir et de publier avant le 30 juin 1888, le bilan de la situation financière de la France.

Déjà deux fois les Droites ont formulé pareille demande et deux fois la majorité républicaine l'a dédaigneusement repoussée. Il ne saurait plus en être de même aujourd'hui, car plus que jamais s'impose la nécessité d'un bilan.

Il en faut un pour que le pays connaisse enfin l'état exact des engagements de toute nature contractés depuis dix ans et qui ont accru la dette publique de plus de 6 *milliards*, c'est-à-dire d'une somme supérieure à la rançon payée à l'Allemagne ; pour savoir où nous en sommes de l'exécution du plan gigantesque de travaux conçu en 1879 et que la commission du budget vient d'évaluer officiellement à plus de 9 *milliards ;* pour constater comment ont été employés *les* 2 *milliards* 300 *millions* affectés, depuis 1871, à la reconstitution de notre matériel militaire, et pour lequel la loi des finances demande un nouveau supplément de 370 *millions*.

Les droites ne se sont pas contentées de réclamer un bilan ; elles ont jugé qu'il convenait, en même temps, dans cette absence de plan

financier, que révèlent chaque jour davantage les efforts stériles de la majorité, d'indiquer ce qu'à leur sens il convenait de faire, pour assurer, dans le présent, l'équilibre du budget et prévenir pour l'avenir, le maintien d'une politique financière qui consiste à dépenser, chaque année, et en moyenne, 600 *millions* de plus que les revenus de la France.

Fidèles au programme qu'elles ne cessent de soutenir depuis tant d'années : *Ni emprunts, ni impôts nouveaux*, les Droites se sont appliquées à réunir dans un budget unique, comme l'avaient voulu, jusqu'en 1876 leurs prédécesseurs de l'Assemblée nationale, toutes les dépenses ordinaires et normales de l'Etat.

Les rapprochant ensuite du total des recettes, elles ont constaté un écart de 273 millions qu'elles ont comblé par de réelles et sérieuses économies.

Ce n'est pas en examinant à la loupe chacun des chapitres du budget, et en leur faisant subir des réductions presque toujours insignifiantes, comme l'a entrepris la commission du budget, qu'on pourra réaliser ces économies.

Le déficit est dû à des lois mauvaises, inconsidérément votées : ce sont ces lois qu'il faut changer.

Tel est l'objet du travail financier des Droites : aussi, en même temps qu'elles formulaient leur demande de bilan, ont-elles déposé onze propositions de loi, dans lesquelles sont exposées les principales réformes qu'elles jugent indispensables.

Ce sont les suivantes :

Réformes relatives à la Commission du budget.

Contrôle de la Cour des comptes sur les frais de trésorerie ;

Fixation par la loi des attributions ministérielles ;

Suppression des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers ;

Réformes dans la perception des contributions.

Nouvelle loi sur l'instruction publique.

Substitution des chambres de commerce pour les travaux des ports et établissement de taxes locales, portant aussi bien sur les navires étrangers que sur les navires français ;

Fixation par la loi de l'âge de mise à la retraite des fonctionnaires ;

Mise à l'étude d'une réforme de l'administration de l'Algérie et des colonies ;

Concession à l'industrie privée des chemins de fer de l'Etat, etc...

Le pays souffre du manque de direction ; il ne saurait vivre plus longtemps dans l'incertitude du lendemain.

Les propositions des Droites auraient pour résultat, non seulement de démontrer la nécessité d'un plan financier de réformes et d'économies, mais encore d'en indiquer les bases et d'en imposer la discussion publique au Parlement.

Ce document a été communiqué à tous les journaux et naturellement il a été envoyé à la commission du budget. Il est de nature à procurer une vive impression, et l'on comprend l'hésitation que mettent les principaux organes républicains, soit à le reproduire, soit à le discuter. Quant aux feuilles radicales, elles trouvent plus commode de n'en pas parler du tout. Cependant, la majorité républicaine devra, bon gré mal gré, s'occuper de la proposition qui forme en quelque sorte la sanction pratique du document conservateur, proposition qui consiste dans la nomination d'une commission parlementaire de vingt-deux membres chargée d'élaborer et de publier avant le 30 juin 1888 le bilan de la situation financière de la France.

Si la proposition est repoussée, c'est l'aveu implicite que le déficit de 273 millions signalé par les droites dans le budget de 1888 existe réellement. Si elle est acceptée, c'est que les républicains sont à même de démontrer, devant le pays attentif, que les calculs des conservateurs sont erronés et que le budget de 1888 est bien réellement mis en équilibre au moyen des procédés de M. Tirard ou de ceux de la commission. On offre de parier, cependant, que la proposition des droites ne sera pas accueillie par la Chambre.

—

Nouveau tour de M. de Bismark. On sait que le chancelier a besoin de la modeste somme de 228 millions de marks pour les armements militaires de l'Allemagne. Il fallait par conséquent s'attendre à de nouvelles provocations. Notre prédiction n'aura pas mis vingt-quatre heures à se réaliser. Un nouvel incident vient de se produire à la frontière de l'Est. Le héros en est encore un douanier allemand. Un Français passait sur notre territoire, chassant. Le douanier l'appela comme pour lui donner une indication, et lorsque notre compatriote se trouva sur le territoire annexé, le douanier sauta sur lui, le terrassa et saisit son fusil. C'est une réédition de l'affaire Schnæbelé, un peu moins grave, mais on reconnaît facilement le même inspirateur. Décidément, les incidents se multiplient bien souvent sur la frontière de l'Est.

Il faut croire que celui-ci se règlera comme les précédents et qu'il n'y a encore, cette fois, comme nous le disons plus haut, qu'une « habileté » de M. de Bismark. Mais le chancelier est trop fréquemment habile de la même façon.

—

L'île de la Martinique a procédé au renouvellement de sa représentation sénatoriale en même temps que les départements français de la série B. Les résultats de cette élection viennent de parvenir à Paris. Les voici : M. Michaux, 125 voix, élu ; M. Allègre, 99 voix.

M. Michaux était sénateur sortant ; M. Allègre ancien gouverneur de la colonie.

—

On peut enfin considérer l'incident franco-italien comme terminé : le préteur qui avait violé le consulat français a été blâmé et déplacé par disgrâce.

—

Le scandale du jour, c'est ce qu'on appelle les troubles de Rouen.

Ces « troubles » ont été provoqués par les conférences contradictoires de l'abbé Garnier dans la cathédrale. Des libres-penseurs ont pensé qu'il convenait à leur liberté d'entraver celle de leurs semblables. Pour ce faire, ils se sont rendus à la cathédrale, et ont organisé un charivari. Les fidèles réclamaient la liberté de leurs prières. Ces honnêtes gens sont allés les insulter. Mis à la porte, selon le droit de tout un chacun, ils ont continué leur tapage dans la rue. Aussitôt, il a fallu recourir à la police. La gendarmerie a donné, et l'on a mis dedans, cette fois, les plus enragés braillards.

Là-dessus, les radicaux crient à l'intolérance. M. Rochefort s'emporte contre ces gredins de catholiques qui ne veulent pas être insultés. A l'appui de cette thèse, il invoque des arguments de son cru. Cela ne change rien à la situation, mais cela l'aggrave en ce sens que cela nous indique les prochaines revendications des républicains, et la première d'entre elles : l'interdiction des Prêches catholiques.

Le préfet de la Seine-Inférieure et le maire de Rouen ont obtenu de l'Archevêque la cessation des conférences de l'abbé Garnier.

On peut rapprocher ce fait de la note insérée dans le compte-rendu d'un des derniers conseils des ministres. Il y était dit que « toutes les mesures ont été prises pour assurer l'ordre public et la *liberté du culte* ». L'exercice de cette liberté se traduit d'une singulière façon, par la fermeture des portes de la cathédrale et la cessation des conférences, portée à la connaissance du public par voie d'affichage. Une minorité de

braillards et de turbulents, qui n'a été provoquée en quoi que ce soit, moleste une honnête population, impose sa volonté par le tumulte, et le gouvernement lui donne gain de cause ! Dira-t-on maintenant que les vrais maîtres de la France ne sont pas les révolutionnaires et les factieux ?

—

M. l'abbé Garnier, à la suite des scandales dont nous venons de parler, a dû adresser au *Journal de Rouen* la lettre qui suit :

Rouen, le 18 janvier 1888.

Monsieur le directeur,

On me communique le numéro de votre journal de ce matin.

Permettez-moi d'user du droit que la loi me confère pour vous demander quelques rectifications.

Vous dites que mes prédications ont été troublées à Caen. C'est une erreur. Il y eut, en 1883, des scènes scandaleuses à Caen, mais la mission n'était pas prêchée par moi et il n'y avait pas de conférences dialoguées.

J'ai donné à Caen, des conférences de ce genre ; j'en ai donné également au Havre, à Dieppe, à Orléans, à Angers, à Limoges et dans d'autres villes encore.

Nulle part elles n'ont été troublées, même par une simple parole de protestation.

Rien ne faisait prévoir et personne ne pouvait supposer qu'il en serait autrement à Rouen.

Vous dites que j'ai fait apposer des milliers d'affiches ; ce détail m'est étranger, et on vient de me montrer le bon de l'imprimeur attestant qu'il n'y a pas eu plus de deux cents affiches.

Vous parlez de mes lettres d' « invitation pressante. » Voici la lettre d'invitation qui a été envoyée, et elle n'est pas de moi :

« M.

« Une série de conférences dialoguées, spécialement réservées à la classe ouvrière, sera donnée par M. l'abbé Garnier, de Caen, du dimanche 15 au dimanche 22 janvier, dans l'église cathédrale, suivant le programme ci-dessous.

« Vous êtes prié d'assister à ces conférences et de vouloir bien y convier les membres de votre famille. »

J'ajoute qu'à Rouen, comme partout, on est coutumier de la lettre d'invitation de ce genre.

Vous blâmez les controverses ; on en fait partout et tous les jours ; à Rouen même, vous en avez eu récemment à Saint-Maclou et à Bon-Secours.

Enfin, vous me comparez à l'Armée du Salut, qui agit sur la place

publique. La comparaison est trop défectueuse pour qu'il soit nécessaire d'indiquer les différences.

Nos églises sont un lieu saint ; chacun sait ce qui s'y passe et pourquoi on y est convoqué.

Notre-Seigneur Jésus-Christ s'occupait surtout des petits et des pauvres. Pourquoi me faire un reproche de l'imiter ?

Ce qu'on ne tolérerait ni dans une réunion privée ou publique, ni même dans un café, comment peut-on le trouver admissible et chercher à l'expliquer, sinon même à le justifier, dans une église ?

Jamais, nulle part, je n'ai dit un seul mot de politique ou de matières étrangères à mon ministère.

Hier soir, en particulier, je faisais une conférence sur « les Morts. » J'ai été vivement surpris et peiné de voir ce jour choisi par les perturbateurs pour leur démonstration scandaleuse.

Je vous prie, monsieur le directeur, et au besoin je vous requiers de bien vouloir insérer cette lettre.

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments respectueux.

H. Garnier.

Cette lettre est topique. Elle ne laisse debout aucun des misérables prétextes dont on a voulu s'armer, soit pour excuser les perturbateurs, soit pour faire retirer la parole à un prédicateur animé d'un zèle vraiment apostolique.

—

Jeudi dernier, 18 janvier, a eu lieu la réception à l'Académie, de M. Gréard. Quelle œuvre littéraire a valu à M. Gréard l'honneur qui lui est fait? Il serait hardi d'affirmer qu'il y a quelque chose ; mais il serait injuste de dire qu'il n'y a rien. M. le duc de Broglie, chargé de répondre au récipiendaire, est allé à la découverte, et il en a rapporté une élucubration de jeunesse qui conquit un prix académique, et deux ou trois volumes de rapports assez bien troussés du fonctionnaire universitaire. Joignez-y quelques études sur l'éducation où, parmi les discussions des principes, l'auteur n'a négligé de discuter que le principe essentiel ; et ce sera tout.

M. Gréard, au début de son discours, a rapporté l'honneur qui lui était fait à autre chose qu'à son mérite personnel. C'est trop de modestie, a répliqué aimablement M. le duc de Broglie. Non ; ce n'est que de la modestie, en la définissant comme on l'a fait quelquefois : La modestie, c'est la vérité.

Le meilleur titre littéraire de M. Gréard est peut-être le discours de réception qu'il vient de prononcer. Ayant à louer

M. de Falloux, dont il a le malheur de ne partager ni les convictions politiques, ni les croyances religieuses, il a lui-même limité son devoir à « l'intelligence de l'œuvre » qu'il avait à replacer sous les yeux de l'Académie et au « respect du caractère et du talent. » Dans ces limites, il s'est acquitté de son obligation avec un vrai succès; nos lecteurs pourront le voir. Il y a peu à se plaindre du panégyriste de M. de Falloux; mais nous n'en dirons pas autant de l'universitaire dont il est richement doublé.

M. Gréard ne pouvait pas et ne voulait pas ne pas parler de la célèbre loi de 1850. Il en a pris occasion pour tracer un tableau historique où des affirmations d'une audace stupéfiante se marient à de jolies petites perfidies. Cette généreuse Université! Elle tendait une main libérale à tous ses adversaires; elle était prête à accueillir à bras ouverts la liberté d'enseignement. Mais, cette pauvre Université! Ses ennemis voulaient la dévorer jusqu'au dernier morceau, et par le fait de l'odieuse loi Falloux elle a été, pendant trente années, la persécutée et la victime. Ses membres n'ont pas pu faire leur chemin, selon que le demandait leur mérite, — témoin M. Gréard.

Si Dieu avait rappelé à lui M. de Falloux pendant qu'un universitaire dirigeait l'Académie, combien cruelle eût été la séance du 18 janvier! De quel poids elle eût pesé sur la conscience des auditeurs! Mais, à l'époque de la mort de M. de Falloux, M. le duc de Broglie était directeur de l'Académie française; en conséquence, c'est lui qui a répondu à M. Gréard, et nous avons eu un justicier.

On lira plus loin aussi son discours, où les affronts faits à l'histoire par le récipiendaire sont relevés en un langage académique au meilleur sens du mot.

—

Cette réception académique a soulevé une polémique sur le rôle du comte de Falloux à la réunion de l'Assemblée nationale de 1871; le comte de Falloux, en poussant ses amis à ajourner jusqu'après la conclusion de la paix et le rétablissement de l'Etat la proclamation de la monarchie, a-t-il été bien ou mal inspiré pour la cause monarchique?

L'événement a montré que M. de Falloux s'était trompé. A sa réunion, l'Assemblée nationale pouvait tout, hormis changer un homme en femme, comme l'on disait naguère du Parlement britannique : elle pouvait restaurer la monarchie, proclamer le

comte de Chambord, même avec son drapeau blanc. Sous la botte de l'Allemand, la France aurait tout accepté.

Mais dès que la France l'eut vue hésiter, l'Assemblée perdit son crédit : elle en a été réduite à se tenir, tout en se cabrant, sur le terrain des faits accomplis. En notre pays il faut, comme l'on dit, saisir la balle au bond : quand on la laisse passer, en comptant sur des circonstances plus favorables, on ne peut plus s'en emparer.

Si le premier acte de l'Assemblée avait été de rétablir la monarchie, il ne se serait passé rien de plus ni rien de moins que ce qui s'est passé, puisque la Commune a eu lieu tout de même. Seulement, le comte de Paris serait aujourd'hui sur le trône, avec le drapeau tricolore, et le duc d'Aumale serait encore dans son Chantilly au lieu d'être à Bruxelles.

Mais les monarchistes ont toujours perdu leur temps à discuter leur prince : ils ont discuté le comte de Chambord, ils discutent aujourd'hui le comte de Paris. Lorsqu'on est monarchiste et qu'on trouve l'occasion de faire la monarchie, il faut la faire tout de suite, avec le prince que l'on a, et, au besoin, malgré lui.

Les républicains ont montré beaucoup plus d'esprit politique en acceptant la république des mains de M. Thiers. La République de M. Thiers était pourtant, pour eux, aussi difficile à avaler que le comte de Chambord et le drapeau blanc pour les orléanistes ou que le drapeau tricolore et le comte de Paris pour les anciens partisans du drapeau blanc.

—

Les manifestations pacifiques se sont multipliées la semaine dernière : après le rescrit du czar au gouverneur de Moscou, il y a eu le rapport de M. Wischnegradsky sur le budget russe de 1888, et l'on a fait courir, à Berlin, un propos de M. de Bismarck donnant à l'Europe trois ans de répit. Malgré tout, on persiste partout à envisager la situation avec inquiétude : les journaux de Berlin accusent les ambitions déraisonnables de la Hongrie ; les journaux de Vienne se plaignent des attaques de la presse allemande, et ils continuent d'exprimer une défiance marquée à l'égard des intentions du gouvernement russe ; la presse russe, à son tour, accuse la monarchie austro-hongroise d'aspirer à une domination exclusive dans la presqu'île des Balkans, de continuer à soutenir le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, de chercher à amener le cabinet de Berlin à le soutenir

à son tour, de s'efforcer, en un mot, de tout son pouvoir d'entraver la solution de la question bulgare.

LES LAICISATIONS

Depuis le 23 janvier, la laïcisation de l'hôpital de la Charité est un fait accompli. Malgré les nombreuses démarches faites par les médecins et les chirurgiens dans le but de garder les sœurs Augustines, l'administration de l'Assistance publique a donné suite au vote du Conseil municipal.

La veille, dans l'après-midi, les Sœurs ont reçu, rue Jacob, la visite de plusieurs curés de Paris et de conseillers municipaux.

Un de ces derniers avait mis gracieusement à leur disposition plusieurs voitures pour les conduire à la maison-mère, mais la supérieure a décliné cette offre.

Lundi matin, dès cinq heures, on remarquait dans la rue Jacob, des groupes de curieux qui attendaient le départ des Sœurs annoncé pour dix heures: la préfecture de police avait même organisé un service spécial, mais hâtons-nous de dire que tout s'est passé sans incidents.

Dans l'assistance on a surtout remarqué un groupe d'étudiants du Cercle catholique du Luxembourg, qui ont fait remettre à la supérieure une carte ainsi libellée :

« Les membres du Cercle catholique du Luxembourg présentent leur respect à la supérieure des Sœurs Augustines, chassées ignoblement de l'hôpital de la Charité. »

A huit heures, sept voitures de la Compagnie générale ont conduit les vingt-deux sœurs qui quittent l'hôpital, place de l'Hôtel-Dieu. Les saintes filles portaient toutes à la main, un bouquet de lilas blanc offert par les malades.

A la vue des voitures, les curieux ont respectueusement salué les sœurs Augustines.

Un haut fonctionnaire de l'Assistance publique a immédiatement installé les 42 infirmières laïques.

La laïcisation des hôpitaux de Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu est annoncée pour le mois prochain.

A propos de cet inique renvoi des Sœurs de l'hôpital de la Charité, on nous rapporte un fait qui caractérise une fois de

plus l'administration républicaine et laïque de nos établissements hospitaliers.

L'avant-veille du jour fixé pour le renvoi des religieuses, le directeur de la Charité, passant dans l'une des salles de l'hôpital réservées aux Sœurs, aperçut un très beau tableau qu'il trouva paraît-il, tout à fait de son goût. Sans plus tergiverser il se mit tout simplement en devoir de le décrocher et, l'opération faite, l'emporta sous le bras. Une des religieuses, témoin de ce rapt, arrêta notre personnage en déclarant que le tableau était à la communauté et qu'il ne l'emporterait pas. Là-dessus résistance du directeur, résistance plus énergique encore de la religieuse, tellement énergique même que l'amateur de tableaux dut le restituer bel et bien à ses propriétaires. Tous nos compliments à la religieuse de la Charité.

—

Les sœurs Augustines qui faisaient le service à l'hôpital de la Charité étaient au nombre de vingt-deux. Elles coûtaient 200 francs par an, soit 4,400 francs; elles étaient nourries et logées à la communauté, ce qui représente donc une somme absolument minime dans les dépenses d'un hôpital aussi important que celui de la Charité.

Elles sont remplacées par quarante-quatre infirmières, sous-surveillantes et surveillantes, dont le traitement minimum, y compris la nourriture et le logement, est de 700 fr., 30,800 fr.

Mais, comme il est impossible de loger ces dames, qui ont droit à un logement confortable, et qui regarderaient comme au-dessous d'elles d'être logées comme l'étaient les bonnes Sœurs, l'Assistance publique, c'est-à-dire les pauvres dont elle est le représentant, leur alloue comme indemnité de logement une somme de 800 fr., soit une nouvelle somme de 35,200 fr., ce qui fait un total de 66,000 fr. au lieu de 4,400 que coûtaient les Sœurs.

Avec cette différence de 61,600 fr. que coûte la laïcisation, on pourrait créer environ six lits de plus par an dans un hôpital quelconque.

M. le docteur Desprès a adressé à la supérieure des sœurs Augustines, la touchante lettre suivante :

15 janvier 1888

Madame la Supérieure,

En me joignant à mes collègues de l'hôpital de la Charité pour rendre aux Sœurs Augustines un hommage public de notre reconnaissance, je n'ai accompli qu'une partie de mon devoir.

Les malades du sixième arrondissement ont gardé et gardent encore le souvenir des soins de vos religieuses. Ils n'avaient pas, d'ailleurs, demandé le départ de celles dont ils ont apprécié si souvent l'expérience et l'abnégation. Deux fois déjà, j'ai sollicité des électeurs du sixième arrondissement le mandat d'aller au conseil municipal de Paris défendre les intérêts des hôpitaux compromis et protester contre le renvoi des Sœurs : deux fois la population d'un coin de Paris avec celui qu'elle a élu, a résolument pris parti pour la Sœur d'hôpital, et elle ne juge pas encore la cause perdue.

Patience donc ! Le jour est proche peut-être où la population parisienne, lasse de servir de champ d'expériences et de combat aux partis politiques, rappellera les Sœurs hospitalières dans les hôpitaux de Paris.

Veuillez agréer, etc.

Le filleul d'Armand Carrel n'est pas le seul à rendre aux religieuses expulsées cet hommage si délicat et si ardent. Les autres médecins et chirurgiens de la Charité se proposaient d'accompagner les Sœurs depuis la communauté jusqu'à la sortie de l'hôpital; mais l'heure si matinale choisie par les laïciseurs les en empêchant, ils ont adressé à la supérieure des Sœurs Augustines à l'Hôtel-Dieu la lettre suivante :

15 janvier 1888.

Madame la Supérieure,

Avant le départ des Sœurs Augustines, si injustement renvoyées de l'hôpital de la Charité, et puisque l'administration de l'Assistance publique, qu'elles ont si longtemps et si loyalement servie, ne croit pas devoir leur adresser un mot de remercîment, veuillez agréer ici l'hommage de notre reconnaissance pour les religieuses d'élite que vont perdre nos malades.

Tout ce que nous avons tenté pour conserver à notre hôpital les Sœurs Augustines est demeuré inutile ; mais elles emporteront du moins ce souvenir, que les médecins et chirurgiens des hôpitaux n'ont pas abandonné celles qui les ont toujours le mieux secondés. Ce témoignage de la justice que nous leur rendons adoucira pour nous l'amertume de notre impuissance.

Nous ne voulons rien ajouter. La vie religieuse d'hôpital est au-dessus de l'éloge. Les sœurs hospitalières seront de longues années encore, chez tous les peuples du monde, l'expression la plus pure du dévouement et du sacrifice.

Veuillez agréer, madame la supérieure, l'assurance de notre haute considération.

POTIN, DESNOS, FÉRÉOL, LUYS, LABOULBÈNE, BLACHEZ,
Médecins à l'hôpital de la Charité.
TRÉLAT, A. DESPRÉS, *Chirurgiens à l'hôpital de la Charité.*

Qu'importe à MM. Hovelacque et *tutti quanti* cette protestation indignée des princes de la science contre la mesure dictée par leur intolérance ? Il faut subir aujourd'hui la loi inepte et violente des minorités, qui se soucient fort peu des intérêts matériels et de la liberté de conscience.

—

Par décision ministérielle en date du 30 décembre, le gouvernement a retiré les subventions qui étaient accordées aux écoles maternelles de Clermont.

Ce coup inattendu, qui vient frapper les religieuses dont les soins dévoués à l'enfance sont si appréciés, a ému douloureusement la chrétienne population clermontoise, d'autant plus que l'impuissance pour le gouvernement de constituer immédiatement des écoles maternelles laïques donne à cette mesure les apparences d'une pure vexation.

C'est à Rome, dit la *Semaine religieuse* de Clermont, que Mgr l'évêque a appris cette triste nouvelle, qui a précipité son départ de la Ville Éternelle. Sa Grandeur, qui poursuit avec un zèle au-dessus de tout éloge l'éducation chrétienne des enfants, a voulu veiller elle-même aux moyens de conjurer ce nouveau danger.

—

A la veille d'être consommée à Paris, la laïcisation s'étend en province partout où s'exerce, avec la rage du conseil municipal parisien et du conseil général de la Seine, son autre lui-même, la juridiction de l'assistance publique. Un des établissements de charité, qui relèvent au dehors du département de la Seine, vient encore d'être frappé par cette fureur impie. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Semaine religieuse* de Soissons :

Tout service religieux vient d'être supprimé au dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, dont on avait déjà renvoyé les religieuses. On sait que cet établissement, bien que situé dans le département de l'Aisne, appartient à celui de la Seine, dont le conseil général marche la main dans la main avec le conseil municipal de Paris.

A la première nouvelle de l'arrêté qui prescrivait cette mesure sans délai, Mgr l'évêque de Soissons avait écrit à M. le préfet de police la lettre suivante :

« Soissons, le 29 décembre 1887.

« Monsieur le préfet,

« Veuillez me permettre d'appeler votre bienveillante attention sur un fait qui intéresse à un très haut degré la liberté de conscience et l'équité : j'en parlerai aussi brièvement qu'il me sera possible.

« A la date du 26 de ce mois, visant un vote du conseil général de la Seine, vous avez pris et fait notifier à M. l'aumônier du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets un arrêté en vertu duquel ses fonctions doivent prendre fin le 31 du même mois.

« C'est un asile de neuf cents pauvres gens, et dans lequel il est question, paraît-il, d'en amener quelques centaines de plus. C'est cet asile, monsieur le préfet, qui va se trouver privé de tout office religieux. Beaucoup de ces infortunés, cependant, sont chrétiens, tous ont du respect et de l'attachement pour la religion; aux heures de réflexion, ils regardent comme un devoir de ne pas lui demeurer étrangers. Leur refuser la satisfaction de ce besoin, c'est donc contrister et blesser leur conscience.

« Iront-ils demander cette satisfaction ailleurs? Mais ce sont, pour la plupart, des vieillards, des infirmes, des malades; mais l'église de Villers-Cotterets est à peine suffisante pour la paroisse. Le clergé paroissial y est réduit au strict nécessaire. En restaurant leur église, les habitants de Villers-Cotterets ont été loin de compter sur l'annexion de ce millier de Parisiens à leur paroisse. Je me demande, au surplus, si les pensionnaires du dépôt auraient toute liberté de fréquenter l'église paroissiale aux jours de dimanches et de fêtes. Je me demande aussi, monsieur le préfet, qui portera assidûment les secours et les consolations de la religion à un millier de vieillards, d'infirmes et de malades. M. le curé de Villers-Cotterets appartient seul tout entier à la paroisse; le prêtre qui lui prête son concours est curé titulaire et effectif d'une paroisse voisine. L'aumônier est donc ici bien nécessaire, c'est un prêtre des plus occupés.

« Je dois ajouter, monsieur le préfet, que cet aumônier, le digne et dévoué M. Lefèvre, occupe le poste depuis 1857 — trente années; — qu'il a refusé, pour demeurer avec ses pauvres, des postes importants et gracieux, et qu'il est âgé de soixante-cinq ans : voilà l'homme, le prêtre à qui l'on fait savoir en trois lignes, le 29 décembre, qu'il ne sera plus rien le 31.

« J'ai à peine le courage de vous demander s'il doit quitter l'asile et son logement le 31, et s'il ne lui sera accordé ni retraite, ni indemnité. Quoique cette question soit grave pour lui et pour moi, je n'insiste que sur celles qui sont plus graves et que je viens de vous présenter sommairement.

« J'ai donc l'honneur de vous supplier, monsieur le préfet, d'examiner s'il ne serait pas juste et honorable de rapporter votre arrêté du 26 courant.

« Subsidiairement, je vous conjurerai d'autoriser M. l'abbé Lefèvre à continuer ses fonctions d'aumônier, avec ou sans traitement, jusqu'à nouvel avis.

« Recevez, monsieur le préfet, etc. « † Odon,

« *évêque de Soissons et Laon.* »

Cette lettre est demeurée sans réponse et la chapelle du dépôt est fermée.

Monseigneur vient de nommer le respectable aumônier, M. Lefèvre, chanoine honoraire en attendant de le pourvoir d'un poste.

Tout commentaire serait faible.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

En réponse à une adresse de l'épiscopat de la province de Québec, le Saint-Père a daigné adresser au cardinal Taschereau et à ses suffragants la lettre suivante :

Cher Fils et Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec une très grande joie la lettre que d'un commun accord vous Nous avez adressée à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale. C'est un témoignage de votre attachement sincère et de votre soumission intime à cette Chaire apostolique sur laquelle le Christ a établi le fondement inexpugnable de son Eglise. Ce n'est pas la première fois que ces sentiments se manifestent parmi vous, car ils ont commencé à exister dès le temps où François de Montmorency-Laval, premier évêque du siège de Québec, y a déployé son zèle pastoral et son énergie pour unir étroitement l'église du Canada avec le Siège apostolique. Nous vous félicitons de tout Notre Cœur de ce que vous avez conservé tout entier et intact ce bel héritage que vous avez reçu de ceux qui les premiers ont cultivé ce champ du Seigneur, et Nous sommes persuadé que vous avez à cœur de toujours le défendre avec courage, car c'est de là que dépend la prospérité de l'Eglise du Canada, et ce sera un exemple salutaire pour les fidèles confiés à vos soins.

Votre zèle sacerdotal non-seulement Nous réjouit et Nous console, mais aussi Nous donne la conviction que vous travaillerez toujours avec unanimité et constance pour le bien de vos diocèses, et pour faire fleurir la religion, et pour la prospérité de l'Université Laval, qui a déjà rendu de grands et salutaires services à l'éducation catholique.

A cause de l'amour et de l'estime que Nous avons pour vous, Nous portons un grand intérêt à tout ce qui touche à votre dignité et peut vous être utile, et Nous vous promettons que les preuves de Notre attachement ne vous feront jamais défaut.

En attendant, Nous prions Dieu avec ardeur de vous combler des grâces célestes, vous et tous les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, qui n'ont jamais omis l'occasion de donner au Saint-Siège des preuves éclatantes de leur attachement.

Comme présage de ces grâces et comme gage de Notre affection, Nous vous donnons du fond de Notre cœur Notre bénédiction apostolique à vous cher fils, à Nos vénérables frères, à tout le clergé et aux fidèles du Canada.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 23 novembre, en l'année 1887, dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

—

Notre Saint-Père le Pape, dont la santé est toujours excellente, a reçu ces jours-ci, en audience particulière, plusieurs cardinaux et un grand nombre d'évêques italiens et étrangers, entre autres Leurs Eminences les cardinaux de Sens et de Reims et Leurs Grandeurs les archevêques de Paris et de Chambéry. Sa Sainteté a reçu encore : une députation de l'ordre teutonique, laquelle, au nom de l'archiduc Guillaume et de son coadjuteur l'archiduc Ernest, lui a présenté les félicitations et les dons de l'ordre. Le Souverain Pontife a reçu encore S. Exc. M. de Schloezer, ministre de Prusse, et S. E. M. Antoine Flores, envoyé extraordinaire de l'Equateur, qui lui a présenté les félicitations du président et du gouvernement de cette République, ainsi que leurs riches offrandes pour son jubilé sacerdotal.

—

Le jour de son audience, l'envoyé extraordinaire du Brésil, S. Exc. M. le chevalier de Souza Corréa, a adressé au Souverain Pontife le discours suivant :

Très Saint Père,

S. A. la princesse impériale régente de l'empire m'a fait l'honneur insigne de me confier une haute et nouvelle mission spéciale, que je viens remplir avec le plus grand bonheur.

Son Altesse m'a chargé de présenter à Votre Sainteté l'adresse des dames catholiques du Brésil qui se sont réunies sous son pieux patronage pour exprimer à Votre Sainteté leurs plus sincères félicitations, à l'occasion de son glorieux jubilé sacerdotal, que l'univers entier célèbre avec joie. Elles forment en même temps leurs vœux les plus fervents pour la conservation de la précieuse existence de Votre auguste et sacrée Personne.

Je remets aussi aux pieds vénérés de Votre Sainteté les témoignages de profond respect et d'attachement filial qui accompagnent l'adresse de la régente de l'empire et des dames catholiques du Brésil en implorant la bénédiction apostolique de Votre Sainteté pour la famille impériale et la nation Brésilienne.

Le Saint-Père a répondu :

Nous sommes très touché, Monsieur le Ministre, des témoignages d'attachement que Nous ont donnés l'Empereur et l'Impératrice tout récemment, et de ceux que vous Nous apportez au nom de la régente de l'empire et des dames catholiques du Brésil ; leurs sentiments d'amour filial Nous sont bien connus, et en toute occasion, Nous Nous plaisons à le constater, la famille impériale Nous a donné des preuves constantes de son esprit de conciliation et de respect envers l'Eglise, de son inaltérable dévouement et de ses sentiments chrétiens, qui contribuent à maintenir la foi dans le vaste empire où l'a placée la Divine Providence.

Depuis l'indépendance du Brésil, aucun dissentiment grave ne s'est élevé avec le Saint-Siège, Nous Nous faisons un devoir de le reconnaître, et Nous chercherons toujours à maintenir des relations qui réjouissent Notre cœur de Chef de l'Eglise universelle.

Aussi, à l'occasion de Notre jubilé et quand, de toute part, Nous recevons les plus grandes démonstrations de l'amour et de la vénération des peuples, désirons-Nous donner au Brésil un témoignage tout particulier de Notre paternelle affection au sujet de l'émancipation des esclaves.

La Princesse Impériale Régente remplit une grande et noble tâche pendant l'absence si regrettable de son Auguste père pour le rétablissement duquel Nous faisons des vœux ; mais elle peut compter sur Notre sollicitude, qui ne lui fera jamais défaut. Veuillez donc, Monsieur le Ministre, être l'interprète fidèle de Nos sentiments de vive gratitude pour les félicitations que vous Nous apportez, en son nom et en celui des dames catholiques du Brésil.

Veuillez aussi transmettre à Son Altesse la Princesse Impériale Régente la Bénédiction Apostolique que Nous lui accordons de tout Notre cœur, ainsi qu'à son Auguste époux, à la famille Impériale et à toute la nation brésilienne.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché accuse plus de fermeté; c'est dire à quel point les appréhensions, dont notre place souffrait depuis quelque temps, se sont calmées.

Le marché du comptant présente un bien meilleur aspect. C'est lui, au surplus, qui a donné le signal du raffermissement depuis quelques jours. Il reprend peu à peu de l'animation, et, quoiqu'elle ne soit pas telle que celle à laquelle on pourrait s'attendre à ce moment de l'année, elle n'en est pas moins digne d'être signalée.

D'ailleurs, ce ne sont pas les capitaux disponibles qui font défaut. On pourrait se demander ce qu'ils attendent pour s'employer, si l'on n'avait encore à passer par la discussion du budget, de laquelle résultera ou la consolidation du ministère, ou un changement de cabinet.

Les cotes étrangères sont encourageantes.

Bourse du 25 *janvier* 1888.

3 0/0		81 40	C. F. foncières 1879		484 »
3 0/0 amortissable		84 85	— commun. 1879		483 50
4 1/2 0/0		107 95	— — 1880		472 »
Crédit foncier	Actions	1.385 »	— foncières 1883		382 50
Est	—	790 »	Est	Oblig.	388 »
Lyon	—	1.252 50	Lyon	—	395 »
Midi	—	1.153 75	Midi	—	398 »
Nord	—	1.523 75	Nord	—	406 50
Orléans	—	1.330 »	Orléans	—	401 »
Ouest	—	893 75	Ouest	—	395 50
Panama	—	301 25	Panama 4 0/0	—	204 »
Suez	—	2.080 »	— 6 0/0	—	365 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ENCYCLIQUE AUX ÉVÊQUES DE BAVIÈRE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Lux tamen doctrinæ a clero in christiani populi ordines diffundenda vix dici potest quam magnam habeat utilitatem, si quasi e candelabro virtutis effulserit. — In præceptis enim, quæ sunt ad corrigendos hominum mores, plus fere possunt, quam dicta, facta magistrorum ; nec quisquam negotio tam facili habiturus est ei fidem, cujus a dictis præceptisque discrepent facta. In Jesum Christum Dominum oculos intendamus et mentes : qui, ut *veritas* est, perdocuit nos quæ credere deberemus, ut *vita* est et *via*, semetipsum proposuit nobis exemplar absolutissimum, quo modo ageremus honeste vitam et bonum ultimum studiose appeteremus. Ipsemet discipulos suos ita de se voluit institutos et perfectos : *sic luceat lux vestra*, hoc est doctrina, *coram hominibus*, *ut videant opera vestra bona*, non secus atque doctrinæ argumenta, *et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est* (1), doctrinam in unum et bonitatem Evangelii complexus, quod ipsis ad propagandum committebat. — Sunt hæc nempe instituta divina, quibus vita sacerdotum componatur et dirigatur oportet. Omnino oportet et necesse est habere eos sibi persuasum ac prope insculptum in animis, se jam non de sæculi esse consortione, at vero Dei concilio electos esse, qui, in communione sæculi ætatem agentes, vitam tamen Christi Domini vivant. Qui, si de ipso in ipsoque vere vivant, minime *quæ sua sunt* quæritabunt, sed in iis profecto toti erunt *quæ sunt Jesu Christi* (2), neque hominum captabunt inanem gratiam, sed gratiam Dei solidam expectabunt : ab his autem infimis rebus et corruptelis abstinebunt, abhorrebunt, et lucra bonorum cœlestium industrie facientes, de iis effundent large hilareque, ut sanctæ est caritatis : nusquam porro committent, ut judicio et arbitrio episcoporum aut opponant aut anteferant suum, sed ipsis parendo et obediendo personam gerentibus

(1) *Matth.*, v, 16.
(2) *Philipp.*, ii, 21.

Christi, felicissime elaborabunt in vinea Domini, copia fructuum lectissimorum ad vitam sempiternam mansura. Quisquis vero se a pastore suo atque a pastorum maximo, romano Pontifice, sententia et voluntate abjungit, nullo pacto conjungitur Christo : *Quis vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit* (1) : quisquis autem est a Christo alienus, dissipat verius quam colligit. — Ex quo præterea species modusque obtemperationis hominibus debitæ, qui antecedunt publica potestate, in promptu est. Nam longissime abest, ut sua ipsis jura velit quispiam abnuere et derogare; ea potius et ab aliis civibus observanda diligenter sunt et a sacerdotibus diligentius : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari* (2). Nobilissima enim atque honestissima sunt munia, quæ viris principibus Deus, dominator rectorque summus, imposuit, ut consilio, ratione, omnique custodia justitiæ civitatem moderentur, conservent, augeant. Proinde clerus singula civium officia accuret et exequatur, non in morem servientis, sed reverentis; propter religionem, non propter metum; simul cum justo obsequio, dignitatem suam tuentes, idem cives et sacerdotes Dei. Quod si quando fiat, ut civile imperium in jura Dei et Ecclesiæ invadat, tum esto a sacerdotibus insigne exemplum, quemadmodum homo christianus, formidolosis religioni temporibus, in officio perstare debeat : multa is, incolumi virtute, tacitus ferat; in tolerando male facta sit cautus, neque improbis ulla in re assentiat neve assentetur : re autem urgente in alterutrum, Dei ne recusanda jussa ad gratificandum hominibus, memorabile illud dignissimumque Apostolorum responsum libera voce usurpet : *Oportet obedire Deo magis quam hominibus* (3).

Ad hoc veluti adumbratum specimen de ratione sacræ juventutis colendæ, adjicere libet et æquum est, quæ ad juventutem in universum pertinent : ejus enim institutio valde Nos sollicitos habet, ut, sive ad cultum mentis, sive ad perfectionem animi, recte admodum integreque succedat. — Novellam ætatem materno Ecclesia semper fovit complexu; ejus præsidio labores plurimos amantissime impendit et plurima adjumenta paravit; in his, familias nonnullas hominum religiosorum constitutas, quæ adolescentiam erudirent in artibus et doctrinis, ac præcipue ad sapientiam alerent virtutemque christianam. Sic auspi-

(1) *Luc*, x, 16.
(2) *Matth.*, XXII, 21.
(3) *Act.*, v, 29.

cato fiebat ut in animos teneros pietas erga Deum facile influeret, ex qua officia hominis in se aliosque et patriam maturrime explicata, maturrime etiam in optimam spem florerent. Ecclesiæ igitur justa nunc est ingemendi caussa, quum videat in primis ætatulis filios suos a se divelli, atque in eos compelli litterarios ludos, ubi vel siletur omnino notitia Dei, vel mancum aliquid delibatur de ea perverseque miscetur; ubi colluvioni errorum nulla repagula, nulla fides documentis divinis, nullus veritati locus ut se ipsa defendat. Atqui de litterarum doctrinarumque domiciliis auctoritatem Ecclesiæ catholicæ prohibere, maxime injurium est, eo quod munus religionis docendæ, ejus videlicet rei qua nemo homo non indiget ad salutis æternæ adeptionem, Ecclesiæ a Deo sit datum; nulli vero alii datum est hominum societati, neque societas ulla sibi potest adsciscere; ideoque ipsa suum propriumque jus merito affirmat, labefactum conqueritur. — Cavendum insuper est vehementerque curandum, ut in scholis quæ ditionem Ecclesiæ vel omnino vel partim excusserint, ne quod juventus periculum subeat neve ullum in fide catholica morumque honestate detrimentum capiat. In quo quidem et cleri et virorum proborum sollertia multum valebit, tum si laborent ut religionis doctrina non solum e scholis illis non exturbetur, sed, quo par est, loco maneat, maneatque apud magistros idoneos et spectatæ virtutis, tum si alia quædam præsidia inveniant et comparent, quibus ea ipsa doctrina incorrupte et commode juventuti impertiatur. — Valebunt autem permultum consilia et opera patrumfamilias sociata. Quare opus est admonitione ad eos et hortatione quanta fieri possit gravissima : velint animadvertere, quam magna sanctaque officia sibi cum Deo intercedant de liberis suis; ut scientes religionis, bene moratos, Deum pie colentes educare debeant; ut faciant damnose, si ætatem credulam et incautam suspectis præceptoribus in discrimen committant. Hisce in officiis, simul cum procreatione liberorum susceptis, noverint patresfamilias, totidem jura inesse secundum naturam et æquitatem, atque esse ejusmodi, de quibus nihil liceat sibi remittere, nihil cuivis hominum potestati liceat detrahere, quum, officiis solvi quibus homo teneatur ad Deum, sit per hominem nefas. Hoc igitur parentes reputent, se magnum quidem onus gerere de liberorum tuitione, multo tamen gerere majus, ut eos ad meliorem potioremque vitam, quæ animorum est, educant; quod ubi per se ipsi præstare nequeant, suum

prorsus esse vicaria opera aliorum præstare, ita ut necessariam religionis doctrinam ex magistris probatis audiant liberi et percipiant. Jam illud non infrequens est exemplum sane pulcherrimum religionis munificientiæque, ut, quibus locis scholæ nullæ publice paterent nisi quæ *neutræ* vocantur, catholici viri magnis laboribus et sumptibus aperuerint certas suas, et pari constantia sustentent. Præclara hæc et tutissima juventutis perfugia, ubi opus est, pro rerum et locorum rationibus, alia atque alia constitui maxime optandum.

Neque silentio prætereundum est, christianam juventutis institutionem in maximam ipsius reipublicæ verti utilitatem. — Sane liquet innumerabilia et ingentia damna ei civitati metuenda esse, in qua docendi ratio et disciplina sit expers religionis, aut, quod est deterius, ab ea dissideat. Statim enim ac posthabitum et contemptum sit supremum illud divinumque magisterium, cujus admonitione jubemur vereri Dei auctoritatem, ejusdemque firmamento omnia Dei oracula tenere certissima fide, jam proclivis est humanæ scientiæ ad perniciosissimos errores, in primis *naturalismi* et *rationalismi*, ruina. Hinc fiet, ut judicium arbitriumque de rebus intelligendis, ac proclivius de agendis, homini cuilibet permittatur, et continuo publica imperantium auctoritas debilitata jaceat et afflicta : quibus namque inserta sit pessima opinio, se nullo pacto obligari dominatione et rectione Dei, permirum sane si hominis ullum imperium observent et patiantur. Fundamentis vero in quibus omnis auctoritas nititur, excisis, societas conjunctionis humanæ resolvitur et dissipatur, nulla erit res publica, dominatus armorum plenus et scelerum occupabit omnia. Num vero tam funestam calamitatem possit civitas, suis ipsa opibus freta, deprecari? num possit, Ecclesiæ subsidia respuens? num possit, cum Ecclesia confligens? — Res prudenti cuique aperta manifestaque est. — Ipsa igitur civilis prudentia suadet, in juventute erudienda et instituenda suam partem episcopis et clero esse relinquendam ; diligenterque providendum, ne ad nobilissimum docendi munus homines vocentur vel de religione languidi et jejuni, vel palam aversi ab Ecclesia. Quod quidem intolerabilius esset, si hujusmodi ingenii homines deligerentur ad doctrinas sacras, omnium præstantissimas, profitendas.

Præterea interest quam maxime, Venerabiles Fratres, ut pericula avertatis et propulsetis, quæ gregibus vestris a contagione *massonum* impendent. — Hujus tenebricosæ sectæ consilia

et artes quam sint nequitiæ plena et quam exitiosa civitati, docuimus alias, singularibus litteris Nostris encyclicis, nec non adjumenta indicavimus quibus vires ejus oporteat reprimi et enervari. Nec profecto erit satis unquam præmonitum, caveant christiani a tali scelerum factione : hæc enim, quamquam odium grave in Ecclesiam catholicam principio concepit asperiusque deinde obfirmavit et quotidie inflammat, non tamen perpetuo inimicitias apertas exercet, at sæpius agit versute et dolose, maximeque adolescentiam, quæ rerum ignara est et inops consilii, miserabiliter irretit, simulata quoque specie pietatis et caritatis.

Quod est autem cautionis ab iis qui fide a catholicis discrepant, probe tenetis Ecclesiæ præscripta, ne qua inde damna in christianum populum vel consuetudine vel pravitate opinionem dimanent. Videmus equidem et vehementer dolemus, facultatem Nobis ac vobis haud parem esse atque voluntatem et studium hæc ipsa pericula penitus avertendi : attamen alienum non putamus, sollicitudinem vestram pastoralem incitare, et alacritatem simul acuere hominum catholicorum, si communibus studiis removeri possint aut sublevari quæcumque obsistunt communibus votis. *Assumite*, cohortatione utimur sancti decessoris Nostri Leonis Magni, *religiosæ sollicitudinis pium zelum et contra sævissimos animarum hostes omnium fidelium cura consurgat* (1).

Itaque, excussa, si qua insederit, segnitia et desidia, caussam religionis et Ecclesiæ tamquam suam bonus quisque suscipiat ; pro eaque fideliter et perseveranter propugnet. Usuvenit enim, ut nequam homines ex inertia ac timiditate bonorum, improbitatem suam et licentiam nocendi confirment, atque etiam proferant. Sit sane catholicorum conatus et studia minus interdum ad ea posse quæ in sententia et spe habeantur : at satis in utramque partem profectura sunt scilicet ad adversarios coercendos, et ad animos infirmos abjectosque roborandos, præter eam magnam utilitatem quæ posita est in secura officii conscientia. Quamquam, neque istud quidem facile dederimus, sollertiam et operam catholicorum, recto et perseverante consilio adhibitam, effectu suo carere. Nam semper factum est fietque semper ut res summis difficultatibus implicatæ et undique obseptæ, præclare tandem eveniant, modo animose, uti monui-

(1) Serm. XV, c; 6.

mus, fortiterque agantur, comite et ministra christiana prudentia. Quippe veritas, cui homo a natura cupidissime studet, mentes aliquando pervincat necesse est : ea quidem perturbationibus morbisque animi tentari atque obrui potest, exstingui non potest. — Quod opportunius convenire in Bavariam non una de caussa videtur. Huic enim, quoniam Dei beneficio in regnis catholicis numeratur, non tam opus est fidem sanctam accipere, quam acceptam a patribus custodire et fovere ; præterea, qui nomine publico auctores sunt legum ad rempublicam temperandam, ii magnam partem catholici ; catholici item quum sint plerique cives et incolæ, minime dubitamus quin matri suæ, Ecclesiæ laboranti, omni velint ope favere et succurrere. Ergo, si tam impense acriterque, ut debent, contendant omnino omnes, sane quam felices curarum exitus, auspice Deo, lætari licebit. Equidem contendant omnes præcipimus, eo quia sicut nihil est perniciosius discordia, ita nihil est præstabilius et magis efficax consensione concordiaque animorum, collectis viribus ad unum idemque nitentium. Ad hæc, bene catholicis per leges suppetit medium quo conditionem habitumque rei publicæ meliorem fieri expostulent, atque eum optent velintque statum, qui et Ecclesiæ et sibi, si minus obsecundet et gratificetur, quod multo esset æquissimum, at non adversetur dure. Neque vero rectum erit cuiquam arguere et vituperare nostros, qui adjumenta hujus generis quærant : quibus enim adjumentis hostes catholici nominis ad licentiam uti consueverunt, id est, ut leges ab imperantibus eliciant et pæne extorqueant odiosas libertati rei civilis sacræque, nonne integrum sit catholicis eadem adhibere, atque ita adhibere, ut honestissimis modis religioni consulant, et ea tueantur bona, dotes ac jura, quæ Ecclesiæ catholicæ divinitus collata sunt, quæque ab universis qui præsunt, qui subsunt, omni sunt honore afficienda?

In bonis autem Ecclesiæ, quæ Nos ubique semperque conservare debemus, ab omnique injuria defendere, illud certe præstantissimum est, tanta ipsam perfrui agendi libertate, quantam salus hominum curanda requirat. Hæc nimirum est libertas divina, ab unigenito Dei Filio auctore profecta, qui Ecclesiam sanguine fuso excitavit, qui perpetuam in hominibus statuit, qui voluit ipsi ipse præesse : atque adeo propria est Ecclesiæ, perfecti divinique operis, ut qui contra eam faciant libertatem, iidem contra Deum faciant et contra officium. — Quod enim alias, nec semel diximus, ideo constituit Deus Ecclesiam suam, ut bona

animorum ultima, omnique natura rerum immensum majora, haberet curanda, persequenda, largienda; utque, opibus fidei et gratiæ, vitam a Christo in homines novam inferret, salutis sempiternæ efficientem. Quoniam vero cujusque societatis et genus et jura a caussis propositisque maxime notantur unde ipsa exstiterit et quo contendat, hæc facile sunt consequentia: Ecclesiam societatem esse tam a civili discretam, quam utriusque inter seso discernuntur proximæ caussæ et proposita ; eamdem esse societatem necessariam, quæ ad universitatem se porrigat generis humani, cum ad christianam vitam universi vocentur, atque ita, ut, qui recusent vel deserant, ablegentur perpetuo, vitæ exsortes cœlestis; esse potissimum sui juris societatem, eamque præstantissimam propter ipsam cœlestium et immortalium bonorum, ad quæ tota conspirat, excellentiam. Jam vero liberæ caussæ, non videt nemo, liberam trahunt facultatem rerum adhibendarum, quotquot usui sunt futuræ. — Sunt autem Ecclesiæ, tamquam instrumenta apta et necessaria, posse arbitratu suo christianam doctrinam tradere, sacramenta sanctissima procurare, cultu divino fungi, omnem cleri disciplinam ordinare et temperare : quibus muneribus beneficiisque instructam et apparatam voluit Deus Ecclesiam, solam eam providentissime voluit. Ipsi uni tamquam in deposito esse jussit res omnes afflatu suo hominibus enuntiatas; eam denique unam statuit interpretem, vindicem, magistram veritatis et sapientissimam et certissimam, cujus præcepta æque singuli, æque civitates debeant audire et sequi; similiter constat mandata ab ipso libera Ecclesiæ data esse de rebus judicandis et statuendis quæcumque melius ad consilia sua conducerent. — Qua de re, sine caussa civilia imperia suspicionem et offensionem capiunt de libertate Ecclesiæ, quum demum vel civilis vel sacræ potestatis idem sit principium, unico a Deo. Ideoque non possunt inter se aut discrepare, aut impediri, aut elidi, cum neque Deus constare sibi non possit, neque opera ejus queant inter se pugnare ; quin etiam miro commendantur caussarum rerumque concentu. Liquet præterea Ecclesiam catholicam, dum latius liberiusque, Auctoris sui jussis obtemperans, sua signa infert in gentes, nequaquam in fines excurrere potestatis civilis, ejusque rationibus aliqua re obesse; sed tutari eas et munire; ad ejus vero similitudinem quod contingit in fide christiana, quæ tantum abest ut humanæ rationis luminibus obstruat, ut potius ipsi addat splendorem, vel quod ab erroribus opinionum avertat, ad

quos prolabi humanum est, vel quod in spatium rerum intelligendarum amplius et excelsius admittat.

Ad Bavariam quod attinet, rationes quædam singulares huic Sedi Apostolicæ cum ipsa intercedunt, eæque pactis conventis ratæ et sacratæ. Eas quidem Apostolica Sedes, tametsi multa de jure suo paciscendo remiserit, integre tamen religioseque, ut solet, semper servavit; nihilque unquam egit quod caussam querelarum ullam præberet. Quapropter enixe optandum, ut utrinque stent utrobique conventa et rite observentur, cum ad verba, tum magis ad mentem eam qua scripta sunt. — Fuit quidem aliquando, quum perturbatio aliqua concordiæ et querelarum caussa eneta est; eas tamen Maximilianus I., decreto facto, lenivit, iterumque Maximilianus II. æqui bonique fecit, opportunis quibusdam temperamentis sancitis. Hæc quidem ipsa recentioribus esse abrogata compertum est; Nobis tamen ex religione prudentiaque Principis qui gubernacula tenet regni Bavarici, admodum est quod confidamus futurum, ut qui locum religionemque Maximilianorum præclara hæreditate excepit, velit ipse mature rei catholicæ incolumitati prospicere, ejusque incrementa, amotis impedimentis, provehere. Ipsi profecto catholici homines, quæ et pars civium maxima, eaque caritate patriæ et observantia in gubernatores sine ulla dubitatione probabilis, si sibi in re tanti momenti responderi et satisfieri viderint profecto excellent obsequio et fide adversus Principem suum, similitudine quadam filiorum in patrem, et singula ejus consilia ad regni bonum ac decus summa voluntate subsequentur, summis viribus plene perficient.

Hæc quidem, Venerabiles Fratres, vobis communicare Apostolici officii ratio impulit. Superest, ut Dei opem certatim omnes imploremus, precatoresque ad Eum adhibeamus gloriosissimam Virginem Mariam, Cœlitesque regni Bavarici patronos, ut communibus votis benignus annuens, tranquilla Ecclesiam donet libertate, detque Bavariam majori in dies gloria et prosperitate frui.

Auspicem autem cœlestium munerum, præcipuæque Nostræ benevolentiæ testem, Apostolicam benedictionem vobis, Venerabiles Fratres, Clero populoque universo vigilantiæ vestræ commisso, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XXII Dec. an. MDCCCLXXXVII. Pontificatus Nostri Decimo.

LEO PP. XIII.

LA GUERRE AU SOCIALISME EN ALLEMAGNE

Le *Reichstag* allemand discute un nouveau projet de loi contre le socialisme. Le prince de Bismarck veut en finir avec cet ennemi redoutable. Il demande, dans ce but, à ses fidèles, le vote d'une loi draconienne punissant avec sévérité quiconque « répand, communique, reproduit » un imprimé, jugé dangereux par l'administration. Des peines très dures, pouvant aller jusqu'au bannissement et à la perte de la nationalité, atteignent les « agitateurs » et ceux qui auraient pris part à une réunion socialiste tenue à l'étranger.

C'est la deuxième loi d'exception réclamée depuis dix ans. Avec la loi des caisses de secours pour les vieillards, elle doit parfaire l'ensemble des lois protectrices de l'ouvrier et répressives du socialisme par lesquelles le puissant chancelier croit pouvoir extirper le virus révolutionnaire.

Le passé ne doit pas cependant donner grande confiance dans les moyens matériels imaginés par le prince de Bismarck pour tuer dans l'œuf les agitations socialistes. Il y a dix ans, l'illusion était possible. Après l'expérience de ces dernières années, on peut voir que ce n'est point par une politique de compression brutale que le danger social peut être éloigné. Mais le chancelier de fer — et c'est une des grandes faiblesses de sa politique — a le fétichisme de la force. Il s'imagine pouvoir broyer les consciences sous la botte de ses policiers aussi facilement qu'il lui a été donné de vaincre l'Autriche et la France par la puissance des baïonnettes.

La première loi répressive date de 1878. On était alors en plein *Culturkampf*, mais déjà le péril social éveillait l'attention des hommes d'Etat. Le prince de Bismarck voulut, pour le conjurer, exécuter un plan d'ensemble destiné d'abord à mâter par la force la propagande socialiste et à briser ensuite entre les mains des agitateurs leurs meilleures armes, en rassurant, par l'intervention de l'Etat, les intérêts alarmés de la classe ouvrière. Lois d'exception et lois sociales devaient toutes concourir vers le même but.

La première loi d'exception était dure. Le parlement refusa de la voter. Il fut dissous. Une majorité plus docile sortit de la dissolution, et le premier projet fut aggravé. La parole parlée

et la parole écrite furent interdites aux socialistes. Toutes les réunions socialistes furent empêchées; toutes les associations socialistes furent dissoutes. De peur que le mal ne reparût bientôt sous une nouvelle enseigne, on abandonna à la police le soin de discerner, par le flair qui lui est propre, les réunions et associations crypto-socialistes. La dissolution était aussitôt prononcée. Aucun journal socialiste ne pouvait paraître, aucun écrit socialiste ne pouvait circuler. Dès lors, plus de listes de membres, plus de caisse commune, plus de stimulant pour les membres déjà enrôlés, plus de possibilité d'en recruter de nouveaux. C'était là un premier calcul du chancelier.

Le Centre refusa de voter ce projet dangereux pour la liberté même des honnêtes gens. On en était, en effet, à l'époque où Bismarck déclamait contre l'alliance de l'Internationale noire et de l'Internationale rouge. Le Centre était payé pour n'avoir aucune confiance dans les scrupules légaux du chancelier. Au surplus, la fraction catholique formulait contre le projet des objections de fond très sérieuses et que la suite a justifiées. Elle disait que le moyen était inopérant, qu'il aurait un effet contraire à celui qu'on en attendait et que, pour réfréner les mauvaises passions, le droit commun de l'Allemagne paraissait suffisant. Le Centre ajoutait qu'il ne fallait pas se borner à réprimer des actes extérieurs, mais qu'il fallait en outre attaquer résolument les idées et appeler au secours de la société toutes les forces morales dont la civilisation disposait. Le prince de Bismarck ne voulut point comprendre. Il eût dû rendre la liberté à l'Église et, après son serment encore tout chaud de ne pas aller à Canossa, l'humiliation eût été trop dure à son orgueil.

Le Centre vota donc contre le projet; mais il y avait au Reichstag assez d'officieux qui votèrent comme le maître le désirait. En outre, l'état de siège fut proclamé dans les villes où les socialistes étaient le plus nombreux. Berlin fut d'abord soumis à ce régime, puis Hambourg, Altona, Leigzig, Francfort, etc. Dès lors, la police pouvait expulser arbitrairement de ces villes tout socialiste spécialement désagréable. Elle usa largement de ce droit et même elle en abusa.

La loi n'avait cours que pour trois ans. Elle fut renouvelée en 1881 et en 1886. Le socialisme n'a pas reculé d'un pas : bien plus, il a fait, dans les contrées protestantes de l'empire, des progrès énormes. Tout en plaidant les circonstances atténuantes, l'exposé des motifs du nouveau projet de loi le reconnaît.

Il dit, à la vérité, qu'avec la loi de 1878 on est parvenu « à maintenir l'activité publique du mouvement socialiste en de telles limites que l'Allemagne a été assurée contre les troubles graves qui se sont produits en d'autres pays. » C'est ce qu'on considère comme un des bons effets de la loi.

Elle aurait encore empêché le mouvement, concentré dans les grandes villes, de se répandre à la campagne.

Pour le reste, on n'a rien obtenu. Il y a dans l'empire plus de socialistes que jamais. « Il faut reconnaître, dit le gouvernement, qu'une amélioration positive, telle qu'on l'avait en vue en 1878, ne s'est pas encore manifestée. » Le socialisme « n'a rien perdu en force et en étendue », est-il dit encore. « Les dernières élections ont démontré que le parti socialiste est resté un parti isolé et uni. »

Donc échec complet! Les lois sociales elles-mêmes ont été impuissantes. Elles ont adouci des misères matérielles; elles n'ont pas guéri l'esprit du peuple. Peut-être n'ont-elles pas encore pu sortir tous leurs effets. En tous cas, la bienveillance pour la classe ouvrière, dont elles sont le gage, n'a pu persuader aux misérables que les meneurs socialistes n'avaient rien de mieux à leur donner.

Voilà pourquoi le chancelier veut resserrer les mailles de ses lois d'exception. Dix ans employés par lui à essayer tous les moyens de la sagesse et de la force humaines, n'ont pu le convaincre de son impuissance. L'aveu est là cependant, sous la forme d'une loi qui réclame des pouvoirs exorbitants.

Le prince de Bismarck ne veut point s'avouer vaincu. Il continue à serrer l'étau, ne se doutant pas que sa main de fer ne sera pas toujours là pour continuer la compression, et ne songeant même pas qu'il a, dans la liberté complète accordée à l'Eglise, un moyen bien plus puissant d'arrêter l'essor de la propagande socialiste. Combien il serait mieux inspiré si, brisant les dernières entraves qui garottent la liberté catholique, il se souvenait de cette parole de l'Evangile : *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam!* C'est alors qu'il aurait trouvé la bonne voie et assuré à l'empire une paix que la violence ne saurait procurer.

Le Centre ne manque pas de le rappeler au grand chancelier et refuse de le suivre dans sa voie néfaste.

Quant au libéralisme, qui vaut là-bas ce qu'il vaut ici, il reculera devant la crainte d'une dissolution et amendera, atté-

nuera le projet autant que possible, tout en votant ce que voudra le maître qui le mène, depuis quinze ans et plus, à coups de fouet.

AVIS AUX CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Une des dispositions les plus exorbitantes de la nouvelle législation fiscale imposée aux congrégations religieuses est celle qui prétend les assujettir au paiement des droits de succession au décès de chacun de leurs membres. D'après des avis autorisés, plusieurs congrégations religieuses ont résisté aux exigences de l'administration de l'enregistrement. La question de droit est aujourd'hui soumise à la Cour de cassation. Elle a reçu une décision préliminaire qui fait préjuger favorablement de la solution définitive.

Voici le texte que nous trouvons à ce sujet dans la *Gazette des Tribunaux* et que nous transcrivons textuellement :

COUR DE CASSATION

(Chambre des requêtes)

Présidence de M. Bédarrides, président.

Bulletin du 31 *octobre*

ENREGISTREMENT. — CONGRÉGATION AUTORISÉE. — DÉCÈS DES MEMBRES. — DROIT DE MUTATION. — LOI DU 29 DÉCEMBRE 1884.

Une congrégation religieuse autorisée (l'institut des frères des écoles chrétiennes dans l'espèce) doit-elle, en vertu des articles 4 de la loi du 28 décembre 1880, et 9 de la loi du 29 décembre 1884, au décès des membres de la communauté, un droit de mutation sur la part censée appartenant à chacun des membres décédés, bien que les congrégations autorisées, constituant des personnes morales, aient, sur les biens de main-morte leur appartenant, un droit personnel de propriété, et que, par suite, il ne se produise, au décès de leurs membres, ni mutation, ni accroissement au profit des survivants ?

Renvoi de la question à l'examen de la chambre civile par l'admission, dans le sens de la négative, sur le rapport de M. le conseiller Félix Voisin, et les conclusions conformes de M. l'avocat général Chévrier, du pourvoi formé par l'Institut des frères des Écoles chrétiennes contre un jugement du tribu-

nal civil de la Seine, en date du 18 mars 1887, rendu au profit de l'administration de l'Enregistrement. — Me Chauffard, avocat.

Au bulletin de la *Gazette des Tribunaux*, nous ajouterons que l'arrêt de la Chambre des requêtes, en renvoyant à la chambre civile l'examen au fond du pourvoi des frères contre le jugement du tribunal de la Seine, qui avait ordonné le payement des droits de succession à la mort d'un frère, indique que cette interprétation paraît défectueuse, les congrégations autorisées constituant des personnes morales le décès d'un de leurs membres n'amenant aucune mutation dans les biens possédés collectivement par la communauté.

Il est à présumer que l'arrêt à intervenir sera favorable aux congrégations religieuses autorisées.

DE L'HYPNOTISME

NÉCESSITÉ D'EN INTERDIRE LES SÉANCES PUBLIQUES

On a déjà fait ressortir combien sont grands les dangers que présentent les hypnotisations faites dans les sociétés de magnétisme, mais le péril que les représentations théâtrales font courir au public est encore plus grand, car lorsque l'hypnotiseur voyage, il allume sur son passage la « fièvre magnétique » et laisse après lui une série ininterrompue d'accidents nerveux.

Les frais d'installation de ce charlatan ne sont pas considérables ; tout son bagage tient en deux malles, la sienne et celle de son sujet. Il n'a pas de peine à s'attacher une hypnotique qui, au prix de quelques crises d'hystérie, ne demande pas mieux que de tirer un parti lucratif de son infirmité. Il importe que ce sujet ait la taille bien prise et quelque beauté, afin que, dans les poses plastiques de la catalepsie suggestive, les yeux des spectateurs soient occupés agréablement. On apporte aussi des soins tout particuliers à la garde-robe ; les jupes blanches parsemées d'étoiles y dominent, car il est bon que le sujet rappelle tout à la fois une pythonisse d'Apollon, une martyre chrétienne et la druidesse Velléda.

Ces préparatifs terminés, le magnétiseur peut se mettre en tournée. Quelques jours avant son départ, il envoie aux journaux de la ville qu'il a choisie un article-réclame où il vante lui-même son habileté merveilleuse. Il adjoint à son nom de terminaison exotique un titre vague et ronflant : *Professeur* un

tel, il se dit l'élève des plus savants maîtres. Son portrait est sur toutes les murailles.

Enfin le soir de la représentation arrive. La salle est bondée de spectateurs. On fait une ovation enthousiaste au professeur et à son sujet. Les plus simples expériences soulèvent les tonnerres de bravos de tous les imprudents qui ont mené à ce spectacle leurs femmes et leurs filles, « comme si l'hystérie dormante chez tant de sujets ne se développait pas suffisamment par les provocations de tous les jours. »

Les poses plastiques de la catalepsie causent une admiration particulière; il y a aussi des suggestions comiques; l'effroi se mêle à l'enthousiasme quand, avec une longue épingle, le magnétiseur traverse le bras de sa victime et invite la société à constater la parfaite insensibilité de son sujet.

Mais là ne se bornent pas généralement les exploits du magnétiseur. Il se fait fort d'endormir à sa volonté la première personne venue. De vrai il choisit parmi les gens de bon vouloir qui s'offrent à ses hypnotisations les jeunes gens au teint pâle, les anémiques, les névropathes. Il les fait tourner en rond, les excite du geste et de la voix, les met à bout de force, puis il les arrête et brusquement, leur renversant la tête en arrière, les fixe et les hypnotisent. A partir de ce moment, ces malheureux lui appartiennent. Il leur fait manger des pommes de terre pour des fruits, boire de l'eau pour un breuvage délicieux. Il leur commande de rire et de pleurer tout à la fois. L'enthousiasme du public est à son comble et le professeur possède tant de fluide que subitement une partie des assistants s'endort dans la salle.

Et le magnétiseur vient à peine de quitter la ville que vingt nigauds brûlent de répéter ses manœuvres. Il y a partout des clercs de notaire, des désœuvrés, quelque étudiant en médecine ou un pharmacien, qui deviennent l'âme de ces expériences.

La fièvre gagne les salons. Il est bien rare que, dans une soirée intime où l'on s'entretient des prouesses du magnétiseur, on ne demande pas à un docteur de répéter sur une des convives, sur Mme X... ou Mlle Y... les manœuvres hypnotiques. Et quelle est la conséquence de toutes ces pratiques? La névrose qui sommeillait, qui peut-être ne se serait jamais déclarée, s'éveille à la provocation ; les accidents se succèdent et, lorsque le magnétisme a ainsi exercé ses ravages pendant deux, trois semaines, les autorités médicales se voient forcées d'intervenir

et obtiennent — trop tard — l'interdiction d'un jeu si pernicieux pour la santé publique.

Car, si la seule exhibition d'un sujet « entraîné », comme on dit, est dangereuse pour le public, combien plus doit-on se défier des magnétiseurs qui n'amènent point un sujet avec eux et qui exercent leurs talents sur des personnes de bonne volonté habilement choisies dans l'assistance. Cette façon de procéder présente bien des avantages pour le magnétiseur. Elle ne l'astreint plus à voyager avec une hystérique dont le caractère fantasque cause des ennuis nombreux, puis elle émerveille les spectateurs, qui ne sont plus en défiance d'aucune supercherie.

Les magnétiseurs qui opèrent de cette façon se font précéder dans les villes par un secrétaire, qui donne dans quelque café une séance *gratuite* à laquelle on invite — j'ai sous les yeux une de ces annonces. — *MM. les étudiants et les jeunes hommes de quinze à vingt-cinq ans.* En habile homme qu'il est, le secrétaire prépare les sujets à l'avance et choisit, parmi ces tout jeunes gens facilement impressionnables, les détraqués, les anémiés, les névropathes.

Je les ai vus dans une longue et curieuse série de photographies qu'un médecin a bien voulu me communiquer, ces malheureux jeunes gens qui font cortège aux magnétiseurs. L'angoisse peinte sur leurs visages est inexprimable; il est à remarquer d'ailleurs que les professeurs ne leur imposent que des suggestions navrantes; tantôt ils se battent, tantôt ils pleurent un ami mort étendu à leurs pieds.

Et quel est le résultat de ces expériences ? Je laisse la parole à un savant docteur italien, le professeur Lombroso, de Turin. Je cite textuellement une lettre qu'il a écrite le 2 juin dernier :

« A Turin, après une représentation où il fut hypnotisé, un officier d'artillerie est devenu presque fou; il tombe dans des accès d'hypnotisme à la vue du moindre objet brillant : une lanterne de voiture, par exemple, qu'il suit comme fasciné. Un soir, si le capitaine de sa batterie ne l'avait retenu, il se faisait écraser par une voiture dont les lanternes étaient allumées et qui arrivait sur lui. Une violente crise d'hystérie suivit cette dernière scène et le malheureux fut obligé de prendre le lit.

« D'autre part, deux étudiants en mathématiques s'hypnotisèrent spontanément en regardant leur compas; il leur devint impossible de dessiner. Un employé de chemin de fer fut pris de convulsions et de folie furieuse; il n'est pas encore guéri. Deux

officiers ne pouvaient résister à l'ordre que le magnétiseur leur donnait de paraître en public. Un jeune homme de dix-sept ans, fort honorable jusque-là, devint d'une moralité plus que douteuse et se livra vis-à-vis de son magnétiseur à un absurde chantage. Il resta trois nuits sans sommeil et devint presque imbécile.

« A Milan et à Turin, beaucoup de spectateurs se sont trouvés mal ; ils ont eu, après la représentation, des maux de tête et des insomnies persistantes ; plusieurs se sont endormis spontanément dans la salle.

« Tous les médecins de Turin. MM. les docteurs Bozzolo, Silva et moi-même avons noté une réelle aggravation dans les maladies nerveuses dont étaient atteints quelques-uns de nos clients qui avaient été hypnotisés ou avaient seulement assisté aux représentations.

« Ces faits parurent si graves que la question fut portée devant le conseil supérieur de santé de Rome, présidé par M. le professeur Bacceli. Voici le résultat de la délibération du conseil, qui a été suivie de l'interdiction de ces représentations théâtrales dans toute l'Italie :

« Le conseil supérieur de santé :

« Considérant que les spectacles d'hypnotisme peuvent amener une profonde perturbation dans l'*impressionnabilité* du public :

« Retenant par les faits scientifiquement prouvés et officiellement constatés que l'hypnotisation peut être nuisible pour les personnes qui y sont soumises, et insistant sur ce fait que ce dommage peut être plus grand chez les adolescents, les névropathes, les individus excitables ou affaiblis par d'excessifs travaux d'esprit, personnes qui, toutes, ont droit à une plus grande protection de la part de la société ;

« En ce qui concerne également la question juridique : considérant qu'au point de vue de la protection nécessaire de la liberté individuelle on ne peut permettre que la conscience humaine soit abolie par des pratiques génératrices de faits psychiques morbides chez les personnes prédisposées, comme de rendre un homme esclave de la volonté d'un autre sans qu'il ait conscience des dangers auxquels il est exposé :

« *Ces spectacles d'hypnotisme (magnétisme, mesmérisme, fascination) doivent être interdits dans les réunions publiques.* »

Il ne faudrait pas croire que les Italiens seuls se soient mal

trouvés de ces expériences. En Autriche, des représentations du même genre furent suivies de tels accidents que la « direction de la police » de Vienne institua, par décret du 12 février 1886, une commission médicale dont M. Hoffmann, l'illustre professeur de médecine légale, faisait partie.

La commission, à l'unanimité, conclut à l'interdiction de ces spectacles.

Je lis dans un numéro du 15 janvier 1887 d'un petit journal de magnétiseurs, je ne le nomme point pour ne point lui faire de réclame, que « des mesures de police ont été prises en Silésie contre les groupes et les cercles de magnétiseurs. Les groupes particuliers sont dissous sur sommation, le propriétaire convaincu de leur donner asile est passible de cinq florins d'amende. »

Et le même journal ajoute :

« D'autre part, le ministre de la justice de Danemark vient d'adresser aux commissaires de police du royaume une circulaire interdisant toutes représentations publiques sur l'hypnotisme, le magnétisme animal, le spiritisme, etc.

« Cette circulaire est basée sur un rapport du comité de santé de Copenhague en date du 30 décembre 1886. »

En 1884, des représentations données dans le Dauphiné furent suivies des accidents les plus graves. Un pharmacien voulut expérimenter sur un pauvre employé de commerce ; celui-ci devint presque aliéné, s'hypnotisant spontanément, et fut, dès lors, incapable de gagner sa vie.

Parmi les accidents les plus affligeants qui m'ont été signalés, il y a le cas d'une jeune et charmante femme, mariée à un officier distingué, qui fut magnétisée à plusieurs reprises par un docteur qui donnait ses représentations dans un cercle mondain. Comme l'officier d'artillerie dont parle le professeur Lombroso, cette jeune femme ne peut plus maintenant s'asseoir devant un foyer sans s'endormir à la seule vue des flammes. Aux séances d'hypnotisation, dont sa famille et elle-même se faisaient un jeu, ont succédé de violentes crises d'hystérie qui mettent sa vie en danger.

On vient de voir quelle est, sur cette question des dangers de l'hypnotisation, l'opinion des médecins. Je renvoie ceux de mes lecteurs qui voudraient en savoir plus long au livre du docteur Gilles de la Tourette, dont le titre exact est : *l'Hypnotisme et les états anologues au point de vue médico-légal.* On verra, dans la préface que M. le docteur Brouardel a mise à ce livre

d'une belle clarté scientifique, que le savant professeur de médecine légale n'hésiterait pas à condamner les représentations publiques d'hypnotisme comme un spectacle démoralisant et dangereux, si d'aventure on lui demandait son avis.

Quant aux magistrats français, ils ne sont pas moins désireux que leurs collègues d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche, d'empêcher le mal de s'aggraver. Le directeur du *Journal du Palais* a bien voulu me communiquer l'analyse d'un ouvrage tout récent de M. Frédéric de la Croix, conseiller à la cour d'appel de Besançon, intitulé: *Suggestions hypnotiques; une lacune de la loi*. La conclusion de ce travail est des plus intéressantes.

M. de la Croix constate que « le libre exercice des manœuvres magnétiques présente un danger sérieux pour la société qu'elles exposent aux entreprises de malfaiteurs inconscients : qu'elles aggravent l'état morbide des sujets, que la curiosité qui s'attache à cet ordre de phénomènes devient malsaine, dès qu'elle cesse d'être purement scientifique. »

Il demande donc « l'établissement de sanctions pénales pour empêcher que les pratiques du somnambulisme et de l'hypnotisme soient tolérées de la part d'individus non docteurs en médecine, et sans le consentement exprès du sujet à endormir ; en outre, les expériences de ce genre ne pourraient avoir lieu que dans les écoles et laboratoires. »

HUGUES LE ROUX.

LES RÉCRÉATIONS DE LÉON XIII

M. de la Brière écrit de Rome à la *Gazette de France* :

Les heures que Léon XIII ne donne pas aux affaires ou à la piété, sont consacrées le plus souvent aux jardins du Vatican, à la promenade, à la culture, et même à la chasse... Attendez, avant de vous scandaliser sur ce dernier mot.

*
* *

C'est une poétique promenade que celle de ce vaste enclos aux allées larges et variées, qui forme le jardin du Vatican. La moitié du domaine est en pente, l'autre moitié en plateau, sur la crête du mont Vatican. Le long des pentes, un parc ombreux, aux allées en berceau, aux fontaines jaillissantes, un taillis toujours vert, composé d'orangers qui portent leurs fruits en

ce moment, de palmiers, surtout de buis et d'oliviers, avec cette apparence de demi-désordre qui donne tant de charme aux jardins italiens, en laissant par moments l'illusion de la nature livrée à elle-même. Les avenues taillées en charmilles sont propres et bien tenues : mais, dans le fourré, la végétation se donne libre carrière, sans puissantes élancées, mais avec le caractère intime et pittoresque du pays ; et ces vertes étendues, dans leur silencieuse solitude, ont une poésie propre, un peu triste, qui convient au lieu et à ses habitants.

Au contraire, quand on arrive sur la hauteur, les arbres disparaissent : des fleurs, des arbustes, un kiosque rustique servant de belvédère, une ruine isolée se dressant sur le sommet ; et, de cet espace découvert, Rome entière, la campagne, les monts du Latium et de la Sabine apparaissent comme un immense panorama.

Du kiosque et des allées qui l'avoisinent, le Pape peut étendre son regard sur sa capitale aux mille coupoles, miroitant sous le gai soleil; il peut suivre du regard les transformations de sa ville modernisée, compter les palais fidèles et les autres; il pourrait presque plonger jusque dans ces jardins du Quirinal qui ne sont plus à lui et où l'invasion a dressé sa tente.

Les murs qui entourent le jardin du Pape ont dû être récemment relevés en certains endroits, parce que les coteaux voisins commencent à se couvrir de maisons, et que, même, un chasseur maladroit a tiré un jour dans la direction du cortège pontifical ; néanmoins, dans l'état présent, la vaste oasis est encore à l'abri des regards indiscrets et du voisinage importun ; dominant, plutôt que dominée.

Léon XIII aime ces jardins qui sont sa seule promenade. Ses prédécesseurs les avaient assez négligés : ils préféraient les courses au dehors. Le pontife actuel n'a plus cette ressource ; aussi apprécie-t-il davantage les quelques hectares dont il jouit. Il y vient journellement, il en connaît chaque recoin.

Pour s'y promener, il monte en voiture, l'antique voiture papale de Pie IX, que Léon XIII préfère aux landeaux modernes, offerts pour son usage. Seulement l'attelage à quatre chevaux d'autrefois est remplacé par deux chevaux ; et les livrées sont noires. Autour du carrosse, devant et derrière, les gardes-nobles à cheval font le même service d'escorte que si le Pape sortait au dehors.

On fait dix fois, quinze fois, le tour des jardins. D'ordinaire

le Pape se fait arrêter près de la grande ruine qui marque le point culminant, et qui protège contre le vent, contre le soleil, une allée droite et sablée. C'est là qu'il fait sa promenade à pied, contemplant la vue de Rome, et s'entretenant avec ses prélats, avec ses camériers ou les gardes-nobles, qu'il admet souvent à l'honneur de sa conversation; sans crainte des indiscrets, car le public n'est jamais admis dans les jardins du Vatican.

Il remonte ensuite en voiture, et rentre au Palais avec son cortège.

*
* *

Non loin de cette ruine, et sur le plateau qui couronne son petit domaine, Léon XIII a planté des vignes, qu'il soigne avec sollicitude, remplaçant l'agréable par l'utile.

Cette création assez récente est déjà très prospère. Les jardiniers du Pape savent que sa vigne l'intéresse et l'amuse ; ils s'occupent d'elle très spécialement. Les ceps sont garnis de tuteurs, dégagés de toute végétation parasite, entourés d'une clôture en berceau, qui est d'un gracieux effet.

La vigne de Léon XIII a commencé cette année à donner un peu de vin. Le Pape se montre fier de sa récolte; il a distribué quelques bouteilles et n'est pas indifférent à l'appréciation des connaisseurs sur l'excellence du cru. Il abandonne volontiers aux prélats de sa maison les légumes du potager, dissimulé dans le bas des jardins; mais sa vigne et son vin demeurent absolument à lui. A l'époque du raisin, il la visite cep par cep, il compte, en riant, les grappes, et la vendange l'intéresse grandement. C'est une haute marque de sa faveur que de recevoir quelques *fiaschettes* du vin du Vatican.

Le premier succès l'a encouragé, il a planté, depuis, une autre vigne, un peu plus bas : celle-ci est encore en espérance, mais promet, par sa belle venue.

*
* *

La promenade et la viticulture n'occupent pas seules les récréations du Pape. Il prend souvent dans son jardin un divertissement, dont on a bien voulu me montrer le lieu et les engins.

Le lieu est un petit bois, isolé, rectangulaire, auquel est adjointe une bâtisse sommaire. Au milieu du petit bois une clairière. On y attache quelques oiseaux captifs : leurs cris appellent les oiseaux qui passent et qui viennent se joindre à eux, occupés par un peu de grain, jeté à l'avance.

Pendant ce temps, le Pape, caché dans la bâtisse contiguë qui le dissimule, et d'où il peut tout apercevoir, s'amuse de leurs ébats. Soudain, un petit appareil qu'il fait mouvoir produit une sonorité qui effraie les oiseaux; ils prennent leur vol; mais les quatre côtés du petit bois sont tendus de filets qui arrêtent et retiennent les petits fugitifs : on n'a ensuite qu'à les saisir à la main. Il n'est pas rare que les filets ainsi préparés ne recueillent mille oiseaux. Le Pape en caresse quelques-uns, puis, aussitôt, fait rendre la liberté à toute la tribu prisonnière qui s'élance à tire d'aile avec des cris joyeux. Ce divertissement a souvent occupé la station quotidienne de Léon XIII dans ses jardins, et cette chasse innocente amuse beaucoup la suite.

Le Pape a dû sacrifier, depuis le milieu de décembre, ces récréations qui égayaient une heure de la journée. Son médecin, ses proches, désireraient ardemment qu'il pût les reprendre au plus tôt. Les fatigues excessives qui lui sont imposées en ce moment l'épuisent; car il se prodigue sans compter. Le soleil si longtemps caché se montre enfin à Rome depuis quelques jours; il semble rappeler le captif du Vatican à ses oiseaux et à ses fleurs. Mais il montre un touchant scrupule de satisfaire affectueusement toutes les pieuses curiosités qui abondent et donne toutes ses heures libres aux catholiques, petits et grands, tenant à ce que chacun parte heureux et béni.

ACADÉMIE FRANÇAISE

DISCOURS DE M. GRÉARD

Messieurs,

La science de l'éducation n'est pas une science nouvelle dans un pays qui compte parmi ses maîtres Rollin, Fénelon et J.-J. Rousseau. Mais jamais elle n'a été mise par les préoccupations de l'esprit public en si haut rang, jamais elle ne fut plus nécessaire. Vous lui donnez aujourd'hui la consécration de votre autorité. De ce suprême honneur, je ne veux retenir pour moi qu'un encouragement à continuer de la servir.

A la reconnaissance qui me pénètre s'ajoute en ce moment une autre émotion : l'inquiétude du grave et délicat devoir que vos bienveillants suffrages m'ont imposé. J'ai besoin de me souvenir de l'esprit qui vous anime. « Vous êtes, disait un de vos anciens,

une galerie de quarante portraits que par malheur il faut remplacer tour à tour ; chaque fois que vous en perdez un, vous mettez tous vos soins à n'en pas acquérir la copie : plus il vous était cher, plus il vous donnait d'orgueil, moins vous cherchez qui lui ressemble. » A ceux qui se succèdent ainsi devant vous à des titres si différents, vous ne demandez ici que l'intelligence de l'œuvre qu'ils ont à replacer sous vos yeux, le respect du caractère et du talent. C'est dans ce sentiment, messieurs, que j'essaierai de rendre un sincère hommage à l'illustre confrère que vous avez perdu.

« Je ne puis me reporter à mes premières années », écrit M. le comte de Falloux dans ses *Mémoires*, « sans y reconnaître la source des inspirations de toute mon existence. » L'Anjou, et particulièrement le pays de Segré, où il avait vu le jour en 1811, était demeuré l'un des plus ardents foyers des traditions monarchiques. M. de Falloux naquit royaliste. La foi politique et religieuse à laquelle il devait se vouer l'enveloppa dès le berceau. Parmi ses impressions les plus lointaines, il retrouve les histoires chevaleresques des chouans dont on entretenait son enfance ; il voit, à la fête du curé, les paysans s'assembler en armes, boire une barrique de cidre à la santé les uns des autres et terminer la réjouissance au cri de : « Vive le roi ! » Son grand-père, maître de camp de cavalerie, exerçait un commandement à Cherbourg, où le duc de La Rochefoucauld avait voulu ménager une retraite à Louis XVI ; sa grand'mère, sous-gouvernante des enfants de France, était aux côtés de la reine, dans les journées du 20 juin et du 10 août : sa mère avait été élevée au château de Versailles ; son père avait émigré à quatorze ans. Autour de lui on vivait de ces souvenirs, la seule richesse de la famille, sans que personne eût l'idée d'en tirer avantage. M. de Falloux le rappelle avec une fierté qui est un des traits de son caractère : « Ma jeunesse s'est passée entre des personnes ayant été à la cour, mais pour lui offrir tous les genres de sacrifice. »

C'est au collège d'Angers qu'il commença ses études. Il annonçait un goût très vif pour les lettres. Certaines homélies qui l'avaient ému lui firent croire à une vocation religieuse. Il se mit à composer des sermons ; et un jour, revêtu d'une chasuble qu'il s'était taillée dans un châle de sa mère, il prêcha devant un auditoire composé de quelques camarades qu'il avait réunis et de parents qui n'étaient pas invités : tous les Quatrebarbes, oncle, tante, grand-père et grand'mère, qui, au moment de la péro-

raison, sortirent, à la grande confusion de l'orateur, des armoires où ils s'étaient cachés. Les applaudissements ne lui manquèrent point. Mais ce n'était pas le compte de son père qui, ayant entendu Mirabeau à Versailles et Pitt à Londres, rêvait de gloire parlementaire. Le jeune sermonnaire fut envoyé à Paris, au collège Bourbon. Là, les premiers prix d'Angers se transformèrent en simples accessits. M. de Falloux n'en accuse que lui-même ; l'effort n'eut jamais d'attrait pour lui ; il le confesse avec une bonne grâce charmante : le plaisir de s'abandonner au courant des choses l'entraînait. Il lui arriva même de faire l'école buissonnière pour aller rendre visite à Talma chez lui ou dans les coulisses du Théâtre-Français. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir conservé un mauvais souvenir des années passées sous la tutelle de l'Université, et l'on peut croire que le contact prolongé avec une jeunesse ardente, très discoureuse, ne fut pas sans effet sur le tour libéral de ses idées.

Dès ce moment avait commencé pour lui la seconde éducation, toujours plus efficace que la première chez les hommes d'élite, celle qu'on se donne à soi-même et qui décide de la direction de l'esprit. Pour un jeune homme de son âge, Paris offrait bien des séductions ; mais comme on l'a dit souvent, Paris n'a jamais pénétré en lui plus loin que l'épiderme. Ce qu'il en aimait à cette époque, on peut presque dire ce qu'il en connaissait, — tant le reste lui semble étranger, — ce sont les sociétés où l'avaient introduit les amis de sa famille et le Théâtre-Français. Un héritage survenu au cours de ses études lui permettait de tenir son rang. Dans les salons du marquis de Castellane, fréquentés par Montlosier et l'abbé de Pradt, à l'hôtel Crussol, dont la duchesse d'Uzès faisait les honneurs à l'émigration, les incidents des Chambres mêlés aux souvenirs de l'ancien régime défrayaient l'entretien. On y traitait aussi les questions littéraires qui, comme la politique, divisaient les esprits : seulement, par un étrange renversement des rôles, c'était l'opposition qui tenait pour les classiques et se montrait conservatrice, tandis que la révolution romantique était non moins résolument patronnée par les jeunes royalistes.

M. de Falloux, en écoutant tout le monde, se faisait sa manière de voir et déjà savait la défendre. Dans les menaces de conflit entre le Parlement et le roi, il soutenait que le dernier mot doit toujours appartenir à la couronne, mais il ne voulait pas que la couronne usât légèrement de ses prérogatives ; il

répugnait à l'idée de la lutte : politique de centre droit qui trouvait peu de faveur auprès des amis du prince de Polignac. Dans les questions littéraires, il se sentait parfois moins à l'aise. Son cœur, comme son goût, était du côté des classiques. Quand il revenait du Théâtre-Français, il se drapait à la romaine dans les couvertures de son lit et se redonnait à lui-même le spectacle des grandes scènes qu'il venait d'entendre interpréter par Talma. Il lui était difficile de passer de plain-pied dans le camp du romantisme, de sacrifier de gaieté de cœur *Cinna* ou *Britannicus* à *Hernani*. Cependant son royalisme peut-être, pardessus tout, sans aucun doute, une admiration sincère pour la poésie des *Orientales* avait fini par l'amener à Victor Hugo, et dès qu'il fut converti, suivant la règle ordinaire des sentiments il demeura fidèle. Mais, dans l'ardeur de leurs passions, les défenseurs aveugles du pouvoir souffraient impatiemment que Victor Hugo parût mettre son concours à trop haut prix. « Eh! que M. Hugo s'en aille, si cela lui convient, s'écria un jour l'un d'eux, nous garderons M. du Chazet. » « M. du Chazet, ajoute M. de Falloux, était un vieillard spirituel dont les petites pièces et les chansons royalistes étaient fort goûtées : je le connaissais personnellement et j'étais sensible à sa bonté pour moi. Néanmoins ce nom, soudainement opposé à celui de Victor Hugo, me causa un soubresaut et une sorte de pressentiment douloureux. » Quelques mois après, le trône s'écroulait.

En fermant brusquement devant lui les horizons de l'avenir, la révolution de 1830 ne l'avait pas laissé sans espérance. Le premier moment de trouble passé, il entreprit une série de voyages à travers l'Europe, d'Edimbourg à Vienne, de Rome à Moscou. Rendre hommage à la famille royale exilée, juger par lui-même de ce qu'on pourrait attendre du duc de Bordeaux, était son premier objet. A Prague où il se rend d'abord, il traverse la ville sans rien regarder : il ne voit que le Hradschin où la maison de France reçoit l'hospitalité. C'est un pèlerinage. C'est en même temps une sorte d'apprentissage diplomatique. M. de Falloux avait été choisi pour faire partie de l'école des jeunes attachés d'ambassade que le prince de Polignac avait fondée près de son ministère. Condamné par les événements à se promener en touriste, il ne négligea aucun moyen d'acquérir par lui-même l'éducation qu'il n'avait pas eu le temps de recevoir. Les spectacles de la nature, les chefs-d'œuvre de l'art ne le laissent pas indifférent. Le panorama d'Edimbourg lui arrache

des cris d'enthousiasme qui réveillent ses compagnons de route. Il est touché des beautés de Rome « où des hauteurs du dôme de Saint-Pierre jusqu'aux profondeurs des catacombes tout est jouissance et enseignement ». Il a l'effusion franche ; il ne quitte pas une ville sans la remercier des souvenirs qu'elle lui laisse ; et il rend compte de ses impressions, sans prétention littéraire, avec une simplicité aimable. Mais les tableaux à grands traits, les croquis de paysages, les scènes de mœurs dont il sème son journal n'en sont que la distraction et la parure. L'effort de son attention est ailleurs. Ce sont les sociétés qu'il étudie, les hommes, et parmi les hommes, ceux-là surtout qui exercent ou qui sont appelés à exercer une action sur les destinées de leur pays. S'il n'avait pas l'accès des cours, son nom, sa personne, la haute distinction de son esprit, non moins que les lettres de créance dont il s'était muni, lui ouvraient tous les salons. Ses réflexions témoignent de la sagacité avec laquelle il sait démêler les ressorts des âmes et faire la part de toutes les influences, surtout de l'influence des femmes qu'il juge avec un tact exquis. J'imagine que si, à ce moment, par impossible, le pouvoir lui fût échu, bien des négociations lui auraient été faciles. Cependant ce qui le préoccupe, c'est moins peut-être l'avenir dont il ne dispose point que le passé dont le souvenir lui pèse. Il est toujours sous le coup des fautes de la Restauration ; il s'enquiert des appréciations des étrangers, et il ne fait pas difficulté de le reconnaître : on s'exprime très sévèrement sur les ordonnances de Juillet. A Vienne même, il ne trouve que dans un salon, celui de la comtesse Batthyani, ce qu'il appelle le pur royalisme à la française ce qu'on devait appeler plus tard le royalisme des chevau-légers. « Je perdis là, écrit-il, une de mes illusions favorites, c'est-à-dire la conviction que les maisons souveraines étaient chaleureusement légitimistes. »

Il revenait de son voyage d'Angleterre lorsqu'il fut admis dans l'intimité de Mme Swetchine. Il ne s'y laissa pas engager du premier coup. Le fond d'indépendance que toute sa vie il a conservé envers tout le monde le tint longtemps en défiance : cette domination sous laquelle il voyait ceux qui l'avaient une fois acceptée courber humblement la tête l'inquiétait. A peine s'y fut-il prêté à son tour qu'il subit le charme. Je ne crois pas que personne ait été plus près du cœur de Mme Swetchine. C'est lui qui a reçu son dernier soupir, publié ses lettres et ses

pensées ; et il n'est pas d'œuvre dont il ait suivi la fortune avec plus de sollicitude. Son amour filial ne l'a-t-il pas quelquefois entraîné ? Mme Swetchine avait mérité, ce semble, qu'on fît un choix dans ses papiers, et qu'on laissât sous le voile où elle s'enveloppait tout ce qu'elle avait voulu retenir d'elle-même. « La piété solide est discrète, » disait-elle sagement. Une conscience délicate et habituée à se recueillir peut indéfiniment se repaître de ses extases : c'est toute la vie des cénobites. On ne se maintient pas longtemps avec intérêt pour les autres à ce ton de sublimité. Les sentiments les plus élevés ou les plus touchants ne sauraient se passer pour plaire d'un peu de détente et de variété. Lirait-on Mme de Sévigné si, à ces chères radoteries sur sa fille elle ne mêlait sans cesse des nouvelles de la cour et de la ville, toute sorte de jugements exquis, même de propos sans conséquence ? Il y a d'ailleurs trop souvent chez Mme Swetchine un raffinement de spiritualité qui embarrasse. Mme de Sévigné aurait demandé qu'on lui épaissît tout cela, et je doute que le grand sens de Mme de Maintenon, si vite averti par les égarements de Mme Guyon des dangers de la doctrine du pur amour, eût encouragé les agapes mystérieuses qui réunissaient à minuit, dans la chapelle voisine du salon, les fidèles de la maison.

Mais si Mme Swetchine avait trop gardé le souvenir des pratiques de l'Orient, si trop souvent elle se laisse ravir à des coups d'aile qui l'emportent dans les nuages, quelle solidité de raison chaque fois qu'elle est ramenée sur terre par les conseils que ses amis lui demandent ! Elle a la note juste pour toutes les situations, le mot libérateur pour tous les cas de conscience. Dans la petite société d'élite qui se presse autour d'elle comme autour d'une mère, Montalembert, Lacordaire, de Tocqueville. — je ne parle que de ceux qai ne sont plus, — on se dispute sa clairvoyante tendresse. Dès qu'il eut pris sa place, M. de Falloux se sentit contristé comme les autres, quand la porte s'ouvrait pour de nouveaux venus. Chacun voulait l'avoir à soi et elle n'interdisait à personne de croire qu'il était le préféré, l'unique. Pour tous elle est le frein et l'aiguillon, l'aiguillon surtout. Ce qui achève la vertu à ses yeux, c'est l'action. Son salon, dit M. de Falloux, était un foyer chrétien, et de ce foyer sortirent la plupart des œuvres de propagande religieuse, qui, sous la direction du P. Lacordaire et du P. Ravignan, de Frédéric Ozanam et d'Armand de Melun, se sont multipliées pen-

dant les dernières années du gouvernement de Juillet; les unes tournées vers les plus hautes régions de la société parisienne, les autres appropriées aux classes populaires. M. de Falloux s'engagea dans la milice des jeunes missionnaires qui se partageaient les faubourgs : chaque semaine, il allait du banc d'œuvre des paroisses, évangéliser les ouvriers, en leur racontant la vie des saints ; et c'est à Mme Swetchine, à l'ardeur de la vie morale qui rayonnait en elle qu'il rapportait le succès comme l'inspiration de sa parole. Sans M. de Falloux, on n'aurait pas connu peut-être, certainement on connaîtrait moins bien Mme Swetchine, il semble que M. de Falloux n'aurait pas pris complètement possession de lui-même. C'est elle, il le déclare, qui le fit entrer dans la vie sérieusement chrétienne.

Sa conception politique dès cette époque, — il avait vingt-sept ans, — commence à se traduire avec autorité. Autour de lui, il voyait ses maîtres et ses émules s'enfermer chacun de son côté dans les voies qu'ils s'étaient tracées. Berryer, « qui eût été le succès et la grandeur de la royauté, si, dans ses impénétrables décrets, Dieu n'eût condamné la royauté elle-même à un funeste aveuglement », Berryer semblait n'avoir à cœur que le rétablissement de la monarchie légitime : il y subordonnait tout le reste, comptant sans doute que, la légitimité rétablie, tout le reste suivrait. Montalembert, exclusivement préoccupé de l'intérêt religieux, ne trouvait que péril à l'identifier avec l'intérêt politique. Entre « ces deux lignes isolées », M. de Falloux se proposait de travailler à « mettre le trait d'union »; et pour mieux fixer ses idées, il résolut d'entreprendre deux ouvrages qui fussent comme une déclaration de ses principes de gouvernement. Telle est l'origine de *Louis XVI* et de l'*Histoire de saint Pie V*.

Louis XVI était resté, dans ses souvenirs d'enfance, « le type le plus injustement méconnu du gouvernement qui avait porté la France si haut ; dans les impressions de sa jeunesse, il le revoyait, sous l'image du dernier roi légitime, comme une victime des fautes d'imprudents conseillers. Ce furent les deux motifs qui déterminèrent son choix. Pour traiter le sujet, il s'imposa un labeur dont jusque-là il n'avait ni senti le goût ni fait l'expérience : il compulsa méthodiquement, la plume à la main, tous les Mémoires sur l'histoire de France, de Villehardouin à Mirabeau, afin de se rendre compte siècle par siècle du travail de la monarchie. Néanmoins le livre est moins une

étude de critique et d'histoire qu'une œuvre de sentiment. M. de Falloux ne méconnaît aucune des faiblesses de Louis XVI il n'excuse ni la disgrâce de Turgot, ni l'exil de Necker ; mais il est plus touché des vertus du roi qu'ému de ses fautes. « Ce qui lui manqua, dit-il, ce fut le concours des grands corps de la nation. » Plus tard, dans ses *Mémoires*, se jugeant lui-même, il écrira que, s'il avait conçu son livre à la fin de sa carrière, « il aurait fait ressortir davantage que ce fut la longue désuétude des Etats-Généraux qui créa le danger de 1789, il aurait davantage insisté sur l'aveuglement prolongé et conséquemment sur la responsabilité des classes privilégiées. » Il croit du moins pouvoir se rendre cette justice qu'en honorant le roi comme un modèle, en le pleurant comme un martyr. Il n'a pas consacré une ligne à l'apologie du pouvoir absolu et que partout il prend parti pour la liberté sagement réglée. Ce sont ses conclusions. Elles renfermaient à la fois un hommage et une leçon : un hommage au principe monarchique, une leçon à l'adresse de ceux qui l'avaient compromis.

Louis XVI était une satisfaction donnée à sa foi politique ; l'*Histoire de saint Pie V* fut le tribut payé à ses convictions religieuses. Le P. Lacordaire, qui venait de publier son mémoire pour le rétablissement des frères prêcheurs, lui avait indiqué trois vieilles biographies de saints qu'il croyait dignes d'être rajeunies par sa plume. M. de Falloux préféra la vie du Pape, ancien frère prêcheur aussi, qui avait consacré les décrets du Concile de Trente, repoussé par le bras du vainqueur de Lépante les menaces de l'Islamisme et entrepris de rétablir, avec l'épée de Philippe II, l'unité de la catholicité. Mais avant de monter sur la chaire de saint Pierre, Ghislieri avait été commissaire général du saint office. Il est aujourd'hui en France des questions qui ne se discutent plus : c'est l'honneur de la conscience humaine. M. de Falloux se borne à justifier historiquement ce que la morale publique ne lui permettait pas d'absoudre. Dans les œuvres de l'Inquisition il voit un acte de préservation sociale accomplie par l'Église au nom et dans l'intérêt des peuples, qui, incapables de se protéger eux-mêmes, s'étaient placés sous sa tutelle. A cette explication on est heureux d'opposer le jugement que, vingt-cinq ans après, M. de Falloux portait sur la lutte ouverte entre l'Évangile et le Coran : « La conciliation restera longtemps encore une espérance voisine de la chimère : grâce à Dieu, l'extermination est devenue

une barbarie impossible. » Mais ce n'était point la chimère de cette pacifique conquête qu'il caressait en retraçant les actes du pontificat de Pie V. « Que la France et Rome renouent leur antique alliance, disait-il ; jamais elle n'a été plus nécessaire à la marche du monde. » Et il conviait la fille aînée de l'Église à prêcher la Croisade et à reprendre l'oriflamme sous l'égide de la papauté.

L'ardeur de ces opinions soutenues avec éclat plaçait M. de Falloux, dans son parti, au premier rang des militants. En 1846, les portes de la Chambre des députés lui furent ouvertes par l'arrondissement de Segré. En même temps que des idées affermies par l'étude, il y apportait les ressources d'un esprit politique que la pratique de la vie parlementaire allait porter rapidement à la perfection. La session de 1847 ne lui avait guère laissé que le temps de signaler l'élévation et le sens pratique de son intelligence. Il entra à l'assemblée de 1848 en maître exercé et déjà sûr de lui. Le suffrage universel avait réuni dans la même enceinte les membres des deux anciennes Chambres, et plus d'une fois la discussion rapprocha M. de Falloux de M. de Montalembert. Ils défendaient les mêmes causes avec le même zèle : mais dans le caractère de leur éloquence et de leur action, qu'elle contraste ! M. de Montalembert s'élançait à la tribune comme à l'assaut, l'œil en feu, le front chargé de passion, la tête rejetée en arrière, la poitrine découverte, attendant et provoquant la lutte ; d'un bond il s'élevait à son sujet : sa voix nette, fière, retentissante, semblait monter au fur et à mesure qu'elle se déployait; l'indignation, non point une indignation d'école et de métier, une indignation sincère, profonde, le transportait, et l'éloquence coulait de ses lèvres brûlantes comme la lave. Mais tandis qu'il s'abandonnait aux mouvements de son âme, irrité par les interruptions, enflammé par les applaudissements et comme enivré lui-même par la magnificence de sa parole, il franchissait toutes les bornes, frappait ses amis en même temps que ses adversaires, se livrait ; et plus d'une fois sans doute, alors qu'il regagnait son banc, au milieu d'une assemblée frémissante, il dut se demander si son triomphe avait servi sa cause autant qu'il l'honorait. M. de Falloux se présentait, les yeux à demi clos, impassible, dans une sorte de recueillement. Sa voix harmonieuse et douce de la douceur angevine, son geste élégant et sobre pacifiaient les esprits. Également préparé à se réserver ou à tout dire, aucun incident ne

troublait son sang-froid : se redressant sous le coup d'une interpellation injurieuse, il la repoussait avec une hauteur qui coupait court à la réplique ; en face du péril, allant jusqu'au bout de sa pensée, il la gravait dans une formule tranchante : certaines de ses réponses sont entrées dans l'histoire, et c'est à l'histoire aussi qu'appartiennent les actes d'énergie dont il soutenait ses résolutions. Mais jusque dans les emportements qu'il se permet, on sent le calme d'un esprit qui se possède. Il ramenait, il réglait, il sauvait les discussions. C'était un tacticien consommé. Ainsi le vit-on, dans le débat de l'article de la Constitution sur la liberté d'enseignement, opérer une savante retraite et dégager son compagnon d'armes dont la fougueuse intempérance avait failli tout perdre. Cette force contenue qui dès l'abord avait assuré son autorité dans l'Assemblée lui donnait dans les délibérations plus intimes un ascendant sans égal. « Qui n'a pas vu M. de Falloux discuter autour d'une table, disait M. de Tocqueville, ne sait pas ce qu'est la puissance d'un homme. » Au témoignage de ceux qui l'ont suivi de près, il savait admirablement écouter : son tour venu, il reprenait les arguments, les analysait, les pressait, insinuant, caressant, passant par toutes les portes sans en forcer aucune, très sensible au bien joué et semblant parfois se laisser battre puis rentrant dans ses positions par un détour inattendu, tenant ceux qui croyaient le tenir, et leur faisant sentir la pointe pénétrante de sa parole, mais sachant se contenter d'un demi-succès et satisfait d'avoir préparé le lendemain : avec cela, nul souci de lui-même, aucune préoccupation de vanité personnelle, n'ayant jamais en vue dans les petites choses comme dans les grandes que l'idée qu'il défendait : « M. de Falloux, s'écriait M. Cousin à la fin d'un de ces entretiens où il n'avait pu le mettre en défaut, c'est la cause, la cause, la cause. »

Tel était l'homme que les événements allaient porter aux affaires. Son talent et son courage y avaient marqué sa place ; d'anciennes et fortuites relations l'aidèrent à la prendre. Il avait fait ses études au collège Bourbon avec Auguste de Morny « un intelligent et très aimable paresseux ». Durant ses pérégrinations à travers l'Europe, il s'était deux fois rencontré avec M. de Persigny, qui avait demandé à le voir : la première fois à Londres, pour lui emprunter de l'argent, la seconde fois à Strasbourg, pour l'enrôler dans l'expédition qu'il préparait. Le sentiment d'une égale confiance dans l'avenir de leur drapeau

les avait intéressés l'un à l'autre. « Nous étions faits pour nous entendre, disait en plaisantant M. de Falloux ; car vous êtes un Vendéen à votre façon. — Vos yeux s'ouvriront, répliquait solennellement M. de Persigny : le prince Napoléon règnera et vous ferez partie de son premier ministère. — Alors, promettez-moi que vous me donnerez mon portefeuille. — Eh bien ! vous l'aurez. » Le 20 décembre 1848, la parole donnée en 1835 était acquittée. En entrant au ministère de l'instruction publique et des cultes, M. de Falloux trouvait sur son bureau le portefeuille en maroquin rouge que M. de Persigny lui avait promis. « Malheureux, dira-t-il plus tard, bien malheureux est le pays où deux jeunes gens de vingt-cinq ans, échangeant une telle gageure le sourire aux lèvres, peuvent finir par se prendre au mot, où une telle aventure ne reste pas dans le domaine du roman ! » Quoi qu'il en soit, après quelque hésitation, il résolut de s'associer à un gouvernement, dans lequel ne croyant pas à la restauration de l'empire, il voyait un commencement de retour à la légitimité.

Il n'avait mis à son acceptation qu'une condition, mais une condition expresse : la présentation d'une loi sur l'enseignement. Moins de quinze jours après, la commission chargée d'en établir les bases était nommée ; l'année suivante, l'œuvre était accomplie. Elle est connue aujourd'hui, — c'est M. de Falloux qui parle, — sous le nom de loi du 15 mars 1850 pour ceux qui veulent en dire du bien ; sous le nom de loi Falloux pour ceux qui veulent en dire du mal. Définition piquante et faite pour nous embarrasser, s'il était vrai qu'il fût impossible de concilier le respect des droits de la liberté avec le souci des devoirs et de la dignité de l'État.

La Charte de 1830 avait promis la liberté d'enseignement. La constitution de 1848 l'avait proclamée. L'Université était prête à l'accepter. (*A suivre.*)

LOUIS XVII (1)

Lorsque parut le *Louis XVII* de M. R. Chantelauze, dont nous avons annoncé la mort récemment, nous en rendîmes compte d'après le *Monde*. Nous reçûmes même à ce sujet des

(1) *Les derniers chapitres de mon « Louis XVII »*, par R. Chantelauze. — Paris, Firmin-Didot, éditeur.

réclamations de la part de quelques partisans des Naundorff; on nous reprochait d'avoir loué sans réserve le nouvel ouvrage de l'éminent historien; on en blâmait la conclusion; on ne voulait pas admettre comme sérieuses les preuves irréfutables accumulées dans cette œuvre, dont M. Taine, un maître cependant, a dit dans son dernier volume des *Origines de la France contemporaine* : « Ce livre, pur de toute déclamation et composé selon la méthode critique, est définitif sur la question. »

Dans son ouvrage, M. Chantelauze étudiait ce point, qui a soulevé tant de violentes controverses :

« L'enfant mort au Temple était-il bien le fils de Louis XVI? »

Il y répondait d'une façon affirmative, en s'appuyant sur des témoignages sérieux, contrôlés avec soin, authentiques et nouveaux, et surtout en nous révélant les pièces principales de l'enquête ordonnée par Louis XVIII après la seconde Restauration et faite par le comte Angles, alors préfet de police.

Dans une nouvelle brochure que l'éminent écrivain a publiée peu avant sa mort et qui n'est qu'une suite, comme le titre l'indique, de son précédent ouvrage, M. R. Chantelauze nous apprend ce qu'est devenu le corps de l'infortuné prince mort au Temple et enterré au cimetière de Sainte-Marguerite.

Nous allons, encore avec le *Monde*, suivre l'auteur dans son intéressante et savante étude.

En quelques pages écrites avec une clarté et une logique irréfutables, M. Chantelauze rappelle les diverses preuves de la mort de Louis XVII au Temple et les précautions que prit la Convention pour bien établir la mort du Dauphin et l'identité du cadavre enterré, le 24 prairial an III, au cimetière Sainte-Marguerite. Il s'appuie sur les témoignages de Lasne et de Gomin, les deux gardiens du prince défunt; de Damont, le commissaire civil présent au moment de la mort; des médecins Pelletan, Dumangin, de Lassus et Janroy, qui firent l'autopsie du corps; du commissaire civil Darlot, de la section du Temple, qui rédigea le procès-verbal constatant l'identité et le décès de *Louis-Charles Capet*, acte qui fut transcrit sur les registres du Temple et signé par les officiers de garde, au nombre de vingt et un, sans compter les quatre autres commissaires civils de service.

Il fut constaté dans le procès-verbal d'autopsie que le cadavre avait au genou droit une tumeur, ainsi que sur l'os radius,

près du poignet gauche. On sait que le premier dauphin était mort scrofuleux, à l'âge de sept ans, le 4 juin 1789, et que le second était également atteint de la même maladie, comme le constate la duchesse d'Angoulême dans ses Mémoires. Le procès-verbal fait également mention de l'autopsie du cerveau, et le conventionnel Harmand (de la Meuse), qui a laissé une relation imprimée de sa visite au Temple, dit que le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation ; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues ; les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et serrées, la tête très belle dans tous ses détails ; le teint clair, mais sans couleurs ; les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair ». Nous donnons avec soin tous ces détails parce qu'ils ont servi à établir l'identité du cadavre.

Louis XVII fut enterré dans la fosse commune. L'incertitude de la place où fut placé le corps du jeune prince dans le cimetière Sainte-Marguerite est une des causes qui ont le plus contribué à l'invention et à la propagation de la légende de son évasion du Temple. Cette question, comme le dit M. Chantelauze, vaut donc la peine d'être approfondie. Aussi est-ce là le point capital qu'il traite dans sa brochure.

En 1816, Louis XVIII chargea, comme nous l'avons dit plus haut, le comte Anglès, préfet de police, de faire des recherches afin de découvrir la sépulture de son neveu et de faire transporter ses dépouilles à Saint-Denis. On retrouva le commissaire de police Dusser ; le sieur Voisin, conducteur des convois, vieillard de soixante-quinze ans, alors retiré à l'hospice de Bicêtre ; l'ancien concierge du cimetière, Bureau, remplissant encore la même fonction ; la veuve du fossoyeur qui avait enterré le petit prince, le nommé Pierre Bertrancourt, dit Valentin ; un ancien ami intime du fossoyeur, nommé Decouflet, bedeau de la paroisse des Quinze-Vingts.

Plusieurs dépositions de ces témoins furent contradictoires. Aussi, dans la crainte de faire porter à Saint-Denis la dépouille d'un inconnu, Louis XVIII préféra s'abstenir et arrêter les recherches.

Cependant les dépositions de la veuve du fossoyeur et de son ami Decouflet méritaient d'être vérifiées.

La veuve Bertrancourt raconta que son mari lui avait confié que la nuit même de l'inhumation ou la suivante (elle n'était

pas sûre de laquelle), il retira le corps du petit prince de la fosse commune et le déposa dans une fosse creusée « partie dans le mur de fondation, partie dans le cimetière, à gauche de la porte de l'église, du côté de l'autel de la communion, mais que son mari ne lui avait pas montré au juste l'endroit. »

Decouflet déclara qu'en 1802, « feu Bertrancourt en creusant environ deux pieds en terre le long du pilastre gauche de la porte de l'église, en entrant par le cimetière, mit à découvert une pierre du mur de fondation... et lui fit remarquer à la surface une croix de deux à trois pouces, sculptée au marteau. » « Tu vois cet endroit? lui dit-il, en exigeant le plus grand secret, on y fera quelque jour un monument car il y a ici dessous le cercueil du dauphin. » Il ajouta qu'il l'avait retiré de la fosse commune et l'avait mis en sûreté en ce lieu. Decouflet ne se souvenait pas si Bertrancourt avait fait ce changement la nuit même qui avait suivi l'inhumation ou la nuit suivante.

En 1837, l'abbé Raynaud, vicaire de Sainte-Marguerite depuis 1803, compléta ces renseignements dans une lettre qu'il écrivait à M. de Beauchêsne. « Suivant les confidences qui lui avaient été faites par le fossoyeur et par le bedeau, le cimetière, après l'enterrement du petit prince, avait été gardé par la police pendant une ou deux nuits, et ce ne fut que la troisième que, débarrassé de cette importune surveillance, Valentin avait recherché la bière et l'avait facilement reconnue à une marque faite par lui avec de la craie. Pour mieux s'en assurer, il avait soulevé une des planches du cercueil, mal cloué, et avait vu la tête d'un enfant dont le crâne avait été scié. Il avait creusé une autre fosse sous la porte du cimetière donnant dans la chapelle Saint-Vincent de Paul et y avait enfoui la bière du jeune prince, après avoir formé sur la planche supérieure de cette bière une croix de Malte avec des lattes. »

A la fin de sa lettre, l'abbé Raynaud se faisait garant de la parfaite probité du fossoyeur et du bedeau. « Valentin, écrivait-il, est mort avant la Restauration; mais il était si persuadé qu'un temps viendrait où l'on rechercherait les restes de l'enfant royal, que, quelques heures avant sa mort, il disait à sa femme : « Un jour on te fera du bien et tu seras heureuse; quand on aura retrouvé le corps du Dauphin, on me récompensera en toi. »

Ce que Bertrancourt n'avait pas dit, c'est que les ossements du Dauphin étaient enfermés dans un cercueil de plomb, et

qu'afin de pouvoir plus facilement reconnaître un jour le cercueil, il avait gravé une fleur de lys sur le couvercle avec la pointe d'un couteau.

Or, au mois de novembre 1846, M. l'abbé Haumet étant curé de Sainte-Marguerite, on découvrit, en construisant un hangar dans l'ancien cimetière, en face du pilier gauche de la porte latérale, à la place même indiquée par le fossoyeur Bertrancourt, un cercueil de plomb marqué d'une fleur de lys, ainsi que l'affirme un des témoins, M. l'abbé Bossuet, actuellement encore curé de Saint-Louis-en-l'Isle. Ce cercueil contenait les ossements d'un enfant qui furent examinés par les docteurs Milcent et Récamier. Ceux-ci attestèrent que la tête, dont le crâne avait été scié, comme il en est fait mention dans le procès-verbal d'autopsie et le tronc appartenait à un enfant de neuf à onze ans, mais que les jambes et les bras étaient disproportionnés au corps. Ils constatèrent également aux genoux et aux poignets les érosions produites par les tumeurs scrofuleuses constatées déjà par les médecins qui soignèrent Louis XVII au Temple et qui firent son autopsie.

De l'aveu même des partisans du faux Dauphin, le corps trouvé en 1846 est bien celui de l'enfant mort au Temple, mais ils nient que cet enfant fut Louis XVII. Or, M. R. Chantelauze a prouvé d'une manière surabondante que l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI. Il est donc prouvé que les ossements trouvés en 1846 étaient bien ceux du malheureux dauphin. L'abbé Haumet, les docteurs Récamier et Milcent, M. l'abbé Bossuet en ont témoigné ; il y a là, croyons-nous, une question élucidée. M. Chantelauze a accumulé une foule d'autres preuves, qui viennent corroborer les premières, mais que nous ne pouvons énumérer dans l'analyse rapide de son remarquable ouvrage.

On se demandera sans doute ce que sont devenues les reliques du petit martyr. « M. l'abbé Haumet, après les avoir fait examiner avec le plus grand soin par les docteurs Milcent et Récamier, les fit replacer dans le cercueil de plomb, après la rédaction du rapport du docteur Récamier, en date du 25 avril 1847, et, afin de les dérober à toute profanation, il les fit enterrer secrètement.

« D'après le témoignage de la Sœur Gergonne, ancienne supérieure des Sœurs de Charité de Sainte-Marguerite, qui vit encore, retirée dans la maison qu'elle a dirigée autrefois, le

cercueil fut placé dans une fosse derrière la chapelle des Ames du Purgatoire, auprès de la tombe de M. Dubois, l'ancien curé de Sainte-Marguerite, qui, en 1816, devait présider à l'opération des fouilles ordonnées par Louis XVIII. »

Nous regrettons vivement que des âmes charitables et royalistes n'aient pas encore eu l'idée de rechercher ces précieuses reliques et de leur donner une sépulture digne d'elles. Grâce à M. R. Chantelauze, qui a étudié cet intéressant point d'histoire avec la constance et la persistance d'historien qu'il a apportées dans tous ses ouvrages, nous voyons tomber toutes les légendes que les nombreux faux Louis XVII se sont amusés à créer, et qui, malheureusement ont trouvé crédit dans un trop grand nombre d'esprits prédisposés au merveilleux.

Il a rendu un grand service à l'histoire en dissipant les dernières obscurités qui pouvaient encore exister dans cette question. La France savante et intelligente doit lui en témoigner sa reconnaissance.

TRIBUNAUX

Le mariage des prêtres

Voici le texte de l'arrêt par lequel, mercredi dernier 25 janvier, la chambre civile de la cour de cassation s'est prononcée pour la validité du mariage des prêtres :

La cour,

Ouï le conseiller Merville en son rapport, Me Sabatier et Gauthier en leurs plaidoiries, et les conclusions conformes de M. le procureur général Ronjat ;

Statuant sur l'unique moyen de cassation ;

Attendu que le mariage est permis à toute personne à qui la loi ne l'interdit pas et qu'il n'existe, ni dans le code civil ni ailleurs, aucune loi qui l'interdise au prêtre catholique au regard de l'autorité civile ; que ce qui est vrai, c'est que l'interdiction dont il s'agit, se rencontrant dans les canons de l'Eglise reçus en France, et la loi du 18 germinal an X ayant admis ces mêmes canons comme règles des rapports entre l'Eglise et l'Etat, il en résulte qu'un prêtre catholique ne peut contracter mariage, non seulement sans avoir encouru les peines spirituelles que croira devoir prononcer contre lui l'autorité ecclésiastique, mais encore sans perdre, dans l'ordre civil, les droits, traitements et prérogatives attachés aux fonctions dont l'exercice lui aura été régulièrement interdit ;

Attendu que là se bornent les effets de la loi de germinal qui, suivant son intitulé, n'est relative qu'à l'organisation des cultes, et nullement à l'état civil des personnes; qu'elle s'applique donc seulement aux prêtres en tant que ceux-ci restent prêtres et sont maintenus comme tels; mais qu'ils ne sont pas pour cela dépouillés de leurs droits d'homme et de citoyen, lesquels se retrouvent intacts le jour où ils sortent du ministère ecclésiastique pour rentrer dans le droit commun;

Attendu que la volonté de ne pas subordonner la validité du mariage à l'observation des prescriptions purement ecclésiastiques, et de n'admettre d'autres causes de nullité que celles limitativement prévues par les lois civiles, a été, soit à l'occasion de la loi de germinal, soit lors de la discussion du code civil, exprimée par les organes officiels du gouvernement ou du tribunat en termes si formels, qu'il est impossible de mettre de côté ces affirmations sans contredire les règles universellement admises pour l'interprétation des lois;

Qu'en présence d'explications si précises, soit sur la portée restreinte de la consécration des canons qui prohibent le mariage des prêtres catholiques, soit sur les principes qui ont inspiré la rédaction du code civil, il n'y a nul compte à tenir des ordres donnés plus tard à certains officiers de l'état civil, ordres dont le caractère purement arbitraire était reconnu par ceux-là mêmes de qui ils émanaient;

D'où il suit qu'en repoussant la demande en nullité du mariage des époux Sterlin la cour d'Amiens a exactement appliqué la loi;

Rejette, etc.

En l'espèce, la cour avait à décider si les enfants issus d'un prêtre défroqué et marié devant l'officier de l'état civil étaient légitimes, et ce, à propos d'une succession que les collatéraux disputaient aux enfants de l'abbé Sterlin qu'ils veulent faire passer pour des enfants naturels.

Un prêtre défroqué n'étant jamais dans l'exercice de ses fonctions, l'arrêt de la cour de cassation revient simplement à dire que les prêtres peuvent se marier. C'est contre ces apostats que l'ancienne jurisprudence était établie; c'est contre eux qu'elle maintenait, avec la loi canonique, l'indissolubilité du caractère et du lien sacerdotal; c'est devant eux qu'elle s'élevait pour empêcher le scandale d'un divorce avec l'Eglise et le dommage causé à l'ordre public par une double profanation de sacrements. La nouvelle jurisprudence favorise, au contraire, leur apostasie; et ce qui est plus grave encore, elle méconnaît la raison de droit sur laquelle était fondée l'ancienne jurisprudence, à savoir que, sous l'empire du code civil, les prêtres catholiques demeurent soumis aux canons de l'Eglise, reçus en France.

Du même coup, l'arrêt de la cour de cassation détruit deux choses capitales : la doctrine de l'empêchement de mariage résultant de l'engagement dans les ordres majeurs et le principe plus important encore de la consécration du droit canonique par le droit civil. C'est un véritable arrêt révolutionnaire, qui cadre avec la politique de laïcisation et les projets d'abrogation du Concordat.

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Rome annonce que dom Bosco, le Vincent de Paul italien, le fondateur des missions de Saint-François de Sales et le créateur d'une quantité d'œuvres de bienfaisance, est mort lundi.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, qu'annoncer cette grande perte. Nous dirons un autre jour ce que fut le saint religieux qui vient de succomber aux attaques renouvelées d'une maladie qu'on croyait écartée.

Nous apprenons avec douleur, la mort de M. le vicomte DE PONTON D'AMÉCOURT, décédé à Trilport, la semaine dernière, dans la force de l'âge. Homme de principes absolus, M. de Ponton d'Amécourt était l'un des rares demeurants de ces vieilles races qui mettaient au-dessus de tout leur foi et leur roi. Monsieur le comte de Chambord ne comptait pas de partisan plus fidèle et plus dévoué. Tout ce qui touchait à la cause royaliste lui était cher. M. de Ponton d'Amécourt ne séparait pas ses principes politiques de ses principes religieux. Catholique autant que royaliste, il aimait ardemment l'Eglise et le Pape, et sa foi n'avait d'égale que sa charité. Au lieu de mener la vie du monde, il donnait ses loisirs et une partie de ses revenus aux bonnes œuvres. C'était un vrai chrétien.

Nos lecteurs apprendront avec douleur la mort de M. *Henri* DE PÈNE, rédacteur en chef du *Gaulois*.

M. Henri de Pène était un des plus brillants écrivains de la presse monarchique. Entré dans le journalisme à vingt ans, il s'était immédiatement fait remarquer par la souplesse de son talent. Sa facilité de travail était merveilleuse. Il a, dans sa carrière de journaliste, traité les questions les plus diverses, littéraires, artistiques, politiques. Dans toutes, il a réussi.

Dans sa longue carrière politique, il a eu de nombreux adversaires et pas un ennemi. Ceux qui combattaient le plus ardemment ses opinions, qui l'attaquaient avec le plus de vivacité dans les journaux, rendaient hommage à sa courtoisie, à sa loyauté, à sa parfaite honnêteté.

Toute sa vie a été consacrée au travail. On peut dire qu'il n'a jamais pris de repos et qu'il est mort sur la brèche.

La presse perd en lui un des écrivains qui l'honoraient le plus par son talent et son caractère.

Le parti monarchique perd un de ses plus dévoués serviteurs.

M. de Pène était un catholique pratiquant, et a donné maintes et maintes preuves de la vivacité de sa foi et de l'énergie de ses principes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Pape vient de publier un bref ordonnant aux évêques du monde entier de faire une quête, le vendredi saint, en faveur de la custodie des franciscains en Terre-Sainte.

Le custode de Terre-Sainte, nouvellement élu, Jacques de Castelmadama, est en route pour Jérusalem.

—

M. Flores, envoyé extraordinaire de la république de l'Équateur, a arrêté avec le Vatican les bases d'un Concordat.

France.

Paris. — Le sacre de Mgr Théodore Lamarche, évêque de Quimper et de Léon a été célébré dimanche dernier, 29 janvier, à huit heures et demie du matin, en l'église métropolitaine de Notre-Dame.

Mgr Richard archevêque de Paris, prélat consécrateur, était assisté de Mgr l'évêque d'Orléans et de Mgr l'évêque de Meaux.

Laval. — Pour la première fois la cathédrale de Laval a été témoin, le mercredi 25 janvier, de la consécration d'un évêque ; Mgr Bouvier, vicaire capitulaire du diocèse, préconisé évêque de Tarentaise dans le consistoire de 25 novembre dernier, a reçu la consécration des mains de Mgr Le Coq, évêque de Nantes, assisté par Mgr Goux, évêque de Versailles, et par Mgr Sourrieu, évêque de Châlons.

L'après-midi, un salut solennel d'actions de grâce a été chanté. S. G. Mgr Germain a prononcé un éloquent discours sur l'évêque :

L'évêque est d'abord l'homme de la *vérité*. A lui incombe spécialement le devoir de la prédication. Il parcourra les villes et les campagnes de son diocèse, semant dans les âmes le bon grain de la doctrine, le faisant fructifier et le défendant contre l'ignorance et l'erreur. Son enseignement à une force spéciale; il emprunte au caractère épiscopal une efficacité nouvelle, une force qui ne se trouve pas dans les simples prêtres. « Le lait de la mère vaut mieux que le lait de toutes les nourrices. » L'évêque a la charge de terrasser l'erreur. Jamais l'épiscopat catholique n'a trahi sa mission. Est-il donc besoin de rappeler les glorieux combats livrés aux hérétiques par les Ambroise, les Augustin, les Hilaire et tant d'autres athlètes? — L'évêque est ensuite l'homme de l'*autorité*. Noble entre tous est son pouvoir : sa source est en Dieu, l'humilité et la bonté toute paternelle en sont les principaux caractères. Quant à ses fruits, qui ne les connaît? Corriger le mépris, assurer le respect et la liberté, établir la vraie fraternité. — Enfin l'évêque est l'homme de l'*amour et du sacrifice*. Comment n'aimerait-il pas, celui qui est en vérité un pasteur, un père, un époux? Pourrait-il ne pas souffrir, l'homme dont le cœur reçoit le contre-coup de toutes les douleurs, de toutes les peines qui frappent la sainte Église?

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 27 janvier. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Bérenger sur la réforme des prisons départementales et sur la libération conditionnelle. La question est des plus hautes et des plus intéressantes; elle se rattache à l'étude des moyens propres à diminuer la criminalité, à une époque et dans un pays où le mouvement de cette criminalité est en croissance continuelle.

Depuis cinquante ans, chaque année a apporté une augmentation dans le nombre des délits et une aggravation de la récidive. Laissant de côté la grande criminalité pour ne s'occuper que des délits, on constate que le nombre des individus condamnés qui était de 1836 à 1842, de 40,982, et de 86,271 de 1861 à 1865, s'est élevé en 1885 à 127,000. Quant aux récidivistes, ils sont actuellement dans la proportion de 48 0/0 des condamnés.

Malgré la loi qui établit le régime cellulaire, le régime en commun

continue d'être appliqué, ce qui favorise extraordinairement la récidive.

Arrivant à la loi sur la libération conditionnelle, l'orateur établit qu'elle n'est pas mieux appliquée que la précédente. Un règlement disciplinaire devait être fait d'urgence. Il n'est même pas préparé. On n'a jamais vu non plus le rapport prescrit par la loi en question.

On n'ignore pas avec quelle libéralité la Chancellerie accorde les grâces ou réductions de peine aux prisonniers. Les prévenus refusent donc presque toujours la libération conditionnelle dans l'espérance d'être graciés ou de voir leur peine diminuée.

Enfin les sociétés de patronage des libérés n'obtiennent pas de résultats appréciables, entravées qu'elles sont par des règlements et des formalités innombrables.

La situation est donc déplorable, et il importe au gouvernement de la faire cesser au plus vite.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, répond :

Assurément, en substance, la loi de 1875 est excellente et le système cellulaire n'a pas son pareil. Mais les départements propriétaires des prisons n'ont pas d'argent pour les transformer. Le gouvernement n'est pas plus riche, au contraire ; impossible par conséquent de prendre la dépense à sa charge. Conclusion : la loi de 1875, bien que promulguée, ne sera pas appliquée. S'il s'agissait d'écoles athées à créer on trouverait bien de l'argent!

Pour ce qui est de la libération conditionnelle, son utilité est aussi éclatante que l'excellence du système cellulaire. C'est pourquoi elle ne fonctionne pas mieux. Mais, ici, ce n'est pas une question d'argent. L'administration est disposée à l'appliquer dans toute son étendue, mais les Parquets n'en veulent pas. Conclusion : Les grâces et commutations de peine, si nuisibles à la sécurité publique, continueront à pleuvoir sur d'aimables gredins qui pourront ainsi franchir plus rapidement l'échelon qui mène à la récidive.

Là-dessus on a levé la séance le plus tranquillement du monde sans qu'aucun ordre du jour soit intervenu.

Mardi 31 *janvier*. — Commencement de la discussion sur l'organisation du Crédit agricole mobilier.

Chambre des Députés.

Mercredi 25 *janvier*. — Encore le tout à l'égout ; il a rempli toute la séance. On l'a voté, en fin de compte, à 74 voix de majorité.

Jeudi, 26 *janvier*. — Discussion générale du budget de 1888, M. Frédéric Passy démontre, sans trop de peine, que les expédients de la commission ne valent pas le diable ; M. Jamais, qui lui répond, fatigue visiblement la Chambre en faisant l'apologie de cette même commission et de ses prétendues réformes.

Samedi, 28 *janvier*. — La discussion générale du budget se pour-

suit, mais un peu à la façon d'une grande pièce dont l'intrigue serait à chaque instant suspendue, coupée par des intermèdes. Entre chaque discours, un incident se glisse, agrémenté de scrutins et de pointages, de telle sorte que les orateurs ont un peu l'air de jouer aux propos interrompus.

M. Siegfried formule d'anodines critiques entremêlées de beaucoup d'éloges ; son discours est un bouquet de fleurs où de rares épines montrent timidement leurs pointes.

M. Dugué de la Fauconnerie, dédaigneux des sentiers battus, fait un discours politique à propos du budget, en prouvant, sans trop d'efforts, que les finances de la République valent tout juste son administration et sa politique, lesquelles ne valent pas très cher.

Ces deux discours ont été précédés et suivis de l'approbation par la Chambre du traité de commerce franco-mexicain et d'une proposition de M. Basly qui veut faire avancer 100,000 francs par l'État aux ouvriers de Terre-Noire et de Bessèges. Il y a eu, comme de juste, un scrutin ; le scrutin a été suivi d'un pointage, et l'on a fini par apprendre, vers six heures, que la Chambre avait voté l'urgence et renvoyé la proposition à la commission du budget.

Pendant que l'on pointait, M. Tirard a dit en peu de mots, que la République était le meilleur des gouvernements. Il l'a dit, mais il a négligé d'en fournir les preuves.

Lundi, 30 *janvier*. — La discussion générale continue sur le projet portant fixation du budget de l'exercice 1888.

M. d'Aillières commence par affirmer que, pour le pays, les questions financières sont aujourd'hui d'une importance capitale ; elles tenaient le premier rang dans le programme conservateur qu'une si grande partie du pays a ratifié par ses votes en 1885 ; elles l'ont conservé depuis dans les préoccupations des politiques clairvoyants.

C'est principalement pour rétablir l'ordre dans les finances que la Chambre actuelle a été élue. Comment s'en est-elle acquittée ? Elle avait quatre budgets à voter en quatre ans ; voilà deux ans et demi de passés, et un seul budget est voté ; dans les dix-huit mois qui restent, il faudra établir trois budgets. Quelles réformes sera-t-il possible de faire dans ces conditions ?

En 1885, les charges du pays avaient atteint leur maximum ; la situation exigeait impérieusement l'application du programme financier de la droite : pas d'impôts nouveaux, pas d'emprunts, des économies. Pour la Chambre et pour ses commissions du budget, il ne devait y avoir qu'une politique : la politique d'économies. Ce n'est pas celle qu'on a suivie.

Cette année, par exemple, la commission du budget met la charrue devant les bœufs ; au lieu de diminuer d'abord les dépenses, elle s'occupe de bouleverser le système d'impôts, d'en tarir quelques-unes des sources principales, sans savoir au juste ce qu'elle met à la place.

Les rapporteurs budgétaires ne sont pas même d'accord entre eux. Ainsi, le rapporteur du commerce se plaint que le service des rapports envoyés par les consuls soit très mal fait ; et le rapporteur des affaires étrangères décerne au même service de pompeux éloges. Qui faut-il croire ?

Quant au budget des cultes, dont les crédits sont en partie supprimés, dont la « liquidation » est préparée, il n'y a pas quatre mots d'explication dans les 3,200 pages des rapports.

Mais les économies qu'il faut faire, sur quoi porteront-elles ?

Ce n'est pas, assurément, sur les broutilles que les ministres et les commissions rognent misérablement, et à grand'peine. Elles ne peuvent être réalisées que par la réforme des lois organiques qui sont la source des dépenses. Les conservateurs l'ont clairement indiqué dans le programme financier qu'ils ont publié.

Pour connaître au juste les réformes nécessaires dans cet ordre d'idées, et les économies qui pourront en résulter, il n'y a qu'un moyen ; c'est d'établir un bilan de la situation financière, non pas à la tribune, avec des chiffres fantaisistes démentis le lendemain : mais dans une commission parlementaire où des documents irréfutables seraient produits, où toutes les parties de la Chambre seraient représentées.

Une seconde réforme, que proposent les conservateurs, porte sur le règlement intérieur de la commission du budget ; ils demandent que cette commission ne puisse prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents. Il faut au moins que le travail y soit sérieux, s'il n'est pas contrôlé par la minorité.

Là-dessus la commission du budget se récrie : « La majorité républicaine, disent M. Peytral et M. Dreyfus, a offert à la minorité conservatrice quatre sièges de commissaires, et elle les a refusés. »

M. d'Aillières rétablit les faits ; on a demandé, dans des entretiens de couloirs, à des députés de droite s'ils se contenteraient de quatre sièges dans la commission du budget ; ils ont répondu que cette concession n'était pas en proportion avec l'importance numérique de la minorité. Voilà tout.

M. d'Aillières explique ensuite les autres propositions que soutiendront les conservateurs, en vue d'atténuer les dépenses. Ils réclameront : que les frais des émissions publiques soient soumis, comme les autres dépenses, à l'examen de la cour des comptes ; que les trésoriers généraux soient supprimés ; qu'une limite d'âge soit fixée par la loi pour la mise à la retraite des fonctionnaires ; que le budget colonial soit allégé de toutes les dépenses que les colonies elles-mêmes doivent supporter ; que la plus grande partie des travaux publics entrepris par l'État soient remis aux chambres de commerce et aux administrations locales, qui les exécuteront à meilleur compte et en récupéreront plus facilement le prix.

L'aliénation des chemins de fer de l'État, enfin, est une mesure qui s'impose; les neuf cent millions qu'a coûtés ce réseau ne produisent qu'un revenu dérisoire. Entre les mains des Compagnies, les lignes seraient exploitées plus économiquement, et aussi mieux au gré des populations : car il y a des régions desservies par les chemins de fer de l'État où les habitants sont réduits à rétablir les diligences.

Quant aux budgets de la guerre et de la marine, qui donneraient matière à bien des critiques, le programme financier de la droite n'en parle point : les conservateurs ne jugent pas que le moment soit opportun.

« Tout ce qu'ils demandent, en un mot, aux républicains, c'est de se décider une bonne fois à régler leurs dépenses sur leurs recettes : c'est de revenir à la politique sage et féconde pratiquée par les conservateurs de 1871 à 1876. »

M. d'Aillières peut être tranquille, ses bons conseils sont justement applaudis par la droite, mais ils n'auront pas de succès auprès de la majorité républicaine.

M. Amagat entreprend ensuite l'examen comparatif des divers budgets présentés pour 1888.

Ce n'est pas une petite besogne, car ils sont nombreux.

Dans le budget de M. Rouvier, M. Amagat ne voit qu'une reproduction du budget de 1887, qui n'était lui-même qu'un expédient. Au moins n'aggravait-il pas la situation.

La commission, de son côté, se targue de quelques économies; il y en a pour seize millions, dont quinze sont enlevés arbitrairement au budget des cultes et le seizième obtenu par des grattages sur quelques chapitres. Les réformes que la commission propose, M. Amagat les repousse.

Il s'attache surtout à démontrer le danger des remaniements projetés dans l'impôt des boissons.

M. Amagat conclut sur ce point : Aucun projet sur les boissons ne peut être plus funeste, tant pour l'hygiène publique que pour les intérêts du Trésor, que le projet de la commission.

Mardi, 31 *janvier*. — M. Amagat retrouve son succès de la veille et la fin de son discours est fort applaudie.

Après une réponse de M. Peytral, M. Ribot vient déclarer à la tribune que le pays exige la lumière et la vérité. C'est un désir qu'il a voulu satisfaire; mais on trouvera que M. Ribot mesure un peu parcimonieusement la lumière et qu'il farde agréablement la vérité, sans doute pour qu'elle plaise davantage aux républicains.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La discussion du budget. — Un discours de M. de Mackau. — Incident de Damas. — Élection de la Haute-Saône. — Élections académiques. — Allemagne.

2 février 1888.

Il est une distinction que les républicains ne veulent pas faire, parce qu'elle constitue la preuve la plus évidente de leur mauvaise gestion des affaires publiques. Nous voulons parler de la division en deux parties des dix-sept années qui se sont écoulées depuis 1871.

De 1871 à 1876, la République était gouvernée par les conservateurs. Depuis 1877, elle l'est par des républicains. Or, pendant la première période, la France avait non seulement un budget en équilibre, mais il allait falloir faire emploi d'importants excédents : on pouvait amortir la dette. C'est qu'une politique de sagesse avait été suivie. Une politique de délire lui a succédé.

Depuis 1877, on dépense tous les ans *six cents* millions de plus qu'on ne reçoit, et cette année même on dépense 500 millions sur le fonds d'emprunt. Le déficit est devenu une habitude; il faudra recourir à un nouvel emprunt d'*un milliard :* M. Siegfried l'a avoué, et le *Siècle*, journal républicain, reconnaissait, hier encore, que ce nouvel appel aux contribuables était devenu une nécessité.

Depuis dix ans, l'argent — notre argent — est jeté par les fenêtres, est gaspillé par les républicains.

En première ligne, dans l'énumération du gaspillage, il faut citer les plans gigantesques des travaux publics qui comportent une dépense de neuf milliards. La moitié, il est vrai, de cette somme seulement est dépensée, mais elle l'a été dans de telles conditions que rien n'est terminé. Il faut inscrire, cette année encore, 150 millions au budget pour l'*entretien* des chemins de fer de l'État. Et quels bénéfices ce réseau apporte-t-il aux populations? C'est un conseil général *républicain*, celui de Loir-et-Cher, qui nous répondra : Il a pris, au mois d'août dernier, une décision dans laquelle il s'élève vivement contre la façon dont sont assurés les différents services par les chemins de fer de l'État, dont les trains de voyageurs sont organisés au point de vue des correspondances et du service postal lui-même ;

puis, à l'unanimité, ce conseil général républicain a déclaré que, dans ces conditions, d'une part, il protestait contre l'organisation des chemins de fer de l'État et que, d'autre part, *il votait une subvention pour le rétablissement des diligences*, qui peut seul assurer au pays les services que le chemin de fer de l'État ne veut pas lui rendre.

Faut-il rappeler, avec M. Camille Pelletan — encore un républicain — que les travaux ont été exécutés avec tant de soin, qu'ayant à faire passer un tunnel sous une montagne, on a percé la montagne en long au lieu de la percer en travers?

Faut-il parler de ces jetées, élevées à grands frais, mais si rapidement que la mer les a détruites? Et le ministère de l'agriculture, construit pour loger des bureaux et dont la façade est celle d'un palais? Et l'hôtel des Postes de Paris, qui a coûté — — jusqu'ici — 28 millions et qu'on ne peut utiliser?

Et les écoles? Et la laïcisation? Écoutez ce témoignage reproduit par M. d'Aillières à la tribune; il émane d'une personne autorisée :

On nous demandait aussi chez moi, à Montbéliard, d'activer la laïcisation des écoles communales. Eh bien! nous avons créé à grands frais des écoles laïques. A côté, se sont établies des écoles congréganistes libres. Au bout d'un an, notre école laïque comptait *onze* élèves et l'école congréganiste *six cents!*

Ceux qui nous avaient le plus harcelés pour obtenir cette mesure envoyaient leurs enfants chez les congréganistes, où il fallait payer, tandis que nos écoles étaient gratuites.

Et qui a prononcé ces paroles? Est-ce M. d'Aillières? Du tout. M. Hervé? Pas davantage. M. de Cassagnac? Un conservateur? Non pas :

C'est M. Viette, ministre actuel de l'agriculture!

On n'en finirait pas s'il fallait rappeler tous les abus, toutes les dilapidations, tous les gaspillages. On a créé des emplois pour payer des services ou acheter des consciences. Des ministres ne se sont plus contentés d'agir par mesures individuelles; à court de places, voulant cependant satisfaire un grand nombre de créatures, on en a vu prendre, par arrêtés, des dispositions qui, abaissant la limite d'âge pour toute une catégorie de fonctionnaires, ont mis ainsi à leur disposition un grand nombre de places.

Tous ces scandales sont publics, reconnus, incontestés. Chaque année, les républicains nous promettent un budget de

réformes, mais les discussions politiques prennent le pas sur les questions d'affaires, et nous en sommes arrivés à ceci : La Chambre, pendant la durée de sa législature, avait quatre budgets à voter. Elle en a voté un « d'attente » en deux ans et demi. En dix-huit mois, il lui faudra donc voter trois budgets de réformes !

Alors que la dernière commune de France a voté son budget au mois de mai 1887, les rapports du budget de l'État n'étaient pas distribués le 20 janvier 1888 !

Enfin, la discussion de la loi de finances vient de commencer, avec un an de retard. Quelles réformes la commission apporte-t-elle ?

Elle en apporte deux : la suppression de l'exercice et la distraction des dettes dans les droits de succession. Que valent-elles ?

La première est chèrement payée par ceux à qui elle prétend profiter, car le produit du droit de licence est élevé de 11 à 68 millions, si bien, comme l'a dit M. d'Aillières, que cet exercice, qui n'existe plus que chez les petits débitants des campagnes, sera remplacé pour eux par un droit de licence tellement élevé qu'une bonne part ne pourront le supporter et devront renoncer au commerce.

La seconde, produisant une diminution de la matière imposable, devrait diminuer les droits perçus par l'État. Erreur : ces droits sont augmentés de 54 millions.

Quant aux économies réalisées par la commission du budget, on peut en juger par celle qu'on rêve d'appliquer sur les dépenses du ministère de l'intérieur : Elle est d'*un* million et porte sur les subventions départementales, sur les secours hospitaliers, sur la dotation de la souffrance ! Mais on respecte les fonctions inutiles, mais on conserve les traitements exagérés, mais on ne touche pas aux fonds secrets ni à aucun abus !

Dans ses rapports, la commission conteste les économies du ministre, et le ministre conteste la réalité des économies proposées par la commission. Tous deux ont raison. Mais une réforme importante a été apportée, nous devons le reconnaître : la commission a supprimé le budget des cultes. A cause de cela, il lui sera beaucoup pardonné par ceux qui mettent avant l'intérêt de la France l'assouvissement de leurs haines.

Voilà à quel résultat on en est arrivé après avoir étudié quatre budgets.

Et, si les électeurs n'y mettent bon ordre aux prochaines élections, les républicains continueront de gaspiller notre argent en famille, et cela continuera jusqu'à complet épuisement des richesses de notre malheureux pays — jusqu'à la banqueroute!

—

M. le baron de Mackau a été réélu président de l'Union des Droites et a prononcé un discours très remarquable dans lequel, après avoir signalé un propos attribué à M. Carnot et disant : « L'ennemi, c'est la Droite », il s'est efforcé de démontrer que ce mot était mensonger.

Quel a été, en effet, le rôle dont, j'ose dire, les Droites ne se sont jamais départies? A la veille des élections, elles disaient aux électeurs :

« Au-dessus des questions de personnes ou de parti, plaçons les intérêts supérieurs de la France, le soin de sa dignité et de son honneur. »

Au lendemain, elles disaient dans un ordre du jour adopté à l'unanimité :

« Quelles que soient les combinaisons ministérielles qui puissent prévaloir, les Droites sont plus résolues que jamais à ne faire aucune opposition systématique. »

Ce langage était, du reste, confirmé par vos votes de chaque jour; jamais, profitant de combinaisons faciles, vous n'avez songé à renverser un cabinet uniquement pour vous donner la satisfaction d'atteindre des adversaires politiques, vous avez fait le contraire.

Le 11 février 1886 et le 29 mai 1886, dans les affaires de Decazeville, les Droites sauvaient par deux fois le ministère Freycinet.

Le 24 novembre 1886 elles sauvaient de nouveau le ministère Freycinet dans la question de suppression de la Cour des Comptes; trois jours après, elles agissaient de même à l'occasion de l'ambassade du Vatican.

Avec le ministère Goblet, leur attitude fut la même, notamment les 25 et 29 janvier et 10 février 1887 et jusqu'au jour où M. Goblet commit la faute impardonnable et l'imprudence de se tourner vers la Droite et de lui dire : Oui! c'est la guerre que nous vous déclarons!

Vous avez fait plus : poussés par un sentiment patriotique, afin d'éviter au pays une guerre que rien n'imposait, et aussi afin d'essayer de rétablir des finances en déroute, vous avez ouvertement et patiemment soutenu à travers mille déboires le ministère Rouvier. Il était cependant composé d'hommes qui n'avaient cessé de vous combattre. Vous lui avez malgré tout prêté votre appui jusqu'au moment où il a dû vous demander un vote de confiance qui s'adressait plus à M. Grévy et à ce que vous savez, qu'au ministère même.

Non, messieurs, ce n'est pas à des hommes comme vous, désintéressés patriotes avant tout, qui ayez donné tant de preuves de votre désintéressement et de votre patriotisme que l'on peut dire : « La Droite, c'est l'ennemi.

—

N'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient à l'annonce d'une nouvelle violation du domicile d'un consul français.

Cette fois, c'est à Damas que les faits se sont passés. Voici à quoi ils se résument.

Un officier de la police turque, accompagné de quinze agents armés, a pénétré, le 25 janvier à midi, dans le consulat de France.

Un garde du consulat ayant fait mine de s'opposer à cette invasion, l'officier le menaça de son revolver et ordonna à sa troupe de préparer ses armes pour repousser toutes les autres velléités de résistance.

En outre, sur un coup de sifflet de l'officier, trois autres individus également armés vinrent renforcer les premiers.

Le consul de France, aussitôt prévenu, se hâta d'arriver, accompagné de son drogman et du chancelier ; mais il dut se borner à empêcher une effusion de sang et ne put que protester contre la violation du consulat, en laissant la bande des envahisseurs accomplir son œuvre et procéder à l'arrestation d'un sujet français, qui fut emmené et incarcéré dans la prison turque.

Ce sujet français est un des Algériens qui ont suivi Abd-el-Kader à Damas.

Le consul a adressé immédiatement au gouverneur général une note, protestant contre la violation du consulat à main armée et l'arrestation d'un Français et demandant réparation. De son côté, Cheick Hachem, fils aîné d'Abd-el-Kader, a envoyé au président de la République française un télégramme dans lequel il relate les faits ci-dessus et le prie, comme conséquence, de lui indiquer une autre résidence pour s'y établir, lui et les siens.

Dès que M. de Montebello a eu connaissance de ces incidents, il a adressé à la Porte une note dans laquelle il demande satisfaction, ce qui lui sera accordé.

—

Voici les résultats complets de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dans le département de la Haute-Saône :

	Inscrits	87.790
	Suffrages exprimés	67.816
MM.	Mercier, républicain	36.519 ELU
	Marquiset, conservateur	30.733

Le 18 octobre 1885, M. Marquiset obtenait 35,887 suffrages ; M. Noirot, qu'il s'agissait dimanche de remplacer, était élu par 37,231 voix. On voit que si l'écart a augmenté cela vient surtout des abstentions. Un nombre considérable de conservateurs n'ont pas cru devoir se déranger, et surtout se compromettre auprès des autorités républicaines, pour une élection partielle ne pouvant pas changer la marche des affaires publiques.

Mais il ne s'en est pas moins trouvé dans le département de la Haute-Saône 30,733 conservateurs qui, malgré le caractère en quelque sorte platonique de l'élection, se séparant absolument des timorés et des indifférents, ont nettement tenu tête au candidat officiel, lequel n'a pu réunir que 36, 519 bulletins favorables.

Une pareille situation n'est pas faite pour réjouir beaucoup les amis du pouvoir existant.

—

Le 26 janvier, à deux heures, a eu lieu, à l'Académie française, la triple élection en remplacement de MM. Caro, de Viel-Castel et Cuvillier-Fleury.

Étaient absents : MM. le duc d'Aumale, Legouvé, Emile Olivier et Nisard.

Le nombre des votants était de 32, et la majorité absolue de 17 voix.

Voici le résultat du scrutin :

FAUTEUIL DE M. CUVILLIER-FLEURY.

MM. Jules Claretie, 20 voix (ELU); Weiss, 8; Mouton, 2; bulletins blancs, 2.

FAUTEUIL DE M. DE VIEL-CASTEL.

1er *tour de scrutin.* — MM. l'amiral Jurien de la Gravière, 13 voix ; de Vogué, 10; Rothan, 8 ; Mouton, 1.

2e *tour de scrutin.* — MM. l'amiral Jurien de la Gravière, 15; de Vogué, 13; Rothan, 4.

3e *tour de scrutin.* — MM. l'amiral Jurien de la Gravière, 17; (ELU) ; de Vogué, 12; Rothan, 3.

FAUTEUIL DE M. CARO.

MM. d'Haussonville, 23 voix (ELU); Janet, 7; Mouton, 2.

—

Elle aura été féconde en péripéties de toutes sortes l'affaire commencée contre le général Caffarel et poursuivie contre M. Wilson et un peu aussi contre M. Grévy. Voilà que maintenant c'est M. le procureur général Bouchez qui est l'objet de toutes les attaques. Tout ce tapage n'est pas pour relever le prestige, déjà bien atteint, de la magistrature nouvelle, ni de l'administration républicaine.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voici le texte du discours adressé au Saint-Père, par S. Exc. M. Flores, envoyé extraordinaire du gouvernement de l'Équateur.

Très Saint-Père,

Je suis extrêmement touché de l'insigne honneur que Votre Sainteté m'accorde en me permettant de lui présenter mes hommages avant mon départ et de lui remettre la modeste offrande que mon gouvernement ajoute à l'humble obole que j'ai versée entre les mains de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat.

Dans ce coffret de cristal de roche j'ai pris sur moi de placer provisoirement le message autographe que le regretté président-martyr Garcia Moreno portait dans sa main le jour de sa cruelle immolation et qui est teint de son sang héroïque. Je prie Votre Sainteté d'agréer cette offrande que j'ai l'honneur de faire en mon nom et en celui de l'écrivain catholique M. Eloy Proano y Vega, qui a ramassé ce document sur le théâtre du crime et qui me l'a envoyé à l'étranger, où je l'ai gardé soigneusement pendant neuf ans.

Un autre don privé que j'ai été chargé de présenter à Votre Sainteté, c'est une panoplie d'Indiens sauvages équatoriens que lui envoie Mme Caamano, la digne femme de M. le président de l'Equateur. Cette panoplie se trouve placée dans la section respective de l'exposition.

Il ne me reste qu'à exprimer à Votre Sainteté, avec ma profonde reconnaissance pour la paternelle bonté avec laquelle Elle a bien voulu m'accueillir, le vif regret que j'éprouve à m'éloigner d'Elle. J'y suis obligé par le devoir impérieux et urgent d'échanger les ratifications de deux traités que j'ai négociés avec l'Allemagne et avec la Bel-

gique, non moins que par la nécessité de terminer les négociations fort avancées d'un autre traité avec la France. Mais comme je reste toujours chargé de cette mission, je me ferai un devoir d'accourir auprès de Votre Sainteté aussitôt que ma présence sera nécessaire, comme je l'ai fait à présent.

En attendant, je supplie Votre Sainteté de disposer en tout lieu de mon dévouement filial, bien connu de Votre Sainteté, et de daigner accorder sa bénédiction apostolique à mon pays, aussi bien qu'au Vénézuéla, dont la représentation m'a été confiée, comme le sait Votre Sainteté, par le général Guzman Blanco, ancien président de cette République, pour apporter à Votre Sainteté ses hommages et ses vœux à l'occasion du jubilé.

Le Saint-Père a répondu :

Notre Jubilé Sacerdotal a été pour les nations, pour les princes et les gouvernements, une occasion de Nous offrir l'hommage de leur dévouement et de leur affectueuse sympathie. Parmi ces gouvernements, les Républiques du nouveau monde ont voulu avoir leur place, et vous venez en ce moment, monsieur le ministre, Nous féliciter au nom de celle de l'Equateur. Nous agréons avec reconnaissance ces félicitations et, de Notre côté, Nous faisons les vœux les plus ardents pour la prospérité de la République et de son Président, auquel Nous recommandons encore en cette circonstance les intérêts de la religion catholique, qui sont ceux du peuple dont ils assurent la félicité.

Nous acceptons aussi avec joie le précieux don que vous voulez bien, monsieur le ministre, Nous faire en cet heureux anniversaire. Ce message autographe que l'illustre Garcia Moreno se proposait de lire à la Chambre quand il a été frappé, Nous le conserverons comme le touchant souvenir d'un homme qui a été le champion de la foi catholique et auquel s'appliquent à juste titre les paroles dont l'Eglise se sert pour célébrer la mémoire des saints martyrs Thomas de Cantorbéry et Stanislas de Pologne : *pro Ecclesia gladiis impiorum occubuit.*

Enfin, pour répondre pleinement au désir que vous Nous en exprimez, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique tant aux Présidents de la République de l'Equateur et de celle de Venezuela, qu'à vous, monsieur le mi-

nistre, à votre famille et à tous ceux pour lesquels vous Nous la demandez.

—

Une députation des catholiques américains, en tête desquels se trouvait Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie, chargé d'une lettre du cardinal Gibbons, a été reçue par le Pape le 28 janvier.

Voici la lettre du cardinal Gibbons :

Très Saint-Père,

J'éprouve une joie toute particulière à transmettre à Votre Sainteté les vœux personnels que Son Excellence M. Cleveland, président de la République des Etats-Unis, a bien voulu, par lettre du 17 novembre, me charger de vous offrir à l'occasion de votre Jubilé.

J'ai eu l'occasion de le voir deux fois depuis mon retour de Rome. Profondément touché et honoré des paroles aimables que Votre Sainteté a daigné me dire à son égard et que je lui ai fidèlement rapportées, il veut que je me fasse aujourd'hui son interprète pour transmettre à votre auguste personne ses plus respectueux hommages et ses souhaits les plus sincères.

M. le président m'a, dans une seconde lettre, manifesté son désir d'envoyer à Votre Sainteté, par mon entremise et dans le plus bref délai, un exemplaire spécialement travaillé de la Constitution des Etats-Unis comme expression de sa vénération pour votre personne sacrée.

Bénissez encore une fois, Très Saint Père, avec toute l'affection de votre cœur paternel cette Amérique à laquelle vous portez un intérêt si touchant, et avec elle celui qui, prosterné à vos pieds, se dit, avec tout le respect et l'amour dont il est capable,

De votre Sainteté,

Le fils très obéissant et très dévoué,

Signé : J., Card. Gibbons,
archevêque de Baltimore.

Voici maintenant l'adresse lue par Mgr Ryan :

Très Saint-Père,

Nous nous sentons très honorés et très heureux en présentant à Votre Sainteté l'expression de la vénération et les félicitations de Son Excellence le président des Etats-Unis d'Amérique, à l'occasion propice du jubilé d'or de votre prêtrise sacrée.

C'est le tribut offert à Votre Sainteté par un homme qui gouverne soixante millions d'hommes libres ; par un homme qui, étant élu par leur suffrages, ressent profondément la responsabilité suprême de sa haute position et qui attend de la Providence divine cette sagesse et

cette force qu'il lui faut pour en remplir avec fidélité les graves devoirs ; par un homme qui a déclaré à plusieurs reprises que c'est sa conviction intime que le christianisme fournit la base véritable et permanente de la civilisation réelle et de l'ordre social parfait.

Il représente à la fois la plus jeune et, sous quelques rapports, la plus grande des nations de la terre. Par conséquent, tandis que Votre Sainteté reçoit l'expression du respect des rois du monde, qu'elle reçoive aussi, par le moyen de son digne président, le tribut d'un peuple libre et indépendant, d'un peuple vigoureux, franc et progressif, d'un peuple qui est encore à l'aurore de sa journée nationale, au printemps de son existence, d'un peuple naturellement chrétien, courageux, juste et généreux, dont l'avenir va rivaliser probablement avec le passé de n'importe quelle nation de notre race.

Souvenez-vous aussi, Très Saint-Père, que les bergers de la Judee qui ont représenté le peuple sont allés à la crèche de Bethléem, à l'invitation des anges, avant les rois de l'Orient ; et que celui dont vous êtes le Vicaire n'était pas seulement le Roi des rois, mais bien aussi le fils putatif de Joseph le Charpentier ; qu'il était un homme du peuple et en sympathie avec lui.

Dans l'admirable encyclique *Immortale Dei* de Votre Sainteté, vous avez dit avec raison que l'Eglise ne s'identifie pas avec une forme particulière de gouvernement civil. Votre théologien de prédilection, saint Thomas d'Aquin, a écrit des choses non moins vraies que belles au sujet de la forme républicaine.

Dans notre République américaine, l'Eglise catholique est parfaitement libre dans l'accomplissement de sa mission sainte et bienfaisante envers le genre humain. Elle est libre théoriquement aussi bien qu'en pratique, non simplement par la tolérance et à l'ombre d'une autre Eglise établie par la loi civile, mais elle est libre, grâce aux garanties fondamentales de la Constitution. Dans ce volume que nous avons l'honneur distingué de présenter à Votre Sainteté, au nom du président des Etats-Unis, et qui renferme la Constitution de ces Etats, nous lisons l'ordonnance que « le Congrès ne fera aucune loi qui se rapporte à l'établissement d'une religion, ou qui en empêche l'exercice, »

C'est ainsi que l'Eglise catholique jouit d'une immunité complète de toute domination de la part de l'Etat. Elle ne demande pas d'autre liberté pour son triomphe, comme du reste le prouve bien clairement son histoire dans ces Etats. L'ignorance de ses véritables doctrines et des préjugés héréditaires, les grands obstacles à son progrès disparaissent peu à peu, à mesure que les catholiques et les non-catholiques s'associent ensemble et se connaissent les uns les autres.

Nous vous prions donc, Très Saint-Père, de bénir cette république jeune et vigoureuse qui a accompli de si grandes choses dans un seul siècle. Bénissez cette terre qui a été découverte par votre pieux

concitoyen Christophe Colomb. Bénissez le président prudent et courageux des Etats-Unis.

Agenouillé devant Votre Sainteté, nous vous prions de bénir aussi de votre bénédiction apostolique nous-même et nos ouailles.

Le Saint-Père a répondu :

Je ne puis omettre, dans cette occasion propice, d'exprimer le grand plaisir que Je ressens à recevoir le présent du Président des Etats-Unis d'Amérique, et de témoigner la satisfaction que J'éprouve à recevoir un exemplaire de votre Constitution. Dans cette circonstance de mon Jubilé sacerdotal, il m'est venu des dons de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de l'Italie, et le don du Président de votre grand pays m'a été très agréable.

Comme l'a dit l'archevêque de Philadelphie, dans votre pays on jouit de la liberté dans le vrai sens du mot, garantie comme elle est par cette Constitution dont vous m'avez présenté un exemplaire. La religion y est libre d'étendre toujours de plus en plus l'empire du christianisme et l'Eglise de développer son action bienfaisante.

Comme chef de l'Eglise, Je dois à toutes les parties du monde mon amour et ma sollicitude, mais Je porte à l'Amérique une affection toute particulière. C'est pourquoi j'ai donné au projet de l'université catholique, que l'on va fonder à Washington, mon approbation et J'espère que, sous la direction prudente des évêques des Etats-Unis, elle ne tardera pas à naître et à produire beaucoup de bien. Votre pays est grand avec un avenir plein d'espérance ; votre nation est libre, votre gouvernement est fort, et le caractère de votre Président commande ma plus haute admiration. C'est pourquoi ce don me fait un si vif plaisir, il me touche vraiment le cœur et me force, par une impulsion bien agréable, à vous manifester mes sentiments profonds de reconnaissance et d'estime. Je remercie et vous et votre Président pour cet événement très heureux de mon jubilé, et Je donne à vous, à votre Président et à votre pays, la bénédiction apostolique que vous venez de demander.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les cours sont à peu près ceux d'il y a huit jours avec tendance lourde. La réponse des primes s'est effectuée dans des conditions relativement satisfaisantes, si l'on tient compte de la rareté générale des opérations sur le marché.

Les fonds d'Etat étrangers présentent beaucoup de lourdeur ; ils sont presque tous en perte sur leurs cours précédents.

Le conflit de Damas ne produit qu'une faible impression sur la Bourse ; nous sommes accoutumés maintenant aux accidents de cette espèce. Il n'y a nul motif de croire que celui-ci finira plus mal que les autres.

La seule valeur dont la faiblesse nous semble incurable est l'Italien. Il subit les conséquences de l'hostilité systématique dont il signor Crispi fait preuve à notre égard. L'Italie n'aura probablement pas le traité de commerce qu'elle désire ; il ne lui sera fait que les concessions raisonnables et nécessaires ; c'est dire que sa rente baissera.

—

Un jugement qui intéresse des millions de modestes capitalistes vient d'être rendu par la 7e chambre du tribunal de la Seine.

Résumant les motifs déjà érigés en principe par d'autres sentences judiciaires, le tribunal a, une fois de plus, décidé :

Que le fait de vendre par annuités des valeurs à lots contre la remise d'un titre provisoire était *illicite* comme constituant une loterie non autorisée, une excitation au jeu contraire à l'ordre public ; une vente nulle en droit civil faute d'objet...

Qu'en conséquence le contrat était radicalement nul et donnait au souscripteur non seulement le droit de refuser les annuités promises, mais même celui de se *faire rendre*, en vertu du principe de la répétition de l'indu, les sommes qui auraient pu être versées.

C'est en ce sens qu'avait plaidé Me Nicolay, l'avocat demandeur.

Bourse du 1er *février* 1888.

3 0/0		81 40	C. F. foncières 1879		483 »
3 0/0 amortissable		85 »	— commun. 1879		482 »
4 1/2 0/0		107 65	— — 1880		472 »
Crédit foncier	Actions	1.395 »	— foncières 1883		383 »
Est	—	792 50	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.253 75	Lyon	—	396 50
Midi	—	1.153 75	Midi	—	399 50
Nord	—	1.525 »	Nord	—	406 50
Orléans	—	1.330 »	Orléans	—	401 50
Ouest	—	895 50	Ouest	—	397 »
Panama	—	295 »	Panama 4 0/0	—	200 »
Suez	—	2.070 »	— 6 0/0	—	365 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'AUTORITÉ DE DIEU DANS LA FAMILLE

Si les ennemis de la Religion et de toute religion travaillent à faire chasser Dieu de la société et de toutes ses institutions, ils réussissent en même temps à le chasser de la famille. Une instruction, une éducation dans laquelle le nom de Dieu et celui de Jésus-Christ ne doivent jamais être invoqués, à peine même prononcés, doit sûrement — on l'espère bien — affaiblir leur souvenir, et effacer bientôt du cœur et de l'esprit des enfants ces noms bénis. Comment l'idée de Dieu resterait-elle alors dans la famille ? Le succès ne justifie que trop ces tristes espérances et l'expérience de chaque jour nous apprend les maux qui en doivent résulter.

Le rôle de l'Église, notre devoir à nous, évêques, prêtres et fidèles de la sainte Église, est de faire rentrer Dieu partout d'où on le chasse ; de suivre, de combattre pied à pied l'erreur et d'en réparer les ravages. Léon XIII nous a tracé la voie, et il la suit avec une admirable logique dans chacun des actes de son pontificat : *Instaurare omnia in Christo :* tout restaurer en Jésus-Christ est son but.

Dans l'Encyclique *Immortale Dei*, il dit la place que Jésus-Christ doit occuper dans la société ; quelle est la Constitution chrétienne des états ; l'idéal auquel nous devons tendre.

Plusieurs fois déjà il a signalé à l'attention des Pasteurs le soin que réclame l'éducation de la jeunesse, et, à sa suite, nous avons maintes fois rappelé aux familles le devoir, impérieux dans notre temps, de donner aux enfants une solide instruction religieuse.

Précédemment, le Pontife avait tracé — nous dirons volontiers — la Constitution chrétienne de la famille dans une Encyclique sur le mariage. Il y expose la doctrine immuable de l'Église, condamne, dans le passé et à l'avenir, toutes les tentatives pour ébranler et altérer l'institution divine. Dans cet acte mémorable, il montre Dieu à l'origine du mariage, les lois protectrices dont il l'entoure, les devoirs imposés aux époux et,

par conséquent, la place que Dieu doit occuper dans la famille; tout ce que celle-ci a gagné en dignité, en honneur, en stabilité, par l'infusion et l'application des principes chrétiens; tout ce qui est de nature à en faire désirer le maintien et tout ce que l'oubli de ces principes peut lui faire perdre.

Et cependant, n'est-ce pas à cet oubli que nous allons? et, malheureusement, le sens chrétien est à ce point perverti, que les familles deviennent les complices, plus ou moins conscients, des efforts de l'erreur et de la haine contre Jésus-Christ. Elles oublient elles-mêmes ce qu'elles lui doivent, et jusqu'où elles ont besoin de lui pour conserver les bienfaits que le christianisme a répandus sur la famille.

Quand le Chef de l'Église, avec sa souveraine autorité, rappelle aux sociétés humaines le cas qu'elles doivent faire des enseignements divins, il décrit, en même temps, les maux qui découlent de leur oubli. Il est facile de les constater : il suffit qu'on prête l'oreille. Si le concert est affligeant, il est concluant. Non moins concluant et non moins triste est le spectacle des désordres qu'a causés dans la famille l'oubli de Dieu et des principes chrétiens.

Dieu s'impose; il est l'Être nécessaire toujours et partout, et on ne le repousse pas impunément. Il s'impose à la nature comme son créateur, à la société comme son instituteur et son maître, à la famille comme son auteur; il en a noué les liens, tracé les devoirs, il en protège les droits; il s'impose à tous comme législateur souverain. Impossible sans lui de faire tenir debout la société et la famille. Il faut à tout une assiette solide, assurée; et le fondement immuable sur lequel reposent toutes choses, c'est Dieu, tel que l'enseignent Jésus-Christ et l'Église; Dieu est la pierre angulaire qui soutient tout l'édifice religieux et social.

On peut bien l'oublier, nier peut-être, par bravade, par irréflexion ou sous l'empire d'une passion violente, l'existence et la nécessité de l'action divine; mais après réflexion, et en face des maux qui désolent les familles et des plaintes qu'ils soulèvent, qui oserait soutenir que tout est pour le mieux, et que la famille peut se passer de Dieu?

Quel spectacle désolant que celui de la déchéance de l'autorité dans la famille! On le déplore, et souvent nous avons entendu vos plaintes légitimes sur l'insubordination, l'indifférence, l'oubli, l'ingratitude de vos enfants.

De cette altération de l'esprit de famille, de la déchéance de son autorité, de ses maux, il y a bien des causes. On prêche partout l'indépendance, et tout ce qui favorise l'égoïsme ; nulle part, ou presque nulle part, la soumission, le respect et ce qui est l'âme du devoir : l'esprit de sacrifice. Mais en outre, n'y a-t-il pas de la déchéance de l'autorité dans la famille comme dans l'État, une autre et non moins puissante cause — plus radicale peut-être ? On chasse Dieu de la Société : comment l'autorité dont il est le soutien y resterait-elle ? Et, dans la famille, vous demandez où est le respect, où l'autorité du père et de la mère ? Nous vous répondons : Où est Dieu ? Où le respect de son nom et de son autorité souveraine ?

Interrogez-vous sérieusement, pères et mères, dans le secret de votre conscience, allez jusqu'à l'origine de vos droits, de votre autorité et des devoirs de vos enfants, et vous trouverez la cause de toutes les défaillances. Dieu a fait de ses lois un tout merveilleux, et a mis entre elles une admirable corrélation.

Quoi de plus nécessaire que la famille, et dans la famille que l'autorité? Aussi quels soins de l'établir et de la fonder! Après avoir proclamé ses droits à lui, Dieu proclame immédiatement les droits du père et de la mère. Il les a fait participer à sa puissance : il veut qu'ils participent aussi à sa majesté, à sa grandeur. Il assimile leur autorité à la sienne, jette sur eux un rayon divin qui commande religieusement l'obéissance et le respect. Il y aura la religion de la famille.

Écoutez! Dieu a dit d'abord : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu : c'est la première loi; elle proclame avant tout les droits de Dieu et nos devoirs envers lui. Et maintenant, — sur cette même table comme l'enseignent beaucoup de docteurs — après les trois commandements qui regardent Dieu, il a ajouté : Tu honoreras ton père et ta mère, tous les jours de ta vie. Parole souveraine, qui est le code de la famille, code inscrit par la main de Dieu dans le cœur de l'homme, et par les législateurs dans toutes les lois humaines.

Pères et mères, quand vous laissez parler votre cœur, votre raison et votre foi, vous bénissez cette loi ; elle répond à toutes vos aspirations, à toutes les tendresses de votre âme. Mais qui a porté cette loi? qui en fait encore la valeur et la force ? la même autorité qui a porté la première loi. Le même Dieu a dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et : tu honoreras ton père et ta mère.

Vous voulez être respectés, obéis, aimés, tous les jours de votre vie, jusqu'au dernier; que la main de vos enfants bien aimés vous soutienne, vous soulage dans vos dernières souffrances, ferme enfin vos yeux mourants : *Omnibus diebus vitæ tuæ*. Avec quel bonheur vous acceptez, bénissez toutes les paroles qui vous assurent le souvenir et l'affection de vos enfants.

Mais en vertu de quel droit, réclamez-vous ces souvenirs et ces soins affectueux ? Du droit que Dieu vous a conféré par sa parole et du devoir qu'il impose à vos enfants. Mais la première parole de Dieu, la première loi qu'en faites-vous ?

Dieu est aussi un père, le Père de tous, le Père qui est aux cieux, le plus Père de tous les pères : *Nemo tam pater*, nous dit saint Augustin; le Père de qui vient toute Paternité, le Père tout-puissant comme le chante l'Église : *Patrem omnipotentem*. Rendez-vous à ce Père les devoirs qu'il exige : respect, obéissance, amour? L'adorez-vous comme votre Créateur, votre Maître souverain ? L'honorez-vous tous les jours de votre vie comme vous voulez que vos enfants vous honorent? Reconnaissez-vous cette suprême autorité qui consacre la vôtre? Où est Dieu dans votre vie ? où vos actes d'obéissance, d'action de grâces, de respect, d'amour? Ne vous êtes-vous pas enlevé le droit de réclamer, en son nom, la reconnaissance, la soumission et l'amour de vos enfants? Par vos oublis, vos révoltes, le mépris des lois de Dieu, vous avez détruit le principe de votre autorité et de vos droits, et vous êtes étonnés des ruines que vous avez faites! Quelle inconséquence et quelle irréflexion !

Il y a là une corrélation qui vous échappe, un lien étroit entre l'autorité de Dieu et l'autorité paternelle. Si vous diminuez, ôtez la première, vous ruinez infailliblement l'autre. Vous croyez qu'impunément vous pouvez nier, contester l'existence de Dieu ; ou, si vous le reconnaissez, contester ses droits et vos devoirs : l'oublier, ou n'en parler que pour l'outrager? vous vous trompez étrangement. En frappant Dieu, c'est vous-mêmes que vous frappez. Plus conséquents, vos fils ont tiré cette conclusion. Vous méprisez l'autorité de Dieu, ils méprisent la vôtre. Au nom de qui les condamnerez-vous? en vertu de quel principe? De votre sang qui coule dans leurs veines? mais vous, un sang divin ne coule-t-il pas aussi dans vos veines? De votre tendresse et de vos bienfaits? mais la tendresse et les bienfaits de Dieu, quel souvenir en gardez-vous? Commencez par reconnaître Dieu : c'est lui qui fait les pères et les mères aimés et

respectés, c'est lui qui fait aussi les époux heureux et bénis.

Époux et épouses, vous voulez qu'on garde les serments et vous avez raison. Mais qui en assure la foi ? Qui les consacre ? Celui devant lequel vous les avez prononcés, qui a tracé les devoirs réciproques des époux, leur a imposé les vertus qui font la joie des foyers et en gardent l'honneur : Dieu seul.

De son autorité souveraine, de sa main divine, vous avez reçu les droits que vous invoquez. La loi humaine n'a que faire si elle ne parle au nom de Dieu. Mais où est-il, où est sa place et sa part dans votre famille ? Où le respect, l'amour souverain qui lui sont dus ? Où l'obéissance à toutes ses lois ? Vous négligez celles d'entre elles qui vous paraissent difficiles, et vous espérez qu'on gardera les lois bien autrement difficiles que Dieu vous a faites à l'un et à l'autre ? Vous oubliez, vous reniez celui qui garantit tous les droits, et vous espérez qu'on respectera les vôtres ? Quelle prétention et quelle inconséquence ! Cela ne se peut. Quand Dieu n'est plus respecté dans une famille, on ne se respecte plus guère et on ne respecte plus rien. Il est rare qu'on s'aime longtemps, quand Dieu n'est plus aimé. De part et d'autre l'affection et le dévouement diminuent, et disparaissent avec les vertus qui les soutiennent. On oublie et on s'oublie. De là tous les désordres, tous les maux de la famille ; les devoirs les plus sacrés méconnus et trahis ; de là toutes les séparations, tous les divorces du cœur en attendant les autres plus éclatants.

Ah ! si Dieu eût été là : *Domine si fuisses hic,* entre ces époux, entre ce père, cette mère et leurs enfants ! il eût gardé dans la famille le respect, l'amour et l'union. Aux uns et aux autres, il eût enseigné leurs devoirs et leurs droits. Il eût gardé intacts ceux-ci, eût inspiré l'intelligence, le courage des autres ; eût soutenu chez tous la volonté chancelante.

(*A suivre.*) Mgr Grimardias.

DARWIN

On vient de publier en Angleterre la *Vie et les Lettres* de Darwin. La publication est faite par M. Francis Darwin. Elle se compose de trois parties : d'une autobiographie du héros lui-même, des souvenirs personnels de ses enfants, et enfin, des lettres de Darwin classées et reliées entre elles par le récit du fils.

L'autobiographie n'est pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage. Darwin, en vrai naturaliste, s'y *dissèque* avec un réel accent de franchise et de sincérité. Il parle de lui-même, de son enfance, de sa famille, de ses premières sensations, comme s'il racontait les expériences d'un autre. Quelques lignes à peine sont consacrées à sa mère, et sa sobriété d'expressions et de sentiments sur ce chapitre tient plus de la curiosité d'un savant que de l'amour d'un fils. Sur son père, il est plus abondant, sans pourtant sortir beaucoup du ton « scientifique » qu'il a adopté. Les souvenirs personnels des enfants nous représentent ce qu'a été Darwin dans sa vie de famille, bon, simple et affecteux. Il avait une mauvaise santé qui exigeait des soins nombreux et des précautions constantes. Sous ce rapport, rien ne lui a manqué. Quant aux lettres, elles nous montrent un Darwin pris sur le vif aux différentes phases de sa carrière scientifique; d'abord timide et hésitant à ses débuts, il est bientôt enhardi par la faveur qu'il rencontre auprès du gouvernement, auprès des représentants de la science de son pays, auprès de son public. — Alors la foi en lui-même, en ses découvertes, en ses systèmes, ne lui permet plus de douter qu'il a bouleversé, non seulement la science ancienne, mais encore la religion. — Tant pis pour la religion ! il n'y peut rien. Lui s'arrange d'un Dieu vague, qui ne s'est montré que pour créer l'univers, et qui depuis a laissé l'univers se débrouiller à sa guise. Il est *déiste*, il n'est pas chrétien. En attendant, il est très sensible aux éloges comme aux critiques qui accueillent ses ouvrages. Chacun de ses travaux donne lieu à des échanges de lettres où apparaissent sa reconnaissance pour les uns, son dépit contre les autres. — Avec cela, rien ne lui tient plus à cœur que le souci de se défendre d'être un contempteur de la religion, un athée ! Cela ne rappelle-t-il pas, d'une certaine façon, notre triste Renan, s'agenouillant devant le Christ, pour dire que ce n'est pas le Fils de Dieu! *Ave Rabbi*. Seulement, chez Darwin, il y a surtout l'orgueil, la séduction et la folie de la science. Chez M. Renan, il n'y a que de la révolte et de la mauvaise foi. — L'un lit mal ou invente au besoin dans le livre de la nature où il s'est grisé; l'autre compulse laborieusement des textes imprimés, biffe ceux qui lui déplaisent, travestit ceux qui lui conviennent, et, à travers les contradictions et les mensonges, se moque de son public.

Charles Darwin naquit à Shrewsbury, le 12 février 1809.

Son père, Waring Robert Darwin, était médecin et eut six enfants, quatre filles et deux fils. Des deux fils, l'aîné fut Erasme qui, à cause de sa mauvaise santé, mena une existence inoccupée. Il ne mourut d'ailleurs qu'un an avant son frère.

Dès son enfance, Charles Darwin montra un grand goût pour l'histoire naturelle. — Il raconte lui-même que pour intriguer un petit camarade, il lui fit croire qu'il avait trouvé le moyen d'obtenir des fleurs de teintes diverses en les arrosant de liquides colorés. Dans son autobiographie, Darwin confesse en souriant que c'était une « farce abominable » et qu'il n'avait jamais tenté une pareille expérience. Plus tard, il tentera des expériences du même genre, mais sur une plus grande échelle et en les appuyant de formules et de découvertes scientifiques, dont la conclusion nécessaire est que l'homme descend du singe et de moins encore. Darwin a joué à ses contemporains et la postérité une farce plus « abominable » que celle qu'il joua à son petit compagnon de classe.

La mauvaise santé de Darwin le fit hésiter longtemps sur le choix d'une carrière. Il était à peu de chose près décidé à entrer dans les ordres anglicans, quand, au milieu de divers projets de voyages qu'il méditait, on lui offrit la perspective d'une place à bord du *Beagle* qui devait faire un grand voyage d'études et d'explorations. Darwin accepta et s'embarqua sur le *Beagle*, comme naturaliste. Ce voyage, on le sait, décida définitivement de sa carrière. Il revint chargé de caisses, de livres de notes, où il avait consigné toutes ses observations. — Sa première publication fit événement; s'il trouva des contradictions, il rencontra surtout des encouragements et des félicitations. Un pareil début n'était point fait pour le décourager. Il se lança délibérément dans la voie qui lui était ouverte. Il était arrivé non-seulement à la célébrité, mais encore à la fortune. Sa vie est assez connue pour que nous soyons dispensés de la raconter en détail.

*
* *

La *Vie et les Lettres* de Darwin obtiennent aujourd'hui beaucoup de succès en Angleterre où l'adversaire de la Genèse de Moïse a toujours largement joui de la considération, et même de l'admiration de la masse de ses concitoyens. Car si, au commencement de sa carrière scientifique, ou plutôt au début de la publication de ses doctrines. Darwin suscita des contradictions véhémentes dans le camp de l'orthodoxie anglicane, il ne tarda

pas à voir son école tout de suite influente conquérir du terrain et obtenir la neutralité, sinon la bienveillance de la théologie protestante. C'est que Darwin avait su se plier admirablement aux préjugés et aux goûts de ses compatriotes. Il n'attaquait point de face l'autorité de la Bible. Il prétendait que sa théorie ne conduisait point aux conséquences extrêmes que des disciples trop zélés et trop bruyants voulaient en tirer, qu'elle n'était point inconciliable avec la croyance religieuse, et que pour son compte il croyait en Dieu. En outre, on voyait en lui un savant austère, vivant dans la retraite au milieu de ses livres et de sa famille, plein de respect pour les lois et la constitution de son pays. Fallait-il le traiter comme un novateur dangereux et funeste à la sûreté de l'Etat? Évidemment non. C'était un trop bon citoyen, un trop honnête Anglais. Quand il mourut, il fut aussitôt question de lui accorder une sépulture royale, la sépulture des grands hommes, dans l'abbaye de Westminster. Le projet, une fois lancé, ne souleva guère d'opposition. La religion de la Bible selon Luther par l'organe de ses ministres, présida décemment aux funérailles nationales du savant qui avait enseigné à ses contemporains que les premières pages de la Bible étaient un tissu de fables et que par conséquent le reste ne valait pas mieux.

*
* *

Avons-nous besoin de marquer ici que, malgré son apparente inconséquence, le protestantisme, en honorant Darwin, restait conséquent avec le fonds de révolte qui est dans sa doctrine. La liberté d'interprétation des Ecritures mène loin. Nous avons, il y a beau temps, lu l'histoire du pasteur ritualiste forcé par l'autorité hiérarchique de reconnaître comme orthodoxe et d'admettre à la communion un paroissien incommode, qui se moquait de l'Ecriture interprétée par son pasteur et soutenait publiquement que les Saints Livres ne le feraient jamais croire à l'existence des démons. L'*origine des espèces*, et la « descente de l'homme » expliquée par Darwin, étaient une interprétation inattendue de la Genèse ; voilà tout.

Au reste, il faut dire que Darwin fournissait de son mieux des « circonstances atténuantes » aux défenseurs de sa bonne foi religieuse. Jamais il n'eut le courage et la franchise de tirer de ses systèmes et de sa doctrine les conclusions qui s'imposaient pourtant au lecteur intelligent. Dans ses lettres comme dans les souvenirs où on le met en scène, nous le voyons cons-

tamment préoccupé du souci de se défendre du reproche d'athéisme.

Ecoutons-le : « Je crois que la théorie de l'évolution est tout à fait compatible avec la croyance en Dieu; mais il faut se rappeler que la définition de ce que l'on entend par ce nom varie selon les personnes. »

Dans une autre lettre il dit que l'impossibilité de concevoir ce grand et étonnant univers comme une création du hasard lui paraît « le principal argument pour l'existence de Dieu. »

Certes, il n'est pas chrétien. La divinité, d'après sa théorie favorite, a pour une fois formulé des lois dont le monde ne sort plus. Il ne croit pas que la Providence ait quelque chose à voir dans nos affaires, car elle ne laisserait pas le mal et la souffrance sur la terre, et la foudre ne tuerait pas l'homme bon comme l'homme méchant. « Mais ajoute-t-il, dans mes plus extrêmes fluctuations, je n'ai jamais été un athée, je n'ai jamais nié l'existence de Dieu. Je crois qu'en général, et surtout à mesure que je vieillis — mais non toujours — l'agnosticisme représenterait le plus correctement l'état de mon esprit. »

*
* *

Il y a longtemps que la Révélation et l'Eglise ont répondu à cette objection de Darwin. Et il faut en vérité que sa science soit loin de le satisfaire, pour qu'il tire ainsi de l'existence du mal sur la terre, un argument contre la Providence. Mais la Révélation et l'Eglise ne se sont point rencontrées, paraît-il, sur la route du *Beagle*, ni sous le scalpel du naturaliste.

Darwin qui, si nous ne nous trompons, n'a jamais osé dire le moindre mot contre la Révélation, n'y croit évidemment pas. Il y a pourtant là un fait historique beaucoup plus certain que les hypothèses dont il est si souvent obligé de se contenter pour lier les parties principales de son système de la sélection. Si nous touchons ce point en passant, c'est pour répondre à certains admirateurs de M. Darwin et de M. Renan qui disent avec superbe : « Vous qui osez critiquer notre grand savant, connaissez-vous à fond l'histoire naturelle, avez-vous compulsé les vieux textes hébreux ? Alors taisez-vous et admirez ! »

On peut leur répondre : Ces illustres savants ne sont pas les seuls savants de notre temps ; à côté d'eux j'en vois d'aussi illustres, de plus modestes ; ceux-là adorent Dieu et racontent ses œuvres. Ils ont pour eux le bon sens, la tradition et la lumière qui n'a jamais manqué au genre humain. Ceux qui vou-

dront s'égarer l'auront bien voulu, et il sera toujours facile de leur appliquer de quelque manière le mot de Tertulien : « O incrédules ! les plus crédules » des hommes.

Faut-il ajouter qu'il est impossible de faire dix pas dans la vie sans rencontrer de fermes admirateurs de Darwin et de Renan qui n'ont jamais mis le nez dans la Bible et qui seraient incapables de passer le moindre examen sur la botanique. Mais ils ont la « science moderne » avec eux, et cela leur suffit contre la science du monde chrétien qui est certainement très moderne et contre la tradition du genre humain.

En parlant de Darwin, on se sent comme forcément entraîné à parler de M. Renan. C'est que l'un et l'autre garderont le triste honneur d'avoir personnifié le suprême effort de la science libre-penseuse contre la vérité et l'authenticité des Saints Livres, c'est-à-dire contre la charte de noblesse de l'homme. Le premier a essayé de remplacer la Genèse par une méthode scientifique, dont le point de départ, c'est-à-dire la matière créant la matière plus l'esprit est selon son propre aveu une « impossibilité ». Le second a juré qu'il fallait voir un roman, une légende dans la page la plus certaine que contienne l'histoire de l'humanité, dans la page dont un miracle ininterrompu depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, sous Julien l'Apostat comme sous la Révolution, n'a cessé de proclamer la divine vérité.

Ni l'Ancien Testament ni le Nouveau Testament ne sont près de succomber sous ces attaques. L'église et la conscience humaine sont plus fortes que le monde et sa science. C'est un devoir d'en être assurés et surtout une joie de le sentir.

Il faut reconnaître d'ailleurs que Darwin et M. Renan sont bien les enfants de ce siècle qui, comme le disait le poète, est « un mauvais moment ». Le goût de la révolte a toujours été dans le monde, mais il n'y a jamais été au degré où il y est aujourd'hui. Après avoir secoué tous les jougs, la société voudrait pouvoir secouer le seul joug dont l'homme ne puisse la délivrer. Une folie universelle l'emporte vers les nouveautés, *elle veut tout lire*, « car la loi de l'Eglise ne compte ni pour la morale ni pour la doctrine, » et elle y a à peine goûté qu'elle en sent la misère et l'impuissance. Mais son élan a suffi pour faire la célébrité et la fortune du novateur. Si Darwin avait découvert tout un monde inconnu d'animaux et de plantes, si M. Renan avait retrouvé dans l'histoire tout un siècle oublié, ils n'auraient pas la moitié de leur belle gloire. Leur succès même est un

significatif hommage à la majesté et à la force de la vérité ! Ils auront fait du mal, certes, mais ils l'auront fait à ceux qui l'auront cherché, à ceux que la révolte enchantait secrètement. Aux autres le phare infaillible n'aura point manqué.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Darwin et Renan avaient tous deux étudié la religion pour en être les ministres. Darwin voulait être *clergyman*, M. Renan a appris à Saint-Sulpice l'hébreu qu'on y connaît encore mieux que lui. Ni l'un ni l'autre n'a donc pu se faire illusion sur sa responsabilité. Tous les deux ont été comblés par leurs contemporains des satisfactions que leur amour-propre et leur orgueil pouvaient ambitionner. Mais ici, il faut noter une différence. Darwin, préparé par le protestantisme à une part de doute et de négation, a eu dans ses travaux une unité que n'a point connue M. Renan. Certes nul n'a connu le secret de son âme, mais il n'a pas étalé cette inquiétude, ces contradictions, cette fausse joie et cette fausse tristesse qui éclatent de tous côtés dans les œuvres et la vie de M. Renan. L'ancien séminariste a montré que la philosophie et l'histoire ne lui suffisaient pas, et on se rappelle qu'il ne dédaigne point les distractions de la pornographie.

Enfin, Darwin mort a été enseveli en triomphe, dans un temple, par une religion dont il avait voulu ébranler la pierre angulaire, et c'est une belle inconséquence. M. Renan, mort, sera peut-être traîné au Panthéon laïcisé par les révolutionnaires et les athées reconnaissants, et ce sera justice.

(*Revue littéraire.*)

LA VERTU EN FRANCE (1).

Il y a trente-deux ans, lorsque j'eus l'honneur de faire connaissance avec M. Maxime Du Camp, on m'aurait bien étonné si l'on m'avait dit qu'il serait un jour académicien modèle, prompt à s'attendrir en souvenir du vénérable Montyon, tellement identifié avec les prix de vertu, qu'il mériterait d'en obtenir un pour lui-même, et si odieux au parti républicain, que, pour ne pas être hué, sifflé et lapidé par les *frères et amis*, il serait forcé de céder la parole à un collègue sur la tombe de

(1) Par M. Maxime Du Camp, de l'Académie française. (Hachette et Cie.) — Nous extrayons cette étude de la *Gazette de France*.

Victor Hugo. M. Maxime Du Camp était alors un jeune homme d'environ trente ans, svelte, élégant, d'une élégance plus militaire que littéraire. Volontiers on l'aurait pris pour un capitaine de cavalerie en bourgeois, et l'illusion était complétée par la rosette d'officier de la Légion d'honneur, qui semblait à cette date, hors de toute proportion avec sa littérature. De concert avec MM. Laurent Pichat et Louis Ulbach, il venait de fonder et il rédigeait la *Revue de Paris,* qui, avant de succomber aux rigueurs de la censure impériale, allait s'illustrer en publiant *Madame Bovary*. On avait surnommé ces messieurs les *Polonais de la République des lettres*. Chacun, en ce temps-là, rêvait à sa guise et à son image la République de l'avenir. M. Eugène Pelletan, en présence des *scandales* de la Monarchie de 1830 et des *orgies* du Second Empire, m'avait gravement annoncé que sa République moraliserait la France ; douce prédiction qui est malheureusement tombée *dans de l'eau !* D'autres appelaient de leurs vœux la République aimable ou athénienne; M. Maxime Du Camp et ses collaborateurs nous promettaient plutôt la République chevaleresque ou cavalière. Par une contradiction singulière, moins rare qu'on ne le pense, il ne doutait de rien, et il ne croyait à rien; mais il ne voulait pas que son incrédulité ressemblât à celle du *Siècle* et des commis-voyageurs. Il m'écrivait couramment : « *Ce vieux bêta de Béranger*. »

C'était un scepticisme de bonne compagnie et de bel esprit, admissible dans les salons et fort bien porté dans les boudoirs. Ennemi des Philistins, hostile aux idées communes, amoureux de l'éclat, épris du panache, beau parleur, s'écoutant parler, on l'eût peut-être accusé d'un peu de fatuité, à l'époque où ce mot avait cours; je dirais immodeste, si ce vocable n'avait un double sens. Il paraissait si content de lui, qu'on avait envie de ne pas partager sa satisfaction. Depuis lors, cédant au charme de l'aventure et, désireux de mettre dans sa vie un chapitre de Walter Scott, — jacobin cette fois et non pas jacobite, — il avait accompagné Garibaldi dans l'expédition légendaire dont la France eut à gémir plutôt qu'à se féliciter. Evidemment, ce jeune homme si distingué, si bien doué, d'un extérieur si brillant, s'était proposé, à ses débuts, d'unir à la gloire du grand écrivain le prestige du héros de roman.

Il est aujourd'hui le plus éminent, le mieux renseigné des statisticiens. Il élève la statistique à la hauteur de l'éloquence.

Plus charitable que M. Edouard Drumont, il célèbre la charité jusque dans le temple protestant et dans la synagogue israélite. Il écrit des livres, d'ailleurs excellents, que l'on peut hardiment recommander aux couvents et aux pensionnats de jeunes demoiselles, et où nous avons, nous autres cléricaux, l'ineffable joie de voir rayonner la figure du prêtre, du missionnaire et de la Sœur de Saint-Vincent de Paul. Sous sa plume édifiante, le théâtre même se sanctifie, et, quand il nous raconte avec une émotion communicative les vertus du bon Moëssard, père noble et régisseur de la Porte-Saint-Martin, nous sommes presque tenté de lui dire : « Ne seriez-vous pas le Moëssard de la littérature? »

Ce que c'est que de nous ! Faut-il en conclure que M. Maxime Du Camp est, à sa manière, un *fruit sec ?* A Dieu ne plaise ! D'abord, il est de l'Académie française; il y a des fruits secs, et surtout des fruits confits, qui valent les fruits cueillis sur l'arbre; enfin, on n'est jamais *fruit sec*, lorsque, après avoir glissé sur une pente dangereuse, on se relève vaillamment pour donner aux braves gens des gages de conversion, et lorsque, après avoir publié des romans médiocres et des vers plus médiocres encore, on finit par trouver sa voie, et, sur cette voie, les palmes vertes.

La *Vertu en France !* L'à-propos de ce titre réside principalement dans un contraste. Aujourd'hui, sous un régime de pillage, d'escroquerie, de cynisme, d'athéisme et de honte, le vice règne en maître. S'il n'a pas la royauté, — puisque les rois s'en vont, — il a la présidence.

Il s'étale effrontément au grand jour, et, si vous me demandez où il est, je vous demanderai à mon tour où il n'est pas. Dans les ministères, dans les Chambres, dans les couloirs, dans les préfectures, dans les mairies, dans les écoles laïques, entre deux rangées de pots-de-vin assez vastes pour remplir le tonneau d'Heidelberg ou le tonneau des Danaïdes, au seuil des agences véreuses, sous les traits d'un viveur décavé, d'une courtisane patentée, d'une entremetteuse à falbalas, d'un agioteur taré, d'un instituteur sans foi ni loi, d'un ménage évadé du mariage et échappant par le divorce au besoin de se mépriser et à l'envie de se haïr. Le Vice ! il nous saute aux yeux, il nous prend à la gorge, il nous suffoque de ses parfums, quand il ne nous asphyxie pas de ses miasmes, il nous éblouit de son luxe, quand il ne nous dégoûte pas par ses turpitudes. Le

scandale ne l'effraie plus ; le déshonneur ne lui déplaît pas ; l'ignominie le met à son aise ; l'opprobre le replace dans son élément ; il se fait des rentes avec ses infamies, comme les mendiants avec leurs plaies ; il se retrempe dans la boue, comme d'autres dans l'eau lustrale. Il signe le traité d'alliance entre la vénalité qui protège et la vénalité qui sollicite.

Ouvrez un journal, et non pas seulement ceux dont la spécialité est de propager le mal sous toutes ses formes : qu'y voyez-vous ? le panégyrique d'ouvrages immondes, qui exhalent le Vice par tous les pores ; l'apothéose d'auteurs qui doivent au Vice leur célébrité et leur fortune. Il n'y a plus, à proprement parler, de mauvais livres, de ceux avec lesquels on savait à quoi s'en tenir, de ceux qu'une ligne de démarcation bien tranchée désignait à l'empressement des uns, à l'horreur des autres ; les frontières sont effacées, les barrières ont disparu.

Le *ghetto* littéraire est devenu un palais splendide, dont toutes les magnificences sont payées par les bénéfices des imitateurs du marquis de Sade et de Casanova de Seingalt. Les gares, les longues journées en wagon, les cabinets de lecture, les librairies interlopes, les cercles, les salons même, se font les complices de cette promiscuité, où la multiplicité des poisons a fini par multiplier les Mithridates. On discute sérieusement ces ordures auxquelles la discussion fait trop d'honneur, et que l'on devrait ignorer. Des gens qui se récrieraient avec furie, si un amateur de paradoxes plaidait devant eux les circonstances atténuantes en faveur des joueurs trop heureux à l'écarté ou au baccarat, trouvent tout simple que l'on agite la question de savoir s'il est permis de tricher la morale, d'escroquer la pudeur, de filouter la décence, de salir, par milliers, les consciences, les imaginations et les âmes. Oui, le Vice partout, dans le cœur, dans les veines, dans les moelles de cette malheureuse société, qui pratique le suicide en détail, sous prétexte qu'elle ne meurt pas assez vite ; ce qu'il y a de pire, l'idée qui m'obsédait pendant que je lisais le livre de M. Maxime Du Camp, c'est que le Vice se montre, et que la Vertu se cache ; c'est que le Vice est collectif, et que la Vertu est individuelle.

N'importe ? Qu'il soit le bienvenu, ce livre qui nous apprend à ne pas désespérer de l'humanité, ce livre de bon conseil et de bon exemple, qui peut, en ranimant parmi nous l'émulation du bienfait, du dévouement, de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice, de la charité active et féconde, rendre applicable cette pensée

d'Alexis de Tocqueville : « La charité du pauvre est de ne pas haïr le riche. » — L'auteur passe en revue des professions bien diverses : la Servante, le Comédien, le Nègre, la Négresse, l'Ambulancière, la Quêteuse, la Directrice, le Prêtre, la Sœur de charité, le Cocher, l'Hospitalier, le Collégien, etc., etc.

Ce qui donne à ces épisodes, racontés d'ailleurs avec beaucoup de charme, plus de valeur encore et plus de prix, c'est que la vertu des humbles et des petits y est sans cesse vivifiée par le souffle de l'Evangile. Peut-être, parmi ces héros obscurs dont l'histoire est si touchante, y en avait-il d'inconscients ; je ne suis pas bien sûr, par exemple, que le brave Moëssard fût un théologien bien savant, lorsqu'il s'écriait, dans le drame de *Trente ans, ou la vie d'un joueur* : « La destinée du joueur est écrite sur les portes de l'Enfer ! » — Mais tous, fût-ce à leur insu, obéissaient à la loi divine, qui nous dit : « Aimez-vous les uns les autres. » — Que cet amour ne soit ni oisif, ni stérile ! Faisons le superflu pour être certains de ne pas négliger le nécessaire ! Voyez ces bienfaiteurs qui figurent dans le livre de M. Maxime Du Camp, et dont il a emprunté la légende aux rapports de l'Académie française. Ils sont simples de cœur et d'esprit ; quelques-uns ne savent pas lire ; la plupart sont presque aussi pauvres que ceux dont ils soulagent les souffrances, dont il consolent les misères. Ils font beaucoup avec rien ; et nous, ne ferons-nous rien avec quelque chose ? Le secret de leur force est dans l'immolation de leur volonté, de leur bien-être, de leur repos, au besoin de faire du bien. Mais ce sentiment quasi-surnaturel, qui le leur inspire ? Qui les soutient et les affermit au milieu de douloureuses épreuves ? Si vous le leur demandez, ils vous répondront peut-être qu'ils n'en savent rien ; Dieu le sait : c'est Dieu qui communique à ces belles âmes le pouvoir de réaliser, sans appui, sans ressources, ce qui paraîtrait impossible à notre nonchalance et à notre faiblesse. Partout où vous verrez la nature domptée par une puissance supérieure, invisible, invincible, qui l'oblige à se désister de ses droits pour centupler ses devoirs, reconnaissez et saluez la main de Dieu. L'homme, livré à lui-même, est incapable de cet effort vers quelque chose de plus grand que lui, surtout lorsqu'il n'y a pas de galerie pour l'applaudir, lorsque l'orgueil n'est pas là pour l'indemniser de ce que sacrifie son égoïsme. Le sceau de sa grandeur est dans sa petitesse même, qui le force de recourir à l'infiniment grand.

Rendons pleine justice à M. Maxime Du Camp : la religion tient une large place dans son livre. N'y eût-il, dans ce livre, qne le chapitre intitulé le *Prêtre,* ce serait assez pour le recommander à toutes nos sympathies : « M. Dupanloup, nous dit-il, qui fut Mgr d'Orléans, n'avait qu'une soutane si rapiéciée, que ses vicaires en rougissaient. C'était le seul vêtement que sa charité lui avait laissé... » « C'est à l'œuvre qu'il faut juger le prêtre, et non pas aux intentions que lui prête la malveillance. S'il a pris soin des malheureux, s'il a réconforté les esprits défaillants, s'il a eu pitié des débiles, s'il a fait naître le repentir chez les coupables, s'il a donné aux pauvres la part qu'il ne se réserve pas à lui-même, qu'il soit béni ! car il a fait du bien, et il a été le représentant de Dieu dans ce que la Divinité a de plus auguste : la bonté.

« Ses opinions politiques, s'il en a, ne nous importent guère. A ceux qui ont faim un morceau de pain est plus utile qu'un bulletin de vote. La consolation qui apaise un cœur affligé, la parole qui rouvre l'espérance aux désespérés, ont plus d'importance que les objurgations des inventeurs de théories sociales. Rêver le bonheur de l'humanité, c'est bien ; secourir le prochain qui souffre, c'est mieux... »

Tout le chapitre est de ce ton ; la note juste plutôt que l'effet. Remarquez que cet écrivain, qui, dans sa jeunesse, a figuré parmi les flamboyants, est ici naturel et simple comme la vérité même. Mieux vaut le bon vin ordinaire que le malvoisie frelaté. Nul n'est plus en mesure que moi d'attester l'exactitude de ces pages, si éloquentes dans leur sincérité. Depuis plus de soixante ans, je suis mêlé à tous les épisodes de la vie rustique, et j'ai pu étudier de près les rapports du curé de village avec ses paroissiens. Lamartine l'a poétisé — que n'a-t-il pas poétisé, le pauvre grand poète ? — Pour avoir un curé comme le sien, il faudrait d'abord le fabriquer exprès. Il faudrait aussi — ce qui n'est pas facile, — établir une harmonie parfaite entre le pasteur et tout le personnel de sa bergerie, depuis le sacristain de son église jusqu'aux pigeons de son colombier. Il faudrait créer ou imaginer un cadre où bêtes et gens, objets extérieurs, arbustes et plantes, fleurs et fruits, azur du ciel et beautés du paysage, concourraient à la paisible ordonnance de ce petit royaume, dont le curé serait le roi.

La réalité diffère essentiellement de cet idéal. L'épreuve la plus pénible, pour le curé, ce n'est pas de vivre de privations,

de trancher sur son morceau de pain la part des pauvres, de se réduire au strict nécessaire, de rapiécer sa soutane, de mortifier ses sens, de coucher sur un *sac de balle d'avoine*, pour que les indigents aient des draps, un matelas et une couverture, d'ignorer tout ce qui, dans le vocabulaire des heureux de ce monde, s'appelle luxe, jouissance, plaisir, bien-être; c'est de se trouver constamment en contact avec des âmes frustes, des esprits bornés, des consciences obtuses, qui, sans renier leur foi, la ramènent aux conditions de la vie matérielle, la subordonnent aux questions de gros sous, et refusent de s'apercevoir que c'est, au contraire, en sacrifiant ce matérialisme pratique, qu'elles s'assureraient la possession des divines espérances.

Dans ce chapitre consacré au prêtre, M. Maxime Du Camp raconte l'admirable histoire de l'abbé Marchal, curé de deux hameaux de la Haute-Marne. L'Académie française lui a décerné un prix de deux mille francs. L'Eglise pourrait le canoniser; car il a choisi, pour en faire sa clientèle et sa famille, non pas seulement les nécessiteux, les déshérités, les affamés, les affligés, mais ceux que la Providence a frappés d'une façon plus particulière en compliquant leur pauvreté de maladies étranges, effrayantes, incurables : épilepsie, scrofules, idiotisme, ulcères, infirmités de toutes sortes; la Cour des Miracles dans un sens diamétralement contraire à celui qu'a popularisé le poète. Oui, miracles, non pas de la supercherie de mendiants, truands ou enfants de Bohême, cessant pendant la nuit, d'être boiteux, borgnes, aveugles, manchots, goîtreux, culs-de-jatte, tout ce qu'ils étaient dans le jour, pour exciter la pitié des passants, mais miracles d'une charité surhumaine, attirée par tout ce qui éloigne, séduite par tout ce qui rebute, affriandée par tout ce qui dégoûte.

De ce récit, qu'on ne saurait lire sans une émotion profonde, rapprochez la *Quêteuse*. Cette fois, je puis associer un souvenir personnel à l'histoire de Madeleine Laugier, que M. Maxime Du Camp raconte si bien. En mai 1840, j'allai d'Avignon à Marseille, pour me distraire d'un de ces grands chagrins, que, trente ans plus tard, on échangerait volontiers contre les joies de la vieillesse, et pour entendre Tamburini, qui était venu passer une quinzaine, en Canebière, chez son ami le docteur Pirondi. Nous avions, cette année-là, un été de la Saint-Martin de chauvinisme et de bonapartisme, auquel on se livrait avec d'autant moins de défiance, que la légende napoléonienne nous semblait destinée à

rester à l'état platonique, historique et poétique. Les Chambres venaient de voter le retour des cendres du grand empereur. M. Thiers, qui n'avait pas plus envie de la guerre que Louis Philippe et M. Guizot, amusait la badauderie française et parisienne à l'aide de ces simulacres qui remplacent le feu par la fumée, le canon par la *Marseillaise* et le champ de bataille par le décor de théâtre. Nous avions tous notre petite pointe d'humeur belliqueuse et de griserie guerrière. A mesure que j'approchais d'Orgon, ces idées me trottaient dans la tête tandis que les chevaux de la diligence trottaient lourdement sur la grande route. Je me souvenais qu'en 1814, dans cette même ville d'Orgon, Napoléon Bonaparte après avoir été, quatre ans auparavant, le maître de l'Europe, avait failli être écharpé par une émeute de femmes changées en furies. Le jour baissait ; mon imagination évoquait ces souvenirs sinistres, et ces femmes du peuple, mandataires des vengeances ou des représailles de toute une légion d'orphelins, de veuves et de mères, m'apparaissaient sous un aspect shakspearien ou dantesque, avec la chevelure serpentine des Erynnies ou le balai des sorcières de Macbeth.

Tout à coup, la diligence s'arrêta : nous étions arrivés au relai. La portière s'ouvrit, et je vis s'approcher une femme, jeune encore, d'une douce et angélique figure, vêtue de noir, un crucifix sur la poitrine, portant une coiffe de taffetas noir par dessus un bandeau de toile blanche ; elle tenait à la main une tirelire qu'elle présentait aux voyageurs avec quelques mots de prière, humbles et suaves comme elle. C'était la quêteuse, Madeleine Laugier. Je ne la connaissais pas ; je remarquai que le conducteur, les postillons, les curieux accourus au bruit de la voiture et quelques-uns de mes compagnons de voyage la saluaient avec des signes d'admiration, d'attendrissement et de respect. Mon offrande fut bien modeste ; mais je me promis de prendre ma revanche. A Marseille, je me renseignai. Mes amis me parlèrent de Madeleine Laugier comme d'une sainte. Ils me racontèrent ses origines, ses antécédents, sa vocation, et, au bout de 47 ans, je constate que le récit de M. Maxime Du Camp s'accorde exactement avec leurs récits.

Née le 12 août 1801, à Bonnieux, arrondissement d'Apt, Madeleine Laugier, dont la famille était pauvre, et qui se livra de bonne heure au travaux des champs, devint bientôt, par sa beauté, sa gentillesse, sa grâce souriante, son exquise douceur, ses façons avenantes, ce qu'on appelle *la joie de la maison*. Elle

était très pieuse, et sa piété s'exalta à la suite d'un vœu qui la rendit plus touchante et plus angélique encore : « Agenouillée devant une statue de la sainte Vierge, que l'on dit miraculeuse, et qui est révérée dans la vallée d'Apt, elle fit, dans le secret de son cœur, vœu de se consacrer à la vie religieuse, si son frère (atteint d'un rhumatisme articulaire et perclus de tous ses membres), recouvrait la santé.»

Son frère guérit, et Madeleine ne songea plus qu'à accomplir son vœu. Elle rencontra un obstacle qu'elle n'avait pas prévu. Dans nos campagnes, à cette époque, les jeunes filles n'apprenaient ni à écrire, ni à lire. Saintement, mais absolument ignorante, Madeleine ne pouvait être religieuse. Malgré ce mécompte, elle persévéra, et les Sœurs de l'hospice d'Orgon l'acceptèrent en qualité de quêteuse. Elle entra en fonctions dès le lendemain; c'était en 1821. Elle avait vingt ans, et la sainte fille n'hésita pas à ensevelir sa beauté sous une robe de bure noire, ample et dissimulant les formes. M. Maxime Du Camp ajoute excellemment : « Sous une coiffe blanche que surmontait un beguin noir, elle cacha ses cheveux. Ainsi costumée, elle ressemblait à une religieuse d'un ordre inconnu : l'ordre des volontaires de la charité. »

Donc, en 1840, il y avait déjà dix-neuf ans que Madeleine Laugier s'acquittait de sa tâche héroïque, sans faiblir un seul instant, sans jamais se coucher, par tous les temps, la nuit, sa lanterne à la main, grelottant sous les morsures du mistral, trempée par la pluie, toujours à son poste, « passant ses nuits dans une guérite en planches, *factionnaire* intrépide (et non pas *fonctionnaire*, M. Bourloton !) veillant pour l'infortune et aux aguets de la charité... ses paroles glissaient comme une musique à travers les rafales. »

Sept ans encore, jusques en 1847. Puis, les diligences et les chaises de poste furent remplacées par le chemin de fer, qui changea toutes les conditions du voyage et releva Madeleine Laugier de sa faction d'un quart de siècle.

Mon parti fut pris à l'instant : je renonçai à Tamburini et à ses roulades, à la belle Mme Roubion (la Mercédès d'Alexandre Dumas) et à sa bouillabaise, — et je repris, le surlendemain, la route *d'en Avignon*. Grâce à cette économie, je réalisai une somme assez rondelette que je destinai à la tirelire de Madeleine Laugier. En approchant d'Orgon, j'étais ému comme un jeune amoureux à son premier rendez-vous. Madeleine s'avança

vers la voiture. Quand elle vit reluire dans ma main trois ou quatre pièces d'or, au lieu des piécettes blanches auxquelles elle était habituée, son pâle visage s'illumina d'une douce surprise. Me regardant avec une expression céleste que je n'aï jamais oubliée, elle murmura : « Merci, Monsieur ! mes malades prieront pour vous ! » En la voyant, en l'écoutant, j'étais consolé de mon grand chagrin.

Si, contre toute vraisemblance, M. Maxime Du Camp jette les yeux sur cet article, il comprendra l'irrésistible préférence qui m'a fait choisir Madeleine Laugier parmi ces héros et ces héroïnes de dévouement et de charité, récompensés par l'Académie française. Pourtant, ma prédilection ne doit pas me rendre injuste à l'égard des autres récits, où l'auteur a eu le mérite de donner à un simple rapport académique tout l'intérêt et tout le charme d'une touchante nouvelle. A côté du Prêtre, de la Quêteuse, plaçons la Sœur de charité, la Servante, l'Ambulancière, l'Alsacienne, la Fiancée, la Piété filiale.

A propos du chapitre intitulé le *Nègre*, je ne puis m'empêcher de rappeler les premières pages des *Mémoires* du comte de Villèle, qui s'accordent parfaitement avec les premières lignes de M. Maxime Du Camp : — « Parmi les colonies que la France a perdues, Saint-Domingue fut une des plus belles. Tout semble avoir concouru à la détacher de la mère-patrie et à lui donner une indépendance où elle n'a point trouvé d'enviables destinées. » Eustache Blin, le nègre dont il est ici question, né en 1773, fit de tels prodiges de courage, de dévouement et de vertu, que, si je l'avais rencontré pendant sa vie héroïque, je lui aurais probablement dit : « C'est vous qui êtes le nègre ? — Oui. — Eh ! bien, continuez ! »

Le livre excellent de M. Maxime Du Camp est *illustré* de quarante-cinq gravures dessinées sur bois par MM. Myrbachs Tofani et Edm. Zier. Ces gravures ont quelque chose de primitif, — j'allais dire de naïf, — qui sied aux récits qu'elles illustrent. La vertu n'est-elle pas la plus sublime des naïvetés ! Et ne semble-t-il pas aux contemporains de la troisième République, que les vertueux épisodes, reproduits par ces gravures sur bois, nous reportent de cinquante ans en arrière ? Si, comme je le crois sans en être sûr, ce volume est destiné à figurer parmi les livres d'étrennes de 1888, la maison Hachette et les librairies parisiennes en publieront peut-être de plus magnifiques, elles n'en publieront pas de plus honorables.

ARMAND DE PONTMARTIN.

ACADÉMIE FRANÇAISE

—

DISCOURS DE M. GRÉARD

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Ce que fait l'État, tout Français doit pouvoir le faire, s'il en est digne et capable. L'existence et le développement de l'enseignement libre sont la condition du progrès de l'instruction générale, la garantie de la paix des esprits : aux établissements particuliers de frayer les routes nouvelles, à eux d'assurer aux familles l'éducation exclusive que réclame leur conscience. Mais pour résigner, comme il est nécessaire et juste, une partie de la puissance publique, l'État n'abdique point. C'est à lui qu'il appartient, en organisant l'éducation commune à ses divers degrés, depuis l'école de hameau jusqu'au Collège de France, de tenir tous les esprits en éveil. Si l'État cessait d'exercer cette initiative tutélaire, c'en serait fait de l'instruction des classes pauvres, l'ignorant n'étant que trop porté à s'engourdir dans son ignorance. C'en serait fait même de la culture supérieure, chacun allant au plus pressé : la France ne serait bientôt plus qu'un comptoir, un atelier. Sauvegarde des intérêts généraux, l'action de l'État est en même temps le lien de l'unité nationale : vouloir que l'État impose son uniformité à la société est une prétention tyrannique ; mais laisser la société imposer à l'État ses divisions, ne serait-ce pas la plus redoutable des anarchies? Ainsi s'exprimaient M. le duc de Broglie, M. Cousin, M. Guizot, dans un langage où l'Université s'honorait de se reconnaître. J'aime à invoquer devant vous, messieurs, de tels patronages. Si la question de la liberté d'enseignement avait été maintenue dans ces sphères sereines et résolue suivant ces maximes de droit public, — j'emprunte le mot à M. de Broglie, — que de choses peut-être auraient pris parmi nous un autre cours !

Mais tel n'était pas le plan de ceux qui, sous le gouvernement de Juillet, réclamaient l'exécution des promesses de la Charte. Il ne leur suffisait pas d'avoir une part dans l'éducation ; ils la voulaient tout entière. Il s'agissait pour eux, non de la liberté, mais de la domination. Naguère la politique, la jurisprudence, la science, toutes les branches de l'art reconnaissaient la suprématie de l'Église ; ces nobles vassales avaient

été successivement arrachées à son influence. « Voici maintenant, s'écriait M. de Montalembert, traçant aux catholiques leur devoir, voici le tour de l'éducation, que l'État, sous la figure de l'Université, vient confisquer à son profit. L'épiscopat et le clergé français peuvent-ils ne pas résister à cette dernière usurpation ?... » Et, après les douloureux événements qui, en 1848, avaient jeté le trouble dans les meilleurs esprits, ce fut sur ce terrain que la lutte s'engagea.

Ce n'est pas nous qui en faisons l'histoire. Elle est écrite dans les procès-verbaux de la Commission de 1850. Dans le premier élan de l'attaque, l'instruction primaire aurait été tout entière livrée aux congrégations, s'il eût été aussi facile d'en supporter la charge que d'en prendre la direction, et peu s'en fallut que ce ne fût aussi le sort de l'instruction secondaire. L'esprit de transaction intervint. Était-ce vraiment une transaction ? Il y a trente ans, à cette même place, dans l'éloge du comte Molé, arrivant à l'établissement de la royauté de Juillet à laquelle M. Molé avait donné son concours, M. de Falloux disait : « Deux convenances, également impérieuses, quoique en apparence contraires, me sont imposées : la réserve et la franchise. L'Académie, jalouse de l'honneur de tous ses membres, ne consentirait à me voir oublier ni l'une ni l'autre. » Vous me permettrez, messieurs, de m'inspirer des mêmes sentiments. Ce qui était un droit pour M. de Falloux est pour moi un devoir.

J'en ai d'ailleurs la conviction, et j'aime à le dire tout d'abord : avec quelque scrupule que M. de Falloux ait paru s'effacer dans la préparation de la loi, c'est lui qui inspira la plupart des tempéraments qu'elle reçut. Mais, — pour ne toucher qu'aux principes sur lesquels elle reposait, — alors qu'on annonçait l'intention de détruire un monopole que personne ne défendait plus, était-il conforme à l'équité de reconstituer les privilèges en sens contraire, de créer des jurys et des brevets d'exception, de répudier le droit commun qui est l'essence même et la raison de la liberté ? Était-il d'une politique prévoyante de substituer au loyal stimulant de la concurrence les défiances d'un antagonisme qui risquait d'introduire dans l'éducation les dissentiments des opinions de parti ? Pourquoi surtout amoindrir l'enseignement de l'État, — ne pouvant le détruire, — dans son autorité en morcelant les grandes régions académiques, dans son indépendance en le mettant en tutelle au sein

des conseils appelés à régler ses intérêts, dans sa valeur en abaissant les programmes de l'École normale, dans son honneur en jetant le discrédit sur l'élite de ceux qui le servaient? L'effet de cette suspicion ne tarda pas à se produire. C'est peu de temps après que nous avons vu nos maîtres, ceux à qui nous devions ce que nous sentions en nous de meilleur, écartés des chaires dont ils étaient la force et l'éclat, nos plus brillants condisciples mis en cause pour leur dévouement à la science et punis de leur talent. M. de Falloux, qui a connu tous les nobles sentiments, pardonnerait, je m'en assure, à nos souvenirs de jeunesse la sincérité de ces impressions. Ajouterai-je que, tandis qu'on s'étonnait autour de lui qu'il n'eût pas fermé les collèges de l'État en ouvrant les portes des maisons religieuses, il ne craignait pas de dire, dans sa clairvoyance, que « deux choses auraient manqué aux maisons religieuses : des prêtres pour les diriger, des familles pour les remplir »? Nous ne pourrions souhaiter un plus décisif témoignage.

Issue, au commencement du siècle, de la reconstitution de la société civile, l'Université en satisfait, comme elle en exprime, les sentiments, les besoins, la sage et ferme tolérance. Forte du bon sens public, elle ne s'incline ni devant ceux qui prétendirent un jour proscrire des écoles Homère et Virgile, ni devant ceux qui voudraient aujourd'hui expurger les *Fables* de La Fontaine ou les *Oraisons* de Bossuet. Aux adversaires qui incriminent son esprit, elle répond comme elle a répondu de tout temps : par l'exemple de ses maîtres qui, sous les yeux des familles, pratiquent le culte désintéressé de la science, la fidélité au devoir, la dignité de la vie; par sa discipline qui, s'adressant à la raison, prépare dans l'enfant l'homme de son temps et de son pays; par son enseignement enfin qui, puisé aux sources les plus hautes, nourri des doctrines d'Aristote et de Platon, de Descartes et de Leibnitz, maintient les franchises de l'intelligence humaine, mais respecte les consciences et n'a jamais admis que la liberté de croire ne fît pas partie de la liberté de penser.

L'avènement de l'Empire rendit M. de Falloux à lui-même. Il se consacra à l'agriculture, et il y porta comme en toute chose le besoin d'une action raisonnée. Arthur Young, visitant la France à la fin du siècle dernier, raconte qu'il ne s'était arrêté en Anjou que pour voir le marquis de Turbilly dont les défrichements avaient été célébrés par Voltaire. Après avoir

battu le pays pendant plusieurs jours, questionné en vain paysans et seigneurs qui ignoraient l'existence du célèbre agronome, il rencontra enfin dans un endroit retiré une vieille dame dont il apprit qu'en effet il existait à environ cinq lieues un domaine appelé Turbilly, du nom de celui qui l'avait habité, que le marquis avait même fait, disait-on, des travaux, écrit des livres, mais qu'il était mort insolvable. Le Bourg-d'Iré n'est pas moins fameux aujourd'hui que ne l'a été Turbilly en son temps; mais M. de Falloux ne se fût pas pardonné d'en avoir acheté à ce prix la renommée. Ce n'est point par caprice ou par dépit qu'il s'était tourné vers la vie rurale. A ses yeux, il n'était pas d'occupation plus digne de ceux qu'ont frappés les coups de la politique, ni qui permît plus sûrement de se rendre utile en demeurant indépendant : jamais homme ne fut moins un émigré dans son pays. Il y trouvait pour lui-même la satisfaction de travailler à la prospérité de sa chère Vendée angevine. Il se disait enfin que le moment n'était pas loin où la grande propriété pourrait être contestée, et il croyait sage qu'elle se préparât à justifier son principe par ses services. Il voulait faire de son œuvre un enseignement et un bienfait.

La terre sur laquelle il avait à s'exercer était, comme lui, novice; il lui avait fallu tout créer, à commencer par le domaine lui-même, qui, à l'origine, ne comprenait pas moins de deux cent six parcelles distinctes. Or, il pouvait le prouver livres en main, dix ans plus tard elle rendait bien au delà de ce qu'elle avait coûté, et l'instruction, comme l'aisance, rayonnait dans tout le pays d'alentour. « C'est ce que j'ai fait de mieux dans ma vie », disait-il à ses visiteurs, et il en a écrit l'histoire dans un petit chef-d'œuvre de précision économique et d'engageante peinture. Je ne sais guère parmi nous que Voltaire, le Voltaire des *Délices*, — M. de Falloux acceptera pour une fois ce rapprochement, le marquis de Turbilly en est le lien, — qui ait parlé d'une exploitation rurale avec autant de charme. Le plan de ferme dressé par le seigneur de Bourg-d'Iré n'a rien à envier à la description, devenue classique, de la maison rustique du patriarche de Ferney. Encore Voltaire y met-il parfois trop d'esprit. Ses bœufs lui font des mines. C'est un citadin, resté citadin, qui jouit de la campagne en s'aidant des souvenirs de Virgile et d'Horace; c'est un châtelain qui n'a pas encore l'habitude de l'être, et qui compte ses arbres, ses vassaux, ses moines; ce bonheur tout nouveau l'enivre : il faut

qu'il en parle. Ah! si le concours de Poissy eût existé, quelle ardeur il eût mise à disputer la prime! Quels appels, pour l'obtenir, à Thieriot, à Cideville, à d'Alembert, à d'Argental, et comme l'Europe eût retenti de son triomphe! M. de Falloux s'honorait de ses succès de comice : les coupes et les objets d'art qu'il avait gagnés tenaient dans les salons du château la première place; mais ce n'était pour lui que la consécration de la propagande qu'il avait entreprise. Toutes ces observations ont la portée d'une leçon. S'il a adopté pour ses troupeaux le type Durham, pour ses vergers le système Dubreuil, c'est que le système Dubreuil, dans l'arbre fruitier, supprime une grande partie du bois au profit du fruit, comme le type Durham réduit dans le bœuf, autant qu'il se peut faire, les os, les pattes et les cornes au profit de la viande; en un mot, qu'ici et là le superflu est sacrifié à l'utile. Il ne s'agit de rien moins que d'une méthode d'éducation; chacun peut y trouver un conseil : n'aurions-nous pas, nous par exemple, trop de bois dans nos programmes d'études? En même temps qu'il calcule les avantages de la vie qu'il propose en exemple, M. de Falloux en analyse finement les jouissances; et, pour les célébrer, il retrouve les accents de la poésie antique imprégnée de l'onction chrétienne : « C'est la vie des champs qui trompe le moins d'espérances, dit-il; le vrai campagnard est en même temps actif et sédentaire : sensible à l'honneur, inaccessible à l'ambition, il sert son pays sans quitter son foyer. Son corps est robuste, parce que son âme est paisible. Jette-t-il ses regards en arrière, il retrouve assurément des soucis et des peines, mais point de regrets. Quand ses jours sont comblés, il laisse autour de sa tombe un honnête souvenir de deux ou trois lieues de circonférence et cette devise à ses successeurs : « Vivre en travaillant, mourir en priant. »

Si féconde que fût cette activité, elle était loin de suffire à M. de Falloux. Longtemps hôte assidu de la Société d'agriculture et des arts d'Angers où sa présence était une fête, il s'y montrait de plus en plus rarement; et comme on lui en exprimait le regret : « Ah! si vous faisiez de la politique! répondait-il. » Jamais il ne s'en était laissé distraire. Restaurer la monarchie en France, rétablir parmi les peuples le gouvernement de l'Eglise, tel est le rôle, défini de bonne heure avec précision, embrassé avec ferveur, soutenu pendant les trente dernières années de sa carrière envers et contre tous, amis ou

ennemis, tantôt avec une patience que rien ne lasse, tantôt avec une vivacité hardie, toujours avec une autorité incomparable, qui fait l'intérêt supérieur et l'unité de sa vie.

Ainsi qu'il le disait du comte Molé, « le Christianisme n'était pas pour lui l'objet d'une admiration spéculative, ni le bienfait épuisé des âges disparus » : il y voyait « le libérateur et le père des âges futurs ». L'Eglise à la tête de la civilisation, le Pape à la tête de l'Eglise, c'était là l'expression la plus haute de son dogme politique. Mais il ne croyait pas que l'Eglise pût accomplir son œuvre sans s'aider du concours des forces que l'esprit moderne mettait entre ses mains. La liberté de l'enseignement obtenue, il considérait que le parti qui s'était groupé sous la direction de M. de Montalembert pour la conquérir, n'avait pas de raison de survivre à sa victoire, et l'empire ayant mis à néant les communes espérances, il avait appelé ses coreligionnaires à soutenir ensemble la cause de toutes les libertés, en se réunissant sans distinction de nuances autour du drapeau de la monarchie : au parti des catholiques il voulait substituer les catholiques de tous les partis. A cet appel de ralliement, un cri de guerre avait répondu, au nom de ceux qui, rebelles à toute idée de transaction, prétendaient ne point abaisser leur bannière : ni légitimistes, ni libéraux, ni gallicans ; au dedans, le respect du pouvoir établi sans vaines menaces de révolte ; au dehors, le dévouement à l'Eglise sans réserve, le règne de la doctrine romaine sans contrôle. Et dans le champ ouvert à cette lutte inattendue, M. de Falloux avait trouvé un adversaire rompu à toutes les manœuvres, écrivain de race, ne refusant rien à sa verve plébéienne et à ses âpres ressentiments, infatigable, implacable. Quelque rudes que fussent ces assauts, il semble que M. de Falloux ait eu plus à s'en féliciter qu'à s'en plaindre. La question romaine lui avait fourni l'occasion de faire éclater son zèle pour les intérêts temporels du Saint-Siège et de revendiquer l'honneur de la politique inaugurée en 1849 par son ministère. Il pouvait avec d'autant plus d'indépendance résister aux entraînements de doctrine auxquels on sollicitait l'épiscopat français et la papauté, en pesant sur l'épiscopat au nom de la papauté, sur la papauté au nom de l'épiscopat. Il se refusait à admettre que la science fût incompatible avec la foi et que l'Eglise dût repousser en bloc les conquêtes de l'esprit humain. Il interprétait le *Syllabus*. Le jour où, ayant applaudi à la réunion du Concile, il fut accusé de vouloir introduire le régime parlemen-

taire dans les délibérations de la cour de Rome, il protesta; mais on peut croire qu'au fond l'injure ne lui déplut pas.

Il appliquait à la défense de la monarchie le même esprit. M. de Falloux avait le goût de la tradition. Au cours de ses voyages, il l'avait admirée en Angleterre, dans les institutions, dans les mœurs, jusque « dans les dispositions des routes ombragées et sinueuses qui se détournent ou s'allongent pour ne pas toucher un vieil arbre ». Il en entretenait le respect autour de lui. Lorsqu'il avait fait rebâtir, en l'agrandissant, le château du Bourg-d'Iré, il en avait conservé les fondations anciennes, et c'est dans la partie où elles subsistaient qu'il s'était personnellement établi. En entrant dans les salons de réception, le regard était tout d'abord frappé par deux tableaux représentant, l'un la bataille de Fontenoy, l'autre la bataille de Lépante, la dernière victoire de la chrétienté, la dernière victoire de la royauté. La monarchie héréditaire, que jadis son imagination entourait d'une auréole, apparaissait à sa raison comme le principe le plus conforme à l'ordre établi par Dieu dans la constitution de la famille. Mais il n'estimait pas qu'elle pût se faire accepter sans se régler sur l'esprit du temps, et l'esprit du temps, à ses yeux, c'était l'esprit de 1789. Il avait pour maxime que le passé, par cela seul qu'il est le passé, ne suffit pas au présent. A ceux qui, mécontents de l'opposition qu'il faisait au représentant de la légitimité, disaient : le Roi est le Roi; il faut le prendre tel qu'il est ; la France aussi, répliquait-il, il faut la prendre telle qu'elle est. Lorsque l'option se posa entre les deux drapeaux, son choix était fait.

Hors de son parti, on pouvait se demander quelle serait finalement la Charte de la monarchie qu'il travaillait à rétablir, quelle part l'Eglise libérale ferait à la liberté. Dans son parti même, ses adversaires lui ont souvent reproché de ne parler qu'à demi, de ne se donner qu'à moitié. Il ne se défendait pas d'être habile et de suivre ses voies. Il ne lui en coûtait ni de se retrancher, ni de se couvrir. Mais jamais il n'a connu l'inconséquence ni l'indécision. Personne n'a été plus résolûment fidèle à ses idées, à l'amitié, à tous les sentiments qui honorent l'homme d'Etat. Quand, à travers ses discours et ses articles, on suit le détail de sa double polémique, on n'est pas moins frappé de sa vaillance que de sa souplesse. Il n'a pas tenu à lui que ses *Mémoires* dont il avait corrigé toutes les épreuves ne fussent publiés de son vivant : il eût voulu être là pour affronter la cri-

tique et en soutenir le choc. Il aimait la lutte. Les documents de la Révolution nous montrent les Vendéens de 1792 saisissant le fusil, au premier signal, et courant se battre, une semaine, un mois, le temps que durait la campagne, puis revenant paisiblement à la charrue. Tel je me représente M. de Falloux dans sa retraite du Bourg-d'Iré. L'oreille tendue à tous les bruits du dehors, il veillait. On l'avertit, on le consulte, on réclame le concours de sa parole ou de sa plume : il se jette dans la mêlée, gouverne l'attaque et la défense, fait tête de tous côtés ; l'alerte passée, il rentre dans le repos de ses champs jusqu'à ce que les événements viennent l'y relancer. Il était l'âme de son parti. Dans les négociations qui s'engagent, il n'est d'aucune mission, mais il possède tous les secrets. Plus d'une fois, un siège lui fut offert à la Chambre et au Sénat ; il refusa, non par l'orgueilleux désir de se grandir dans l'isolement, mais par un désintéressement sincère. Il préférait l'influence aux honneurs, la direction au pouvoir : il n'avait que les grandes ambitions. Rare élévation de sentiment, d'autant plus admirable que M. de Falloux ne l'ignorait point : assailli avec autant de violence par ceux qui professaient ses principes que par ceux qui les combattaient, il courait le risque de tomber sous leurs feux croisés ; et « quand, connaissant de vieille date ce péril, on s'y expose, écrivait-il presque à la fin de sa carrière, sans illusion, sinon sans amertume, c'est qu'on croit accomplir un dernier devoir et rendre un dernier service. »

A ces tristesses généreuses ne dut-il pas s'ajouter parfois d'autres angoisses ? Cet esprit si pénétrant, témoin des divisions qui déchiraient son parti, ne voyait-il pas celles qui travaillaient la France ? M. de Falloux connaissait trop la puissance de l'opinion pour n'en pas comprendre les enseignements ; il était trop attentif aux courants de l'esprit public pour ne pas reconnaître, sous les troubles de la surface, la transformation profonde qui est à la fois l'honneur et le péril de notre temps. Une société nouvelle s'est élevée. La force a passé au nombre ; et ce n'est pas seulement dans l'ordre politique que le suffrage universel a modifié les conditions de la vie sociale. Les problèmes jadis réservés à une élite préparée à en peser les termes, à en mesurer les solutions, se sont dressés tout d'un coup devant les foules impatientes et inquiètes. L'esprit d'affranchissement a pénétré partout, confondant trop souvent les privilèges abusifs et les inégalités nécessaires, les ambitions légitimes et les con-

voitises malsaines, la liberté et la licence, le pouvoir et le droit. Et en même temps de ces mouvements confus et mal réglés se dégage un sentiment plus vif de la dignité humaine, une conception plus saine de la justice, tout un ensemble d'efforts qui témoignent d'une raison publique plus largement éclairée. De l'organisation de cette démocratie qui cherche laborieusement à discipliner ses forces dépend aujourd'hui la destinée du pays, de sa vitalité notre grandeur, de sa sagesse notre salut. « Ah! quel n'eût pas été le sort de la France, s'écriait, en 1869, M. de Falloux adjurant ses amis de ne pas se dérober à l'occasion de reprendre leur place dans les conseils de la nation... si, au cours du dix-huitième siècle, tous ceux qui avaient crédit dans l'État avaient fixé leurs regards autant sur l'avenir que sur le passé!... Ayons le courage de l'avouer : peut-être a-t-il dépendu de nous que ce siècle ne finît pas dans une sanglante orgie son rêve de philanthropique régénération, nous léguant à nous-mêmes cet héritage d'impuissance et de haine qui nous énerve et nous décime encore. » Et ailleurs, félicitant M. Augustin Cochin d'avoir compris ce sentiment, il écrivait : « Il n'est pas toujours licite, et il est quelquefois coupable de se conduire uniquement par les inclinations de son esprit et de son cœur. Le devoir prescrit souvent de les sacrifier et de ne fermer de sa propre main aucune des issues qui s'ouvrent ou semblent s'ouvrir pour sauver un pays déjà si malheureux. » Quelle haute leçon de sagesse politique et de patriotique dévouement! Quelle force pour la France qui a tant besoin qu'on l'aime le jour où, serrés autour du gouvernement national, tous ceux qui ont le souci de l'avenir associeraient leurs lumières et leurs efforts pour travailler de concert à l'éducation de la démocratie et asseoir sur des institutions protectrices de toutes les libertés, respectueuses de tous les droits, l'unité morale du pays!

Tel est le caractère de la polémique chez M. de Falloux que même alors qu'on ne peut s'associer à ses idées, la pensée, en le suivant, s'élève. Le spectacle de sa vie privée n'est pas moins attachant. Il avait conservé à Angers une modeste maison presque cachée dans l'ombre de la cathédrale, son presbytère, comme il l'appelait, et à l'automne il parcourait volontiers l'Anjou, se donnant à d'anciennes et tendres relations de famille ou d'affection. Mais il semblait qu'il ne s'appartînt qu'au Bourg-d'Iré, dans ces bois qu'il avait plantés, en face de ces horizons calmes et purs sur lesquels tant de fois son regard s'était reposé.

Tout y était pour lui souvenir : les chemins creux, les gués du ruisseau, les pierres brunies de la carrière, le vieux chien de ferme qui jadis le suivait dans ses promenades. C'était sa petite patrie dans la grande. « La patrie, disait-il s'inspirant d'une page d'un roman qu'il avait transcrite sur l'album de sa jeunesse, c'est cet aspect de tous les jours où s'encadrent toutes les sensations, où habitent tous les souvenirs et tous les rêves ; c'est le bruit du marteau qui est devenu habile à dire le nom de celui qui le frappe, le cri d'un marchand qui passe chaque jour à la même heure... la salutation affable des voisins, cette langue maternelle faite à la bouche et à l'oreille comme l'air à la poitrine, un pauvre qu'on connaît, un enfant qu'on a vu naître, un serviteur qu'on aime... » Son cœur tenait au Bourg-d'Iré par tous ces liens comme par autant de racines. Une bibliothèque formée des chefs-d'œuvre du dix-septième siècle auxquels il n'ajoutait guère que vos ouvrages, Messieurs, la musique où il était juge exquis, la société intime d'une compagnie digne de lui et d'une fille que la délicatesse de sa santé lui rendait encore plus chère, remplissaient ses loisirs. Il se plaisait à les partager aussi avec des amis que retenaient la sûreté de son commerce et le charme de ses entretiens solides, ornés, riches en souvenirs, dont ce que nous connaissons de ses *Mémoires*, écrits comme il devait causer, donne une idée si piquante. Il les occupait surtout à multiplier les œuvres de son inépuisable bienfaisance. En renonçant à rentrer au Parlement, il avait donné au Bourg-d'Iré pour la construction d'une maison de vieillards le capital du revenu que lui coûtait le séjour de Paris. Plus tard, à la mort de Mme Swetchine, il n'avait cru pouvoir mieux honorer sa mémoire qu'en élevant sous son nom, à Segré, un asile pour les malades. Mais il ne se considérait pas comme acquitté par ces deux grandes œuvres. Il répandait le bien, de sa main, au jour le jour. Il raconte dans ses *Mémoires* que, visitant la maison de Walter Scott, il se fit montrer la chambre de l'aimable romancier par la femme de charge qui avait vieilli au service de la famille : « Elle parut répondre avec un visible plaisir, dit-il, à mes questions empressées ; mais bientôt l'émotion la gagnant, elle s'interrompit pour contenir ses larmes et je ne puis oublier avec quel accent elle reprit après quelques instants de silence : « Il était si bon pour tout le monde ! » Et il ajoute : « Qui n'envierait cette courte oraison funèbre ! » Cette oraison funèbre, je l'ai entendue, au Bourg-d'Iré, de plus d'une

bouche. On ne sortait jamais de chez M. de Falloux les mains vides. Ses granges et ses celliers contenaient des provisions toujours préparées pour ceux que le besoin conduisait à sa porte. Chaque anniversaire, heureux ou triste, était l'occasion d'une libéralité. Un jour, il apprend que les petites sœurs des pauvres d'Angers ont perdu dans une épidémie la bête avec laquelle elles alimentaient la table de leurs pensionnaires. Il se présente chez la supérieure. On annonce M. de Falloux, membre de l'Académie française : « Non, ma sœur, reprend-il bien vite, je ne suis qu'un marchand de vaches et je vous amène ma meilleure laitière; seulement, pour ne pas changer ses habitudes, je fournirai sa nourriture. »

Lorsque la mort frappant coup sur coup vint désoler ce foyer où le plaisir de faire le bien ensemble était tout le bonheur, M. de Falloux eut comme un redoublement d'activité charitable. Sa santé qui avait toujours été chancelante, s'était presque raffermie. En même temps qu'il mettait la dernière main à ses *Mémoires*, il assurait l'avenir de ses fondations. Le premier avertissement du mal qui devait l'emporter le trouva prêt. Il avait marqué sa place auprès des siens, et fait graver sur sa tombe le seul titre qu'il voulait conserver devant la mort, celui qu'il tenait de vos suffrages : « Il n'y aura plus, disait-il, que la date à ajouter. » Selon son vœu, aucun honneur ne lui a été rendu. Mais il a eu pour cortège tous ceux que, dans sa dernière pensée sans doute, il a rassemblés autour de lui : les amis qui partageaient sa foi politique et ses chrétiennes espérances, l'Anjou en deuil, le Bourg-d'Iré en larmes.

L'OUVRIER (1).

L'ouvrier est un homme à peu près inconnu.

On le juge fort légèrement et fort mal dans une foule de milieux, à droite ou à gauche. Généralement, on se figure qu'il est un être hébêté par les passions, par la débauche ou par le vin, incapable de sentiments nobles, plein d'envie et de haine, n'aspirant qu'à tout détruire pour jouir un instant des délices de la vie. On lui nie à peu près toute intelligence ; on le déclare incapable de comprendre la raison des choses, l'ordre social, le

(1) *Anjou.*

secret de la vie ; on prétend que tout effort pour arriver à son esprit et pour gagner son cœur est un effort vain, et volontiers l'on répéterait ce mot insensé d'un soi-disant homme d'Etat :

La question ouvrière se résoudra par le gendarme !

Cette conception est absolument fausse. Sans doute, il y a, parmi les ouvriers, une minorité d'hommes violents et dépravés, qui fait la honte du quatrième Etat. Mais quelle est donc la classe sociale qui n'a pas ses enfants perdus, ses fous ou ses criminels, ses débauchés ou ses violents, qui la couvrent de honte et dont elle voudrait se débarrasser à tout prix ?

Il ne faut pas juger la majorité ouvrière par la minorité socialiste, turbulente et factieuse.

D'ailleurs, peut-on réellement honorer du beau nom d'ouvriers ces oisifs, sans feu ni lieu, sans foi ni loi, qui sont le rebut et le déchet des sociétés ?

Non, non, pour quiconque a vu l'ouvrier de près, la vérité est tout autre.

Nous le proclamons comme une réalité que nous avons cent fois éprouvée, l'ouvrier est un homme extrêmement intéressant, plein d'intelligence et de vie, qui comprend beaucoup mieux qu'on ne le croit généralement les problèmes sociaux dont il est enveloppé.

Nous ajoutons que l'ouvrier pratique admirablement la *charité* et la *justice*. La charité, car si quelqu'un de ses camarades du faubourg vient à mourir, vite il s'empresse de secourir la veuve ou de prendre à son humble foyer les orphelins. La justice, car il a un sentiment profond du respect qu'on doit à la loi, et si quelque ouvrier manque au règlement de la société de secours mutuels, vite il est rappelé au devoir et subit l'amende qu'il a méritée, sans que jamais il soit fait un passe-droit en sa faveur.

La pitié, la loi, l'honneur, voilà trois mots qui peuvent être inscrits au logis de tout véritable ouvrier. Sans doute, trop souvent, l'ouvrier ne pratique pas, il est inconséquent, il est égaré, mais ses sentiments sont chrétiens. Il est chrétien à son insu !

La masse ouvrière serait toute entière avec les catholiques, du côté de l'Eglise, si, depuis cinquante ans, les catholiques ne s'étaient pas écartés, comme de propos délibéré, de toutes les Sociétés ouvrières naissantes, des Sociétés de secours mutuels, par exemple, ou des Syndicats ouvriers, et s'ils ne s'étaient pas

bornés à faire du *conservatisme politique*, sans nul souci des intérêts sociaux.

Nous avons eu des politiciens, des Thiers, des Molé, des Guizot, des Rouher ou des Baroche : nous n'avons pas eu un seul homme politique à larges vues, un seul homme comprenant la situation générale, l'avenir des Sociétés, la marche nécessaire de la démocratie !

Hélas ! le parlementarisme nous a fait perdre cinquante années précieuses pendant lesquelles les ouvriers se sont lentement organisés ou laissé organiser contre nous !

Rien n'est absolument perdu, grâce à l'immense poussée provoquée par les désastres de 1871 : mais nous arrivons en retard ! Encore vingt ans d'attente, et la place était entièrement prise : Dieu ne l'a pas permis.

Nous disons que les ouvriers seraient tous aujourd'hui du côté de l'Eglise si on était allé à eux un demi-siècle plus tôt, si les chrétiens avaient pénétré dans les ateliers et dans les usines : pourquoi cela ? Parce que l'ouvrier est *intelligent* et *reconnaissant*.

Intelligent, il eût vite compris l'importance et l'utilité du concours des catholiques : avec eux, il eût formé facilement et au grand jour, avec la tolérance de l'Etat, ses Sociétés de secours contre la maladie, les accidents, la vieillesse, etc. ; grâce à eux, il eût vécu en paix avec les patrons, et le travail n'eût pas follement déclaré la guerre au capital.

Reconnaissant, il l'eût été envers le clergé et les catholiques comme il l'a été pendant tout le moyen âge.

Plus nous approchons de l'ouvrier, plus nous nous asseyons à son foyer, plus nous causons avec lui, plus nous sommes frappés de ce fait si généralement inconnu : l'ouvrier est un des meilleurs, des plus actifs et des plus intelligents citoyens.

Nous disons plus : admettez que l'esprit chrétien pénètre à nouveau dans les masses ouvrières (et il y pénétrera si nous le voulons absolument), l'ouvrier sera la réserve de la France !

Faut-il s'en étonner ? Au lieu de se lever à huit heures ou neuf heures du matin, il se lève à cinq. Au lieu de chasser, de flâner ou de lire, il travaille tout le jour, de six heures du matin à six ou sept heures du soir. Au lieu de valser, il dort. Observant ainsi la loi naturelle du travail et du repos, surtout dans les métiers, il gagne sans cesse, il observe, il réfléchit, il s'entre-

tient avec ses camarades, il devient un homme dans toute la force du mot : *esto vir*.

Entretenez-vous un instant avec votre serrurier, votre menuisier, votre boulanger ; laissez-les familièrement ouvrir leur esprit ; enlevez en eux la contrainte, la peur, la défiance si perfidement inspirée par la Franc-Maçonnerie... et vous verrez !

Oui ! vous verrez que ces hommes dont on fait dans le monde un si vilain portrait, et dont on redoute tellement les aveugles fureurs, sont des hommes non-seulement pleins d'activité et d'intelligence, mais encore ouverts à toutes les questions sociales et disposés à les étudier avec vous pour aller à la recherche de la vérité, et même prêts à vous aimer si vous-mêmes les aimez !...

— Ah ! direz-vous peut-être, si le meneur, le franc-maçon, le radical n'étaient pas là !

— Si vous aviez été là il y a trente ou quarante ans, le meneur, le franc-maçon, le radical n'y seraient pas !

— Mais alors ?...

— Alors, il faut se donner plus de peine pour réparer le mal accompli en votre absence et regagner votre place au cœur de l'ouvrier. Mais essayez... et vous verrez que rien n'est perdu !

HERVÉ-BAZIN.

DOM BOSCO

Dom Bosco, surnommé le Saint Vincent de Paul italien, est mort à Turin, ainsi que nous l'avons annoncé, le 31 janvier, à l'âge de 73 ans, entouré de quelques-uns des siens, et les bénissant encore avec son sourire angélique avant de rendre l'âme. Mille prêtres, formés par lui dans ses hospices, ont défilé devant son corps, exposé dans sa chapelle particulière.

Puis on l'a exposé dans « l'oratoire » du Valdocco, car tel est le nom de son hospice; tout Turin y a passé pour voir une dernière fois « le saint », et ses funérailles ont été l'occasion d'une pieuse et immense manifestation. Il n'a pas été mis sur un lit de parade, ainsi que cela se fait habituellement, mais son corps, revêtu des ornements sacrés et en chasuble violette, a été assis dans un fauteuil, au milieu du chœur, et c'est là que les fidèles sont venus prier.

On lira avec plaisir les détails suivants sur la vie de ce grand apôtre de la charité catholique :

En 1845 vivait, aux environs de Turin, près de Moncalieri, une femme de bien, la comtesse de Barol, dont les revenus passaient, en grande partie, aux bonnes œuvres. C'est elle qui avait recueilli Silvio Pellico au sortir de son *carcere duro* en Autriche, et lui faisait une prison dorée, dans laquelle le pauvre homme, un peu revenu de ses illusions premières, achevait son existence tourmentée. Cette excellente femme avait fondé à Turin un *refuge*, sorte de couvent où venaient échouer les repenties de la vie; elle avait choisi pour aumônier de cette maison pieuse un jeune prêtre de la province d'Asti, dont la douceur et la piété étaient déjà citées comme exemple. Cet homme était Dom Bosco.

Son œuvre débuta comme les grandes vocations par le zèle apostolique : rencontrant des gamins de la rue, orphelins ou enfants abandonnés, proie facile pour le vice et fatalement destinés au bagne, il essaya d'en catéchiser quelques-uns. Il les amenait, le dimanche, à la messe, les menait promener, leur donnait à manger ce jour-là, et, tout en causant, les instruisait doucement de leurs devoirs, des dangers qu'il y avait à vivre en dehors des règles sociales et religieuses, et les préparait ainsi à recevoir de plus solides enseignements. On se moquait alors de dom Bosco et de ses élèves : « Ce sont des chenapans, lui disait-on, vous n'en ferez jamais rien. » Il en fit, cependant, d'honnêtes ouvriers, et parfois de saints prêtres.

Mais pour arriver là, que de déboires ! Dom Bosco était pauvre et, nulle part, on ne voulait recevoir gratuitement ses petits mendiants. Enfin, il put louer une grange dans ce même faubourg de Valdocco où vient de mourir le saint homme. Quelle grange ! On y avait installé un autel tant bien que mal; mais l'évêque de Turin, amené par dom Bosco à y dire la messe, un dimanche, trouva un plafond si bas, qu'il ne put monter à l'autel avec sa mitre.

Cependant, dix ans plus tard, un vaste édifice et une église s'élevaient sur ce même emplacement, et plus de deux cents enfants abandonnés y étaient logés, nourris et instruits gratuitement par les soins du « missionnaire *intra muros* ». Vingt ans plus tard, en 1865, de deux cents on était arrivé à huit cents enfants recueillis; une nouvelle maison était fondée à Alexandrie, et partout on réclamait de nouvelles fondations.

Aujourd'hui, l'œuvre de dom Bosco s'est transformée : les prêtres formés par ses soins ont accepté sa règle sous le patro-

nage de saint François de Sales, portent le nom de *Salésiens*, et se répandent au loin, évangélisant, recueillant de jeunes enfants et fondant de nouveaux hospices. Plus de cent mille jeunes gens sont ainsi élevés gratuitement dans le monde, en Italie d'abord, en Espagne, en France, en Amérique, et principalement à Buenos-Ayres, où, on le sait, les Italiens sont nombreux. Quelques-uns de ces jeunes gens entrent dans les ordres; le plus grand nombre, instruit dans un métier, et il y en a de toute sorte dans ces maisons, deviennent d'excellents et honnêtes ouvriers.

Voilà l'œuvre sociale et chrétienne.

Voilà le grand miracle accompli par cet homme, miracle vivant et visible tous les jours. Dom Bosco n'a jamais reçu ni fondations pieuses ni successions, il n'a reçu que des aumônes au jour le jour, inconscient du lendemain, répondant de l'existence de milliers d'enfants, et ne doutant jamais de la Providence, qui est venue toujours à son secours, à point nommé, le mettant à l'épreuve bien souvent, et le trouvant toujours calme, souriant, plein de foi et d'ardeur.

Dom Bosco n'était pas éloquent, il n'avait rien de ce qui charme et séduit la foule, il avait l'aspect vulgaire, la parole embarrassée, de petits yeux gris perçants, mais le plus souvent voilés. « J'y vois mieux en ne regardant pas », disait-il. Mais il avait cette grande fortune que donnent une âme maîtresse d'elle-même et une ardente passion de charité.

Il demandait avec douceur, mais avec insistance : « Il me le faut, disait-il; le boulanger attend et ne veut plus me faire crédit; demain mes enfants n'auront rien à manger. » Qui pouvait lui refuser dans ces conditions? Tout le monde lui donnait depuis les plus humbles jusqu'à Ratazzi, jusqu'à Victor-Emmanuel.

Dans le peuple, voire dans les classes élevées de la société, on appelait souvent dom Bosco pour bénir et guérir un enfant mourant. Le saint prêtre résistait à ces appels. Il disait que Dieu seul, et les médecins quelquefois, avaient le pouvoir de guérir; mais, en fin de compte, il cédait, parce que le voyage profitait, en définitive, si ce n'est au malade, du moins à ses enfants recueillis.

Au début de sa carrière, dom Bosco fit un autre genre de miracle, celui-là incontestable et des plus prodigieux : il obtint de Ratazzi, alors ministre, qu'on lui confiât, pour un jour entier, les deux cents jeunes détenus de la prison de Turin.

— Mais, dit le ministre, je vous donnerai, dans ce cas, deux cents gendarmes.

— Je n'en veux aucun, répondit dom Bosco, et je réponds de tous, à moi seul.

On le laissa faire, tant cet homme extraordinaire dans toutes ses allures inspirait déjà une confiance sans bornes. Au jour dit, il partit avec les jeunes détenus, sans gardien, sans gendarmes, les emmena au parc royal de Stupinigi, les catéchisa, les fit manger et s'amuser, et le soir il les ramenait, tous en rang, à la prison. Pas un ne manquait, pas un dégât n'avait été commis par eux.

Telle était l'influence qu'il exerçait autour de lui que, sur les huit cents enfants qu'il élevait dans sa maison principale, aucun ne fut jamais puni par lui et ne lui résista un instant : tous se seraient fait tuer pour lui.

Mais les hommes ne lui résistaient pas plus que les enfants. Dom Bosco rentrait souvent à la nuit à sa maison du Valdocco, et l'on savait qu'il y rentrait parfois les poches bien garnies ; un soir, un homme l'attend dans une rue déserte de ce quartier, et lui demande la bourse ou la vie.

Dom Bosco lui dit qu'effectivement il a de l'or, qu'il est facile de le lui prendre ; mais que des enfants du peuple attendent leur pain et que cet or va les faire vivre. Peu à peu, il raisonne son voleur, lui fait honte de son crime, lui demande ses antécédents, s'intéresse à lui, le convertit, et finalement le voilà qui s'asseoit sur une borne, fait mettre le malandrin à genoux dans la boue, et le confesse là, tout bonnement dans la rue, le renvoie repentant, et s'en va.

C'était bien un saint Vincent de Paul que cet homme extraordinaire, et son œuvre lui survivra toujours, parce qu'elle émane de ce qui est l'essence même de la religion : la charité.

—

On avait sollicité de M. Crispi l'autorisation d'ensevelir le corps du saint religieux dans l'église des Salésiens. La princesse Clotilde avait appuyé cette demande auprès du roi. L'autorisation a été refusée.

Les obsèques de dom Bosco ont eu lieu le 2 février dans l'après-midi.

Rien n'était plus imposant. Le cortège se composait de plus de cinq mille personnes !

Plus de cent mille spectateurs encombraient le parcours du

cortège, et ont défilé ensuite dans l'église de Sainte-Marie-Auxiliatrice. On comptait les étrangers par milliers.

Après la cérémonie funèbre, on a pris d'assaut le catafalque. Les couronnes et les bouquets ont été pillés, chacun voulant garder une fleur, une feuille en souvenir du saint homme.

On signe une pétition pour demander au roi que l'inhumation définitive de la dépouille mortelle du vénérable défunt soit faite dans l'église des Salésiens.

LES CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL

A ROME

Le 4 février, au matin, Notre Saint-Père le Pape a reçu en audience solennelle, dans la salle Ducale, les délégués des diverses conférences de Saint-Vincent de Paul, qui avaient à leur tête M. Pagès, président général. Un grand nombre de pèlerins, ceux de Carcassonne entre autres, avaient obtenu la faveur de se joindre à eux, et il y avait dans la salle environ 1,200 personnes. Le Souverain Pontife a fait son entrée dans la salle un peu après midi et a été salué par des applaudissements enthousiastes et les cris répétés de : « Vive le Pape-Roi ! vive Léon XIII ! » Sa Sainteté était entourée de Leurs Éminences les cardinaux Sacconi, Ledochowski, Laurenzi, Ricci, Verga, Melchers, Pallotti ; de Mgr Azarian, patriarche arménien ; de Leurs Grandeurs Mgr de Carcassonne, Mgr de Rouen, Mgr de Troyes, et de plusieurs autres évêques et prélats. M. Pagès a lu une très belle adresse, dont voici le texte :

Très Saint-Père,

C'est une grande témérité de notre part que d'avoir osé demander la faveur d'une de ces audiences après lesquelles soupirent tant de pèlerins ; et pour nous enhardir à la solliciter, il n'a fallu rien moins que la paternelle bonté avec laquelle Votre Sainteté a daigné, dès le commencement de son règne, accueillir nos humbles hommages et encourager notre faiblesse.

Il y a trente-trois ans, le Souverain Pontife Pie IX daignait, comme Votre Sainteté aujourd'hui, réunir les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul venus à Rome pour la proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée-Conception, et tous, en sortant de ce Palais, où la voix du Vicaire de Jésus-Christ venait de les armer

« Chevaliers de la charité », prenaient Dieu à témoin de leur fidélité.

N'était-ce pas trop pour notre faiblesse et pour les jours d'épreuve qu'allait traverser notre Société? Non : car l'Église ne cessait de nous protéger et d'encourager notre persévérance. Les conférences se propageaient rapidement par l'action visible de la Providence divine et l'appui de notre saint Patron : et lorsqu'on s'aperçut que notre Société avait cinquante ans d'existence, elle était établie dans la chrétienté tout entière. C'est le moment qu'il plut à Votre Sainteté de choisir pour proclamer saint Vincent de Paul Patron universel des œuvres de charité qui procèdent de lui.

A la même époque, Votre Sainteté daignait accorder audience aux conférences de Rome. « Comme saint Vincent de Paul, votre Protec-« teur, » leur disiez-vous, Très Saint-Père, « soyez, vous aussi, de « vrais Apôtres de la charité en faisant du bien à vos frères et en les « ramenant dans le chemin du salut par les voies de l'amour. Que le « monde, à la lumière de vos exemples et de vos œuvres, apprenne « à apprécier les mérites de la charité chrétienne! »

Et, l'année suivante, dans une encyclique mémorable, Votre Sainteté, parlant du concours que les laïques doivent donner aux ministres de la sainte Église pour la défense de la religion, la propagation de l'Évangile et le soulagement de la misère, daignait faire ainsi publiquement l'éloge de notre Société : « Les efforts de ses membres « tendent uniquement à se porter par une charitable initiative au « secours des pauvres et des malheureux, ce qu'ils font avec une « merveilleuse sagacité et une non moins admirable modestie. Mais, « plus cette Société cache le bien qu'elle opère, plus elle est apte à « pratiquer la charité chrétienne et à soulager les misères des « hommes. »

Ce n'est pas sans confusion que nous avons entendu Votre Sainteté faire ainsi l'éloge de nos faibles et modestes efforts : Dieu nous préserve de nous en enorgueillir et de nous laisser jamais oublier que la simplicité et l'humilité de nos fondateurs ont été, avec la fidélité à leurs règles, la source de toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de répandre sur notre Société, et d'où découle aussi pour elle l'esprit d'obéissance et d'inviolable attachement à ce Siège apostolique.

Très Saint-Père,

Chaque fois qu'il a plu aux Souverains Pontifes d'élever la voix en notre faveur, notre Société a ressenti les heureux effets de cette puissante intervention, et leur bénédiction nous a valu un accroissement de prospérité. Daignez donc aujourd'hui encore encourager notre faiblesse. Plus le nombre des conférences augmente, plus notre responsabilité grandit et plus aussi nous aurons à rendre compte devant Dieu de notre manque de zèle. C'est pour renouveler leur ferveur que ces confrères, accourus de toutes les parties du monde,

ont voulu contempler le modèle de la constance, de la persévérance, de la force, de la justice et aussi de la charité évangélique : c'est de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ que nous aspirons à voir descendre sur cette assemblée les paroles d'encouragement que nous irons reporter aux conférences dont nous sommes ici les faibles interprètes.

Que Dieu daigne assurer de longs jours à Votre Sainteté pour le triomphe de son Église !

Prosternés à vos pieds, Très Saint-Père, nous supplions très humblement Votre Sainteté de daigner nous accorder sa bénédiction apostolique.

Le Saint-Père a répondu :

Nous éprouvons, très chers fils, une vraie satisfaction en voyant aujourd'hui les conférences de Saint-Vincent de Paul si largement représentées devant Nous, et Nous agréons de tout cœur les sentiments qui les animent, les félicitations et les vœux que vous venez de Nous exprimer en leur nom.

C'est aussi pour Nous une grande consolation de pouvoir, en cette solennelle circonstance de notre Jubilé sacerdotal, adresser à votre pieuse Société une parole de louange et d'encouragement et de confirmer les éloges qui lui ont été, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, si souvent et, Nous ajouterons, si justement décernés.

Nous savons combien vos Conférences sont partout prospères, et dans cette prospérité Nous aimons à voir un fait providentiel. A notre époque, en effet, plus peut-être qu'à aucune autre, la société, qui est malade, sent le besoin d'être soulagée par les œuvres de charité. — La charité, c'est le caractère propre et distinctif des vrais disciples de Jésus-Christ. Aussi nos ennemis, dont le point de mire est aujourd'hui de déchristianiser les peuples, s'ingénient-ils de toutes façons pour altérer dans les esprits l'idée et le concept de cette vertu, et cherchent-ils avec une raffinerie insidieuse à substituer à la vraie charité chrétienne une charité fausse et mensongère.

A une tentative aussi audacieuse et aussi funeste, il convient, très chers fils, il est indispensable que vous opposiez

une résistance énergique, en donnant à vos œuvres charitables une extension de plus en plus vaste, en usant d'une sainte industrie pour rendre leur action plus pénétrante et plus persuasive, en étendant la salutaire influence de la charité aux hommes de toutes les classes et en l'appliquant comme le remède le plus efficace à tous les maux, à tous les besoins de la société. Et tout cela, vous devez le faire avec une confiance sans limite en la force divine de cette vertu qui sait triompher des résistances les plus obstinées et dompter les volontés les plus rebelles.

Tel est, chers fils, le champ ouvert à votre activité et à votre zèle. Vous y êtes entrés pleins d'enthousiasme et de générosité, guidés par l'exemple et sous les auspices de l'apôtre de la charité, le grand saint Vincent de Paul. Continuez à y déployer votre pieux dévouement avec courage, sans crainte et sans respect humain, en même temps qu'avec modestie et sans ostentation. Ainsi vous donnerez au monde la démonstration de ce qui est et de ce que peut le vrai esprit de Jésus-Christ au profit et pour le bonheur de l'humanité.

Cet esprit, vous ne l'ignorez pas, chers fils, ne conseille pas seulement de venir en aide aux besoins physiques, ni de soulager les seules misères du corps ; la charité chrétienne vise plus haut : elle a pour terme et pour but final le bien spirituel des âmes, leur félicité éternelle. Là est sa note caractéristique, sa sublime mission, écoulement et prolongation de la mission même du divin Rédempteur.

C'est de cet esprit, Nous en avons la certitude, chers fils, que vit et que s'inspire votre société ; c'est ce même esprit de sainte et surnaturelle charité qui anime et fait battre vos cœurs. Ayez soin de le conserver en vous dans toute sa pureté, et efforcez-vous de le communiquer à ceux qui vous entourent. La charité fera de vous et d'eux autant d'apôtres. Par elle vous rallumerez dans bien des âmes le flambeau de la foi que le doute a obscurci ; par elle vous réveillerez l'espérance là où règnent le désespoir et le découragement. Par la charité vous ferez revivre au sein des familles la vie

chrétienne, la pratique des devoirs religieux, l'amour de la sainte Eglise, l'obéissance à ses lois, le respect à son autorité. — Tels sont, chers fils, les précieux fruits de la charité chrétienne. Daigne le Dieu de toute bonté les bénir et les multiplier entre vos mains, en vous fortifiant dans vos pieux et pénibles travaux. En attendant et comme gage de ces faveurs célestes, Nous vous accordons à tous ici présents, et Nous envoyons à toutes les Conférences qui vous ont délégués, ainsi qu'aux nombreuses familles pauvres assistées et secourues par elles, Notre bénédiction apostolique.

Benedictio Dei, etc.

Le Saint-Père a ensuite admis près de son trône le président général de la société et le président du conseil supérieur de Rome, dont il a reçu la riche offrande de la société. M. Pagès présentait en même temps au Saint-Père un volume contenant la statistique de toutes les conférences du monde.

Les pèlerins ont ensuite été présentés un à un au Saint-Père par S. Em. le cardinal Ricci Paracciani, protecteur de la société de Saint-Vincent de Paul, et par le président général, et pour chacun le Saint-Père avait des paroles spéciales de bienveillance.

Finalement le Saint-Père s'est levé, a béni toute l'assistance et s'est retiré, salué par des applaudissements et des cris enthousiastes.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 2 *février*. — Discussion du projet d'organisation du crédit agricole.

Vendredi 3 *février*. — Suite de la même discussion et renvoi du projet à la commission.

Lundi 6 *février*. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet modifiant les articles 105 et 108 du code de commerce. Adopté.

Puis vient la première délibération du projet modifiant la loi de 1855 sur l'hypothèque légale de la femme.

Mardi 7 *février*. — On renvoie à l'examen de la commission les deux amendements proposés à la loi concernant les hypothèques légales de la femme.

On passe ensuite à la première délibération sur la proposition de loi portant modification des articles du code d'instruction criminelle.

La discussion est ajournée après quelques joûtes oratoires.

Chambre des Députés.

Jeudi 2 février. — Le budget de la commission est bien malade. M. Tirard, qui l'a longuement combattu, n'a rencontré de faveur auprès de la Chambre que dans ses attaques les plus directes et les plus vives; M. Yves Guyot, qui l'a défendu, l'a achevé.

Vendredi 3 février. — Interpellation de la droite sur les scandales de l'affaire dite des Décorations.

C'est M. Le Provost de Launay qui ouvre le feu.

Dans un discours dont presque tous les mots portent, parce que chaque mot renferme une accusation et révèle un fait grave, — accusation de faits puisés dans le fameux mémoire adressé par M. Vigneau à la cour de cassation, — M. Le Provost de Launay établit sans contestation possible que la magistrature épurée, la magistrature des nouvelles couches, a une façon bien étrange de faire la lumière et de rechercher la vérité, elle met la lumière sous le boisseau et jette la vérité au fond de son puits, après l'avoir préalablement assommée.

Il a montré un de ces magistrats, disant à Mme Ratazzi : « Ne pleurez pas, ne vous désolez pas; vous savez bien que M. Wilson vous fera, à vous et à votre famille, une situation en Algérie. » Il a montré ce même M. Wilson disant aux témoins et aux accusés : « Niez toujours; ils n'ont pas de preuves. » *Ils* ont tout l'air de ne pas désirer en avoir.

Les gauches, pendant que l'orateur étale à la tribune les exploits de ses magistrats et de son parquet, ne semblent point sur un lit de roses ; quant aux ministres, leur satisfaction est évidemment moins grande encore que celle qu'éprouvent leurs complices. M. Floquet, voulant être agréable à sa majorité de demain et désireux aussi de ne point laisser s'ouvrir prématurément la succession de M. Tirard, a cherché, par une diversion malheureuse, à les tirer de ce mauvais pas. Il n'a point été le bon marchand de cette tentative, et M. de Cassagnac l'a vertement rappelé aux convenances.

C'est le garde des sceaux qui répond. M. Fallières, on le sait, ne brille point par l'éloquence; peut-être ne tient-il point à briller par là ; mais, qu'il y tienne ou non, c'est un point incontestable que ses discours ressemblent à des écheveaux embrouillés de mauvais fil. Il se montre, en cette circonstance, quelque peu inférieur à lui-même.

Ayant à plaider une mauvaise cause, réduit à produire des arguties à défaut d'arguments, le garde des sceaux est lamentable. Les radicaux ne l'applaudissent pas moins, et si le centre reste souvent de

glace, l'Extrême-gauche soutient avec une ardeur imprévue ce ministère qu'elle ne veut pas tuer encore. Ces subtilités chicanières, justement flétries dans les *Provinciales* excitent l'admiration des intransigeants et font se pâmer les radicaux. Jamais ministre n'a vu la Chambre applaudir avec plus d'entrain un plus triste langage.

Avec M. Piou, le débat redevient sérieux et se relève. Dédaignant de réfuter les fantômes d'arguments produits par le ministre, M. Piou l'invite à s'expliquer sur la révocation de M. Vigneau, sur ce châtiment sans proportion avec la faute, sur tout ce qu'a d'obscur et de louche cette mesure rigoureuse, prise avec une précipitation que rien ne motive et qu'aucun motif avouable ne peut expliquer. Comment se fait-il que la main de la justice républicaine s'arrête et retombe chaque fois qu'elle s'approche d'un personnage puissant, alors qu'elle prend si vigoureusement au collet le pauvre diable? Est-il permis au garde des sceaux, sous la République, de supprimer un juge, après avoir supprimé les dossiers.

M. Fallières n'a garde de répondre, et lorsque les conservateurs déposent un ordre du jour réclamant la justice égale pour tous, il ne resterait plus qu'à voter, si l'Extrême-gauche ne tenait à couvrir encore de sa protection le gouvernement qu'elle renversera demain ou après-demain.

M. Millerand se jette résolument à l'eau pour sauver M. Fallières et, comme rien ne lui coûte pour accomplir cet exploit, il déclare que ses amis et lui-même ne sauraient vouloir de cette justice égale pour tous, parce qu'ils flairent, dans un vœu aussi équitable, nous ne savons quel piège.

M. Paul de Cassagnac le rassure : de piège, il n'en existe point ; de manœuvres politiques, pas l'ombre. Il s'agit seulement de savoir si M. Fallières, après avoir expurgé les dossiers, comme ministre de l'intérieur, peut, comme garde des sceaux, épurer les juges d'instruction réfractaires à de certaines influences. On dit bien qu'il existe quelque part de volumineux dossiers et que leur possesseur tient ainsi en réserve de quoi perdre cent cinquante députés républicains; on le dit et même on l'imprime, mais M. de Cassagnac n'en veut rien croire. Le vote qu'on va émettre prouvera sans doute que nul ne ressent ce genre de crainte.

On a voté, et, contrairement aux espérances de M. Paul de Cassagnac, trois cent quinze membres de la gauche ont repoussé énergiquement la justice égale pour tous. Ce genre de justice a évidemment cessé de plaire ; elle n'a conservé que cent soixante-quinze adorateurs dans la Chambre, qui sont tous des membres de la droite. Quatre-vingts hommes courageux se sont abstenus, ne voulant, sans doute, ni renier complètement l'égalité devant la justice, ni déplaire aux ministres en se montrant trop scrupuleux observateurs de la légalité et du droit.

Après la séance, et une fois le coup fait, on a réfléchi, et le résultat de ces réflexions a fini par assombrir les fronts parlementaires. Beaucoup ont compris, un peu tard, que leurs votes provoqueraient dans le pays une certaine surprise et peut-être même une assez vive indignation. Etrangler plus ou moins légalement la justice est une entreprise familière aux républicains ; mais ils accomplissent ces exécutions dans l'ombre et le silence. Proclamer publiquement que l'égalité devant la loi est un vain mot, voilà une profession de foi périlleuse ! Elle appelle, elle provoque les commentaires, elle risque fort d'éclairer les plus aveugles et de faire dresser l'oreille aux pires sourds.

Samedi 4 février. — On commence par voter des projets de loi d'intérêt local, après quoi M. Yves Guyot, rapporteur général de la commission du budget, monte à la tribune pour défendre son projet de suppression de l'impôt sur les alcools, attaqué par le ministre des finances et MM. d'Allières et Amagat dans les séances précédentes.

M. Floquet, qui se tient au fauteuil, dans une attitude affaissée, semble digérer la couleuvre que lui a fait avaler M. de Cassagnac, dans la séance de la veille.

Et M. Yves Guyot, avec son accent zézayant, continue à développer — en vain, probablement — pendant deux heures, ses arguments en faveur de son projet.

Après M. Gaudin de Villaine qui défend le privilège des bouilleurs de crû, M. Jules Roche vient combattre longuement le projet de la commission.

L'orateur dit que les prévisions de recettes ne se trouvent pas d'accord avec les dispositions de la loi des finances. Il faut donc renvoyer le projet à la commission pour qu'elle le régularise.

Lundi 6 février. — M. Ernest Lefebvre, vice-président, annonce la mort et prononce l'éloge de M. Georges Brame, député conservateur du Nord.

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, dont l'un notamment crée des surtaxes à l'octroi d'Avesnes (Nord), on reprend la suite de la discussion du budget.

M. Pelletan monte à la tribune, parle des réformes nécessaires, critique le projet de la commission, fait un long discours agressif envers M. Ribot, dont il parle en plusieurs endroits, et prononce, somme toute, un long discours qui voudrait être académique et qui n'est qu'ennuyeux. Il critique tous les systèmes de budget et n'en propose aucun.

M. de Soubeyran lui succède, préconise les économies, combat les théories utopistes de M. Yves Guyot et demande le renvoi du budget à la commission.

M. Peytral répond : il combat le renvoi, qui prouverait un manque de confiance et retarderait la discussion du budget.

La discussion générale est close par 390 voix contre 133. Le passage à la discussion des articles est adopté.

Mardi 7 février. — La Chambre discute le budget de recettes de la marine et en vote une partie.

L'amiral Krantz a produit, sur toute la Chambre une excellente impression par la netteté de sa parole et une profonde connaissance des choses.

M. de Mahy a courageusement mis à nu les plaies de notre marine militaire; ceux de ses collègues qui pratiquent résolument la politique de l'Autriche lui en veulent mal de mort. Ils estiment que le véritable patriotisme consiste à tromper le pays jusqu'au jour où un irréparable désastre lui ouvre les yeux. Cette politique n'est ni celle de M. de Mahy ni celle des vrais patriotes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Discours de M. de Bismarck. — Publication du traité d'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne. — Encore Renan. — M. Wilson en police correctionnelle.

9 février 1888.

Il est fort inquiétant le discours pacifique que M. de Bismarck vient de prononcer au Reischtag pour obtenir le vote des crédits militaires dont il a besoin.

Pacifique, certes il l'est et personne ne le peut nier. Le chancelier de l'Empire d'Allemagne y démontre que nul ne veut la guerre, que nul n'y a intérêt:

Si, dit-il, depuis l'année précédente, la situation a changé, cela a été plutôt en bien qu'en mal. Nous avions alors principalement des raisons de craindre une guerre qui pouvait nous venir de France. Depuis, un président pacifique en France a quitté le gouvernement, un président pacifique lui a succédé. C'est là déjà un symptôme favorable que le gouvernement français, pour la nomination d'un nouveau chef de l'Etat, n'ait pas ouvert la boîte de Pandore.

Nous pouvons donc compter que le président Carnot continuera la politique pacifique dont M. Grévy était regardé comme le représentant. Nous avons vu aussi dans le ministère français s'effectuer un changement de grande importance. Les membres du ministère qui avaient une tendance à faire passer leurs projets personnels avant la paix de leur pays et celle de l'Europe sont partis, et d'autres plus pacifiques ont pris leur place. Je crois donc pouvoir constater, et je le fais volontiers parce que je désire, non exciter, mais calmer

l'opinion publique, que, du côté de la France, on paraît plus pacifique, moins explosif que l'année précédente.

Voilà pour la France.

Du côté de la Russie, M. de Bismarck est aussi rassuré, aussi rassurant. Il s'exprime ainsi :

J'ai pu me convaincre que l'empereur de Russie n'avait ni tendances belliqueuses contre nous, ni l'intention de nous attaquer, ni le penchant des guerres agressives en général. Je n'ajoute pas foi à la presse, mais je crois et je me confie absolument à la parole du tsar. Les attaques de la presse ne me conduisent donc point à croire que nos relations avec la Russie soient moins bonnes que l'année précédente.

Quant à l'Allemagne elle-même :

Si la guerre éclate, le feu devra être mis aux poudres par un autre ; ce n'est pas nous qui l'y mettrons, dit M. de Bismarck. Le sentiment de notre force, la confiance dans nos alliances ne nous empêcheront pas de continuer à travailler avec la même ardeur au maintien de la paix. Nous voulons la conserver avec nos voisins, notamment avec la Russie. Si je parle de la Russie, il va de soi que nous n'attaquerons pas non plus la France.

Si l'initiative de la guerre ne doit venir ni de la France, ni de la Russie, ni de l'Allemagne, ni de la Bulgarie, car « la Bulgarie, dit toujours M. de Bismarck, a trop peu d'importance pour qu'on puisse songer à précipiter l'Europe entière dans une guerre à son sujet » il semblerait que la paix soit on ne peut mieux assurée et que toutes les inquiétudes doivent disparaître. Il n'en est rien cependant. La preuve, c'est que le chancelier de l'Empire d'Allemagne, après avoir ainsi démontré que personne ne souhaite la guerre, que personne n'y a intérêt, conclut en demandant aux représentants de son pays de voter une loi exigeant de très lourds sacrifices nouveaux en hommes et en argent. Pourquoi ? Parce qu'il ne lui suffit pas d'être fort, très fort, de posséder une armée qu'il déclare la meilleure au monde sous tous les rapports, d'être sûr que « la victoire lui resterait finalement » même s'il faisait la guerre « sans y être porté par la volonté du peuple, » M. de Bismarck veut encore que les forces matérielles de l'Allemagne soient telles que leur supériorité sur toutes les autres forces combinées de l'Europe soit en quelque sorte mathématique, qu'aucune part ne reste à l'imprévu, et qu'aucune puissance, aucune coalition même ne puisse songer à leur tenir tête.

Voilà justement ce qui est inquiétant. Il faut bien admettre, en effet, que les autres nations de l'Europe, sans avoir plus que l'Allemagne envie de faire la guerre, ont de puissantes raisons pour différer d'avis avec M. de Bismarck sur le moyen d'assurer la paix.

M. de Bismarck voit la suprême garantie de paix dans une supériorité écrasante des forces matérielles de l'Allemagne. Il pense que, s'il était le maître tout puissant de l'Europe, personne ne pouvant contrarier son bon plaisir, il n'y aurait aucune raison pour que la paix fût troublée. Le raisonnement ne manque pas de logique; mais les autres nations sont excusables lorsqu'elles s'efforcent d'être en état, sinon de provoquer sans motif plausible le puissant chancelier, tout au moins de ne pas être forcées de subir docilement tous ses caprices.

Cela constitue pour elles non seulement un droit, mais un devoir patriotique. Ce devoir, elles le remplissent. Et comme malgré ses grandes ressources, malgré toutes les vertus militaires et sociales qu'elle peut posséder et qu'a énumérées avec tant de complaisance le chancelier dans son discours, l'Allemagne ne peut cependant pas arriver à dépasser à elle seule toutes les autres puissances de l'Europe; comme la France et la Russie, pour ne parler que de ces deux pays, ont aussi de nombreuses populations animées de sentiments généreux, de bons soldats sachant combattre, de l'argent, du crédit et autres nerfs de la guerre ; comme sans vouloir imposer leurs lois à autrui, elles désirent ne pas s'en voir imposer d'injustes, il en résulte qu'il y a énormément de chances pour que M. de Bismarck n'arrive jamais à atteindre son idéal.

N'est-il pas à craindre alors qu'il ne cherche une occasion, un prétexte, pour se jeter sur un de ces voisins dont, quoi qu'il en dise, les forces semblent l'inquiéter?

Soit qu'il croie un jour avoir atteint déjà cette suprématie militaire incontestée qu'il ambitionne, soit qu'il veuille y parvenir plus vite en affaiblissant ses rivaux, la politique exposée dans son dernier discours est, en tous cas, grosse de menaces. Espérons, dans l'intérêt de l'humanité, que l'Allemagne elle-même finira par comprendre les dangers de cette façon d'assurer la paix en armant chaque jour davantage.

Le meilleur moyen d'empêcher que « l'Allemagne entière, du Niémen au lac de Constance, saute comme une mine de poudre » serait encore de n'y pas entasser les matières inflammables.

—

A côté de ce discours, nous devons encore signaler un fait des plus importants en Allemagne : la publication faite simultanément à Vienne et à Berlin du traité d'alliance défensive conclu entre l'Allemagne et l'Autriche en 1879.

Voici le texte du document, publié par l'*Abendpost* de Vienne et le *Reichsanzeiger*, journal officiel de Berlin :

Considérant que Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie et l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse doivent estimer comme leur devoir inéluctable de souverains de veiller en toutes circonstances à la sécurité de leurs empires et à la tranquillité de leurs peuples ;

Considérant que les deux monarques seront à même, par une alliance solide des deux empires, dans le genre de celle qui existait précédemment, d'accomplir plus facilement et plus efficacement ce devoir ;

Considérant enfin qu'un accord intime entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ne peut menacer personne, mais est plutôt de nature à consolider la paix européenne créée par les stipulations du traité de Berlin ;

Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie, et l'empereur d'Allemagne, se promettant solennellement de ne jamais donner une tendance agressive quelconque à leur accord purement défensif, ont résolu de conclure une alliance de paix et de protection réciproque ;

Dans ce but, Leurs Majestés ont nommé comme leurs plénipotentiaires ;

Pour S. M. l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie, son conseiller intime réel le ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, le feld-maréchal lieutenant Julius, comte Andrassy, etc.

Pour S. M. l'empereur d'Allemagne, son ambassadeur et plénipotentiaire extraordinaire, le lieutenant-général prince Henri VII Reuss, etc., etc.

Qui tous deux se sont mis en rapport aujourd'hui à Vienne et, après échange de leurs pouvoirs dûment reconnus bons et suffisants, ont arrêté ce qui suit :

Article premier. — Si, contrairement à ce qu'il y a lieu d'espérer, et contrairement au sincère désir des deux hautes parties contractantes, l'un des deux empires venait à être attaqué par la Russie, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter réciproquement secours avec la totalité de la puissance militaire de leur empire, et, par suite, de ne conclure la paix que conjointement et d'accord.

Art. 2. — Si l'une des deux hautes parties contractantes venait à être attaquée par une autre puissance, l'autre haute partie contrac-

tante s'engage, par le présent acte, non seulement à ne pas soutenir l'agresseur contre son haut allié, mais, tout au moins, à observer une neutralité bienveillante à l'égard de la partie contractante.

Si toutefois, dans le cas précité, la puissance attaquante était soutenue par la Russie, soit sous forme de coopération active, soit par des mesures militaires qui menaceraient la puissance attaquée, alors l'obligation d'assistance réciproque avec toutes les forces militaires, obligation stipulée dans l'article premier de ce traité, entrerait immédiatement en vigueur, et les opérations de guerre des deux hautes parties contractantes seraient aussi dans cette circonstance conduites conjointement jusqu'à la conclusion de la paix.

Art. 3. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique et pour éviter toute fausse interprétation, sera tenu secret par toutes les hautes parties contractantes.

Il ne pourrait être communiqué à une troisième puissance qu'à la connaissance des deux parties et après entente spéciale entre elles.

Vu les dispositions exprimées par l'empereur Alexandre à l'entrevue d'Alexandrowna, les deux parties contractantes nourrissent l'espoir que les préparatifs de la Russie ne deviendront pas, en réalité, menaçants pour elles; pour cette raison, il n'y a actuellement aucun motif à communication.

Mais si, contre toute attente, cet espoir était rendu vain, les deux parties contractantes reconnaîtraient comme un devoir de loyauté, d'informer au moins confidentiellement l'empereur Alexandre qu'elles devront considérer comme dirigée contre elles deux toute attaque dirigée contre l'une d'entre elles.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé de leur propre main ce traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Vienne, le 7 octobre 1879. ANDRASSY.

PRINCE HENRI VII REUSS.

Mais pourquoi cette publication ?

Ce n'est pas, évidemment, pour porter le traité à la connaissance du gouvernement russe, qui en est saisi depuis longtemps, et qu'il était facile, en tous cas, d'en informer par d'autres voies. Est-ce pour provoquer la Russie, pour la mettre dans l'impossibilité morale d'arrêter les armements purement défensifs qu'elle a entrepris, qu'elle est résolue à poursuivre, et dont on se proposerait de lui demander bientôt l'abandon sous une forme plus ou moins impérieuse? On l'a cru d'abord. En ce cas, la publication du 3 février serait le prélude d'une guerre à laquelle, jusqu'à preuve du contraire, nous refuserons de croire. Etait-ce pour appuyer le vote de la nouvelle loi militaire allemande, et préparer le discours de M. de Bismarck dont nous

venons de parler? Il n'y aurait nulle proportion entre la gravité de l'effort et l'effet à produire, l'adoption de la loi ayant toujours été absolument certaine. Est-ce pour rassurer l'opinion publique, en affirmant hautement le caractère pacifique et défensif de l'alliance? On s'y serait pris d'étrange façon pour calmer les esprits.

Est-ce pour donner un avis significatif, grave et solennel à ce que les journaux officieux allemands appellent volontiers « le parti de la guerre en Europe », et faire éclater aux yeux, non des gouvernements, mais surtout des peuples, de tous les peuples, la fermeté inébranlable de l'alliance des deux empires? De toutes les explications, celle-là est encore, à nos yeux, la plus plausible. Bien hardi, cependant, qui en affirmerait l'exactitude. Les événements montreront si elle est juste.

—

Il existe une société, l'*Alliance française*, prétendûment sans couleur politique, dont le but est de propager l'étude et l'usage de la langue française dans les colonies de la France et à l'étranger.

Nous avons écrit ci-dessus « prétendûment » et pour cause, on va le voir. Quoi qu'il en soit, cette société, à ses origines, avait l'air de ne s'inspirer que des sentiments les plus patriotiques, et S. Em. le cardinal Lavigerie, le plus grand propagateur, sans contredit, de la langue française en dehors de l'Europe, lui avait fait l'honneur de s'enrôler, dans son zèle tout apostolique et son patriotisme ardent, parmi les membres de la première heure.

Or, cette société vient d'avoir au théâtre du Vaudeville à Paris une séance où, après Coquelin cadet et Mme Sarah Bernhardt, qui ont débité avec leur grand talent de petits chefs-d'œuvre dont ces artistes n'étaient pas les inventeurs, M. Renan a voulu donner du sien. C'est ce qui a tout gâté. Cet apostat dont la conscience n'est évidemment pas tranquille ne peut ouvrir la bouche sans débiter contre la religion et la morale quelques pantalonades tous les jours plus grossières et plus cyniques. Au Vaudeville, M. Renan avait pris pour texte de son discours les avantages de la langue française. Nous citons :

A côté des races fanatiques, il y a des races tristes. A celles-là aussi apprenez le français. Je pense ici surtout à nos frères malheureux les Slaves. Ils ont tant souffert pendant des siècles qu'il faut surtout les désattrister pour les empêcher d'aimer le néant. Le fran-

çais et le vin de France auraient là un rôle humanitaire à jouer. Le français réjouit ; ses locutions favorites impliquent un sentiment gai de la vie, *l'idée qu'au fond rien n'est sérieux* et qu'on entre dans les idées de l'Eternel *par le rire*. La grande infériorité du barbare, de l'Oriental surtout, *c'est qu'il ne sait pas rire*. Apprenez à toutes les nations à rire en français. *C'est la chose du monde la plus philosophique et la plus saine*. Les chansons françaises sont bonnes aussi. *J'ai médit autrefois du Dieu des bonnes gens*; mon Dieu ! que j'avais tort ! C'est un Dieu qui n'est pas méchant, qui n'a jamais fait de mal. Qui donc a dit que Dieu prenait plus de plaisir aux jurons du soldat français qu'aux prières d'un ministre renfrogné ? *On entre par la gaieté*, dans les vues les plus profondes de la Providence. Il est d'une bonne politique de travailler à rendre l'homme content. C'est le seul moyen de l'empêcher d'être très méchant.

L'Abbesse de Jouarre a déjà donné le secret de M. Renan sur le moyen de rendre l'humanité contente et gaie. Ce secret consisterait dans la pratique la plus éhontée de la débauche.

Citons encore :

Tenez, messieurs, s'écrie M. Renan dans sa péroraison, il y a surtout un jour où l'usage du français sera bien nécessaire : *c'est le jour de la vallée de Josaphat*. Prolongez la vie du français jusqu'au jugement dernier. Je vous assure que, si on parle allemand ce jour-là, *il y aura des confusions, des erreurs, sans nombre*. Toutes les découvertes, par exemple, se trouveront avoir été faites par des Allemands. Messieurs, je vous en prie, faites qu'on ne parle pas allemand dans la vallée de Josaphat.

Pantalonades, avons-nous dit. Ce mot est bien indulgent quand le pître qui débite de pareilles insanités est le directeur de l'Académie française.

M. Renan ressemble beaucoup, malgré qu'il en ait, à ceux qui, traversant une forêt, siffient pour ne pas avoir peur. Il est difficile d'attribuer à un autre sentiment les sornettes que voici :

Vous m'écoutez avec tant d'indulgence, Mesdames et Messieurs, que *je vous ferai la confidence d'un rêve que je fais souvent*. Je reçois tant de lettres qui m'annoncent *la damnation éternelle que j'ai fini par en prendre mon parti*. Ce ne sera pas très juste ; mais *j'aime mieux l'enfer*, après tout, que le néant. Je suis persuadé que je réussirai à tirer parti de la situation et, si je n'ai affaire qu'au bon Dieu, je crois que je le toucherai. Il y a des théologiens qui admettent la mitigation des peines des damnés. Eh bien ! *dans mes insomnies, je m'amuse à composer des pétitions, des placets que je suppose adressés à l'Éternel du fin fond de l'enfer.*

... Parmi ces placets, *il y en a d'assez piquants*, et qui, je le crois, *feront sourire l'Eternel*. Mais il est clair qu'ils perdront tout leur sel, si je suis obligé de les traduire en allemand. Préservez-moi de ce malheur, messieurs. Je me fie à vous pour que le français soit la langue éternelle. *Je suis perdu sans cela.*

Nous ne pouvons rien ajouter à ces citations effroyables, malgré leur forme badine.

Et nous comprenons le malaise, sinon la stupéfaction, de tous les auditeurs croyants et honnêtes qui ont assisté à cette sinistre profession de foi.

—

Une ordonnance de renvoi en police correctionnelle vient d'être rendue contre M. Daniel Wilson, sous l'inculpation d'escroquerie. Ce renvoi en police correctionnel est motivé sur ce fait que M. Wilson a fait décorer, moyennant finances, MM. Legrand et Crespin de la Jeannière.

Les débats de l'affaire Wilson auront lieu jeudi, vendredi et samedi de la semaine prochaine, c'est-à-dire les 16, 17 et 18 février. M. Wilson est poursuivi en compagnie de MM. Hébert, Ribaudeau et Dubreuil d'une part, et Mme Ratazzi d'autre part.

Cette nouvelle cause un très vif émoi au Palais.

LA QUESTION ROMAINE

La *Nineteenth Century*, une des revues les plus répandues et les plus autorisées de l'Angleterre, publie dans son dernier numéro un remarquable article de l'éminent évêque de Salford, Mgr Vaughan, intitulé : *Léon XIII et le pouvoir civil. Un appel au bon sens.* « Les intérêts du Christianisme et la civilisation moderne, ainsi débute Mgr Vaughan, aussi bien que les intérêts de l'Église catholique demandent que la position de Léon XIII soit absolument indépendante et libre du contrôle d'un État et d'un gouvernement civil quelconque. » L'écrivain de la *Nineteenth Century* rappelle la fameuse conversation que Napoléon Ier eut en 1810 avec Metternich et où il lui disait en substance : « Je ferais venir le Pape à Paris ; je lui donnerais une résidence sur un territoire neutre près de la capitale ; j'y ferais transporter les archives du Vatican et de la Propagande : je permettrais qu'on accrédite auprès de lui des ambassadeurs ;

je lui accorderais une liste civile de six millions ; je le traiterais avec les honneurs souverains, etc. »

Mgr Vaughan continue en ces termes :

Le projet que Napoléon n'a pu réaliser s'est accompli sous un roi d'Italie. La loi des garanties de 1871 a donné une forme légale au plan esquissé en 1810. On a tout fait pour persuader le monde chrétien que le Pape est souverain, libre et indépendant, tandis que sa position l'a réduit, en réalité, à une sujétion absolue au gouvernement italien. Cette entreprise a été menée à terme par deux sortes d'hommes : ceux qui veulent la destruction complète de la Papauté et du Christianisme et ceux qui veulent conserver la Papauté, pourvu qu'elle soit soumise à l'Etat italien.

Une seule chose cependant a sauvé jusqu'ici la dignité et la liberté du Pontife ; son refus absolu d'accepter la loi des garanties, de traiter et de se réconcilier avec le gouvernement tant que sa souveraineté et son indépendance n'auront pas été rétablies.

Sans doute, ajoute l'éminent écrivain, Léon XIII, par son tempérament et ses antécédents, est un Pape pacifique et conciliateur, mais il sait qu'une attitude d'opposition et une protestation permanente peuvent seules lui assurer les semblants de la liberté et de l'indépendance. Il est obligé d'imposer silence aux impulsions de son cœur et de déclarer qu'il ne saurait y avoir de trêve et de conciliation, aussi longtemps que le Chef de la chrétienté est privé de la seule garantie efficace de son indépendance.

L'écrivain de la *Nineteenth Century* établit ensuite, avec de nombreuses citations à l'appui, émanant des hommes les plus autorisés, que si le Pape réclame un pouvoir temporel, c'est que ce pouvoir, dans l'état actuel du monde, est la seule manière de protéger efficacement l'indépendance religieuse du Chef de l'Église. L'incompatibilité absolue du libre exercice du pouvoir religieux suprême avec un état de sujétion à un pouvoir civil a été reconnue dans tous les siècles, même par les peuples païens et à demi-barbares. Le *Pontifex Maximus* de l'ancienne Rome n'avait personne au-dessus de lui, puisqu'il ne faisait qu'un avec César. Dans le Japon et en Chine, l'Empereur est aujourd'hui le Chef de la religion. En Angleterre et en Russie nous voyons également le Souverain du pays exercer le suprême pontificat religieux.

Et l'on voudrait que le Chef d'une religion qui n'embrasse pas seulement un pays mais tout l'univers, fût placé dans une

situation qui le rendît dépendant du pouvoir civil ! Non, cela est impossible. Les politiques et les philosophes les plus éminents, non pas seulement catholiques, mais même protestants, tels que Guizot, Sismondi, lord Brougham, lord Lansdowne n'ont jamais été d'un autre avis. Sismondi disait : « Le chef d'une religion, s'il n'est pas souverain, devient nécessairement sujet. » Lord Brougham écrivait de même : « Je ne crois pas qu'il soit possible que le Pape exerce régulièrement et d'une façon profitable au monde ses fonctions spirituelles sans pouvoir temporel. *Le pouvoir temporel est une question européenne.* » Lord Landsdowne parle dans le même sens.

Mais d'autres raisons non moins impérieuses militent pour une sauvegarde efficace de l'indépendanse spirituelle du Pape. Le grand fait du XIXe siècle est l'avènement de la démocratie. Or, cette force puissante, qui remue aujourd'hui le monde, est attirée par deux pôles contraires : le christianisme et l'athéisme. Léon XIII ne s'est jamais montré ennemi des institutions démocratiques, tant qu'elles demeurent chrétiennes. Mais l'avenir de la démocratie est lié au christianisme. Plus étendu est le pouvoir actuel de la démocratie, plus grand doit être le sentiment de sa responsabilité et le besoin qu'elle a de la religion. Elle ne prospérera qu'à proportion de la somme de Christianisme qu'elle refermera dans son sein. La conclusion naturelle de tout ceci est que l'intérêt manifeste de la démocratie est de conserver honoré et indépendant le Chef d'une religion de 225,000,000 d'âmes qui forment le contingent le plus nombreux de la démocratie.

Mgr l'évêque de Salford traite incidemment la question des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Saint-Siège. La sécurité et la permanence du gigantesque empire britannique, dit-il, repose beaucoup plus sur des influences morales, que sur la force des armes. Cette conviction doit être un puissant argument en faveur des relations amicales avec le Chef d'une religion qui compte des millions de disciples dans les possessions britanniques. Lord John Russel avait établi des rapports formels avec Pie IX. Gladstone a senti le besoin de rétablir ces relations avec la Papauté. Le gouvernement actuel reconnaît leur importance. Les deux grands partis, tory et wigh, sont unanimes sur ce point. Mais des relations diplomatiques officielles et reconnues, valent mieux que des relations secrètes. Il y a sans doute encore de l'opposition çà et là, même chez

quelques catholiques, mais on ne doit pas s'y arrêter. Les relations entre l'Angleterre et le Saint-Siège doivent être établies sur la base de l'accord conclu entre Rome et Berlin : un représentant du gouvernement accrédité près le Vatican, et rien de plus.

Mgr Vaughan conclut en ces termes son article :

Quels que soient les conseils qui prévalent, le peuple chrétien d'Angleterre devrait envisager le fait que la guerre dirigée contre le Saint-Siège en Italie, est faite non par opposition à telle ou telle doctrine, mais en haine du christianisme, de la religion. Le but de cette guerre est d'anéantir le christianisme, de renouveler la face de la société et d'y établir le culte et l'adoration de l'humanité. Pour arriver à cette fin, les apôtres et les chefs du rationalisme ont déclaré qu'il fallait détruire la Papauté, qui est la clef de voûte de l'arche, en commençant par son autorité temporelle, pour finir par son autorité spirituelle. Nous prouverons cette assertion dans un prochain article.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les marchés allemands sont assez soutenus. Il va de soi que l'on ne s'occupe, sur tous les marchés de l'Europe, que du discours prononcé par M. de Bismarck, et que, si les opinions diffèrent quant aux détails, elles se rencontrent pour reconnaître que le sens fondamental des paroles prononcées devant les Chambres allemandes au sujet des crédits est, en somme, favorable au maintien de la paix.

L'événement de la semaine est la baisse de la Banque de France. On dirait vraiment que tout est perdu, qu'il s'agit d'un mobilier, ou d'un crédit général quelconque. On semble oublier que le contrat qui lie la Banque à l'Etat n'expire que dans une dizaine d'années.

Bourse du 8 *février* 1888.

3 0/0		81 45	C. F. foncières 1879		486 »
3 0/0 amortissable		85 05	— commun. 1879		484 »
4 1/2 0/0		106 50	— — 1880		474 »
Crédit foncier	Actions	1.372 50	— foncières 1883		384 »
Est	—	790 »	Est	Oblig.	389 50
Lyon	—	1.255 »	Lyon	—	399 »
Midi	—	1.192 50	Midi	—	397 »
Nord	—	1.517 50	Nord	—	406 »
Orléans	—	1.335 »	Orléans	—	402 »
Ouest	—	892 50	Ouest	—	397 50
Panama	—	287 50	Panama 4 0/0	—	192 »
Suez	—	2.097 50	— 6 0 0	—	353 50

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

Nous avons la douleur de faire part à nos lecteurs et amis de la perte cruelle que viennent d'éprouver les Directeurs des *Annales catholiques*.

Samedi dernier, 11 février, à cinq heures et demie du soir, Mme veuve Pelgé, née Jeanne-Iphigénie Deronet, leur grand'mère, a rendu à Dieu sa belle et sainte âme. Elle était âgée de quatre-vingt-trois ans.

Au soir d'une vie de dévouement et de sacrifices, souvent traversée par de dures épreuves toujours vaillamment supportées, elle s'est doucement et sans souffrance endormie dans la paix du Seigneur, entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Elle a eu la consolation d'être assistée, à ses derniers moments, par son fils, M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris, et son petit-fils, M. l'abbé Chantrel.

Nous demandons à tous nos lecteurs, en particulier à ceux qui ont le bonheur d'être prêtres, un souvenir dans leurs prières et au Saint Sacrifice de la Messe, pour la vénérable mère qui n'est plus, et pour ceux qu'elle laisse profondément affligés, mais confiants dans la miséricorde du Dieu qu'elle a toujours si fidèlement servi.

ANNALES CATHOLIQUES

L'AUTORITÉ DE DIEU DANS LA FAMILLE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Sans doute Dieu ne supprime pas les épreuves, mais il en fait éviter beaucoup et il les adoucit toutes.

Vainement on cherche à le remplacer. Il laisse, quand il s'en va du cœur ou de la famille, une place que rien ne peut remplir. Tout est diminué, affaibli. C'est en vain que les époux espèrent trouver dans leur affection une garantie persévérante de leur bonheur, et la continuation de leur union ; il leur faut Dieu pour braver et vaincre les ravages du temps et les inconstances du cœur.

En vain aussi que le père et la mère cherchent à leur autorité et à leur affection un appui qu'ils n'osent plus, qu'ils se sont ôté le droit de demander à Dieu. Ils croient le trouver dans l'expression d'une tendresse qu'ils exagèrent, abandonnant le rôle d'un père et d'une mère, pour celui d'ami, d'un ami trop indulgent et trop faible. L'amour paternel et l'amour maternel deviennent une passion au lieu d'être l'accomplissement austère et sérieux d'un devoir comme Dieu l'avait réglé. Mais cette faiblesse dangereuse énerve l'autorité, et ne sauve pas l'affection.

Les parents vraiment chrétiens comprenaient et comprennent encore autrement le rôle du père et de la mère. Ils gardent les saines traditions d'autorité et de respect. Ils n'aiment pas moins, mais ils aiment mieux leurs enfants ; leur amour est réglé et inspiré par l'amour de Dieu.

Le père de famille, pour porter au front un rayon de la majesté de Dieu et exercer en son nom l'autorité paternelle, ne rencontre pas chez ses enfants un sentiment moins respectueux, moins filial et moins fort. Et la mère, la représentante de la bonté de Dieu dans la famille, si elle est plus contenue, plus austère, plus chrétienne dans l'expression de sa tendresse maternelle, et sait la subordonner à l'amour de Dieu, n'inspire à ses enfants qu'une affection plus solide et plus tendre. Dieu est là qui bénit leurs efforts. C'est lui, nous l'avons déjà dit,

qui fait les époux chastement unis, les pères et les mères respectés et aimés.

Comment se fait-il que des vérités qu'une expérience quotidienne éclaire d'une si vive lumière passent inaperçues ? Comment expliquer que Dieu occupe si peu de place dans votre vie? Quel désaccord entre vos convictions et votre conduite ! Si vous vous rendez compte des conséquences déplorables qu'il entraîne et de tout ce qu'il ruine, quelle responsabilité ! Si, au contraire, vous ne vous en rendez point compte, quelle légèreté, quelle irréflexion !

Il importe cependant — et il n'est que temps — de mettre d'accord votre conduite et votre foi ; de mettre de l'ordre, de la suite, un peu de logique chrétienne dans la direction de votre vie de famille.

Si vous croyez que Dieu soit un meuble inutile, vous avez raison de le négliger ; s'il ne peut rien pour vous, qu'avez-vous à faire de l'honorer et de le prier? Mais s'il vous sert, si rien ne peut le remplacer, s'il est indispensable à votre vie, à vous et à votre famille, à votre bonheur, à votre sécurité et à votre honneur, alors traitez-le comme il le mérite, donnez-lui dans votre estime et à votre foyer, dans toute votre vie la place dont il est digne.

Les païens adoraient de fausses divinités sans doute, mais ils n'auraient jamais songé que la société ou la famille pussent se passer de Dieu. La société dans ses épreuves allait invoquer ses dieux ; la famille avait aussi ses autels protecteurs et gardiens du foyer. A côté du culte social, il y avait le culte domestique.

Plus éclairés que les païens, élevés dans la lumière du christianisme, ne soyez pas moins religieux. Rendez, vous aussi, à Dieu, dans vos familles, avec vos hommages individuels, un culte domestique; faites-vous des foyers qui soient des sanctuaires. Faites-y asseoir, comme un hôte et un ami, Dieu et, avec lui, la règle, l'honneur, le respect, l'union, la Religion qui garde toutes ces grandes choses, et, comme l'a dit Bossuet, « la Piété qui est le tout de l'homme. »

Oui, que Dieu ne soit jamais absent de votre demeure, qu'on en ressente toujours la présence. Qu'un signe, une représentation de quelque scène de l'Évangile, l'image de la Vierge immaculée, du Christ en croix, consolateur de toutes les douleurs, y rappelle le souvenir de Dieu. Dans vos heures de loisir,

le soir après le travail, le dimanche quand la nuit est venue, lisez quelque livre qui vous parle de lui. Pères et mères de famille, parlez-en à vos enfants et à vos serviteurs pour dire ce qu'on lui doit; les bienfaits qu'on a reçus et ceux qu'on attend. Qu'à votre langage, à votre attitude on sente le sentiment intime, le respect que vous avez au cœur. Un savant illustre ne prononçait, ou n'entendait jamais prononcer le nom de Dieu, sans un signe extérieur de sa vénération.

Devrait-il être nécessaire de recommander à des chrétiens de ne jamais laisser échapper de leurs lèvres ni une plaisanterie malséante, ni une parole de blasphème ? Ah ! si on n'honore pas Dieu, que du moins on se taise et qu'on ne l'outrage pas. Quel père laisserait passer, sans la punir, une injure de ses enfants contre lui ? Ce que vous puniriez avec raison dans vos enfants, ne vous le permettez et ne le leur permettez jamais contre Dieu. Si vous tenez au droit de les reprendre, ne prenez pas celui d'outrager votre père commun.

Aimer Dieu est notre premier devoir : nous le lui rendons par notre obéissance. Pères et mères donnez l'exemple de la fidélité à toutes les lois divines. Si le courage vous a manqué, si vous avez été infidèles, laissez toujours intacte l'autorité qui commande, et n'accusez que vous. Gardez-vous de scandaliser vos enfants, mais si vos négligences, vos manquements sont connus, ne craignez pas de confesser votre faiblesse : autre chose la faiblesse, autre chose la révolte. On sait bien que nous pouvons tomber ; Dieu le sait mieux que tous; mais s'il pardonne au repentir qui s'humilie, il n'amnistie pas la révolte qui le brave. Nous sommes pécheurs, ne soyons pas rebelles, et n'arborons jamais contre Dieu l'étendard de la rébellion.

Vous voulez que vos enfants soient chrétiens comme vous et vos pères; qu'ils restent fidèles à l'Evangile et en observent les lois : pour cela vous leur faites recevoir, autant que vous le pouvez, un sérieux enseignement religieux. — Il le faut dans les temps que nous traversons. — Mais cela ne suffit pas. Il faut encore, pour qu'ils soient des chrétiens fermes et éprouvés, qu'ils fassent chez vous l'apprentissage du Christianisme ; qu'ils respirent dans la famille une atmosphère chrétienne, toute imprégnée de respect pour les choses saintes ; qu'ils y voient les pratiques de la Religion tenues constamment en honneur ; que les impressions et les habitudes chrétiennes pénètrent leur âme et leur vie; que l'influence religieuse se fasse longtemps et

habituellement sentir et s'empare de leur esprit et de leur cœur. A ce prix on crée des convictions fortes, une fidélité capable de tout braver. C'est ainsi que le foyer devient un sanctuaire où l'on apprend le culte de Dieu : il y est vraiment honoré. Ajoutons qu'il doit y être adoré et prié.

Un sanctuaire est un lieu où l'on prie. La prière est à la fois un devoir et une obligation : devoir capital, obligation rigoureuse.

Dieu est la source de tout bien : quiconque en a besoin — et nul ne peut s'en passer — doit se tourner vers lui, le reconnaître et le prier. La prière est, dans l'ordre du salut, comme la respiration de l'âme, et une aspiration vers Dieu, le principe de la lumière et de la grâce ; elle est le moyen nécessaire pour se mettre en communication avec lui.

La famille est tenue à son tour de remplir ce devoir, si elle veut obtenir les secours et les dons qui lui sont nécessaires. C'est un des actes, le principal et le plus important du culte domestique. Acte significatif et éloquent par lequel elle reconnaît ce que Dieu est, ce qu'elle lui doit, ce qu'elle en attend ; acte puissant sur le cœur de Dieu : il honore et sollicite sa munificence infinie ; acte fécond enfin et leçon salutaire.

Les familles qui avaient le sens et l'intelligence de la prière, priaient, et priaient en commun, car, c'est l'union de tous les membres de la famille devant Dieu qui fait de la prière un acte du culte domestique. L'usage en était autrefois général, et combien encore le conservent dans notre religieux diocèse ! Nous voudrions le voir s'établir partout s'il est possible : et pourquoi pas?

Quoi de plus facile et de plus touchant! Quand, les travaux du jour terminés, toute la famille rassemblée sous le toit paternel, on prenait le dernier repas ; et, au moment d'aller reprendre des forces nouvelles pour le travail du lendemain, le père, la mère, des aïeux chargés d'années et de mérites, appelaient autour d'eux les enfants, les petits-enfants, les serviteurs, et tous ensemble, agenouillés devant Dieu, faisaient monter vers lui leur reconnaissance pour les bienfaits reçus pendant cette journée, demandaient grâce et pardon pour les fautes commises, priaient pour les vivants, n'oubliaient pas les morts, unissaient dans leur prière les grands intérêts de l'Eglise et de la Patrie, allaient enfin, ce grand devoir rempli, goûter un paisible repos.

Le Ciel écoutait ces voix. Comment ne les écouterait-il pas? Notre-Seigneur n'a-t-il pas promis que lorsque deux ou trois de ses disciples seraient assemblés en son nom, il serait parmi eux ? Comment ne serait-il pas là au milieu de cette famille réunie en son nom, pour exaucer sa prière, la combler de ses biens, l'éclairer de ses lumières, l'aider et la consoler au besoin dans ses épreuves ?

Quel enseignement quand, au moment où l'on va se livrer au sommeil qui est l'image de la mort, la prière rappelle le souvenir de celle-ci, de cette heure redoutable, toujours incertaine et qui est entre les mains de Dieu, le maître et le dispensateur souverain de la vie ! Quels motifs de retour sur soi-même et de salutaires résolutions !

Et quand revient dans l'Oraison dominicale cette demande que Jésus-Christ a mise dans notre bouche comme un espoir et une leçon, espoir de pardon et moyen pour l'obtenir : Pardonnez-nous nos péchés, nos fautes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, comment un père, une mère, irrités contre leurs enfants, ne pencheraient-ils pas vers l'indulgence ? Et comment des époux, aigris peut-être par des torts mutuels, ne songeraient-ils point à un mutuel pardon ?

Heureuses donc les familles qui regardent comme sacré et remplissent ce devoir de la prière, et vont y puiser, chaque jour, des enseignements qui les éclairent et des grâces qui les fortifient ?

Heureux les enfants qui ont vu prier leur père et leur mère, ont été témoins de leur respect et de leur soumission pour Dieu, les ont vus s'agenouiller, se sont agenouillés avec eux devant lui, ont appris ainsi leurs devoirs envers Dieu. Ce souvenir béni leur restera dans le cours de leur vie comme un enseignement et comme un exemple. Ils prieront à leur tour, ils chercheront et ils trouveront en Dieu toute lumière dans leurs incertitudes, et toute force pour être, et pour rester chrétiens.

Mgr Grimardias.

LE B. CLÉMENT-MARIE HOFBAUER

Rédemptoriste (1751-1820).

Tel est le nom du serviteur de Dieu que la sainte Église a élevé, le 29 janvier, aux honneurs de la béatification.

Rien n'est touchant comme les débuts de ce jeune homme que la pauvreté de sa famille oblige à s'appliquer à des travaux manuels et que la grâce de Dieu pousse pourtant vers une vocation plus sublime. On a vanté Drouot lisant Plutarque à la lumière du four domestique et se préparant ainsi, sans le savoir, à devenir un général incomparable : Clément-Marie Hofbauer, également garçon boulanger, et lisant le soir, la lampe en main, des livres pieux et instructifs, n'est pas moins admirable. La foi le porte vers les choses supérieures, dépose en lui le germe de la vie apostolique, lui fait découvrir le danger d'une science dévoyée et bientôt il quitte tout : Taswits, son endroit natal ; la Moravie, son pays ; Vienne, où il s'est établi un instant, et il part pour Rome. Un jour qu'à Vienne il portait sur ses épaules l'enfant de son maître, il a répondu avec vivacité à quelqu'un qui l'appelait saint Christophe : « Oh ! que ne puis-je devenir un vrai saint Christophe et porter mon Jésus dans mes bras ! » En le menant à Rome, Dieu allait exaucer sa prière, car un jour viendrait où Clément-Marie, prêtre et religieux, donnerait à une foule d'âmes la connaissance de Jésus-Christ.

C'est qu'en effet les desseins de la Providence voulaient que la congrégation du T. S. Rédempteur franchît les bornes de l'Italie et déployât ses ailes, pour ainsi parler, sur le monde entier. Assez longtemps elle avait dû subir à Naples les exigences d'un gouvernement tracassier : « *Jamais*, dit un jour saint Alphonse, *jamais la congrégation ne sera une congrégation si elle ne sort du royaume de Naples.* » De son vivant, elle s'établit à Rome ; mais Rome est la patrie par excellence de l'apostolat, et ce que Naples n'eût jamais permis, Rome le conseillera, l'encouragera, le bénira. Quelle joie pour le vénéré fondateur d'apprendre qu'un étranger, le P. Hofbauer, allait porter par delà les monts l'œuvre de Dieu et préparer ainsi le salut d'âmes innombrables ! « *Après ma mort*, annonce le saint, *la congrégation déploiera ses ailes et elle s'étendra surtout dans le pays du Nord.* »

La mort de saint Alphonse (1er août 1787) trouva le P. Hofbauer à Varsovie. Le Bienheureux avait puisé le plus pur esprit du saint fondateur dans les instructions du P. Joseph Landi, sous la conduite duquel il avait fait, à Rome, son noviciat. Ce furent donc les doctrines d'Alphonse qu'il prêcha, ce fut sa méthode qu'il appliqua dans la capitale de la malheureuse Pologne, et les résultats furent merveilleux. « On voit, dit bientôt Pie VI,

que ces missionnaires sont tout pénétrés de l'esprit de zèle de leur saint fondateur. » Si l'on veut se faire une idée des travaux apostoliques dont Varsovie fut alors le théâtre, il faut dire ce qu'en disait le cardinal Litta : « A mon retour de Saint-Pétersbourg, écrivait en 1800 cet illustre prélat, je passai par Varsovie, où je séjournai plus d'un mois. J'y ai vu, à ma grande consolation, que la maison du T. S. Rédempteur devenait toujours plus florissante, par l'acquisition de nombreux sujets, par le concours continuel du peuple, et par les fruits extraordinaires que produisent la prédication de la parole divine et l'administration des sacrements. Les fidèles affluent continuellement dès les premières heures du jour jusqu'au crépuscule, du matin jusqu'au soir. On n'y fait que prêcher et donner la bénédiction du T. S. Sacrement. Je n'exagère rien : on fait chaque jour quatre sermons, deux le matin et deux l'après-midi, en allemand et en polonais. Le concours du peuple est grand et les conversions nombreuses. Peut-être croira-t-on que les travaux de ces missionnaires sont un excès ; mais ce n'est pas trop eu égard aux besoins spirituels de ce pays et je n'oserais conseiller à ces Pères d'omettre aucun de leurs exercices ; je craindrais même, en le faisant, de m'opposer à la volonté du Seigneur et de nuire à son œuvre. Si l'on obtient en Allemagne une maison pour ces missionnaires, conformément aux désirs et aux espérances du P. Hofbauer, il en résultera infailliblement pour ces contrées des fruits de salut plus précieux encore. »

En 1808, après vingt-deux ans de pareils travaux, le Bienheureux fut chassé de Varsovie par la Révolution triomphante. Celle-ci a toujours usé des mêmes procédés envers les ministres de Jésus-Christ : la calomnie, la violence, la brutale expulsion. Mais ces faciles victoires n'ont qu'un temps ; elles deviennent même pour l'enfer l'occasion d'une plus complète défaite. Chassé de la Pologne, le courageux apôtre vit la capitale de l'Autriche s'ouvrir devant lui, et pendant plus de dix ans il y renouvela les merveilles qu'il avait opérées à Varsovie. L'esprit joséphiste, qui avait ravagé toute l'Allemagne, y régnait encore ; une foi amoindrie, timide, presque honteuse d'elle-même ; une science pactisant à tout instant avec l'erreur ; une liturgie esclave des règlements impériaux ; une hostilité mal déguisée contre les doctrines romaines et contre le Saint-Siège : tels étaient les obstacles qui entravaient la vie chrétienne et stérilisaient l'apostolat.

Le P. Hofbauer lutta contre tous ses ennemis avec la seule énergie de sa foi ; il prêcha la divine parole, telle qu'elle est, dans toute sa force, dans toute sa simplicité et sans nul déguisement. Comment cet homme si humble exerça-t-il sur toutes les classes une influence si considérable? Comment ce prédicateur apostolique opéra-t-il d'innombrables conversions sans prêcher jamais la *question sociale ?* Comment les premiers savants de l'époque, les Ziegler, les Zaengerlé, les Werner, les Schlegel, les Ackermann, les Schlosser, le proclamèrent-ils à l'envi *un homme incomparable* et regardèrent-ils sa sagesse comme inspirée ? Demandez-le à Celui qui confond l'orgueil du monde par la prédication de la Croix; à Celui dont les divins mystères suffisent pour rassasier toute intelligence et nourrir tous les cœurs. Le Bienheureux Hofbauer le disait lui-même : « Je ne suis qu'un ignorant et un orgueilleux ; mais Dieu m'a donné une foi si forte que je ne voudrais l'échanger avec personne. En vérité, je suis tout catholique, je le suis de toute la hauteur de ma taille. »

Cette foi était toujours prête, si l'on peut ainsi parler, et elle se manifestait dans les conversations du Bienheureux autant que dans ses sermons. Les jeunes gens, en particulier, aimaient cette parole sans apprêt, qui jaillissait d'un cœur d'apôtre et qui leur découvrait à tout instant les beautés de la religion et de la vertu. Les pécheurs se sentaient émus devant un homme animé d'une aussi tendre charité; les pervers redoutaient ce regard perçant qui pénétrait jusqu'au fond de leur âme et en révélait la malice ; les faux savants fuyaient cet homme de Dieu qui renversait d'un mot leurs systèmes; les hérétiques enfin voyaient leurs complots déjoués par la simplicité de sa foi.

Varsovie et Vienne ne furent pourtant pas les seules fondations dues au zèle du P. Hofbauer. En 1804, il s'établit un instant dans le duché de Bade, sur le Mont-Thabor, à Jestetten ; un peu plus tard, à Badenhausen ; puis ce fut son disciple préféré, le P. Joseph Passerat, Français, originaire du diocèse de Langres et homme d'éminente vertu, qui établit par ses ordres les Rédemptoristes à Coire, à Viège, à la Valsainte, et enfin à Fribourg en Suisse. La congrégation se propagea ensuite rapidement : la Styrie, le Tyrol, la Belgique, la Bavière, l'Amérique du Nord reçurent des colonies d'enfants de saint Alphonse : puis ce fut le tour de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, des différentes contrées de l'Europe et du Nouveau-Monde. Le

Bienheureux Hofbauer ne vit pas cette immense diffusion, mais il la prévit et il l'a préparée. « Un grand honneur m'attend, disait-il quelque temps avant sa mort ; mais je voudrais mourir avant de le recevoir. » Cet honneur, c'était la reconnaissance légale de son institut dans tout l'empire d'Autriche; elle fut accordée le 30 avril 1820; le Bienheureux était mort le 15 mars précédent. Par cette faveur, l'institut de saint Alphonse recevait le droit de vivre et de s'étendre.

« Voyez comme le Père Hofbauer sait prier au Ciel ! » s'écria l'archevêque de Vienne, Sigismond de Hohenwarth, en apprenant cette nouvelle. Depuis lors, mille occasions se sont présentées de pousser ce cri d'admiration et de reconnaissance; la grande voix des miracles s'est fait entendre, et l'Église vient de proclamer *bienheureux* celui qui fut l'apôtre de Varsovie, *l'apôtre de Vienne*, l'insigne propagateur de l'institut fondé par saint Alphonse. Les Pères Rédemptoristes publieront, dans quelques jours, la vie de leur éminent et glorieux confrère.

LA QUÊTE POUR LES LIEUX SAINTS

Voici le texte du décret qui recommande au clergé du monde entier les quêtes pour pourvoir à l'entretien des Lieux Saints, confiés à la garde de l'ordre de Saint-François :

LÉON XIII, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

Vicaire sur la terre, malgré Notre indignité, de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ qui, pour la rédemption du monde, s'anéantit lui-même en devenant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix, au milieu des multiples et graves soucis du suprême apostolat qui Nous absorbent, Nous voulons cependant appliquer Notre spéciale vigilance et Notre pastorale sollicitude à ce que les monuments qui Nous restent d'un si grand et si saint mystère dans la ville de Jérusalem et les régions voisines soient gardés et conservés avec tout le soin et la vénération possible, et veiller aussi à la pleine exécution des ordres et instructions sagement donnés à ce sujet par les Pontifes romains Nos prédécesseurs. Depuis longtemps, en effet, et

dès la plus haute antiquité, les Souverains Pontifes, tournant leurs regards vers ces lieux empourprés du précieux sang de l'Homme-Dieu, excitèrent les nations catholiques à racheter le tombeau du Christ. Lorsque ces Saints Lieux furent de nouveau tombés au pouvoir des infidèles et que, seuls, les Frères-Mineurs de l'ordre de Saint-François d'Assise eurent la permission d'en être les gardiens, les Papes ne cessèrent jamais de veiller, du moins autant qu'il leur fut possible, à leur conservation et de pourvoir, selon les circonstances, aux nécessités de ces religieux, que ni les persécutions, ni les vexations, ni les plus cruelles tortures ne purent jamais détourner de leur glorieuse mission.

Maintes fois les Papes recommandèrent instamment, soit de vive voix, soit par Lettres Apostoliques, aux Patriarches, aux Évêques et autres Ordinaires du monde entier de porter les fidèles confiés à leurs soins à recueillir des aumônes pour l'entretien des Lieux Saints; ils établirent même sur ce point des règles spéciales dans plusieurs Lettres Apostoliques, tantôt sous forme de Bulles, tantôt sous forme de Brefs, et avec un accord unanime ils prescrivirent à tous les diocèses du monde de fixer chaque année aux fidèles, sous le précepte de l'obéissance, certains jours pour la collecte des aumônes en faveur des Saints Lieux.

Enfin Pie VI, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, dans sa Bulle *Inter cetera divinorum judiciorum abdita arcana*, du 31 juillet 1778, ordonna à tous les évêques de recommander quatre fois par an à la charité des fidèles les nécessités de la Terre Sainte. De nos jours, notre cher fils Bernardin de Portogruaro, ministre général de l'ordre des Frères-Mineurs de l'Observance, Nous a fait exposer que les besoins ont augmenté dans ces dernières années, et que les ressources provenant des fidèles ne suffisaient plus à l'entretien des Saints Lieux, pour ce motif surtout qu'un siècle s'étant déjà écoulé depuis la constitution de Pie VI, un certain nombre d'évêques la laissent dans l'oubli, comme si elle était tombée en désuétude, et ne recommandent plus aux fidèles avec la sollicitude qui convient la quête pour la Terre Sainte. Aussi il Nous a adressé d'humbles et instantes prières pour que, dans la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous voulussions prendre à ce sujet quelque nouvelle disposition. C'est pourquoi, désirant accéder à cette supplique, et à cause de l'intérêt particulier que Nous portons à la garde

des Lieux Saints, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous décrétons par les présentes et à perpétuité que Nos Vénérables Frères les patriarches, archevêques, évêques et autres Ordinaires du monde entier soient tenus, par la sainte obéissance, de veiller à ce que, dans chaque église paroissiale de leurs diocèses respectifs, les nécessités de la Terre Sainte soient recommandées à la charité des fidèles *au moins une fois par an*, c'est-à-dire le vendredi de la semaine sainte, ou un autre jour chaque année, au choix de chacun des Ordinaires.

Nous défendons expressément avec la même autorité et Nous interdisons à quiconque de changer la destination des aumônes recueillies, de quelque manière que ce soit, pour la Terre Sainte, ou de les appliquer à d'autres usages. En outre, Nous ordonnons que le produit de la quête, faite comme il vient d'être dit, soit remis par le curé à l'évêque, et par l'évêque au plus proche supérieur de l'ordre de Saint-François nommé commissaire de Terre Sainte. Nous voulons enfin que ce dernier, selon l'usage, transmette au plus tôt les aumônes à Jérusalem, au Père custode de Terre Sainte...

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 26 décembre 1887, en la dixième année de Notre Pontificat.

M. Card. Ledochowski.

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Réponse de M. le duc de Broglie, directeur de l'Académie française, au discours de M. Gréard, prononcé dans la séance du 19 janvier 1888 :

Monsieur,

Tous ceux qui ont connu, aimé, vénéré M. de Falloux retrouveront sa ressemblance dans le portrait que vous venez de tracer. Ils s'étonneront même, non que vous ayez rendu si pleine justice à ses grandes qualités (un esprit élevé comme le vôtre ne pouvait y rester insensible), mais que vous ayez pu découvrir, je dirais presque deviner tant de traits de sa vie intime pleins d'originalité et de charme que, dans la retraite où il vivait, ses amis seuls croyaient avoir pu apprécier. Je n'éprouve

pas cette surprise, car je n'ignorais pas avec quel soin vous avez étudié votre modèle, et une indiscrétion, que vous excuserez, j'espère, m'a fait connaître quel moyen vous avez heureusement imaginé pour suppléer à ce que vous n'auriez pu savoir par vous-même.

La description que vous venez de nous faire de la demeure de M. de Falloux au Bourg-d'Iré nous a appris que vous avez voulu visiter ce beau lieu, objet des prédilections de son propriétaire et où la plus grande partie de sa vie s'est écoulée; mais vous ne nous avez pas mis au fait du détail le plus piquant de cette visite. C'est sans prévenir personne, m'a-t-on dit, et sans vous nommer que vous êtes allé, comme un passant inconnu, vous mêler aux habitants de la contrée où est situé le Bourg-d'Iré, et vous entretenir avec eux afin de surprendre dans leurs propos, sans qu'ils se fussent mis en garde, le souvenir qu'ils conservaient du châtelain de leur voisinage. Vous avez même voulu faire causer dans leur franchise rustique les paysans qui l'abordaient familièrement tous les jours; et là, recueillant de toutes les bouches mille preuves touchantes, soit de la bonté de son cœur, soit de la grâce de son esprit, voyant surtout avec quelles bénédictions était prononcé, jusque dans les plus humbles chaumières, ce nom que vous aviez entendu plus d'une fois maudire par les factions, vous vous êtes plu, m'a-t-on assuré, à convenir que vous appreniez pour la première fois à le bien connaître. Si la malveillance et la calomnie qui n'ont pas épargné M. de Falloux jusqu'à sa dernière heure avaient accrédité quelques préventions dans votre esprit, elles devaient tomber, en effet, devant ce témoignage spontané de la voix populaire. J'imagine pourtant que c'est surtout en pénétrant dans l'asile même que M. de Falloux s'était choisi que vous avez achevé de faire pleine connaissance avec sa personne. Là, en effet, tout a été créé par lui et tout porte son empreinte. Ce manoir a une histoire qui est celle même du progrès des idées de son maître. C'était un coin de terre inculte et presque inaccessible, ensanglanté plus d'une fois par les combats de la chouannerie : des plants de genêts poussés à hauteur d'homme étaient tout préparés pour servir d'abri aux complots des réfractaires. M. de Falloux en a fait un beau domaine d'un accès ouvert et riant. De vieux arbres enchâssés dans des haies vives et bordant des chemins creux avaient servi de couvert à plus d'une embuscade : on a respecté leur antiquité; mais ce ne sont

plus que les ornements de magnifiques pelouses, où s'étalent au soleil de grands bœufs, lauréats des comices agricoles. Ces pâtres, ces laboureurs, ce sont bien les fils des rudes partisans qui, naguère, à la voix d'un chef, se levaient pour faire le coup de fusil derrière lui : c'est parmi eux que M. de Falloux a trouvé les compagnons dévoués d'une vie de paix et de travail. Voilà comment un gentilhomme vendéen (il aimait à s'appeler ainsi), sans quitter le sol natal ni faillir à la foi de ses pères, était devenu le modèle d'un propriétaire bienfaisant d'aujourd'hui. Mais passez le seuil de ce château dont le profil élégant et sévère se détache à l'horizon. Là, l'aspect change, tout vous parle du royaliste et du chrétien qui a voulu vivre et mourir devant les images de la grandeur séculaire de l'Église et de la monarchie : le culte des traditions du passé, joint à l'intelligence des conditions des temps nouveaux : tout est là. Voilà l'homme. Et c'est dans ce cadre et sous cette lumière dignes d'elle que vous avez vu cette noble figure se dessiner devant vos yeux.

C'est bien aussi sous ces traits que vous nous l'avez dépeinte. Vous nous avez montré M. de Falloux recevant à sa naissance, avec le sang qui circule dans ses veines, des opinions toutes faites et héréditaires, monarchiques et catholiques, véritable symbole de dogmes politiques autant que religieux, auquel il adhère avec la pieuse soumission de l'enfance : avant l'âge de la réflexion, il est enrôlé dans la fraction la plus militante d'un parti. Mais, dès qu'il a jeté un regard sur la société qui l'environne, ses vues et ses idées s'étendent, et, sans cesser de confesser tout haut et même de défendre à tout venant sa foi traditionnelle, il éprouve le besoin d'en élargir la base et de la transformer par l'étude en une conviction réfléchie. Ce qu'il continue de croire par le sentiment et par le cœur, il veut aussi y adhérer par la raison. Ce travail de l'esprit sur lui-même est à peine achevé que survient cette suite d'événements imprévus qui l'appelle, au milieu d'une tempête, à prendre part à la direction de l'État. L'avènement au pouvoir était un moment critique, car il fallait ou déserter ses principes, ou les faire passer en application. L'épreuve n'étonne pas M. de Falloux : parmi les vœux qu'il a formés pour le triomphe de sa cause et le bien de son pays, il fait choix de celui qu'il lui paraît à la fois possible et urgent de réaliser, et autant il mettait d'ardeur à en réclamer, autant il va déployer d'habileté pour en assurer

l'accomplissement. La veille, il s'attaquait franchement aux idées; il va manier adroitement les hommes, et, tendant la main à ceux qu'il combattait hier, c'est sur le champ de bataille même qu'il leur offre et fait accepter par eux un terrain de conciliation. En six mois de ministère, il a fait un acte dont l'effet va survivre bien des années à son pouvoir.

Le lendemain commencent, pour M. de Falloux, ces longs jours de solitude et de retraite qui ne devaient finir qu'avec sa vie : retraite féconde, car vous nous en avez décrit l'utile emploi, mais traversée, hélas! par trop de douleurs et de souffrance. Dans cette nouvelle phase de son existence, c'est toujours le même homme, la physionomie n'est pas changée : c'est le même tempérament moral, fait d'ardeur et de raison; le même mélange de chaleur d'âme et de largeur d'intelligence et, comme vous l'avez si bien dit, de vaillance et de souplesse. Quand, à de rares intervalles, pour remplir un devoir impérieux, il se fait encore entendre; quand il prend la plume à défaut de la parole, c'est bien toujours pour combattre les adversaires de ses chères convictions et relever leurs attaques : mais c'est toujours aussi pour leur tenir le langage de l'homme d'État qui a su à quel prix s'achète une victoire, et, dans l'entraînement de la lutte, pense aux conditions de la paix future. D'ailleurs, ce n'est jamais ni aux amis ni aux ennemis seuls qu'il s'adresse, mais à un public plus étendu, à la France entière dont il connaît les exigences et veut ménager même les préjugés. Peu lui importe alors si, par les précautions qu'il prend pour ne pas blesser sans profit ceux qu'il veut convaincre, il lui arrive parfois de mécontenter ceux qu'il veut servir. Chacun de ses écrits est tout ensemble une généreuse confession de foi et un modèle de sens politique.

Ce caractère général qui fait l'unité de la vie de M. de Falloux, vous aviez voulu en retrouver l'expression dans chacun de ses actes ou de ses discours publics dont plusieurs vous ont semblé, non sans raison, assez importants pour mériter un examen particulier. Vous vous êtes acquitté de cette tâche de manière à laisser bien peu de chose à faire après vous. Je me garderais bien, par exemple, de rien ajouter à ce que vous avez dit de l'éloquence de M. de Falloux, du charme de sa parole toujours vivement improvisée, de cette élégance de la forme qui, loin d'atténuer, relevait encore la vivacité des saillies et accroissait la portée du trait, de même que plus le fer est fine-

ment aiguisé, plus le dard pénètre avant dans les chairs. Certaines de ses répliques, dites-vous, appartiennent à l'histoire. Vous dites vrai. Elles durent, parce que, sous une forme lapidaire, ce sont des maximes gravées pour l'instruction de tous les temps et de tous les pays : celle-ci, par exemple, que vous auriez pu citer, si bien faite pour élever l'âme des hommes d'État au-dessus de la bassesse de certaines calomnies : « L'injure suit la loi des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur dont elle tombe »; et cette autre, expression d'un vœu qui n'a pas toujours été exaucé : « La France ne veut ni des gens qui ne sont capables de rien, ni de ceux qui sont capables de tout. »

Je n'ai qu'un regret, vous me permettrez de l'exprimer, c'est que vous ne nous ayez pas rappelé dans quelle circonstance (pourtant très fameuse) cette éloquence, qui visait si haut et frappait si juste, s'est révélée pour la première fois à l'assemblée qui n'attendait rien de pareil de la jeunesse encore inconnue de M. de Falloux. Il y avait là un contraste qui dut en accroître l'effet et que vous auriez pu heureusement relever. C'était au lendemain d'une de ces secousses révolutionnaires qui, en portant quelques chefs au pavois, retombent si durement par l'arrêt subit de l'activité sociale sur ceux qui vivent de leur travail. Le gouvernement, issu de la Révolution de février 1848, avait dû pourvoir à des misères pressantes par des ressources factices, auxquelles son trésor épuisé ne pouvait plus suffire; les ateliers nationaux où l'on ne travaillait guère étaient devenus une sorte de camp retranché où se fortifiait, derrière des barricades, une foule qu'on avait eu l'imprudence de bercer de fausses espérances, et l'imprudence plus grande encore de laisser armée tout entière. Leur dissolution était devenue nécessaire, tout le monde en convenait sur les bancs de l'Assemblée constituante : chacun le disait tout bas, un seul eut le courage de venir le dire tout haut à la tribune; avec quelle mesure, avec quels égards vraiment fraternels pour le malheur, avec quel soin de rechercher tous les tempéraments possibles d'une si pénible transition, le texte conservé du rapport de M. de Falloux est là pour l'attester. Mais, pendant qu'il parlait, un sourd frémissement parcourait tous les rangs : on savait que dans les quartiers éloignés l'appel aux armes avait déjà retenti; le flot montait; on l'entendait mugir et la première vague, le lendemain, faillit emporter l'Assemblée tout entière.

Quelle scène, monsieur, et comme vous auriez su la peindre! Pour trouver une situation pareille où la parole ait eu le caractère d'un grand acte, il faut remonter jusqu'à Cicéron haranguant le Sénat romain pendant que Catilina est aux portes. Le cardinal de Retz, après avoir dépeint le sang-froid du président Molé descendant l'escalier de la grande chambre au milieu d'une multitude ameutée contre lui, s'écrie dans un transport d'admiration : « S'il n'y avait pas quelque chose de singulier à dire qu'il y a eu de notre temps un homme plus courageux que M. le Prince et que le grand Gustave, je dirais que c'est M. le Premier. » De M. de Falloux aussi l'histoire pourra dire que le courage civil s'éleva chez lui, ce jour-là, à une hauteur que ne dépasse pas l'intrépidité du guerrier sur le champ de bataille. Grand exemple et utile leçon pour cette jeunesse dont l'éducation morale vous tient si justement à cœur, et qui, réservée peut-être à plus d'une épreuve, a besoin qu'on lui enseigne avant tout la fermeté d'âme. Vous avez placé l'image de M. de Falloux à la tribune dans un médaillon achevé : pourquoi nous avoir refusé le plaisir d'en faire le centre et le personnage principal d'un tableau d'histoire?

L'éloquence de M. de Falloux, vous nous l'avez fait remarquer, malgré la passion contenue qui lui donnait tant de force et de flamme, restait toujours maîtresse d'elle-même. Ce trait distinctif de son talent oratoire n'a jamais été plus visible que dans un autre de ses discours dont vous avez rappelé l'occasion. C'est quand il eut à défendre cette expédition de l'armée française à Rome, préparée par le général Cavaignac pour sauver une tête sacrée du poignard des assassins : résolue par les ordres d'une assemblée républicaine, mais dénoncée ensuite comme une trahison par beaucoup de ceux qui l'avaient votée, quand le hasard d'une élection leur eut enlevé le pouvoir avec la majorité. Collègue de notre illustre confrère M. de Tocqueville, qui gérait à côté de lui le ministère des affaires étrangères, il eut à descendre dans l'arène pour le préserver d'injustes attaques. Cette fois aussi, l'émeute, bien que vaincue, restait toujours menaçante, et, à la vivacité des débats tels que nous les représente le compte rendu officiel du temps, aux interruptions, aux murmures qui couvrent à tout moment la voix de l'orateur, on voit qu'il s'agit encore ici d'un combat plutôt que d'une discussion. Et, cependant, malgré cette lutte ardente, M. de Falloux conserve assez de calme pour décrire dans les

termes d'une majestueuse beauté le rôle incomparable assigné par la Providence à cette cité romaine, deux fois qualifiée par l'histoire de Ville éternelle, deux fois capitale, non pas d'un État, mais d'un monde. Puis, suivant le fil de sa déduction comme s'il n'entendait même pas le trouble qui se fait autour de lui, il s'élève à de hautes considérations sur les conditions nécessaires à l'indépendance de l'Église dont la pleine liberté de son chef était à ses yeux la seule garantie. Question toujours renaissante qui émeut si vivement toutes les consciences chrétiennes et que la courageuse résignation de Pie IX comme la sagesse consommée de Léon XIII maintiennent toujours présente à la pensée de tous les esprits réfléchis et politiques de l'Europe.

Il est aussi difficile que méritoire de bien comprendre les sentiments qu'on ne peut pas partager. On ne pouvait vous demander de vous associer à la vivacité, à la ferveur des opinions monarchiques qui respirent dans tous les écrits de M. de Falloux; mais vous leur avez rendu justice quand vous affirmez qu'il ne croyait pas que la royauté pût se faire accepter de la France sans se régler sur l'esprit du temps, et qu'il avait pour maxime que le passé, par cela seul qu'il est le passé, ne suffit pas au présent. M. de Falloux n'aurait pas exprimé sa pensée en meilleurs termes. Mais vous nous avez raconté un trait de sa jeunesse qui a dû vous expliquer, comme à moi, comment il était arrivé à se faire une idée si intelligente et si large du rôle assigné à la royauté, dont il appelait le rétablissement de ses vœux.

Avant de se mettre au travail pour écrire l'histoire de Louis XVI, cette œuvre de jeunesse, où respire déjà toute la beauté de son âme, il s'était imposé la tâche de lire méthodiquement, la plume à la main, tous les mémoires de l'histoire de France, depuis Villehardouin jusqu'à Mirabeau. Et qu'avait-il dû voir dans cette patiente étude? Quel spectacle lui avait présenté ce que vous appelez si bien le travail de la monarchie à travers les siècles ! Une même institution et une même maison royale, non seulement associée pendant huit cents ans, mais présidant à tous les développements civils, politiques et sociaux d'une nation. Je ne m'étonne pas de l'impression profonde que dut lui faire un pareil spectacle. Rien n'était plus propre à frapper un esprit curieux et réfléchi que ce rôle vraiment sans pareil de la royauté française, toujours prête à toutes les époques,

à s'accommoder de tous les changements, ce n'est pas assez dire) à s'approprier tous les progrès qui se font autour d'elle à tel point qu'à chaque pas que fait notre patrie vers son unité et vers sa grandeur, l'historien se demande si c'est la royauté qui mène la France, ou la France qui fait sa royauté à son image. Je n'ai pas de peine, en vérité, à me représenter cette suite de tableaux et de portraits qui, passant devant les yeux de M. de Falloux, durent ravir son imagination juvénile.

Ceux qu'il rencontre d'abord, ce sont les premiers Capétiens, chevaliers bardés de fer et seigneurs suzerains de quelques principautés féodales; mais déjà au pied et à l'abri des remparts de leur château se groupent d'humbles corporations d'artisans, de modestes communes, de villes : premier germe de ce tiers état qui sera un jour la nation tout entière. L'instinct de la royauté lui fait tendre la main à ces acteurs obscurs, ignorants eux-mêmes des grandeurs de leur destinée future. Voilà déjà Philippe-Auguste à Bouvines, confiant l'oriflamme royale aux milices communales de la ville de Paris. Puis voilà saint Louis et ses fils, premiers justiciers de leur royaume, entourés de ces conseillers et de ces légistes qui, réunis en parlement, doteront la France d'une magistrature indépendante et sauront élever la loi au-dessus de la force et du privilége. Bientôt c'est Charles VII conduit à Reims au pied des autels par la main d'une fille du peuple. A la première aurore des temps modernes, c'est François Ier entouré de toutes les splendeurs de la Renaissance, et donnant, par la fondation du Collége de France, la parole à la liberté de la science ; c'est Henri IV inscrivant dans le Code les garanties de la tolérance ; c'est Louis XIV s'arrachant un instant à l'éclat incomparable des lettres et des armes qui l'environne, pour écouter Colbert, et imprimer avec lui l'essor à cette richesse commerciale et industrielle qui doit changer la face économique de la société tout entière. Enfin, c'est Louis XVI, le héros préféré de M. de Falloux, qui, avant de livrer lui-même sa tête aux bourreaux, a encore le temps d'effacer du code la honte de la torture et de faire cesser les derniers vestiges de la persécution religieuse. Quelle histoire et quelle famille ! quelle moisson de grands hommes et de grands rois ! quelle souplesse dans l'institution ! quelle fécondité dans la race ! Quand une branche cesse de fleurir, une autre la remplace pleine d'une sève rajeunie et renouvelée. C'est sous la vive impression, je dirai presque sous la dictée, de ces souvenirs

que M. de Falloux s'était tracé à lui-même le modèle des relations qu'il croyait possible, facile même, d'établir entre la royauté de ses affections et la démocratie de nos jours. Il ne lui demandait après tout d'avoir pour les droits et les exigences de la génération présente que les égards tant de fois témoignés aux vœux plus timidement exprimés, de générations passées. Vous dites que quelques esprits étroits lui ont reproché d'être royaliste autrement que le roi. Je ne sais qui s'est cru en droit de lui faire ce reproche, mais je sais qu'il aurait répondu qu'il était au moins royaliste comme la royauté française l'a été pendant huit siècles.

Vous aviez le désir, je n'en doute pas, de n'être pas moins équitable en appréciant les actes de M. de Falloux qu'on a pu croire plus particulièrement dictés par ses convictions religieuses; mais ici la suite des faits vous amenait naturellement à traiter de la loi fameuse qui porte son nom, qui demeure l'acte principal de sa vie, et que personne ne s'attendait à vous voir approuver dans son ensemble. Avant de motiver les critiques que vous aviez à faire, vous avez cru nécessaire de demander à l'Académie la permission de parler avec franchise en faisant la promesse de n'user de ce droit qu'avec réserve; cette précaution était superflue, la franchise est toujours bien venue à l'Académie, et la réserve comme la politesse vous sont trop naturelles pour que personne pût craindre de vous y voir manquer. D'ailleurs on peut critiquer librement la loi de 1850 qui a cessé d'être. C'est plutôt moi, monsieur, obligé pour vous suivre sur ce terrain de prendre la cause des morts et des vaincus, qui ai le droit de réclamer toutes les libertés de la défense.

J'en userai, si vous le voulez bien, pour contester l'opinion que vous paraissez vous être faite de l'état des esprits au moment où M. de Falloux présenta la loi de 1850. L'avantage très peu flatteur de mon âge peut donner sur ce point à mes souvenirs plus de précision qu'aux vôtres. Vous semblez croire qu'à ce moment, la liberté d'enseignement était accordée de plein gré par tout le monde, qu'on n'avait qu'à tendre la main pour la recevoir et que l'Etat qui, jusque-là, avait eu le monopole de l'instruction publique, était tout prêt à y renoncer. La liberté était offerte, dites-vous, mais c'est la domination qu'on voulait. Vous ne tenez vraiment pas assez de compte de la trace qu'avaient laissé les débats engagés, pendant les dix dernières années de la monarchie de 1830, débats éclatants et passionnés, dont la presse

et la tribune avaient retenti et où les défenseurs officiels de l'enseignement de l'Etat n'avaient jamais mis la bonne grâce que vous leur prêtez à se laisser dépouiller de leur privilège. Vous avez pourtant rappelé plusieurs de ces discussions en y mêlant des noms dont le souvenir m'est bien cher. Eh bien! j'ai assisté, en effet, à l'une d'entre elles avec un intérêt filial : j'ai entendu le rapporteur de la Chambre des pairs exposer sur les droits réciproques de l'Etat et des citoyens en matière d'enseignement, ces maximes de droit public que vous appelez et auxquelles il resterait à démontrer que la loi de 1850 ne s'est pas conformée; mais à peine cet exposé fini, j'ai vu aussi (comment l'oublierais-je? je crois le voir encore) le représentant le plus accrédité et le plus éloquent de l'enseignement de l'Etat, l'illustre Victor Cousin, se lever tout debout dans la fière attitude que beaucoup de ceux qui m'écoutent ont connue, pour proclamer que le prétendu droit à la liberté d'enseigner était une *chimère,* que l'enseignement était par essence un *pouvoir public conféré par la loi*, dont l'Etat pouvait peut-être partager gracieusement l'exercice, mais jamais se laisser contester le principe. Vous voyez que la discussion ne se maintenait pas, comme vous le pensez, dans des régions sereines et que tout le monde ne disait pas comme vous que ce que l'Etat fait, tout Français doit pouvoir le faire, s'il en est digne et capable.

Je sais bien que, depuis lors, la Constitution de 1848 avait établi dans l'un de ses articles le principe de la liberté d'enseignement; mais, comme la Charte de 1830 en avait fait autant, et que l'exécution n'avait pas suivi la promesse; comme il y a d'ailleurs plus d'une manière d'éluder un principe en prétendant l'appliquer — on était excusable de ne pas placer une confiance absolue dans trois lignes écrites sur une feuille de papier qu'une pointe de sabre, vous le savez, ne devait pas tarder à déchirer.

Non, monsieur, il faut rester dans la vérité : la liberté d'enseignement en 1850 n'était pas une liberté offerte ; c'était une liberté conquise, conquise par les armes de la justice, par les efforts éloquents des généreux amis de M. de Falloux que vous avez nommés, les Montalembert, les Ravignan, les Dupanloup, après une de ces luttes de la parole qui sont l'honneur des pays libres. La conquête peut avoir ses excès, mais elle a toujours ses exigences. Quand on est entré péniblement en possession d'un bien longtemps disputé, on est inquiet de le perdre et on cherche avec un soin jaloux les moyens de le garder. Quand on

a obtenu de Henri IV, à Nantes, la promesse de la tolérance, on demanda les Chambres de l'Edit, et les places de sûreté pour la garantir, et l'histoire prouve que même ces précautions ne sont pas toujours suffisantes. Beaucoup des dispositions de la loi de 1850 que vous critiquez ont eu ce caractère défensif et n'ont malheureusement pas été plus efficaces.

J'ajouterai que pour faire cette conquête, qu'ils n'auraient peut-être jamais obtenue à eux tout seuls, les défenseurs de la liberté d'enseignement avaient eu besoin de chercher hors de leurs rangs des auxiliaires, et qu'ils en avaient trouvé même de très imprévus. Ceux-là, j'en conviens, n'apportaient pas leur concours et même leur collaboration à la loi nouvelle par un amour pur et pleinement désintéressé pour la liberté, car ils l'avaient combattue jusqu'à la veille encore avec une extrême ardeur et la commotion de 1848 ne les avait qu'à moitié convertis, mais ils venaient offrir d'accorder cette liberté, non pas à tous les Français, comme vous, Monsieur, — non, — à l'Eglise catholique seulement et à ses ministres pour obtenir d'elle en récompense son appui contre des théories subversives que la révolution récente avait fait éclore et dont ils voulaient préserver l'enseignement populaire. Et dans cet échange, dans cette concentration des forces, pour parler le langage d'aujourd'hui, qu'ils avaient hâte d'opérer afin de tenir tête à l'esprit révolutionnaire, ils ne se montraient pas difficiles sur les conditions du contrat. Ils proposaient, par exemple, de livrer d'un seul coup toute l'instruction primaire aux congrégations religieuses. Vous rappelez que cette proposition fut faite dans la commission où M. de Falloux, pour préparer sa loi, avait eu l'art de réunir et de faire vivre en paix les vieilles troupes de la cause qui lui était chère et ses nouvelles recrues, et que les procès-verbaux de cette petite assemblée en font foi. C'est très exact, mais vous ne nous dites pas de qui partit la proposition et cependant les mêmes procès-verbaux le nomment, et c'est un nom qu'il n'est pas permis d'oublier. Ce fut M. Thiers, vous le savez bien (pourquoi me forcez-vous à le dire ?) qui en prit l'initiative dans des termes pleins d'une vivacité charmante, comme ceux dont il savait habituellement revêtir sa pensée. « Ah ! s'écriait-il, si l'école devait toujours être tenue, comme autrefois, par le curé et son sacristain, je serais loin de m'opposer au développement des écoles pour les enfants de peuple ! » Des témoins très dignes de foi (car ce sont ceux qui tenaient la plume) m'ont souvent

raconté que le procès-verbal (genre de document réservé de sa nature et qui n'a pas le mot pour rire) n'a même pas osé aller jusqu'au bout de cette piquante saillie et que parmi les maîtres, objets de ses préférences et de ses regrets, M. Thiers ajoutait au curé et à son sacristain, même le sonneur de cloches, fût-il un peu ivrogne. C'était une plaisanterie à coup sûr, mais M. de Falloux qui était homme à l'entendre n'y est pourtant jamais entré, et je ne la rapporte que pour faire voir que, s'il eut en effet, comme vous le dites, à réprimer quelques excès de zèle, ce fut de la part de ses alliés, non de celle de ses amis.

(*A suivre*)

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Le pèlerinage irlandais, comprenant plus trois de cents membres, a été reçu en audience le 1er février. Mgr Walsh, archevêque de Dublin, a lu au Saint-Père une belle et affectueuse adresse en latin. Léon XIII a répondu par un discours en latin dont nous donnons la traduction :

Nous ne voulons pas vous retenir par un long discours. Cependant, il Nous plaît de vous dire, ce que d'ailleurs vous comprenez aisément, combien votre présence et vos sentiments Nous sont agréables. Vous nous déclarez que, vous et votre peuple, vous éprouvez une grande joie du cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce; Nous accueillons ces sentiments avec bonheur, et vous ne devez pas douter que Nous n'ayons des sentiments pareils d'affection à votre égard. — Dès le commencement de Notre pontificat, Nous avons tourné Nos regards vers l'Irlande avec une paternelle sollicitude : plus d'un motif, en effet, nous y engageait, mais surtout la fermeté vivante de la foi catholique semée par les travaux et les vertus de saint Patrice, que la force invincible de vos ancêtres a conservée et vous a léguée à garder saintement. — Et c'est à bon droit que vous avez confiance dans la stabilité de Notre bienveillance; car, comme il est juste, Nous entourerons toujours d'affection les Irlandais, et nous continuerons de veiller à

leur tranquillité et à leur prospérité, de manière à justifier à jamais l'espérance que vous avez placée en Nous. De ces dispositions de Notre esprit vous avez eu, ce temps-même, un éclatant témoignage dans ce fait que Nous avons envoyé en mission, au milieu de vous, Notre vénérable frère l'archevêque de Damiette, afin d'apprendre encore par lui en quel état sont les affaires présentes et quelles sont les mesures les plus avantageuses pour vous. Mais, dans les difficultés actuelles, vous avez déjà une règle de conduite sûre et ferme dans les lettres que Nous avons écrites les années précédentes à l'archevêque de Dublin. Cette règle s'impose non seulement par la foi religieuse, qui est la première gloire du peuple irlandais, mais encore par l'intérêt général, car, en aucun temps, il ne peut arriver qu'il soit avantageux à la chose publique de violer la justice, fondement de l'ordre et de tous les biens. Récemment, en Allemagne, vous avez vu les catholiques sortir heureusement d'une situation aiguë par un adoucissement supportable donné aux lois suivant Nos conseils et par Notre autorité. Pourquoi, avec la grâce de Dieu, n'obtiendrait-on pas de la même manière les mêmes fruits en Irlande?

C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur l'autorité et la sagesse des évêques, beaucoup aussi sur la vertu du peuple, dont la soumission au Saint-Siége apostolique et l'obéissance aux évêques ont toujours été louées. Dans cette espérance, Nous implorons sur vous le secours du Dieu riche en miséricorde, et, comme gage des faveurs célestes et de Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur la bénédiction apostolique à vous tous ici présents et à toute l'Irlande.

Après ce discours, le Saint-Père a admis tous les pèlerins à lui baiser la main et leur a donné à chacun une médaille en argent.

Le même jour a été posée la première pierre d'une église nationale irlandaise de Saint-Patrice, dans le nouveau quartier de la villa Ludovisi.

—

Les pèlerins suisses venus à Rome, au nombre d'environ cinq

cents, sous la conduite de LL. GG. Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève; Mgr Egger, évêque de Saint-Gall et Mgr Molo, évêque titulaire de Callipoli et administrateur apostolique du Tessin, ont été reçus en audience solennelle par le Souverain Pontife le 29 janvier.

Mgr Mermillod s'est présenté à la tête de l'assistance et il a donné lecture de l'adresse suivante :

« Très Saint-Père,

Il y a près de trois siècles, saint François de Sales, s'adressant au Pape Clément VIII, lui disait avec les accents de sa foi et de son cœur :

« Vous êtes le grand-prêtre du Seigneur! Que je voudrais étendre « sous vos pas des rameaux et mes vêtements et crier avec tout le « peuple : Vive l'Oint d'Israël. »

L'univers tout entier redit ces paroles aujourd'hui, dans la commune allégresse des fêtes jubilaires de Votre Sainteté. Les peuples et les souverains apportent leurs présents, offrent leurs hommages à l'auguste Vicaire de Jésus-Christ; les régions civilisées et les contrées incultes, les arts, l'industrie, la science forment une couronne autour de Celui à qui le Sauveur Jésus a donné l'empire sur les âmes et sur les nations : *dabo tibi gentes.*

Dans cette Epiphanie de la Papauté, les bergers et les rois reconnaissent la force et le prestige grandissants du Vicaire de Jésus-Christ, de l'Enfant de Bethléem et du Rédempteur du monde : nous tous, nous y apercevons une vision de l'unité surnaturelle de la Sainte Église, où se réalise sous nos yeux la parole de saint François de Sales : « L'Église et le Pape, c'est tout un. » Nous y saluons l'époque que prévoyait M. de Maistre, quand il écrivait, il y a soixante-dix ans : « Les temps approchent où nous aurons dans le « monde, la présence visible de la Papauté. »

Très Saint-Père, grâce à votre magnanime sagesse, grâce à la clarté de vos enseignements, grâce à la perspicacité avec laquelle Votre Sainteté a pénétré d'un coup d'œil sûr et profond les conquêtes, les périls et les besoins de nos sociétés modernes brillantes et orageuses, vous êtes le Pape providentiellement prédestiné, dans ces temps de troubles et de malaises, pour être vraiment l'arbitre, le docteur des nations, le pacificateur du monde, dont tous réclament les conseils et l'appui! C'est bien de vous, Très Saint-Père, que l'histoire redira ces douces et fécondes paroles : *In tempore iracundiæ factus est reconciliatio.* Aucun des dangers, aucune des légitimes aspirations, aucun des importants devoirs de notre époque n'ont échappé à votre regard vigilant et à la chaleur de votre cœur : *Non est qui se abscondat a calore ejus.*

Vos lumineuses Encycliques ont fait la lumière et dissipé l'obscurité sur toutes les questions contemporaines de l'ordre intellectuel, de la philosophie et de la théologie, jusqu'aux bases de la famille et aux fondements de l'ordre social. Vous nous apparaissez comme le Père Éternel que Raphaël peint dans ses admirables Loges, le Père céleste d'un pied vainqueur refoulant les ténèbres et appelant la lumière : *fiat lux* ! Votre Sainteté a séparé les erreurs de la vérité sur le chaos de notre monde agité, en traçant les immuables principes de la constitution chrétienne des États, les devoirs des puissances, les droits légitimes et les obligations des peuples, sans crainte et sans fléchir avec l'autorité de Jésus-Christ. Vous avez indiqué la solution absolument nécessaire des questions sociales qui sont le plus noble tourment et qui restent la plus ardente préoccupation de la fin de ce siècle.

Aussi, Très Saint-Père, les souverains sont obligés de vous contempler comme leur plus sûr appui, les peuples en détresse vous saluent comme leur guide et leur meilleur protecteur. L'autorité a en vous son plus solide rempart et les libertés essentielles, nécessaires et bienfaisantes, ne fleurissent que sous l'influence de la liberté de la sainte Église, dont vous êtes l'immortel gardien. Le monde ne s'y trompe pas, il fait cortège à Votre Sainteté, et les esprits les moins impartiaux redisent involontairement ces paroles prononcées sur Jésus-Christ : « Voilà que l'univers marche après lui. *Ecce mundus totus post eum abit.*

C'est là le fait unique, surhumain, dont nul ne peut contester la merveilleuse puissance : *a Domino factum est istud, mirabile in oculis nostris.*

La Suisse, cette terre des vertus simples et héroïques, cette patrie aimée, fière de la splendeur de ses montagnes et de ses lacs, jalouse de son indépendance nationale, de sa neutralité européenne, de ses libertés publiques, ne pouvait être absente de ce concert des nations, qui chante le jubilé de Votre Sainteté. Aussi, Très Saint-Père, vous avez à vos pieds des représentants de toutes les classes et de tous les cantons de notre libre Helvétie. Les fils de cette république, boulevard placé au centre de l'Europe, terre hospitalière, champ de bataille de toutes les idées depuis trois siècles, malgré les divergences de langues et de races, tous les Suisses sont invinciblement unis dans l'amour de sa nationalité et dans le courage de leur patriotisme ; autour de vous sont ses évêques, son clergé séculier et régulier, ses magistrats, les nobles élus du peuple ; des hommes d'étude, d'industrie, les robustes travailleurs de nos champs, les étudiants eux-mêmes, ces fleurs printanières de l'Église et ces fruits de l'avenir ; des épouses du Christ, institutrices de l'enfance et servantes des pauvres ; d'humbles chrétiennes de conditions diverses, mais toutes femmes fortes selon les Livres Saints, vous représentent ainsi

le peuple catholique suisse, heureux d'exprimer à Votre Sainteté les hommages de notre foi sans ombre et de notre dévoûment sans mesure. Nos frères restés dans nos foyers s'unissent à nous à travers la distance ; leurs prières, leurs communions, les feux qu'ils allument aujourd'hui sur nos montagnes redisent au ciel et à la terre la tendre vénération et l'inviolable fidélité de notre patrie au glorieux, vénéré et aimé Léon XIII.

La Suisse a toujours été une terre privilégiée des bénédictions du Saint-Siège ; dès le berceau du christianisme, saint Pierre y envoyait ses disciples, saint Grégoire-le-Grand y inspirait les fils de saint Benoît, qui ont créé Saint-Gall et qui, du lac de Constance jusqu'à Bâle et aux rivages du lac de Genève, ont fondé la civilisation chrétienne.

Les martyrs de la légion Thébaine fécondaient le sol généreux du Valais, qui devait abriter saint Bernard ; le Saint-Siège protégeait les grandes abbayes bénédictines, dont Notre-Dame-des-Ermites est encore debout comme un illustre monument de prières, de pèlerinages et de science. Saint Léon IX parcourait nos contrées et consacrait nos vieux sanctuaires, celui de Schaffouse ; le Bienheureux Nicolas de Flüe, cet immortel pacificateur que Votre Sainteté canonisera bientôt, nous l'espérons, cette suave et austère figure devant laquelle s'inclinent tous les partis et toutes les opinions, puisait dans la sainte Eucharistie et dans l'amour du Souverain-Pontife l'énergie de sa vertu et sa force pacificatrice. Grégoire XIII inspirait la fondation d'un collège à Fribourg, pendant que saint Charles Borromée évangélisait nos petits cantons et le Tessin, et que le Bienheureux Père Canisius prodiguait son apostolat à nos ancêtres. L'institut de la Propagande envoyait aux Grisons un disciple de saint François d'Assise, saint Fidèle, qui fut un martyr de la foi et de la charité. Le Souverain-Pontife Jules II, qui, avant de monter sur le siège de Saint-Pierre, avait honoré le siège de Lausanne, car je ne puis oublier cette gloire de famille, organisa au Vatican cette garde d'honneur et de fidélité en appelant ces fils intègres et loyaux de la Suisse qui, depuis trois siècles, y accomplissent cette délicate et difficile mission que d'autres nations peuvent nous envier, mais que nulle, mieux que la nôtre, n'apprécie et n'est plus heureuse de remplir.

Très Saint-Père, héritier des clefs de Pierre et de l'affection de ces grands Pontifes pour notre pays. Vous avez, par vos douces et persévérantes avances, vos prudentes et fermes mesures, fait lever sur nous l'ère de la pacification religieuse ; vous avez amoindrie le *kulturkamph*, cette plaie sociale plus grande encore qu'elle n'est une plaie religieuse ; vous avez écarté les préjugés et montré que le patriotisme le plus pur est le fruit de notre foi ; vos exemples, comme vos conseils, en sont la salutaire démonstration. L'Italie ne salue-t-elle pas en votre personne sacrée, son plus puissant ami ? car

sa grandeur restera toujours solidaire de l'influence et de la liberté du Saint-Siège, puisqu'elle a l'honneur d'avoir sur son sol le centre de la vie de l'Église, la capitale du monde catholique. Notre clergé dans ses souffrances, les défenseurs de l'Église dans les tribunes des assemblées et dans la presse, l'épiscopat suisse dans son admirable unité, les pouvoirs publics eux-mêmes ont senti l'influence et l'action de Léon XIII; nos œuvres catholiques, notre *Pius-Verein*, dont le cher président a été arrêté par l'épreuve sur le chemin du pèlerinage; nos hospices, nos écoles, nos missions, nos églises sont debout; nos monastères gardent leur vieille foi, nos sanctuaires se relèvent de leurs ruines, nos cloîtres continuent leurs prières et forment des saints, car nous solliciterons bientôt la béatification d'une des filles de saint François de Sales, enfant de notre pays, qui naguère embaumait de l'odeur de ses vertus la Suisse et la France.

Voilà, Très Saint-Père, une longue énumération de nos joies, de nos espérances, et avec l'expression de notre amour filial pour votre auguste personne, puissions-nous obtenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nos vœux soient exaucés; ces vœux chantés par l'Église au jour de la messe jubilaire de Votre Sainteté :

Tu lumen et splendor Patris,
Tu spes perennis omnium,
Intende quas fundunt preces
Tui per orbem servuli.

Puisse le Sauveur prolonger longtemps encore les jours de votre fécond et glorieux pontificat; que la bénédiction de Votre Sainteté, descendant sur la patrie entière, sur le peuple, sur les magistrats et le clergé, sur notre démocratie catholique, comme elle est descendue hier sur les jeunes démocraties d'Amérique, obtienne, pour notre pays et pour le monde, la grâce qu'annonçait Notre-Seigneur, un seul bercail sous un seul pasteur !

Le Souverain Pontife a répondu par le discours suivant :

Nous sommes vivement touché des nobles sentiments que vous venez, Monseigneur, de Nous exprimer tant en votre nom qu'au nom de toute la Suisse catholique. — La Suisse, comme vous l'avez observé, ne pouvait rester étrangère à ce concert unanime des nations et des princes qui ont voulu spontanément célébrer Notre jubilé sacerdotal. Son histoire la rattache trop étroitement et par trop de côtés au Siège Apostolique pour qu'il lui eût été possible de ne pas venir à son tour Nous offrir ses félicitations et ses vœux.

Durant des siècles, la Suisse a eu à cœur d'unir à l'amour de la patrie l'amour de l'Eglise et de son Chef ; on l'a vue souvent combattre pour la cause des Pontifes romains et ceux-ci de leur côté ont toujours usé de leur influence pour la défendre contre les attaques de ses ennemis.

Mais il y a un lien ancien et tout spécial qui la rattache à Nous, lien que rien n'a pu rompre jusqu'à ce jour. Depuis trois cents ans, en effet, les Papes, en reconnaissance de sa fidélité traditionnelle, continuent à choisir parmi ses fils la garde d'honneur de leur palais ; privilège singulier tenu toujours en haute estime dans l'Eglise et que les Pontifes romains se sont constamment montrés jaloux de maintenir intact.

Hélas ! Nous ne pouvons le dissimuler, la Suisse a subi, elle aussi, la funeste influence des temps et le joug des sectes. — Hospitalière à l'excès, elle a laissé pénétrer dans son sein des hommes dangereux qui lui ont inoculé le venin de leurs fausses doctrines. De là pour la religion et pour la foi de ses populations catholiques de fâcheuses et déplorables conséquences.

Mais déjà, grâce à Dieu, une ère d'apaisement semble être ouverte, et Nous constatons avec bonheur un retour salutaire à ces principes d'équité et de sagesse qui procurent la vraie prospérité des nations. Nous avons lieu d'espérer que, moyennant le bon vouloir de ceux qui gouvernent la chose publique, la Suisse verra disparaître dans un avenir prochain, la division des esprits et goûtera, elle aussi, les précieux fruits de la paix religieuse. Ce qui contribue à Nous inspirer cette confiance, c'est la liberté plus grande dont jouissent aujourd'hui les évêques dans l'exercice de leur ministère spirituel.

Et tournant Notre regard paternel sur les trois évêques ici présents, Nous en voyons un qui, après de nombreuses et pénibles épreuves, gouverne pacifiquement, avec sagesse, depuis plusieurs années, le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg ; l'autre, qui vient de prendre en main l'administration religieuse du Tessin, à la grande satisfaction des populations catholiques.

Or, comme Nous aimons tendrement la Suisse, Nous faisons des vœux et Nous adressons Nos prières à ses puissants patrons et protecteurs du ciel pour que le bien déjà réalisé aille se développant de plus en plus. Il nous est doux d'implorer plus spécialement à cet effet le grand évêque de Genève, le modèle parfait des pasteurs, saint François de Sales, dont aujourd'hui même Nous célébrons la fête. Ainsi la Suisse, Nous l'espérons, redeviendra la joie et la consolation de l'Eglise et du Saint-Siège.

En attendant, à vous tous ici présents, et aux pieuses populations, qui comme vous Nous le disiez tout à l'heure, célèbrent avec tant d'élan Notre jubilé sacerdotal, Nous accordons et Nous envoyons, de toute l'effusion de Notre cœur, la bénédiction apostolique.

Ce discours marquera, on peut le dire, comme le point de départ d'une période salutaire où, le *Kulturkampf* ayant pris fin, la paix confessionnelle refleurira dans un pays où elle est particulièrement nécessaire, à cause des différences de langues et de mœurs de ces populations qu'une idée supérieure de vraie liberté peut seule unir.

Après son discours, le Saint-Père a daigné rester encore près de deux heures au milieu de ses chers pèlerins suisses ; il a daigné adresser à chacun les paroles les plus bienveillantes et il a remis à tous une médaille d'argent comme souvenir du pèlerinage et des fêtes jubilaires.

—

Voici, d'après la *Nouvelle Gazette du Valais*, le texte de l'adresse de félicitations que le gouvernement du Valais a envoyée au Saint-Père :

Très Saint-Père,

Au milieu des démonstrations grandioses des peuples et des souverains, à l'occasion de votre jubilé sacerdotal, le gouvernement du peuple montagnard du Valais s'approche avec confiance de votre trône, sachant que vous avez un regard bienveillant même pour les plus humbles de vos enfants, et qu'eux aussi ont une place dans votre cœur paternel.

Nous ne saurions mieux justifier la confiance dont le peuple valaisan nous a honorés qu'en nous faisant, auprès de Votre Sainteté, les interprètes des sentiments d'entière soumission et de profonde

vénération dont il est animé à l'égard du représentant de Jésus-Christ sur le trône de Saint-Pierre. L'impiété avait conçu la folle prétention d'anéantir l'Eglise en dirigeant ses suprêmes efforts contre la papauté; mais elle n'a réussi qu'à ébranler l'ordre social : des trônes se sont écroulés, des sceptres ont été brisés, tandis que l'Eglise, debout sur le rocher éternel, est sortie plus radieuse que jamais de l'orage destructeur de tant d'institutions humaines.

Nous admirons le plan de la divine Providence, qui, dans les jours de tempête, sait toujours placer au gouvernail de la barque de Pierre un pilote à la hauteur du péril. Vous avez, très Saint-Père, su apaiser les vagues qui cherchaient à engloutir ce vaisseau, portant la consolation et le salut du monde.

Aujourd'hui, où la chrétienté tout entière se presse autour de votre trône, nous joignons nos faibles prières à celles qui s'élèvent de tous les cœurs catholiques, demandant au ciel que longtemps encore l'humanité jouisse des effets de votre influence bienfaisante. Que Dieu bénisse vos sollicitudes paternelles et ramène sur cette terre l'esprit de concorde, d'union et de paix !

La papauté, qui fut le boulevard de la liberté des peuples, a reconquis son influence salutaire; la parole pontificale exerce sur les nations un pouvoir pacificateur, et si le pontife a été dépouillé de la puissance temporelle, il s'en voit consolé par un redoublement d'amour de ses enfants et par l'admiration du monde entier.

Aussi sommes-nous fiers de constater que le Valais a, de tout temps, fourni son contingent aux défenseurs des droits du siège apostolique, et de voir un de ses enfants commander le corps qui, représentant la traditionnelle fidélité helvétique, entoure votre auguste personne d'une garde d'honneur. Les titres de notre fidélité sont écrits avec le sang de nos ancêtres versés à Marignan pour la cause de la papauté, et, de même que nos aïeux n'ont rapporté, dans les plis de leurs drapeaux, que l'honneur et le témoignage de leur dévouement, nous aussi, nous ne chercherons, dans la lutte engagée entre la civilisation chrétienne et le paganisme moderne, qu'à conserver notre antique foi, sauvegarde de notre liberté.

C'est dans ces sentiments, Très Saint-Père, que nous déposons aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de notre attachement inébranlable au siège de Pierre. Qu'elle veuille l'agréer et bénir un peuple qui lui porte la plus grande vénération et l'amour le plus profond.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU VALAIS.

(*Suivent la date et les signatures*).

—

Voici la traduction de l'adresse présentée au Saint-Père par l'épiscopat allemand :

Très Saint-Père,

Nous voici, évêques du royaume de Prusse, vos très dévots fils, pour célébrer, avec tout le monde catholique et même avec l'univers presque tout entier, le jour qui complète le demi-siècle de votre sacerdoce, jour à jamais sacré.

Nous approchons avec respect de votre trône, Très Saint-Père, en rendant de particulières actions de grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu, dans son immense bonté, de donner à la sainte Eglise, surtout en ces temps calamiteux, un si grand Pontife, un tel vicaire de son Fils unique sur la terre.

Elevé sur la Chaire de saint Pierre il y a moins de dix ans, vous avez brillé, en effet, comme « la lumière du ciel », qui répand par toute la terre les plus salutaires rayons. Car, aux peuples assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, vous avez apporté la divine lumière de la foi par des envoyés de l'Evangile en érigeant de nombreux sièges épiscopaux ; vous avez sans cesse propagé la lumière sereine de la vérité catholique en réfutant par vos lettres apostoliques les erreurs multiples de ce temps ; enfin, vous avez allumé parmi les fidèles la lumière ardente de la piété, vous qui ne cessez de recommander le rosaire de la bienheureuse Vierge Marie et qui avez heureusement restauré le tiers-ordre de saint François d'Assise comme un port de vie honnête et sainte.

Et ce que votre nom semblait présager nous l'avons vu aussi se réaliser, en sorte que ce mot qui autrefois a retenti : « Je vous annonce une grande joie, nous avons pour Pape Léon, » continue pour ainsi dire à résonner dans nos âmes. Vous vous êtes dressé, en effet, comme un lion de sa couche et vous avez marché au milieu des Léon, les grands et les saints Pontifes, dont vous avez comme hérité du nom, de la charge et du zèle. N'avez-vous pas paru semblable à saint Léon le Grand, vous le docteur de l'Eglise universelle et le négociateur de la paix ? N'avez-vous pas vu en vous l'émule de saint Léon III, vous à qui le ciel a accordé de conclure cet heureux pacte entre le sacerdoce et l'empire? Ne suivez-vous pas, enfin, les traces de Léon IX en cherchant instamment l'union de l'Eglise orientale avec le siège de Pierre ?

Un si grand prêtre et pontife nous ayant donc été donné, nous venons vers vous, Très Saint-Père, en vous félicitant de votre grande solennité d'aujourd'hui et en priant « que Dieu vous conserve, qu'il vous vivifie, qu'il vous rende heureux et qu'il ne vous livre pas au désir de vos ennemis. » D'après l'oracle divin, nous sanctifions « cette année cinquantième, parce qu'elle est jubilaire » et nous souvenant du précepte divin : « que tout homme rentre dans son bien et que chacun revienne à son ancienne famille parce que c'est le jubilé et cinquantième année », il nous plaît de faire le vœu et la

prière que le Pontife rentre dans sa possession et son héritage, que l'Eglise revienne à sa liberté, que le monde retourne au Seigneur son Dieu et à la demeure qu'il s'est bâtie sur la terre, l'Eglise du Dieu vivant, parce que c'est l'année du jubilé.

Vous êtes monté, Très Saint-Père, en ce glorieux jour, au temple de Dieu, accompagné des vœux et des prières de nous tous. Vous vous êtes approché de l'autel de Dieu, du Dieu qui réjouit votre jeunesse. Nous avons été présents en esprit et par la pensée, pendant que vous offriez l'hostie immaculée et le calice de salut, afin qu'il s'élevât pour le salut du monde entier avec une odeur de suavité. Et voici qu'une même prière vous répond par toute la terre à vous le sacrificateur : « Que le Seigneur reçoive le sacrifice de vos mains pour la louange et la gloire de son nom, et aussi pour notre utilité et celle de sa sainte Eglise tout entière. »

Au bienheureux Léon Pape et notre Seigneur, Pontife de la sainte Eglise catholique, nous souhaitons du fond de nos cœurs nombreuses années et mémoire éternelle.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons pour nous et pour les troupeaux qui nous ont été confiés la bénédiction apostolique.

Vos fils très humbles et très obéissants.

(*Suivent les signatures.*)

—

La délégation du comité international des Ordres Equestres pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par le Souverain-Pontife, arrivée à Rome le 25 janvier, a eu l'insigne honneur d'être reçue le lendemain en audience particulière par Sa Sainteté.

La délégation se composait de : M. le vicomte Oscar de Poli, commandeur des ordres pontificaux, président; M. de Roquemont, président honoraire à la cour d'Amiens, commandeur de Saint-Grégoire, vice-président ; M. Noël le Mire, chevalier de Saint-Grégoire, vice-président ; M. Gustave Drolet, chevalier des ordres de Saint-Grégoire et de la Légion d'honneur, ancien président de l'union Allet (zouaves pontificaux canadiens), trésorier; MM. Henri Caillon, chevalier des ordres de Pie et de la Légion d'honneur, et Arnold de Ronseray, comte romain, secrétaires.

L'audience papale a duré quarante minutes, et, pendant tout ce temps, le Saint-Père n'a cessé de combler chacun des délégués des marques les plus touchantes de son auguste bienveillance.

Voici le texte de l'adresse présentée à Sa Sainteté sur un très

beau plateau de céramique à ses armes, soutenues des cinq décorations pontificales :

A Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII.

Très Saint-Père,

Le cœur pénétré d'allégresse en ayant l'insigne honneur d'approcher notre Père très saint et très bon, humblement prosternés à ses pieds sacrés, nous accomplissons un très doux devoir en y déposant l'hommage du comité international des dignitaires et chevaliers des ordres équestres pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par la munificence du Souverain-Pontife.

Plus que tous autres, nous qui avons tous eu l'honneur de recevoir de Votre Sainteté des grâces particulières, nous avions le devoir de célébrer filialement son jubilé sacerdotal et de lui manifester très respectueusement notre constante reconnaissance, notre profonde vénération, notre inviolable dévotion.

C'est dans ces sentiments, Très Saint-Père, que nous supplions Votre Sainteté de daigner accueillir avec bonté le très humble hommage de cette triple croix qui symbolise sa très auguste autorité.

Nous la supplions aussi de daigner accorder sa paternelle bénédiction à tous nos zélés coopérateurs, à leurs patries. Réconfortés par la bénédiction apostolique, plus que jamais attachés à la sainte Eglise notre mère, au siège de Pierre, immuablement fidèles aux nobles lois de la chevalerie catholique, nous nous sentirons plus dignes d'adresser au Dieu tout-puissant de ferventes prières pour notre père très vénéré, pour le grand Pape qui est l'amour, l'orgueil et l'espérance de tous ses enfants.

A cette adresse, empreinte du sentiment le plus filial, Léon XIII a daigné répondre par une éloquente et touchante allocution. Durant près d'une demi-heure, le Saint-Père, après avoir loué l'œuvre jubilaire du comité international, œuvre de chevaleresque reconnaissance, a défini en termes magnifiques l'auguste et paternelle mission de la Papauté.

LES AUMONIERS

DANS LES COLLÈGES UNIVERSITAIRES.

Le *Temps* annonçait il y a peu de jours, qu'à la nouvelle de la suppression de l'aumônier du collège Rollin, une centaine d'élèves avaient été retirés par leurs familles. Or, la mesure

ayant été demandée par le conseiller municipal Lavy, il importait à ce farouche laïcisateur de combattre l'impression produite par un fait aussi grave, et c'est dans ce but qu'il adresse au *Temps* une lettre, dans laquelle il prétend : premièrement que « contre toute pudeur et tout respect des votes du conseil », l'aumônier du collège Rollin ne soit pas encore mis à la porte ; secondement, que le dit collège n'a pas encore perdu un seul élève. Où donc était la vérité ?

C'est ce que le *Temps* va nous apprendre en répondant au citoyen Lavy :

Sur la question de fait, dit le journal protestant et républicain, nous regrettons d'avoir à contrister le conseil municipal ; mais il nous est impossible de modifier les chiffres réels ; et nous maintenons l'information que nous avons donnée, non sans nous être soigneusement enquis de son bien fondé. Il n'est malheureusement que trop vrai qu'une centaine d'élèves ont quitté Rollin. On se consolerait si l'on pouvait croire que leurs familles les ont tous fait inscrire dans d'autres lycées de l'Etat. Mais combien y en a-t-il dans le nombre qui ont été demander à des maisons religieuses l'éducation de leur choix ? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Nous estimons seulement, pour notre part, que c'est une singulière façon de travailler au profit des idées libérales, que celle qui consiste à provoquer la désertion des établissements de l'Etat et à jeter un certain nombre de transfuges dans les établissements religieux.

Maintenant, est-il possible de considérer, — pour user des termes mêmes de M. Lavy — comme « une atteinte à la liberté de l'esprit », l'enseignement religieux tel qu'il était donné jusqu'ici à Rollin, c'est-à-dire à des élèves dont les familles l'avaient expressément demandé, et payaient même une contribution spéciale de ce chef ? Nous ne le pensons pas. Si M. Lavy s'élevait contre l'ancien état de choses, celui où l'enseignement religieux était obligatoire, nous protesterions avec lui ! il y avait là, en effet, une atteinte, et une atteinte sensible, à la liberté de conscience. Quant au régime actuel, il nous paraît absolument libéral, puisqu'il n'impose aucune solution à personne, ce qui est le propre de la liberté.

Sans accepter dans leur entier les réflexions du *Temps*, on peut constater avec plaisir que bon nombre de familles ne veulent pas suivre les édiles parisiens dans leur rage de sectaires, et qu'elles prennent le meilleur moyen de le leur signifier.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

A l'appui de la nouvelle qui a été donnée dernièrement par plusieurs journaux étrangers sur l'encyclique que le Saint-Père, comme il l'a annoncé au récent pèlerinage du Brésil, se propose d'adresser à l'épiscopat de ce pays relativement à l'abolition définitive de l'esclavage, nous pouvons ajouter que plusieurs évêques brésiliens, notamment ceux d'Olinda, de Goyez et de Saint-Paul, s'en occupent déjà avec le meilleur zèle et ont obtenu d'excellents résultats, surtout dans les mandements publiés à cet effet à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Ainsi, dans la province d'Alagoas, sur 42,000 esclaves qui s'y trouvaient en 1872, il n'en reste plus que 7,000. Dans la province de Bahia, le nombre de colons libres s'élève à plus de 400,000. Malheureusement, il y a encore plus de 100,000 esclaves dans celle de Saint-Paul. Mais l'éminent pasteur de cette province ecclésiastique déploie tout son dévouement pour mettre fin à des habitudes trop contraires à l'esprit de la charité chrétienne. L'encyclique de Léon XIII donnera une nouvelle et puissante impulsion au mouvement qui s'accentue en faveur de l'abolition de l'esclavage et ce sera un éclatant témoignage à ajouter à tant d'autres de la sollicitude de N. T. S.-P. le Pape pour assurer partout les progrès de la vraie civilisation.

—

On assure que le gouvernement français a proposé trois candidats pour les chapeaux cardinalices vacants, et le Vatican aurait, dit-on, accepté deux de ces candidats. Les noms m'ont été donnés, mais vous comprendrez le sentiment de réserve qui m'empêche de les publier.

—

Le Pape, dont la santé est parfaite, se repose de la fatigue des nombreuses audiences et des autres rudes labeurs nécessités par les fêtes du jubilé en préparant d'importantes encycliques.

La première que vient de terminer le Souverain Pontife traitera de la liberté ; c'est comme une continuation de l'Encyclique *Immortale Dei,* où seront fixés certains points demeurés obscurs même entre catholiques.

Cette encyclique paraîtra prochainement.

—

La béatification solennelle du bienheureux Égide-Marie de Saint-Joseph a eu lieu le 5 février, avec la pompe habituelle, dans la salle de la Canonisation. Mgr Samminiatelli a pontifié, assisté par trois chanoines de Saint-Pierre.

—

Le 11 février a eu lieu dans la chapelle Sixtine le service funèbre solennel pour le repos de l'âme du saint et regretté Pontife Pie IX. Le Sacré-Collège, les évêques, les prélats, le corps diplomatique et l'ordre de Malte en grand uniforme, l'aristocratie romaine et un grand nombre de pèlerins y assistaient. Son Ém. le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, a pontifié et le Souverain Pontife a donné l'absoute. A la même heure, un autre service solennel était célébré à Saint-Laurent hors les Murs, devant le tombeau du vénéré Pontife.

Les fidèles, invités par le Comité des congrès catholiques, sont accourus en grand nombre. On a pu admirer, à cette occasion, le magnifique parquet en mosaïque de marbre qui orne la crypte où repose la dépouille mortelle du bien-aimé Pie IX, et la belle inscription, parmi beaucoup d'autres, que le Souverain Pontife Léon XIII a composée et fait graver sur la tombe de son illustre Prédécesseur :

VIRTVTVM. SVARVM. SPLENDORE
APOSTOLICAM. SEDEM
ILLVSTRAVIT

VNIVERSAM. ECCLESIAM
AMORE. ET. ADMIRATIONE. SVI
IMPLEVIT

PRO. VERITATE. ET. JVSTITIA
INVICTO. SEMPER. ANIMO
CERTAVIT

MAGNIS. LABORIBVS
IN. CHRISTIANA. REPVBLICA. ADMINISTRANDA
EST. IN. EXEMPLVM. PERFVNCTVS

LEO XIII. P. M.

Jamais éloge plus complet, plus éloquent, et plus concis.

France.

Beauvais. — A propos des fêtes dites de charité, nous lisons dans la lettre pastorale pour le carême de Mgr Péronne, évêque de Beauvais :

Nous ne contestons pas, sans doute, aux âmes sans croyances et sans vertus la faculté de ressentir de la compassion pour les misères de leurs semblables, et de donner même largement pour les soulager. Mais nous affirmons que ce sentiment de compassion naturelle, quelque généreux qu'il puisse être dans ses effets, n'est qu'une contrefaçon et comme la fausse monnaie de la charité, parce qu'il ne va pas au delà d'une bienfaisance vulgaire, qui est plutôt une satisfaction de la sensibilité que l'expression d'un dévouement réel. Non, on ne fait pas acte de charité véritable parce qu'on aime à figurer, par exemple, sur une liste de souscription, dans une loterie de bienfaisance ou dans des divertissements de charité, car de notre temps on a trouvé le moyen, vous le savez, de danser, de rire, de se divertir pour le plus grand bien de ceux qui gémissent, qui pleurent et qui souffrent.

Mgr l'évêque de Beauvais constate, en outre, avec « un docte et éloquent prélat », Mgr Pie, à propos des révolutionnaires qui ambitionnent de réformer la société pour le bien-être des peuples, que « c'est toujours sous le règne de cette bienfaisance sociale la plus développée qu'on a vu éclore ces dangers nouveaux que n'a jamais connus la société chrétiennement constituée ».

Au contraire, plus se développe librement la charité chrétienne, et plus ces dangers sont facilement écartés.

—

Cambrai. — Jeudi dernier a eu lieu, à Lille, l'installation de Mgr Hautcœur comme chancelier, et celle de Mgr Baunard comme recteur de l'Université catholique.

Après la lecture des brefs pontificaux qui nomment le chancelier et le recteur, Mgr Baunard a pris la parole et s'est exprimé comme suit, dans un langage plein de modestie et d'une charmante délicatesse :

Monseigneur le Chancelier,
Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture de l'acte pontifical qui m'appelle à l'honneur d'exercer parmi vous le rectorat de nos Facultés catholiques. Cet honneur, qui est aussi une charge, dont je m'effraie justement, je l'aurais décliné, si on me l'avait fait entrevoir par avance. Il en a été autrement. Après l'élection faite par Nos Seigneurs les membres du Conseil supérieur, et que j'ai ignorée, un décret m'est arrivé ; il émanait de Rome. C'est comme s'il fût venu du ciel ; je n'avais plus qu'à accomplir la volonté de Dieu.

Je l'accomplirai, par sa grâce, sous la haute et suprême autorité

du Saint-Siège, qui a parmi nous son vénéré représentant dans la personne de Mgr le chancelier. Monseigneur sait de quel cœur je me suis associé, dès le premier instant, au concert d'hommages qui ont salué cette promotion justifiée par plus de dix ans consacrés à la fondation et au gouvernement de cette chère Université qu'il a enfantée dans la douleur. Ses lumières et son expérience nous restent. Il voudra bien m'en accorder le secours et le bienfait en retour de ma respectueuse déférence et de mon fidèle dévouement.

Cette volonté de Dieu, je l'accomplirai aussi en esprit d'union et d'obéissance à Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province, qui sont nos premiers pères. Dans quelques jours j'irai porter nos hommages à leurs pieds et, si mes lèvres traduisent bien la conviction de mon cœur, je leur laisserai l'assurance qu'ils n'ont pas de fils plus dévoués ni de serviteurs plus utiles et plus zélés que nous.

Maintenant ma tâche commence. Mon désir, ma résolution est de mener cet ouvrage, comme Dieu lui-même mène tous les siens, *suaviter et fortiter*. *Fortiter* : Je vous le dois, messieurs, car vous voulez que votre chef soit vraiment un chef; votre honneur le réclame. Aussi bien vous estimez et aimez trop l'ordre dans l'unité pour ne pas aimer et vouloir ce qui la fait : la force dans l'autorité.

Mais aussi et en même temps je mènerai l'œuvre *suaviter*, parce que c'est l'esprit de mon Maître. Je n'oublierai donc pas que nous sommes une famille, et que nous devons l'être chaque jour davantage. Il y a plus de dix ans que ma main est dans votre main. Ce n'est pas, certes, à cette heure que je la retirerai : j'aurais trop à y perdre. Et, si je dois à ce nouveau titre me considérer vis-à-vis de vous comme un père, vous ne refusez pas, chers messieurs, de me considérer toujours comme votre ami.

Vous m'aiderez donc dans l'accomplissement de cette tâche; vous pourrez par là adoucir l'amertume de plus d'un sacrifice. Je n'en puis douter, d'ailleurs, après le bon accueil que vous avez bien voulu faire à ma nomination. J'en suis touché plus que je ne puis le dire. Continuez-moi cette assistance : j'en ai si grand besoin! Je m'efforcerai de vous le rendre, en me donnant tout entier et à vous et à l'œuvre que nous faisons en commun. Ainsi deviendra-t-elle forte! Ainsi apposera-t-elle à l'ennemi qui l'assiège cet invincible rempart dont parle l'Écriture : *Frater cum fratre conjunctus, civitas firma.*

Dès que Mgr Baunard eut cessé de parler, l'assemblée se rendit à la chapelle devant le Saint-Sacrement. C'est là que le nouveau recteur, agenouillé au pied de l'autel, lut en son nom, et la main sur l'Évangile, la profession de foi de Pie IV. Lorsqu'il eut terminé par la formule consacrée : « Que, pour remplir ces engagements, Dieu me soit en aide, et ces saints Évangiles :

Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia », l'assistance tout entière s'unit au chant du *Sub tuum* et à l'invocation trois fois répétée de saint Joseph le Patron de l'Université catholique.

Nimes. — Dimanche a eu lieu à Nîmes le sacre de Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion). Nous extrayons du *Journal du Midi* et d'une correspondance particulière qui nous est adressée les détails suivants sur cette cérémonie :

Bien avant le commencement de la cérémonie, toutes les places réservées aux fonctionnaires étaient occupées. On remarquait M. le général Luzeux, MM. les colonels du 19e et du 38e d'artillerie et plusieurs officiers de cette arme, l'intendant militaire, plusieurs officiers du 55e d'infanterie, les membres du tribunal de commerce, de la droite du conseil général et du conseil municipal, plusieurs membres de l'académie du Gard et une foule de notabilités.

Tarbes. — Les *Annales* de Lourdes (livraison de janvier) publient une vue d'ensemble sur l'année 1887 à la Grotte. C'est une page ajoutée à cette histoire merveilleuse que l'Immaculée Conception écrit à Lourdes depuis 1858.

La Grotte a reçu 4 cardinaux : Leurs Eminences les Archevêques de Toulouse, de Carthage, de Séville et de Reims; un représentant du Saint-Siège, Son Excellence le Nonce d'Espagne ; 61 archevêques, évêques, abbés mitrés et autres prélats.

33,110 messes ont été célébrées au sanctuaire; les communions de l'année s'élèvent à 368,000.

Les processions ou grands pèlerinages organisés ont amené 79,042 pèlerins de France, de Belgique, de Hollande et d'Espagne.

Dans le courant de l'année, 361,449 intentions de prières ont été l'objet d'une mention spéciale ; 8,914 étaient des actions de grâces. Durant le même laps de temps, 5,887 personnes ont demandé à être admises dans l'Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception, et 2,284 dans la Confrérie du Rosaire.

L'Hospitalité de N.-D. de Lourdes, qui est la providence des malades pauvres, compte déjà, parmi les Messieurs, 129 agrégés et 38 aspirants ; parmi les dames, 64 agrégées et 52 aspirantes.

On a offert 248 couronnes de mariées, 371 cœurs en métal, 10 bannières, 7 chasubles, des linges d'église, 1 ombrellino, 3 épées, 2 épaulettes, 1 plumet de Saint-Cyrien, des décorations, des montres, des bijoux de prix, 273 plaques de marbre.

Quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq bouteilles d'eau de la Grotte ont été expédiées par nos soins.

Les dépenses pour l'église du Rosaire sont de 2,093,700 fr. 50, depuis le commencement des travaux, et de 365,446 francs pour l'exercice 1887.

Le Sanctuaire s'est enrichi de deux chapelles de plus : celles de Notre-Dame des Douleurs et de Sainte-Marie-Madeleine dans les Grottes des Espélugues.

Un fait résume pour 1887 l'extension merveilleuse que prend le culte de Notre-Dame de Lourdes : le 8 mai, une de ses statues a été couronnée à Villenour, dans l'Inde française, par Mgr l'Archevêque de Pondichéry, en présence de deux de ses collègues, aux applaudissements de 40,000 témoins, tant païens que chrétiens (1).

Etranger.

Angleterre. — Les Salésiens sont sur le point d'ouvrir leur première maison en Angleterre, et un d'entre eux s'est rendu à Londres pour préparer les voies à ses confrères, qui viendront incessamment administrer une paroisse et diriger les écoles.

Tout près de l'église qu'ils vont desservir se trouve une des cent cinquante gares de Londres, c'est la plus importante de toutes : *dix-sept cents trains* la traversent toutes les vingt-quatre heures ; il y a vingt-quatre voies, et c'est un spectacle merveilleux que de voir jusqu'à dix trains se croiser et s'enchevêtrer dans le plus bel ordre et au même moment.

La paroisse est située précisément à l'endroit où, au temps de Henri VIII, se trouvait le jardin du B. Thomas Morus : le grand chancelier habitait de l'autre côté de la Tamise, mais son jardin était sur la rive de Battersea, et pendant l'été, après avoir servi la sainte messe, il passait le fleuve pour venir déjeuner et se délasser à la campagne. C'est donc un lieu sanctifié par la présence d'un martyr de la foi, qui protégera cette mission.

Missions.

On lit dans les *Missions catholiques :*

Le Saint-Père vient de nommer, sur la proposition des cardinaux de la Propagande :

(1) A cette occasion, notre compatriote, le P. Firminhac, missionnaire apostolique à Tanquebar, a célébré la solennité par une ode magnifique.

Evêque d'Achonry (Irlande), M. Jean Lister, supérieur du collège diocésain ;

Evêque de Raphoe (Irlande), M. Patrice O'Donnel, prêtre de ce diocèse, préfet de l'école des anciens élèves du collège Maynooth ;

Evêque de Kilmore (Irlande), M. Edouard Mac Ginnis, vicaire capitulaire et curé de Dunnbane ;

Vicaire apostolique de la Birmanie septentrionale avec caractère épiscopal, M. Adrien-Pierre Simon, prêtre de la Société des Missions étrangères de Paris, en remplacement de Mgr Bourdon, qui, pour des raisons de santé, a demandé à être relevé de sa charge ;

Evêque de Birmingham (Angleterre), Mgr Edouard Ilsley, en remplacement de Mgr Ullathorne, dont il était l'évêque auxiliaire et qui, vu son grand âge et l'affaiblissement de ses forces, a fait agréer sa démission.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 9 *février.* — Le sort désigne le département de la Corse comme devant élire un sénateur en remplacement de M. le général Frébault, sénateur inamovible décédé.

Un préfet qui sera béni des élèves des écoles primaires, c'est celui des Landes, qui a donné, dans tout son département, un congé d'un jour pour célébrer le triomphe des candidats républicains, à l'occasion des élections sénatoriales.

Si la liste conservatrice avait été élue, il est probable que ce préfet aurait prescrit le pain sec à ces mêmes éleves.

Il y a là une idée à creuser. On pourrait ainsi élever les enfants dans la haine des réactionnaires.

M. Halgan a demandé à M. Faye s'il ne pensait pas que ce préfet a manqué à toutes les convenances sociales et politiques.

M. Faye, ministre de l'instruction publique, a répondu qu'il réprouvait un tel acte, parce qu'il viole le principe de la neutralité. (Très bien ! très bien !)

Mais il ne retirera pas ce jour de congé, parce qu'il est fixé au lundi gras et que les dimanche et mardi gras sont jours de congé réglementaire (Rires).

L'incident est clos.

On passe à la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au crédit agricole mobilier.

Séance jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 9 *février.* — Suite de la discussion du budget de la marine.

Après avoir voté le budget de la marine, la Chambre aborde celui

des colonies, et c'est une véritable discussion générale qui s'engage de nouveau. Le PRÉSIDENT en fait la remarque, et nous serions tout disposés à nous associer à ses critiques si M. DELAFOSSE n'avait prononcé un si remarquable discours.

Il a fait une fois encore le procès des aventures coloniales et du Tonkin. Laissant de côté M. Jules Ferry, car il n'est pas de ceux qui frappent un homme par terre, M. Delafosse a réclamé pour le Tonkin une administration moins coûteuse. Si l'on ne peut ou l'on ne veut rappeler ces milliers de fonctionnaires qui se sont abattus sur les rives du Fleuve Rouge, que l'on ramène nos soldats. La France n'est plus assez riche pour entretenir à grands frais, au-delà des mers, cet état-major administratif dont tout prouve l'inutilité.

M. PELLETAN a, lui aussi, prêché les économies, et, appuyant son argumentation sur des faits et sur des chiffres, il a dit : « L'Angleterre ne dépense que six millions par an pour ses colonies. »

Cet argument a produit une vive impression sur la Chambre ; vive mais courte, car M. FAURE a prouvé, le budget de l'Angleterre en main, que la Grande Bretagne dépense, non pas 6 mais 70 millions.

Vendredi 10 février. — Toujours le budget des colonies. Au train dont y va la Chambre, la loi de finances pour 1888 risque fort de n'être votée qu'en 1889.

A signaler un excellent discours de M. de LANJUINAIS. L'orateur de la Droite a protesté contre ces missions, soi-disant temporaires, dont le gouvernement gratifie les députés ministériels. C'est ainsi que M. Constans représente les électeurs de la Haute-Garonne en Cochinchine et M. Papinaud, ceux de l'Aude, à Nossi-Bé. M. Papinaud, le pacificateur du Val d'Andorre, a étudié la diplomatie dans un atelier de tonnellerie; c'est ce qui lui crée des droits à un voyage d'agrément dont les contribuables paient les frais. Enfin, M. de Lanjuinais n'a pas eu de peine à prouver que les affaires coloniales n'en iraient pas plus mal si l'on diminuait l'état-major des employés civils, gens payés fort cher.

La Chambre lui a donné raison, et voilà 350,000 francs d'économisés.

La commission du budget, toujours ingénieuse, avait voulu réaliser une économie d'un autre genre ; elle avait supprimé tout simplement le budget du culte colonial. Dédaignant les traditions anciennes, cette commission, vraiment surprenante, n'a point proposé la suppression du budget des cultes, elle s'est bornée à en biffer avec soin tous les crédits. Elle espérait, sans doute, que la Chambre ne s'apercevrait pas ou feindrait de ne pas s'apercevoir de cette amputation et passerait outre. Ce machiavélique projet a été déjoué ; toutefois, il s'en est fallu de peu que la commission n'arrivât à ses fins. Les crédits pour le culte colonial n'ont été maintenus qu'à une majorité de 24 voix, après pointage.

Samedi 11 *février.* — Mgr Freppel vient répondre au discours anti-colonial, prononcé par M. Delafosse dans une des précédentes séances.

L'orateur est un des plus chauds partisans de la politique coloniale, C'est le devoir de l'État d'ouvrir des débouchés nouveaux au commerce et à l'industrie. On ne peut en vouloir au gouvernement de la République d'avoir fait de la politique coloniale. C'est la grande polique traditionnelle de la France. On dit : Nous n'avons pas besoin de colonies !

Il a le « pénible honneur » de répondre à M. Delafosse que tel n'est point l'avis de l'Angleterre, qui fait de lourds sacrifices pour occuper la Birmanie.

On dit encore : Il faut concentrer toutes nos forces sur le continent. S'il en est ainsi, il faudra que nous abandonnions l'Algérie après le Tonkin et l'Indo-Chine (protestations), au cas d'une guerre européenne. Et puis, est-ce qu'il faut avoir cette attitude pusillanime?

L'orateur fait ensuite une allusion à la politique allemande.

« *Nous aussi, dit-il, nous ne craignons que Dieu! Mais point comme les Pharisiens qui le répètent à tout bout de champ.* » (Applaudissements à gauche).

Nous autres, nous pensons qu'il y a quelque chose de mieux à faire ici-bas que de s'armer, d'exciter les rivalités de peuple à peuple, pour la plus grande gloire d'un individu. Il y a à aller de l'avant dans la voie du progrès qui veut la paix pour le plus grand bien de l'humanité!

Le reste de la séance est rempli par une interminable harangue de M. de Lanessan. Cet orateur, qui ne sut jamais se borner, a perdu plus d'une heure à dire : « Je vais finir. » Il a terminé, cependant, son discours, car tout a une fin, et l'auditoire en a paru soulagé.

On n'a pas voté un seul chapitre du budget des colonies, mais on a adopté, vers six heures, un crédit de 50,000 francs pour les ouvriers de Bessèges.

Lundi 13 *février.* — Toute la séance est occupée par des discours interminables. M. Etienne, à propos de la discussion des crédits du Tonkin, vient expliquer qu'il a, — au temps où il occupait le poste de sous-secrétaire d'Etat aux colonies, — été le meilleur des organisateurs.

M. Delafosse — répondant au récent discours de M. Freppel — revient pour combattre la politique coloniale en général, et l'occupation du Tonkin en particulier. Un des arguments de l'honorable évêque d'Angers était celui-ci : On ne peut abandonner ses colonies quand l'Angleterre fait des sacrifices pour la Birmanie et quand la Russie s'étend à l'Est. M. Delafosse répond que si elle conquiert la Birmanie, l'Angleterre a abandonné l'Afghanistan, le Transvaal,

l'Egypte, etc., etc. Quant à la Russie, elle s'étend — voilà tout. Mais les pays qu'elle englobe ne sont pas à considérer comme des colonies.

Et puis l'orateur recommence à développer sa thèse connue : il ne faut pas avoir un seul soldat au Tonkin lorsque nous sommes exposés à avoir besoin de toutes nos troupes dans notre pays.

Mais, conclut l'orateur, tout cela ne convaincra pas plus les partisans de la politique coloniale que leurs arguments ne le feront changer l'opinion.

Alors, à quoi bon ? Voilà bien des discours inutiles. Le temps passe.

Pour finir, M. Delafosse dit : Si nous avions dans nos coffres les centaines de millions que nous a coûtés et que nous coûtera le Tonkin, il ne serait plus question de déficit dans notre Trésor. (Applaudissements, bruits et protestations).

M. Jules Ferry se lève, et dit : Je ne prendrai pas la parole à la tribune où ma présence serait une cause d'agitation dans cette assemblée (Rumeurs), mais je tiens à dire que le Tonkin n'a coûté que 300 millions !

— Dites un milliard ! crie l'extrême-gauche.

— Le compte exact, reprend M. Ferry, est 299 millions, pas un sou de plus !

— Je ne veux pas faire le compte des sommes votées pour le Tonkin, reprend M. Delafosse, mais les millions dépensés, les centaines de millions que nous a coûtés le Tonkin, par son budget, par les réparations à notre flotte, nous manquent aujourd'hui.

— Et les existences humaines ! crie M. Labordère.

M. Ferry se rassied. L'extrême-gauche se montre hostile à l'ancien ministre qui avait l'intention de faire un discours, dit-on, mais va rester à sa place. Son interruption a été un ballon d'essai. Le vent est mauvais pour lui.

Et M. Delafosse, continuant son discours, continue à attaquer Mgr Freppel avec violence.

— Mgr Freppel, dit-il, a fait appel au Dieu des armées. Le dieu des Pharisiens l'a prouvé, il protège surtout les gros bataillons (Rumeurs).

C'est au nom du patriotisme qu'il demande à la Chambre de ne point voter les crédits demandés pour le Tonkin.

Mgr Freppel. — Je viens répondre à deux adversaires, à M. Périn et à M. Delafosse. Le premier a dit que mon discours était provoquant. Le sien est bien étrange.

M. Périn a dit qu'il est inutile de posséder le Tonkin, pour cette raison que si le pays appartenait aux Anglais, notre commerce y pourrait envoyer ses produits tout aussi bien que maintenant, et cela sans qu'il nous revînt un sou de dépenses.

Ce n'est plus la politique du « chacun chez soi », mais celle du « chacun chez les autres » (Rires).

Quant à M. Delafosse, il a réédité son argument connu. Nous

avons besoin de tous nos hommes ! C'est faux. Ce n'est point les quelques milliers de soldats occupés au Tonkin qui nons feront défaut.

M. Gaillard demande « la neutralisation du Tonkin ; » on n'aurait ni le déshonneur d'une évacuation ni les ennuis d'une occupation militaire (Rires).

On vote sur le chapitre 25 du budget des colonies. Ce chapitre accorde vingt millions pour les frais d'occupation et d'administration du Tonkin. Il est procédé au vote. Il y a pointage.

A la stupéfaction générale, M. Floquet se lève et dit :

« Le scrutin donne : votants 512, pour 256 voix, contre 256 ; — la Chambre des députés n'a pas adopté. » On a rarement vu un vote semblable.

— C'est honteux ! crie-t-on au centre.

M. Tirard monte à la tribune et dit :

« Si le vote négatif a pour signification l'évacuation du Tonkin, je déclare que le gouvernement n'en accepte pas la responsabilité, ce serait antipatriotique (Rumeurs).

« Si au contraire la Chambre a voulu montrer qu'il y a des économies à faire, le gouvernement est décidé à les réaliser sans retard (Bruit et applaudissements).

« Je prie la Chambre de voter un crédit de 19 millions 800,000 fr. » (Applaudissements au centre, cris à l'extrême-gauche et à droite; vive agitation).

M. Delafosse demande le renvoi du crédit à la commission.

Le renvoi est rejeté par 278 voix contre 227.

Le chiffre de 19,800,000 fr. est adopté par 254 voix contre 256.

Les derniers chapitres du budget des colonies sont adoptés.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Succès électoraux. — Le Kronprinz. — L'Italie à Massouah. — La convention anglo-française de Suez. — Elections roumaines. — Autriche. — Allemagne.

16 février 1888.

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès définitif de M. Ambroise Rendu comme conseiller général du canton de Pontoise. Il a été élu par 1,987 voix contre 1,783 obtenues par M. Reinach, rédacteur en chef de la *République française*, candidat opportuniste.

La lutte a été très vive. Malgré le mauvais temps, 3,901 électeurs ont pris part au scrutin, tandis que le dimanche précédent,

au premier tour, les votants n'étaient que 3,786. M. Ambroise Rendu gagne 317 voix, provenant en majeure partie des abstentionnistes du premier tour, amenés aux urnes par la confiance née de la première victoire. M. Joseph Reinach a pris 529 des voix radicales qui s'étaient portées, le dimanche 5 février, sur M. Vuillaume : concentration partielle et insuffisante.

Ce succès est d'autant plus important qu'il a été obtenu dans une ville et chef-lieu d'arrondissement aux environs de Paris. Le canton de Pontoise passait jusqu'à présent pour une des citadelles de la République. Si partout les conservateurs luttaient avec l'énergie et l'intelligence déployées par M. Ambroise Rendu, la France ne tarderait pas à être entièrement délivrée.

Dans la Somme, un siège du Conseil général a également été enlevé dimanche aux républicains.

—

Le prince impérial d'Allemagne, celui qu'on nomme le kronprinz, lutte, en ce moment, pour la vie, avec une énergie qui semble doublée de résignation, et ce n'est pas un des spectacles les moins intéressants de notre époque de voir l'un des vainqueurs de la guerre de 1870-71, celui que, dans des dépêches inoubliables à l'impératrice Augusta, le vieil empereur d'Allemagne appelait « notre Fritz », éloigné de sa patrie, pour obtenir, sous un climat plus doux, une atténuation de ses souffrances, et se demandant sans doute s'il rentrera jamais dans cette capitale, où l'attend depuis longtemps un héritage de gloire. Si dur qu'il soit permis d'être à l'égard d'ennemis acharnés qui se sont montrés impitoyables, on ne peut se défendre d'une certaine compassion à l'égard d'un prince, encore dans toute la force de l'âge, qui fut le moins acharné de nos adversaires, qui ne semble pas regarder la raison militaire comme la raison suprême de la civilisation contemporaine, et qui semble une victime de la destinée.

—

On assure que le gouvernement italien renonce à la conquête de l'Abyssinie et que l'ordre va être envoyé au corps expéditionnaire de se rembarquer. On ne saurait trop admirer la sagesse prudente que nos voisins montrent en cette circonstance. Il doit en coûter à M. Crispi de ne pas tenir l'engagement qu'il avait solennellement fait de venger les morts de Dogali. Mais il se consolera facilement en se disant qu'il n'est pas le premier homme d'Etat qui ait manqué à ses engagements.

Les Italiens doivent rendre cette justice à la presse française qu'elle leur a signalé dès le début les difficultés de l'entreprise dans laquelle ils s'engageaient et essayé de les en détourner. Ils se seraient épargné bien des déceptions s'ils avaient écouté ces conseils d'amis sincères.

Il paraît que depuis un mois les troupes italiennes du corps expéditionnaire, qui étaient pleines d'ardeur au commencement de la campagne, ont perdu une bonne partie de leur confiance et de leur entrain. On avait fait espérer à ces jeunes soldats, choisis parmi les meilleurs de l'armée et réunis, au nombre de vingt mille, sous le commandement du général San Marzano, qu'ils auraient de belles batailles à livrer et une ample moisson de lauriers à récolter. Or, ils n'ont pas vu l'ennemi, et on s'est contenté de leur faire monter la garde pendant de longues semaines derrière les retranchements de Massouah, ce qui n'a rien de glorieux ni de récréatif.

—

Le sultan s'est enfin décidé à ratifier la convention anglo-française relative à la neutralisation du canal de Suez. Une dépêche de Constantinople annonce qu'un iradé a été lancé à cet effet. Elle constate que le texte primitif du traité a été remanié sur un ou deux points. On savait déjà que les cabinets de Paris et de Londres avaient consenti à modifier les clauses du traité en ce qui concerne la présidence de la commission de surveillance, qu'ils ont accordée au délégué ottoman. Il est peu probable que la France et l'Angleterre aient cédé à la Porte sur la question du droit qu'elle réclamait d'intervenir, le cas échéant, pour la défense de tous les points du littoral de la mer Rouge, sur lesquels le sultan revendique la suzeraineté.

Dans tous les cas, il ne s'écoulera sans doute pas longtemps avant que le télégraphe nous signale exactement les changements qu'Abdul-Hamid a apportés au traité et qui ne peuvent être importants, sans quoi ils ne seraient admis ni par lord Salisbury ni par M. Flourens. Quant au retard apporté par le sultan à la ratification, on l'attribue généralement à l'espoir de profiter du hasard des événements pour vendre le plus cher possible sa signature, si des complications s'étaient produites. Il faut croire qu'à Constantinople on ne prévoit plus une catastrophe européenne, puisque la Porte s'est enfin exécutée; ou bien qu'en échange de sa sanction, le sultan a obtenu de la

France ou de l'Angleterre quelque avantage politique dont nous ne savons encore rien.

—

Les élections roumaines, qui ont eu lieu à la suite de la dissolution de la Chambre des députés, brusquement prononcée par le roi, n'ont pas tourné tout à fait comme l'espérait M. Bratiano, le tout-puissant premier ministre. Le gouvernement l'a emporté naturellement ; on sait que l'administration que dirige M. Bratiano ne recule devant aucun moyen de pression électorale ; et ces dernières élections, notamment, n'ont été rien moins que libres. Le parti ministériel conserve dans la Chambre des députés une forte majorité. Mais cette majorité est moins considérable qu'elle ne l'était dans l'ancienne Chambre. Et l'opposition, combattue à outrance par le gouvernement, a fait cependant de très sensibles progrès. Nul doute qu'elle n'eût triomphé si les élections avaient été libres.

L'opposition a réussi à faire élire ses principaux chefs, tels que MM. Demètre Bratiano, Lascar Catargi, Lahovary, Blaremberg, Gradisteano, Fleva, etc. Et des chiffres officiels du scrutin il ressort que sur 19,580 suffrages exprimés par les électeurs du premier collège, 11,169 se sont prononcés pour le gouvernement, et 8,311 pour l'opposition, ce qui ne laisse pas d'être un chiffre assez respectable pour la minorité.

L'opposition occupera un tiers des sièges dans la nouvelle Chambre.

Ajoutons que les villes dont les électeurs se sont prononcés contre le gouvernement soi-disant libéral que représente M. Bratiano sont celles précisément où le libéralisme est traditionnel, par exemple : Craïova, Ploiesti, Braïla, Jassy.

Ces faits sont évidemment de nature à donner à réfléchir au gouvernement. La nation roumaine, quand on lui laissera la liberté électorale, se prononcera en grande majorité contre le parti dont M. Bratiano est le chef et qui conduit depuis si longtemps les affaires du pays. Elle commence à comprendre que ce parti, qui s'est formé de toutes sortes d'alluvions politiques, a compromis gravement les intérêts nationaux en accroissant démesurément le fardeau de la dette et en inféodant, politiquement et économiquement, la Roumanie à l'Allemagne.

—

Presque toute la presse autrichienne — on sait qu'elle est, à très peu d'exceptions près, aux mains des juifs — se déchaîne

avec une vraie fureur contre un projet de réforme scolaire déposé par le prince Aloys de Lichstenstein, chef du groupe catholique au Reichsrath. La presse libérale des autres pays, organe des francs-maçons et aussi des juifs, fait écho à ces déclamations furibondes.

Depuis le commencement du ministère Taaffe, les catholiques autrichiens ont aspiré à modifier la loi scolaire actuelle, véritable instrument de combat contre la foi catholique des populations organisé par le cabinet libéral précédent dans un but de parti. Cette loi a enlevé aux écoles primaires tout caractère confessionnel, écarté les influences religieuses, et créé une situation à la faveur de laquelle de nombreux maîtres juifs et protestants sont chargés de la direction d'écoles pleines d'élèves appartenant, en majorité ou même tous, à des familles catholiques.

L'initiative du prince de Lichstenstein est fortement encouragée par les archevêques et les évêques, par tout ce qu'il y a de vraiment catholique parmi toutes les classes de la population. Elle a l'agrément de plusieurs Diètes provinciales, satisfaites de voir le projet leur rendre certains droits de direction et de contrôle, au moyen d'une sage décentralisation. Le projet rencontre l'opposition de tous les éléments maçonniques, juifs et protestants rationalistes.

Les trois principaux points du projet sont : caractère confessionnel de l'école; l'Église partageant avec l'État la direction et la surveillance de l'enseignement; les maîtres appartenant à la confession religieuse de leurs élèves et revêtus d'une *missio canonica.*

On dit de source sûre qu'interpellé sur son attitude éventuelle par un homme d'une haute situation, M. Gautsch, le ministre de l'instruction publique, a déclaré que le gouvernement ne prendrait pas l'initiative d'une réforme, mais qu'il l'accepterait, si la majorité de la Chambre y est favorable.

Tout fait prévoir que la lutte sera vive ; mais les catholiques ont les meilleures chances de l'emporter s'ils maintiennent fermement leur droit et pèsent sur leurs représentants en faveur d'un projet qui n'en est après tout que la consécration légale.

—

Le Reichstag a terminé mardi dernier la seconde lecture de la loi sur les socialistes. Toutes les résistances que l'on avait prévues ont été écartées. La présence de M. de Bismarck, dans la mémorable séance où il a prononcé son discours sibyllin, a

produit sur ses adversaires l'effet de la tête de Méduse. Le *furor teutonicus* n'a rien de parlementaire ; les Allemands sont toujours la nation docile qui a supporté tant de fantaisies tyranniques de la part de ses souverains. M. Windthorst, qui prend au sérieux le fonctionnement du Reichstag, et qui, dans d'autres occasions, a donné maille à partir au chancelier, a défendu inutilement une motion tendant à repousser la partie du projet relative à l'établissement du petit état de siège dans certaines grandes villes, tout en l'acceptant pour Berlin. Le socialiste Bebel a répliqué avec dédain qu'il valait mieux ne pas discuter ces questions, puisque la majorité était acquise à tout ce que voulait le gouvernement. Il y a quelques années, M. de Bismarck consentait encore à convaincre; aujourd'hui, il se contente d'ordonner. L'Allemagne n'est pas le seul pays qui ait eu des grands hommes ; mais elle est le seul qui sache les conserver et leur accorder un prestige qui croît avec l'âge, loin de décroître suivant les lois inexorables et inéluctables de la décrépitude humaine. C'est une des originalités caractéristiques de l'esprit du peuple allemand. *Suum cuique!*

LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Quand on répète à satiété que l'alcool est un poison, on vous répond tranquillement que l'on en a fait usage de tout temps et que l'humanité existe toujours. — Mais cependant l'alcoolisme exerce des ravages de plus en plus grands. — C'est une simple assertion. — Mais les expériences sur les animaux conduisent à des résultats navrants. — Le buveur d'alcool n'est pas un chien, un lapin, ni un cobaye. — Evidemment, il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Voyez, dans les hôpitaux, que de morts alcooliques, que de fous alcooliques ! Après la tuberculose, c'est l'alcool qui tue le plus de monde dans les grandes villes. — Nous buvons notre petit verre quotidien, répliquent les modérés, et nous nous portons fort bien, mieux que vous. — Il est évident qu'il ne faut pas confondre l'usage avec l'abus, pas plus que l'ivresse avec l'alcoolisme; cependant, même l'usage continu et long du petit verre traditionnel peut conduire certains sujets à des affections graves ; en tout cas, sauf circons-

tances spéciales, l'habitude de boire de l'alcool ne peut qu'être nuisible à la santé. — Affirmez à votre aise et nous agirons à la nôtre. — C'est pourquoi les débits d'eau-de-vie, les marchands de vin se multiplient et les victimes de l'alcoolisme augmentent de jour en jour dans des proportions effrayantes. Comment parvenir à faire toucher du doigt cette véritable plaie sociale ?

Tout dernièrement, au second Congrès de Zurich contre l'abus des boissons, M. Drysdade, de Londres, disait : « Les 130 millions de livres sterling, qui, d'après les calculs de Hogle, sont consacrés annuellement à l'alcool dans les Iles Britanniques, ne sont pas seulement une somme perdue, mais il vaudrait mieux les jeter au fond de la mer, car ils augmentent considérablement la mortalité de la population anglaise. » Oui, l'alcool est un poison.

M. Drysdade, pour montrer son influence pernicieuse, a invoqué un genre de preuve qu'il serait peut-être bon de propager, bien qu'il ne soit rien de si difficile que de faire pénétrer la vérité parmi les masses populaires. M. Drysdade a eu l'idée originale d'aller chercher des arguments chez les principales Compagnies d'assurances sur la vie. L'une d'elles, la *Sceptre Life Assurance Association*, lui a écrit : « L'expérience des trente dernières années nous a prouvé que la mortalité est moins élevée chez les personnes qui ont renoncé à toute boisson alcoolique que chez les autres ; ces personnes sont enregistrées à part et ont droit à un bénéfice spécial. »

L'*Emperor Assurance Company* fait une remise immédiate de 8 liv. st. sur 100 liv. st. payables à la mort pour toute personne qui s'abstient de boissons alcooliques. Les demandes d'assurances sur la vie faites par des débitants de boissons ou par d'autres personnes employées dans le commerce des liqueurs ne sont jamais acceptées par les directeurs des Compagnies. Et l'on en trouve la raison dans le 45e rapport annuel du *Register general of England* qui donne la liste du chiffre moyen de la mortalité suivant les diverses professions, entre vingt-cinq et soixante-cinq ans. Tandis qu'il meurt en moyenne 1,000 hommes sur 64,641 on a compté 2,205 décès parmi les garçons de cabaret, 1,461 parmi les aubergistes et les marchands de bière, 761 seulement chez les agriculteurs, 631 chez les fermiers, et, enfin, 556 chez les pasteurs et les ministres.

Une des plus vieilles et la plus importante Société de Londres, l'*United Kingdom Temperance and general provident Insti-*

tution, fondée en 1840, admet à la fois depuis 1847 les personnes abstinentes et celles qui boivent des boissons fermentées. Or, pendant la période 1866-1881, d'après les calculs de probabilité, on comptait dans la section de tempérance sur 2,418 décès; il n'y en eut que 1,704, soit environ 70 p. c.; dans la section des intempérants, d'après les mêmes probabilités, on s'attendait à 4,081 morts environ, et celui des morts réelles fut de 4,004; soit 99 p. c. Même résultat pour la période 1881-1884. La Compagnie a réalisé, de ce chef, de grands bénéfices.

La *Victoria Mutual Assurance Company limited* reçoit aussi les tempérants et les non-tempérants ; les paiements réclamés ne se sont élevés dans la première section qu'à 20 p. c. des primes, tandis que les réclamations pour l'ensemble étaient de 33 p. c. Et il faut bien entendre par intempérants, non pas des alcooliques, mais de simples buveurs de boissons alcoolisées. Nous avons déjà dit que les sujets qui abusent de l'alcool ne sont jamais assurés. En tirant parti des statistiques de ces Sociétés, M. Caine, membre du Parlement, a avancé, cette année, que les personnes qui s'abstiennent *complètement* d'alcool et ne prennent que de l'eau, du thé ou du café paraissent prolonger leur vie moyenne de six ans. La population de l'Angleterre et du pays de Galles étant évaluée à 27 millions, il faudrait en conclure que l'alcool tue par an le chiffre respectable de 40,000 individus. L'effet pernicieux de l'alcool pris avec modération serait donc des plus puissants, même, fait remarquer M. Drysdale, dans une ville aussi saine que Londres, où la mortalité annuelle n'atteint pas 20 p. c.

Les classes ouvrières de l'Angleterre ont créé un très grand nombre de Sociétés de tempérance. Deux de ces Sociétés, l'*Ordre des récabites* et les *Fils de la tempérance* ne sont ouvertes qu'aux *tectotallers* (abstinents). La mortalité y est très basse ; elle n'excède presque jamais 7,5 p. c. par an. Le total des jours de maladie pour les hommes de dix-huit à soixante-dix ans est de 7,48 par semaine; elle est de 26.20 chez les *Oldfellows*, société non abstinente de Manchester. La mortalité, qui n'est que de 11 p. c. entre 18 et 70 ans, chez les *Fils de la tempérance*, s'élève chez les *Oldfellows* à 21 p. c., et chez les *Foresters* à 23 p. c. M. Drysdale accumule les preuves. Il est évident que les membres des Sociétés amicales d'abstinence ont une santé excellente. Chez les hommes, la mortalité est de 8.33 p. mille entre 20 et 25 ans, de 9.57 entre 25 et 35 ans, de 12.48

entre 35 et 45. Ceux-là ne prennent jamais d'alcool ou de boissons fermentées, qui renferment toujours de l'alcool.

On a prétendu, et on entend dire tous les jours que les boissons alcooliques sont très utiles, presque indispensables à ceux qui se livrent à des travaux manuels fatigants. C'est un préjugé contre lequel nous nous sommes élevé souvent. L'alcool, en surexcitant momentanément le système nerveux, donne une énergie apparente que l'on doit utiliser quelquefois pour donner ce que l'on appelle vulgairement un « coup de collier. »

Mais la dépression succède vite à cet excès de dépense, et, pour un travail soutenu, l'usage de l'alcool doit être absolument rejeté. M. Parketa, de Nettley, a fait à cet égard une expérience concluante. Il choisit un certain nombre de soldats du même âge, et, autant que possible, de force égale, et les divisa en deux bandes. Il donna à l'une de la bière et d'autres boissons alcooliques ; à l'autre, de l'eau, ou du café, ou du thé, ou du cacao, mais pas d'alcool. Puis il les mit toutes deux à l'ouvrage avec une paye proportionnée au travail effectué.

Au début, la troupe alcoolique fit plus de besogne ; quand les hommes commencèrent à se fatiguer, ils recoururent à la bière, toujours à leur disposition. Mais l'effet de l'alcool finit par s'épuiser et, à la tombée de la nuit, la troupe abstinente avait une grande avance sur l'autre. Il en fut ainsi pendant plusieurs jours jusqu'à ce que les soldats qui buvaient de la bière eussent demandé à suivre le régime des abstinents pour gagner, disaient-ils, plus d'argent.

Au bout d'un certain temps, on acquiesça à leur demande; les abstinents prirent de l'alcool, et les autres l'abandonnèrent. Ce fut alors la bande des alcooliques qui eût, au début, tout l'avantage ; puis elle fut devancée à la fin de la journée par les buveurs d'eau, et ceux-ci conservèrent le premier rang jusqu'à la fin de l'expérience. Ce double contrôle, je pense, est bien fait pour entraîner la conviction. C'est absolument à tort que l'on s'imagine que boire de l'eau retire des forces ; c'est une erreur, surtout beaucoup trop accréditée chez les ouvriers qui sont convaincus qu'ils s'affaibliraient s'ils ne prenaient, à chaque repas, une large ration de vin. Ils en donnent même en abondance à leurs tout jeunes enfants, sous prétexte de les tonifier. Que de préjugés !

Il est une expérience physiologique rappelée par M. Drysdade, bien vieille, puisqu'elle a été faite par Proust en 1813, qui aurait

dû déjà faire soupçonner que l'alcool diminue la capacité de travail pour les ouvrages de longue haleine.

Plus le travail musculaire intérieur ou extérieur est considérable et davantage nos poumons exhalent d'acide carbonique. Or, Proust constata que l'acide carbonique exhalé à onze heures du matin, avant qu'on ait pris du vin, formait 4 0/0 de l'air expiré ; la proportion s'abaissait à 3 0/0 lorsqu'on avait bu 3 onces de vin ; à trois heures, elle était encore de 3,10 0/0 ; mais, dix minutes après que le sujet avait bu de nouveau une demi-pinte de vin, elle redescendait à 3 0/0 pour tomber, à cinq heures, à 2.07 0/0. Les forces ont donc diminué en raison de l'acide carbonique exhalé quelque temps après l'ingestion du vin. L'alcool ne donne donc pas de force. Et l'on ne saurait trop dire et redire à tous ceux qui ont à exercer des efforts musculaires prolongés qu'ils font absolument fausse route en absorbant des boissons alcooliques.

L'alcool enlève les forces ; l'alcool tue. Quand donc les intéressés se convaincront-ils de son influence néfaste? S'ils ont encore des doutes, qu'ils imitent les ouvriers anglais, qu'ils créent des Sociétés de tempérance, et l'on verra bien. En attendant, il serait désirable que chacun se mit à crier par-dessus les toits les faits très significatifs que nous venons d'exposer sommairement. Ce n'est que par un effort continu et persistant qu'on arrivera à lutter contre le danger social, très réel, des débordements de l'alcoolisme.

(*Débats.*) H. DE PARVILLE.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est insignifiante ou du moins bien pâle. Sur les fonds d'Etat comme sur les valeurs, les transactions ont été des plus étroites. Les fêtes du carnaval sont généralement une période de repos pour la spéculation. Aussi, bien que nous soyons à la veille de la réponse des primes de quinzaine, n'avons-nous vu se produire que des mouvements sans intérêt sur les valeurs soumises aux règlements bi-mensuels.

Les haussiers, satisfaits de l'effort qu'ils ont fait depuis quelques jours, se sont bornés à consolider les cours acquis. Quant aux baissiers, n'ayant aucune éventualité grave à es-

compter, ils ne pouvaient songer à reprendre leurs avantages. Les nouvelles de la santé du prince impérial d'Allemagne ne sont, en effet, ni meilleures, ni plus mauvaises. On ne peut dire encore que la vie de l'héritier du trône d'Allemagne soit en ce moment très menacée. On la sait bien compromise, mais non de façon à susciter des inquiétudes immédiates. Les marchés allemands ont repris leur fermeté, ce qui prouve que leurs préoccupations se sont fort atténuées. Seul, Vienne reste indécis, très réservé. Mais on sait que, depuis quelques mois déjà, cette place est toujours morose. Les baissiers y sont maîtres de la situation.

Mais, comme le marché de Paris n'a pas les mêmes raisons que Vienne pour se montrer aussi pessimiste, que, d'autre part, notre spéculation ne compte guère qu'avec une ou deux liquidations au plus, il copie ses mouvements sur ceux des places de Berlin, de Francfort et de Londres. Ces marchés étant assez fermes, c'est la fermeté qui devient aussi chez nous la note dominante du moment.

Bourse du 15 *février* 1888.

3 0/0		81 85	C. F. foncières 1879		486 »
3 0/0 amortissable		85 25	— commun. 1879		483 »
4 1/2 0/0		106 70	— — 1880		484 »
Crédit foncier	Actions	1.372 50	— foncières 1883		383 »
Est	—	793 75	Est	Oblig.	38 »
Lyon	—	1.258 75	Lyon	—	399 75
Midi	—	1.152 75	Midi	—	397 50
Nord	—	1.523 75	Nord	—	406 25
Orléans	—	1.331 25	Orléans	—	404 25
Ouest	—	895 »	Ouest	—	396 50
Panama	—	272 50	Panama 4 0/0	—	182 »
Suez	—	2.112 50	— 6 0/0	—	310 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA FAMILLE CHRÉTIENNE (1)

..... L'homme doit reconnaître le souverain domaine de Dieu, domaine d'un Père qui pourvoit au bonheur de ses enfants en même temps qu'à sa propre gloire. Le précepte de la sanctification du dimanche est le mémorial de la législation divine qui relie le genre humain à son Créateur et assure ici-bas sa sécurité en préparant ses destinées éternelles.

La famille est l'origine de toute société terrestre. Ce n'est point l'homme qui l'a établie et en a prescrit les lois. Elle est l'institution même de Dieu et nulle puissance humaine ne saurait changer les conditions essentielles de son existence.

Lorsque la société tout entière est organisée suivant les préceptes divins et l'enseignement du christianisme, nous sommes tous soutenus et entraînés par les habitudes du milieu dans lequel nous vivons. Chaque famille n'a qu'à suivre l'impulsion générale que la religion donne à la société. C'est le spectacle que l'histoire nous offre dans les siècles de foi. Mais, lorsque les vérités saintes sont amoindries parmi les enfants des hommes, suivant la parole du Psalmiste (2); lorsque les institutions sociales, les mœurs publiques cessent d'être chrétiennes, il faut que chaque famille trouve en elle-même l'énergie propre qui lui est nécessaire pour répondre au dessein de Dieu et conserver les germes de la vie dans une société qui défaille. C'est là ce qui rend d'une souveraine importance, au temps où nous sommes, l'intelligence de ce qui est la famille chrétienne dans le monde.

Dieu fit entendre dès l'origine à nos premiers parents la parole féconde qui a institué la famille : Il les créa à son image et à sa ressemblance, et il leur dit : Croissez et multipliez-vous, et dominez la terre (3). L'Évangile atteste l'unité et l'indissolubilité du mariage en ajoutant : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni (4).

(1) Extrait de la lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Paris.
(2) Ps., VI, 2.
(3) Genèse, I, 27, 28.
(4) Matth., XIX, 6.

Telle est la loi primordiale de la famille. Les passions humaines ont pu, dans le cours des âges, se révolter contre cette loi, essayer de la déchirer ou de la modifier; mais l'histoire démontre que les efforts de l'homme viennent tôt ou tard se briser contre la loi divine et la famille conserve ses droits imprescriptibles. Aussi l'Église dans sa liturgie nous enseigne que la bénédiction primitive donnée par le Seigneur à la première famille humaine n'a jamais été révoquée; que ni le péché de nos premiers parents, ni les crimes de leurs descendants n'ont pu détruire l'institution divine sur laquelle repose l'existence du genre humain : *Societas principaliter ordinata, ea benedictione donatur, quæ sola nec per originalis peccati pœnam, nec per diluvii ablata est sententiam* (1).

Dieu a fait plus encore : il a restauré toutes choses en Notre-Seigneur et élevé le mariage à la dignité d'un sacrement. C'est ici que nous vous demandons d'être attentifs à l'enseignement de Notre-Seigneur et de son Église. Si vous le comprenez, vous ne saurez vous empêcher de répéter avec saint Léon : O chrétiens, reconnaissez votre dignité; et nous ajoutons volontiers : Reconnaissez aussi la sollicitude avec laquelle votre Père du ciel assure les conditions de votre félicité terrestre et éternelle.

Le baptême nous a faits enfants de Dieu; dès lors, une providence surnaturelle dirige tous les actes de notre vie et se révèle à nous par l'institution admirable des sacrements. La confirmation développe et fortifie le germe de la vie divine que le baptême a déposé en nous. L'Eucharistie est la nourriture vivifiante et surnaturelle de nos âmes; la pénitence, le remède divin qui guérit leurs maladies, remède dont l'efficacité va jusqu'à les délivrer de la mort du péché et leur rendre la vie de la grâce. Puis, quand nous allons quitter ce monde, un dernier sacrement vient adoucir nos douleurs de l'âme et du corps, fortifier nos langueurs et nous envelopper tout entiers de la miséricorde divine.

Notre-Seigneur ne pouvait laisser inachevé son ouvrage, en bornant son action régénératrice à notre vie individuelle. Le mariage, destiné à donner des enfants à la terre et des élus au ciel, a reçu aussi sa consécration : Dieu a daigné attacher sa grâce aux promesses mutuelles des époux; ce n'est donc plus seulement le don d'une affection humaine qu'ils se font l'un à

(1) Miss. Rom.

l'autre; c'est le don d'une grâce divine qui les aidera à porter saintement le joug de la vie conjugale, en se dirigeant vers l'éternité bienheureuse à laquelle tend toute existence humaine.

De cette notion vraie et trop souvent oubliée du mariage chrétien découlent les conséquences pratiques sur lesquelles nous devons appeler votre attention.

Le mariage est un sacrement : enfants de Dieu par le baptême, les chrétiens doivent s'y préparer saintement. Et ici permettez-nous un rapprochement qui vous fera mieux comprendre notre pensée. Parmi les années de notre enfance et de notre adolescence, il en est une qui garde nos plus doux souvenirs, celle de notre première communion. Nous l'avions saluée longtemps à l'avance de nos espérances et de nos désirs; nous nous étions préparés par la prière et avions purifié notre âme par la pénitence. Or, le chrétien devrait aussi considérer l'année de son mariage comme une année bénie entre toutes après celle de sa première communion. Ce n'est plus l'enfant, l'adolescent, qui n'a encore d'autre devoir que celui de sa sanctification personnelle. C'est l'homme arrivant à l'âge viril, appelé à prendre rang dans la société et à fonder une famille; c'est-à-dire à être l'ouvrier de cette institution divine sur laquelle repose la société tout entière. Aussi, l'Église dans sa liturgie suppose-t-elle que les époux se sont préparés à ce grand acte de la vie en approchant de la table sainte. Si tous les chrétiens avaient l'intelligence de ces enseignements de l'Église, que de douleurs seraient épargnées aux familles! Trop souvent des pensées tout humaines, peut-être coupables, ont préparé le mariage. Dieu n'était pas présent par sa grâce quand les époux prononçaient leurs engagements, et le sacrement a été profané. Il n'en est pas de même dans les familles vraiment chrétiennes. Les parents, dont la tendresse est éclairée par la foi, pèsent devant Dieu les conditions de l'union qu'ils préparent pour leurs enfants. Ils savent tenir compte des conditions de fortune, de position sociale suivant les règles de la prudence chrétienne; mais, avant tout, ils pensent aux conditions de vie chrétienne. Dans ces familles bénies on redit la parole du livre de Tobie : Nous sommes les enfants des saints, et nous ne pouvons contracter l'union conjugale comme ceux qui ont l'ignorance de Dieu (1).

(1) Tob., VIII, 5.

Quelle est la loi du mariage contracté ainsi sous le regard de Dieu et suivant les enseignements de l'Eglise? Nous la résumerions volontiers dans la triple communauté de foi, d'espérance et de charité qui doit exister entre les époux.

Suivant une belle expression de l'apôtre saint Pierre, les époux sont les cohéritiers de la même vie éternelle (1). C'est à l'époux, comme chef de la famille, de la diriger dans la voie qui conduit à Dieu, sous l'influence de la foi qui nous révèle nos destinées éternelles; de l'espérance qui, appuyée sur les promesses divines, nous soutient au milieu des épreuves de la vie; de la charité qui unit les cœurs dans l'amour de Dieu, et forme un lien plus fort que les affections humaines soumises aux vicissitudes du temps. Il faudrait que l'on pût dire de chaque chef de famille ce que le livre des Actes dit du chef de la première famille appelée à la foi parmi les gentils : *Vir religiosus et timens Deum :* c'est un homme religieux et craignant Dieu ; *faciens eleemosynas multas plebi et deprecans Deum semper* (2); faisant le bien autour de lui en vaquant habituellement à la prière. Ces simples paroles nous donnent la définition de ces grands chrétiens qui, dans une position modeste ou élevée, offrent l'exemple des fortes vertus, des nobles caractères, et peuvent dire avec un de nos poètes : Je crains Dieu et n'ai pas d'autre crainte.

Nous voudrions pouvoir traduire la délicatesse de langage avec laquelle le même apôtre trace le portrait de la femme chrétienne dans la famille : Loin d'elle la recherche des parures, le luxe des vêtements; elle renferme dans le secret de son cœur un meilleur trésor : ce sont les richesses d'une âme douce et humble, dont la vertu est incorruptible. Aussi la pureté de sa vie impose-t-elle une sorte de crainte respectueuse à ceux qui l'entourent, et ses exemples suffisent pour gagner à Dieu ceux qui n'auraient pas encore la foi (3).

Heureuses les familles où les enfants naissent et grandissent dans cette atmosphère de la vie chrétienne ! Mais il faut que cette vie se manifeste par les habitudes extérieures, qu'il y ait, permettez-nous cette expression, la religion de la famille. Il ne suffit pas en effet que chacun de ses membres pratique indivi-

(1) Petri, III, 7.
(2) Act. Ap. x, 2.
(3) I Petri, III, 1-4.

duellement la vertu : il faut que la famille ait ses actes de vie chrétienne.

Nos pères nommaient la demeure de la famille le sanctuaire domestique; que cette expression soit toujours vraie parmi nous; que le crucifix, que l'image de Marie, que les images de nos saints protecteurs soient vénérés dans notre demeure ! Le crucifix a été trop souvent banni de nos écoles, de nos édifices publics; qu'il soit doublement honoré par les familles chrétiennes.

Ne nous contentons pas de remplir chacun isolément nos devoirs de piété. Il est des jours de l'année plus particulièrement consacrés par le souvenir des mystères de notre rédemption. Les chrétiens aiment à s'approcher de la table sainte dans ces fêtes du Sauveur et de sa sainte Mère. Qu'on y voie de temps en temps la famille réunie ! Peut-il être pour les enfants un souvenir qui les attache plus profondément à leur père et à leur mère, si jamais ils sont conduits au loin par les événements qui se succèdent dans l'existence?

Il est encore des habitudes qui donnent à la vie journalière le cachet de la foi chrétienne. Quand les parents s'assoient à la table commune avec leurs enfants, que la prière appelle la bénédiction de Dieu sur le repas de la famille ! Que l'action de grâces le termine !

Il existait une coutume autrefois universelle : celle de la prière du soir en commun. Nous ne connaissons guère de pratique plus efficace pour constituer ce que nous avons nommé la religion de la famille. Après les occupations qui nous ont dispersés peut-être pendant les heures de la journée, il est bon de se retrouver ensemble le soir auprès de Dieu. Parents et enfants, maîtres et serviteurs, tous se sentent unis par la même foi et la même espérance. La parole du Sauveur, qui a promis d'être présent là où deux et trois personnes seraient réunies en son nom, s'accomplit ainsi chaque soir pour la famille chrétienne.

Nous n'ignorons pas que les habitudes des siècles de foi deviennent souvent difficiles avec nos mœurs modernes; mais ces habitudes ne sont-elles pas d'autant plus nécessaires que nous voyons l'empreinte chrétienne s'effacer peu à peu de la vie sociale ? Nous l'avons dit en commençant : quand la société se laïcise, c'est la famille qui doit se constituer la gardienne des traditions de la foi et de la piété.

Mais où les promesses de vie faites aux familles chrétiennes se révèlent, c'est quand viennent les jours de maladie et de deuil. Là on ne pleure pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Notre-Seigneur vient visiter le malade; il n'est pas un inconnu dans cette maison; c'est un ami que l'on a appelé, et cet ami pleure avec la famille en larmes et la console. C'est toujours Jésus pleurant sur la tombe de Lazare avec Marthe et Marie-Madeleine, ses sœurs.

Si Dieu a fait la grâce et l'honneur à cette famille d'avoir un fils, un frère honoré du sacerdoce, on voit se renouveler ce que raconte l'histoire de saint François de Sales. Il était près du lit de sa mère mourante et cette mère d'un saint disait avec une religieuse et maternelle tendresse : Celui-ci, c'est mon fils et mon père. Saint François de Sales la bénit, il pleura sur cette mère plus qu'il n'avait fait depuis qu'il était prêtre. Puis il ajouta : « Voilà qu'il a plu à Dieu de retirer de ce misérable monde notre bonne et très chère mère, pour l'avoir, comme j'espère fort aisément, auprès de lui et en sa main droite. » L'espérance est venue se mêler à la douleur, et à travers ses larmes la famille chrétienne a vu se lever pour elle l'aurore du ciel.

Mgr Richard.

LA PROPRIÉTÉ

Voici un sujet qui a exercé bien des plumes depuis que les doctrines socialistes ont commencé à se faire jour. On l'a discuté sous toutes ses faces : il n'est aucun économiste qui n'ait cherché à donner à ce problème de nos temps troublés une solution plus ou moins exacte.

Nous trouvons dans la *Civiltà cattolica* un long article sur cette question. On verra, par les extraits que nous en donnons, le cas qu'il faut faire de certaines théories aujourd'hui en vogue : ingénieuses, si l'on veut, mais péchant toutes par la base, c'est-à-dire élevées à côté des principes fondamentaux.

L'auteur de l'étude que nous citons commence par délimiter son sujet en définissant la propriété.

« La *propriété*, dit-il, c'est ce que quelqu'un possède comme lui appartenant exclusivement et dont il peut disposer à volonté. Tel est, par exemple, l'argent que vous avez dans votre bourse.

La propriété ne peut porter que sur des choses limitées, lesquelles servent à l'un et ne peuvent servir à l'autre, comme serait une maison, un jardin, etc. Tandis que les choses indéfiniment étendues comme la lumière, l'air, ne peuvent constituer une propriété, parce que servant à l'un, elles peuvent aussi servir à tous.

« L'idée de propriété s'étend non-seulement aux biens immeubles comme les terrains, les fabriques, etc., mais aussi aux biens meubles. L'armateur qui a des navires sur la mer; le marchand qui a des marchandises dans ses magasins, sont des propriétaires. On donne même parfois le nom de propriété aux forces de la nature, à la science, à l'art. Ainsi, le savant qui est pauvre, pourra dire : « *Omnia mecum porto.* » Et le simple ouvrier : « Je possède une véritable fortune dans la vigueur de mes bras et dans l'habileté de mes mains. »

« Cependant, on prend ordinairement le mot de *propriété* dans une acception plus étroite, pour signifier les seuls biens immeubles et particulièrement la terre. »

C'est contre cette espèce de biens que sont dirigés surtout les assauts des socialistes, guidés par le mot de Proudhon : «*La propriété c'est le vol.* » La terre, disent-ils, avec ses trésors et sa fertilité, ne fut attribuée par la nature à aucun individu en particulier. Elle a été donné en commun à tous, pour servir à chacun indistinctement, de façon à ce que tout homme pût l'habiter et y trouver sa subsistance. Celui qui en revendique une partie pour lui seul, en excluant les autres, usurpe un bien qui ne lui appartient pas. C'est une flagrante injustice, un délit de lèse-humanité qui crie vengeance.

Les économistes sont unanimes à défendre la propriété d'accusations aussi injustes. Ils soutiennent, au contraire, que ce serait une coupable rapine que de dépouiller de leurs biens ceux qui les possèdent en propre, soit parce qu'ils les ont rendus utiles par leur travail personnel, soit parce qu'ils les ont achetés de leurs deniers, soit parce qu'ils les ont reçus en héritage ou d'une autre façon. Mais chacun des défenseurs de la propriété a sa manière de la défendre et les arguments qu'ils font valoir, diffèrent grandement entre eux.

Voyons, avec la *Civiltà*, les principales théories que l'on met en avant.

« Léon Say tire le droit de propriété de l'état social. Il réfute Germain Garnier qui avait dit : Tout individu qui n'est pas propri-

taire d'une portion du sol national, n'y peut exister que comme étranger. C'est là, dit Léon Say, un sophisme spécieux qui suppose que le droit de propriété est antérieur à la société, tandis qu'il n'existe que par convention sociale. Il est donc postérieur à l'ordre politique qui, seul, peut le consacrer et le garantir. C'est si vrai que la société peut exister sans reconnaître la propriété foncière. On peut en voir un exemple chez les Arabes et les Tartares nomades, dont les lois ne reconnaissent que la propriété mobilière : les chariots, les troupeaux, etc. (1).

« Nous ne partageons pas l'opinion de Say, pas plus que celle de Garnier. La société est formée pour un but plus élevé et plus large que la tranquille possession des biens individuels. Mais, quand on réfute une erreur, il faut se garder de tomber dans une autre, comme a fait Léon Say. Comment veut-on que la société donne origine au droit de propriété, si ce droit n'est chez elle que le résultat du droit de chacun de ses membres? Si elle vous concède à vous, par exemple, la possession d'une partie de ses terres, qui lui a donné à elle ces terres pour pouvoir en disposer librement? Quelque argument que l'on apporte pour démontrer le droit de la société à posséder, cet argument vaudra à plus forte raison pour chaque individu en particulier.

« Mais, dit Say, la société consacre et garantit la propriété chez les citoyens. Sans doute, mais consacrer et garantir n'est pas créer. La société consacre aussi et garantit la personnalité et la vie des citoyens. Dira-t-on que le citoyen n'est une personne et n'a droit à la vie qu'autant que la société le lui concède? D'ailleurs, si la société crée le droit de propriété, elle peut donc aussi l'annuler : voilà la cause du socialisme gagnée, dès qu'il tiendra en main les rênes du pouvoir.

D'autres économistes remontent à d'autres sources pour expliquer la propriété. La plupart font valoir les grands avantages qu'elle procure à tous, même à ceux qui en sont privés. Droz s'exprime ainsi : « Quand la terre est sans maître, qui voudrait la cultiver avec soin? y consacrer ses fatigues et ses propres épargnes? Les travaux passagers, les seuls qu'on ose faire, quand on ne peut compter sûrement sur la récolte, n'ajoutent que peu de produits aux fruits naturels du sol; la population est rare et misérable. Aussitôt que la propriété territoriale est établie, commence une ère nouvelle : les produits

(1) *Cours complet d'économie politique*, tome 1, quatrième partie, ch. V.

se multiplient et la population s'agrandit. En ce nouvel état de la société, il se fait une large division du travail entre les hommes qui tirent du sol les denrées, les matières brutes et ceux qui s'adonnent aux arts qu'exige l'exploitation de ces produits. Les deux classes également laborieuses voient leur bien-être résulter de l'activité de leur travail et de leurs échanges. Bientôt les produits matériels deviennent assez communs pour que certains hommes puissent se consacrer à des travaux immatériels. Ainsi, nous devons à la propriété territoriale l'accroissement de la population, de l'aisance et l'exercice des plus nobles facultés. Nous lui devons le développement des forces, des richesses et des intelligences dans la société. »

Tout cela est vrai. Cependant les adversaires pourraient répondre. Nous voyons bien les avantages que vous prônez, mais nous voyons en même temps la société se partager de plus en plus en deux classes bien marquées : l'une de gens très riches, l'autre de gens misérables. Voyez l'Angleterre avec son paupérisme. Si la propriété est légitime, parce qu'elle procure des avantages sociaux, pour l'abolir, il suffira donc que nous vous démontrions que les maux qui en résultent sont encore plus grands.

Mais sans même aller jusque-là, nous disons que l'utilité ne suffit pas pour constituer le droit.

« L'erreur des socialistes, dit très bien Minghetti, n'est pas seulement une erreur économique, c'est aussi une erreur de morale et de droit : il faut donc remonter à ces sources pour la réfuter. Les raisons économiques peuvent nous démontrer les avantages privés et publics, je dirai même la *nécessité* de la propriété foncière, mais elles ne vont pas au-delà de cette démonstration ; il faut une science supérieure pour revêtir de sa sanction ce principe matériel. » En un mot, il faut démontrer que le *droit* de propriété tire son origine de la nature.

Il y a des économistes qui cherchent à faire reposer le droit de propriété sur l'idée du travail. Tout homme a droit de considérer comme bien personnel le fruit de ses fatigues. Il n'y a pas de socialiste qui ose attaquer cette vérité. Qui possède la cause, possède l'effet. Le travail appartient au travailleur. Or, le travail est l'origine de la propriété. Ces campagnes couvertes de florissantes moissons et ornées d'arbres fruitiers de toute sorte, étaient autrefois des landes désertes ou des marais malsains. Le travail ardu et persévérant d'industrieux

cultivateurs les défricha, les fertilisa. N'est-il pas juste que qui s'est donné tant de fatigue, en recueille les fruits ?

« Cette opinion, remarque la *Civiltà*, dit vrai, mais en partie seulement. Sans doute le travail est une source de la propriété, mais ce n'est pas la source première et originale. Si vous vous bâtissez une maison, cette maison est à vous. Mais, pour en arriver là, il faut d'abord que le sol vous appartienne, que vous possédiez les pierres, le ciment, le bois et les matériaux de construction. Or, là est justement la question, d'expliquer comment vous pouvez en toute justice appeler *vôtres* ce terrain et ces matériaux, puisque ce sont des dons de la nature, accordés non pas à vous seul, mais à tout le monde en général.

« Et, pour nous en tenir à la propriété rurale, vous avez, par exemple, labouré telles campagnes. Mais ces campagnes n'étaient pas à vous, c'était au genre humain. Si donc vous avez exercé vos forces sur le terrain d'autrui, de quel droit vous l'appropriez-vous ? Vous dites que vous lui avez donné la fertilité. Soit ; mais qui vous a demandé de prendre cette peine ? D'ailleurs c'est là une assertion exagérée. La fertilité était innée au sol. Vous l'avez seulement aidée à produire ; mais à produire en vertu de forces naturelles dont vous vous êtes servi et qui étaient aussi des dons de la nature. Comment prouvez-vous que ces dons ont été faits à vous seul ? »

Pour répondre à ces objections, Carey a inventé une gracieuse théorie, développée plus tard par Bastiat. Vous croyez que le propriétaire d'une terre profite seul des avantages qui proviennent de sa fécondité naturelle ou d'autres forces, également naturelles ? Vous vous trompez. Le propriétaire, en échangeant les produits du sol, n'en retire d'autre compensation que celle qui répond à son travail. Tout le reste, il vous le concède gratuitement. Ce qui constitue la valeur de l'objet dans les échanges, c'est la peine qu'on s'est donnée pour le produire ; l'utilité intrinsèque de cet objet n'a par elle-même aucun prix.

« On voit tout de suite la fausseté de ce principe. Dans l'achat et dans la vente, l'objet s'offre ou se demande en raison de son utilité. Il serait curieux de la part d'un marchand de vouloir vendre plus cher sa marchandise, parce qu'elle lui a demandé, par exemple, un mois de travail. L'acheteur aurait droit de lui répondre : « Vous pouviez en ce cas-là, y travailler une année entière et me le faire payer en conséquence. Quant à moi, j'entends ne la payer que ce qu'elle *vaut*. Et quand je dis

ce qu'elle *vaut*, j'entends par là la valeur d'appréciation qu'on lui accorde communément. Or, l'appréciation commune est relative non au travail qu'on y a consacré, mais à l'utilité dont elle est revêtue. Quand vous payez vingt francs une bouteille de Bordeaux, le faites-vous eu égard aux fatigues du producteur ? Dans ce cas, vous ne devriez guère la payer plus de cinq sous, tout juste le prix d'une bouteille de dernier vin.

« Remarquons, surtout ici, combien cette théorie donne de force au socialisme. Les agents naturels, dit-elle, ne sont pas sujets à propriété, parce qu'ils n'entrent point dans les échanges et tout le monde sait que ce qui est *appropriable* est sujet à permutation.

« Or, si les agents naturels ne sont pas susceptibles d'appropriation, personne n'a le droit de dire : cette terre, cette mine, cet étang est à moi, en excluant les autres.

« Qu'on ne réponde pas par cette plaisanterie : — Je n'exclus personne de la terre en tant qu'agent naturel, j'exclus seulement du fruit de mes fatigues, car en vendant les produits du sol, je ne fais que faire payer le travail que j'y ai consacré. L'utilité qui provient de la fertilité du terrain est donnée gratuitement à l'acheteur.

« A cela, le socialiste répondra : — Puisque votre propriété ne tombe pas sur le sol et que, dans vos marchés, vous n'exigez rien de moi sous ce rapport, échangeons les rôles. A dater d'aujourd'hui, je prends possession, à votre place, de vos terres; seulement j'y mettrai mon travail que je vous ferai exclusivement payer dans nos contrats; l'utilité, je vous la donnerai gratis, tout juste comme vous avez fait jusqu'à cette heure.

« — Doucement, direz-vous. Compensez-moi d'abord de tous les travaux et des capitaux que mes ancêtres et moi avons consacrés à ces terrains en les défrichant, en les enfumant, en y plantant des arbres fruitiers, etc.

« Vos travaux et vos capitaux, reprendra le socialiste, ont été suffisamment compensés par les revenus annuels dont vous avez joui jusqu'ici. Et, si vous voulez soutenir que le gain n'a pas égalé la peine, je trancherai la question en disant que la faute en est à votre imprudence. Vous n'auriez pas dû enfouir trop de capitaux, ni ensevelir trop de sueurs dans une terre qui n'était pas naturellement sujette à la propriété. Pour personne l'imprudence n'est un titre suffisant à acquérir comme bien

propre ce qui n'est pas capable de le devenir de par l'ordre naturel. »

Il suffit du sens commun, dit la *Civiltà*, pour réfuter ces théories. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, nous entrerons dans le fond du sujet et nous prouverons ce principe que la propriété stable est *naturelle* à l'homme.

(*A continuer.*) J. M.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Première conférence. — **La Mort.**

Credo carnis resurrectionem et vitam æternam!

Les grandes vérités exposées jusqu'ici attendent leur couronnement; il doit être digne de l'édifice. Le Dieu parfait qui nous a tant aimés; le Christ béni qui a payé notre salut de son sang, devaient se proposer une autre fin que l'ennoblissement de notre vie passagère et trop promptement terminée. Aussi, la doctrine catholique nous apprend-elle qu'au delà de cette vie passagère, il y a une vie éternelle, dans laquelle notre perfection commencée par la grâce sera achevée par la gloire.

Pour n'être pas distraits et gênés, dans l'étude des mystères d'outre-tombe, par des illusions, des chimères, des préjugés, des erreurs que l'esprit du mal s'efforce de vulgariser pour détourner l'homme de la considération de ses fins dernières, pour n'être pas arrêtés par ce cri : Halte-là! il n'y a rien au delà de la tombe! nous étudierons d'abord ce grand point : la vérité de la vie future; et nous verrons que la doctrine catholique répond aux besoins les plus profonds et les plus impérieux de notre nature, et que, depuis le point le plus reculé où l'on va chercher les origines de l'humanité, jusqu'en ces mystérieux lointains où se consomment ses destinées, aucune contradiction ne peut arrêter la marche triomphante de la vérité chrétienne.

Rien de meilleur ni de plus sûr que la notion catholique du mystère de la mort. — Qu'est-ce donc que la mort? Pourquoi l'homme doit-il mourir ?

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

I

L'idée générale que l'expérience et la science nous donnent de la mort, c'est « qu'elle est la cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. »

Pour beaucoup d'observateurs qui se disent savants, l'homme finit absolument comme finit l'herbe des champs et l'animal qui la broute. On a beau leur dire : Regardez donc jusqu'au fond de la nature humaine ; est-ce que vous n'y voyez pas une force tout autre que celle qui anime le reste des vivants ? Ils répondent : Partout, où il y a de la matière, il y a des forces ; partout où la matière vit, les forces se ressemblent.

Eh bien, non ; partout où la matière vit, les forces ne se ressemblent pas, autrement les manifestations de la vie seraient partout les mêmes. — Est-ce que la plante manifeste sa vie comme l'animal qui se déplace, va, vient, cherche sa nourriture et court à ses amours ? — Est-ce que l'animal manifeste sa vie comme l'homme qui choisit lui-même sa fin, proportionne ses actions au but qu'il s'est librement proposé, les ordonne, s'enrichit d'expérience, perfectionne sa nature et ses œuvres, et met en commun avec ses semblables son expérience et sa perfection ?

Les biologistes matérialistes et positivistes se contentent de manifestations grossières et d'observations superficielles et refusent de regarder au fond de la nature humaine. Regardons-y ; étudions la vie de l'homme pour bien comprendre le mystère de sa mort. L'homme accomplit dans son corps les fonctions de la vie végétative et animale ; mais, aussi, il a conscience de lui-même, il pense, il juge, il raisonne, il veut librement, il parle ; toutes choses dont la matière la mieux organisée est incapable par elle-même.

Au plus intime de cette nature, il est une chose qui demeure indivisible et immuable au milieu des impressions diverses que reçoit le corps et des changements successifs qu'il subit. Cette unité, c'est le *moi*.

L'immuable persistance, la pensée, le jugement, le raisonnement démontrent la simplicité du *moi ;* ils nous révèlent aussi sa force créatrice. Pour penser, juger et raisonner, il faut avoir des idées ; pour avoir des idées, il faut les créer.

Cette force créatrice, nous la voyons dans les idées et mieux encore peut-être, dans les vouloirs où se révèle une activité spontanée qui se détermine d'elle-même et s'affranchit des lois

physiques, mécaniques et physiologiques, à l'inflexibilité desquelles, de l'aveu même de la science, la matière ne peut se soustraire. Ce n'est pas une petite chose que de pouvoir dire : Je *veux*. Or, ce mot étrange, le *moi* humain le prononce à chaque instant. Il voit parce qu'il veut voir, il marche parce qu'il veut marcher, il pense parce qu'il veut penser. Se sachant libre, il se sent responsable, tandis que la matière demeure irresponsablement courbée sous le joug de la nécessité.

Et maintenant, écoutez ! La conscience qu'il a de lui-même, ses pensées, ses jugements, ses raisonnements, ses vouloirs, le *moi* les exprime dans un langage qui a la singulière propriété de produire avec des sons matériellement différents des impressions semblables, avec des sons matériellement semblables des impressions différentes. Et l'on voudrait que dans cet admirable vivant la force qui anime la matière fût essentiellement la même que chez l'animal dont les cris inarticulés et monotones ne révèlent que des instincts rebelles au perfectionnement, qui, dans ses ouvrages les plus parfaits, travaille sans rien apprendre et n'ajoute jamais rien à ce qu'il a toujours fait, que partout les mêmes besoins et les mêmes passions enchaînent à la terre au-dessus de laquelle il ne sait rien voir ! cela n'a pas le sens commun.

On aura beau me dire, que *l'âme humaine est le produit des métamorphoses et d'une composition extraordinaire de la matière... l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière... l'ensemble des fonctions de la sensibilité encéphalique ;... une résultante de l'organisme comme un concert résulte des tubes des exécutants.* — Je réponds non, non, mille fois non. La subsistance, la simplicité, l'intelligence, la liberté, la responsabilité, l'admirable musique du langage : tout cela appartient à une force d'un tout autre ordre que la matière, à l'esprit ; et l'esprit c'est l'âme humaine.

Platon a chanté sa grandeur et sa dignité dans un de ses sublimes dialogues. Cicéron veut qu'elle soit *d'une espèce particulière*, et saint Thomas, qui l'a plus étudiée et admirée que les anciens, nous dit « qu'elle est de toutes les formes la plus élevée par sa noblesse ; qu'elle surpasse d'autant plus la matière qu'elle possède une puissance et une opération qui ne peuvent convenir aux substances corporelles ; la puissance et l'opération intellectuelles. » D'où il suit que la nature humaine est dans le monde des vivants une nature *sui generis*, un composé de deux

éléments d'essence différente qui doivent fonctionner conjointement dans une même vie, et nous en arrivons à cette vérité que proclamaient les vieilles écoles catholiques et dont l'Église a adopté la formule : « l'âme est la forme du corps : *anima est forma corporis.* »

Elle le saisit à l'instant même où il apparaît, comme un point imperceptible, dans l'ovule que la génération féconde ; elle lui communique sa subsistance et le fait participer au *moi* dans lequel s'exprime l'immuable unité du composé humain. Active au degré suprême, elle l'anime, le fait vivre, l'accroît, le sculpte en quelque sorte, déterminant ses mouvements, réglant ses fonctions et lui donnant sa physionomie. En échange, elle reçoit de lui les impressions, à l'aide desquelles elle crée les images et s'élève des choses sensibles aux choses intelligibles. Elle se sert de ses organes et de ses membres pour connaître, penser, vouloir, s'exprimer, se manifester.

Eh ! bien, telle la vie, telle la mort; il faut connaître l'une pour bien comprendre l'autre. La science contemporaine veut m'obliger à ne voir dans la fin des êtres organisés qu'un phénomène identique pour tous; et moi je ne veux pas mourir comme l'herbe que le faucheur abat, que la bise transit, que le soleil brûle; comme l'animal que l'on égorge ou que ses services ont épuisé.

Non, la mort de l'homme n'est pas un effondrement total comme celui qui se produit dans les organismes inférieurs; c'est une séparation. Ouvrez les livres de nos docteurs et le catéchisme que nous mettons entre les mains des enfants pour leur apprendre les principales vérités de la foi chrétienne, vous y lirez la même définition : la mort est la séparation de l'âme d'avec le corps.

Ces deux substances amies, si bien faites l'une pour l'autre, se tiennent étroitement embrassées, comme si elles devaient toujours rester unies; mais un moment arrive où elles ont à se défendre contre une invisible ennemie qui vient rompre leur étreinte. En vain elles redoublent d'efforts pour conjurer cette rupture; si animé que soit le combat et énergique la résistance, la nature humaine doit être vaincue ! Le signe de sa défaite, c'est cette chair immobile, froide, pâle, défigurée, qu'on couvre d'un linceul, qu'on emporte loin des vivants, qu'on enfouit dans la terre et qui ne sera bientôt plus devant Dieu qui l'a créée, et devant les hommes qui l'ont arrosée de leurs larmes, qu'une

sorte de néant. Nous savons ce qu'elle devient, elle; mais la force qui l'animait, — l'âme? Il n'est pas temps encore de dire sa destinée. Nous avons à répondre auparavant à cette question : Pourquoi l'homme doit-il mourir?

II

La science, qui se donne beaucoup de peine pour savoir comment l'homme vit, ne sait pas, au juste, pourquoi il meurt. Pourquoi le trépied vital cesse-t-il de fonctionner? Pourquoi le nœud vital cesse-t-il de vivre et de faire vivre? Mystère!

La notion catholique de la nature humaine semble compliquer pour nous ce mystère. Car, s'il y a en nous un esprit qui anime la matière, si cet esprit est d'essence inaltérable, pourquoi cesse-t-il de donner la vie? « Il y a, dit saint Thomas, dans la matière dont est fait le corps humain, des contrariétés d'éléments qui doivent amener fatalement sa dissolution. » Les modernes appellent cela : « l'antagonisme naturel des solides et des fluides, dont le concours peut seul permettre une recomposition continue, mais dont l'équilibre ne paraît pas susceptible de persister toujours. » Si vivante qu'elle soit, notre âme n'a point cette plénitude de force créatrice qui, seule, peut suffire à la perpétuelle rénovation de ce qui s'use et s'altère dans l'organisme, rompt l'équilibre de ses éléments et le rend impropre à la vie. La mort est donc une nécessité de nature. Si nous n'en comprenons pas le mystère, il faut bien en reconnaître le fait.

Mais, si la mort est une chose naturelle, pourquoi n'en prenons-nous pas tranquillement notre parti? Pourquoi nous fait-elle peur? — Ce serait à n'y rien comprendre, si la lumière surnaturelle qui éclaire ce fait lugubre ne nous y montrait une nécessité de justice.

Bien que notre corps fût composé d'éléments capables de se dissoudre et de se soustraire à l'acte vital de l'âme, nous n'étions pas faits pour mourir. Créateur infiniment libéral, Dieu n'épargna rien lorsqu'il fit l'homme à son image et à sa ressemblance.

Mais « Si tu pèches, avait dit le Seigneur, tu mourras de mort. » Et l'homme a péché. Puisqu'il se séparait de Dieu, il était juste que Dieu se séparât de lui et l'abandonnât aux impuissances de sa nature. La mort est entrée dans le monde par le péché : *Per peccatum mors;* elle en est le cruel salaire : *stipendia peccati mors.*

Hélas! l'oracle divin : *Morte morieris*, s'est trop bien accom-

pli. Non seulement la mort a frappé le premier des prévaricateurs, mais chaque jour elle s'en prend à ses tristes enfants, remplissant, avec une désespérante fidélité, son impitoyable mission.

Ce ne sont point des visites intermittentes que nous fait l'ennemie de notre vie, elle est en nous. « A partir du jour où il a été condamné, dit saint Augustin, l'homme a commencé à mourir. » En concurrence avec le travail de la vie, un autre s'accomplit, sourd et mystérieux, sur tous les points de notre nature : c'est le travail de la mort.

Et cette lutte intestine se poursuit jusqu'au moment où, se sentant vaincue, l'âme angoissée tente un dernier effort pour retenir le corps qu'une main ennemie lui enlève. Mais elle a beau faire, l'agonie, combat suprême de la nature et dernière protestation de l'amour d'union qui tient enchaînés l'un à l'autre l'esprit et la matière, l'agonie ne fait que rendre plus éclatant le triomphe de la mort. Tout est fini. Substances amies séparez-vous; par ici notre âme, par là notre corps; la justice le veut ainsi.

L'homme pécheur avait dit à Dieu, principe de sa vie surnaturelle : séparons-nous. Ne fallait-il pas que le tragique événement qui le finit en ce monde portât l'empreinte de sa faute? Et, non content d'abréger les jours de sa créature déchue, Dieu entoure sa fin de mystère et se réserve l'heure de ses suprêmes décisions. L'homme immortel était maître du temps; après sa chute le temps le possède et le trahit; à chaque instant il peut être surpris. — Et voilà ce que c'est que la mort fille du péché : une universelle et complète séparation en même temps que la plus horrible des surprises.

Ah! certes, il y aurait là de quoi nous désespérer, si, dans la notion même que la doctrine catholique nous donne de la mort, il n'y avait un appel vers l'inconnu. La chair est détruite, c'est vrai; mais l'âme qui s'en est séparée où va-t-elle? Aucune force ne pouvant l'entamer, il faut bien qu'elle vive quelque part.

O miséricordieuse bonté de celui qui nous châtie! Il ne veut pas nous laisser chercher au delà de la tombe, dans un monde qu'éclaire mal la pâle lumière de la raison, la solution de ce problème; il nous la donne lui-même, et tempère nos inquiétudes, nos tristesses, nos frayeurs, nos angoisses, en complétant par de consolantes promesses les lugubres leçons que nous

donne le péché. La mort sépare ; mais pendant que la chair qui est poussière rentre dans la poussière, l'esprit retourne au Dieu qui l'a créé.

Admirable et fortifiante pensée ! Elle pénètre l'âme chrétienne, la console et l'affermit. Tandis que la raison incertaine et tremblante se demande, en face de la mort : — Où vais-je ? Que deviendrai-je? La foi s'écrie : En avant ! Où donc ? — A la vie future. *Ad vitam venturi sæculi.*

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Je n'ai pas l'intention, vous le comprenez, de m'engager à votre suite dans la discussion des détails de la loi de 1850. Je ne suis pas assez sûr de le faire d'une main aussi légère que la vôtre pour imposer au brillant auditoire qui m'écoute l'aridité et l'ennui d'un examen rétrospectif de ce genre. Je me garderais même de discuter et surtout de justifier les mesures de rigueur prises à ce moment contre des maîtres objets de l'admiration de votre jeunesse, si, dans l'émotion que ce souvenir vous cause encore après tant d'années, vous n'aviez négligé de faire une distinction pourtant essentielle. Vous n'avez pas fait la différence de la loi de 1850 elle-même, et de l'application qu'elle reçut comme des modifications graves qu'elle subit après le coup d'Etat du 2 décembre, par suite d'une réaction politique à laquelle M. de Falloux ni aucun de ses amis ne se sont jamais associés. C'est alors surtout, il eût peut-être été bon de s'en souvenir, que le silence fut imposé à des voix éloquentes, et que l'Université, dont les membres se trouvèrent privés, par un décret, de toutes les garanties que la loi leur assurait, resta livrée au bon plaisir ministériel. Je ne mentionne ce point qu'en passant, afin que chacun soit traité suivant ses œuvres. D'ailleurs même avec cette réserve, peut-être ferions-nous mieux, dans les jours agités où nous vivons, d'être sobres de récriminations de ce genre. Au milieu des vicissitudes politiques qui font si rapidement passer sous nos yeux le pouvoir de main en main, quel est celui de nous qui n'ait vu, malgré les droits acquis et les garanties légales, frapper des têtes vénérées, blanchies au service de la France, et briser la carrière d'hommes

éminents dont le seul tort était de déplaire à une opinion dominante? Et si aucune époque n'est exempte de péché à cet égard, ce n'est plus qu'affaire de comparaison et il n'est pas sûr que 1850 ne la soutienne pas mieux que d'autres dates.

Laissons donc de côté ces orages qu'apportent et qu'emportent tour à tour les souffles mobiles de la politique : quand une loi a duré et subi l'épreuve du temps et de l'application, c'est par ses effets généraux qu'il la faut juger, non par les incidents du début : la loi de 1850 a été pendant près de trente ans la charte de l'instruction publique en France. Elle a naturalisé la liberté d'enseignement dans les lois comme dans les mœurs, à ce point qu'on peut bien encore l'attaquer indirectement, la traiter en suspecte et en ennemie, lui disputer l'air et le jour : on ne nous propose plus d'en supprimer le principe. Grand service rendu aux droits et à la dignité du citoyen et que vous devez apprécier, monsieur, puisque ce principe est le vôtre. Mais l'Université, qui vous est justement chère, en a-t-elle souffert autant que vous le dites? Si votre tableau n'était pas chargé de couleurs un peu noires, il nous faudrait donc croire que, pendant plus d'un quart de siècle, ce grand corps a été soumis à un joug pesant, livré sans défense à une concurrence organisée pour le détruire, privé par le découragement de ses maîtres de l'éclat de son enseignement, découronné et déchu. De bonne foi, est-ce donc là ce qui est advenu? J'hésite à le penser en présence de tant d'illustres confrères qui m'écoutent, qui ont grandi au sein de l'Université même, pendant cette période, pour s'élever de degré en degré à la renommée dont ils jouissent, sans que le public ait cessé un instant de se presser autour de leurs chaires ? Je le crois encore moins quand je songe aux pas rapides et aux succès mérités qui vous ont élevé vous-même, avant que la loi de 1850 eût disparu, au poste élevé où l'Académie vient d'aller vous chercher. Avez-vous donc vu tant d'abaissement autour de vous à chacune des étapes de votre brillante carrière? Pour nous, simples spectateurs ou pères de famille, qui n'avions pas cessé de confier nos enfants à l'Université, elle s'est toujours montrée à nos yeux telle que vous venez de la dépeindre, milice laborieuse et modeste, entourée de l'estime publique, parce qu'elle est vouée au culte de ces hautes études qui maintiennent dans l'âme de la patrie l'amour du vrai et du beau et auxquelles j'espère que vous n'allez pas laisser porter trop d'atteinte par la multiplicité et la mobilité de pro-

grammes. Nous n'avons vu avec d'autres époques qu'une seule différence : c'est qu'elle n'était plus calomniée. Heureux effet de la liberté! Déchargée du pouvoir exclusif et excessif dont elle était investie, elle a cessé d'être le point de mire d'injustes attaques. Non, elle n'avait rien à envier ou à regretter, quand M. Nisard dirigeait son école normale, et que Jean-Baptiste Dumas présidait les conseils supérieurs d'instruction publique : et puisque vous avez parlé de ces conseils, vous me persuaderez difficilement que l'Université fut humiliée parce que ses chefs y siégeaient non pas en tutelle, mais en compagnie des premiers dignitaires de l'Etat, de ceux qui s'étaient placés par leur mérite à la tête de toutes les carrières et qui venaient apporter à l'éducation de la jeunesse le concours de leur expérience de la vie et de leur sens pratique, nécessaire peut-être pour tempérer ce qu'il y a parfois d'étroit et d'abstrait dans la pédagogie professionnelle.

Et quant aux anciens adversaires de l'Université, aux défenseurs victorieux de la liberté d'enseignement, il en est que j'ai connu familièrement, et j'affirme que chez eux aussi, l'effet pacificateur de la liberté s'était fait sentir et qu'ils ne songeaient nullement à supprimer une concurrence qu'ils ne redoutaient pas. C'était par exemple un étrange prétendant à une domination cléricale que ce grand Père Lacordaire qui, après la proclamation de l'Empire, trouva Notre-Dame trop proche des Tuileries, et sa voix trop retentissante dans le silence de la tribune et de la presse, et se réfugia dans la retraite de Sorrèze pour y élever sous l'œil de Dieu, en face d'une magnifique nature, une jeunesse chrétienne dans l'amour du droit et de la liberté. C'est là, vous le savez, que l'Académie l'alla prendre pour le faire recevoir dans ses rangs par un homme d'Etat protestant, et entendre de sa bouche l'éloge de la liberté américaine. Quand il mourut, qui est-ce qui, au nom de l'Académie, lui rendit un complet hommage ? Une des plus pures gloires du corps universitaire : Saint-Marc Girardin. Que nous étions donc loin à cette époque de récriminer contre la loi de 1850! Enfin, il est tout naturel que vous ne sachiez pas, mais il m'est permis de rappeler que quand le très indigne successeur que l'Académie avait donné au Père Lacordaire racontant sa vie, à la place même où vous êtes, dut le féliciter d'avoir rouvert l'accès de l'enseignement aux grands ordres monastiques qui en avaient été autrefois l'honneur, il déclarait hautement ne voir dans cette résurrection que le germe

et la promesse d'une liberté d'association de droit commun, accordée à tous les citoyens sans distinction de culte et de profession. Voilà comment sous les yeux, et à côté de M. de Falloux, on commentait l'un des articles les plus critiqués de la loi de 1850.

Ce langage, pourrait-on le tenir aujourd'hui ? Aurait-il chance d'être écouté? Et le père Lacordaire, si Dieu n'avait pas abrégé ses jours, aurait-il pu les finir en paix dans sa chère solitude de Sorrèze? N'aurait-il pas dû s'en bannir lui-même, si mieux il n'eût aimé en être enlevé par la force? Et cette liberté d'association nous est-elle donnée? nous est-elle promise? Ceux qui en parlent encore ne nous avertissent-ils pas d'avance que le bienfait en sera refusé à toutes les sociétés religieuses, même à celles qui se consacrent au service des pauvres et des mourants? Ah! monsieur, est-ce donc en 1850 que vous avez vu des hommes de parti ne demander la liberté que pour exercer la domination?

Encore un mot, car il en est un, dans la critique si pleine d'égards que vous avez faite de l'œuvre de M. de Falloux, que je dois arrêter au passage, parce que je sais l'impression pénible qu'il en aurait ressentie ; c'est celui par lequel vous indiquez plutôt que vous ne dites que la loi de 1850, en mettant en concurrence deux sortes d'établissements d'éducation animés d'esprit différent, a couru le risque d'établir un antagonisme de partis dans les jeunes générations, de diviser ainsi la société en deux camps, et compromis, comme on l'a dit souvent, l'unité nationale. Aucun des reproches qui lui furent adressés n'a été plus sensible à M. de Falloux, et lui, si indifférent à la calomnie, je l'ai vu tressaillir à la moindre insinuation de ce genre comme s'il avait été touché tout près du cœur ; car il professait pour l'unité nationale de la France, cette œuvre de la royauté, un dévouement qui, surtout depuis le déchirement qu'avait souffert la robe sans couture, était devenu un véritable culte douloureux autant que passionné.

Il a consacré à relever cette imputation un de ses derniers écrits intitulé : *Unité nationale*, dont vous n'avez pu, j'en suis sûr, vous défendre d'admirer comme moi l'émotion et l'éloquence. Il y établit, avec tous les exemples de l'histoire, que rien ne sert moins, rien ne compromet au contraire, autant l'unité d'une nation que la prétention d'imposer aux enfants, malgré la famille et les pères, une uniformité mécanique de sentiments et d'habi-

tudes, et que jamais la patrie n'est plus sûre d'être aimée qu quand elle sait respecter, dès le premier âge, la liberté des cœurs et surtout celle des consciences. Il n'y a point, suivant lui, de crime de lèse-nation pareil à celui de mettre un jour, un seul jour, en lutte les deux sentiments les plus élevés de l'âme humaine : le patriotisme et la foi.

Tel est le langage que tenait M. de Falloux ; mais, à mon sens, il prenait trop de soin, et les faits s'étaient chargés de sa défense par une réponse anticipée, plus décisive qu'aucune de celles qu'il aurait pu faire. Vingt années, n'est-ce pas justement le temps nécessaire pour élever une génération nouvelle et faire ainsi le premier essai des effets d'un système d'éducation ? Eh bien ! le vingtième anniversaire de la loi de 1850, à quelle épreuve n'a-t-il pas mis la jeunesse formée et enseignée sous le régime de la liberté? Quand le tocsin d'alarme a retenti, ces adolescents encore imberbes qui sortaient, les uns des lycées de l'Etat, les autres des nouvelles institutions, ont-ils été moins pressés les uns que les autres de répondre à cet appel? Et en venant se ranger du même pas sous le même drapeau, ont-ils laissé voir entre eux la moindre dissidence, ou même le souvenir d'une méfiance mutuelle ? La France, dans des jours de péril pareil, n'avait pas toujours donné le même spectacle. Au siècle dernier, dans les armées qu'Eugène et Marlborough amenaient sur notre sol, servait plus d'un sujet de Louis XIV banni par la révocation de l'édit de Nantes; et plus tard, combien l'absurde despotisme de la constitution civile du clergé a-t-il envoyé de recrues à l'émigration ? Rien de semblable n'est venu affliger la France en 1870 : et dans une suprême douleur, elle a eu du moins la suprême consolation qu'elle n'a pas eu, entre les Français, de distinction à faire. On rappelait l'autre jour, à la place où je parle, que, dans le vestibule de l'Ecole normale, on lit cette inscription : « Georges Lemoine, mort pour la patrie. » Je sais tel établissement tout voisin où l'on trouverait plus d'une inscription pareille, et peut-être, à côté du jeune Lemoine, y avait-il, sur le champ de bataille de Champigny au jour du combat, quelque élève des dominicains ou des jésuites (pourquoi ne dirais-je pas leurs noms ?) exposé aux mêmes balles, pour elle frappé du même coup, et, avant le dernier battement, le cœur des jeunes braves palpitait à l'unisson. Combattre et mourir ensemble, que voulez-vous de plus ? N'est-ce pas l'unité nationale? Viennent donc, ou plutôt ne viennent jamais de

pareilles épreuves! De nouveaux systèmes d'éducation pourraient, je l'espère, faire aussi bien ; je défie de dire qu'ils feraient mieux.

Vous pardonnerez, Monsieur, à l'amitié fidèle et à la conviction profonde qui m'ont fait tarder trop longtemps à remplir le devoir facile, autant qu'agréable, qui m'est dévolu de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'Académie. Vous avez donné de l'appel que nous vous avons adressé pour prendre rang parmi nous une explication que personne n'admettra. Vous avez paru croire que nous avions voulu seulement honorer en vous la science de l'éducation à laquelle vos travaux et votre vie ont été particulièrement consacrés. C'est pousser vraiment trop loin l'oubli de soi-même. Ce n'est pas un choix si abstrait que nous avons fait en votre personne. Dès l'apparition de votre premier essai littéraire, l'Académie vous avait salué. En couronnant, il y a vingt ans, votre ouvrage sur la morale de Plutarque, un juge souverain y avait reconnu (ce sont les expressions de M. Villemain lui-même) « une lecture hautement morale, écrite avec goût, non sans éloquence, abondante en leçons ingénieuses et une étude de philosophie qui était en même temps un excellent morceau d'histoire. » C'était prédire que l'accès de l'Académie vous serait ouvert un jour, quelle que fût la porte que vous choisissiez pour y entrer.

Mais voici, si je ne me trompe, ce qu'il peut y avoir de vrai dans votre pensée : les lettres, ce noble emploi de l'intelligence, peuvent être envisagées sous deux aspects, ou comme un but, ou comme un moyen. Leur culte désintéressé élève assez l'âme pour avoir le droit d'occuper toute une vie : mais on peut les faire servir aussi d'instrument pour la défense et le progrès d'une bonne cause. C'est ce qu'avait fait M. de Falloux, en dépensant, dans une lutte constante pour ses convictions, tous les dons qu'il tenait de la nature et qu'une fine culture avait perfectionnés. C'est ce que vous avez fait aussi, Monsieur, en appelant tout votre talent à votre aide pour tirer de la professsion active que vous aviez embrassée, toutes les lumières de nature à nous éclairer sur les problèmes les plus délicats qui touchent à l'éducation de la jeunesse. Vous pouviez en vous consacrant à élever quelque monument d'histoire et de philosophie, ne songer qu'à assurer votre réputation dans l'avenir, vous avez préféré servir cet avenir même en préparant à la France des générations dignes d'elle.

Et voyez comme le désintéressement est souvent récompensé en ce monde ! En limitant ainsi vos efforts sur un terrain qui pouvait paraître ingrat ou promptement épuisé, vous avez créé, sans le vouloir, pour le grand honneur de votre nom, ce que j'appellerai proprement un nouveau genre littéraire. Des écrits qui, par leur destination première, n'auraient dû être que des documents administratifs ont été par vous amenés à toute la distinction d'une œuvre d'art. La plupart des travaux que vous venez de réunir dans les trois volumes intitulés : *Education et instruction*, ont eu pour but, à l'origine, je crois, de présenter le tableau des résultats obtenus et de discuter les questions soulevées dans les deux grands départements de l'instruction publique dont vous avez eu la gestion. Ce n'en sont pas moins d'excellents morceaux de littérature. Non qu'on y rencontre rien qui ressemble au ton d'emphase déclamatoire qui nous fait souvent sourire dans les rapports de nos premières assemblées révolutionnaires; non que vous vous soyez attardé à parer, à farder, pour ainsi dire, par des ornements déplacés la gravité du sujet que vous aviez à traiter. Non, la note est toujours parfaitement juste : c'est l'homme d'affaires qui va à son but et n'a pas de temps à perdre à faire de l'esprit. Mais du sujet lui-même, consciencieusement interrogé, vous faites sortir sans effort toutes sortes de leçons ingénieuses qui viennent se placer naturellement sous votre plume. Vous excellez dans l'art de pénétrer la nature morale de l'enfance, d'interroger le regard, le sourire de ces petits êtres qui en savent souvent plus qu'ils en disent, et en aperçoivent toujours confusément plus qu'ils n'en savent. Puis, quand avec la croissance arrive l'âge des passions, rien de plus juste et d'une moralité plus saine que les leçons données par vous aux maîtres pour leur apprendre à faire tourner au profit des sentiments généreux et de la recherche d'un noble idéal ce qui fermente dans les bouillonnements de l'adolescence. Il y a telles pages (je citerai, en particulier, celles que vous avez appelées l'esprit de discipline dans l'*Education*) que vous avez assurément bien fait de tirer des dossiers d'un ministère pour nous permettre de les placer dans les rayons de nos bibliothèques réservés à cette catégorie des vrais moralistes qui est une des plus riches de la littérature française.

Si heureux que fussent pourtant les développements habilement tirés des programmes administratifs que vous aviez à remplir, vous ne pouviez y épancher tout le trésor d'observa-

tions que la pratique et l'étude vous avaient permis de recueillir. Pour ne rien perdre et nous faire profiter de tout ce qui ne pouvait réellement trouver place dans des rapports, vous l'avez recueilli sous la forme d'un agréable volume intitulé : l'*éducation des femmes par des femmes*, où il est question de bien autre chose encore que de l'instruction de nos filles et des qualités de leurs mères. Toutes les femmes qui se sont occupées d'éducation depuis deux siècles, Mme de Maintenon, Mme de Lambert, Mme d'Epinay, Mme Roland, passent devant nos yeux, formant une galerie d'images vivement colorées que n'aurait pas désavouée le grand maître des portraits moraux et littéraires, le Sainte-Beuve des *Lundis*. Vous établissez ensuite entre ces belles institutrices une comparaison plus amusante, je pense, que la plupart des concours féminins que vous avez eu plus d'une fois à présider. On vous suit avec un plaisir infini dans cet examen, moi surtout, qui donne les prix absolument comme vous et dont toutes les préférences sont les vôtres.

Vous divisez toutes les femmes qui ont fait part au public de leur manière d'élever leurs enfants, en deux catégories : celles qui suivent les leçons de Fénelon dans son fameux traité de l'*Éducation des filles*, et celles qui, sur les pas de Rousseau et de l'*Emile*, se sont engagées dans des voies nouvelles, et vous donnez, sans contestation, et avec pleine raison suivant moi, l'avantage aux élèves de Fénelon sur celles de Rousseau. Dans le nombre de celles qui ont pris Rousseau pour guide, il en est une que vous y rangez peut-être un peu arbitrairement. C'est sa compatriote, Mme Necker. Mais comme c'est pour lui faire complètement grâce, ce n'est pas moi qui vous le reprocherai.

J'adhère donc sans réserve à tous vos jugements. Serons-nous également d'accord (je voudrais l'espérer) quand je dirai, sans détour, quel est à mes yeux le motif de cette prédilection qui nous est commune? Ce qui fait, suivant moi, la supériorité si bien reconnue par vous aux mères dont Fénelon est le maître, ce n'est pas seulement l'excellence des conseils qu'elles ont cherchés à son école, mais c'est surtout qu'à son exemple, elles demandent leur force et leur lumière à une autorité plus haute que celle d'aucun docteur ; c'est que, pour elles, la religion est la base première de l'éducation, et le sentiment religieux le feu qui doit animer, comme le frein qui règle, le développement de la jeunesse. Là, où Rousseau, au contraire, est l'oracle, la reli-

gion est absente : Rousseau ne veut pas qu'on en parle, vous le savez, avant la dix-huitième année. L'amour maternel, abandonné alors à ses propres inspirations, s'égare dans une sensibilité vague : c'est le cas de Mme d'Épinay ; ou bien c'est, comme chez Mme Roland, la confiance dans une vertu stoïque qui, bientôt trahie par la fragilité humaine, ne fait que préparer des chutes plus profondes : le roseau brisé blesse la main qui y a cherché un appui trompeur.

Il semble qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté entre nous à l'égard de Fénelon, car il ne peut passer par l'esprit de personne de contester que le prélat chrétien ait fait de la religion le fondement même de l'éducation. Seulement vous ajoutez que Fénelon donne à l'influence religieuse, tout en l'appelant à son aide, un caractère plutôt philosophique. C'est ce que j'aurai peine à vous accorder. Sans doute, la religion de Fénelon est toujours éclairée, et il n'en parle même pas toujours dans le traité de l'*Éducation des filles*, parce qu'il était tellement reçu de son temps que le catéchisme était la première des leçons à donner à l'enfance, qu'il lui paraît superflu d'y insister. Mais dès qu'il en parle, c'est en docteur chrétien, qui fait appel à la grâce plus qu'à la raison et dans des termes dont la touche délicate qui n'appartient qu'à lui, peut seule relever et ennoblir la simplicité : « Apprenez à vos filles, dit-il quelque part aux mères, qu'il faut que Dieu les porte, comme une nourrice porte son enfant. » Trouvez-vous que cette expression soit celle d'une religion d'un caractère philosophique ? Il y a, je le sais, ou plutôt, il y avait au siècle dernier, un Fénelon de convention, philosophe et même philanthrope, à la mode de l'encyclopédie, non pas doux, mais doucereux, non pas tolérant et charitable pour toutes les excuses de l'erreur, mais indifférent à la vérité. Mais ce Fénelon-là, on n'en parle plus : il faut le laisser à la froide tragédie de la Harpe où personne ne va plus le chercher : ce n'est pas le Fénelon de l'histoire, ni celui que vous-même nous avez dépeint.

J'aurai une observation du même genre à faire sur le jugement que vous portez de Mme de Maintenon et l'appréciation que vous faites de la manière dont elle entendait et appliquait l'influence religieuse dans son célèbre établissement de Saint-Cyr. Ne venez-nous pas de nous dire tout à l'heure, en nommant l'incomparable amie de M. de Falloux, cette femme supérieure, dont aucun de ceux qui l'ont connue, ne peut parler sans affec-

tion et sans respect, que le grand sens de Mme de Maintenon aurait été embarrassé par le raffinement de spiritualité de Mme Swetchine? Mais, pardon, monsieur, il me semble que Mme de Maintenon n'a été ni si éloignée que vous dites des raffinements de la spiritualité, ni si vite avertie de leur péril, puisqu'elle a laissé régner deux années entières la doctrine de Mme Guyon à Saint-Cyr et n'a été mise en garde que par les censures de l'Eglise, auxquelles la piété de Mme Swetchine n'a jamais été exposée? Elle non plus ne cherchait donc pas à donner à sa religion un caractère philosophique, et il faut renoncer à attribuer la supériorité que vous lui reconnaissez, aussi bien que celle de Fénelon, à telle ou telle nuance de leurs convictions ; ni l'un ni l'autre n'y auraient d'ailleurs consenti, pas plus que M. de Falloux n'aurait laissé dire qu'il eût la prétention de réformer ou de commenter, de son chef, la constitution et les doctrines de l'Église. Quand des écrivains catholiques parlent de religion, c'est de la religion telle qu'elle est tout simplement.

Je m'arrête, car je touche ici, sans le vouloir, à celle de toutes les questions relatives à l'éducation de la jeunesse qui a, dans ces derniers temps, le plus vivement préoccupé l'esprit public, et que je n'aurais ni le droit ni le loisir d'approfondir ici. Quelle part faire à la religion dans l'éducation, quel rôle assigner au sentiment, et par là même aux enseignements religieux? Sur les graves problèmes que ces enseignements soulèvent, que penser de l'abstention, ou, comme on dit, de la neutralité du maître? Les uns disent, vous savez, qu'elle est obligatoire, d'autres répondent qu'elle n'est pas possible, et aucun point n'est plus vivement débattu, aucune controverse n'alimente de plus d'ardeur nos polémiques contemporaines. Le sujet n'est pourtant même abordé nulle part dans cette collection de traités auxquels je rendais tout à l'heure un juste hommage. Je ne vous cacherai pas que quelques-uns de vos lecteurs, en ouvrant le livre, tout assourdis encore du bruit qui se faisait autour d'eux, ont été surpris et un peu désappointés de ce silence. Il leur a semblé qu'ils ne trouvaient pas ce que justement ils venaient chercher. Je n'ai pas partagé leur étonnement. Cette suite d'écrits, par leur destination même, ne devaient être que le commentaire et l'application de lois dont vous n'aviez pas à discuter le principe, puisqu'il avait été posé et accepté ailleurs : la réserve vous était commandée, et il y a quelque mérite à avoir su vous y renfermer.

Mais vous n'êtes pas seulement, monsieur, le représentant

d'une haute autorité officielle : vous êtes aussi un moraliste consommé, et, après toute une vie vouée à l'étude de la jeunesse, vous aurez la légitime ambition de tracer vous-même, en votre nom, après Fénelon et après Rousseau, un système complet d'éducation, destiné à l'usage et conçu dans l'esprit des générations modernes. Vous ne voudrez pas laisser votre œuvre imparfaite, et, le jour où vous songerez à l'achever, vous savez, comme moi, non pas seulement à quels doutes d'esprits curieux, mais au trouble de quelles consciences alarmées vous aurez à répondre. Ils sont nombreux, en effet, dans notre France si anciennement chrétienne, ceux qui pensent ce que disait l'illustre M. Guizot en présentant sa grande loi d'instruction primaire : que partout où l'enseignement a « prospéré, une pensée religieuse a été unie dans ceux qui la répandaient au goût des lumières et de l'instruction », et qui ne voient pas sans inquiétude cette pensée pâlir et disparaître à tous les degrés de l'instruction publique de notre pays. Ceux-là vous demanderont, n'en doutez pas, si le regard scrutateur si intelligent que vous avez porté sur le fond intime des jeunes âmes ne vous a pas appris que les enseignements religieux, bien que les plus élevés de tous, sont ceux pourtant qu'elles acceptent le plus aisément, que c'est sous cette forme que la vérité et la vertu leur deviennent le plus doucement familières, et si vous ne pensez pas que c'est aux instituteurs de tous les âges qu'a été adressée cette suave parole tombée autrefois des lèvres divines : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Ils voudront savoir si, pour donner courage à ceux qui entrent dans la vie contre les épreuves qui les attendent, on peut — oui ou non — se passer même de leur indiquer quel est le but de cette courte existence ; s'il faut limiter leurs vœux et leurs efforts aux bornes de l'horizon terrestre, ou leur apprendre à porter leurs regards au delà ! Enfin, c'est eux qui vous diront que, mis en face d'un fait sans pareil comme l'avènement du christianisme qui a tout changé dans le monde, mœurs, lois, idées, relations des hommes et des peuples entre eux, ils n'ont jamais réussi à comprendre comment on pourrait, je ne dis pas en donner l'intelligence, mais même en faire le récit sans commencer par expliquer ce qu'on en pense.

Et laissez-moi vous dire aussi que, pour répondre à ces interrogations pressantes, il ne suffira pas absolument de leur rappeler, comme vous venez de le faire tout à l'heure, dans un noble langage, que l'enseignement public sera toujours, comme l'est

celui de l'Université, puisé aux sources les plus hautes et nourri dans les doctrines de Platon, d'Aristote, de Descartes, Leibniz, en voilà beaucoup, monsieur, jamais trop pour des esprits déjà mûrs comme le vôtre, avides de connaître et capables de choisir; mais plus qu'il n'en faut, peut-être, pour la simplicité de l'enfance et pour lui donner cette impulsion vers le bien, dont la puissance, comme celle de toutes les forces morales et matérielles, dépend essentiellement de l'unité de la direction.

Me permettrez-vous la plus indiscrète des suppositions et peut-être la moins fondée? Il me semble parfois que vous devez trouver vous-même un peu compliquée la tâche que vous assignez aux instituteurs d'aujourd'hui, en leur demandant de concilier des doctrines si diverses, surtout quand vous la comparez à la voie plus facile qu'aurait indiquée à ceux de son temps votre prédécesseur Rollin. Alors ne vous est-il jamais arrivé de dire tout bas ce que Corneille met dans la bouche du magistrat romain, opposant l'unité du culte chrétien à la multiplicité brillante des dieux de Virgile et d'Homère :

> Et si je dois ici dire ce qu'il m'en semble,
> Les nôtres bien souvent s'accordent mal ensemble.
> Nous en avons beaucoup pour être de vrais dieux.

Vous ne vous offenserez pas de ce souvenir; car vous savez que, dans cette incomparable tragédie, le sage Sévère dispute au généreux Polyeucte la prédilection du poète.

Et puis cet abri d'un spiritualisme élevé que vous offrez à l'enseignement public pour reposer en quelque sorte sa tête, au milieu du conflit orageux que livrent autour de nous les vents de toute doctrine, l'y laissera-t-on longtemps en paix? Vous savez que l'asile n'est déjà plus respecté : au nom du principe une première fois faussé et forcé suivant moi de la liberté de conscience, on conteste à l'État le droit de faire enseigner aussi bien une philosophie quelconque qu'une religion, et l'existence de Dieu, la vie future, toutes les croyances chères aux âmes généreuses rejoignent dans la même proscription les dogmes révélés. La croyance à l'auteur de la nature, comme on disait encore naguère, n'est pas traitée moins dédaigneusement que la foi au surnaturel. Philosophes et chrétiens sont désormais mis en interdit de la même manière, et n'ont plus rien à se reprocher les uns aux autres. Puis là-dessus on s'en va gravement effacer le nom de Dieu avec aussi peu de respect pour la rime que pour la raison, non seulement des vers de Racine, mais des

fables de La Fontaine, et qui sait? peut-être aussi des chansons de Béranger si on en vient (car il ne faut désespérer de rien) à en faire des livres scolaires? Vous souriez, Monsieur, de ces puérilités au nom du bon sens et du bon goût. Mais le bon sens, le bon goût, la bonne grâce qui n'auront jamais de meilleurs interprètes que vous, quand ont-ils suffi pour contenir des passions déchaînées et arrêter les conséquences logiques d'un raisonnement? Comment s'étonner qu'on ne veuille plus laisser ce nom de Dieu nulle part quand les voix les plus éloquentes et les moins suspectes n'ont pu réussir à lui maintenir même une place dans la loi? Vous connaissez comme moi ce passage de la *Divine comédie*, où le Dante met en présence le roi des régions infernales disputant avec un condamné qui veut lui prouver son innocence. « Ah! dit l'ange malin, ne raisonne pas avec moi, car tu sais que je suis logicien. » Jamais n'a été exprimé par un plus piquant emblème avec quelle tyrannie certaines idées, une fois admises, exercent jusqu'au bout, sans pitié, leur irrésistible empire.

J'ai cru, Monsieur, rendre hommage au caractère élevé dont vos écrits font foi en exprimant aussi librement sur quoi peuvent porter nos dissidences. Cette liberté même vous donne l'idée de la franchise affectueuse qui règne dans toutes les relations de la compagnie, heureuse aujourd'hui de vous recevoir. J'ai entendu raconter (je ne sais si l'anecdote est véritable) qu'au temps du premier Empire, Napoléon, recevant un jour un des fades littérateurs de cette époque qui, pour lui complaire, passait la mesure décente de la flatterie, fut saisi lui-même, devant ce spectacle de la servitude, du dégoût que Tacite a si bien peint chez les Césars de Rome, et dit en souriant à cet adulateur empressé : « Ah! laissez-nous au moins la république des lettres. »

Entrez, Monsieur, dans une des cités principales de cette république dont le nom ne vous effraye pas. Elle n'exclut personne : elle est quelquefois, hélas! victime de la proscription, elle ne l'exerce jamais. Venez occuper dans cette société ouverte à tous les esprits généreux la place qui vous a été justement réservée.

DE L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE (1).

L'éducation intellectuelle est celle qui a pour objet de développer les facultés par lesquelles l'homme apprend et connaît.

De même que nous voyons tous les organes du corps croître et se fortifier à la fois, de même il faut que toutes les facultés de l'âme soient exercées et cultivées toutes ensemble. Sinon, on ne parviendrait pas à établir entre ces puissances de l'âme l'harmonie qui seule peut donner à chacune sa véritable valeur : il manquera toujours quelque chose d'essentiel à l'intelligence.

Cependant, le développement spécial de telle ou telle faculté est plus utile dans telle ou telle circonstance; les diverses professions exigent des dispositions différentes.

Chaque esprit a une aptitude plus grande pour un certain ordre de connaissances, et c'est le meilleur indice de l'état vers lequel sa vocation l'entraîne.

L'instituteur favorisera cette vocation en donnant une direction convenable à la faculté dominante, afin qu'elle porte les fruits les plus utiles pour la société et pour l'individu. Tel est l'objet qu'il faut toujours avoir en vue dans l'éducation intellectuelle.

La vérité connue est plus funeste qu'utile à l'homme lorsqu'il ne s'en sert pas pour régler sa vie. Ce serait donc rendre un triste service aux élèves que de s'attacher à étendre leur intelligence, à leur donner une grande capacité et un désir ardent de connaître, sans tirer immédiatement parti de ce désir et de cette capacité pour faire naître les connaissances pratiques, les talents utiles qui doivent distinguer chacun dans le rang que Dieu lui destine en ce monde.

Loin d'inspirer de vagues ambitions qui éloignent et dégoûtent des réalités souvent si pénibles de la vie, l'éducation intellectuelle doit toujours être donnée aux enfants en vue de leur position sociale, avec les applications convenables à cette position.

Sans doute, l'éducation pourra développer de brillantes facultés qui, dès qu'elles auront connaissance d'elles-mêmes, éprouveront le besoin de s'exercer sur de grands objets. Mais l'instituteur ne doit *jamais* oublier que *son devoir n'est pas de faire sortir de leur condition les enfants de la classe inférieure.*

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

mais de *leur apprendre à honorer et à ennoblir leur condition par la manière dont ils sauront en tirer parti pour le bien de la société.*

« Les idées qu'il faudra répandre parmi les ignorants des classes humbles pour les éclairer, dit Silvio Pellico dans ses *Devoirs des hommes*, ces idées sont celles qui les préserveront de l'erreur et de l'exagération; celles qui, sans vouloir en faire de lâches adorateurs de ce qui sait et peut plus qu'eux, leur imprimeront une noble disposition au respect, à la bienveillance et à la reconnaissance, et qui les éloigneront des folles et funestes idées de désordre et d'anarchie; celles qui leur enseigneront à exercer, avec une religieuse dignité, les obscures mais honorables professions auxquelles la Providence les a appelées ; celles qui leur démontreront que les inégalités sociales sont nécessaires, bien que, si nous sommes vertueux, nous devions paraître tous égaux devant Dieu. »

Pour travailler à l'éducation des facultés intellectuelles, il faut connaître ces facultés et nos moyens d'action sur elles. Ces facultés, liées entre elles, ne se développent pas indépendamment de certaines facultés d'un ordre différent qui existent en même temps dans l'âme et que l'on rapporte à la sensibilité.

Il n'est pas besoin d'étudier longtemps pour reconnaître que *les sentiments occupent une place considérable parmi les phénomènes de notre vie et qu'ils modifient d'une manière frappante nos dispositions à connaître.*

Nous ne séparerons donc pas l'étude de ces différentes forces de l'âme, mais nous chercherons en quoi elles peuvent s'entr'aider.

Nous nous occuperons de l'éducation esthétique en même temps que de l'éducation intellectuelle.

La *sensibilité* est la faculté d'éprouver les impressions agréables ou désagréables à la vue de certains objets de l'ordre physique, intellectuel ou moral; d'être naturellement attiré vers les uns, éloigné des autres, de craindre ceux-ci, de désirer ceux-là ; et, par suite, d'être entraîné spontanément à faire ce que nous inspirent cette crainte ou ce désir.

Dans l'enfance, qui cède ordinairement à toutes les impressions, la sensibilité joue le plus grand rôle.

Si l'enfant a du goût pour un objet, il s'y portera aussitôt avec ardeur, il y fixera son attention sans fatigue et arrivera promptement à le connaître. Si on le laisse s'habituer à des

répugnances pour telle ou telle partie de ses études, ce sera chose presque impossible que de l'y ramener plus tard avec fruit.

La sensibilité peut être le plus puissant auxiliaire comme le plus grand ennemi des facultés intellectuelles : on comprend combien il importe d'en régler la direction.

On ne doit pas développer inconsidérément la faculté de sentir : dans beaucoup de circonstances, il faut l'épurer, la modérer, la contenir.

Ainsi, nous sommes en général trop portés à apprécier vivement les peines et les plaisirs du corps pour qu'il faille rendre nos organes plus sensibles à des impressions purement physiques. On doit accoutumer de bonne heure les enfants à ne les considérer que comme des sentiments d'un ordre inférieur et d'une importance secondaire, utiles quand ils sont bien réglés, funestes quand on leur laisse prendre sur l'âme un empire que la faiblesse de notre nature leur donne trop souvent.

L'instituteur témoignera sa satisfaction à ceux qui ne redoutent ni le froid ni le chaud, qui ne s'inquiètent ni de la finesse des vêtements, ni de la délicatesse de la nourriture, ni de la dureté de leur couche. Il représentera à ses élèves, par des exemples faciles à trouver, les avantages de ceux qui ne se laissent pas dominer par leurs sens. Il leur peindra des plus vives couleurs le misérable état d'abrutissement et de grossièreté de ceux qui s'abandonnent aux excès dans le boire et le manger. — C'est un grand service à rendre aux enfants des classes ouvrières que de leur inspirer de bonne heure l'horreur de l'ivrognerie, ce vice qui produit tant de ravages autour d'eux.

Il ne faut pas mettre au rang de ces sensations physiques et grossières un sentiment qui, loin d'avilir notre âme, l'élève et l'ennoblit : le sentiment musical, que tout instituteur peut cultiver en exerçant ses élèves à la musique vocale. « De tous les arts, dit dans son dernier ouvrage un penseur et un écrivain dont notre pays doit être fier, M. Octave Pirmez, de tous les arts, la musique est le plus essentiellement humain : il remue l'âme en ses secrètes profondeurs et la peuple de sentiments de tendresse et de vaillance. »

L'influence de la musique sur les mœurs a souvent été remarquée par les auteurs qui ont traité de l'éducation. Malheureusement on a voulu exagérer cette influence, et ces exagérations ont engagé beaucoup de personnes à renoncer entièrement aux bienfaits qu'on en peut raisonnablement attendre. Il est

cependant incontestable que tous les esprits, plus ou moins cultivés, ont leurs heures de relâche et de repos et que ces heures seront données au dérèglement si elles ne sont pas occupées par d'innocents plaisirs. Et en est-il de plus pur et de plus attrayant que la musique ?

En Allemagne, en Suisse, en Hollande, la connaissance de la musique vocale est regardée comme indispensable à un instituteur. « Le principal objet de l'enseignement de la musique dans nos écoles, dit une circulaire du ministre de l'instruction en Allemagne, est de cultiver la sensibilité, de faire prendre de douces habitudes, de fortifier l'âme, objets que l'instruction seule ne saurait remplir : aussi forme-t-elle une partie essentielle de l'éducation, et si on s'en sert avec discrétion et intelligence, elle peut rendre les natures les plus agrestes susceptibles de bonnes et suaves émotions. »

Si la musique a été souvent l'instrument de la dépravation, cela ne prouve qu'une chose : son pouvoir sur le cœur humain et la nécessité où se trouve le maître de donner aux jeunes gens le goût de l'harmonie douce et pure pour leur inspirer l'horreur des chants grossiers et dissolus.

Le sentiment musical se rattache à un sentiment plus général d'un ordre purement intellectuel, le sentiment du beau et du vrai.

L'amour de la vérité, dont la conséquence naturelle est l'amour de sa recherche, se développera chez les enfants s'ils voient la lumière pénétrer en eux, s'ils sentent qu'ils deviennent plus capables de triompher des difficultés, s'ils entrevoient l'usage u'ils pourront faire de leurs connaissances.

Pour développer l'amour du beau, l'instituteur ne mettra entre les mains de ses élèves que des morceaux de littérature écrits avec bon goût et à la portée de tous.

Il pourra aussi faire parfois, avec ses élèves, des excursions dans la campagne : outre que c'est une excellente manière de gagner leur affection, c'est le moyen le plus efficace d'ouvrir leurs yeux et leurs oreilles au magnifique spectacle et à la grande voix de la nature.

Il leur fera sentir ainsi que les joies les plus vives sont celles qui s'achètent sans or et sans argent. Ne sera-ce pas rendre un service inappréciable à ceux qui vivent continuellement en présence des scènes de la nature que de leur apprendre à en goûter le charme ? — Cette sensibilité n'est pas commune parmi les

pauvres, et c'est pourtant à eux, *dont les jouissances sont si restreintes et si rares*, qu'elle serait surtout précieuse.

Ce moyen, et mille autres qui se présenteront continuellement au maître, formeront dans l'âme des enfants le goût du beau et du bon goût, qui n'est pas encore la vertu mais qui est éminemment propre à lui préparer les voies.

Pourquoi ces puissantes influences seraient-elles négligées dans nos écoles, quand, dominées par la pensée des grandes vérités religieuses, elles peuvent contribuer si efficacement à donner un *caractère aimable et élevé?*

Le sentiment du vrai et du beau se décèle de bonne heure par le désir si vif de tout voir et de tout savoir, que l'on appelle curiosité.

« La curiosité, dit Locke, n'est dans les enfants qu'un désir de connaître; il faut donc tâcher de l'augmenter en eux parce que c'est un secours que la nature fournit au maître pour dissiper leur ignorance native. »

Voilà comment on pourra exciter la curiosité chez les enfants et la tenir toujours en haleine.

Quelques questions qu'un enfant puisse faire, il n'en faut rejeter aucune avec mépris ni permettre qu'on en fasse un sujet de railleries. Il faut, sans se choquer des interrogations les plus naïves, répondre à tout ce qu'il demande, et lui donner des explications aussi intelligibles que son âge et l'étendue de ses lumières peuvent le permettre : dans ce but, rien n'est plus utile que d'employer fréquemment des comparaisons dont les termes soient parfaitement connus des enfants.

C'est presque toujours par comparaison que les enfants aiment à s'exprimer. Pour se faire comprendre d'eux, il faut parler leur langue.

Les enfants sont autant de voyageurs arrivés nouvellement dans un pays étranger et inconnu : nous devons nous faire conscience de les jeter dans l'erreur. Bien que leurs questions nous paraissent frivoles, à nous qui en connaissons la solution depuis longtemps, elles sont importantes pour ceux à qui cette solution est entièrement inconnue.

Quel que soit le point de départ des questions de l'enfant, il faut savoir y répondre avec complaisance et clarté : elles seront l'occasion de questions nouvelles, plus instructives, plus profondes.

Dans une école, l'instituteur ne pourra pas évidemment

permettre aux enfants de lui adresser, au milieu de tous les exercices, des questions qui troubleraient l'ordre de la classe; mais il devra toujours les engager à lui demander à la fin des classes, les éclaircissements dont ils ont besoin. Il pourra même adopter certains exercices où toute latitude est donnée aux questions des enfants.

La curiosité a aussi ses excès. En expliquant aux enfants ce qui peut être expliqué, il faut bien leur persuader qu'il est, dans l'ordre de la religion, des vérités que la raison humaine ne peut comprendre à cause de sa faiblesse, mais qu'elle doit recevoir avec une humble et ferme foi en la parole de Dieu même.

Il faut enfin que l'instituteur veille à ne donner lieu à aucune question indiscrète ou inconvenante. Si, malgré ses précautions, on lui en adresse quelqu'une de ce genre, qu'il tâche de l'éluder avec adresse ou qu'il réponde avec mesure et gravité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Dimanche 12 février, les honneurs de la béatification solennelle ont été décernés au Frère lai Capucin Félix de Nicosie, un de ces humbles religieux dont la vie austère et la mission sainte sont traitées de folie et de scandale par ceux qui, dans la fidèle imitation du divin Maître, voient un reproche pour leurs aberrations et leurs vices.

Que de bienfaits ce pauvre Frère Capucin, employé pendant 43 ans à quêter pour son couvent de Nicosie, n'a-t-il pas répandus sur ceux qui s'honoraient de lui donner l'aumône, sur ceux aussi qui le maltraitaient et le persécutaient et dont il ne tirait d'autre vengeance que de prier pour eux et de les convertir par l'exemple de son humilité et de sa douceur!

Sa charité n'avait pas de bornes, et tout pauvre qu'il était, il savait toujours trouver des ressources pour venir en aide aux malheureux, jusqu'à opérer en leur faveur des prodiges insignes et innombrables; il contribua ainsi puissamment à affermir la religion parmi ces populations ardentes du midi de la Péninsule que le contre-coup des révolutions de la fin du siècle dernier allait éprouver si rudement.

Parmi les nombreux miracles opérés après sa mort, les deux

qui ont été choisis pour être examinés au cours du procès de béatification étaient représentés sur les bannières exposées dans la salle de la *Loggia*, comme la divine confirmation des vertus du nouveau Bienheureux. L'une de ces bannières rappelait la guérison subite d'un ulcère incurable dont souffrait un pauvre ouvrier, Vincent Abbate, et qui lui avait déjà rongé l'os du bras. Sur l'autre bannière était représentée la guérison instantanée et parfaite d'une fistule cancéreuse qui avait réduit à la dernière extrémité le religieux capucin Joseph-Antoine d'Aderno.

Après la lecture du décret de béatification, S. G. Mgr Dominique Jacobini, archevêque titulaire de Tyr et secrétaire de la Propagande, a pontifié à la Messe et a récité les Oraisons propres du nouveau Bienheureux.

Dans l'après-midi, le Souverain Pontife, accompagné des prélats et personnages de la Cour, s'est rendu dans la salle de la *Loggia* pour y prier devant l'image du nouveau Bienheureux et pour recevoir les offrandes d'usage de la postulation de la cause. S. Em. le cardinal Massaia, de l'Ordre des Capucins, était présent à ces honneurs solennels rendus au héros chrétien dont la gloire s'ajoute à tant d'autres du même Ordre.

—

Le 19 février a eu lieu la béatification du vénérable Jean-Baptiste de la Salle. Nous en reparlerons.

—

On mande de Rome que le Pape désire que les négociations pour la reprise des relations entre le Saint-Siège et la Russie soient poussées avec la plus grande activité. Aussi a-t-il décidé d'envoyer un prélat à Saint-Pétersbourg.

—

Par billets de la secrétairerie d'État, le Souverain Pontife a nommé : préfet de la Sacré-Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques, S. Em. le cardinal Seraphin Vannutelli, en remplacement de l'Eme cardinal Aloïsi Masella, nommé préfet de l'économat de la Sacrée-Congrégation de la Propagande et président de la Rév. Chambre des Dépouilles.

S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli a été nommé aussi protecteur de l'Institut de Sainte-Marie dit des Dames anglaises, dans l'empire austro-hongrois.

—

Par billets de la secrétairerie d'État, le Saint-Père a daigné agréger au collège des Protonotaires apostoliques dits *de nu-*

mero Mgr Laurent Salvati, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, et Mgr Agapit Panici, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque vaticane.

Sa Sainteté a daigné également nommer prélats votants de la signature papale de justice : Mgr Hilaire Passerini, Mgr Roch Micara et Mgr Pierre Crostarosa.

Ont été aussi nommés membres de la consulte prélatice pour les conciles provinciaux : Mgr Sauveur Pallottini et Mgr Louis Baccelli.

—

Par d'autres billets de la Secrétairerie d'État, le Souverain Pontife a daigné nommer prélats domestiques : Mgr Nicolas Averardi, auditeur de la Nonciature apostolique de Paris ; Mgr La Notte, et Mgr Blaise Pisani, professeur au séminaire archiépiscopal de Capoue.

Mgr Dominique La Notte a été agrégé aussi à la Consulte prélatice adjointe à la Sacrée Congrégation du Concile pour l'examen des rapports des Ordinaires sur l'état de leurs diocèses.

Mgr François Segna, ancien auditeur de la nonciature de Madrid, a été nommé auditeur de Rote.

M. Contini, ancien vicaire général de l'archidiocèse de Ravenne, a été nommé consulteur de la Sacrée Congrégation du Concile.

Enfin, le Saint-Père a daigné nommer de même prélat clerc de la révérende Chambre apostolique Mgr Joseph Giustiniani.

France.

Belley. — Le nouvel évêque de Belley, Mgr Luçon, a été sacré par Mgr Freppel dans l'église de Cholet, la paroisse où il était curé. Dans son premier mandement à ses nouveaux diocésains, nous lisons :

Dieu, son culte, sa foi, ses lois ; Jésus-Christ, sa doctrine, ses commandements, ses mystères, ses bienfaits, sa croix, son Église, vos âmes, votre sanctification, votre salut et, par conséquent, tous les intérêts religieux de notre diocèse : nos séminaires, nos maisons d'éducation, nos établissements de charité, nos communautés religieuses, la visite de nos paroisses, voilà les objets de notre sollicitude. Oh ! le beau et vaste champ ! Que sont, à côté de ces vérités et de ces intérêts éternels, les petits intérêts de la terre et les événements du jour, qui n'étaient point encore hier et dont on ne parlera plus demain ?

La foi ! Nous venons pour la prêcher, la répandre, la faire refleurir. Car là est le salut des individus et des sociétés. Elle seule offre à l'esprit le repos dans la vérité, à la conscience la paix dans la grâce divine, à la volonté l'assurance dans sa voie, au cœur la consolation pour le présent et l'espérance pour l'avenir. Elle seule peut donner aux sociétés la tranquillité, l'ordre, la prospérité ; car la justice élève les nations et le péché rend les peuples malheureux. Non, on ne remplacera point avec succès, pour le bonheur des nations, la foi par une vaine et changeante philosophie, la crainte de Dieu par celle de l'homme, la conscience chrétienne par le sentiment vague de l'honneur, le frein de l'éternité par celui des intérêts de ce monde. Tous les moyens humains resteront impuissants : *Quia vana salus hominis.* Le salut ne peut venir que de Dieu, du retour à la foi, à la pratique de la religion.

La foi ! Nous venons pour en être le gardien et veiller à ce que nulle erreur ne vienne en altérer la pureté dans les âmes. C'est là un des devoirs les plus rigoureusement recommandés à l'évêque au jour de sa consécration. Gardez-nous donc, ô Dieu qui nous avez confié ce dépôt sacré, gardez-nous d'être jamais de ceux qui, par complaisance pour les idées du jour, ou par crainte, ou par trop de confiance en leur propre sens, s'éloignent des traditions de la saine doctrine, la compromettent par de profanes nouveautés de langage et, par une déplorable confusion, mettent les ténèbres à la place de la lumière et le mal à la place du bien.

—

Grenoble. — Mgr Fava, évêque de Grenoble, intente un procès au *Petit Dauphinois* et au *XIXe Siècle* qui, sous ce titre en grosses lettres et à fracas : « *Un scandale clérical. — Une jeune fille séquestrée par des religieuses. — Scène violente et délivrance! — Le glas funèbre. — L'évêque Fava et le parti clérical* », ont publié un récit purement calomniateur.

Etranger.

Pérou. — Le *Revista catolica* de Lima nous apporte deux graves documents. Le premier est une lettre de Mgr Bandini, évêque d'Antipatros, vicaire-capitulaire de Lima, au ministre d'Etat, préposé aux départements de la justice, du culte, de l'instruction et de la bienfaisance, pour protester contre l'autorisation donnée par ledit ministre à une séance d'acrobatie dont le produit devait concourir à l'érection d'un temple maçonnique. En voici la traduction :

Lima, 7 décembre 1887.

J'ai été douloureusement surpris, monsieur le ministre, de lire dans le n° 6026 du *Nacional*, joint à ma lettre, la nouvelle qu'il donne pour exciter le public à se trouver en nombre au spectacle que la famille d'acrobates Nelson prépare pour demain, en faveur d'un temple maçonnique qu'on s'occupe, à ce qu'on assure, d'élever en cette capitale, au grand scandale du peuple catholique, au mépris de ses croyances religieuses et en violation des lois de l'Etat, dont la charte fondamentale proclame la religion catholique comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de toute autre, dont elle proscrit l'exercice public.

En présence de ce fait, qu'en une autre occasion je me suis vu amené à combattre énergiquement sous M. Iglesias, par mon acte du 27 juillet 1885, poursuivant mon dessein de m'opposer à cette construction, comme je fais aujourd'hui, mon devoir d'évêque catholique et de chef actuel de cette Eglise, non moins que les sentiments chrétiens qui animent mon esprit, me mettent dans le cas d'insister sur les remarques consignées dans l'acte rappelé ci-dessus, que vous pourrez voir aux archives de votre ministère, que je soumets à la considération du gouvernement et qui, je n'en doute pas, opéreront avec plus d'efficace sur l'esprit de S. Exc. le président constitutionnel de la République et sur le vôtre, dont les idées orthodoxes et la sollicitude pleine de zèle à conserver et à rendre plus étroites la concorde et l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat, sont notoires, ce dont vous avez donné des preuves au temps passé de votre administration.

Confiant dans ce passé, dans votre respect pour la constitution de l'Etat, et finalement dans les lois qui le régissent, le soussigné espère que, d'accord avec S. Exc. le président, vous prendrez les mesures convenables, non seulement pour empêcher le spectacle public qui se prépare avec un tel but, mais aussi pour interdire la construction du temple dont il s'agit.

Conformément à ces sentiments, je ne doute pas que vous emploierez efficacement le peu de temps qui reste pour obtenir les résultats en vue desquels j'adresse la présente lettre à Votre Seigneurie.

† Manuel-Antoine,
Evêque d'Antipatros et vicaire-capitulaire.

Hélas! dit l'*Univers* l'espoir de Mgr Bandini n'a pas été réalisé. Ainsi que le remarque pour le Pérou la *Revista catolica*, et ainsi qu'on pourrait le remarquer pour d'autres pays, les principes de l'éducation première et les idées de l'homme privé sont trop souvent sacrifiés aux étonnantes variations de la carrière publique. Le ministre n'a donc ni répondu à l'évêque, ni

pris les mesures nécessaires pour empêcher un spectacle donné au mépris de la religion catholique et de la constitution du pays.

Mais ce n'est pas tout. Concurremment avec les progrès de la franc-maçonnerie, on voit, au Pérou comme ailleurs, s'accroître l'audace de la presse immorale et impie. Mgr Bandini s'est donc vu dans l'obligation de condamner un affreux journal qui se publie sous le titre de *La Luz electrica*, et qui n'est qu'un réceptacle d'impiétés, de blasphèmes contre la sainte Vierge et l'Eucharistie, d'obscénités. Il en a prohibé la lecture sous peine de péché mortel, encourue par le fait même et réservée à l'ordinaire local. Mgr Bandini ajoute que cette peine sera encourue non-seulement par ceux qui lisent et conservent le journal, mais encore par ceux qui le répandent, l'impriment ou contribuent de quelque manière à sa publication, comme rédacteurs, typographes, etc. Prescription est faite en même temps aux curés, prêtres réguliers et séculiers, chapelains, etc., de publier en chaire cette condamnation, en appelant l'attention des fidèles sur l'obligation qu'ils ont de détruire entièrement les exemplaires dudit journal qui viendraient en leur possession.

Nous n'avons pas encore de détails sur les résultats de cet acte de vigilance et de vigueur épiscopales, dont le Pérou n'est malheureusement pas le seul pays à attendre les effets. Quoi qu'il arrive, les catholiques sont avertis, et l'on est fondé à croire que le noble exemple de zèle apostolique, donné par Mgr Bandini, si fermement opposé à la diffusion de l'impiété et de l'immoralité franc-maçonnique, ne sera pas perdu.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 16 *février*. — A l'ouverture de la séance, M. Le Royer annonce qu'il a reçu du président de la Chambre des députés une proposition de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 fr., pour secours aux ouvriers des mines de Bessèges et Terre-Noire. La commission des finances se réunit immédiatement sous la présidence de M. Léon Say.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse en remplacement de M. Tirard, nommé ministre.

M. Guyot est élu.

On adopte plusieurs projets de loi, puis on examine les numéros de l'ordre du jour sans qu'aucun vote important soit émis.

Vendredi 17 *février*. — On vote divers projets de loi d'intérêt local, notamment une imposition du département du Var, pour la garantie d'intérêts au chemin de fer du littoral.

Lundi 20 *février*. — L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi modifiant quelques articles du Code de commerce. Ces articles sont adoptés après modification, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

On passe ensuite à l'examen de la loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de régler les rapports des Compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés. Il y aura lieu à une délibération en seconde lecture.

Chambre des Députés.

Jeudi 16 *février*. — On commence la discussion générale du budget des finances. M. Wickersheimer a la parole. Mais personne ne l'écoute émettre ses théories financières. On bavarde sur tous les bancs.

On croit comprendre que l'orateur cherche à démontrer que, si l'on veut suivre un système à lui, on aura payé toute la dette de la France en soixante-quinze ans.

Après ce discours, la discussion générale est close. On adopte sans discussion les quatre premiers articles de la loi, — tout ce qui concerne la dette publique. On continue ensuite la discussion des articles suivants.

Après l'adoption de plusieurs articles, on arrive à la proposition de M. Dreyfus, concernant la suppression des trésoriers-payeurs généraux.

M. Dreyfus voudrait que l'on remît à la Banque de France le service de la Trésorerie, comme cela se fait en Belgique. Il défend son projet que vient combattre M. Tirard. Le président du conseil prie la Chambre de repousser cette proposition.

La commission, par l'organe de M. Fernand Faure, son rapporteur, demande alors à la Chambre de voter sur le chapitre 20, concernant les trésoriers généraux, une réduction de 100,000 fr. Le gouvernement l'accepte. Mais alors M. de Soubeyran propose une réduction de trois millions et demande le renvoi du chapitre à la commission.

Comme M. Tirard déclare s'y refuser absolument sans toutefois poser la question de confiance, on est étonné de voir la Chambre voter ce renvoi par 292 voix contre 237.

Vendredi 17 *février*. — Il y a quelques jours, M. Sans-Leroy avait déposé une proposition de résolution ainsi conçue :

Une commission de vingt-deux membres nommée dans les bu-

reaux sera chargée d'étudier et d'établir, d'accord avec le gouvernement, les clauses et conditions auxquelles le privilège d'émettre des billets à vue et au porteur sera ou continué à la Banque de France, ou conféré à un nouveau concessionnaire.

Cette proposition n'a pas même les honneurs d'une discussion. Il suffit à M. Tirard de la repousser du geste pour qu'elle soit immédiatement écartée. 323 voix lui ont refusé l'urgence que 199 seulement lui accordaient.

M. Le Hérissé dépose une proposition de loi pour laquelle il demande l'urgence.

Il s'agit de rendre inéligibles, dans les élections partielles, les ministres qui n'ont pas quitté leurs fonctions depuis six mois au moins.

L'exposé des motifs ajoute qu'il est intolérable que des ministres faussent le suffrage universel, en jetant dans la balance électorale le poids de leur influence et de leur autorité. « Il faut empêcher le retour des faits qui ont ému ces jours-ci la presse et l'opinion. »

L'urgence n'est pas déclarée.

Cela fait, on revient au budget et on continue à s'occuper de celui du ministre des finances. La proposition Soubeyran, renvoyée la veille, n'est pas adoptée.

Samedi 18 *février*. — Un grand calme et un grand vide; M. Laur pérore et fait le vide sur les banquettes; dans les couloirs, où les députés se réfugient, on cause.

La crise ministérielle apparaît imminente, et les ministres déclarent qu'ils ne feront rien pour la retarder. Sur tous les chapitres essentiels du budget, ils poseront la question de confiance. « Nous en avons assez ! » disent-ils.

Après le discours de M. Laur sur la question du cuivre, la Chambre reprend l'examen du budget. On termine le chapitre des colonies et on revient aux finances dont on termine l'examen.

Lundi 20 *février*. — Vote sans incident notable, du budget des postes et télégraphes. On commence le budget de la justice. Une économie dans le personnel central, proposée par M. Le Prévost de Launay, est repoussée; par contre, on renvoie à la commission un amendement de M. Deberly, député conservateur de la Somme, qui réclame l'augmentation du traitement des magistrats de certaine résidences dont la population a augmenté.

Mardi 21 *février*. — On achève le vote du budget de la justice.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La discussion du budget et le ministère. — M. Flourens candidat. — Situation. — Le procès Wilson. — Etranger.

23 février 1888.

La discussion du budget du ministère des finances est terminée et M. Tirard est encore président du conseil. Ce n'a pas été sans cahots ni difficultés; mais M. Tirard a eu la chance de faire revenir deux fois la Chambre sur sa décision, de sorte qu'il vit en s'appuyant tantôt sur huit voix de majorité, tantôt sur une majorité instable de cinquante-cinq voix. Pour avoir évité tant d'écueils, M. Tirard n'est pas encore arrivé au port, et du Charybde des finances il tombe au Scylla de l'intérieur. Ses ennemis nourrissent, en effet, l'espoir de le voir s'effondrer lorsque viendra la discussion du budget de M. Sarrien. C'est, nul ne l'ignore, sur la question des fonds secrets que s'engagera la lutte, et comme il s'agit pour les députés du centre d'avoir ou de ne pas avoir chance d'être réélus suivant que le chiffre des fonds secrets sera de seize cent mille francs ou de huit cent mille francs, la bataille sera chaude. Elle va commencer à l'heure où nous mettrons sous presse.

—

Dans le ministère, un homme, M. Flourens, avait su, soit qu'il ait été heureux, soit qu'il ait été habile, conquérir une sorte d'estime. Il avait jusqu'ici eu ce singulier mérite de savoir se taire, ce qui avait fait croire qu'il réfléchissait. Piqué par on ne sait quelle tarentule, il est allé solliciter les suffrages des électeurs des Hautes-Alpes, et, dans sa campagne électorale, il commit maladresses sur maladresses. Tout cela pour acquérir le droit d'être appelé « mon cher collègue » par M. Wilson ou M. Camélinat. Le *Temps*, lui-même, est forcé d'avouer que M. Flourens a perdu « en autorité et en prestige ».

Décidément, le vrai Flourens n'est pas celui qu'on a voulu nous montrer lors des incidents de Pagny ou de Raon-sur-Plaine; le vrai Flourens, c'est celui qui racontait étourdiment à sa femme des secrets d'Etat, que celle-ci allait répéter dans les salons des ambassades.

Pouvons-nous, dans les circonstances actuelles, conserver un semblable ministère? Faut-il rappeler les terribles éventua-

lités que chacun redoute? Le discours de M. de Bismarck, la divulgation du traité austro-allemand sont-ils déjà oubliés en France? N'a-t-on déjà plus à la mémoire ce million d'hommes dont le chancelier allemand a parlé et qu'il peut envoyer à chacune des frontières de l'empire?

Sur quelque capitale de l'Europe qu'on jette les yeux, on n'y trouve que des sujets d'alarmes. A Londres, on prépare une alliance avec les empires du centre, et, moins prolixe que M. Flourens, le ministre anglais refuse de s'expliquer sur le rôle que jouerait l'Angleterre en cas de guerre européenne. A Vienne, on arme, attendant le signal qui doit partir de Berlin. A Rome, on nous hait, et les journaux italiens ne perdent pas une occasion d'exciter les sujets du roi Humbert contre nous. L'Italie est devenue une puissance maritime de premier ordre et ses soldats se croient invincibles. A Saint-Pétersbourg, on se recueille, le czar hésite entre la répulsion qu'il a pour la forme de notre gouvernement, pour les hommes qui en font partie, et les intérêts de son peuple. A Berlin... Faut-il parler de Berlin?

Les hommes d'Etat de tous les pays emploient tous leurs soins, toute leur activité, tout leur savoir à renouer les amitiés, à rendre plus intime la cohésion des divers éléments de leurs nations. On se prépare fiévreusement à la guerre, en disant qu'on veut la paix, mais en ajoutant que la paix est impossible.

A San-Remo, un malheureux prince se débat dans les affres d'une longue agonie, et la Mort, qui le frappera peut-être demain, peut du même coup faire descendre au tombeau le vieil empereur allemand et placer sur le trône de l'empire un jeune homme de trente ans qui ne pourra sans doute éviter la guerre civile et le désagrégement de l'Allemagne qu'en allant chercher des victoires sur les champs de bataille des Vosges.

Telle est la situation de l'Europe. Nous, nous sommes gouvernés par des ministres éphémères, par un cabinet qui n'existera pas demain et dont on peut dire ce qu'on a dit de vieilles maisons qui ne tiennent debout que parce qu'elles ne savent pas de quel côté tomber. Notre ministre des affaires étrangères, sur qui reposent les plus lourdes responsabilités, déconsidéré, a perdu la confiance des hommes de son parti même.

Il nous faudrait un gouvernement qui ne fût pas un cadavre ambulant; il nous faudrait un ministère stable; il nous faudrait à notre tête, des hommes qui eussent assez d'autorité pour ras-

surer le pays sur sa force. Voilà ce qu'il nous faudrait... Au lieu de cela, nous aurons un ministère Floquet, qui sera aussi vivement combattu le lendemain de son arrivée au pouvoir que M. Tirard l'est à la veille de sa chute. Avec la République telle que les républicains l'ont faite, nous sommes condamnés à n'avoir jamais de gouvernement, dans le sens réel du mot.

—

Depuis jeudi dernier, 16 février, M. Wilson est sur la sellette devant la 10e chambre correctionnelle, pour rendre compte des nombreux délits d'escroquerie qui lui sont reprochés. On peut dire que jamais affaire plus extraordinaire, plus retentissante, plus scandaleuse ne se sera présentée en de pareilles conditions dans aucun pays. Jamais on n'a vu un personnage de la qualité de M. Wilson, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, ayant rempli lui-même le rôle occulte d'un véritable chef de gouvernement, venir s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, sous l'inculpation la plus accablante de grossières, de honteuses escroqueries. Le Palais de justice gardera longtemps à coup sûr, la mémoire du spectacle dont, pendant ces jours-ci, il aura été le théâtre.

Ce qu'on a appelé justement le *wilsonisme*, c'est-à-dire le trafic éhonté et sous toutes les formes de l'influence que donne une situation politique acquise par les complaisances du suffrage universel, qui est toujours aveugle, restera la note caractéristique des mœurs parlementaires sous la troisième République. Et d'un autre côté, les résistances de la justice à appliquer au coupable les règles ordinaires, les efforts du parquet pour arracher le gendre de M. Grévy à la honte des poursuites correctionnelles ne seront pas un des moins édifiants exemples de ce qu'est devenue la magistrature française sous ce régime de protection et de favoritisme qui devait être le prétendu règne de l'égalité.

Nous n'avons pas à rappeler ici les débuts de l'affaire qui, depuis l'arrestation du général Caffarel, dans les premiers jours d'octobre dernier, s'est déroulée comme un roman à la Gaboriau, avec les plus invraisemblables péripéties, avec les plus étranges complications, dont l'intérêt redoublait au moment où il semblait le plus près de s'épuiser. Ces faits sont encore dans toutes les mémoires.

On se souvient de la façon tout inattendue dont le nom de M. Wilson se trouva tout à coup accouplé à celui de la femme

Limouzin, complice du général Caffarel, qui possédait des lettres compromettantes du gendre de M. Grévy.

On se souvient de la découverte successive des différents personnages accusés d'avoir participé au trafic des décorations; du général d'Andlau, de Mme Rattazzi, puis de Ribaudeau, Dubreuil et consorts, une arrestation en entraînant immédiatement une autre, et amenant toujours le nom de M. Wilson comme le chef, l'instigateur, le *Deus ex machina* de cette entreprise, de cette colossale agence qui mettait la Légion d'honneur, les emplois, la France entière en coupe réglée.

On se souvient des incidents qui suivirent ces révélations, du meeting de Tours, des dénégations indignées de M. Wilson, du coup de théâtre, en plein Palais de Justice, de la lettre filigranée, qui, au moment même où les magistrats cherchaient à sauver le principal coupable, attestait d'une façon écrasante sa complicité.

On se souvient enfin de l'aveu des 22,000 dossiers et de l'attitude tout à coup devenue plus humble — et pour cause — du patron de Ribaudeau, de l'hôte de l'Elysée, du distributeur de croix, de M. Wilson! Il était désormais prouvé que le nom de ce personnage se trouvait mêlé à une quantité d'affaires véreuses. Comme sous-secrétaire d'Etat, il avait vendu son influence, avait soustrait du ministère des finances le dossier Dreyfus, il avait payé les fournisseurs de son hôtel de l'avenue d'Iéna à coups de décoration; il avait arraché à toutes les personnes, à tous les fabricants, en particulier, que ses employés, ses *rabatteurs*, lui avaient amenés, des sommes plus ou moins importantes, déguisant ses marchés honteux et ses prévarications sous la rubrique habituelle : « Souscription à la *Petite France!* » ou « Souscription au *Moniteur de l'Exposition!* » Et le cri de réprobation, d'indignation qui retentit alors d'un bout à l'autre du pays, ne put parvenir à obliger les juges à faire leur devoir. Il a fallu une énergique et persistante poussée de l'opinion publique pour obtenir le résultat qu'on a atteint aujourd'hui!

Un des scandales de ce procès, et non le moins grave, c'est la manière évidente dont certains témoins se moquent des juges : le nommé Legrand notamment qui paya 100,000 francs sa décoration, et sa digne moitié considèrent le serment prêté sur le crucifix comme une formalité sans importance et n'engageant à rien.

C'est véritablement honteux et cela jette un triste jour sur l'état où nous a mis le régime actuel.

C'est une manifestation de la corruption qui, depuis dix ans, a envahi, degré par degré, la République. Il n'y a pas là un fait isolé. Le mal est général. Le jugement que le tribunal portera sur le cas particulier de M. Wilson ne suffira pas pour laver la souillure :

Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

C'est la République elle-même qui est atteinte d'un mal qui l'a gangrenée jusqu'aux moëlles. Et ce mal, elles ne veut ni ne peut en guérir, parce que c'est l'essence même du régime.

—

Les nouvelles de San-Remo sur la santé du prince impérial d'Allemagne depuis la dernière opération qu'il a dû subir, deviennent de jour en jour plus alarmantes. Cependant, les rapports des médecins continuent à laisser l'espoir d'une guérison. Cet espoir a remis à l'ordre du jour la question déjà tant discutée au début de la maladie, à savoir si, en présence du grand âge de l'empereur Guillaume et de l'impossibilité de régner où se trouve le prince héritier, il n'y aurait pas lieu de pourvoir, dès à présent, à la vacance éventuelle du pouvoir.

Un député conservateur a été le premier à remettre la discussion sur le tapis, non pas au Parlement, mais dans le monde parlementaire. L'idée de l'établissement d'une régence rencontre partout de vives protestations; elle serait, en effet, inutile si le malade est condamné à ne plus vivre que peu de temps, bien maladroite et bien cruelle si le prince se rétablissait et pouvait un jour diriger les affaires.

On fait cependant ressortir que le prince Guillaume pourrait être appelé, dans un bref délai, à prendre la direction des affaires de l'empire et n'aurait pas été suffisamment préparé pour assumer de si grandes responsabilités. Pour parer à cette éventualité, on s'est demandé s'il ne serait pas bon d'adjoindre au prince un conseiller qui le tiendrait quotidiennement au courant des affaires de l'Etat et le préparerait ainsi à son métier de souverain. Il est fort possible qu'on s'arrête à cette combinaison qui respecte la juste susceptibilité des amis du Kronprinz et sauvegarde en même temps la bonne administration des affaires de l'Etat.

—

Il était, depuis plusieurs jours, question de mesures de pré-

caution prises par le gouvernement espagnol à l'égard de certains membres de la famille régnante, motivées, au dire des journaux qui avaient mis cette nouvelle en circulation, par des manœuvres dirigées contre le régime actuel. La question a été soulevée à la Chambre des députés par M. Romero Robledo; l'orateur a mis le cabinet en demeure de s'expliquer sur les mesures qu'on lui attribuait et sur leur raison d'être. Etait-on en présence d'une conspiration ou d'une intrigue de palais? Le gouvernement devait la vérité à la Chambre.

Le président du conseil a manifesté son étonnement de voir un monarchiste porter à la tribune des faits qui mettent en jeu la famille royale. Il a déclaré qu'il n'avait pris contre la reine Isabelle ou le duc de Montpensier aucune mesure officielle que rien n'aurait justifiée, en ajoutant que le gouvernement eût agi résolûment s'il avait cru devoir intervenir. M. Sagasta s'est borné, de sa pure initiative, et sans consulter ses collègues, à écrire en particulier au duc pour lui soumettre des observations qu'il jugeait opportunes sur sa venue annoncée en Espagne. Il a rappelé que les membres de la dynastie, indépendamment des devoirs de citoyens, ont des obligations particulières envers le chef de la famille, et que le ministre investi de la confiance du souverain a le droit de leur faire parvenir, sans qu'ils s'en trouvent lésés, des conseils intimes qui ne sauraient être livrés à la discussion tant qu'ils n'ont pas été rendus publics, et qui n'ont pu le devenir que par une indiscrétion coupable. Le chef du cabinet a proclamé que l'ère des camarillas est close et que toute tentative de renouveler ces manœuvres néfastes échouerait devant le respect et l'affection que le caractère et la sagesse de la régente inspirent à la nation. Cet incident a causé un vif émoi dans le public et dans l'Assemblée.

PETITE CHRONIQUE

M. de Cassagnac vient de publier une philippique au prince Napoléon auquel il reproche l'équivoque de son passé, son attitude au coup d'Etat, dont il a su néanmoins profiter après qu'il eut complètement réussi, ce qui n'empêcha pas que l'empereur trouva toujours en lui « le plus funeste des conseillers et le plus infatigable des compétiteurs ». Il conclut en lui demandant de retirer son fils cadet, le prince Louis-Napoléon, de l'armée italienne, où il sert comme officier, cette armée étant organisée contre la France.

— Les Anglais sont sur le point d'entreprendre une nouvelle expédition polaire, non plus au pôle nord, mais au pôle sud, où, comme on le sait, la barrière des glaces éternelles est beaucoup plus épaisse, et où, malgré les progrès de l'architecture navale, les difficultés sont beaucoup plus nombreuses. Ce sont les colonies britaniques de l'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande, qui font les frais de cette expédition, évalués d'avance à plus de cinquante mille mille livres sterling (environ 1,250,000 fr.).

— La santé du roi de Hollande inspire de nouveau de grandes inquiétudes. Le souverain est très faible. La cérémonie des congratulations que le corps diplomatique devait adresser au roi à l'occasion de son 71e anniversaire, a été contremandée.

— Les *Dernières nouvelles* de Munich annoncent que le soldat Kauffmann, qui a tiré sur les chasseurs français à Raon-sur-Plaine, a été acquitté par le conseil de guerre.

— Les journaux bavarois donnent de tristes nouvelles de la santé du roi Othon Ier, qui est atteint d'aliénation mentale. La maladie paraît être arrivée à son apogée, et les facultés intellectuelles du patient semblent complètement éteintes. La reine-mère, étant allée le voir l'autre jour, à Furstenried, le trouva tambourinant sur les vitres de sa chambre, « Othon, Othon, s'écria-t-elle, me reconnais-tu ? » Le roi ne répondit pas. « Othon, tu ne m'entends pas ? » ajouta-t-elle avec un accent désespéré. Le roi continua à tambouriner. Sa mère dut le quitter sans qu'il l'eût reconnue.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voici la traduction du discours prononcé par Sa Sainteté, en réponse à l'adresse du pèlerinage écossais, reçu en audience par le Saint-Père, la semaine dernière :

La joie que Nous a apportée récemment la présence des catholiques d'Angleterre et d'Irlande, votre vue l'augmente et la complète aujourd'hui, ô chers fils, vous qu'un même amour a amenés d'Ecosse pour Nous féliciter d'avoir accompli, par la grâce de Dieu, la cinquantième année de Notre sacerdoce. Nous avons eu pour agréable l'éclatant et insigne témoignage que vous venez de Nous donner de votre respect et Nous recevons avec une particulière bienveillance l'expression des sentiments de haute reconnaissance que vous Nous manifestez au sujet de la hiérarchie catholique réta-

blie il y a dix ans en Ecosse. A cette époque, ç'a été une grande joie pour Notre âme d'inaugurer heureusement le souverain pontificat par ce salutaire et mémorable événement, et ce souvenir Nous console et Nous encourage parce qu'il en est résulté, par la faveur de Dieu, les fruits les plus efficaces pour le salut des âmes et également propres à accroître l'éclat de votre nation, qui doit, pour une si grande part, à la religion catholique la gloire de son nom.

Il Nous est agréable de Nous rappeler ici l'éclatante et antique piété des Ecossais et leurs hauts faits : tant d'hommes éminents en sainteté et en science, qui les premiers ont répandu parmi vous les semences de la divine parole, et entre lesquels brillent Ninien et Pallade ; et aussi les établissements de moines d'où est découlée, au temps de vos pères, une si heureuse influence pour la réforme des mœurs et l'avancement de la civilisation, et d'où procèdent aussi les insignes vertus du roi Malcolm III et surtout de sa très sainte épouse, Marguerite, votre céleste patronne à tous. Et ce qu'il est particulièrement doux de se rappeler, c'est que les Pontifes romains n'ont jamais manqué de donner tous leurs soins et toutes leurs sollicitudes aux Ecossais. A cela se rapportent l'établissement de sièges épiscopaux très sagement constitués sous leur propre autorité, et plus récemment leur application à réparer opportunément les pertes éprouvées par la religion ; et encore leur zèle à ouvrir libéralement à Rome une maison où les jeunes Ecossais sont en même temps élevés dans la culture des belles-lettres et formés diligemment au sacerdoce. Pour tout dire en un mot : c'est certainement une grande et glorieuse chose que les Souverains Pontifes, Nos prédécesseurs, aient appelé l'Ecosse la fille spéciale du Siège apostolique.

Ces circonstances, chers fils, augmentent encore davantage l'affection spontanée que Nous vous portons. Et certes, Notre sollicitude et Notre zèle paternels continueront de s'exercer envers l'Ecosse, et autant qu'il sera en Notre pouvoir, Nous Nous appliquerons à tout ce que Nous croirons devoir vous être utile ; attendant de vous, en échange, que

vous persévériez avec ardeur dans la religion et que vous écoutiez, selon votre habitude, la parole du Siège apostolique.

Sur ce, implorant pour vous l'abondance des faveurs célestes, et comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons, à vous tous qui êtes ici, à vos familles et à toute la nation écossaise, la bénédiction apostolique.

—

Voici, d'après la traduction du *Moniteur de Rome*, le texte du discours adressé au Souverain Pontife, par son Exc. M. Jean M. de Goyenèche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Pérou, dans l'audience solennelle du 10 février :

Très Saint-Père,

Le général D. André A. Caceres, président de la République du Pérou, au nom duquel j'avais déjà félicité Votre Sainteté à l'approche de l'anniversaire de Votre consécration sacerdotale, a voulu accentuer de plus en plus la grande satisfaction que lui cause un événement aussi heureux, en adressant à Votre Sainteté la lettre autographe que j'ai aujourd'hui l'honneur de remettre entre vos mains sacrées.

Il est naturel et juste, Très Saint-Père, que le chef d'une nation éminemment catholique comme le Pérou s'associe avec joie à la grande manifestation dont vous êtes l'objet de la part de tous les peuples et de leurs gouvernements, pour vous féliciter de ce que la divine Providence vous ait fait arriver à ce jour qui réjouit si grandement tous ceux qui voient dans votre personne sacrée le Père et le Chef suprême bien-aimé de nos âmes.

Nous Péruviens, nous sommes, Très Saint-Père, les descendants de cette noble race espagnole, si attachée à l'Eglise et qui, avec Colomb, Herman Cortès et Pizarro, a apporté sur les plages du nouveau monde la lumière qui rend les peuples heureux en leur signalant leurs devoirs et leurs droits et en leur assurant la vraie liberté.

C'est vous, Très Saint-Père, qui êtes sur la terre le représentant légitime, le seul maître et docteur de cette civilisation. Vous êtes le phare lumineux qui nous en indique la voie; vous êtes le pilote qui nous conduit à travers la mer orageuse de la vie; vous êtes en un mot le Vicaire du Sauveur du monde et son unique et vrai représentant. Pour tous ces motifs, nous vous aimons, nous vous respectons et vénérons; pour cela aussi, nous célébrons avec une joie indicible les noces d'or de votre sacerdoce, et c'est enfin ce qui porte tous vos fils à s'unir pour bénir Dieu et lui rendre des actions de grâces de ce qu'il vous conserve pour le bien de l'Église et de la société entière, en lui demandant qu'il vous accorde encore de longues années.

Tels sont les vœux que l'illustre chef de la nation péruvienne élève vers le Ciel et qu'il me charge d'offrir personnellement à Votre Sainteté. En accomplissant cette nouvelle mission extraordinaire, si agréable pour moi, je viens, Très Saint-Père, me prosterner de nouveau à vos pieds, pour vous supplier de daigner accorder la bénédiction apostolique à tout le peuple péruvien et à son digne président.

—

Le correspondant de Pologne du *Monde* a traduit pour notre confrère et lui communique le document suivant, qui sera lu avec un vif intérêt et honore grandement le corps professoral de l'Université de Cracovie :

Très Saint-Père !

Unis au monde catholique tout entier, nous soussignés, le recteur et les professeurs de l'Université des Jagellons à Cracovie, nous déposons aux pieds de Votre Sainteté notre profession de foi en même temps que l'hommage de notre attachement et de notre soumission.

Si tous les fidèles bénissent la sagesse éternelle d'avoir confié le gouvernail de la nacelle de saint Pierre à Votre Sainteté et prient Dieu de le laisser le plus longtemps possible entre les mêmes mains, à plus forte raison ce devoir incombe-t-il à tous ceux que la Providence a appelés à son service spécial, dans la voie de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse.

Il est certain que dans la longue suite des vicaires de Jésus-Christ, vous brillez, Très Saint-Père, non-seulement par votre goût très particulier et votre connaissance des lettres, mais ce qui plus est, par un don et une grâce spéciale qui vous fait enseigner et démontrer comment la science humaine a le droit de se développer et de s'agrandir par des moyens naturels, sans que pour cela elle cesse d'avoir non seulement le devoir, mais aussi la possibilité de s'accorder absolument avec les vérités divines et révélées. Or, en ce temps où la science ne prend que trop souvent la négation de la vérité divine pour son but immédiat et essentiel, il est de suprême nécessité, aussi bien pour l'Eglise que pour la société, de renouveler la science dans une direction chrétienne, afin que celle-ci éclaire les esprits avec la lumière de la vérité, et oriente les volontés vers le royaume de Dieu.

Plus d'une fois, Très Saint Père, vous avez exprimé ce désir à l'égard de la science ; plusieurs fois déjà, vous lui avez rappelé qu'elle doit être chrétienne, et en même temps aussi profonde que large, dans l'acception humaine, afin de servir Dieu et les hommes avec fruit. C'est pour lui assurer un fondement inébranlable et une étoile dirigeante, que vous avez ressuscité la philosophie oubliée des grands docteurs de l'Eglise, par votre mémorable Encyclique : *Æterni Patris*. Les siècles à venir, nous en avons la ferme espérance, célébreront Votre Sainteté comme le propagateur de la science au sein

de l'Eglise, le rénovateur de la science chrétienne dans la société laïque et le monde.

Nous l'espérons et nous déclarons en même temps, que nous nous sentons appelés à coopérer à cette grande œuvre selon la mesure de nos forces. Notre université, la plus ancienne et l'unique en cette partie de l'Europe, compte déjà cinq siècles d'existence. Fondée au temps d'Urbain V, elle s'incline avec le même respect devant Léon XIII, pouvant se rendre ce témoignage d'une bonne conscience, que jamais, quelles qu'aient été les vicissitudes qu'elle a eu à traverser, elle n'a failli à sa fidélité envers le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas.

Elle compte garder également à l'avenir cette fidélité et en renouvelle aujourd'hui l'assurance, en vous suppliant, Très Saint-Père, vous qui entourez la science d'une si sage protection et d'un amour si ardent, vous dont la première parole publique prononcée à votre avènement du haut de la chaire de saint Pierre a été une bénédiction pour les Universités catholiques de France, de bénir la nôtre, si ancienne, si fidèle, et si chère et si nécessaire à notre pays, dont les infortunes vous sont bien connues, et cela, à l'effet qu'elle puisse durer et se développer à l'avenir pour le bien de l'Eglise et de la patrie, affermie encore par l'esprit chrétien et le travail assidu des hommes. Nous demandons à Dieu en même temps de conserver Votre Sainteté pendant de longues années, afin qu'elle puisse voir ce qu'elle dit être le plus cher désir de son cœur (Bref du 1er octobre 1887), c'est-à-dire « l'union et la concorde des princes chrétiens, la conversion des pécheurs, l'anéantissement des hérésies et l'exaltation de l'Eglise. »

(*Suivent les signatures des professeurs de l'Université de Cracovie.*)

—

S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a adressé à M. Théodore Wirz, député au conseil des Etats et aux autres députés du groupe catholique à l'Assemblée fédérale de Berne, une lettre dont voici la traduction :

Très honoré Monsieur,

Le Saint-Père, en lisant l'adresse, signée par les députés catholiques de l'Assemblée fédérale suisse pour la circonstance de son jubilé sacerdotal, a saisi toute l'importance de ce document et en a été tout particulièrement consolé. En effet, cet acte admirable est en même temps un acte de foi et de patriotisme, et Sa Sainteté est très heureuse que les députés eux-mêmes se portent garants de l'affection du Saint-Siège envers la Suisse et de ses sentiments personnels de conciliation et de paix.

Or, le plus ardent désir de l'auguste Pontife est que les représentants catholiques suisses demeurent de plus en plus attachés aux

enseignements de l'Eglise, pour en défendre courageusement les droits, la liberté, qui sont la base et la garantie de la prospérité sociale elle-même.

Pour atteindre ce but, ils comprennent combien il est nécessaire d'agir en union parfaite avec l'épiscopat et dans une étroite concorde entre eux pour former une force toujours plus efficace en faveur de l'Eglise et de la patrie. Animés de ces sentiments, ils ne manqueront certainement pas de favoriser de tout leur pouvoir les œuvres qui facilitent la vie intellectuelle et la paix sociale, et ils continueront, comme ils l'ont fait si souvent déjà, à défendre, avec un courage chrétien et avec une admirable éloquence, la religion, le droit, la justice.

En portant maintenant à leur connaissance, par le moyen de V. S. Illme, l'impression que le Saint-Père a éprouvée en recevant cette adresse mémorable et les vœux qu'elle lui inspire, je les remercie hautement de leur filial dévouement, et cela sur l'ordre formel de Sa Sainteté, qui, avec une bienveillance toute spéciale, accorde à chacun d'eux et à leurs familles la bénédiction apostolique.

Très heureux moi-même d'exécuter ces ordres de Sa Sainteté, j'ai la satisfaction de me déclarer, dans les sentiments de l'estime la plus distinguée et la plus parfaite,

de V. S. Illme le très affectionné

M. Card. Rampolla.

Rome, 6 février 1880.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est indécise, voire même un peu faible. Les causes de cette faiblesse, il ne faut pas les chercher chez nous en ce moment. Non que notre situation intérieure soit assez satisfaisante pour redonner un coup de fouet aux transactions, mais on sent que depuis un certain temps déjà notre spéculation reste assez indifférente à nos difficultés politiques.

C'est donc au dehors qu'il faut trouver les raisons de cette réaction. Les cotes de Berlin, de Francfort et de Vienne sont lourdes. L'état du prince impérial d'Allemagne préoccupe ces divers marchés, et ces préoccupations se traduisent par un certain affaissement des cours des valeurs internationales. A Vienne surtout, on se montre pessimiste à l'excès.

Ajoutons que le cours du rouble va faiblissant de plus en plus. La campagne entreprise depuis quelques mois par la

presse allemande contre le crédit de la Russie et les valeurs moscovites a fait rentrer en Russie une grande quantité de ces valeurs, notamment de titres de la dette russe. Ces rentrées ont nécessité une exportation considérable d'espèces sous forme de billets dont la négociation ne se fait pas sans que ces espèces subissent une assez forte dépréciation. Les fonds russes ressentent naturellement le contre-coup de cette baisse du rouble, et, comme les marchés sont un peu solidaires les uns des autres, étant données les préoccupations que suscite la maladie du kronprinz, les marchés allemands se montrent lourds. La Bourse de Paris, qui ne brille pas par l'activité des transactions, se copie un peu sur les marchés de Berlin, de Francfort et de Vienne, et accuse à son tour un peu de faiblesse.

Bourse du 20 *février* 1888.

3 0/0		82 10	C. F. foncières 1879		487 »
3 0/0 amortissable		85 75	— commun. 1879		484 »
4 1/2 0/0		106 50	— — 1880		476 25
Crédit foncier	Actions	1.375 »	— foncières 1883		383 25
Est	—	791 25	Est	Oblig.	393 25
Lyon	—	1.260 »	Lyon	—	400 50
Midi	—	1.155 »	Midi	—	399 »
Nord	—	1.525 »	Nord	—	407 »
Orléans	—	1.335 »	Orléans	—	402 »
Ouest	—	896 25	Ouest	—	399 »
Panama	—	261 25	Panama 4 0/0	—	180 »
Suez	—	2.117 50	— 6 0/0	—	322 50

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PATIENCE CHRÉTIENNE (1)

Savoir attendre : n'est-ce pas à quoi se réduit pratiquement la science de la vie?

Est-il une vertu d'un usage plus universel et plus indispensable que *la patience* à laquelle les païens avaient déjà décerné de si magnifiques éloges?

Toutefois, cette vertu n'a été envisagée et comprise dans toutes ses proportions que par les chrétiens. Eux seuls l'ont égalée à la grandeur exceptionnelle des devoirs imposés à leur foi et des destinées qui leur sont réservées. En effet, la patience surnaturelle, si souvent exaltée par nos livres saints, va bien au-delà des épreuves qui exercent actuellement notre courage et notre persévérance. Elle s'étend jusqu'aux horizons de la vie future. C'est d'eux qu'elle reçoit la lumière dont elle est éclairée; et cette lumière, nous dit saint Augustin, devient une force qui, en dépit de leur faiblesse naturelle et de leur native pusillanimité, rend nos âmes invincibles (2).

En vous adressant la présente Instruction pastorale à l'occasion du Carême, nous nous proposons de méditer avec vous sur la patience. Nous l'envisagerons surtout dans ses rapports avec les principes essentiels du christianisme et dans ses applications aux devoirs et aux difficultés de la vie privée ou publique.

Désirant toutefois, s'il est possible, ne rien omettre des nombreux aspects de ce vaste et intéressant sujet, nous commencerons par dire en quelques mots comment et pourquoi le langage le plus autorisé de la théologie naturelle et surnaturelle permet d'attribuer à Dieu lui-même l'exercice de la patience et de voir en elle une des fonctions les plus considérables de son gouvernement providentiel.

(1) Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque d'Autun pour le Carême de l'an de grâce 1888.

(2) Ad humanas mentes mutabiles de fonte immutabili descendit patientia, quæ et ipsas facit immutabiles. (S. Aug., serm. 284, éd. Gaume. t. V. 1675.)

I

Le livre sacré de nos Écritures abonde en passages où il est parlé de la patience de Dieu. Elle y est représentée, tantôt et le plus souvent comme une des manifestations les plus touchantes de son infatigable miséricorde (1); tantôt comme la menace redoutable d'une justice qui peut attendre pour se satisfaire (2), parce que, suivant un mot célèbre de saint Augustin, elle est maîtresse de l'éternité. *Deus patiens est, quia œternus est et novit diem judicii sui* (3).

Oui, Dieu sait attendre! C'est une pensée à la fois encourageante et terrible! Quelle bonté de sa part d'attendre les pécheurs, de leur ménager du temps et des grâces afin qu'ils puissent revenir à lui, d'accumuler délais sur délais pour ne pas les surprendre dans la première ivresse de leurs égarements! Il pouvait frapper David adultère et meurtrier : il a daigné l'attendre, et David, averti par le prophète, a été le modèle des pénitents. Mais aussi, malheur à ceux qui abusent de cette patience (4) pour s'endormir dans une sécurité trompeuse, et de cette longanimité pour s'autoriser à pécher davantage. Un jour viendra où, en raison même de cette patience méprisée, la seule justice agira et devra se montrer inexorable. « J'ai gardé le silence, je n'ai rien dit, j'ai été patient. Mais maintenant je pousserai des cris formidables, je frapperai, je réduirai en poussière et je détruirai (5). »

Adorons, tout à la fois avec reconnaissance et avec tremblement, les mystères de la patience divine. Pas un de nous peut-être qui ne leur doive de pouvoir encore espérer son salut et y travailler (6). Mais ne nous jouons pas de la miséricorde qui sait attendre et ne remettons pas à un lendemain, dont Dieu seul est le maître, cette grande affaire trop négligée par nous jusqu'à ce jour (7).

(1) Exod. XXXIV, 6. Judith VIII, 14. Ps. VII, 12, LXXXV, 5, CXLIV, 8. Sap. XV, 1. Eccl. V, 4, XVIII, 8, 9. Is. XXX, 18. Joel II, 13. Nah. I, 3. Rom. II, 4, XV, 5. II Petr. III, 9.

(2) Eccl. V, 4. Is. XLII, 14. II Mach. VI, 14.

(3) S. Aug. Enarr. in Ps. XCI, n° 7.

(4) Rom. II, 4.

(5) Tacui, silui, patiens fui : sicut parturiens loquar : dissipabo et absorbebo simul. (Is. XLII, 14.)

(6) Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti (Jer. Lam. III, 22.)

(7) Jam bene vive. Cras, inquis, bene vivam. Indulgentiam tibi Deus promisit : crastinum diem tibi nemo promisit (S. Aug. enarr. in Ps. 101, IV, 1567.)

II

Après ce rapide coup d'œil jeté sur la patience appliquée au gouvernement de Dieu sur le monde et sur les hommes, revenons à nous, et étudions cette vertu destinée à tenir une si grande place dans notre vie.

La patience, dirons-nous avec saint Cyprien, appartient à l'essence même du christianisme, parce que, sans elle, ni la foi, ni l'espérance ne sont possibles (1).

Savoir attendre : tel est en effet le dernier mot de ces deux vertus théologales. Analysons sommairement chacune d'elles.

La foi nous fait adhérer librement à certaines vérités que Dieu nous propose soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de ceux qu'il a chargés de nous annoncer sa parole et de nous transmettre l'expression de sa volonté. Parmi ces vérités, plusieurs dépassent la portée actuelle de notre raison et ne peuvent être ni vues directement ni entièrement comprises.

Nous croyons, parce que Dieu a parlé. Notre acte de foi repose donc sur la véracité de Dieu, incapable de se tromper ni de nous tromper. Mais la soumission filiale qui nous fait accepter par voie d'autorité les enseignements de la révélation ne supprime en aucune façon les lois essentielles de notre entendement. Nous avons été créés pour la vérité et pour la lumière. Nous voulons voir et nous voulons savoir. Des motifs de la plus haute sagesse peuvent avoir décidé Celui qui est la Raison souveraine à nous demander le sacrifice momentané des nobles exigences de notre raison et à ne leur donner ici-bas qu'une lumière partielle et une satisfaction incomplète. Mais, s'il plaît à Dieu de suspendre pour nous le plein exercice de cette intelligence qu'il a lui-même prédestinée à la possession totale de la vérité, il ne le supprime pas : il en diffère seulement la réalisation. Voilà pourquoi saint Paul définit la foi « la substance et la certitude des choses que nous espérons et qui ne sont pas encore manifestées (2). » L'acte de foi n'est donc pas autre chose qu'une sorte d'ajournement de la lumière pleine et de la complète vérité; ajournement durant lequel les vrais chrétiens doivent répéter souvent la touchante

(1) Ipsum quod christiani sumus fidei et spei res est. Ut autem spes et fides ad fructum suum possint pervenire, patientia opus est. (S. Cypr. *De dono patientiæ*.)

(2) Fides est sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium (Hebr. XI, 1).

prière de saint Thomas d'Aquin devant les divines obscurités du mystère eucharistique :

« O Jésus, que j'entrevois caché sous les voiles du Sacrement, accordez à mes ardents désirs de vous voir un jour à visage découvert (1). »

Bien compris, l'acte de foi n'est pas autre chose qu'une sublime application de la patience sachant attendre, pour le lendemain de l'éternité, le bienfait et les joies saintes de la possession totale de la sagesse et de la vérité qui sont Dieu même ; d'où ce beau mot de Tertullien : « La foi est une patience illuminée. » *Fides patientia illuminata* (2).

III

Mais si la patience se trouve être un des principes constitutifs de la foi, on peut dire qu'elle se confond avec l'espérance dont le propre, dit saint Paul, est « de nous faire attendre l'avènement de gloire de notre grand Dieu (3). »

Attendre, espérer : il y a entre ces deux idées une relation que la logique du langage populaire a pour ainsi dire consacrée. Dans plusieurs de nos provinces de France, on emploie indifféremment ces deux expressions l'une pour l'autre, et le mot *espérer* est substitué au mot *attendre*, comme si la patience, indispensable à quiconque est obligé d'attendre, n'était qu'une des applications pratiques de l'espérance aux circonstances les plus ordinaires de la vie.

Trop souvent, il est vrai, au milieu des incertitudes et des complications de notre existence présente, de douloureuses catastrophes sont la seule réponse des événements à l'attente anxieuse de l'homme. Néanmoins, même en ces tristes conjonctures, l'indomptable instinct d'un bonheur futur, entrevu et désiré à travers les ombres épaisses des choses, lui dicte, comme malgré lui, cette touchante expression, *j'espère*, dont il fait la devise d'une patience inaccessible au découragement.

Oui, en vérité, l'homme attend parce qu'il espère ; et il espère

(1) O Jesu, quem velatum nunc aspicio,
Oro fiat illud quod tam sitio,
Ut te, revelata cernens jam facie,
Visu sim beatus tuæ gloriæ.

(2) Tert. *De patientia.*

(3) Expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei (Tit. II, 13).

parce qu'il ne se sent pas bien et qu'il désire quelque chose de mieux. Ecoutons sur ce sujet une des pages les plus pathétiques de l'éloquence à la fois divine et humaine de l'apôtre saint Paul :

« Toutes les créatures attendent avec un grand désir la manifestation des enfants de Dieu, dans l'espérance qu'elles seront affranchies de l'asservissement à la corruption pour entrer dans la liberté et dans la gloire des enfants de Dieu.

« Car nous savons que toutes les créatures gémissent et sont comme dans les douleurs de l'enfantement. Et nous aussi, qui possédons les prémices de l'esprit, nous gémissons au-dedans de nous-mêmes, en attendant l'adoption des enfants de Dieu. Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance ; et comme nous espérons ce que nous ne voyons pas, c'est par la patience que nous l'attendons (1). »

Il est donc permis de le dire sans aucune exagération. Être chrétien, c'est être patient ; puisqu'on ne peut pas être chrétien sans avoir la foi et l'espérance, et que la patience, d'après saint Cyprien, est le chemin le plus sûr pour obtenir les divines récompenses promises à l'exercice de ces deux vertus (2).

IV

Être chrétien, c'est encore pratiquer la patience qui consiste à ne pas demander le bonheur aux plaisirs défendus et à l'attendre comme la récompense des nombreux sacrifices exigés par le devoir.

Que signifie la grande loi du renoncement inscrite à chaque page du saint Évangile, et imposée à quiconque veut se dire le disciple de Jésus-Christ et s'assurer le droit de vivre en société avec lui d'abord par la grâce, puis par la gloire? Faut-il conclure de l'existence de cette loi que le chrétien est un être à part, pétri d'un autre limon que le reste des humains?

De ce que l'eau du baptême a coulé sur son front, s'ensuit-il qu'il n'ait plus rien de commun avec la famille d'où il a été tiré?

Tous les hommes soupirent après le bonheur. Ils ne s'agitent, ils ne travaillent, ils ne vivent que pour être heureux (3). En

(1) Rom. VIII.

(2) Nec invenio inter cæteras cœlestes disciplinæ vias quibus ad consequenda divinitus præmia spei ac fidei nostræ secta dirigitur quid magis sit utilius ad vitam, vel majus ad gloriam. (S. Cypr. *De dono pat.*)

(3) Omnis homo, qualiscumque sit, beatus vult esse. Hoc nemo est qui non velit, atque ita velit, ut pro cæteris velit ; imo quicumque vult

serait-il autrement de lui ? Lorsque, par un acte de foi et d'amour il serre sur son cœur la croix de Jésus-Christ, cela veut-il dire qu'il entende abdiquer à tout jamais la nature humaine et mettre sa fin suprême dans cette souffrance dont ses semblables ont horreur et dans ce renoncement où ils voient une trop fidèle image de la mort?

Non, gardons-nous de le croire. Enfant de Jésus-Christ, le chrétien ne cesse pas pour cela d'appartenir à la race d'Adam : il n'est pas soustrait aux lois générales assignées à l'humanité par la sagesse du Créateur. Ce n'est donc ni une bizarrerie de l'esprit ni un renversement monstrueux des principes constitutifs de son être qui le décident à se séparer ici-bas d'une foule de biens qui sont recherchés par les autres hommes avec la plus ardente convoitise. Lui aussi a faim et soif de bonheur. Lui aussi, comme Job, peut dire aux amateurs passionnés des félicités terrestres :

« J'ai un cœur semblable au vôtre, et ce cœur n'est ni de pierre ni d'airain (1); » c'est-à-dire, comme vous, j'ai été créé pour le bonheur. Je le veux autant que vous ; plus que vous, peut-être ; mais surtout, je le veux autrement et mieux que vous, parce que *je sais attendre*. Avec une pitoyable avidité, vous vous précipitez sur les biens de la vie présente, comme s'ils étaient le tout de l'homme. Pour acquérir ces biens fragiles et périssables, vous n'hésitez pas un instant, comme Ésaü, à vendre votre droit d'aînesse (2). Vous sacrifiez vos âmes, avec leurs aspirations les plus hautes, avec leurs meilleurs et leurs plus nobles instincts, à ces satisfactions éphémères qui s'offrent à vous et dont vous voulez faire la pâture immédiate de votre égoïsme, de votre orgueil, de votre sensualité. Et quand vos passions se sont nourries de ces aliments sans consistance, le vide de vos cœurs est toujours aussi grand et, comme le pauvre

cætera, propter hoc unum velit. Diversis cupiditatibus homines rapiuntur et alius cupit hoc, alius illud : diversa sunt genera vivendi in genere humano et in multitudine generum vivendi alius aliud elegit et capessit : nemo est tamen quocumque genere vitæ electo qui non beatam vitam cupiat. Beata ergo vita omnium est communis possessio ; sed qua veniatur ad eam, qua tendatur, quo itinere tento perveniatur ; inde controversia est. (S. Aug. serm. 326, v. 1825.)

(1) Est mihi et cor, sicut et vobis. Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est. (Job. XII, 3, VI, 2.)

(2) Gen. XXV, 34. Quod Esau de majoribus ad minora descendit, primatus suos per impatientiam lentis amisit. (S. Cypr.).

prodigue de la parabole évangélique, vous êtes dans la disette, vous souffrez cruellement de la faim. *Facta est fames valida et cœpit egere* (1).

Il est vrai : tandis que vous vous précipitez avec une sorte de frénésie sur ce banquet des joies de la vie présente, vous vous étonnez, souvent même vous vous irritez de ce que les véritables chrétiens, s'inspirant d'une austère parole de saint Jérôme (2), se sèvrent volontairement de vos enivrants plaisirs et ne craignent pas de se dépouiller de tout pour s'attacher uniquement à la croix de leur Maître.

Quel est donc le mot de cette énigme? Où faut-il chercher l'explication d'une conduite qui contredit si visiblement le sens humain? Puisque le chrétien a reçu comme les autres hommes la faculté et le désir d'être heureux, que signifie de sa part cette défiance systématique vis-à-vis des séductions de la vie présente? Pourquoi ces séparations, ces renoncements, ces privations, ces sacrifices? Pourquoi?

Parce que le chrétien *sait attendre*.

Il a foi à un lendemain qu'il espère avec une confiance inébranlable.

Il croit à un Dieu véridique, juste, bon, et à la réalisation des promesses qu'il en a reçues (3). Il renonce pour aujourd'hui à des biens périssables et trompeurs qu'il lui faudrait acheter au prix de sa conscience, et il attend dans la paix les biens solides et définitifs ajournés au lendemain de l'éternité : *Expectans expectavi Dominum* (4).

Savoir attendre : c'est l'explication non-seulement de la foi et de l'espérance, mais de la sobriété, de la continence, de la mortification, de la pénitence, en un mot de toutes les vigoureuses et solides vertus qui forment l'apanage du chrétien et le distinguent des autres hommes (5).

« Nous mourrons demain », disent un trop grand nombre de

(1) Luc. xv, 14.

(2) Nudus nudam sequor.

(3) Laboriosum est fidei tempus, quis negat? Credamus ergo Deo, fratres. Hoc est primum præceptum, hoc est initium religionis et vitæ nostræ, fixum habere cor in fide et figendo cor in fide, vivere bene, abstinere, sustinere. (S. Aug. sermo 38, alias De tempore 245, v. 281.)

(4) Ps. xxxix. 2.

(5) Quæ justitia, quæ particula justitiæ impleri potest sine aliqua continentia? (S. Aug. Serm. 160, v. III, 8.)

ceux-ci, fascinés par la séduction des biens présents. Donc, il nous faut jouir sans retard des plaisirs de la vie : *Comedamus et bibamus, cras enim moriemur* (1).

Oui, répond le chrétien, nous mourrons demain. Cela est vrai. Donc l'attente ne sera pas si longue. Encore un peu de patience et toutes ces ombres de bonheur terrestre auxquelles j'ai renoncé pour garder mon âme pure et mon cœur libre feront place au bonheur véritable, substantiel, définitif; le seul qui puisse correspondre aux plus nobles désirs de ma nature raisonnable et leur donner pleine satisfaction.

« Tout passe », répète constamment sainte Thérèse, tantôt pour s'encourager elle-même, tantôt pour fortifier ses fils et ses filles du Carmel dans les rudes labeurs de la pénitence et dans les renoncements héroïques dont est faite la trame de leur vie. Par conséquent, les immolations les plus pénibles à la nature seront emportées par la course rapide du temps. Elles disparaîtront et ne laisseront après elles que le mérite de les avoir accomplies. Les crucifiements d'aujourd'hui seront de brève durée et ils seront suivis d'une béatitude sans fin (2).

Qu'est-ce que la vie la plus longue? Le songe d'une nuit auquel succéderont bientôt le réveil, la lumière, la vie véritable. Encore un peu de temps, *modicum!* et toutes les peines, toutes les humiliations, toutes les souffrances auront disparu sans retour. Il faut regarder le but, non le chemin. Qu'importe que celui-ci soit âpre et difficile si, d'une part, il est court et s'il conduit sûrement au terme désiré (3)?

(*A suivre*). Mgr PERRAUD.

LA PROPRIÉTÉ.

(Voir le numéro précédent.)

Voici comment la *Civiltà cattolica* démontre la thèse énoncée à la fin de notre précédent article, à savoir que la propriété stable est *naturelle* à l'homme : « Nous appelons naturel non-seule-

(1) Is. XXII, 13.

(2) D'où cette devise qu'on lit quelquefois dans les parloirs de nos monastères de Clarisses ou de Carmélites : *Souffrir passe ; avoir souffert demeure éternellement.*

(3) Quid ultra sit cogitat, non qua itur, sed quo itur. Et quia cum magno amore cogitat quo itur, cum magna fortitudine calcatur qua itur. (S. Aug. Serm. 298, alias De diversis, 41, V. 1779.)

ment ce qui est accompli par la nature, mais aussi ce qui est voulu par elle. Ainsi nous disons que la société est naturelle à l'homme, non parce que la nature a mis par elle-même l'homme en société, puisqu'à l'origine il n'exista qu'un seul couple, mais parce qu'elle a voulu que les familles, loin de s'isoler, entretinssent entre elles les relations de la vie sociale. Ce vœu de la nature, on le discerne en considérant les conditions et les tendances des êtres, ainsi que les moyens qui leur sont nécessaires pour atteindre leur fin.

D'après ces principes, il est facile de comprendre que la propriété est naturelle à l'homme. « C'est un fait patent, dit saint Thomas, que l'homme a besoin, pour vivre, des animaux inférieurs et des plantes. D'où je conclus que la nature a fait les plantes et les animaux pour l'homme, car elle ne laisse rien imparfait ni ne fait rien en vain. Mais quand quelqu'un acquiert ce que la nature a fait pour lui, il fait une acquisition naturelle. Tel est donc aussi le caractère de la propriété, qui nous procure ce qui est indispensable au soutien de notre vie. »

Remarquez le raisonnement du saint Docteur : S'il est naturel, dit-il, d'acquérir les choses nécessaires à notre subsistance, il est, par une conséquence forcée, également naturel de posséder la propriété du sol qui les fournit. En effet, l'homme, doué de raison, a le don de prévoyance. Or la prévoyance ne s'occupe pas uniquement des besoins présents, elle pourvoit aux nécessités de l'avenir. Si les besoins de l'homme, une fois satisfaits, cessaient, certainement la propriété stable ne serait pas dans le vœu de la nature. Mais ses besoins sont au contraire toujours renaissants. Pour s'assurer contre leur retour constant, il est donc raisonnable qu'il cherche à s'approprier, non-seulement les fruits de la terre, mais les fonds même d'ou il tire ces fruits.

Cela est d'autant plus vrai que ces fonds, pour donner leurs fruits, requièrent des soins et du travail : le bétail réclame l'élevage, le sol une culture incessante. Qui se chargerait d'élever, par exemple, un troupeau de vaches laitières, s'il était permis au premier venu d'enlever le lait et les veaux ? Qui voudrait cultiver un terrain, si un étranger quelconque pouvait emporter la récolte ? On ne s'adonnera à l'élevage des animaux ou à la culture des champs qu'autant qu'on aura l'assurance de recueillir, à l'abri des convoitises d'autrui, le fruit de ses labeurs.

Nous faisons intervenir ici le travail, non, selon la théorie réfutée plus haut, comme générateur de la propriété foncière, mais comme but de l'appropriation du sol. Pour que le sol soit cultivé, il faut qu'il appartienne à un propriétaire. Mais la nature ne le donne à un propriétaire que pour le lui faire cultiver.

En cette matière, il faut distinguer trois choses : la cause qui donne naissance à la propriété, l'acte qui en détermine le droit, le but pour lequel ce droit est concédé. La cause qui donne naissance à la propriété est la nature, laquelle veut non que les champs demeurent abandonnés à la merci de tous, mais deviennent la possession exclusive de ceux qui y acquièrent un titre légitime.

L'acte qui réalise ce vœu de la nature est la première occupation : par elle, chaque particulier devient maître d'une portion déterminée du sol, qu'il s'est librement et visiblement attribuée. Enfin le but de cette disposition de la nature est de faire produire, aux biens qu'elle livre aux hommes, le plus de fruit possible, par le moyen du travail. *Remplissez la terre et soumettez-la vous,* leur a dit Dieu dans la personne d'Adam. Comment se la soumettre ? En la contraignant, par le travail à multiplier ses productions.

A l'appui de notre thèse, saint Thomas fait les observations suivantes. Il remarque, en premier lieu, que l'homme s'occupe avec plus de sollicitude des biens qui lui sont propres que de ceux qui sont communs à plusieurs ou à tous : son aversion de la fatigue le porte à se décharger de celle-ci sur les autres, comme il arrive dans une maison où les serviteurs sont nombreux. En second lieu, il règne plus d'ordre dans les choses humaines, quand le soin de chacune incombe à chacun en particulier. Enfin, la paix se conserve mieux, si chacun doit se contenter de la part qui lui est échue : les propriétés indivises engendrent de fréquentes querelles. »

On voit par là le parti que nous pouvons tirer de l'argument des économistes, qui démontrent la nécessité de la propriété individuelle au point de vue de la civilisation. « Sans la propriété individuelle, disons-nous, l'ordre, la paix, la prospérité sont impossibles dans la société. Mais la nature veut que la société jouisse de ces biens. Donc elle veut la propriété individuelle, laquelle est par conséquent de droit naturel : »

Après cette démonstration directe, l'écrivain de la Revue discute les objections. Il en examine quatre :

1° Les anciens Juristes ont enseigné que la propriété dérive non du droit naturel, mais du droit des gens. Elle n'est donc pas naturelle à l'homme.

Réponse. Pour les anciens auteurs, le droit naturel et le droit des gens ne différaient pas dans leur origine, mais dans leur objet.

L'un et l'autre avaient son fondement dans la nature; seulement, tandis que le droit naturel avait pour objet les choses conformes au premier instinct, comme la génération ou l'éducation physique des enfants, le droit des gens contenait les conclusions tirées de la nature des êtres par voie de raisonnement, par exemple l'institution de la propriété : absolument parlant, dit saint Thomas, ce champ n'est pas plus à un homme qu'à un autre ; mais si je raisonne, je découvre bientôt qu'il est dans le vœu de la nature de l'attribuer à un homme comme son bien propre et exclusif. On le voit, les anciens auteurs, en rattachant la propriété au droit des gens, ne l'en faisaient pas moins reposer sur la nature elle-même.

2° La propriété dérive de l'occupation; or, l'occupation est un fait, et le fait ne crée pas le droit. Réponse. L'occupation détermine le droit de propriété, elle n'y donne pas naissance. Le principe générateur est la nature : en livrant à l'homme le domaine des biens inférieurs, en le munissant du don de la prévoyance et en lui donnant le besoin de la sociabilité, elle l'a rendu capable de posséder d'une manière durable. L'occupation ne fait que déterminer une telle possession relativement aux choses qui n'appartiennent pas à autrui, et peuvent se prendre sans porter préjudice à personne. Et c'est le propre d'un droit quelconque d'être naturellement indéterminé et abstrait; pour qu'il devienne concret, pour qu'il s'incarne dans un individu, il faut un fait. Le consentement des époux est un fait; pourtant, c'est lui qui détermine le droit conjugal. La génération est un fait; mais c'est elle qui détermine le droit paternel. Il en va de même dans le sujet que nous traitons : l'occupation est un fait, mais ce fait sert à déterminer un droit, donné par la nature à l'état indéterminé.

3° La terre a reçu de Dieu la fécondité, afin que tous puissent vivre de ses produits. Elle est donc, de par la volonté divine, le patrimoine commun. Se l'adjuger à titre de propriété est un attentat contre l'ordre divin, un vol commis au détriment du genre humain. Exclure un seul homme du droit de la pos-

séder, c'est le priver du droit à la vie, parce que c'est le priver des fruits de la terre, destinés à la conserver.

Réponse. Cette objection renferme une grande confusion d'idées. Dieu, sans doute, a rendu la terre fertile, pour qu'elle fournît la subsistance de l'homme, mais il n'a pas voulu qu'elle y pourvût sans se partager en propriétés particulières. A ce compte, non-seulement les individus, mais les peuples n'auraient pu s'en approprier aucune parcelle. Par conséquent, les invasions étrangères seraient de droit divin. Quand les Barbares ont fondu sur l'Italie, ils auraient pu dire aux Italiens : « Nous ne vous faisons aucun tort, puisque la terre est l'héritage de tous. A quel titre en avez-vous usurpé la plus belle et la plus riche contrée ? » On le voit, attaquer le droit de propriété individuelle, c'est attaquer le droit de propriété nationale.

La terre, comme le remarque saint Thomas, peut être appelée le patrimoine commun dans un sens *négatif*, non dans le sens *positif*. En d'autres termes, si aucune portion du sol n'a été donnée en propriété par Dieu à tel ou tel en particulier, il n'est pas vrai qu'il ait commandé de laisser le sol indivis. Au contraire, il l'a fait susceptible d'être possédé en propre, parce qu'il l'a fait susceptible de culture : pour qu'il puisse être avantageusement et pacifiquement cultivé, il faut qu'il soit partagé à titre durable en propriétés particulières.

Dire que la propriété prive du droit à la vie ceux qui ne sont pas possesseurs du sol, c'est une imputation calomnieuse. Nous voyons beaucoup de propriétaires, par suite de la pénurie de leurs revenus, vivre dans une gêne profonde, tandis que d'autres en grand nombre, sans posséder un pouce de terre, vivent dans l'opulence, parce qu'ils réussissent dans le commerce ou l'industrie. L'homme, pour vivre, a certes besoin de pain, mais il n'a pas besoin de posséder le champ qui le produit. Quand Dieu a dit : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage,* il a entendu désigner par là la fatigue, le travail. Voilà pour tous le vrai moyen de subsistance, et il n'est pas rare que de simples ouvriers, grâce à leur travail, parviennent à la propriété et à la richesse. Avec les échanges, toute marchandise est du pain, et le travail est aussi une marchandise.

4° Mais on ne peut nier que la propriété n'introduise l'inégalité parmi les hommes ; et la nature veut au contraire que tous les hommes soient égaux. Réponse. La propriété établit de l'inégalité entre les hommes, de la même manière que l'indus-

trie, le commerce, un exercice quelconque de l'activité humaine, fait avec talent et énergie. Qui travaille davantage, gagne davantage. Et en gagnant davantage, avec de l'économie, de l'honnêteté, de l'intelligence, on accumule les épargnes, on se forme un capital, lequel produit ensuite de nouvelles richesses. Voilà l'inégalité amenée par une autre voie que la propriété foncière. Que faire donc? Par amour de l'égalité, abolirons-nous l'économie, l'habileté, l'honnêteté? Le plus curieux, c'est que les fauteurs de l'égalité combattent par là même contre la liberté. Et ils ne comprennent pas que l'égalité et la liberté se repoussent mutuellement. Deux êtres libres ne pourraient un seul jour rester égaux. En vertu même de leur liberté, ils agiront diversement, et la différence de leurs actes passera nécessairement dans les effets qui en découleront, dans l'ordre moral, dans l'ordre juridique, dans l'ordre économique.

Bien loin de vouloir l'égalité, la nature veut manifestement l'inégalité. Autrement, elle ferait naître tous les hommes égaux de tout point : elle les fait naître au contraire inégaux de corps et d'intelligence. Si elle demandait l'égalité des conditions, elle ne destinerait pas l'homme à vivre en société; car la société est un corps vivant qui exige des membres et des organes divers. La seule égalité que la nature réclame, c'est celle qui a trait à la dignité personnelle, et à l'inviolabilité des droits de chacun. Mais ceci sort de la question économique; c'est une question juridique.

J. M.

LA PERSÉCUTION

Nous trouvons dans la *Revue du diocèse d'Annecy* une lettre vraiment épiscopale, adressée le 3 janvier dernier à M. le ministre des cultes. Sa publication indique suffisamment que le ministre n'a pas eu égard aux considérations, pourtant si décisives, sur lesquelles se fonde la protestation de Mgr Isoard. Quelle meilleure preuve des fâcheux procédés dont le ministère des cultes garde les traditions, malgré les déclarations d'apaisement que, parfois, il s'applique à faire entendre!

Voici la lettre de Mgr Isoard :

Monsieur le ministre,

A la suite d'une correspondance échangée entre la préfecture de la Haute-Savoie et l'évêché d'Annecy, relativement à des faits qui se sont passés dans la paroisse de Messery, il y a plu-

sieurs mois déjà, vous m'avez fait l'honnenr de m'écrire que M. l'abbé Magnin, desservant de Messery, devait être immédiatement déplacé, et que, si je ne déférais point à cette injonction, il serait privé du traitement qu'il reçoit de l'État.

Ce qui vous porte, Monsieur le Ministre, à tenir ce langage comminatoire, c'est, me dites-vous, le refus formel que j'ai adressé à M. le préfet « non-seulement de déplacer M. Magnin, « mais même de lui infliger un blâme. »

Telle est bien, en effet, la conclusion de ma dernière lettre à M. le préfet sur cette question ; mais j'ai lieu de craindre que les considérants par lesquels elle se trouve motivée n'aient échappé à votre attention, et je vous demande la permission de les reproduire ici très succinctement.

Le 31 mai 1887, M. le desservant de Messery est invité à faire une levée de corps dans un hameau distant de l'église. Il s'y refuse. Tout le monde reconnaît que ce refus était en conformité avec son droit. Car il s'appuyait sur les termes précis du *Règlement général* approuvé par M. le président de la République. Il se conformait, de plus, à mes instructions formelles : elles se résument en ceci : ce règlement doit être appliqué par tous et dans toutes les paroisses.

On décide qu'une sépulture dite civile aura lieu. Quatre hommes viennent forcer la serrure du clocher, malgré la protestation des membres du conseil de fabrique, et mettent les cloches en branle. Ils déclarent agir ainsi par ordre du maire. En brisant cette serrure, ils commettaient un attentat contre la propriété ; le maire, en ordonnant de sonner les cloches dans cette circonstance, commettait une infraction au règlement sur les sonneries, règlement qui nous a été demandé par le gouvernement, et qui a été arrêté de concert entre les autorités religieuses et civiles.

Les auteurs du délit sont signalés au parquet, qui déclare qu'il n'y a point lieu à poursuivre. Je ne puis m'empêcher de présenter, à ce sujet, cette observation. Des individus entrent, avec bris de serrure, dans une usine et se mettent à sonner la cloche qui règle les heures du travail : le parquet restera-t-il impassible en présence de cet attentat contre la propriété ? — Non, très certainement. — Dès lors, il y a en France deux sortes de propriété : l'une, la propriété civile, qui est protégée ; l'autre, la propriété tenant par quelque endroit à la religion et que les lois ne défendent plus.

En même temps que plainte était déposée au parquet, je signalais, le 2 juin, à M. le préfet de la Haute-Savoie, la conduite du maire de Messery. Dans la réponse qu'il m'a fait l'honneur d'adresser à cette communication, M. le préfet reconnaît l'exactitude des faits allégués, le bon droit de M. le desservant et l'infraction commise par M. le maire; mais il ajoute : 1° « que M. le desservant aurait agi avec plus de prudence » si, abandonnant la lettre du réglement général, il s'était prêté à un compromis » (ce que je n'admets pas un seul instant) : 2° que « M. le maire n'était pas en état de résister à ses administrés. » C'est la doctrine assez ancienne du chef qui doit suivre ses subordonnés. Elle n'est pas applicable dans l'espèce. L'opinion publique était si peu favorable à cette violation des lois, soit religieuses, soit civiles, que le même père de famille ayant cinq mois plus tard, perdu un second enfant, la sépulture religieuse s'est faite dans les conditions les plus régulières.

Vous pouvez, monsieur le ministre, en lisant tout ce qui précède, vous demander quelle connexité il peut y avoir entre ces faits qui remontent au dernier jour de mai et les accusations, à la charge de M. le desservant de Messery, relevées dans une enquête beaucoup plus récente et portant sur « des refus ou « menaces de refus de sacrements, sur des manœuvres dirigées « contre les livres qui sont en usage dans l'école communale des « filles. »

Ce qui relie au fait de la sépulture du 31 mai les accusations formulées dans l'enquête, c'est que les personnes dont le témoignage a été reçu par M. le sous-préfet de Thonon sont précisément celles qui ont pris une part quelconque au scandale donné en ce jour à la paroisse de Messery, ou qui ont des relations nécessaires avec les auteurs des délits ou infractions commis à cette occasion.

Ce genre de procédés nous est assez connu, et des accusations concernant l'école et les livres devaient être le corollaire des torts que l'on s'était donnés précédemment. Voici, en effet, ce que nous avons vu plusieurs fois depuis quelques années. Les adversaires d'un curé, dans une question toute locale, n'ont pu obtenir contre lui ni un acte de l'autorité diocésaine, ni une poursuite de la magistrature; ils s'adressent alors au ministre, parlent au nom de la légalité violée, des institutions méconnues, et le ministre prenant en mains, nous dit-il, la cause des intérêts généraux du pays et des lois, pour satisfaire des rancunes locales

ou ménager des influences électorales, commet l'acte arbitraire d'enlever son traitement à un prêtre que la justice ne pourrait pas condamner à un franc d'amende.

C'est exactement ce changement de front qui s'est produit dans le cas qui nous occupe. M. l'abbé Magnin devait, comme je lui en avais fait une obligation, continuer à faire observer le règlement relatif aux sépultures; protégé de ce côté par la légalité, il est aussitôt attaqué, par les mêmes personnes, sur un autre terrain. Les informations que j'ai prises m'autorisent à affirmer que les réponses faites par cet ecclésiastique aux charges élevées contre lui sont conformes à la vérité. Je reproduis ici une partie de ma lettre du 7 décembre 1887 à M. le préfet :

« M. l'abbé Magnin répond aux dépositions reçues à la sous-préfecture :

« Que, depuis son arrivée à Messery, il n'a jamais refusé de donner la sainte communion à une personne se présentant à la Table sainte pour la recevoir;

« Qu'il n'a pas non plus, jusqu'ici, refusé d'entendre la confession d'une seule personne;

« Qu'il n'a jamais nommé, en chaire, les écoles soit communales, soit privées.

« M. le curé ajoute que, dans les premiers mois de son arrivée à Messery, il a enseigné, en chaire, qu'un catholique lisant des livres qu'il sait être condamnés par l'Eglise, se rend par là même indigne de l'absolution; et, en parlant de la sorte, il n'a fait que reproduire l'enseignement de son évêque, l'enseignement de l'Eglise; mais il nie d'une manière formelle avoir fait une application de cet enseignement à l'école communale des filles. »

S'il est donné suite à la menace de suppression du traitement de l'abbé Magnin, voici quel sera résultat moral de cette mesure :

Quatre personnes commettent un délit contre la propriété; elles ne sont même pas poursuivies.

Un maire ordonne : 1° de commettre ce délit; 2° de commettre une infraction manifeste à un règlement préfectoral, mais ayant trait aux choses d'églises : il est excusé.

Un curé est accusé par ses adversaires déclarés, par des personnes dont leur situation vis-à-vis de lui doit faire tout d'abord suspecter le témoignage, de faits qu'il déclare faux en

en appelant au témoignage de tous ses autres paroissiens, — ou d'actes qui n'ont été que l'accomplissement de son devoir strict, — et ce curé est condamné à être privé indéfiniment d'une somme annuelle de neuf cents francs, à laquelle lui donnent droit et la loi et l'accomplissement exact de tous ses devoirs de curé.

Telle est la situation faite à des citoyens français par l'usage excessif que font de leur autorité les ministres qui se succèdent à la direction des cultes depuis plusieurs années; je serais heureux, monsieur le ministre, si les observations que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre pouvaient vous épargner un jour le regret d'avoir, pendant votre passage aux affaires, commis un acte de la même nature.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Louis
Evêque d'Annecy.

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE

Le 19 février, le décret de béatification du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle a été promulgué dans la basilique du Vatican, par ordre de S. S. Léon XIII. Tout vrai catholique ressent une grande joie en voyant exalter le nom de cet insigne bienfaiteur des classes ouvrières, de cet éminent et saint prêtre dont l'œuvre est perpétuée par une légion de religieux, aussi utiles qu'humbles et dévoués, au bonheur desquels nous nous associons en ce jour.

Voici quelques détails intéressants sur la famille du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, sur sa vie et son précieux institut :

Jean-Baptiste de la Salle descendait d'une ancienne et noble famille du Béarn. Il remontait par son père à Mesnault de la Salle, homme d'armes de Charles VII. Son aïeul, Lancelot de la Salle, laissa deux enfants : Lancelot et Jean.

Les deux frères épousèrent deux sœurs, Barbe et Antoinette Cocquebert; l'aîné eut un fils, Louis de la Salle, qui épousa en 1650 Nicole Moët de Brouillet dont la sœur, Marguerite Moët, se maria à la même époque avec le prince d'Apremont. Du mariage de Louis de la Salle avec Nicole Moët naquirent sept enfants, dont l'aîné est Jean-Baptiste de la Salle.

Du mariage de Marguerite Moët avec le prince d'Apremont naquit Louise d'Apremont-Moët, qui épousa le 4 novembre 1665 Charles IV, duc de Lorraine. Leur fils Léopold, duc de Lorraine (1679-1729), fut le père de François III, lequel épousa Marie-Thérèse d'Autriche, qui le fit proclamer empereur d'Allemagne (1743-1765). Le vénérable de la Salle se trouve ainsi rattaché à la maison d'Autriche-Lorraine ou de Habsbourg-Lorraine par son cousin Charles IV, duc de Lorraine.

Jean-Baptiste de la Salle naquit à Reims, le 30 avril 1651. Bien qu'étant l'aîné d'une famille illustre, il résolut de bonne heure de se consacrer au service des autels : il fut chanoine de la célèbre métropole à 17 ans ; il était séminariste à Saint-Sulpice de Paris, lorsque la mort de ses parents le rappela à Reims, où il continua ses études et prit le grade de docteur en théologie.

Il fut ordonné prêtre en 1678, et se consacra tout entier à la pratique des bonnes œuvres.

Animé d'un zèle ardent et éclairé pour le salut des âmes, il s'attacha surtout à l'instruction de la jeunesse et fonda l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, principalement destiné à l'éducation des enfants du peuple. Il commença la vie de communauté avec ses premiers disciples le 23 juin 1681, fit le vœu de stabilité et d'obéissance avec douze d'entre eux en 1684 ; et, pour leur donner en sa personne un modèle du désintéressement le plus absolu, il se dépouilla de son canonicat et distribua aux pauvres sa fortune, qui était considérable.

Il fit lui-même l'école à Reims, à Paris, à Marseille et à Grenoble, inventa la Méthode d'*enseignement* simultané, aujourd'hui reconnue la meilleure.

Il créa, en 1684, une *école normale* gratuite. « Voulons-nous, disait le vénérable fondateur, ouvrir dans les villes et les campagnes des écoles élémentaires aimées des parents et fréquentées par un grand nombre d'élèves? Formons de bons instituteurs laïques, créons en leur faveur des écoles normales gratuites. »

Ce n'est qu'en 1687 que des Roches créa à Bruxelles une école normale, et le premier établissement de ce genre qui ait existé en Prusse fut fondé par Frédéric II, en 1748.

C'est donc à Jean-Baptiste de la Salle que revient l'honneur d'avoir fondé et organisé la première école normale d'instituteurs en Europe.

Il se démit de ses fonctions de supérieur en 1717 et s'attacha plus que jamais à confirmer ses disciples dans la séparation du monde et dans une parfaite soumission aux décisions de l'Eglise. Enfin, après avoir donné pendant quarante ans l'exemple des plus héroïques vertus, il mourut en odeur de sainteté, le Vendredi-Saint, 7 avril 1719, dans la maison de Saint-Yon, à Rouen, dont il avait fait le centre de son Institut.

Cet Institut comptait alors 22 maisons où régnait la ferveur qu'il avait inspirée. Ce nombre augmenta, suivit une progression rapide, et il était porté à cent vingt et une maisons à l'époque de la Révolution de 1789.

Benoît XIII avait approuvé l'Institut aussi bien que les Règles, dès 1725; Louis XV, par ses lettres patentes de la même année l'avait mis au rang des Corps religieux. Napoléon l'approuva en 1808; les gouvernements qui se sont succédé en France l'ont également reconnu.

La réputation de sainteté du pieux fondateur s'est également accrue avec les années ; le clergé de France, par l'organe de ses premiers pasteurs, a fait des instances auprès du Saint-Siège pour qu'il fût procédé à la béatification de cet apôtre de la jeunesse.

Grégoire XVI le déclara vénérable, le 8 mai 1840. Le Seigneur accorde fréquemment des faveurs extraordinaires par son intercession, et ses disciples ont aujourd'hui la joie de le voir proclamer bienheureux par l'organe infaillible de l'Eglise, Léon XIII.

*
* *

L'Institut du bienheureux de la Salle compte aujourd'hui *douze mille membres en activité;* ils sont partagés entre 1,860 établissements et consacrent ainsi leur zèle et leur talent à près de quatre cent mille élèves appartenant à toutes les classes de la société. Leurs établissements en dehors de la France sont situés à Rome, en Lorraine, à Turin, en Belgique, en Suisse, en Prusse, en Autriche, en Turquie, en Égypte, en Palestine, au Canada, à New-York, à Saint-Louis, au Nouveau-Mexique, en Californie, aux Indes, en Chine, à l'île Maurice, à Madagascar, dans la République de l'Equateur, enfin, dans les colonies françaises (Algérie, Réunion et Cochinchine).

Comme on le voit, cette œuvre, humble à son début, a maintenant couvert une partie du monde chrétien comme d'un immense réseau de charité. L'humble Frère des Ecoles chré-

tiennes se rencontre sous toutes les latitudes et sous tous les climats, et partout, accomplissant en cela la pensée de son fondateur, il fait deux parts de sa vie : l'une consacrée à la prière et l'autre à l'éducation et à l'instruction des enfants.

Il a renoncé à tout dans le monde, même au nom de sa famille, pour remplir ce ministère qui, s'il a parfois ses joies et ses consolations, apporte une somme plus grande de fatigues et de sacrifices.

Pour prix de ses labeurs, sa communauté ne lui donne que le vêtement et la nourriture. L'obéissance, dont il a fait vœu, est la règle de son existence, et sur un signe de son supérieur, il quittera sa patrie pour aller, sur les plages les plus lointaines, enseigner le nom de Dieu aux enfants. C'est un apôtre qui prend la société par sa base, l'enfance. Tout en mettant les intelligences au niveau des sciences du jour, cet humble Frère fait pénétrer dans les cœurs une science plus élevée et plus nécessaire : l'amour de Dieu, l'amour de la sainte Eglise catholique et de la patrie. Donnant lui-même l'exemple de la pratique de toutes les vertus, il cultive les jeunes arbrisseaux qui lui sont confiés et les rend aptes à porter plus tard des fruits de salut.

*
* *

Saluons avec respect cet homme si humble, mais si utile à la société et à la religion, et, réfléchissant au rôle important qu'il remplit au milieu de nous et aux services qu'il rend, sachons faire pénétrer dans les cœurs de ceux qui nous entourent, l'amour et la reconnaissance à laquelle le Frère des Ecoles chrétiennes a droit à tant de titres.

LETTRE DE MGR FREPPEL

A M. Émilio Castelar

Membre du Parlement espagnol

Paris, le 13 février 1888.

Monsieur le député,

Permettez-moi de vous exprimer toute la satisfaction que j'ai éprouvée en lisant le discours où vous avez si éloquemment démontré que la restitution par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine à la France serait le gage de la paix générale pour l'Europe.

Votre thèse est l'évidence même. La guerre de 1870 qui, en raison de nos revers, devait entraîner comme résultat logique la constitution de l'unité allemande, a eu pour conséquence *anormale* le démembrement de la France. Voilà le mal dont nous souffrons, et qui pèse d'un égal poids sur toutes les nations européennes. C'est la cause unique de tous ces armements si disproportionnés avec les ressources des Etats, et qui sont à la fois un déshonneur et un danger pour la civilisation moderne.

Pas plus que vous, monsieur le député, je ne voudrais rien dire de blessant pour les hommes d'Etat qui, au lieu de se borner à faire l'unité politique de leur pays, comme c'était leur droit, ont cru de leur intérêt de démembrer une nation voisine. Ils ont montré trop de constance et d'habileté pour qu'on diminue leur gloire en leur signalant une faute. Or, l'expérience le démontre de plus en plus, au milieu de si heureux calculs ç'a été de la part de l'Allemagne une faute manifeste de s'annexer deux provinces qui, par leurs résistances opiniâtres, invincibles, sont pour elle une faiblesse plutôt qu'une force. De quoi a-t-il servi à l'Autriche de s'être obstinée à garder pendant quarante années la Lombardie et la Vénétie contre leur gré ? Il a bien fallu y renoncer quelque jour devant une opposition que rien ne pouvait réduire et sous le coup d'événements qui devaient éclater tôt ou tard.

Je sais fort bien qu'en remontant aux origines des Gaulois et des Germains, et en reprenant le fil de l'histoire depuis les Mérovingiens et les Carlovingiens, on peut supputer le plus ou moins de temps qu'une province a passé sous telle ou telle souveraineté. Ces calculs, on peut les faire pour le Roussillon comme pour la Navarre, pour la Franconie comme pour la Silésie. Mais, au regard de la politique, ce sont là des thèses d'académie, bonnes à exercer l'érudition des professeurs au sein des Universités. Un fait domine toutes ces recherches d'histoire et de linguistique, un fait indéniable, qui est l'expression d'un droit non moins certain : c'est qu'il n'y a pas de partie de la France plus française d'esprit et de cœur que l'Alsace et la Lorraine; c'est que ces deux provinces vivent de la même vie que nous, qu'elles nous sont attachées par tous leurs sentiments, par tous leurs vœux, par toutes leurs aspirations ; et, s'il pouvait rester quelque doute à cet égard, la plus simple consultation, faite dans telle condition que l'on voudra, suffirait pour en convaincre le monde entier.

Comment veut-on que, les choses étant ce qu'elles sont, l'Alsace-Lorraine d'une part et la France de l'autre ne désirent pas obtenir, non point par la voie des armes, mais pacifiquement, la révision du traité de Francfort ? On nous dit qu'il faudra une nouvelle guerre pour trancher définitivement la question : mais comme je le faisais observer à la tribune du Parlement français, une nouvelle guerre ne résoudrait rien du tout. Vainqueurs et vaincus n'en conserveraient pas moins leurs sentiments. Ce serait à recommencer dans quelques années, à moins d'extermination de l'un des deux peuples. Ce crime, le plus épouvantable dont l'histoire aurait fait mention, l'Europe le laisserait-elle commettre ? Est-ce que la France et l'Allemagne, comme grandes puissances, ne sont pas l'une et l'autre, chacune dans sa sphère d'action, également nécessaires à l'équilibre européen et au développement de la civilisation chrétienne ? Et s'il en est ainsi, peut-on s'arrêter un instant à l'idée d'un pareil forfait ?

Ce qui rendrait cette guerre d'extermination tout particulièrement insensée, c'est que, sauf sur ce seul point, il n'est pas deux nations dont les intérêts soient moins contraires. Dans notre mouvement d'expansion légitime, nous ne nous heurtons à l'Allemagne sur aucun point du globe ; et nous ne la gênons pas davantage dans l'essor de sa puissance maritime et coloniale. Avec elle, pas plus du reste qu'avec l'Espagne, notre alliée la plus naturelle, nous n'avons à débattre ni question orientale, ni question égyptienne, ni question de Constantinople et des Lieux Saints, ni rien de pareil. S'il y a entre les deux pays rivalité d'intérêts commerciaux et industriels, cette concurrence est dans la nature des choses et ne saurait fournir de prétexte à des conflits sanglants.

Dès lors, une solution pacifique s'impose, au nom de la religion et de l'humanité ; et cette solution ne saurait être que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, conformément au vœu des populations : moyennant quelles compensations ou quels dédommagements ? Ce serait l'objet de négociations que nous n'avons pas à déterminer. Mais la France et l'Allemagne sont assez riches de gloires l'une et l'autre pour n'avoir pas besoin d'en chercher de nouvelles sur les champs de bataille. Et quel mérite pour un souverain qui, après avoir élevé son pays à un tel degré de prospérité, couronnerait son règne par un acte dont la postérité célébrerait à jamais la grandeur ! Quel honneur pour un homme d'Etat d'avoir eu assez de force de caractère et

d'empire sur lui-même pour reconnaître une erreur dont les conséquences seraient si graves! Voyez-vous ce désarmement général qui, à la joie et au profit de tous, suivrait nécessairement un tel retour à la justice et à l'équité; tous ces peuples déchargés d'un fardeau écrasant; ces milliers et ces milliers d'êtres humains rendus aux devoirs de la vie domestique et de la vie civile, au lieu d'être exposés à toutes les horreurs de la guerre d'extermination! N'y a-t-il pas là de quoi faire impression sur des hommes craignant Dieu et soucieux du jugement de l'histoire?

Il n'y a plus d'Europe, a-t-on dit : cela peut être vrai au sens que M. de Metternich attachait à ce mot; mais en tout cas, il reste une opinion européenne, faite de tout ce qu'il y a d'honnêteté et de clairvoyance dans les hommes de notre temps. Or, il me paraît impossible que, soit dans les conseils des souverains, soit dans les assemblées populaires, on ne finisse par comprendre tout ce qu'a de lamentable et de cruel ce spectacle de millions d'hommes retenus sous les armes et toujours à la veille de s'entre-tuer, uniquement à cause de deux provinces détachées d'un pays dont elles ne veulent à aucun prix cesser de faire partie. Quoi! c'est à un tel résultat qu'auraient abouti les progrès de l'intelligence et de la moralité humaines après dix-huit siècles de christianisme? Je n'ose pas le croire. Qu'il s'élève dans les Parlements des voix généreuses comme la vôtre; que la presse des différents pays, au lieu d'exciter chez les peuples un faux amour-propre, s'attache à leur faire comprendre que la paix est dans l'intérêt de tous, et il pourra se former une opinion générale avec laquelle les gouvernements seront bien obligés de compter. Quel que soit le résultat de nos efforts pour prévenir d'aussi affreuses calamités et faire prévaloir les solutions pacifiques, nous aurons rempli notre devoir. Vous avez pris à cet égard une noble initiative, dont je ne puis que vous remercier et vous féliciter sincèrement.

Agréez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

† Ch.-Émile FREPPEL.

Évêque d'Angers, député du Finistère.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Deuxième conférence.

La Vie future, Traditions et Croyances.

La mort n'est point un effondrement de tout notre être, c'est la séparation de l'âme et du corps ; de l'âme qui fait vivre et du corps qui reçoit la vie. Comptant sur l'immortalité du souffle immatériel qu'il a reçu de Dieu, rassuré par de consolantes promesses contre les surprises et l'horreur de la séparation, convaincu que la mort irrémédiablement blessée par le vainqueur du péché, ne peut lui prendre son corps que pour un temps, le chrétien l'abandonne à la terre et s'écrie : En avant ! Je crois à la vie future.

Ne se fait-il pas illusion ? et dans les sombres régions où il espère vivre encore, ne va-t-il pas rencontrer le vide et le néant ?

C'est à l'humanité d'abord que nous demanderons s'il y a une vie future. Elle va nous dire ce qu'elle pense ; et lorsque nous l'aurons entendue, nous apprécierons la valeur de ses traditions et croyances sur cette importante question de nos destinées.

I

De trois manières l'humanité exprime et transmet ses croyances : par les monuments, les actes et les doctrines.

Les monuments : — Ce sont les champs funéraires qu'on enclôt de murs, pour les séparer du sol trivial que le travail exploite, c'est le tumulus de pierres brutes dont le barbare couvre la fosse où il vient de déposer quelqu'un des siens ; ce sont les grottes funèbres au fond desquelles coulait le sang des sacrifices.

Pourquoi tant de soins et d'honneurs autour d'une chair qui se corrompt et d'une poussière aride. « La bête, dit Chateaubriand, connaît-elle le cercueil, et s'inquiète-t-elle de ses cendres ? Mais le cadavre de l'homme est respectueusement couché dans des champs ou dans des maisons de repos. La piété oublie

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

l'horrible travail qui le décompose. Il dort; et le lieu où on l'a déposé s'appelle *cimetière :* c'est-à-dire lieu du sommeil, dortoir.

Encore une fois, pourquoi tant de soins et d'honneurs, si l'humanité n'était intimement persuadée que la chair n'est pas tout l'homme et qu'une flamme incorruptible survit et plane sur les tristes restes de ce qui fut nos corps?

Cette intime persuasion, l'humanité l'exprime par des actes plus éloquemment encore que par des monuments. Ceux qui ont disparu de cette terre forment autour d'elle comme une société invisible, avec laquelle elle entretient de mystérieux rapports, depuis le jour où la mort a frappé ses premiers coups. Les anciens se croyaient obligés d'apaiser les mânes par des sacrifices sanglants. Moins effrayés et moins cruels, nous nous faisons un devoir d'entretenir un doux commerce de prières et de pieuses actions avec ceux que nous avons aimés; et, dans les derniers adieux que nous leur adressons, on croit entendre le murmure d'une espérance qui compte sur une autre rencontre que celle de l'enfouissement dans la même terre et du même sort dans la corruption.

Vous trouverez peut-être dans la foule des humains des êtres sans cœur pour qui tout finit à la tombe, des âmes réfractaires au souvenir et au culte des morts, mais un peuple tout entier chez qui ce souvenir et ce culte soient absents, impossible de le montrer.

Du reste la croyance de l'humanité, exprimée par des monuments et des actes sacrés, est affirmée par des doctrines. A l'époque où Origène défendait nos dogmes contre Celse, il relevait cet aveu du philosophe : « Les chrétiens ont raison de penser que ceux qui vivent saintement seront récompensés après la mort et que les méchants subiront des supplices éternels; ce sentiment leur est commun avec le monde entier. »

La Phénicie, adoratrice sensuelle des forces de la nature, n'avait point oublié la notion d'une justice divine s'exerçant après la mort.

La Chaldée croyait au renouvellement des temps et à la renaissance des mondes où chaque âme, traversant les périodes d'une vie nouvelle, était récompensée ou punie, selon les bonnes ou mauvaises actions qu'elle avait faites dans la vie précédente.

La Perse tremblait sous l'empire d'Ahrimane, principe du mal et meurtrier du premier homme, et voyait tomber les âmes perverses dans l'abîme ténébreux.

L'Inde rêveuse envoyait et envoie encore les âmes de ses défunts dans les cieux supérieurs.

La Grèce et Rome croyaient à l'Olympe, au noir Tartare, aux champs élyséens et aux pâles régions où les mânes errantes promenaient leurs fautes inexpiées.

Les Celtes et les Germains s'animaient aux combats par la perspective d'un suprême triomphe dans le cercle de la félicité. Et pour nos pères les Gaulois, c'était une lâcheté que d'épargner une vie qu'on ne perd pas sans retour, car la fin de notre existence terrestre n'est que le moyen d'arriver à un état définitif.

Tel est l'ensemble des doctrines sacrées sur la destinée humaine, note profonde et soutenue sur laquelle les poètes ont chanté des variations tour à tour joyeuses et mélancoliques.

Et ce n'est pas l'imagination exaltée qui les inspire, car les sages, après avoir consulté leur froide raison, parlent comme eux. — Après la mort, dit le divin Platon, pendant que le corps se dissout lentement et par degrés, l'âme en vertu de ses qualités propres ne peut périr ; mais elle va à un être semblable à elle, à un être parfait, plein de sagesse, dans lequel, délivrée de ses erreurs et de ses craintes, elle jouit d'une félicité merveilleuse. Elle se rend là où elle doit passer avec les Dieux une éternité entière. « La félicité qui nous attend quand nous aurons quitté notre corps, dit Cicéron, ne connaîtra ni passion, ni envie. » Et après lui, Sénèque : « La vie mortelle n'est que le prélude d'une vie meilleure et plus durable... »

La sagesse grecque et la sagesse romaine appuient donc de leur autorité les traditions de l'immortalité et de la vie future... Ces traditions ont traversé les mers ; et, lorsque la civilisation européenne, guidée par le génie de Christophe Colomb, découvrit cette longue terre qu'on appela alors l'Inde occidentale, elle y rencontra les croyances que le Christianisme a purifiées et surnaturalisées.

Un seul peuple, dit-on, s'est tenu à l'écart de la croyance universelle, au moins pendant la partie la plus longue, la plus importante et la plus glorieuse de sa vie. Et chose singulière, ce peuple est celui dont le monothéisme opiniâtre protesta, jusqu'à l'apparition du Christ, contre le polythéisme des gentils ; le peuple hébreu ne croyait ni à l'immortalité de l'âme ni à la vie future, avant d'emprunter ce supplément de croyances aux nations chez lesquelles il est demeuré captif pendant près de trois quarts de siècle.

Voilà ce qui se dit, non-seulement dans les livres où le Judaïsme, pénétré de rationalisme, s'applique à effacer de l'histoire du peuple de Dieu toute trace de surnaturel, mais dans des rapports qu'écoutent gravement les membres de nos instituts. Malheureusement pour les critiques mal avisés qui ont fait cette trouvaille, il s'est rencontré des savants qui nous ont appris à lire la Bible. Ceux qui voudront suivre pendant quelque temps leurs leçons, n'auront pas de peine à se convaincre qu'un peuple chez lequel l'âme était considérée comme un souffle de Dieu, créée à son image et à sa ressemblance, pouvait difficilement croire à son anéantissement.

Il s'abstient comme d'une abomination d'évoquer les morts, parce que la loi le défend ; mais son abstention prouve qu'il croit à leur survivance ; on n'obéit pas avec crainte et tremblement à des prescriptions inutiles et sans objet. S'il évite dans les cérémonies funèbres tout ce qui sent la superstition, il sait honorer ceux qui ne sont plus et pratiquer le culte touchant des tombeaux. Il croit avec ses pères que la vie terrestre n'est qu'un pèlerinage au bout duquel Dieu lui-même sera la suprême et opulente récompense du pèlerin. La mort est le sommeil de leurs corps et les profondeurs du Schéol s'ouvrent pour recevoir leurs âmes.

Israël compatit aux infortunes de Job, admire sa patience et entrevoit, avec la fin des temps, la résurrection. Il croit avec le sage que si « le corps se mêle à la terre d'où il est sorti, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. »

Il demande des ailes pour voler vers le lieu de son repos, et il appelle Jéhovah — le rocher de son cœur et son partage pour l'éternité.

Et les psaumes de son délicieux chantre le préparent aux solennelles promesses de ses prophètes.

Telles sont les traditions, les doctrines, les espérances de ce peuple que l'on dit incroyant. Il les a gardées fidèlement dans son cœur, jusqu'au jour où le dogme de la vie future a brillé de tout son éclat dans la révélation évangélique du jugement et du royaume de Dieu ; jusqu'au jour où l'apôtre saint Paul a appelé au nom du Christ tous les morts à la vie.

II

Nous venons d'entendre parler l'humanité. Nous avons constaté l'universalité des traditions et des croyances humaines.

Cette universalité est l'importante prémice d'un argument qui a fixé l'attention des plus illustres penseurs.

Nous ne croirons donc point que cette masse de chair que nous mettons en terre soit l'homme tout entier ; sachant que le fils, le frère, et les autres que nous croyons inhumer, sont réellement partis pour un autre monde, après avoir terminé ce qu'ils avaient à faire en celui-ci.

On dira, sans doute, que les anciens ne faisaient tant de cas des traditions que parce qu'ils les connaissaient mal, et que notre siècle, mieux éclairé sur leur ensemble, y voit tant d'incohérences et d'absurdités qu'il lui est permis d'en contester la valeur.

Mais qu'importent les illusions, les chimères, les extravagances de l'esprit humain autour d'une vérité, si cette vérité subsiste et ne cesse pas d'être affirmée?

Or, les traditions de l'humanité, sous quelque forme qu'elles se présentent, contiennent un fond immuable de vérités qu'on peut facilement dégager de toutes les rêveries et de tous les systèmes. Ce fond de vérités le voici : L'homme ne meurt tout entier. — Après la vie présente il y a une autre vie. — Cette autre vie ne peut pas être la même pour ceux qui ont bien ou mal vécu.

Comment se fait-il que ces dogmes fondamentaux aient constamment résisté jusqu'ici aux efforts de tant de passions intéressées, non-seulement à les altérer, mais à les détruire ?

L'humanité croit en Dieu parce qu'elle le voit agir. En affirmant l'existence de Dieu, le genre humain obéit spontanément à l'induction fatale qui va de l'effet à la cause. Mais à première vue, par quelle induction pouvons-nous aller de la vie présente à la vie future ? — Quel est le fait populaire capable de ravir, en ce point de croyance, l'assentiment du monde ? — Nous voyons tous les organismes, naître, croître, se transformer et finalement se dissoudre et perdre leur individualité plus ou moins parfaite. Le spectacle qui nous frappe dans la mort de nos semblables c'est la destruction du corps visible, représentant à nos sens leur personnalité, et la dispersion de ses éléments à travers la nature inorganique. Rien, dans ce tragique événement, qui ressemble à une survie ; et cependant l'homme croit, espère et affirme cette survie. N'est-il pas étrange de voir, au milieu de tant d'espèces dont les individus disparaissent sans rien dire, des êtres qui s'obstinent à s'ap-

peler *infortunés mortels* et dont l'esprit est perpétuellement hanté par la pensée de l'immortalité. Encore une fois, comment cela se fait-il ?...

Pour nous, chrétiens, la réponse est facile. Connaissant l'origine de l'homme, nous croyons que Dieu, qui l'a créé, a dû l'instruire de ses devoirs et de ses destinées.

Que si l'on ne veut pas tenir compte de cette révélation, il faut trouver ailleurs l'explication de l'universel et constant témoignage du genre humain dans l'importante et suprême question de nos destinées. Or, nous n'en voyons pas d'autre qu'un profond et irrésistible instinct, ayant force de loi.

Lorsque l'automne commence à diminuer les jours, à refroidir l'atmosphère, vous voyez les hirondelles agitées s'élever dans les hautes régions de l'air, comme pour sonder l'horizon et découvrir en ses lointains un pays que n'attristeront pas les rigueurs de l'hiver. Vous n'avez pas besoin de les suivre, pour savoir que ces climats existent et que leur migration ne se fait pas dans le vide. L'instinct qui les emporte a sa raison d'être et son but. — Vais-je croire que l'homme est moins bien doué que les fragiles pèlerins de l'air, et que, depuis des milliers d'années il ne transmet, d'une race à l'autre, ses espérances d'immortalité que pour aboutir au néant ? Cela n'est pas possible.

Objectera-t-on le nombre trop grand, hélas ! de ceux qui, par indifférence, scepticisme, ou mauvais vouloir, ne pensent pas à leur destinée d'outre-tombe ? Ces gens-là ne prouvent rien, si ce n'est que la fascination des choses de ce monde peut produire en certaines âmes une sorte d'ivresse qui leur fait oublier l'avenir ; que les passions ont intérêt à se persuader qu'elles peuvent se satisfaire impunément, et que, si elles échappent à la vindicte des hommes, il n'y aura plus personne pour leur demander compte de leurs égarements. Mais, quand même ; ce n'est pas sur les bêtes imprudentes dont l'instinct est en défaut, sur les oiseaux étourdis qui se laissent surprendre par les rigueurs de nos climats, pour y périr misérablement, qu'il faut étudier la loi des migrations, mais sur les bataillons ailés qui obéissent avec ensemble à l'impulsion de leur nature. De même ce n'est pas d'après l'indifférence, le scepticisme ou le mauvais vouloir de certains hommes, qu'il faut juger de leur destinée, mais d'après l'immense mouvement qui a constamment dirigé les masses humaines vers les rivages d'un autre monde.

Non, ce mouvement n'est pas un mensonge, mais une loi véri-

dique, admirablement confirmée par l'élévation et la grandeur que reçoit tout notre être, à mesure que s'élève et grandit l'idée de notre éternel avenir. Plus le dogme de l'immortalité et de la vie est dégagé des illusions, des chimères, des extravagances de l'imagination, plus l'affirmation de nos fins dernières y est nette et précise, plus les rétributions y sont clairement définies, plus la gloire y est pure, le bonheur intense, le châtiment redoutable, plus aussi le mal se sent contenu et le bien encouragé. Faites à travers l'histoire la statistique des mœurs et civilisations, vous verrez que les peuples chez lesquels le vice est plus énergiquement réprouvé, la vertu plus généralement respectée, la justice, la bienveillance, le désintéressement, la générosité, l'oubli de soi, l'esprit de sacrifice, le dévoûment plus pratiqués et plus en honneur, sont ceux qui croient plus fermement et affirment plus purement l'immortalité de l'âme et la vie future. Et alors il m'est bien permis de répéter ici ce que je disais naguère : une affirmation dont dépend le perfectionnement de notre nature ne peut pas avoir pour réponse le vide et le néant; on ne conçoit pas une solidarité intime entre un progrès qui est la loi de notre être, et une croyance qui en serait le désordre. D'où nous concluons que le genre humain dit vrai dans la grande question de nos destinées, et que, forts de ses témoignages, nous devons dire avec lui : *Credo vitam venturi sæculi!...*

LA PRATIQUE DE L'HUMILITÉ, PAR LÉON XIII

Sous ce titre, le chevalier L. Romano, éditeur catholique de Turin, vient de publier la traduction d'un petit chef-d'œuvre écrit par Sa Sainteté Léon XIII alors que Joachim Pecci était archevêque de Pérouse. Cette traduction très élégante est due à la plume de M. l'abbé F.-M. Didier, curé d'Ormesson, près Paris.

De ce chef-d'œuvre qui rappelle d'une façon frappante le style et la sublime simplicité de l'*Imitation*, le chevalier L. Romano a fait un chef-d'œuvre typographique de 128 pages, petit format in-32, orné d'un portrait de Sa Sainteté et du fac-simile de sa signature.

C'est une édition populaire pour la propagande et dont le

prix est minime (40 c. en timbres-poste, 12 ex., 3 fr. 60; 100 ex., 20 francs : 1000 ex., 250 francs).

La traduction en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais, en polonais est en préparation.

L'ouvrage est précédé d'une charmante préface de Mgr R. Pulciano, évêque de Casal, adressée aux chers élèves de son séminaire. La voici :

Le soir du 21 mars 1887, quelques jours après ma préconisation, j'eus l'honneur d'être admis à l'audience du Pape. Le Souverain Pontife me donna plusieurs instructions pour le bon gouvernement de mon diocèse et je l'entendis avec bonheur me parler de la manière de bien diriger le Séminaire et de former les jeunes clercs à l'esprit ecclésiastique. Et à ce propos il me rappela qu'étant évêque de Pérouse, il avait publié à l'usage de ses Séminaristes un opuscule sur la *Pratique de l'Humilité*. Il m'en donna un exemplaire, et m'exhorta avec une grande bonté à en faire une nouvelle publication pour vous, ajoutant que le fondement sûr de la perfection chrétienne est dans les humbles sentiments de nous-mêmes.

Le nom de l'Auteur me dispense de vous recommander l'amour et l'étude de cet ouvrage, qui a été réimprimé avec empressement. Je vous dirai seulement de le recevoir comme un gage de la particulière affection que vous porte le Pape, comme de celle non moins vive que vous avez déjà reconnue dans le cœur de votre évêque. En considérant que les grandes œuvres et les magnifiques triomphes du Pontife régnant ont leur première cause dans l'amour et la pratique de la sainte Humilité, vous prendrez la résolution d'acquérir cette vertu, pour monter par ce moyen à la perfection qu'exige la sainteté de votre vocation.

Casal, le 12 août 1887. † EDOUARD, évêque.

*
* *

L'éditeur nous apprend que c'est pour répondre aux désirs de Sa Sainteté qu'il a entrepris la publication en plusieurs langues de la *Pratique de l'Humilité*. Il a heureusement saisi l'occasion des fêtes du Jubilé sacerdotal du Saint-Père pour lui donner ainsi un nouveau témoignage d'amour filial. Son but est surtout de faire pénétrer la parole féconde du Pape dans les séminaires et dans le clergé.

La *Pratique de l'Humilité* est dédiée en ces termes par « Joachim Pecci, évêque de Pérouse, à ses bien aimés séminaristes » :

Le fondement de la perfection chrétienne d'après le sentiment commun des saints Pères, est l'humilité. « Pour se faire grand, dit

saint Augustin, il faut commencer par se faire petit. Vous voulez élever l'édifice de la vertu chrétienne, mais sachez qu'il est d'une hauteur immense : cherchez donc à le construire sur les bases profondes de l'Humilité; car celui qui veut bâtir une maison a soin avant tout de creuser les fondements en proportion des matériaux qu'il a à sa disposition, et de la hauteur à laquelle il veut mener et conserver sa construction. »

Eh bien ! très chers Fils, cet opuscule que je vous dédie vous enseigne à pratiquer l'Humilité, vous apprend à jeter les fondements de la perfection chrétienne. Voyez donc de quelle importance est pour vous l'obligation d'observer d'une manière particulière le commandement de Jésus-Christ qui prescrit d'être parfait comme son Père céleste. C'est pourquoi nous sommes certain de vous faire un don qui vous est agréable; et non-seulement ce sera un nouveau gage de l'amour que nous vous portons, mais ce sera encore un moyen de sauver votre âme, le salut étant la plus grande affaire que vous puissiez avoir entre les mains.

Une autre raison qui Nous a déterminé à entreprendre cet ouvrage est la carrière ecclésiastique que vous embrassez. La fin de l'état ecclésiastique n'est pas seulement votre sanctification, c'est aussi le salut des autres, c'est l'extension du royaume de Jésus-Christ, en employant les mêmes moyens qu'il a employés pendant sa vie mortelle; et l'Humilité de cœur a été son caractère distinctif. Avec ces recommandations, vous pourrez vaincre l'orgueil du monde, et planter dans tous les cœurs la mortification de l'Humilité de la croix. Jésus-Christ a commencé par faire et a enseigné ensuite ; ainsi, vous, chers Fils, si vous voulez suivre cet exemple, vous entrerez dans le ministère ecclésiastique déjà formés à la pratique de l'Humilité ; et de cette source intérieure et inépuisable de toutes les vertus jailliront des paroles de bienveillance, d'encouragement, de zèle, qui affermiront les justes dans la sainteté, et ramèneront les égarés du chemin du vice et de la perdition dans celui de la vertu et du salut.

Que chacun de vous prenne cet opuscule, que nous vous consacrons, et qu'il s'imagine recevoir d'un maître supérieur des leçons sur la pratique de l'Humilité. Et souvenez-vous toujours, chers Fils, que vous ne pouvez pas nous donner une consolation plus grande que celle de vous voir humbles, doux et obéissants. Dans l'espérance de vous voir toujours tels, et dans le vif désir que vous le soyez réellement, je vous bénis tous dans le Seigneur, et je vous recommande de nouveau avec instance de mettre tout votre soin à faire tout ce que vous conseillera ce petit livre.

*
* *

Après avoir rappelé que Jésus-Christ a dit de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur

(*Matth.*, XI, 29) », et que saint Pierre a écrit : *Humilibus dat gratiam :* c'est aux humbles que Dieu donne sa grâce (I, *Saint Pierre,* v. 5), l'évêque de Pérouse expose en soixante paragraphes, qui constituent autant de sujets de méditations, les beautés surnaturelles de l'humilité, fondement des vertus chrétiennes, de l'humilité qui rapproche le plus l'homme de Dieu, tandis que l'orgueil est le vice qui l'en éloigne le plus.

En ce temps où l'orgueil vraiment satanique inspire la guerre déclarée à Dieu, à son Christ, à son Église sainte, à son Chef et à ses fidèles, rien ne peut être plus opportun que la pratique de l'humilité.

Le clergé et les fidèles y puiseront une force divine qui les rendra vainqueurs dans cette lutte.

Ces soixante petits chapitres suivis de l'admirable *sermon de saint Augustin sur l'Humilité* et d'un bouquet de *pensées diverses* sur la même vertu empruntées aux saints Pères, notamment à saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Jean-Damascène, saint Anselme, saint Bernard, saint François de Sales, saint *Alphonse de Liguori ;* à Bona, P. Segneri et saint Philippe de Néri.

Une *prière pour implorer la grâce de la dévotion et de l'humilité*, tirée de l'*Imitation*, couronne cet opuscule fait avec amour et qui respire à chaque page une piété vraiment sacerdotale, une humilité vraiment épiscopale.

*
* *

On retrouve dans cet écrit familier de Celui qui est aujourd'hui le Pape, la fermeté et la profondeur, la clarté, la suavité et la force, le calme et la sagesse profonde qui caractérisent les écrits de Léon XIII.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour donner une idée de la *Pratique de l'Humilité*, que d'en citer quelques extraits :

Il est une vérité incontestable qu'il n'y aura pas de miséricorde pour les orgueilleux, que la porte du royaume des cieux leur sera fermée, et que le Seigneur l'ouvrira seulement aux *humbles*. Pour en être convaincu, il suffit d'ouvrir la sainte Écriture, qui enseigne que Dieu résiste aux orgueilleux, qu'il abaisse ceux qui s'élèvent, que pour entrer dans le ciel il faut être semblable aux enfants, que ceux qui n'auront pas cette ressemblance seront exclus du séjour de la gloire, enfin qu'il ne répand ses grâces que sur les humbles.

Malgré cela, nous ne saurons jamais assez nous convaincre de quelle importance il est pour tout chrétien, et principalement pour ceux qui entrent dans la carrière ecclésiastique, de s'appliquer à pratiquer l'humilité et à chasser de leur esprit la présomption, la vanité et l'orgueil. Il n'y a pas d'effort qu'on ne doive tenter, pas de fatigue qu'on ne doive supporter pour réussir dans une entreprise si sainte ; et, comme on ne peut arriver au succès sans la grâce de Dieu, nous devons la demander fréquemment.

*
* *

Ouvre les yeux de ton âme, et considère que de toi-même tu ne possèdes aucun bien, dont tu puisses tirer motif de te croire quelque chose. De toi tu as seulement le péché, la faiblesse et la misère ; et quant aux dons de la nature et de la grâce qui sont en toi, comme tu les as reçus de Dieu, qui est le principe de ton être, c'est à lui ulement que tu dois en rapporter la gloire.

*
* *

Garde toujours dans ta mémoire le souvenir des péchés de ta vie passée. Par dessus tout persuade-toi que le péché d'orgueil est un mal si abominable qu'aucun autre ne peut lui être comparée sur la terre et dans l'enfer. L'orgueil est le péché qui fit tomber les Anges dans le ciel, et les précipita dans les abîmes. L'orgueil est le péché qui rompit tout le genre humain, et qui répandit sur le monde cette quantité infinie de maux qui dureront autant que le monde, ou pour mieux dire autant que l'éternité. D'ailleurs une âme souillée de péché n'est digne que de haine, de mépris et de supplice ; vois donc quelle estime tu peux faire de toi-même, après tant de péchés que tu as commis.

*
* *

Considère en outre qu'il n'y a pas de crime, quelque énorme et détestable qu'il soit, dont tu ne puisses, avec les entraînements de la mauvaise nature, te rendre coupable ; et que c'est seulement par la miséricorde de Dieu et par le secours de sa grâce que tu t'en es préservé jusqu'à présent, selon la sentence de saint Augustin : *Il n'y a pas au monde de péché commis par un homme qui ne puisse être commis par un autre homme, si la main qui a fait l'homme manque de le soutenir* (Solil. ch. 15). Pleure donc intérieurement sur un état si déplorable, et mets-toi résolument au nombre des plus indignes pécheurs.

*
* *

Autant que possible, tiens-toi dans le silence et le recueillement, mais toutefois sans désagrément pour personne ; et quand tu seras forcé de parler, fais-le avec retenue, avec modestie et simplicité. S'il t'arrive de n'être pas écouté, par mépris ou par tout autre motif, ne

te montre pas ému ; au contraire, accepte cette humiliation, et supporte-la avec résignation et tranquillité.

*
* *

Garde-toi bien de proférer des paroles hautaines, orgueilleuses et indiquant une prétention à la supériorité ; évite avec soin les phrases étudiées et les bons mots frivoles ; passe toujours sous silence tout ce qui te concerne et peut te faire passer pour une personne d'esprit digne d'attirer l'estime. En un mot, ne parle jamais de toi sans un juste motif, et ne dis rien qui tende à te procurer des honneurs et des louanges.

*
* *

Réprime de tout ton pouvoir les vaines et inutiles curiosités ; pour cela ne sois pas trop empressé de voir les choses que les mondains appellent belles, pures et magnifiques ; étudie-toi, ce qui est ton devoir, et qui peut servir à ta perfection et à ton salut.

Suivant la maxime du saint Evangile, prends toujours la dernière place, dans la sincère persuasion que c'est celle-là précisément qui te convient. Ainsi dans tous les besoins de la vie, garde-toi de les exagérer et d'étendre trop tes désirs et tes soucis, contente-toi des choses simples et modestes, comme convenant mieux à ta pauvreté.

*
* *

Montre-toi humble et doux avec tous, mais plus encore avec ceux pour lesquels tu éprouves une certaine répugnance ou aversion ; et ne dis pas, comme disent quelques-uns : « Que Dieu me garde d'avoir de la haine pour telle personne ; mais je ne puis la voir à côté de moi, et je ne veux rien avoir à faire avec elle. » Sois certain que cette répugnance vient de la superbe, de l'amour-propre et de la nature orgueilleuse, qui n'a pas été vaincue par la grâce. Car si les hommes s'abandonnaient vraiment aux mouvements de la grâce, ils sentiraient bien vite en eux-mêmes, par humilité, les difficultés qui se rencontrent, et supporteraient avec patience les natures les plus dures et les plus grossières.

*
* *

S'il t'arrive un chagrin, bénis le Seigneur qui a disposé ainsi les choses pour ton bien ; pense que tu l'as mérité, que tu mérites plus encore et que tu es indigne de consolation. Tu pourras demander au Seigneur avec toute simplicité qu'il te délivre de cet ennui, si c'est son bon plaisir ; autrement, prie-le de te donner la force pour supporter la peine avec mérite. Dans tes croix ne cherche pas les consolations extérieures, surtout quand tu peux connaître que Dieu te les envoie pour t'humilier, et pour briser ton orgueil et ta présomption ; mais tu dois dire alors avec le Prophète royal : *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas* » (Ps. CXVIII, 71).

*
* *

As-tu peut-être reçu de Dieu de grands talents ? ou bien par hasard passes-tu dans le monde pour être fort ? Tu devras alors t'étudier pour te connaître davantage et savoir ce que tu es réellement, et tu chercheras avec une industrieuse expérience à te convaincre de ta faiblesse, de ton incapacité et de ton néant. Tu devras te faire plus petit qu'un petit enfant ; tu ne prendras aucun plaisir aux louanges des hommes, et tu te garderas bien d'avoir de l'ambition pour les honneurs ; les louanges et les honneurs doivent toujours être méprisés.

*
* *

Nous bornons ici et à regret ces extraits.

La dernière pensée que nous venons de citer est bien digne d'un évêque aujourd'hui Evêque des évêques. Léon XIII l'accentuerait aujourd'hui encore peut-être au milieu du triomphe éclatant que le monde chrétien et civilisé vient de décerner à l'humble et puissant génie d'un prêtre cinquantenaire qui représente si bien sur la terre Celui qui a dit :

« *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la traduction d'un bref par lequel le Souverain Pontife confère à tous les évêques le privilège exclusif de porter la barrette violette :

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Par un insigne bienfait de la grâce divine il Nous a été donné de célébrer le cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale, entouré d'une magnifique couronne d'évêques, Nos vénérables frères, avec le concours d'innombrables fidèles et au milieu de l'allégresse de tout le monde chrétien. Cette grande fête a été rehaussée encore par les honneurs suprêmes que, sur l'inspiration de l'Esprit-Saint, Nous avons solennellement décernés à plusieurs hommes d'une sainteté éminente. Ce n'est pas à un seu titre, d'ailleurs, que tout cela a été pour Nous un sujet de satisfaction et de joie. Nous sommes d'abord amené à espérer que, grâce aux prières des fidèles et à l'in-

tercession des nouveaux saints, Dieu se laissera fléchir, qu'il appliquera les remèdes opportuns aux maux si nombreux et si graves dont souffre la société humaine, et qu'il accordera au monde la paix et la tranquillité désirées. Nous Nous réjouissons ensuite de ce que les innombrables témoignages de respect et d'attachement que tous les fidèles Nous ont unanimement prodigués montrent, d'une part, combien la piété et l'amour traditionnels envers le Siège apostolique sont profondément enracinés dans le cœur des chrétiens et, d'autre part, honorent grandement Nos Vénérables Frères les évêques, grâce au zèle et à la vertu desquels la pratique de la religion prospère si admirablement, malgré la perversité des temps, au milieu des peuples confiés à leurs soins, et les esprits sont attachés et unis à ce Siège et au Pontife romain.

Aussi, pour conserver le souvenir de cet heureux événement et pour donner un témoignage public de notre bienveillance à Nos vénérables frères, Nous avons résolu d'attribuer un insigne honorifique aux évêques du monde entier. C'est pourquoi, par ces lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, nous accordons à perpétuité pour le présent et pour l'avenir à tous les patriarches, archevêques et évêques, la faculté et le droit de porter la barrette violette. Nous voulons que cette faculté et ce droit soient leur privilège de telle façon que nul de ceux qui ne sont pas revêtus de la dignité épiscopale ne puisse user de cet ornement, nonobstant les constitutions et sanctions apostoliques et toutes autres choses contraires, même dignes de mention et dérogation spéciale et individuelle.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 février 1888, la dixième année de Notre pontificat.

M. card. Ledochowski.

—

Le triduum solennel qu'on a coutume de faire en l'honneur de chaque nouveau bienheureux aura lieu pour le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle dans l'église nationale de Saint-Louis des Français les 9, 10 et 11 mars prochain. Le panégyrique sera prononcé deux jours en italien par Leurs Eminences les cardinaux Parocchi et Schiaffino, et un jour en français par Sa Grandeur Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Le très honoré frère Joseph, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, a quitté Rome pour rentrer à Paris. M. le comte de la Salle, petit-neveu du bienheureux fondateur de la Congrégation des Frères, a reçu le billet du majordomat, par lequel Sa Sainteté a daigné le nommer camérier secret de cape et d'épée.

—

La béatification du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fon-

dateur des Frères des Écoles chrétiennes, a eu lieu, comme nous l'avons dit, le 19 février, dans la salle de la Loggia, au-dessus de l'immense portique de Saint-Pierre. Cette salle, transformée en chapelle pour la série des fêtes de canonisation et de béatification, mesure plus de cent mètres de longueur sur vingt-cinq environ de largeur. Elle est richement ornée, garnie de huit tribunes à trois loges superposées chacune, illuminée par plus de deux cents lustres et des milliers de bougies. Au-dessus de l'autel plane une immense gloire, au centre de laquelle est le tableau voilé du nouveau bienheureux. D'autres tableaux rappellent les miracles opérés par son intercession.

A dix heures, le Chapitre de Saint-Pierre et les Evêques étrangers prennent leurs places. Aussitôt les Eminentissimes cardinaux Bianchi, préfet de la Congrégation des Rites, et Pitra, cardinal « ponent », ainsi que douze autres cardinaux, des prélats et des consulteurs des Rites font leur entrée; des députations de presque tous les ordres religieux de Rome et surtout de nombreux Frères des Ecoles chrétiennes prennent place, ainsi qu'une foule d'invités. La tribune diplomatique et la tribune d'honneur sont pleines.

Le décret de béatification est lu ; il rappelle la vie du nouveau bienheureux, résume la marche du procès, et termine en accordant à Jean-Baptiste de la Salle le nom de bienheureux. Les diocèses de Rouen, de Reims et de Paris, ainsi que les églises et les chapelles des maisons des Frères des Ecoles chrétiennes sont autorisés à faire l'office du bienheureux, avec oraisons propres.

La lecture du décret (1) à peine finie, le voile tombe et l'image du nouveau bienheureux apparaît. Il a les yeux levés vers le ciel, les bras étendus ; il est agenouillé à moitié sur un nuage et semble porté au Ciel par des groupes d'anges. Le tableau éclairé vivement par derrière produit un bel effet.

Le décret lu, Mgr de Neckerre, évêque et chanoine de Saint-Pierre, qui fait la cérémonie, entonne le *Te Deum*, lequel est ensuite continué avec enthousiasme, alternativement par la chapelle du Chapitre et par le peuple. Les reliques du Bienheureux sont encensées, et le *Te Deum* finit par les versets :

Ora pro nobis, Beate Joannes Baptista,
Ut digni efficiamur, etc.

(1) Nous publierons ce décret dans notre prochain numéro.

Suit l'oraison du saint qui résume admirablement, comme toujours, la pensée de l'Eglise dans cette circonstance : je la traduis à peu près littéralement :

O Dieu, qui avez suscité le Bienheureux Jean-Baptiste, votre confesseur, pour l'éducation chrétienne des pauvres et pour donner la science aux petits enfants, et qui avez formé par lui une nouvelle famille dans l'Eglise, donnez, nous vous en supplions, à ceux qui instruisent l'enfance chrétienne de suivre toujours ses exemples et d'être secourus par son intercession. Par N.-S. J.-C. (1)

Puis, Mgr de Neckerre chante la messe solennelle du nouveau Bienheureux.

L'après-midi, vers 4 heures, le Saint-Père est venu, avec une nombreuse suite de cardinaux et de prélats, vénérer les reliques du Bienheureux. Sa prière s'est prolongée pendant environ trois quarts d'heure. Il a reçu ensuite un beau bouquet, un magnifique reliquaire, qui lui ont été présentés par le Frère Joseph, Supérieur Général des Frères des Ecoles chrétiennes, dont il a accueilli les remerciements avec une bonté vraiment paternelle.

A la sortie comme à l'entrée, le Saint-Père a été l'objet d'ovations enthousiastes.

—

Le 26 février a eu lieu, avec le cérémonial accoutumé, la béatification de la vénérable sœur Marie-Joseph de Sainte-Agnès, dite Inès de Beniganim, religieuse augustine du diocèse de Valence (Espagne).

L'ambassade d'Espagne et beaucoup d'Espagnols, entre autres les parents de la bienheureuse, assistaient à cette cérémonie, ainsi que l'ordre des augustins.

Le Pape est venu, vers trois heures, vénérer l'image de la bienheureuse.

Cette cérémonie clôt la série des béatifications.

(1) *Oratio.* — Deus qui ad salutarem pauperum eruditionem, ac dandam parvulis scientiam, Beatum Joannem Baptistam Confessorem excitasti, et novam per eum in Ecclesia Familiam collegisti : da eos, quæsumus, qui christianam instituunt infantiam, ejusdem semper exemplis insistere, et intercessione proficere. Per Dominum nostrum, etc.

Secreta. — Munera tibi, Domine, dicata, sanctifica : quorum ubertate repleta familia tua, intercedente Beato Joanne Baptista Confessore, tuis eruditionibus multiplicetur et donis. Per Dominum, etc.

Postcommunio. — Cœlesti dape refecti, te supplices, Domine, deprecamur ut Beati Joannis Baptistæ meritis bonitatem et disciplinam et scientiam hauriamus de pletitudine Filii tui Domini nostri Jesu Christi : qui tecum vivit et regnat, etc.

Le Souverain Pontife recevra les félicitations et les vœux du Sacré-Collège demain vendredi 2 mars, veille de l'anniversaire de son couronnement. On s'attend à un discours important que prononcerait Sa Sainteté.

Le lendemain, il y aura grande cérémonie à la chapelle Sixtine; c'est S. Em. le cardinal Laurenzi qui officiera.

—

Le Pape a reçu le 27 février dans la salle Ducale les pèlerins allemands qui ont accueilli l'arrivée du Souverain Pontife par trois hourrahs formidables.

A côté du Saint-Père on remarquait dix-neuf cardinaux.

Mgr Haffner, évêque de Mayence, a lu une adresse, exprimant le vœu que pleine liberté et complète indépendance soient restituées au Chef de l'Église.

Le Pape a répondu en latin.

France.

Paris. — A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, Mgr Richard a reçu, le 29 février, dans l'après-midi, à l'archevêché, le haut clergé du diocèse qui lui a présenté ses hommages. L'archevêque de Paris est entré, jeudi dernier, dans sa soixante-dixième année. Né à Mantes le 1er mars 1819, Mgr Richard fut nommé évêque de Belley le 16 octobre 1871, préconisé le 22 décembre suivant, sacré le 11 février 1872, préconisé archevêque titulaire de Larisse et coadjuteur avec future succession de S. Em. le cardinal Guibert, dans le consistoire du 5 juillet 1875. Depuis le 8 juillet 1886, il est archevêque de Paris.

—

Alger. — Le cardinal Lavigerie est rentré à Alger, venant de Biskra, où il a passé trois mois, par ordre des médecins. Son Eminence qui vient célébrer ici le vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat, est en bonne santé.

—

Annecy. — La *Revue* du diocèse d'Annecy publie la lettre suivante, adressée par Mgr Isoard au ministre des cultes :

Annecy, 15 février 1888.

Monsieur le ministre,

Dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre département au sujet de la suppression du traitement de M. le desservant de Messery, je lis « que vous avez adopté, en matière de dis-

« cipline ecclésiastique, la ligne de conduite suivie par les ministres « qui se sont succédé à la direction des cultes pendant ces six der- « nières années. »

Ce langage me donne l'occasion de renouveler les observations que j'adressais, dès le 31 mai 1882, à l'un de vos prédécesseurs, et que j'ai plusieurs fois réitérées et rendues publiques, à savoir que le ministre des cultes n'est point le supérieur hiérarchique des membres du clergé, et que l'on ne saurait, par exemple, assimiler sa situation à leur égard à celle du ministre de la justice vis-à-vis des magistrats.

Je suis contraint de le répéter : aucun traité avec le Saint-Siège, aucune loi ne donnent au ministre des cultes un pouvoir disciplinaire à l'endroit des ecclésiastiques.

Je devais à l'honneur du clergé de mon diocèse cette nouvelle déclaration.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Louis,
évêque d'Annecy.

—

Quimper. — Lors de la réception, par Mgr Lamarche, des officiers du 118e de ligne, le colonel du régiment, M. Prax, a prononcé un discours très ému, dont voici le texte :

Monseigneur,

En vous présentant le corps d'officiers du 118e de ligne, permettez-moi de vous exprimer, en même temps que notre respectueuse sympathie pour votre personne et votre caractère, notre profonde reconnaissance pour le dévouement que vous avez témoigné à l'armée pendant la période de votre carrière que vous lui avez consacrée.

Nous savons ce que vous avez été pour nos officiers et nos soldats pendant la campagne de Crimée, à bord du *Fleurus* et à Kinbourn, et, pendant la campagne de France, au 4e corps de l'armée du Rhin.

Nous connaissons votre admirable conduite sur les champs de bataille de Saint-Privat et de Gravelotte.

Sous le feu de l'ennemi, vous avez relevé les blessés, consolé les mourants, et votre brillant courage vous a mérité l'étoile des braves.

Après l'épouvantable catastrophe qui termina le siège de Metz, vous n'avez pas voulu abandonner nos malheureux soldats, et, bien que libre de rentrer en France, vous avez préféré les accompagner en captivité à Kesel, où, sous un climat vraiment meurtrier, au préjudice de votre santé gravement compromise, vous leur avez prodigué les secours de toutes sortes, les consolations de la religion.

Il y a quelques mois à peine, voulant rendre un dernier hommage à ceux que vous aviez soutenus jusqu'à la mort, vous êtes retourné à Kesel pour élever un monument sur la tombe de nos soldats morts pour la patrie.

Ces souvenirs, monseigneur, ne s'effaceront pas plus de nos cœurs que ne s'éteindront dans le vôtre, j'en suis certain, les sentiments d'intérêt et d'inépuisable charité que vous avez voués à l'armée française.

Dans sa réponse, Mgr Lamarche a fait connaître que, grâce à un accord récemment survenu, le drapeau français, le drapeau tricolore, flottait là-bas, en pleine Allemagne, sur les tombes françaises.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 23 *février*. — On adopte, après une longue discussion, les deux premiers articles du projet de loi relatif à l'organisation du Crédit agricole mobilier.

Samedi 25 *février*. — Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. de Marcère et plusieurs de ses collègues sur le rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police de la ville de Paris.

Le Sénat suspend sa séance à trois heures et décide, sur la proposition de M. Paris, qu'elle sera reprise à cinq heures.

M. Boulanger donne lecture du rapport sur le projet prorogeant les lois des 5 juillet et 24 novembre 1887, fixant à 70 0/0 le droit sur les alcools étrangers.

La discussion immédiate est ordonnée et le projet est adopté.

M. Magnin dit que la commission du tarif italien ne pourra apporter son rapport que lundi.

M. Buffet dit que ce retard est regrettable, parce que, si le projet était modifié, il faudrait le renvoyer à la Chambre et que le temps manquerait pour cette formalité.

M. Magnin dit que la commission a encore besoin de quelques heures.

On siégera le dimanche.

Dimanche 26 *février*. — M. Bardoux lit son rapport sur les travaux de la commission qui a adopté le projet du gouvernement, sauf l'article 2.

Après de longs débats auxquels ont pris part MM. Buffet, Griffe, Bérenger, Claris, Edouard Millaud et Dautresme, le Sénat a voté

dans le sens proposé par la commission en adoptant l'article 1er du projet et les tarifs annexés, et en repoussant l'article 2.

Lundi 27 février. — Le Sénat, après avoir suspendu sa séance, attend que soit votée la loi sur les produits italiens, renvoyée à la Chambre des députés.

A cinq heures, après quelques protestations des Lyonnais, le projet est adopté tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Chambre des Députés.

Jeudi 23 février. — On s'occupe du budget de l'intérieur, mais on s'en inquiète peu et on attend avec une impatience visible, le débat sur les fonds secrets. Tout le reste semblait hors-d'œuvre, et cet interminable lever de rideau, en se prolongeant, accroissait de minute en minute son impatience.

Enfin, Malherbe vint ! Je veux dire : M. Sarrien prit la parole.

Le ministre de l'intérieur a eu le rare et double mérite de dire nettement ce qu'il voulait dire, et en peu de mots. Les députés lui en ont su un gré infini.

M. Pichon n'a pas suivi ce bel exemple. Il a régalé la Chambre d'une conférence sur les fonds secrets, dont il a fait l'historique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les gens qui aiment à s'instruire ont applaudi ce vulgarisateur, et un grand silence s'est fait lorsque Péponet a gravi les marches de la tribune.

Péponet, c'est M. Tirard. Il n'entend parler que de sa mort, il ne voit qu'héritiers âpres à la curée, se partageant ses dépouilles, et ce spectacle le navre, en même temps qu'il l'irrite. « J'attendais avec impatience le moment de poser la question de confiance ! » C'est son début, et il promet.

M. Tirard déclare qu'il est las de ce rôle de ministre sur la branche ; on le menace d'une mort prochaine, qu'on ose donc frapper ! On annonce la naissance d'un grand ministère, qu'il se montre enfin ! Quant à lui, il n'entend pas ressembler à ces domestiques, loués pour les dîners d'extra, que l'on congédie aussitôt la table desservie ; il est le serviteur du peuple, il est celui de la Chambre, mais il entend que le peuple et la Chambre le prennent au sérieux, ne payent pas ses services par des nasardes et son dévouement par des camouflets. Il a voulu résumer cette pensée, d'ailleurs juste, en une forme concise, mais sa langue l'a trahi : « Le gouvernement, a-t-il dit, exige toute la confiance du gouvernement ! » On a beaucoup ri.

La discussion était terminée. Divers députés sont venus expliquer leur vote et, par 248 voix contre 220, après pointage, le gouvernement a obtenu ses fonds secrets, grâce à une centaine d'abstentions.

La victoire du ministère n'est sans doute pas une victoire bien

éclatante ; telle qu'elle est, cependant, elle promet au gouvernement quelque répit.

Le vote de la Chambre signifie — s'il signifie quelque chose — qu'on est moins pressé de voir se lever l'aurore radicale d'un cabinet d'Extrême-gauche ; que l'Elysée a usé de son influence ; que l'on veut en finir avec le budget avant les élections municipales, par crainte de cruelles mésaventures ; que les républicains s'efforcent d'échapper à la dissolution, et enfin que si M. Tirard, dont personne ne semble vouloir, fait bien comprendre aux gauches qu'il ne veut pas, à son tour, du pouvoir et ne fera rien pour le garder, il a quelques chances de rester ministre jusqu'après le vote du budget.

Vendredi 24 *février.* — La Chambre discute et vote le projet de loi interdisant aux étrangers la pêche dans les eaux territoriales de France et d'Algérie; le projet de loi modifiant les droits du tarif général des douanes à l'égard d'un certain nombre de produits italiens.

Samedi 25 *février.* — La séance est tout entière consacrée à la discussion du budget de l'intérieur. Aucun incident n'a eu lieu. Un amendement de M. DE LA BASSETIÈRE tendant à maintenir le traitement intégral des aumôniers des établissements des sourds-muets a recueilli 195 voix. Allez donc parler d'enseignement religieux en faveur de pauvres enfants à des gens qui ont rayé le mot « âme » du programme d'instruction des sourds-muets ?

Les rapports de MM. DE HÉRÉDIA et MESUREUR, sur les monuments commémoratifs de la Révolution française, ont été distribués, et ont obtenu un vif succès de curiosité. Celui de M. de Hérédia est particulièrement amusant.

Il nous révèle, en effet, que « les comités du centenaire livrés à leurs seules ressources, ne pourront guère aboutir qu'à des résultats insuffisants. » L'enthousiasme républicain s'est singulièrement refroidi. Aussi fait-on appel à la bourse de l'Etat pour obtenir officiellement ce qu'on n'a pu arracher à la générosité des électeurs républicains.

Mais le gouvernement français a tant gaspillé qu'il est difficile de consacrer un million à la construction immédiate et provisoire d'un Musée sur l'emplacement des Tuileries, et le rapport conclut à la construction du « plan grandiose » qui dort dans les cartons ministériels !

Quant à l'érection de colonnes dans les communes de France, le rapport conclut qu'il est « essentiel de placer enfin, à titre officiel, à côté des croix et des calvaires dressés au coin de toutes les routes par une longue tradition religieuse, l'image de *la Rédemption nouvelle !!!* »

Lundi 27 *février.* — Le Sénat ayant modifié sur certains points la loi votée par la Chambre et qui frappe de droits de douane les pro-

duits italiens, les députés ont dû délibérer de nouveau sur cette question.

Le Sénat avait supprimé l'article 2 du projet de loi et le droit de 10 francs sur le corail monté ; il avait établi un droit de 50 centimes sur les cocons, de 2 francs sur les soies grèges et de 5 francs sur les soies moulinées ; la Chambre a accepté la suppression de l'article 2, rétabli le droit de 10 francs sur le corail et fixé à 25 centimes le droit sur les cocons, à 1 franc le droit sur les grèges, à 2 francs le droit sur les soies moulinées.

C'est, dans une certaine mesure, la revanche du Midi sur Lyon.

Au débat économique a succédé une question, qui s'est ensuite transformée en interpellation. Il s'agissait de savoir si les industriels français, fournisseurs de l'Etat, avaient le droit de vendre aux puissances étrangères des projectiles destinés aux poitrines françaises.

C'est M. Dugué de la Fauconnerie qui a posé cette question ; le ministre de la marine, au nom du gouvernement, et M. Ménard-Dorian, en son propre nom, lui ont répondu.

L'amiral Krantz, n'étant pas casuiste, n'établit point une distinction subtile entre le fabricant et le patriote; mais il paraît qu'un de ses prédécesseurs avait, sur ce point délicat, une opinion différente. Après avoir interdit aux fournisseurs de l'Etat, en mars 1887, de travailler pour le roi de Prusse, l'amiral Aube a, le mois suivant, fait une exception à cette règle, en faveur de M. Ménard-Dorian.

Celui-ci ne pense point que son cas soit pendable ; ce qu'il a fait, d'autres industriels l'ont fait avant lui. Il a vendu deux cents obus à l'Angleterre, mais tel autre exporte ses blindages en Italie. Comme patriote, il le regrette; comme industriel, il s'absout.

Etant, par surcroît, membre de la commission du budget et rapporteur de la marine, il pense que ses collègues, en lui conférant ces fonctions si flatteuses, ont voulu l'amnistier par avance. L'Extrême-Gauche s'est associée à ces conclusions par des applaudissements clairsemés et timides, mais tout le reste de la Chambre est resté de glace.

Par 501 voix contre 2, la Chambre, ne pouvant pas imposer à tous les industriels le patriotisme le plus pur et surtout le plus désintéressé, a voté un ordre du jour invitant le ministre de la marine à se montrer vigilant.

Mardi 28 *février*. — La Chambre termine la discussion du budget du ministère de l'intérieur ; c'est le chapitre du service pénitentiaire qui a fait l'objet du débat, débat qui, par certains côtés, ressemble à une gageure contre le sens commun. C'est d'abord un député qui se plaint de la concurrence que le travail des prisons fait au travail libre, sans toutefois se hasarder à demander la suppression de ce travail et l'installation de l'oisiveté pénitentiaire. Cet économiste à rebours voudrait que les prisonniers fissent seulement semblant de

travailler, et, pour arriver à ce résultat, il demande l'organisation du travail en régie. Il y aurait là l'occasion de créer une multitude de sinécures à l'usage des frères et amis, et, comme le travail ainsi réglé ne produirait rien, il n'en résulterait aucune concurrence pernicieuse. Cet exposé d'un idéal qui n'est pas encore mûr n'a pas eu, du reste, de conséquence pratique. Est venue ensuite la question des aumôniers des prisons ; la commission en demandait la suppression complète, le gouvernement se contentait de la suppression partielle, et Mgr l'Évêque d'Angers, — avec la minorité qui, en défendant ses croyances, défend aujourd'hui la liberté de conscience, — demandait le maintien du *statu quo*, tel qu'il avait jusqu'à présent échappé aux diverses législatures qui se sont succédé depuis 1877. C'est le chiffre du gouvernement qui a triomphé ; or, le chiffre du gouvernement, c'est la suppression de fait par suite d'allocations insuffisantes et dérisoires. C'est la République qui aura le plus à souffrir de cet abandon de toute tentative de moralisation des détenus.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Élections du 26 février. — Le général Boulanger. — Étranger.

1er mars 1888.

Neuf élections législatives ont eu lieu dimanche dans sept départements, une dans les Hautes-Alpes, une dans le département de la Côte-d'Or, deux dans la Loire, deux dans le Loiret, une dans le département de Maine-et-Loire, une dans la Marne et une dans la Haute-Marne. Dans ces divers départements, les conservateurs luttaient pour deux sièges dans le Loiret et pour un siège dans Maine-et-Loire. Ailleurs il n'y avait en présence que des candidats républicains. Dans le Loiret, MM. Augère et Rabier, radicaux, l'ont emporté sur MM. Brierre et Dumas, conservateurs.

Dans le département de Maine-et-Loire, où il s'agissait d'élire un député en remplacement de M. Chevalier, décédé, le candidat conservateur bonapartiste, le général de Lacretelle, l'a emporté haut la main sur son compétiteur républicain, M. Robert David, d'Angers. Le général Boulanger, dont la candidature avait été mise en avant par les patriotes contre son consentement, a obtenu 11,300 voix. La victoire du général de Lacretelle n'était pas douteuse.

Aux élections du 4 octobre 1885, le moins favorisé des candi-

dats de la liste conservatrice, M. Fairé, était élu par 76,116 voix; le plus favorisé de la liste républicaine, M. Maillé, ne ralliait que 46,162 suffrages.

Dans les autres départements, l'élection dont le résultat était le plus important était celle des Hautes-Alpes. Là-bas M. Flourens, ministre des affaires étrangères, avait pour compétiteur le maire radical de Gap, M. Euzière. Comme il fallait s'y attendre, c'est M. Flourens qui a été élu par 11,613 voix contre 10,500 suffrages accordés au candidat radical. Le général Boulanger, de son côté, a recueilli 110 voix. A cette occasion les amis de M. Euzière ne manqueront probablement pas de faire remarquer que le succès de M. le ministre des affaires étrangères est dû à la pression officielle. Cependant ce n'est pas la première fois que M. Euzière est battu dans les Hautes-Alpes. Il s'était déjà présenté sans succès aux élections de 1885, et il avait essuyé un nouvel échec le 26 novembre 1886. A la dernière élection il n'avait obtenu que 10,500 voix, alors que son concurrent, M. Grimaud, républicain modéré, en recueillait 13,500.

Dans la Côte-d'Or, le siège laissé vacant par l'élection présidentielle de M. Carnot était revendiqué par M. Cernesson, radical, l'un des hommes importants du parti autonomiste parisien. Les opportunistes lui opposaient la candidature de M. Philippot, conseiller général à Semur. C'est M. Cernesson qui a été nommé député. Il a obtenu 33.691 voix et M. Philippot 26,251. L'échec de ce dernier est dû probablement au vote des 9,487 boulangistes, qui ont voté pour le général.

Dans la Loire, les deux candidats républicains, MM. Albert de la Berge, radical, et Chollet, ont été élus sans lutte. Dans la Marne, après l'échec qu'ils avaient subi le 4 octobre 1885, les conservateurs n'avaient pas non plus osé engager la lutte. Le candidat républicain, M. Bourgeois, préfet de police, a donc été élu.

Enfin, dans la Haute-Marne, où il n'y a qu'un seul siège à conférer et où il y a ballottage, les suffrages se sont reportés sur sept noms. C'est M. Roret, radical, qui tient la corde. Après lui viennent M. Darbot, opportuniste, MM. le comte de Beurges, Dubreuil et de Rouvre, conservateurs, ainsi que le général Boulanger et M. Leroy-Beaulieu.

—

Ces élections sont significatives à plusieurs points de vue.

Les républicains ont perdu des voix partout où les conservateurs se sont présentés.

Ils en ont perdu notamment dans le Maine-et-Loire et dans le Loiret.

C'est d'un bon augure pour les élections générales qui sont prochaines, et plus prochaines qu'on ne l'imagine. Non seulement il n'y aura pas de découragement parmi nos amis; mais ils aborderont la lutte avec un entrain général que dirigera l'espoir plausible d'un succès définitif.

On aurait pu craindre que les différentes élections partielles ne les eussent refroidis : il n'en est rien. Les républicains peuvent être certains d'une belle bataille.

La lutte a été acharnée presque partout entre les radicaux et les opportunistes. Ceux-ci sont demeurés sur le carreau.

Plus nous allons, plus la République modérée tourne à l'illusion, au rêve, à l'utopie. Et comme c'est la seule redoutable parce qu'elle trompe le pays, en lui offrant une fausse sécurité, nous avons la certitude de voir bientôt le problème se poser, comme nous le souhaitons, comme nous le désirons, entre les radicaux et les conservateurs.

Ce jour-là, la France, qui est foncièrement catholique et conservatrice, n'hésitera pas, et, désespérant de trouver le salut dans une République modérée qui n'existera plus, se jettera forcément et éperdûment dans nos bras.

—

Sans avoir posé sa candidature, le général Boulanger a obtenu 56,000 voix dans les divers départements qui avaient à procéder à des élections. Les journaux républicains s'émeuvent de ce résultat. Les radicaux et les opportunistes s'en rejettent mutuellement la responsabilité. Les amis de M. Jules Ferry déclarent que, lorsque le radicalisme monte, la popularité du général s'accroît; les partisans de M. Clémenceau affirment que les 56,000 voix sont celles de mécontents, de gens qui attendent les fameuses réformes et s'impatientent de ne pas les voir venir. La vérité est qu'un bon nombre de républicains commencent à s'apercevoir des fautes commises par nos gouvernants, et des lourdes conséquences qu'elles entraînent pour la richesse et la sécurité du pays. Une sorte de respect humain les empêchant de venir immédiatement aux conservateurs, ils portent leurs suffrages sur le nom de l'homme qui leur paraît représenter le principe de l'autorité.

Il y avait longtemps que le général Boulanger n'avait fait parler de lui. Si le gouvernement le rappelle à la réserve, on dira qu'il est persécuté ; si on ne lui dit rien, on dira qu'on a peur de lui. La situation est embarrassante. Ceux qui l'ont créée, ceux qui par leur incurie, leur faiblesse et leur légèreté, ont provoqué cet état de choses, auront quelque peine à en sortir. S'ils avaient gouverné avec plus d'ordre et d'économie, le général Boulanger n'aurait pas eu 56,000 voix dimanche dernier.

—

Le réquisitoire prononcé jeudi dernier au parlement par le député Pichon, sur les coquineries que se permettent les ministres à l'article des fonds secrets a été écrasant pour la République.

En montrant ce qu'elle devrait faire pour être « digne, honnête, nationale, respectée », il a fait comprendre qu'elle était tombée au dernier degré des gouvernements d'abjection.

Le tableau qu'il a tracé d'une République vraiment éprise de Liberté et de Loyauté a mis en vive saillie toutes les hontes du régime imposé aux Français par les factions démagogiques.

M. Pichon voulait-il sérieusement amener la majorité des Républicains à voter la suppression du fonds des reptiles, de l'argent secret des corruptions patentées ?

Nous voulons bien ne pas en douter, mais il faut bien dire qu'il avait pris le plus mauvais de tous les moyens pour arriver à un succès.

Il était évident que plus il dirait à ces Républicains que les fonds secrets servaient à payer des journaux, à solder des agents électoraux, à pourrir l'Administration chargée de corrompre l'électeur influent, à terroriser l'électeur naïf, — moins il trouverait d'adhérents dans cette majorité issue de l'Administration, et qui ne compte, pour continuer son petit et vilain commerce wilsonien, que sur les moyens fournis par les fonds secrets, par l'argent donné sans contrôle.

M. Pichon parlait le langage de la morale qui existait du temps où l'on n'avait pas encore mis Dieu à la porte.

Il citait, le malheureux, l'opinion des anciens !

On lui a fait comprendre par un vote bien senti qu'il n'était plus dans le mouvement, et si M. Tirard, aidé de M. Floquet, l'avait voulu, c'est cent millions de fonds secrets que la majorité républicaine eût votés.

Quels fonds, dans la République des Wilson, ne sont pas effectivement secrets?

Le budget est fait, dépensé et vérifié par la *seule* majorité.

Pas un membre de l'opposition n'est admis à vérifier les dépenses, même celles de ce Tirard qui n'avait oublié une fois que cent millions !

Donc, fonds secrets ou non secrets, les contribuables n'en sont pas moins accablés d'impôts représentant la dilapidation républicaine.

—

Les nouvelles de San-Remo sont toujours navrantes. Le dénouement fatal est attendu d'heure en heure. Le prince ne se fait pas illusion, du reste, sur sa situation. On écrit qu'il a fait son testament depuis longtemps et qu'il vient d'appeler auprès de lui son fils pour lui remettre les instructions écrites qu'il a préparées en prévision de sa mort.

Le *Fremdenblatt* annonce que le prince Guillaume va se mettre en route pour se rendre à l'appel de son père. Il n'a que trop tardé à se rendre où l'appelait son devoir de fils, et, si les renseignements qui viennent de Londres sont exacts, on en ressentirait une vive irritation au sein de la famille royale d'Angleterre.

Le prince impérial a épousé, on le sait, une fille de la reine Victoria d'Angleterre. On dit que celle-ci aurait décidé, dans le cas où le prince impérial mourrait, que son gouvernement ne reconnaîtrait pas le jeune prince qui a tant tardé à aller embrasser son père mourant et à aller consoler sa mère.

Si le prince impérial meurt, la princesse reviendra immédiatement en Angleterre, car le prince de Bismarck la déteste.

—

A la Chambre des représentants de Belgique, le chef du ministère catholique vient de faire une déclaration qu'il importe de placer sous les yeux de nos lecteurs. Résumant la situation financière, M. Beernaert a produit les chiffres qui suivent : « Pour 1885, le déficit est réduit à 700, 000 francs. Pour 1886, l'excédent définitif est de 2,150,000 fr. Pour cet exercice, les dépenses ont été réduites de 5 millions en moins des crédits votés. Les recettes ont donné un mécompte de 4 millions sur les prévisions. Pour 1887, l'excédent définitif sera de 12 millions. Les recettes, surtout celles des chemins de fer, ont augmenté. Pour 1888, l'excédent prévu est de 5 millions. Pour 1889, il est

de 9 millions. » Voilà ce qu'a su faire en trois ans un gouvernement catholique. Que l'on compare avec le déficit considérable créé, soit autrefois en Belgique par les « libéraux », soit aujourd'hui en France par les républicains, et qu'on veuille bien conclure !

—

Les catholiques hongrois, imitant l'exemple donné par les catholiques allemands et suivi par les catholiques autrichiens, ont secoué leur torpeur. Ils se proposent d'organiser leurs forces en vue de faire rendre à l'Eglise ses droits, et de s'opposer à toute nouvelle entreprise que M. Tisza et ses compères pourraient vouloir tenter sur le terrain législatif contre l'Eglise et la religion.

Le réveil des catholiques hongrois a naturellement fort déplu au ministère calviniste, où ne règne que l'esprit de la juiverie et de la loge.

—

Dernière heure.

La 10e chambre vient de rendre, à une heure, son jugement dans l'affaire Wilson.

La lecture en a duré une heure. Les considérants sont très longs et très durs pour Wilson.

Le fait Crespin de la Jeannière est seul retenu par le tribunal comme prouvant le délit d'escroquerie et de manœuvres frauduleuses.

Les faits Belloc et Legrand, tout en étant l'objet des plus sévères considérations de la part du tribunal, sont abandonnés comme ne tombant pas sous le coup de la loi.

Par ces motifs, le tribunal condamne :

Wilson à deux ans de prison, 3,000 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction.

Hébert : Un mois de prison.

Dubreuil : Quatre mois de prison.

Ribaudeau : Huit mois de prison.

Mme Ratazzi renvoyée des fins de la plainte.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Les pèlerins allemands ont été reçus le 27 février par le Pape; ils étaient au nombre de douze cents.

Ils étaient conduits : par le comte de Preysing, pour la Bavière; le baron Bodman, pour les provinces rhénanes, Bade et le Wurtemberg; le docteur Porsch, pour la Silésie.

—

Notre Saint-Père le Pape a reçu en audience solennelle l'ambassade extraordinaire envoyée par le sultan du Maroc pour féliciter Sa Sainteté à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Les Macorains portaient des babouches jaunes et un grand burnous blanc d'une étoffe très fine; celui de l'ambassadeur extraordinaire et ministre des affaires étrangères était si fin qu'on l'aurait dit de soie.

Ils ont été reçus avec les mêmes honneurs que les autres envoyés des plus grands potentats de l'Europe.

A midi précis le Souverain Pontife a quitté ses appartements privés et s'est rendu dans la salle du Trône où, entouré de toute sa cour et des cardinaux Siméoni et Aloïsi Masella de la Propagande, il a reçu l'ambassadeur marocain et sa suite. Ceux-ci ont été alors introduits dans la salle du Trône par le grand maître des cérémonies pontificales. L'ambassadeur marocain a lu en arabe l'adresse suivante, dont le P. Lechmundi a donné ensuite la traduction en italien :

LOUANGE A DIEU

O Souverain Pontife,

L'auguste souverain du Maroc, notre maître, que Dieu le bénisse! m'a envoyé en qualité d'ambassadeur vers Votre Dignité élevée et m'a ordonné que je vous adresse la parole en son nom impérial, pour vous féliciter de ce que Dieu très haut vous a accordé la grâce d'arriver à la cinquantième année de votre sacerdoce, comme ont fait tous les peuples d'Europe, d'Asie et d'Amérique et les plus grands potentats du monde.

Notre souverain, que Dieu garde pendant de longues années Sa Grandeur! désire cimenter l'amitié avec vous sur des bases solides, et veut que cette amitié soit nouée, soit resserrée et continue à durer toujours, parce qu'il sait que vous habitez dans la demeure de la justice et que vous voulez le bien et la félicité de toutes les créatures du monde. En même temps, notre souverain désire renouveler, corroborer et consolider l'amitié qui a existé entre les religieux franciscains et ses prédécesseurs, que Dieu sanctifie! Nous espérons, en outre, qu'entre Votre Dignité élevée et Sa Majesté impériale l'amitié ne cessera pas d'exister, qu'elle continuera, au contraire, et durera toujours, sans jamais s'éteindre. Dans ce but, notre maître, que Dieu favorise! nous a envoyé vers Votre Présence en nous ordonnant de

nouer avec vous les liens d'amitié à tel point que ce qui nous réjouit vous procure de la joie et que ce qui nous fait de la peine vous en cause aussi. Notre souverain, que Dieu favorise! vous a écrit sa lettre impériale qui fait foi de ce que nous avons exprimé, en nous ordonnant de la remettre à Votre Dignité élevée.

Sa Sainteté a répondu à cette adresse par le discours suivant qu'Elle a prononcé en italien :

Nous recevons avec la plus haute considération la lettre impériale que vous, noble et illustre seigneur, vous Nous présentez de la part de votre auguste souverain, et Nous accueillons avec allégresse la preuve qu'il Nous donne de sa courtoisie et déférence en envoyant de si considérables personnages pour Nous offrir des félicitations et des dons à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal.

Chef suprême de la divine religion qui a des fidèles dans toutes les parties du globe, Nous désirons ardemment d'intéresser en faveur de l'Eglise catholique les chefs souverains des peuples. Nous sommes, par conséquent, extrêmement reconnaissant à Sa Majesté impériale, qui, venant au-devant de Notre désir, proteste, par votre entremise, vouloir faire amitié avec Nous sur des bases solides et durables.

Nous éprouvons, en outre, une vive complaisance en apercevant au milieu de vous un digne fils de cet ordre qui, à commencer par son fondateur, s'est proposé, parmi les champs les plus importants de ses exploits, l'Afrique en général et le Maroc en particulier. Nous avons entendu avec joie les paroles qui ont été prononcées à propos de ces religieux, et Nous sommes certain qu'ils se montreront toujours dignes de la bienveillance et de la protection que Sa Majesté voudra leur accorder.

Ce n'est pas la première fois que des échanges d'ambassades et des déclarations d'amitié ont lieu entre les Pontifes romains et les souverains de l'Afrique. Nous sommes très heureux que ces rapports d'amitié soient de nouveau renoués maintenant, et Nous mettrons tous Nos soins à les cultiver et à les resserrer.

Poussé donc par la gratitude que Nous professons pour

Sa Majesté impériale, Nous voulons lui renouveler des vœux de santé et de gloire, ces mêmes vœux que le grand Grégoire VII, l'un de Nos plus insignes prédécesseurs, exprimait à Azir, roi de la Mauritanie, qui l'honorait et lui demandait son amitié, Nous prions en même temps ardemment le Seigneur qu'il rende toujours prospères et heureux le Maroc et l'illustre monarque qui en dirige les destinées.

Le discours terminé, le Saint-Père a invité l'ambassade marocaine à le suivre dans la salle des Tapisseries, pour y admirer les présents qu'elle avait apportés. Ce sont des étoffes de soie et de laine d'une finesse extrême et qu'on dirait plutôt des voiles; de larges ceintures massives comme en portent les dames marocaines, des babouches rouges brodées en or, des coussins également brodés en or.

—

Le 31 décembre de l'année dernière, MM. Gamard et Riant, au nom des membres de la minorité de droite du conseil municipal de Paris, déposaient entre les mains de S. Exc. Mgr. Rotelli, nonce apostolique, pour être transmise au Souverain Pontife, l'adresse suivante :

Très Saint-Père,

S'il résulte de la loi du suffrage universel et de la manière dont elle est appliquée que la ville de Paris est représentée par un conseil municipal dont la majorité proclame hautement le parti pris de ne reconnaître aucune religion, la capitale de la France, la cité pour laquelle saint Denis a versé son sang, sainte Geneviève, saint Louis, saint Vincent de Paul et une foule d'autres saints illustres ont prié avec tant de ferveur, comprend encore dans son sein bon nombre de chrétiens fidèles à la religion catholique et complètement dévoués à Votre Sainteté.

Leurs représentants ne forment, il est vrai, qu'une faible minorité dans le conseil municipal de la ville de Paris, où ils peuvent à peine protester contre des mesures de persécution incessamment renouvelées; mais malgré leur petit nombre, ils tiennent à honneur de venir, à l'occasion du jubilé de Votre Sainteté, déposer à ses pieds l'hommage de leur plus profond respect et de leur filial dévouement.

Ils supplient Votre Sainteté de vouloir bien en agréer le témoignage et leur accorder une bénédiction toute spéciale, qui s'étende sur la grande ville à l'administration de laquelle ils concourent, sur leurs électeurs, sur leurs familles et sur eux-mêmes.

Nous sommes, Très Saint-Père, de Votre Sainteté les très humbles et très respectueux fils.

Paris, 28 décembre 1887.

L'adresse portait les signatures suivantes :

MM. G. Berry, Maurice Binder, baron Cochin, baron Despatys, Amédée Dufaure, Deville, Ferdinand Duval, Gamard, Lerolle, Marius Martin, Ferdinand Riant.

Voici la réponse adressée au nom de Sa Sainteté, par S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, à M. Riant, avec mission de la transmettre à ses co-signataires :

Très illustre seigneur,

Le Saint-Père a été très touché de l'adresse que vous et vos collègues du conseil municipal de cette grande ville lui avez envoyée pour le féliciter à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Cette adresse a été d'une grande consolation pour son âme paternelle, en raison des sentiments qu'elle contient et des circonstances spéciales qui l'ont motivée.

Quoique provenant de la minorité du conseil municipal, cet hommage est hautement apprécié par le Saint-Père, car il est sûr que cet acte répond aux intentions des catholiques sans nombre qui habitent la capitale française.

C'est pour cela que le Souverain Pontife, par mon intermédiaire, vous remercie, très illustre seigneur, ainsi que vos collègues, en faisant tous ses vœux pour que l'élément catholique s'accroisse toujours dans la représentation de la ville de Paris, à laquelle se rattachent de si grands et si nombreux intérêts de l'Église.

En priant Dieu de vouloir bien combler de ses bienfaits tous les signataires de l'adresse et leurs familles, le Saint-Père envoie à tous, du fond de son cœur la bénédiction apostolique.

Heureux de vous faire cette communication, je vous prie, très illustre seigneur, d'en faire part à vos collègues, tout en vous priant d'agréer les sentiments de ma haute considération.

Signé : M. Card. Rampolla.

Rome, 9 janvier 1888.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La baisse du rouble, qui n'est qu'un incident tout local, a cessé d'avoir son contre-coup sur notre place. Très hésitante d'abord, notre Bourse a repris un peu plus d'assurance. Comme nous approchons de la réponse des primes du mois, la spéculation haussière s'efforce de pousser le découvert à la baisse dans ses retranchements. Celui-ci n'ayant plus à exploiter les inquiétudes que suscitaient, il y a deux mois à peine, les nouvelles extérieures, ne trouvant pas aujourd'hui dans l'état du prince impérial d'Allemagne prétexte à des ventes, a procédé à des rachats qui ont facilité le relèvement des cours.

Puis la baisse de la Rente italienne est enrayée. Il s'est même produit sur ce fonds un peu de reprise, reprise qu'il faut attribuer à la croyance que l'on a sur le marché de voir le traité de commerce prorogé d'un mois encore, ce qui permettrait peut-être de préparer le terrain pour une entente. Enfin, les valeurs minières de cuivre, particulièrement, ont remonté. Toutes ces raisons ont permis de redonner un léger coup de fouet aux transactions et de relever sensiblement le niveau de la cote.

Bourse du 29 *février* 1888.

3 0/0		82 40	C. F. foncières 1879		487 50
3 0/0 amortissable		85 50	— commun. 1879		485 75
4 1/2 0/0		106 40	— — 1880		485 »
Crédit foncier..	Actions	1.368 50	— foncières 1883		385 »
Est	—	788 75	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.260 »	Lyon	—	396 »
Midi	—	1.153 75	Midi	—	399 25
Nord	—	1.523 75	Nord	—	407 50
Orléans	—	1.337 50	Orléans	—	402 25
Ouest	—	898 75	Ouest	—	398 50
Panama	—	257 50	Panama 4 0/0	—	176 »
Suez	—	2.110 »	— 6 0/0	—	323 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PRINCE DE LA PAIX

Un de nos confrères met en évidence les lignes suivantes empruntées à une correspondance romaine écrite quelques jours après la célébration de la messe jubilaire de Léon XIII :

Après avoir fait admirer à un illustre visiteur la magnifique tiare offerte par le diocèse de Paris, Léon XIII ajouta : « Dimanche, à Saint-Pierre, en voyant à ma gauche, sur l'autel, la mitre de l'empereur d'Allemagne, à ma droite, la tiare de la capitale de la France, et entre les deux, devant moi, la croix offerte par l'empereur d'Autriche, je me demandais s'il n'y avait pas là un symbole, si ce rapprochement n'etait pas l'image et la promesse d'autres rapprochements, et je priais Dieu d'embrasser ces peuples dans les mêmes bénédictions et d'accorder *la paix au monde.* »

Voilà certes une prière qui vient à son heure, au moment même où l'on se demande non pas *si*, mais *quand* les plus puissantes nations de l'Europe, partagées en deux camps, en viendront aux mains dans une lutte gigantesque.

Chaque jour l'Eglise catholique prie pour le « maintien de la paix entre les princes chrétiens. » Elle a même mis cette préoccupation éminemment charitable au nombre des conditions à remplir pour gagner certaines indulgences plénières. Et de fait, le Pape, successeur de saint Pierre à qui Jésus-Christ fit remettre le glaive dans le fourreau, le Pape vêtu de blanc au milieu de ses cardinaux auxquels la pourpre de leurs habits rappelle qu'ils doivent être prêts à mourir pour la défense de l'Eglise nous apparaît comme le prince de la paix, le Médiateur établi par Dieu entre les diverses branches de la grande famille chrétienne. Il y a dix ans à peine, cette idée était du nombre de celles qui ne peuvent germer que dans l'esprit des catholiques les plus « exagérés », ni être exprimées que dans les journaux les plus « ultramontains ».

Et cependant, il y a deux ans, le Pape fut choisi par les gouvernements d'Allemagne et d'Espagne à la fois, sur la proposition du prince de Bismarck, comme arbitre dans la question des

îles Carolines. Deux nations, l'une très puissante, l'autre beaucoup plus faible, mais fière et incapable de reculer, étaient sur le point d'en venir aux mains sur mer.

Elles remirent au Pape, comme en plein moyen-âge, le soin de juger leur querelle, et la proposition en fut faite par l'homme d'Etat qui personnifie le mieux l'esprit de la politique moderne.

L'idée de l'intervention pacifique, modératrice, du Pape dans les affaires internationales a, depuis ce moment, fait son chemin. Et nous regardons comme certain que si, demain, un organe officieux de Vienne ou de Berlin formulait la proposition de recourir à l'arbitrage de Léon XIII pour résoudre l'épineuse question des Balkans — c'est plus que la question bulgare — l'information ferait en quelques heures son tour d'Europe, sans donner lieu à ces réserves absolues que soulèvent toujours des propositions absolument inacceptables. Tout ce qu'il y a de sérieux parmi les organes de l'opinion européenne se croirait obligé à discuter l'idée de l'organe allemand ou autrichien, et les agences télégraphiques auraient ce jour-là double besogne.

Est-ce à dire, pour cela, que cette demande de médiation, en présence du terrible conflit aux apprêts duquel nous assistons, est une chose probable ? Rien ne le prouve encore ; qu'il nous suffise de reconnaître qu'en présence du nouveau courant d'idées qui s'est manifesté il y a deux ans, dont on a vu les effets, un peu plus tard, dans la politique intérieure de l'Allemagne, et que les fêtes du Jubilé ont dû renforcer considérablement, une pareille solution n'est ni impossible, ni même absolument improbable. C'est tout ce qu'on peut dire pour le moment sur ce sujet, en formulant le vœu que la parole soit au Pape, et non au canon.

En attendant que la Providence fournisse au Chef de l'Eglise, à son heure, les moyens d'exercer dans ce qui devrait reconstituer la chrétienté une des plus hautes de ses attributions, n'omettons pas de signaler la médiation très réelle entreprise par le Pape entre le gouvernement anglais et l'Irlande. Médiation très difficile, sans doute, arbitrage contrecarré par des passions ardentes et des préjugés plusieurs fois séculaires ; mais le gouvernement de la reine Victoria, qu'il soit dirigé par lord Salisbury ou par M. Gladstone, n'a pas de moyen plus sûr, plus expéditif et plus honorable de sortir de l'impasse où l'a acculé la question irlandaise, et il paraît enfin s'en être aperçu.

LA PATIENCE CHRÉTIENNE

(Suite. Voir le numéro précédent.)

V

Arrivons maintenant à l'application la plus connue et la plus universelle de la patience. Entendue dans son sens strictement étymologique, elle est la vertu qui aide à bien souffrir. A ce titre, elle est appelée à tenir une place considérable dans le développement de nos destinées.

« Comme l'oiseau est fait pour voler, dit la sainte Écriture, l'homme est fait pour travailler et pour souffrir. » Le même livre ajoute : « La loi à laquelle l'homme est soumis, c'est d'avoir une vie courte, mais remplie de beaucoup de misères (1). »

Sur ce point, toutes les littératures sont d'accord, et les auteurs de tous les temps et de tous les pays tiennent le même langage. Au nom de la philosophie païenne, Sénèque affirme que ce n'est pas chose commode de vivre : *Non est delicata res vivere* (2). Saint Augustin parle d'une façon plus explicite encore « de la dureté de la vie. » *Dura causa est vita mortalis* (3).

A vrai dire, les lamentations de l'homme sur ses pitoyables destinées ont été exprimées tant de fois que l'on échappe difficilement au lieu commun lorsqu'on entreprend de les résumer.

Revers de fortune, éloignement des êtres qui nous sont chers, inquiétudes poignantes pour leur santé ou pour leur salut, séparations opérées par la mort, deuils fréquemment renouvelés de l'amitié et de la famille : sans parler des épreuves publiques et de tout le cortège de tristesses, d'appréhensions dont elles imposent souvent l'écrasant fardeau à ceux qui regardent comme un devoir sacré d'aimer leur patrie et d'avoir pour elle toutes les sollicitudes du plus filial dévouement : en vérité, la sainte Église de Dieu n'a rien exagéré lorsque, par allusion à

(1) Homo nascitur ad laborem et avis ad volatum. (Job, v, 7.) Homo brevis vivens tempore, multis repletur miseriis. (Job, v, 7, XIV, 1.)

(2) Ep. 107, ad Lucil.

(3) Serm. LX, v. 495.

un des épisodes les plus touchants de l'histoire d'Israël, elle a nommé cette terre « le lieu de ceux qui pleurent. » *Vocatum est nomen loci illius locus flentium, sive lacrymarum* (1).

Jetons les yeux sur le tableau de la vie humaine tracé par l'auteur inspiré du livre de l'Ecclésiastique. Nous verrons que la loi de la douleur ne souffre pas d'exceptions.

« Un joug pesant a été imposé à tous les enfants d'Adam, depuis le jour où ils sortent des entrailles de leur mère, jusqu'au jour où leur sépulture est creusée dans le sein de la terre, qui est la mère commune de tous les hommes. Leurs pensées, leurs alarmes, leurs illusions et leurs déceptions quand ils voient tout finir, voilà ce qui accable les hommes, depuis celui qui est revêtu de pourpre et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui n'est couvert que d'un vêtement grossier. Il y faut joindre la fureur, la jalousie, l'inquiétude, les soupçons, la colère, les disputes, la crainte de la mort. Au temps même du repos, sur sa couche, le misérable fils d'Adam est agité et il trouve de nouvelles causes de troubles et d'appréhensions dans les visions de son propre cœur. Ajoutez à tout cela les contentions, l'effusion du sang, le glaive, les oppressions, les famines, les écrasements, les fléaux, la mort (2). »

Que faire pour ne pas succomber au désespoir sous l'accumulation de tant de maux? La sagesse chrétienne répond : Soyez patients et sachez attendre le Seigneur. « Vous souffrez beaucoup en ce monde, dit-elle encore aux pauvres affligés; mais ce ne sera pas pour toujours. Encore un peu de temps, » ainsi parle le Seigneur par son prophète; encore un peu de temps et tout cela sera passé (3).

Vous pleurez en pensant aux êtres chéris qui naguères partageaient votre vie et dont l'impitoyable mort vous a séparés. Mais n'oubliez pas qu'elle n'a pas le pouvoir de vous les ravir pour toujours.

Nous ne venons pas à vous, qui êtes dans les larmes et dans l'affliction, avec les consolations stériles de la philosophie purement humaine. Assurément, il est utile de faire de nécessité vertu, et, pour répéter le mot si connu d'Horace, la patience

(1) Judic., II, 5. In hac lacrymarum valle. (Ant. *Salve Regina.*)

(2) Ecclésiastique, ch. XL.

(3) Exspecta, reexspecta, modicum ibi, modicum ibi. (Is., XXVIII, 10, 13.)

adoucit les maux qu'elle est impuissante à empêcher ou à guérir (1).

Sans contredire à cette maxime du bon sens, la religion parle aux hommes un langage plus cordial, et c'est surtout dans les heures difficiles qu'elle se montre vraiment la mère des âmes. Pour les encourager à la patience, elle ne leur inspire pas le mépris stoïcien de la douleur, mais elle leur fait voir la relation surnaturelle qui lie au bonheur infini de la vie future les maux de la vie présente quand ils sont supportés avec une filiale soumission à la conduite de la Providence avec le désir d'imiter effectivement un Dieu incarné et crucifié par amour pour l'homme.

Les philosophes des écoles en renom ont écrit sur la patience des pages pleines de nobles et fortifiantes pensées. Ils ont fait au sage un point d'honneur de ne pas se laisser vaincre par les fâcheux accidents de l'existence et de se montrer toujours supérieur aux coups de la mauvaise fortune.

Mais leurs dissertations, ingénieuses ou éloquentes, ont été moins efficaces pour faire prendre patience aux affligés de la terre que ces simples paroles : « Venez à moi, vous tous qui êtes accablés, et je vous soutiendrai (2), » auxquelles s'ajoutent, pour les commenter de la façon la plus efficace, les humiliations, la passion et la mort du Sauveur.

A la vue du crucifix, le chrétien se recueille ; sa foi se ranime et trempe à nouveau son courage que la violence de la douleur avait abattu et comme brisé. Il s'agit, il est vrai, de porter une croix pesante. Mais quel fardeau ne devient léger à celui dont l'âme est soutenue par une grande espérance ? Or, le chrétien mis aux prises avec la douleur espère d'autant plus qu'il sait avec certitude que la tribulation l'unit à Jésus-Christ par des liens plus étroits.

« Souffrons avec Jésus, dit saint Paul, si nous voulons un jour partager sa gloire. » *Si compatimur ut et conglorice-mur* (3). La victime du Golgotha n'a dit qu'au bon larron : « Aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le paradis (4). » Mais à tous les affligés, décidés à supporter leurs peines avec

(1) Fit patientia levius
Quidquid corrigere nefas.

(2) S. Matth., XI, 28.
(3) Rom., VIII, 17.
(4) Luc, XXIII, 43.

une religieuse résignation, elle dit et ne cesse pas de répéter : « Sachez attendre encore un peu de temps, et vous ne tarderez pas à recueillir le fruit de votre patience. » *Modicum, et videbitis me* (1).

VI

Pour graver par une image sensible dans l'esprit des premiers disciples de l'Évangile la leçon si nécessaire de la patience, l'apôtre saint Jacques leur proposait l'exemple du laboureur. Un champ ne devient fécond qu'au prix de travaux multipliés dont il faut savoir attendre les résultats. Une telle œuvre ne s'accomplit ni en quelques heures, ni en quelques jours. C'est durant de longs mois, à travers les vicissitudes et les intempéries des saisons, sous le vent, la pluie, la neige, qu'il faut avec une persévérance infatigable cultiver la terre afin de la rendre fertile. Les travaux, les efforts, les soins se succèdent et s'enchaînent dans un ordre inexorable. Arracher les pierres et les buissons épineux, creuser les sillons avec le fer de la charrue; recommencer à diverses reprises, suivant la nature du sol, cette lente et laborieuse opération; jeter la semence au fond de ces vallées artificielles où elle devra demeurer ensevelie et subir une sorte de mort avant de reparaître à la lumière et de pouvoir donner des épis; laisser agir, suivant les lois mystérieuses de la nature, le sec et l'humide, le froid et le chaud, les rosées des nuits et les brûlantes ardeurs du jour ; telles sont les conditions au prix desquelles, chaque année, les paysans gagnent leur pain et le pain des autres hommes.

Qui les aide à supporter ces longs délais? Qui soutient leur persévérance ? L'apôtre le dit : « Ils attendent patiemment qu'aux travaux de l'hiver et du printemps succèdent les abondantes récoltes de l'été et de l'automne, destinées à les dédommager de leurs peines. » *Ecce agricola exspectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum et serotinum* (2).

Ces conseils de la sagesse chrétienne ne sont pas seulement applicables aux épreuves individuelles. L'homme n'a pas été créé pour vivre dans une solitude égoïste, et, dès l'heure de sa

(1) Joan., XVI, 16.

(2) Jacq. Ep. Cath., V, 7. — « Ne t'impatiente pas, ô homme de bien, s'écrie Bossuet, laisse passer l'hiver de ce siècle ; attends la moisson. » (2e sermon pour le dimanche des Rameaux.)

naissance, il est entré dans un ensemble de relations dont il ne lui est permis ni de s'isoler, ni de se désintéresser. La patience est donc une vertu qui a sa place nécessaire aussi bien au foyer de la famille que dans la vie publique et sociale.

De quoi se compose ce labeur sacré de l'éducation auquel doivent se vouer un père et une mère, quand Dieu, bénissant l'union des époux, leur a confié des enfants? Est-il autre chose qu'une longue patience, soutenue non seulement pendant des mois, comme celle de l'agriculteur, mais durant des années, à travers tous les incidents, tous les périls qui menacent presque continuellement l'âme et le corps de l'enfant et auxquels les parents doivent faire face avec un courage invincible et une persévérance qui ne se lasse jamais?

Elle doit « savoir attendre » cette jeune femme qui a reçu l'espérance de devenir mère. Si, par impatience, elle refusait de s'assujettir aux lenteurs providentielles qui président à la fonction dans laquelle elle se trouve être la coopératrice de Dieu, elle serait obligée de renoncer à l'honneur et à la joie « de mettre un homme au monde (1). »

Enfin, cet enfant, à la fois si ardemment désiré et si patiemment attendu, a vu la lumière du jour. Mais, là encore, que de délais auxquels devront se soumettre ceux qui lui ont transmis le bienfait de la vie, avant que leur tendresse et leur dévouement puissent être payés de retour par les développements physiques, intellectuels, moraux, du nouveau venu; avant que la lente et laborieuse culture d'une âme ait porté ses fruits et donné ses riches moissons!

Vous en faites chaque jour l'expérience, parents chrétiens, auxquels, depuis quelques années, nous avons adressé de fréquentes exhortations, pour vous recommander l'œuvre capitale de l'éducation de vos enfants exposés aujourd'hui à tant de dangers! Aussi bien que nous, vous savez jusqu'à quel point une infatigable patience est une des conditions essentielles d'un travail d'où dépend, pour la vie présente et pour la vie future, le bonheur de ces êtres chéris.

Combien de fois, vis-à-vis de ces natures mobiles, impressionnables, passionnées, ne devez-vous pas revenir sur la discipline des mêmes conseils et des mêmes avertissements, mettant chaque jour en pratique, à l'égard de vos enfants, les recommandations adressées par l'apôtre saint Paul aux pasteurs des

(1) S Jean XVI. 21.

âmes : « Parlez; insistez en toute occasion; reprenez, adjurez, réprimandez avec une patience universelle. (1) »

Il suffit de deux lignes pour formuler un précepte ou une prohibition dans le code des lois civiles, et tous les commandements de Dieu et de l'Eglise tiennent en une demi-page. Mais quand il s'agit de faire comprendre et accepter par des enfants ces principes et ces prescriptions; lorsqu'il faut graver dans leurs jeunes cœurs, en traits ineffaçables, les règles tutélaires dont l'accomplissement se traduira tout le reste de leur vie par la fuite du mal qui les attire et par la pratique du bien qui leur demande des sacrifices; c'est alors que, pour revenir à la lumineuse comparaison de l'apôtre saint Jacques, les parents auxquels incombe ce labeur de la culture des âmes doivent déployer une patience bien supérieure à celle de l'homme des champs obligé d'attendre si longtemps avant de recueillir le fruit de ses travaux. *Ecce agricola exspectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens.*

VII

Outre son application nécessaire et générale aux responsabilités ordinaires de l'œuvre de l'éducation, la patience des parents trouve encore ample matière à s'exercer dans les circonstances, malheureusement trop fréquentes, où leurs soins, leur affection, leur dévouement, leurs sacrifices paraissent frappés de stérilité. Oh! combien alors il est nécessaire qu'ils ne se découragent pas et qu'ils sachent attendre! Un exemple à jamais mémorable les fortifiera dans cette patience chrétienne qui, à force de gémissements et de prières, finit par triompher des natures les plus rebelles et par ramener dans la voie du devoir de pauvres âmes égarées.

Elle est présente à tous les souvenirs, l'histoire si consolante de l'humble femme de l'Eglise d'Afrique à qui Dieu avait donné pour fils un homme de génie, nommé Augustin. Quelle douleur dans l'âme de cette mère chrétienne lorsqu'elle eut lieu de croire que les semences de vertus déposées par elle avec tant de soin dans le cœur de son enfant allaient, suivant le mot de l'Evangile, périr « étouffées par les concupiscences du siècle (2)! »

(1) Prædica verbum : insta opportune, importune; argue, obsecra, increpa, in omni patientia. (II Tim. IV, 2.)

(2) Ærumnæ sæculi et circa reliqua concupiscentiæ suffocant verbum et sine fructu efficitur. (Marc. IV, 19.)

Quel amer et profond chagrin lorsque, pour ne pas se rendre complice des désordres contre lesquels protestaient sa conscience et sa foi, elle dut interdire l'entrée de sa maison à ce fils, enrôlé dans la secte impie des Manichéens, et s'infliger à elle-même, par cette sévérité nécessaire, la plus cruelle des privations (1)!

Ne voyait-elle pas de ses yeux la logique inexorable des plus dangereuses passions emporter toujours plus loin de la vérité et de l'honneur cette âme qu'elle avait si chrétiennement aimée? N'était-il pas chimérique de compter sur une conversion humainement impossible? Mais, si la patience qui sait attendre devait jamais être exilée de ce monde, elle trouverait dans le cœur des mères un refuge inviolable. En dépit des symptômes les plus décourageants, Monique ne cessa ni de prier, ni d'espérer, et Dieu lui fit la grâce immense de proportionner la longanimité de sa patience à l'étendue du mal dont elle était destinée à triompher. On sait la réponse faite un jour à ses instances par un vieil évêque auquel elle avait été parler des égarements de son fils. Elle avait abondamment pleuré en redisant au vénérable serviteur de Dieu de combien de façons Augustin avait déchiré son cœur. Elle en reçut cette réponse qu'on peut dire avoir été inspirée de Dieu lui-même pour demeurer l'enseignement et la consolation des parents affligés par une semblable épreuve : « Allez ; le fils de tant de larmes ne saurait périr (2) ! »

Héroïque patience de Monique! l'Eglise vous a été redevable d'un saint Augustin ! La mère chrétienne a semé dans les prières et dans les pleurs : mais une heure est venue où elle a recueilli dans la joie une moisson qui depuis quatorze siècles n'a pas cessé de nourrir du pain substantiel de la vérité et de la sainteté un très grand nombre d'âmes. *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. Venientes autem venient cum exultatione portantes manipulos suos* (3).

(*A suivre.*)

Mgr PERRAUD.

(1) Habere secum camdem mensam in domo nolle cœperat (mater mea, fidelis tua) aversans et detestans blasphemias erroris mei. (S. Aug. *Conf.* l. III, c. XI.)

(2) Vade, fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat ! (Conf. l. III, c. XII.)

(3) Ps. CXXV.

LE CATHOLICISME EN NORWÈGE

On écrit de la Norwège à l'*Ami de l'Ordre de Namur :*

Christiania, le 22 février 1888.

Vos lecteurs se rappelleront que, de tous les souverains de l'Europe, le roi d'Italie et le roi de Suède et de Norwège sont les seuls qui n'ont pas présenté leurs félicitations au Saint-Père lors de son jubilé. On a voulu en conclure que le roi de Suède et Norwège n'aime ni les catholiques ni le Saint-Père. Cependant c'est là une erreur. Notre roi a toujours fait tout ce qui a été en son pouvoir pour rendre à l'Eglise catholique sa liberté complète, et de fait bien des pays catholiques auraient lieu d'envier aux catholiques de la Norwège leurs libertés. S'il reste encore quelques lois restrictives, elles tendent de plus en plus à disparaître, et nous espérons qu'après quelques années nous jouirons de toutes les libertés dont jouissent les catholiques des Etats-Unis de l'Amérique. Bien plus, nous avons déjà ce que l'on n'a pas aux Etats-Unis, c'est-à-dire le droit de personnalité civile tant pour la Préfecture catholique que pour les paroisses.

L'audience qu'a eu hier notre nouveau Préfet apostolique, Mgr Fallize, lequel est presque votre compatriote (1), vous dira quels sont les sentiments de notre roi vis-à-vis de la religion en général et du catholicisme en particulier. Mgr le Préfet voulut profiter de l'arrivée du roi à Christiania, où il a l'habitude de passer une partie de l'hiver, pour lui présenter ses hommages. Le roi le reçut avec une bienveillance exquise, et après qu'il lui eut dit que le Saint-Père l'avait chargé, avant son départ de Rome, de dire à Sa Majesté que nous tous, Préfet, prêtres et fidèles, nous considérons comme un devoir sacré la loyauté et la fidélité envers notre auguste Souverain, après qu'il l'eut remercié des libertés dont jouit notre sainte Religion sous son règne, le roi, en saisissant ses mains, lui dit qu'il considère lui-même comme ses premiers devoirs celui de protéger le libre développement de la Religion, que les catholiques comptent parmi ses plus fidèles sujets, qu'il savait du reste qu'en cela ils

(1) Mgr Fallize est né dans le grand-duché de Luxembourg, à Harlange, canton de Wiltz.

ne font que se conformer aux préceptes du christianisme et aux paroles de saint Paul, qui les exhorte à respecter leurs princes pour le bien commun; que malheureusement ces principes salutaires sont trop méconnus par les peuples, lesquels abandonnent les règles tracées par le Seigneur pour suivre les fantômes d'une liberté et d'une égalité absurdes; que tous veulent commander et personne obéir, que le sacristain veut être préfet, le simple citoyen roi; que si l'on n'arrivait pas à enrayer la marche de ces principes subversifs, qui se font également sentir en Scandinavie, la société devrait en périr. Sa Majesté ajouta que c'est surtout la tâche du clergé de rétablir les vrais principes d'autorité, dont la Religion est la base.

A la fin de l'audience, le roi pria Mgr Fallize de saluer de sa part le Saint-Père et de lui dire qu'il était vivement touché de ce qu'il lui avait fait dire, et surtout de la confiance que Sa Sainteté met en sa justice envers les catholiques.

Il serait certes superflu d'interpréter ces paroles. Je suis persuadé que si notre roi n'a pas félicité le Saint-Père, ce n'est que parce qu'il croyait devoir s'en dispenser à cause du nombre relativement bien petit des catholiques de ses Etats.

Si le roi est bon pour les catholiques, le peuple ne l'est pas moins. Ils ne sont pas si loin les temps où les catholiques étaient bannis de la Norwège, convertie par ruse et par violence au protestantisme. Mais depuis, les Norwégiens ont vu les missionnaires dans les pays voisins, ils ont reconnu que ce sont des hommes de bien, et ils leur ont ouvert leurs portes. Ces missionnaires ont travaillé au milieu de la plus grande pauvreté; ils ont affronté les rigueurs du climat de ce pays du reste beau et pittoresque comme un rêve des *Mille et une Nuits;* ils ont fondé des églises, des hôpitaux, des écoles jusque dans les régions arctiques; ils y ont amené ces anges de miséricorde, les Sœurs de charité, qui excitent l'admiration par leur dévouement et leur sainteté; ils ont semé pendant de longues années au milieu des larmes, sans pouvoir récolter dans ce champ stérilisé par l'aride protestantisme; ils ont vu et voient encore la source des aumônes de leurs frères plus heureux, leur unique ressource, tarir; mais ils ont persévéré. Les protestants ont vu tout cela, d'abord avec méfiance, puis avec étonnement, et enfin avec admiration. Ils ont appris à ne plus haïr nos prêtres, mais à les respecter, à les aimer même. Ils remplissent nos églises, assistent aux instructions de nos prêtres, et rentrent de plus en

plus nombreux dans le giron de notre sainte Eglise. Les journaux non-seulement ne nous attaquent plus, mais ils parlent de nous avec respect, et toutes les autorités nous traitent avec bienveillance. Il y a un revirement étonnant dans l'opinion publique, et ce mouvement s'accentue à tel point que dernièrement un professeur de l'université de Christiania a pu dire, sans trouver de contradiction, dans une société nombreuse, qu'après un siècle toute la Norwège sera redevenue catholique. Il est évident que la moisson se prépare.

Mais, hélas ! nous manquons de prêtres, et nos ressources financières sont nulles en comparaison des besoins. Il y a des villes de 5,000 à 20,000 habitants qui n'ont pas de prêtre catholique, et bien des fidèles qui les habitent se perdent faute des consolations de la Religion.

Notre nouveau Préfet se met en quatre pour consolider les huit stations existantes, qui n'ont pas encore de moyens d'existence, et pour en fonder de nouvelles, absolument nécessaires dans un pays aussi étendu que la Prusse et avec des distances inouïes : — la station de Hammerfest, par exemple, est plus loin de Christiania, la résidence du Préfet, que celle-ci n'est distante de Florence; — mais il lui faudrait d'abord plus de prêtres, et puis de l'argent, et encore de l'argent. Nos frères des pays catholiques ont fait beaucoup pour nous, mais malheureusement leurs aumônes diminuent précisément où l'on pourrait et devrait recueillir les fruits de tant de sacrifices. C'est que dans ces pays mêmes les catholiques ont été forcés de créer de nouvelles œuvres pour y maintenir la foi de leurs pères, menacée par des fils ingrats de l'Eglise. Nous comprenons cela et nous sommes bien loin de désapprouver nos frères ; au contraire, nous les admirons. Seulement nous pleurons de ce que les attaques de leurs adversaires ont leur contre-coup dans ces pays lointains qui font l'espoir de notre sainte Eglise. Que le Seigneur nous donne de meilleurs temps et que sa miséricorde nous suscite des bienfaiteurs que sa divine Providence saura découvrir et inspirer malgré toutes les difficultés.

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE

Voici la traduction du bref de béatification :

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Les hommes qui portent la lumière de la doctrine du salut aux déshérités et aux ignorants, pour les faire entrer dans le chemin de la vie et de la vérité, exercent une fonction éminente et méritent une couronne de gloire éternelle, dont les divines Écritures nous révèlent l'insigne beauté en faisant d'eux cet éloge : « Ceux qui enseignent à plusieurs la voie de la justice, brille-« ront comme des étoiles dans toute l'Éternité. » (Dan. XII, 3). Or, cette couronne est surtout assurée à ceux qui, négligeant les intérêts humains, consacrent tout leur soin et leur travail à enseigner aux chrétiens, dès l'enfance, la doctrine évangélique et les préceptes divins qui conduisent droit à la vie.

Parmi ces fidèles serviteurs de Jésus-Christ, Jean-Baptiste de La Salle se fit excellemment remarquer, au dix-septième siècle. Dieu voulut, par une attention de sa Providence, le susciter à cette époque dans son Église, afin qu'il défendît l'intégrité de la foi et l'héritage de la sagesse chrétienne dans l'âme des jeunes gens, alors que les erreurs de Jansénius, largement répandues, se propageaient en France. Il naquit à Reims, en France, l'an du Seigneur 1651, de Louis et Nicole Moët, qui faisaient consister la gloire de leur maison dans la piété plutôt que dans la noblesse de leur race.

Petit enfant plein de bonne espérance, il était d'un naturel merveilleusement disposé à la vertu et qui, loin de s'affaiblir avec le temps, s'affermit chaque jour davantage, grâce surtout à ses parents, qui n'étaient pas d'un caractère à permettre que l'éducation vint contrarier ses heureuses dispositions. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si Jean-Baptiste s'appliqua de bonne heure aux pratiques de la piété, s'il dédaigna dès ses plus tendres années les bagatelles et les inutilités qui constituent ordinairement le plus grand plaisir de l'enfance, et s'il fit ses délices des vies et des histoires des saints. Enfant prédestiné à la sainteté, on le voyait, en effet, chercher dès lors quelque grand modèle qu'il pût se proposer d'imiter.

Sa conduite aidait au perfectionnement de sa vertu naturelle : soumis à ses parents au point de ne jamais mériter de leur part la moindre plainte, il évitait les réunions et les jeux dangereux ; il visitait fréquemment les églises ; non content d'assister au divin sacrifice, il aimait à servir le prêtre pendant la célébration des saints mystères ; il remplissait, en un mot, tous les devoirs de la piété, et portait si bien en lui le reflet de cette vertu qu'il méritait d'être proposé en exemple aux autres.

Lorsque son âge le lui permit, il commença de fréquenter les écoles, où il donna des preuves évidentes de ses heureuses qualités et de ses talents. Car il ne s'appliqua pas moins à acquérir les vertus que les connaissances littéraires, mais il s'y appliqua avec tant de diligence et d'habileté qu'il surpassa ses camarades, devint comme un brillant exemple placé sous leurs yeux et dépassa de beaucoup l'attente de ses maîtres. Au sortir de l'enfance, se sentant poussé vers le sacerdoce comme par un instinct divin, il demanda, avec l'autorisation de ses parents, et obtint de l'archevêque de Reims, l'honneur d'être admis au nombre des clercs. Comprenant dès lors parfaitement les devoirs qui s'imposent à ceux que leur vocation appelle à se consacrer au Seigneur, il adopta une ligne de conduite qui fut pour tous la révélation anticipée de l'excellence extraordinaire des vertus où il s'éleva dans la suite.

A quel point le fit estimer une vie si saintement réglée, on peut le conjecturer de ce fait, que l'archidiacre, voulant se démettre du bénéfice dont il jouissait dans l'église métropolitaine avec le titre de chanoine, fit spontanément choix de Jean-Baptiste pour occuper sa place. Or, il ne se trompait pas sur ce jeune homme : car dès que celui-ci fut élevé au rang de chanoine, il se montra si attentif à ses devoirs qu'il devint l'honneur et l'exemple de ses collègues.

Cependant son cours de littérature étant achevé, il se livra avec ardeur à l'étude de sciences plus austères. Il remporta, en effet, dans l'Académie de Reims, la palme de la philosophie avec les plus grands éloges pour son talent, et désireux de s'adonner à la théologie, dès qu'il en eut le droit, il partit pour Paris où, bientôt, dans le séminaire si florissant de Saint-Sulpice, comme dans une noble arène où l'on se disputait les couronnes de la vertu et de la science, il rivalisa de mérite avec les meilleurs. A coup sûr, il n'est pas difficile de juger avec quelle énergie ce saint homme, constant par nature et désireux de cultiver son

esprit, s'appliqua à l'étude des saintes Lettres, et avec quelle avidité il puisa la science à ces divines sources. Aussi rentra-t-il à Reims enrichi d'un trésor doctrinal considérable, et c'est là que, âgé de vingt-sept ans, la veille de Pâques, il fut initié au sacerdoce.

Dès ce moment, persuadé qu'il ne s'appartenait plus, et considérant que Dieu avait sur lui, comme sur *sa chose*, un droit de propriété absolue, il résolut de se livrer tout entier, de se dévouer sans mesure à la gloire de Dieu et au salut du prochain. C'est pourquoi désormais il n'est aucune charge que son amour pour Dieu lui permette de refuser, aucun office du saint ministère dont ce prêtre ordonné d'hier ne s'acquitte avec autant de perfection que de zèle. De là son ardeur à rehausser le culte divin, ses fréquentes prédications au peuple sur la vérité de la foi catholique ; de là ses soins diligents pour préserver les autres chrétiens de la contagion des jansénistes ; son assiduité à administrer le sacrement de pénitence, ministère le plus salutaire de tous pour le genre humain : de là enfin son ardeur à visiter les malades, à consoler les malheureux, à aider chaque jour le prochain par ses conseils ou ses secours, selon l'occurence. Et parce qu'il était évident à ses yeux que le peuple regarde le prêtre comme un miroir, et que les mœurs des prêtres exercent sur sa conduite plus d'influence que leurs préceptes, il s'étudia toujours à paraître tel que saint Paul voulait que se montrât Tite, son disciple, lorsqu'il lui disait : Montre-toi en toutes choses un modèle de bonnes œuvres, dans la doctrine, dans l'intégrité de ta vie, dans la gravité de tes mœurs.

Mais Jean-Baptiste eut un mérite autrement remarquable, une gloire qui lui est propre, c'est la souveraine égalité d'âme qui brille d'un éclat admirable parmi ces autres vertus unies à une fermeté et à une constance presque incroyable. D'où il advint que plus tard, dans l'accomplissement de la charge que Dieu lui avait assignée, il supporta toutes les contrariétés tranquillement et patiemment, sans se laisser jamais détourner par les grandes difficultés qu'il rencontra fréquemment.

La divine Providence offrit bientôt à cet homme d'une piété suréminente l'occasion de mettre la main à l'œuvre qui devait procurer d'immenses bienfaits à la société civile comme à l'Église, et conserver à la postérité son nom couronné de gloire. En effet, comme il était préposé à quelques écoles destinées à l'éducation des jeunes filles d'abord, puis des jeunes garçons

pauvres, établissements encore en formation plutôt que définitivement fondés, il vit dans son zèle éclairé pour le salut des âmes, et comprit parfaitement quels avantages en résulteraient pour le peuple, si des écoles de cette espèce, soumises à des constitutions et à des règlements bien déterminés, étaient confiées à la direction d'hommes voués au culte divin, et spécialement appliqués à ce soin. Dans cette vue, ayant imploré le secours de Dieu, auteur de tout dessein parfait, il forma le désir et prit la résolution d'instituer un collège de maîtres destinés à former les enfants, surtout ceux du pauvre peuple, à la pratique de la religion, aux bonnes mœurs et à la connaissance élémentaire des lettres.

Sans retard, il veut donner sa propre maison pour qu'elle devienne le berceau de l'œuvre, et que les maîtres y viennent faire leurs premières armes et se former à cette discipline qu'ils iront ensuite, avec la mission de leur chef, enseigner au loin aux enfants. Il choisit donc quelques jeunes gens de bonne espérance, déjà nourris de ses principes, auxquels il se proposait de confier sa méthode d'enseignement, et, le 8 des calendes de juillet 1681, il consacra à Dieu et plaça sous sa protection divine sa maison-mère. L'ennemi du genre humain, comme s'il avait pressenti l'avenir, s'opposa vivement à ces projets et entreprises; mais Jean-Baptiste ne se laissa ni ébranler, ni détourner de sa résolution et de son œuvre. Bien au contraire, comme la réputation de la congrégation naissante commençait à se répandre et lui amenait un grand nombre de jeunes gens désireux de se mettre sous la conduite du saint homme, il augmenta le nombre de ses élèves et établit son institut sur un fondement plus solide en lui donnant une maison plus vaste.

La société civile n'attendit pas longtemps les fruits abondants et excellents de cette œuvre. Peu d'années après, en effet, lorsque ces jeunes gens se furent suffisamment pénétrés de la méthode d'éducation des enfants, ils ouvraient, non-seulement à Reims, mais aussi dans plusieurs autres villes de France, des écoles où ils appliquèrent les règles qui leur avaient été enseignées.

Alors cet homme, supérieurement habile, décidé à se donner entièrement à l'éducation chrétienne des enfants, abandonna tout soin et toute pensée des choses humaines, et interprétant comme adressée à lui-même cette sentence de l'Evangile : « Ne possédez ni or, ni argent, pas même de monnaie dans vos cein-

tures », il vendit tous ses biens, « dispersa, donna aux pauvres » tout ce qu'il avait retiré d'argent, et constitua la pauvreté alliée et compagne de sa personne et de sa congrégation.

Mais plus Jean-Baptiste avait pris soin de se dépouiller des biens terrestres, plus il fut comblé des largesses de la bonté divine. Délivré, en effet, de toute affaire, il conçut en son âme une charité plus active, il s'enflamma d'une ardeur plus vive pour la pratique des vertus et il ne dirigea pas seul ses efforts vers ce but, mais, par son exemple, il excita encore le zèle de ses disciples. Ensuite, comme il voulait que leur règle de vie ainsi que la méthode de direction des écoles fussent nettement déterminées et solidement établies, il formula et promulgua des lois exactement conformes aux préceptes de l'Evangile, approuvées auparavant par l'autorité et le jugement d'hommes sages, largement confirmées dans la suite par l'expérience et le succès. Mais s'il voulait que les enfants fussent instruits avec le plus grand soin des principes rudimentaires des lettres, il n'eut rien plus à cœur et plus constamment présent à la pensée que le soin d'inonder ces tendres âmes des rayons de la lumière évangélique par l'enseignement de la doctrine chrétienne. L'histoire constate que des fruits abondants répondirent aux soins, aux travaux si nombreux et si grands de cet homme industrieux.

Mais, depuis longtemps déjà, il était possédé du désir de faire participer la France entière à ces bienfaits et à ces fruits, et c'est dans cette intention que, par un dessein particulier de la divine Providence, il se rendit à Paris avec deux de ses disciples. Il s'était à peine mis à l'œuvre, qu'une tempête de molestations de toutes sortes se souleva contre lui, tellement soudaine, tellement furieuse, qu'on peut à peine y croire, et les jansénistes s'emportèrent contre lui à des excès inimaginables d'outrage et de méchanceté. Il advint de plus qu'au début de cette institution, toute dans l'intérêt de l'enfance, de graves difficultés furent soulevées par ceux qui auraient dû, au contraire, la favoriser. Lui, cependant, tourné en ridicule, poursuivi par l'injustice, livré en proie à la honte par la calomnie, traîné devant les tribunaux, condamné à l'amende, devenu le jouet de l'insolence et de la grossièreté des maîtres d'école, il endura tout, il dévora tous les affronts sans rien perdre ni de la calme sérénité de son âme, ni de son invincible fermeté. La soumission exemplaire et l'intime lien qui l'attachaient à l'Eglise romaine l'exposèrent souvent aux attaques et à la haine des

impies. Il n'en mit pas moins sa personne et sa congrégation sous la protection des Pontifes romains, comprenant parfaitement que c'est du Siège de Pierre que naît le principe de vie et de fécondité qui alimente les institutions chrétiennes, comme la sève monte de la racine aux branches. Ces sentiments sont attestés jusqu'à l'évidence par la députation qu'il envoya vers Clément XI, Notre prédécesseur, pour lui rendre hommage, exposer le dessein de son institut, fonder une école dans la Ville et soumettre ses règles à l'autorité du Souverain Pontife.

Ensuite, pensant avoir suffisamment assuré la protection et la conservation de l'œuvre, il résolut d'abdiquer le gouvernement de la congrégation, comme il l'avait essayé déjà plusieurs fois, suivant l'inspiration de sa profonde humilité. Et il conduisit cette affaire avec une telle habileté, qu'il put réaliser pleinement son dessein et que le fondateur et supérieur de la congrégation eut réellement à obéir aux ordres de ses disciples. Cependant, comme il lui restait encore une autorité très considérable, il en fit usage de telle sorte qu'il ne lui en revînt aucun avantage, tandis que toutes les difficultés, tous les travaux, les tracasseries et les tempêtes qui ne tardèrent pas à se soulever retombèrent entièrement sur lui. Fortifié par sa confiance en Dieu et par le témoignage de sa conscience, tandis que l'ouragan sévissait à l'extérieur, il conserva la calme égalité de son âme, et, au moment où les tracas de tout genre le pressaient plus vivement que jamais, il fut saisi par une maladie dernière, et, peu de jours après, il sortait de la vie et rendait l'âme avec une tranquillité incomparable.

Sa mort ne tarit pas la source des œuvres salutaires qu'il avait instituées ; cette source, au contraire, est ouverte pour les siècles, et ses ondes, distribuées comme par plusieurs ruisseaux à travers toutes les parties du globe terrestre, arrosent abondamment le champ de l'Eglise.

La réputation déjà grande de ses vertus s'accrut encore davantage après sa mort et se répandit au loin. C'est pourquoi, sous le Pontificat de Pie IX, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, après avoir achevé tous les préliminaires indispensables dans un jugement de ce genre, on commença, dans la congrégation des cardinaux préposés aux Saints Rites, l'enquête concernant les vertus qui illustrèrent le vénérable Jean-Baptiste de La Salle, et, de l'assentiment de la même congrégation, le même Pontife, Notre prédécesseur, déclara, le jour des calendes

de novembre de l'an 1873, qu'elles avaient atteint le faîte de l'héroïcité. Ensuite on discuta la question des miracles qu'on rapportait avoir été opérés par Dieu, à la prière du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, et toutes choses ayant été examinées dans un jugement très rigoureux, trois miracles furent admis comme véritables et dûment constatés; c'est pourquoi Nous-mêmes, le 5 des calendes de décembre de l'an 1887, Nous publiâmes un décret touchant la vérité desdits miracles, et Nous accordâmes la permission de poursuivre la procédure, sans qu'il fût nécessaire de reprendre les investigations concernant un autre miracle.

Il restait à demander aux cardinaux de ladite congrégation s'ils pensaient qu'on pouvait procéder en sûreté à décerner au vénérable J.-B. de La Salle les honneurs des bienheureux ; et les cardinaux, dans une réunion générale tenue en Notre présence, le 17 des calendes de décembre de l'année 1887, répondirent unanimement qu'on le pouvait en toute sûreté. Nous, cependant, Nous différâmes de prononcer Notre jugement dans une affaire de si haute importance, afin de prendre le temps d'invoquer par de ferventes prières l'assistance du Père des lumières. Cela fait, le 5 des calendes de décembre de l'an 1887, Nous prononçâmes enfin par un décret solennel qu'on pouvait procéder en toute sûreté à la Béatification solennelle du vénérable Jean-Baptiste de La Salle.

En conséquence, Nous, mû par les prières de toute la congrégation des frères des Ecoles chrétiennes, en vertu de Notre autorité apostolique et par l'effet des présentes Lettres, Nous accordons le droit de donner au même vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle, le titre de Bienheureux, d'exposer son corps et ce qui reste de lui ou ses reliques à la vénération publique des fidèles, sans toutefois les porter durant les supplications d'une solennité extraordinaire, et d'orner de rayons ses images. En outre, toujours en vertu de Notre autorité apostolique, nous permettons qu'en son honneur on dise chaque année l'Office et la Messe du commun des Confesseurs, avec les Oraisons propres approuvées par nous, selon les rubriques du Missel et du Bréviaire romain. Mais Nous ne permettons cette récitation de l'office et cette célébration de la messe que dans les villes et diocèses de Rouen, de Reims et de Paris, ainsi que dans tous les temples et oratoires des pieuses maisons de la congrégation des frères des Ecoles chrétiennes pour tous les fidèles

qui sont obligés de réciter les heures canoniques, et quant à ce qui concerne les messes, la permission s'étend à tous les prêtres, tant séculiers que réguliers, qui se rendront aux églises dans lesquelles on célébrera la fête.

Enfin Nous accordons que la solennité de la béatification du vénérable Jean-Baptiste de La Salle soit célébrée dans les temples susdits, avec l'office et la messe du rite double-majeur, ce que Nous prescrivons de faire au jour qui sera désigné par les ordinaires respectifs, dans le cours de cette année, après que la même solennité aura été célébrée, vu la condition présente des temps, dans la salle supérieure du portique de la Basilique Vaticane. Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, ainsi que les décrets portés *de non cultu*, et toutes autres choses contraires. Et Nous voulons qu'aux exemplaires même imprimés des présentes Lettres, pourvu qu'ils soient signés de la main du secrétaire de la susdite congrégation et munis du sceau du préfet, on ajoute absolument la même foi dans les enquêtes, même judiciaires, qu'à ces présentes Lettres, expression de Notre volonté, si elles étaient montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 février 1888, de Notre Pontificat l'an dixième.

L. ✝ S. M. card. Ledochowski.

LETTRES PASTORALES DE CARÊME

Voici, aussi complète que possible, la liste des lettres pastorales avec indication des sujets adressées cette année par NN. SS. les Évêques à l'occasion du saint temps de Carême :

Agen. *Mgr Cœuret-Varin.* La Sainte Eucharistie.

Aire. *Mgr Delannoy.*

Aix. *Mgr Gouthe-Soulard.* Les fêtes de Rome ; le diocèse ; la paroisse.

Albi. *Mgr Fonteneau.* La dignité et les devoirs du chrétien.

Amiens. *Mgr Jacquenet.* Le sacrement de l'Eucharistie.

Angers. *Mgr Freppel.* Les craintes et les espérances que peut faire concevoir l'état religieux et moral de la France, à l'heure présente.

Angoulême. *Mgr Sebaux.* Le respect et l'obéissance dus à l'Église.

ARRAS. *Mgr Dennel.* La Sainteté.

AUTUN. *Mgr Perraud.* La patience chrétienne.

AUCH. *Mgr Gonsot.* La possession de la vérité, condition de la paix.

AVIGNON. *Mgr Vigne.* Les moyens de réveiller la foi et de hâter le triomphe de l'Église.

BAYONNE. *Mgr Fleury-Hottot.* Les convenances du mystère de l'Incarnation.

BEAUVAIS. *Mgr Péronne.* L'apostolat de la charité.

BELLEY. *Mgr Luçon.* La prise de possession de son siège.

BORDEAUX. *Mgr Guilbert.* La sanctification des dimanches et des fêtes.

BOURGES. *Mgr Marchal.* La préparation à la première communion.

CAHORS. *Mgr Grimardias.* La communion.

CAMBRAI. *Mgr Hasley.* La confiance.

CARCASSONNE. *Mgr Billiart.* La Providence et ses détracteurs.

CHALONS. *Mgr Sourieu.* Les liens de la France avec le Saint-Siège.

CHARTRES. *Mgr Regnault.* L'éducation chrétienne.

CLERMONT. *Mgr Boyer.* Le culte du Très Saint-Sacrement.

CONSTANTINE. *Mgr Combes.* La charité.

COUTANCES ET AVRANCHES. *Mgr Germain.* La royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DIGNE. *Mgr Mortier.* L'esprit chrétien.

EVREUX. *Mgr Grolleau.* Nécessité de pratiquer la religion.

FRÉJUS ET TOULON. *Mgr Oury.* La profanation du jour dominical.

GRENOBLE. *Mgr Fava.* Son récent voyage à Rome.

LANGRES. *Mgr Larue.* La nécessité de la religion.

LA ROCHELLE. *Mgr Ardin.* Le bienheureux Grignon de Montfort.

LE MANS. *Mgr Labouré.* De la perpétuité et de l'unité de l'Église, à l'occasion de son récent voyage à Rome.

LUÇON. *Mgr Catteau.* La dévotion à la très sainte Vierge.

LYON. *Mgr Foulon.* Le jubilé sacerdotal de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

MARSEILLE. *Mgr Robert.* Le saint sacrifice de la messe.

MONTAUBAN. *Mgr Fiard.* La présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NANCY. *Mgr Turinaz.* Les devoirs des pères et mères par rapport à l'éducation de leurs enfants.

NEVERS. *Mgr Lelong.* La confession.

NIMES. *Mgr Besson.* La divinité de l'Église démontrée par le jubilé de Léon XIII.

PAMIERS. *Mgr Rougerie.* Le jubilé du Souverain Pontife.

PARIS. *Mgr Richard.* La famille chrétienne.

PÉRIGUEUX ET SARLAT. *Mgr Dabert.* La foi.

POITIERS. *Mgr Bellot des Minières.* Annonce de son voyage à Rome.

QUIMPER. *Mgr Lamarche.* La prise de possession de son siège.

REIMS. *S. Em. le cardinal Langénieux.* La primauté du Souverain Pontife.

RODEZ. *Mgr Bourret.* Des principales pratiques de la vie chrétienne qu'il faut maintenir ou restaurer dans les familles.

ROUEN. *Mgr Thomas.* La paix de l'intelligence et la paix du cœur.

SAINT-CLAUDE. *Mgr Marpot.* La sanctification du dimanche.

SAINT-FLOUR. *Mgr Baduel.* La grande affaire du salut.

SEEZ. *Mgr Trégaro.* Le pèlerinage à Rome et l'enseignement chrétien.

SENS. *S. Em. le cardinal Bernadou.* La Papauté, son universalité et sa perpétuité.

TARBES. *Mgr Billière.* La séparation de l'Église et de l'État.

TOULOUSE. *S. Em. le cardinal Desprez.* Son récent voyage à Rome.

TOURS. *Mgr Meignan.* Les fruits du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

TROYES. *Mgr Cortet.* Les impressions rapportées de son voyage à Rome.

TULLE. *Mgr Denéchaud.* La Papauté et le Pape.

VALENCE. *Mgr Cotton.* Les résultats de l'impiété et les œuvres de la foi.

VANNES. *Mgr Bécel.* Léon XIII.

VERDUN. *Mgr Pagis.* Le triomphe de l'Église dans le jubilé sacerdotal du Souverain Pontife.

VERSAILLES. *Mgr Goux.* L'Église et le peuple.

LA QUESTION ROMAINE

L'éminent évêque de Salford, Mgr Vaughan, vient de consacrer son mandement de Carême à la question pontificale qu'il traitait naguère avec tant d'éclat et de compétence dans la *Fortnightly Review*. La lettre pastorale du vénéré prélat est intitulée : *Les souffrances de Léon XIII et une issue vers la conciliation*. Elle est divisée en quatre parties. Dans la première, Mgr Vaughan montre que l'objectif de la révolution, en s'emparant de Rome et en renversant le pouvoir temporel, était d'abattre l'autorité spirituelle de la Papauté. « L'abolition du pouvoir temporel, écrivait Mazzini, amènera avec elle l'émancipation de la race humaine de son autorité spirituelle. » Tous les chefs du mouvement révolutionnaire ont reconnu que la prise de Rome impliquait, dans leur pensée, un changement radical dans les destinées religieuses de l'humanité.

« En prenant possession du pouvoir temporel des Papes, écrivait le baron Ricasoli, nous modifions les destins non pas seulement de l'Italie, mais du monde entier. » Ferrari déclarait à son tour : « La République fédérative représente l'Italie révolutionnaire ; elle représente donc l'Italie se levant contre l'Europe chrétienne, contre le christianisme tout entier. » L'occupation de Rome avait donc pour but principal, selon les chefs et les inspirateurs de la révolution cosmopolite, non pas de couronner l'unité italienne — c'était là le masque qui, aux yeux des honnêtes gens et des patriotes égarés devait voiler l'odieux de l'attentat, — mais de porter à la Papauté et à l'Eglise elle-même un coup mortel dont elle ne se relèverait plus. On sait comment ces audacieuses espérances ont été déjouées.

Passant ensuite à l'examen de la loi des garanties, Mgr Vaughan l'étudie article par article et montre par des faits à l'appui qu'aucun des engagements pris par l'Italie n'a été observé. Il rappelle les scènes honteuses du 13 juillet 1881, les outrages publics presque quotidiens dont la personne du Pape est l'objet dans la presse anticléricale, la spoliation de la Propagande, l'affaire Martinucci, etc., bref, toute la série des attentats et des actes perpétrés à Rome depuis 1871, et qui ont mis en lambeaux la prétendue charte de liberté que le gouvernement italien avait déclaré octroyer au Pape en occupant la Ville Eternelle.

En aucun cas, dit-il, les garanties données par l'Italie ne sauraient être considérées comme satisfaisantes. Le pouvoir qui les a données peut les retirer. Nous l'avons vu par les faits. Le sénateur Jacini lui-même l'a reconnu dans un récent article où il a proposé la garantie internationale des puissances en faveur du Pape et M. Gladstone lui-même a adhéré à cet article. Tous les deux reconnaissent donc l'insuffisance de la loi des garanties et demandent quelque chose de mieux. Ceux qui applaudissent à la position présente du Pape me rappellent les mots écrits par Napoléon Ier sur Pie VII : « Le Pape est à Savone, il est bien traité : il gouverne comme il veut la Chrétienté: il reçoit tout ce qui lui est adressé, il est entouré de plus de dignité qu'il ne l'était à Rome. » Combien l'hypocrisie accompagne souvent l'injustice et l'oppression ! En si peu de temps on voit donc se répéter l'histoire.

Aussi, Mgr Vaughan n'a pas de peine à établir dans la troisième partie de sa lettre « que l'état de choses actuel ne saurait se prolonger plus longtemps. »

Pour comprendre la position du Pape, imaginez, dit-il, que la scène se passe dans une ville que vous connaissez, à Manchester par exemple. Imaginez le souverain dépouillé confiné avec sa cour dans l'enceinte de *Town-Hall*. Des bandes d'individus mal famés, rebut de tous les partis, se réunissent souvent sous ses fenêtres ou s'assemblent à *Albert-Square*, font entendre des menaces de mort et tirent des coups de feu contre Town-Hall. Le souverain légitime pourrait-il sortir en sécurité dans les rues qui sont entièrement entre les mains des usurpateurs ? Les envahisseurs le déclarent libre, mais on lui rappelle chaque jour qu'il est à leur merci. D'un autre côté, le nouveau souverain s'est établi lui-même par force dans un autre palais, celui de la Cour d'assises par exemple, et commande à la ville et à la contrée voisine.

En outre, les principales nations de l'Europe reconnaissent les deux souverains et entretiennent avec tous les deux des relations diplomatiques. Des visiteurs viennent par milliers chaque année rendre hommage au souverain spirituel et dans les rues, ils sont souvent l'objet de menaces et d'insultes. D'un autre côté, le souverain intrus invite les têtes couronnées à venir le visiter, mais on lui répond par un refus, parce qu'on ne veut pas offenser le souverain captif et ses deux cent millions de sujets. En un mot, les embarras infinis résultant de la proximité de deux cours hostiles, de la division de leurs sujets et d'autres causes rendraient absolument intolérable la position de ces souverains parmi nous et Manchester, qu'on l'observe, est une plus grande ville que Rome. Or, deux souverains indépendants ne peuvent habiter ensemble dans une petite ville.

En outre, comme le fait remarquer Mgr Vaughan, Rome a été entourée d'une enceinte de forts en prévision d'un siège qu'elle peut subir ; qu'adviendrait-il le jour où la Ville Eternelle serait assiégée ? Quelle serait la liberté du Pape et comment pourrait-il communiquer alors avec le monde catholique ? N'est-ce pas là une preuve par l'absurde du caractère intolérable de la situation actuelle ?

Mais, ajoute Mgr Vaughan, le roi Humbert le comprend et il désire sortir de cette situation. Le sentiment public commence à se prononcer en faveur d'une solution pacifique ; des députés, des hommes attachés à la conservation du royaume actuel demandent la paix avec le Pape.

L'éminent évêque de Salford montre alors que la restitution au Pape de son indépendance territoriale, non-seulement est compatible avec l'unité italienne, mais qu'elle serait pour celle-ci un élément incomparable de grandeur et de prospérité.

On peut accepter, dit-il, la monarchie et l'Italie une sans rejeter le principat civil des Papes. Bien plus, ce dernier procurerait à la première force et stabilité. La restitution de Rome ne détruirait pas plus l'unité de l'Italie, que la principauté de Monaco ou la République de San Marino, découpées dans le territoire italien. Elle ne détruirait pas plus l'unité nationale, que la République d'Andorre ne détruit celle de la France. Et si nous regardons chez nous, n'avons-nous pas dans l'empire indien plusieurs Etats indépendants, quelques-uns de dimensions considérables, tandis que d'autres n'ont que 300,000 habitants ? Et nous y voyons une source de force, plutôt que de faiblesse. Et dans le nouveau monde, nous trouvons aux Etats-Unis le district indépendant de Colombie. Ce district qui renferme la ville de Washington, est absolument indépendant de chacun et de tous les autres Etats fédérés.

Ces précédents et ces exemples ne prouvent-ils pas la possibilité de combinaisons pratiques qui pourraient procurer une solution satisfaisante ? Le Pape, s'il est réellement souverain, pourrait offrir une hospitalité spéciale à certains départements des services publics du royaume. Rome serait la capitale religieuse de l'Italie et de la chrétienté, tandis que la Cour et le Cabinet italien pourraient s'établir à Florence ou ailleurs.

Quant au Pape, rien n'est plus conciliant que sa conduite. Il limite ses revendications à ce qui est nécessaire pour que le Pape ne relève d'aucun pouvoir, mais possède une véritable indépendance, et non une indépendance fictive et illusoire. Il aime l'Italie comme un vrai italien. S'il était libre et indépendant, c'est-à-dire s'il était placé en possession de Rome et d'un petit territoire garanti par l'Europe,

comme la Belgique et la Suisse, il pourrait témoigner de mille manières son affection pour l'Italie. Non-seulement il travaillerait à favoriser la prospérité matérielle du pays, mais sa coopération avec le pouvoir civil en Italie, fortifierait celui-ci contre les ennemis de l'ordre intérieur.

Mgr Vaughan développe ici la thèse que nous avons maintes fois exposée, et qui est celle de tous les vrais patriotes. Malheureusement, comme le fait remarquer l'évêque de Salford, « le grand obstacle à une solution honorable et pacifique, ce sont les sociétés secrètes. » Ces sociétés sont, du reste, l'ennemi de la monarchie autant que de la Papauté, ce qui montre l'intérêt qu'aurait la première à sauvegarder les droits de la seconde.

Mgr Vaughan croit qu'il y a peu à espérer du gouvernement actuel, lequel est absolument à la merci des sociétés secrètes. Mais la grande masse des populations italiennes serait favorable à une entente avec la Papauté. Mgr Vaughan reproduit ici une conversation d'un correspondant du *Times* avec un des principaux hommes politiques de l'Italie, conversation pleine d'aveux remarquables et desquels il résulte que l'intérêt évident de l'Italie est de mettre fin à l'antagonisme actuel et de faire « *the Pope free in a free Rome* ».

Le Pape libre dans Rome! Puisse cette parole de paix et de conciliation être entendue! Puisse l'Italie écouter ces sages avertissements qui lui viennent du dehors et qui concordent non-seulement avec ses intérêts les plus chers, mais avec les vœux les plus ardents de la majorité de ses populations!

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME. (1)

Troisième conférence.

La Vie future, Intuitions et Déductions de la raison.

Nous chercherons maintenant le contrôle et la confirmation des vérités que nous venons d'étudier au dedans de nous-mêmes. — Étudions de près cette nature dont le cri spontané retentit encore à nos oreilles. Est-ce bien une réponse de vie et d'immor-

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

talité qu'elle nous donne? — A sa superficie, non. — Mais dans son intime profondeur, oui.

Notre corps, nous le savons trop bien, doit se dissoudre et disparaître comme tous les corps organisés dont les mouvements s'opèrent et dont les évolutions s'achèvent sous nos yeux; et tout en nous nous le dit.

Mais, dans le mystérieux sanctuaire où l'âme réside, c'est une autre voix qu'on entend. Notre âme, par sa nature et ses aspirations, ne nous donne que des réponses de vie. Et, lorsqu'après l'avoir interrogée nous nous retournons vers Dieu pour lui demander si notre âme ne se trompe pas, Dieu, au nom de ses infinies perfections, nous répond : C'est vrai, l'homme est immortel, je l'attends.

Recueillons-nous, pour bien profiter des intuitions et déductions de la raison dans la grande question de nos destinées.

I

Nous avons une âme; cette âme est une force simple, pure, absolue; il n'y a en elle ni composition de parties, ni contrariété d'éléments. Elle donne la vie au corps; et l'on conçoit facilement que le corps, séparé du principe qui l'anime et qui relie ensemble ses parties, cesse d'être un tout. Aucun travail des forces physiques, chimiques et mécaniques ne peut avoir d'action sur l'être simple qui subsiste en lui-même, qui se meut de lui-même, qui est le *moi* lui-même.

Pourtant, il est une force suprême et maîtresse de tout, qui peut renvoyer au néant ce qu'elle a tiré du néant, c'est-à-dire Dieu.

Mais s'il plaisait à Dieu de la détruire, qui pourrait l'en empêcher? — Personne; j'en conviens. La toute puissance divine, pourrait reployer le monde et tout ce qu'il contient avec la même facilité qu'elle l'a déployé. Toutefois, lorsque je considère d'un œil attentif l'œuvre du Créateur, j'y découvre, avec certitude qu'il n'a point la volonté de détruire ce qu'il a fait, mon âme moins que toute autre chose.

Rien ne se perd, dans la somme des éléments que Dieu a faits pour entrer dans la composition de la matière. Quand ils cessent de faire partie d'un ouvrage, la nature, selon la pensée de Bossuet, les reprend pour un autre ouvrage. La science s'applique à les réduire à leur plus simple expression et nous en donne la nomenclature. On les retrouve partout, non pas comme de nou-

velles créations, mais comme des choses très anciennes dont l'industrieuse Providence se sert pour renouveler les genres et les espèces et varier les aspects de l'univers; où qu'ils aillent et quelque forme qu'ils prennent, ils ne sont pas détruits.

Puisque la toute-puissance de Dieu respecte ainsi les myriades d'atômes dont se composent les corps, comment croirais-je qu'il veut détruire mon âme ! Encore, si elle n'avait pour fonction que d'animer la matière ! Si elle ne pouvait ni subsister, ni opérer que dans son union avec les organes de la vie sensitive, je comprendrais qu'elle disparût avec ces organes. Mais l'âme humaine n'est point ainsi dépendante de la vie sensitive. Sans doute, pour que l'homme soit un dans ses opérations comme il est un dans sa subsistance, l'âme unie au corps agit avec ses organes. Mais elle a une vie intime, une vie propre, une vie qui n'appartient qu'à sa très pure et très simple nature. Ce n'est pas la matière qui est la cause de sa subsistance; elle subsiste en elle-même et fait subsister la matière.

Suivez-la, je vous prie, dans ses opérations; vous la verrez s'élever et se mouvoir en des régions plus hautes et plus inaccessibles à la matière que toutes les atmosphères et tous les firmaments : les régions de l'abstrait, de l'universel, du possible, du nécessaire, de l'absolu, de l'infini. Vous croyez que les sens lui sont indispensables. Eh bien, non, elle n'a pas tant besoin que cela de leurs services. Quand elle en a usé, il arrive un moment où elle s'en passe, sans cesser d'être la plus active des forces de la nature. Que la vue se couvre d'un voile impénétrable, que l'ouïe s'endurcisse, que tout le corps soit réduit à une rigide insensibilité, elle peut devenir l'âme d'un Homère et d'un Milton aveugles. Le sommeil même, si semblable à la mort, ne la condamne pas à l'immobilité. Dans les mystères du rêve, elle rencontre ses souvenirs et crée des chimères.

En résumé, l'âme, dans son indivisible substance, a plus d'être que n'en contiennent ensemble tous les atômes de la matière répandus dans les espaces. Et l'on voudrait qu'elle fît exception à la loi générale ? C'est pour l'être que Dieu a fait les choses; — tandis qu'il faudrait dire de notre esprit, si vivant et si agissant par lui-même : — Dieu a créé l'âme pour l'anéantissement ? — Oh ! non; ce serait une monstruosité.

D'autant que, selon la profonde remarque de saint Thomas, « dans les êtres capables de quelque connaissance, le désir est en proportion de cette connaissance. Le vivant, qui n'a que des

sens et une âme sensitive, ne va pas plus loin que l'impression reçue *hic et nunc*, et là se borne son désir. Mais le vivant doué d'une âme intelligente connaît l'être d'une manière absolue, et selon toute l'étendue de la durée. Son désir ne peut pas être moins vaste que sa connaissance. Voilà pourquoi toute nature intelligente désire naturellement être toujours. » Je ne puis concevoir que des atômes, qui ne connaissent rien et ne désirent rien, trouvent grâce et demeurent indestructibles, tandis qu'une substance intelligente et pleine du désir de vivre n'aurait à attendre de Dieu que l'anéantissement.

Cette conclusion devient plus évidente et plus impérieuse si, de la considération de la substance et de l'activité de l'âme, nous passons à l'étude de ses aspirations. — Que veut-elle ? — Que cherche-t-elle ? — Son bien : — C'est la loi de tous les êtres. Or, si nous suivons la direction de cette recherche dans la nature humaine, nous constaterons que le bien visé par ses désirs de tous les jours et de tous les instants, c'est le bien qui doit apaiser pour jamais la fiévreuse activité de ses recherches, la remplir, consommer sa perfection : en un mot, la rendre heureuse, le bonheur !...

L'homme veut être satisfait en toutes les facultés et puissances de sa nature, et l'être chaque jour davantage : à l'entendre il lui faut des amours éternelles, une gloire incorruptible, des joies inaltérables. L'intensité du bonheur auquel il aspire doit être pénétrée d'éternité.

Avons-nous besoin de dire qu'aucun des biens extérieurs et fragiles que nous rencontrons autour de nous ne peut répondre à de pareils désirs ? — Il y a longtemps que la sagesse humaine a pris la mesure de leur vanité. Richesses, plaisirs, honneurs, autant de viandes creuses qui trompent la faim de l'homme sans l'assouvir.

Quel homme sage, dites-moi, pourrait se contenter de pareils biens ?

Mais, en convenant que les biens extérieurs n'ont point ce qu'il faut pour satisfaire notre appétit de la félicité, on se demandera s'il ne reste pas des mets délicats et immatériels dont notre âme puisse se nourrir, et si l'amour et la science ne suffisent pas à son bonheur.

Hélas ! non. Notre pauvre cœur voudrait bien se fixer dans une de ces pures et fidèles affections, qui doublent, en quelque sorte, notre être, et tiennent lieu de tous les biens. Vain désir !

Les largesses du cœur ne sont pas toujours payées d'un juste retour. Avons-nous la bonne fortune d'unir nos amours à des amours fidèles? Il faudra bien un jour se résigner à des séparations qui ne nous laisseront pour héritage que des regrets, des gémissements et des larmes. Et l'amour serait le bonheur !

Du moins, il est au sommet de notre nature une faculté qui peut être satisfaite. L'intelligence a faim de vérité. Mais quoi qu'elle ait appris, quoi qu'elle fasse, elle n'est jamais au bout de ses désirs.

Quelle étrange chose, que l'homme soit si avide et qu'il soit si peu satisfait ! Les biens de la vie présente, à mesure qu'il les engloutit vont frapper les parois de cet abîme et lui font dire : encore, encore ! Il y a là comme des besoins infinis, dit le vieil Aristote ; c'est donc l'infini que les hommes désirent.

Ce qui est vrai, ce dont tout le monde convient, ce qui est passé en proverbe, c'est qu'il n'y a pas de bonheur parfait ici-bas, bien que nous en ayons le naturel désir. Ce qui est certain, c'est que l'homme qui réfléchit et raisonne est obligé de reconnaître une disproportion entre les tendances de notre nature et les biens de toute sorte, actuellement mis à sa portée par la Providence. D'où il suit que notre nature, victime d'un mensonge, est un désordre dans l'ordre universel où tous les êtres sont satisfaits. L'homme seul est condamné à désirer toujours et à mourir déçu. On est en droit de se demander si sa vie vaut bien la peine de vivre; à moins qu'on ne prolonge son existence au-delà de la catastrophe qui semble la supprimer, et qu'on ne donne en réponse à ses aspirations l'immortalité, la vie future.

II

La nature humaine a parlé. Il est temps maintenant d'interroger les perfections de Dieu et de leur demander la confirmation des conclusions que nous venons d'obtenir.

Déjà, nous pouvons pressentir que la sagesse divine est engagée dans la question de notre immortalité. Dieu est sage ; il ne peut pas faire que les atômes de la matière persistent, tandis qu'il détruira le plus beau. — Dieu est sage; il ne peut pas respecter les débris d'une chair qui n'a été que l'instrument des sensations, et supprimer tout d'un coup un esprit qui marchait à la conquête du vrai et du bien, sans lui permettre d'en prendre une totale possession. — Dieu est sage, il ne peut pas laisser subsister, dans la dispersion, des molécules nourries de

substances corruptibles, et anéantir une substance simple qui s'est nourrie de son pain à Lui : l'incorruptible vérité. — Dieu est sage, il ne peut pas, lui qui satisfait tous les besoins des êtres inférieurs, créer dans un être supérieur une capacité immense pour le vide, lui imprimer un mouvement sans but, et compromettre ainsi sa perfection, mère de l'harmonie, par le désordre final de l'une de ses plus belles œuvres.

Mais où la sagesse de Dieu paraît le plus en défaut, c'est dans le tort qu'il fait à sa gloire, s'il termine la vie humaine par l'anéantissement. Il n'a pu créer que pour lui-même, puisque rien n'était capable de le déterminer à créer, alors qu'il n'y avait que le néant en présence de son être infini. Nous sommes faits pour glorifier Dieu ; notre âme est comme le rendez-vous où toutes les beautés des êtres intelligents viennent chercher un interprète pour bénir le Créateur. Pensez-vous que la pauvre petite vie humaine puisse suffire à un si grand office ? — Moi, je ne puis le croire. Je ne puis pas croire que la très haute et très sainte Majesté de Dieu ait fait de la création un amusement puéril de sa toute-puissance. J'aime mieux penser que la sagesse infinie, qui fait tout avec nombre, poids et mesure, a ordonné la gloire que le Créateur doit recevoir des créatures intelligentes selon les proportions de son éternelle existence, par l'immortalité dans une éternelle vie.

Ces considérations nous touchent profondément. Mais ce qui touche bien davantage, c'est la considération de la bonté de Dieu.

Au désir de vivre se joint chez l'homme l'insatiable besoin du bonheur. C'est naturellement, invinciblement, que l'homme veut vivre et être heureux. Or, le fond de notre être, c'est Dieu qui l'a fait; ce que nous voulons naturellement et invinciblement, c'est le créateur de notre nature qui nous le fait vouloir. Que dois-je penser de lui s'il me pousse irrésistiblement vers un terme que je ne dois jamais atteindre. Eh quoi, je veux irrésistiblement des choses dont je dois être à jamais privé ! Je veux vivre, et je n'ai pas d'autre perspective que le néant. Je veux être heureux et je ne rencontre autour de moi que des biens qui ne peuvent me satisfaire.

Non, non, mon Dieu, il n'en peut être ainsi. Vous êtes bon ; il est impossible de vous concevoir autrement, car vous n'existez qu'à la condition d'être la bonté même. Et voilà précisément ce qui me rassure et m'empêche d'être désespéré des

déceptions et des souffrances de ma vie terrestre. Dieu est bon, donc je suis immortel : « cette espérance est vraiment dans mon cœur : *Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* »

Mettons-nous maintenant en présence d'une perfection divine d'où se tire la preuve la plus saisissante et la plus populaire de notre immortalité. Le *mérite* est la gloire de l'homme libre et responsable ; le *démérite* est son opprobre. Tous deux dépendent de la volonté humaine à l'égard de la loi de Dieu. Or, un Dieu juste doit donner à sa loi une sanction qu'on puisse considérer comme la sanction plénière de son gouvernement; une sanction qui lui fasse honneur, parce que, dans son application, elle réglera équitablement les récompenses ou les châtiments selon la mesure de nos vertus ou de nos vices, de nos bonnes actions ou de nos iniquités, de nos mérites ou de nos démérites.

Si cette sanction peut être appliquée pendant la scène que joue chaque mortel dans le long drame de l'histoire humaine, Dieu est libre de supprimer purement et simplement les acteurs quitte à les remplacer par d'autres. Mais il n'en va pas ainsi, bien que Dieu ait ici-bas des justiciers pour récompenser et pour punir. Ni la justice humaine, ni l'opinion, ni la douleur, ni le remords, ni la paix de la conscience, ni les joies de la vertu ne peuvent conclure plénièrement et avec honneur l'action de justice engagée entre Dieu et l'homme.

La justice humaine donne des prix de vertu; mais combien de grands justes elle laisse sans récompenses! Ses condamnations tombent généralement sur des coupables; mais ne lui arrive-t-il pas de condamner et de déshonorer des innocents? Elle châtie les crimes qu'elle peut saisir; mais que de scélérats échappent à sa vigilance! — L'opinion glorifie les vies honnêtes et les belles actions, mais, par contre, combien de vertus elle méconnaît, méprise et calomnie! — La douleur naît quelquefois de l'iniquité et peuple la vie des pécheurs de souffrances trop bien méritées, mais il est des misérables qu'elle épargne et des innocents qu'elle torture. — Le remords trouble l'âme de plus d'un criminel, mais, sur les consciences atrophiées ou endurcies, sa pointe acérée n'a plus d'action. — La paix de la conscience, les joies de la vertu peuvent servir de compensation à bien des maux; non pas, toutefois, parce qu'elles rassasient le juste, mais parce qu'elles lui donnent le courage d'attendre.

Non, l'action providentielle de Dieu, maître et juge de toutes nos œuvres, ne peut pas se clore sur les imparfaites rétributions dont nous sommes ici-bas les témoins attristés et mécontents. Dieu gouverne les individus comme il gouverne les masses. Il compte avec le plus infime et le plus abject des hommes, comme avec la plus puissante et la plus glorieuse des nations. Il interroge le juste et l'impie.

Or, l'impie triomphe plus souvent qu'il ne faut en ce monde. Il a décidé de n'avoir aucun rapport avec le ciel, et tout entier aux jouissances de la terre, il cherche à se les procurer par tous les moyens. Les hommes le comblent d'honneurs, et il arrive tranquille aux portes du tombeau où il va disparaître.

Le juste, lui, marche sur la terre le cœur toujours en haut, il a horreur de tout ce qui peut souiller son âme. Non-seulement il s'abstient de faire du tort à ses semblables, mais il répand autour de lui le bien, et ne recueille, la plupart du temps, que l'ingratitude. Sa vie, trop éloquente censure des iniquités du monde, est souvent opprimée par le mépris. Il ne se plaint qu'à Dieu de ses déceptions et de ses souffrances ; il s'abandonne à lui quand l'heure est venue de quitter la terre inhospitalière où il n'a rencontré que des maux.

Et il n'y aurait que le néant pour recevoir ce juste infortuné en compagnie du pécheur comblé de mystérieuses faveurs ! Et personne ne viendrait recueillir ces deux vies pour châtier l'iniquité prospère qui s'est moquée de la justice, et pour récompenser la vertu éprouvée qui n'est demeurée fidèle que dans l'attente des jugements de Dieu ! Ah ! N'y eût-il au centre du monde désolé qu'un seul pécheur heureux, il prouverait la nécessité d'une peine future, de toute la force de son impunité présente. N'y eût-il au milieu des méchants en liesse, qu'un seul juste malheureux, il prouverait la nécessité d'une récompense future de toute la force de son infortune imméritée.

L'immortalité ! voilà donc le dernier mot du solennel et sublime dialogue de notre nature et des perfections divines. L'immatérielle substance de l'esprit humain, la manière dont il conçoit l'être et le désire, sa prodigieuse activité si élevée au-dessus de la vie sensitive, l'infini de ses aspirations, nous donnent comme l'intuition d'une autre vie, et nous permettent de demander à Dieu ce qu'il veut faire de nous. Et Dieu, au nom de sa sagesse, de sa bonté, de sa justice, nous répond : — Ame humaine, mon amie, ma fille, ne crains rien ; je t'attends :

je t'attends pour prolonger ton existence avec plus de soin et de respect que je ne prolonge l'existence des éléments qui circulent perpétuellement dans l'immense tourbillon de la matière ; je t'attends pour recevoir éternellement de toi les hommages intelligents qui seuls conviennent à mon infini majesté ; je t'attends pour combler l'abîme de tes désirs : pour te faire voir le vrai sans ombre, aimer le bien sans défaillance et le goûter sans crainte de le perdre jamais. Je t'attends pour juger ta vie et tes œuvres, et décider de ton éternité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 2 mars 1810, Joachim Pecci naquit à Carpinetto : le 3 mars 1878, le cardinal Pecci, élu Pape onze jours auparavant, recevait la couronne de Pontife et de Roi. Rome captive ne peut plus célébrer ces mémorables anniversaires avec l'éclat d'autrefois. Néanmoins, le Sacré-Collège est allé porter ses vœux à Léon XIII, et les ambassadeurs accrédités auprès de Celui qui est le premier des souverains lui offrent toujours l'hommage des nations. Ajoutons que la série des manifestations provoquées par le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté se poursuit, avec l'affluence des pèlerins, la générosité des dons et la piété des sentiments.

Que Dieu continue à l'homme de sa droite la merveilleuse assistance qu'il lui a donnée jusqu'ici et qui a permis au vieillard de supporter des fatigues qui eussent effrayé la vigueur de la jeunesse ! Qu'il daigne concéder la grâce de compléter et de couronner son œuvre au Pape pacificateur !

—

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, à l'occasion du soixante-dix-huitième anniversaire de sa naissance et du dixième de son couronnement, a reçu dans la matinée du 28 février et du 1er mars les hommages, les félicitations et les vœux de tout le corps diplomatique.

Le 2, Sa Sainteté a reçu ceux du Sacré-Collège, de la prélature et de tous les personnages de la cour pontificale. L'audience a eu lieu dans la salle du trône. Son Eminence le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, a lu une touchante adresse, à

laquelle le Souverain Pontife a répondu par le remarquable discours dont voici la traduction :

De même que Nous avons eu pour très agréable la part qu'il a plu au Sacré-Collège de prendre, d'une manière si digne, aux manifestations par lesquelles le monde catholique a voulu célébrer Notre Jubilé sacerdotal, de même aussi Nous est-il souverainement cher d'entendre de votre bouche, Monsieur le cardinal, que le Sacré-Collège a partagé avec Nous la joie de cet heureux événement, et qu'il s'unit à Nous pour remercier le Seigneur. Les témoignages de respect, de dévouement et d'amour que Nous avons reçus ne pouvaient être, certes, ni plus universels, ni plus nombreux, ni plus splendides, ni plus touchants. Pendant que Nous Nous en déclarons très reconnaissant à tous Nos chers fils de tous les pays, de toutes les langues, de tous les rangs et de toutes les conditions, et plus particulièrement à ceux qui ont apporté en cela plus d'activité, de générosité ou d'affection, Nous voulons que toute la gloire en revienne à Celui qui est le Dispensateur de tout bien et qui dispose dans sa providence de tous les événements humains, heureux ou tristes, pour l'avantage de son Eglise et du souverain Pontificat.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la réalité des choses, car, au milieu même des grandes et nombreuses consolations des fêtes jubilaires, Nous avons des motifs de graves amertumes et de cuisantes préoccupations, et celui de ces motifs qui l'emporte sur tous les autres, c'est la condition actuelle de Notre personne et du Saint-Siège. Au milieu des manifestations présentes, cette condition était et reste ce qu'elle était, c'est-à-dire indigne du chef suprême de l'Eglise, inconciliable avec son indépendance et avec sa liberté. — Nous en appelons, entre autres, aux faits, aux manifestations toutes récentes, encouragées et favorisées par les hommes mêmes du gouvernement, et ne visant à d'autre but que d'insulter l'Eglise sous nos propres yeux, d'exalter la rébellion de la raison contre la foi et d'attiser la haine la plus satanique contre la divine institution de la

Papauté. Il convient que le monde catholique connaisse ces indignités, qu'il se persuade de mieux en mieux des vrais desseins, chaque jour plus manifestes, des sectes dans l'occupation de Rome, et qu'il voie ainsi de quelle façon on veut que Rome continue d'être le siège respecté du catholicisme et de son chef.

Que s'il a été possible, comme on se plaît à le dire, de célébrer le jubilé à Rome, ne fût-ce qu'entre les parois domestiques et sans aucune solennité au dehors, qui ne sait qu'il en a été ainsi seulement parce que les hommes du gouvernement n'ont pas jugé utile pour leurs fins de susciter des empêchements et des obstacles? Il n'en était pas moins en leur pouvoir de le faire, et si, en d'autres circonstances, il leur plaisait, par intérêt ou par d'autres motifs, de suivre une conduite diverse, quelle défense ou quelle sécurité pourrions-Nous espérer? Il est clair, ainsi, comme Nous l'avons dit souvent, que Nous sommes à la merci et au pouvoir d'autrui, que Notre indépendance est nulle de fait et que la liberté qu'on déclare nous laisser n'est qu'apparente et absolument précaire. Ainsi que Nous l'avons proclamé d'autres fois, le vice de la situation est intrinsèque et dérive de la nature même des choses. Tant que cette condition ne changera pas substantiellement, quelque tempérament ou égard que l'on emploie pour l'adoucir, Nous ne pourrons jamais Nous en déclarer content ni Nous en accommoder jamais.

Que si la papauté sait s'orner de gloire et se concilier le respect, même quand les papes vivent dans les catacombes, en prison ou au milieu des persécutions, ce n'est point là une raison pour qu'ils soient destinés à vivre toujours dans un pareil état de violence. On ne saurait dire davantage que la gloire dont la papauté resplendit même alors est le mérite des ennemis qui la combattent. C'est l'effet de cette divine vertu dont elle est douée et la preuve de cette Providence toute particulière qui la guide à travers les siècles; quant aux ennemis, ils ne font que mettre les ombres dans ce tableau, pour que le contraste soit plus saisissant.

Cette divine vertu et cette providence particulière Nous portent à espérer qu'il finira par luire ce jour où la papauté sera replacée dans cet état de dignité et de liberté vraie qui lui convient de par sa propre nature et sa sublime mission. De même que Nous avons toujours visé à ce but pendant les dix années de pontificat déjà écoulées, de même aussi c'est Notre ferme intention de le poursuivre toujours pendant le temps qu'il Nous reste encore à vivre.

Nous comptons sans cesse sur le concours du Sacré-Collège, auquel Nous rendons de vives actions de grâce pour les souhaits et les prières qu'il a faits pour Nous, et, en retour, Nous sommes heureux d'appeler sur lui la plénitude des faveurs divines, comme gage desquelles, et en témoignage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons de tout cœur au Sacré-Collège et à tous ceux qui sont ici présents la bénédiction apostolique.

France.

M. Renouard (Firmin-Joseph), chanoine du diocèse d'Amiens, est nommé à l'évêché de Limoges, vacant par le décès de Mgr Blanger.

M. l'abbé Renouard est originaire du diocèse d'Amiens; son père, ancien capitaine, habitait Longpré-les-Corps-Saints (arrondissement d'Abbeville).

Il fit ses études au petit séminaire de Saint-Riquier, où il obtint les plus brillants succès. Aussi fut-il envoyé à Saint-Sulpice pour y faire ses études de théologie.

Il fut, tout d'abord, envoyé dans l'importante paroisse de Saint-Remy, d'Amiens, sous la tutelle du vénérable M. Leraillé, son oncle, et son talent de prédicateur le fit tout de suite remarquer.

Après y avoir rempli pendant de longues années un ministère d'autant plus chargé que l'âge de M. le doyen Leraillé l'obligeait à ménager ses forces, il fut, après la mort de celui-ci, nommé doyen de Gamaches, où il eut occasion de montrer ses grandes qualités durant l'occupation prussienne.

Appelé à l'archiprêtré de Doullens, il y suscita dans toute la population un extraordinaire attachement.

Sur les instances pressantes de Mgr Guilbert, depuis arche-

vêque de Bordeaux, il consentit à quitter Doullens pour accepter les fonctions de vicaire général. Au départ de Mgr Guilbert, il eut toute l'administration diocésaine par délégation et jusqu'à la prise de possession de Mgr Jacquenet.

Depuis lors, il se consacrait à la direction de la congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur, dite de Louvencourt, dont il était le supérieur général, et à la prédication. Car M. l'abbé Renouard est un orateur distingué, d'une grande correction, d'une grande logique. Il est âgé de cinquante-sept ans.

—

Paris. — En vertu de la mission qui lui a été confiée à Rome, lors de son dernier voyage, S. G. Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser à tous les évêques de France la lettre suivante relative au pèlerinage national français du Jubilé :

Monseigneur,

Son Ém. le cardinal Schiaffino, président de la commission chargée de régler ce qui concerne la célébration du Jubilé sacerdotal du Saint-Père, vient de m'adresser une lettre relative au pèlerinage national français. Votre Grandeur n'ignore pas que, d'après les intentions de Léon XIII, une époque particulière a été assignée pour le pèlerinage de chaque nation. Celui de la France a été fixé du 10 au 15 avril.

Le Souverain Pontife désire que les pèlerins français viennent nombreux à l'époque qui leur a été marquée. L'expression de ce désir aurait pu être communiquée aux évêques par l'intermédiaire du comité national formé à Paris pour le Jubilé sacerdotal du Pape ; mais Son Ém. le cardinal Schiaffino a souhaité que cette communication fût faite par l'archevêque lui-même, en sa qualité d'ordinaire du diocèse où siège le comité.

C'est la mission dont je m'acquitte en ce moment auprès de Votre Grandeur.

Léon XIII, depuis l'ouverture des solennités de son Jubilé sacerdotal, a plus d'une fois témoigné une affection toute paternelle à la France ; il a aimé à rappeler publiquement son titre de fille aînée de l'Église. Ces témoignages de la bienveillance du Saint-Père nous font une obligation, ce semble, plus pressante, de répondre à ses désirs.

Je comprends, par la lettre de Son Ém. le cardinal Schiaffino, que Léon XIII serait heureux de voir chaque diocèse de France représenté au pèlerinage national. Ce pèlerinage serait ainsi le couronnement des manifestations de foi et de piété auxquelles le Jubilé sacerdotal du Saint-Père a donné lieu dans notre pays.

Quelques objections ont été faites contre l'époque assignée du 10 au 15 avril. Son Éminence m'a fait remarquer dans sa lettre que cette date a été fixée sur une demande présentée par Son Excellence le nonce apostolique, au nom des évêques et des catholiques de France, et ne saurait désormais être modifiée.

Le temps qui reste jusqu'au 10 avril est assez court pour préparer le pèlerinage, mais nous savons que déjà il a été organisé dans plusieurs diocèses. Le comité du Jubilé sacerdotal à Paris se met entièrement à la disposition des évêques pour leur fournir tous les renseignements utiles sur les conditions du voyage et du séjour à Rome. Je demeure moi-même à votre disposition, Monseigneur, si mon humble concours peut vous être utile.

Je vous demande, à ce titre, la permission de vous communiquer la note que j'adresse à MM. les Curés pour notre pèlerinage parisien. Elle contient les indications que le comité m'a fournies et qui pourront servir à Votre Grandeur de premiers renseignements.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes plus dévoués respects et de mon fraternel dévouement en Notre-Seigneur.

† François,
Archevêque de Paris.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 1er *mars.* — Le Président annonce la mort de M. Claude, des Vosges.

Vendredi 2 *mars.* — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant aggravation de la peine des travaux forcés à perpétuité quand elle est substituée à la peine de mort, soit par suite de circonstances atténuantes ou de grâce du chef de l'Etat.

Tous les articles sont adoptés. Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Après que le Sénat a validé l'élection de M. Michaux à la Martinique, on passe à la première délibération sur le projet de loi relatif au Conseil général de la Seine.

M. Bardoux se demande si l'on doit appliquer le droit commun au département de la Seine, le problème est essentiellement politique. L'opinion publique, pense-t-il, ne demande pas de modifications à l'état actuel.

En somme, il se rallie à l'opinion de Proudhon qui a dit: « Paris ne peut s'appartenir ! » Je voterai résolument, dit-il, contre le projet. J'espère que la sagesse du Sénat me donnera raison. (Applaudissements.)

M. Georges Martin soutient le projet.

Lundi 5 *mars*. — Suite de la première délibération sur le projet de loi concernant le Conseil général de la Seine.

M. Sarrien déclare qu'il aurait préféré voir ce projet arriver en discussion en même temps que le projet complet d'organisation municipale de Paris. Mais, puisque le Sénat en a décidé autrement, il s'incline et se prononce en faveur de l'adoption de la proposition que le Sénat peut voter, car elle ne présente aucun danger et constitue une amélioration sérieuse dans le sort de la banlieue de Paris.

M. Buffet n'accepte pas l'incompatibilité qu'on veut établir entre les mandats de conseiller général et de conseiller municipal.

Le préfet de la Seine réunit les qualités de maire de Paris et de préfet. Séparer les fonctions des conseillers, c'est séparer celles du préfet. Ce projet est donc un acheminement à la mairie centrale. (Très bien.)

M. Léon Renault montre les dangers de l'antagonisme qui pourrait se produire entre un maire de Paris et un préfet de la Seine. Car la loi créerait en fait la mairie centrale. Cette loi serait la disparition de l'unité de la Patrie, de la sécurité de la capitale et de l'indépendance publique. (Applaudissements). Nous voulons, dit-il, une politique républicaine, mais nettement conservatrice. (Bruit et applaudissements.

M. Tirard. — M. Renault, dit le président du Conseil, demande si nous voulons rétablir la Commune de Paris. Je l'ai combattue, j'ai lutté contre elle aux dépens de mes jours. (Très bien !)

Et l'on m'accuse de vouloir rétablir la mairie centrale ! Personne n'en est partisan dans le gouvernement.

La loi actuelle est nette. Il faut qu'il y ait une assemblée spéciale pour représenter le département et une autre pour représenter la Ville. Voilà tout ! (Bruit.)

Après quelques autres discours, on vote :

Le projet est repoussé par 194 voix contre 54.

Mardi 6 *mars*. — On revient au projet sur le Crédit agricole mobilier, abandonné depuis quelques séances.

M. Foucher de Careil — après qu'on a adopté deux articles du projet — développe un amendement portant que les tribunaux de commerce seront chargés des actions en paiement des billets souscrits à ce Crédit mobilier agricole.

Il fait l'éloge du projet.

M. Marcel Barthe répond que cet amendement éloignera les agriculteurs de la juridiction du juge de paix et du tribunal civil. Ce sera les livrer à l'exploitation d'un certain nombre de banquiers.

Cet amendement, le plus important de ceux qui ont été présentés, est repoussé. Repoussé également l'ensemble du projet de loi.

Chambre des Députés.

Mercredi 29 *février*. — M. le marquis DE BRETEUIL prononce sur la situation de l'Europe et notre politique extérieure, un excellent discours qui n'est pas du goût de M. Laur. Ce diplomate éminent, — nous parlons de M. Laur, — qui a approfondi en chemin de fer l'art des alliances et fait ses études à la vapeur, résume dans une courte interjection le mépris que lui inspire l'éloquence de ses collègues; il se lève, pousse d'une voix retentissante un : « oh ! la ! la ! » victorieux, et s'expulse de la salle des séances.

Le reste de la Chambre a montré un goût plus éclairé; elle a prêté une oreille attentive aux conseils si sages, aux critiques si modérées de M. le marquis de Breteuil.

L'orateur de la droite a tenu à déclarer qu'il n'engageait que lui-même; mais il a été bien réellement le porte parole de ses amis politiques lorsqu'il a déclaré que, dans toutes les questions extérieures dont dépend l'avenir et le présent de notre pays, il n'y avait, dans la Chambre et au dehors, ni des royalistes, ni des républicains, rien que des Français ! C'est la véritable concentration et la seule possible.

La neutralisation du canal de Suez et l'affaire des Nouvelles-Hébrides ont fourni ensuite à MM. DE LA FERRONNAYS et FLOURENS l'occasion d'un rapide tournoi. De part et d'autre on n'a employé que des armes courtoises. M. de la Ferronnays ayant exprimé la crainte qu'on eût sacrifié la proie pour l'ombre, c'est-à-dire nos intérêts dans les Nouvelles-Hébrides et à Terre-Neuve au désir de conclure avec l'Angleterre une convention que le cabinet de Londres s'était longtemps refusé à signer, M. Flourens lui a répondu qu'il avait sauvegardé tous les intérêts de la France et que la convention était, en somme, la meilleure qu'on pût obtenir. La majorité s'est montrée satisfaite de ces explications, puisqu'elle a applaudi le ministre, et la discussion générale a été close.

Comme toutes les années, on s'est un peu battu autour de l'ambassade du Vatican; les radicaux, on le sait, veulent en user avec le pape comme avec les évêques, les curés et les vicaires, le mettre hors la loi ou tout au moins ignorer qu'il existe. Jusqu'à ce jour, ils proposaient de supprimer le traitement de notre ambassadeur; la commission du budget, plus ingénieuse que les précédentes, a trouvé plus habile de ne point inscrire ce traitement dans la loi de finances. M. FLOURENS en a demandé le rétablissement. Il a fait valoir les considérations qui nous imposent des relations suivies avec le Saint-Siège; il s'agit de notre influence dans le Levant.

Il s'agit, en outre, d'une puissance spirituelle que les plus forts et les plus violents honorent ou ménagent, dont la Russie se rapproche et que l'Allemagne n'ose plus combattre. Est-ce bien le moment de rompre avec le Vatican ?

« Sans doute, a riposté M. Pelletan, et comment ne pas souhaiter cette rupture, puisque M. Tirard l'a conseillée et préconisée autrefois ». L'argument est médiocre, mais le fond est exact. Ce souvenir importun a paru gêner fort le bon Tirard. Il a voulu s'en expliquer, mais il a fort mal plaidé sa cause. Il n'a pu, heureusement, compromettre celle de notre ambassadeur, dont la Chambre a inscrit le traitement au budget.

M. Deschanel demande ensuite une augmentation de 100,000 francs pour les établissements français d'Orient.

On n'a pu lui répondre et encore moins le réfuter; il a été plus facile d'opposer à ses arguments victorieux la brutalité du nombre; on l'a écouté, mais on l'a frappé, car les passions, les haines religieuses ressemblent aux ventres affamés qui n'ont pas d'oreilles.

Jeudi 1er *mars.* — L'événement du jour est la rentrée de M. Jules Ferry. C'est la première fois que l'ancien président du conseil aborde la tribune depuis sa chute. Son émotion était grande, et c'est à peine si on a pu entendre sa voix, jadis retentissante.

La Chambre l'a écouté dans un profond silence défendre la politique coloniale, et c'est à peine si quelques interruptions socialistes sont parties des bancs où siègent MM. Camélinat et Basly. En descendant de la tribune, M. Ferry a été applaudi par le centre, et tout, dans son attitude, trahissait la satisfaction profonde d'avoir pu prononcer un discours sans déchaîner des orages.

La Chambre, après avoir voté le budget des affaires étrangères, discute le budget du commerce.

MM. Alfred Michel, Mannoury, Levrey, Saint-Martin, Sarlat, Hurard, Clovis Hugues et plusieurs autres députés saisissent la Chambre d'une proposition tendant à autoriser la compagnie interocéanique de Panama à émettre des obligations à lots.

Vendredi 2 *mars.* — Si la Chambre, au lieu de discuter la loi de finances de l'exercice en cours, examinait le budget de 1889, elle n'en prendrait pas plus à son aise. Il n'est si mince avocat qui ne s'offre le plaisir d'un long discours, ni de terrible bavard qui ne se paie l'agrément d'infliger à ses collègues de courtes observations qui remplissent toute une séance.

Le budget des travaux publics fournit une matière inépuisable aux harangues, et le robinet de l'éloquence parlementaire, largement ouvert, laisse couler à flots des discours presque tous inutiles.

Les conventions avec les grandes Compagnies ont naturellement amené à la tribune celui qui en est l'auteur responsable, M. Raynal. On l'a attaqué, il s'est défendu, et les interrupteurs ont paru trouver qu'il avait parfois la dent un peu dure. Le fait est qu'il y a en lui un dogue, et qui mord.

Avant et après lui on a beaucoup discouru, et au train dont y vont les orateurs, rien ne prouve que le budget de 1888 puisse être voté

avant le mois de décembre prochain, après l'octroi au gouvernement de douze douzièmes provisoires. Les républicains prétendent que c'est une excellente méthode ; tout se plaide, et il y a énormément d'avocats sur les bancs de la gauche. Cette théorie qui frise l'avocasserie ne saurait donc nous surprendre.

Samedi 3 *mars.* — Le budget se traîne et les orateurs allongent démesurément leurs discours ; comme le temps presse, on se demande s'il faut raccourcir les harangues ou prolonger ou multiplier les séances. Depuis qu'on se réunit à une heure, au lieu de deux, la besogne ne va pas plus vite, et rien ne prouve qu'en siégeant deux fois par jour on n'arrivera point à multiplier le nombre des discours, sans hâter le vote final.

Frappé de cet état de choses, M. de Lacretelle a une inspiration de génie ; il veut frapper d'un maximum l'éloquence parlementaire, lui imposer des bornes, et dire aux orateurs : « Vous nous assommerez pendant une demi-heure, mais pas une seconde de plus. » Les bavards n'ont pas goûté cette combinaison et, comme ils sont fort nombreux, ils ont opposé au bien intentionné, mais naïf M. de Lacretelle, la question préalable.

M. Rivet est plus heureux ; il demande et obtient que l'on siège le matin et le soir. Il est possible que, dans le courant de la semaine prochaine, on se réunisse aussi dans la soirée. Cette activité dévorante rappelle celle du lièvre qui, ayant perdu son temps en flânerie et voyant la tortue tout proche du but, prit ses jambes à son cou pour la rattraper. Il eut beau courir, il arriva trop tard. Il en est de même pour nos députés, qui feront bien de méditer la morale du fabuliste :

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Au moment où M. Rivet descend de la tribune, une pluie de placards imprimés tombe sur les banquettes ; cette giboulée était l'œuvre d'un fantaisiste, qui répond au nom d'Alexandre Hallet. Ce récidiviste avait, la semaine dernière, gratifié la Chambre d'une semblable distribution, ce qui lui avait valu l'agrément et l'honneur d'un long entretien avec M. Madier de Montjau. On l'avait relâché, en le traitant de fou. L'accusation lui a déplu, et les nouveaux placards dont il a bombardé la Chambre avaient pour but d'établir qu'il jouissait de son bon sens, tandis que les députés ont leurs places marquées à Charenton.

Nous n'aurons garde d'examiner si M. Hallet se trompe ou s'il a raison, et dans quelle mesure ; c'est un point délicat. Bornons-nous à dire qu'on l'a arrêté, qu'il a conféré de nouveau avec M. Madier de Montjau et qu'il a paru ravi de ce bout de conversation. Il recommencera.

Après avoir refusé quelques secours aux agriculteurs victimes de

divers désastres dans diverses régions et voté les chapitres réservés du ministère de l'intérieur, la Chambre est revenue au budget des travaux publics.

M. Le Provost de Launay a obtenu, malgré l'opposition des ministres et des intéressés, que les membres du parlement qui siègent au comité consultatif des chemins de fer ne toucheront plus de jetons de présence.

Lundi 5 *mars.* — La première séance de ce jour, ouverte à neuf heures, devant les banquettes vides et les tribunes plus vides encore, a débuté par un débat sur les fameux chemins de fer corses, féconds en coulages. Il y a huit jours, la commission refusait tout crédit pour ces gaspillages ; aujourd'hui elle propose de les alimenter au moyen d'un capital de 1,900,000 francs. M. Lesguillier a rédigé, à ce propos, un nouveau rapport qui contredit si formellement les conclusions de l'ancien, que M. Le Provost de Launay a pu dire : « Nous ne discutons plus un budget, nous y jouons aux propos interrompus. »

Quelle est la cause de ce brusque revirement ? En cherchant bien, M. Le Provost de Launay en a découvert deux. D'abord, les chemins de fer corses sont concédés à une Société belge qui compte M. Lesguillier lui-même parmi ses administrateurs ; ensuite, un décret convoque les électeurs sénatoriaux de l'île, et il faut bien gagner leurs cœurs et leurs votes.

Ces raisons, qui ont suffi à la commission, suffisent à la Chambre, et le crédit est voté en un tour de main.

Après le budget des travaux publics, celui de la guerre, et, entre les deux, une question de M. le marquis de la Ferronays sur l'appel de la deuxième partie du contingent. Le général Logerot lui a répondu qu'il ne pouvait rien lui répondre.

La séance s'est terminée par un grand discours de M. le comte de Martimprey.

Seconde séance. — Il se produit, dans les tribunes, un incident par jour. Un plaideur malheureux, — l'infortuné a depuis sept ans une affaire pendante, — a interrompu la délibération parlementaire pour mettre les députés dans la confidence de ses ennuis. « Qu'on le fourre à Mazas ! » s'est écrié le farouche Madier de Montjau. On l'a arrêté, puis relâché.

Après cette expulsion, le débat sur le budget de la guerre nous a vallu d'excellents discours de MM. Keller, le comte de Lanjuinais, le baron Reille, une réplique de M. Cavaignac et une conférence de M. Delattre, ferré sur tout. Le ministre de la guerre a naturellement dit son petit mot, et cette discussion, d'ailleurs intéressante, nous a conduits jusqu'à la fin de la séance.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que la Chambre a tout juste voté un chapitre des travaux publics et deux chapitres de la guerre. Résultat un peu mince pour un si grand effort.

Mardi 5 mars. — La Chambre a employé sa première séance à la discussion du projet ministériel qui crée des inspecteurs généraux de l'armée.

Le général Lockroy tient cette nouvelle institution pour suspecte; il y voit un premier pas vers le rétablissement des maréchaux de France, et ses instincts démocratiques se révoltent.

C'est en vain que le Ministre de la guerre a soutenu la nécessité de créer des inspecteurs généraux d'armée; c'est en vain qu'il a dit et répété : « Cette création est essentielle, elle évitera des mutations dangereuses au moment de la guerre, il y a un intérêt de premier ordre, au point de vue de la sécurité et de la défense du pays, à accepter cette mesure. » On ne l'a pas écouté.

C'est en vain également que M. le baron Reille est venu à la rescousse et a fortifié les arguments du général Logerot; rien n'y a fait. Comme l'a fort bien dit l'orateur de la droite, « ce qui préoccupe les adversaires du projet, ce n'est pas la question militaire, c'est la question politique ». Et la politique l'a emporté sur ce que le ministre a appelé « question de patriotisme. »

Pour éviter une défaite immédiate, le général Logerot a dû demander le renvoi de son projet de loi à commission de l'armée. Tous ceux qui venaient de le combattre l'ont voté avec enthousiasme.

Seconde séance. — On se bat sur chaque chapitre du budget de la guerre et autour de chaque amendement. Après une série de petits engagements, on vote les derniers crédits et la Chambre aborde le budget de l'agriculture.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation en Allemagne. — En Italie. — Les considérants du procès Wilson. — Une lettre du général Boulanger.

8 mars 1888.

Depuis que le kronprinz lutte à San-Remo contre les médecins qui l'entourent et la maladie qui l'assaille, il se passe des choses fort intéressantes en Allemagne. Il y a d'abord la nouvelle évolution de M. de Bismarck, qui semble de plus en plus décidé à soutenir les intérêts russes en Bulgarie et qui, aux dernières nouvelles, a tout l'air de vouloir faire siennes les propositions de la Russie.

Il croit pouvoir, une fois encore, mâter l'Autriche et se contente d'envoyer son fils à Londres, pour tâcher de ramener lord Salisbury à une compréhension plus allemande de la situation.

A l'intérieur, le chancelier, qui a enfin le Reichstag de ses rêves, lui fait voter au pas accéléré toutes les lois dont il croit

pouvoir avoir besoin ; la session sera close dans une huitaine de jours et la Chambre prussienne suivra bientôt le Parlement allemand. M. Windthorst qui voulait faire disparaître, cette année encore, les derniers vestiges des lois de mai et qui avait préparé un projet de loi établissant l'école telle qu'elle était avant le Culturkampf, se voit obligé de renoncer momentanément à son plan; gouvernants et députés semblent pressés de s'en aller et désireux de se réserver pour des événements qui semblent proches.

Il est, en effet, certain, quoi qu'en disent les journaux officieux allemands, qu'un certain malaise est ressenti par l'Allemagne tout entière. Le kronprinz est perdu, et si, par un miracle de la science, les médecins venaient à prolonger ses jours, il n'en serait pas moins incapable de gouverner, et l'empereur Guillaume s'affaiblit tous les jours (1). La couronne impériale va donc passer à un jeune homme que ses amis eux-mêmes qualifient de fougueux, et les Allemands, qui, malgré le *furor teutonicus* inventé par le chancelier, aiment la paix, se montrent inquiets.

Leur inquiétude n'a pas de cause déterminée, mais ils sentent qu'avec le changement de souverain, il y aura un changement radical de gouvernement. C'en sera fini du règne des « héros, » comme on appelle là-bas ceux qui ont fait les campagnes de 1866 et de 1870; le règne des « lieutenants de la garde » commencera. Et on les sait réactionnaires et belliqueux, et on comprend qu'eux seuls seraient capables de détruire l'œuvre faite par l'empereur Guillaume et son chancelier.

Le prince Guillaume, a pris depuis quelque temps, depuis que la santé de son père s'aggrave, une position absolument incompréhensible. Dans cette maison de Hohenzollern, où le respect filial est une tradition, il a eu l'air d'oublier que son père est encore vivant. Il a joué le rôle d'héritier présomptif, il a remplacé avec ostentation son père dans toutes les cérémonies publiques et il a essayé de faire consacrer ce rôle par des acclamations populaires en se montrant aux côtés de son grand-père.

Il vient une seconde fois d'aller à San-Remo pour essayer d'arracher à son père une renonciation au trône que M. de Bismarck tente d'obtenir depuis plusieurs semaines.

(1) Les nouvelles arrivées de Berlin aujourd'hui, 8 mars, au soir, présentent l'état du vieil empereur comme si grave par suite de la faiblesse, qu'un dénouement fatal est à craindre d'un instant à l'autre.

L'inébranlable volonté de la princesse impériale a rendu jusqu'à présent toutes ces démarches inutiles, et il est probable que le jeune prince n'a rien obtenu. On laissera donc le kronprinz mourir en paix. Mais l'avènement du prince Guillaume n'en sera pas retardé pour longtemps et l'ère des difficultés ne tardera pas à s'ouvrir pour l'Allemagne et, par contre, pour l'Europe.

—

Les négociations rompues du traité de commerce avec l'Italie ont appelé l'attention, assez utilement peut-être, sur les relations économiques des deux pays. Cet examen a conduit à l'étude des relations financières.

Il en résulte que l'Italie, dont la dette est évaluée à une dizaine de milliards, doit à la France à peu près le tiers de cette somme. Il est très douteux que trois milliards de rentes rendus au marché par les détenteurs français trouvent acquéreurs à l'étranger. Il n'y a guère de rente italienne que sur le marché anglais, et pour le jeu de la pure spéculation. Cette spéculation s'agite autour d'un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions.

En Allemagne, il n'y a peut-être pas aux mains des rentiers pour deux cent mille francs de rente italienne. Le capital de la dette italienne placé en Allemagne est évalué à moins de quatre millions. Ces évaluations ont été rendues possibles par la perception de l'impôt sur les valeurs mobilières, à l'aide duquel on contrôle exactement le nombre des coupons présentés aux guichets par les rentiers.

Supposons maintenant le cas de guerre, la spéculation ne sera pas brillante. Les rentiers éprouveront un désastre. Le cours forcé sera la loi de l'Italie. La rente payée en papier sans valeur subira un désastre et ne sera plus acceptée par les constructeurs, sur aucun marché industriel d'Europe pour la fourniture des engins de guerre. Ce n'est point, par exemple, pour son papier au cours forcé que l'usine Krupp aurait fourni à l'Italie ses canons. Cet exemple dispense d'en donner d'autres. Mais si une comparaison devait y ajouter, on pourrait se rappeler l'exemple de la France en 1870. Abattue par des désastres aussi foudroyants qu'imprévus, sans direction ni gouvernement, elle trouva cependant, sur la parole d'un dictateur de hasard, le crédit qu'elle voulait. Elle y fit honneur sans même vouloir examiner les comptes. Cette situation ne serait pas celle de l'Italie.

Ces réflexions qui commencent à courir font juger à un point de vue moins belliqueux la politique du signor Crispi. On s'aperçoit qu'il s'est mis et a mis son pays dans un cas qui pourrait devenir d'un jour à l'autre extrêmement embarrassant.

Il suffit de quelques francs de baisse sur le 5 p. c. italien, et rien de moins improbable. Alors nous verrions une jolie débâcle!

—

On a vu ici, il y a huit jours, quelle condamnation frappait M. Wilson et ses complices.

Voici les principaux considérants du jugement :

Le tribunal,

Attendu qu'il importe au tribunal d'examiner facultativement, en fait et en droit, chacun des chefs de la prévention :

En ce qui touche l'escroquerie qui aurait été commise au préjudice de Crespin de la Jeannière;

Attendu qu'il est constant en fait qu'après avoir eu quelques relations d'affaires avec Crespin de la Jeannière, Dubreuil lui proposa de lui faire obtenir la croix de la Légion d'honneur ;

Que Crespin n'ayant pas tout d'abord attaché une grande importance à ce que lui disait Dubreuil, celui-ci insista à plusieurs reprises et finit par lui dire qu'il le présenterait à un secrétaire de M. Wilson qui pourrait le conduire à l'Elysée et le présenter à ce dernier ; que ce pourparler avait lieu dans le courant du mois d'octobre 1886; qu'à la date du 28 de ce même mois, Dubreuil conduisit M. Crespin chez Ribaudeau, et le présenta comme le secrétaire et l'homme de confiance de M. Wilson ;

Que Dubreuil énuméra à Ribaudeau différents titres que Crespin de la Jeannière prétendait avoir à la croix de la Légion d'honneur;

Que presque immédiatement Ribaudeau, qui avait pu se rendre compte par lui-même de la valeur des renseignements que n'avait certainement pas manqué de lui donner Dubreuil sur la grande situation de fortune de Crespin de la Jeannière et sur le parti que l'on pourrait tirer du désir que ce riche industriel manifestait d'obtenir une distinction honorifique, proposa à Crespin de le conduire à l'Elysée et de le présenter à M. Wilson;

Que Crespin ayant accepté, Ribaudeau et lui se rendirent au palais de l'Elysée, où ils furent tous deux introduits dans le cabinet de Wilson ;

Qu'au cours de cette première entrevue, on se borna à remettre à Wilson les pièces du dossier de Crespin de la Jeannière; qu'il ne fut alors nullement question d'argent et que sur la recommandation de Ribaudeau, Wilson promit à Crespin de la Jeannière qu'il s'occuperait de lui.

Qu'au moment de se retirer, et alors que Crespin de la Jeannière remerciait Wilson de son accueil, celui-ci s'adressant à Crespin, lui dit : « Vous m'aiderez à mon journal. »

Que sans comprendre la portée de la question qui lui était adressée, non plus que l'étendue de l'engagement qu'on lui demandait, Crespin de la Jeannière, craignant de désobliger Wilson, lui répondit affirmativement; que préoccupé cependant de ce qui venait de se passer, Crespin, en sortant de l'Élysée, demanda à Ribaudeau une explication, que celui-ci le rassura en lui disant qu'il s'agissait de prendre un abonnement au *Moniteur de l'Exposition universelle*, soit une dépense annuelle de 36 francs.

Que Crespin, qui jusque-là avait pu croire au désintéressement de ceux qui voulaient bien se charger de le faire décorer, ne tarda pas à être désabusé;

Qu'en effet, le 1er novembre, il reçut une lettre de Dubreuil, datée du 31 octobre, dans laquelle celui-ci lui faisait connaître quelles seraient les conditions sous lesquelles la croix lui serait donnée.

Ici le jugement explique comment les prévenus, par les faits qui leur sont reprochés relativement à Crespin de la Jeannière, tombent bien sous le coup de l'article 405 du code pénal :

Attendu qu'il s'agit dans l'espèce, non pas seulement de promesses de démarches plus ou moins pressantes à faire par un personnage influent, mais bien de la promesse ferme de la décoration de la Légion d'honneur pour une époque déterminée...

Pour le fait Belloc, comme pour le fait Legrand, bien qu'il ne puisse subsister de doute sur les manœuvres employées, le tribunal, « à défaut d'un texte de loi poursuivant la vente de croix de la Légion d'honneur, en dehors de toute manœuvre frauduleuse, ne pouvant réprimer l'acte immoral au premier chef commis par le prévenu, » écarte ces deux chefs de prévention.

Sur l'application de la peine à prononcer en raison de l'escroquerie commise au préjudice de Crespin de la Jeannière. Attendu qu'il y a une différence considérable entre la situation des divers prévenus ;

Que Dubreuil et Hébert n'ont été que des agents subalternes ;

Qu'ils n'ont et ne devaient profiter que dans une mesure très restreinte de l'acte qui leur est imputé ;

Qu'Hébert était l'employé de Ribaudeau; qu'il a dû nécessairement subir son influence; qu'il n'a jamais subi de condamnation ;

Que tous deux méritent l'indulgence du tribunal;

Que Ribaudeau, tout en étant certainement plus coupable que Dubreuil et Hébert était lui aussi dans une situation très difficile vis-à-vis de Wilson à qui il devait sa position ;

Que sa conduite jusqu'aux faits qui lui sont reprochés avait été bonne ;

Qu'il n'est donc point indigne de toute indulgence;

Qu'il n'en saurait être de même pour Wilson ;

Que sa conduite, en raison de sa grande situation de fortune, en raison aussi et surtout de sa haute situation politique et de famille, est inexcusable ;

Qu'il a non seulement compromis par ses agissements, son honneur et sa dignité personnelle, mais qu'il a, à raison même de la position qu'il avait près du chef de l'État, offensé la conscience et la moralité publiques, qu'il a failli même compromettre l'honneur et la dignité nationale;

Que c'est donc le cas pour le tribunal de lui faire l'application de la loi sans lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Par ces motifs :

Et statuant d'abord sur les chefs de prévention relatifs à Belloc et à Legrand.

Dit qu'il n'y a point de délit dans les faits relevés contre les prévenus.

Renvoie en conséquence Dubreuil, Ribaudeau et Wilson des fins de la prévention relatives au fait Belloc.

Renvoie la femme Ratazzi et Wilson des fins de la prévention relative au fait Legrand.

Et statuant sur le chef de prévention relatif à Crespin de la Jeannière.

Déclare Dubreuil, Ribaudeau et Hébert atteints et convaincus de s'être conjointement, depuis moins de trois ans à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire ou de fausses entreprises, ou pour faire naître l'espoir d'un événement chimérique, fait remettre des fonds par Crespin de la Jeannière, et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune d'autrui.

Déclare Wilson atteint et convaincu de s'être, depuis moins de trois ans, à Paris, rendu complice de l'escroquerie commise par Dubreuil, Ribaudeau et Hébert au préjudice de Crespin de la Jeannière :

1° En provoquant audit délit par dons ou promesses ou en donnant des instructions pour le commettre ;

2° En recélant sciemment totalité ou partie des fonds obtenus dudit Crespin de la Jeannière.

Leur faisant application, chacun en ce qui les concerne, des dispositions des art. 405, 59, 60 et 62 du code pénal.

Faisant également à Dubreuil, Ribaudeau et Hébert application des dispositions de l'art. 463 du même code, à raison des circonstances atténuantes que le tribunal admet en leur faveur,

Condamne.....

—

L'*Agence Havas* a reçu du ministère de la guerre communication de la lettre suivante :

13e corps d'armée
Cabinet
du général commandant.

Clermond-Ferrand, 3 mars.

Le général Boulanger, commandant le 13e corps d'armée, à M. le ministre de la guerre, Paris.

Monsieur le ministre,

D'instantes démarches viennent d'être faites auprès de moi au sujet des élections législatives de ce mois.

Mon désir formel étant, en raison de la situation que j'occupe et particulièrement à l'époque que nous traversons, de me consacrer exclusivement à mes devoirs militaires, j'ai l'honneur de vous demander, pour mettre un terme aux manifestations qui viennent de se produire et qui tendent à se renouveler encore sur mon nom, soit de vouloir bien publier la présente lettre, soit de m'autoriser à en écrire et à en publier une dans laquelle je prierai mes amis de ne point égarer sur moi des suffrages que je ne puis accepter.

Signé : Général Boulanger.

La lettre du général commandant le 13e corps est absolument correcte, il faut le reconnaître.

Seulement, et à notre sens, elle n'est pas décisive et ne saurait arrêter les manifestations qui viennent de se produire et qui tendent encore à se renouveler sur son nom.

Les amis qui ont donné leurs suffrages au général savaient parfaitement qu'il ne peut les accepter, puisqu'il est inéligible.

Ce n'est pas un député qu'on a voulu nommer, mais un chef de gouvernement qu'on a entendu désigner.

Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que les manifestations continueront à se produire, d'autant que le général réserve absolument l'avenir, en raison de la situation qu'il occupe et particulièrement à l'époque que nous traversons.

Cette lettre est fort habile, car les manifestations peuvent d'autant mieux se donner cours qu'il demeure entendu désormais que le général Boulanger n'y est pour rien.

La situation reste donc la même et nous serions surpris si le parti opportuniste en témoignait une satisfaction absolue et un soulagement quelconque.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voici d'après le texte officiel latin, la traduction du discours que le Souverain Pontife a prononcé en réponse à l'adresse dont l'évêque de Mayence, S. G. Mgr Haffner, a donné lecture, au nom des pèlerins allemands :

Ce ne sont pas seulement vos paroles, chers fils, qui confirment aujourd'hui, mais c'est aussi votre nombreux et noble concours qui atteste la piété filiale bien connue des catholiques allemands. Aussi sommes-Nous grandement réjoui par votre présence, et louons-Nous avec la bienveillance paternelle accoutumée l'esprit qui vous anime et qui est le même en vous tous. — Pour ce qui est des succès croissants que vous espérez pour l'Eglise, ainsi que vous l'avez exprimé dans votre discours, certes Nous en acceptons bien volontiers l'augure. Que désirons-Nous en effet davantage et qu'estimons-Nous plus digne de Notre très saint ministère si ce n'est les progrès continus et pacifiques du catholicisme, notamment au milieu de vous, chers fils, dont plusieurs épreuves difficiles ont assez manifesté la constance dans la religion de vos ancêtres ! Au surplus, nul ne saurait nier qu'il se dégage une haute importance et une manifestation de sentiments particulièrement éloquente de ces témoignages universels qu'il est donné d'admirer en ce moment envers le Vicaire de Jésus-Christ, eu égard surtout aux nombreux artifices des ennemis et à leur grande puissance. De tous les points de la terre, les yeux sont tournés vers ce Siège de Saint-Pierre, et une multitude innombrable rend à Jésus-Christ le témoignage spontané de sa foi, en proclamant par le fait même quelle force salutaire réside dans le Pontificat Romain. Il est donc à souhaiter et il faut demander à Dieu que, par sa grâce, Il favorise et étende de plus en plus ce mouvement des esprits, qui doit profiter non-seulement à l'Eglise, mais aussi aux gouvernements et aux nations. — En cela, et comme le réclame Notre devoir, Nous mettons le plus grand soin et Nous consacrons Nos efforts afin d'obtenir que les fausses opi-

nions se rendent enfin à l'évidence de la vérité et que, renonçant à tout soupçon, les hommes laissent appliquer le remède à leurs maux et ne s'opposent pas plus longtemps à ce que cette efficacité salutaire dont l'Eglise catholique est divinement douée s'exerce de plus en plus amplement dans toute la vie privée et publique. — Que si Nous Nous refusons à subir le pouvoir d'autrui, si, avec une ferme volonté, Nous revendiquons et Nous ne cesserons de revendiquer Nos droits, Nous sommes mû surtout par la raison que vous avez rappelée tout à l'heure, à savoir qu'une fois Notre liberté recouvrée et solidement assurée de la manière qu'il convient, Nous puissions pleinement et sans entraves être utile en toutes choses à la société humaine.

Mais il faut aussi qu'à Notre sollicitude apostolique corresponde, dans une parfaite harmonie, l'œuvre des peuples; c'est-à-dire un esprit prompt et docile à la discipline chrétienne, et surtout muni et corroboré de cette vertu de la constance qui fait que, s'il faut endurer des traverses pour la cause de la religion et de la justice, on soit prêt à les supporter de tout cœur.

En ce qui vous concerne, cher fils, Nous avons tracé, dans Nos Lettres Encycliques d'abord aux évêques de Prusse et dernièrement à ceux de Bavière, des prescriptions sur plusieurs points que réclamait l'état des choses et que, si votre salut vous est à cœur, comme il l'est, chacun de vous observera avec soin et fidélité. — Nous vivons en des temps difficiles; mais les catholiques d'Allemagne ne sont certes pas inaccoutumés à ces difficultés. Au demeurant, Nous avons obtenu en grande partie, en concertant Nos efforts avec ceux de l'auguste Empereur et roi et en les voyant secondés par ses ministres, que fussent éliminés les obstacles qui s'opposaient surtout à la sécurité et à la liberté du catholicisme en Prusse. Nous avons grande confiance à ce même effet dans l'esprit d'équité des autres princes de l'Allemagne. — Il ne vous reste donc, cher fils, qu'à conserver toujours et à favoriser parmi vous cette concorde d'esprit et d'action dont vous connaissez, par votre expérience même, la haute utilité. Souvenez-vous aussi qu'il

faut en toutes choses associer la prudence à la vertu de la constance.

Dieu, défenseur de son Eglise, vous assistera volontiers, en tout temps, et, avec son aide, vous recueillerez les fruits de votre persévérance. Nous voulons que vous ayez le gage de cette protection céleste en même temps que le témoignage de Notre bienveillance dans la bénédiction Apostolique que Nous accordons de tout cœur à chacun de vous, à vos familles et à tous les catholiques de l'Allemagne.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Vie de l'abbé de Lagarde**, directeur du collège Stanislas, par le R. P. Smiler, supérieur général de la Société de Marie de Paris, docteur ès-lettres. — 2 magnifiques vol. in-8°, de XII-539 et 650 pages, ornés d'un beau portrait, d'une lettre autographiée et d'une vue du collège à vol d'oiseau. — Paris, 1887, librairie Saint-Paul.

Des documents nombreux et intimes ont permis à l'auteur de faire pour ainsi dire revivre le directeur de Stanislas et de le montrer tel que ses élèves l'ont connu et aimé.

La première partie retrace la vie de l'abbé de Lagarde depuis sa naissance jusqu'à sa nomination de directeur de Stanislas; dans la seconde, l'auteur change de plan : « Nous cherchons, dit-il, non ce que le directeur a fait année par année, mais ce qu'il a été et ce qu'il a fait constamment pendant les treize années de sa direction ; nous l'observerons successivement dans les principaux détails de son action et de son gouvernement. »

Les anciens élèves de Stanislas, ceux que l'abbé de Lagarde appelait les *aînés de la famille* et pour lesquels il avait une prédilection marquée, liront avec un vif intérêt et souvent avec émotion ces pages qui leur rappelleront les principales circonstances de leur vie de collège.

Aucun livre, croyons-nous, n'est plus utile aux hommes qui s'occupent d'éducation. Personne n'ignore à quel degré de prospérité est arrivé, dans ces dernières années, le Collège Stanislas. Ce succès est dû, en grande partie, à l'habile direction de l'abbé de Lagarde. De nos jours, où l'éducation tient une si grande place dans nos préoccupations, n'est-i pas du plus grand intérêt de voir ce qu'a pensé, dit et fait un homme dont le plus éclatant succès a justifié les principes et les procédés d'éducation?

« Que de fois les parents et des chefs d'établissement, dit l'auteur

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

dans la préface, ne sont-ils pas venus consulter l'abbé de Lagarde ? Comment faut-il s'y prendre, Monsieur le Directeur, disaient-ils, pour arriver aux résultats que vous obtenez, même avec ce nombre si considérable d'élèves ? Comment parvenez-vous à établir une surveillance efficace ? Comment maintenez-vous l'ordre, la discipline, l'ardeur au travail, le bon esprit, les bonnes mœurs ? Comment procédez-vous dans les cas particuliers, par exemple pour combattre tel défaut, pour réagir contre telle tendance, pour prévenir ou résoudre telle difficulté ? En un mot, quels sont vos moyens d'action ? quels sont vos secrets ? » La seconde partie de cette vie répond à toutes les questions de ce genre avec plus de précision et de détails que le directeur de Stanislas n'a jamais pu le faire de vive voix.

Parmi les nombreuses lettres de félicitations adressées à l'auteur, nous ne pouvons nous empêcher de citer celle de Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui a consacré plusieurs années de sa vie à l'éducation de la jeunesse, et dont le témoignage est particulièrement autorisé.

« J'ai parcouru, écrit le vénérable prélat, j'ai parcouru non sans une grande édification, les deux magnifiques volumes que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ne vous dirai pas combien j'appréciai moi-même l'abbé de Lagarde, sa grande piété, son esprit de prudence, son tact suprême, en un mot, les qualités éminentes qui faisaient de lui un incomparable instituteur. J'ai pris plaisir en vous suivant, à repasser par toutes les circonstances d'une vie aussi sainte dans son intérieur que féconde au dehors. — L'éducation de l'abbé de Lagarde, ses études à Besançon, sa vocation, son noviciat revivent dans vos pages en traits charmants et délicats, empreints d'une piété saine et solide, d'autant plus attrayante qu'elle reproduit la réalité. — Vous n'avez pas été moins bien inspiré dans votre étude sur l'abbé de Lagarde, directeur de Stanislas.

« Voilà bien le maître chrétien, et quel beau portrait vous en faites d'après le modèle que vous aviez sous les yeux ! Dans l'œuvre entreprise par l'abbé de Lagarde, et qui fut couronnée d'un si éclatant succès, tout se tient, tout se meut harmonieusement et sans secousse. L'esprit de foi et de piété qui doit animer un collège chrétien, les ressorts délicats qui forment cet instrument merveilleux, la discipline intérieure, les rapports avec les maîtres, les élèves et les parents, le juste tempérament qui mêle les récréations à l'étude, la fermeté à la douceur, les exigences de l'éducation moderne aux principes dont l'Eglise ne s'est jamais départie, vous nous montrez tout cela, non pas en théorie, mais en acte. C'est M. de Lagarde que nous voyons, que nous entendons, qui nous parle par ses conseils, ses lettres, ses discours et ses œuvres. Je ne connais pas de lecture plus instructive pour ceux qui s'occupent de ce qu'on appelle en style moderne la pédagogie. Ceux qui voudront sincèrement s'éclairer trouveront dans votre second volume de quoi se satisfaire ; ils n'auront qu'à lire, qu'à méditer et à imiter... »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché fait preuve d'une grande fermeté, les dispositions de la spéculation sont excellentes et elle est fortement encouragée à aller de l'avant par la très brillante allure du comptant, qui, depuis le commencement du mois, n'a pas cessé de faire preuve d'une très grande activité.

A la dernière Assemblée de Panama, avec une énergique unanimité, toutes les propositions de M. de Lesseps ont été votées.

Nous connaissons maintenant les conditions de l'émission qui va avoir lieu. La date est fixée au 14 mars. Les *obligations nouvelles* de cette série sont émises à 460 fr.; rapporteront 30 fr. par an et seront toutes remboursables à 1,000 fr., ce remboursement étant, dès à présent, garanti par un dépôt de Rentes françaises.

Ainsi, quoi qu'il puisse arriver, les souscripteurs ne pourront jamais perdre la plus petite partie du capital qu'ils apporteront, et ils seront absolument sûrs de doubler ce capital, après avoir touché un intérêt d'un peu plus de 6 0/0 l'an. Dans ces conditions, le succès de cette émission ne peut être que très grand. On ne voit guère, en effet, de placement qui soit en même temps plus sûr et plus avantageux : c'est la sécurité, quant au capital, de la Rente française appuyant un revenu annuel de 6 0/0, avec toutes les chances de l'avenir de l'entreprise et la certitude d'un remboursement à 1,000 fr. des 460 fr. apportés.

Le rédacteur financier des *Annales Catholiques* se met à la disposition de nos lecteurs pour faire *sans frais* leur souscription aux obligations de Panama. — Le premier versement, 60 fr., doit accompagner la demande.

Bourse du 7 mars 1888.

3 0/0		82 45	C. F. foncières 1879		488	»
3 0/0 amortissable		85 35	— commun. 1879		478	»
4 1/2 0/0		106 50	— — 1880		486	»
Crédit foncier	Actions	1.375 »	— foncières 1883		304	»
Est	—	792 50	Est	Oblig.	390	»
Lyon	—	1.273 50	Lyon	—	400	»
Midi	—	1.157 50	Midi	—	400	50
Nord	—	1.540 »	Nord	—	407	75
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	401	50
Ouest	—	900 »	Ouest	—	400	»
Panama	—	305 »	Panama 4 0/0	—	240	»
Suez	—	2.115 »	— 6 0/0	—	405	»

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES INSTITUTIONS POPULAIRES ET L'ÉGLISE

Les pouvoirs publics qui, dans ce siècle, ont prétendu travailler plus activement au progrès et au bien-être du peuple, n'ont fait le plus souvent que marcher sur les brisées de l'Église, et s'approprier, sans le dire, les traditions ou les ressources qu'elle avait préparées. La société moderne a plus d'un trait de ressemblance avec ces disciples infidèles, qui profitent des leçons d'un maître et s'attribuent le mérite de ses découvertes, sans avoir soin d'en faire remonter la gloire à leur véritable auteur. Bien des fois les matériaux qu'elle a mis en œuvre pour construire ne sont que des restes à peine déformés par les commotions révolutionnaires, si bien que dans le nouvel édifice les éléments sont restés les mêmes, le frontispice seul est changé.

Cette injustice et bien d'autres dont l'Église est victime, ne l'ont pas découragée. Malgré les entraves apportées à son action, elle ne cesse avec une bonne volonté croissante de travailler au bonheur du peuple. On a confisqué les fondations anciennes, elle en suggère de nouvelles ; on laïcise les maisons de secours, la charité en prépare qui lui appartiennent ; on chasse les maîtres congréganistes des écoles, d'autres classes s'ouvrent pour les recevoir, et avec eux ces chers enfants, tous enfants du peuple, auxquels les bons chrétiens et les pasteurs de l'Église veulent conserver le bonheur de croire et la science de prier. Ces créations nécessaires, la charité seule les produit et les fait vivre, sans puiser dans aucune caisse publique, sans imposer aucun sacrifice qui ne soit volontaire, ne demandant rien qu'à l'amour des âmes et au dévouement le plus désintéressé.

Cet élan de la charité chrétienne n'a peut-être jamais été plus vif ni aussi fécond que dans notre siècle. C'est de lui qu'est sortie cette innombrable et si utile Société de Saint-Vincent de Paul qui visite les familles pauvres et leur distribue des millions. C'est à lui encore que le peuple est redevable de l'institution de ces Petites Sœurs des Pauvres, si humbles et si dé-

vouées, qui quêtent tous les jours pour leurs vieillards et ne doivent toucher qu'après eux aux restes qu'elles ont recueillis.

La charité est inépuisable dans ses inventions pour soulager les misères, surtout quand il s'agit en même temps de conquérir des âmes. Nous n'en voulons d'autre preuve que ces autres Petites Sœurs dites de l'Assomption qui, tout près de nous, s'en vont chez les pauvres malades, se font les servantes de la maison, s'occupent de tous les détails du ménage, et pour prix de leur travail, ne demandent aux membres de la famille qu'une prière récitée en commun, cause bénie du salut d'un grand nombre d'âmes, et des plus édifiantes conversions.

Avec les pauvres et les malades, la jeunesse ouvrière a provoqué le zèle bienfaisant des amis du peuple. Le désir de la soustraire aux dangers que lui font courir une liberté trop grande et la diffusion des mauvaises doctrines a fait imaginer ces intéressantes réunions nommées Patronages, dans lesquelles on offre aux enfants du peuple l'attrait des jeux, l'action des bons conseils et les exemples donnés par des hommes, la plupart jeunes, appartenant aux classes élevées de la société.

Les Cercles continuent les Patronages, et groupent dans d'amicales relations ceux que la diversité des rangs aurait tenus séparés. Les Congrès d'œuvres ouvrières sont formés des membres les plus dévoués de ces associations utiles, et il faut en avoir suivi les séances pour comprendre tout ce que la charité chrétienne et l'amour du peuple suggèrent d'inventions merveilleuses, afin d'assembler et de retenir les âmes que la propagande du mal attire avec de moins nobles et trop invincibles attraits.

A cette liste déjà longue on peut ajouter encore les sociétés populaires de crédit et les agences de placement dont la charité a conçu le plan et supporte les frais, institutions mixtes par lesquelles on cherche à développer le bien-être et à favoriser le travail, en formant le peuple à trouver dans ses propres ressources bien employées le principe d'une honnête aisance. Sous différentes formes et avec les titres les plus variés, il existe aussi de nombreuses sociétés de prévoyance ou de secours mutuel protégées par l'Eglise, qui viennent en aide au chômage, à la décrépitude ou à la maladie. Certaines dispositions restrictives de la législation contemporaine ont enlevé au clergé le droit de créer librement ou de gouverner ces associations fraternelles, mais elles n'ont pu détruire et ne remplaceront pas cette initiative féconde qui trouve sa source non seulement dans la science

administrative, mais dans l'amour le plus dévoué et le plus persévérant dont le peuple ait jamais profité.

Comment se fait-il que les classes laborieuses, qui sont redevables de tant de bienfaits à l'action de l'Église, ne sont pas reconnaissantes et se sont en partie éloignées d'elle ? C'est une question à laquelle nous devons répondre, afin de mettre en lumière de quel côté se trouvent les torts dans cette douloureuse séparation ; nous tâcherons de le faire sans amertume, mais avec une entière sincérité.

*
* *

On peut s'étonner à bon droit de l'ingratitude du peuple envers l'Église sa bienfaitrice, car, de sa nature, il a de bons instincts, il applaudit aux actes généreux, il aime ce qui est grand et juste. Mais à côté de ces dispositions honnêtes, existent des passions et une facilité incorrigible à se laisser emporter par leurs mouvements. La multitude cède à des convoitises irréfléchies, mais violentes ; elle a des flatteurs, comme toute puissance humaine, et, dans son inexpérience prolongée, elle obéit docilement à leurs perfides suggestions.

La distribution de la richesse est inégale parmi les hommes. Elle résulte de la diversité des aptitudes, de l'état social, du degré différent des vertus qui procurent la fortune et le bonheur. L'éclat des conditions élevées ajoute par le contraste aux souffrances inévitables de la pauvreté. L'envie naît dans le cœur de celui dont la maison manque de bien des choses, quand le superflu abonde à côté. La chaumière jalouse le palais, et le palais ne fait pas toujours ce qu'il faut pour se faire pardonner ses avantages.

De là pour arriver à obtenir de force ce qu'on ne peut acquérir par les voies ordinaires, il n'y a qu'un pas, et ce court espace est bientôt franchi, surtout lorsque les rangs étant nivelés, comme dans les démocraties, le riche et le pauvre si inégaux dans la jouissance se trouvent légalement égaux dans l'exercice de leurs droits. Les tribuns s'emparent de ce sentiment si naturel, et proposent des lois agraires. Le partage égal des biens et du capital est le rêve chéri de ceux qui ne possèdent rien, c'est l'appât dont se servent les démagogues pour exciter les masses qui réclament presque de bonne foi leur part du bien d'autrui.

Elle ne se rendent pas compte que décréter le partage égal de la fortune publique serait décréter la pauvreté universelle, que

pour maintenir un même niveau, le partage serait à recommencer chaque jour, que supprimer la richesse, c'est rendre inutiles tous les arts, sauf les plus grossiers, enfin que détruire le capital, ce serait anéantir du même coup le plus puissant et aujourd'hui le plus nécessaire des instruments de travail. Les vrais amis du peuple ne manquent pas de le lui dire, mais leurs conseils sont importuns et rarement écoutés.

L'éducation du peuple est lente, les malheurs que ses bévues entraînent viennent trop souvent l'interrompre. Elle s'opère cependant quelquefois dans un éclair subit de raison, quand il se trouve des hommes qui savent lui rendre la vérité accessible et la lui faire accepter au milieu même de ses plus vives agitations. L'histoire a enregistré un de ces cas remarquables. L'an 261 de Rome, le peuple, fatigué de la dureté des patriciens, avait en masse abandonné la ville, et s'était retiré dans le voisinage, sur le Mont Sacré. C'était une grève générale, universelle ; si elle eût persévéré, un conflit sanglant aurait éclaté, Rome se serait peut-être dans une lutte fratricide anéantie de ses propres mains.

Les sages comprirent qu'il fallait aviser ; le peuple était calme, quoique frémissant, résolu, mais sans prévoir le lendemain. Le Sénat députa vers lui quelques-uns de ses membres. L'un d'eux vint à bout de l'obstination des révoltés par l'emploi de cet apologue, inspiration d'une haute sagesse, qui est resté justement célèbre et qui a immortalisé le nom de son auteur : « Il fut un temps, dit Ménénius Agrippa, où les membres du corps humain, jaloux de l'estomac qui profitait du travail de tous, se liguèrent contre lui et refusèrent leur service. Les mains ne voulurent plus porter les aliments, la bouche les recevoir, les dents les broyer ? Qu'arriva-t-il ? Le corps tomba bientôt d'inanition, et les membres, perdant toute leur force, furent obligés de reconnaître qu'ils devaient au travail de l'estomac, le sang, sa circulation et la vie. » La sagesse patricienne triompha cette fois de l'émotion populaire, la raison recouvra ses droits. Chez ce peuple, à l'instinct politique, ni de part, ni d'autre, on ne voulut pousser les choses à l'extrême, le Sénat fit des concessions et les plébéiens retournèrent dans leurs maisons. Mais le peuple n'a pas toujours des Ménénius.

D'ailleurs aujourd'hui, dans nos sociétés agglomérées qui se comptent par millions d'hommes, quelle est la voix assez forte pour se faire entendre de ces multitudes que l'enceinte même

d'une grande ville aurait de la peine à contenir? A défaut de voix, les flatteurs du peuple ont pour l'atteindre un moyen d'une puissance presque irrésistible, c'est la presse périodique, dont les feuillets, emportés par la vapeur plus agile que les vents, se répandent partout, pénètre dans les ateliers, dans les chaumières, excitant aux plus extrêmes revendications, et d'autant plus dangereux qu'ils parlent à un auditeur solitaire, surpris et désarmé.

Quelle est la puissance assez sûre d'elle-même et assez désintéressée pour entrer en lutte contre toutes ces passions et tous ces intérêts soulevés? Les gouvernements ne le font guère et y réussissent peu; l'Eglise seule, confiante dans sa mission et mue par l'amour de ses enfants, ne craint pas d'opposer la vérité dont elle est la gardienne, à ce torrent de mensonges et d'iniques préventions. Armée de son *Décalogue* et comptant sur la fermeté de ses représentants, elle condamne toutes les violences, flétrit toutes les injustices, et par la voix écoutée de ses Pontifes, réprouve toutes les doctrines dangereuses et antisociales.

Aux passions, elle présente une digue; devant les ambitieux, elle se dresse comme un obstacle, voilà pourquoi, afin de se défaire d'elle, on la signale comme la grande ennemie, comme l'adversaire de la démocratie, de la science et du progrès. Audacieux mensonge! l'Eglise n'est contraire à rien de ce qui peut servir les vrais intérêts du peuple. Elle n'est inféodée à aucune forme particulière de gouvernement, elle ne repousse pas l'alliance avec les démocraties. Il est certain que dans le monde il s'opère un mouvement semblable à celui que l'on constate à la surface du sol. Les sommets s'abaissent, les vallées se comblent, il y a une tendance au nivellement universel. L'Eglise n'a pas peur de ce changement. Un de ses représentants les plus autorisés, le cardinal Manning, l'illustre archevêque de Westminster, écrivait dans le courant de l'année qui vient de finir: « Jusqu'ici, le monde a été gouverné par des dynasties: désormais, le Saint-Siège a à traiter avec le peuple et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. Plus on reconnaîtra ceci clairement et pleinement, plus l'exercice de l'autorité spirituelle sera fort... L'Eglise est la mère, l'amie, la protectrice du peuple... » Il n'y a pas un évêque catholique qui désavouât ces paroles.

De l'autre côté de l'Atlantique, où une vaste association populaire s'est formée pour la protection du travail, des craintes

s'étaient fait jour, et l'on demandait à Rome de condamner une Société qui pouvait, à divers titres, devenir dangereuse. Mais le danger n'est pas encore le mal, les classes ouvrières ont le droit de se réglementer elles-mêmes et de pourvoir directement à leurs intérêts tant qu'elles ne se mettent pas en opposition avec les lois de l'Etat et les enseignements de la religion. Aussi un autre prince de l'Eglise, éclairé autant que patriote, le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, a montré qu'il fallait compter avec un nouvel état du monde, et il s'est fait le défenseur des *Chevaliers du Travail.*

Enfin, plus récemment encore, le Souverain Pontife accueillait au Vatican avec une bienveillance marquée le pèlerinage ouvrier, dont la présence à Rome inaugurait ces manifestations réitérées, enthousiastes, dont le Jubilé sacerdotal du Saint-Père a été l'occasion, et ces membres recevaient de la bouche de Léon XIII une direction sûre, des conseils pleins de sagesse et d'amour.

Voilà ce que l'Eglise fait pour le peuple, elle l'éclaire, elle le soutient, elle le guide; autant que ses plus sages amis, elle lui donne les conseils les plus propres à assurer son bonheur.

Mais le bonheur complet n'est pas de ce monde. On a beau multiplier les réformes ou les inventions utiles, il y aura toujours ici-bas des inégalités, des injustices, des pleurs. Tout ce qui est terrestre et humain est condamné à l'imperfection. Qui le sent mieux que les déshérités de la terre? Aussi l'Eglise, après avoir tenté pour eux tout ce que lui suggère sa maternelle tendresse, ajoute à ses efforts ce qu'elle seule peut faire; après avoir éclairé les esprits, elle console les cœurs, pour les découragés elle a des paroles d'espérance, à ceux qui souffrent elle montre le ciel.

Le ciel, ce n'est pas une chimère des imaginations exaltées. Tous les grands esprits en ont rêvé, la raison démontre son existence, la foi nous en rend sûrs, et malgré l'impuissance où se trouve l'intelligence humaine d'en comprendre la vraie nature elle peut néanmoins en pressentir le ravissement et les pures délices. Le ciel, il faut qu'il soit quelque part. Il n'est pas sur la terre, comme l'affirment les positivistes de nos jours, une expérience trop certaine le démontre; il est dans le sein de Dieu, il est dans la société de Celui qui a dit cette parole si consolante pour ceux qui sont privés des jouissances de la terre : « Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux

est à eux. *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* » Celui qui ferait entrer dans le cœur du peuple le sentiment de tout ce que renferme cette parole aurait plus fait pour son bonheur et pour la paix sociale que les meilleurs économistes et les plus habiles législateurs. Le peuple est pauvre, il le sera toujours, et le pauvre a besoin d'espérance !

Mgr Goux.

LE BUDGET DU PAPE

Le *Denier de Saint-Pierre* constitue actuellement le véritable budget du Pape. Au moment où l'on discute les gros budgets des divers Etats d'Europe, il est bon de parler du budget catholique par excellence, le budget de la Papauté.

Le Pape a besoin d'un budget parce qu'il est le chef de la catholicité, parce qu'il est à la fois Pape et Souverain en droit. Depuis qu'il a perdu sa royauté de fait, grâce à la révolution spoliatrice qui veut détruire et la Papauté et l'Eglise, le Pape a gardé toutes les charges de la royauté et du pontificat.

Bien que réduit au Vatican, il n'en reste pas moins obligé de pourvoir à l'administration universelle de l'Eglise, d'entretenir des nonces auprès des gouvernements des deux mondes, de correspondre avec plus de mille sièges épiscopaux répandus sur tous les points du globe, de soutenir les missions lointaines, de maintenir à Rome ces grandes congrégations et ces tribunaux ecclésiastiques chargés d'étudier toutes les questions théologiques, canoniques, liturgiques, sous tous les cieux et dans toutes les langues ; de payer le traitement des cardinaux et des dignitaires de la cour pontificale, les dépenses de la secrétairerie d'Etat et de tous les services de la Propagande ; de subventionner les académies, les séminaires et les écoles ; de conserver les basiliques sacrées de Saint-Pierre, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran, enfin, de ne pas laisser dépérir ces collections, ces bibliothèques et ces musées, dont les merveilles d'art sont la gloire du Vatican et l'orgueil de la civilisation.

Voilà les charges du Pape, avec les dépenses modestes de sa maison, de la petite garde de son palais et celles de ses œuvres de charité, qui sont considérables.

Pour faire face à tous ces besoins, il lui faut une somme

annuelle d'environ sept millions de francs ; et comme, dépouillé de tout territoire, il n'a pas un sou de revenu et ne perçoit pas un centime d'impôt, il ne peut attendre les ressources nécessaires à la vie de l'Eglise que de la seule charité des catholiques.

*
* *

Quelle était antérieurement la situation financière de la Papauté ? Elle est intéressante à rappeler. Un journal les indique en ces termes :

De 1849, date de son rétablissement à Rome par la seconde République française, à 1859, date des invasions qui ont détruit peu à peu le pouvoir temporel, le gouvernement pontifical avait soldé les frais de la révolution mazzinienne de 1848, retiré 42 millions d'assignats et réalisé l'entière circulation en espèces.

Son revenu, de 66 millions de francs en 1850, s'était élevé en huit années à 89 millions.

Non-seulement tous les déficits antérieurs étaient comblés, mais à ce moment, on était arrivé à un excédent de recettes.

Malheureusement les invasions de 1859, aggravées par celles de 1860, vinrent bouleverser une situation aussi prospère. Le territoire pontifical, au lieu de 3 millions 124,000 habitants, fut réduit à 700,000, et les recettes tombèrent aussitôt des deux tiers. Elles ne produisirent plus que 30 millions de francs, au lieu de 89, sans que les charges du Saint-Siège eussent subi aucune diminution, parce que le gouvernement pontifical, par un sentiment de délicatesse qui n'étonnera personne, avait voulu continuer de payer la dette annuelle des quinze provinces dont il ne percevait plus l'impôt. Il avait pris un engagement envers des prêteurs : il mit sa conscience à le tenir religieusement jusqu'au bout.

Il en résulta pour lui un déficit assez considérable, qu'augmenta encore l'entretien de la petite armée chargée de défendre le dernier lambeau de ses Etats. Cette petite armée a coûté, pendant 10 ans, de 16 à 17 millions par an.

Mais en 1870, le peu de territoire qui restait au Saint-Siège fut envahi ; la ville de Rome elle-même lui fut enlevée ; sa petite armée fut licenciée, et le revenu pontifical tomba à zéro.

C'est alors que le Denier de Saint-Pierre, qui, depuis dix ans, ne constituait qu'un des chapitres de son budget, devint son unique ressource, son seul moyen d'existence.

*
* *

Ce nom de Denier de Saint-Pierre est d'origine britannique. Il vient du tribut volontaire que les anciens rois d'Angleterre

prélevaient, sous le titre de *S. Peter penning*, au profit de la Papauté.

C'est en 1861, après les premiers démembrements de l'État pontifical, qui lui avaient enlevé quinze provinces sur vingt en lui laissant les mêmes obligations, que le Denier de Saint-Pierre ressuscita. C'est la catholique Belgique qui en prit l'initiative et c'est au diocèse de Gand qu'en revient la gloire.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche imitèrent cet exemple, ainsi que l'Espagne, le Portugal, l'Amérique, l'Irlande et les catholiques d'Italie.

De même que l'Œuvre de la Propagation de la Foi, le *Denier de Saint-Pierre* prit une grande extension en Belgique et en France notamment.

A propos de la Propagation de la Foi, fondée à Lyon en 1822, cette œuvre a fourni, avec d'humbles cotisations d'un sou, 220 millions pour soutenir les efforts des missionnaires! L'année dernière, elle a donné 6,648,000 francs, sur lesquels la France figure pour 4,355,000 francs, c'est-à-dire pour les deux tiers, douze fois plus que l'Allemagne, dont la part est seulement de 409,000 francs, quatorze fois plus que l'Italie, dont les dons atteignent à peine 382,000 francs, et cinquante fois plus que l'Autriche, qui borne sa participation à 88,000 francs!

On pouvait craindre que l'œuvre du Denier de Saint-Pierre portât une fâcheuse atteinte à celle des missions. Il n'en a rien été : l'œuvre nouvelle s'est développée à côté de l'ancienne, et dans les dix premières années de son fonctionnement, jusqu'à la prise de Rome en 1870 et à l'entière destruction du pouvoir temporel, elle a fourni en moyenne 7 millions 117,000 francs par an, avec des variations de chiffres selon les circonstances.

A partir de 1870, cette aumône des catholiques à la Papauté est devenue la ressource unique du Saint-Siège, son vêtement et son pain.

Dans les premières années et sous l'excitation des événements, elle a donné avec un peu plus d'abondance que dans la période qui a suivi. Cependant la recette n'a jamais été, en moyenne, inférieure à 6 millions, et c'est la somme ronde qu'elle a produite encore pour le dernier exercice.

*
* *

L'année actuelle aura donné un produit exceptionnel à cause du Jubilé de Léon XIII.

Laissons de côté les richesses de l'Exposition vaticane, évaluées dans leur ensemble à 90 millions et qui s'augmentent tous les jours de dons nouveaux.

Ces 90 à 100 millions ne peuvent pas être réalisés, le Pape ne peut pas vendre les calices, les chasubles, les vases et les ornements qui lui ont été offerts pour le culte. Il fait deux parts de ce splendide hommage de la catholicité : l'une, comprenant les objets d'art et de prix, constituera un musée spécial, perpétuant le souvenir du Jubilé sans précédent de Léon XIII ; l'autre servira à doter les églises pauvres et les chrétientés perdues aux extrémités de l'univers.

Le Trésor pontifical n'a donc aucune ressource à tirer de là. Mais il lui est venu deux compensations, qui ont témoigné d'une façon incomparable du dévouement et de la générosité catholiques.

D'une part, l'honoraire pour la messe du Pape, c'est-à-dire la petite aumône offerte au Souverain Pontife à l'occasion de sa messe d'or du 1er janvier, a produit près de 3 millions ; de l'autre, l'élan des cœurs pour le Denier de Saint-Pierre a été tel qu'à la dernière date le total des sommes apportées par les évêques dépassait 32 millions et demi de francs !

Cette offrande extraordinaire témoigne de la vitalité de l'Église, de la vitalité et de la générosité des catholiques.

Et cette générosité ne se ralentira pas, car les besoins de la Papauté vont toujours croissant à raison même de la situation de plus en plus intolérable faite au Saint-Siège. Il importe de prévoir l'avenir et c'est pour cela que les catholiques ne perdront jamais de vue le *Denier de Saint-Pierre*, c'est-à-dire le budget du Pape.

LA PATIENCE CHRÉTIENNE

(Suite. Voir le numéro précédent.)

VIII

Il faut encore *savoir attendre* quand les événements nous mettent aux prises avec les calamités publiques et sociales. La patience devient alors une des formes du devoir civique et une des applications les plus nécessaires de l'amour de la patrie.

Avant tout, et plus encore que dans les épreuves privées et les malheurs individuels, il faut se donner garde de juger témérairement la conduite de la Providence.

Si, d'une part, rien n'est plus évident pour la saine raison que l'existence d'une sagesse souveraine et d'une souveraine justice; d'autre part, rien n'est enveloppé d'ombres plus épaisses et de plus impénétrables mystères que la jurisprudence par laquelle cette justice infaillible est appliquée aux affaires du monde et au gouvernement des sociétés humaines.

Comment dire à coup sûr de tels événements qu'ils sont des châtiments infligés à des nations coupables, pour les punir de leurs prévarications; ou seulement des épreuves permises par Dieu, afin de donner aux hommes et aux peuples l'occasion de s'élever à des vertus d'une exceptionnelle grandeur? D'ailleurs, les crises dont l'histoire est remplie ne portent-elles pas souvent avec elles ce double caractère d'être en même temps l'expiation des fautes du passé et la préparation d'un meilleur avenir, à la condition toutefois d'être bien comprises et vaillamment supportées?

Il n'est pas de philosophie humaine qui soit en état de résoudre avec certitude un problème si obscur. Mais, dans le doute, il faut toujours prendre le parti qui répond le mieux aux données générales de la raison et de la religion et qui provoque davantage les inspirations du courage. Par conséquent, le pessimisme social qui consiste à se voiler la tête et à jeter autour de soi le cri sinistre : « Tout est perdu, » nous paraît directement opposé aux enseignements les plus formels de l'Esprit de Dieu, et en contradiction avec la conduite constante de l'Église chargée de guider les sociétés à travers les secousses des révolutions.

Tant que Dieu n'a pas expressément révélé sa volonté de perdre sans retour ceux qu'il frappe, il est permis de croire à l'intention miséricordieuse cachée derrière les plus rudes épreuves. Au moment même où l'auteur du Livre des Machabées allait entreprendre de raconter un des épisodes les plus terribles de l'histoire du peuple israélite, il mettait en tête de son livre ces paroles applicables à beaucoup d'autres calamités publiques : « Je conjure ceux qui liront ces récits de ne pas se scandaliser de tant de malheurs et de considérer qu'ils sont arrivés non pour détruire, mais pour punir notre nation. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les

pécheurs de ne pas les laisser s'engager impunément dans leurs voies mauvaises, mais de leur infliger sans retard la punition méritée. Il n'abandonne pas son peuple quand il le châtie par l'adversité (1). »

Un bon citoyen ne doit donc pas plus désespérer de son pays qu'un père ou une mère ne doivent renoncer à solliciter, dans la prière et dans les larmes, le retour au bien d'un enfant momentanément égaré par les passions de son âge. La patience se trouve être ainsi une des formes du patriotisme; non la patience découragée qui se traduit par l'indifférence à l'égard de ses devoirs et une lâche abdication de ses droits; mais la patience virile, chrétienne, celle qui ne dispense d'aucun effort et inspire des sacrifices proportionnés à l'étendue des maux qu'il s'agit de guérir ou des périls qu'il faut conjurer.

Rien n'est dangereux comme le faux mysticisme appliqué aux épreuves de la vie. Fait de sophismes et d'illusions, il se résout pratiquement en lamentables défaillances de la volonté. Il est vraiment trop aisé de gémir sur la tournure fâcheuse des affaires, de répéter en toute occasion que les temps sont exceptionnellement mauvais et que, pour rétablir dans le monde l'empire de la raison et de la justice, il faut une intervention miraculeuse de la toute-puissance de Dieu.

Sans doute, et c'est un des principes fondamentaux de la foi chrétienne, l'aide d'en haut est indispensable aux efforts des hommes, et l'Esprit-Saint nous avertit que la sécurité des sociétés et des familles est bien compromise quand « le Seigneur ne se constitue pas lui-même leur gardien et leur protecteur (2). »

Mais dire qu'il faut « attendre le secours de Dieu dans la patience » ne signifie nullement qu'on doive s'abstenir de travailler et de lutter. Encore une fois, la patience des chrétiens n'a rien de commun avec la paresse ou la lâcheté. Au contraire, Dieu lui-même a pris soin de nous rappeler que le courage est un des éléments nécessaires de la patience qui est destinée à préparer son action réparatrice. « Attends le Seigneur, dit David au Psaume 26e, et agis virilement. Réconforte ton âme et attends le Seigneur (3). »

(1) II Mach. VI, 12, 13, 16.
(2) Ps. CXXVI.
(3) Exspecta Dominum et viriliter age. Confortetur cor tuum et sustine Dominum (Ps. XXVI, 14.)

IX

Telle est, dans ses caractères généraux, dans ses relations avec les vertus fondamentales du christianisme et dans ses applications aux principales difficultés et épreuves de la vie, la patience si fort exaltée par nos divines Écritures.

Elle a pour types achevés dans l'ancien Testament Job, Tobie, Jérémie. Cruellement affligés soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens, ces serviteurs de Dieu ont déployé une fermeté exemplaire : ils ont soutenu sans murmure et sans défaillance la conduite de la Providence à leur égard. Ils ont mérité d'être donnés à toute la suite des générations comme les modèles accomplis de la vraie et complète patience (1).

Avec la nouvelle alliance, la patience monte en grandeur et en dignité. Elle se personnifie alors en Celui qui a débuté dans sa carrière terrestre par les duretés de la crèche de Bethléem pour finir par la grande iniquité du Golgotha, toujours doux et humble de cœur ; véritable Agneau de Dieu qui supporte sans se plaindre les traitements les plus immérités et les plus cruels (2).

Par Lui et par sa grâce, la patience est devenue la vertu maîtresse de la vertu chrétienne, si bien que l'apôtre saint Jacques a pu la définir « équivalente à toute perfection (3) ». Inséparable de la foi sur laquelle elle s'appuie et de l'espérance qui lui sert de couronnement, elle empêche l'âme de se troubler, même en face des mystères les plus obscurs et les plus douloureux, parce qu'elle en garantit l'explication satisfaisante pour le lendemain toujours proche de l'éternité, et elle soutient le cœur sous le poids des épreuves qui recevront de ce même lendemain leur compensation magnifique.

C'est ainsi, dit excellemment Tertullien, que « la patience a Dieu lui-même pour garant et pour débiteur, car elle est comme la caution de ses décrets et elle intervient dans tous ses préceptes (4). »

(1) Hanc tentationem ideo permisit Dominus evenire illi (Tobiæ) ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job. (Tob. II, 12.)

(2) Tradebat sejudicanti injuste. Jesus autem tacebat. (I Petr. II, 23).

(3) Patientia opus perfectum habet. (Jac. I, 4.)

(4) Adeo satis idoneus patientiæ sequester Deus. Quantum patientiæ licet, ut Deum habeat debitorem? Nec immerito omnia enim placita ejus tuetur; omnibus mandatis ejus intervenit. (Tert. *De patientia*, al finem.)

Il n'est donc pas surprenant que la patience ait été l'objet des plus instantes recommandations de la part du Fondateur du christianisme et de ses premiers apôtres. En effet, si la patience est nécessaire à tous les hommes pour qu'ils puissent faire face convenablement aux devoirs et aux difficultés ordinaires de la vie, comment, sans elle, les disciples du Crucifié auraient-ils pu soutenir les luttes extraordinaires où devait éclater toute la puissance de leur foi ?

Il faut relire ces divines exhortations auxquelles le monde est redevable des prodiges de vertu proposés chaque jour par l'Église à l'admiration du peuple chrétien, quand elle leur raconte l'histoire des martyrs :

« Vous entendrez retentir autour de vous des bruits de combats et vous serez haïs à cause de mon nom. Toutefois, ne perdez pas courage. Les disciples ne sont pas au-dessus de leur maître et il doit leur suffire d'être traités comme lui. N'ayez pas peur. Ne craignez pas ceux qui peuvent seulement tuer le corps et n'ont aucune puissance sur vos âmes. Les cheveux de vos têtes sont comptés. Vous serez mis sous le pressoir en ce monde. Vous pleurerez et vous gémirez. Gardez-vous cependant de laisser le trouble pénétrer dans vos cœurs. Vous croyez en Dieu. Croyez aussi en moi et ayez confiance : j'ai vaincu le monde : possédez vos âmes dans la patience » (1).

Depuis que ces paroles ont été prononcées, dix-neuf siècles se sont écoulés. Mais, outre que le fond de la vie humaine est toujours identique à lui-même dans les épreuves dont elle est remplie, l'opposition du monde à la doctrine évangélique n'a pas cessé d'être féconde en douloureuses épreuves pour les disciples de Jésus-Christ.

Nous sommes nous-mêmes les contemporains et les témoins attristés d'une de ces époques où une hostilité systématique s'attaque chaque jour aux droits de la conscience religieuse et à la sainte et nécessaire liberté de l'Église, gardienne de ces droits.

Nous avons donc besoin, nous aussi, de retremper sans cesse notre courage et notre patience à leurs sources les plus hautes. Les fortifiantes exhortations tombées des lèvres du Sauveur ne s'adressent pas moins à nous qu'à tous les intrépides athlètes de la foi dont l'Église nous donne à méditer chaque jour les exemples et les vertus.

(1) S. Math. XXIV, 6, X, 24. S. Jean XVI, 20, 33, XIV, 1. S. Luc XXI, 19.

En butte aux contradictions et aux persécutions, ils ont possédé leurs âmes dans cette patience qui s'appuie sur les certitudes de l'espérance surnaturelle et met en relief les plus viriles énergies du courage humain.

Assurément, quand saint Pierre et saint Paul étaient enfermés dans les sombres horreurs de la prison Mamertine d'où ils n'étaient tirés que pour aller mourir, l'un au sommet du Janicule, crucifié la tête en bas; l'autre sous le glaive d'un soldat romain, dans un vallon sauvage de la route d'Ostie, ils auraient été fondés à désespérer de l'avenir de la société chrétienne. Elle paraissait devoir succomber définitivement avec eux et laisser debout, dans sa puissance, le colosse de l'empire païen des Césars. Mais invinciblement appuyés aux promesses du Maître pour l'amour duquel ils avaient accepté de travailler, de combattre et de souffrir, ils n'ont ressenti ni trouble ni hésitation. Les plus terribles épreuves n'ont pu avoir raison de leur constance ni ébranler leur foi. *Hæc patior, sed non confundor!*

Beaucoup d'autres après eux, pendant plus de trois cents années consécutives, ont scellé du même témoignage leur confiance en la parole de l'Homme-Dieu. Non-seulement ils ont su attendre, mais ils ont, pour ainsi dire, prolongé leur patience bien au-delà des étroites limites de leur existence terrestre, et consommant avec générosité les sacrifices les plus douloureux à la nature, ils ont appelé sur l'Eglise des grâces de fécondité et de paix qui ont préparé les grands siècles chrétiens.

L'heure n'est pas venue d'oublier ces magnanimes exemples. De plus en plus, les agitations tumultueuses de la société contemporaine se résolvent en un solennel conflit entre les serviteurs de Dieu et ses adversaires. La religion aura-t-elle une place au milieu des affaires, des intérêts de ce monde, ou en sera-t-elle définitivement bannie? Cette question redoutable se pose autour de nous, et chacun de nous, pour sa part, est appelé à la résoudre.

Ecoutons donc tous et mettons en pratique l'exhortation de l'apôtre saint Paul si directement appropriée aux difficultés et aux devoirs de notre temps.

« Puisque nous avons au-dessus de nous une nuée si imposante de témoins, débarrassons-nous de tout fardeau et des liens du péché. Courons par la patience au combat qui nous appelle, les regards fixés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de notre foi (1). »

(1) Heb., c. XII.

Ne serions-nous pas singulièrement coupables de nous laisser entamer par une impatience défiante et incrédule, nous à qui Dieu daigne donner de si précieux encouragements?

Nous écrivons ces pages sous l'émotion profonde du spectacle incomparable offert en ce moment au monde par Rome et par la Papauté.

Depuis longtemps, les hommes étrangers à notre foi religieuse, même les plus modérés et les plus courtois dans leur attitude négative, ne parlaient qu'avec la commisération du dédain de l'Eglise catholique et de sa mission. Selon eux, son rôle était fini. A les en croire, son influence, de plus en plus restreinte, n'était plus destinée à s'exercer que sur un très petit nombre de personnes, incapables des fières revendications de la science, ou prédisposées par une sensibilité maladive aux émotions factices du surnaturel. Désormais, elle devait se contenter de parler à l'imagination des femmes et des enfants. Mais il était bien entendu qu'elle était frappée d'une déchéance irréparable au regard de tous ceux qui prennent au sérieux les droits de la raison, les intérêts multiples de la politique, la pratique des affaires, la loi du progrès. Déjà, il y a soixante ans, on avait essayé d'humilier et d'effrayer les chrétiens en les conviant pour la fin du dix-neuvième siècle aux « funérailles d'un grand culte ».

Les scribes de nos jours ont réédité ces prophéties injurieuses et menaçantes. Ils ont affecté de répéter sur tous les tons que la civilisation moderne entendait se suffire à elle-même avec ses seules ressources et n'avait pas plus besoin des dogmes et des pratiques du christianisme que des croyances ou des institutions religieuses du polythéisme grec et romain.

Or, au moment où beaucoup d'événements contemporains semblaient devoir donner raison à ces affirmations tranchantes de l'incrédulité, Dieu, pour les confondre, s'est servi d'un homme et d'un fait.

L'homme, c'est le Pape Léon XIII, le chef visible de l'Église, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le fait, c'est la célébration du cinquantième anniversaire de son ordination à la prêtrise et de sa première messe.

Vous savez tous comment, aux approches de ce Jubilé, un mouvement extraordinaire s'est produit parmi toutes les nations de la terre. Sans doute, les catholiques ont donné le branle à

cette immense commotion. C'était déjà la preuve qu'ils vivaient encore et qu'on avait eu tort de les ranger parmi les morts, incapables de parler et d'agir. Une fois de plus dans cette mémorable circonstance, ils ont mis en relief la merveilleuse unité dont le divin fondateur de l'Église a fait une des lois essentielles de sa constitution. On les a vus, comme aux jours les plus glorieux du passé, accourir autour du Pasteur suprême et lui redire, dans toutes les langues qui se parlent parmi les hommes, les affirmations de leur foi et les protestations de leur filial amour.

Ce n'est pas tout. Dieu a répondu d'une manière encore plus éclatante à tant de prières que faisaient monter vers lui les âmes fidèles. Pour mieux déconcerter les pensées, les désirs, les projets des hommes qui se sont érigés en adversaires irréconciliables de l'Église, il a renouvelé d'une manière visible à l'égard de son représentant sur la terre ce qui s'était passé autrefois en Judée, peu de temps après la naissance temporelle du Rédempteur. Les Mages de l'Orient, étrangers à la religion de Moïse, étaient venus saluer le nouveau-né, et lui apporter de riches présents. Nous avons vu et nous voyons encore, de toutes les parties du monde, des princes infidèles, hérétiques, schismatiques, rivaliser avec nous d'empressement et de zèle à se faire représenter auprès du Saint-Père par des ambassades et des dons magnifiques. Ils unissent leurs voix à celles de la famille catholique pour exprimer leur religieuse vénération au Pontife en qui nous saluons le Pasteur suprême de nos âmes.

D'un hémisphère à l'autre, le nom du Pape est sur toutes les lèvres, l'institution de la Papauté s'impose à l'attention de tous les esprits, réveillant le souvenir des services de premier ordre qu'elle a rendus dans le passé, et la préoccupation des conditions d'indépendance et de souveraineté où il conviendrait qu'elle fût rétablie pour l'honneur et la paix du monde. Les autres grandeurs semblent s'être momentanément éclipsées en face de celle qui perpétue le dessein de Dieu d'étendre à tous les lieux et à tous les temps le bienfait de l'Incarnation de son Fils.

Naguères, comme les Juifs de l'empire d'Assuérus, voués à l'extermination par la jalousie de l'impie et cruel Aman, nous étions dans l'humiliation et dans le deuil. Mais Léon XIII a multiplié parmi nous les ressources sacrées de la prière. Maintes fois il a excité notre confiance envers la Vierge qui avait été figurée par la pieuse et charitable Esther, et il nous a fait re-

courir à sa maternelle intercession pour nous obtenir la force de soutenir les délais de Dieu.

Or, voici que notre tristesse a été changée en joie. *Luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt* (1). Les vivats partis de Saint-Pierre de Rome pour acclamer le successeur du pêcheur de Galilée retentissent jusqu'aux plus lointaines extrémités de la terre et sont la réponse encourageante de la Providence à la patience de ses fidèles serviteurs.

Mgr Perraud.

LA RELIGIEUSE DE VIGO

C'est le titre sous lequel, il y a quelque temps, les feuilles libérales d'Espagne, bientôt copiées par celles de l'Europe entière, dénonçaient à l'indignation publique un attentat perpétré, disaient-elles, par la supérieure des religieuses de Vigo et Mgr l'évêque de Tuy, agissant de complicité pour le plus grand bénéfice temporel dudit couvent.

L'accusation, résumée d'après l'article du *Temps* qui a servi de thème à toute cette campagne, était celle-ci :

Une jeune fille, Mlle Manuela Paz-Leiz, était entrée au couvent pour embrasser la vie religieuse. Le père refusa son consentement et réclama, mais vainement, sa fille mineure et maladive. Les rigueurs du noviciat eurent bientôt fait d'aggraver cet état, en sorte que le médecin du couvent et deux autres de ses collègues furent d'avis que la jeune novice devait, pour être guérie, sortir du couvent. Mais la jeune fille, « tout à fait captivée par son entourage et qui avait fait déjà plusieurs héritages », ne voulut pas sortir ; la supérieure l'affermit dans cette volonté.

Le père s'adressa donc à l'évêque, mais ce fut en vain, « bien que l'évêque reconnût au père le droit de reprendre sa fille mineure ». C'est alors que, désolé, M. Manuel Paz se serait adressé aux autorités publiques qui, après de longues hésitations, lui auraient enfin permis d'entrer par force au couvent pour y reprendre sa fille. Mais, entre temps, l'évêque « avait donné dispense à la supérieure pour accepter les vœux religieux avant l'achèvement du noviciat », en sorte que le matin même du jour où le père devait arriver au couvent dans les dispositions ci-dessus, la jeune fille était liée par des vœux définitifs. Dès lors, la loi ne pouvait plus autoriser le père à reprendre sa fille, si bien que le père et les fonctionnaires qui l'ac-

(1) Esther IX, 22.

compagnaient durent se retirer devant le fait accompli. Huit jours après la jeune professe mourait, « après avoir légué au couvent toute sa fortune disponible, évaluée à 70,000 francs. » Le père, ajoutait-on, veut attaquer le testament et des députés républicains porteront l'affaire devant les Cortès.

Tel est, nous le répétons, l'exact résumé de l'acte d'accusation jeté à tous les échos de la presse libérale. Voici maintenant la vérité proclamée, avec preuves à l'appui, dans une lettre pastorale que Mgr de Tuy a cru devoir envoyer à ce sujet à ses diocésains. Pour venger l'évêque et les religieuses indignement outragés, nous n'avons qu'à résumer l'éloquente lettre pastorale de Mgr Hué y Guttierez :

Donc en septembre 1886, un essaim de religieuses enseignantes de Santiago quittait cette ville pour fonder à Vigo, un couvent du même ordre. Parmi elles on comptait plusieurs novices, dont l'une était Mlle Manuela Paz, en religion sœur Purification. Elle avait pris l'habit, à Santiago, au mois de janvier 1886, après deux mois de probation. Personne n'éleva alors de protestation, pas plus que pendant les huit mois qui suivirent jusqu'à son départ pour Vigo, et à Vigo même on n'entendit parler de rien de pareil jusqu'au mois de novembre 1887.

C'est à ce moment, le 22 novembre, que Mgr l'évêque de Tuy eut la surprise de recevoir une lettre du gouverneur de la province informant Sa Grandeur qu'il était saisi d'une requête par M. Manuel Paz (l'objet de la requête n'était d'ailleurs pas indiqué) et que, pour y répondre, il avait besoin de savoir si Mlle Manuela Paz était entrée au couvent à Santiago du consentement de son père. Au cas où ce consentement existerait, le gouverneur demandait à Mgr l'évêque de lui en faire délivrer une expédition.

A cette première communication, Mgr Hué y Guttierez se borna à répondre que si l'enquête dont on lui parlait visait à s'enquérir de la légitimité de la prise d'habit de la novice, elle était anti-canonique, cette question n'étant pas de la compétence du pouvoir séculier.

Les jours se passèrent sans amener d'autre communication particulière. Mais les informations spéciales de Mgr l'évêque de Tuy lui apprirent que le dessein du père était d'enlever du couvent sa fille mineure de vingt-cinq ans, sous prétexte qu'elle était là contre sa volonté.

Le 1er janvier 1888, nouvelle lettre du gouverneur à l'évêque. Dans cette lettre, le gouverneur se défendait d'avoir voulu s'enquérir de la légitimité de la prise d'habit. Il voulait simplement savoir si M. Manuel Paz, père d'une jeune fille mineure qu'il réclamait aujourd'hui pour l'avoir près de lui, avait ou non donné son consentement

à la prise d'habit de sa fille. Il ajoutait que, d'après son enquête, le père affirmait n'avoir jamais donné son consentement à sa fille, pas même pour être élevée au couvent où elle avait pris l'habit, et que, si la mère avait assisté à la prise d'habit, il semblait que cela avait dû être « par hasard », comme se trouvant alors de passage à Santiago, et non de sa propre initiative, ou par le conseil de personne. Le gouverneur concluait en réitérant la demande, objet de sa première lettre et en priant l'évêque de faire surseoir à la profession très prochaine de la novice, puisqu'elle terminait le 6 janvier ses deux ans de noviciat. De son côté, il promettait de ne prendre aucune mesure arbitraire, d'autant plus, disait-il, que le procès pendant aura une prompte résolution, attendu que l'intéressée ayant sa majorité dans peu de mois ne sera plus soumise au pouvoir paternel.

Mgr l'évêque répondit que ses informations établissaient, au contraire, d'une façon certaine, sinon le consentement exprès, qui d'ailleurs n'est pas exigé par le concile de Trente, au moins le consentement tacite du père, puisque la prise d'habit étant publique, connue de tous, il avait pu parfaitement y faire opposition. Or, non seulement, il n'a pu ignorer que sa femme, la mère de la jeune fille, était témoin consentant à la prise d'habit, mais son silence prolongé pendant deux ans, ainsi que plusieurs visites faites par lui à sa fille au couvent, protestaient contre l'absence du consentement tacite donné à la prise d'habit. En tout cas, s'il existait là-dessus quelque doute, c'est aux tribunaux ecclésiastiques qu'il fallait s'adresser et ils feraient justice.

Malheureusement, ces observations si sages ne furent pas goûtées par l'autorité civile. Après avoir essayé, dans une nouvelle lettre, de prouver que le père n'avait pas donné son consentement tacite, le gouverneur s'appuyant de l'avis de la commission de la députation provinciale, annonça l'intention de faire sortir la jeune fille du couvent, et il sommait à nouveau l'évêque de l'aider à cette fin. L'évêque ne pouvait que s'y refuser, et il le fit après avoir exposé les raisons canoniques d'après lesquelles on ne saurait considérer comme une mineure ordinaire une jeune fille entrée au couvent et qui y est depuis plus de deux ans comme novice, sans protestation de sa famille. Elle est dès lors, en effet, sous l'autorité de sa supérieure et du pouvoir ecclésiastique, sans l'agrément duquel elle ne peut sortir en conscience.

Le gouverneur répondit encore en offrant d'en référer au gouvernement et réitérant à l'évêque sa prière de suspendre jusqu'après décision de ce recours la profession de la jeune fille. Mais l'évêque dut faire observer une dernière fois que cela n'était pas possible, car c'eût été transporter au pouvoir civil une affaire qui est de la compétence du pouvoir ecclésiastique.

C'est alors que le gouvernement se résolut à agir par la force. Mais,

dans la prévision de cet attentat, la supérieure et l'évêque avaient pris les précautions nécessaires. Pour maintenir le droit de la jeune fille qui, canoniquement interrogée sur sa volonté, avait déclaré vouloir demeurer au couvent et y faire profession, il avait été convenu que, sur l'avis de l'évêque donné par dépêche, la cérémonie de la profession, dont l'évêque avait consenti l'ajournement depuis le 6 janvier, aurait lieu sans retard. Aussitôt donc que fut connue l'expédition dirigée par le gouverneur contre le couvent, l'avis fut donné télégraphiquement et la profession eut lieu. Quand donc, au nom de la loi, on vint demander Sœur Purificacion, novice, il fut répondu que la novice n'existait plus, mais qu'il y avait une sœur professe de ce nom. L'expédition, là-dessus, dut se retirer.

Telle est la véridique histoire, travestie comme on l'a vu par les feuilles libérales. Celles-ci auront-elles la loyauté de rétablir les faits. On en peut douter, vu leurs habitudes de polémique. Elles ont bien insinué que la sœur Purificacion était morte des violences qu'on lui avait fait subir au couvent pour capter son héritage. Or, il est vrai que la jeune professe a été touchée par la mort, au lendemain pour ainsi dire de sa profession. Mais qui peut dire si, en raison de sa constitution particulièrement délicate, Dieu ne lui avait pas ménagé la grâce de vivre jusqu'au jour où elle pourrait entrer au ciel avec la couronne de sa profession?

Et, enfin, si l'on cherche des raisons humaines, qui sait, comme le dit Mgr l'évêque de Tuy, si ceux-là n'ont pas hâté sa fin qui l'ont torturée en ses derniers jours par tous les obstacles qu'ils voulaient mettre à sa vocation, et par des exigences déraisonnables ; qui, en tout cas, la respectaient assez peu pour ne pas lui épargner le martyre d'entendre sous les murs de son couvent crier le récit du « scandale de Vigo? » Nous ne jugeons personne. Mais si l'on interrogeait la conscience de chacun, il n'est pas malaisé d'augurer quelle serait la réponse.

LE JUBILÉ DE LÉON XIII ET LES RELIGIONS DISSIDENTES (1).

Dans les hommages extraordinaires rendus à Léon XIII à l'occasion de son jubilé, il y a autre chose que l'admiration, quelque grande qu'elle soit, des souverains et des peuples pour le Pontife qui gouverne l'Eglise avec tant d'éclat : il faut y voir aussi l'expression d'un sentiment de plus en plus fort qui ramène les dissidents au catholicisme. Ils sont nombreux en

(1) *Univers.*

Europe les peuples séparés de l'Eglise. Depuis l'établissement du protestantisme, la république chrétienne du moyen âge n'est plus qu'un souvenir. Et, pendant que celui-ci disputait au catholicisme l'Occident, le schisme avec la Russie s'emparait de l'Orient. L'Eglise a perdu son rang parmi les nations. Il n'a même pas manqué de politiques et de philosophes pour annoncer qu'elle allait disparaître.

Mais, chose remarquable ! au milieu de la décomposition de la société moderne, c'est l'Eglise qui revit. Plus le vieux monde se dissout, en pleine civilisation, sous l'action de l'incrédulité et de la révolution, plus le catholicisme se relève dans l'opinion des esprits réfléchis. Il renaît des ruines amoncelées autour de lui. La libre-pensée semble, il est vrai, régner dans le monde, mais ce n'est qu'une apparence. Elle ne compte pas comme force sociale. Ce n'est rien en politique : jamais un Etat ne se fondera sur la Libre-Pensée. Les Renan et les Sarcey peuvent se croire les maîtres de l'opinion, quand ils recueillent les applaudissements des académies ou du boulevard : ce ne sont que des amuseurs publics d'un jour; leurs livres et leurs propos passeront avec eux. Ils auront fait perdre la foi à quelques esprits faibles, ils auront fourni d'objections des cervelles vides; mais leur petite pierre mise en travers du christianisme n'arrêtera point la marche en avant de l'humanité. Qui, dans le monde, connaît Strauss? Et qui demain connaîtra Renan? Six pieds de terre ont bientôt raison de tous les sophistes. Mahomet, Photius, Luther tiennent encore une grande place dans le monde, parce qu'ils sont chefs de religion. Ce qui compte en politique comme en histoire, ce sont les croyances et les institutions religieuses.

Si l'on ne regardait aujourd'hui qu'au succès de la libre-pensée, on ne jugerait pas bien de la situation de l'Eglise. M. Renan ne se flatte-t-il pas d'avoir anéanti la superstition catholique ? Et n'a-t-il pas une foule d'admirateurs et d'adeptes convaincus qu'il a définitivement prouvé en dix volumes que Jésus-Christ n'est pas Dieu ni l'Eglise divine ? Cela passera, et Jésus-Christ et l'Eglise resteront éternellement. Cette Eglise, niée par les uns, méconnue par les autres, méprisée ici et là persécutée, n'en continue pas moins de marcher dans le monde, et elle est même en train de réaliser d'étonnantes conquêtes. Les grands obstacles à sa route s'aplanissent. Le mahométisme lui livre passage à travers les immenses contrées sur lesquelles

il règne ; elle avance en Asie et en Afrique, à la faveur d'une tolérance qui augmente à mesure que la religion du Croissant perd de sa force et de son prestige. L'Amérique s'ouvre largement à elle.

En Europe, les fausses religions se dissolvent. Le schisme et l'hérésie commencent à douter d'eux-mêmes. De nombreux symptômes indiquent que les sectes dissidentes en sont, malgré l'appui des gouvernements, à leur période de déclin. Chez elles la force reste, mais la foi s'en va. Les consciences sont troublées, les esprits incertains. La vue du catholicisme attire les âmes supérieures. On l'admire dans son unité et son immutabilité. Cette religion toujours semblable à elle-même, cette religion fermement appuyée sur l'autorité, qui n'a connu ni les variations de la doctrine ni les vicissitudes de l'indiscipline ; cette religion constante dans son dogme, unie dans l'obéissance à son chef et la même dans la succession des siècles et dans la diversité des lieux ; cette religion, forte de sa mission providentielle et manifestement soutenue au milieu du monde par une assistance divine, contraste singulièrement, aux yeux des chrétiens séparés, avec les changements, les divisions et l'impuissance de leur propre religion. L'esprit de doute et d'examen répandu aujourd'hui détache des fausses religions et tourne les hommes de bonne volonté vers le catholicisme.

*
* *

Il y a quelque temps, nous reproduisions ici une série de questions adressées par un éminent publiciste, M. Wladimir Solovief, à tous les prélats de l'Eglise russe. On avait là un témoignage des doutes et des préoccupations des membres les plus distingués du schisme grec. Peu de réponses furent faites à cet appel hardi à la discussion. Le silence même était un aveu. Ce n'est plus une question de croyance qui retient l'Eglise orientale dans le schisme ; aucune difficulté dogmatique, comme l'affirmait M. Solovief, ne s'oppose au retour de l'Eglise russe dans le sein de l'Eglise catholique. Cette malheureuse Eglise, assez dégradée pour n'être plus qu'un instrument de règne aux mains du czar, n'a plus de vie propre. Elle ne subsiste que comme institution gouvernementale. Si elle ne vient pas se revivifier à Rome, le despotisme impérial l'étouffera. Son abjection détourne d'elle les esprits élevés, et ceux qui désirent son relèvement, dans l'intérêt même de la patrie russe, ne voient

pour elle d'autre condition de restauration et de vie que la réunion avec l'Eglise romaine.

*
* *

Moins fort comme institution d'Etat, le protestantisme est ébranlé aussi. Tant qu'une foi confiante l'a entouré, il s'est maintenu aux yeux des peuples avec le prestige d'une religion de réforme. Les origines de la grande scission religieuse du seizième siècle n'ont pu échapper aux investigations de la critique, et la déchéance du protestantisme a commencé avec les révélations de l'histoire. Dernièrement, nous rappelions ici les travaux d'un des premiers érudits d'Angleterre, M. James Froude, qui jettent le plus sombre jour sur les commencements de la réforme et éclairent sinistrement ses héros. Fitz William avait déjà dit : « L'injustice, l'oppression, la rapine, le meurtre et le sacrilège, tels furent les moyens par lesquels le sanguinaire tyran, le fondateur de notre croyance établit sa suprématie dans sa nouvelle Eglise. » C'est l'histoire même. Comment une religion qui a pour fondateurs les Henri VIII et les Elisabeth résisterait-elle longtemps dans l'opinion de ses adeptes? Les hommes éclairés se prennent à douter; ils ne voient plus rien de Dieu dans une religion qui se rattache à de telles origines. De plus en plus ils quittent le protestantisme pour aller à l'Eglise.

*
* *

Partout il se produit un ébranlement des esprits, un mouvement de conversion vers Rome. Ce n'est pas seulement en Angleterre que le retour au catholicisme se manifeste par les signes les plus heureux; le branle est donné jusque dans les pays protestants les plus éloignés de l'influence de l'Église. En Suède, en Danemark, l'idée catholique a repris pied. L'hérésie protestante y est entamée.

L'année même où M. Wladimir Solovief publiait son programme de questions, comme une mise en demeure au schisme grec de rentrer dans l'orthodoxie romaine, à Copenhague paraissait sous ce titre : « Sommes-nous luthériens? » un écrit polémique composé par un haut dignitaire du clergé protestant, le prévôt du chapitre, en manière de protestation contre les solennités du 400e anniversaire de la naissance de Luther. Tout le Danemark intelligent s'était ému d'une publication où une voix aussi autorisée proclamait que Luther fut un révolution-

naire, et non un réformateur. Nous apprenons par les journaux suisses, le *Vaterland*, de Lucerne, et le *Courrier de Genève*, que le même auteur, le Révérend Kofœd Hausen, vient de publier une nouvelle œuvre : *Où est la Communauté?* (l'Église protestante), qui produit une plus grande sensation encore que la première, en Danemark et dans tout le Nord.

L'écrit est curieux. Selon l'auteur, le protestantisme n'est pas ce qu'il croit être, et on ne saurait le considérer, malgré le nom de réforme qu'il s'est donné, comme un plus haut et plus pur développement de la vie chrétienne. Au fond, il est tout entier dans ce cri de Luther : « A bas le Pape! » et il n'est que là. Mais ce n'est plus assez pour les âmes religieuses. A scruter le protestantisme, on n'y trouve plus rien pour la foi ni pour le cœur. Combien d'autres, avec le Révérend Kofœd Hausen, trouvent le service divin protestant froid, désert, vide et sans entraînement ! Combien estiment comme lui que la confession est nécessaire pour entretenir la vie paroissiale! Ce sentiment commence à percer parmi les protestants.

Néanmoins, comme le constate l'auteur, « bien que l'aveu de la signification et de l'utilité de la confession pour la vie paroissiale se fasse jour, la communauté des fidèles luthériens ne sort pas de l'état de relâchement et de perplexité dans lequel elle est tombée. » Il est curieux de voir le prévôt du chapitre de Copenhague défendre aussi la notion catholique de la sainte messe et de la communion, combattre les préjugés de ses coreligionnaires contre le culte des saints, la vénération des reliques, la vie claustrale. Il ose même s'élever contre Luther et les autres héros de la réformation, au risque de provoquer autour de lui de l'étonnement et même du scandale. Et la dernière pensée de l'auteur est qu'il suffit d'un peu d'estime pour la vérité et d'un peu de bonne volonté pour arriver à cette conclusion que la réformation, considérée dans son état actuel, a manqué son but. Il fait même cet aveu, en comparant la religion de Luther au catholicisme : « Le protestantisme est pénétré de sentiments anxieux, il n'a pas de force commune et ferme qui le fasse marcher avec confiance contre ce que l'avenir menace de lui apporter. L'Église catholique, au contraire, se dresse en face de lui comme une puissance invincible qui a prouvé, même de nos jours, qu'elle ne se laisse ni détruire, ni fléchir, et dont la conduite rappelle le mot du poète suédois : « Elle fait face au danger; sois la bienvenue, ancienne amie ! »

*
* *

Avortement et impuissance : tel est donc, d'après ce dignitaire du clergé danois, le dernier mot sur le protestantisme.

Quelle angoisse cet aveu révèle dans les âmes honnêtes, dans les intelligences élevées ! Mais en même temps quel motif de joie et d'espérance pour l'Église, qui voit les égarés lui revenir en lui demandant la vérité et la vie ! Dans cette universelle décadence des cultes dissidents, l'Église seule est debout. C'est elle qu'on regarde, c'est à elle qu'on s'adresse. C'est elle aussi qui représente dans le monde la religion. Devant le progrès de la libre-pensée et du socialisme, les chefs du gouvernement des pays de l'hérésie et du schisme en viennent eux-mêmes à se tourner vers elle, comme vers la seule force morale capable d'arrêter l'invasion des idées révolutionnaires. Le côté social, le côté positif du catholicisme frappe les hommes d'État actuels, de même que son caractère divin attire les esprits réfléchis. Le Jubilé de Léon XIII est la manifestation de ce mouvement dans le monde hérétique et schismatique. Les présents et les vœux qui lui ont été adressés sont un hommage à la supériorité religieuse et politique du catholicisme. Pour l'Église, ce concours nouveau est un dédommagement des pertes que le rationalisme et la persécution lui font subir, c'est le présage de conquêtes plus importantes encore.

L'avenir est vraiment à elle. Son prestige grandit, sa force s'étend. Les efforts de la libre-pensée ne prévaudront point contre elle. Toutes les attaques, toutes les objections de la prétendue science tombent devant la réalité vivante du catholicisme. Non-seulement l'Église s'offre aux hommes de bonne foi et de bonne volonté comme la vérité religieuse à laquelle tous les cultes dissidents doivent se rendre, mais elle apparaît aussi comme la vraie force des États et le salut des sociétés. Avec le temps, elle s'imposera au monde. Les manifestations du Jubilé de Léon XIII sont le gage de cet avenir.

Arthur Loth.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Quatrième conférence.

La Vie future ; Illusions et Chimères.

La raison est impatiente ; franchissant d'un pas présomptueux les sombres barrières de la mort, elle se jette dans l'inconnu. Les sages probabilités, les discrètes vraisemblances ne peuvent satisfaire son désir de savoir ; pour vouloir trop affirmer, elle est prise d'affolements, elle divague.

Après avoir vu le triste spectacle de ses divagations, nous serons plus à même d'apprécier la noble simplicité des enseignements de la foi, la franchise et la grandeur des solutions qu'elle donne à la mystérieuse question des destinées humaines.

Nous laisserons de côté, les rêveries sensuelles qui ne font que transporter dans une autre vie les plaisirs grossiers et les accidents funestes de la vie actuelle, en les exagérant. Nous ne nous occuperons que des illusions et des chimères dans lesquelles l'imagination prête son concours à la raison pour créer des systèmes.

I

Il est à remarquer, que la plupart des systèmes, où l'imagination s'égare dans le pays des illusions et des chimères, maintiennent le beau côté de la vie future et ouvrent à la félicité qu'ils nous promettent les champs de l'éternité. Ce n'est plus la même chose quand il s'agit du châtiment que la justice doit infliger à l'homme coupable : on s'ingénie à l'atténuer ; il en est même qui le suppriment totalement.

L'anéantissement : voilà, selon eux, la peine, l'unique peine de celui qui n'a pas su ou voulu faire un emploi utile du don de la vie. Ce don, personne ne l'a demandé ; donc, personne n'a pu s'engager à quoi que ce soit en le recevant, et c'est assez pour que la justice du donateur soit satisfaite, qu'il retire un bien devenu inutile.

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

Chassons donc toute idée d'une peine infligée à l'homme prévaricateur au delà de cette vie. Sa peine, ce sera de n'être pas immortel, parce qu'il n'aura pas voulu l'être. — La mort n'est pas un mal pour la brute qui la reçoit violente et prompte : elle est un mal affreux pour celui qui peut la prévoir et la pressentir. L'homme seul prévoit sa mort. — Si cette mort doit être totale, si elle doit s'appeler l'anéantissement, c'est assez pour influencer efficacement sa vie morale et le déterminer à bien faire. — Elargissons donc, dans la plus ample mesure, l'instinct de la conservation ; enseignons à l'homme, dès l'enfance, qu'une autre vie que celle du corps peut s'éteindre en lui, et que celle-là seule est importante à conserver puisqu'elle peut n'avoir pas de fin.

Tel est le systéme de l'immortalité conditionnelle ou facultative. La donnée fondamentale de ce système n'est pas neuve. Cicéron après avoir raillé les croyances populaires à l'endroit du Tartare, se consolait de la mort par la pensée qu'elle nous enlève au moins le pouvoir de souffrir, quand elle ne donne pas la béatitude à nos âmes immortelles. Chez ces anciens, l'immortalité facultative était toute nue. Mais les penseurs modernes ont éprouvé le besoin de la revêtir d'un habit décent et cependant, quoi qu'ils fassent pour paraître logiques, nous avons dit : *illusion*, et nous maintenons ce dire :

Illusion, l'abandon que Dieu est censé faire de la vie à celui qui la reçoit de sa libérale puissance ; illusion, l'iniquité prétendue d'une peine qui châtie l'homme pécheur de l'abus des dons de Dieu ; illusion, l'outrage fait à la sainteté divine par la persistance d'un mal qu'on appelle *absolu*; illusion, l'efficacité morale d'un châtiment auquel l'homme enivré des jouissances de ce monde peut se résoudre; illusion, enfin, cette sorte de darwinisme philosophique et spiritualiste, qui tient insuffisamment compte de la responsabilité humaine, et ne veut voir dans les méchants que des êtres faibles, qui tombent sur le champ de bataille de la vie morale, meurent et sont anéantis. Au souffle du bon sens ces illusions doivent s'évanouir.

Mais nous n'avons pas la prétention d'exécuter en quelques mots une thèse laborieuse comme celle qui vient d'être exposée. Partons de cette vérité incontestable que Dieu donne la vie parce qu'il le veut bien. Communication de sa perfection, elle doit faire retour à sa perfection. Il lui est impossible de s'en dessaisir sans se mutiler dans ses hautes prérogatives de prin-

cipe de toutes choses et de fin de toutes choses. Il faut qu'il reste le maître, ou bien l'homme, unique propriétaire de sa nature et de ses facultés devient à lui-même son Dieu. Alors, inutile d'aller plus loin et de faire intervenir des perfections de justice et de sainteté, qui n'ont plus rien à voir dans la possession et l'usage d'un bien dont Dieu s'est dessaisi.

Or, ce droit ne peut pas être autre que le droit du maître, c'est-à-dire le droit de conditionner le don de la vie et d'en régler l'usage. S'il veut que ce don soit révocable, il le sera; et il l'est en effet pour les êtres inférieurs qui n'ont que des sens et des instincts. S'il veut que ce don soit irrévocable, il le sera; et il l'est en effet pour l'homme, dont la nature intelligente et pleine de vastes désirs, tend à l'immortalité. Ainsi conditionné, le don de la vie peut être encore soumis à des lois de culture et de redevances auxquelles l'homme ne peut se soustraire, sans encourir la juste colère de Celui dont il est le bien.

En quoi ce châtiment peut-il être, comme on le prétend, une effroyable iniquité? Quel droit donne-t-il à l'homme de reprocher à Dieu l'existence qu'il a reçue de sa paternelle libéralité? S'il ne l'avait pas reçue, il n'en aurait pas abusé, c'est vrai. Il ne faut pas être grand métaphysicien pour comprendre cela. Mais, il pouvait en bien user pour son éternel avantage; il ne l'a pas voulu.

Non, ce n'est pas le châtiment des prévaricateurs qui ont abusé de la vie qu'on peut appeler une injustice, mais bien leur impunité. Or, cette impunité, ils la trouveraient en quelque sorte dans l'anéantissement. Non pas que l'anéantissement soit dépourvu de tout caractère pénal; mais il ne donne, ni à la justice divine les satisfactions qui lui conviennent, ni à l'homme pervers la mesure des peines qu'il a méritées.

Ajoutez à ces profondes considérations de l'angélique docteur, cette remarque importante : que nos instincts de justice demandent une équitable proportion dans les rétributions divines comme dans les rétributions humaines.

Ainsi que la vertu, le vice a ses degrés. Or, ces degrés doivent servir à mesurer les récompenses et les châtiments. On ne peut pas récompenser un héros comme on récompense le premier honnête homme venu; on ne peut pas châtier un scélérat, qui fut la terreur et le supplice de ses semblables, comme on châtie un vulgaire criminel dont la vie corrompue n'a fait tort qu'à lui-même. L'anéantissement n'a pas de degrés. Peine uni-

forme, il pèse indistinctement et du même poids sur tous ceux qu'il châtie. Monstrueuse égalité qui, non-seulement offense notre conscience, mais déshonore encore la perfection que l'on craint de compromettre par une équitable répartition des peines.

Il est vrai qu'il faut songer à tout lorsqu'il s'agit de l'honneur de Dieu, et que les apôtres de l'anéantissement s'imaginent qu'en tempérant l'action de sa justice, ils sauvent son adorable sainteté. — Conserver l'homme coupable pour le châtier, disent-ils, c'est changer le mal relatif en mal absolu. Or, le mal absolu ne peut subsister sans que la sainteté de Dieu en souffre.

Nous avouons qu'il nous est impossible de voir, dans une peine justement infligée, le changement si redoutable du relatif en absolu. Un mal absolu serait celui qui échapperait à la répression du souverain bien, et qui pourrait braver éternellement les perfections divines, sans qu'aucune pût jamais l'atteindre. L'impunité seule offenserait la sainteté de Dieu; et l'homme habitué au mal peut être assez pervers pour se la préparer dans l'anéantissement.

S'imaginer que cette peine, si c'en est une, mise en présence de l'instinct de la conservation, puisse suffisamment et efficacement brider les convoitises, empêcher la volonté de s'égarer ou provoquer son retour vers le bien, c'est une illusion ajoutée à celles que nous venons de dissiper. Déjà les passions sont assez fortes pour nous faire oublier, à leur profit, les peines dont sont menacés les pécheurs ; que sera-ce si on parvient à leur persuader que ces peines n'existent pas, et qu'elles n'ont à craindre avec la cessation de la vie, que la cessation des jouissances dont elles se repaissent ? Vous les verrez se hâter à la curée des biens de ce monde. Elles estimeront qu'un *bon tiens* vaut mieux pour elles que le bonheur problématique qu'on leur montre dans une lointaine perspective ; et plutôt que de se laisser contenir, elles amèneront la volonté dépravée à consentir au sort de la bête, dont elles lui font déjà subir la loi.

O tyrannie des systèmes ! Les docteurs de l'immortalité conditionnelle et facultative ont rêvé de compléter, dans l'ordre moral, l'hypothèse scientifique de l'évolution, de la sélection, de la lutte pour la vie. Cette préoccupation leur a fait oublier que l'évolution morale de l'homme ne se fait pas, comme l'évolution des espèces, sous l'action de lois physiques auxquelles la vie animale ne peut se soustraire, mais sous l'empire de la liberté. Tout en voulant rester spiritualistes, ils versent malgré

eux dans les honteuses conséquences des négations matérialistes, dont nous aurons à nous occuper dans une prochaine conférence.

Mais en voilà assez sur les illusions qui mutilent le dogme de l'immortalité et de la vie future. Passons aux chimères qui le défigurent.

II

Des rêveurs, plus nombreux que les précédents, mais moins bien armés, pour la plupart, de logique et de philosophie, ne reculent pas devant la nécessité d'une peine au-delà de cette vie. Toutefois, ils estiment que cette peine doit être ordonnée à l'amendement des coupables et que, par conséquent, elle ne saurait avoir le caractère d'une action purement et simplement vindicative de la justice divine.

Tout n'est pas fini pour l'homme pécheur, quand la vie présente arrive à son terme. Mais, aussi, Dieu ne se hâte pas de prononcer irrévocablement sur son sort. Il a décrété que l'épreuve actuelle ne serait pas définitive, mais que nous passerions tous par des épreuves, plus ou moins longues, plus ou moins répétées selon la mesure de notre bon vouloir et de nos expiations, après quoi nous serons tous admis dans un lieu d'éternel repos et d'éternelle béatitude.

C'est le système des transmigrations et des métempsycoses.

Il y a bien longtemps que ces rêveries hantent l'esprit humain. La vieille Égypte, la Chaldée, la Perse, l'Inde, Pythagore, Platon, les connurent. Enfin nous les retrouvons dans les écrits des hérétiques qui ont déshonoré les premiers siècles du christianisme et jusque dans les œuvres du grand Origène. Mais il faut étudier de près ces chimères.

Ne nous occupons pas des êtres devenus surhumains à qui ces rêveurs promettent de planer dans la vaste région de l'éther planétaire enveloppés d'un vaporeux manteau de matière vivante. Demandons-leur la solution du problème de justice que les partisans de l'immortalité conditionnelle et facultative ne peuvent résoudre que par l'anéantissement. — Que devient l'homme coupable après la mort? — Eh, mon Dieu, il devient ce qu'il est devenu quand la Providence l'a condamné à habiter notre globe : il entre dans une nouvelle épreuve. Car sachons-le bien, l'existence terrestre n'est pas notre première existence. Toute l'humanité, heureuse ou malheureuse, est en marche à

travers ces globes innombrables, armée immense dont le Tout-Puissant contemple et soutient les mouvements grandioses. Les justes traversent des demeures paisibles dont la joie universelle est l'ornement conquis par la vertu; les coupables errent à travers des sphères de douleur, où règnent la souffrance et l'expiation imposées par la justice souveraine de Dieu.

Où sont-elles ces sphères de la douleur? — Dans toutes les régions de l'univers d'une condition analogue à la terre et pire encore.

Il est difficile d'habiller plus élégamment des chimères; mais ce sont des chimères. Ceux qui les ont imaginées seraient fort embarrassés de démontrer, par des raisons sérieuses, qu'ils ont trouvé la solution juste du problème des destinées humaines. Ce n'est pas sous cette forme que se présente au sens commun la conclusion de la vie humaine. Il la veut nette et précise; ce qui nous donne lieu de croire qu'il la formulait avec une extrême simplicité à l'époque où, selon la remarque de Cicéron, « la vérité de nos fins dernières était mieux connue parce que les peuples étaient plus rapprochés de l'origine des choses et des productions divines. » Si la vérité a été altérée par des chimères, ce n'est pas l'imagination seule qu'il faut accuser. Elle a été embauchée et stimulée par la raison, qu'effraie la redoutable perspective de l'éternité des peines. Ce dogme est naturellement visé dans tous les systèmes des métempsycosistes contemporains. Et, comme si ce n'était pas assez du talent et de la verve poétiques de nos modernes rêveurs, on prétend que les esprits de l'autre monde s'épanchent en révélations, et viennent faire leur partie dans ce concert où l'on chante les voyages d'outre-tombe et les mystérieuses péripéties des transmigrations.

Si l'homme doit passer de l'épreuve de cette vie à l'épreuve d'une autre vie, il me semble que cette dernière, pour être à la fois équitable et efficace, devra se faire dans des conditions où l'on retrouve exactement le même individu, avec toute sa nature et toutes ses habitudes acquises. Qu'on le change de lieu, je le veux bien, mais il faut qu'il y soit tout entier. C'est tout l'homme qui a péché, par conséquent tout l'homme qui qui doit se repentir et se retourner vers Dieu.

Or, je cherche en vain tout l'homme après la catastrophe qui a rompu l'étroit embrassement de son âme et de son corps. Son âme s'est enfuie, et son misérable corps pourrit et s'évanouit dans la tombe.

Admettons, cependant, qu'il reste dans l'âme humaine, quel que soit le lieu et la forme de la réincarnation qu'on lui destine, le pouvoir de se repentir, de réformer sa vie et d'apaiser la justice divine. Encore faut-il qu'elle soit elle-même, c'est-à-dire qu'elle ait conscience, non-seulement de ce qu'elle est dans le présent, mais encore de ce qu'elle a été dans le passé. Mais comment cela, si on lui enlève le souvenir? La chaine de son identité est rompue et les actes de sa seconde vie n'ont plus aucune liaison avec ceux de la première.

Voilà des vérités fondamentales qu'on peut comprendre sans être grand philosophe, il suffit pour cela d'avoir le sens commun. Or, appliquons ces vérités à notre existence présente, nous allons tout de suite prendre en défaut le système chimérique des réincarnations. D'après ce système, qui suppose derrière nous et devant nous une durée indéfinie, notre vie actuelle n'est pas un commencement. Nous avons déjà été quelqu'un ou quelque chose. Nous rappelons-nous cela? Du point le plus avancé de l'existence où nous sommes arrivés, nous remontons, par le souvenir, le fleuve de notre vie et nous en reconnaissons les rivages accidentés. Dans toutes ces étapes de notre vie nous rencontrons le même *moi*. Nous n'avons aucun souvenir des états par lesquels nous avons passé, et de l'astre dont nous sommes descendu pour devenir un homme terrestre. Nous aurions le droit de nous révolter contre la singulière prétention qui nous impose une existence antérieure, dont nous n'avons pas conscience, si nous ne prenions le parti d'en rire. — Ne riez pas, dit un des plus ardents défenseurs de la métempsycose, notre inconscience s'explique. La mort est le Léthé où se noient les souvenirs d'une existence qui finit. Il n'y a pas de lois contre le sens commun, et l'on ne nous fera jamais entendre que des existences successives, dont la dernière doit réparer celle qui l'a précédée, ne soient pas soudées l'une à l'autre par le souvenir. Les épreuves désarticulées qu'on nous annonce ne réparent rien. J'ai besoin du souvenir dans toutes et chacune des existences qu'on me promet pour mériter par mes libres expiations l'apaisement de la justice divine.

Veut-on bien m'accorder ce souvenir? — Je demande alors quand finira l'expiation?

Encore si l'on promettait à ceux qui parviendront, on ne sait comment, à se purifier dans le voyage, mille et cent mille fois séculaire des transformations, un éternel repos dans un bonheur

immuable! mais non, la nature, disent quelques-uns de nos modernes rêveurs, est un cercle dont on ne peut voir ni le commencement ni la fin. Dans le circulus de la métempsycose, le mouvement est perpétuel, et si l'homme passe des quartiers les plus désolés du labyrinthe pénitentiaire dans des quartiers meilleurs, et même dans des régions bienheureuses où la créature prend le nom d'être surhumain, ce n'est pas pour y rester éternellement. Pendant que celui qui est déchu se relève, celui qui s'est relevé peut déchoir et après une halte dont nous ne pouvons mesurer la durée, être obligé de continuer sa course indéfinie dans le terrible cercle des purifications et des expiations. — Ce qui équivaut à dire que notre âme, qui veut invinciblement être heureuse et l'être sans crainte de perdre son bonheur, est fatalement condamnée à d'éternelles déceptions, et que Dieu n'est, en définitive, qu'un ouvrier mal habile qui ne sait ni prévoir, ni ordonner, ni atteindre l'achèvement de son ouvrage.

Toutes ces chimères offensent le sens commun, mais je suis moins effrayé de l'outrage qu'il en reçoit que de leur retentissement dans l'ordre moral.

Non, pas d'illusions! pas de chimères! Nous avons besoin pour éclairer notre marche vers la vie future d'une vérité précise qui nous préserve du mal et nous encourage au bien, en mêlant la crainte et l'espérance à la foi qui nous fait dire : *Credo vitam venturi seculi.*

NÉCROLOGIE

Le cardinal Czacki ancien nonce à Paris, est mort le 8 mars. Il a été brusquement emporté, sans que rien eût fait pressentir une fin aussi foudroyante.

Sa santé, il est vrai, avait toujours été frêle et sa nature chétive n'était soutenue que par l'énergie morale qui l'animait.

Le cardinal Czacki était Polonais d'origine.

A Rome, où il s'était fait, dès son retour, une situation considérable, son cabinet du palais Balestra était devenu, pour ainsi dire, l'antichambre du Vatican. C'est par là que passaient, avant d'aller à la secrétairerie d'État et chez le Pape, tous les diplomates, tous les étrangers de distinction et la plupart des évêques.

« Puisque, disait-il, le Sacré-Collège est un Sénat gouvernant le monde moral, il a besoin d'informations sûres et minutieuses. »

Il aimait beaucoup la France dont il se considérait, depuis sa nonciature, comme l'avocat naturel et le protecteur particulier.

Il admirait la fidélité active, l'inépuisable charité de la France catholique à l'égard du Saint-Siège, et tout récemment, à propos des fêtes du jubilé, rendant hommage à ces qualités généreuses, il aimait à redire : « La France est la mamelle qui nourrit la Papauté »

Le cardinal Czacki était à peine âgé de cinquante-quatre ans. Sa mort a été subite.

—

Nous apprenons une douloureuse nouvelle. M. le Dr *Constantin* James vient de mourir, rapidement enlevé par une fluxion de poitrine qui s'était déclarée il y a peu de jours.

Malgré son âge assez avancé (soixante-quinze ans), M. le docteur Constantin James jouissait d'une santé vigoureuse qui semblait lui promettre encore de longs jours. Aussi son activité prodigieuse le portait au travail avec toute l'ardeur de la jeunesse, et son esprit toujours ouvert sur les questions à l'ordre du jour lui inspirait fréquemment des études pleines d'intérêt, dont plusieurs fois les lecteurs de l'*Univers* ont eu la primeur. Nous devons noter particulièrement ses travaux sur le darwinisme qui ont obtenu à Rome une haute approbation.

C'est que le Dr Constantin James n'était pas seulement un spiritualiste, c'était un croyant et un pratiquant.

L'EMPEREUR GUILLAUME

L'empereur Guillaume, le vainqueur de la France et de l'Autriche, le fondateur de l'empire d'Allemagne n'est plus : il est mort, vendredi dernier 10 mars.

L'empereur Guillaume (Frédéric-Louis), second fils du roi Frédéric-Guillaume III, était né le 22 mars 1797. Il était donc âgé de quatre-vingt-onze ans.

Entré de bonne heure au service militaire, il fit campagne contre la France en 1813 et en 1815. Comme il se fit dès lors remarquer par sa prédilection pour le militarisme et l'absolu-

tisme, il fut obligé, lors des événements de 1848, de prendre la fuite et d'aller résider quelques mois en Angleterre.

Il devint colonel général et gouverneur de Mayence cinq ans après. En octobre 1857, l'état de santé du roi, son frère, mit les rênes du gouvernement entre ses mains, et un an après il était déclaré régent. Le prince Guillaume parut alors vouloir inaugurer un système nouveau. Un cabinet se forma sous la présidence de M. d'Auerswald, dont la pensée semblait être plus libérale au dedans et plus nationale au dehors que l'ancienne politique prussienne.

Le 2 juin 1861, son frère étant mort, le prince Guillaume monta sur le trône. Il publia une amnistie pour les crimes et délits politiques et, dans sa proclamation d'avènement, laissa percer des tendances belliqueuses que ses actes ne tardèrent pas à confirmer. L'armée de terre fut accrue, la marine développée et un vaste système de défense des côtes fut organisé avec l'aide de la Confédération germanique.

Au mois d'octobre, le roi Guillaume vint visiter Napoléon III à Compiègne; puis, il retourna à Berlin pour la cérémonie de son couronnement (10 octobre) et déclara à cette occasion ne tenir sa couronne que de Dieu seul. Cette déclaration n'était qu'un défi jeté à l'opposition qui venait d'obtenir de nombreux succès dans les élections générales. Rompant ouvertement avec l'esprit de libéralisme dont il avait un instant fait montre, le roi Guillaume prononça la dissolution de la Chambre des Députés, congédia les membres libéraux du ministère et constitua un cabinet entièrement royaliste.

Malgré les efforts du gouvernement, le triomphe de l'opposition dans les nouvelles élections n'en fut pas moins complet; les demandes de crédit pour la réorganisation de l'armée furent repoussées à une très grande majorité.

C'est alors que le roi Guillaume appela à la présidence du conseil M. de Bismarck, alors ambassadeur à Paris. Celui-ci n'ayant pu, malgré son habileté, vaincre les résistances de la Chambre, la session fut close par un message royal (14 octobre), dans lequel le gouvernement déclarait qu'il se voyait forcé de mettre le budget en exercice en dehors des lois constitutionnelles.

Cette lutte entre le trône et le pouvoir parlementaire menaçait de s'envenimer lorsque la question danoise vint fort à propos offrir au gouvernement prussien un moyen d'ajourner les difficultés parlementaires et de rehausser le prestige du trône

par un facile triomphe à l'extérieur. La diversion réussit au delà de toute attente.

La transformation de l'Allemagne au profit de la Prusse fut la conséquence de la campagne danoise, dont nous ne rappellerons ici que les principaux résultats : la conquête rapide des duchés par les armes austro-prussiennes, le partage des provinces envahies entre les deux grandes puissances allemandes, par la fameuse convention de Gastein (14 août 1865) ; puis les démêlés et la rupture avec l'Autriche, toute l'Allemagne divisée et en armes, l'alliance de la Prusse avec l'Italie, la guerre éclatant après de longs et formidables préparatifs, et aboutissant en quelques semaines à la victoire décisive de Sadowa, à laquelle le roi prit une part personnelle à côté du général de Moltke (3 juillet 1866). Les conditions de paix imposées à l'Autriche par le traité de Nikolsbourg, qui l'excluait de la Confédération germanique ; la plus grande partie de l'Allemagne à la dévotion et à la discrétion de la Prusse, l'annexion de royaumes, de provinces, de villes libres ; la constitution d'une confédération de l'Allemagne du Nord tendant à englober le Sud à son tour ; les conflits avec la France au sujet du Luxembourg ; la création d'une marine militaire ; la constitution d'une armée fédérale dont le roi de Prusse est le généralissime ; en un mot, un immense mouvement de réorganisation de toutes les forces vives de l'Allemagne ayant pour but marqué de les concentrer dans les mains du roi Guillaume, au service de l'agrandissement de la monarchie prussienne à l'intérieur ou de celui de la nation allemande au dehors ; la guerre de 1870, ses préliminaires, ses conséquences au dedans et au dehors, la reconstitution de l'empire allemand ; les luttes contre le catholicisme ; enfin, l'attitude de la Prusse pendant la guerre d'Orient.

La participation plus ou moins personnelle du roi de Prusse aux événements qui, depuis 1866, ont transformé si complètement l'Allemagne, est difficile à préciser au milieu de l'action multiple exercée autour de lui par l'ensemble de ses conseillers et de ses auxiliaires. Deux noms résument surtout les grands événements de son règne, celui de M. de Bismarck pour la diplomatie et la politique, celui de M. de Moltke pour la préparation et la réalisation des opérations militaires. L'intervention de Guillaume Ier paraît dans diverses circonstances solennelles, entrevues de souverains, réceptions d'ambassadeurs,

échanges de documents officiels, ouverture et présidence d'assemblées ou de cérémonies d'apparat. Elle s'accuse dans des proclamations, des manifestes, des discours, de simples dépêches, mêlant le ton de l'intimité à des documents publics.

Le souci que le roi prenait, depuis Sadowa, de la réorganisation de l'armée et de la marine allemandes attestait qu'il se préparait incessamment à la guerre à laquelle aspirait l'Allemagne.

Sa proclamation de départ, rejetant tous les torts de la lutte sur ses adversaires, exprimait « sa ferme confiance en Dieu, » dont le nom reviendra souvent dans la suite de ses dépêches. Les premières victoires lui causèrent une joie mêlée de surprise. C'est à la « protection visible du Dieu des armées » qu'il attribue le succès de son entreprise et la paix qui doit la couronner.

Guillaume Ier a couvert de toute son autorité cette politique implacable qui fait de la guerre une œuvre de destruction et de ruine.

Pendant le siège de Paris, le roi Guillaume ne parut personnellement sur le premier plan que pour recevoir de ses alliés, les princes des États secondaires de l'Allemagne, la couronne impériale. Il fut proclamé empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871, au palais de Versailles, dans la grande galerie des glaces. Ses proclamations à ce sujet représentaient le nouvel empire comme une reprise et une continuation de l'ancien empire germanique. Bientôt l'armistice, imposé à la ville de Paris par la famine plutôt que par le bombardement, puis les préliminaires de paix acceptés par l'Assemblée nationale, permirent à l'empereur Guillaume d'aller s'offrir aux ovations enthousiastes des populations allemandes, immolant volontiers toutes leurs traditions d'indépendance à l'idée d'une patrie unifiée et agrandie sous la domination d'un même maître.

Dans l'orgueil de ses récents triomphes, l'Allemagne accepta sans murmures les nouveaux sacrifices qui lui furent demandés pour la réorganisation de l'armée et de la marine nationales, et ce fut au milieu d'un véritable délire que l'empereur Guillaume inaugura à Berlin, le 2 septembre 1873, le « monument de la Victoire, » destiné à rappeler à la fois le souvenir des guerres de 1864, 1866 et 1870.

Cependant, deux ans plus tard, l'augmentation des cadres de l'armée prussienne, répondant au vote des nouvelles lois mili-

taires en France, donnait naissance à des bruits de guerre qui coïncidaient avec une visite spontanée de l'empereur Alexandre II à Berlin (10 mai 1875).

Trois jours après, le prince Gorstschakoff annonçait, par une circulaire, aux agents diplomatiques de la Russie, que le czar emportait de cette entrevue l'assurance que la paix ne serait pas troublée.

On assure que l'empereur Guillaume s'était de lui-même et énergiquement refusé aux vues belliqueuses de M. de Bismarck.

Sans vouloir rappeler ici dans tous ses détails la lutte que le gouvernement allemand entama contre le parti religieux, non plus que la répression sans merci qu'il exerça contre les socialistes et que favorisa, d'ailleurs, fort à propos la double tentative d'assassinat de Hœdel et de Nobiling, nous ne voyons plus guère à signaler dans ces dix dernières années que les tentatives faites par le vieux souverain, sous l'inspiration de son premier ministre, pour nouer des alliances, augmenter sans cesse les forces militaires de l'Allemagne et tenir constamment la France en échec.

On sait comment, à l'alliance avec la Russie, rompue définitivement en 1884, le prince-chancelier a immédiatement substitué l'alliance avec l'Autriche-Hongrie, puis plus récemment avec l'Italie. Ce groupement des puissances centrales n'a jamais eu pour but, s'il faut en croire M. de Bismarck, que le maintien de la paix en Europe.

Les attentats des socialistes firent une profonde impression sur l'esprit de l'Empereur et contribuèrent probablement à réveiller chez lui des sentiments chrétiens qu'il n'avait guère manifestés jusque là. C'est à ce moment, en effet, que l'on put constater un revirement dans sa politique. Il sembla avoir compris que pour combattre efficacement la révolution la force matérielle ne suffit pas. Il se rapprocha du Centre. Le Reichstag fut dissous et les élections générales décimèrent les nationaux-libéraux.

L'Empereur eut la sagesse de s'appuyer de plus en plus sur les classes dirigeantes en cherchant à s'attacher les masses populaires, et proposa à cet effet une série de mesures et de lois sagement démocratiques. Guillaume Ier qui avait déclaré une fois pour toutes, après une des nombreuses crises où M. de Bismarck demandait sa retraite, que jamais, de son vivant, il ne

contresignerait sa démission, accepta le rôle de réformateur populaire et de prince de la paix.

Depuis quelques années, il n'a pas démenti ce dernier titre. Chaque fois que de n'importe quel côté la paix sembla menacée, tous les regards se tournaient vers Berlin, et ce fut à Guillaume 1er que l'on songea tout d'abord, en juin 1885 à Londres et à Saint-Pétersbourg lorsqu'il s'agissait de trouver un arbitre pour les démêlés sur les incidents en Asie centrale.

C'est à Berlin encore, sous les auspices de Guillaume 1er et présidé par le prince de Bismarck, que s'est ouvert le Congrès pour le Congo, où les délégués des Etats-Unis siégeaient à côté des représentants de tous les Etats européens.

Si l'Occident et l'Orient n'ont pas été embrasés vers la fin de 1887 et dans les premiers mois de 1888, à la suite de l'expiration du traité de Skiernivice, du divorce de l'Allemagne avec la Russie — qui se croyait jouée en Bulgarie par le prince de Bismarck, — et de la formation de la triple alliance, on l'a dû à l'impossibilité où se trouvait le Czar de ne pas s'arrêter à Berlin pour voir l'Empereur, son oncle. Cette entrevue et surtout l'entretien qu'Alexandre III eut à cette occasion avec le prince de Bismarck, ont au moins ajourné, sinon écarté complètement la guerre.

—

Voici quelques détails sur les derniers moments de l'Empereur.

Le vieillard gisait sur son fameux lit de camp, le dos appuyé contre trois gros oreillers, la tête renversée, les paupières fermées, toutes rougies par l'inflammation catarrhale qui s'était déclarée depuis deux jours.

Les premiers symptômes de la mort apparaissaient déjà. Le prince de Bismarck suivait d'un œil anxieux les progrès de l'agonie; il était trois heures; soudain l'empereur, croyant s'adresser à son petit-fils Guillaume, prononça d'une voix faible comme un souffle ces paroles, qui trahissaient ses dernières pensées, et qui sont d'une importance capitale pour l'intelligence de la situation politique européenne :

« *Surtout, ne provoque pas le czar !* »

Telle a été la dernière préoccupation de Guillaume : la Russie !

Puis il est retombé dans un sommeil profond.

A quatre heures, il ne donnait presque plus signe de vie. Seule, la poitrine, en se soulevant imperceptiblement, indiquait que la mort n'était pas encore survenue.

Deux grosses lampes à huile emprisonnées dans des abat-jour verts éclairaient cette scène funèbre d'une clarté étrange. A côté du lit, une femme, cassée par l'âge et les souffrances, étouffait des sanglots dans son mouchoir; l'impératrice Augusta, malgré l'infirmité qui la cloue sur sa chaise roulante, malgré les instances de son médecin, le docteur Velten, avait voulu dire le suprême adieu au mourant. Elle couvrait de larmes et de baisers la main, déjà froide, de l'empereur.

A côté d'elle sa fille, la grande duchesse de Bade, étonnamment vieillie par suite de la mort de son fils, sanglotait bruyamment. Derrière elle un groupe silencieux de personnages assis ou debout, immobiles, anxieux. Le prince Guillaume, en uniforme de général, impassible, la tête basse, le prince de Bismarck, en grande tenue, les yeux rougis par de grosses larmes qui roulaient dans sa moustache, le vieux feld-maréchal de Moltke, qui pleurait comme un enfant. Un peu à l'écart, près de la porte qui donne sur la bibliothèque, les princes Georges, Alexandre, Léopold auprès des princesses Albert de Prusse, Guillaume et Frédéric-Charles vêtues de noir. Le grand chambellan, comte de Stolberg, le général Albedyll, chef du cabinet civil de la maison royale, et le conseiller de cour Wilmowsky entraient et sortaient sur la pointe des pieds pour transmettre aux adjudants et aux ministres qui attendaient dans la pièce voisine les appréciations des médecins Lauer et Leuthod. Le pouls ne battait plus, mais les docteurs déclarèrent, à six heures du matin, vendredi, que cet état léthargique pouvait se prolonger encore jusqu'à midi. Bismarck et de Moltke crurent alors qu'ils pouvaient se retirer pour quelque temps et quittèrent le palais.

A huit heures et demie, l'empereur fit un mouvement comme pour se dresser sur son séant, ses yeux s'ouvrirent démesurément, il poussa un long soupir et s'affaissa sur les coussins.

L'empereur n'était plus.

Tous les assistants s'agenouillèrent, tandis que le pasteur de la cour Kœgel, debout dans sa longue robe noire, prononçait une longue prière à voix basse. A ce moment, la grande duchesse de Bade eut une crise nerveuse, les chambellans accourus durent l'emporter. Les autres membres de l'assistance s'approchèrent à tour de rôle de la couche mortuaire et déposèrent un dernier baiser sur la main inerte et froide du défunt. Sur une invitation du prince Guillaume, le grand chambellan Stolberg, le grand maréchal comte de Perponcher, les adjudants, les médecins, les

chargés de cour, les chambellans, les chefs de la garde-robe, les intendants du palais vinrent rendre à leur tour le même hommage à leur regretté souverain.

On a eu grand'peine à éloigner l'impératrice du corps de l'empereur. Elle se cramponnait désespérément à cette dépouille déjà glacée. Cette douleur a même un peu étonné ceux qui en ont été les témoins, l'impératrice Augusta ayant toujours affecté une certaine réserve dans ses relations avec l'empereur. Par contre, l'attitude du prince Guillaume pendant ces dernières vingt-quatre heures est vivement commentée à la cour. On n'a pu découvrir sur sa figure hautaine le moindre signe d'émotion. L'impératrice lui a adressé en pleurant des reproches amers dans un entretien qu'elle a eu avec lui à deux heures, et l'a assuré qu'il se perdait rapidement dans la bonne opinion, non seulement de la cour, mais de la nation.

—

Le nouvel empereur a quitté aussitôt San-Remo pour se rendre à Berlin et il ne semble pas que le voyage ait aggravé son état.

Frédéric-Guillaume (Nicolas-Charles), fils aîné de l'empereur Guillaume Ier et héritier de la couronne impériale d'Allemagne, est né le 18 octobre 1831. Entré de bonne heure dans l'armée prussienne, il était promu lieutenant-général en 1860, faisait en cette qualité la campagne des duchés (1864), dans l'état-major du feld-maréchal Wrangel et était nommé général au début de la guerre avec l'Autriche en 1866.

Le prince Frédéric-Guillaume conduisit son armée, forte de 125,000 hommes, de la Silésie prussienne en Bohême, par les passes des monts Sudètes, et réussit à opérer sa jonction avec l'armée du prince Frédéric-Charles en plein champ de bataille de Sadowa (3 juillet 1866), au moment où les Autrichiens ne l'attendaient plus, décidant évidemment le succès de la journée.

Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il fut placé à la tête de la troisième armée allemande, comprenant les 5e, 6e et 11e corps de la Confédération du Nord et les 1er et 2e corps bavarois, ainsi que les contingents badois, wurtembergeois et hessois; en tout, environ 200,000 hommes et 500 canons.

Le 4 août, il attaquait les positions du général Abel Douay, à Wissembourg. Victorieux, comme on ne le sait que trop, il remportait, le 6, à Reichshoffen, une victoire plus brillante encore sur le maréchal Mac-Mahon. Arrivé le 5 au soir de Wissem-

bourg, avec 130,000 hommes, il attaquait les positions françaises le lendemain à sept heures.

L'armée française était de moitié moins nombreuse ; ses lignes furent tournées sur deux points, sa gauche et son centre forcés, en dépit de la charge désespérée ordonnée par le maréchal en dernier ressort et dont l'histoire perpétuera l'héroïque souvenir.

Après le désastre de Sedan, dont les Allemands lui attribuent l'honneur, il parvint à Paris sans avoir rencontré d'obstacles. Il commença, dès lors, l'investissement sérieux de la capitale dont son armée occupa les positions de la rive gauche, tandis que celle du prince royal de Saxe investissait la rive droite. Il demeura, quant à lui, avec ses troupes, jusqu'à la conclusion de la paix.

Le roi Guillaume, en apprenant la capitulation de l'armée de Bazaine et de Metz, résolut de donner un témoignage public de sa satisfaction à son neveu (Frédéric-Charles) et à son fils. Dans une lettre datée de Versailles le 28 octobre 1870, le roi de Prusse, rappelant les victoires et les opérations de guerre dirigées par le prince royal : « Tout cela, dit-il, pris dans son ensemble, signale en toi le grand capitaine chéri de la fortune. Aussi mérites-tu d'occuper le rang le plus élevé dans la hiérarchie militaire, et je te nomme, par la présente, général feld maréchal. C'est pour la première fois que cette distinction, que je confère également au prince Frédéric-Charles, échoit en partage à des princes de notre maison. »

Le prince sut toujours conserver dans la victoire un grand esprit de modération. Il s'était prononcé contre les conditions draconiennes imposées à la France et contre les razzias commises et les incendies allumés par les Prussiens dans le centre de la France. C'est ainsi qu'il reprocha vivement un jour à M. de Moltke sa barbarie et qu'il lui dit : « Vous faites de ceci une guerre, non contre la France, mais contre la civilisation. »

A plusieurs reprises des missions importantes lui incombèrent : c'est ainsi qu'en avril 1875 il alla faire à Rome, au roi Victor-Emmanuel, une visite qui ne laissa pas que d'avoir une grande influence sur la politique de l'Italie et sur ses relations avec l'Allemagne et l'Autriche. Plus tard, en 1878, après l'attentat de Nobiling, quand l'empereur dut se décharger pendant quelques semaines du pouvoir, le prince en recueillit le poids et fut régent de l'empire.

On a dit que des difficultés s'étaient élevées entre Frédéric-

Guillaume et certains hauts personnages de la cour; il fut, en effet, tenu comme à l'écart des affaires pendant plusieurs années, et le poste de président du Conseil d'État, qui lui avait été attribué assez récemment, paraît plutôt avoir été pour lui un titre d'honneur qu'une place de confiance.

Au printemps dernier, naquirent les premières craintes sérieuses sur l'état de sa santé; un enrouement persistant inquiétait son entourage. Ce sont, dit-on, la princesse Victoria et la reine d'Angleterre qui envoyèrent auprès de lui sir Morell Mackenzie, considéré comme un des plus habiles spécialistes de Londres, et qui devint dès lors son médecin ordinaire. Nous n'avons pas ici à rappeler les querelles très vives qui se sont élevées entre le médecin anglais et ses confrères allemands, querelles où l'opinion publique a pris parti ardemment, l'un niant le caractère cancéreux que les autres croyaient reconnaître à l'affection.

Un avenir prochain nous montrera quelle influence aura sur les affaires européennes l'avènement de ce souverain, dont la santé est si menacée et dont l'accession au trône en d'autres circonstances aurait pu être considérée comme un gage de paix et de tranquillité pour le monde.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 13 *mars.* — Après le dépôt par M. Faye du budget voté par la Chambre, le Sénat se livre à une longue discussion sur les rapports des Compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés. MM. Porriquet, Cuvinot, Léon Say et Tolain se font entendre et le projet est adopté.

Chambre des Députés.

Mercredi 7 *mars.* — Le matin, la Chambre vote sans débat et sans opposition du ministre de la guerre, les mesures adoptées la veille par la commission de l'armée, c'est-à-dire le vote des crédits proposés pour permettre au ministre de donner des *missions temporaires et toujours nouvelles* à des officiers généraux. Il n'y aura pas d'emplois nouveaux.

Il y a loin, on le voit, de ce qu'accorde la commission à ce que

demandait le ministre. M. Logerot voulait créer cinq nouveaux emplois et que ces missions fussent à poste fixe.

La discussion du budget de l'agriculture a rempli le reste de la séance; on a entendu de nombreux discours, mais on n'a voté que deux chapitres.

Le soir, de deux à cinq heures, la Chambre continue à éplucher le budget de l'agriculture. Le ministre qui préside à ses destinées, M. Viette, a pris plusieurs fois la parole, moins pour prononcer des discours que pour larder d'apostrophes les députés qui n'admirent pas son administration. Il a fait de l'art oratoire une perpétuelle interjection. Orateur médiocre, M. Viette s'est révélé interrupteur hors ligne.

A l'agriculture a succédé le budget des cultes. La commission l'a supprimé d'un trait de plume et nous offre à sa place une certaine somme qui doit, dans sa pensée, servir à la liquidation de frais qui lui semblent inutiles. Ce sont des frais du culte qu'il s'agit.

L'Évêque d'Angers commence par demander si les relations de l'Église et de l'État ont beaucoup changé depuis l'an dernier. Non, n'est-ce pas? Alors pourquoi supprimer le budget des cultes?

Jamais il n'y a eu moins de conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir gouvernemental. Le moment est mal choisi pour demander ainsi la suppression du budget des cultes.

Est-ce que cette suppression serait une satisfaction donnée à l'opinion publique? Non, le public ne veut pas la rupture entre l'Eglise et l'Etat! Aucun candidat aux dernières élections sénatoriales n'a, dans les professions de foi, demandé la dénonciation du Concordat. Un seul candidat aux élections partielles législatives l'a fait. Un fonctionnaire de l'Etat! (Tout le monde se tourne vers M. Bourgeois.)

On se propose de fêter le centenaire de 1789. Ce serait une singulière façon de s'y préparer que de détruire ce qu'a fait la Constitution de 1789! Ce serait une contradiction! (Bruit.)

Ah! On veut faire des économies? On a déjà réduit le budget des cultes d'un cinquième. Que n'en a-t-on pas fait autant pour les autres budgets? La Chambre comprendra ses devoirs. Elle votera le crédit intégral, voté l'an dernier. (Applaudissements à droite.)

Après une courte réplique de M. Yves Guyot, M. Faye vient déclarer que le gouvernement n'accepte pas la proposition de la commission du budget. Tant que le Parlement n'aura pas nettement déclaré qu'il veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce sera le devoir du gouvernement de demander le rétablissement du budget des cultes.

C'est sur le premier chapitre du budget des cultes que l'on vote pour ou contre la suppression de ce budget. 333 membres sont partisans du maintien, 194 de la suppression.

Le rapporteur de la commission annonce que la commission se

refuse à examiner par le détail le budget des cultes que la Chambre votera sous une responsabilité à laquelle ne veut point participer la commission.

Mais il arrive que, personne n'ayant préparé d'amendements, ni examiné les chapitres des cultes, si on vote de suite tous les chapitres, personne ne pourra demander de réductions partielles. La gauche s'aperçoit de la faute commise par M. Yves Guyot. Un membre propose d'imposer à la commission l'examen du budget. Ce qui est fait par 304 voix contre 209.

Jeudi 8 *mars.* — Le budget des beaux-arts remet à la première séance dame censure sur la sellette.

M. Faye se constitue son avocat d'office et nous apprend que, sans elle, il n'est point de bonne littérature. La Chambre s'est rangée à son avis.

La discussion sur l'Opéra nous a valu une révélation piquante. Chaque fois qu'un député propose un amendement qui rogne la subvention, on le bombarde immédiatement de billets de faveur. Voilà nos honorables avertis ; que d'amendements l'année prochaine !

Après avoir terminé le budget des Beaux-Arts et voté les chapitres réservés du budget des travaux publics, la Chambre examine, le soir, les crédits de l'instruction publique, en faisant précéder cette examen d'une longue discussion générale. Elle a permis à M. Le Provost de Launay de prononcer un excellent discours, auquel le ministre n'a qu'imparfaitement répondu.

M. Blatin nous a servi une conférence sur le surmenage ; les enfants, qui travaillent douze heures par jour, ne font de la gymnastique que pendant cinq minutes. Un homme, même très robuste, ne résisterait pas à un pareil régime.

Vendredi 9 *mars.* — C'est devant les banquettes vides, que M. Floquet monte au fauteuil, le matin et le soir.

C'est encore devant ces banquettes que M. Proal remporte une victoire ; il demande et obtient la suppression des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur.

M. Faye a été moins heureux, bien qu'il fût énergiquement appuyé par M. Ferry: il voulait le rétablissement des crédits pour les Facultés de théologie protestante, on le lui a refusé. Le gouvernement trouve que ces Facultés de théologie, détestables lorsqu'elles sont catholiques, deviennent sacrées lorsqu'elles sont protestantes. Plus logiques, les radicaux, ennemis déclarés de toutes les religions, ont proscrit celles-là et celles-ci. C'est en vain que les auteurs de l'article 7, s'efforcent, peut-être sincèrement, de revenir en arrière ; leurs complices persistent à crier : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » Et par cléricalisme, ils entendent aussi bien les curés que les pasteurs. Ils courent sus aux uns et aux autres.

On se bat sur chaque chapitre du budget de l'instruction publique.

Les amendements pullulent et la Chambre, qui repousse invariablement les bons, adopte non moins invariablement les mauvais. C'est ainsi qu'elle accorde 50,000 francs aux sociétés de gymnastique chères au général Boulanger, qu'elle accroît de 95,000 francs les dépenses des lycées de jeunes filles, et qu'elle refuse 95,000 francs, demandés par M. DE LAMARZELLE pour assurer le service de l'aumônerie dans les collèges.

Samedi 10 *mars*. — La discussion du budget de l'instruction publique nous a valu une révélation assez piquante ; la plupart des écoles construites à si grands frais et avec tant de luxe restent vides et leurs instituteurs prennent, faute d'élèves, douze mois de congé par an. Par ci, par là, deux ou trois enfants suivent les classes. Ce sont, comme l'a fort bien dit M. DE MONTÉTY « des écoles purement décoratives ». M. DE MORTILLET, toujours fantaisiste, en conclut qu'il faut fermer les églises et remercier les curés. Quant à M. Burdeau, cette situation ne l'inquiète que fort peu ; dans tous les cas, il connaît un remède au mal, et il l'indique : « Il suffit de diviser le nombre total des élèves par le nombre des maîtres. » Quel admirable orviétan !

M. DE SAINT-MARTIN nous édifie ensuite sur les services que rend à l'instruction le musée pédagogique. Institution modeste au début, ce musée a grandi et grossi. On l'a doté d'un personnel considérable et d'un budget qui ressemble à ce personnel. On lui a même donné un conseil d'administration où le ministre case naturellement ses amis. Cela nous coûtait 15,000 francs en 1880, puis 20,000 en 1881, et l'on double maintenant ce dernier chiffre. Ce musée, qui coûte cher, est d'une utilité contestable. Il sert surtout à la publication d'un recueil renfermant les sujets de composition donnés aux examens pour le brevet élémentaire et supérieur. Ce recueil est composé avec un tel soin qu'on y trouve, reproduite six fois de suite, la préface de la *Mare au diable* et cinq fois une description de forêt par M. André Theuriet.

Le budget de l'instruction publique voté, la Chambre expédie en un tour de main le budget des cultes. M. LABROUSSE obtient, malgré l'opposition du ministre, malgré le bon sens et l'équité, une réduction de 10,000 francs sur les traitements des évêques, sous prétexte d'observation plus scrupuleuse du concordat.

Les crédits pour les séminaires catholiques, protestants et israélites sont supprimés.

Le budget de la Légion d'honneur devait fatalement provoquer quelques allusions à de récents scandales. Pour couper court à tout débat dangereux, M. FALLIÈRES a déclaré que les décrets indiqueront toujours la nature des services exceptionnels, et que l'*Officiel* publiera dorénavant les nominations et promotions en ce qui concerne les étrangers.

La mesure est bonne, quoique tardive.

Le fameux réseau de l'Etat a provoqué, comme toujours, des critiques aussi nombreuses que fondées. Dans un excellent discours, M. René Brice en a demandé la vente; c'est, a-t-il dit, un sacrifice qui s'impose. On ne lui a pas prouvé le contraire, mais la majorité n'en a pas moins tenu à conserver ce rail précieux.

Le budget des dépenses est voté; nous connaissons le total de la carte à payer, mais nous ignorons comment et avec quoi nous paierons. Un particulier qui se fixerait à lui-même un chiffre de dépenses sans connaître le montant de ses revenus, s'exposerait aux pires critiques; mais il est des grâces d'Etat pour les Chambres républicaines, et rien ne semble plus naturel que de leur voir mettre la charrue avant les bœufs.

Lundi 12 *mars*. — Nous voici arrivés au budget des recettes ; c'est un gros morceau.

La discussion a débuté par deux discours qui renferment des aveux utiles à recueillir. M. Jules Roche a constaté que, sous la République, la France, sans budget sérieux, « menait une vie de Bohême ». M. Yves Guyot a reproché à ses collègues de la gauche, « d'étaler leur impuissance à mener à bien une seule réforme sérieuse. »

Pourquoi, direz-vous, cette colère et ces compromettants aveux? uniquement parce que M. Jules Roche, trouvant les propositions du gouvernement mal étudiées et les prétendues réformes de la commission désastreuses, voulait qu'on votât en bloc l'ancien budget des recettes de 1887, tandis que M. Yves Guyot, estimant les réformes dont il est l'inventeur les meilleures du monde, entendait que la Chambre les discutât avec recueillement. Il a fini par l'emporter à dix voix de majorité, après pointage.

Après ce pugilat, la discussion générale s'est ouverte et l'éloquence parlementaire a coulé à flots.

Mardi 17 *mars*. — C'est, comme toujours, devant les banquettes que s'ouvre la séance du matin. Mais, cette fois, M. Baudry-d'Asson a tenu à le faire constater. Il a demandé, sur une proposition de renvoi de la séance à deux heures, le vote par appel nominal. Comme il n'y avait personne et qu'il ne voulait pas en convenir, M. Floquet a fait relire quatre fois par l'huissier la liste de nos honorables. Pendant ce temps, on allait requérir à domicile les absents ; M. Clémenceau est arrivé le dernier, et l'on a constaté que 222 députés seulement avaient pris part au vote.

Leurs bulletins jetés dans l'urne presque tous sont repartis, et c'est encore devant une salle vide que M. Allain-Targé monte à la tribune, où il administre une vigoureuse volée de bois vert à la commission du budgst.

Au début de la séance du soir, la commission du budget se fait

battre ; ce désagrément n'est pas nouveau pour elle, mais aujourd'hui l'échec est décisif.

M. Gillet développe un contre-projet réglant la suppression de l'exercice chez les débitants de boissons et établissant l'abonnement obligatoire. M. Tirard accepte ce système, sans néanmoins s'y rallier ouvertement, et plaide agréablement le pour et le contre. Quant à la commission, elle s'insurge ; elle envoie à la tribune M. Yves Guyot ; puis, elle y dépêche M. Peytral. L'un et l'autre donnent avec entrain et développent des arguments « d'ordre technique et d'ordre moral ». Rien n'y fait ; il suffit à M. Gillet de répondre : « l'eau-de-vie, c'est le vin du pauvre ! » Et, par 327 voix contre 210, la Chambre adopte son contre-projet.

C'est pour les chinoiseries budgétaires de la commission, le commencement de la fin.

La journée a fini par un autre vote dont l'importance n'est pas moins considérable ; à une assez forte majorité, la Chambre a supprimé le privilège des bouilleurs de cru. Cette mesure était bien, à la vérité, demandée par la commission, mais elle était surtout réclamée par le ministre des finances.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

En Allemagne. — Proclamation et rescrit de Frédéric III.
Apaisement. — Hollande.

15, mars 1888.

Tout s'efface cette semaine devant les événements de Berlin. Nous en parlons plus haut et il ne nous reste qu'à mentionner ici deux importants documents qui viennent d'être publiés : un rescrit du nouvel empereur au prince de Bismarck et une proclamation au peuple allemand. Voici le texte de ces deux documents.

A mon peuple !

L'empereur a terminé sa vie glorieuse.

Dans le père bien-aimé que je pleure et pour la perte duquel ma maison royale est, avec moi, plongée dans une douleur profonde, le fidèle peuple de Prusse a perdu son Roi couronné de gloire, la nation allemande, le fondateur de son unité, l'empire ressuscité, le premier empereur allemand ; son glorieux nom restera inséparablement lié à la grandeur de la patrie allemande, de cette patrie, dans la restauration de laquelle le labeur opiniâtre du peuple et des princes de Prusse a trouvé sa plus belle récompense.

En relevant avec un soin paternel et sans jamais se lasser, à la

hauteur de sa grave mission l'armée prussienne, l'empereur Guillaume a établi le fondement solide des victoires que, sous sa conduite, ont remportées les armes allemandes et d'où est sortie l'unité nationale. Par là, il a assuré à l'Empire la position de grande puissance que jusque-là avait souhaitée tout cœur allemand, sans guère oser l'espérer. Ce que dans la lutte ardente et pleine de sacrifices il avait conquis à son peuple, il lui a été donné de le consolider, de le faire prospérer en bienfaits, grâce au labeur des longues années durant lesquelles il a pu régner en paix.

Tranquille, se reposant sur sa propre force, l'Allemagne est là, honorée dans le Conseil des Nations, ne demandant qu'à jouir pacifiquement de ce qu'elle a gagné. S'il en est ainsi, nous en sommes redevables à l'empereur Guillaume, à son inaltérable fidélité au devoir, à son infatigable activité consacrée uniquement au bien de la Patrie, soutenu en cela par le désintéressement et l'esprit de sacrifice dont a fait preuve, sans fléchir, le peuple prussien et que partagent toutes les nationalités allemandes.

C'est à moi que sont dévolus maintenant tous les droits et tous les devoirs attachés à la couronne de ma maison. Je suis résolu à les maintenir fidèlement durant le temps que la volonté de Dieu pourra m'accorder de régner. Pénétré de la grandeur de ma tâche, tous mes efforts seront consacrés à continuer l'œuvre dans le même esprit que celui qui l'a fondée : faire de l'Allemagne le foyer de la paix, de concert avec les gouvernements confédérés, et travailler, avec les organes constitutionnels de l'Empire et de la Prusse, à la prospérité du pays allemand.

J'apporte ma confiance tout entière à mon fidèle peuple qui, à travers une histoire longue déjà de plusieurs siècles, a partagé avec ma maison les bons et les mauvais jours car, sur la base de l'indissoluble union entre le prince et le peuple, union indépendante de toute modification dans la vie des Etats et qui est l'impérissable héritage des Hohenzollern, je suis convaincu que je suis appelé à être, et j'en prends l'engagement, un roi juste et fidèle dans la joie comme dans la douleur.

Dieu veuille m'accorder sa bénédiction et la force d'accomplir une œuvre à laquelle ma vie est désormais consacrée.

Berlin, 12 mars 1888. *Signé :* Frédéric.

Rescrit de S. M. l'empereur et roi au chancelier de l'empire et président du ministère d'État :

Mon cher prince,

En inaugurant mon règne, c'est pour moi un besoin de m'adresser à vous, le premier serviteur de mon père, qui repose maintenant en

paix dans le sein du Seigneur, à vous qui l'avez si fidèlement servi durant tant d'années.

Vous avez été le fidèle et courageux conseiller qui a dirigé sa politique et en a assuré le succès. Je vous dois, moi et ma maison, une grande reconnaissance. Vous avez donc le droit de savoir avant tous quels sont les points de vue d'après lesquels devra se régler la conduite de mon gouvernement.

Les règlements établis par la Constitution et par le droit, pour l'Empire et pour la Prusse, doivent d'abord être consolidés dans le respect et dans les mœurs de la nation. Il faut donc éviter, autant que possible, les ébranlements qu'occasionnent les changements fréquents des institutions de l'Etat et des lois.

L'accomplissement des tâches qui incomberont au gouvernement impérial devra laisser intactes les bases solides sur lesquelles l'État prussien a, jusqu'à présent, réposé en sécurité. Pour l'Empire, les droits constitutionnels de tous les gouvernements confédérés devront être scrupuleusement respectés, de même en ce qui concerne les droits du Reichstag. Mais il convient d'exiger du Reichstag et des gouvernements un semblable respect à l'égard des droits de l'empereur.

Il ne faut pas perdre de vue que ces droits réciproques ne doivent avoir pour objet que le développement de la prospérité publique, laquelle reste la loi suprême ; et l'on doit constamment tenir compte, dans la plus complète mesure, des besoins nationaux qui viennent à se produire, à s'affirmer nettement. La plus nécessaire et la plus sûre garantie pour le tranquille accomplissement de cette mission est, à mon avis, dans la conservation non affaiblie des forces défensives du pays, de mon armée éprouvée, de la marine aujourd'hui florissante et à laquelle l'acquisition de nos possessions d'outre-mer impose de graves devoirs.

Armée et marine devront toujours être tenues, sous le rapport de l'instruction militaire et de l'organisation, à cette hauteur qui a fait leur gloire et qui assure leurs qualités dans l'avenir.

Je suis résolu à gouverner et l'Empire et la Prusse en observant religieusement les dispositions de la Constitution impériale et royale. Ces dispositions ont été établies, par mes prédécesseurs sur le trône, avec la sage connaissance des incontestables besoins et des obligations si difficiles de la vie sociale et politique. Il convient qu'elles soient de toutes parts respectées pour que leur force et leur action bienfaisante puissent se manifester.

Je veux que le principe de tolérance religieuse, que, depuis des siècles ma maison a tenu pour sacré, continue d'être une protection pour tous mes sujets à quelque famille religieuse, à quelque confession qu'ils appartiennent. Chacun d'eux est également près de mon cœur : tous n'ont-ils pas également, aux jours de danger, prouvé leur absolu dévouement.

D'accord avec ce que pensait mon impérial père, j'appuierai chaudement tous les efforts de nature à favoriser la prospérité économique des différentes classes de la Société, à concilier les intérêts rivaux, à atténuer autant que faire se peut les défectuosites inévitables. Néanmoins, je ne veux pas éveiller cette espérance qu'il soit possible de mettre un terme à tous les maux de la société, au moyen de l'intervention de l'État.

Je considère que la question des soins à donner à l'éducation de la jeunesse est intimement liée aux questions sociales. Une éducation plus haute doit être rendue accessible à des couches de plus en plus étendues, mais on devra éviter qu'une demi-instruction ne vienne à créer de graves dangers, qu'elle ne fasse naître des prétentions d'existence que les forces économiques de la nation ne sauraient satisfaire. Il faut également éviter qu'à force de chercher exclusivement à accroître l'instruction on en vienne à négliger la mission éducatrice. Une race élevée dans les principes sains de la crainte de Dieu et dans des mœurs simples pourra seule posséder assez de force, de résistance pour surmonter les dangers qu'à notre époque d'ardente agitation économique, les exemples de vie à outrance donnés par quelques-uns font courir à la collectivité.

C'est ma volonté qu'aucune occasion ne soit négligée, dans le service public, de travailler à réagir contre la tentation de faire des dépenses exagérées. Mon examen impartial est assuré à tous les projets de réformes financières, si la vieille économie prussienne ne permet pas d'éviter le recours à de nouvelles charges ou d'amener un allègement des exigences actuelles.

Je tiens pour très louable l'autonomie administrative accordée dans l'État à des associations grandes ou petites. Toutefois je pose en question si le droit de prélever des taxes, accordé à ces associations, droit qu'elles exercent sans tenir compte suffisamment des charges imposées en même temps par l'empire et par chaque État, n'a pas pour effet de créer un fardeau hors de proportion avec ses moyens. De même il convient d'examiner si on ne pourrait pas introduire dans la hiérarchie administrative une simplification qui, en diminuant le nombre des fonctionnaires, permettrait une augmentation des traitements.

Si nous parvenions à asseoir fortement les bases de la vie politique et sociale, j'éprouverais ensuite une satisfaction particulière à pouvoir donner son plein épanouissement à la floraison déjà si richement établie dans tout l'Empire de la science et de l'art allemands.

Pour la réalisation de ces intentions, je compte sur le dévouement dont vous avez donné tant de preuves et sur le concours de votre expérience consommée. Puisse-t-il ainsi m'être donné, grâce à la collaboration unanime des organes de l'empire, à l'activité dévouée de la représentation populaire et celle de toutes les autorités, grâce à

la coopération confiante de toutes les classes de la population, puisse-t-il m'être donné de conduire, dans un développement pacifique, l'Allemagne et la Prusse à de nouveaux honneurs. Indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire, je serai satisfait si, plus tard, on dit de mon règne qu'il a été bienfaisant pour mon peuple, utile à mon pays et une bénédiction pour l'empire.

Votre affectionné, FRÉDÉRIC.

Berlin, 12 mars.

—

Ces deux pièces expriment les sentiments pacifiques les plus propres à rassurer l'Europe. Il s'en dégage à la fois une profonde horreur de la guerre, une invincible volonté de s'attacher à la conjurer et de substituer aux jouissances d'une gloire sanglante les bienfaits plus féconds d'une pacification générale.

On n'était pas accoutumé en Allemagne à entendre un souverain déclarer « qu'il est indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire ». Ce langage aura dans le monde un immense retentissement, et pour premier résultat de fortifier les espérances que, depuis longtemps, les partisans de la paix attachaient au règne du nouvel empereur.

Nous ne nous dissimulons pas, d'ailleurs, et il ne doit pas se dissimuler à lui-même les difficultés de la tâche qu'il vient d'assumer. Elles sont nombreuses; elles ont leur source, en Allemagne comme en France, dans des sentiments dont on ne saurait, hélas ! pas plus nier la force que la légitimité. Mais, il est pour les résoudre, des moyens efficaces et, entre tous ces moyens, il n'en est pas de plus décisif que celui qui aurait pour résultat un arrêt dans les armements ruineux auxquels se livrent les nations de l'Europe.

Le nouvel Empereur se couvrirait de gloire dans le présent comme dans l'avenir, il assurerait à son nom les bénédictions de la postérité s'il employait sa puissance à imposer la paix, à en assurer la durée, en donnant l'exemple d'un désarmement général. Les paroles qu'il vient de prononcer permettent de croire qu'il est capable de comprendre la grandeur du rôle qui se trouve aujourd'hui à portée de sa main.

—

Des élections législatives ont eu lieu hier dans trois départements : la Côte-d'Or, la Haute-Marne et les Bouches-du-Rhône ; dans les deux premiers, c'étaient des ballottages. Une chose

frappe tout d'abord en examinant les chiffres : le nombre des abstentions ; les électeurs qui se désintéressent de leur droit de suffrage sont de plus en plus nombreux. Cela se comprend dans la Côte-d'Or et dans les Bouches-du-Rhône, où seule l'opinion radicale avait satisfaction ; mais dans la Haute-Marne ? M. Bourlon de Rouvre n'est distancé que de 3,000 voix par le candidat radical, le citoyen Roret, et il y a 20,000 abstenants. Certainement il faut faire la part des opportunistes, qui n'ont pas voulu se rallier au radical Roret ; mais il reste encore dans ces 20,000 abstenants plusieurs milliers de conservateurs, auxquels il aurait été facile d'assurer le succès de M. Bourlon de Rouvre.

Dans les Bouches-du-Rhône, on ne compte que 50,000 votants environ, sur 130,000 électeurs inscrits ; c'est le citoyen Félix Pyat, l'homme à la « petite balle, » le « cancrelas des bateaux à charbon, » l'ex-membre du « comité de salut public » qui tient la tête.

Dans la Côte-d'Or, M. le président de la République se voit remplacé par l'autonomiste Cernesson, quoiqu'il ait appuyé l'opportuniste Philippot.

—

Il n'y a plus à se faire d'illusion : après le vote de la Chambre rejetant la proposition de M. Jules Roche, on aura beau tenir deux séances par jour, il ne paraît pas possible d'examiner et d'adopter le plan de réforme de la commission d'ici au 1er avril. Il faudra donc voter plusieurs douzièmes provisoires. Les optimistes, M. Yves Guyot en tête, prétendent que la Chambre pourra avoir terminé son œuvre dans quinze jours, mais ils avouent que la chose étant tout à fait impossible pour le Sénat, il sera indispensable de voter quelques nouveaux douzièmes.

Le résultat final devant être que le budget ne pourra être promulgué au plus tôt qu'en juin ou juillet, on n'explique la résolution de la Chambre, ou plutôt de la commission du budget qui la mène, que par le besoin, en dégageant sa responsabilité, de laisser au Sénat tous les torts en cette affaire. Mais M. Yves Guyot et ses collègues de la commission et de la Chambre, se trompent s'ils s'imaginent que les électeurs ne sauront pas faire remonter les responsabilités sur qui de droit. C'est à eux qu'ils s'en prendront, et ils accuseront également la complicité du gouvernement en cette affaire, qui achèvera le discrédit de la majorité républicaine et du ministère Tirard dans le pays.

—

Les élections législatives de Hollande viennent d'avoir lieu, d'après une nouvelle loi électorale. D'après les dernières nouvelles, le nouveau corps électoral a bouleversé la composition des partis à la Chambre. Le parti qui a le plus gagné est celui des catholiques ; ils ont conservé presque tous leurs sièges. Il n'y a qu'à Delft et Haarlemmermeer qu'ils sont en ballottage. Ils arrivent également au ballottage dans le cœur du pays, comme à La Haye, dans les provinces de la Hollande méridionale et septentrionale, dans la province d'Utrecht et dans la Gueldre. Mais, ce n'est que dans quinze jours qu'on pourra constater les succès remportés. Quant aux libéraux, ils ont jusqu'à présent perdu deux sièges en Frise, province qui était considérée comme le boulevard de leur parti. Ils n'ont gagné qu'Utrecht et Tiel, mais ils sont en ballottage dans plusieurs districts où ils croyaient leur victoire assurée. En somme, l'extension du suffrage n'a pas été favorable aux anti-libéraux.

Partout les abstentions ont été très rares ; elles n'ont guère été le fait que des absents et des malades, encore ceux-ci se sont-ils faits le plus souvent porter au scrutin. A Goes, un vieillard de 89 ans a voté, les larmes aux yeux, pour la première fois de sa vie.

Les électeurs catholiques, là où ils se trouvent en minorité, voteront au ballottage pour les candidats anti-libéraux et anti-révolutionnaires ; on espère que les électeurs « orthodoxes » en feront autant, en semblable occurrence, pour les candidats catholiques.

Notons un détail important. A La Haye, M. le baron Michiels van Verduynen arrive au ballottage avec 2897 voix, contre deux libéraux et un anti-radical. C'est la première fois qu'un candidat catholique se présente dans la capitale politique du pays. Le seul candidat élu, M. le comte Schimmelpenninck van Nijenhuis, conservateur, n'a atteint que le chiffre de 3,223 voix.

DERNIÈRE HEURE. — Par décret en date du 14 mars, publié ce matin à l'*Officiel*, le général Boulanger est mis à la retraite par retrait d'emploi.

Le rapport du général Logerot, qui précède le décret, vise plusieurs manquements graves à la discipline, notamment trois voyages à Paris, les 24 février, 2 et 10 mars, malgré le refus du ministre de la guerre d'autoriser ces déplacements.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Depuis vendredi la Bourse de Paris vit dans l'attente. Le mouvement de hausse qui commençait à s'y manifester s'est arrêté; les séances se sont succédé ternes et indécises. Avant de se remettre en marche, la spéculation veut savoir quel parti vont prendre les places étrangères, notamment les places allemandes qui, depuis la mort du roi Guillaume, ne se sont plus ouvertes.

Ce temps d'arrêt sera de courte durée.

Si nous ne nous trompons, il finira par un raffermissement et peut-être par un progrès général parce que la guerre à bref délai est devenue plus improbable que jamais.

Bourse du 13 *mars* 1888.

3 0/0		82 95	C. F. foncières 1879		487 »
3 0/0 amortissable		86 »	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		106 70	— — 1880		471 »
Crédit foncier	Actions	1.378 75	— foncières 1883		383 25
Est	—	793 75	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.270 »	Lyon	—	402 »
Midi	—	1.160 »	Midi	—	400 50
Nord	—	1.541 25	Nord	—	408 »
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	401 75
Ouest	—	900 »	Ouest	—	399 »
Panama	—	262 50	Panama 4 0/0	—	181 »
Suez	—	2.125 »	— 6 0/0	—	315 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA CONFIANCE (1)

Il est dans la vie de chacun de nous des instants où nous sommes comme entourés de sombres nuages; nous marchons dans les ténèbres, le chagrin nous oppresse, la tristesse nous ronge, l'appréhension de l'avenir nous épouvante. C'est le moment où il est le plus nécessaire de nous rappeler la pensée de Dieu, de nous souvenir de son saint Nom, de mettre dans sa bonté notre espérance, de nous appuyer avec une confiance sans bornes sur la puissance de son bras (2). Peut-être le temps où nous sommes vous paraîtra-t-il bien choisi pour méditer à loisir ce sujet consolant de la confiance en Dieu.

I

Il semblerait naturel de croire que la confiance en Dieu est le privilège exclusif du juste. Le Seigneur a pour lui une affection pleine de tendresse, il contemple avec complaisance sa vie pure et innocente, il écoute avec bienveillance sa prière, et va même jusqu'à prévenir les désirs de son cœur (3).

Le pécheur, au contraire, s'étant fait l'ennemi du Tout-Puissant, a tout lieu d'appréhender les rigueurs de sa justice et les poursuites de ses vengeances. A peine est-il revenu de son égarement, son premier sentiment est celui de la crainte; il ne peut même en supporter la pensée. En vain le Seigneur vient à sa rencontre, et l'appelle de sa voix la plus douce : « Adam! où es-tu (4) ? » Le coupable fuit et essaie de se soustraire aux regards de Celui à qui rien ne peut échapper. Cependant, avec une ineffable indulgence, ce bon Père met une telle persévérance à appeler son enfant ingrat, à lui offrir, à lui promettre le pardon, que, rassuré enfin par de si charitables instances, celui-ci commence à reconnaître que la miséricorde du Seigneur l'emporte sur sa justice (5), et l'espérance, la douce espérance, ne tarde pas à renaître dans son cœur.

(1) Lettre pastorale pour le carême de Mgr l'archevêque de Cambrai. — (2) Is., L, 10. — (3) Ps. CXLV, 8; Ps. XX, 17. — (4) Gen., III, 9. — (5) Ps. CXLIV, 9.

Oui, Dieu est infiniment bon, même pour les plus grands pécheurs. Si, sous la loi de crainte, il se sentait obligé de faire souvent briller le glaive de sa justice, déjà cependant, après avoir fait entendre les plus terribles menaces, il dictait à ses Prophètes des paroles de bonté et d'espérance, et leur apprenait à tracer de sa miséricorde les plus touchantes images.

Mais, pour le triomphe complet de la confiance, il fallait l'apparition de la loi nouvelle. Le divin Messie, par son seul nom, dissipe désormais toutes nos craintes, car il a voulu s'appeler Jésus, c'est-à-dire Sauveur (1).

Ce nom, il l'a pris pour tous, parce qu'il voudrait en réaliser pour tous la consolante signification. Il est le Sauveur de tous, dit l'Apôtre, bien qu'il soit surtout le Sauveur des fidèles (2).

Faut-il d'autres preuves de la confiance qu'il mérite? Comment ne pas espérer en Jésus? Comment se défier de Celui qui vient du haut des cieux pour nous sauver au prix de tout son sang? Nous sommes pécheurs; — mais voilà Celui qui efface les péchés (3). Nous sommes pauvres en mérites et en vertus; — mais voici Celui qui, étant riche de tous les trésors du ciel, vient les partager avec nous (4). Notre nature est dégradée; — il la relève. De serviteurs révoltés, il nous fait enfants bien-aimés; partout où l'iniquité a été abondante, la grâce surabonde (5); et c'est au point que le nouvel état de l'homme racheté semble l'emporter sur l'état de l'homme avant le péché (6).

Aussi, ô divin Sauveur! désormais ceux qui croient en vous ne seront plus effrayés à votre nom, et ne fuiront plus à votre approche. Que dis-je? A cette douce invitation tombant toujours de vos lèvres : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés de misères et fatigués de rudes travaux (7); » nous nous empresserons de répondre en accourant pour saisir cette divine main qui nous est tendue, et nous puiserons le salut aux sources vivifiantes et intarissables de vos plaies sacrées, ô Dieu Sauveur (8).

Sans doute, depuis la venue du Rédempteur, il y a encore des gens qui se damnent; hélas! oui, et il y en a beaucoup. Mais à qui en est la faute? Dieu veut le salut de tous, le Sauveur est mort pour tous; à tous il offre ses grâces, ses sacre-

(1) Matt., I, 21. — (2) Tim., IV, 10. — (3) Joan., I, 29. — (4) Coloss., II, 3. — (5) Rom., V, 20. — (6) Ibid., XV. — (7) Matt., XI, 28. — (8) Is., XII, 3.

ments, son amour, son royaume céleste. Nul ne sera abandonné s'il ne s'abandonne lui-même, et la porte de l'enfer ne s'ouvre que pour les coupables déserteurs de la voie qui mène au ciel. Et combien de fois verrons-nous le bon Pasteur courir après sa brebis infidèle pour l'empêcher de consommer sa perte! Il atteint la fugitive, il la prend, il la charge sur ses épaules et la rapporte au bercail (1). Le père du prodigue est toujours disposé à le recevoir, à le presser sur son cœur, dès que l'épreuve a fait naître le repentir; et il lui rendra, avec sa tendresse, tous les biens de sa maison (2). Vous pouvez entendre Celui qui daigne s'appeler le bien-aimé, inviter, solliciter sans relâche l'âme infidèle, promettant de l'accueillir avec indulgence et amour, dès qu'elle reviendra à Lui (3). Comment donc se défier d'un Dieu si bon, même pour les méchants et les ingrats? Pour peu qu'on désire de faire son salut, comment craindre de n'y pas réussir quand on voit le Sauveur, par sa grâce et sa bonté, faire une sorte de violence aux cœurs égarés, et, par ses vives instances et ses douces importunités, triompher de leurs opiniâtres résistances?

Écoutons saint Bernard : « Tout pécheurs que nous sommes, dit ce Père, ayons confiance en Dieu, parce qu'il est bon, et très bon. S'il voulait nous perdre, il ne nous inviterait pas d'une manière si pressante à son aimable service (4). » — « Ah! dit aussi saint Augustin, Dieu ne nous engagerait pas, comme il le fait, à nous appuyer sur Lui, s'il n'était pas disposé à nous prêter son bienveillant appui. Croyez-le bien; Dieu ne se fait pas un jeu cruel de nous tendre sa main miséricordieuse pour la retirer ensuite si nous avançons la nôtre, et nous laisser ainsi tomber dans l'abîme. » Non, non; sa parole nous l'affirme, l'expérience le prouve tous les jours; aucun de ceux qui ont mis en Dieu leur confiance n'a été confondu (5).

Le premier effet de notre confiance en Dieu doit donc être de nous rassurer contre les terreurs que pourrait nous faire concevoir le souvenir de nos péchés.

Si quelquefois la pensée des jugements de Dieu nous effraie outre mesure, si dans le sentiment de votre misère vous éprouvez de cruelles appréhensions touchant votre persévérance et votre salut éternel, écoutez ce que vous dit le Seigneur par son Prophète : « O vous qui êtes mon serviteur! croyez-moi; je

(1) Luc, xv, 5. — (2) Ibid., 25. — (3) Jérém., III, 1. — (4) Ep., 303. — (5) Is., L, 7.

vous ai choisi, et je ne vous ai point réprouvé; ne craignez donc pas; je suis avec vous (1). » Je suis avec vous... Oh! que cette parole de Dieu est consolante! Un enfant dans les ténèbres est saisi de frayeur et se met à crier; son père lui dit : « Ne crains pas; je suis avec toi. » Et l'enfant se rassure et se tait. N'aurons-nous pas au moins envers Dieu la même confiance? Ah! plutôt, comme saint Paul, n'hésitons pas à nous confier absolument en Dieu, et, mettant nos espérances à la hauteur de notre foi, nous dirons comme l'Apôtre : « Qui osera m'accuser quand Dieu me justifie? Qui me condamnera, puisque mon Juge a souffert la mort pour moi, et que, ressuscité et glorieux dans le ciel, il se fait mon Avocat auprès de son Père? Non, rien ne me séparera jamais de l'amitié de mon Dieu ; je triompherai de tout par Celui qui m'a aimé d'un amour éternel (2). »

Tels sont les sentiments inspirés par la confiance chrétienne touchant le salut éternel. Elle éloigne la crainte de la damnation qui, en effet, n'est pas à redouter, si nous mettons en Dieu notre espérance fondée sur sa parole infaillible et sur les mérites de Jésus-Christ. Dieu sera avec nous tant que nous nous abandonnerons à Lui. *Dominus vobiscum quia fuistis cum eo* (3).

II

La confiance nous rassure encore sur l'acquisition des mérites et la pratique des vertus nécessaires, dit le Prince des Apôtres, pour rendre certaine notre vocation à la sainteté et notre prédestination (4). Notre divin Sauveur, en nous apportant les promesses de la vie éternelle, a voulu nous préparer des moyens multipliés et efficaces pour atteindre cette fin digne de toutes nos aspirations et de nos ardents désirs. Impuissants à accomplir pour nous-mêmes des œuvres surnaturelles et méritoires, le Seigneur vient à chaque instant nous promettre et nous offrir son concours.

Il se plaît à opérer des prodiges, à faire de grandes choses avec les plus faibles instruments. La confiance en Dieu, dit Isaïe (5), fortifie l'âme et lui donne des ailes; avec elle on court sans se lasser, on s'élève jusqu'au ciel sans éprouver la lassitude ou le vertige. Il est même de ces heureux instants où il

(1) Is., XLI, 9. — (2) Rom., VIII, 37. — (3) II, Paral., XV, 2. — (4) II, Petr., I, 10. — (5) Is., XXXV, 4; XL, 31.

semble que Dieu lui-même vient à nous, nous prend et nous emporte dans ses bras, et l'âme ainsi assistée murmure ce doux chant : « *Le voici, mon Dieu, mon Sauveur.* » Oh ! comme il est doux de se reposer sur Lui de toute sollicitude ! Il est ma force et ma gloire, mon Libérateur et mon Bienfaiteur suprême (1).

Cette confiance en Dieu est non-seulement permise et légitime ; elle est un devoir sacré pour chacun de nous. Elle entre dans le plan de la Providence pour opérer notre salut : *Spe salvi facti sumus* (2). Sans elle, il semble que la générosité divine a les mains liées et ne peut s'exercer à notre égard. Avant d'accorder une grâce miraculeuse, Notre-Seigneur exige un acte de confiance : « Croyez-vous, demande-t-il, que je puisse opérer cette merveille en votre faveur (3) ? » Ou bien, après avoir accompli le prodige, il en fait honneur pour ainsi dire à la confiance de celui qui en a été l'objet ; « votre confiance vous a sauvé (4). »

Aussi l'apôtre saint Jacques nous promet le continuel accomplissement de nos prières, si nous les faisons avec une confiance pleine et entière, exempte de toute hésitation (5). La bonté divine trouve les portes ouvertes dans un cœur épanoui par l'espérance (6) ; ce cœur lui permet d'exercer sa bienfaisance ; la miséricorde prend pour mesure de ses dons celle de notre confiance ; *quemadmodum speravimus in te* (7). C'est une sorte de défi que Dieu nous porte dans son ineffable bonté. « O chers enfants, semble-t-il nous dire, voyez, essayez ; qui se lassera le plus tôt, vous d'être confiant, et moi d'être généreux ? Ajoutez toujours à votre confiance, et j'ajouterai sans cesse à mes bienfaits. » Heureux ceux qui entendent de telles propositions, les acceptent et savent les mettre à profit ! Comme chaque instant de leur vie justifie leurs espérances, elles grandissent toujours et se fortifient sans cesse ; et Dieu, de plus en plus fidèle à ses promesses, élève ces âmes de prédilection à des grâces toujours plus précieuses, et à la pratique de vertus admirables. C'est ainsi que les saints se sont formés aux actes les plus héroïques ; c'est ainsi qu'ils entreprenaient et menaient à une heureuse fin les œuvres les plus difficiles, les travaux les plus pénibles, dont le succès paraissait naturellement impossible.

(1) Ps. XVII, 2. — (2) Rom., VIII, 24. — (3) Joan., IX, 26. — (4) Matt., IX, 22. — (5) Jac. I, 6. — (6) Cant. V, 2. — (7) Ps. XXXII, 22.

Si tel est l'ordre de la Providence, comment pourrions-nous, dit saint Bernard (1), nous appuyer sur des objets vains et trompeurs, et ne pas accepter avec toute l'adhésion de notre esprit, toute l'ardeur de notre âme, un concours aussi solide, aussi honorable que celui du Très-Haut? Si pour Dieu quelque chose est impossible, ou seulement difficile, à la bonne heure, cherchez un plus digne protecteur. Mais si lui seul peut accomplir tout ce qu'il veut au ciel et sur la terre, si sa bonté es égale à sa puissance, et s'il est jaloux d'obtenir et de justifier votre confiance, comment seriez-vous assez ennemi de vous-mêmes pour la lui refuser ?

III

Ici, il est une remarque importante à faire. La confiance en Dieu ne nous dispense pas du travail. Celui qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous (2), et pour pouvoir compter sur la protection de Dieu, il est juste de consentir à travailler avec lui (3). De plus, la confiance en Dieu ne nous empêche pas de faire appel à l'affection de nos parents, de nos amis, de recourir à l'assistance de nos semblables. Il entre dans les desseins de Dieu de nous faire du bien, mais, sauf de rares exceptions, par les voies ordinaires et les moyens naturels qui doivent être les instruments de sa Providence. Il est dans l'ordre que le pauvre s'adresse au riche après avoir demandé à Dieu son pain de chaque jour; et Dieu touché par la prière du pauvre inspirera au riche des sentiments de compassion. Le malade priera aussi, et fera venir le médecin ; et Dieu donnera une action efficace aux remèdes qui seront prescrits. Les enfants, les fidèles demanderont conseil à leurs parents, à leurs directeurs pour avoir des lumières en des circonstances difficiles; et Dieu en donnant la sagesse à ceux-ci, récompensera la docilité de ceux-là. Le Père céleste entretient ainsi entre tous l'union et la charité, les rendant utiles ou nécessaires les uns aux autres.

Mais ici soyons prudents et clairvoyants; c'est Dieu et non pas la créature qu'il faut chercher, voir, reconnaître et écouter dans ce père, cet ami, ce directeur, ce magistrat, ce bienfaiteur. Autrement nous apprendrions à nos dépens, après mille déceptions, et peut-être après de déplorables chutes, combien

(1) In Ps. qui habitat s. 19. — (2) S. Aug. — (3) Ps. xc, 1.

est vaine la confiance placée d'après les seules règles de la prudence humaine. *Quia vana salus hominis* (1).

Alors même que Dieu agit par des instruments vraiment dignes de lui, regardons-le, aimons-le par-dessus tous ceux en qui nous voyons son image et sa bonté. Bénissons la main qui nous soutient, nous assiste et nous guide ; mais bénissons plus encore Dieu qui a fait cette main. Appelons à notre aide ce bras tout prêt à nous défendre, cette voix capable de nous instruire, ce cœur assez bon pour nous consoler ; mais du fond de notre âme invoquons Celui qui est le maître suprême de ce bras, de cette voix, de ce cœur. En agissant ainsi, nous ne serons jamais esclaves des circonstances et des personnes, nous ne serons pas même ébranlés, si tout appui humain nous échappe. Si la main de notre bienfaiteur se lasse et se ferme, si le bras armé pour notre défense est brisé, si la voix de nos conseillers et de nos docteurs est réduite au silence, si le cœur qui nous aimait et nous consolait est ravi à notre affection, nous ne perdrons pas courage, car au fond rien n'est changé. Des formes extérieures ont pu s'évanouir, mais la substance de nos espérances, dit saint Paul (2), est immuable et solide comme l'objet de notre foi. Toute notre confiance était en Dieu, or Dieu demeure, et tant que nous maintenons en lui tout notre espoir, seul il suffit à notre soutien, ou bien il saura nous préparer d'autres auxiliaires dans son inépuisable bonté.

Ah ! combien est heureuse et tranquille une âme affermie dans de telles dispositions ! « Mon Dieu, dit-elle, vous avez mis la joie dans mon cœur, car vous m'avez singulièrement affermie dans la confiance en vous. Plus de souci, plus d'inquiétude ; Dieu travaille avec moi et pour moi. Si même il m'éprouve, c'est pour mon plus grand bien, et rien ne dilate plus mon cœur que la tribulation (3). » Je marche d'un pas ferme guidé par la main de la Providence ; et en effet, Celui qui a soin de la fleur des champs et des oiseaux du ciel ne saurait abandonner une âme créée à son image et rachetée par le sang de son Fils (4). Cette conviction rend mes joies plus vives et mes chagrins plus supportables. Peu importe le lieu où il m'envoie, car je le sais, il viendra avec moi ; je le laisse choisir mon emploi, et mesurer ma tâche ; car il me fait l'honneur d'y travailler avec moi. Il peut même me tailler une croix et la

(1) Ps. LIX, 13. — (2) Hebr. XI, 1. — (3) Ps. IV, 7. 10. — (4) Matt. VI, 28.

mettre sur mes épaules, car il l'a pesée au poids de son amour et, m'aidant sans cesse à la porter, il me la fait trouver douce et légère (1).

Voyez donc quelles assurances nous donne pour notre salut notre confiance en Dieu ; comme dès maintenant, elle est puissante pour améliorer notre vie, et la rendre toujours heureuse. Dieu récompense ainsi ceux qui comprennent son amour et croient à ses promesses. Il confond l'orgueilleux qui a la prétention de se suffire à lui-même ; il livre l'âme pusillanime à de vaines terreurs, pour la contraindre à chercher en lui son refuge. Mais il bénit, il console, il encourage l'humble serviteur qui lui voue à jamais fidélité et amour, s'en remettant à lui de son salaire et de son avenir.

Que telle soit notre conduite, faisons à Dieu la remise complète de nous-mêmes ; jetons dans son sein paternel toutes nos solicitudes pour nous, pour notre famille, pour notre pays, pour la sainte Église et ne cessons de répéter de bouche ou de cœur cette touchante formule : « Mon Dieu ! je remets mon sort entre vos mains (2). » Et à l'heure de la mort, à cette heure où l'on a tant besoin de confiance, elle ne nous manquera pas parce que nous l'aurons habituée à reposer dans notre cœur (3). Comme elle nous aura guidés au milieu des épreuves de la vie, elle n'aura plus qu'à couronner son œuvre ; et, nous faisant voir un rayon de lumière céleste aux portes mêmes du tombeau, elle s'évanouira à notre dernier soupir pour faire place aux biens célestes dont elle nous a tant de fois promis, et dont elle nous aura assuré la jouissance éternelle.

Mgr Hasley.

APRÈS LA MORT

L'Allemagne entière vient de faire à l'Empereur Guillaume des funérailles solennelles. Au lendemain de cette mort qui plonge tout un peuple dans le deuil, nous ne voulons pas rappeler tout le mal qu'a fait à notre pays, pour sa punition peut-être hélas ! trop méritée, le souverain glorieux qui vient de disparaître.

Nous ne voulons ici qu'apprécier en quelques traits généraux

(1) Matt. xi, 30. — (2) Luc. xxiii, 46. — (3) Job. xix, 27.

sa longue et féconde carrière ; nous chercherons ensuite à déterminer l'influence que cette mort peut exercer sur la situation européenne.

Malgré les événements considérables et multiples qui ont marqué son règne, l'Empereur d'Allemagne ne doit pas être rangé au nombre de ces génies exceptionnels qui émergent, à de rares intervalles, durant le cours des siècles. Il n'approche ni d'Alexandre, ni de César, ni de Constantin, ni de Charles-Quint, ni de Napoléon, et c'est dépasser toutes les licences du panégyrique ou des complaintes funèbres que de l'appeler « le Charlemagne moderne. »

On peut dire, sans blesser la vérité historique et sans amoindrir Guillaume Ier, que ce prince a été servi par les événements plutôt que par ses talents personnels et qu'il doit à l'habileté de ses conseillers les triomphes inouïs qui ont illustré les dernières années de son règne. Il a eu la bonne fortune de mettre la main sur un diplomate de premier ordre comme M. le prince de Bismarck ; sur un organisateur militaire de première force comme le maréchal de Roon ; sur un stratégiste incomparable comme le célèbre maréchal de Moltke. Ce triple rayon converge sur l'auréole qui entoure l'Empereur Guillaume et qui en tire la meilleure part de son éclat. Aussi les soutiens accostés à la statue impériale paraîtront-ils à la postérité de plus haute taille que le héros lui-même. Un jour, l'histoire n'appellera pas Guillaume Ier *Guillaume le Grand* ; elle l'appellera *Guillaume le Victorieux* et saura à qui reporter le principal honneur de ses victoires.

Ce n'est pas à dire toutefois que le caractère du monarque nonagénaire qui vient de s'éteindre à Berlin soit dénué de toute grandeur et ne s'élève pas au-dessus du niveau de la médiocrité.

Les Empereurs et les Rois, gâtés par la fortune et exposés aux faciles enivrements du pouvoir suprême, font déjà preuve de sagesse et de discernement en sachant bien choisir leurs ministres et en s'astreignant à tenir compte de conseils qui ne sont pas toujours agréables soit à écouter, soit surtout à exécuter. Placé au premier rang lorsqu'il s'agit de paraître, un prince doit savoir quelquefois reculer opportunément au second lorsqu'il s'agit d'agir.

N'est-ce rien non plus que de se trouver toujours à la hauteur des situations les plus critiques et les plus inattendues, de se montrer vaillant soldat sur le champ de bataille, de faire aimer

et respecter la majesté du trône, de garder la prééminence de celui qui préside alors qu'on n'a pas la supériorité de la conception et de l'exécution?

Guillaume Ier possédait à un haut degré ce sentiment, ce tact de la dignité souveraine. C'était une vraie figure de Roi. Il prétendait ne tenir sa couronne que de Dieu; mais c'était un motif de plus, pensait-il, de la porter haut et un efficace moyen de la préserver de toute atteinte. Depuis son avènement à l'Empire, cette pensée s'était particulièrement emparée de l'esprit du vieux monarque. Il aimait à y revenir, non pour en déduire une notion exagérée de ses droits, mais pour y puiser un sentiment plus élevé de ses devoirs.

On sait quelles furent les principales étapes du règne de Guillaume Ier; comment la victoire de Sadowa lui donna la prépondérance en Allemagne, comment la campagne de 1870-71 lui valut la couronne impériale en même temps que la prépondérance européenne. Héros de tous ces triomphes le *deutsche Kaiser* personnifiait le patriotisme, l'ambition, la suprématie, l'orgueil d'une grande nation. Il sut porter sans faiblir ce fardeau de gloire et il est mort entouré d'un prestige comme peu de souverains en ont connu. Son vaste Empire s'appelait « l'Empire de la force » et, en ce siècle, où le droit est trop souvent humilié par les brutalités du fait accompli, ce titre a paru justifié.

Il est une puissance cependant, dénuée de tout relief territorial et militaire devant laquelle l'omnipotence impériale s'est vue contrainte de reculer : c'est l'Église catholique.

Enivré par le succès foudroyant de la campagne de 1870, poussant jusqu'à la superstition le culte de l'unité allemande, M. le prince de Bismarck s'était flatté de pouvoir unifier religieusement le nouvel empire, comme il l'avait unifié politiquement. Faire de l'Église un département administratif; réduire le catholicisme à n'être qu'une subdivision du culte germanique, souverainement dirigé par l'Empereur; rendre en un mot César le Maître des corps et des âmes, tel était le rêve du chancelier de fer. Appuyé dans ce dessein par le libéralisme et par la Franc-Maçonnerie, il déchaîna sur l'Allemagne la persécution connue sous le nom de *Kulturkampf*. Il est superflu de rappeler ici comment il échoua dans cette vaste entreprise, glorieusement déjouée par la sagesse de la Papauté, par la constance de l'épiscopat, par l'admirable attitude du centre allemand et enfin par l'héroïsme d'un peuple obstinément fidèle à sa foi.

On a dit souvent que l'Empereur Guillaume s'était à regret lancé dans cette lutte contre le catholicisme et qu'il en avait prédit à M. de Bismarck la peu glorieuse issue. Toujours est-il qu'il saisit naguère avec empressement l'occasion de se reconcilier avec le Saint-Siège et de mettre un terme à la persécution dirigée contre ses sujets catholiques. Son concours personnel à la pacification religieuse de l'Allemagne paraît avoir été considérable. L'histoire lui en tiendra compte autant et plus que des plus brillantes victoires.

Elle lui saura gré aussi des efforts persévérants, déployés durant ces dernières années pour le maintien de la paix européenne. Que de complications, que d'incidents ont surgi qui pouvaient susciter une guerre formidable et embraser l'Europe entière! Le vainqueur de Sadowa, de Sedan, de Paris avait vu de trop près les horreurs de la guerre pour aspirer à de nouveaux champs de bataille. Son intervention parvint à conjurer à temps toutes les difficultés et à empêcher les étincelles qui jaillissaient de temps en temps des rapports diplomatiques de mettre le feu aux poudres. Aux turbulences du chauvinisme extérieur il opposait le rempart de la triple alliance, pendant que son autorité, docilement acceptée, suffisait à contenir l'ardeur belliqueuse de son propre peuple. « Tant que le vieil Empereur vivra, disaient les Allemands, nous n'aurons plus la guerre. »

Ils ont dit vrai; mais, maintenant que le vénérable arbitre de la paix européenne est couché dans son cercueil, la disparition de son influence modératrice n'aggravera-t-elle point la situation troublée de l'Europe?...

Telle est la question qui se pose partout en ce moment.

Il est incontestable, dit le *Bien Public* de Gand, que la mort de l'Empereur Guillaume affaiblit le prestige de la maison impériale d'Allemagne. On peut craindre que le nouvel Empereur, bien qu'il annonce son arrivée de San Remo à Berlin, n'exercera jamais effectivement ses prérogatives souveraines. Quant à son fils, âgé de vingt-neuf ans, il ne jouit encore, ni en Europe, ni même en Allemagne, de l'autorité nécessaire pour remplir les hautes fonctions auxquelles il peut d'un jour à l'autre se trouver appelé. On lui a fait une réputation de capitaine Fracasse et de sabreur qui ne semble pas, au premier abord, présager un règne pacifique.

Déjà l'opinion publique se rend parfaitement compte de cet amoindrissement passager de la fière maison de Hohenzollern.

Des voix imprudentes proclament que le moment est propice pour prendre la revanche de la défaite de 1870 et elle ajoutent que la mort de l'Empereur pourrait bien coïncider avec le réveil du particularisme germanique. Il se rencontre déjà des journaux pour dresser le plan de la future campagne; il s'en trouvera demain pour prédire la prochaine entrée triomphale à Berlin du général Boulanger, la victime du président Carnot.

Rien ne pourrait être plus fatal à la France que de subir ce fol entraînement. Au point de vue militaire, il n'y a en Allemagne qu'un général de moins et l'on admettra bien qu'à l'âge patriarcal de quatre-vingt-onze ans, il avait quelques droits à la retraite. Quant à l'unité de l'Empire allemand, si quelques dissentiments régionaux la remettent quelquefois en question à l'intérieur, elle est parfaite à l'extérieur et sur le terrain militaire. D'un bout de l'Allemagne à l'autre, la France est « l'ennemie héréditaire » et une nouvelle agression réveillerait le patriotisme germanique avec une puissance et un enthousiasme supérieurs encore à l'élan national de 1870.

Parmi les Allemands aussi, il se rencontre d'assez nombreux partisans de la guerre. Ce n'est pas qu'une vaine soif de gloire leur donne le goût de nouvelles luttes ; mais voici comment ils raisonnent : « les Français ne renonçant pas à l'espoir d'une revanche et ne se résignant pas aux résultats des événements, nous aurons tôt ou tard la guerre. » Eh bien ! mieux vaut, dans notre intérêt, l'avoir tôt que tard. L'ennemi aura d'autant moins le temps de se refaire, et moins il sera fort, moins aussi la guerre sera longue.

Au milieu de ces divers courants d'opinion, bien difficile est la tâche des gouvernements désireux de conserver la paix, sans compromettre d'ailleurs les autres grands intérêts politiques dont ils sont les défenseurs et les gardiens. Avec le *Times* et avec plusieurs autres journaux, nous inclinons cependant à croire que tant que M. le prince de Bismarck gardera la direction de la chancellerie allemande, les traditions pacifiques du défunt Empereur seront continuées.

L'Allemagne n'a aucun intérêt actuel à faire la guerre et elle est, d'autre part, assez forte et appuyée sur d'assez solides alliances pour faire réfléchir à deux fois ceux qui seraient tentés de l'attaquer.

La situation ne s'en caractérise pas moins d'une manière fâcheuse. Nous avons la paix, mais c'est une paix précaire et

troublée, c'est la paix armée, à peu près aussi onéreuse que la guerre. De toutes parts on se défie et on s'épie.

Il n'y a qu'un seul remède à cet état plein d'angoisses, c'est le désarmement simultané des grandes puissances et ce résultat ne peut être obtenu que sous la pression énergique de l'opinion européenne et par l'affirmation répétée du sentiment chrétien de la solidarité des nations.

Partout les peuples s'écrient : « Le militarisme nous opprime et nous ruine, nous n'en pouvons plus ; nous sommes peut-être de races différentes, mais nous descendons de la même souche. Finissons-en ! Assez de soldats ! Assez de canons ! Place au règne de la paix !... »

Où se trouvera l'homme ou le prince capable de comprendre ces aspirations vraiment civilisatrices ? Dieu seul le sait ! Pour notre part, nous l'irions chercher au Vatican. Dans tous les cas, l'avenir de l'Europe est dans la réalisation de ces espérances. Puissent-elles, comme une fleur, s'épanouir et grandir sur la tombe du vieil empereur d'Allemagne !

LE PAPE LIBRE DANS ROME LIBRE

Nous avons résumé, dans un précédent numéro, l'article que l'évêque de Salford, Mgr Vaughan, a consacré à la question romaine dans la *Fortnighly Review*. Il a traité le même sujet dans sa lettre pastorale intitulée : *Les souffrances de Léon XIII et une issue vers la conciliation*.

Mgr Vaughan montre d'abord que l'objectif de la révolution, en s'emparant de Rome et en renversant le pouvoir temporel, était d'abattre l'autorité spirituelle de la papauté. « L'abolition du pouvoir temporel, écrivait Mazzini, amènera avec elle l'émancipation de la race humaine de son autorité spirituelle. » Tous les chefs du mouvement révolutionnaire ont reconnu que la prise de Rome impliquait, dans leur pensée, un changement radical dans les destinées religieuses de l'humanité. « En prenant possession du pouvoir temporel des papes, écrivait le baron Ricasoli, nous modifions les destins non pas seulement de l'Italie mais du monde entier. » Ferrari déclarait à son tour : « La république fédérative représente l'Italie révolutionnaire ; elle représente l'Italie se levant contre l'Europe chrétienne,

contre le christianisme tout entier. » L'occupation de Rome avait donc pour but principal, selon les chefs et les inspirateurs de la révolution cosmopolite, non pas de couronner l'unité italienne, — c'était là le masque qui, aux yeux des patriotes égarés, devait voiler l'odieux de l'attentat, — mais de porter à la papauté et à l'Eglise elle-même un coup mortel dont elle ne se relèverait plus.

Passant ensuite à l'examen de la loi des garanties, Mgr Vaughan l'étudie article par article et montre par faits à l'appui qu'aucun des engagements pris par l'Italie n'a été observé. Il rappelle les scènes honteuses du 13 juillet 1881, les outrages publics presque quotidiens dont la personne du pape est l'objet dans la presse anticléricale, la spoliation de la Propagande, etc., bref, toute la série des attentats et des actes perpétrés à Rome depuis 1871 et qui ont mis en lambeaux la prétendue charte de liberté que le gouvernement italien avait déclaré octroyer au pape en occupant la Ville éternelle.

« En aucun cas, dit-il, les garanties données par l'Italie ne sauraient être considérées comme satisfaisantes. Le pouvoir qui les a données peut les retirer. Nous l'avons vu par les faits. Le sénateur Jacini lui-même l'a reconnu dans un récent article où il a proposé la garantie internationale des puissances en faveur du pape et M. Gladstone lui-même a adhéré à cet article. Tous les deux reconnaissent donc l'insuffisance de la loi des garanties et demandent quelque chose de mieux. Ceux qui applaudissent à la position présente du pape me rappellent les mots écrits par Napoléon Ier sur Pie VII : « Le pape est à Savone, il est bien traité : il gouverne comme il veut la chrétienté ; il reçoit tout ce qui lui est adressé, il est entouré de plus de dignité qu'il ne l'était à Rome. » Combien l'hypocrisie accompagne souvent l'injustice et l'oppression ! En si peu de temps on voit donc se répéter l'histoire. »

Donc, conclut Mgr Vaughan, l'état de choses actuel ne saurait se prolonger plus longtemps.

« Pour comprendre la position du pape, imaginez, dit-il, que la scène se passe dans une ville que vous connaissez, à Manchester, par exemple. Imaginez le souverain dépouillé, confiné avec sa cour dans l'enceinte de Town-Hall. Des bandes d'individus mal famés, rebut de tous les partis, se réunissent souvent sous ses fenêtres ou s'assemblent à Albert-Square, font entendre des menaces de mort et tirent des coups de feu contre Town-Hall. Le souverain légitime pourrait-il sortir en sécurité dans les rues

qui sont entièrement entre les mains des usurpateurs? Les envahisseurs le déclarent libre, mais on lui rappelle chaque jo r qu'il est à leur merci. »

L'éminent évêque de Salford montre enfin que la restitution au pape de son indépendance territoriale, non-seulement est compatible avec l'unité italienne, mais qu'elle serait pour celle-ci un élément incomparable de grandeur et de prospérité.

« On peut accepter, dit-il, la monarchie et l'Italie une sans rejeter le principat civil des papes. Bien plus, ce dernier procurerait à la première force et stabilité. La restitution de Rome ne détruirait pas plus l'unité de l'Italie que la principauté de Monaco ou la république de San Marino, découpées dans le territoire italien. Elle ne détruirait pas plus l'unité nationale que la république d'Andorre ne détruit celle de la France. Et si nous regardons chez nous, n'avons-nous pas dans l'empire indien plusieurs Etats indépendants, quelques-uns de dimensions considérables, tandis que d'autres n'ont que 300,000 habitants? Et nous y voyons une source de force plutôt que de faiblesse. Et dans le nouveau monde nous trouvons, aux Etats-Unis, le district indépendant de Colombie. Ce district, qui renferme la ville de Washington, est absolument indépendant de chacun et de tous les autres Etats fédérés. Ces précédents et ces exemples ne prouvent-ils pas la possibilité de combinaisons pratiques qui pourraient procurer une solution satisfaisante? Le pape, s'il est réellement souverain, pourrait offrir une hospitalité spéciale à certains départements des services publics du royaume. Rome serait la capitale religieuse de l'Italie et de la chrétienté, tandis que la cour et le cabinet italiens pourraient s'établir à Florence ou ailleurs. »

Mgr Vaughan croit qu'il y a peu à espérer du gouvernement actuel, lequel est absolument à la merci des sociétés secrètes. Mais la grande masse des populations italiennes serait favorable à une entente avec la papauté. Mgr Vaughan reproduit ici une conversation d'un correspondant du *Times* avec un des principaux hommes politiques de l'Italie, conversation pleine d'aveux remarquables et desquels il résulte que l'intérêt évident de l'Italie est de mettre fin à l'antagonisme actuel et de faire « Le pape libre dans Rome libre. »

LÉON XIII ET LA PRIÈRE

Un pieux artiste bavarois, le Fr. Max. Schalz, C. S. S., a voulu, lui aussi, glorifier le Souverain Pontife, à l'occasion de son Jubilé. Mais tandis que d'autres peintres eussent préféré donner carrière à leur génie en s'inspirant d'un des événements si nombreux qui ont marqué les dix années du Pontificat de Léon XIII, l'humble Rédemptoriste a voulu le peindre dans l'attitude de la prière. Sur un fond d'or, formant une brillante auréole qu'entourent les quinze dizaines d'un rosaire partagées en trois séries indiquées par des roses blanches, rouges et couleur topaze, emblème des mystères joyeux, douloureux et glorieux, Notre-Dame apparaît gracieuse comme une Vierge, douce comme une Mère, majestueuse comme une Reine. Elle tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus ravissant de grâce, et donne à saint Dominique cette arme que le démon a depuis appris à redouter, le Rosaire. Tandis que le Patriarche des Frères-Prêcheurs étend les bras et se soulève pour recevoir le présent de la Reine du Ciel, vis-à-vis de lui, le chapelet en main, le regard fixé sur le groupe divin avec une expression d'indicible confiance, est agenouillé Léon XIII. L'artiste l'a, par avance, revêtu de l'insigne du triomphe, la chape d'or aux ramages éblouissants, rehaussée d'orfrois où la richesse de la broderie le dispute à l'éclat des pierres précieuses, afin d'indiquer que la victoire demandée est proche, et que le triomphe s'avance !

Eh bien, il nous plaît de voir ainsi ce grand Pontife, que le monde vient de saluer comme son chef, dans l'humble attitude du suppliant, et sa vue me rappelle cette pensée de je ne sais plus quel grand écrivain : « C'est quand il est à genoux devant Dieu que l'homme m'apparaît vraiment grand ! »

Du reste, c'est bien le caractère de *Pontife de la Prière* qui semble, avant tout, convenir à S. S. Léon XIII. Sans doute il est l'homme du labeur, du vaste esprit, du génie ; sans doute il est le fin diplomate qui sait non-seulement profiter des circonstances favorables, mais qui sait plier les événements à ses plans d'universelle pacification dans la vérité; cependant il a tenu à affirmer par ses paroles les plus éloquentes, et plus encore par des actes multipliés, que c'est de Marie, que c'est de Dieu, qu'il attend le salut !

Aussi, sa constante préoccupation est d'appuyer par la prière ses efforts pour le triomphe de son divin Maître. Rappelons d'abord ces deux Jubilés qui ont permis à la parole sainte de retentir partout avec plus de force, et aux actes extérieurs de supplication religieuse de se produire avec une solennité plus magnifique et un concours des peuples plus empressé. Puis ce sont les fêtes de canonisation et de béatification où chacune des grandes nations est tour à tour mise en possession de nouveaux et puissants protecteurs.

Pour l'Italie ce sont : saint Laurent de Brindes, saint Jean-Baptiste de Rossi, sainte Claire de Montefalco, les sept Fondateurs des Servites, puis saint Boëce et saint Eustaise dont le culte est reconnu et tous ces bienheureux Vénérables qu'il serait trop long d'énumérer. Pour l'Autriche, c'est la béatification d'Hofbauer et le V. Tschiderer, évêque de Trente.

Pour l'Espagne, c'est saint Pierre Claver; pour la France, c'est saint Benoît-Joseph Labre avec le B. Grignon de Montfort et J.-B. de la Salle, sans compter une vingtaine de Vénérables ; pour la Belgique, c'est saint Berchmans, et le B. Charles-le-Bon ; enfin l'Angleterre catholique est consolée par la reconnaissance du culte pour ses bienheureux martyrs de la Réforme, et l'Ecosse s'apprête à son tour à fêter la reine martyre, Marie Stuart !

L'Orient voit ses saints antiques proposés au culte de l'Église universelle, et les saints docteurs Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, et les deux frères saints Méthode et Cyrille, apôtres des Slaves, sont, à la grande joie des catholiques orientaux, célébrés dans le monde entier. Enfin, l'Amérique du Nord trouve aussi des saints, et la cause de la V. M. Bourgeois est le prélude de plusieurs autres qui lui assureront des protecteurs célestes.

Enfin la Chine, l'Annam, le Japon et l'Océanie ne tarderont pas à avoir aussi leurs saints reconnus, et tout fait espérer pour plusieurs vénérables martyrs de ces contrées, une prochaine béatification !

Quoi d'étonnant, donc, si les négociations entreprises par Léon XIII dans chaque contrée du globe, sont tour à tour couronnées de succès ; si l'Orient s'ébranle, si l'Angleterre s'émeut, si l'Allemagne s'incline, et si le colosse russe lui-même se recueille pour décider si enfin il n'acceptera pas la seule influence qui puisse le délivrer du nihilisme ?

Ce n'est qu'une esquisse, mais ne voyez-vous pas combien la prière est forte, quand c'est le Pape qui la dirige et la conduit?

Et maintenant rappelons ces prières prescrites à tous les prêtres après la célébration de la sainte messe, comme Dieu y est mis en demeure de délivrer son Eglise; et cet appel à saint Michel qui lui signifie de reléguer Satan dans l'abîme. Croyez-vous que ce sera en vain que cette adjuration à la Puissance divine retentira chaque matin d'un bout à l'autre de l'univers? Mais c'est impossible. Et puis nous n'avons pas encore tout dit, il y a le Rosaire! Est-ce que cette prière de la lutte et du triomphe n'est pas devenue générale? Quand a-t-elle retenti avec plus d'universalité que depuis les prescriptions de Léon XIII? Chaque jour, dans l'église principale de chaque diocèse, chaque dimanche dans toutes les paroisses, durant tout le mois d'octobre dans l'univers entier, le Rosaire est récité, et ce serait sans résultat? Quel catholique l'oserait dire?

Mais du reste, pourquoi donc parler de triomphe futur, quand déjà la victoire est remportée. Quand jamais l'Eglise vit-elle son auguste Chef plus acclamé, plus respecté, plus aimé! Ces empereurs qui s'inclinent, ces rois qui s'ébranlent, ces peuples en marche, où regardent-ils? où vont-ils? N'est-ce pas à Rome? à la Chaire de Pierre? Mais qu'y vont-ils faire? Ils vont donner à l'univers surpris le spectacle du triomphe de la prière. Ce sera dans l'action de la prière la plus sublime que le Pape triomphera, c'est pour le voir s'agenouiller devant l'Hostie, pour le voir offrir l'Eucharistie, pour assister à la prière du Pape, que tous ces pèlerins sont venus! Et la victoire est d'autant plus évidente, le triomphe est d'autant plus éclatant, que le combat s'est livré par la prière, par la prière seule.

Maintenant fins diplomates, rusés politiques, comprenez pourquoi Léon XIII fait soutenir les luttes qu'il engage dans ses négociations, par les supplications de son peuple; comprenez pourquoi il a voulu avant tout et toujours se montrer le *Pontife de la Prière*.

LES PROCÉDÉS MAÇONNIQUES

Voici un document tout particulièrement curieux.

C'est une circulaire du F.·. Lemmi, grand-maître des Loges italiennes, et adressée à toutes ces Loges pour leur indiquer les

moyens de préparer l'échec de la pétition que les catholiques d'Italie signent pour obtenir des Chambres qu'elles se préoccupent de l'indépendance du Pape.

Qu'on lise attentivement cette circulaire, dont nous publions les parties essentielles :

En un tel état de choses, l'infâme pétition court par les mains de millions d'Italiens, sans qu'il soit possible de l'empêcher, conformément aux lois existantes. Cette Loge se tient pour assurée que, la majorité des députés étant composée de *Frères*, la pétition sera rejetée avec le plus grand mépris ; mais il restera toujours le scandale d'une fin de non-recevoir donnée à ceux qui l'ont signée, sur la foi d'un droit reconnu. Il est donc nécessaire d'enlever toute importance et toute valeur aux signatures, qui ont déjà été apposées à la pétition ou qui doivent l'être encore.

Pour atteindre ce double but, nous devons d'abord seconder le gouvernement qui essaie sagement d'étouffer peu à peu les permissions légales et manifestes; ce qu'il fait, en avertissant les fonctionnaires publics de surveiller le mode et la provenance desdites signatures ; en répandant le bruit qu'on punira avec sévérité ceux qui adhéreront à la pétition ; en ordonnant aux gendarmes de faire des visites domiciliaires très minutieuses et de donner à entendre dans leurs perquisitions qu'il s'agit de découvrir un crime, afin de répandre la terreur dans le public ; en excitant les journaux du pays, fidèles à la cause de la liberté, à répandre de fausses alarmes et à donner aux faits la couleur nécessaire pour déterminer dans l'opinion un mouvement contraire à la pétition ; en invitant les personnes influentes de toutes les villes, villages et bourgades, à persuader aux habitants, pour les empêcher de signer, qu'il s'agit de la ruine de la patrie, qu'ils compromettraient leurs intérêts dans une guerre civile, qu'on appellerait dans notre pays l'étranger afin qu'il remette le pouvoir aux mains des prêtres, lesquels rentreront en possession de leurs biens et *imposeront des charges énormes*, amèneront la *misère* et le *choléra*, et feront revivre l'inquisition avec ses chaînes, ses fers, ses prisons et ses horreurs. Ces moyens sont certainement efficaces pour que la pétition demeure sans signatures.

Néanmoins, eu égard aux conditions spéciales de chaque pays, il faudra employer les moyens les mieux adaptés. Dans certaines régions, on produira un très bon effet en disant que les signataires seront contraints de changer de domicile, dans d'autres qu'ils perdront leurs droits civils, et dans quelques circonscriptions, que le gouvernement accordera une belle gratification à ceux qui ne signeront pas.

Là où il y aurait déjà des signatures recueillies, il est nécessaire de proclamer que les signataires sont incapables de savoir ce qu'ils

ont signé, qu'ils ont été contraints par le curé, et que parmi eux on trouve des femmes, des petits enfants, des individus ne sachant ni lire ni écrire.

Nous croyons que, parmi quelques populations, pour discréditer la pétition, il sera bon de trouver un homme d'une honorabilité et d'un libéralisme reconnu et de l'induire à signer, afin qu'aussitôt après il désavoue la chose en déclarant dans les journaux libéraux que sa signature a été donnée inconsciemment, par surprise ou par violence.

Les signatures ainsi empêchées ou discréditées, la pétition sera couverte de ridicule et dénoncée comme l'œuvre de la surprise, obtenue parmi les imbéciles et les ignorants; le Parlement pourra la rejeter dédaigneusement sans que personne trouve la légalité blessée, ni la Constitution lésée, ni le droit des signatures violé. De cette façon, il sera facile de lancer contre le cléricalisme l'accusation non-seulement de vouloir favoriser l'agitation et le trouble, mais encore de troubler le peuple.

Telles sont les instructions que la Vén.·. Log.·. communique à ses F.·. dispersés en Italie, à cause de l'influence croissante que la Papauté va acquérant, grâce aux superstitieuses démonstrations du Jubilé.

Après avoir, avec le sang de nos glorieux martyrs, conquis déjà une patrie, et avancé le projet de démolir la dernière forteresse de l'erreur, le Vatican, en convertissant Saint-Pierre en un temple universel de la Nature, ce serait arrêter le triomphe de la vérité, que de laisser à la Papauté la gloire de compter par millions les partisans affectionnés à sa cause.

Les prêtres et les catholiques, nous devons les traiter comme des vaincus, et, puisque ce serait nous compromettre que de leur refuser ouvertement un droit, forçons-les à mordre la poussière, par tous les *moyens indirects* qui sont en notre pouvoir. Et ainsi la liberté guidera son char triomphal de victoire en victoire, en foulant aux pieds les ennemis de l'humanité et de la nature.

Il y aura lieu de revenir sur toutes et sur chacune des infamies que contient ce document, traduit de l'*Eco del Clero* par les *Études* que publient les Pères de la Compagnie de Jésus. Nous y reviendrons en détail, pour montrer, par ce qui se fait en Italie, quelles sont, ailleurs et partout, les odieuses pratiques de la Franc-Maçonnerie.

LES NOCES D'ARGENT ÉPISCOPALES

DE S. EM. LE CARDINAL LAVIGERIE.

Au sujet du vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale, qui aujourd'hui, le 22 mars est célébré à Alger, S. Em. le cardinal Lavigerie a adressé à son peuple une lettre pastorale où nous lisons :

Vingt-cinq années ! C'est une période sacrée dans les traditions de l'Eglise : celle qui constitue, maintenant, l'intervalle de ses jubilés. Or le jubilé, qui était, dans l'ancienne loi, une année de repos, est, dans la loi nouvelle, une année de retour sur soi-même et de méditations saintes.

Pour entrer dans cet esprit, et me trouvant, durant les semaines qui viennent de s'écouler, dans le silence des déserts, j'ai voulu méditer, seul avec moi-même, ces vingt-cinq ans écoulés.

Mais à mesure que j'en remontais le cours par la pensée, j'y ai trouvé de graves et frappantes leçons. Dans un espace de temps relativement si rapide, que de douloureux et étranges contrastes ! que de tristesses et d'humiliations succédant aux triomphes et aux joies ! que de preuves, par conséquent du néant des choses humaines, de leurs déceptions, de leurs amertumes ! et combien de fois j'ai répété avec l'Esprit-Saint : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus !*

C'est à Rome, on s'en souvient, que Mgr Lavigerie reçut la consécration épiscopale. « Je revois en esprit, dit-il, les pompes humaines de ce premier jour, je me rappelle ce qu'étaient ceux qui m'entouraient, ce qu'était la France, ce qu'était Rome. A ces images lointaines, je reste comme consterné, voyant comment tout a changé, et comment ces joies, ces grandeurs se sont si tôt transformées en tristesses, en humiliations, en ruines. »

Et reprenant, pour les citer, les pages écrites de Rome pour son premier diocèse, l'illustre prélat dit que chacune d'elles, lorsqu'il voit ce qui les a suivies, est « comme un glaive qui perce son cœur. » Citons à notre tour quelque chose de ces pages écrites, le jour de Pâques, au souvenir du spectacle qui était apparu à Mgr Lavigerie sur la place Saint-Pierre où, rassemblés des quatre extrémités du monde, des milliers d'hommes, frémissant d'impatience et d'enthousiasme, attendaient l'apparition du Pape.

Tout d'un coup, les murmures cessent, les têtes se courbent, les yeux se remplissent de larmes : au-dessous du portique de Saint-Pierre avait apparu, entre le ciel et la terre, la grande et noble figure de Pie IX, avec la quadruple majesté de son sacerdoce, de sa royauté, de ses malheurs et de sa vieillesse.

Au milieu de ce silence universel, une langue seule s'est fait entendre : celle de notre France, ordonnant à nos glorieux soldats de ployer le genou. Et pendant que, de cette voix sonore qui prend, sensiblement, en ces occasions, un accent surnaturel Pie IX, les bras élevés vers le ciel, bénissait la Ville du monde, nos aigles s'inclinaient lentement sous la main du Vicaire de Jésus-Christ...

J'avais le bonheur d'être aux côtés du Saint-Père ; mon regard planait, au loin, sur la multitude et, plus loin encore, sur le ciel; et, en entendant tomber les paroles de la Bénédiction, en voyant la France représentée si noblement sous mes yeux, je pensais à notre patrie, et il me semblait que, une fois encore, le cœur de Pie IX redisait cette prière qu'il adressait à Dieu peu auparavant (1) :

« Je vous bénis, vous, Français, ici présents, disait-il aux « représentants de notre armée. Je bénis vos parents et ceux « qui vous sont chers. Je bénis la France et son armée, partout « où elle se trouve. Je bénis la Famille impériale et, en parti- « culier le Prince Impérial qui m'est uni par des liens spirituels. « Je bénis l'admirable Episcopat de la France et son digne « clergé. Je bénis tous ces millions de catholiques répandus sur « toute la surface de ce grand pays, qui, en mille manières, « ont cherché et cherchent encore à aider et à fortifier le Saint- « Siège et le Père commun de tous les fidèles. »

Et moi, votre Evêque, chargé désormais de vos âmes, je pensais à vous, mes très chers Frères, à votre chère Lorraine, à ces bons habitants de mon diocèse futur, et, unissant ma prière à celle du Pontife suprême, je disais à Dieu :

« Seigneur, répandez sur mes fils les bénédictions de votre main miséricordieuse !

« Donnez à leurs moissons la rosée qui féconde et le soleil qui vivifie !

« Donnez la richesse à leurs campagnes, la prospérité à leur industries !

(1) Allocution de Sa Sainteté le Pape Pie IX à l'armée française le 1er janvier 1865.

« Donnez à leurs bras le travail, à leur âme la justice !

« Donnez la douceur à leurs filles, l'honneur et le courage à leurs fils, la paix et la vertu à leur foyer domestique ! »

A côté de ces émouvants souvenirs, le cardinal Lavigerie place le douloureux récit de ce qu'il est advenu depuis :

Le souverain de la France et ceux de sa race, le Pontife suprême et l'Eglise, la France et ma Lorraine, et, enfin, la société chrétienne tout entière, que sont-ils devenus, en ces vingt-cinq années, et dans quel abîme n'ont-ils pas sombré bientôt !

Ce Prince, « le plus fortuné des hommes, » comme on l'a nommé longtemps, ce Prince qui commandait à l'Europe où est-il ? Dans l'éternité où il est entré a-t-il été prévenu de votre miséricorde paternelle ? Je la demande pour lui, Seigneur, en retour du bien qu'il m'avait voulu sur la terre. Mais, ici-bas, quelle fin funeste, après une élévation si prodigieuse ! Nous l'avions vu couvert de tous les lauriers, et nous l'avons vu, depuis, errant de défaite en défaite, pour tomber enfin, en un jour de deuil, entre les mains de ses ennemis ! Nous l'avions vu contribuer à créer des royaumes ; et nous avons vu ces royaumes, ses propres œuvres, se lever contre lui pour le renverser, et contre nous pour nous ensevelir ! Le monde semblait ne pouvoir contenir sa puissance, et il n'a même pas, pour sa tombe, un coin de terre dans sa patrie !

Ce fils, espérance de son empire, ce fils que le Pape bénissait en ce jour de Pâques 1863, en rappelant, avec une sorte de complaisance, qu'il lui était uni par les liens de la paternité spirituelle, il est tombé dans un coin obscur de notre Afrique, victime, en apparence, de son courage, et, au fond, peut-être, de cette justice qui recherche dans les fils, même innocents et purs, l'héritage mystérieux des pères. Comme son père, il reste exilé jusqu'à la mort !

Et la mère, cette auguste et noble femme, qu'en pourrais-je dire, sinon qu'il me faut voiler ses traits, comme le peintre antique, en me déclarant vaincu par une telle douleur !

Enfin celui que je plaçais au-dessus de tout le reste dans mon filial respect, ce Pontife que j'avais vu, ce jour-là, entre le ciel et la terre, celui qui avait porté si haut son pouvoir, en proclamant solennellement les vérités éternelles, en condamnant sans faiblesse les erreurs qui passent, en faisant reconnaître son

infaillible autorité, où est-il lui-même maintenant ? Ah ! sans doute dans le sein de Dieu, il jouit du bonheur qu'il a mérité par ses vertus et par ses souffrances. Mais de la part des hommes, quels traitements encore, après tant d'honneurs ? Il est mort prisonnier dans le Vatican où il avait régné au milieu de tous les hommages, mais où il était entouré, à la fin, de haines brutales. Que dis-je ? Elles n'ont même pas respecté ses restes et lorsque son cadavre a franchi les portes de sa prison volontaire, on l'a poursuivi dans les ténèbres, le vouant aux gémonies, comme celui des criminels.

Quels contrastes donc, mes très chers Frères ! Et en voyant tant de gloire humaine, de grandeur, même surnaturelle, ainsi changées, tout d'un coup, en défaites, en abaissements, en insultes sacrilèges, ne trouvez-vous pas que l'Esprit-Saint a raison de dire : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus !*

Mais ce n'est pas tout. Deux autres noms se trouvent mêlés, comme vous l'avez vu, à ce souvenir des premières heures, deux noms de peuples chers entre tous : celui de la France dont nous sommes les fils ; celui de la Lorraine dont j'allais alors, pendant quatre ans, être le Pasteur. Or, toutes deux, depuis vingt-cinq ans, que sont-elles devenues ?

La France que je voyais, avec fierté, représentée auprès de Pie IX par ses glorieux soldats et défendant, à Rome, la clef de voûte du monde social, quelles larmes n'avons-nous pas versées, depuis, sur elle et sur ses armées !

Nous l'avons vue écrasée, terrassée comme par la foudre, et dans son désespoir, se déchirant elle-même, de ses mains, ruinant, incendiant ses propres édifices, pendant que l'étranger occupait son sol. Nous la voyons encore, hélas ! ne pouvant, par suite des divisions incessantes de ses fils, reprendre ni son rang dans le monde, ni même la stabilité nécessaire pour panser ses blessures. Pauvre vaisseau désemparé qui a porté la fortune de nos pères ; qui a si longtemps vécu d'honneur, de générosité, de mâle courage ; qui a veillé sur tous les points du monde, à la défense de la faiblesse, de la justice, de l'humanité, de la foi, et qui maintenant, est le jouet de la fierté hautaine des uns, de la basse jalousie des autres, des passions insensées de ses propres fils ! J'étais donc destiné à ne te voir si grande, en commençant, que pour pleurer ainsi sur toi et ne garder, à la fin, d'autre espérance que celle de la miséricorde et de la bonté de ce

Dieu qui, jusqu'ici, t'a toujours si merveilleusement relevée !

Et toi, terre de Lorraine, qui as reçu les prémices de mes bénédictions et de mes vœux, toi à qui, en partant, je léguais mon cœur ; toi dont j'ai célébré les pures gloires au centenaire de ta réunion à la France ; toi dont j'aimerai toujours les vertus chrétiennes, le patriotisme, la ferme sagesse, la fidélité, le courage, devais-je voir si tôt déchirer ton manteau séculaire ? Devais-je te voir si durement meurtrie et cherchant vainement, pour ta tête, le soleil de la liberté et celui de la patrie ?

Mais ce ne sont pas seulement les nations, mes très chers frères, c'est l'ancienne société qui succombe maintenant tout entière. Quand on a vécu, comme vivaient nos pères, dans la sécurité du présent et dans la certitude de l'avenir ; quand on s'est vu gardé, en bas, contre les passions avides ; en haut, contre les oppressions de l'impiété, on sent un mortel dégoût de la perpétuelle incertitude du lendemain. Nous avions alors l'assurance des années pour le foyer, pour le pays, pour toutes les entreprises de l'activité humaine. Aujourd'hui, dans l'état du monde, où sont les années que nous pouvons nous promettre ? On n'ose plus compter même sur les jours, et à chaque instant, on croit voir à l'horizon, paraître le signe de bouleversements nouveaux.

Et ici je ne parle pas des formes de la politique. Vous savez qu'elles sont indifférentes à mon ministère et que, vivant en dehors de toutes les compétitions des partis, j'ai toujours paisiblement accepté, comme évêque, selon la tradition de l'Eglise, le gouvernement que la France s'est donné. Je parle du fond de tout l'ordre humain. Ce à quoi nous assistons de plus en plus, c'est, en effet, à la décomposition sociale elle-même, c'est-à-dire à ce que l'on peut imaginer de plus menaçant et de plus horrible. Tout descend, ce n'est pas assez, tout se déshonore peu à peu : les institutions, les personnes, la littérature, les arts, les caractères ; tout participe à la décadence irrémédiable, tout devient coupable, et la société croulera, hélas ! autant et plus encore par la lâcheté et l'aveuglement des bons que par l'audace des méchants. Il y a quelques années déjà, un homme d'Etat illustre, qui a été, trois ans, le chef de la France, exprimait publiquement, en face de son pays, le vœu de disparaître avant l'heure où les convulsions qui se préparent éclateraient sur l'Europe, tant il y prévoyait d'horreurs. Son vœu a été exaucé ; et, en vérité, si on n'écoutait que la nature, c'est le vœu que tout homme qui

sait prévoir formérait, aujourd'hui, pour lui-même et pour ceux qui lui sont chers.

Voilà donc où en sont maintenant la France, l'Europe, la société chrétienne tout entière! Et, il y a un quart de siècle, nous les voyions briller, en apparence, de toutes les splendeurs!

Qui ne pleurerait sur un tel contraste, et comment les vieillards, comme je le suis, n'y trouveraient-ils pas la preuve de la fragilité et de ce que le poète appelle les larmes des choses humaines! *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus.*

Enfin, mes très chers frères, la religion qui planait sur tout le reste, dans ces premiers jours de mon épiscopat, la religion éternelle, immuable de son essence, et, en apparence, inaccessible aux révolutions d'ici-bas, où en est-elle aujourd'hui parmi nous? Autrefois, et pendant tant de siècles, soutenue, respectée dans ses enseignements, dans ses œuvres, dans l'exercice d'un ministère de paix, comment est-elle traitée par la génération qui s'élève? Ah! je ne crains pas de l'affirmer, là est la plaie mortelle de ce temps et la cause de toutes les autres. Sans doute, des tendances impies ont toujours existé parmi les hommes. Les évêques de France s'en plaignaient déjà, lorsque je vins, le plus jeune alors, tandis que, sauf quatre seulement, j'en suis le doyen aujourd'hui, prendre place parmi eux; quelques-uns avec l'éclat de l'éloquence et la clairvoyance d'une haute raison politique, tous avec des pressentiments funestes, appelaient sur les dangers de cette incrédulité sourde la sollicitude des pouvoirs publics.

Mais ces attaques encore dissimulées étaient l'œuvre d'un petit nombre. Aujourd'hui, l'impiété a levé le masque; elle a ses légions reconnues, avec leurs chefs, leurs troupes, leurs arsenaux en plein soleil; ses traités mystérieux, ses plans de campagne, qu'elle publie et qu'elle impose ensuite au pouvoir. Cette guerre faite à Dieu pour le chasser de tout, des lois, de l'enseignement, de ses temples même, c'est le mal qui ronge la patrie; c'est lui qui détruit toute foi commune, et par suite, toute union patriotique : c'est lui qui arrête l'héroïsme du dévouement antique, en supprimant toute espérance au-delà de cette vie; c'est lui qui éteint toute conscience et, par conséquent, toute vertu, en étouffant la pensée d'un législateur et d'un vengeur suprêmes.

A de tels coups, tout s'ébranle et bientôt tout va périr; car à

mesure qu'ils le chassent, Dieu creuse, par son absence même, l'abîme où tout disparaît, comme ces gouffres souterrains qui s'ouvrent sous nos pas, lorsque le sol se dérobe, et où l'on entrevoit, de loin, les flammes et la boue qui vont tout engloutir.

Ah ! mes très chers frères, de toutes les menaces qui se dressent devant moi à la fin de ma carrière, celle-là me paraît la plus redoutable, et je voudrais pouvoir le dire hautement à ma patrie. Tout le reste peut se tourner en bien ; mais de cette haine contre Dieu, qui est le caractère propre des années présentes, il ne peut sortir que des ruines. Je me console donc de tout, de ma vieillesse qui tombe, de ma santé qui a disparu, des persécutions ouvertes ou cachées, de la mendicité même où je suis réduit et qui me contraint, pour soutenir mes œuvres, à m'en aller, sur tous les chemins, porter le bâton du quêteur. Mais ce dont je ne me console pas, c'est de voir, dans notre patrie, la religion outragée, l'Église méconnue, Dieu blasphémé, et aux temps heureux de la foi succéder le triomphe de l'incrédulité brutale, parce que cela, c'est la fin de la France, si, par une de ces révolutions soudaines dont son histoire nous offre l'exemple, elle ne remonte pas aux sources de la vie, je veux dire à son Dieu.

Encore une fois, quel quart de siècle, mes frères, que celui où tant de douleurs et de menaces se sont succédé ! Et que dira de nous l'histoire ? Et que devons-nous en dire nous-mêmes, sinon ce qui revient sans cesse sur nos lèvres, comme la conclusion : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus !*

(*A suivre.*) Cardinal LAVIGERIE.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Cinquième Conférence.

Vie future ; Indifférence et Négations.

Les illusions et les chimères de l'esprit humain outragent à l'envi le sens commun, compliquent le problème de nos desti-

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

nées au lieu de le résoudre, mutilent et défigurent le dogme de l'immortalité et de la vie future.

Est-ce tout ce que nous avons à lui reprocher? — Non, certaines gens qui, ne voulant pas être troublés dans leur condition présente par des questions d'avenir, prennent le parti radical de les supprimer. Les uns, sans nier absolument qu'il y ait une autre vie, professent à son égard une indifférence systématique; les autres, esclaves de faux principes, qui confondent le créateur avec la créature, l'esprit avec la matière, nient franchement et brutalement qu'il y ait pour la personne humaine une existence autre que l'existence terrestre. C'est le dernier mot de l'erreur dans la question qui nous occupe.

I

Il est malheureusement vrai que, dans la foule des humains, il y a bon nombre de gens qui ne songent guère à l'autre vie. Cet oubli est coupable, sans doute, mais ce n'est pas l'indifférence systématique dont nous avons à parler. Dans cette indifférence, il y a plus qu'une erreur de conduite; il y a le parti pris d'écarter une vérité et de n'en tenir aucun compte.

Il faut bien justifier ce parti-pris, car la question de nos destinées est trop importante pour qu'on puisse la laisser de côté sans raison. Aussi, voyons-nous nos modernes stoïciens se mettre en frais d'argumentations pour prouver que la doctrine de la vie future, telle, surtout, qu'elle nous est présentée par l'enseignement catholique, tend à rabaisser la dignité humaine et à diminuer le mérite de nos actions. — « Plus l'homme se montre désintéressé, disent-ils, plus il est grand, noble, sublime. Or, si l'on considère à la lumière de ce principe la vie du chrétien dirigé par l'Eglise, on y découvre tout de suite qu'une question d'intérêt domine tout, règle tout, et par conséquent amoindrit tout.

« Nous autres philosophes, nous avons une plus haute idée de la dignité de l'homme et de la moralité de ses actions. Nous voulons accomplir le devoir pour le devoir lui-même, et nous nous désintéressons de tout ce qui peut nous arriver, après que nous aurons marché vaillamment dans les voies de l'honnêteté et de la justice. »

Supposons sincères les auteurs de ces paroles et montrons-leur qu'ils se trompent : que la prétendue générosité dont ils se font une gloire est en contradiction avec les lois de la nature

humaine, qu'elle mutile et dénature le devoir, et que, en fin de compte, elle ne peut guère avoir d'autre résultat que de nous faire déchoir.

Il faut prendre la nature humaine telle qu'elle est faite, nous l'avons vue tourmentée par l'invincible besoin d'être heureuse, déçue par tous les biens qu'elle rencontre en ce monde et emportée vers un autre monde où l'immortalité seule peut lui donner les satisfactions qu'elle désire. C'est sa loi. Et l'on voudrait l'empêcher d'obéir à cette loi? Et l'on accuse l'enseignement religieux qui lui promet dans une autre vie le plein contentement auquel elle aspire de compromettre sa dignité et de l'amoindrir? C'est absolument comme si l'on disait à un homme affamé, qui se hâte de gagner le gîte hospitalier où des amis lui ont préparé un festin réparateur : — « Vous songez trop à votre appétit. Oubliez la faim qui vous tourmente et ceux qui vous attendent là-bas. La route est belle, cela doit vous suffire. »

La loi de bonheur veut que je cherche le bonheur; le bonheur que je cherche, j'ai la conviction de ne le pouvoir pas trouver en ce monde. D'autre part, je sais que le devoir et la vertu sont l'unique moyen d'arriver au bonheur que je cherche, parce que ce bonheur est leur récompense. Dans ces conditions, aurai-je moins bien accompli le devoir et moins bien pratiqué la vertu; le devoir que j'accomplis sera-t-il moins bon et la vertu que je pratique moins belle, parce que je serai sensible à l'espoir et à la crainte d'en recevoir ou d'en perdre l'éternelle récompense?

Nous ne nous contenterons pas de cette justification. — La loi à laquelle j'obéis irrésistiblement en cherchant la béatitude, ce n'est pas moi qui l'ai faite. Est-il bien vrai que cette volonté souveraine exige de moi que je me désintéresse de tout bonheur posthume, que la loi de ma nature ne va pas plus loin que les actes présents et les habitudes présentes dans lesquelles je me complais? Mais à ce compte, il faudrait que tous les hommes vertueux éprouvassent ces satisfactions, ces joies, ces complaisances, et par contre, que tous ceux qui sont infidèles au devoir, tous ceux dont la vie est un outrage à la vertu, fussent tourmentés par le remords.

Mais ce sont justement les consciences les plus délicates qui sont les moins contentes d'elles-mêmes. Après les plus belles actions, elles se demandent toujours si leurs intentions ont été

bien pures, si elles ont bien fait tout ce qu'elles devaient faire. Les consciences larges, au contraire, sont promptement et facilement satisfaites. D'où il suit : que si nous devons nous en tenir au devoir et à la vertu sans viser plus loin et plus haut, le bonheur sera la récompense des moins parfaits et des moins méritants.

On comprend que ce n'est point ainsi que doit se manifester la volonté souveraine de Dieu à notre égard ; et nous sommes en droit d'affirmer que la loi de la béatitude, expression de cette volonté souveraine dans notre nature, doit nous emporter au-delà des actes présents et des habitudes présentes auxquels l'indifférence systématique veut que nous nous arrêtions. — Où donc? Vers cette autre vie à laquelle on nous défend de penser. Et, du reste, c'est la direction normale que prennent le devoir et la vertu. Nous ne pouvons donc pas vouloir l'accomplissement du devoir et la pratique de la vertu, sans vouloir notre perfection, nous ne pouvons pas vouloir notre perfection, sans vouloir notre béatitude; car ce serait poser des causes sans vouloir leurs effets. Ce qui veut dire que nous ne pouvons suivre l'enchaînement de l'ordre moral sans identifier notre suprême intérêt avec notre suprême devoir.

Il est manifeste que notre premier devoir comme créatures de Dieu est de le connaître, de l'aimer et de le servir : Toutes choses qu'il est impossible de mener, en ce bas monde, à leur dernière perfection. La perfection n'est pas de ce monde où la souveraine beauté ne s'approche de nous que couverte d'un voile impénétrable. Ce n'est que dans un monde meilleur que la connaissance, l'amour et le service de Dieu seront consommés. Engagés par le fait même de notre création à la connaissance, à l'amour, au service de Dieu, nous ne pouvons pas ne pas vouloir la perfection de ces actes. Et, parce que cette perfection dépend du perfectionnement définitif de notre nature, nous devons considérer comme le plus grand de nos devoirs d'obtenir la vie éternelle.

Et l'on voudrait que nous fussions indifférents à cette vie éternelle, parce qu'il s'agit de notre intérêt? — Mais, tant mieux que notre intérêt soit intimement lié à notre devoir, et sacrifier notre suprême devoir en même temps que notre suprême intérêt, ce ne serait plus désintéressement, mais injustice et folie.

Nous avons donc eu raison d'accuser l'indifférence systématique de mutiler le devoir, ajoutons qu'elle dénature le devoir et la vertu. Ces deux choses sont dans l'ordre moral des moyens de

perfectionnement; le stoïcisme moderne en fait des fins, et comme la perfection même. En définitive, son fameux principe: accomplir le devoir pour le devoir, pratiquer la vertu pour la vertu équivaut à ces niaiseries : Il faut manger pour manger et non pour vivre, il faut marcher pour marcher, et non pour arriver là où l'on doit aller.

Le devoir et la vertu ne peuvent que grandir quand on leur donne pour mesure les choses éternelles. Ils se rétrécissent étrangement lorsqu'on les isole en eux-mêmes.

Ces motifs de l'indifférence systématique ne peuvent être que funestes à la vie morale et sociale ; mais plus funeste encore est le stoïcisme moderne s'il n'écarte la pensée de la vie future que parce qu'il ne croit plus en Dieu ; car, alors, nous touchons aux négations franches et brutales dont il nous reste à parler.

II

Il y a longtemps que l'esprit humain se préoccupe de la solution d'un problème métaphysique dont voici la formule : Concilier l'existence simultanée du fini et de l'infini. Pour opérer cette conciliation, il s'est imprudemment écarté des routes battues du sens commun, et n'a rien trouvé de mieux que l'identification des deux termes.

Le panthéisme est des temps anciens et des temps modernes. La forme sous laquelle on le saisit le mieux, c'est lorsqu'il dit : « Dieu est tout, tout est Dieu. Sortis de lui, nous rentrons en lui, pour y être complètement absorbés. La vie future, dans une immortalité personnelle et propre à l'homme, est un rêve comme sa création du néant. »

Comment concilier avec cela les idées fondamentales d'être, d'essence et d'existence, de substance et d'accident, de cause et d'effet, d'unité et de relation qui sont comme le fond même de notre intelligence; comment expliquer les réalités contradictoires d'un et de multiple, d'esprit et de matière, de parfait et d'imparfait, de vérité et d'erreur, de bien et de mal, mais surtout l'irrésistible conscience de notre personnalité? C'est plus que difficile, c'est impossible. Aussi, la raison a-t-elle fini par se lasser de cette incommensurable et inépuisable bobine qui se dévide éternellement en manifestations, et reprend à chaque instant, pour son propre compte, ce qu'elle a mis dehors. Elle a trouvé mieux que cela et elle arrive à cette formule: « Dieu est l'idée du monde; le monde est la réalité de Dieu. » Dès lors, on

comprend que « *Dieu Providence* et *immortalité*, tels que les concevaient nos pères, soient autant de vieux mots un peu lourds peut-être, que la philosophie doit interpréter dans un sens de plus en plus raffiné. »

Hélas ! le raffinement s'est fait, il ne nous reste plus qu'un résidu vil et grossier, dont la science contemporaine se sert pour insulter la philosophie.

Toutes les aberrations de la raison sont aujourd'hui primées par l'abject système qui ne reconnaît pas d'autre existence, pas d'autres manifestations, pas d'autres destinées que celles de la matière. Pourquoi chercher dans un monde qu'on ne voit pas des abstractions vaines et stériles ? Rien n'existe, rien n'est digne d'attention que ce qui tombe sous les sens et relève de l'expérience. Aujourd'hui nous sommes les éléments dont se composaient il y a des milliers de siècles d'autres vivants. Bientôt, nous irons nous perdre dans la nature qui doit nous employer à d'autres œuvres. Aucune des molécules dont se compose notre substance ne sera détruite, bien que la composition passagère qui les faisait agir en tel ou tel être humain ait pour jamais disparu. Voilà l'homme ! voilà sa destinée !

C'est-à-dire, voilà la négation franche et brutale des vérités affirmées par les traditions et les croyances du genre humain, par les intuitions et les déductions de la raison, et que nous avons vues conservées, en partie du moins, dans les illusions et les chimères à travers lesquelles s'égare l'imagination. Il suffit pour les besoins de la vérité qui nous occupe présentement, de faire appel, contre les négations matérialistes, aux révoltes de ce *moi* qui se sait vivre, qui se sent vivre et qui veut vivre en nous.

Nous avons le droit de réclamer pour lui le bénéfice de ce principe que les matérialistes appliquent aux molécules de notre substance : rien n'est détruit. Si, de l'aveu de ceux qui nient notre immortalité, des atômes inconscients doivent persister éternellement, comment ne pas se révolter à la pensée que l'être subsistant qui se sait vivre, qui se sent vivre et qui veut vivre, puisse être détruit.

Bon gré, mal gré, il faut bien que le matérialisme donne une réponse aux redoutables désirs qu'il entend protester contre ses négations. Il cherche à nous persuader que nous devons borner nos désirs à la vie présente, et que « avoir contemplé les lois « éternelles du monde, et aimé ce qui est digne d'être aimé

« vaut bien la peine d'avoir vécu. » Il réédite une vieille promesse dont les sages de la Chine se servaient pour rassurer ceux qui avaient peur du néant. La renommée qui nous survit ; la gloire de nos œuvres : Voilà l'immortalité !

Eh bien, rien de tout cela ne répond à nos désirs, rien de tout cela ne pallie l'outrage que reçoit notre nature, qui veut vivre, des négations matérialistes qui la condamnent, en définitive, à ne plus se savoir ni se sentir vivre. Tout le monde n'a pas le temps de contempler les lois éternelles de l'univers; tout le monde ne trouve pas dans les amours terrestres, si bien placés qu'ils soient, la somme de bonheur qu'il convoite; et plus d'un mortel, nous l'avons vu, arriverait à son terme d'ici-bas convaincu que la vie ne vaut pas la peine de vivre, si les désirs qui l'ont tourmenté devaient aboutir au néant. — Mes molécules, dit-on, contribueront à la grandeur et à la beauté du *Cosmos :* qu'est-ce que cela me fait? qu'elles aillent se perdre dans la nature inorganique, pour rentrer plus tard dans la nature organique, je leur dis : bon voyage! Mais ce *moi* vivant, que je me sens être, persiste à vouloir vivre ; et je trouve monstrueux que, pour le consoler de sa destruction, on lui annonce emphatiquement qu'il sera sacrifié au profit de je ne sais quels humains, qui viendront on ne sait quand, et qui auront, eux, la chance d'obtenir, peut-être, ce que je veux si impérieusement : vivre, vivre, vivre. — Ne me parlez pas de la gloire, si je ne suis plus là pour en jouir. Nous aimons la gloire, c'est vrai ; mais, si nous nous donnons la peine d'analyser cet amour, nous trouverons, tout au fond, le désir très vivant de retirer de la gloire une satisfaction personnelle. Sans l'immortalité, la gloire qu'on aime n'est qu'un leurre, la gloire qu'on donne n'est qu'une bouffonnerie.

Il est évident que le matérialisme ne donne que des réponses misérables à nos désirs de vie ; et il reste que sa négation brutale est un outrage à notre nature. Les illusions et les chimères des rêveurs aboutissent à des conclusions périlleuses ; toutefois, elles conservent au moins, dans la vie bienheureuse qu'elle proposent à l'homme juste, un aimant capable d'attirer encore les âmes hautes et généreuses. La négation matérialiste supprime tout. Plus de récompenses, plus de châtiments, puisqu'il n'y a plus de vie. Après la mort, il n'y a plus rien !

Plus rien ! Hélas ! l'oubli le funeste oubli de nos destinées est déjà la source d'une infinité de désordres sur notre misérable

terre ; que sera-ce donc, si la science, à force de nier, parvient à obtenir la foi au néant? — Ce sera le droit à la jouissance tout de suite par tous les moyens, afin de satisfaire l'impérieux et irrésistible besoin d'être heureux qui nous tourmente, et, coûte que coûte, la vie présente ne devra plus être qu'un perpétuel *Gaudeamus*. Le désintéressement, l'abnégation, le dévoûment, le sacrifice de nos intérêts temporels au profit d'autrui dépensent la vie humaine en pure perte, et ne doivent plus être considérés que comme des retranchements niais sur la trop maigre part de félicité que nous ne pouvons récolter qu'ici-bas La résignation et la patience n'ont plus de raison d'être, et le malheur obstiné donne à celui qu'il opprime le droit d'en finir avec la vie. Le pouvoir peut écraser la vile multitude, et la vile multitude renverser tous les pouvoirs. Le riche peut exploiter le pauvre pour rendre plus insolent son faste et multiplier ses plaisirs; le pauvre sans espoir, et lassé de souffrir peut, de son bras robuste, jeter à terre celui qui l'opprime et l'étouffer sous ses pieds. Hardi! Hardi! misérables mortels, proies assurées du néant. Le bonheur ne se trouve qu'en ce monde, et le bonheur c'est la vie. Luttez pour la vie! Luttez, jusqu'à ce que le dernier des faibles ait poussé son dernier râle; jusqu'à ce qu'il ne reste plus à la place des sociétés civilisées qu'un troupeau de brutes triomphantes!

Pour conjurer ces sinistres conséquences de ses négations, le matérialisme n'a pas le droit, comme l'indifférence systématique, d'en appeler à la grandeur et à la beauté du devoir, car ses principes le suppriment. Il n'y a plus de devoir là où il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de liberté là où l'homme matière obéit tout entier aux lois fatales qui régissent la matière.

La négation de nos destinées éternelles nous amène au même point que la négation de Dieu. Si donc, nous voulons conserver la civilisation, la société et les mœurs, il faut que l'homme puisse lire sur la porte par laquelle il entre dans la vie. *Credo in Deum creatorem* et sur la porte par laquelle il sort de la vie : *Credo vitam venturi sæculi.*

NÉCROLOGIE

S. G. Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, est décédé subitement le 15 mars à Paris, où il s'était arrêté en venant de Rome. Il a succombé à une congestion cérébrale. Le corps a été transporté samedi à Poitiers. Mgr Bellot des Minières était né à Poitiers le 15 novembre 1822; il avait été préconisé évêque de Poitiers le 13 décembre 1880. Il était antérieurement vicaire général à Bordeaux.

—

Nous avons signalé au mois de janvier 1886 les noces d'or de M. et Mme Malpas-Duché. Cette fête de famille avait attiré dans l'église Saint-Pierre de Montrouge une affluence considérable. La joie était sur tous les visages et particulièrement sur celui de cette admirable mère de famille, précédée d'un cortège de plus de quarante enfants et petits-enfants et saluée sur son passage par d'innombrables pauvres et par des amis de tous âges et de toutes conditions.

Le 12 mars, tous ces amis se réunissaient encore au pied du même autel pour soutenir et consoler celui à qui Dieu vient de ravir le plus précieux trésor.

Il faut être un chrétien comme l'est M. Malpas pour supporter une si cruelle épreuve. Mais en plus de cette foi qui console et de cette espérance qui soutient, combien est-il avantageux de sentir autour de soi tous ses enfants animés des sentiments qu'on s'est efforcé toute sa vie de développer en eux! Quelle immense consolation de voir revivre dans ses filles et petites-filles les douces vertus de la femme forte qui les a élevées; dans ses fils et petits-fils cet esprit de droiture qui devient si rare et qui est la garantie des carrières honorables!

Nous demandons à nos lecteurs une prière pour que Dieu daigne accorder à la chrétienne qui n'est plus la récompense de ses mérites, et à celui qui a si noblement partagé sa vie la force et la résignation en cette douloureuse épreuve.

—

M. Carnot, père du président de la République, sénateur inamovible, est mort à Paris.

Lazare-Hippolyte Carnot, deuxième fils du conventionnel, naquit à Saint-Omer en 1801. A la seconde Restauration, il

accompagna son père en exil et resta à l'étranger jusqu'en 1823. Rentré en France, il fit ses études de droit, et embrassa les doctrines saint-simoniennes, qu'il répudia lors de la scission entre Enfantin et Bazard.

Dès 1830, il fut mêlé aux événements politiques, figurant dans le parti républicain. En 1839, il était nommé député de Paris, et siégea à l'extrême gauche.

Au mois de février 1848, il fut nommé ministre de l'instruction publique par le gouvernement provisoire ; il y fit médiocre figure et ne joua du reste qu'un rôle effacé dans les deux assemblées républicaines dont il fit partie.

Après le coup d'État, M. Carnot quitta la France, et pendant douze années il vécut dans la retraite.

Élu deux fois député, il refusa de prêter serment.

Ce fut seulement en 1864 qu'il consentit à remplir cette formalité, et il fut élu pour la troisième fois.

Il échoua en 1869, contre M. Gambetta, que sa plaidoirie, dans l'affaire Baudin, venait de rendre populaire.

Il se représenta une seconde fois, lorsque Gambetta eut opté pour Marseille, mais il fut battu par Rochefort.

Pendant le siège de Paris, M. Carnot fut maire du VIIIe arrondissement. Il entra à l'Assemblée nationale comme député de Seine-et-Oise. Il fut élu ensuite sénateur inamovible et devint le doyen de la Chambre haute à la mort de M. Gauthier de Rumilly.

M. Carnot avait dû à son nom, plus qu'à ses travaux généralement peu remarqués, une place à l'Académie des sciences morales et politiques, qui l'élut en 1880. Il avait publié notamment : *Exposé de la doctrine saint-simonienne ; Mémoires de Henry Grégoire, évêque de Blois* (faux titre, car Grégoire était évêque constitutionnel de Loir-et-Cher) ; *Mémoires de Bertrand Barrère ; Mémoires sur Carnot*, par son fils. Chose assez singulière, l'ancien saint-simonien était un des derniers tenants de l'Église constitutionnelle organisée par la Constituante ; il en a fait l'apologie dans les *Mémoires de Grégoire*, un pauvre livre.

En somme, le fils de l'organisateur (surfait) de la victoire, le père du président de la République, n'a jamais joué que le rôle de ce qu'on appelle au théâtre une utilité.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un journal a annoncé que Léon XIII était gravement malade. Cette nouvelle est heureusement inexacte. A la nonciature, où nous avons pris des renseignements ce matin, on nous a répondu que Léon XIII était fatigué depuis les fêtes de son jubilé, mais l'état général de sa santé est des plus satisfaisants.

—

Sous ce titre, « Notre séquestre », nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

Le fisc a fait séquestrer le dernier numéro du *Moniteur de Rome.* L'article incriminé n'est que la reproduction de quelques passages de la brochure de M. Joachim Sanchez de Toca. Le fisc a voulu voir dans cette citation « le vœu de la destruction des institutions. »

Nous protestons hautement et contre ce séquestre et contre cette imputation. Ne serait-il plus permis à un journal d'exposer la vraie situation de la Papauté en Italie? Le conflit actuel est une cause de faiblesse et un péril permanent pour l'Italie. Le démontrer et en demander la fin, est-ce anti-patriotique? Les catholiques ne pourraient-ils plus revendiquer la liberté de leur pouvoir suprême? La brochure, que nous avons analysée et discutée, ne démontre-t-elle pas elle-même que faire la paix avec le Saint-Siège serait un bien et une gloire pour l'Italie?

Le gouvernement, qui a frappé les syndics signataires de la pétition, va maintenant jusqu'à poursuivre les journaux qui défendent la cause du Pape, et qui veulent le salut de la patrie.

Le gouvernement italien fait une piteuse figure.

—

Le pétitionnement en faveur du Souverain Pontife continue dans toute l'Italie et sera comme un éclatant plébiscite contre le gouvernement italien. M. Crispi comprend cela et il emploie tous les moyens pour l'empêcher ou donner le change à l'opinion publique.

Chaque fois que la *Gazette officielle* paraît, elle contient une nouvelle liste de syndics destitués pour avoir signé la pétition. Ceux que l'on ne peut atteindre ainsi sont en butte à mille tracasseries, que seconde trop bien la bureaucratie subalterne.

La *Riforma*, elle, cherche à combattre l'effet produit par le pétitionnement, en faisant, de temps à autre, des récits qui prennent parfois une allure tout à fait réjouissante. Ainsi elle

vient de raconter que cinquante personnes de Pietrabruna lui ont envoyé, à elle, une protestation contre la pétition.

Toutes ces personnes avaient signé la pétition en faveur du Pape; maintenant elles déclarent non seulement qu'elles ne savaient pas ce qui s'y trouvait, mais que, dévouées entièrement au gouvernement actuel, elles croyaient que c'était une pétition anti-cléricale, s'étant trompées surtout parce que le curé connu par son cléricalisme excessif, n'avait pas voulu signer la pétition.

Si l'exposé des faits est vrai, il ne fait pas honneur au parti de M. Crispi, car, dit le *Diritto cattolico*, « il faut posséder une assez forte dose de crétinisme pour voir dans la pétition un acte anti-clérical. »

Et de quelle valeur sera maintenant le document signé par ces mêmes citoyens et déposé à la *Riforma*? Ne pourraient-ils pas de nouveau s'être trompés et avoir cru signer cette fois-ci un document en faveur du Pape?

Il est certain que le gouvernement cherche partout à faire déclarer à certains signataires de la pétition qu'ils ne savaient pas ce qui s'y trouvait. Il y réussit quelquefois ; mais comment, et auprès de quelles personnes!

Le gouvernement dispose de tant de moyens occultes. Il a bien réussi à faire voter en 1871, à Rome, un plébiscite où il y avait plus de votes que de votants.

—

L'affluence des offrandes continue pour l'Exposition Vaticane, et l'on signale l'arrivée de nouvelles caisses venues de l'Extrême-Orient.

Une nouvelle galerie de l'Exposition aménagée dans la cour des Cuirasses, va être ouverte au public aussitôt après Pâques. Elle comprend la section spéciale des vins, huiles, liqueurs et de toutes sortes de produits alimentaires, ainsi que plusieurs têtes de bétail. Ce sera le complément de cette grande Exposition, déjà si variée et qui fait l'admiration de tous les visiteurs.

Parmi les dons particuliers offerts ces jours-ci au Saint-Père, signalons les clefs symboliques, l'une en or, l'autre en argent, présentées par le clergé de Rome, et une belle horloge exécutée par un sous-officier de la garde suisse, M. Albert Rossé. Cette horloge, qui porte le nom d'*universelle*, est construite de telle sorte que, par un ingénieux mécanisme, elle marque à l'instant, sur un globe terrestre qui la surmonte, l'heure précise du jour ou de la nuit sur chaque point du monde.

France.

Nous recevons du comité catholique de Paris, la communication suivante :

Paris, 18 mars 1888.

Monsieur le rédacteur en chef,

Monseigneur l'archevêque de Paris, nous fait l'honneur de nous communiquer la lettre par laquelle S. Em. le cardinal Schiaffino lui fait savoir que l'audience générale du pèlerinage français est fixée au *mercredi* 11 *avril*, et qu'à cette occasion Sa Sainteté daignera célébrer la sainte messe dans la basilique de Saint-Pierre.

L'organisation adoptée par le comité catholique de Paris se trouve ainsi répondre aux exigences de la situation, puisque le train spécial que nous avons obtenu des Compagnies française et italienne, partant de Paris le dimanche 8 avril, à 2 heures 20 du soir, arrivera à Rome dans l'après-midi du mardi 10 avril.

Nous prenons nos dispositions pour que les pèlerins de notre groupe trouvent à leur arrivée à Rome les billets qui leur permettront d'assister à l'audience de Sa Sainteté.

Ayant la faculté d'emmener cinq cents voyageurs, nous pouvons encore recevoir un certain nombre d'adhésions ; mais nous devrons clore le 25 *mars* notre registre d'inscriptions.

Permettez-moi, monsieur le rédacteur en chef, de rappeler à vos lecteurs que nous admettons dans notre groupe les personnes qui désirent que nous leur assurions le logement et la nourriture à Rome, et aussi celles qui veulent bénéficier pour le voyage de la réduction de 50 0/0 que nous avons obtenue, et les repas en route.

Les prix de la première catégorie sont, en 1re classe, de 345 francs ; en 2e classe de 273 francs.

Ceux de la seconde sont, en 1re classe, de 207 francs, et en 2e classe de 157 francs.

J'espère que vous voudrez bien, à raison de son intérêt général, publier la présente lettre dans l'*Univers*. D'avance je vous en adresse mes remerciements, en vous priant, monsieur le rédacteur en chef, d'agréer la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux et cordialement dévoués.

Le secrétaire,
CAMILLE RÉMONT.

PARIS. — Le comité de l'Œuvre diocésaine des Écoles chrétiennes libres avait organisé, mercredi 14 mars, une réunion privée au Cirque des Champs-Élysées ; les auditeurs étaient nombreux. Sur l'estrade, on remarquait MM. Buffet, Soubigou, Lequen, amiral Halna du Fretay, Clément, sénateurs ; Depeyre, Larère, Deville, Delbreil, marquis de Dampierre,

Mgr d'Hulst, l'abbé de Courcy, les curés de la Villette, de Sainte-Clotilde, etc.

La séance a été ouverte à huit heures et demie, et c'est M. l'abbé de Courcy qui, le premier, a pris la parole.

Après M. l'abbé de Courcy, M. le duc de Broglie s'est levé.

M. le duc de Broglie, qui n'est pas l'ouvrier de la première heure, s'aperçoit des progrès réalisés par l'œuvre. Depuis le jour où le Sénat a voté ce fameux article 7, par lequel Jules Ferry commençait à troubler les consciences, 193 écoles chrétiennes ont été instituées, qui comptent 73,000 enfants, et qui ont occasionné une dépense de 20 millions; il est vrai qu'il reste encore 300 écoles renfermant 140,000 enfants qui sont élevés dans l'ignorance de Dieu... il y a encore, on le voit, fort à faire.

Mais, malgré tout, fait observer M. le duc de Broglie, la victoire nous reste : nos concurrents, malgré tous leurs avantages, ne peuvent nous dépasser... C'est l'histoire d'un piéton qui dépasserait un cavalier; résultat remarquable, que seule peut amener l'ardeur de la foi et du patriotisme.

L'orateur a examiné les difficultés que les catholiques rencontrent. Il y a deux écoles : l'une, l'école publique, n'aura qu'un objectif, faire fermer l'autre, l'école libre. Celle-ci, dira-t-on, ne présente pas les garanties suffisantes, au point de vue de l'hygiène et des bonnes mœurs.

M. de Broglie, qui a pourtant travaillé au dictionnaire de l'Académie, ignorait jusqu'ici toutes les significations que l'on peut donner à ces deux mots : hygiène et bonnes mœurs; il a eu, en étudiant la question, bien des surprises.

La plus grande a été celle-ci : le local d'une école publique devenait insalubre lorsqu'il s'agissait d'y installer une école libre; on remarquait alors, pour la première fois, qu'il y avait dans le voisinage un cimetière. De même pour les bonnes mœurs... Le voisinage des cabarets — si nombreux en ces temps de république — devenait un obstacle, si bien que les cabarets s'installaient comme par enchantement à côté des écoles dont on voulait obtenir la fermeture.

Et, avec cela, des exemples à la fois risibles et tristes...

Il a fait la critique — critique très juste, très fournie d'arguments — de l'enseignement donné par l'instituteur communal, fonctionnaire qui n'a qu'un but : s'en aller avec de l'avancement. Et, en parallèle, le Frère, la Sœur, établis pour long-

temps dans la commune, voyant les enfants grandir, se marier, devenant les amis, les confidents des familles.

M. Chesnelong a pris la parole. Il a fait l'éloge de M. l'abbé de Courcy, de M. de Broglie.

M. Chesnelong a montré les empiètements successifs du gouvernement républicain sur la liberté de conscience, l'aumônier enlevé au soldat, la liberté de l'enseignement entravée, l'enfant élevé sans Dieu. Chaque jour, la persécution fait des progrès.

Lorsque l'orateur, en concluant, a prié l'assistance de se prononcer sur l'abrogration des lois d'enseignement et sur le maintien des écoles chrétiennes, les trois mille assistants ont levé la main comme un seul homme.

Et il n'y a pas eu d'avis contraire.

—

Des fêtes solennelles, en l'honneur du fondateur de l'Institut des Frères, ont eu lieu à Saint-Sulpice, de Paris, tout près du séminaire où le Bienheureux fut élevé, et dans la paroisse où naquit le glorieux institut.

L'éclat de ces fêtes est dû à la vénération qu'inspirent les fils du bienheureux de La Salle, et aussi à la lettre pastorale par laquelle S. G. Mgr l'Archevêque de Paris a annoncé ce triduum.

—

Bourges. — Nous apprenons que M. l'abbé Auguste Marchal, vicaire général, vient d'être nommé par le Saint-Père, et agréé par le gouvernement, en qualité d'évêque *in partibus*, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Bourges.

On ignore encore quel sera le titre épiscopal du nouveau prélat.

Cette nomination sera favorablement accueillie ; on ne pouvait donner à Mgr Marchal, dont la santé est ébranlée par la fatigante administration d'un diocèse exceptionnellement vaste, un plus digne et plus sympathique auxiliaire.

—

Limoges. — Dans les époques troublées, la force prime le droit. C'est ainsi que l'avènement au pouvoir des républicains a eu pour effet de faire méconnaître presque partout les lois de la justice ; lorsqu'on ne fermait pas purement et simplement les prétoires sous prétexte d'incompétence, on obtenait de certains juges, intimidés par les menaces d'épuration, des services au lieu d'arrêts.

Mais plus une situation est violente et tendue, plus il y a de

chances pour qu'elle ne dure pas très longtemps. Forcément la réaction arrive, et l'équité, ramenée par l'action lente de l'opinion publique reprend ses droits. Il vient d'en être ainsi à Limoges à l'occasion du procès engagé entre le bureau de bienfaisance et les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le bureau de bienfaisance laïcisé prétendait expulser les Sœurs non-seulement des bâtiments destinés à la distribution des secours du bureau, mais encore d'immeubles considérables bâtis avec les fonds appartenant à la congrégation ou provenant de donations faites aux Sœurs. Les Sœurs avaient établi dans ces immeubles des orphelinats où elles élevaient un grand nombre d'enfants pauvres de Limoges. Les prétentions du bureau s'étendaient à trois établissements situés dans chacune des paroisses de la ville, St-Etienne, St-Pierre, St-Michel. Plus désireux de plaire aux puissants du jour que de faire triompher l'équité, le tribunal de première instance, soigneusement républicanisé par l'épuration, avait donné tort aux religieuses, déclarant qu'elles n'avaient aucun droit sur les immeubles et qu'elles devaient déguerpir dans le délai d'un mois.

La Cour d'appel vient de réformer cet étrange jugement. Elle a déclaré que les immeubles ayant été construits sur le terrain du bureau de bienfaisance avec les deniers personnels des Sœurs et pour l'installation de leurs œuvres personnelles et orphelinats, il y avait au profit de la congrégation de Saint-Vincent de Paul une véritable *affectation*, leur donnant un droit de jouissance dont la durée n'est pas limitée. Quant aux bâtiments consacrés à la distribution des secours du bureau de bienfaisance, les Sœurs sont tenues de les évacuer mais la Cour leur réserve un droit à une indemnité pour toutes les dépenses qu'elles justifieront avoir faites dans ces bâtiments.

Cet arrêt, rendu sur l'habile plaidoirie de Me Nicard des Rieux, a produit une vive impression dans la ville. On est heureux de voir qu'il existe encore des juges en état de défendre les citoyens contre l'arbitraire du radicalisme républicain. On se sent moins abandonné, moins retourné à l'état des peuples sauvages où chacun ne doit compter que sur ses propres forces pour se faire justice soi-même. Cette satisfaction toutefois est arrêtée dans son essor par le langage des radicaux qui se chargent de rappeler aux populations que « le peuple » veille et qu'il saura bien, sous la conduite des chefs révolutionnaires, avoir le dernier mot.

Un arrêt équitable n'est qu'un grain de sable sous la roue de la révolution. Pour arrêter celle-ci, il faudrait supprimer la République.

Etranger.

Suisse. — On télégraphie de Berne au *Vaterland*, de Lucerne, le 17 mars :

La convention conclue entre Mgr Ferrata, délégué du Saint-Siège, et MM. Ruchonnet et Droz, délégués du Conseil fédéral, stipule ce qui suit :

« Le Tessin sera rattaché au diocèse de Bâle. L'évêque de Bâle portera dorénavant le titre d'évêque de Bâle et de Lugano. La Collégiale de Saint-Laurent de Lugano sera élevée, par bulle pontificale, au rang d'Eglise cathédrale. Le Tessin sera administré par un administrateur qui aura rang d'évêque et résidera à Lugano. L'administrateur sera choisi par le Saint-Siège, d'accord avec l'évêque de Bâle et de Lugano, dans le clergé tessinois. Le Tessin ne contribuera en aucune façon aux frais du diocèse de Bâle, mais il prendra à sa charge tous les frais de l'administration apostolique du canton. »

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 15 *mars*. — Le Sénat discute le projet de loi ayant pour but de réprimer les provocations ou excitations publiques à des actes délictueux tendant à porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du commerce.

Ce projet a été déposé en 1886 à la suite des événements de Decazeville. Où commence, où finit le délit? Tout le monde discute à perte de vue là-dessus. M. Lisbonne, M. Noel sont, le premier opposé, le second favorable au projet.

M. Sarrien repousse, au nom du gouvernement, les articles 1 et 2 qui prévoient les délits de presse, mais accepte l'article 3, qui prévoit les délits commis dans la rue.

M. Fallières lui, estime que tout est pour le mieux avec les lois actuelles et qu'il n'y a lieu d'y changer quoi que ce soit. Si la sécurité des citoyens a été menacée, la justice est là pour poursuivre.

Finalement, l'article 1er est adopté.

Vendredi 16 *mars*. — Le Sénat, après une longue discussion a adopté en première délibération les articles et l'ensemble du projet de loi pour la répression des délits par les actes, ou la parole, ou la plume, pouvant troubler l'ordre public.

Adopté également l'ensemble du projet de loi tendant à accorder des pensions viagères aux survivants des blessés de 1848.

Lundi 19 *mars*. — Après que M. Fallières, garde des sceaux, a déposé le projet de loi portant fixation du budget des recettes pour 1888, M. le président fait l'éloge funèbre de M. Carnot, sénateur, décédé.

Sur la demande de M. Charton, la séance est levée en signe de deuil.

Chambre des Députés.

Mercredi 14 *mars*. — La Chambre qui avait la veille pris en considération un amendement de M. Gillet à cent voix de majorité, le repousse à deux cent trente-neuf voix de majorité. Ce n'est pas précisément à la commission que revient l'honneur de ce bizarre revirement; M. Tirard a dirigé une charge vigoureuse contre les fantaisies réformatrices de MM. Peytral, Yves Guyot et Cie, en écartant du même coup cet amendenent Gillet, qu'il avait paru accepter vingt-quatre heures auparavant.

M. Tirard a été moins heureux, en apparence, avec la commission du budget dont le système triomphe jusqu'ici à d'énormes majorités. Majorités trop grosses, et triomphe éphémère. Nul n'ignore, en effet, qu'après avoir adopté une à une les propositions de la commission, les députés sont résolus à les repousser en bloc.

Jeudi 15 *mars*. — La Chambre repousse en bloc le projet de la commission qu'elle avait paru accepter en détail.

Après cette exécution, on a vu M. Tirard monter à la tribune, tirer quelques papiers de sa poche, et dire d'un ton bonhomme : « Voici un projet de budget que j'avais préparé et fait imprimer à tout hasard. »

On a beaucoup ri, et l'on en conclut que la Chambre, désarmée, acceptera la solution ministérielle. C'est une erreur.

Vendredi 16 *mars*. — Le nouveau budget de M. Tirard a vécu l'espace d'un matin. Le président du conseil espérait que la commission se rallierait à ses vues et supprimerait ainsi tout débat ; cette espérance ne s'étant point réalisé, et la commission reprenant le budget de M. Rouvier, dont elle ne voulait à aucun prix la semaine dernière, M. Tirard s'est rallié à ces conclusions un peu inattendues.

Le budget de M. Rouvier a été voté au pas de course. Il eût été si simple de commencer par là !

Lundi 19 *mars*. — Après s'être traînée languissamment et dans le vide jusqu'à cinq heures, la séance s'est subitement animée lorsque M. Paul de Cassagnac est monté à la tribune.

C'était la question boulangiste qui l'y amenait ; il a voulu en finir avec les hésitations des gauches et provoquer immédiatement un débat que chacun trouve nécessaire, mais que nul ne se soucie de provoquer.

A la demande d'interpellation, M. Tirard a répondu, en fort bons termes, qu'il était prêt à y répondre, et que s'il ajournait les explications au lendemain, c'était uniquement pour en finir d'un seul coup avec une affaire qui agite et trouble le Parlement. Le cabinet a pris une mesure nécessaire ; il en prépare une autre qui lui semble indispensable et « que l'on connaîtra probablement demain. » Le débat portera sur les deux ; en s'expliquant sur un seul point, on s'exposerait à le rouvrir presque immédiatement.

Ces déclarations ont paru satisfaire la Chambre, toute la Chambre, à l'exception des plébiscitaires. M. Paul de Cassagnac a cru utile de les relever, vivement, mais il ne nous a pas semblé que le parti conservateur marchandât au gouvernement les quarante-huit heures dont il affirmait avoir besoin. C'est en son nom personnel que M. de Cassagnac interpelle; c'est en son nom personnel qu'il a répondu.

Le président a estimé habile de faire au gouvernement une petite niche. Il a feint de ne pas comprendre exactement ce qu'il désirait, il a souligné le mot « probablement » plus qu'il n'était nécessaire, et, d'ailleurs, sans succès. Le vent parlementaire ne souffle pas du côté des Boulangistes ; M. Floquet a pu s'en convaincre, mais, nous l'avons déjà constaté, il est dans une mauvaise veine.

Mardi 20 *mars.* — La séance est entièrement consacrée à l'interpellation de M. Paul de Cassagnac ; c'est naturellement son auteur qui la développe, et son discours a eu des fortunes diverses.

Le président du conseil répond. Il se place et se maintient sur le terrain de la discipline ; il montre le général Boulanger désobéissant à trois reprises différentes aux ordres formels du ministre de la guerre et négligeant son devoir de soldat pour ses intérêts de politicien. Applaudi par toutes les gauches dès le début même de son discours, il est acclamé, en descendant de la tribune, par une majorité compacte dont l'état-major clémenciste et l'état-major boulangiste ne font pas partie.

M. Tirard n'a pas demandé un vote de confiance, sous le prétexte de ne point paraître peser sur les décisions du conseil d'enquête.

On peut trouver, avec raison, que le président du conseil n'a pas plaidé bien éloquemment une bonne cause, mais cette cause ne l'en a pas moins porté et soutenu.

Les partisans du général Boulanger ont choisi pour avocat M. Laguerre, qui ne fait pas toujours acquitter ses clients. Il avait, au surplus, affaire à un tribunal peu disposé à l'indulgence. Il le lui a fait bien voir lorsqu'il a débuté à la façon de Montaigne : « Ceci est une discussion de bonne foi. » Jamais engagement plus louable n'a reçu pire accueil.

Pour nous, notre conviction est faite : la bonne foi de M. Laguerre n'est pas douteuse ; mais il en est de la tribune comme de la barre, elle s'accommode fort mal de la sincérité. Aussi en dépit de sa volonté

très ferme, M. Laguerre n'a-t-il pu tenir sa promesse aussi rigoureusement qu'il l'eût désiré. Il est évident, en effet, que lorsqu'on vante « l'irréprochable conduite » d'un général insurgé contre la discipline, on donne à certains faits indéniables une interprétation contestable. Il n'est pas moins certain qu'on ne peut soutenir en toute équité qu'un soldat est libre de s'affranchir des règles de la discipline lorsqu'elles gênent ses convenances particulières. Si ces théories venaient à prévaloir, il n'y aurait plus d'armée.

M. Tirard l'avait dit, et le bon sens l'avait proclamé avec lui. M. Laguerre n'a pu triompher ni du bon sens ni du président du conseil, et la Chambre, toujours un peu cruelle, a changé sa défaite en déroute.

M. Clémenceau n'a pas été plus heureux. Sa justice distributive, qui consistait à renverser le ministère après avoir approuvé ses actes, n'a pas été du goût des gauches. Elles n'ont pas pensé que le meilleur ministère fût le ministère radical que protégera ou présidera M. Clémenceau lui-même.

M. Ribot le lui a dit fort éloquemment. Il a montré le parti que tireraient les boulangistes des divisions de la Chambre. Renverser le gouvernement qui a frappé un général tapageur serait faire le jeu des plébiscitaires, et il suffirait même de lui marchander un concours qu'on ne peut plus lui refuser pour rendre toute son audace à celui qu'on veut atteindre. M. Clémenceau veut-il sauver inconsciemment le général qu'il a inconsciemment inventé et mis au pinacle?

On vote, et cet ordre du jour pur et simple obtient 351 voix contre 93.

M. Tirard pourra, dans la prochaine bataille, lancer à M. Clémenceau l'apostrophe de Mirabeau à Barnave : « Silence aux 93 voix ! »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le général Boulanger. — Rapport du ministre de la guerre. — Le budget au Sénat. — Actes de Frédéric III. — Funérailles de Guillaume Ier. — Etranger.

22 mars 1888.

Comme on l'a vu, à la *dernière heure* de notre précédent numéro, *not' brav' général Boulanger* vient d'éprouver un malheur; il est mis en non-activité par retrait d'emploi. On lui a fait les honneurs de la première page de l'*Officiel* où un long rapport du ministre de la guerre apprend aux populations qu'il est venu à Paris trois fois sans autorisation, après avoir reçu l'ordre formel de ne pas quitter son poste. Le rapport du général

Logerot ne se contente pas de cette constatation, il ajoute que le général Boulanger est allé à Paris sous un déguisement « *portant des lunettes foncées et affectant de boiter* ».

Ah! qu'il finit bien comme il devait finir, le général Boulanger — s'il finit — par ces lunettes vertes et ces allures de pied-bot. On l'avait appelé Mangin à cheval, c'est inexact; son nom, c'est Scapin-Matamore. Quel bel officier d'opérette! Le général Boum était moins joyeux et le capitaine Bombardos moins complet. Voyez-vous, dans la rue, rasant les murs, marchant dans l'ombre des boutiques ce monsieur qui boite et n'y voit pas clair? Le voyez-vous, ce malheureux, qui réunit les souffrances de l'Aveugle et du Paralytique? Vous vous sentez ému à la vue de tant d'infortunes accumulées sur la tête d'un seul homme, et pour un peu, vous lui feriez l'aumône. Gardez-vous-en bien! Cet aveugle voit, ce paralytique monte à cheval comme un Mòssieu Loyal. C'est un général français, c'est le commandant d'un corps d'armée, c'est celui qui, d'après les intransigeants, nous rendra l'Alsace et la Lorraine — le seul général, disait hier encore M. Rochefort, « qui ait jamais inquiété l'Allemagne » :

C'est Boulange, lange, lange,
C'est Boulange, le pied-bot...

Le faux pied-bot, le faux aveugle, car le général Boulanger voit clair, car « il a les jambes solides, » toujours suivant l'expression de M. Rochefort, ce futur dictateur, c'est maintenant un héros de carnaval. Au prochain bal masqué de l'Opéra, on lui offrira une entrée gratuite et trois francs pour figurer dans un quadrille en face de Grille-d'Egout et de la Goulue, comme on faisait jadis à Clodoche et à Chicard.

Il faut espérer que, cette fois, le général Boulanger ne s'en relèvera pas. Mais qui peut l'affirmer? A cet homme, on peut dire : « Monsieur, tel jour, à telle heure, vous avez menti! » Il avait affirmé n'être pas l'auteur de la fameuse lettre au duc d'Aumale et, le lendemain, on lui a mis sous les yeux la photographie de sa lettre. Malgré cela, la popularité lui est restée. Pourquoi ne lui resterait-elle pas après l'épisode des lunettes et de la béquille? On dira qu'il avait mal aux yeux et qu'il s'était foulé le pied en descendant de cheval. Pour expliquer sa présence à Paris, il a trouvé l'excuse la plus habile, la plus poétique : « Il allait voir sa femme malade! » C'est une victime! Il n'est pas plus éligible aujourd'hui qu'il y a trois semaines;

M. Laur lui offre cependant son propre siège : « Prends mon siège, Cinna ! » et ses autres amis, vont le porter à tous les sièges vacants (1).

La presse conservatrice, en grande partie, approuve la détermination énergique, bien que tardive, prise par le gouvernement.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si la popularité de M. Boulanger en sera diminuée ou augmentée. Le ministre de la guerre n'avait pas à se laisser guider par des considérations de ce genre. Était-il bon ou non que le chef suprême de l'armée conservât le commandement du 13e corps à un officier général, dont les relations avec les pires révolutionnaires, les infractions nombreuses à la discipline, et les travestissements grotesques constituaient un scandale permanent? Était-il bon ou non que l'armée comptât dans son sein un officier général qui se mettait en révolte ouverte contre son supérieur hiérarchique?

En temps ordinaire, une telle attitude eût été gravement répréhensible et intolérable; mais dans les circonstances actuelles, elle appelait une répression sévère, prompte et sans ménagement.

—

Voici, à titre de document, le rapport du ministre :

Paris, 14 mars 1888.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le courant du mois de février dernier, M. le général Boulanger, commandant le 13e corps d'armée, étant venu à Paris sans autorisation, je l'invitai, aussitôt que ce fait parvint à ma connaissance, par lettre du 19 du même mois, à rejoindre immédiatement son poste à Clermont-Ferrand.

Le lendemain 20, je confirmai à cet officier général par lettre adressée à Clermont-Ferrand l'ordre que je lui avais donné la veille et je lui rappelai que « les commandants de corps d'armée ne peuvent quitter le territoire de leur commandement sans autorisation ministérielle. »

Le 25 février, M. le général Boulanger m'écrivit pour me demander l'autorisation de se rendre à Paris pendant quatre jours. Je lui répondis le 27 que sa présence à Paris à ce moment pouvant donner lieu à des commentaires fâcheux, je ne pouvais lui accorder la permission qu'il demandait.

Je rappellerai qu'à cette époque, la candidature de M. le général Boulanger ayant été présentée dans plusieurs départements je l'avais

(1) Au dernier moment, on annonce le désistement de M. Boulanger. Les boulangistes ont peur d'un fiasco ; ils ont peut-être raison.

invité, par lettre du 22, à me faire connaître si c'était avec son assentiment que son nom était mis en avant pour un siège à la Chambre des députés; le 23, M. le général Boulanger m'avait répondu qu'il était complètement étranger à ce qui se passait relativement à l'élection législative du dimanche suivant.

En réponse à une nouvelle demande que m'adressait M. le général Boulanger, le 28 février, par télégramme, pour obtenir l'autorisation de venir à Paris je lui confirmai les termes de ma lettre du 27 en ajoutant que les raisons qui m'avaient obligé à lui refuser la permission demandée n'avait rien perdu de leur valeur.

Malgré ces ordres formels, M. le général Boulanger est venu trois fois à Paris : le 24 février, le 2 et le 10 mars; ces deux dernières fois sous un déguisement (portant des lunettes foncées et affectant de boiter).

Le 11 au matin, je recevais de M. le général Boulanger une lettre qu'il datait du 9, de Clermont-Ferrand, mais qui ne partait de cette localité que le 11, et par laquelle il me demandait une permission pour se rendre à Paris.

De l'ensemble de ces faits il résulte que M. le général Boulanger est venu trois fois à Paris sans autorisation et après avoir reçu l'ordre formel de ne pas quitter son poste.

Ces manquements à la discipline sont d'autant plus graves qu'ils émanent d'un officier général dont la mission est de faire respecter les règlements dans l'étendue du haut commandement qui lui est confié.

M. le général Boulanger ayant déjà été l'objet au mois d'octobre dernier, pour faute contre la discipline, d'une mesure rigoureuse qui semble être restée sans effet, j'ai l'honneur de vous proposer de placer cet officier général dans la position de non-activité par retrait d'emploi.

Si vous approuvez ces conclusions, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir le présent rapport de votre haute approbation.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
Général LOGEROT.

Approuvé :
Le Président de la République,
CARNOT.

—

Dans quelques jours, samedi peut-être, la commission des finances du Sénat déposera son rapport. Il restera à la Chambre haute exactement une semaine pour discuter les recettes et les dépenses d'un budget de trois milliards, et, pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à de nouveaux douxièmes provisoires,

il faudra que le Sénat adopte sans modifications la loi de finances telle qu'elle a été votée par la Chambre. Il est évident que le Sénat devient tout à fait inutile si son rôle se réduit à enregistrer les scrutins du Palais-Bourbon. S'il se contente de cette attribution, il aura lui-même prouvé qu'on peut se passer de lui. Est-ce là le but pour lequel il a été institué ? N'est-ce pas fausser l'esprit et la lettre de la Constitution que de donner pleins pouvoirs à une des deux Assemblées au détriment de l'autre, et précisément à celle où le désordre règne en maître, où l'incapacité est souveraine ?

Que fera le Sénat ? Acceptera-t-il la situation qu'on lui crée ? Ce ne serait pas la première fois. En 1883, le rapport de la commission des finances a été déposé le 22 décembre, et tout se trouvait fini avant le 31. L'année dernière la discussion a duré du 19 au 25 février. C'est de cette façon que le « grand conseil des communes de France » joue son rôle de modérateur. Il voudrait, du reste, faire autrement qu'il ne le pourrait pas. A maintes reprises, pendant la discussion de la Chambre, des économies utiles, et sur lesquelles on se serait mis d'accord, ont dû être écartées parce qu'il était impossible de les introduire en cours d'exercice. Cette fin de non-recevoir était insurmontable en février ou en mars ; on se heurtera contre elle, et plus souvent encore, en avril ou en mai. A l'heure où nous sommes, l'examen très détaillé de la loi des finances ne peut plus être qu'un exercice théorique. Tout ce que peut faire maintenant le Sénat, c'est une loi de finances provisoire, c'est d'ajouter neuf douzièmes aux trois qu'on a déjà votés.

—

Nous avons trois nouveaux documents signés de Frédéric III : un Message à la Chambre prussienne, un Message au Parlement de l'empire et une proclamation aux populations d'Alsace-Lorraine. L'organisme compliqué de l'Allemagne nouvelle est ainsi fait, que le successeur de Guillaume 1er est obligé de parler trois fois : comme roi de Prusse, comme empereur d'Allemagne et comme régent des pays annexés du Rhin et de la Moselle, où il exerce la souveraineté par délégation des Etats confédérés.

Il n'y a pas grand'chose à dire des deux Messages. Le même souffle libéral que dans le rescrit à M. de Bismarck les traverse. Peut-être y pourrait-on relever quelques légères nuances atténuatives. Mais il faut noter que dans le rescrit, l'empereur

s'adressait au premier ministre pour lui exposer ses idées de gouvernement, et que dans les Messages il parle aux élus du royaume et de l'empire, auxquels il rappelle les droits de la couronne. Le ton devait nécessairement différer, dans les deux cas. L'empereur et roi n'en affirme pas moins, avec une énergie qui sera remarquée, son inébranlable volonté d'observer scrupuleusement la Constitution de la Prusse et de respecter les droits constitutionnels du Reichstag. Tant que vivra l'empereur Frédéric, on peut être sûr que le parti féodal, dont M. de Bismarck est le chef avoué, sera impuissant à restreindre, ce qui est son rêve, les prérogatives du pouvoir parlementaire.

On remarquera que Frédéric III exprime, au nom du souverain défunt et du sien, de vifs remerciements au Reichstag pour la part qu'il a prise au développement des forces défensives de l'Allemagne. L'empereur fait allusion au septennat militaire, à l'augmentation des réserves de l'armée, aux crédits extraordinaires votés pour l'équipement des nouvelles troupes et pour la fabrication du fusil à répétition. C'est une concession au parti militaire, lequel, dit-on, avait été quelque peu choqué des premières déclarations où l'empereur avait dit qu'il était indifférent à l'éclat des actions qui apportent la gloire.

Ce même parti reçoit une satisfaction encore plus complète dans la proclamation aux Alsaciens-Lorrains. Frédéric III s'y montre résolu « à sauvegarder les droits de l'empire sur ces territoires allemands », et y qualifie « d'imprescriptible » la réunion de l'Alsace-Lorraine à la « patrie allemande ». Nous n'attendions ni plus ni moins d'un roi de Prusse et d'un empereur d'Allemagne, et la presse d'outre-Rhin se trompe étrangement, lorsqu'elle dit que nous nous étions fait des illusions à cet égard. Le successeur de Guillaume le Victorieux ne pouvait tenir un autre langage, d'abord parce que l'Alsace-Lorraine n'est pas une conquête de la Prusse, mais la conquête commune de tous les Etats confédérés, et qu'à ce titre Frédéric III est investi d'une sorte de mandat impératif; ensuite, parce que l'Alsace-Lorraine ne peut faire retour à son ancienne patrie qu'à la suite de circonstances qu'il n'est pas permis à un souverain allemand d'envisager dans un document officiel. Seulement l'histoire nous dit, par des exemples éclatants, que les droits « imprescriptibles » acquis par les conquérants sont rarement éternels. Ce n'est pas toujours l'épée qui défait en un jour ce que l'épée victorieuse a pu faire, et les grands Empires n'échappent pas plus que les

petits à la mobilité des choses humaines. C'est le cas de dire avec Victor Hugo :

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir est à Dieu !

—

Les funérailles de l'empereur Guillaume ont été célébrées au milieu d'une affluence considérable de chefs d'État, de représentants des divers gouvernements et de fonctionnaires de toute espèce. Berlin avait reçu un nombre énorme de visiteurs que, seule, la curiosité n'avait pas engagés à faire le voyage. L'empereur Frédéric n'a pas pu conduire à leur dernière demeure les restes de son père bien-aimé, et son absence a doublé les douloureuses impressions de la journée de deuil du 16 mars.

—

Le Vatican a reçu de Vienne les propositions de la Russie pour l'établissement d'un *modus vivendi* réglant les rapports des deux puissances.

Le Pape a immédiatement convoqué la Commission cardinalice de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et lui a soumis ces communications. Huit cardinaux étaient présents, parmi lesquels les cardinaux Rampolla, Schiaffino, Ledochowski, Monaco della Valetta, Parocchi. Vu la gravité de l'affaire, le Pape avait adjoint à la Commission deux secrétaires : Mgr Agliardi et Mgr Veccia. C'est Mgr Agliardi qui a fait le rapport : on ne connaîtra ce document que lorsque le Pape aura pris une décision.

Les négociations ont porté sur les trois points suivants :

1° Le rétablissement ponctuel et intégral du Concordat de 1883.

Sur ce chef, aucune difficulté ne s'élève, la Russie ayant déclaré dès le début qu'elle était prête à mettre en vigueur l'acte signé, en 1883, par M. de Giers et le cardinal Jacobini.

2° La question de la langue russe.

C'est ici le point délicat. La Russie demande, en effet, que, lors des actes du culte, la langue russe soit acceptée par les catholiques : les Polonais catholiques s'y opposent en disant que la question religieuse est solidaire de la question politique, et qu'on ne peut les séparer sans laisser l'Église de Pologne à la russification. En 1882, le Vatican avait demandé et obtenu que cette question fût exclue de la convention : cette fois, des

concessions réciproques ont été faites, concessions qui permettent d'arriver à une entente sans léser aucun droit et sans préjuger de l'avenir.

3° Le rétablissement des rapports officiels.

On prend ici pour type le *modus vivendi* accepté par la Prusse : un ministre accrédité par le czar près du Vatican ; mais pas de nonce à Saint-Pétersbourg.

La Russie avait refusé cette concession en 1883 : elle s'y est résignée, quand elle a constaté les progrès accomplis, dans les Balkans, par l'Autriche, en exploitant contre le panslavisme le sentiment des catholiques.

—

La Chambre espagnole est saisie d'un projet tendant à remanier diverses propositions du Code civil. Parmi les principales réformes proposées figure en première ligne l'établissement du mariage civil, mais, comme il rencontre une vive opposition, le gouvernement devra probablement apporter certaines modifications à la mesure. D'après le projet, le mariage canonique continuerait à être célébré comme par le passé, mais, pour lui donner la consécration officielle, le juge municipal ou quelque autre fonctionnaire public assisterait à la cérémonie, afin de procéder à l'inscription des nouveaux époux sur les registres de l'état civil.

Le Saint-Siège accepte, paraît-il, cette disposition, mais il aurait fait objection à une clause portant que le mariage célébré entre Espagnols en pays étranger, et conformément aux lois de ce pays, serait valable en Espagne. A la suite des réclamations du nonce apostolique à Madrid, le projet de loi a été retiré de l'ordre du jour, et il ne sera présenté de nouveau à la Chambre qu'après avoir été modifié conformément aux désirs de la Curie. Le gouvernement se sera sans doute souvenu de l'opposition qui fut faite à la loi de 1870 sur le mariage civil, loi qui dut être abolie au commencement de la Restauration. Le cabinet Sagasta sait également que les conservateurs espagnols ne voteraient aucune mesure relative au mariage civil, si cette mesure n'était pas préalablement acceptée par le Pape.

—

Un fait important vient de s'accomplir à la Chambre des Communes d'Angleterre. Cette Chambre, qui avait si longtemps exclu de son enceinte le député libre-penseur Bradlauch, parce qu'il ne voulait pas prêter le serment religieux de fidélité

à la couronne, a voté l'abolition du serment sur l'initiative de M. Bradlaugh, c'est-à-dire un projet de loi autorisant tous les non croyants à remplacer par une simple déclaration d'allégeance la formule religieuse. La mesure s'applique non-seulement aux membres du Parlement, mais encore aux jurés, avocats, témoins, à tous ceux qui sont appelés à être assermentés pour une cause ou pour une autre.

Le gouvernement, par l'organe de l'attorney général, a combattu le projet ou subordonné tout au moins son adhésion à la condition que les personnes, qui refuseront de prêter le serment religieux, motiveront leur attitude par une profession de foi. M. Bradlaugh a cédé sur ce point : il pense que ceux qui repousseront la formule religieuse auront, comme il l'a eu lui-même, le courage de leur opinion et celui de l'exprimer tout haut. Sous cette réserve, la Chambre a adopté le projet en seconde délibération et donné au principe de l'athéisme public cette consécration nouvelle.

PETITE CHRONIQUE

Monsieur le Comte de Paris se propose de se rendre à San-Remo vers le 15 avril. Monseigneur, qui a retenu ses appartements à l'hôtel de la Méditerranée, compte y recevoir des délégations des provinces méridionales.

— Sur neuf élections de conseillers généraux qui ont eu lieu dimanche, les conservateurs ont gagné deux sièges : celui de Richelieu (Indre-et-Loire), où M. de Mauvize remplace M. Jarry, conseiller général républicain décédé; et celui de Roussillon (Isère), anciennement représenté par M. Hours, républicain, où M. Jourdan, ancien député conservateur, a battu par 2,063 voix contre 1,917 le candidat officiel, M. Nolly.

Deux sur neuf, cela constitue, on en conviendra, une jolie proportion.

— Le feld-maréchal de Moltke quitte la direction de l'état-major. Telle est la nouvelle du jour. La chose n'est pas encore officielle, mais elle a été décidée irrévocablement. La maladie de foie du feld-maréchal a repris dans ces derniers temps avec une nouvelle intensité et sa santé décline rapidement. La mort de l'empereur Guillaume l'a vivement affecté, et il s'est décidé à se retirer dans ses terres de Silésie.

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII

Voici, d'après le *Moniteur de Rome*, la traduction de l'adresse qu'ont fait parvenir au Saint-Père les professeurs et les docteurs catholiques des centres universitaires espagnols :

Très Saint-Père,

A l'approche du jour glorieux de votre jubilé sacerdotal, que l'univers chrétien célèbre avec des témoignages extraordinaires de respect, les professeurs et docteurs catholiques des centres universitaires d'Espagne, désireux de déposer aux pieds du trône de Votre Sainteté le témoignage de leur vénération et de leur amour, en leur double caractère de fils de l'Église et de promoteurs des sciences humaines, nous saluons en Votre Sainteté le chef suprême du catholicisme et du sage sacerdoce qui est le vivant représentant de l'harmonie entre la raison et la foi. D'autre part, il y aurait ingratitude et ignorance à méconnaître les grands services qu'il a rendus à l'Église, qui a su conserver et épurer la sagesse antique, vaincre et civiliser les barbares, fonder et fomenter les écoles et les universités en Europe, qui fut et est encore le propagateur des beaux-arts. Et, ainsi que Votre Sainteté l'a si admirablement exprimé dans son encyclique *Immortale Dei*, si l'Europe chrétienne a possédé et conservé le centre de la civilisation, si elle a su multiplier toute espèce d'inventions et d'entreprises, elle le doit en grande partie à la religion qui l'a inspirée et aidée. Tous les savants illustres des siècles passés et actuels qui se sont honorés du titre de catholiques, ont affirmé hautement au monde qu'entre la foi divine et la science humaine il ne saurait exister contradiction, la vérité ne pouvant s'opposer à la vérité; et s'il surgit des conflits, les yeux les moins perspicaces doivent affirmer que la révélation divine est démontrée par les opinions et conjectures des hommes, comme une vérité. Sûrs de trouver dans notre savoir et nos études de nouveaux appuis pour notre foi, nous continuerons, Très Saint-Père, à cultiver les sciences que nous enseignons, avec la confiance que Votre Sainteté daignera bénir nos efforts, comme nous demandons à Dieu qu'il conserve votre vie précieuse, sauve son indépendance, maintienne et augmente la splendeur du Siège apostolique pour le bien du monde chrétien et de la civilisation universelle.

Nous nous prosternons humblement aux pieds de Votre Sainteté...

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 *mars de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.*

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a toujours fort peu d'affaires.

L'incertitude se prolonge et se prolongera; la baisse n'en sortira pas, mais l'impossibilité de toute hausse sérieuse et durable. Nous avons plusieurs raisons de nous refuser à tout engagement.

Les marchés étrangers sont plus animés que le nôtre; l'opinion s'établit en Europe que la tranquillité sera maintenue. Le seul obstacle à la reprise générale est l'état de santé de l'empereur d'Allemagne; on craint que le nouveau règne ne soit de courte durée. Les fonds d'Etat se maintiennent presque tous à leurs derniers cours, avec une légère amélioration.

Certaines valeurs donnent lieu à des négociations suivies.

On s'est empressé de racheter le Panama, et les vendeurs peuvent concevoir quelques craintes. Déjà la majorité de la commission parlementaire s'est prononcée pour la combinaison des obligations à lots; si la Chambre vote les conclusions du rapport, l'action du canal interocéanique remontera bien vite.

Nous constatons avec regret la faiblesse de la Banque de France, qui a reculé au comptant jusqu'à 3,600. La réduction de l'escompte à 2 1/2 est d'autant plus fâcheuse pour notre établissement de crédit que les affaires sont, pour lui, plus rares que jamais.

On demande le Crédit foncier; ses obligations sont recherchées, même lorsque les Rentes françaises n'attirent plus l'acheteur du comptant.

Bourse du 20 *mars* 1888.

3 0/0		81 95	C. F. foncières 1879		489 »
3 0/0 amortissable		86 10	— commun. 1879		479 50
4 1/2 0/0		107 »	— — 1880		472 25
Crédit foncier	Actions	1.380 »	— foncières 1883		382 »
Est	—	795 »	Est	Oblig.	391 »
Lyon	—	1.268 75	Lyon	—	402 50
Midi	—	1.161 25	Midi	—	399 »
Nord	—	1.540 »	Nord	—	408 »
Orléans	—	1.340 »	Orléans	—	400 55
Ouest	—	900 »	Ouest	—	399 »
Panama	—	290 »	Panama 4 0/0	—	181 »
Suez	—	2.139 50	— 6 0/0	—	365 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE GOUVERNEMENT ITALIEN
ET LE *Moniteur de Rome.*

Nous avons mentionné, dans notre dernier numéro, la saisie décrétée contre le *Moniteur de Rome*, coupable d'avoir analysé, à propos de la question *romaine*, une brochure espagnole et d'avoir, avec cet écrit, fait ressortir un antagonisme qui éclate partout ; l'antagonisme de la violence et du droit, des promesses et des faits, de la Révolution et du catholicisme.

Le *Moniteur de Rome* s'exprime en ces termes au sujet de la mesure de rigueur dont il a été l'objet :

La saisie dont le *Moniteur de Rome* a été l'objet de la part du procureur du roi mérite une attention spéciale.

C'est un point de droit qui est en cause. Voici l'état du débat.

Le *Moniteur de Rome* a analysé une brochure espagnole, qui a dû affronter la question suivante : l'occupation de Rome a-t-elle été un bien pour l'Italie, ou, en lésant les droits du Pape et de l'Église, a-t-elle ouvert une source de difficultés pour elle ?

Est-il permis de discuter cette thèse, sans provoquer la saisie?

Oui, puisqu'aucune loi, aucun code, aucune circulaire ne le défend. Nous avons, en effet, beau feuilleter les actes officiels depuis 1870, nous ne trouvons qu'une lettre du garde des sceaux, à la date du 12 février 1875, engageant le procureur du roi à prohiber la publication par la presse de documents du Pape qui « impliqueraient une atteinte aux lois et aux institutions. » Et c'est tout.

Nos adversaires prétendent qu'en revendiquant la souveraineté territoriale du Pape, nous attaquons l'unité italienne et les biens suprêmes de la patrie.

Ce n'est là qu'un prétexte.

Nous avons toujours déclaré, et avec nous tous les catholiques que, la solution du débat pontifical, loin de porter préjudice à l'Italie, consoliderait ses institutions, augmenterait son prestige, assurerait son avenir et sa grandeur.

Patriotes aussi convaincus et plus convaincus peut-être que leurs adversaires, les catholiques italiens se distinguent des autres par une autre conception de l'état de chose actuel.

Eh bien, soutenir cette thèse, est-ce contraire aux lois et aux

institutions? A-t-on le droit d'intervenir? Voyez l'incident de la fameuse pétition. Tout en destituant les syndics signataires, M. Zanardelli, le ministre de la justice, n'a-t-il pas reconnu la légalité du mouvement? Pourquoi poursuivre les signataires? Pourquoi saisir le *Moniteur de Rome,* quand nous sommes dans le même cas?

Les catholiques italiens sont, sous certain rapport, dans une situation analogue à celle des catholiques prussiens. Ceux-ci disaient pendant le *Kulturkampf* au gouvernement et aux protestants qui les traitaient de *Reichsfeinde* et de perturbateurs de l'ordre établi : « Nous sommes aussi bons patriotes que vous, meilleurs que vous. C'est vous qui vous trompez, c'est nous qui avons raison. » L'avenir l'a montré. Et cependant le gouvernement prussien a-t-il confisqué les journaux qui attaquaient les lois de mai, lois réelles, quoique injustes?

En Italie, les catholiques ne portent pas même atteinte aux lois, ils ne diffèrent des adversaires que dans la manière d'assurer le développement normal et fécond de leur patrie.

Depuis 1870, les catholiques italiens ont défendu cette thèse. Le *Moniteur de Rome* la soutient depuis le premier jour de son existence ; et il la maintiendra jusqu'à l'heure des réparations nécessaires et définitives.

Pourquoi le procurateur du roi a-t-il songé au *Moniteur de Rome* par le fait de l'analyse d'une brochure composée, d'ailleurs, avec un soin consciencieux et une science de bon aloi ?

Après l'Allocution du 23 mai 1887, après la Lettre du Pape au cardinal Rampolla, toute la presse, même libérale, n'a-t-elle pas discuté la question de savoir dans quelle mesure il fallait faire droit aux revendications du Pontife ?

M. Jacini, M. Bonghi et M. Fazzari ont pris rang parmi les chercheurs d'une solution. Il est donc permis d'en chercher une, et le faire n'est pas vouloir attenter à la « sécurité de l'État, » comme la procure royale a motivé notre séquestre.

Au lendemain de la Lettre de Léon XIII, M. Fazzari n'a-t-il pas adhéré aux idées pontificales ? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas séquestré la dépêche et la *Fanfulla* qui la publiait?

Le gouvernement pose un précédent dangereux, dont les suites logiques sont simplement ridicules.

Du moment qu'il veut défendre la discussion sur ce point, il devra défendre les livres les plus patriotiques de la littérature italienne contemporaine : les lettres du noble et fier Gino Capponi, les livres de Massimo d'Azeglio, les *Espérances* de Cesare Balbo et les monuments des plus célèbres patriotes de l'Italie qui osaient dire aux exaltés : « Ne touchez pas à la Rome des Papes. Ce serait une folie et un danger. »

Il devra défendre la récente brochure de M. Rendu sur la *Lettre du Pape et l'Italie officielle.* Elle se vend dans toute l'Italie et, du pre-

mier au dernier mot, elle revendique, avec des arguments invincibles, le retour de Rome au Saint-Siège.

Serait-il vrai qu'à Rome on nous interdirait la défense de la plus sainte et de la plus légitime des causes?

Le monde catholique jugera.

Si ces mesures sont possibles avec un Code pénal qui ne statue rien sur ce point, qu'arrivera-t-il, quand le nouveau Code sera approuvé, Code qui punit tout ce qui peut de près et de loin toucher à ce que l'on appelle la question nationale?

Nous le demandons. Nous nous demandons surtout si la saisie du *Moniteur de Rome* doit poser un précédent.

Il est superflu d'affirmer ici nos sympathies pour le vaillant champion des droits traditionnels et imprescriptibles du Saint-Siège.

Évidemment il a accompli son devoir et, au poste avancé où il se trouve placé par les desseins de la Providence, il a répondu à l'attente de tous les catholiques dignes de ce nom. Sur ce point il ne saurait exister entre les défenseurs de l'indépendance de l'Eglise et de la liberté des consciences chrétiennes l'ombre d'un dissentiment.

Mais c'est sur un autre terrain, choisi par l'adversaire lui-même, que nous entendons placer la discussion.

Comment? vous proclamez à Rome la liberté illimitée de la presse, vous laissez discuter, nier, bafouer l'autorité suprême de Dieu, la souveraineté traditionnelle du Pontificat Romain, et lorsqu'il s'agit de contrôler le principe révolutionnaire, d'examiner ou tout simplement de définir l'usurpation consommée par vous-mêmes, lorsqu'on se borne à interroger l'histoire encore vivante et palpitante, les faits accomplis hier, l'évidence de la situation, les aveux retentissants des Italiens les plus patriotes, vous faites de l'intolérance, de l'inquisition et, vous, les hommes du libre examen et de la raison pure, vous en appelez aux juges et aux gendarmes!

N'est-ce pas le comble de l'inconséquence et le dernier mot de la palinodie?

Cette cause a, de plus, un autre aspect qui est, à vrai dire, international et qui appelle le jugement de tous les journaux voués à la défense des intérêts catholiques et le témoignage de tous les esprits généreux que révolte l'abus de l'arbitraire et du baillon.

Et, tout d'abord, n'est-il pas légitime de conclure de la violence de la répression, déployée en cette circonstance, à la faiblesse même de la cause, obligée de se défendre par de tels moyens?

Si l'usurpateur se sentait si sûr de sa victoire, s'il avait la confiance que son œuvre est ratifiée par la conscience publique et se trouve à tout jamais abritée contre le retour des événements, il ne redouterait et il ne réprimerait point des dissertations de droit public dont le seul tort est de rappeler trop clairement que le succès ne prime pas la justice et que la force ne justifie rien!

Ainsi « le royaume d'Italie » découvre lui-même la plaie secrète dont il est rongé et il montre à tous ses adversaires la place précise où il faut viser pour frapper juste et pour frapper fort.

Quel est en définitive le crime du *Moniteur de Rome?*

N'est-ce pas d'avoir répété ce que les catholiques ont toujours dit aux envahisseurs de la Cité sainte? Vous avez pour vous les faits accomplis, l'odieuse comédie du plébiscite, la silencieuse complicité des puissances européennes, vous pouvez invoquer le poids des années, et l'enracinement équivoque de votre usurpation; mais ce que vous invoquerez en vain et ce qui vous manquera toujours, c'est votre propre estime et l'estime des honnêtes gens!

Voilà pourquoi dès qu'une voix indépendante s'élève, à Rome surtout, en faveur de l'évidence et en faveur du droit, les gens de police et les gens de justice se lèvent de toutes parts pour crier : « Silence à la conscience, silence à la vérité! »

Peut-on trouver enfin une réfutation plus topique du mensonge célèbre que les Italianissimes ont prétendu condenser dans cette formule : « L'Église libre dans l'État libre! »

L'Église libre!... Mais comment le serait-elle, lorsqu'à de simples journalistes eux-mêmes, il est défendu d'expliquer et de commenter ce commandement de Dieu : « *Le bien d'autrui tu ne prendras!* »

L'État libre!... Mais quelle est sa liberté, si elle ne se confond pas avec celle des citoyens? Et quels citoyens, jaloux des prérogatives de leur foi, se trouveront assez libres, s'il leur est défendu de protester contre l'imposture qui représente le Pape comme le tyran et comme l'ennemi de l'Italie?

Nous avons en Belgique des journaux républicains, en France des journaux royalistes qui tous les jours prônent et défendent leurs gouvernements de prédilection. Pourquoi donc serait-il défendu à Rome de préférer un gouvernement de plus de dix siècles, à un régime de moins de dix-neuf ans?

Ce symptôme vient s'ajouter à tant d'autres signes décisifs qui attestent combien la conquête subalpine est encore loin de s'être ancrée dans les idées, dans les mœurs et dans les faits. Le « royaume d'Italie » s'est installé à Rome, non-seulement au mépris du droit de Dieu et du droit des gens, au mépris de l'histoire et des traités; il y est et il y demeure en dépit des Romains et des Italiens eux-mêmes. Tous les titres de légitimité qu'il invoque, en dehors du fait accompli, lui échappent et se retournent contre lui.

Il invoque l'opinion et il musèle la presse!

Il se prévaut du nombre et il poursuit les pétitionnaires qui demandent la restauration de la justice; il a peur du plébiscite spontané qui de toutes parts se prononce contre lui!...

Catholiques, nous avons trop de confiance dans « le gouvernement temporel de la Providence, » pour désespérer de l'issue de cette crise

et du triomphe final de la Papauté. L'Église a des promesses que l'Italie n'a point et l'Italie elle-même, revenue à sa véritable voie, peut faire à la Papauté une place d'honneur entourée de l'universel respect des nations. Il serait de son intérêt de hâter ce dénouement pacifique, au lieu de le contrarier par une résistance opiniâtre et par de mesquines persécutions.

La saisie du *Moniteur de Rome* fait peu d'honneur aux hommes d'État de l'établissement subalpin. Pour s'émouvoir à ce point d'un article de journal, il faut n'avoir ni la conscience très nette, ni même les reins très solides. Il y a des gouvernements qui font leur devoir en poursuivant une presse corruptrice et révolutionnaire, mais ceux qui tournent leurs rigueurs contre un journalisme coupable après tout de proclamer la justice et de défendre la vérité, s'affaiblissent eux-mêmes par tous les coups qu'ils se décident à frapper.

LES ERREURS ROSMINIENNES

L'*Osservatore cattolico*, de Milan, nous apporte le texte d'un décret de la Congrégation du Saint-Office qui a condamné quarante propositions extraites des œuvres de Rosmini.

Le voici :

Feria IV die decembris 1887.

Post obitum Antonii Rosmini Serbati quædam ejus nomine in lucem prodierunt scripta, quibus plura doctrinæ capita, quorum germina in prioribus hujus Auctoris libris continebantur, clarius evolvuntur atque explicantur. Quæ res accuratiora studia non hominum tantum in theologicis ac philosophicis disciplinis præstantium, sed etiam Sacrorum in Ecclesia Antistitum, excitarunt. Hi non paucas propositiones, quæ catholicæ veritati haud consonæ videbantur, ex posthumis præsertim illius libris exscripserunt, et Supremo S. Sedis judicio subjecerunt.

Porro SSmus D. N. Leo divina Providentia Papa XIII, cui maxime curæ est ut depositum catholicæ doctrinæ ab erroribus immune purumque servetur, delatas propositiones Sacro consilio Emorum Patrum Cardinalium in universa christiana republica Inquisitorum Generalium examinandas commisit.

Quare, uti mos est Supremæ Congregationis, instituto diligentissimo examine, factaque earum propositionum collatione

Ainsi « le royaume d'Italie » découvre lui-même la plaie secrète dont il est rongé et il montre à tous ses adversaires la place précise où il faut viser pour frapper juste et pour frapper fort.

Quel est en définitive le crime du *Moniteur de Rome?*

N'est-ce pas d'avoir répété ce que les catholiques ont toujours dit aux envahisseurs de la Cité sainte? Vous avez pour vous les faits accomplis, l'odieuse comédie du plébiscite, la silencieuse complicité des puissances européennes, vous pouvez invoquer le poids des années, et l'enracinement équivoque de votre usurpation; mais ce que vous invoquerez en vain et ce qui vous manquera toujours, c'est votre propre estime et l'estime des honnêtes gens!

Voilà pourquoi dès qu'une voix indépendante s'élève, à Rome surtout, en faveur de l'évidence et en faveur du droit, les gens de police et les gens de justice se lèvent de toutes parts pour crier : « Silence à la conscience, silence à la vérité! »

Peut-on trouver enfin une réfutation plus topique du mensonge célèbre que les Italianissimes ont prétendu condenser dans cette formule : « L'Église libre dans l'État libre! »

L'Église libre!... Mais comment le serait-elle, lorsqu'à de simples journalistes eux-mêmes, il est défendu d'expliquer et de commenter ce commandement de Dieu : « *Le bien d'autrui tu ne prendras!* »

L'État libre!... Mais quelle est sa liberté, si elle ne se confond pas avec celle des citoyens? Et quels citoyens, jaloux des prérogatives de leur foi, se trouveront assez libres, s'il leur est défendu de protester contre l'imposture qui représente le Pape comme le tyran et comme l'ennemi de l'Italie?

Nous avons en Belgique des journaux républicains, en France des journaux royalistes qui tous les jours prônent et défendent leurs gouvernements de prédilection. Pourquoi donc serait-il défendu à Rome de préférer un gouvernement de plus de dix siècles, à un régime de moins de dix-neuf ans?

Ce symptôme vient s'ajouter à tant d'autres signes décisifs qui attestent combien la conquête subalpine est encore loin de s'être ancrée dans les idées, dans les mœurs et dans les faits. Le « royaume d'Italie » s'est installé à Rome, non-seulement au mépris du droit de Dieu et du droit des gens, au mépris de l'histoire et des traités; il y est et il y demeure en dépit des Romains et des Italiens eux-mêmes. Tous les titres de légitimité qu'il invoque, en dehors du fait accompli, lui échappent et se retournent contre lui.

Il invoque l'opinion et il musèle la presse!

Il se prévaut du nombre et il poursuit les pétitionnaires qui demandent la restauration de la justice; il a peur du plébiscite spontané qui de toutes parts se prononce contre lui!...

Catholiques, nous avons trop de confiance dans « le gouvernement temporel de la Providence, » pour désespérer de l'issue de cette crise

et du triomphe final de la Papauté. L'Église a des promesses que l'Italie n'a point et l'Italie elle-même, revenue à sa véritable voie, peut faire à la Papauté une place d'honneur entourée de l'universel respect des nations. Il serait de son intérêt de hâter ce dénouement pacifique, au lieu de le contrarier par une résistance opiniâtre et par de mesquines persécutions.

La saisie du *Moniteur de Rome* fait peu d'honneur aux hommes d'État de l'établissement subalpin. Pour s'émouvoir à ce point d'un article de journal, il faut n'avoir ni la conscience très nette, ni même les reins très solides. Il y a des gouvernements qui font leur devoir en poursuivant une presse corruptrice et révolutionnaire, mais ceux qui tournent leurs rigueurs contre un journalisme coupable après tout de proclamer la justice et de défendre la vérité, s'affaiblissent eux-mêmes par tous les coups qu'ils se décident à frapper.

LES ERREURS ROSMINIENNES

L'*Osservatore cattolico*, de Milan, nous apporte le texte d'un décret de la Congrégation du Saint-Office qui a condamné quarante propositions extraites des œuvres de Rosmini.

Le voici :

Feria IV die decembris 1887.

Post obitum Antonii Rosmini Serbati quædam ejus nomine in lucem prodierunt scripta, quibus plura doctrinæ capita, quorum germina in prioribus hujus Auctoris libris continebantur, clarius evolvuntur atque explicantur. Quæ res accuratiora studia non hominum tantum in theologicis ac philosophicis disciplinis præstantium, sed etiam Sacrorum in Ecclesia Antistitum, excitarunt. Hi non paucas propositiones, quæ catholicæ veritati haud consonæ videbantur, ex posthumis præsertim illius libris exscripserunt, et Supremo S. Sedis judicio subjecerunt.

Porro SSmus D. N. Leo divina Providentia Papa XIII, cui maxime curæ est ut depositum catholicæ doctrinæ ab erroribus immune purumque servetur, delatas propositiones Sacro consilio Emorum Patrum Cardinalium in universa christiana republica Inquisitorum Generalium examinandas commisit.

Quare, uti mos est Supremæ Congregationis, instituto diligentissimo examine, factaque earum propositionum collatione

cum reliquis Auctoris doctrinis prout potissimum ex posthumis libris elucescunt, propositiones quæ sequuntur in proprio Auctoris sensu reprobandas, damnandas ac proscribendas esse indicavit, prout hoc generali decreto reprobat, damnat, proscribit; quia exinde cuiquam deducere liceat ceteras ejusdem Auctoris doctrinas quæ per hoc decretum non damnantur ullo modo adprobari.

Facta autem de his omnibus SSmo D. N. Leoni XIII accurata relatione, Sanctitas Sua decretum Emorum Patrum adprobavit, confirmavit, atque ab omnibus servari mandavit.

Comme on le remarquera, ce décret est daté du 14 décembre. La communication aux Ordinaires en a été faite le 7 mars dernier par la lettre suivante de S. Ém. le cardinal Monaco La Valletta :

Eme ac Rme Domine mi Obsme,

Hisce adjunctum litteris transmittitur ad Amplitudinem Tuam decretum generale quo suprema Congregatio Emorum Patrum una mecum Inquisitorum Generalium, adprobante et confirmante SSmo Domino Nostro Leone XIII, plures propositiones ex operibus quæ sub nomine Antonii Rosmini Serbati edita sunt damnantur et proscribuntur. Quapropter excitatur pastoralis cura et vigilantia Eminentiæ Tuæ ut a damnatis hujusmodi doctrinis oves fidei tuæ concreditas quam diligentissime custodias; ac si qui forte sint in ista diœcesi qui illis adhuc faveant eos ad S. Sedis judicium docili animo recipiendum inducere studeas. Præcipue vero eniteris ut mentes adolescentium, eorum præsertim qui in spem Ecclesiæ in Seminario aluntur, germana catholicæ Ecclesiæ doctrina e puris fontibus Sanctorum Patrum, Ecclesiæ Doctorum, auctorum ac præcipue Angelici Doctoris S. Thomæ Aquinatis, hausta imbuantur.

Et Eminentiæ Tuæ manus humillime deosculor.

Datum Romæ, die 7 Martii 1888.

Humillimus et addictissimus Servus verus,
R. Card. Monaco.

Voici maintenant le texte des quarante propositions condamnées :

I. In ordine rerum creatarum immediate manifestatur humano intellectui aliquid divini in se ipso, huiusmodi nempe quod ad divinam naturam pertineat.

II. Cum divinum dicimus in natura, vocabulum istud *divi-*

num non usurpamus ad significandum effectum non divinum causæ divinæ; neque mens nobis est loqui de *divino* quodam quod talé sit per participationem.

III. In natura igitur universi, idest in intelligentiis quæ in ipso sunt, aliquid est cui convenit denominatio divini non sensu figurato, sed proprio.

Est actualitas non distincta a reliquo actualitatis divinæ.

IV. Esse indeterminatum, quod procul dubio notum est omnibus intelligentiis, est divinum illud quod homini in natura manifestatur.

V. Esse quod homo intuetur necesse est ut sit aliquid entis necessarii et æterni, causæ creantis, determinantis ac finientis omnium entium contingentium : atque hoc est Deus.

VI. In esse quod præscindit a creaturis et a Deo, quod est esse indeterminatum, atque in Deo, esse non indeterminato sed absoluto, eadem est essentia.

VII. Esse indeterminatum intuitionis, esse initiale, est aliquid Verbi, quod mens Patris distinguit non realiter sed secundum rationem a Verbo.

VIII. Entia finita quibus componitur mundus resultant ex duobus elementis, idest ex termino reali finito et ex esse initiali quod eidem termino tribuit formam entis.

IX. Esse, objectum intuitionis, est actus initialis omnium entium.

Esse initiale est initium tam cognoscibilium quam subsistentium : est pariter initium Dei, prout a nobis concipitur, et creaturarum.

X. Esse virtuale et sine limitibus est prima ac simplicissima omnium entitatum, adeo ut quælibet alia entitas sit composita, et inter ipsius componentia semper et necessario sit esse virtuale. — Est pars essentialis omnium omnino entitatum, utut cogitatione dividantur.

XI. Quidditas (id quod res est) entis finiti non constituitur eo quod habet positivi, sed suis limitibus. Quidditas entis infiniti constituitur entitate, et est positiva; quidditas vero entis finiti constuitur limitibus entitatis, et est negativa.

XII. Finita realitas non est, sed Deus facit eam esse addendo infinitæ realitati limitationem.

Esse initiale fit essentia omnis entis realis.

Esse quod actuat naturas finitas, ipsis conjunctum, est recisum a Deo.

XIII. Discrimen inter esse absolutum et esse relativum non illud est quod intercedit substantiam inter et substantiam, sed aliud multo maius; unum enim est absolute ens, alterum est absolute non ens. At hoc alterum est relative ens. Cum autem ponitur ens relativum, non multiplicatur absolute ens; hinc absolutum et relativum absolute non sunt unica substantia, sed unicum esse; atque hoc sensu nulla est diversitas esse, imo habetur unitas esse.

XIV. Divina abstractione producitur esse initiale, primum finitorum entium elementum; divina vero imaginatione producitur reale finitum, seu realitates omnes quibus mundus constat.

XV. Tertia operatio esse absoluti mundum creantis est divina synthesis, idest unio duorum elementorum : quæ sunt *esse initiale*, commune omnium finitorum entium initium, atque *reale* finitum, seu potius diversa realia finita, termini diversi ejusdem esse initialis. Qua unione creantur entia finita.

XVI. Esse initiale per divinam synthesim ab intelligentia relatum, non ut intelligibile sed mere ut essentia, ad terminos finitos reales, efficit ut existant entia finita subjective et realiter.

XVII. Id unum efficit Deus creando, quod totum actum esse creaturarum integre ponit : hic igitur actus proprie non est factus, sed positus.

XVIII. Amor quo Deus se diligit etiam in creaturis, et qui est ratio quà se determinat ad creandum, moralem necessitatem constituit, quæ in ente perfectissimo semper inducit effectum : hujusmodi enim necessitas tantummodo in pluribus entibus imperfectis integram relinquit libertatem bilateralem.

XIX. Verbum est materia illa invisa ex qua, ut dicitur Sap. XI, 18, creatæ fuerunt res omnes universi.

XX. Non repugnat ut anima humana generatione multiplicetur, ita ut concipiatur eam ab imperfecto, nempe a gradu sensitivo, ad perfectum, nempe ad gradum intellectivum, procedere.

XXI. Cum sensitivo principio intuibile fit esse, hoc solo tactu, hac sui unione, principium illud antea solum sentiens, nunc

simul intelligens, ad nobiliorem statum evehitur, naturam mutat, ac fit intelligens, subsistens atque immortale.

XXII. Non est cogitatu impossibile divina potentia fieri posse ut a corpore animo intellectiva, et ipsum adhuc maneat animale : maneret nempe in ipso, tamquam basis puri animalis, principium animale, quod antea in eo erat veluti appendix.

XXIII. In statu naturali, anima defuncti existit perinde ac non existeret : cum non possit ullam super seipsam reflexionem exercere, aut ullam habere sui conscientiam, ipsius conditio similis dici potest statui tenebrarum perpetuarum et somni sempiterni.

XXIV. Forma substantialis corporis est potius effectus animæ, atque interior terminus operationis ipsius : propterea forma substantialis corporis non est ipsa anima.

Unio animæ et corporis proprie consistit in immanenti perceptione, qua subjectum intuens ideam affirmat sensibile, postquam in hac ejus essentiam intuitum fuerit.

XXV. Revelato mysterio SSmæ Trinitatis, potest ipsius existentia demonstrari argumentis mere speculativis, negativis quidem et indirectis, hujusmodi tamen ut per ipsa veritas illa ad philosophicas disciplinas revocetur, atque fiat propositio scientifica sicut ceteræ : si enim ipsa negaretur, doctrina theosophica *puræ rationis* non modo incompleta maneret, sed etiam omni ex parte absurditatibus scatens annihilaretur.

XXVI. Tres supremæ formæ *esse*, nempe subjectivas, objectivas, sanctitas, seu realitas, idealitas, moralitas, si transferantur ad esse absolutum, non possunt aliter concipi nisi ut personæ subsistentes et viventes.

Verbum, quatenus obiectum amatum, et non quatenus Verbum idest objectum in se subsistens per se cognitum, est persona Spiritus Sancti.

XXVII. In humanitate Christi humana voluntas fuit ita rapta a Sp. Sancto ad adhærendum Esse obiectivo, idest Verbo, ut illa Ipsi integre tradiderit regimen hominis, et verbum illud personaliter assumpserit, ita sibi unions naturam humanam. Hinc voluntas humana desiit esse personalis in homine, et, cum sit persona in aliis hominibus, in Christo remansit natura.

XXVIII. In christiana doctrina, Verbum, character et facies Dei, imprimitur in animo eorum qui cum fide suscipiunt baptismum Christi.

Verbum, idest character in anima impressum, in doctrina christiana est Esse reale (infinitum) per se manifestum, quod deinde novimus esse secundam personam SSmæ Trinitatis.

XXIX. A catholica doctrina, quæ sola est veritas, minime alienam putamus hanc coniecturam : In eucharistico Sacramento substantia panis et vini fit vera caro et verus sanguis Christi, quando Christus eam facit terminum sui principii sentientis, ipsamque sua vita vivificat : eo ferme modo quo panis et vinum veræ transubstantiantur in nostram carnem et sanguinem, quia fiunt terminus nostri principii sentientis.

XXX. Peracta transubstantiatione, intelligi potest corpori Christi glorioso partem aliquam adjungi in ipso incorporatam, indivisam, pariterque gloriosam.

XXXI. In Sacramento eucharistiæ *vi verborum* corpus et sanguis Christi est tantum ea mensura quæ respondet quantitati (a quel tanto) substantiæ panis et vini quæ transubstantiatur : reliquum corporis Christi ibi est *per concomitantiam*.

XXXII. Quoniam qui non manducat carnem Filii hominis et bibit ejus sanguinem non habet vitam in se ; et nihilominus qui moriuntur cum baptismate aquæ, sanguinis aut desiderii certo consequuntur vitam æternam, dicendum est his qui hac vita non comederunt corpus et sanguinem Christi subministrari hunc cœlestem cibum in futura vita, ipso mortis instanti.

Hinc etiam Sanctis V. T. potuit Christus descendens ad inferos seipsum communicare sub speciebus panis et vini, ut aptos eos redderet ad visionem Dei.

XXXIII. Cum dæmones fructum possederint, putarunt se ingressuros in hominem si de illo ederet; converso enim cibo in corpus hominis animatum, ipsi poterant libere ingredi animalitatem, idest in vitam subjectivam hujus entis, atque ita de eo disponere sicut proposuerant.

XXXIV. Ad præservandam B. V. Mariam a labe originis, satis erat ut incorruptum maneret minimum semen in homine, neglectum forte ab ipso dæmone ; e quo incorrupto semine, de generatione in generationem transfuso, suo tempore oriretur Virgo Maria.

XXXV. Quo magis attenditur ordo justificationis in homine, eo aptior apparet modus dicendi scripturalis quod Deus peccata quædam tegit aut non imputat. — Juxta Psalmistam discrimen

est inter iniquitates quæ remittuntur et peccata quæ teguntur : illæ, ut videtur, sunt culpæ actuales et liberæ, hæc vero sunt peccata non libera eorum qui pertinent ad populum Dei, quibus propterea nullum afferunt nocumentum.

XXXVI. Ordo supernaturalis constituitur manifestatione esse in plenitudine suæ formæ realis ; cujus communicationis seu manifestationis effectus est sensus (sentimento deiformis), qui inchoatus in hac vita constituit lumen fidei et gratiæ, completus in altera vita constituit lumen gloriæ.

XXXVII. Primum lumen reddens animam intelligentem est esse ideale ; alterum primum lumen est etiam esse, non tamen mere ideale sed subsistens ac vivens : illud abscondens suam personalitatem ostendit solum suam objectivitatem : at qui videt alterum (quod est Verbum), etiamsi per speculum et in ænigmate, videt Deum.

XXXVIII. Deus est objectum visionis beatificæ, in quantum est auctor operum *ad extra*.

XXXIX. Vestigia sapientiæ ac bonitatis quæ in creaturis relucent, sunt comprehensoribus necessaria; ipsa enim in æterno exemplari collecta sunt ea Ipsius pars quæ ab illis videri possit (che è loro accessibile), ipsaque argumentum eræbent laudibus, quas in æternum Deo Beati concinunt.

XL. Cum Deus non possit, nec per lumen gloriæ, totaliter se communicare entibus finitis, non potuit essentiam suam comprehensoribus revelare et communicare nisi eo modo qui finitis intelligentiis sit accommodatus : scilicet Deus se illis manifestat quatenus cum ipsis relationem habet ut eorum creator, provisor, redemptor, sanctificator.

Ioseph Mancini S. Rom. et Univ. Inquisitionis Notarius.

LES NOCES D'ARGENT DU CARDINAL LAVIGERIE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Mais il ne faut pas voir uniquement ce qui attriste, il faut voir aussi ce qui console, et en particulier les revanches qui se préparent pour l'Église :

Ces revanches, mes très chers frères, n'en voyons-nous pas déjà l'aurore? Nous avons vu mourir Pie IX détrôné. Il sem-

blait, à quelques-uns, entraîner l'Église même dans sa tombe. Leurs voix prédisaient la fin de la Papauté avec la fin du Pape. Le monde apparaissait ligué contre elle. Les puissants préparaient le triomphe de la force. Les foules étaient, disait-on, prêtes à trahir leur foi ; la cité sainte semblait ébranlée jusqu'en ses fondements. *Crux de cruce,* répétions-nous, en nous rappelant la devise que la légende donnait, par avance, à la vie de ce grand Pontife : croix dans l'ingratitude de ses sujets qui avaient récompensé ses bienfaits en le forçant à fuir; croix dans la liberté qui lui fut ravie en même temps que sa couronne; croix dans les haines et les hypocrisies ; croix dans la mort et jusque dans les suprêmes outrages infligés à sa tombe.

Mais, au milieu de tant d'infortunes, le monde chrétien répétait une autre devise qui le consolait de ses douleurs; et en pensant au Pape de l'avenir, il attendait, après l'heure des ténèbres, la lumière qui vient du ciel : *Lumen in cœlo.* Et voici que la légende se change en histoire! Nous le voyons, en particulier, à l'heure où je vous parle. Ce Pape qui a trouvé le monde déchaîné contre l'Église, l'a peu à peu ramené à lui, par la grâce qu'il tient de Dieu et l'autorité de son ministère, par le don qu'il a reçu de parler à son siècle pour le convaincre et pour le gagner, par son génie pacifique qui ne s'inspire que de l'Évangile, par sa douceur, par sa science sûre, par l'éloquence de ses enseignements. Il reprend ainsi peu à peu tout ce qui semblait à jamais perdu. Ceux-là mêmes qui avaient déchaîné la guerre ont dressé, par leur confiance, un trône, en un sens plus élevé que celui qui a croulé sous les pieds de son prédécesseur; ils en ont fait l'arbitre de la paix, rendant ainsi à sa royauté désarmée le plus bel hommage qu'elle ait jamais librement reçu.

Et que sont ces échos qui, à cette heure même, arrivent du Vatican jusque dans les profondeurs de notre Afrique ? Je parlais, en commençant, du spectacle des triomphes de Pie IX. Je l'avais, depuis, visité captif. Tout l'éclat de cette gloire humaine semblait perdu sans retour. Mais voici que le même spectacle nous est donné avec plus de grandeur encore. Ce ne sont pas seulement les foules, ce sont les princes qui entourent le trône de Léon XIII, pour le combler des marques de leur confiance et de leur respect. Il vient de paraître dans son Vatican, porté au-dessus de son peuple qui faisait retentir de ses acclamations les voûtes de Michel-Ange, entouré, revêtu des tributs splendides de tout l'univers. C'est vous seul, Seigneur, qui *conduisez jus-*

qu'aux profondeurs des abîmes et qui en faites sortir (1) triomphant, ou plutôt, c'est vous qui êtes avec votre Église jusqu'à la fin des temps, et qui avez dit que contre la pierre, posée par vos mains, les portes de l'enfer ne doivent pas prévaloir.

Je viens de voir, dans ce désert que l'Écriture compare souvent à la vie, après les sombres orages qui avaient comme voilé le jour, le ciel s'éclairer, vers le soir, d'une pure lumière, et le soleil se coucher, radieux, dans la pourpre et l'or, pour annoncer les jours purs qui allaient suivre. C'est ce que je vois aujourd'hui, Seigneur, au soir de mon épiscopat, dans le ciel de l'Église, et j'en bénis votre bonté.

Cette image me ramène vers notre Afrique, mes très chers frères. Je me reproche de n'en avoir pas encore parlé, alors qu'elle a tenu, dans ces vingt-cinq ans de ma vie, une si large place. J'y supplée en y pensant toujours, en l'aimant, en priant pour elle. Elle aurait, si je n'avais écouté que mon cœur, rempli de même tous ces discours.

Mais si j'ai choisi un champ plus vaste pour mieux vous instruire, je ne puis oublier ce champ qui est le vôtre et qui m'est spécialement confié. J'y suis venu, à l'origine, par cette secrète impulsion que Dieu donne aux pasteurs, comme signe de ses volontés. J'y suis venu et, quoi que j'aie pu y souffrir durant plus de vingt années, je trouve à ce souvenir une douceur suprême.

Rien ne paraissait alors devoir m'attirer sur ces rivages. J'étais l'évêque d'un diocèse où tout semblait me retenir : les consolations du présent et les perspectives mêmes des illusions humaines. Je vous remercie humblement Seigneur, de m'avoir fait accepter, sans retour, un tel sacrifice. Je l'ai fait, par l'attrait que vous mettez seul au fond des âmes et qui entraîne victorieusement les volontés. Je l'ai fait pour votre amour de tant d'innombrables créatures misérablement abandonnées. Et maintenant que tout est passé bientôt, je sens qu'au dernier jour, ce sentiment sera ma seule assurance contre votre justice.

Mais je ne vous le cacherai pas, mes très chers Frères, j'ai trouvé, à certains jours, le sacrifice plus grand que je ne le soupçonnais d'abord. Quelle déception douloureuse lorsque j'ai pu constater ici la double et profonde erreur de la France : celle par laquelle elle repoussait, avec une obstination étrange,

(1) Tob., XIII, 2.

tout rapprochement, toute assimilation d'un peuple, autrefois chrétien, avec notre civilisation et avec notre foi! celle par laquelle elle faisait, en même temps, de cette terre placée à ses portes un lieu de transportation et de châtiment, et lui enlevait, forcément, dès lors, pour un temps si long, toute vie propre, alors qu'une colonie avait surtout besoin, pour vivre et prospérer, d'une pleine et libre initiative. C'est ce qui a tout perdu d'abord et ce qui ne sera jamais, peut-être, réparé. Quelle aberration plus étrange que de vouloir fonder un peuple nouveau, comme par ordre, avec de pauvres égarés qui avaient déclaré la guerre à la société et à la religion!

Je sais bien que tous les habitants de l'Algérie n'ont pas la même origine, et je connais beaucoup de vrais colons, le plus grand nombre même, qui sont dignes, par leur énergie, leurs souffrances, leur courage, leur amour du travail, leurs vertus chrétiennes, de sympathie et de respect. Mais il n'en est pas moins vrai que, ce qui éclate ici, trop souvent, aux yeux inattentifs, dans la conduite, dans les discours, dans les écrits surtout n'annonce rien moins qu'un peuple chrétien et fidèle. Que d'utopie athées! que de blasphèmes! quel mépris de l'autorité, des droits, des devoirs, du respect réciproque, en un mot, de tous les principes de la foi et de l'Évangile, et souvent même de la justice et de la raison! Où irons-nous ainsi, mes très chers frères, que deviendra l'Algérie? C'est là, le sujet de mes appréhensions pour l'avenir.

L'ancienne Afrique, malgré ses martyrs, ses docteurs, ses saints admirables, a disparu tout d'un coup. C'était le châtiment des vices, des divisions, des scandales, du manque de patriotisme de ses fils; car ce sont ses fils et ses généraux mêmes qui l'ont livrée lâchement aux Vandales d'abord, aux Musulmans ensuite. La France a été choisie pour rendre à ces contrées la vie qu'elles avaient ainsi justement perdue. Mais qu'espérer, si elle se montre au-dessous de leurs anciens maîtres? Dieu ne nous enlèvera-t-il pas, un jour, ces provinces, si nous continuons à n'y pas remplir les devoirs qu'il nous imposait? Lorsque j'entends parler des ambitions qui nous entourent et, par avance, se partagent nos dépouilles, malgré moi la menace de nos Saints Livres revient à ma pensée : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraveruut qui ædificant eam* (1).

(1) Ps. CXXVI, 1.

Mais encore ici, à côté des sujets de crainte et de deuil, je trouve le bien qui se fait, parmi nous, d'autant plus méritoire qu'il se fait avec plus de peine et de combats, je trouve surtout un sujet spécial d'espérance, et je me reprocherais de ne pas vous en parler, avant de finir.

C'est à peine si, lorsque mon épiscopat commençait, l'Église d'Alger se suffisait à elle-même. Tout lui manquait, les ressources, le clergé, et, par conséquent, le moyen de faire sentir aux contrées barbares qui l'entouraient la parole et l'influence de l'Évangile. Et aujourd'hui elle peut entonner déjà le cantique de la conquête : *Réjouis-toi, stérile, qui n'enfantais point; car Dieu t'a donné jusqu'au-delà des déserts, des fils qui créeront un peuple nouveau* (1). Voici que les tentes de tes envoyés s'étendent et parviennent jusqu'au centre même du noir continent! Par eux, tu pénètres jusqu'aux lacs inconnus d'où sortaient les fleuves fameux des anciens jours (2).

Comment pourrais-je oublier, mes Frères, ceux qui honorent ainsi votre nom, le nom d'Alger, aux yeux de l'Église entière, par leur zèle, par leur dévouement, par leur mort! Voici que leur parole féconde et douce a gagné les cœurs; qu'autour d'eux les chrétientés se groupent; que leur pacifique armée s'augmente chaque jour. O plaines inondées de leur sang! O montagnes qu'ils arrosent de leurs sueurs! Que la rosée d'En-Haut ne cesse de féconder vos moissons naissantes! Que leurs pieds qui vont porter partout la lumière et la paix, ne s'arrêtent plus dans leurs conquêtes! que je puisse surtout ajouter avec le Prophète : Et maintenant, Alger, ranime tes espérances, ne crains pas, oublie l'opprobre de ta stérilité : *Noli timere... quia confusionis adolescentiæ tuæ oblivisceris, et opprobrii viduitatis tuæ non recordaberis amplius.*

Je m'arrête, mes très chers Frères, effrayé et encouragé tout ensemble par ces marques de la justice et de la miséricorde divines. Je m'arrête en pensant que je n'ai profité aujourd'hui de ces souvenirs que pour vous instruire et qu'ils doivent m'instruire moi-même. J'y dois apprendre, en effet, le peu qu'est la vie, j'y dois voir comment tout y passe, en un jour, et comment il en va être ainsi de votre vieux pasteur. De ces années qui s'enfuient, combien m'en reste-t-il encore, après les vingt-cinq

(1) Galat., IV, 27.

(2) Les Missionnaires d'Alger ont fondé des missions autour des lacs Nyanza et Tanganika, d'où sortent le Nil et le Congo.

cessera d'être un vain mot que le jour où le maître jouira d'une situation matérielle et morale qui lui procurera l'influence dont il a besoin, et le fera respecter.

L'Eglise a eu soin d'assurer l'autorité morale des prêtres par le rôle prépondérant qu'elle leur fait tenir dans les grandes circonstances de la vie des personnes et dans la célébration des offices; tout, jusqu'à la robe, est destiné à assurer leur prestige. C'est là le secret du succès de leur enseignement religieux.

Les lois scolaires de ces dernières années, en séparant l'Eglise de l'Ecole, ont porté, il faut le reconnaître, un rude coup à l'influence du clergé sur les enfants. Eh bien, *au risque de passer pour rétrograde* auprès de ceux qui ne me connaissent pas, je crois *qu'il faudrait regretter l'ancien état de choses,* si l'on ne trouvait pas le moyen de donner réellement l'enseignement moral dénué de tout caractère confessionnel.

La morale religieuse, si on la dégage de tout ce fatras que la science moderne ne permet plus d'accepter, est après tout celle du Christ, une morale qui en vaut bien une autre. Si nous ne réussissons pas à la remplacer par quelque chose d'efficace, il y aurait alors vraiment lieu de la regretter.

Redoutons d'élever des générations d'enfants chez qui le sentiment du devoir sera affaibli et ne pourra que s'affaiblir de plus en plus. Les conséquences en seraient désastreuses. Souvenons-nous du mot de Montesquieu : « La République est le gouvernement de la vertu. » M. Vessiot l'a dit dans l'admirable conférence qu'il faisait le 13 octobre 1887 à l'Association des anciens élèves de l'école normale de la Seine : « Sans éducation, pas de mœurs, et, sans mœurs, sans vertus, pas de force vitale, pas de stabilité politique, pas de prospérité, ni de grandeur nationales. » A cela, M. Vessiot aurait pu ajouter : « Un peuple sans moralité est prêt pour toutes les servitudes. »

Malgré que la force des choses l'amène à cette confession non moins curieuse que significative, M. Jongleux, on le voit, s'obstine à ne pas reconnaître la vérité et persiste à croire qu'il pourra trouver le moyen de donner *réellement* un enseignement moral dénué de tout caractère confessionnel et, par suite, d'apporter un prompt remède à une situation qu'il reconnaît lui-même « pleine de périls ». D'avance, nous sommes assurés que son moyen ne sera pas plus efficace que ceux employés jusqu'ici, et ce qui restera de son étude, c'est que notre instruction publique, telle qu'elle est actuellement ordonnée, travaille à démoraliser les enfants du peuple, et qu'elle prépare pour l'avenir les plus redoutables dangers et les plus lamentables catastrophes.

OU MÈNE LA SCIENCE INCRÉDULE

« Au fond de l'âme humaine, a dit Bossuet, Dieu mit d'abord la bonté. » Si l'on perçait jusqu'au fond de l'âme d'un incrédule, ce n'est pas la bonté, je crois, qu'on y trouverait d'ordinaire, mais un sentiment plus viril en apparence, plus majestueux et plus grandiose : la fierté. Le libre-penseur est essentiellement fier. Fier de quoi? Il serait peut-être un peu plus difficile de l'expliquer. Mais le fait est là : libre-pensée et fierté sont si bien liées l'une à l'autre dans le langage ordinaire, que, par une association d'idées malheureusement naturelle et constante dans notre pauvre France au XIXe siècle, ces deux termes sont presque synonymes et s'appellent réciproquement.

Peu à peu en effet, depuis trois siècles surtout, l'esprit public s'est, lisons-nous dans la *Défense*, habitué à considérer la religion comme un joug, et le dogme comme une chaîne, qu'il est glorieux pour l'homme de secouer et de briser. Aussi quel orgueil d'attitude, quel redressement de la colonne vertébrale chez celui qui est parvenu enfin, par la seule force de sa pensée vivante et personnelle, à rompre la servitude, à sortir du préjugé séculaire! C'est la joie de Samson, vainqueur des portes de fer qu'on avait voulu fermer sur lui, et qui, de son poing puissant, les enfonce et passe. La note de l'incrédule, c'est le mépris. Il méprise ce qu'il appelle nos « petitesses, » nos « étroitesses, » nos superstitions « mesquines, » et, s'il échappe à l'Eglise, c'est que sa largeur d'âme ne peut se déployer à l'aise entre les quatre murs de cette chapelle fermée. C'est à quelque chose de plus grand, de plus beau, de plus « divin » qu'il aspire, et, à l'entendre, les horizons qu'il va découvrir sont autrement sublimes que ceux de l'Evangile et de la pensée chrétienne.

Ecoutez M. Camille Flammarion s'écriant dans l'explosion de son enthousiasme astronomique : « La science, la philosophie font en ce moment un pas considérable en avant de tout ce qui a été fait aujourd'hui dans toutes les branches des connaissances humaines, un progrès gigantesque, calme, tranquille, pacifique, dont nous n'apprécions pas encore nous-mêmes toute la portée, *mais qui transformera la face des choses!* Révolution intellectuelle plus profonde que toutes celles du sabre et du canon!... Nos espérances sur la vie future et notre conception de l'Être

suprême, *doivent aujourd'hui prendre une tout autre forme : empyrée, paradis, purgatoire, enfer, limbes, ont disparu depuis l'invention du télescope. Toutes les idées qui ont eu cours jusqu'ici* sur la création, sur la Terre, sur le Ciel, sur la situation de l'homme dans la nature et sur nos destinées doivent aujourd'hui *subir une transformation radicale et absolue...* Le vingtième siècle sera le premier siècle de la vraie philosophie, — si l'humanité continue de *marcher en avant*, et de suivre la devise de la science : *Excelsior!* »

Quand l'auteur des *Terres du Ciel* se livre à ce délirant enthousiasme, en face de l'avenir magnifique, c'est sans doute qu'il a découvert pour remplacer nos croyances évanouies des théories plus sublimes, et un Dieu plus divin que notre Dieu?

Et, si je cite Flammarion, c'est qu'il est le porte-voix le plus connu, le plus bruyant de l'incrédulité scientifique et littéraire à la fois, à la fin du XIXe siècle. Mais que d'autres je pourrais nommer ici! Flammarion n'est que la personnification bruyante d'une tendance générale, et de cet état d'esprit qui méprise nos dogmes et se rit de nos mystères au nom d'un idéal supérieur, d'un horizon plus vaste et plus beau.

L'idéal! L'idéal supérieur! n'est-ce pas encore le mot qui revient à chacune des pages de la philosophie de Renan? Renan, dans ses premières aspirations, est un ange qui vole aux cîmes, et n'a-t-il pas quelque part exprimé l'ambition d'être le François de Sales de « la piété rationnelle, » ce qui laisse à deviner que la piété de François de Sales et des saints catholiques en général, n'était que l'image grossière, l'ébauche enfantine de la haute et « rationnelle » piété du saint véritable et « idéal », M. Ernest Renan?

C'est leur cri à tous : ils veulent monter plus haut, *Excelsior!*

Or, voulez-vous savoir où aboutissent tous ces superbes élans vers un idéal supra-chrétien et supra-spiritualiste?

Lisez les œuvres récentes de M. C. Flammarion et de M. E. Renan?

Lisez l'*Atmosphère* et l'*Abbesse de Jouarre*.

La dernière pensée de M. Renan est dans l'*Abbesse de Jouarre*. La dernière idée de M. Flammarion est dans l'*Atmosphère*.

Il n'est pas question, bien entendu, du mérite propre de chacune de ces œuvres, scientifique et littéraire : l'*Abbesse de Jouarre* est un roman tout aussi remarquable que les œuvres de M. Zola, et l'*Atmosphère*, comme essai de vulgarisation physique

et météorologique est digne incontestablement des éloges qu'il a reçus ici-même. Mais prenez l'idée philosophique. Car il y a une idée philosophique dans l'*Atmosphère* de M. Flammarion et dans l'*Abbesse* de M. Renan.

A tort ou à raison MM. Renan et Flammarion ont des prétentions à la pensée, à la pensée enchaînée et conséquente, et à ce point de vue, il ne serait pas sans intérêt de suivre à travers la liste déjà longue de leurs œuvres plus ou moins savantes, le *progrès* naturel et, pour me servir du mot à la mode, l'évolution logique de leurs croyances, qui résument assez bien celles de notre siècle à son déclin. C'est une étude que nous pourrions faire un jour : si petits que soient les hommes, ils sont intéressants, quand un siècle s'y reflète. Je ne veux aujourd'hui constater qu'un fait : la marche *progressive* de la science incrédule et de l'esprit antichrétien — représentés par deux noms pris au hasard — vers un idéal *supérieur* à l'idéal catholique repoussé.

Car telle était bien la prétention de nos fiers libre-penseurs dans leurs premières ébauches scientifiques. Dans la *Pluralité des mondes*, M. Flammarion, qui déjà laisse percer son mépris pour les « *petitesses* » de l'Église, proclame hautement sa foi au Dieu personnel et créateur, sans même nier la grandeur et la possibilité du « mystère chrétien. » Il n'est plus catholique ; les protestants libéraux pourraient l'acclamer encore. Mais bientôt la *grossièreté* du mystère chrétien apparaît à ses yeux plus éclairés, et il refuse de croire que le Dieu du ciel se soit abaissé jusqu'à notre poussière humaine. Il repousse l'Incarnation au nom de la Majesté infinie.

C'est la deuxième étape de sa pensée. A son tour, le déïsme pur ne tarde pas à choquer le sens plus divin que le nôtre, de l'astronome poète, et, sacrifiant les contours trop précis de la personnalité divine, il écrit *Dieu dans la nature*. De Dieu dans la Nature à Dieu-Nature, il n'y a qu'un pas, franchi dans les *Terres du ciel*. Enfin restait une dernière étape, un dernier progrès à faire vers l'idéal *supérieur*, et, je l'avoue, ce n'est pas sans une certaine impatience que j'attendais la dernière œuvre de M. C. Flammarion, pour y lire le dernier mot de sa pensée.

Ce dernier mot est dans l'*Atmosphère*, et le voici :

Ce que nous appelons Dieu, ce que l'humanité adore, « le Dyaus du Sanscrit, le Zeus des grecs, le Theos d'Athènes, le Dies et le Deus des Latins (1), » c'est tout simplement l'air bleu

(1) V. p. 8 et 9.

du ciel, dont il est vrai de dire : « *In ipso vivimus, et movemur et sumus ;* » — et quant à nous, « nous ne sommes nous-mêmes que de l'air solidifié (1). »

L'Être, l'Infini, l'Amour, la Pensée, l'Homme, la Vertu et le Bonheur, la Vie et l'Éternité, tout cela se réduit à un peu d'air, à un mélange d'azote et d'oxygène.

Quant à l'*Abbesse de Jouarre*, mes lecteurs me dispenseront, je l'espère, de leur entr'ouvrir les portes de l'*idéal* où se repose enfin la pensée transcendante de M. Renan, après avoir *dépassé* le christianisme. On sait à quelle hauteur il va maintenant chercher le *divin*, lui qui, plaidant la cause de l'ivrognerie au nom de la morale, disait en 1884 : « Au lieu de supprimer l'ivresse pour ceux qui en ont besoin, ne vaudrait-il pas mieux essayer de la rendre douce, aimable, accompagnée de sentiments *moraux?* » Aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'ivresse qu'il élève à la dignité de vertu et de sacrement : sa pensée a fait un pas, et c'est le dernier, car le but est atteint : l'auteur de la *Vie de Jésus* a écrit l'*Abbesse de Jouarre*.

Je ne sais pas, en ce monde, de spectacle plus instructif et plus beau que celui de l'erreur se châtiant elle-même, et de l'orgueil croûlant dans la boue. Ils ont oublié le mot de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête; » ils ont trouvé trop vil pour la noblesse de leur esprit le Dieu de la crèche et de la croix, trop petit pour la largeur de leurs conceptions modernes l'Infini personnel et libre; ils ont pris leur essor vers un idéal plus sublime, — et cet idéal maintenant nous le touchons du doigt; ce Dieu c'est un mélange chimique, ce Dieu c'est un quart d'heure de plaisir.

La religion est vengée, et je saisis aujourd'hui le sens de cette parole que je lisais naguère : « M. Renan bien compris est un des meilleurs apologistes du christianisme : toutes les fois que je ferme un de ses livres, je me sens plus heureux de croire. »

Ceci est vrai de tous. Ajoutons que s'il est, parmi les livres d'un incroyant, un volume particulièrement instructif, c'est d'ordinaire le dernier.

Là a lieu la chute de l'ange.

(1) P. 3.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Sixième Conférence.

La Vie future; Lumières de la foi.

Ni l'autorité de la croyance universelle, ni les intuitions et déductions de la raison n'ont pu préserver l'esprit humain des plus étranges aberrations dans la question de notre avenir. Comment la généralité des hommes pourra-t-elle croire à cet avenir, si elle n'a pour s'éclairer que les lumières de la raison?

Mais, Dieu soit béni ! L'importante vérité des destinées humaines a été mise à la portée des petits et des humbles par un enseignement qui ne laisse rien à désirer, et qu'il est temps d'exposer. Contentons-nous aujourd'hui d'une projection des lumières de la foi chrétienne sur l'autre vie. — Ces lumières nous sont nécessaires pour acquérir une connaissance certaine, plénière et efficace du dernier terme de notre existence terrestre.

I

Saint Thomas, parlant des vérités premières que l'homme doit indispensablement connaître pour se mettre en rapport avec Dieu, ne veut pas qu'elles soient abandonnées aux seules investigations de la raison.

Il me semble que ce désir de l'angélique docteur peut et doit s'appliquer à l'importante vérité des destinées humaines. « Quelques rares génies, dit saint Augustin, munis de toutes les ressources de l'éducation intellectuelle, libres de consacrer les longues heures de leurs loisirs aux œuvres de la pensée, sont à peine arrivés, par le chemin de l'argumentation, à se mettre sur la piste de l'immortalité de l'âme. » Comment supposer que le commun des mortels puissent connaître cette vérité, si on ne les aide, et qui les aidera si ce n'est l'enseignement divin?

Nous avons supposé cet enseignement, lorsqu'il s'est agi

(1) Analyse spéciale des *Annales catholiques*. Reproduction interdite. — Nous rappelons que les conférences sont reproduites in-extenso par la Revue l'*Année dominicaine* en neuf suppléments qui sont envoyés au fur et à mesure de leur apparition, au prix de 1 fr. 50.

d'expliquer les traditions et les croyances de l'humanité à l'endroit de la vie future ; la foi ne le suppose pas ; elle l'affirme.

Si cet enseignement a été défiguré et obscurci, la faute n'en est pas au révélateur, mais aux dépositaires infidèles de la révélation primitive. Grâce à cette révélation, il se conserve à travers les siècles quelque chose de la vérité au milieu de toutes les erreurs ; mais, autour de l'épave qui ne peut naufrager, quelle horrible confusion de rêves et de systèmes ! Quel amoncellement de ténèbres ! les plus robustes esprits en sont fatigués. Les uns, après avoir prouvé l'immortalité de l'âme, n'ont pas honte de se contredire misérablement. Les autres ne trouvent pour encourager la vertu et se consoler de la disparition des grandes âmes que des *si* et des *peut-être*.

Dans ces conditions il fallait un enseignement divin, pour ramener le genre humain à la vérité de ses destinées ; d'autant que le peuple juif, chez lequel s'étaient conservées plus pures et plus lumineuses les notions de Dieu et de la vie future, était menacé de l'invasion du Sadducéïsme qui se moquait des mystères d'outre-tombe.

Les pressentiments des grandes âmes ont eu raison. Une seconde fois le soleil de la révélation s'est levé sur le monde ; une seconde fois Dieu lui-même a affirmé le dogme de l'autre vie. La science contemporaine nous dit : « Personne n'est venu raconter aux humains ce qui se passe au-delà des sombres régions de la mort. » La foi nous dit : — « Celui qui vient du ciel surpasse tous les maîtres. Il nous a parlé, et il a rendu témoignage de ce qu'il a vu et entendu dans un autre monde. »

Nous le connaissons, ce maître suprême dont la parole retentit aujourd'hui jusqu'aux extrémités de l'univers. Ecoutons-le : il n'annonce pas à l'homme une nouvelle destinée, mais il le replace avec une autorité souveraine dans la direction de l'éternité qui l'attend. Il inaugure sa vie publique par cette célèbre parole qui va droit aux instincts de bonheur dont la nature humaine est tourmentée : « *Beati, Bienheureux !* Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient ! Bienheureux les doux, parce qu'ils possèderont la véritable terre de promission : le ciel ! Bienheureux ceux qui pleurent en ce monde, parce qu'ils seront consolés dans un monde meilleur ! Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'un jour ils seront rassasiés ! Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ! Bienheu-

reux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés là-haut les enfants de Dieu ! Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux ! Bienheureux vous qui êtes maudits et persécutés, réjouissez-vous et triomphez, parce que votre récompense est grande dans les cieux ! » Tout cela veut dire : Le bonheur est dans les cieux où Dieu règne et où il fait régner avec lui ceux qui ont traversé le monde terrestre sans y fixer leurs désirs. Le royaume des cieux, voilà la vie !

Telle est dans sa substance l'affirmation du maître divin et il l'a développée et élucidée en des paraboles naïves qui la font entrer plus profondément dans l'esprit populaire.

Il était impossible de mettre mieux à la portée de tous les esprits les vérités fondamentales de l'immortalité et de la vie future. Mais l'enseignement divin se borne-t-il à l'affirmation de ces vérités et pouvons-nous nous contenter de la certitude qu'il nous donne ? C'est ce que nous allons voir.

II

Il y a des philosophes qui prétendent « que les mystérieuses questions de l'avenir, accablantes pour l'esprit, curieuses seulement pour l'imagination, sont impossibles à résoudre et inutiles à soulever, car pourvu que l'homme sache qu'il a une destinée au delà de cette vie et qu'elle sera bonne s'il l'a mérité, que lui importe le reste ? Cela suffit pour la paix, l'espérance et le courage. »

C'est faire bon marché des tourments de la nature. La raison désire savoir ce qui se passe dans l'autre monde ; aux questions qu'elle se fait sur ce sujet, les probabilités ne lui permettent de répondre que des *peut-être*. Et pourtant nous voudrions savoir, et être sûrs de bien savoir.

Le Christ, témoin des choses célestes, n'a point méprisé ce légitime désir de notre nature. Non seulement il a projeté ses révélations sur le rideau de ténèbres qui nous cache l'autre monde, afin de nous en faire pressentir les mystères, mais il y a fait une large trouée de lumière, par laquelle nous pouvons apercevoir de loin le panorama à la fois glorieux et terrible de la vie future.

Les justes seront bienheureux : *Beati*... Mais leur béatitude n'est pas une fête qui s'improvise au lendemain de la mort, c'est

un royal triomphe que Dieu leur a préparé depuis l'origine du monde : *Regnum paratum a constituitione mundi.* Il les attendait, il les couronne; c'est pour toujours. Enfants bénis du Père céleste jouissez en paix ; aucune main jalouse ne pourra vous ravir vos joies : *Gaudium vestrum nemo tollet a vobis.*

Mais, malheur à celui qui a manqué sa voie et quitté la vie dans cette irrémissible péché d'impénitence pour lequel il n'y a plus d'expiation ni de miséricorde : son châtiment doit être éternel, et, comme la béatitude des justes, il a été depuis longtemps préparé. C'est un ver rongeur qui ne meurt pas ; c'est un feu que rien ne peut éteindre.

Statutum est omnibus hominibus semel mori ; post hoc autem judicium ; ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam. Ceux-là même qui ne sont pas assez purs pour entrer au ciel, où rien de souillé ne peut être reçu, en prennent possession dans leur cœur par l'infaillible certitude d'y être admis, quand sera comblée la mesure des peines qu'ils consentent amoureusement à souffrir pour achever de satisfaire à la justice de Dieu.

Ne nous préoccupons pas de cette chair mortelle que les vers ont rongé et réduite en une aride poussière; elle aura son jour et son éternité. Le Christ est mort pour vaincre la mort. « En un moment, en un clin d'œil, au son de la trompette angélique, tous les morts ressusciteront : *omnes mortui resurgent.* Et alors, la chair, instrument de justice ou d'iniquité, ira prendre sa part des peines ou des récompenses que l'homme a méritées pendant sa vie terrestre.

Quelles seront ces récompenses et ces peines ? Une chose que l'esprit humain ne peut ni exprimer ni même concevoir.

L'enseignement de la foi déborde la nature et nous apprend (c'est le vieux Montaigne qui parle) : « que ce qui peut appartenir à nostre condition présente ne peult estre mis en compte ; que tout contentement des mortels est mortel ; que nous ne pouvons dignement concevoir la grandeur de ces hautes et divines promesses, si nous les pouvons aucunement concevoir; que pour dignement les imaginer, il les fault imaginer inimaginables, indicibles, incompréhensibles, parfaitement aultres que celles de notre misérable expérience, et dire avec l'Apôtre : L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur de l'homme n'a jamais senti monter en lui une félicité comparable à celle que Dieu a préparée pour ceux qui l'aiment. »

Nous voyons Dieu, en ce monde, dans le miroir de ses œuvres où ses perfections restent voilées comme des énigmes : Nous le voyons mieux dans le Fils qu'il nous a envoyé. Mais quand viendra cette vie éternelle, nous verrons Dieu face à face et tel qu'il est. Contemplateurs de sa gloire, non seulement nous serons délivrés de nos défaillances d'âme et de nos infirmités de corps, mais, transformés en ce que nous verrons, nous avancerons de clarté en clarté. Il suffira que Dieu se montre pour que nous soyons semblables à lui. Bien plus, tout en nous laissant notre être propre, il nous fera entrer en lui et nous unira à tout ce que nous aimons. Nous serons tous comme une seule chose, consommés dans l'unité. Glorieux de la gloire de Dieu, heureux de son bonheur, nous comprendrons alors comment sa bonté est jusqu'à l'extrême limite du possible, la fin de toutes choses.

La honte et la douleur d'avoir manqué par sa faute, cette admirable fin devront être proportionnées à la gloire et au bonheur que nous devions y rencontrer. L'enseignement de la foi les résume en ces deux mots terribles : malédiction et supplice : *Ite maledicti... in supplicium æternum.*

Tel est l'enseignement de la foi. Il n'est point réservé aux esprits d'élite; c'est le patrimoine des simples, des naïfs et des ignorants. Une page de catéchisme leur en dit plus, sur l'importante question de leurs destinées, que n'en ont jamais su les plus illustres philosophes lorsqu'ils n'ont consulté que la raison.

La philosophie, elle-même, bénéficie de ces paroles, et le vœu de Socrate, qui demandait un esquif moins fragile que la raison et les traditions altérées du genre humain, pour naviguer vers les plages assombries de l'autre monde, est enfin réalisé. Voyons maintenant combien cette connaissance est efficace.

III

Assurément, la connaissance purement rationnelle de nos destinées peut avoir, dans la conduite de notre vie pratique, un salutaire retentissement. Mais encore faut-il qu'elle soit prise au sérieux, et que débarrassée de doute et d'inquiétude, elle s'enracine dans l'âme à l'état d'immuable croyance.

Au contraire, dans la connaissance certaine et plénière que nous donnent les lumières de la foi, tout est fécond et salutaire pour notre vie morale, qui devient sous leur influence une vie de paix, de justice et de sainteté. Avoir la conviction que Dieu lui-même a réglé notre éternel avenir avec une libéralité et une

sagesse infinies, quoi de plus efficace pour combler les désirs, calmer les craintes, consoler les douleurs, réprimer les passions, exalter et rendre sublimes les vertus?

Si les fragiles bonheurs de ce monde nous trompent et nous laissent inassouvis, — qu'importe? — Une science divine apprend au chrétien qu'il est né pour de plus grandes choses.

Mais pour arriver à ces choses du ciel, il faut passer par les sombres portiques de la mort, et la mort est pour notre nature tremblante un objet d'horreur. Notre pauvre corps, si lourd à porter et où se donnent rendez-vous tant de défaillances et d'infirmités, nous avons peur de le perdre. Bien qu'assurés d'un bonheur éternel pour la meilleure moitié de nous-mêmes, nous ne pouvons pas nous empêcher d'être inquiets et de craindre pour cette autre moitié que nous voyons chaque jour s'effondrer chez nos frères en nature, et finalement se perdre dans la poussière du monde.

Non seulement les révélations de l'éternel avenir rassurent le chrétien contre le dernier coup qui doit terminer son existence terrestre, elles guérissent encore les blessures que la mort lui fait chaque jour par les mains d'un sinistre précurseur acharné à tourmenter les pauvres humains, la douleur. Pleure donc tes morts, chrétien, mais ne les pleure pas comme ceux qui n'ont pas d'espoir, puisque tu es sûr de les retrouver et de jouir en Dieu de leur éternel amour.

Ne pleure pas, non plus, sur ces inévitables douleurs dont tu reçois à chaque instant, dans ton âme et dans ton corps, le coup direct. L'Église nous fait chanter dans ses antiennes que la vie terrestre est un exil, et ce bas monde une vallée de larmes. La sagesse stoïque voudrait se persuader que la douleur n'est pas un mal, et se consoler par le mépris. Mais elle a beau faire, les superbes raisonnements de l'orgueil humain ne peuvent hypnotiser la nature, jusqu'à la rendre insensible. Il faut souffrir. Le chrétien ne l'ignore pas, mais, loin de se désoler de cette dure nécessité, il y trouve un stimulant pour ses espérances d'avenir. L'enseignement de la foi lui dit que, dans l'autre vie, il n'y aura plus de larmes, plus de deuil, plus de plaintes, plus de douleurs ; il ne se contente pas de cette suppression qu'il pourrait, comme les sages du monde, attendre du néant. Ce qui console le chrétien de tous ses maux, jusqu'à les lui rendre chers et précieux, c'est la certitude qu'aucune de ses tribulations, que dis-je, qu'aucun instant de ses tribulations, si court qu'il

soit, ne sera oublié dans sa récompense. Et quelle récompense!

Non, la douleur n'est point, aux yeux de la foi, l'ennemie de notre félicité. Les véritables ennemies, ce sont les passions qui ne veulent pas attendre un bonheur lointain. Mais les lumières de la foi ne leur permettent pas cette bestiale satisfaction, et les passions domptées dégagent les vertus en les mettant à l'aise. Rien ne coûte, ou, du moins, rien n'est possible à celui qui veut se rendre digne de l'ineffable béatitude où doit se reposer éternellement la vertu triomphante.

Et considérons que la bienfaisante efficacité des vérités et des espérances divines qui soutiennent et animent le chrétien dans les luttes de la vertu, rayonne autour de lui.

En travaillant pour le ciel, il travaille pour l'honneur et l'avantage des sociétés au milieu desquelles il est de passage. Lorsqu'on a le cœur en haut, et qu'on estime à leur juste valeur les sublimes récompenses du ciel, on fait peu de cas des triviales et passagères jouissances que procurent les biens de ce monde. On n'écrase, on n'humilie, on ne gêne personne pour arriver à la gloire. Si la fortune refuse ses faveurs, tant mieux : on n'aura pas de peine à s'en séparer. Si la fortune se montre libérale, tant mieux : on saura s'en servir. En somme, on fait bon marché de quelques jours qui passent, dès qu'on sait, de science certaine, qu'en les sacrifiant on s'assure l'éternité. Les lumières de la foi exaltent jusqu'au sublime la vertu du chrétien. Pour la gloire de son Dieu, pour la sainte cause de la justice, pour le service et la défense de son pays, pour le salut temporel et éternel de ses frères, il est prêt à tous les dévouements, à tous les sacrifices, même au sacrifice de sa vie.

Parcourez cette longue histoire de héros qu'on appelle *la Vie des Saints*, vous y constaterez la toute puissante action de l'espérance chrétienne formée par la révélation divine de nos destinées.

Remercions Dieu de cette révélation. L'humanité hésitante et découragée marchait dans l'ombre vers son dernier terme ; le Christ est venu lui apporter la lumière.

NÉCROLOGIE

M. *Désiré* Nisard, doyen de l'Académie française, est mort dans sa propriété de San-Remo, à l'âge de 82 ans.

Né le 20 mars 1806 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), M. Nisard entra en 1826 au *Journal des Débats;* il fut ensuite rédacteur au *National*, que dirigeait Armand Carrel, son ami, quoiqu'il ne fût pas républicain.

Sous la monarchie de Juillet, il prit une grande part aux querelles littéraires de l'époque et se déclara dès le début contre les romantiques; son premier livre, les *Poètes latins de la décadence*, publié en 1834, fit grand bruit ; Victor Hugo y était sévèrement et assez justement apprécié.

M. Nisard fut successivement maître de conférences à l'école normale et professeur au collège de France, où il remplaça Burnouf dans la chaire d'éloquence latine.

En 1850, il entra à l'Académie française, où il reçut successivement MM. Ponsard, le duc de Broglie et Cuvillier-Fleury.

En 1855, son cours fut troublé par des scènes tumultueuses qui prirent presque l'importance d'un événement politique. Inspecteur général de l'enseignement secondaire, il prit une très grande part à la réorganisation de l'école normale, dont il fut nommé directeur en 1857.

Il avait été élu député de la Côte-d'Or en 1843 et avait pris place dans les rangs des conservateurs qui soutenaient le ministère Guizot. Après la révolution de 1848, il se rallia à l'empire; il fut nommé sénateur en quittant la direction de l'école normale, le 18 novembre 1867. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 16 juin 1856.

M. Nisard a publié de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire de la littérature française* en quatre volumes. Il était un des collaborateurs assidus de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il est mort en chrétien, ayant demandé et reçu les sacrements en pleine connaissance.

L'Académie perd en M. Nisard non pas, comme on l'a souvent répété depuis quelques années, son doyen d'âge, mais celui de ses membres qu'elle avait le plus anciennement élu. M. Nisard lui appartenait, en effet, comme on vient de le voir, depuis 1850. Quoiqu'il n'eût alors que quarante-quatre ans, aucune

élection ne fut plus justifiée et plus littéraire que la sienne. Il avait, il est vrai, traversé la politique, mais sans s'y attarder. Les lettres et particulièrement la littérature française demeuraient le grand intérêt de sa vie, son titre essentiel à l'estime de ses contemporains, et, on peut le dire dès maintenant, à l'attention de la postérité. Personne n'écrira l'histoire littéraire de ce siècle sans rencontrer sur sa route la physionomie très attachante et très personnelle de M. Nisard.

Son Histoire de la littérature française durera comme une des œuvres les plus solides de la critique contemporaine. On y a proposé, on y proposera encore des additions et des retouches. Les lignes principales en resteront. Le dix-septième siècle particulièrement a trouvé en M. Nisard l'historien le mieux approprié à son génie. Les *qualités* de l'écrivain sont celles même du siècle : la raison, le bon sens, la discipline, la mesure. Ces belles œuvres, que nous appelons classiques, sont jugées avec un goût, avec une sévérité dignes d'elles, dans une langue simple et forte. L'historien cherche surtout à en pénétrer le sens secret, à démêler la part de vérité générale qu'elles renferment. Il n'appuie point sur les détails, il évite de se disperser dans des études fragmentaires ; il poursuit et il atteint les vues d'ensemble. Il a l'ambition manifeste de résumer en un corps de doctrine les idées d'un grand siècle.

Il n'a pas tout dit sur Corneille, il a dit cependant l'essentiel lorsqu'il ramène le fond de ses tragédies à la lutte de la passion et du devoir. Il ne se trompe pas davantage lorsqu'il retrouve dans Racine la peinture habituelle des entraînements de la passion et du châtiment qui en est la conséquence. Mais c'est surtout dans Boileau que M. Nisard se reconnaissait en quelque sorte lui-même. Il ne fait aucune réserve sur la doctrine du maître, il l'accepte et il la défend comme l'expression de la vérité absolue. Au fond, sur les principales questions littéraires, il pensait de même que le grand critique ; il eût changé peu de choses à ses œuvres, et il témoigna l'admiration qu'elles lui inspiraient dans un temps où rien n'était moins populaire que le goût classique.

Nous touchons ici à un des sentiments qui honorent le plus M. Nisard. Les critiques habiles ne se cantonnent guère dans une doctrine, ils opposent rarement une résistance inflexible aux opinions de leurs contemporains. La plupart se résignent à suivre le flot, sans lutter inutilement contre le courant.

M. Nisard était incapable de ces entraînements. Il croyait qu'en littérature il y a des principes qu'il n'est point permis d'abandonner. Il entendait tout ramener à un certain nombre de types ou d'idées générales hors desquels il ne voyait pas de salut.

Il lui fut d'autant plus facile de rester fidèle à la sévérité de ces règles qu'il maintint généralement sa critique dans le domaine lointain des siècles passés. Il étudia cependant la littérature contemporaine, mais il ne le fit qu'avec d'extrêmes précautions. Là encore il donna une preuve de sa probité littéraire. Il ne lui fut pas toujours facile de refuser les articles qu'on lui demandait. Il lui arriva même d'être amené malgré lui à parler de ses amis ou des favoris du jour. Il le fit honnêtement, sans aucune complaisance, sans rien sacrifier de ses principes.

C'est bien là, écrit son collègue M. Mézières dans le *Temps*, le signe d'une haute vertu littéraire, c'est ce qui donnait tant d'autorité à la parole M. Nisard. Lorsque, dans les commissions ou dans les séances de l'Académie française, il se prononçait sur une question littéraire, toute la compagnie l'écoutait avec une singulière déférence. Il mettait dans la balance, non seulement le poids de son âge, mais son respect pour la vérité, les scrupules de sa conscience, son désir sincère de n'être dupe de personne et de ne pas soi-même se laisser tromper par les illusions de l'amitié. Il a eu des amis et il a mérité d'en avoir, car il était du commerce le plus aimable ; mais aucun d'eux n'aurait osé lui demander et il n'aurait fait, pour complaire à aucun d'eux, le sacrifice d'une parcelle de la vérité. Il faut donc se le représenter, comme le plus consciencieux des critiques, comme un écrivain dont la probité littéraire ne s'est jamais laissé ni surprendre ni corrompre.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 21 *mars*. — Le général Deffis dépose le rapport sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. (Très bien! très bien!) Il déposera dans quelques jours le rapport sur le projet relatif aux sous-officiers.

Le Sénat adopte en seconde délibération la proposition de loi portant aggravation de la peine des travaux forcés à perpétuité, au cas où elle est substituée à la peine de mort.

M. Léon Say monte à la tribune pour annoncer le dépôt du rapport général de M. Boulanger (rien du général) au nom de la commission des finances, sur le budget voté par la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les conclusions du rapport fait au nom de la commission chargée d'ouvrir une enquête sur les provenances, qualités et prix des fournitures militaires et autres, inscrites au budget de l'Etat. (Ministère de la marine.)

La commission veut que dans tout le service il ne soit fait emploi que de fournitures produites par la France ou nos colonies. Néanmoins, quand il y aura urgence, le ministre sera autorisé à se servir de produits étrangers. Elle veut aussi que le système de l'adjudication publique soit remplacé par celui du marché de gré à gré.

Au cours de la discussion, M. Krantz, ministre de la marine, combat les conclusions de la commission, qui sont d'ailleurs repoussées.

Vendredi 23 *mars.* — Le Sénat, après examen de projets d'intérêt local, a tiré au sort le département où un sénateur serait élu en remplacement de M. Carnot, décédé. Le département du Nord a été désigné.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de loi ayant pour but d'assurer, à titre de récompenses nationales, des pensions viagères aux survivants des blessés de 1848.

M. Léon Renault dit qu'une assemblée comme le Sénat ne doit pas faire entrer dans nos lois une glorification de la violation des lois. Il ne faut pas réunir les deux mots de République et d'insurrection dans une sorte de synonymie, comme le fait M. le rapporteur.

Cela n'est pas du goût des radicaux qui poussent des cris et du rapporteur qui assomme le Sénat avec un long discours. Les honorables étaient à ce point endormis à la fin de la discussion qu'ils ont voté par 135 voix contre 114 l'ensemble du projet.

Samedi 24 *mars.* — M. Le Royer préside. Après adoption de projets d'intérêt local, il prend la parole :

J'ai reçu une demande de fixation de la discussion du budget à demain dimanche. (Exclamations).

M. Audren de Kerdrel se récrie : On a distribué le rapport dans la matinée, pourquoi ne pas commencer de suite la discussion ?

Malgré les protestations de l'orateur, par 143 voix contre 110, le Sénat repousse l'examen du budget pour la séance présente.

Dimanche 25 *mars.* — M. Chesnelong entame la discussion du budget. Il explique que le déficit actuel n'est pas imputable à la guerre de 1870, comme beaucoup le prétendent, mais bien aux travaux Freycinet. M. de Freycinet, qui se martelle la moustache, ne proteste pas. Il y a encore toutes ces lois néfastes, votées depuis 1878 et que combattit vainement l'opposition.

M. Chesnelong continue son réquisitoire, il attaque spécialement

le budget de l'instruction publique. On construit trop d'écoles. L'orateur s'élève contre la gratuité et la laïcité de l'enseignement. Ensuite, il demande au gouvernement de changer de politique, sans quoi le pays le répudiera.

M. Tirard répond à M. Chesnelong. Il défend et son budget et sa politique. Finalement le ministre adjure le Sénat de voter le budget qui lui est proposé.

Après une réplique de MM. Blavier et Hugot, on lève la séance à sept heures.

Lundi 26 *mars.* — La discussion générale est close et on commence l'examen (?) des budgets de chaque ministère.

Mardi 27 *mars.* — M. Le Royer préside. M. Bozérian dépose une proposition de loi relative au trafic des décorations. On crie, on rit. Un membre, à droite, fait remarquer que c'est s'y prendre un peu tard. M. de Pressensé dépose un rapport sur des pétitions signées par 30,000 personnes demandant l'application des lois sur la presse, aux outrages commis par la voie de la presse, contre la morale publique. M. Léon Renault dépose un rapport sur la proposition de loi ayant pour but de rattacher les dépenses de la préfecture de police au budget de l'État. On adopte divers projets d'intérêt local et l'on continue la discussion du budget sur le ministère des affaires étrangères. M. Fresneau appelle l'attention de ses collègues sur la passion presque maladive du ministère des affaires étrangères pour les négociations commerciales. Malgré la volonté des Chambres, le ministre a essayé de conclure un traité de commerce avec l'Italie. On adopte les articles du budget des affaires étrangères.

Le budget des affaires étrangères est bientôt voté. On passe au budget de l'intérieur. Le seul point intéressant de la discussion porte sur les fonds secrets. M. Sarrien obtient un vote de confiance par 220 voix contre 58.

Des modifications sont faites au budget voté par la Chambre. MM. Bérenger et de Pressensé font adopter un relèvement de 6,000 francs sur les crédits affectés aux aumôniers des prisons.

On commence à voter le budget de la marine et des colonies.

Mercredi 28 *mars.* — En trois séances, on achève de bâcler le budget.

Jeudi 29 *mars.* — Vote de l'ensemble du budget.

Chambre des Députés.

Jeudi 22 *mars.* — La Chambre commence la discussion d'un projet de loi concernant les caisses de secours et de retraites pour les ouvriers mineurs. D'abord, M. Thellier de Poncheville se demande pourquoi l'on fait une loi spéciale, s'appliquant aux seuls ouvriers mineurs. C'est, dit-on, parce que la mine est une propriété d'une nature particulière. L'honorable représentant du Nord ne trouve pas

cette raison décisive. De la loi même, il n'est point très content. Il y rencontre plusieurs propositions qui lui déplaisent, qui l'inquiètent, et il démontre qu'il a lieu de n'être pas satisfait. Comme il ne s'agit que d'une première lecture, il ne s'oppose point au vote cette fois-ci.

J'ai, dit-il, une grave critique à adresser à la commission. C'est celle-ci : après avoir proclamé qu'on se trouve en présence d'institutions existantes qu'il n'y a qu'à améliorer, elle les bouleverse aussitôt et les fait disparaître pour y substituer un mécanisme nouveau.

La commission impose aux ouvriers, d'une part, aux compagnies, de l'autre, un versement uniforme dans toute la France. Ce versement est de 5 0/0 des salaires pour les ouvriers et de 5 0/0 pour les compagnies, soit un total de 10 0/0. Voilà la grosse ressource des caisses. Ensuite, la commission distingue entre les maladies, les accidents et les retraites.

Pour les maladies, la commission crée une caisse dans chaque exploitation ; mais toutes les caisses d'un même arrondissement minéralogique sont centralisées.

Pour les accidents, les sommes sont versées à un fond commun, qui est géré par la caisse des dépôts et consignations.

Enfin, pour les retraites, c'est la caisse nationale des retraites qui reçoit la totalité des fonds versés par les patrons et par les ouvriers, déduction faite des versements faits pour les accidents et pour les maladies. Toutes les caisses professionnelles disparaissent absolument. Tout cela est mis entre les mains de l'État.

Dans votre système, il n'y aura donc plus de caisse spéciale pour telle exploitation, pour tel bassin houiller, mais bien pour toute la France, une caisse qui sera à la caisse des dépôts et consignations. Je vois là un grave péril, car la Chambre sait combien il est dangereux de mettre ainsi à la disposition de l'État des fonds de cette nature. Un chiffre seulement pour préciser. En prenant pour base les données de la commission sur le salaire moyen et les sommes à verser par les ouvriers, et en déduisant la quote-part relative à la caisse des maladies, nous arrivons à la somme de neuf à dix millions qui sera versée à la caisse de l'État et qui viendra s'ajouter aux autres que vous connaissez et dont il doit aussi bonifier l'intérêt (Très bien ! très bien ! à droite.) Et ce n'est pas tout. Si vous êtes logiques, il faudra appliquer la même règle à nos quatre ou cinq millions d'ouvriers de toutes les industries. Ce qui fera quatre ou cinq cents millions. Ne trouvez-vous pas qu'il y aurait un péril sérieux à mettre des sommes aussi considérables entre les mains de l'État, qui est trop disposé, vous le savez, à se servir de ces ressources et à augmenter ainsi indéfiniment notre dette flottante ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mgr Freppel — Je commencerai par exprimer ma vive satisfaction

de voir la Chambre aborder enfin les questions ouvrières, qui, à mon sens, sont les plus importantes de toutes et qui sont bien plus intéressantes que les questions de déplacement de portefeuilles et autres semblables. (Très bien! très bien!) On vous propose d'établir des caisses de prévoyance obligatoires pour garantir les ouvriers contre les risques résultant des accidents de la maladie et de la vieillesse, et d'alimenter ces caisses principalement par une retenue obligatoire sur le salaire de tous les ouvriers et par une allocation obligatoire, d'égale somme, de chaque compagnie d'exploitation. C'est là l'idée fondamentale du projet; je l'admets parfaitement, parce qu'elle me paraît conforme à la justice et à l'équité. Je veux voter la proposition de la commission; mais, comme je tiens à ne pas passer pour un socialiste d'Etat, il me paraît utile de répondre à ces objections. (Très bien! très bien!)

Vous feriez du socialisme d'Etat si, en vertu de vos propositions, l'Etat devenait lui-même l'assureur, l'administrateur, le pourvoyeur de ces caisses de prévoyance. Mais telle n'est pas la portée de la proposition de M. Audiffred et de ses collègues. Dans leur pensée, le législateur se borne à exiger l'établissement de ces caisses de prévoyance et il s'en remet pour leur administration à des comités de patrons et d'ouvriers. Rien de plus normal; il n'y a pas là trace de socialisme d'Etat. (Très bien! très bien!)

Sans doute, à l'instar des lois allemande et autrichienne, vous posez aujourd'hui, pour la première fois dans la législation française — et c'est chose grave — le principe de l'assurance obligatoire. N'est-ce pas tout ce qu'il y a de plus rationnel, surtout quand ce principe s'applique à une profession aussi dangereuse que celle des ouvriers mineurs et à une industrie sur laquelle, quoi qu'en ait dit M. Thellier de Poncheville, l'Etat a des droits particuliers? Est-ce que l'autorité sociale excède son droit en exigeant, dans de telles conditions et dans un tel but, une retenue sur le salaire de l'ouvrier et une allocation de l'entreprise elle-même? Nous avons déjà répondu à ces questions dans l'exposé des motifs d'une proposition que j'ai développée l'an dernier avec M. de Mun et plusieurs de mes collègues.

La proposition dont vous êtes saisis repose donc sur un principe qui ne me paraît pas contestable, et ceux qui la voteront ne peuvent être accusés de faire du socialisme d'Etat. Mais c'est précisément pour écarter ce reproche de socialisme d'Etat que je ne saurais admettre les articles 23 et suivants (très bien! très bien! sur les mêmes bancs), aux termes desquels les pensions de retraite devraient être exclusivement servies par la caisse d'Etat des retraites pour la vieillesse. Pourquoi faire intervenir obligatoirement cette caisse et ne pas faire servir ces pensions par les caisses locales, par les caisses d'arrondissement minéralogique? (Interruptions sur divers bancs.)

M. de Clercq. — Elles ne pourraient pas fonctionner.

Mgr Freppel. — Elles pourraient fonctionner dans les mêmes conditions que la caisse d'Etat. Avec les fonds dont vous disposerez il y aurait la même garantie, puisque les comités d'administration seraient composés de patrons et d'ouvriers.

Un mot sur la retenue de 5 0/0 ; je la considère comme trop élevée ; il est évident que 55 francs, par exemple, sur un salaire total de 1100 francs, constitue une proportion beaucoup trop forte, et je voudrais la réduire à 4 0/0.

Ces observations faites, je déclare que je me rallie complètement aux propositions de la commission. En les votant, vous aurez fait un grand pas vers la solution des questions ouvrières, et rien n'est plus important à mes yeux. (Très bien ! très bien !) Il ne faut pas que la présente législature s'achève sans que cette Chambre, dont, à tort ou à raison, on a dit tant de mal l'autre jour, ait pris, en faveur des ouvriers, une série de mesures qui seront son mérite et son honneur. (Applaudissements.)

M. le comte de Mun. — Je n'ai pas l'intention de faire un discours, dans l'état physique où je me trouve. J'ai demandé seulement la parole pour déclarer que je m'associe au principe du projet et que je voterai pour le passage à une seconde délibération, dans laquelle je me réserve de développer certaines observations, spécialement par rapport au rôle qu'on veut faire jouer aux caisses de l'État. C'est là, selon moi, le point faible du projet. J'ajoute, sans vouloir critiquer l'ordre du jour de la Chambre, qu'il y aurait utilité à discuter au préalable la loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes; il importe, en effet, de mettre d'accord le texte des deux lois. Je proposerai donc de distraire de la loi actuelle le titre relatif aux accidents pour le joindre à la loi d'ensemble sur les accidents, qui pourra venir en discussion, je l'espère, aussitôt après les vacances de Pâques.

L'article 1er est adopté.

Samedi 24 *mars*. — Il s'agit, une fois encore, du général Boulanger et des boulangistes. Une affiche annonçait pour ce jour un meeting à grand orchestre, avec les noms de M. Michelin, Laguerre, Laisant en vedette. M. Michelin s'en est ému ; il ignorait jusqu'à ce projet de meeting et ignorait plus encore qu'il dût y prononcer un discours. De là à conclure que l'on se trouve en face d'une invention policière, il n'y a qu'un pas pour M. Michelin. Il l'a franchi d'un saut.

M. Loubet lui a répondu en peu de mots qu'il se trompait, et la Chambre s'est tenue pour satisfaite.

Lundi 26 *mars*. — Suite de la discussion du projet relatif aux caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs.

Mardi 27 *mars*. — La Chambre vote les projets de lois militaires relatifs à l'organisation de l'artillerie et du train des équipages, au recrutement des sous-lieutenants de réserve.

Elle passe ensuite à l'agriculture et s'occupe du maïs, dont on veut relever les droits.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le général Boulanger sacrifié. — Élections législatives du 25 mars. — La loi sur le recrutement. — Étranger.

29 mars 1888.

Le sacrifice est consommé : la République, qui, comme Saturne, dévore ses enfants, a immolé M. Boulanger sur l'autel du parlementarisme. Après une courte délibération du conseil des ministres, le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, et sur avis conforme et unanime du conseil d'enquête nommé après la mise en disponibilité du général Boulanger, l'a mis d'office à la retraite. L'ex-commandant du 13e corps est donc rendu à la vie civile. C'est le second général de division que proscrit le gouvernement de la République. Le premier a été le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale. A qui le tour maintenant?

Mis à la retraite, le général Boulanger devient éligible. Si les électeurs de l'Aisne, qui lui ont donné 45,000 voix dimanche, l'élisent au second tour de scrutin, il ira siéger à la Chambre. Mais l'éliront-ils? Ce n'est pas certain (1). Le général Boulanger inéligible, c'était le fruit défendu. Cela avait de l'attrait. Rentré dans la vie civile, devenu électeur et éligible, ni plus ni moins que le commissionnaire du coin, le héros perd une partie de son prestige.

Le jugement du conseil d'enquête à la suite duquel le gouvernement de la République met le général Boulanger à la retraite a été rendu le 26 mars, le même jour et à la même heure que le jugement de la Cour d'appel de Paris, qui a renvoyé des poursuites la bande Wilson, Dubreuil, Hébert et Ribeaudeau.

Ainsi le même jour a vu la condamnation du général Boulanger et l'acquittement de M. Wilson.

C'est une coïncidence fâcheuse. On ne se fera pas faute de rapprocher ces deux faits et d'en tirer les conséquences. L'opinion, dans un pays démocratique, est simpliste. Elle s'inquiète peu des subtilités juridiques. Elle voit le fait brutal. Eh bien, on ne manquera pas de penser et de dire que les trafics auxquels

(1) C'était si peu certain, que M. Boulanger, craignant un échec, vient de se désister.

s'est livré M. Wilson, acquitté par la Cour d'appel, sont infiniment plus répréhensibles que la *fugue* à Paris, les lunettes bleues et la claudication du général Boulanger condamné par le conseil des ministres.

On pourra répondre que le général Boulanger ayant commis des actes d'indiscipline parfaitement constatés, le gouvernement de la République est dans son droit en le mettant hors de l'armée ; tandis que les « défaillances morales » dont M. Wilson a été convaincu ne tombaient sous le coup d'aucune disposition du code pénal; que les faits relevés à la charge du gendre de l'ancien président de la République ne renferment pas les éléments juridiques du délit d'escroquerie ; qu'enfin « il n'y a pas de texte contre Daniel », comme disait M. Grévy ; et que par conséquent l'acquittement de M. Wilson se justifie tout aussi bien que la condamnation du général Boulanger.

N'importe : on ne peut pas empêcher l'opinion publique de réviser ce double jugement, de trouver la condamnation excessive et l'acquittement scandaleux.

—

Il y a cinq jours, M. Edouard Hervé, dans sa circulaire aux électeurs des Bouches-du-Rhône, constatait l'impuissance de la République parlementaire et disait que ce régime était condamné à une fin prochaine.

Il nous semble que les élections du 25 mars lui donnent absolument raison. Voilà deux départements, l'un du Nord, l'autre du Midi, habités par des populations essentiellement différentes de tempérament, de caractère et de tendances. Ici une grande ville commerçante de 300,000 habitants, où les idées révolutionnaires ont toujours dominé. Là, au contraire, des populations industrielles et agricoles, plus calmes, plus attachées à la cause de la conservation sociale, moins promptes à entrer en effervescence. Eh bien, dans les deux départements se produit le même résultat : d'énormes majorités se prononcent contre le gouvernement, contre le système actuel, contre la République parlementaire, qui sort de la lutte meurtrie, presqu'écrasée.

Dans l'Aisne où il y a ballottage, le candidat de la protestation contre la République parlementaire, le général Boulanger, obtient 45,000 voix. Le candidat de l'opposition conservatrice, M. Jacquemart, en a 25,000. Voilà 70,000 voix qui condamnent la République parlementaire. Que reste-t-il de l'autre côté? Une

trentaine de mille voix à peine, et ces trente mille voix c'est un radical qui en recueille la majeure partie.

Dans les Bouches-du-Rhône où M. Pyat est élu, le résultat est encore plus significatif. La République parlementaire se trouve en face des 40,000 voix données au candidat de la Commune et des 24,000 voix données au candidat monarchiste. Elle n'a pour elle que les 12,000 voix de M. Fouquier.

Dans l'Aisne, comme dans les Bouches-du-Rhône, l'impuissance de la République parlementaire est démontrée d'une manière éclatante. Il faudrait fermer les yeux à la lumière pour ne pas s'en apercevoir.

La République parlementaire est prise entre l'enclume et le marteau : entre l'anarchie, dont M. Pyat est la suprême expression, et la dictature à la fois militaire et démagogique qui se personnifie dans le général Boulanger, dont les uns veulent faire un César de bas-empire, et les autres un Robespierre à cheval.

—

La commission de l'armée, présidée par M. de Freycinet, a terminé l'étude du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Voici les principales dispositions qu'elle a adoptées :

Obligation du service militaire égal pour tous et sa durée pour vingt-cinq années.

En ce qui concerne les dispensés, le projet de la commission inaugure un système tout nouveau. *En temps de paix*, sont dispensés du service d'activité, sur leur demande, mais *après un an de présence sous les drapeaux*, et renvoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : les aînés d'orphelins, les fils uniques de veuve, les aînés d'une famille de sept enfants au moins;

Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement; ceux dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe; ceux dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé pour blessures.

Peuvent être en temps de paix dispensés sur leur demande, *à titre provisoire*, du service d'activité, *après un an de présence sous les drapeaux*, et envoyés en congé dans leurs foyers, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille.

Sont encore dispensés du service d'activité, en temps de paix

sur leur demande et après un an de présence sous les drapeaux, les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique et y remplissent effectivement un emploi de professeur ou d'instituteur, les élèves des grandes écoles de l'État, les élèves ecclésiastiques, etc.

Pendant leur année de service, ces derniers seront incorporés dans les sections d'infirmiers, comme les étudiants en médecine et les pharmaciens.

Sont assujettis au payement d'une taxe militaire annuelle : 1° les jeunes gens exemptés de tout service militaire ; 2° ceux qui auront été ajournés ; 3° ceux qui auront été classés dans les services auxiliaires ; 4° ceux qui auront bénéficié des dispenses ; 5° ceux qui auront été dispensés comme résidant à l'étranger.

La taxe militaire se compose de deux éléments : 1° une taxe personnelle de 12 francs ; 2° une taxe proportionnelle au montant des contributions directes payées par l'assujetti et dont la loi de finances fixera chaque année la quotité.

Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement :

De l'armée active pendant trois ans ;
De la réserve de l'armée active pendant six ans ;
De l'armée territoriale pendant six ans ;
De la réserve de l'armée territoriale pendant dix ans.

—

Son état de santé ne lui permettant pas de se consacrer entièrement aux affaires, l'empereur Frédéric III vient de déléguer à son fils le prince Guillaume une partie de ses pouvoirs. Il y a loin de cette délégation à l'institution d'une régence. Dans le rescrit à son fils, que publie le *Reichsanzeiger* allemand, l'empereur Frédéric exprime le désir que le prince héritier se familiarise avec la conduite des affaires, et il le charge à cet effet d'étudier et de conclure les affaires d'Etat que lui-même désignera. Ce n'est, on le voit, qu'une délégation partielle ; l'Empereur désignera lui-même les affaires dont le prince Guillaume aura à s'occuper et il conserve ainsi la plénitude de ses pouvoirs.

Dans le rescrit du 17 novembre 1887, par lequel feu l'empereur Guillaume chargeait le prince Guillaume de le suppléer en l'absence du prince impérial malade à l'étranger, la délégation de pouvoirs était formulée en termes analogues. Il est à remarquer qu'ils diffèrent sensiblement de ceux du rescrit du roi

Frédéric-Guillaume IV, par lequel Guillaume Ier, alors prince de Prusse était appelé en 1857 à exercer le pouvoir au nom du roi malade. Il s'agissait alors d'une délégation de tous les pouvoirs du souverain ; il y avait substitution complète; dans le cas actuel il y a une simple suppléance pour certaines affaires déterminées, désignées par le souverain lui-même. Le *Times* estime toutefois que les termes du rescrit sont assez élastiques pour permettre au prince Guillaume d'assumer graduellement tous les pouvoirs d'un régent au cas où la santé de son père rendrait nécessaire cette prise de pouvoir. Le correspondant du *Times*, à Berlin, va même jusqu'à croire que l'éventualité d'une régence est déjà prévue et qu'elle fait l'objet d'un second rescrit qui pour le moment ne sera pas publié.

Il semblerait résulter de là que l'espoir d'une amélioration de la santé de Frédéric III s'est définitivement évanoui. On n'a, il est vrai, aucun renseignement authenthique sur l'état du monarque. On sait seulement qu'il reçoit quotidiennement des visites de famille, qu'il prend de l'exercice dans l'orangerie de Charlottenbourg, qu'il expédie les affaires urgentes. Toutefois il a dû décliner jusqu'ici de recevoir les députations des Chambres de la Diète qui devaient lui remettre une adresse. Ces faits sont suffisamment significatifs. Mais le plus significatif de tous est encore la publication du rescrit au prince Guillaume qui, pour la seconde fois depuis six mois, confère en réalité au Kronprinz l'exercice de pouvoirs souverains.

—

Les derniers résultats des élections de ballottage pour la seconde Chambre en Hollande sont enfin connus.

Des 100 sièges dont la Chambre se compose, les libéraux n'en occuperont que 46 ; les 54 autres sont assurés aux ultra-protestants, connus en Hollande sous la dénomination de « anti-révolutionnaires » aux catholiques et aux conservateurs. Les dépêches nous ont également appris qu'un mandat avait été décerné au chef du parti socialiste, M. Domela Nieuwenhuis. L'élection de ce dernier a fait une profonde impression. Chose curieuse, elle n'a été possible que par le concours donné à M. Nieuwenhuis par les anti-révolutionnaires eux-mêmes qui, pour s'assurer un siège de plus dans la province de Frise, avaient conclu avec les socialistes un accord dont la base était l'élection du chef de ces derniers. La victoire du socialiste est généralement considérée

comme faisant honneur à la probité politique des anti-révolutionnaires qui ont tenu parole à leurs alliés du moment.

—

Les nouvelles particulières de Massouah annoncent que le roi Jean a proclamé une levée en masse dans ses Etats et qu'il se concentre à Asmara dans une position presque inexpugnable. Ses forces forment deux agglomérations, l'une sous son commandement direct, l'autre sous les ordres de Ras Aloula qui a 60,000 combattants, plus un corps de 20,000 irréguliers. Ces troupes sont armées et pourvues de munitions. Elles peuvent se ravitailler sur place. La situation des Italiens est donc très précaire. L'approche de la saison chaude ne laisse plus au général San-Marzano de délai pour agir. S'il voulait essayer une marche en avant, il s'exposerait à voir l'ennemi déboucher sur ses derrières et détruire le chemin de fer.

Un détail curieux : plusieurs milliers de fusils Remington sont aux mains des soldats abyssins. Or, s'il faut en croire certaines informations, ces fusils serait précisément ceux qui ont été enlevés — volés serait mieux dit — aux soldats du Pape le jour de la capitulation de Rome.

Ces fusils auraient été vendus en Afrique par le gouvernement italien. Si l'information est vraie — et nous avons quelque lieu de le croire — tout commentaire est superflu.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la traduction de la lettre adressée au nouvel empereur d'Allemagne par Sa Sainteté le pape Léon XIII :

Au sérénissime et très puissant prince Frédéric III, empereur d'Allemagne, illustre roi de Prusse.

La triste nouvelle de la mort du glorieux père de Votre Majesté a frappé Notre cœur d'un grand chagrin. En effet, Nous avons reçu des marques nombreuses et considérables de ses bonnes dispositions envers Nous et Nous en espérions de non moins grandes pour l'avenir.

Nous pensons bien à la vive douleur de Votre Majesté, et ce Nous sera une grande consolation et un repos si les lettres que Nous vous envoyons peuvent quelque chose pour vous soulager.

Ce devoir accompli, Nous offrons à Votre Majesté Nos félicitations pour son avènement à la tête d'un si célèbre et si puissant empire, et Nous avons la confiance que Nous trouverons en vous à Notre égard la même disposition bienveillante que Nous avons éprouvée de la part de votre père, dont Nous garderons toujours le souvenir.

Puisse, maintenant, votre état de santé se fortifier, afin que vous jouissiez de la vie le plus longtemps possible pour l'utilité de vos sujets ; c'est ce que Nous demandons avec ferveur au Dieu Tout-Puissant, et Nous Nous adressons aussi à sa bonté pour qu'Il daigne nous unir, Nous et Votre Majesté, par les liens d'une charité parfaite.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 15 mars de l'année 1888, le onzième de Notre Pontificat,

LÉON XIII, PAPE.

—

Mercredi, 20 mars, le Saint-Père a daigné recevoir une représentation de tous les séminaires et Collèges ecclésiastiques de Rome.

Les recteurs de chacun de ces établissements, accompagnés de deux élèves, passèrent successivement aux pieds du trône pontifical, et remirent au Saint-Père des dons pour l'exposition et des offrandes pour le denier de Saint-Pierre. Léon XIII, qui était extrêmement bien portant, se montra d'une affabilité touchante, s'entretenant familièrement avec chaque députation.

—

Un récent décret de la Congrégation des Rites fixe le caractère que doit avoir le reposoir du Jeudi-Saint, vulgairement appelé tombeau. Il doit rappeler uniquement l'institution de la Sainte Eucharistie. On ne doit y placer aucun ornement funèbre, aucune scène ayant trait à la sépulture de Notre-Seigneur.

Le rite du jour consiste à conserver, depuis la messe du Jeudi-Saint jusqu'après l'adoration de la croix le Vendredi-Saint, une hostie consacrée et à la déposer pendant ce temps dans une chapelle magnifiquement ornée.

Le motif pour lequel on conserve, après la messe du Jeudi-Saint une hostie consacrée, s'explique de lui-même : c'est que le Vendredi-Saint le sacrifice ne s'offre pas, et que, par suite, la consécration n'ayant pas lieu, il est nécessaire d'emprunter au sacrifice du jour précédent le pain Eucharistique. A l'origine, il n'y avait donc pas à ce rite, de signification particulière.

Le sens de réparation qui s'attache actuellement à sa pompe solennelle lui est venu d'une tardive institution de l'Eglise, con-

sacrant le mouvement spontané de la foi populaire. Emus des attaques qui se produisaient contre le dogme de la présence réelle, les fidèles avaient à cœur de témoigner de la vivacité de leur foi et de réparer par leurs pieux hommages les outrages des hérétiques. Or, comme le jour du Jeudi-Saint était précisément celui où l'Eucharistie avait pris naissance, comment ne pas saisir une occasion aussi naturelle de la glorifier? On se plut donc à embellir avec magnificence l'autel et la chapelle où Notre-Seigneur fixait passagèrement sa demeure et l'Eglise s'unissant au sentiment de ses enfants, fit entrer leur pratique dans la liturgie.

—

Les audiences particulières et collectives que le Souverain Pontife a continué d'accorder pendant la semaine qui vient de s'écouler sont le meilleur démenti de fait aux prétendues nouvelles aussi alarmantes qu'imaginaires répandues par certains journaux sur la santé de N. T. S. P. le Pape.

—

Les nouvelles relatives à la marche des négociations de la Russie avec le Saint-Siège sont de plus en plus satisfaisantes. Parmi les points sur lesquels l'accord est déjà fait, on signale celui qui concerne le mode de nomination des évêques et des curés. Il reste encore à résoudre quelques difficultés sur d'autres points, tels que la question de la langue polonaise et celle des mariages mixtes. Afin de hâter la solution de ces difficultés et pour régler aussi la reprise des relations officielles entre le gouvernement du czar et le Saint-Siège, un envoyé russe va arriver incessamment à Rome pour conclure directement avec le Vatican l'accord dont les premières bases ont été jetées à Vienne par le nonce Mgr Galimberti et par l'ambassadeur de Russie dans cette ville. Nous complétons plus loin ces renseignements.

France.

Alger. — Le 22 mars a eu lieu avec une pompe extraordinaire la célébration du jubilé épiscopal de S. Em. le cardinal Lavigerie.

La cathédrale était magnifiquement ornée. Deux cent cinquante ecclésiastiques étaient réunis. Dix prélats étaient présents, parmi lesquels Mgr Averardi, conseiller de la nonciature à Paris; NN. SS. les évêques des diocèses d'Algérie et de

Tunisie ; Mgr Géraïgiry, spécialement délégué par Mgr le patriarche grec-catholique d'Alexandrie et de Jérusalem.

L'église, envahie dès la première heure du jour, était beaucoup trop étroite. Au dehors la foule était considérable.

Lorsque le cortège est sorti processionnellement sur la place de l'Archevêché, la foule a fait une ovation au cardinal.

La veille, Mgr Averardi, en sa qualité de représentant de la nonciature, avait été aussi, à son débarquement, reçu par tout le clergé, Mgr Dusserre en tête, et par une foule d'Italiens et de Maltais, aux cris de : « Vive le Pape ! Vive le cardinal ! »

Un bref spécial du Saint-Père accorde l'indulgence plénière à tous les fidèles qui sont venus ou viendront prier à cette occasion pour leur premier pasteur, soit dans la cathédrale, soit dans l'une quelconque des églises des diocèses d'Alger et de Carthage.

Des dons nombreux et quelques-uns magnifiques ont été offerts au cardinal après la cérémonie. On a remarqué surtout un calice en or massif, une croix et un anneau ornés de rubis et de diamants, présentés par le clergé des quatre diocèses, et une seconde croix pectorale également ornée de diamants et de rubis pour les offices pontificaux.

S. Em. le cardinal a prononcé deux allocutions très émouvantes, l'une à l'archevêché, adressée au clergé ; l'autre, dans la cathédrale, adressée aux fidèles.

—

Autun. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse*, d'Autun :

L'église de la paroisse du Miroir était depuis longtemps dans un état qui faisait craindre pour sa solidité. Dans le courant de l'année dernière, les travaux nécessaires furent commencés. Bientôt le bruit se répandit que ces travaux avaient lieu le dimanche comme les autres jours. A cette occasion l'autorité épiscopale écrivit à M. le maire du Miroir la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ D'AUTUN — Autun, 4 novembre 1887.

« Monsieur le maire,

« Dans les premiers projets concernant l'église du Miroir, il était nettement spécifié qu' « aucun travail ne serait fait le dimanche. »

« J'ai appris que de nouveaux plans et devis avaient été adoptés, sans que le conseil de fabrique en ait même eu connaissance.

« J'ai appris aussi que l'on travaillait habituellement le dimanche à l'exécution de ces nouveaux plans. J'ai attendu avant de vous écrire, espérant que cet abus cesserait.

« Il a continué.

« Peut-être essayera-t-on d'invoquer comme excuse l'urgence des travaux. Mais, depuis plusieurs années, le conseil de fabrique appelait l'attention, par des délibérations réitérées, sur l'état de délabrement de l'église, et les architectes signalaient le danger. Pour agir, on a attendu d'y être forcé par l'autorité supérieure. Cette longue attente, malgré les instances du conseil de fabrique et les avertissements des architectes, est inexplicable; et par conséquent les lenteurs du passé ne sauraient être acceptées comme excuse du présent.

« D'ailleurs, ce travail du dimanche n'avance pas beaucoup la restauration de l'église; et, même en supposant qu'il l'avance beaucoup, la population du Miroir, j'en suis sûr, préférerait voir cette restauration retardée de quelques jours plutôt que de subir chaque dimanche le spectacle d'un travail défendu par la religion.

« Cette injure faite à sa foi est d'autant plus sensible à cette population chrétienne, qu'elle n'ignore pas que nulle part ailleurs on ne travaille le dimanche pour les églises. Il n'est pas même besoin de stipuler cette condition à l'avance ; les convenances l'imposent. Elles l'imposaient surtout au Miroir, où ce travail du dimanche a lieu tout à côté de l'église provisoire, sous les yeux des fidèles réunis pour honorer le Dieu qui défend ce travail.

« Il est de mon devoir de protester contre cet abus et d'empêcher, autant qu'il dépend de moi, qu'il ne se continue au Miroir et ne se renouvelle ailleurs.

« Voici les mesures que je serai obligé de prendre si le mauvais exemple donné ne cesse et même n'est pas convenablement réparé :

« D'abord j'interdirai la célébration des offices religieux et l'administration des sacrements dans la nouvelle église pendant un certain temps, dont la durée sera déterminée par moi, suivant les circonstances.

« Puis je prescrirai une cérémonie expiatoire avant la prise de possession de l'église.

« Je communique cette lettre au conseil de fabrique, et, d'après ce que vous me direz, monsieur le maire, je verrai s'il y a lieu de lui donner une publicité plus grande.

« Je regrette beaucoup, monsieur le maire, de vous adresser cette lettre; mais vous comprendrez que mon devoir m'y oblige.

« Veuillez agréer, etc. »

Depuis le 4 novembre 1887, aucune réponse n'a été faite à cette communication de l'évêché, et le travail du dimanche a continué comme auparavant, pour la reconstruction de l'église, jusqu'au moment où la saison devenue trop mauvaise a forcé les ouvriers à s'éloigner, vers la fin du mois de décembre. L'évêché sera donc obligé d'imposer les mesures annoncées dans la lettre du 4 novembre, et dont il eût été si facile de prévenir l'exécution.

—

Etranger.

Russie. — Il est question depuis quelque temps d'un rapprochement entre la Russie et le Saint-Siège. Voici à ce sujet les informations que la *Correspondance politique*, de Vienne, reçoit de Rome; nous ne les reproduisons que sous toutes réserves.

Des pourparlers officieux sont engagés en ce moment entre le Vatican et la Russie en vue d'arriver à un *modus vivendi* acceptable pour le Saint-Siège et les catholiques qui vivent sous la domination du Czar.

Le télégramme adressé par Alexandre III au Pape Léon XIII à l'occasion de son jubilé a marqué le premier pas dans cette voie de rapprochement. Dans sa réponse au Czar le Souverain Pontife a exprimé son ardent désir de voir se rétablir des relations pacifiques et normales entre le Saint-Siège et l'empire russe pour le plus grand bien de l'un et de l'autre. C'est la seconde tentative de rapprochement entre la Russie et le Vatican que nous voyons se produire sous le pontificat de Léon XIII. Espérons qu'elle sera plus fructueuse et surtout plus durable que la première.

M. de Boutenieff, conseiller à l'ambassade de Londres, avait, lorsqu'il se trouvait à Rome vers la fin de 1882, été chargé de négocier un arrangement avec le Saint-Siège. Cet arrangement aboutit à la conclusion d'une convention signée en janvier 1883, qui réorganisait en Pologne et en Russie la hiérarchie catholique, pourvoyait aux sièges vacants et faisait disparaître quelques-uns des obstacles les plus sérieux à la liberté du culte catholique en Russie. Au mois de mai suivant le Souverain Pontife, comme témoignage de ses dispositions bienveillantes, envoya un représentant spécial aux fêtes du couronnement du Czar à Moscou. Malheureusement, la convention conclue avec Rome ne fut observée par la Russie ni dans son esprit ni dans sa lettre.

Les catholiques continuèrent à être en butte aux mêmes tracasseries, aux mêmes vexations qu'auparavant. En 1884, au mépris des engagements qui portaient la signature du Czar, le gouverneur de Vilna, chassa de son siège le vénérable archevêque de cette ville et le fit déporter en Sibérie. Les adoucissements relatifs apportés à la situation des catholiques par la convention de 1883 ne furent donc pas de longue durée. L'administration

russe reprit à l'égard des catholiques, notamment des malheureux uniates, son système traditionnel d'intolérance religieuse. A la décharge des hommes dirigeants de l'empire russe, il est juste de faire remarquer toutefois que ces abus et ces actes de violence furent souvent plutôt le fait des employés subalternes de la bureaucratie moscovite que du gouvernement lui-même. Quoi qu'il en soit, le Vatican ne manqua pas, par des voies officieuses, de faire parvenir au Czar ses respectueuses réclamations sur la conduite de ses fonctionnaires et sur la violation des principaux articles de la convention de 1883.

Tous ces détails, ajoute la *Correspondance politique*, sont nécessaires pour faire comprendre la position respective des deux parties, aujourd'hui qu'elles travaillent de nouveau à un rapprochement et cherchent les bases d'une entente commune. L'exemple de l'Allemagne, qui a mis fin au Kulturkampf, l'éventualité menaçante des prochaines complications, les conseils d'une puissance amie, l'antagonisme politique avec l'Italie gouvernementale, enfin les grandes qualités et l'esprit conciliateur du Pape actuel, tous ces mobiles divers ont pu agir sur l'esprit du Czar et le déterminer à un rapprochement avec le Saint-Siège. Mais la difficulté consiste dans les conditions qu'on met de part et d'autre à la conclusion de cet arrangement, si on le veut sincère et durable. Dans son télégramme au Pape, le Czar a exprimé l'espoir « que la haute sagesse de Léon XIII lui permettra de concilier les besoins de ses sujets catholiques avec les principes constitutifs de l'empire russe. »

Le Vatican fait observer avec raison qu'il n'y a aucune incompatiabilité entre les doctrines du catholicisme et les principes constitutifs de n'importe quel Etat, pourvu naturellement que cet Etat soit fondé sur la morale, la justice, le respect des droits acquis et l'inviolabilité de la conscience religieuse. Mais si par « principes constitutifs de l'empire russe » il fallait entendre l'oppression des consciences, la négation du libre développement intérieur de l'Eglise catholique en Russie et de ses rapports avec son chef hiérarchique, l'imposition forcée de l' « orthodoxie », alors il est évident que la conciliation dont il est question dans le télégramme du Czar deviendra bien difficile, pour ne pas dire impossible. Les négociations qui se poursuivent actuellement montreront si le gouvernement russe est disposé à faire les concessions qui sont indispensables à une entente sérieuse et durable.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les bonnes dispositions persévèrent.

Il semble que les élections des Bouches-du-Rhône et celles de l'Aisne devraient inquiéter le monde des affaires, elles sont de mauvais augure et témoignent du désordre général des esprits. Que faut-il attendre du grand scrutin qui dans un an va renouveler le Parlement?

A l'extérieur, les questions ne se résolvent pas; aujourd'hui, la plus menaçante est celle de l'état de santé du nouvel empereur d'Allemagne; les dernières informations de Berlin sont, sur ce point, peu satisfaisantes.

Bourse du 27 mars 1888.

3 0/0		82 10	C. F. foncières 1879		479 »
3 0/0 amortissable		86 05	— commun. 1879		478 75
4 1/2 0/0		107 »	— — 1880		474 »
Crédit foncier	Actions	1.380 »	— foncières 1883		385 »
Est	—	800 »	Est	Oblig.	393 75
Lyon	—	1.271 75	Lyon	—	402 »
Midi	—	1.162 50	Midi	—	398 75
Nord	—	1.545 »	Nord	—	407 75
Orléans	—	1.343 75	Orléans	—	401 »
Ouest	—	895 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	293 »	Panama 4 0/0	—	215 »
Suez	—	2.132 50	— 6 0/0	—	380 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 *mars de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.*

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 838 (7 janvier 1888). — Adresse au Saint-Père, 5. — Léon XIII, 7. — Biographie de Léon XIII, 15. — Vie habituelle de Léon XIII, 27. — La messe du Pape, 31. — Armoiries de Léon XIII, 34. — Le plébiscite du monde catholique, 35. — La messe du Jubilé, 43. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 49. — Livres à l'index, 53. — L'encyclique « *Sanctissimo officio* », 53. — Chronique de la semaine, 54. — Bulletin bibliographique, 56.

Numéro 839 (14 janvier 1888) — Le pape et le Sacré-Collège, 57. — Le Pape et l'Italie, 59. — Encyclique aux Evêques de Bavière, 61. — Le Jubilé de S. S. Léon XIII et la question romaine, 68. — Revue politique de l'année 1887, 77. — La tactique de la Franc-Maçonnerie, 82. — Nécrologie, 85. — Nouvelles religieuses, 86. — Les Chambres, 88. — Chronique de la semaine, 89. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 96. — Un apôtre des sourds-muets, 105. — Revue économique et financière, 112.

Numéro 840 (21 janvier 1888) — La canonisation du 15 janvier, 113. — Encyclique aux évêques de Bavière (suite et fin), 113. — L'apostolat catholique, 129. — Le bilan géographique de l'année 1887, 134. — La question sociale en 1887, 141. — Consistoire du 9 janvier, 147. — La cérémonie de la canonisation, 151. — Les Chambres, 153. — Chronique de la semaine, 158. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 163. — Revue économique et financière, 168.

Numéro 841 (28 janvier 1888) — Les canonisations, 169. — Dix années de Pontificat, 174. — Saint Paul, vase d'élection, 180. — L'Exposition du Vatican, 183. — L'encyclique aux évêques de Bavière, texte latin 188. — La Salle et les Frères, 195. — Béatification du B. Grignon de Montfort, 200. — Nécrologie, 202. — Nouvelles religieuses, 204. — Les Chambres, 205. — Chronique de la semaine, 207. — Les laïcisations, 216. — Jubilé sacerdotal, 221. — Revue économique et financière, 224.

Numéro 842 (4 février 1888). — Encyclique aux Evêques de Bavière (suite et fin), 825. — La guerre au socialisme en Allemagne, 233. — Avis aux Congrégations religieuses, 236. — De l'hypnotisme, 237. — Les récréations de Léon XIII, 242. — Académie française, 245. — Louis XVII, 255. — Tribunaux, 260. — Nécrologie, 262. — Nouvelles religieuses, 263. — Les Chambres, 264. — Chronique de la semaine, 269. — Jubilé sacerdotal, 275. — Revue économique et financière, 280.

Numéro 843 (11 février 1888). — L'autorité de Dieu dans la famille, 281. — Darwin, 285. — La vertu en France, 291. — Académie française, 301. — L'ouvrier, 311. — Dom Bosco, 314. — Les conférences de saint Vincent de Paul à Rome, 318. — Les Chambres, 322. — Chronique de la semaine, 326. — La question romaine, 333. — Revue économique et financière, 336.

Numéro 844 (18 février 1888).

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

— Nécrologie, 337. — L'autorité de Dieu dans la famille, 338. — Le B. Clément Marie Hofbauer, 342. — La quête pour les lieux saints, 346. — Académie française, 348. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 359. — Les aumôniers dans les collèges universitaires, 370. — Nouvelles religieuses, 372. — Les Chambres, 378. — Chronique de la semaine, 382. — Les boissons alcooliques, 387. — Revue économique et financière, 391.

Numéro 845 (25 février 1888). — La famille chrétienne, 393. — La propriété, 398. — Conférences de Notre-Dame, 404. — Académie française, 410. — De l'éducation intellectuelle, 423. — Nouvelles religieuses, 428. — Les Chambres, 433. — Chronique de la semaine, 436. — Petite Chronique, 441. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 442. — Revue économique et financière, 447.

Numéro 846 (3 mars 1888). — La patience chrétienne, 449. — La propriété (suite), 456. — La persécution, 461. — Le bienheureux de La Salle, 465. — Lettre de Mgr Freppel à Mgr Emilio Castelar, 468. — Conférences de Notre-Dame, 472. — La pratique de l'humilité, par Léon XIII, 478. — Nouvelles religieuses, 484. — Les Chambres, 490. — Chronique de la semaine, 494. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 499. — Revue économique et financière, 504.

Numéro 847 (10 mars 1888). — Le prince de la paix, 505. — La patience chrétienne (suite), 507. — Le catholicisme en Norwège, 514. — Le bienheureux de la Salle, 517. — Lettres pastorales de Carême, 524. — La question romaine, 527. — Conférences de Notre-Dame, 530. — Nouvelles religieuses, 538. — Les Chambres, 543. — Chronique de la semaine, 549. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 556. — Bulletin bibliographique, 558. — Revue économique et financière, 560.

Numéro 848 (17 mars 1888). — Les institutions populaires et l'église, 561. — Le budget du Pape, 567. — La patience chrétienne (suite et fin), 570. — La religieuse de Vigo, 578. — Le Jubilé de Léon XIII et les religions dissidentes, 581. — Conférences de Notre-Dame, 587. — Nécrologie, 594. — L'empereur Guillaume, 595. — Les Chambres, 604. — Chronique de la semaine, 609. — Revue économique et financière, 616.

Numéro 849 (24 mars 1888). — La confiance, par Mgr Hasley, 617. — Après la mort, 624. — Le Pape libre dans Rome libre, 629. — Léon XIII et la prière, 632. — Les procédés maçonniques, 634. — Les noces d'argent de Son Em. le cardinal Lavigerie, 637. — Conférences de Notre-Dame, 643. — Nécrologie, 651. — Nouvelles religieuses, 653. — Les Chambres, 659. — Chronique, de la semaine, 662. — Petite chronique, 670. — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 671. — Revue économique et financière, 672.

Numéro 850 (31 mars 1888). — Le gouvernement italien et le *Moniteur de Rome*, 673. — Les erreurs rosminiennes, 677. — Noces d'argent de Mgr Lavigerie, 683. — L'éducation morale, 688. — Où mène la science incrédule, 691. — Conférences de Notre-Dame, 695. — Nécrologie, 702. — Chambres, 704. — Chronique de la semaine, 710. — Nouvelles religieuses, 715. — Revue écomique et financière, 722.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

Adresse des *Annales catholiques* à Léon XIII, 5.
Académie française. — Réception et discours de M. Gréard, 213, 245, 301. — Discours de M. de Broglie, 348, 410. — Elections, 273.
Allemagne. — Traité d'alliance, 326. — Le Kronprinz, 383. — La guerre au socialisme, 293. —Discours de M. de Bismarck, 326. — V. Guillaume Ier.
Allemagne et Autriche, 345.
Apostolat (l') catholique, 129.
Apôtre (nn) des sourds-muets : Auguste-César Gualandi, 105.
Après la mort (de l'empereur d'Allemagne), 624.
Aumôniers (les) dans les collèges universitaires, 370.

B

BAZIN (Hervé). — L'ouvrier, 311.
Béatifications, 485, 487.
Bilan (le) géographique de l'année 1887, 134.
Boissons alcooliques (les), 387.
Bonheur (la soif du) et la loi du renoncement par MGR PERRAUD 453.
Bosco (dom), 314. — Sa mort, 262.
Boulanger (général). — Il est mis en non-activité par retrait d'emploi, 602. — En retraite, 710.
BROGLIE (duc de). — Discours-réponse à M. Gréard, 348, 410.
Budget. — Sa discussion, 269. — V. Chambres.
Budget (le) du Pape, 567.
Bulletin bibliographique : *Vie de Mgr Bruté de Remur*, 56. — *Vie de l'abbé de Lagarde*, directeur du collège Stanislas, 558.

C

Canonisations du 15 janvier, 113. — Cérémonie de la canonisation, 151. — Décrets, 169.
Campagnes ; — avantages de la vie des.— (M. de Falloux), 305.
Catholicisme (le) en Norwège, 514.
Chambres (les), 88, 153, 205, 264 322, 378, 432, 490, 543, 604, 659, 704. — Déclaration des droites, 209.
Chroniques de la semaine, 54, 89, 153, 207, 269, 326, 494, 549, 609, 662, 710.
Chronique (petite), 441, 670.
Collèges universitaires. — Les aumôniers, 370.
Conférences de Notre-Dame par le R. P. MONSABRÉ : 1° la mort, 404 ; — 2° la vie future : *a*) Traditions et croyances, 472. — *b*) Intuitions et déductions de la raison, 530. — *c*) Illusions et chimères, 587. — *d*) Indifférences et négations, 643. — *e*) Lumières de la foi, 695.
Conférences (les) de Saint-Vincent de Paul à Rome, 318. — Discours du Saint-Père, 318.
Congrégations religieuses. — Avis, 236.
Consistoire du 9 janvier, 147.
Curiosité (la) à exciter chez les enfants, 417.

D

Darwin. — A propos de la publication de sa vie et de ses lettres, 285.
Denier de Saint-Pierre, budget du Pape, 567.
Dieu dans la famille, son autorité, 281, 338.
Droit. — Ce que c'est, 143.

E

Education intellectuelle (de l'), 423.
Education (l') morale à l'Ecole neutre, 688.
Eglise (l') et les institutions populaires, par Mgr GOUX, 561. — L'Eglise et le peuple, 563.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

Elections académiques, 269.
Elections législatives, 272, 494.
Elections sénatoriales, 89, 118.
Empereur (l') GUILLAUME. — Voir ce dernier mot.
Encyclique aux Evêques de Bavière, 61, 118, 188, 225.
Espérance. — Ce que c'est, 452.
Etranger, 162, 215, 441, etc. — V. Chronique de la semaine.
Exposition du Vatican (l'), 183. — Voir LÉON XIII, son Jubilé.

F

Famille. — L'autorité de Dieu dans la, par Mgr GRIMARDIAS, 281, 338.
Famille chrétienne (la). — (Lettre pastorale de Mgr RICHARD, archevêque de Paris). — Son origine et sa déchéance, 393. — Sa restauration par Jésus-Christ, 394. — Portrait de l'époux, de l'épouse, des enfants d'une famille chrétienne, 396. — La prière du soir en commun, 397.
Foi. — Ce que c'est, d'après Mgr PERRAUD : une patience illuminée, 451.
Foi. — Ses bienfaits, par Mgr LUÇON, 431.
France. — V. Chronique, Nouvelles religieuses, etc.
France (la) et M. Crispi, 159.
Franc-maçonnerie, sa tactique, ses cahiers pour 1889, 82. — Ses procédés, 634.
FREPPEL (Mgr). — Lettre à M. Emilio Castelar, membre du Parlement espagnol, à propos de la restitution par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine à la France, 268.
Funérailles. — Registre de M. le maire de Bois-le-Roi, 95.

G

GOUX (Mgr), évêque de Versailles. — Les institutions populaires et l'Eglise, 561.
GRÉARD. — Discours à l'Académie, 245, 301.
Grignon de Montfort, sa béatifition, 200.
GRIMARDIAS (Mgr) évêque de Cahors. — L'autorité de Dieu dans la famille, 281, 338.
GUILLAUME Ier (empereur d'Allemagne), 595. — Ses derniers moments, 600. — Ses funérailles, 668. — Après sa mort, 625. — Son fils Frédéric, 602.

H

HASLEY (Mgr), archevêque de Cambrai. — La confiance (lettre pastorale), 617.
Hofbauer (le B. Clément-Marie), 338.
Humilité. — Sa pratique, par LÉON XIII, 478.
Hypnotisme. — Nécessité d'en interdire les séances publiques, 237.

I

Index. — Livres à l'index, 53.
Institutions populaires (les) et l'Eglise, par Mgr GOUX, 561.
ISOARD (Mgr) évêque d'Annecy. — Lettres au ministre des cultes, 461, 488.
Italie. — Italie (l') et le Pape, 59. — L'Italie à Massouah, 385. — Le gouvernement italien et le *Moniteur de Rome*, 673.

J

Jubilé sacerdotal de LÉON XIII. — (Voir ce dernier mot.)

L

Laïcisations (Les), 216.
LAMARCHE (Mgr) évêque de Quimper. — Discours du colonel Prax, du 128e, 489.
LAVIGERIE (cardinal). — Noces d'argent épiscopales, 637, 683, 717.
La Salle (le bienheureux de), 465. — Sa béatification, 486, 517. — La Salle et les Frères, 195. — Les fêtes en son honneur. — V. Nouvelles religieuses.
LÉON XIII. — Adresse des *Annales catholiques*, à Léon XIII, 5. — Son jubilé sacerdotal, 7. — Sa Biographie, 15. — Sa vie habituelle, 27. — La messe, 31. — Ses armoiries, 34. — Le plébiscite du monde catholique, 35. — La messe du Jubilé, 43, — Réception, 49. — Discour. au Sacré-Collège, 59. — Encys

clique aux Evêques de Bavière-61. — Le Jubilé et la question romaine, 68. — Ses récréations, 242. — Dix années de Pontificat, 171. — L'exposition du Vatican, 183. — Léon XIII et les conférences de saint Vincent de Paul, 318. — Discours au pèlerinage Irlandais, 359. — A Mgr Mermillod et aux pèlerins suisses, 361. — Bref par lequel il confère à tous les évêques le privilège exclusif de porter la barrette violette, 484. — Lettre aux membres de la droite du conseil municipal de Paris, 502. — Le prince de la paix, 505. — Son discours à l'occasion du 78e anniversaire de sa naissance, et du 10e de son couronnement, 538. — Son Jubilé et les religions dissidentes, 581. — Le pape libre dans Rome libre, 629. — Léon XIII et la prière, 632. — Chronique de son Jubilé sacerdotal : Adresses, principaux discours, réponses, etc., 96, 163, 221, 359, 442. 499, 556, 654, 671. — Léon XIII et la Russie, 719.

Lettres pastorales de carême, 524.

Lieux saints (quêtes pour les). Décret de Léon XIII, 346.

Livres à l'index, 53.

Loi. — Ce que c'est, 143.

Luçon (Mgr) évêque de Belley. — Extrait de son premier mandement à ses diocésains, 430.

M

Maire (Le) de Bois-le-Roi et le registre des funérailles, 95.

Mariage des prêtres. — Arrêt de la cour de cassation, 260.

Monsabré (R. P.). — Conférences à Notre-Dame, 404, 472, 530, 587. 643, 695.

Mort. — Qu'est-ce? 405. — Pourquoi l'homme doit-il mourir? par le R. P. Monsabré, 405.

Musique. — Son influence sur les mœurs, à propos de l'éducation intellectuelle des enfants, 425.

N

Nécrologie. — Général Kauzler, 85. — Auguste Nicolas, 202. — Eugène Labiche, académicien, 203. — Dom Bosco, le Vincent de Paul italien, 262, 314. — Henri de Pène, 262. — Mme veuve Pelgé, née Jeanne-Iphigénie Derouet, 337. — Cardinal Czacki, 594. — Dr Constantin James, 595. — L'empereur Guillaume, 595. — Désiré Nisard, 702.

Noces d'argent épiscopales de S. Em. le cardinal Lavigerie, 637, 683, 717.

Nouvelles religieuses. — Buste de Louis Veuillot à San Andrea della Fratte (Rome) 86. — Travaux de l'église du Sacré-Cœur (Montmartre), 87, 204. — Troubles de Rouen, 211. — Sacres d'évêques, 263, 376, 430. — A Lille, installation de Mgr Hautcœur comme chancelier et de Mgr Baunard comme recteur de l'Université catholique, 374. — Lourdes, 376. — Service de Pie IX à la chapelle Sixtine, 373. — Béatification du frère lai capucin, Félix de Nicosie, 428. — Mgr Renouard, évêque de Limoges. — Séquestre du *Moniteur de Rome*, 653, 673. — Réunion du comité de l'œuvre des écoles chrétiennes libres, 655. — Mgr Auguste Marchal, agréé en qualité d'auxiliaire de Mgr l'archevêque de Bourges. 657. — Lettre du Pape à Frédéric III, 715.

Norwège. — Le catholicisme en Norwège, 514.

O

Ouvrier (l'), par Hervé Bazin, 311.

P

Pape (le) et l'Italie. — Libre dans Rome libre, etc. — Voir le mot : Léon XIII.

Patience chrétienne (la). — Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Autun, 449. — Considérée : 1° dans ses rapports avec les principes essentiels du christianisme; 2° dans ses applications aux devoirs et aux difficultés de la vie pratique. — Son exercice dans le gouverne-

ment de Dieu sur le monde et sur les hommes, 450; — Un des principes constitutifs de la foi, 451; — Se confond avec l'espérance, 452; — N'est que l'application de toutes les solides vertus, 453. — Aide à bien souffrir, 507. — Exemple du laboureur, 510. — Indispensable dans l'éducation, exemple de sainte Monique, 511; — Nécessaire dans les calamités publiques, 571. — Exemples et préceptes de Jésus-Christ, 573. — Léon XIII et son Jubilé sacerdotal, 576.

Paul (saint) vase d'élection, 180.

Pérou. — Mgr Baudini proteste devant le ministre d'Etat contre une séance d'acrobatie faite à propos de l'érection d'un temple maçonnique, 431. — Il condamne le journal : *La luz electrica*, 433.

Perraud (Mgr), évêque d'Autun. Lettre pastorale sur la patience chrétienne, 449.

Persécution (la), par Mgr Isoard, 461.

Pontmartin (Armand de). — Etude sur la *Vertu en France* par Maxime Du Camp, 291.

Prêtres. — Leur mariage. — Arrêt de la Cour de cassation, 260.

Prince (le) de la paix, 505.

Procédés maçonniques, 634.

Propriété. — Ce que c'est, 398; — Réponse aux théories des socialistes, 399. — Propriété naturelle à l'homme en raison de ses besoins incessants, 456. — Réponse aux objections, 459.

Q

Question (la) romaine d'après Mgr Vaughan, 333, 527. — V. Léon XIII.

Question (la) sociale en 1887, 141.

R

Religieuse (la) de Vigo. — Accusations de captation, 578.

Religions dissidentes (les) et le Jubilé de Léon XIII, 581.

Renan. — Discours cynique à l'Alliance française, 331.

Renoncement (la loi du) imposée aux chrétiens et le désir du bonheur. — Explication de Mgr Perraud, 453.

Revue économique et financière, 112, 168, 224, 336, 391, 449, 504, 560, 616, 672, 722.

Revue politiq. de l'année 1887, 77.

Richard (Mgr), archevêque de Paris. — Lettre pastorale sur la famille chrétienne, 393.

Rome libre (le pape libre dans), 629. — V. Léon XIII.

Rosmini. — Décret du Saint Office condamnant 40 propositions extraites de ses œuvres, 677.

Rouen. — Troubles aux conférences de M. l'abbé Garnier, 211.

S

Science incrédule. — Où elle-même, 691.

Sensibilité. — Ce que c'est et son rôle dans l'éducation intellectuelle de l'enfant, 424.

Socialisme en Allemagne (guerre au), 233.

Souffrance, loi de l'homme, adoucie par la patience chrétienne, 507.

V

Vaughan (Mgr), évêque de Salfort. — Lettres pastorales, 333, 527, 629.

Vertu en France (la), par Maxime Du Camp. — Etude de M. A. de Pontmartin, 291.

Vie future, par le T. R. P. Monsabré. — Traditions et croyances, 472. — Intuitions et déductions de la raison, 530. — Illusions et chimères, 587. — Indifférence et négations, 643. — Lumières de la foi, 695.

Wilson, inculpé, 95. — Incident Vigneau, 158. — Attaques contre le procureur général Bouchez, 275. — En police correctionnelle, 333, 438, 552. — Acquittement en appel, 710.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.